ATLAS DE DEVELOPPEMENT PHYSIQUE DU CAMEROUN















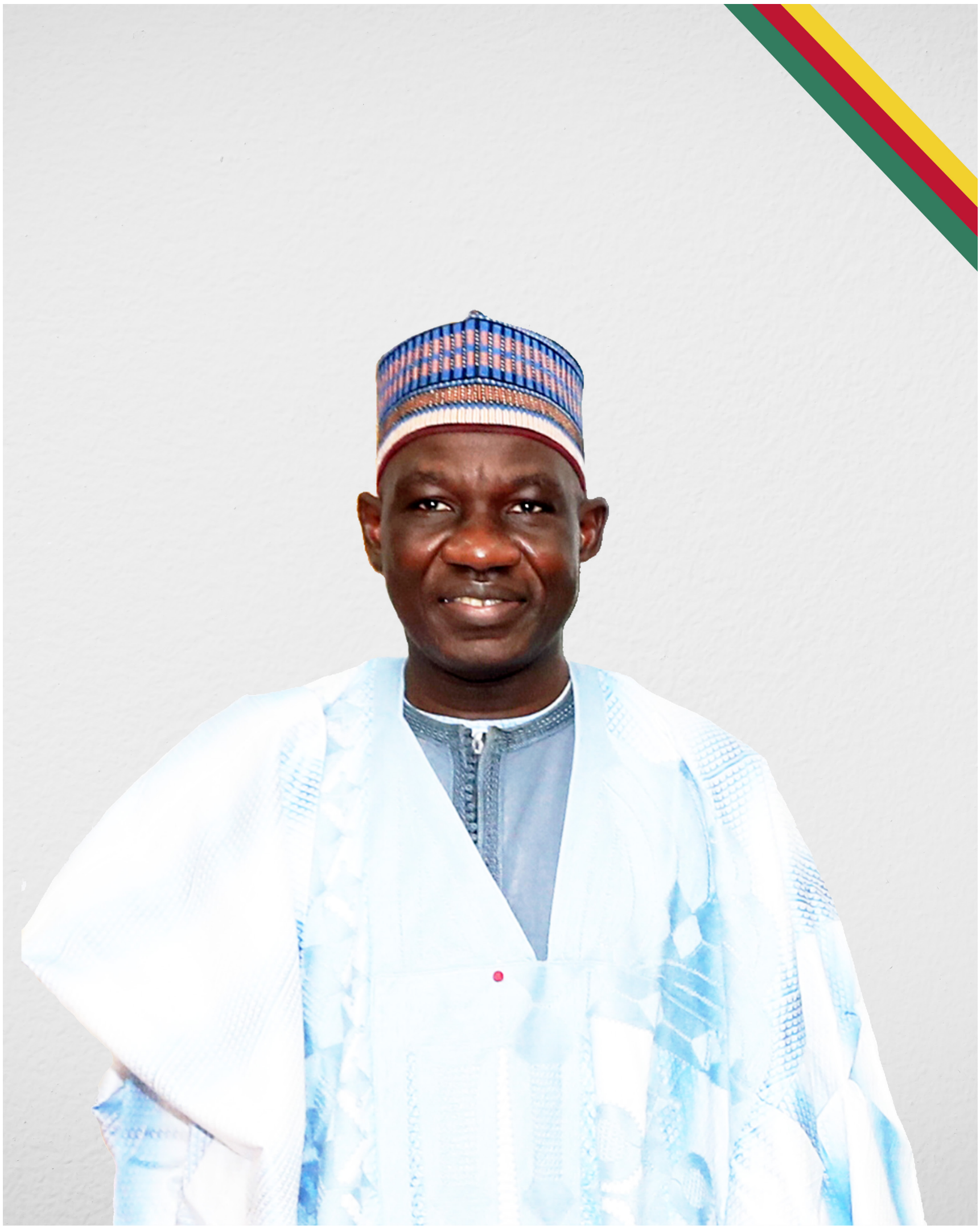
JUILLET 2022



S.E.M Paul BIYA
Président de la République



M. Joseph DION NGUTE
Premier Ministre, Chef du Gouvernement



M.Alamine OUSMANE MEY
Ministre de l'Economie, de la Planification
et
De l'Aménagement du Territoire



Paul TASONG NJUKANG
Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Economie
Chargé de la Planification

Maitre d’ouvrage

Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT)
Secrétariat Général
Direction Générale de la Planification et de l’Aménagement du Territoire
Direction de l’Aménagement du Territoire et de la Mise en Valeur des Zones Frontalières

Boulevard du 20 Mai, Immeuble MINEPAT.
B.P. 660 Yaoundé, Cameroun

(+237) 222 23 35 92

https://minepat.gov.cm

E-mail: admin@minepat.gov.cm / webmaster@minepat.gov.cm

Cocontractant

Société Tunisienne d’Informatique pour l’Ingénierie

1, Avenue du Dollar, résidence Sidi Mansour
III Bloc A, Les Jardins du Lac, Lac II
1053 Tunis, Tunisie

Tél : (+216) 71 195 300

Fax : (+216) 71 195 301

Email : st2i@st2i.com.tn

Site web: www.st2i.com.tn

Facebook : St2i International

Linkedin : st2i

© Tous droits réservés
2022

Année de réference des données : 2017

Date de réalisation : 2019-2022

TOUS DROITS RÉSERVÉS.

Toute reproduction, en tout ou en partie, sous quelque forme et par quelque procédé que ce soit, est interdite sans l’autorisation écrite préalable de l’Éditeur

PREFACE

L'Atlas de Développement Physique du Cameroun est un document de référence conçu à la fois en tant qu'outil d'aide à la prise de décision, de marketing territorial et de gestion du territoire pour les acteurs du développement. C'est un document qui, d'une part, fait référence à la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 en tant que cadre de référence de l'action gouvernementale et, d'autre part, met en exergue l'ancrage historique du pays, la richesse de son patrimoine, la diversité et la richesse de ses ressources naturelles et de ses potentialités environnementales. Il présente également les grandes capacités économiques qu'offre le Cameroun et les grandes possibilités de leur exploitation pour le développement humain et le rayonnement du pays au niveau régional et international.

L'Atlas de Développement Physique du Cameroun est un document synthétique et abondamment illustré, de manière à rendre son exploitation aisée par les différents acteurs de l'aménagement du territoire. Il permet également de répondre aux besoins des acteurs de développement et de la communauté scientifique nationale et internationale. Il est présenté dans les deux langues officielles en version papier et en version numérique accompagnée d'une base de données géographique et documentaire.

L'élaboration de l'Atlas de Développement Physique du Cameroun s'inscrit dans les missions assignées au Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT). Elle vise à doter le gouvernement du Cameroun d'un outil qui facilite l'orientation de ses actions dans le domaine de l'aménagement et du développement du territoire, afin de (i) contribuer à la gestion cohérente et globale du triangle national, (ii) corriger les inégalités spatiales et (iii) promouvoir le développement durable. L'Atlas de Développement Physique s'ajoute ainsi aux principaux outils d'aménagement du territoire à savoir le Schéma National et les Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire et le Plan de Zonage du Territoire National.

Cet Atlas est une collection d'informations géospatiales (cartes, graphiques, tableaux, images, etc.) organisées autour de thématiques cohérentes sur l'ensemble du territoire national. Il s'appuie sur un Système d'Information Géographique (SIG) issu du développement et de la mise en place d'une base de données géo spatiales, alimentée à travers le processus de production des cartes et notices à double échelle : nationale et régionale.

Au-delà de son mode classique de production sur support papier, l'Atlas de Développement Physique du Cameroun est développé en mode numérique avec des fonctionnalités interactives de consultation et de mise à jour. En effet, cette plateforme numérique offre à l'utilisateur des possibilités d'interrogation en se basant sur des critères aussi bien thématiques que géographiques. Elle est simple d'utilisation, bilingue, et s'appuie sur des composantes « Open Source ». Sa fonction multi-échelle et sa structuration, basées sur un couplage entre un Système d'Information Géographique et un gestionnaire de base de données, le caractérisent comme outil de valorisation de données, pouvant être réutilisé pour l'enrichissement d'autres banques de données via son accessibilité en ligne et ses capacités de recherche. La base de données est installée sur la plateforme du MINEPAT pour répondre aux besoins de mise à jour et d'édition régulière de versions papiers actualisées.

La démarche de la réalisation de cet Atlas a consisté en la compilation d'un volume important d'informations et de données, ainsi qu'en leur structuration et leur hiérarchisation. Elle s'accompagne de la production d'une cartographie riche et constituée de cartes thématiques et de cartes synthétiques. En outre, les notices produites dans le cadre de ce travail viennent expliquer et analyser de façon substantielle les problématiques traitées en s'appuyant sur les tableaux, graphiques, diagrammes et cartes élaborés. L'Atlas offre ainsi un éventail de vingt thèmes organisés autour de six chapitres, dont le contenu révèle une grande richesse. En outre, l'élaboration d'une synthèse par thématique à l'échelle du territoire national a permis d'offrir une vision d'ensemble des régions et de ressortir leurs atouts et leurs spécificités.

Puisse cet Atlas contribuer ainsi à la connaissance de la richesse de notre pays le Cameroun, l'Afrique en Miniature, à la promotion de ses potentialités et à la mise en exergue des efforts déployés pour son développement sous la houlette de ***son Excellence Monsieur Paul Biya, Président de la République du Cameroun*** *et dont l'objectif est d'en faire « un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité » à l'horizon 2035.*

Alamine Ousmane Mey

Table des matières

INTRODUCTION GENERALE 1
MILIEU NATUREL 3
Introduction 4
Politiques publiques et stratégies en matière de protection du milieu naturel 4
Contexte 4
Stratégie de protection et de gestion durable des ressources natureles. 4
Stratégie d'adaptation aux changements climatiques 4
Milieu physique et naturel 4
Végétation 4
La végétation de forêt 4
La végétation de savane 5
La végétation sahélo-saharienne 6
Architecture du relief 6
Les basses terres du Nord 6
Les hautes terres du S.0 au N.E 6
Les plaines côtières 8
Hydrographie 8
Hydrogéologie 9
Quantité et qualité 9
Climatologie 9
Des principaux paramètres climatiques 9
Des nuances régionales climatiques 10
Géologie et mines 13
Pédologie 14
Environnement 15
Gestion des écosystèmes 15
Gestion durable des écosystèmes et diversité biologique 15
Cadre règlementaire 18
Découpage des écorégions pour l'approche écosystémique 18
Importance des écosystèmes de mangrove 19
Risques et impacts des changements climatiques 21
Des risques naturels et humains 21
Variation climatique et impact sur les différents secteurs 21
Le Cameroun et la lutte contre les Changements climatiques 21
Pollution et gestion des déchets 22
Pollution au Cameroun 23
Gestion des déchets solides 23
Emissions de GES et nuisances sonores au Cameroun 23
Vulnérabilités du milieu 23
Faunes et aires protégées 24
Typologie des aires fauniques protéges 24
La constitution des aires protégées (Parcs nationaux et zones d'intérêt cynégétiques) 24
Évolution du nombre et de la répartition spatiale des aires protégées et ZIC 24
Effort de conservation et de protection 25
Quelques problèmes liés à la protection des aires protégées 26
Zones humides et zones écologiques du Cameroun 26
Mise en œuvre de la REDD+ au Cameroun 26
Aménagement agro-forestier 29
Stratégie 29
Aménagement des forêts et renouvellement de la ressource 29
Aménagement agro-forestier 29
Aménagement des zones de chasse 29
Exploitation forestière 30
Communes forestières 30
Forêts communales et aménagement forestier participatif 30
Forêts communautaires 30
Création, sécurisation et aménagement des aires protégées 30
Perspectives 30
MILIEU HUMAIN 32
Introduction 33
Histoire 33
Historique du peuplement 33
De la préhistoire à l'histoire 33
Les courants migratoires à l'origine du peuplement et les principaux groupes ethniques et leur localisation 36
Histoire du peuplement du territoire camerounais 36
Le Cameroun avant la pénétration allemande 38
Le Cameroun sous protectorat allemand (1884-1916) 38
Le Cameroun pendant la période transitoire (1915-1919) 40
Le Cameroun sous mandat de la SDN (1919-1945) 40
Le Cameroun sous tutelle de l'ONU (1945-1959) 41
Le Cameroun postcolonial (de 1960 à 1982 et depuis 1982 à nos jours) 41
Histoire du fait urbain 42
Les cités précoloniales du Cameroun 42
Les villes coloniales du Cameroun 44
Population et évolution démographique 44
Cadre politique et stratégique 44
Structure de la population et évolution démographique 45
Développement humain 50
Natalité et Fécondité 51
Mortalité 51
Pauvreté et conditions de vie 53
Migrations 53
Protection sociale 58
Politique de solidarité nationale 58
Encadrement des groupes sociaux vulnérables 60
Situation des enfants 60
Situation spécifique des femmes 64
Situation des personnes handicapées 65
Situation de la population carcérale 66
Protection et sécurité sociale 66
Promotion de la jeunesse 68
Situation des radios communautaires 70
Patrimoine culturel 71
Patrimoine matériel 71
Patrimoine immatériel 72
Chefferies traditionnelles 75
ACCÈS AUX SERVICES ET ÉQUIPEMENTS SOCIO-COLLECTIFS 77
Introduction 78
Infrastructures socio-collectives 78
Education et formation professionnelle 78
Cadre général et données globaux 78
Structure et financement du secteur de l'éducation et de la formation professionnele 79
Enseignement préscolaire 80
Enseignement primaire 81
Enseignement secondaire 83
Enseignement supérieur 88
Formation professionnelle 90
Recherche scientifique et innovation 93
Cadre général et données globaux 93
Principales Structures de recherches 95
Accès aux services socio-collectifs 97
Santé 97
Cadre général de la politique de santé et performances du système de santé 97
Le cadre institutionnel du secteur de la santé 98
Les indicateurs de performance de la santé 98
Organisation territoriale du système de santé du Cameroun 101

Infrastructures et équipements....101
Le personnel médical et paramédical....103
Perspectives du secteur de la santé....103
Sport....103
Cadre général....103
Infrastructures....104
Fédérations....105
Impact du sport sur l'économie du Cameroun....107
Education physique....107
Eau potable....107
Cadre général du fonctionnement du sous-secteur Eau....107
Les ressources en eau....108
Accès à l'eau potable....109
Réseaux....110
Domaine des installations hydrauliques....110
Financement du secteur....111
Participation de la coopération internationale dans le développement du secteur de l'eau....112
Perspectives du secteur de l'eau....112
Accès à l'assainissement....113
Cadre général....113
Perspective du secteur....117
ACTIVITES ECONOMIQUES....118
Introduction....119
Agriculture et foresterie....119
Agriculture....119
Contexte général, politique agricole et cadre législatif....119
L'espace agricole....120
La production agricole....124
Les marchés, importations et exportations des produits agricoles....128
Perspectives du secteur....129
Foresterie....129
Cadre général et importance stratégique du secteur....129
Découpage agro-forestier....130
Potentiel et Exploitation des produits forestiers....131
Perspectives du sous-secteur....132
Elevage et industries animales....133
Cadre général du secteur de l'élevage....133
Principaux systèmes d'élevage....133
Agropoles d'élevage....134
Principales zones d'élevage....134
Activité de production....134
Infrastructures pastorales et zoo-sanitaires....136
Filières d'élevage : Activités, Acteurs et Commercialisation des produits....136
Industries animales....138
Santé animale....139
Volet pêche et Aquaculture....139
Cadre général et politique sectorielle....139
Typologie, évolution de la production, espèces et engins de pêche....140
Filière pêche : acteurs et fonctionnement de la filière....141
Aquaculture....142
Perspectives....142
Energie, mines et industrie....144
Energie fossile électricité, produits pétroliers, gaz....144
Energie....144
Le Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL)....146
Energie électrique....147
Energie renouvelable....153
Perspectives du secteur de l'énergie....153
Dans le domaine de l'énergie hydroélectrique....153
Dans le domaine de l'énergie thermique....154
Dans le domaine de l'énergie solaire et de la géothermie....154
Mines....154
Cadre législatif, réglementaire et institutionnel....154
Politique et stratégies du secteur....155
Potentialités minières....155
Production minière....156
Perspectives....160
Industrie....161
Cadre général et données globales....161
Les principales branches industrielles....165
Perspectives....166
Echanges commerciaux....166
Le commerce intérieur : approvisionnement des marchés....167
Localisation des marchés....167
Importance et poids des marchés....167
Aspects fonctionnels....168
Exportations et importations....168
Flux de marchandise entrant et sortant (typologie et quantification)....168
Perspectives du commerce extérieur....171
Tourisme et loisirs....173
Politique et stratégies du secteur....173
Potentiel touristique du Cameroun....173
Produits touristiques et types de tourisme....174
Le tourisme culturel....174
Le tourisme balnéaire....174
Le tourisme de safari photo....174
Les autres formes de tourisme....174
Une offre touristique en deçà de son important potentiel....174
Une demande touristique encore faible....178
Impact du tourisme dans l'activité socioéconomique au Cameroun....180
Les perspectives....180
A l'horizon 2035....180
Au niveau régiona....180
Transport....181
Transport routier....181
Stratégie du transport routier....181
Les indicateurs du secteur du transport routier....181
Cadre institutionnel....181
Perspectives....181
Transport maritime....184
Stratégie et cadre institutionnel....184
Les indicateurs du secteur du transport maritime....184
Trafic du Tchad et la RCA transitant par le port de Douala....184
Le transport fluvia....184
Transport aérien....185
Stratégie et cadre institutionnel....185
Indicateurs du secteur du transport aérien....185
Perspectives....186
Transport ferroviaire....186
Cadre institutionnel et stratégie....186
Indicateurs du secteur du transport ferroviaire....186
Perspectives....186
Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)....189
Contexte général du secteur....189
Stratégie....189
Cadre institutionnel, réglementaire et opérationnel....189
Taux de pénétration, et de couverture....189
Situation technologique....192
AMENAGEMENT....194
Introduction....195

Organisation du territoire et gouvernance.....**195**
Aménagement du territoire.....**195**
Cadre légal et institutionnel de l'aménagement du territoire.....**195**
Cadre stratégique de l'Aménagement du Territoire.....**195**
L'aménagement du territoire, planification et politiques de développement économique à partir de 1960.....**196**
Occupation du territoire national (2016) : zonage, conflits (identification et scenarii d'utilisation des terres).....**198**
Enjeux et défis actuels et futurs de l'aménagement du territoire.....**199**
Prospective territoriale et scénarii d'aménagement.....**200**
Découpage administratif.....**204**
Organisation institutionnelle.....**204**
Organisation administrative de la République du Cameroun.....**205**
Processus de décentralisation.....**207**
Cadre institutionnel et juridique de décentralisation.....**207**
Les Collectivités territoriales décentralisées.....**207**
Le transfert de l'exercice des compétences.....**208**
Réformes en matière de gouvernance.....**208**
Indicateurs d'évaluations.....**210**
Le Programme national de gouvernance.....**211**
Aménagement urbain.....**212**
Organisation de l'espace par les villes.....**212**
Revue des politiques d'aménagement.....**212**
Armature urbaine.....**214**
Fonctions urbaines.....**215**
Analyse du secteur urbain.....**217**
Effets des villes sur l'espace environnant.....**218**
Urbanisme et développement urbain du secteur de l'habitat.....**218**
Les bidonvilles : Etat des lieux et politiques d'amélioration de leurs conditions.....**218**
Les 10 villes retenues pour la stratégie.....**220**
Les conditions d'habitat dans les 20 principales villes du Cameroun.....**221**
Problématique du développement de la ville de Yaoundé.....**224**
Problématique du développement de la ville de Douala.....**226**
Grands projets d'Investissement Public.....**228**
Les grands projets, une priorité du Gouvernement et un véritable outil de développement.....**228**
Réalisation des grands projets.....**228**
Les grands projets déjà achevés.....**228**
Etat de mise en œuvre des grands projets.....**231**
Les grands projets, pour une croissance et un développement sur le moyen terme.....**232**
Perspectives de développement des grands projets.....**233**
COOPÉRATION, INVESTISSEMENTS ET ÉCHANGES.....**234**
Introduction.....**235**
Coopération internationale.....**235**
Partenaires au développement.....**235**
Etat des lieux et diagnostic de la politique de partenariat au développement.....**235**
Cadre juridique et stratégie du partenariat au développement.....**236**
Les principaux partenaires au développement.....**236**
La coopération bilatérale : l'exemple de la coopération Cameroun-Brésil.....**237**
La politique étrangère du Cameroun en Afrique Centrale.....**237**
Organismes d'intégration régionale et Organismes de bassin.....**238**
Les corridors camerounais et le désenclavement des Etats sans littoral d'Afrique Centrle.....**238**
Le régime spécifique de transit par voie de pipeline en territoire camerounais.....**241**
Les grands projets dans la zone CEMAC.....**241**
Représentations diplomatiques et consulaires.....**243**
Diplomatie et coopération régionale.....**243**
Promotion de l'image du Cameroun et attractivité des investisseurs.....**243**
Promotion de l'image du Cameroun.....**243**
Politique étrangères et « Soft Power ».....**243**
Le cadre juridique des incitations en faveur des investissements directs étrangers.....**243**
Attractivité des investisseurs.....**243**
Implantation des investisseurs privés étrangers : cadre juridique.....**243**
L'environnement des affaires au Cameroun.....**243**
BIBLIOGRAPHIE.....**248**
LISTE DES PERSONNES IMPLIQUEES DANS LE PROCESSUS D'ELABORATION DE L'ATLAS.....**252**

Liste des planches cartographiques

Carte 1 : Localisation du Camroun en Afrique.....**1**
Carte 2 : Carte phytogéographie du Cameroun.....**7**
Carte 3 : Oro-hydrographie du Cameroun.....**11**
Carte 4 : Les climats du Cameroun.....**12**
Carte 5 : Géologie du Cameroun.....**16**
Carte 6 : Les sols du Cameroun.....**17**
Carte 7 : Découpage des écorégions pour l'approche écosystémique.....**19**
Carte 8 : Distribution des zones de mangrove.....**20**
Carte 9 : Mangrove (et les marécages) du Rio del Rey..... **21**
Carte 10 : Typologie des aires fauniques protégées.....**24**
Carte 11 : Réseau national des aires protégées du Cameroun.....**25**
Carte 12 : Aires protégées et concessions forestières.....**26**
Carte 13 : Carte des bassins hydrographiques du Cameroun.....**27**
Carte 14 : Sites d'intérêt particulier pour la biodiversité au Cameroun.....**28**
Carte 15 : Répartition régionale des Unités Forestières d'Aménagement (UFA) classées et des forêts communales.....**30**
Carte 16 : Répartition du nombre et de la superficie (en ha) des Zones d'intérêts cynégétiques par Région.....**31**
Carte 17 : Carte des sites archéologiques du Cameroun.....**35**
Carte 18 : Carte d'organisation politique du Cameroun (Fin du XIXe siècle)..**39**
Carte 19 : Carte d'organisation politique du Cameroun.....**43**
Carte 20 : Taux de croissance démographique entre 2015 et 2020.....**46**
Carte 21 : Evolution de la densité de la population de 1976 à 2018 par région.....**46**
Carte 22 : Taille moyenne des ménages en 2010 par région et selon le milieu de résidence.....**46**
Carte 23 : Densité de la population par département en 2018.....**47**
Carte 24 : Projection de la population en 2020.....**50**
Carte 25 : Projection de la population par sexe pour l'année 2025.....**50**
Carte 26 : Fécondité des adolescents en 2018 par région.....**51**
Carte 27 : Taux de prévalence du VIH-SIDA des 15-49 ans selon la région en 2004.....**52**
Carte 28 : Taux de prévalence du VIH-SIDA des 15-49 ans selon la région en 2011.....**52**
Carte 29 : Carte de la pauvreté.....**54**
Carte 30 : Indice de mobilité résidentielle (%) entre 2005 et 2014.....**55**
Carte 31 : Statut migratoire des membres du ménage. 2014.....**55**
Carte 32 : Mobilité résidentielle des ménages.....**57**
Carte 33 : Mobilité des ménages.....**59**
Carte 34 : Pourcentage des enfants en âge scolaire évoluant en dehors de l'école pour les niveaux primaire et secondaire.....**60**
Carte 35 : Activité économique des enfants (5-11ans) selon la région en 2014.....**61**
Carte 36 : Pourcentage des femmes de 15-49 ans mariées avant l'âge de 15 ans selon la région en 2014.....**62**
Carte 37 : Distribution en pourcentage des enfants de 0-17 ans selon les arrangements de vie.....**62**
Carte 38 : Cartes de la nutrition des enfants.....**63**
Carte 39 : Répartition des maires par sexe et par région pour les mandats (2007-2012, 2013_2018) et pourcentage des Sous-Préfets.....**65**
Carte 40 : Evolution de la proportion (%) de femme de 15-49 ans titulaires d'un titre foncier entre 2006 et 2011.....**65**
Carte 41 : Effectif d'handicapés selon le milieu de résidence (Urbain et Rural).....**65**
Carte 42 : Répartition de la population carcérale selon la région en 2017.....**66**
Carte 43 : Répartition des hommes, femmes et mineurs incarcérés dans les prisons en 2017 selon la région.....**66**
Carte 44 : Nombre de personnes ayant bénéficié d'une prise en charge psychosociale en 2013 selon la région.....**67**
Carte 45 : Communes bénéficiaires du projet filets sociaux selon les cycles et phases.....**68**
Carte 46 : Répartition des jeunes par région ayant reçu des financements du PAJER_U et évolution des montants alloués entre 2012 et 2014.....**68**
Carte 47 : Répartition des CMPJ par catégorie en 2015 et nombre de CMPJ fonctionnels sur la période 2012-2014.....**69**
Carte 48 : Répartition des associations de jeunes par région en 2015.....**69**

Carte 49 : Taux de sous-emploi global selon la région en 2005.....**70**
Carte 50 : Taux de sous-emploi global selon la région en 2005.....**70**
Carte 51 : Répartition des radios communautaires selon la région en 2019.....**70**
Carte 52 : Carte du patrimoine culturel du Cameroun.....**74**
Carte 53 : Carte ethnolinguistique de Cameroun.....**75**
Carte 54 : Nombre de chefferies de 1ers et 2ème degré par région.....**75**
Carte 55 : Nombre de chefferies de 2ème degré par département.....**76**
Carte 56 : Nombre d'écoles maternelles publiques et privées par région (2016-2017).....**81**
Carte 57 : Nombre d'écoles maternelles urbaines et rurales par région (2016-2017).....**81**
Carte 58 : Effectif des élèves et du personnel enseignant dans le préscolaire par région du Cameroun.....**82**
Carte 59 : Effectif des élèves et du personnel enseignant dans le primaire par région du Cameroun.....**84**
Carte 60 : Taux brut et net de scolarisation secondaire par région du Cameroun.....**85**
Carte 61 : Cartes des résultats des examens de l'enseignement secondaire.....**86**
Carte 62 : Cartes de la formation professionnelle.....**92**
Carte 63 : Proportion d'accouchements assistés par le personnel de santé qualifié entre 2004 et 2014.....**100**
Carte 64 : Infrastructure sanitaire par type et par région en 2015.....**101**
Carte 65 : Carte des structures sanitaires.....**102**
Carte 66 : Nombre de terrains aménagés par région pour certaines disciplines sportives en 2017.....**105**
Carte 67 : Evolution du nombre de clubs affiliés à la fédération camerounaise de football entre 2015 et 2017 suivant la région.....**106**
Carte 68 : Répartition (en%) de la population suivant le type de toilette habituellement utilisée par région de 2014.....**115**
Carte 69: Proportion (en %) de la population habitant dans les logements disposant d'installations sanitaires améliorées (WC avec chasse d'eau, latrines améliorées) de 2001 à 2014.....**116**
Carte 70 : Carte des bassins de production des principales cultures vivries.....**122**
Carte 71 : Principaux bassins des cultures industrielles et d'exportation.....**123**
Carte 72 : Carte des zones agro-écologiques du Cameroun.....**131**
Carte 73 : Localisation des UTB au Cameroun.....**132**
Carte 74 : Localisation des titres d'exploitation forestière et de la faune sur l'étendue du territoire national en 2015.....**132**
Carte 75 : Bassins d'élevage des différentes espèces et des flux de produits.....**137**
Carte 76 : Effectifs des cheptels des différentes espèces par région en 2016.....**138**
Carte 77 : Répartition des fermes aquacoles dans les 05 régions favorables du Cameroun.....**142**
Carte 78 : Zones de pêche maritime et continentale, principaux sites de débarquement et flux du poisson frais et fumé.....**143**
Carte 79 : Carte de l'énergie du Cameroun : les centrales thermiques du Cameroun.....**150**
Carte 80 : Carte du potentiel minéral du Cameroun.....**157**
Carte 81 : Carte de l'espace minier du Cameroun.....**159**
Carte 82 : Evaluation du nombre d'entreprises du secteur secondaire par région (de 2009à 2016).....**162**
Carte 83 : Carte de l'espace industriel.....**163**
Carte 84 : Carte de la répartition des entreprises et des effectifs par région en 2016.....**164**
Carte 85 : Distribution des marchés frontaliers selon l'état de la route menant au marché et la superficie moyenne en m².....**167**
Carte 86 : répartition des marchés par périodicités et par département en 2015 et 2016.....**168**
Carte 87 : Valeurs d'exportation et d'importation entre le Cameroun et ses principaux partenaires en 2016.....**172**
Carte 88 : Répartition des sites touristiques par type et par région en 2016.....**173**
Carte 89 : Carte des sites à potentiel touristique du Cameroun.....**175**
Carte 90 : Répartition des établissements classés et non classés par région en 2017.....**176**
Carte 91 : Nombre de lits par type d'établissement (classé, non classé) en 2017 et taux d'occupation des chambres en 2015.....**177**
Carte 92 : Nuitées dans les établissements d'hébergement et durée moyenne de séjour en 2015 par région.....**179**
Carte 93 : Linéaire du réseau routier par classe et par région en 2015.....**182**
Carte 94 : Linéaire de route par catégorie et par région en 2015.....**182**
Carte 95 : Trafic marchandises (2013).....**183**
Carte 96 : Corridors et axes d'échanges internationaux.....**183**
Carte 97 : Carte des infrastructures de transport et de logistique du Cameroun..... **188**
Carte 98 : Carte des télécommunications du Cameroun.....**190**
Carte 99 : Couverture du réseau 2G et 3G MTN entre 2012-2016 par région.....**192**
Carte 100 : De l'occupation du sol du Cameroun.....**199**
Carte 101 : Des conflits d'occupation du sol du Cameroun.....**199**
Carte 102 : Aptitude des Régions du Cameroun à l'insertion dans le processus de l'émergence économique.....**201**
Carte 103 : Les potentialités naturelles du Cameroun.....**202**
Carte 104 : Les réseaux et infrastructure de transport au Cameroun.....**203**
Carte 105 : Les fronts camerounais d'insertion mondiale.....**203**
Carte 106 : Découpage centré sur le critère de dynamisme socioéconomique, de densité du réseau urbain et d'intégration spatiale des réseaux d'échange.....**204**
Carte 107 : Le « carré magique central » qui consiste à ''sangler'' les régions entre elles afin d'éviter toute dérive de type ''tectonique''.....**204**
Carte 108 : Carte administrative du Cameroun.....**205**
Carte 109 : Mode de gouvernance des Chefferies traditionnelles.....**205**
Carte 110 : Croissance de la population urbaine par région dans les 20 principales villes du Cameroun de 1987 à 2015.....**213**
Carte 111 : Poids démographique et fonctions des villes (SNADT).....**214**
Carte 112 : Évolution du nombre d'entreprises dans 20 principales villes du Cameroun entre 2009 et 2016.....**215**
Carte 113 : Répartition par ville des entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 250 millions de CFA (SNADT).....**216**
Carte 114 : Activités économiques stratégiques des villes (SNADT).....**216**
Carte 115 : Armature urbaine (SNADDT).....**217**
Carte 116 : Fonctions et zone d'influence des villes (SNADT).....**217**
Carte 117: Répartition des ménages selon le statut d'occupation du logement en 2016 dans 20 principales villes du Cameroun.....**221**
Carte 118 : Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des ordures ménagères en 2016 dans 20 principales villes du Cameroun.....**222**
Carte 119 : Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées en 2016 dans 20 principales villes du Cameroun.....**222**
Carte 120 : Répartition des ménages selon le principal mode d'approvisionnement en eau de boisson en 2016 dans 20 principales villes du Cameroun.....**222**
Carte 121 : Répartition des ménages selon la principale source d'éclairage du logement en 2016 dans 20 principales villes du Cameroun...**223**
Carte 122 : Répartition des ménages selon la principale voie d'accès au logement en 2016 dans 20 principales villes du Cameroun.....**223**
Carte 123 : Répartition des ménages selon le rapport superficie du logement/taille du ménage en 2016 dans les 20 principales vill es.....**223**
Carte 124 : Développement durable : Renouvellement urbain 2020 (PDU de Yaoundé).....**225**
Carte 125 : Ville de Douala : Horizon 2025 (PDU).....**227**
Carte 126 : Carte des grands projets d'investissement de première et de deuxième génération.....**230**
Carte 127 : Carte des organisations d'intégration régionale.....**239**
Carte 128 : Itinéraires de transit sur les corridors Douala-N'Djamena et Douala-Bangui.....**240**
Carte 129 : Le Transcamerounais.....**240**
Carte 130 : Réseau routier intégrateur et prioritaire de la CEMAC.....**241**
Carte 131 : Le tracé définitif du pipeline.....**241**
Carte 132 : Les Grands projets d'hydroélectricité dans la zone CEMAC.....**242**
Carte 133 : Grands projets dans les mines et la métallurgie dans la zone CEMAC.....**243**
Carte 134 : Représentations diplomatiques, ambassades, consulats, délégations et hautes représentations du Cameroun à l'étranger.....**244**

Liste des tableaux

Tableau 1 : Les temps géologiques et cadre structural.....**14**
Tableau 2 : Caractéristiques des écosystèmes camerounais.....**18**
Tableau 3 : Différents décrets d'application des textes et lois sur la gestion durable de l'environnement et des forêts au Cameroun.....**18**
Tableau 4 : Écorégions et couverture du territoire camerounais.....**19**
Tableau 5 : Etat des espèces fauniques au Cameroun.....**25**
Tableau 6 : Evolution du nombre et la répartition spatiale des aires protégées et ZIC (Aires protégées en cours d'être crées et classées).....**25**
Tableau 7 : Aires protégées dans l'écosystème marin et côtier.....**25**
Tableau 8 : Appui apporté par l'ANAFOR à la création de plantations communales, communautaires et privées/régénération dans les forêts domaniales (2010 à 2013.....**31**
Tableau 9 : Concessions sous aménagement (2016) **31**
Tableau 10 : Répartition par groupe d'âge quinquennal et par sexe en 2005.....**48**
Tableau 11 : Taux de fécondité par tranche d'âge de 2004 à 2018 (‰).....**51**
Tableau 12 : Taux de dépistage déclaré au VIH/SIDA par région d'enquête selon le sexe de l'individu en 2007 et 2018.....**51**
Tableau 13 : Taux de prévalence du VIH par genre.....**52**
Tableau 14 : Répartition (en%) des ménages ayant effectué une mobilité résidentielle, au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête, suivant le lieu d'origine en 2007 et 2014 suivant le milieu de résidence.....**55**
Tableau 15 : Pourcentage des EVTR (Enfants Vivant et/ou Travaillant dans la Rue) appartenant à une bande et répartition des EVTR selon les problèmes rencontrés dans la rue en 2009.....**61**
Tableau 16 : Evolution du nombre de divorces et de séparations de corps prononcés par région.....**64**
Tableau 17 : Pourcentage des femmes par grade dans les universités d'Etat en 2013.....**64**
Tableau 18 : Niveau d'instruction des personnes handicapées selon le sexe.....**65**
Tableau 19 : Situation d'occupation des personnes handicapées selon le sexe.....**66**
Tableau 20 : Mouvement au cours de l'exercice 2019 des travailleurs immatriculés.....**67**
Tableau 21 : Répartition des bénéficiaires de PVID selon la nature de la prestation au cours des 5 dernières années.....**67**
Tableau 22 : Évolution des allocations financières du secteur de l'éducation et la formation en FCFA **80**
Tableau 23 : Indicateurs relatifs au budget.....**80**
Tableau 24 : Évolution des effectifs du préscolaire entre 2007 et 2017.....**80**
Tableau 25 : Évolution des effectifs scolarisés du primaire entre 2007 et 2017.....**81**
Tableau 26 : Rendement interne.....**87**
Tableau 27 : Récapitulatif de quelques indicateurs de l'offre et de la demande de l'enseignement secondaire en 2014.....**87**
Tableau 28 : Évolution de l'effectif des étudiants par type d'institutions et par sexe.....**88**
Tableau 29 : L'évolution des effectifs de bacheliers dans le sous-système francophone et anglophone.....**88**
Tableau 30 : Place des femmes dans l'enseignement supérieur.....**89**
Tableau 31 : Performance globale du programme de développement de la formation professionnelle.....**90**
Tableau 32 : Evolution des allocations budgétaires du MINRESI.....**94**
Tableau 33 : Évolution des effectifs des chercheurs au MINRESI.....**94**
Tableau 34 : Contribution du sport à l'économie nationale entre 2010 et 2013.....**107**
Tableau 35 : Quelques indicateurs clés du secteur de l'eau de 2007 à 2013.....**108**
Tableau 36 : bilan quantitatif des ressources en eau de surface et en eau souterraine..... **108**
Tableau 37 : bilan quantitatif des ressources en eau souterraine.....**109**
Tableau 38 : Proportion (en %) de ménages ayant accès à une eau potable de boisson (robinet (CAMWATER), borne-fontaine) de 2001 à 2014 selon le milieu de résidence.....**109**
Tableau 39 : Evaluation du volume d'eau produit par l'hydraulique rurale en 2007.....**110**
Tableau 40 : Etat des infrastructures en milieu urbain en 2007.....**111**
Tableau 41 : Evolution de la production CAMWATER/CDE et son rendement.....**111**
Tableau 42 : Estimation des investissements nécessaire pour l'atteinte des OMD.....**112**
Tableau 43 : Contribution de l'Agriculture au PIB National.....**119**
Tableau 44 : Situation des concessions foncières aux sociétés et entreprises agricoles au Cameroun.....**120**
Tableau 45 : Superficies sollicitées par les sociétés et entreprises agricoles.....**121**
Tableau 46 : Productions, Consommations et Exportations des cultures industrielles..... **128**
Tableau 47 : Répartition des titres d'exploitation forestière sur le territoire national en 2015.....**131**
Tableau 48 : Répartition des titres d'exploitation forestière attribués du DFP par région en 2016.....**131**
Tableau 49 : Evolution des effectifs des principales espèces.....**135**
Tableau 50 : Performance des races élevées au Camerou.....**135**
Tableau 51 : Production de viande (en tonnes) des différentes espèces.....**135**
Tableau 52 : Exportation des animaux et des produits d'élevage.....**138**
Tableau 53 : Importation (en tonnes) des poissons et produits halieutiques par le Cameroun.....**141**
Tableau 54 : Production des hydrocarbures liquides et gaz associés.....**145**
Tableau 55 : Evolution de la consommation de combustibles pour la production d'énergie électrique publique de 2005 à 2014.....**145**
Tableau 56 : Capacités de stockage des différents dépôts de la SCDP par dépôt et par zone de desserte en 2015 (m³, excepté le GPL en TM)..... **145**
Tableau 57 : Evolution des livraisons de la SONARA (en TM).....**145**
Tableau 58 : Evolution du nombre de stations-service par région de 2012 à 2014.....**146**
Tableau 59 : Mises à la consommation des produits pétroliers par localité en 2017 (à TA et en m³).....**146**
Tableau 60 : Evolution prévisionnelle de l'offre GPL.....**146**
Tableau 61 : Evolution de la production de gaz naturel de 2013 à 2014, Part SNH (milliards de SCF).....**146**
Tableau 62 : Evolution de l'approvisionnement du Cameroun en GPL de 2010 à 2014 (en milliers de TM).....**147**
Tableau 63 : Capacité de stockage de SCDP en 2010.....**147**
Tableau 64 : Evolution de la capacité d'emplissage par région de 2015 à 2030 (en kT/an).....**147**
Tableau 65 : Répartition géographique des capacités de stockage de 2015 à 2030 (en T).....**147**
Tableau 66 : Plus importants projets hydroélectriques planifiés.....**147**
Tableau 67 : Parc de production du RIS.....**149**
Tableau 68 : Centrales thermiques raccordées aux réseaux électriques.....**149**
Tableau 69 : Les principales centrales de production électrique au Cameroun.....**149**
Tableau 70 : Centrales thermiques isolées d'ENEO et leur état de fonctionnement.....**149**
Tableau 71 : Infrastructures de retenue d'eau.....**149**
Tableau 72 : Linéaire du réseau de transport et de distribution électrique (en 2010).....**151**
Tableau 73 : Evolution du réseau HTA de 2015 à 2035.....**151**
Tableau 74 : Evolution de la puissance installée du parc électrique par source d'énergie (en MW).....**151**
Tableau 75 : Proportion des ménages disposant de l'électricité.....**151**
Tableau 76 : Taux d'électrification selon le contrat AES SONEL (2004-16).....**151**
Tableau 77 : Distribution des sources d'énergie pour la cuisson en zone rurale en 2016.....**152**
Tableau 78 : Taux d'accès à l'électricité de 2015 à 2035.....**152**
Tableau 79 : Nombre total de clients Basse Tension (BT).....**152**
Tableau 80 : Taux d'électrification final prenant en compte le PDER.....**152**

Tableau 81 : Distribution de la production d'énergies renouvelables par région en 2013.....**153**
Tableau 82 : Liste des projets énergétiques à réaliser à long et moyen terme.....**154**
Tableau 83 : Distribution des diverses substances minérales par région.....**155**
Tableau 84 : Demandes de titres et titres délivrés en 2013 et 2014.....**156**
Tableau 85 : Evolution de la production d'or par type d'exploitation.....**160**
Tableau 86 : Répartition des quantités de minerais canalisés dans le circuit formel et provenant de l'artisanat minier de 2010 à 2014.....**160**
Tableau 87 : Valeur de la production de minerais dans l'artisanat minier (en FCFA) de 2010 à 2014.....**160**
Tableau 88 : Pôles de développement minier et industriel.....**160**
Tableau 89 : Distribution des différentes branches de l'industrie par région en 2016.....**162**
Tableau 90 : Répartition du nombre de marchés par situation géographique et par région en 2015 et 2016.....**167**
Tableau 91 : Distribution du nombre de marchés selon l'état du site par région (situation en 2016).....**168**
Tableau 92 : Répartition du nombre de marchés par périodicité, et par région en 2015 et 2016.....**168**
Tableau 93 : Principales importations entre 2012 et 2016 (en millions de FCFA).....**169**
Tableau 94 : Principales exportations entre 2012 et 2016 (en millions de FCFA).....**169**
Tableau 95 : Balance commerciale entre le Cameroun et ses principaux partenaires entre 2012 et 2016 (valeur en millions de FCFA)..**170**
Tableau 96 : Valeur des échanges entre le Cameroun et l'Union Européenne entre 2012 et 2016 (en millions de FCFA).....**170**
Tableau 97 : Evolution de la valeur des échanges entre le Cameroun et les pays de la CEDEAO entre 2012 et 2016 (en millions de FCFA)..**171**
Tableau 98 : Valeur des échanges entre le Cameroun et les pays de l'UMA entre 2012 et 2016 (en millions de F CFA).....**171**
Tableau 99 : Répartition des sites touristiques par région et par nature en 2016.....**174**
Tableau 100 : Types d'établissements touristiques.....**177**
Tableau 101 : Répartition du réseau routier (en km) par catégories de routes et selon leur état en 2019.....**181**
Tableau 102 : Linéaire (km) du réseau routier par classe et par région.....**181**
Tableau 103 : Répartition des routes Régionales par région et par nature de la chaussée.....**181**
Tableau 104 : Réseau routier bitumé du Cameroun en 2017.....**181**
Tableau 105 : Distances interurbaines (en km) entre les chefs-lieux de région.....**182**
Tableau 106 : Autoroutes en cours de construction.....**182**
Tableau 107 : Évolution du trafic des aéroports internationaux au Cameroun entre 2016 et 2017.....**185**
Tableau 108 : Evolution des flux de passagers par aéroport a l'arrivée et au départ entre 2016 et 2017.....**185**
Tableau 109 : Evolution du trafic global du secteur ferroviaire.....**186**
Tableau 110 : Indicateurs qualité du transport ferroviaire (2014-2017)....**186**
Tableau 111 : Evolution du parc des abonnés selon les types d'abonnement entre 2013 et 2017.....**189**
Tableau 112 : Principaux indicateurs du secteur en 2017.....**189**
Tableau 113 : Nombre de chefferies de 1er et de 2e degré par région en 2015.....**206**
Tableau 114 : Nombre de départements et d'arrondissements par région.....**206**
Tableau 115 : Répartition des communes, de communes d'arrondissement et des communautés urbaines par Régions en 2017.....**207**
Tableau 116 : Répartition par région des maires élus en 2007, 2013 et en 2020.....**208**
Tableau 117 : Rang occupé par le Cameroun dans l'Indice de Perception de la Corruption.....**208**
Tableau 118 : Indicateurs CPIA pour le Cameroun de 2009 à 2011 selon les secteurs.....**208**
Tableau 119 : Évolution de la population en âge de voter, des inscrits et du taux de participation selon la nature du scrutin.....**209**
Tableau 120 : Situation des associations au Cameroun (partis politiques, ONG, associations religieuses).....**210**
Tableau 121 : Nombre de partis politiques légalisés conformément à la loi n°90/056 du 19 décembre 1990 relatives aux partis politiques.....**210**
Tableau 122 : niveaux de référence et des cibles des indicateurs d'impact et d'effe.....**210**
Tableau 123 : Hiérarchie du réseau urbain (catégorie de taille, statut et rôle des agglomérations - 2015).....**214**
Tableau 124 : Répartition régionale des catégories de taille des villes et de la population urbaine (2015).....**215**
Tableau 125 : Objectifs et réalisation du DSCE.....**232**
Tableau 126 : Prise en compte des grands projets en cours de préparation dans le projet de Loi de Finances 2020.....**233**
Tableau 127 : Apports cumulés d'APD de 2009 à 2011.....**235**
Tableau 128 : Répartition de l'allocation indicative (11ème FED) de 282 millionsd'euros.....**236**
Tableau 129 : Accords de partenariat entre le Cameroun et le Brésil.....**237**
Tableau 130 : Projets répertoriés d'électricité thermique (centrales gaz) dans la zone CEMAC.....**241**
Tableau 131 : Grands projets d'hydroélectricité dans la zone CEMAC.....**242**
Tableau 132 : Grands projets dans les mines et la métallurgie dans la zone CEMAC.....**242**
Tableau 133 : Grands projets dans l'agro-industrie, l'élevage, la pêche et l'aquaculture.....**243**
Tableau 134 : Classement Doing business du Cameroun relativement à quelques indicateurs en 2018 et 2019.....**245**
Tableau 135 : Cameroun : indicateurs de solidité financière, 2014–17.....**247**

Liste des figures

Figure 1 : Diagramme ombrothermique de la station Météorologique de Yaoundé.....**9**
Figure 2 : Diagramme ombrothermique de la station Météorologique de Douala.....**9**
Figure 3 : Structure institutionnelle de mise en œuvre du PNACC.....**22**
Figure 4 : Typologie des forêts du Cameroun (IUCN, 2013).....**29**
Figure 5 : Réserves Forestières et Périmètres de Reboisement du Cameroun par zone écologique en 2014.....**31**
Figure 6 : Evolution de la population et du taux de croissance démographique de 1976 à 2017.....**45**
Figure 7 : Evolution de la population et du taux de croissance démographique de 2005 à 2018.....**45**
Figure 8: Répartition de la population en 2005.....**46**
Figure 9 : Répartition de la population en 2018.....**46**
Figure 10 : Pyramide des âges de la population camerounaise 2005.....**48**
Figure 11 : Pyramide des âges de la population camerounaise en 2017.....**48**
Figure 12 : Pyramides des âges des différentes régions en 2017.....**49**
Figure 13 : Projections de la population camerounaise de 2020 à 2025.....**50**
Figure 14 : Indice de développement humain.....**50**
Figure 15 : Espérance de vie à la naissance.....**51**
Figure 16 : Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)..... **52**
Figure 17 : Principaux indicateurs de mortalité de la petite enfance de 2004 à 2018.....**53**
Figure 18 : Evolution de l'indice de mobilité résidentielle entre 1987 et 2014.....**53**
Figure 19 : pourcentage des ménages s'étant déplacés au cours des 12 mois précédents l'enquête.....**55**

Figure 20 : Répartition (en %) des ménages ayant changé de localité au cours des 12 derniers mois suivant le niveau de vie et selon les principales raisons de changement de localité en 2007.....**56**
Figure 21 : Répartition (en %) des ménages ayant changé de localité au cours des 12 derniers mois suivant le niveau de vie et selon les principales raisons de changement de localité en 2014.....**56**
Figure 22 : Répartition (en %) des ménages ayant changé de localité au cours des 12 derniers mois suivant le milieu de résidence et selon les principales raisons de changement de localité en 2007.....**56**
Figure 23 : Répartition (en %) des ménages ayant changé de localité au cours des 12 derniers mois suivant le milieu de résidence et selon les principales raisons de changement de localité en 2014.....**56**
Figure 24 : répartition des garçons de 5-17 ans astreints à un travail à abolir selon la raison de non-scolarisation.....**61**
Figure 25 : répartition des filles de 5-17 ans astreints à un travail à abolir selon la raison de non-scolarisation.....**61**
Figure 26 : Pourcentage d'enfants de 12-23 mois ayant reçu les vaccins.....**62**
Figure 27 : Proportion (%) de veuves parmi les femmes chefs de ménage.....**64**
Figure 28 : Proportion de femmes dans le gouvernement entre 2007 et 2019.....**64**
Figure 29 : Evolution du nombre et du pourcentage de femmes députées entre les législatures 1992-1997 et 2013-2018.....**64**
Figure 30 : Évolution du nombre d'employeurs enregistrés à la CNPS au cours des 5 dernières années.....**67**
Figure 31 : répartition des pensionnés vieillesse par âge et selon le sexe.....**68**
Figure 32 : Emplois générés par secteur d'activité par le PAJER-U entre 2012 et 2014.....**68**
Figure 33 : Répartition par région des groupes constitués dans le cadre du service civique national de participation au développement (cuvées 2012 et 2014).....**69**
Figure 34 : Structure du système éducatif camerounais.....**79**
Figure 35 : Effectifs des élèves du primaire par sexe, sous-système, type d'institution, sous-ordre et milieu en 2017..... **83**
Figure 36 : Evolution du taux de redoublement..... **83**
Figure 37 : Pourcentage des bacheliers par série en 2017..... **87**
Figure 38 : Ratio d'encadrement (élèves/enseignant) dans l'enseignement secondaire par région pour les années scolaires 2012 et 2013....**87**
Figure 39 : Ratio d'encadrement (élèves/salle de classe) dans l'enseignement secondaire par région pour les années scolaires en 2012 et 201 3.....**87**
Figure 40 : Evolution du montant alloué aux bourses scolaires des années scolaires 2009/2010 (en FCFA).....**87**
Figure 41 : Évolution de l'effectif des étudiants par université d'État et par sexe.....**89**
Figure 42 : Évolution de l'effectif des étudiants des IPES par région et par sexe.....**89**
Figure 43 : Organisation du Système National d'Approvisionnement en Médicaments Essentiels..... **98**
Figure 44 : Evolution de la morbidité palustre de 2007 à 2016.....**99**
Figure 45 : Evolution des indicateurs de la santé de l'enfant de 1991 à 2018....**99**
Figure 46 : Situation nutritionnelle des enfants de 0 à 5 ans de 1991 à 2014.....**99**
Figure 47 : Taux d'insuffisance pondérale par région en 2016.....**99**
Figure 48 : Evolution du budget de la santé et pourcentage par rapport au budget national.....**99**
Figure 49 : Contribution des différentes sources au financement de la santé en 2014.....**100**
Figure 50 : Evolution des indicateurs de suivi pré et post natal de 1991 à 2018.....**100**
Figure 51 : Consultations prénatales en % chez les femmes par région en 2016.....**100**
Figure 52 : Evolution des maladies transmissibles et non transmissibles au Cameroun (1990-2013).....**100**
Figure 53 : Structure pyramidale du Système de santé camerounais.....**101**
Figure 54 : Les Ratios d'encadrement sanitaire des populations par région, en 2011.....**103**
Figure 55 : Nombre de médailles glanées lors des compétitions internationales sur la période de 2015 à 2017.....**106**
Figure 56 : Proportion (en %) de ménages ayant accès à une eau potable de boisson (robinet (CAMWATER), borne-fontaine) de 2001 à 2014 .....**109**
Figure 57 : Proportion de la population ayant accès à une eau potable de boisson.....**109**
Figure 58 : Répartition (%) de la population suivant la principale source d'eau de boisson selon le milieu de résidence.....**109**
Figure 59 : Répartition (%) de la population suivant la principale source d'eau de boisson pour les années 2007 et 2014.....**110**
Figure 60 : Résultats du Cameroun pour le sous-secteur hydraulique rural et comparaison avec les autres pays à revenus moyens.....**111**
Figure 61 : Etat des financements cumulés de l'hydraulique villageoise de 1997 à 2003.....**111**
Figure 62 : Proportion de population ayant accès à des installations sanitaires suivant le type d'assainissement et selon le milieu de résidence..... **114**
Figure 63 : Proportion (%) des ménages urbains utilisant un mode adéquat d'évacuation des eaux usées selon le niveau d'instruction du chef de ménage entre 2005 et 2014.....**114**
Figure 64 : Proportion (%) des ménages urbains utilisant un mode adéquat d'évacuation des eaux usées selon le niveau de vie des ménages en 2007 et 2014.....**114**
Figure 65 : Evolution du taux d'accès en assainissement rural, comparé aux objectifs 2015.....**115**
Figure 66 : Evolution du taux d'accès en assainissement urbain, comparé aux objectifs 2015.....**115**
Figure 67 : Evolution des proportions de ménages ayant désinfecté le logement au cours des 12 derniers mois.....**116**
Figure 68 : Répartition (%) des ménages suivant le mode d'évacuation des eaux usées en 2014.....**116**
Figure 69 : Résultats du Cameroun concernant le cadre institutionnel et comparaison avec les autres pays à revenus moyens. **117**
Figure 70 : Résultats du Cameroun pour le sous-secteur de l'assainissement urbain et comparaison avec les autres pays à revenus moyens.....**117**

Figure 71 : Répartition des productions, superficie et rendement des céréales par région en 2016.....**125**
Figure 72 : Répartition des productions et superficie des racines et tubercules (Manioc, Macabo et Taro et l'Igname par région en l'année 2016 .....**126**
Figure 73 : Répartition des productions et superficie et rendement par région en l'année 2016..... **127**
Figure 74 : Production et exportation des cultures industrielles.....**128**
Figure 75 : Importation des céréales par le Cameroun.....**128**
Figure 76 : Estimation des volumes de bois sur pied (brut et exploitable) par classe d'utilisation des terres.....**131**
Figure 77 : Effectif de la volaille par région en 2016.....**135**
Figure 78 : Production des œufs en tonnes par région en 2016.....**135**
Figure 79 : Effectif des Petits Ruminants par région, 2016.....**135**
Figure 80 : Effectif des bovins par région, 2016.....**136**
Figure 81 : Effectif des porcins par région, 2016.....**136**
Figure 82 : Situation des consultations et des déparasitages par espèce.....**139**
Figure 83 : Evolution de la production halieutique au Cameroun par type de pêche.....**141**
Figure 84 : Evolution de la production du pétrole brut de 2006 à 2014 (en millions de barils).....**144**
Figure 85 : Évolution de la production nationale des hydrocarbures liquides de 2013 à 2018 (en millions de barils).....**145**
Figure 86 : Mises à la consommation des produits pétroliers de 2013 à 2018 (à TA et en m3).....**146**
Figure 87 : Évolution des exportations des hydrocarbures liquides (en milliards de FCFA).....**146**
Figure 88 : Exportation des hydrocarbures liquides par pays en 2017 (en barils).....**146**
Figure 89 : Contribution de la production d'hydrocarbures au PIB de 2009 à 2014.....**146**
Figure 90 : L'énergie électrique au Cameroun en fonction des sources de production (en MW).....**148**

Figure 91 : Puissance installée du parc électrique en 2014.....**151**
Figure 92 : Evolution des abonnés à l'énergie électrique de 2005 à 2014.....**152**
Figure 93 : Nombre d'abonnés à l'énergie électrique publique par région en 2014.....**152**
Figure 94 : Nombre d'artisans miniers recensés dans l'exploitation du diamant de 2013 à 2017..... **156**
Figure 95 : Nombre de permis de recherche et d'exploitation en cours au 31 décembre 2015.....**156**
Figure 96 : Répartition des établissements (Bureaux d'achat ; Bijouteries ; Unités de fusion ; Bureaux d'exportation d'or) classés par région et par année de 2010 à 2014.....**158**
Figure 97 : Répartition des bureaux d'achat, d'exportation d'or, de bijouteries et des unités de fusion de 2013 à 2014.....**158**
Figure 98 : Répartition en quantité et en valeur des diamants exploités de 2013 à 2014.....**158**
Figure 99 : Volume de diamants exploités, certifiés et exportés de 2013 à 2017.....**158**
Figure 100 : Certificats d'exportation de diamant délivrés de 2013 à 2017.....**158**
Figure 101 : Recettes générées par la certification et valeur des diamants exportés de 2013 à 2017.....**158**
Figure 102 : Contribution du secteur minier au PIB par région en 2014.....**160**
Figure 103 : Répartition des entreprises par région en 2016.....**162**
Figure 104 : Unités de transformation de bois (UTB) par région et catégorie (2012).....**165**
Figure 105 : Répartition des palmeraies moderne et de la production d'huile de palme par industrie.....**166**
Figure 106 : Structure des importations en (%) en 2015.....**168**
Figure 107 : Structures des exportations en (%) en 2015.....**169**
Figure 108 : Balance commerciale entre 1965 et 2018.....**170**
Figure 109 : Evolution de la valeur des échanges entre le Cameroun et ses principaux partenaires entre 2012 et 2016 (en millions de F CFA).....**170**
Figure 110 : Evolution des échanges entre le Cameroun et les pays de la CEMAC entre 2012 et 2016 (en millions de F CFA).....**171**
Figure 111 : Catégories des sites touristiques du Cameroun en 2018.....**174**
Figure 112 : Etablissements d'hébergement au Cameroun par catégorie en 2018.....**176**
Figure 113 : Capacité hôtelière du Cameroun en 2018.....**176**
Figure 114 : Évolution du nombre d'hôtels au Cameroun de 2014 à 2018 (Établissements classés et non classés) **176**
Figure 115 : Evolution de la capacité hôtelière du Cameroun de 2014 à 2018 (Etablissements classés et non classés) **177**
Figure 116 : Effectif des établissements de restauration autorisés en 2018.....**177**
Figure 117 : Effectif des établissements de loisir autorisés en 2018.....**177**
Figure 118 : Effectif des agences de voyage ou agences de tourisme autorisées en 2018.....**177**
Figure 119 : Effectif des guides touristiques agréés au Cameroun en 2018.....**178**
Figure 120 : Arrivées des touristes par motifs de visite.....**178**
Figure 121 : Arrivées des touristes au Cameroun par mode de transport en 2017.....**178**
Figure 122 : Evolution des arrivées dans les hôtels du Cameroun de 2005 à 2017.....**178**
Figure 123 : Arrivées et nuitées par type de résidents en 2017.....**179**
Figure 124 : Durée moyenne de séjour dans les hôtels au Cameroun en 2017.....**179**
Figure 125 : Emplois dans les établissements d'hébergement en 2015 (%).....**180**
Figure 126 : Linéaire (km) du réseau routier par classe et par région.....**181**
Figure 127 : Répartition du trafic moyen journalier par région (en véhicule/jour).....**183**
Figure 128 : Evolution du trafic portuaire 2010-2017 par type de trafic.....**184**
Figure 129 : Trafic marchandise conteneurisée embarquée au port de Douala 2010-2017.....**184**
Figure 130 : Trafic marchandise conteneurisée débarquée au port de Douala 2010-2017.....**184**
Figure 131 : Evolution du trafic de marchandises et voyageurs 2014-2017.....**186**
Figure 132 : Evolution des recettes par type de marchandises (en millions de FCFA)..... **187**
Figure 133 : Evolution du trafic de marchandises par type en volumes (1.000.000 TK)..... **187**
Figure 134 : Taux de pénétration de la téléphonie mobile et fixe de 2014-2017.....**191**
Figure 135 : Evolution du nombre d'abonnés actifs à la téléphonie mobile et fixe 2014-2017.....**191**
Figure 136 : Pourcentage de couverture réseau 2G MTN entre 2012-2016 par région.....**191**
Figure 137 : Pourcentage de couverture réseau 3G MTN en 2016 par région.....**191**
Figure 138 : Nombre d'abonnés par opérateur en 2014.....**192**
Figure 139 : Nombre d'abonnés par opérateur en 2017.....**192**
Figure 140 : Evolution du nombre d'abonnés internet et du taux de pénétration entre 2012 et 2017.....**192**
Figure 141 : Programme d'investissement des plans Camerounais en millions de francs CFA.....**198**
Figure 142 : Evolution du budget consacré aux Grand Projets dans le Budget d'Investissement Public (BIP) sur la période 2010-2019.....**228**
Figure 143 : Taux de change effectifs restés globalement inchangés 2015-2018.....**247**
Figure 144 : Cameroun : besoins de financement extérieurs, 2015–23 (milliards de FCFA).....**247**

Liste des photos

Photo 1 : Déforestation pour l'habitat et les cultures sur les hautes terres de l'ouest Cameroun.....**6**
Photo 2 : Plateau sommital du Tchabbal Mbabo.....**8**
Photo 3 : Paysage de Mangrove sur la côte camerounaise.....**20**
Photo 4 : Les chutes de la Menchum (Bamenda) (MINEPADT / SRADDT NW, 2018)..... **20**
Photo 5 : Hachereaux du site archéologique de Missinguiléo.....**34**
Photo 6 : Biface lancéolé du site archéologique de Missinguiléo.....**34**
Photo 7 : Percuteurs du site archéologique de Missinguiléo.....**34**
Photo 8 : Gravure rupestre du site de Bidzar.....**34**
Photo 9 : Gravure rupestre du site de Bidzar.....**34**
Photo 10 : Collier d'intronisation Bamoun Mgba-mgba (N°14984).....**37**
Photo 11 : Château de Schloss von Puttkamer au cameroun.....**40**
Photo 12 : Usine de coton de Kaélé.....**41**
Photo 13 : Perles objet d'ornement.....**71**
Photo 14 : Habitation mousgoum en teleuk, cases obus.....**71**
Photo 15 : Roi des Bamoun, Ibrahim Mbombo Njoya, dans son vêtement d'intronisation.....**72**
Photo 16 : funérailles du membre d'un groupe socio-ethnique chez le peuple guiziga du Nord du Cameroun.....**73**
Photo 17 : Danses sur des sons musicaux modernes inspirés des rythmes patrimoniaux.....**73**
Photo 18 : De la gauche vers la droite et de haut en bas le stade omnisport de Yaoundé et le stade de Garoua, le stade de Limbé, le stade de japoma de Douala, le stade d'olembé de Yahoudé.....**105**
Photo 19 : Parcours vita de Yaoundé et de Douala.....**105**
Photo 20 : De gauche à droite : Roger Milla, Samuel Eto'o Fils, Patrick Mboma et Rigobert Song.....**106**
Photo 21 : Principales espèces de poissons capturées et élevées au Cameroun.....**142**
Photo 22 : Embarquement sur la retenue de la Bénoué à Lagdo (2016).....**185**
Photo 23 : Quai d'embarquement/débarquement sur le Faro à Touroua, département de la Benoué ; frontière Nigéria (2016).....**185**
Photo 24 : Une vue du barrage de Memve'ele.....**228**
Photo 25 : Une vue du barrage de Mekin.....**229**
Photo 26 : Une vue du barrage de Lom Pangar.....**229**
Photo 27 : Une vue du 2ème pont sur le Wouri..... **229**

Liste des encadrés

Encadré 1 : Gestion durable de la biodiversité.....**15**
Encadré 2 : Gestion durable de la biodiversité.....**15**
Encadré 3 : Priorités nationales en matière de développement et de gestion de l'environnement.....**19**
Encadré 4 : Projet de conservation et de gestion participative des écosystèmes des mangroves.....**20**
Encadré 5 : Les stratégies sectorielles de gestion du milieu naturel et de l'environnement.....**21**
Encadré 6 : Le Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNACC) (2015-2020).....**22**
Encadré 7 : Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants.....**23**
Encadré 8 : Les Sao légendaires.....**37**
Encadré 9 : Existence des Sao.....**37**
Encadré 10 : Définitions sur la natalité et la fécondité.....**51**
Encadré 11 : Définitions et perception de la pauvreté au Cameroun.....**53**
Encadré 12 : Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre, 2017-2020.....**58**
Encadré 13 : UNVDA (Upper Noun Valley Development Authority).....**119**
Encadré 14 : MEADEN (Mission d'Études pour l'Aménagement et le Développement de la région du Nord).....**120**
Encadré 15 : CDC (Cameroon Development Corporation).....**121**
Encadré 16 : MIDENO (Mission de Développement du Nord-Ouest).....**121**
Encadré 17 : SOWEDA (South West Development Authority).....**121**
Encadré 18 : SODECAO (Société de Développement du Cacao).....**124**
Encadré 19 : COMIFAC (Commission des Forêts d'Afrique Centrale).....**129**
Encadré 20 : ANAFOR (Agence Nationale d'Appui au Découpage agro-écologique.....**130**
Encadré 21 : SODEPA (Société de Développement et d'Exploitation des Productions Animales).....**133**
Encadré 22 : LANAVET (Laboratoire National Vétérinaire).....**138**
Encadré 23 : CDPM (La Caisse de Développement de la Pêche Maritime)....**140**
Encadré 24 : Présentation générale de SODECOTON, Hévéa Cameroun SA (HEVECAM), SOCAPALM, PAMOL, SOSUCAM.....**166**
Encadré 25 : Evolution du réseau routier.....**181**
Encadré 26 : Couverture du réseau de télécommunications.....**191**
Encadré 27 : Le Programme National de Gouvernance (PNG).....**209**
Encadré 28 : Programme national de développement participatif (PNDP)....**210**
Encadré 29 : Stratégie d'Amélioration des Bidonvilles.....**220**
Encadré 30 : Environnement de l'investissement.....**243**

Sigles et abreviations

SIGLE	Définition
ABN	Autorité du Bassin du Niger
ACEFA	Amélioration de la Compétitivité des Exploitations Familiales Agropastorales
ADC	Aéroports du Cameroun
AEF	Afrique-Équatoriale Française
AEPA	Projet d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement
AER	Agence de l'Electrification Rurale
AFD	Agence Française de Développement
ANAFOR	Agence Nationale d'Appui au développement Forestier
ANIF	Agence Nationale d'Investigation Financière
ANOR	Agence des Normes et de la qualité
ANRP	Agence Nationale de la Radio Protection
AOF	Afrique-Occidentale Française
APE	Accord de Partenariat Economique
API	Agence de Promotion des Investissements
APME	Agence de Promotion des PME
APN	Autorité Portuaire Nationale
ARCAM	Assemblée Représentative du Cameroun
ARD	Agence Régionale de Douala
ARSEL	Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité
ART	Agence de Régulation des Télécommunications
ARY	Agence Régionale de Yaoundé
ASECNA	Agence pour la Sécurité et la Navigation Aérienne
ATCAM	Assemblée Territoriale du Cameroun
BAD	Banque Africaine de Développement
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BEPC	Brevet d'Etude du Premier Cycle
BIP	Budget d'Investissement Public
BIT	Bureau International du Travail
BM	Banque Mondiale
BMN	Bureau de Mise à Niveau
BP	Brevet Professionnel
BSTP	Bource de Sous-Traitance et de Partenariat
BT	Brevet de Technicien
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
BUCREP	Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population
CAMAIR Co	CAMeroon Airlines Corporation
CAMERCAP-PARC	Centre d'Analyse et de Recherche sur les Politiques Économiques et Sociales du Cameroun
CAMRAIL	CAMeroon RAILlways
CAMTEL	CAMeroon TELecommunication
CAMWATER	CAMeroon WATER utilities corporation
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CAPAM	Cadre d'Appui et de Promotion de l'Artisanat Minier
CAREF	Projet de Renforcement des CApacités des REseaux des Femmes
CARPA	Conseil d'Appui à la Réalisation des contrats de Partenariat

SIGLE	Définition
CBF	Cameroon Business Forum
CBLT	Commission du Bassin du Lac Tchad
CCAA	Cameroon Civil Aviation Authority
CCC	Complexe Chimique Camerounais
CCCE	Comité Consultatif des Consommateurs d'Electricité
CCIMA	Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDN	Contribution Déterminée au Niveau National
CEDEAO	Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Économique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale
CEP	Certificat d'Etudes Primaires
CFC	Crédit Foncier du Cameroun
CFM	Centres de Formation aux Métiers
CFPS	Centres de Formation Professionnelle Sectoriels
CGA	Centre de Gestion Agrée
CHR	Centres Hospitaliers Régionaux
CICOS	Commission Internationale du Bassin du Congo-Oubangui-Sangha
CIESP	Comité Interministériel Elargi au Secteur Privé
CISL	Comité Interministériel des Services Locaux
CMPJ	Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes
CNCC	Conseil National des Chargeurs du Cameroun
CND	Conseil National de la Décentralisation
CNDT	Comité National de Développement des Technologies
CNE	Conseil National de l'Emploi
CNPE	Caisse Nationale des Personnels de l'Etat
CNPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CNTT	Comité National de Transfert de Technologie
CNUCED	Convention de la conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
CONAC	Commission Nationale Anti-Corruption
COTCO	Cameroon Oil Transportation Company
CPB	Centre de Promotion du Bois
CPF	Centre de Promotion de la Femme
CPI	Conseil de Partenariat Industriel
CPIA	Country Policy and Institutions Assessment
CPP	Cadre de Programmation Pays
CRP	Industrie Chimique et le Raffinage du Pétrole
CSU	Couverture Santé Universelle
CTD	Communautés Territoriales Décentralisées
CUY	Communauté Urbaine de Yaoundé
DAC	Direction de l'Aviation Civile

SIGLE	Définition
DATZF	Direction de l'Aménagement du Territoire et de la Mise en Valeur des Zones Frontalières
DESA	Direction des Enquêtes et Statistiques Agricoles
DFNP	Domaine Forestier Non Permanent
DFP	Domaine Forestier Permanent
DGRE	Direction de la Gestion des Ressources en Eau
DPDC	Dibamba Power Development Corporation
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
DSPD	Document de Stratégie de Partenariat au Développement
DTF	Direction du Transport Ferroviaire
DTM	Displacement Tracking Matrix
ECAM	Enquête Camerounaise Auprès des Ménages
EDC	Electricity Development Corporation
EDR	Projet de Lutte contre le Phénomène des Enfants de la Rue
EDS	Enquête Démographique de Santé
EESI	Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel
EFA	Exploitation Familiale Agricole
ELECAM	ELECtions CAMeroon
ENEO	Concessionnaire du Service public de l'Electricité
EPE	Equivalents Points d'Eau
EPIA	Elevage, Pêche et Industries Animales
EPS	Education Physique et Sportive
EVS	Programme Sectoriel Enfant Vih/Sida
FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations
FED	Fonds Européen de Développement
FEICOM	Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FIDES	Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social
FMI	Fonds Monétaire International
FONADER	Fonds National de Développement Rural
FONIJ	FOnds National d'Insertion des Jeunes
FSLC	First School Leaving Certificate
GCCASP	Gender Climate Change Agriculture Support Programme
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GLAD	Global Land Analysis & Discovery
GPL	Gaz de Pétrole Liquéfié
HCR	Haut-Commissariat pour les Réfugiés
IAA	Industrie Agro-Alimentaire
ICH	Indicateur de Capital Humain
IDCH	Indice de Développement du Capital Humain
IDE	Investissements Directs Etrangers
IDH	Indice de Développement Humain
IMME	Industrie Métallurgique, l'industrie Mécanique et Electrique

SIGLE	Définition
IMPM	Institut de Recherche Médicale et des Plantes Médicinales
INC	Institut National de Cartographie
INJS	Institut National de la Jeunesse et de Sports
INS	Institut National de la Statistique
IPPTE	Initiative Pays Pauvres Très Endettés
IRAD	Institut de Recherche Agricole pour le Développement
IRGM	Institut de Recherches Géologiques et Minières
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
JMP	Joint Monitoring Program
KPDC	Kribi Power Development Company
LANAVET	LAboratoire NAtional VETérinaire
LMD	Licence, Master, Doctorat
MAETUR	Mission d'Aménagement et d'Equipement des Terrains Urbains
MAGZI	Mission d'Aménagement et de Gestion des Zones Industrielles
MEADEN	Mission d'Etudes pour l'Aménagement et le Développement de la province du Nord.
MICS	Multiple Indicator Cluster Survey
MIDENO	Mission de Développement du Nord-Ouest
MIDEPECAM	Mission de Développement de la Pèche Artisanale Maritime du Cameroun
MIDEVIV	Mission pour le Développement des Cultures Vivrières
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINAS	Ministère des Affaires Sociales
MINAT	Ministère de l'Administration Territoriale
MINATD	Ministère de l'Administration Territoriale et Décentralisation
MINCOMMERCE	Ministère du Commerce
MINDCAF	Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières
MINDDEVEL	Ministère de la Décentralisation et du Développement Local
MINDEF	Ministère de la Défense
MINDUH	Ministère du Développement Urbain et de l'Habitat
MINEDUB	Ministère de l'Education de Base
MINEE	Ministère de l'Eau et de l'Energie
MINEF	Ministère de l'Environnement et des Forêts
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINEPAT	Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINEPDED	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement Durable
MINEPIA	Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales
MINESEC	Ministère des Enseignements Secondaires
MINESUP	Ministère de l'Enseignement Supérieur

SIGLE	Définition
MINFI	Ministère des Finances
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
MINHDU	Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain
MINJEC	Ministère de la Jeunesse et de l'Eduction Civique
MINMIDT	Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique
MINPOSTEL	Ministère des Postes et Télécommunications
MINPROFF	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
MINRESI	Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
MINREX	Ministère des Relations Extérieures
MINSANTE	Ministère de la SANTE Publique
MINESEC	Ministère des enseignements Secondaires
MINSEP	Ministère des Sports et de l'Education Physique
MINT	Ministère des Transports
MINTOUL	Ministère du Tourisme et des Loisirs
MINTP	Ministère des Travaux Publics
MINVIL	Ministère de la Ville
MIPROMALO	Mission de Promotion des Matériaux Locaux
MNCB	Maladie Nodulaire Cutanée des Bovins
NHPC	Nachtigal Hydro Power Company
NPA	Nouvelle Politique Agricole
OCHA	Office for the Coordination of Humanitarian Affairs
OCI	Organisation de la Conférence Islamique
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONJ	Observatoire National de la Jeunesse
ONR	Observatoire National des Risques
ONU	Organisation des Nations Unies
PAD	Port Autonome de Douala
PADES BAKA	Projet d'Appui au Développement Economique et Social des BAKA
PADETC	Projet d'Appui au Développement de l'Elevage du Tilapia en Cage
PAEPYS	Projet d'Alimentation en Eau Potable de la Ville de Yaoundé et ses Environs à partir du Fleuve Sanaga
PAJER-U	Programme d'Appui à la Jeunesse Rurale et Urbaine
PAMMOCCA	Projet d'Appui à la Modernisation du Cadastre et au Climat des Affaires
PARFAR	Programme d'Amélioration du Revenu Familial Rural
PAS	Plans d'Ajustement Structurel
PCD	Plans Communaux de Développement
PDER	Plan Directeur d'Electrification Rurale du Cameroun
PDFN	Plan Directeur Ferroviaire National
PDI	Plan de Développement Industriel
PDR	Plan Directeur Routier

SIGLE	Définition
PDU	Plan Directeur d'Urbanisme
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PIB	Produit Intérieur Brut
PLANUT	Plan d'Urgence Triennal pour l'Accélération de la croissance économique
PM	Premier Ministre
PNACC	Plan National d'Adaptation au Changement Climatique
PNDP	Programme National de Développement Participatif
PNGE	Politique Nationale du Genre
PNUAD	Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PPA	Peste Porcine Africaine
PPAB	Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles
PPN	Politique Pharmaceutique Nationale
PRECESSE	Projet de Renforcement des Capacités Environnementales et Sociales pour le Secteur de l'Energie
PREPAFEN	Projet de Reduction de la Pauvreté et Actions en faveur des Femmes dans la région de l'Extrême Nord
PRINCES	Programme d'Inclusion Economique et Sociale
PS	Plan secteur
PSEF	Plan Sectoriel de l'Education et de la Formation
PSFE	Programme Sectoriel Forêt-Environnement
PSU	Programme Social d'Urgence
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PTU	Programme Thermique d'Urgence
PUD	Plans d'Urbanisme Directeurs
PZTN	Plan de Zonage du Territoire National
REDD+	Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation forestière
REPC	Rapport sur l'Etat de la Protection Civile
RESCAM	Réseau d'Epidémio-Surveillance des maladies animales de Cameroun
RFA	Redevance Forestière Annuelle
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RIN	Réseau Interconnecté Nord
RIS	Réseau interconnecté Sud
RNB	Revenu National Brut
RNDH	Rapport National sur le Développement Humain
RNTU	Réseau National des Télécommunications d'Urgence
R-PP	Readiness Preparation Proposal
RSSP	Réorientation des Soins de Santé Primaires
SAPIDACAM	Société d'Actions Prioritaires Intégrées de Développement Agricole pour le Cameroun

SIGLE	Définition
SCDP	Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers
SDAL	Sous-Direction de l'Assainissement Liquide
SDAU	Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme
SDSR	Stratégie de Développement du Secteur Rural
SDV	Stratégies de Développement des Villes
SHB	Septicémie Hémorragique des Bovidés
SIC	Société Immobilière du Cameroun
SNADDT	Schéma National d'Aménagement et du Développement Durable du Territoire
SND30	Stratégie Nationale de Développement 2020-2030
SNEC	Société Nationale des Eaux du Cameroun
SNH	Société Nationale des Hydrocarbures
SNIS	Système National d'Information Sanitaire
SODEBLE	Société de Développement du BLE
SODECOTON	Société de Développement du COTON
SODEPA	SOciété de Développement et d'Exploitation des Productions Animales
SONARA	Société Nationale de Raffinage
SONATREL	Société Nationale de Transport de l'Electrique
SONEL	Société Nationale d'Electricité
SOWEDA	South West Development Authority
SPANB	Stratégie et Plan d'Action National sur la Biodiversité
SRADDT	Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire
SSP	Soins de Santé Primaires
TBN	Taux Brut de Natalité
UA	Union Africaine
UDEAC	Union Douanière des Etats de l'Afrique Centrale
UE	Union Européenne
UFA	Unités Forestières d'Aménagement
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNC	Union Nationale du Cameroun
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNIFFAC	Union des Fédérations de Football d'Afrique Centrale
UPC	Union des Populations du Cameroun
VBG	Programme Conjoint pour l'Accélération de la Prévention des Violences Basées sur le Genre
WWF	World Wildlife Fund
ZAE	Zone Agroécologique
ZIC	Zones d'Intérêt Cynégétique
ZHDD	Zones Homogènes de Développement Durable
ZIC	Zones d'Intérêt Cynégétique
ZIC/GC	Zones d'Intérêt Cynégétique à Gestion Communautaire

Les cartes produites dans le cadre de cet Atlas ne pourront, en aucun cas, servir pour le règlement des litiges ou pour l’arbitrage des conflits relatifs aux limites administratives. Elles sont à considérer, à titre purement indicatif.

INTRODUCTION GENERALE

L'initiative d'élaborer l'Atlas de Développement Physique, prise par le MINEPAT, entre dans le cadre des missions assignées à la Direction de l'Aménagement du Territoire et de la Mise en Valeur des Zones Frontalières (DATZF). Il s'agit d'une collection d'informations géospatiales (cartes, graphiques, tableaux, images, données, etc.) organisée autour de thématiques cohérentes sur l'ensemble du territoire national, prenant en ligne de compte la diversité régionale.

L'Atlas est conçu comme un outil d'aménagement à moyen terme qui constitue un cadre d'orientation des actions du gouvernement en contribuant à la gestion cohérente et globale du territoire au service de la solidarité nationale, de la correction des inégalités et du développement durable.

Dans un contexte de reprise économique et en rapport étroit avec la mise en œuvre de la politique des grandes réalisations, une nouvelle configuration du territoire est en cours nécessitant une politique cohérente d'aménagement du territoire, qui oriente la distribution des établissements humains et des grandes infrastructures structurantes, qui guide les actions des différents acteurs agissant dans les différentes spécialités sectorielles. La mise en cohérence de la politique de développement durable et d'aménagement du territoire devient impérative pour garantir l'efficience des stratégies élaborées par des acteurs divers issus du secteur public, de la coopération, de la société civile et du secteur privé.

Dans ce contexte, l'objectif principal de l'Atlas est de constituer un document de synthèse composé des cartes, de graphiques, de tableaux statistiques, de documents photographiques et de notices descriptives et analytiques faisant le point actualisé sur les différentes thématiques.

Toutes les données analysées dans l'Atlas de développement physique du Cameroun ont nécessité la mobilisation de l'ensemble des structures administratives et organismes publics et parapublics afin de fournir la documentation nécessaire et les données statistiques publiées jusqu'en 2017. Outre l'exploitation des différents rapports et sources de données existantes notamment celles produites par l'INS, le BUCREP, les différents ministères et les organismes nationaux et internationaux et l'exploitation de la littérature scientifique relative aux questions abordées, la rédaction de cet Atlas a nécessité l'organisation d'entretiens directs avec les différents acteurs et des consultations participatives dans le cadre d'ateliers tenus avec la participation de l'ensemble des intervenants. Ces rencontres ont permis d'enrichir le contenu des 17 thèmes de l'Atlas et de proposer plusieurs nouveaux sous thèmes. Cette phase de concertation a été caractérisée par l'engagement des différents acteurs institutionnels dans cette œuvre.

La collecte des données a permis la mise en place d'une base de données documentaires qui abrite toutes les données et documents collectés et constitue de ce fait un réservoir unique de données et documents sur le Cameroun qui sera alimentée dans l'avenir pour servir comme banque de données accessible sur le net à l'ensemble des acteurs.

Pour des raisons de disponibilité de l'information, l'échelle spatiale retenue pour la cartographie de l'Atlas est principalement la région, mais aussi les départements lorsque l'information est disponible. L'échelle spatiale est affinée lorsqu'il s'agit de mettre en valeur un élément dont l'étendue spatiale est moindre que celui du département mais présentant une ampleur économique ou sociale importante pour le pays. Le choix de l'année de référence a porté sur l'année 2017 pour décrire la situation actuelle du pays. Enfin, l'Atlas permet de renseigner sur l'évolution du territoire et des activités économiques du pays au cours de la dernière décennie. Une fenêtre de temps plus large a été utilisée pour montrer des effets marquants de cette dynamique lorsque les données sont disponibles.

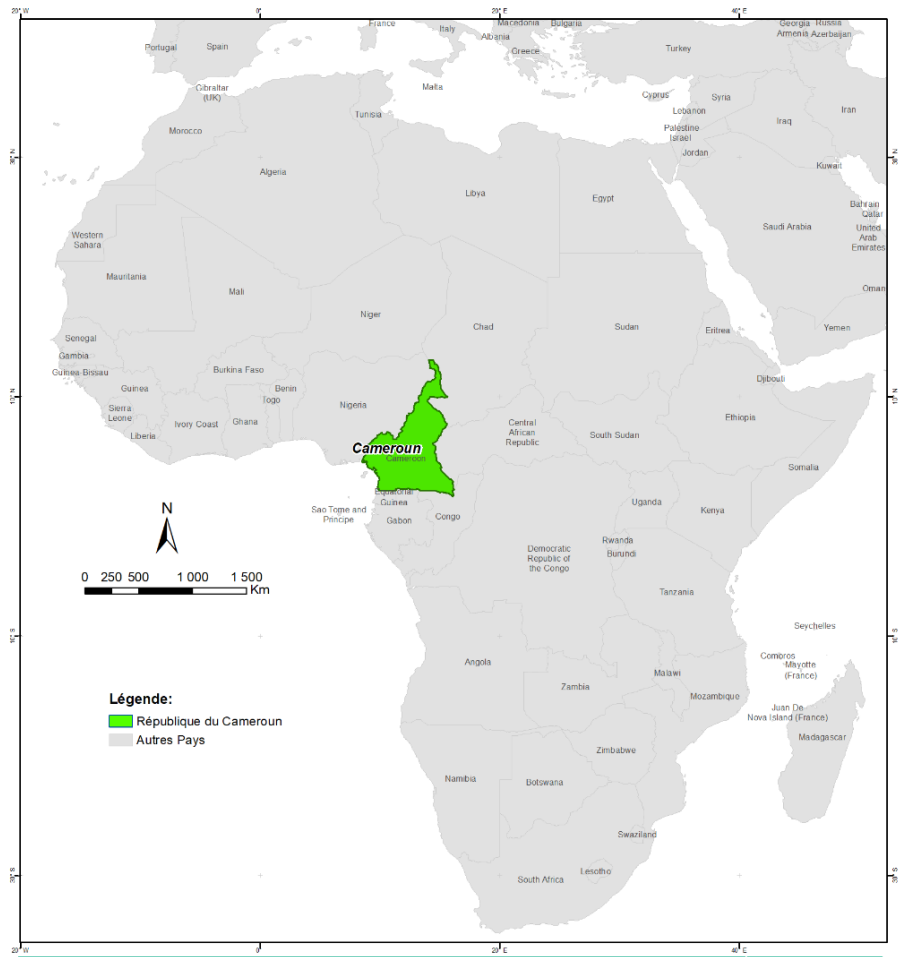
Le présent Atlas est structuré autour de six chapitres. Le premier donne un éclairage sur le milieu physique et naturel et le volet environnement qui constituent le point fort du pays grâce à la diversité et aux grandes richesses de ce milieu naturel. Le deuxième chapitre est consacré à l'analyse du milieu humain, en abordant l'histoire du Cameroun et son patrimoine culturel, sa population et son évolution démographique et enfin sa politique de protection sociale.

Le troisième chapitre analyse les services et équipements socio-collectifs que ce soit pour le volet infrastructure ou pour l'accès de la population à ces services et équipements.

Le quatrième chapitre met en lumière les activités économiques en mettant l'accent particulièrement sur l'activité agricole et la foresterie, l'énergie, les mines et l'industrie, les échanges commerciaux, le tourisme et les loisirs, le secteur du transport et les technologies de l'Information et de la Communication.
Le secteur de l'Aménagement a été développé dans le chapitre cinq en mettant l'accent notamment sur l'organisation du territoire et la gouvernance, l'aménagement urbain, l'aménagement agro-forestier et les Grands projets d'Investissement Public. Enfin, le dernier chapitre a été consacré aux volets de la coopération internationale, à l'investissement et aux échanges, en mettant l'accent notamment sur la promotion de l'image du Cameroun et l'attractivité des investisseurs.

L'ensemble de ces chapitres, aux contenus riches et variés, permettent de rendre compte des caractéristiques naturelles, socio-économiques et culturelles du Cameroun mais aussi de l'impact de sa position géostratégique, de ses relations régionales et internationales et enfin, de ses stratégies futures.

En effet, le Cameroun se distingue par sa situation centrale dans le golfe de Guinée, ce qui lui procure une place particulière sur le continent. Sur son territoire se rejoignent les grandes régions naturelles de l'Ouest, du Nord et du Centre de l'Afrique. Il se positionne entre l'Afrique des plaines et des plateaux, l'Afrique des forêts et des savanes, l'Afrique des animistes, des chrétiens et des musulmans, l'Afrique anglophone et francophone.



Carte 1 : Localisation du Camroun en Afrique

Sa position latitudinale (de 1° 40' à 13° de latitude au Nord de l'équateur) lui confère le privilège de réunir la quasi-totalité des climats de l'Afrique tropicale, avec l'existence d'une variété d'écosystèmes organisés selon la disposition des bandes climatiques et dont les nuances sont poussées à l'extrême, en raison de l'existence des montagnes et de l'étagement des paysages qui lui est associé, - une forêt dense humide méridionale, une savane dans la région centrale, une steppe dans le Nord, une forêt et des prairies de montagnes, groupant au total quelque 8 000 espèces, 1 800 genres et 230 familles de plantes angiospermes. Cette diversité des ensembles phytogéographiques se trouve amplifiée par le contact océan-continent et les paysages qui lui sont propres, tout ceci dans un contexte morphologique où de grandes surfaces monotones alternent avec des reliefs vigoureux. Le Cameroun concentre l'essentiel des contraintes physiques d'origines bioclimatique et géo-structurale présentes sur le continent. Il représente une synthèse des écosystèmes des pays du continent et en particulier de l'Afrique subsaharienne. Tous ces facteurs font de lui une « Afrique en miniature » (Tchawa, 2012).

La position charnière du Cameroun dans un contexte de diversité des écosystèmes aura été l'une des raisons principales de la convergence des peuples et de cultures très diversifiées et pourrait justifier l'afflux de plusieurs

grands courants migratoires venus des quatre coins du continent. C'est ce qui explique l'existence de 240 tribus appartenant à trois principaux groupes ethniques et la pratique des principales grandes familles linguistiques africaines. Le caractère atypique du Cameroun et sa pluralité singulière sont des éléments de sa richesse potentielle. Ils offrent une opportunité pour la cristallisation de la nation et lui donne une position géopolitique exceptionnelle parmi les États du continent.

Abritant plus de 24 millions d'habitants en 2018 sur une superficie de 475 442 km², le Cameroun est aujourd'hui un Etat moderne qui ambitionne de se transformer à l'horizon 2035 en « un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité ».

La stratégie de l'Etat pour le développement socio-économique du pays se décline en trois temps :

- Pour la période allant de 2010 à 2019, l'Etat entend moderniser l'économie par l'accélération de la croissance, la création d'emploi formel et la réduction de la pauvreté.

- Pour la période allant de 2020 à 2027, il est envisagé de faire accéder le Cameroun au stade de pays à revenu intermédiaire tranche supérieure par l'accélération du rythme de croissance économique et la mise sur le développement de certains secteurs comme l'agriculture et l'exploitation minière et en veillant à une répartition moins inégalitaire des revenus tirés.

- Pour la période allant de 2028 à 2035, il est question de faire du Cameroun un nouveau pays industrialisé, émergent avec la promotion de la croissance durable, l'accroissement de la valeur ajoutée manufacturière à près de 25 % du PIB et la valeur des produits manufacturés à plus de 50 % des exportations, le renforcement des échanges et l'ouverture vers l'extérieur et enfin le rabaissement du taux de pauvreté à un niveau résiduel de moins de 10 % et l'élévation de l'espérance de vie à la naissance de 55 ans à plus de 65 ans.

En effet, malgré un contexte international défavorable, le Cameroun est aujourd'hui classé 21ème en Afrique et 151ème dans le monde sur le plan économique, entre 2010 et 2017, son économie a connu une croissance moyenne de 4,6% (4,2 en 2018) grâce au dynamisme du secteur tertiaire et à la croissance de la consommation et des investissements ; son IDH est passé de 0,51 à 0,56, soit un gain moyen 0,05 point ; le RNB par habitant a augmenté d'environ 14,1 % entre 1990 et 2017 (PNUD, 2018).



MILIEU NATUREL

INTRODUCTION

Situé au fond du creux axial du golfe de Guinée qui s'étend jusqu'au lac Tchad, le Cameroun présente une diversité remarquable sur le plan géographique, avec son relief contrasté, une grande diversité de zones climatiques qui, couplée à une grande variété géologique et topographique, lui confère une grande variété de régions écologiques, de paysages, d'écosystèmes spécifiques et d'habitats. Avec plus de 20 millions d'hectares (ha) de forêts tropicales humides, on y trouve une grande diversité floristique et faunique qui le hisse aux quatrième et cinquième rangs à l'échelle du continent africain (PEC, 2004). Le pays regorge d'une variété d'aires protégées parmi lesquelles les parcs nationaux, les réserves fauniques et de flore, les sanctuaires etc... Le Cameroun serait naturellement un véritable " Monde diversité ", avec des ressources naturelles qui n'attendent qu'à être rationnellement exploitées et valorisées, pour un développement durable de ses régions.

Cependant, les activités anthropiques dues au développement économique et urbain et à la forte croissance démographique, sont à l'origine de l'amenuisement progressif des ressources naturelles mobilisables. Elles exercent une pression sur les écosystèmes et entraînent un appauvrissement de la biodiversité ainsi qu'une dégradation des terres. Elles ont également un impact négatif et grandissant sur l'environnement et sont à l'origine des changements climatiques.

En réponse à cette situation l'Etat camerounais a signé plusieurs conventions internationales relatives à la protection et la sauvegarde de l'environnement, ainsi qu'au développement durable et a participé activement à leur mise en œuvre. Le gouvernement s'est s'engagé, à travers le PNGE (dès 1996) et diverses initiatives, dans l'amélioration de la qualité de l'environnement du pays.

POLITIQUES PUBLIQUES ET STRATEGIES EN MATIERE DE PROTECTION DU MILIEU NATUREL

CONTEXTE

Les politiques publiques en matière de protection de la nature, au cours de la période de mise en œuvre du DSCE, reconnaissent l'importance d'un développement durable et rationnel de l'environnement, et appellent à la mise en œuvre d'actions en faveur de la gestion des aspects environnementaux des activités rurales, de la gestion de la biodiversité et la valorisation des ressources et du reboisement. Ces politiques ont été mises en œuvre à travers divers plans, programmes et initiatives : le plan national de lutte contre la désertification ; la stratégie nationale pour la Réduction des Emissions liées à la Déforestation et la Dégradation de forêts et la prise en compte de la gestion durable, de l'augmentation des stocks de carbone et de la conservation (REDD+) ; le document de Contribution Déterminée au Niveau National (CDN) ; et la participation aux initiatives Grandes Murailles Vertes et l'initiative pour la restauration des paysages forestiers africains (SND30).

Le cadre institutionnel et réglementaire nécessaire a été créé avec la mise en place des différents programmes (un Plan National de Gestion de l'Environnement en 1996, actualisé en 2010 (PNGE), un Plan National de Contingence en 2002, révisé en 2011 ; un Plan National de la Lutte contre la Désertification en 2007 ; une Stratégie Nationale de Gestion Durable des Eaux et des Sols dans l'espace agro-sylvo-pastoral en 2007 et tout récemment, l'adoption d'un Plan National pour l'Adaptation aux Changements Climatiques en 2015 (PNUD, 2017). Dans le cadre de la mise en œuvre de la SND30, les autorités envisagent de renforcer les actions relatives à la gestion durable des ressources naturelles (sol, flore, faune, eau) et de prendre des mesures adéquates d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques.

STRATÉGIE DE PROTECTION ET DE GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES

Afin d'assurer une bonne gestion de la flore et d'assurer la protection de certaines essences et produits forestiers non ligneux menacés d'extinction, la SND-30 prévoit d'inciter les communautés et les communes à la création des forêts communautaires et communales ; d'améliorer l'offre des semences à travers la création des banques de semences d'espèces forestières et la mise en place des pépinières de référence ; de promouvoir les actions de reboisement ; et d'améliorer l'information sur l'état de la ressource forestière.

En ce qui concerne la gestion de la faune, la stratégie s'engage à intensifier les actions visant à assurer la protection des espèces et des écosystèmes représentatifs de la biodiversité ; à promouvoir l'écotourisme ; à sécuriser les aires protégées ; et à renforcer la lutte contre le braconnage.

Afin d'assurer une bonne gestion des ressources en eau, il sera question pour le gouvernement de capitaliser les immenses potentialités qu'offrent les domaines marin et aquatique ; de rationnaliser l'utilisation des ressources en eaux de surface et en eaux souterraines à travers de nouvelles pratiques et technologies ; de poursuivre les actions visant à développer l'économie bleue ; et d'intensifier les actions de lutte contre les jacinthes d'eau.

Enfin, Le gouvernement entend également intensifier les actions de lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la pollution notamment dans les deux villes de Douala et de Yaoundé où on enregistre une dégradation notable de l'environnement et en particulier de la qualité de l'air ambiant.

STRATÉGIE D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le Cameroun est confronté à une récurrence anormale de phénomènes climatiques extrêmes qui mettent en danger les populations ainsi que les écosystèmes et les services qu'ils fournissent (PNUD, 2017). Pour faire face aux conséquences perceptibles de ces changements, notamment les inondations et les glissements de terrain dont certaines villes et campagnes sont victimes, la SND30 annonce un engagement du gouvernement à prendre en compte dans les stratégies et politiques sectorielles, - aussi bien dans la formulation que dans la mise en œuvre - des préoccupations liées aux changements climatiques ; à renforcer les capacités des institutions chargées de la veille climatique ; à opérationnaliser le dispositif de veille, de prévention et de riposte aux effets des changements climatiques et à élaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale de gestion des déchets tout en promouvant la responsabilité sociétale des entreprises.

MILIEU PHYSIQUE ET NATUREL

Etiré sur plus de 1 200 km, du lac Tchad à la baie de Bonny, le milieu physique camerounais a grossièrement la forme d'un triangle de 475 442 Km2 de superficie, entre les parallèles de 2° et 12° de latitude nord. Les grands traits du relief sont bien contrastés. Les bas pays se trouvent surtout au nord. Les plaines côtières sont relativement peu étendues au sud-ouest. Entre ces deux ensembles s'élève la dorsale camerounaise, hautes terres qui, vont du mont Cameroun (4095 m) aux confins de la République Centrafricaine, coupent le pays en deux. Au sud, s'étend le vaste plateau sud-camerounais. Comment la végétation marque-t-elle ces ensembles de reliefs ?

VÉGÉTATION

La végétation du Cameroun représente un condensé de la végétation de l'Afrique intertropicale avec une forêt dense humide au sud, de la savane au centre, de la steppe au nord, de la forêt et des prairies en montagne.

LA VÉGÉTATION DE FORÊT

La forêt du Cameroun est le deuxième massif forestier le plus important d'Afrique après celui de la République Démocratique du Congo (RDC), soit environ 22,5 millions d'hectares. Elle occupe le cinquième rang africain du point de vue de la diversité biologique et plus de deux tiers de la superficie du territoire national (MINEPDED, 2018). La forêt du Cameroun se trouve dans le bassin du Congo qui constitue la deuxième réserve forestière du monde derrière l'Amazonie au Brésil.

On peut distinguer :

Les forêts côtières de la Cross, de la Sanaga et de Bioko qui forment une écorégion terrestre définie par le Fonds mondial pour la nature.

Elle appartient au biome des forêts de feuillus humides tropicales et subtropicales de l'écozone afrotropicale. Elle comprend les plaines et les forêts côtières du bassin des rivières Cross (Sud-Est du Nigeria) et Sanaga (Sud-Ouest du Cameroun).

La flore y est caractérisée par un grand nombre de genres endémiques, mais se trouve fortement entamée par les activités humaines comme l'exploitation forestière et l'agriculture.

La forêt côtière sur plaine sablonneuse est caractérisée par la présence du Saccoglottis (bidou) au tronc difforme, une abondance exceptionnelle de Lophira alata (Bongossi ou Azobé), propagé grâce aux défrichements anciens, ainsi que par celle du Cynometra hankei (nkokom) et Coula (éwomé). Le sous-bois renferme des arbustes remarquables (Allexis aux fleurs sur les tiges, Glossocalyx à feuillage fortement odorant, Phyllobotryum fleurissant sur les feuilles, Pierrina). Elle comporte aussi de nombreux arbres de la forêt atlantique.

Les écosystèmes de mangroves du Cameroun comptent parmi les plus productives du Golfe de Guinée. Elles occupent une superficie de 232 723 ha (MINEP 2010) » ou la Stratégie nationale de gestion durable des mangroves à l'horizon 2025

La forêt toujours verte à Caesalpiniaceae (forêt atlantique ou biafréenne), située entre 200 et 800 m, hyper humide au nord-ouest et humide au sud-est, est essentiellement caractérisée par de grandes césalpiniacées plus ou moins grégaires, à côté d'autres arbres ou arbustes divers, souvent aussi d'espèces particulières et de nombreuses plantes de sous-bois non moins caractéristiques. Des raphiales marécageuses à Raphia cf. monbuttorum, sont localisées le long du moyen et du haut Ntem ; une palmeraie vraisemblablement naturelle d'Elaeis (palmier à huile), entre 500 et 800 m, s'étend sur le flanc ouest du plateau montagneux occidental. De petites savanes, à Borassus (rônier), sont localisées au pied du versant nord du Mont Cameroun sur de vieux champs de laves.

Couvrant le bassin du fleuve, et souvent sur sols nettement argileux, s'étend la forêt du Dja, toujours verte, de type atlantique, mais pratiquement dépourvue de césalpiniacées. Par contre, cette forêt englobe des peuplements purs de Gilbertiodendron dewevrei (ékobem), où semis, perches et grands arbres se côtoient, comme il s'en rencontre dans le bassin congolais-zaïrois, de même des forêts inondables à Guibourtia demeusei (paka).

Au sein de cet appendice camerounais du bassin central africain, plusieurs espèces sont plus fréquentes ou abondantes qu'ailleurs (Ataenidia, Drypetes spp des lianes comme Milletia duchesnei. Tetracera spp.), les rotins envahissent souvent les trouées naturelles de ces forêts peu peuplées et peu exploitées.

Au domaine camerouno-congolais se rattache la forêt marécageuse du Nyong à Sterculia subviolacea (éfok), remplacée en aval par des prairies flottantes (à Echinochloa pyramidalis) ou inondables ; ailleurs, des forêt également inondables, souvent à Uapaca paludosa (rikio), sur ses racines échasses, sont bien caractérisées en sous-bois Aframomum pseudostipulaire (à fleurs roses au ras du sol) et Trachyphrynium alors que des raphiales marécageuses à Raphia cf monbuttorum occupent parfois des surfaces étendues ; la végétation de rochers se localise dans la boucle du Dja sur des schistes chloriteux.

La forêt semi-caducifoliée et les savanes périforestières s'imbriquent en une mosaïque complexe, si l'on fait abstraction du massif forestier compact situé entre Batouri et Ouesso. Pour des raisons climatiques, une tache de forêt semi-caducifoliée se localise au pied nord-est du Mont Cameroun.

Cette forêt possède un dynamisme qui lui permet de s'étendre vers le nord en gagnant largement sur les savanes périforestières non cultivées et non brûlées, également vers le sud en s'insinuant dans les trouées pratiquées en forêt toujours verte (Leké, région cacaoyère) ; au sud-est, entre les 14e et 16e méridiens, son extension importante semble résulter de phénomènes paléoclimatologiques sans doute assez récents avec, en outre, des taches de forêt clairsemée à strate inférieure de marantacées.
Parmi les espèces arborescentes caractéristiques de cette forêt peuvent être mises en avant les Sterculiaceae (Cola lateritia) - fofoko, Mansonia - bété, Pterygota macrocarpa, Sterculia rhinopetala, Triplochiton - ayous)

et les Ulmaceae (Celtis spp. - odou, Holoptelea) à côté de beaucoup d'autres (Autranella, Gossweilerodendron, Keayodendron, Tridesmostemon) ; Terminalia superba (ngolou ou fraké) et Piptadeniastrum africanum (atui ou dabéma) sont des éléments très dynamiques de cette forêt et qui se rencontrent très loin vers le sud-ouest.

En sous-étage, quelques espèces arborescentes ou arbustives sont à tendance grégaire manifeste et les arbustes du sous-bois appartiennent souvent, entre beaucoup d'autres, aux genres Ouratea ou Rinorea ; certaines acanthacées herbacées sont propres à cette forêt, tout comme certaines lianes.
À l'extrémité sud, ce domaine forestier se rencontre dans les monts Rumpi, les monts Bakossi, le mont Nlonako, le mont Koupé et le mont Manengouba. Elle s'étend ensuite au Nord-Est vers le plateau de Mambila, avec une extension au Nord vers les hauts plateaux de Bamenda-Banso et au Nord-Ouest vers le plateau d'Obudu au Nigeria. Elle se prolonge ensuite sur le flanc ouest des hauts plateaux de l'Adamaoua jusqu'au Tchabal Gangdaba avec deux petites extensions plus à l'Est.

LA VÉGÉTATION DE SAVANE

Les savanes péri forestières ou guinéo-soudaniennes peuvent être différenciées comme suit :

- savanes herbeuses à Pennisetum purpureum (sissongo) résultant de la destruction des lisières de la forêt;
- savanes herbeuses à Imperata cylindica, d'origine agricole en général ;
- savanes chétivement arbustives à Annona senegalensis (doukouhi) et Bridelia ferruginea (boroborohi), arbustes repartis au milieu d'un tapis de grandes herbes (Hyparhenia) avec présence notable d'Aframomum latifolium (aux fruits rouges sur le sol) ;
- savanes arbustives à Terminalia glaucescens au feuillage cendré, avec tapis herbeux d'Andropogoneae plus diversifié, plus important, et arbustes plus variés (Ficus capensis, Hymenocardia acida, Lannea kerstingii, Nauclea latifolia - bakouréli, Piliostigma thonningii – barkehi), avec quelques éléments soudano-guinéens de l'Adamaoua en complément, certains de ceux-ci dépassant le curieux confluent Mbam- Sanaga à Fagara zanthoxvbides au tronc épineux et peuplements de Borassus (rônier). Dans le domaine de la forêt semi-caducifoliée et des savanes périforestières : vallées marécageuses à Mitragna stipulsa (langango ou bahia) ; raphiales à Raphia cf monbuttorum, compactes en forêts, déchiquetées en Savane ; marécages intraforestiers herbeux à Cyclosorus striatus et Mariscus socialis au sud-ouest de Batouri ; prairies inondées piquetées de Phoenix reclinata (faux dattier) ; franges de bord de rivières à Uapaca heudelotti et Cathormion ; savanes herbacées intraforestières à Bulbostylis laniceps sur dalles ferrugineuses vers Yokadouma.

La forêt toujours verte d'altitude apparait à partir de 800 m au voisinage de l'Atlantique, mais seulement vers 1200 m aux Monts de Poli. Cette forêt d'altitude, sous l'influence de facteurs biotiques, agricoles ou pastoraux, est réduite souvent sous forme de lambeaux et îlots de très faibles superficies, voire d'éléments floristiques isolés au Mont Cameroun. Les coulées de lave l'anéantissent et la recolonisation, même à basse altitude, est extrêmement lente. La forêt d'altitude se subdivise en deux étages :

a. la forêt submontagnarde (800-1200 à 1800-2000 m), avec des arbres particuliers (Carapa grandiflora et Pentadesma grandifolia aux fruits volumineux, Ficus spp, Xylopia africana), parfois identiques ou à affinités avec des espèces des montagnes d'Afrique orientale (Albizia gummifera et Newtonia buchananii aux fins feuillages, Pterygota mildbraedii à feuille en coeur), quelquefois des espèces de plaine recherchant l'altitude (Aningeria, Entandrophragma angolense, Trilepisium). On y rencontre aussi le Podocarpus milanjianus ;

b. la forêt montagnarde (1800-2000 m à 2800-3000 m) s'élève du Mont Oku jusqu'à 3000 m, mais partout ailleurs culture et élevage ont abaissé cette limite artificiellement, de même les éruptions du Mont Cameroun. Elle est ainsi souvent remplacée, rapidement, par des pâturages à Sporobolus africanus aux touffes serrées, en brosse, unique constituant du paysage.

La forêt montagnarde est caractérisée par des arbres tels que Celtis africana, Nuxia, Prunus, Rapanea, Syzygium staudtii, Ternstroemia polypetala, par des épiphytes étrangleurs (Ficus spp., Schefflera abyssinica), ainsi que par des arbustes divers (Allophyllus bullatus à feuille trifoliolée, Bridelia speciosa, Ilex, Pavetta hookerana) ; les lianes y sont peu abondantes, les mousses et épiphytes moins spectaculairement développés qu'en forêt submontagnarde.



Source : https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/e/e4/Cameroon_-_forests.jpg
Uploaded from http://flickr.com/photo/68632374@N00/2363703297 using Flickr upload bot

Photo 1 : Déforestation pour l'habitat et les cultures sur les hautes terres de l'ouest Cameroun

La prairie afro-subalpine. Elle se trouve au-dessus de 2800-3000 m. Elle ne concerne que le Mont Cameroun (4095 m), affecté par le volcanisme et le Mont Oku (3008 m) dégradé par le pâturage. Parmi les espèces de haute altitude connues, figurent ici : Alchemilla fischeri var. camerunensis, Bartsia petitiana, Senecio clarenceanus, Veronica mannii, ... avec des graminées gazonnantes ou stolonifères : Agrostis mannii, Deschampsia mildbraedii, Festuca abyssinica, Pennarchistis, Poa annua… accompagnés de quelques lichens et mousses.

Les savanes arbustives et arborées soudano-guinéennes du plateau de l'Adamaoua, entre 900 et 1500 m, essentiellement à Daniellia oliveri (kaharlahi) et Lophira kanceolata (méné) avec tapis de graminées (Andropogoneae). Elles sont très influencées par l'action humaine (culture du manioc, élevages bovins). Certains arbustes sont localement fort abondants créant des facies particuliers, comme Burkea (kokobi), divers Terminalia, Samanea, à côté d'espèces non moins significatives mais plus dispersées ; la flore herbacée de ces savanes est très influencée par le pâturage.

Les savanes boisées et forêts claires sèches médio-soudaniennes se subdivisent en deux districts : le district méridional de la Katsina Ala-Donga, avec Uapaca togoensis (autre rikio), Anogeissus (kodjoli), et le district septentrional des hauts bassins du Faro, de la Bénoué, du Mayo Rey, de la Vina et de la Mbéré avec Isoberlinia doka (koubahi), et Uapaca togoensis, abondants mais ne constituant que rarement des forêts sèches.

LA VÉGÉTATION SAHÉLO-SAHARIENNE

Elle présente deux aspects :

a. Des steppes à épineux, dont l'extension récente et actuelle vers le sud semble être due aux populations cultivatrices et surtout pastorales de la plaine de Maroua ; les épineux sahéliens, en particulier, font ici leur apparition et colonisent les sols grisâtres (hardés) : Acacia seyal (tsilouki), Balanites à fruit jaune comestible, mais il est aussi fréquemment dégradé par le pâturage. Sur les sols purement sablonneux se rencontrent le palmier fourchu Hyplaene (gellehi ou doum) et des jachères à Guiera (gelloki) avec Calotropis (bambambi) aux fruits gonflés et spongieux.

b. Des prairies périodiquement inondées. Elles présentent toujours une phase de destruction apparente de la végétation par pâturage, feu ou sécheresse annuelle, ou totale pour la riziculture industrielle (Yagoua). Là où l'inondation n'est que superficielle, domine un paysage boisé établi sur des argiles noires (karals) et formé essentiellement d'Acacia seyal, parfois avec A. nilotica var. adansonii (garad mermedi). Le tapis herbacé en saison des pluies est très développé en hauteur avec, en abondance : Hygrophila auriculata épineuse, Sorghum arundinaceum Thalia aux larges feuilles. Ces boisements sont attaqués par l'homme pour des champs de mil en casiers. Là où l'inondation est importante, il existe de très vastes prairies graminéennes (yaérés) brûlées en saison sèche d'ailleurs, puis pâturées.

Le **secteur sahélo-saharien** est en fait inconsistant et mal individualisé, avec la seule présence caractéristique d'Acacia senegal (kitir ou gommier) sur les rives du lac Tchad ; ce sont encore des hardés, intensément pâturés, avec mil et maïs.

ARCHITECTURE DU RELIEF

Les grands traits du relief sont assez paradoxaux. Ainsi, les bas pays se trouvent surtout au nord, dans l'intérieur du pays, alors que les plaines côtières sont relativement peu étendues. Entre ces deux ensembles s'élève la dorsale camerounaise, hautes terres qui, vont du mont Cameroun (4095 m) aux confins de la République centrafricaine, isolant ainsi des basses terres du Nord, le vaste plateau sud-camerounais.

LES BASSES TERRES DU NORD

Elles se divisent en deux unités distinctes séparées par la terminaison méridionale des monts Mandara et la boursouflure de Kaélé. Au nord, les plaines du Tchad s'abaissent progressivement de 550 à 280 m, du piémont des Mandara au Logone. Autour de Maroua, dans le Diamaré, s'étalent de vastes surfaces en pente douce parsemées d'inselbergs. A l'est de l'erg de Kalfou et du bourrelet sableux Yagoua-Limani, s'étendent les plaines d'inondation du Logone (Yaéré) et les marécages du delta du Chari.

Au sud, se trouve la cuvette tectonique de la Bénoué. C'est une plaine déprimée (176 m à Garoua) entre les monts de Peské Bori, la région de Kaélé et le plateau de l'Adamaoua. A l'inverse du Diamaré, les pentes s'inclinent ici vers l'ouest, tandis que les écoulements se dirigent vers le fleuve Niger. Des reliefs tabulaires gréseux (Tinguelin), de petits massifs granitoïdes ou volcaniques (Hossérés) en rompent la monotonie (monts de Poli, Hosserés Tchollirè, Gorna, etc.) (Morin, 1979). Les monts Alantika, massif dissymétrique qui domine le Faro de près de 1 300 m ferment la frontière nigériane

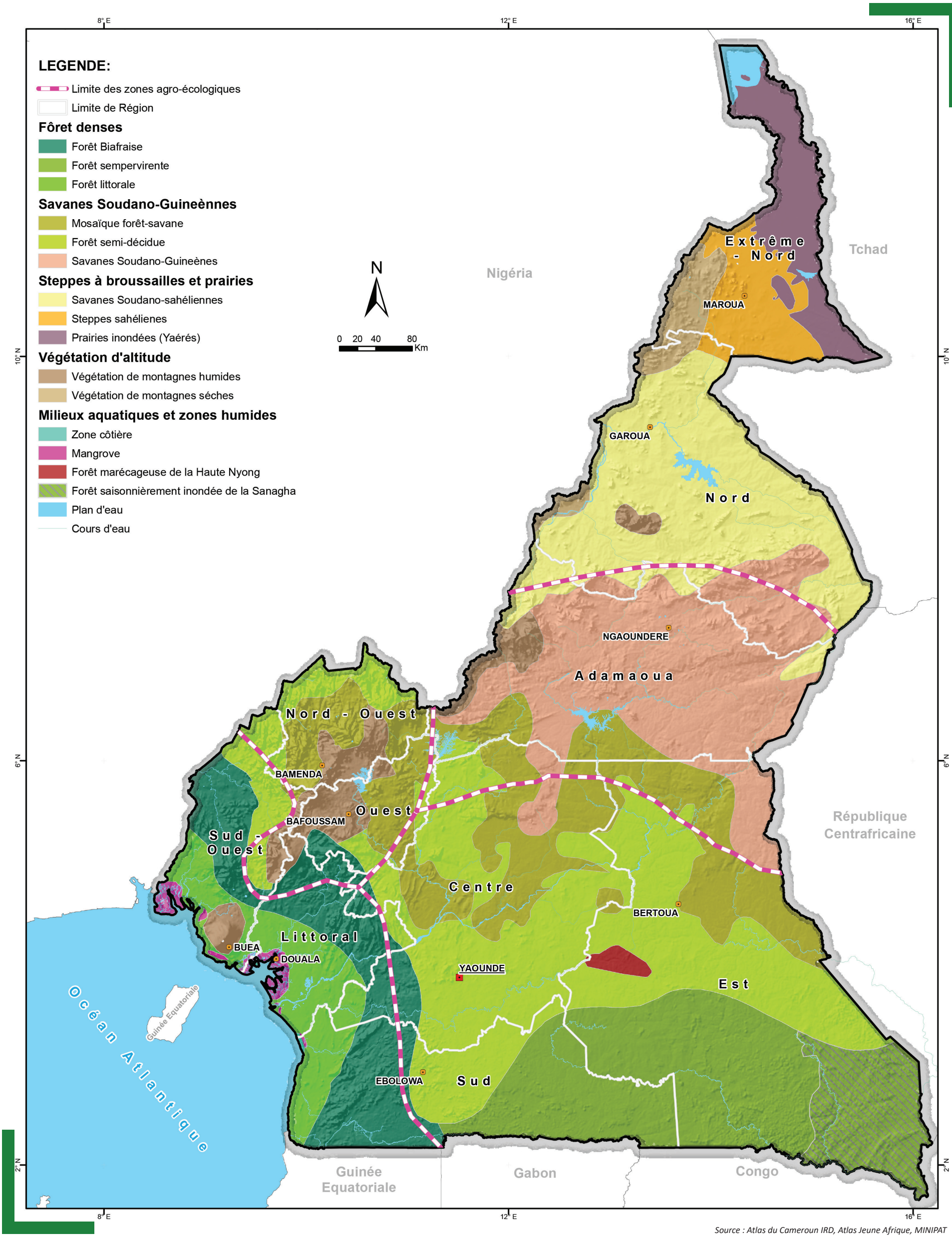
LES HAUTES TERRES DU S.O AU N.E.

Les hautes terres prennent le pays en écharpe du S.O. au N.E. et occupent l'essentiel du territoire dont 63 % de la superficie se situe au-dessus de 600 m d'altitude. Elles se décomposent en quatre ensembles bien individualisés. Au nord, les monts des Mandara dominent la plaine du Diamaré de plus de 500 m. C'est un panneau du socle soulevé et disséqué en un ensemble d'inselbergs et de petits massifs, d'une altitude moyenne de 900 m, auquel son compartimentage, la vigueur des pentes et la végétation confèrent un caractère sauvage et pittoresque accentué par les étranges reliefs volcaniques du plateau Kapsiki (dykes et « culots » de laves déchaussés) (Morin, 1979).

Le plateau de l'Adamaoua (1 100 m d'altitude moyenne) prend en écharpe le Cameroun médian et constitue le château d'eau du pays. C'est un bloc de socle soulevé et faillé, sur lequel dominent les surfaces planes (Tchotsoua, 2011). De grandes coulées basaltiques s'y sont épanchées. Abrupt au-dessus de la cuvette de la Bénoué qu'il commande par l'escarpement de Ngaoundéré, en pente douce vers le sud, il offre dans l'ouest des paysages montagneux avec les Tchabé (Tchabal Mbabo, 2 460 m).

Au centre, ce sont des surfaces planes et des vallées marécageuses, parsemées de chicots rocheux (les Ngaou) et de cônes volcaniques. Au Sud et à l'Est s'étagent des tables inclinées, éventrées par le fossé du Mbéré.

Situées entre la vallée du Mbam, le bassin de Douala et la frontière nigériane, les hautes terres de l'Ouest-Cameroun offrent une grande diversité de reliefs, paysages de moyennes montagnes, plateaux étagés, bassins déprimés comme les plaines des Mbo, de Ndop, ou la trouée Bakossi, et grands édifices volcaniques.



Source : Atlas du Cameroun IRD, Atlas Jeune Afrique, MINIPAT

Carte 2 : Carte phytogéographie du Cameroun

Vers 1240 m d'altitude, s'étend le plateau Bamoun, parsemé de petits massifs volcano-tectoniques et d'appareils volcaniques (massifs du Nkogam, du Mbam, Mbapit). Le plateau Bamileké le surplombe, étirant ses douces croupes basaltiques jusqu'au pied des monts Bamboutos (2740 m). Vers 1800 m, les plateaux volcaniques de Bamenda, et les grassfields de Jakiri à Nkambé offrant des paysages de landes.



Source : HDR Tchotsoua,2006 ; prise en juin 2000

Photo 2 : Plateau sommital du Tchabbal Mbabo

Les massifs volcaniques constituent les plus hauts sommets de la région ; ils s'alignent dans la direction de la grande cassure qui court de l'ile de Macias Nguéma au Tibesti et dominé par le mont Manengouha (2396 m), les monts Bamboutos vieux volcan démantelé, et le mont Oku (3008 m) grâce à un empilement de laves de près de 1200 mètres de hauteur. Au sud-ouest s'élèvent les Rumpi Hills, massif volcanique au compartimentage tectonique très marqué.

Le plateau sud-camerounais se trouve en contrebas de ces hautes terres qui le dominent par un escarpement bien marqué entre Yoko et Linté. Entre 650 et 900 m se déroule une monotone succession de collines convexes et interfluves émoussés parfois cuirassés. Quelques accidents en rompent la monotonie. C'est le cas du bombement de la dorsale Nyong- Sanaga, barres de Bafia et de la région de Kribi, chaine du Ngovayang, massifs du Ntem et de Yaoundé (1295 m au Mbam Minkom), inselbergs de Yoko, Linté et Badzéré. Au sud-est, l'altitude s'abaisse doucement vers la cuvette congolaise.

LES PLAINES CÔTIÈRES

Elles couvrent une étendue ne dépassant pas 150 km de large entre l'Océan et le plateau sud-camerounais dont le rebord est marqué par un escarpement et dans lequel ces plaines pénètrent comme un golfe le long de la Sanaga. Le mont Cameroun en brise la continuité, séparant la cuvette de Mamfé, amphithéâtre sédimentaire dont les Nkwendé Hills et le Nta Ali occupent le centre, et le bassin du Ndian de celui de Douala, zone de relief de faible altitude dans laquelle les fleuves coulent entre les interfluves peu marqués. Au sud de la Sanaga, la plaine côtière se relève en même temps qu'elle perd de son ampleur et passe insensiblement à un bas plateau.

Le littoral répond à ces modifications. Les régions basses du Rio del Rey et de l'estuaire du Cameroun (Wouri, Mungo) ont une côte basse très découpée, domaine amphibie de la mangrove et des criques. Au sud du Nyong, le long de la côte rocheuse, de petites baies sableuses se succèdent.

HYDROGRAPHIE

Le Cameroun est un territoire suffisamment arrosé. Les principaux cours d'eau du pays prennent leur source dans le plateau de l'Adamaoua, véritable "château d'eau" pour le pays, et se jettent dans quatre bassins que sont : Atlantique, Congo, Niger et Tchad.

Le bassin de l'Atlantique qui reçoit : la Sanaga (le plus long fleuve du pays avec 920 km), le Nyong, le Ntem, le Moungo et le Wouri. Avec 920 km de longueur et un bassin de 140000 km², elle collecte les eaux de l'Adamaoua méridional et du plateau central par le Djerem, le Meng, la Vina et le Lom grossi du Pangar ; de l'ouest lui viennent le Mbam et ses affluents, le Noun et le Kim. Elle franchit les escarpements délimitant les différentes unités de relief par de multiples chutes et rapides dont les derniers à Edéa.

Son débit moyen atteint alors 2072 m³/s avec un étiage moyen de 473 m³/s en mars (minimum absolu 171 m³) et des hautes eaux d' août à novembre (5700 m³/s) (Olivry, 1986). En crue, on peut mesurer 7550 mètres cubes/seconde. Son utilisation rationnelle par l'usine d'Edéa a nécessité l'édification de retenues pour la régulariser : Mbakaou sur le Djérem, Bamendjing sur le Noun et Song Loulou, en aval des rapides de Kikor. Les fleuves côtiers de l'ouest (Ndian. Mungo, Wouri) convergent vers les régions basses du Calabar-Rio del Rey et vers le vaste estuaire du Cameroun qui rassemble les eaux du Wouri, du Mungo et de la Dibamba. Le Manyu, ou Cross River, draine la cuvette de Mamfé et s'écoule vers le Nigeria.

Au sud de la Sanaga, mis à part le Nyong et le Ntem au Cours supérieur indécis et sinuant dans des marécages, on ne rencontre que de très petits fleuves au profil très mal régularisé : la Lokoundje, la Kienke, la Lobé.

Le bassin du Congo est représenté au sud-est par la Kadéï et la Ngoko. La première, grossie de la Doumé et de la Boumbé, rejoint la Mambéré pour former la Sangha en Empire Centrafricain, alors que la Ngoko, constitué du Dja et de la Boumba, conflue avec la même Sangha en territoire congolais, près d'Ouesso.

Au bassin du Niger appartiennent la Bénoué et ses affluents, dont le principal est le Faro, qui collectent les eaux de l'Adamaoua septentrional, des Mandara et des Alantika. Le Mayo Kébi, qu'elle reçoit rive droite, est un ancien émissaire du lac Tchad qu'empruntent encore les eaux de déversement du Logone, lors de fortes crues.

Le bassin du lac Tchad est le moins important. Le Logone en constitue le principal collecteur. Né dans le nord-est de l'Adamaoua, du Mbéré et de la Vina du Nord, il coule sur ses levées en aval de Yagoua. Il peut alors se déverser, au seuil de Bongor, vers les lacs de Fianga et Léré. Une partie de ses eaux rejoint ainsi la Bénoué, l'autre submerge les Yaéré dont la vidange est assurée par l'El Beid et le Serbewel. Les mayo de la région de Maroua sont des cours d'eau saisonniers descendus des Mandara qui, en saison sèche, s'épuisent sur les alluvions sableuses de leur lit (Morin, 1979).

Certains cours d'eau traversent des chutes à l'instar des chutes de la Lobé, de la Moakeu, d'Ekom, de la Métché, de Mamy Wata, de Bamesingue. Ils représentent un potentiel énergétique très important. Leurs régimes hydrologiques se répartissent entre deux extrêmes : régime équatorial à deux pointes de crues correspondant aux deux saisons des pluies (Lobe, Lokoundjé) et régime tropical sahélien à une seule pointe et des maigres très prononcés pouvant aller jusqu'à l'interruption saisonnière de l'écoulement (Mayo Tsanaga). Entre ces deux extrêmes existent toutes sortes de transitions, du régime soudanien de la Bénoué aux régimes complexes ou mixtes des fleuves à grand bassin-versant étalé sur plusieurs régions climatiques (Nyong, Sanaga, Logone).

Il existe au Cameroun plusieurs types de lacs.

- les lacs de cratère : Lac Oku, Lac Tison, Lac Bini, Lac Barombi Mbo, Lac Nyos ;
- les lacs de subsidence : Lac Ossa, Lac Dissoni, Lac Ejagal ;
- les lacs de cuvette : Lac Tchad, Lac Fianga ;
- les lacs artificiels : Lac Bamendjing sur le Noun, Lac Mbakaou sur le Djerem.

Du bilan hydrique du Cameroun

- Les précipitations tombant sur le pays sont assez abondantes en moyenne ; elles alimentent des cours d'eau souvent puissants.
- D'après Aquastat[1], la hauteur d'eau annuelle moyenne des précipitations est de 1604 millimètres, soit pour une superficie de 475440 km², un volume de précipitations annuelles de 762,61 km³.
- De ce volume de précipitations, l'évapotranspiration et les infiltrations consomment quelque 494,61 km³. Restent 268 km³ de ressources d'eau superficielle produites sur le territoire du pays (en interne). De plus une quantité renouvelable de 5 km³ d'eau souterraine est produite chaque année, en interne également. Soit au total un volume de 273 km³ d'eau produit en interne.

[1]http://www.fao.org/nr/water/aquastat/data/query/index.html?lang=fr

– Le pays reçoit, en outre, un supplément d'eau provenant de pays voisins, à savoir 4 km3 venant de la République du Tchad représentant le débit d'affluents de la Bénoué (Mayo Kébi), et 8,5 km3 venant également du Tchad et constituant la moitié du débit du Logone (17 km3), rivière frontière. Ce qui fait un total de 12,5 km3 de provenance externe[2] .

– Les ressources en eau du pays se montent donc au total à 285,5 km3. Pour une population de quelque 18 millions de personnes, la quantité annuelle d'eau disponible par habitant et par an se monte donc à plus ou moins 15800 mètres cubes, ce qui est très élevé.

– Il faut ajouter qu'une partie du volume d'eau produit dans le pays et s'élevant à 40 km3 annuellement quitte le territoire, et ce à destination des pays suivants :

- vers le Nigeria : 29 km³ (la Bénoué et ses tributaires) ;
- vers le Tchad : 4,7 km³ (le Logone) ;
- vers la République du Congo : 6,3 km³ (la Sangha et ses affluents tels que le Dja).

Des tronçons navigables :

Les cours d'eau dont les tronçons sont navigables au Cameroun sont :

1. le Wouri sur le tronçon Yabassi-Douala pour un linéaire de 67km ;
2. le Nyong sur le tronçon Abong-Mbang /Mbalmayo, avec 215 Km ;
3. la Sanaga sur le tronçon Edéa/Océan Atlantique, soit environ 60 km ;
4. la Bénoué, depuis le barrage d Lagdo jusqu'à la frontière avec le Nigéria, soit 140km ;
5. le Dja, sur le tronçon Ndongo/Moloundou, 116 km ;
6. La Ngoko partant de Ndongo jusqu'à la frontière avec la République du Congo ;
7. la Sangha, allant de Libongo à la frontière avec le Congo ;
8. la Benoué sur le tronçon navigable après aménagement du port de Garoua jusqu'à la frontière avec le Nigéria, 80km.

Aménager ces tronçons est une opportunité pour le transport fluvial et lacustre au Cameroun.

HYDROGÉOLOGIE

QUANTITÉ ET QUALITÉ

Sur les 322 milliards de mètres cubes de ressources totales en eau disponibles, les eaux souterraines constituent 21% (57 milliards de mètres cubes) de cette ressource (Ako et al. 2009 ; Sigha-Nkamdjou et al. 1998). Des précipitations élevées signifient un potentiel de recharge élevé dans une grande partie du Cameroun, sauf dans le nord pratiquement aride, et les limitations du potentiel en eaux souterraines sont donc largement liées au faible stockage des aquifères et à la perméabilité dans les roches souterraines d'une grande partie du pays. Dans la région du nord, l'augmentation de la population, combinée avec une réduction de la quantité et de la régularité des précipitations, a entraîné une réduction des ressources en eaux souterraines (Ako et al. 2009).

La plupart des eaux souterraines au Cameroun seraient de bonne qualité inorganique naturelle. La nappe phréatique globalement la moins minéralisée se trouve dans les aquifères du socle. Certaines eaux souterraines plus minéralisées se trouvent dans les aquifères volcaniques, mais les plus minéralisées sont les sources du Bassin de Mamfé qui sont liées aux évaporites. Certaines eaux souterraines des nappes phréatiques plus profondes contiennent peu d'oxygène et des concentrations correspondantes en fer et même en hydrogénosulfate (Mafany et Fandong, 2006).

Cependant, une grande partie des eaux souterraines peu profondes est vulnérable à la contamination. Les aquifères côtiers peu profonds subissent des intrusions d'eau marine. Il n'existe aucune preuve de contamination inorganique généralisée des eaux souterraines, même dans les zones urbaines, mais une contamination bactériologique étendue des eaux souterraines peu profondes dans les zones urbaines, telles que Yaoundé et Douala, provenant de déchets ménagers, industriels et hospitaliers (Mafany et Fandong, 2006). À Douala, des études ont montré une pollution par les nitrates (Wirmvem et al. 2017) et une pollution organique (Sanou et al. 2015) des eaux [3].

[2]http://www.fao.org/nr/water/aquastat/water_res/cameroon_wr.xls

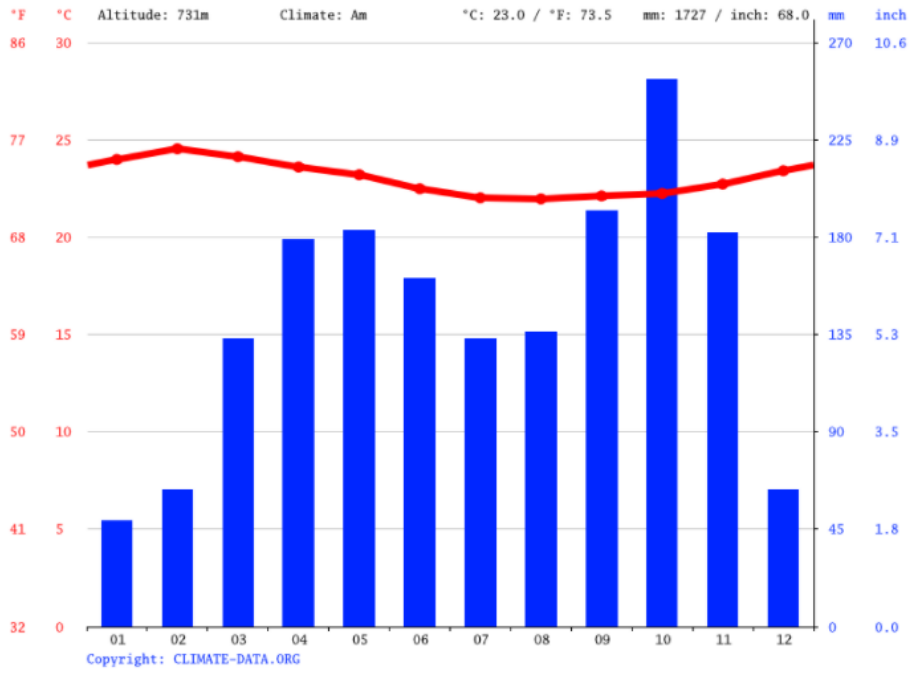
CLIMATOLOGIE

De 12° au 02° de latitude Nord, le Cameroun offre presque toute la gamme des climats intertropicaux. Des reliefs importants et la proximité de l'Océan introduisent des nuances montagnardes et littorales.

DES PRINCIPAUX PARAMÈTRES CLIMATIQUES

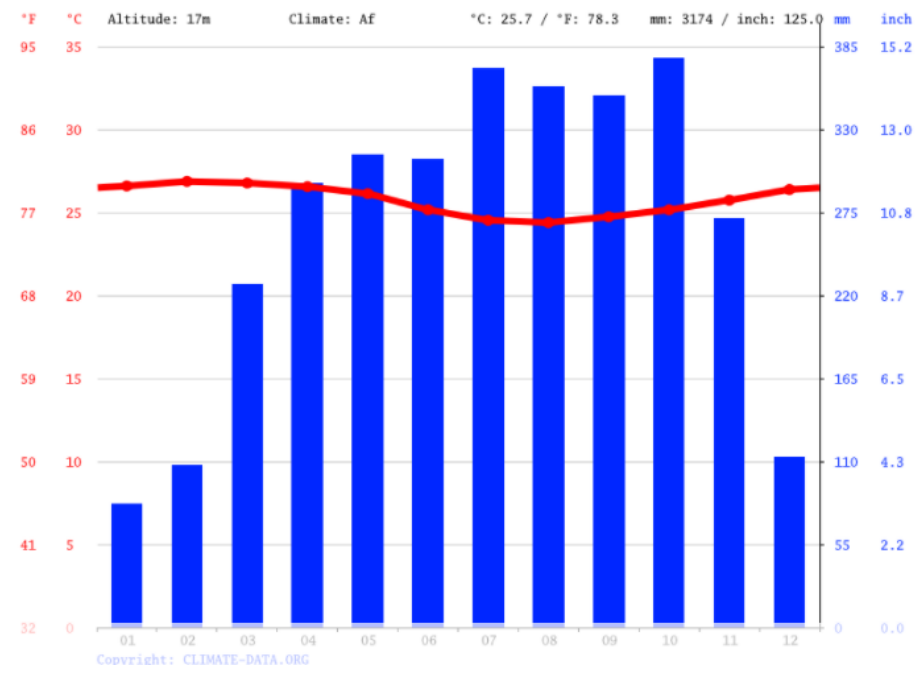
Les températures : Elles sont généralement élevées et varient peu au cours de l'année. On note cependant qu'elles augmentent du sud au nord (23,5°C en moyenne à Yaoundé à 700 m d'altitude, 26,4°C à Douala sur la côte, 28°C à Garoua et à Kousséri). Elles s'atténuent sur les hauts plateaux de l'ouest (20°C à Dschang à 400 m) sur l'Adamaoua (21°C à Ngaoundéré vers 1 120 m) (Figure 1).

Les différences moyennes annuelles marquent aussi une nette différence entre le sud où elles sont très faibles : Yaoundé, 2,4°C (mars : 24,5°C ; juillet : 22,1°C) et le nord, où elles sont assez fortes : Maroua, 7,7°C (avril : 32,5°C ; décembre : 24,8°C). L'insolation varie dans le même sens et pour les mêmes raisons ; dans la zone équatoriale, elle est réduite par l'abondance des précipitations, de l'humidité relative et de la nébulosité : 1023 h par an en moyenne à Douala, 1841 h à Yaoundé. Elle est beaucoup plus importante dans le nord au climat plus sec : 2969 h à Garoua.



Source : Climate-data.org

Figure 1 : Diagramme ombrothermique de la station Météorologique de Yaoundé



Source : Climate-data.org

Figure 2 : Diagramme ombrothermique de la station Météorologique de Douala

Les précipitations : Elles diminuent du littoral vers l'intérieur et du sud vers le nord, mais elles augmentent avec l'altitude : Lomié, au sud-est, reçoit 1654 mm en 152 jours par an, Douala, sur la côte, 4016 mm en 230 jours. Plus au nord, Bamenda, dans les hautes terres de l'ouest, enregistre 2596 mm par an, et Ngaoundéré, au centre élevé du pays, 1582 mm en 128 jours

[3]http://earthwise.bgs.ac.uk/index.php/Hydrog%C3%A9ologie_du_Cameroun#Cadre_g.C3.A9ographique

Par contre, au-delà de la Dorsale, Garoua et Kousséri ne reçoivent plus respectivement que 985 mm en 74 jours et 630 mm en 64 jours. L'humidité relative suit ces variations, 83 % en moyenne à Douala, 72 % à Bafoussam, 66 % à Ngaoundéré, 58 % à Garoua, 47 % à Kousséri (10 % en saison sèche). La circulation des masses d'air et l'influence du relief sont responsables de cette diversité (Morin, 1979).

Les masses d'air : Le pays est en effet sous l'influence de deux masses d'air provenant d'anticyclones (zones de haute pression), situées de part et d'autre de l'équateur. L'une au sud, instable et humide, correspond à la mousson ou alizé du S.E. Elle est issue de l'anticyclone de Sainte-Hélène, mais déviée de sa trajectoire initiale par la traversée de l'équateur. Elle amortit les écarts thermiques et apporte la pluie. L'autre, au contraire, vient de l'anticyclone saharien au nord, elle est stable et sèche. C'est l'harmattan ou alizé, du N.E. Ces masses d'air se rencontrent le long du front intertropical (FIT) et tout l'ensemble se déplace en latitude suivant les saisons.

En saison des pluies, le système remonte vers le nord, provoquant une invasion d'air humide sur tout le pays. Les précipitations atteignent leur maximum sur la côte SO, et sur les hauts plateaux, où des massifs montagneux contribuent à l'instabilité de la mousson. Pendant la saison sèche, l'ensemble descend vers le sud. Le harmattan sec envahit le nord tandis que le sud reste le plus souvent soumis à un air encore humide. Des situations intermédiaires se produisent en mars-avril et en octobre-novembre.

DES NUANCES RÉGIONALES CLIMATIQUES

Le pays est partagé en trois domaines climatiques :

1. Le domaine équatorial au sud s'étend jusqu'à 6° de latitude nord et se partage entre deux types de climat :

- Un climat de type « guinéen » à quatre saisons du plateau sud-camerounais, limité à l'ouest par la mer et la Basse Sanaga, au nord par la Mékié et le Lom. La température moyenne est de 25°C et le total des pluies oscille entre 1500 et 2000 millimètres. Il pleut toute l'année avec deux maxima, l'un en septembre (grande saison des pluies) et l'autre en mars-avril (petite saison des pluies) les minima se situent en décembre-janvier (grande saison sèche) et en juillet-août (petite saison sèche).
- Un climat de type « camerounien », très humide et chaud, variante du climat équatorial, qui intéresse le sud-ouest littoral jusqu'à Mamfé et l'embouchure de la Sanaga. Les pluies sont abondantes, de 2 m à 11 m (sur le flanc S.O. du mont Cameroun) et continues. Ce régime particulier (pseudo tropical, ou de mousson équatoriale) est caractérisé par une courbe pluviométrique à un seul maximum. Les hautes terres de l'ouest et du nord-ouest présentent des nuances dues à l'altitude. Une saison sèche plus marquée, une baisse des températures et une augmentation de l'insolation sont les principales variations de ce type.

2. Le domaine soudanien, tropical humide, s'étend du 7° à un peu plus du 10° de latitude nord. On y trouve la nuance soudano-guinéenne d'altitude de l'Adamaoua, où les pluies, plus abondantes (Ngaoundéré : 1500 mm par an), durent de mars à novembre, avec des orages au début et un maximum en août (270 mm). Cinq mois sont secs. Les températures restent assez fraîches, 22°C en moyenne, mais les écarts entre minima et maxima sont sensibles. La moyenne des maxima en mars est de 34,6°C, celle des minima de janvier est 9.9 °C.

Dans la cuvette de la Bénoué règne un climat soudanien classique aux températures élevées (28°C en moyenne à Garoua), avec des maxima atteignant 40 à 45 °C en avril, à la fin de la saison sèche. Les pluies sont inférieures à un mètre. La saison sèche dure six mois. On peut observer de grandes irrégularités d'une année à l'autre et même d'un mois à l'autre. Au début et à la fin de la saison humide, les pluies tombent surtout en tornades courtes, violentes et localisées.

3. Le domaine soudano-sahélien s'étend au nord sur les plaines de Mayo-Danay et du Diamaré et les monts Mandara. Il se distingue du précédent par une diminution sensible des précipitations (Maroua, 815 mm) et un allongement de la saison sèche qui dure au moins sept mois. Enfin, au nord du 11° de latitude nord, on atteint la plaine du Tchad, plus sèche encore. La saison des pluies se réduit à trois mois avec des précipitations comprises entre 700 et 400 mm (Kousséri, 630 mm) variant beaucoup d'une année à l'autre. L'évaporation est intense.

Le domaine équatorial, caractérisé par des précipitations abondantes, des températures élevées et stables et une végétation se dégradant au fur et à mesure qu'on s'éloigne de l'équateur. On distingue les plateaux du Centre et du Sud avec quatre saisons bien tran-chées : saison de pluie (de mars à juin), petite saison sèche (juillet et août), saison de pluie (de septembre à novembre), grande saison sèche (décembre à février), et la zone occi-dentale (Littoral, montagnes des Sud-Ouest et hauts plateaux de l'Ouest) avec ses pluies surabondantes qui tombent pendant 9 mois d'affilée de mars à novembre.

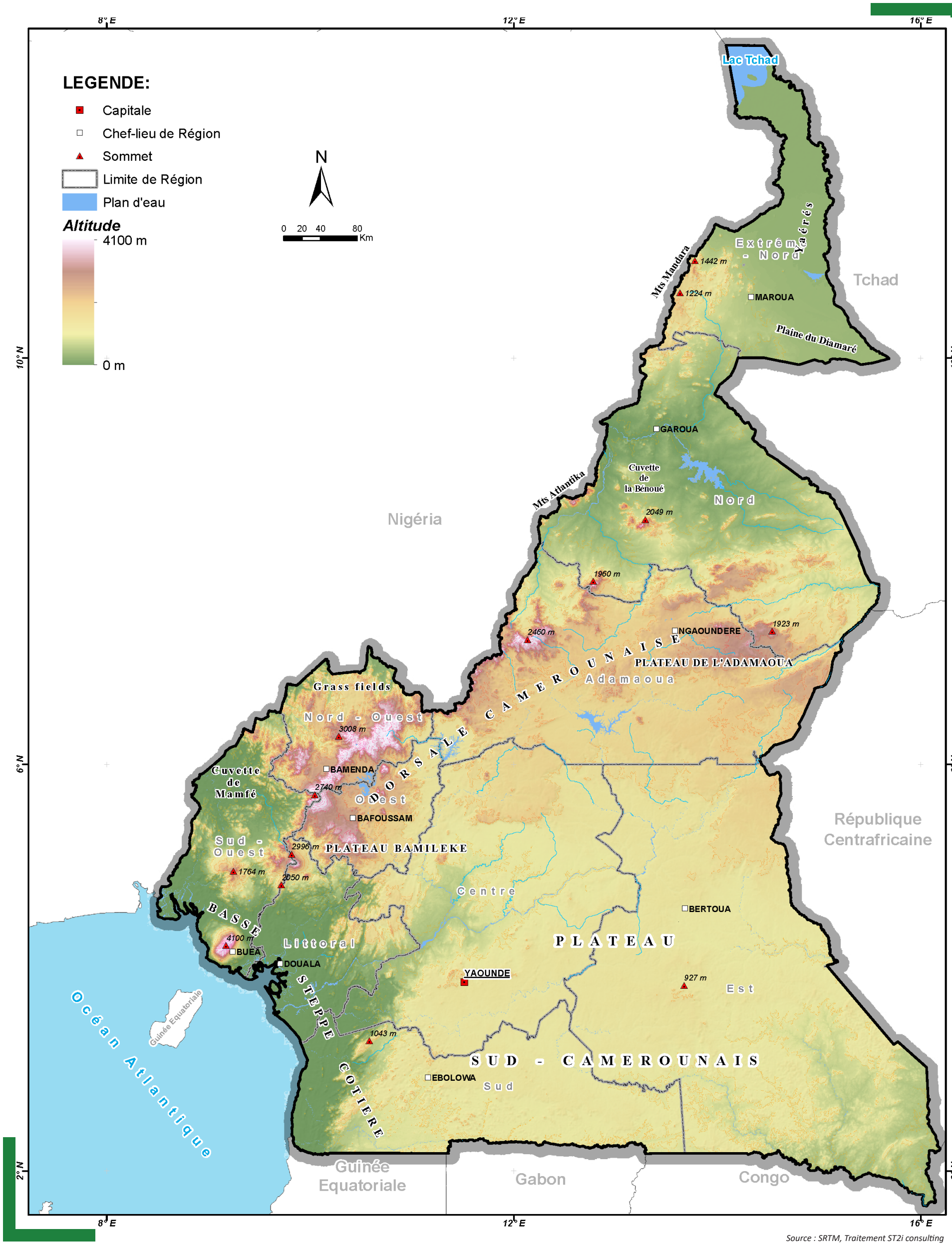
Le domaine tropical, avec des températures élevées et des pluies peu abondantes, de type soit soudanien (une saison pluvieuse de mai à octobre, une saison sèche de no-vembre à avril), soit sahélien, marqué par des pluies très irrégulières, mais absentes de décembre à mars.



Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:Paysage_Bandjoun.jpg

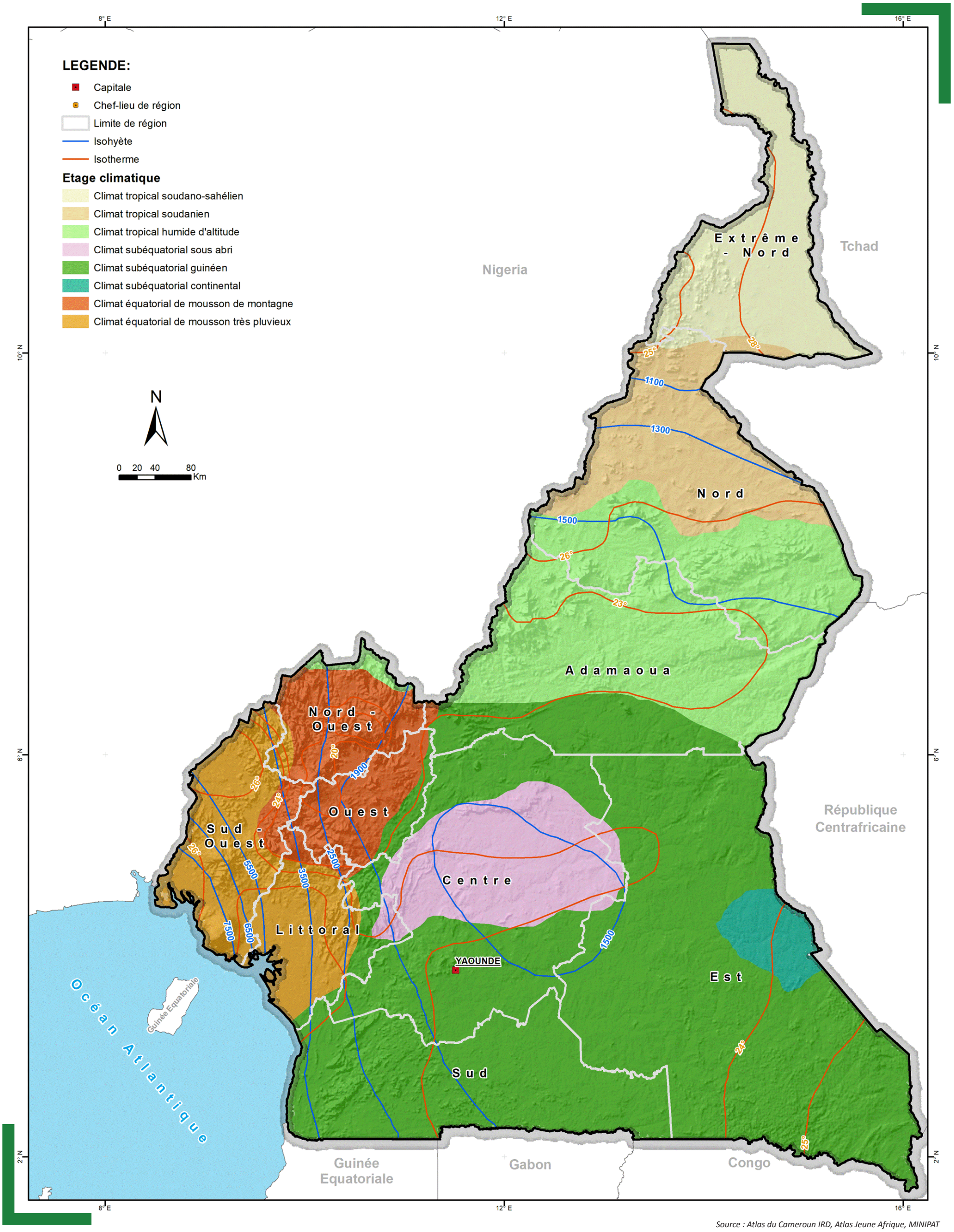


Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:Chutes_d%27Ekom_Nkam.jpg



Source : SRTM, Traitement ST2i consulting

Carte 3 : Oro-hydrographie du Cameroun



Source : Atlas du Cameroun IRD, Atlas Jeune Afrique, MINIPAT

Carte 4 : Les climats du Cameroun

GÉOLOGIE ET MINES

Situé au nord du craton du Congo, le Cameroun a une composition géologique qui reflète bien son appartenance à la zone mobile de l'Afrique comprenant des vastes blocs de roches précambriennes en granite qui sont séparées par des étendues de bassins de sédiments métamorphosés.

Il existe là, comme ailleurs en Afrique, un grand vide de résidu géologique ayant existé entre l'époque cambrienne et le dépôt des sédiments crétacés et des jeunes roches volcaniques intrusives.

Le Cameroun est constitué en quasi-totalité par des terrains appartenant à l'immense bouclier africain, recouverts localement par des sédiments ou des épanchements de laves. Terre des contrastes aussi : puissante chaine volcanique du pays Bamileké, luxuriant bassin de Douala, hauts plateaux latéritisés du centre, accidentés au nord par les coupoles granitiques des hossérés que ravinent les mayo, chaudes étendues sablonneuses de la cuvette tchadienne.

L'histoire géologique du Cameroun débute au Précambrien, par la formation d'un vaste géosynclinal qui va se combler par des dépôts de sédiments argilo-calcaires et gréseux. Ces matériaux, traversés par des intrusions* de roches cristallines, vont être plissés suivant une direction générale SO -> NE et subir un métamorphisme de grande ampleur, c'est-à-dire une transformation variable suivant leur localisation. Ce premier cycle constitue le noyau ancien ou « ensemble lithologique ». C'est ainsi que l'on distingue au sud les formations du Ntem et du complexe calco-magnésien intensément métamorphisées (gneiss, quartzites, migmatites et charnockites) datées de 1,8 à 2 milliards d'années. Cet âge, ainsi que leur prolongement vers le sud, permettraient de les rattacher au bouclier congolais. Ailleurs, cet ensemble lithologique a subi un métamorphisme moins puissant. Les âges absolus indiquent des dates minimales de 570 à 500 millions d'années (Eno Belinga S-M., 1972).

L'ensemble lithologique subit alors une émersion suivie d'érosion et de dépôt de matériaux continentaux argilo-gréseux qu'accompagne au nord, dans la région de Poli, un volcanisme important. Le métamorphisme qui affecte l'ensemble de ces terrains est, cette fois, de faible intensité (séries épimétamorphiques caractérisées par la présence de minéraux tels que séricite, chlorite, biotite).

Ainsi sur la base de la classification de l'Atlas de la République Unie du Cameroun (1979), on distingue :

- la série de Mbalmayo-Bengbis à schistes chloriteux, discordante sur l'ensemble lithologique, phénomène que souligne au sud-est une zone de mylonites et de fractures importantes ;
- la série d'Ayos individualisée grâce à la présence de grenats et dont l'âge, contemporain de celui de la série de Mbalmayo, serait de 500 millions d'années environ ;
- la série de la vallée du Lom dans l'est, constituée de quartzites et schistes intensément plissés traversés par des granites fortement mylonitisés. Les âges obtenus par les méthodes isotopiques sont de 590 à 580 millions d'années ;
- la série de Poli, formée de schistes, chloritoschistes et quartzites micacés, est traversée par des venues de rhyolites, diorites et gabbros. L'ensemble, de direction générale E.N.E-O.S.O, repose également en discordance sur l'ensemble lithologique. L'âge du métamorphisme a été estimé à 550 millions d'années.

Les unités suivantes ont peu subi le métamorphisme. II s'agit essentiellement de la série du Dja inferieur dans le sud-est du pays, représentée par des schistes, des grès, « un complexe tillitique » (les tillites sont des dépôts glaciaires) et des intrusions doléritiques réparties en trois bandes orientées SO->NE Au nord, enfin, la série dite de Mangbei n'a pas été affectée par le métamorphisme. Elle est formée par des successions de coulées volcaniques (basaltes, rhyolites) que séparent des épisodes conglomératiques et gréseux. L'âge de ces deux formations n'a pu être établi, peut-être eo-cambrien, voire primaire pour la dernière série.

La structure de ce socle camerounais est compliquée par la mise en place de séries plutoniques intrusives qualifiées de « post-tectoniques » et d'« ultimes ». Les plutonites post-tectoniques sont nettement discordantes, homogènes et non orientées.

Il s'agit de granites caractéristiques des hossérés (Nyoré, Gouna, Peské, etc.). Les datations récentes indiquent que ces intrusions sont d'âge cambro-ordovicien (550 à 500 millions d'années), c'est-à-dire contemporaines de certains massifs du Nigeria, du Hoggar et de l'Aïr.

Les formations « ultimes » composent à Mayo Darlé, Poli, Golda Zuelva, etc. des structures annulaires, elles se sont mises en place à la fin du Crétacé et au début du Tertiaire ; elles achèvent, il y a 70 millions d'années à peine, le plutonisme* du socle camerounais. Ces massifs s'alignent par ailleurs curieusement suivant un axe NNE- SSO qui coïncide avec celui de la « ligne du Cameroun », comme si le volcanisme avait pris le relais du plutonisme.

A l'ère Secondaire, le vaste ensemble du Gondwana se disloque, provoquant la séparation de l'Afrique et de l'Amérique du Sud. La transgression crétacée et les dépôts sédimentaires côtiers qui l'accompagnent permettent d'en suivre la progression. Les conglomérats, grès, marnes et calcaires du bassin de Campo, épais de 400 m environ, prolongent le bassin de Bata en Guinée équatoriale. On en a retrouvé la trace plus au nord, dans la région de Kribi, au cours de forages offshore (au large). Dans le bassin de Douala, la progression de la transgression est suivie grâce à une riche faune d'ammonites. Venue du Nigeria, elle accumule des dépôts de grès, marnes et calcaires épais de près de 500 m dans la région du Moungo. Ces dépôts vont en s'amincissant en bordure du bassin (est de Douala, vallée du Nyong).

Hors des bassins côtiers, le Crétacé est continental avec des passées lagunaires. Il est conservé dans des fossés tectoniques orientés EO : synclinal de Figuil, de Léré, d'Amakousou, etc., d'âge Crétacé inférieur. Le Crétacé moyen présente des intercalations marines dans les bassins de Lamé, Mayo Rey, Kontcha, de la Bénoue, les fossés de la Mbéré et du haut Djérem. L'épaisseur des dépôts varie de cinquante à plusieurs centaines de mètres. Le Crétacé supérieur est représenté par les entablements de grès de Garoua, formation détritique fluviatile de plusieurs centaines de mètres. Des venues volcaniques post-crétacées sont alignées suivant les zones de fractures. Le Paléocène est bien représenté dans le bassin de Douala, indice du retour d'une mer peu profonde.

Aux marnes et aux grès datés par les foraminifères et les ostracodes font suite une régression accompagnée d'émersion à l'Eocène supérieur-Oligocène, puis une nouvelle transgression au Miocène à l'emplacement du mont Cameroun, se poursuivant au cours du Plio-Quaternaire par une sédimentation détritique sablo-argileuse dans la plaine de Tiko notamment. Pendant ce temps, dans l'extrême nord du pays, la cuvette tchadienne se remplit de sables, argiles et limons sur plusieurs centaines de mètres d'épaisseur.

Tandis que s'élaboraient les bassins côtiers, un puissant volcanisme affectait le Cameroun dès l'Eocène, suivant deux grandes directions structurales : la première NNE-SSO, formant le bombement de l'Adamaoua.

La « ligne du Cameroun » accident majeur du socle africain, est jalonnée du S0 au NE, par le chapelet des îles du golfe de Guinée, les massifs du mont Cameroun, Manengouba, Bamboutos, Bamenda, relayés par les pointements de la Bénoué, des Kapsiki et, par-delà le bassin du Tchad, le puissant massif du Tibesti. Ce volcanisme est constitué par des basaltes alcalins à olivine associés à des trachytes, phonolithes et téphrites dans les îles. Le mont Cameroun, seul volcan actif de l'Afrique de l'Ouest, est à rattacher à cette série. Les autres massifs sont caractérisés par l'intercalation entre les séries basaltiques inférieures et supérieures d'épaisses coulées ou massifs trachytiques (Bamboutos) et ignimbritiques (Bamenda, Oku) pouvant résulter d'une fusion du socle continental.

Le massif de l 'Adamaoua pourrait trouver son prolongement à l'Ouest dans les failles transformantes identifiées au large du Ghana et de la Côte d'Ivoire. Des failles jalonnées des conglomérats délimitent un bombement de basaltes, alcalins accidentés des trachytes et phonolites dont le Nganha est le volcan principal.

Ce volcanisme s'est produit à partir de centres qui ont édifié de puissants volcans-boucliers, des strato-volcans éventrés par des phases explosives et d'effondrements qui sont à l'origine des caldeiras emboîtées des Barombi, du Manengouba, des Bamboutos. Les cônes scoriacés de la plaine de Tombel traduisent les phases récentes du volcanisme qui se poursuit de nos jours par les éruptions du mont Cameroun (coulée d'Ekona, 1959). L'étude chronologique des émissions montre un volcanisme essentiellement néogène.

Des indices de pétrole ont été reconnus en forage dans le bassin de Douala et dans la zone off-shore. L'énergie géothermique mériterait un inventaire détaillé, car de nombreuses sources minérales et thermo-minérales existent dans l'ouest de l'Adamaoua.

Les richesses minières sont constituées par le très important gisement de bauxite de Minim-Martap dont les réserves sont estimées à plus d'un milliard de tonnes de minerai à 43 % d'alumine. L'exploitation du rutile dans le Centre-Cameroun et de l'étain à Mayo-Darlé a été arrêtée. L'or est recherché de façon artisanale dans les placers de Bétaré-Oya. Des espoirs sont permis avec le fer au sud de Kribi, le cuivre repéré dans la région de Poli et le disthène* dans le Centre-Sud.

Tableau 1 : Les temps géologiques et cadre structural

Formations clés	Période	Lithologie
Sédimentaire mésozoïque, cénozoïque et quaternaire		
Bassin côtier de Douala	du Crétacé au Quaternaire	Composé principalement de grès et de calcaires marins du Crétacé, dont l'épaisseur est comprise entre 1 000 et 2 000 m. Celles-ci sont recouvertes d'une série de sables marins, d'argiles et de limons estuariens de Plio-Quaternaire. Les deux aquifères sont séparés par des mudstones de la formation Nkappa.
Bassin du lac Tchad	du Crétacé au Quaternaire	Le bassin du lac Tchad comprend trois unités géologiques principales : une série Quaternaire supérieur - Pliocène inférieur ; le terminal continental tertiaire ; et les séries du Crétacé inférieur du Continental Hamadien et du Continental Intercalaire (GWP 2013).
Bassin de la Garoua	Crétacé-Tertiaire	Une série inférieure d'argiles et de grès au sud-est et une série supérieure de grès à l'ouest du bassin. C'est l'équivalent du grès Bima du bassin de la haute Benue au Nigéria (Mafany et Fantong 2006).
Bassins de Koum, Babouri-Figuil, Mayo Oulo, Mayo Sorawel, Mamfé, Bamusso et Djerem		Ce sont des bassins sédimentaires plus petits. Certains, par exemple Mamfé, contiennent des évaporites.
Roches volcaniques		
Massifs volcaniques de l'Adamaoua à l'Atlantique	Différents âges	Il existe une série de failles parallèles nord-ouest / sud-ouest, avec des déplacements pouvant atteindre 1 000 m et associées à de grands massifs volcaniques d'âges et de compositions variés. Ce sont principalement des basaltes, avec parfois des phonolites, des trachytes et des rhyolites intermédiaires à acides, ainsi que des cendres en vrac, pyroclastiques et tufacées, sur les flancs des centres volcaniques.
Socle précambrien		
Série du Dja Inferieur et autres	Précambrien supérieur	Généralement non métamorphisées et se composent de tillites avec grès et schiste et recoupées par des intrusions granitiques (série du Dja Inferieur).
	Précambrien moyen	Trouvé au sud-est et au nord de l'Adamaoua, autour de Poli, il est constitué d'une série de schistes-amphibolites intercalés de grès quartzitiques et de phyllithes
	Précambrien inférieur	Complexe de granites, de micaschistes et de migmatites.

Source : http://earthwise.bgs.ac.uk/index.php/Hydrog%C3%A9ologie_du_Cameroun

Le fer existe à Kribi (Sud) où plus de 300 mille tonnes de minerai à 30% ont été identifiées. La bauxite, avec ses grands enjeux économiques, se trouve en concentration dans l'Ouest du pays (Fongo-Tongo) à peu près à 200 Km de Douala. Les études récentes ont confirmé le potentiel économique de ces dépôts. Le disthène et la rutile existent, selon une étude réalisée dans les années 80, dans les dépôts alluviaux au sud du pays. L'étain à Mayo Darle, près de la frontière avec le Nigéria a été exploité de façon sporadique jusqu'en 1987 et les réserves existantes ont du potentiel économique si les conditions du marché international sont favorables. Le cobalt et le nickel se trouvent, selon une étude réalisée en 1986, dans les réserves de latérite à Lomié (près du rail) à concurrence de 500 mille tonnes, et peuvent ainsi constituer un potentiel économique si les conditions du marché international sont favorables.

Grâce à l'appui de la Banque mondiale au Projet de renforcement des capacités du secteur minier (Precasem), une campagne de levés géophysiques aéroportées, menée entre 2014 et 2019, a permis d'identifier jusqu'à 500 nouveaux sites vierges. Ces sites miniers couvrent une superficie totale de 160 000 km² et se concentrent dans cinq régions du pays : l'Est, l'Ouest, l'Adamaoua, le Nord et le Centre. Les minéraux varient de l'or aux terres rares, en passant par les métaux de base et l'uranium.

« Après cinq ans d'études, avec l'appui de la Banque mondiale, on a mis en évidence plus de 300 nouveaux gisements dans 5 régions […] Le cuivre, l'or hors de la région de l'Est, l'uranium, le plomb, le zinc, en particulier les terres rares », Gentry, alors secrétaire d'État au ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement technologique.

Les orientations fondamentales de la politique du Gouvernement camerounais visent une meilleure valorisation de ces richesses minières, à travers le renforcement des capacités des artisans miniers et l'appel à la collaboration avec les investisseurs directs étrangers.

PÉDOLOGIE

La pédologie du Cameroun est très variée. Cette configuration est liée à celle des roches-mères, des facteurs topographiques, de l'âge, mais aussi aux milieux bioclimatiques où ils se forment. Huit grandes catégories ont été distinguées (Muller et Gavaud, 1979).

1. Les sols minéraux bruts contenant des traces de matière organique et quelques centimètres de débris de roche désagrégée des reliefs montagneux. Ils sont associés à des sols peu évolués, plus altérés, plus riches en matière organique, avec début de formation d'argile
2. Des sols peu évolués sont développés sur des matériaux d'apport récent. Ils peuvent être hydromorphes, carbonatés, planosoliques, halomorphes, éoliens ou volcaniques.
3. Les vertisols sont argileux, foncés, affectés de mouvements internes de retrait et gonflement saisonniers, avec de médiocres propriétés physiques, mais de bonnes qualités chimiques. Les vertisols topomorphes sont formés en zones planes et déprimées (cuvette du lac Tchad), les vertisols lithomorphes à partir de matériaux basiques.
4. Les andosols et les sols bruns eutrophes sont des sols jaunes, à profil homogène, développés sur les formations volcaniques basiques et généralement associés à des sols minéraux bruts et peu évolués. Ils sont très favorables à la culture, mais sujets à l'érosion.
5. Les sols fersiallitiques et ferrugineux de couleur très accusée (rouge, ocre ou rouille), sont aussi des sols fertiles. Ils sont abondants au sud du 9e parallèle. On distingue : des sols peu lessivés avec faible entraînement de l'argile et du fer, sur piémonts colluviaux, dunes, sables éoliens, des sols lessivés modaux ocre sur socle ou rouges sur grès, à horizons lessivés épais, sableux, massifs, des sols à concrétions et cuirasses où les sesquioxydes sont sous forme précipitée ; des sols érodés et indurés dont les cuirasses affleurent par érosion.
6. Les sols ferrallitiques couvrent près des deux tiers du pays au sud du 8e parallèle sous forêt.
7. Les sols hydromorphes. Leur évolution est dominée par un excès d'eau. Dans les sols hydromorphes à gley, cet excès est quasi permanent ; les horizons sont gris, décolorés. Dans le nord du pays, ces sols sont vertiques (présence d'argiles gonflantes) dans la plaine du lac Tchad. Dans le sud, ils sont humiques (à matière organique abondante, évoluée et acide).
8. Les sols à gley. On les rencontre dans les mangroves de bordure de mer en milieu salin. Dans les sols à pseudogley, l'excès d'eau est temporaire (saison pluvieuse) ; les horizons sont tachetés de rouille. Les plus communs sont développés sur des alluvions.

Au total, le Cameroun offre une grande diversité de milieux physiques allant des forêts équatoriales au Sud, aux savanes et étendues semi-arides ou sahéliennes au nord. Le climat est chaud et humide au Sud et à l'Ouest, et sec au Nord avec des températures extrêmes. La composition géologique révèle des vastes blocs de roches précambriennes en granite qui sont séparées par des étendues de bassins de sédiments métamorphosés. Les sols sont très variés en fonction des roches-mères, des facteurs topographiques, de l'âge, et des milieux bioclimatiques où ils se forment.

ENVIRONNEMENT

La végétation du Cameroun est connue pour sa grande diversité, elle-même déterminée à la fois par son étirement en latitude et sa géomorphologie (Carte 7). De grands ensembles écosystémiques s'y distinguent sur un gradient pédo-éco climatique nord-sud. La continentalité et la proximité de l'équateur renforcent cette diversification au niveau des paysages, mais surtout sur la composition spécifique (floristique et faunique) qui est l'une des plus riches du monde avec :

- 8300 espèces végétales dont plus de 6500 espèces de Phanérogames (et sans doute 7 500 en réalité) représentant 230 familles et plus de 1800 genres (Letouzey, 1986 ; Vie, 2009);
- et plus de 335 mammifères (Vie, 2009).

La répartition géographique de la végétation naturelle ressort, du nord au sud, des paysages dont le fort contraste reste déterminé par le climat et l'altitude. Sa biodynamie, qui reste déterminée en partie par l'agro-sylvo-pastoralisme et les plantations en régie ou individuelles, a conduit à la naissance d'une diversité de paysages en fonction de leur utilité pour l'homme.

GESTION DES ÉCOSYSTÈMES

La végétation des grands ensembles naturels présente une diversité à la fois structurale, compositionnelle et fonctionnelle qui fait appel à des méthodes de gestion assez spécifiques pour leur durabilité. Leur productivité varie à la fois en fonction des perturbations qui y sont récurrentes (feu, pâturage et/ou coupe de bois), mais aussi de leurs potentialités (Ntoupka, 1999 ; Sandjong, 2019).

GESTION DURABLE DES ÉCOSYSTÈMES ET DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Cette gestion est déterminée par la nature de la ressource décrite plus haut. Les savanes sont exploitées pour le bois de feu et les produits forestiers non ligneux (PFNL). Certaines galeries forestières regorgent des essences précieuses exploitées pour la circonstance par un prélèvement qui tend vers un écrémage de leur floristique, à cause du choix préférentiel pour ces espèces.

Encadré 1 : Gestion durable de la biodiversité

Le Cameroun abrite 8300 espèces végétales, 335 espèces de mammifères. Il occupe le 16e rang mondial en diversité des mammifères (Vie *et al*., 2009) avec :

- 542 espèces de poissons vivant dans les eaux douces et saumâtres.
- 913 espèces d'oiseaux. Près de la moitié des espèces d'oiseaux et de mammifères d'Afrique sont présents dans les forêts du Cameroun (Birdlife International, 2006).
- D'autres espèces sont découvertes chaque année, transformant ainsi le pays en une véritable mine d'or pour la science (Onana et Cheek, 2011).

Les aires protégées abritent environ 90% des espèces animales du pays, 95% des espèces végétales, près de 65% des habitats et 80% des écosystèmes (MINFOF). La gestion durable de cette biodiversité vise à la fois sa conservation et sa production durable en cohérence avec le développement local.

La forêt dense en général subit une exploitation forestière industrielle dont l'intensité est déterminée par la présence de la ressource ligneuse.

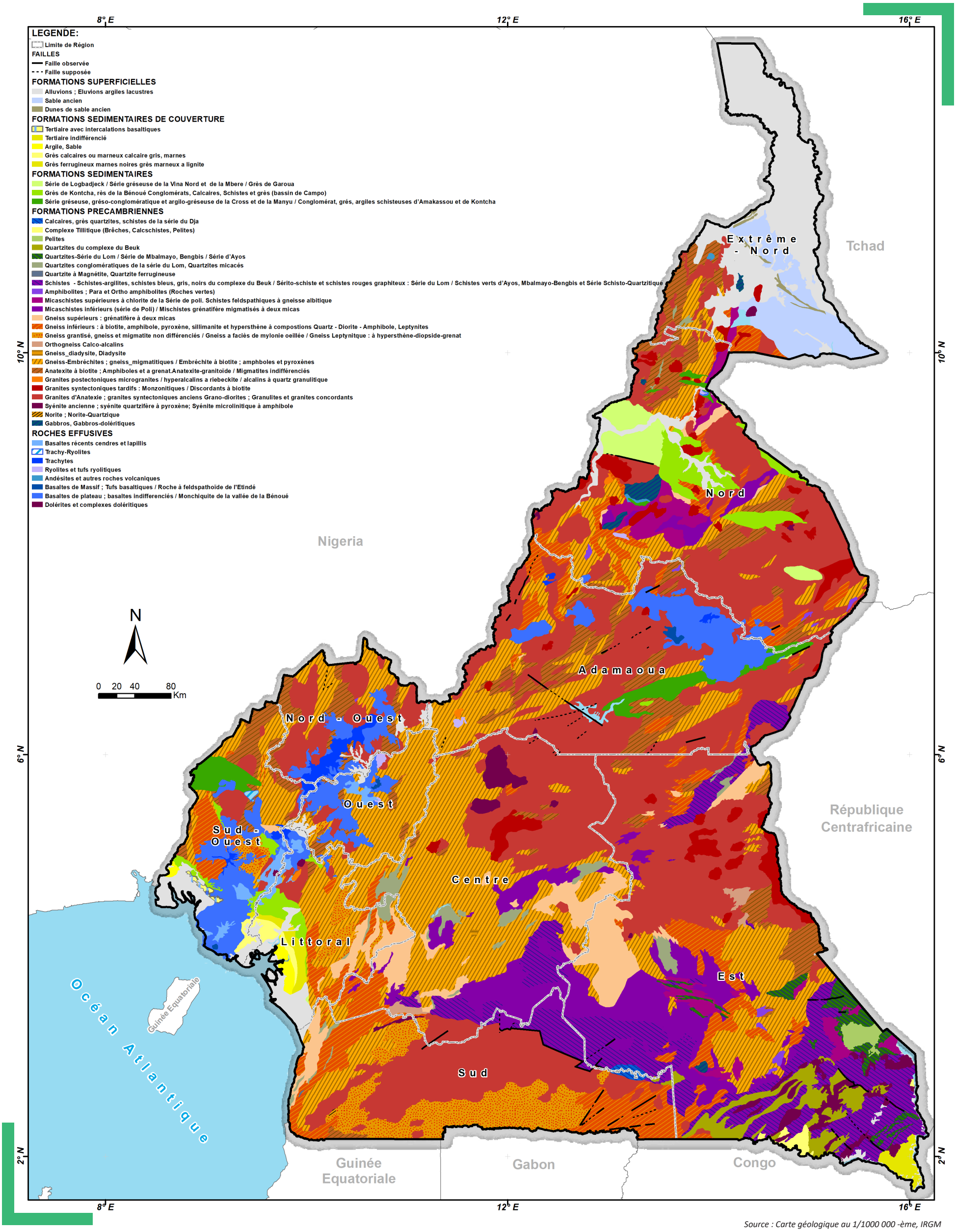
Encadré 2 : Programmes d'aménagement intégré et durable des écosystèmes

Les stratégies et plans d'aménagement durable des écosystèmes dérivent du Plan National de Gestion de l'Environnement (PNGE) de 1996. Des programmes issus de ce plan, on peut citer :

- Stratégie et Plan d'Action National sur la Biodiversité de 2000 (SPANB) qui vise à mettre un terme à la perte de la biodiversité par certaines actions prioritaires ;
- Stratégies cadres en vue d'autres Conventions de Rio telles que :
  - Plan National de Communication 2004 sur les Changements Climatiques visant à atténuer et à s'adapter aux effets des changements climatiques,
  - Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification (PAN/LCD) pour répondre aux menaces venant du Sahel et de la Savane, afin d'inverser les tendances de désertification et de dégradation des terres tout en luttant contre la pauvreté et en promouvant le développement durable.
- Thématiques et stratégies spécifiques de l'écosystème comme :
  - La Stratégie Nationale pour la REDD+,
  - La Stratégie Nationale d'Accès et de Partage des Avantages liés à l'Utilisation des Ressources Génétiques et Biologiques (APA).
  - La Stratégie de Développement du Secteur Rural de 2010 (SDSR),
  - Le Plan National de Gestion intégrée des Ressources en Eau.

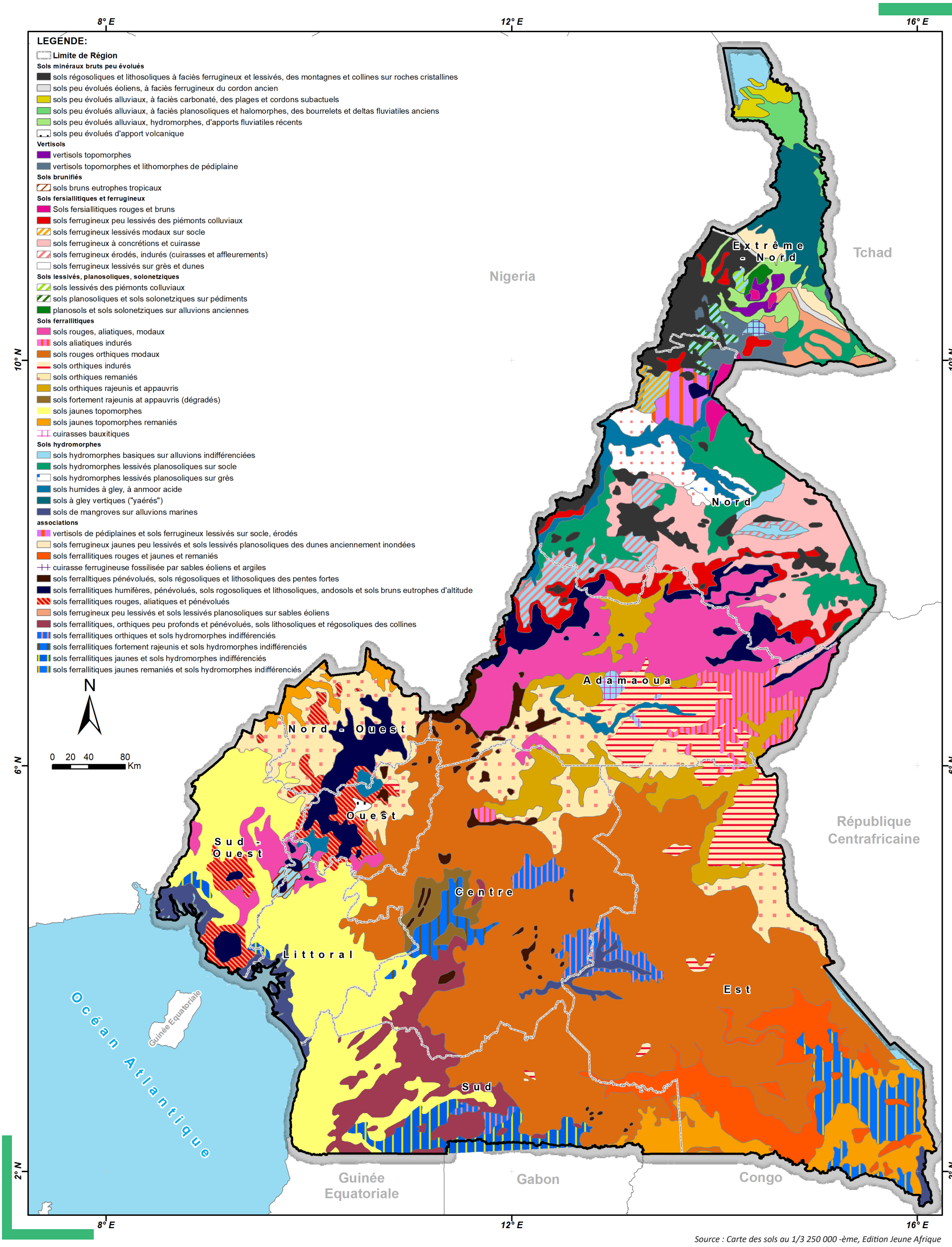


Source : https://www2.cifor.org/blog/sauver-les-ecosystemes-forestiers-des-paysages-multifonctionnels-de-ga-roua-boulai-dans-la-region-de-lest-cameroun/



Source : Carte géologique au 1/1000 000 -ème, IRGM

Carte 5 : Géologie du Cameroun



Source : Carte des sols au 1/3 250 000 -ème, Edition Jeune Afrique

Carte 6 : Les sols du Cameroun

Actuellement, les savanes périphériques du Centre sont sévèrement exploitées au niveau de leurs galeries forestières (SRADDT Centre) qui restent pour le moment les seuls endroits où la ressource est encore disponible. Le cadre réglementaire dispose des techniques de gestion favorisant toutes les formes d'exploitation pour toutes les couches sociales et par entité écologique.

Tableau 2 : Caractéristiques des écosystèmes camerounais

Écosystème	Principales composantes	Situation	Climat et sol	Observations
Écosystème côtier et marin	Plateau continental ; Mangroves ; Côte continentale ; Géographie	**Géographie** Longuer, de la côte : 402 km commençait à Alwayafe et s'étirant jusqu'a la frontière avec la Guinée équatoriale ou niveau de l'embouchure du fleuve Ntem à Campo Latitude 2°2 ON ; Ecosystème s'étendant entre et longitudes 8°30' et 10°20'E. **Administrative** Couvre les départements de Ndian Fako, Meme, Manyu. Moungo. Sanaga Maritime Wouri et Océan.	**Climat** Chaud et humide ; Température annuelle moyenne de roi et de b surface de l'eau variant entre 24°C et 26,5°C **Sols** volcanique : Couleur de l'argile variant du gris au jaune Plages sablonneuses : Sols sédimentaires entre le nord et le centre de l'écosystème	Plateau continental largeur, de 25 miles nautiques ou nord et 15 miles nautiques ou sud Entrecoupée au nord et ou centre par des rivières d'ou la prévalence des mangroves
Écosystème de la forêt tropicale humide	Forêt humide littorale ou atlantique Forêt biafraise Foret Guinéo-Congolaise Marais /foret inondée	**Géographie :** entre les latitudes 2' et 6°30' et les longitude 10°20˙ et 16°20°E. **Administrative** Provinces au Sud, de l'Est, du Centre, du Littoral et du Sud-Ouest	**Climat** 2 modèles pluviométriques : · Camerounais : manomodal avec plus de précipitations ; · Guinée : bimodal avec peu de précipitations Température annuelle moyenne : entre 32 et 23,5°C **Sols** vole â l'Ouest granitiques et métamorphiques dans le reste de l'écosystème	Variante atlantique à 3 niveaux : arbres, arbustes et herbes.
Ecosystème de la savane tropicale boisée	Savane arborée: Savane arbustive ; Prairie	**Géographie** Entre les latitudes 5° et 8°20N et entre les longitudes 9°3' et 15°4'E. **Administrative** Provinces du Nord-Ouest de l'Ouest et de l'Adamaoua	**Climat** Altitude moyenne variant entre 1000 m et 1600; Température moyenne annuelle : 19,4°C Précipitations : 2000 mm par an **Sols** Volcaniques dans la moitié ouest et granitiques au sud et du l'Adamaoua.	
Ecosystème semi-aride	Steppe ; Broussaille ; Pâturage; Yaérés et Bovés	**Géographie** Entre les latitudes 8°20' et 13°10"N et entre les longitudes 12°30' et 15°40'E **Administrative** Provinces du Nord et de l'Extrême- Nord	**Climat** Rude avec une différence maquée entre les températures nocturnes et diurnes Températures maximales variant entre 40°C et 42'C en Avril et minimales autour de 17°C ; Pluviométrie variant entre 1000 mm ou Sud à 900 mm voie 400 mm ou Nord **Sols** Planes inondées de [Est su des roches sédimentaires ; Sols volcaniques â l'Ouest autour du Mont Mandara ; Sols granitiques au nord et au sud du Mont Mandara	Les trois principales caractéristiques comprennent la plaine de la Bénoué, la région sèche de Mandara et les terres inondées â l'Ouest Végétation spéciale unique dans la réserve de Mozogo Gogoko constituée de broussailles épineuses. Activités phares : péche dans les plaines inondées de l'Est
Ecosystème de montagne	Ceinture subalpine constituée d'Ericocées (3000 à 4000m) Ceinture afro-montagneuse entre 1600 et 3000 m Ceinture sous montagneuse (1200 à 1600m)	**Géographie** Montagnes majoritairement situées dans la moitié ouest du plateau continental.	**Climat** Plus doux du fait de l'altitude ; Température pouvant attendre 4°C mois 32'C à Limbé â 1000 m **Sols** Volcanique généralement	Certaines végétations comme les lichens et orchidées colonisent les récentes laves.

Source : MINEF 1999

CADRE RÈGLEMENTAIRE

La stratégie globale de la gestion de l'environnement planétaire (déclinée par les Conventions de Rio) a imposé un rythme et une allure au cadre réglementaire de gestion des écosystèmes au Cameroun. Ainsi, l'utilisation et la gestion des ressources naturelles ont été rendues compatibles pour une production durable dans un cadre environnemental propice pour le bien-être de l'homme, dans une approche globale et environnementale, et ceci dans un cadre régional d'intervention et d'appui.

Plusieurs lois et décrets ont été élaborés pour la gestion de l'environnement et les forêts du Cameroun, tel que l'illustre le Tableau 3. Bien que leur mise en application souffre d'un manque de ressources surtout humaines, techniques, financières et même matérielles, on voit par là une réelle volonté de l'Etat pour la gestion de l'environnement et des forêts.

Tableau 3 : Différents décrets d'application des textes et lois sur la gestion durable de l'environnement et des forêts au Cameroun

2000	Décret N° 2000/092/PM du 27 mars 2000 modifiant le Décret N° 95/433 /PM du 23 août 1995 Fixant les modalités d'application du régime des forêts : Décret N° 2000/435 du 30 juin 2000 fixant les modalités d'application du code pétrolier.
2001	Décret N° 2001/546/PM du 3 juillet 2001 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 951423/PM du 20 juin 1995 fixant certaines modalités d'application du régime de la pêche : Décret de 2001 sur l'organisation et le fonctionnement du Comité Nationale de l'Eau : Décret de 2001 sur les eaux de captage, de traitement et de stockage des eaux potabilisables : Décret de 2001 sur le prélèvement des eaux de surface et des eaux souterraines à des fins industrielles ou commerciales : Décret de 2001 précisant les modalités de protection des eaux de surface et des eaux souterraines contre la pollution : Décret de 2001 portant création d'un Compte d'Affectation. Spéciale pour le Financement des Projets de Développement en matière d'eau et d'assainissement
2002	Décret N°2002/017 du 18 janvier 2002 portant ratification du protocole de Cartagena du 29 janvier 2000 sur la prévention des risques Biotechniques relatifs à la convention sur la diversité biologique Arrêté N°0222/A/MINEF du 25 mai 2002 portant procédures d'élaboration, d'approbation, de suivi et de contrôle de la mise en Œuvre des Plans d'Aménagement des Forêts de production du domaine forestier permanent
2003	Arrêté N° 415/CAP/PR du 16 octobre 2003 ponant désignation des membres de la commission (dont 1c SPE est membre) créée par l'Accord du 08 février 1996, entre le Gouvernement de la République du Cameroun et le Gouvernement de la République du Tchad, relatif à la construction et à l'exploitation d'un système de transport des hydrocarbures par pipeline
2005	Décret N° 2005/0577/PM du 23 février 2005 fixant les modalités de réalisation des EIE Arrêté N° 0070/M NEP du 08 mars 2005 fixant les différentes catégories d'opérations dont la réalisation est soumise à des études d'impacts et audits environnementaux Décret N° 2005(3089/n1 du 29 août 2005 précisant les règles d'assiette, de recouvrement et de contrôle de la taxe d'assainissement et de prélèvement des eaux
2006	Instruction N I/MINEP/CAB du 19 avril 2006 prescrivant la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles
2007	Arrêté N° 00001/M INEP du 03 février 2007 définissant le contenu général des termes de référence des Etudes d'Impacts Environnementaux (EIE) Arrêté N° 00004/MINEP du 03 juillet 2007 fixant les conditions d'agrément des bureaux d'étude à la réalisation des études d'impacts environnementaux
2008	Décision N° 00197/MINEP du 1er juillet 2008 portant création *du* Comité National chargé de la mise en œuvre du programme de la décennie des nations unies pour l'éducation en vue du développement durable
	Arrêté N°0315/MINEF fixant les critères de présélection et les procédures de choix des soumissionnaires *des* titres d'exploitation forestière Arrêté N°0518/MINEF/CAB fixant les modalités d'attribution en priorité aux communautés villageoises riveraines de toutes forêts susceptibles d'être érigée en forêts communautaires
2011	Décret N° 2011/2581/PM du 23 août 2011 portant réglementation des substances chimiques nocives et/ou dangereuses ; Décret N° 2011/2582/PM du 23 août 2011 fixant les modalités de protection de l'atmosphère : Décret N° 2011/2583/PM du 23 août 2011 portant réglementation des nuisances sonores et olfactives ; Décret N° 2011/2584/PM du 23 août 2011 fixant les modalités de protection des sols et du sous-sol ; Décret N° 2011/2585/PM du 23 août 2011 fixant la liste des substances nocives ou dangereuses et le régime de leur rejet dans les eaux continentales.
2012	Décret N°2012/0882/PM du 27 mars 2012 fixant les modalités de l'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux communes en matière d'environnement, Décret N° 2012/2809/PM du 26 septembre 2012, fixant les conditions de tri, de collecte, de stockage, de transport, de récupération, de recyclage, de traitement et d'élimination finale des déchets. Décret N°2012/2808/PM du 26 septembre 2012 fixant les conditions d'exercice des fonctions d'inspecteur et de contrôleur de l'environnement.

Source : MINFOF 2013

Ainsi, des deux lois sur le régime de la forêt et de la faune (Loi de 1994) et la loi-cadre sur la gestion de l'environnement (Loi de 1996), découle la « Déclaration de Politique pour le sous-secteur des forêts et de la faune » avec une vision solennelle « Pour un Cameroun écologiquement viable, dont les forêts et la faune contribuent de manière durable et soutenue au développement économique, social et culturel ».

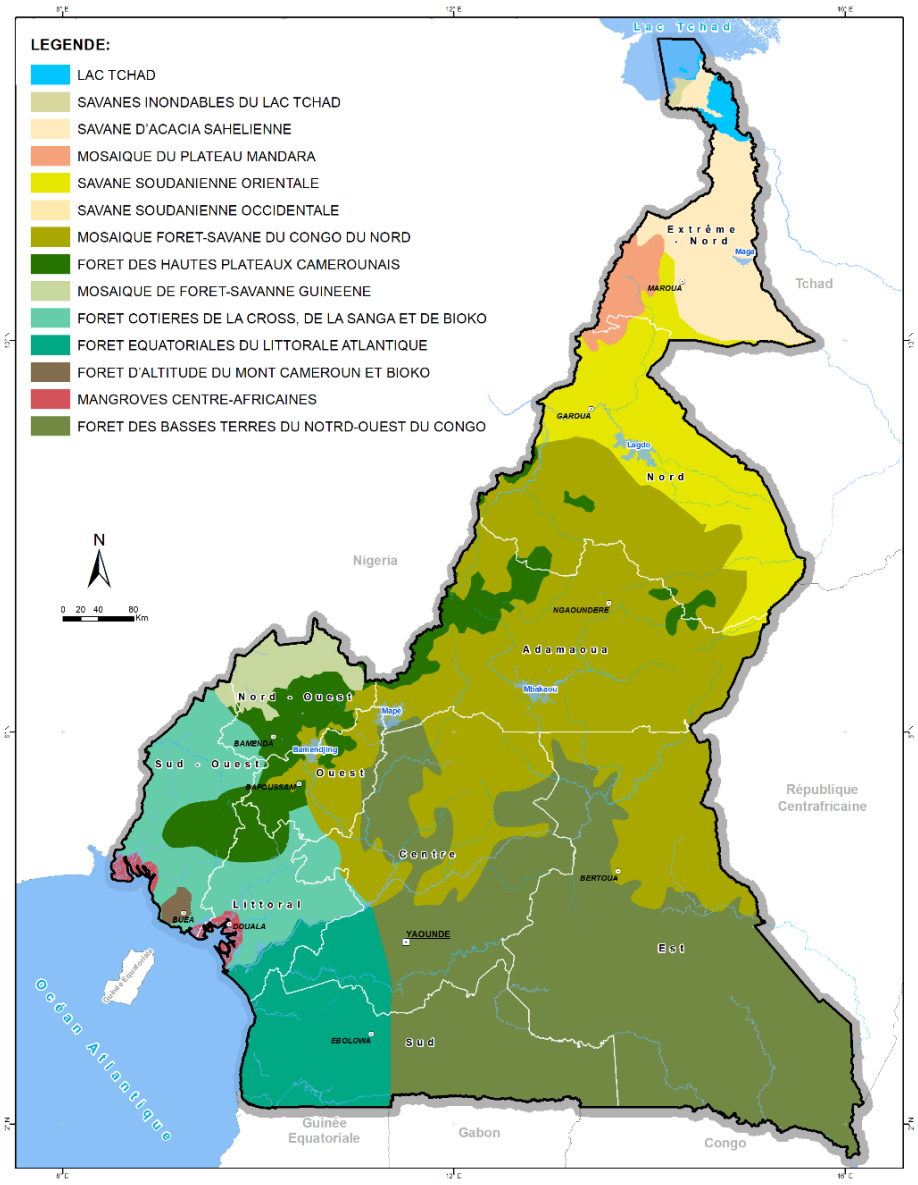
Dans ce sens, les changements climatiques, la pollution, la gouvernance environnementale, la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles, la lutte contre la désertification et la restauration des terres dégradées devront faire partie des priorités dans la gestion environnementale (MINEPDED SNADD, 2017).

L'objectif global de cette politique de gestion des écosystèmes est résumé comme suit : « La gestion de la biodiversité du Cameroun est améliorée pour contribuer à la croissance et à la création d'emploi dans un contexte de développement durable ».

DÉCOUPAGE DES ÉCORÉGIONS POUR L'APPROCHE ÉCOSYSTÉMIQUE

La grande diversité du milieu naturel (Carte 7) a permis de diviser ce grand ensemble en de vastes écorégions composées des :

- paysages forestiers constitués des milieux de forêt dense avec la forêt Biafraise, la forêt dense sempervirente et les paysages des forêts littorales. Les forêts des hauts plateaux camerounais regroupent deux écorégions terrestres situées entre le Cameroun, le Nigeria et la Guinée équatoriale : les forêts des hauts plateaux camerounais elles-mêmes et les forêts d'altitude du mont Cameroun. Ces deux secteurs montagneux forment une région écologique identifiée par le Fonds mondial pour la nature (WWF) comme faisant partie de la liste « Global 200 », c'est-à-dire considérée comme exceptionnelle au niveau biologique et prioritaire en matière de conservation;



Source : WWT 2001

Carte 7 : Découpage des écorégions pour l'approche écosystémique

- milieux de contact et de mosaïque forêts-savanes dominés par des espèces comme Terminalia glaucescens, Bridelia ferruginea, Annona senegalensis, Hymenocardia acida et Piliostigma Thoningii;
- paysages des Savanes Guinéo Soudaniennes (SGS), surtout sur le plateau de l'Adamaoua avec des faciès assez diversifiés incluant des zones inondables ;
- savanes, steppes et prairies soudano-sahéliennes avec des boisements soudano-sahéliens et des steppes à épineux, des prairies marécageuses localement appelées Yaerés ;
- végétations d'altitude avec les forêts montagnardes, submontagnardes et des prairies subalpines;
- milieux sous influence aquatique et humide, côtiers et conti-nentaux avec des zones tributaires des bassins de la Sangha, du Niger, du Congo de la Sanaga, la zone côtière avec des mangroves.

Tableau 4 : Écorégions et couverture du territoire camerounais

Écorégion	% de la surface du pays
1 Forêts atlantiques équatoriales littorales	7.14
2 Forêts des hauts plateaux camerounais	6.19
3 Mangroves centre-africaines	0.56
4 Forêts côtières de la Cross, de la Sanaga et de Bioko	7.4
5 Savane Soudanienne orientale	7.96
6 Mosaïque forêt-savane Guinéenne	1.73
7 Savanes inondables du lac Tchad (et lac Tchad)	0.95
8 Mosaïque plateau Mandara	1.22
9 Forêts d'altitude du Mont Cameroun et Bioko	0.22
10 Mosaïque Forêt-savane du Congo du Nord	30.57
11 Forêts des basses terres du Nord-Ouest du Congo	31.461
12 Savane d'acacia sahélienne	4.68

Source : SNADDT V2 2016

Encadré 3 : Priorités nationales en matière de développement et de gestion de l'environnement

Le Ministère de l'Environnement et des Forêts (MINEF) créé en 1992 pour la prise en charge des problèmes environnementaux au Cameroun a été scindé en deux ministères depuis 2004 afin d'élargir le champ d'intervention du ce volet sur l'environnement. Le nouveau Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable MINEPDED) a ainsi mis en place le Programme Environnement (PE) dont les priorités se déclinent dans les axes suivants (MINEPDED, 2012) : (i) maîtriser les pressions sur les ressources naturelles ; (ii) favoriser la régénération des ressources naturelles et protéger la biodiversité ; (iii) maîtriser les impacts des changements climatiques et promouvoir les stratégies d'adaptation des populations ; (iv) opérationnaliser de manière efficiente et durable les cadres de concertation et de participation des parties prenantes à la gestion de l'environnement et à l'exploitation des ressources naturelles ; (v) valoriser le potentiel de l'environnement comme élément important du PIB national ; et (vi) protéger les écosystèmes vulnérables.

A long terme les objectifs opérationnels du PE sont de : (i) limiter les effets négatifs de la désertification ; (ii) limiter les changements climatiques et leurs effets, en respectant les engagements du protocole de Kyoto et de l'après-Kyoto ; (iii) conserver la biodiversité à travers une gestion plus durable des ressources naturelles ; (iv) gérer durablement les écosystèmes côtiers et marins en s'appuyant sur les initiatives en cours dans le cadre de la Convention d'Abidjan (1981) et autres processus ; (v) gérer durablement les eaux continentales et transfrontalières à travers la promotion de l'outil de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) ; (vi) réduire et maîtriser les risques et catastrophes naturels ; (vii) promouvoir une gestion écologiquement saine des déchets par le développement de la production et de la consommation durables ; et (viii) favoriser la synergie pour le développement des programmes et des opérations d'assainissement ainsi qu'une bonne coordination des rôles des différents intervenants.

Le PE comportait ainsi onze (11) composantes dont huit (08) thématiques et trois (03) transversales. Les composantes transversales se rapportent spécifiquement à la sensibilisation, la gouvernance et au renforcement des capacités. Les huit composantes thématiques portent sur la désertification, les changements climatiques, la conservation de la biodiversité, les écosystèmes marins et côtiers, la gestion des eaux continentales et transfrontalières, la gestion des risques et catastrophes naturels, la gestion des déchets spéciaux et l'assainissement urbain.

IMPORTANCE DES ÉCOSYSTÈMES DE MANGROVE

Les mangroves occupent environ 30% de la côte camerounaise, s'étendant ainsi sur plus de 590 km. Elles couvrent une superficie d'environ 234000 ha en 2015 dont plus de 13000 ha de forêts associées (MINEPDED, 2017). Elle est la plus grande d'Afrique Centrale et la sixième plus grande d'Afrique (PNUE, 2007 ; Ajonia, 2008). Elles sont concentrées dans trois grands domaines (Carte 8) ;

- Domaine du Rio Del Rey situé dans le South-West. Elle est la plus importante avec plus de 165 459 ha (Onequip, 2009 (Carte 9 et Carte 8) ;
- Domaine de l'estuaire du Cameroun (zone de Tiko et de Douala-Edéa) dans la Région Littoral avec 103 817 ha (Onequip, 2009);
- Domaine de Rio Ntem dans la Région Sud avec 2000 ha seulement.



Source : Uilrich WAFFO, Mémoire online, https://www.memoireonline.com/04/12/5760/Menaces-sur-la-mangrove-au-Cameroun.html

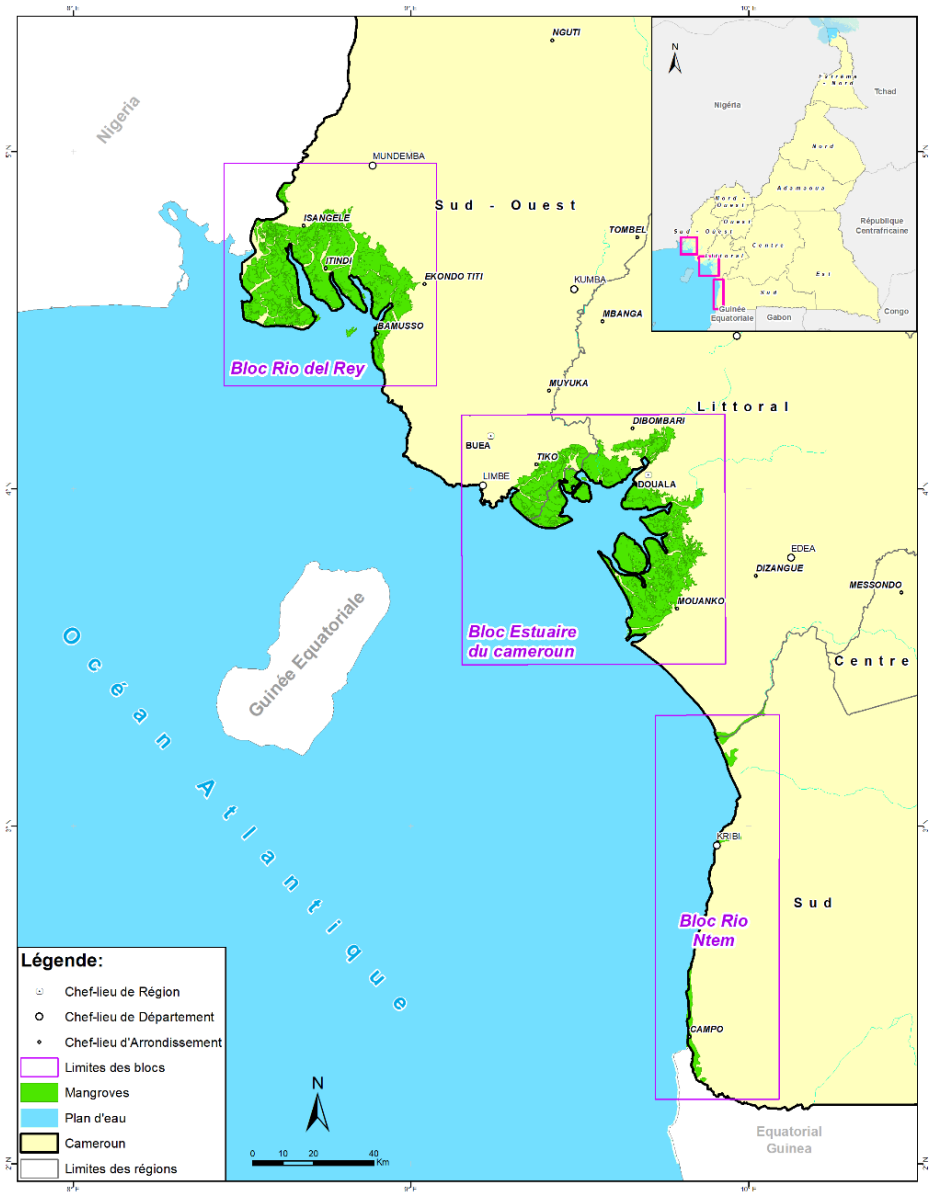
Photo 3 : Paysage de Mangrove sur la côte camerounaise

Elle englobe trois types d'écosystèmes : eau douce, eau saumâtre et marins. Les espèces dominantes sont des *Rhizophoracées et quelques Aviceniacées. On peut citer : Rhizophora racemosa, R. harristonir, R. mangle, Avicenia germinans*, en association avec d'autres espèces.

La stratégie nationale de gestion durable des mangroves vise, à l'horizon 2025, que les mangroves et tous les écosystèmes côtiers du Cameroun soient conservés, protégés et gérés de façon participative, en contribuant au maintien des équilibres écologiques et au bien-être des populations. Ainsi, en freinant et en inversant la dégradation de ces écosystèmes, en cohérence avec les politiques du Cameroun, les fonctions écologiques, économiques et sociales fournies par la mangrove seront assurées pour les locaux et la génération future.

Encadré 4 : Projet de conservation et de gestion participative des écosystèmes des mangroves

Le but visé est que tout projet intégrant la conservation et la gestion participative des mangroves devrait se baser sur une approche holistique pour sa durabilité. Ainsi, il devrait être multidisciplinaire, pour mieux cerner tous les contours dans leur diagnostic initial. La méthode écosystémique mettra l'homme au centre de toute préoccupation en intégrant toutes ses activités (pêche, agriculture, chasse, élevage, etc.). En même temps, tous les autres écosystèmes devront être interconnectés pour éliminer les risques de fractionnement du paysage. La création des partenariats avec divers acteurs, parties prenantes et autres institutions de recherche renforcera encore plus cette approche globalisante pour une prise en compte de tous les problèmes liés à la gestion durable de cet écosystème mangrove. La création du futur projet de l'aire protégée de Ndongore, de celui du Parc marin de Kribi et de la réserve de Faune de Douala-Edéa intégrera ces notions (Carte 8 et Carte 9)



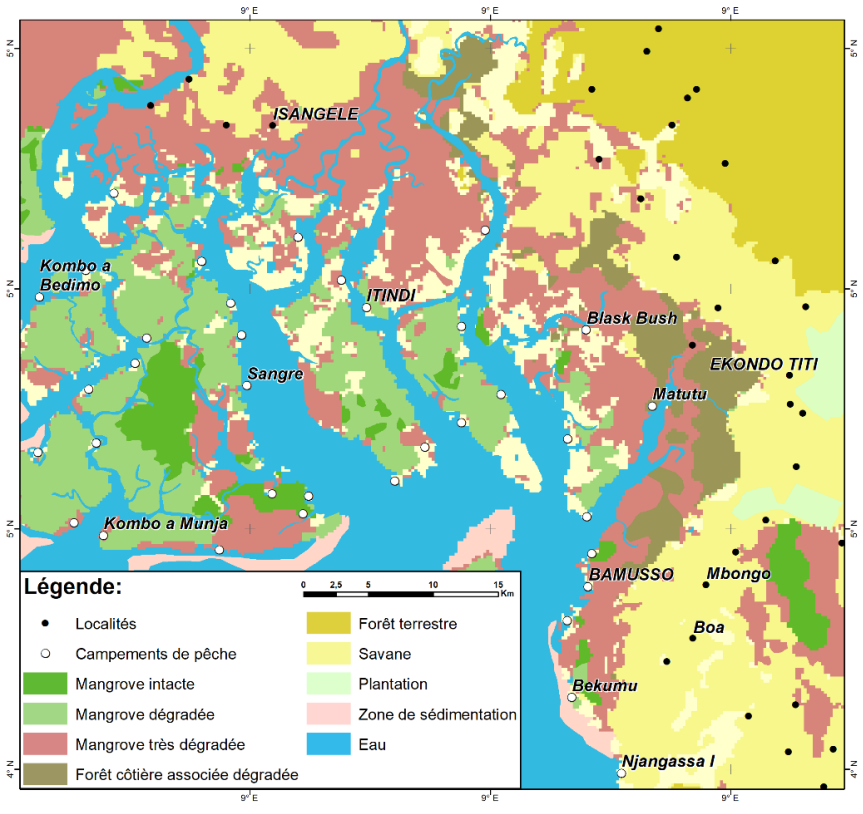
Source : MINEP 2010

Carte 8 : Distribution des zones de mangrove



Source : MINEPAT / SRADDT NW, 2018

Photo 4 : Les chutes de la Menchum (Bamenda) (MINEPADT / SRADDT NW, 2018)



Source : Atlas des Mangroves, MINEPDED-RCM 2017

Carte 9 : Mangrove (et les marécages) du Rio del Rey

Encadré 5 : Les stratégies sectorielles de gestion du milieu naturel et de l'environnement

Les principaux programmes sont :

Le Programme Sectoriel Forêt-Environnement (PSFE) dont l'objectif est d'apporter un appui aux communautés locales en infrastructures, équipements sociaux et protection de l'environnement ;

Le Projet de Renforcement des Capacités Environnementales et Sociales pour le Secteur de l'Energie (PRECESSE),

Le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) qui a permis de renforcer des projets sur la biodiversité

RISQUES ET IMPACTS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

DES RISQUES NATURELS ET HUMAINS

La notion de risque fait référence à des évènements auxquels on peut, ou on doit s'attendre, mais dont l'occurrence et l'intensité sont souvent difficilement prévisibles. L'identification constitue l'étape primordiale de la planification de la réponse à apporter aux situations de crise que peuvent générer ces risques. Elle intègre :

- la probabilité de survenance ;
- les régions géographiques à risque ;
- l'impact humain, sanitaire, économique, environnemental, etc

Le Cameroun est exposé à plusieurs types de risques qui peuvent être regroupés en deux grands ensembles : Les risques naturels et les risques sanitaires.

Parmi les risques naturels, on peut signaler les risques géologiques et géomorphologiques comprenant : les éruptions volcaniques, les émanations de gaz, les tremblements de terre, les tsunamis, les chutes de météorite, la rupture de barrages naturels, les mouvements de terrain. Les éruptions volcaniques, les émanations de gaz, et les mouvements de terrain sont les plus fréquents.

Au plan climatique, le Cameroun fait d'ores et déjà face à une récurrence anormale de phénomènes climatiques extrêmes tels que la violence des vents, les températures élevées ou les fortes précipitations qui mettent en danger les communautés humaines et les écosystèmes. D'ores et déjà, environ 320000 Camerounais sont touchés par les catastrophes liées au climat (tornades, foudres, vents violents, sécheresses, inondations) (PNACC, 2015-2020).

Les conséquences de ces changements climatiques pourraient amoindrir les efforts du pays pour réduire la pauvreté, développer une économie forte diversifiée et compétitive, renforcer l'unité nationale et la consolidation du processus démocratique ; et ainsi nuire à l'objectif de la « vision 2035 » de devenir un pays émergent d'ici vingt ans.

Au plan écologique, les invasions des acridiens, des pachydermes, des oiseaux granivores, des chenilles de la jacinthe d'eau sont récurrentes.

Parmi les risques sanitaires, des épidémies comme la grippe, la corona virus, des épizooties comme les grippes aviaires et les pestes animales sont à prendre en considération au Cameroun.

VARIATION CLIMATIQUE ET IMPACT SUR LES DIFFÉRENTS SECTEURS

Bien que le Cameroun ne contribue pas significativement à l'émission des gaz à effet de serre, le changement climatique est perceptible Le climat y est de plus en plus instable. Dans de nombreuses villes camerounaises, ces dernières années, la variation climatique ajoutée aux actions anthropiques sont la cause de nombreuses inondations au sein des villes telles que Douala et Yaoundé quoique les rapports indiquent que le Cameroun connaît une baisse considérable de la pluviométrie depuis une dizaine d'années [4].

Plusieurs manifestations de changements climatiques (variation des précipitations, des températures) sont perceptibles au Cameroun à travers leurs conséquences (à court, à moyen et à long termes) que sont : les inondations, les changements de calendrier agricole, la diminution des ressources biotiques, la disparition des espèces, etc.), ainsi que leurs impacts dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, etc.

Face à ces effets observés, le Gouvernement camerounais n'est pas resté indifférent et c'est ainsi qu'un observatoire des changements climatiques est en cours de mise en service. La société civile anime de tout temps des débats sur la question aux profits des populations. La relance de « l'opération sahel vert » est en cours. Au sein de l'Assemblée Nationale, on assiste à la création d'un groupe thématique et d'un réseau d'actions de parlementaires sur la question du changement climatique et de la gestion durable des forêts. De plus, il y a eu création de deux ministères spécialisés sur la question de protection de l'environnement (MINEP et MINFOF), la loi-cadre sur l'environnement et le développement durable en charge de l'éducation des acteurs (étatiques, grands groupes sociaux, ménages etc.) a été mise en œuvre.

On remarque une forte médiatisation du phénomène pour une prise de conscience des populations et des politiques. Des réflexions sont en cours sur les possibles mesures d'adaptation et d'atténuation du phénomène.

LE CAMEROUN ET LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

En 1994, le Cameroun ratifie la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Le 23 juillet 2002, il a adhéré au Protocole de Kyoto. En 2009, il s'engage dans le Processus de préparation au processus REDD+ qui est un processus qui consiste à réduire les émissions de GES dues à la déforestation et la dégradation des forêts (reducing emission from deforestation and forest degradation).

Le Cameroun a fait des démonstrations sur le terrain qui se matérialisent par les activités suivantes :

- le test dans les 05 zones agro écologique du pays des options stratégiques proposées dans le « Readiness Preparation Proposal » (R-PP). Dans la mise en œuvre du R-PP notamment dans les forêts communales, le recours à l'expertise locale est privilégié. Le scenario de référence prend en compte la déforestation et la dégradation des forêts mais aussi les efforts de conservation et d'augmentation des stocks de carbone et les facteurs d'ajustement nationaux en fonction des projections de développement. La conception du système de suivi est intégrée des idées préliminaires sur le renforcement des capacités du pays à suivre les réductions d'émissions et le renforcement des stocks de carbone forestier ainsi qu'à évaluer les répercussions de la stratégie REDD+ dans le secteur forestier ;

[4] https://www.researchgate.net/publication/282170904_Analyse_et_redefinition_des_regimes_climatiques_et_hydrologiques_du_Cameroun_perspectives_d'evolution_des_ressources_en_eau

– les travaux de proposition d'un cadre d'investissement forestier : ces travaux pour la proposition d'options prioritaires d'investissements au Cameroun sont appuyés par le programme d'investissement forestier (BM) et l'initiative pour les forêts de l'Afrique Centrale (AFD).

Aux termes du décret de 2009, « L'observatoire National de Changements Climatiques a pour mission de suivre et évaluer les impacts socio-économiques et environnementaux des changements climatiques et de proposer des mesures de prévention, d'atténuation et/ou d'adaptation aux effets néfastes et risques liés à ces changements. ».

Plus spécifiquement, l'ONACC a pour missions :

- d'établir les indicateurs climatiques pertinents pour le suivi de la politique environnementale;
- de mener des analyses prospectives visant à proposer une vision sur l'évolution du climat à court, moyen et long termes;
- de suivre l'évolution du climat;
- de fournir des données météorologiques et climatologiques à tous les secteurs de l'activité humaine concernée;
- de dresser un bilan climatique annuel du Cameroun;
- d'initier et de promouvoir des études sur la mise en évidence des indicateurs des impacts et des risques liés aux CC;
- de collecter, analyser et mettre à la disposition des décideurs publics, privés ainsi que des différents organismes nationaux et internationaux, les informations de référence sur les changements climatiques au Cameroun;
- d'initier toute action de sensibilisation et d'information préventive sur les changements climatiques;
- de servir d'instrument opérationnel dans le cadre des autres activités de réduction de gaz à effet de serre;
- de proposer au gouvernement des mesures préventives de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, ainsi que des mesures d'atténuation et/ou d'adaptation aux effets néfastes et risques liés aux changements climatiques;
- de servir d'instrument de coopération avec les autres observatoires régionaux ou internationaux opérant dans le secteur climatique;
- de faciliter l'obtention des contreparties dues aux services rendus au climat par les forêts à travers l'aménagement, la conservation et la restauration des écosystèmes;
- de renforcer les capacités des institutions et organismes chargés de collecter les données relatives aux changements climatiques, de manière à créer, à l'échelle nationale, un réseau fiable de collecte et de transmission desdites données.

L'analyse des impacts et vulnérabilité par ZAE et par secteur fait dans le Plan d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNACC) révèle que :

- Les zones les plus vulnérables sont : la ZAE soudano-sahélienne et la ZAE côtière à pluviométrie monomodale ;
- Les secteurs les plus vulnérables sont (i) l'agriculture, et (ii) l'eau, l'assainissement et la santé ;
- L'augmentation de la température et la recrudescence des précipitations engendrent les aléas climatiques (vagues de chaleur, sécheresse et inondations) qui impactent le plus le pays.

Encadré 6 : Le Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNACC) (2015-2020)

Vision

Au Cameroun, les changements climatiques sont complètement intégrés au développement durable du pays, réduisant ainsi sa vulnérabilité, et transformant même le problème des changements climatiques en une solution / opportunité de développement. Ainsi les Camerounais — particulièrement les femmes, les enfants et les personnes vulnérables — et les secteurs économiques du pays ont une plus grande résilience et une plus grande capacité d'adaptation aux impacts des changements climatiques.

Objectif général

S'adapter aux changements climatiques en réduisant la vulnérabilité des Camerounais aux effets des changements climatiques et en augmentant leur résilience et leur qualité de vie ; et améliorer les capacités d'adaptation pour créer de nouvelles opportunités permettant de soutenir le développement durable du pays.

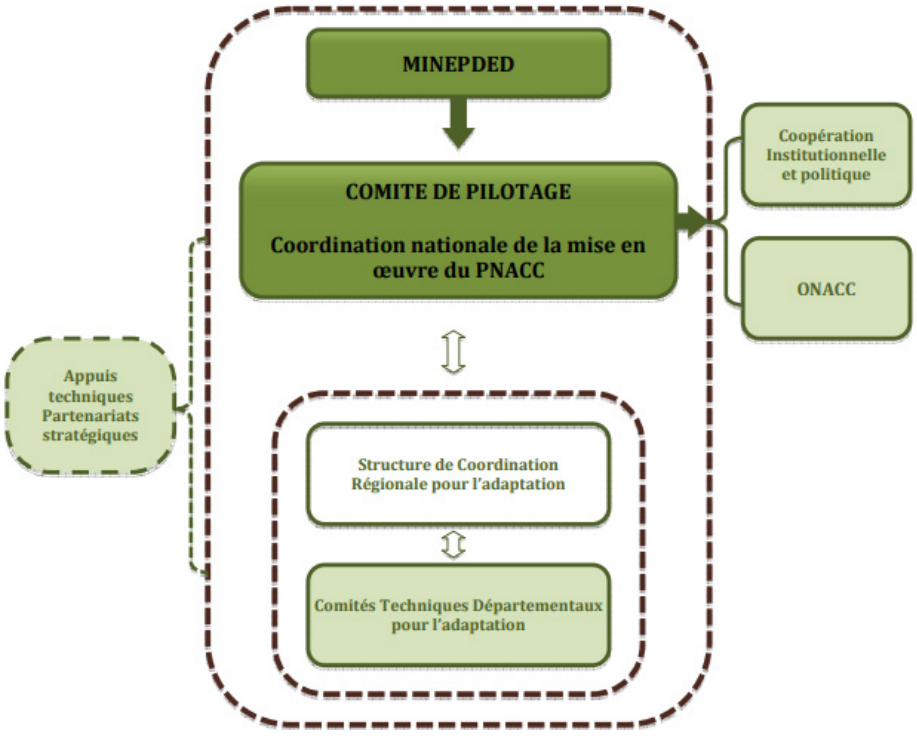
Axes stratégiques (objectifs spécifiques)

1. Améliorer les connaissances sur les changements climatiques au Cameroun.

2. Informer, éduquer et mobiliser la population camerounaise pour s'adapter aux changements climatiques.

3. Réduire la vulnérabilité aux changements climatiques de la population dans les principaux secteurs et zones agroécologiques du pays.

4. Intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans les stratégies et politiques sectorielles nationales.



Source ; MINEPDED 2015

Figure 3 : Structure institutionnelle de mise en œuvre du PNACC

POLLUTION ET GESTION DES DÉCHETS

Il existe au Cameroun plusieurs sources ponctuelles de pollution, mais, si l'on considère le pays dans son ensemble, les principaux problèmes de pollution sont surtout dus à l'absence de réseaux de collecte des déchets, dont la construction est cependant prévue dans la plupart de grandes villes.

Le sort des pesticides dans l'environnement, leurs effets secondaires indésirables et la présence éventuelle de résidus dans les légumes ou les animaux, y compris le poisson, reste bien préoccupant.

En ce qui concerne les déchets, ils sont, d'après la Convention de Bâle « des substances ou des objets qu'on élimine, qu'on a l'intention d'éliminer ou qu'on est tenu d'éliminer en vertu des dispositions du droit national ». La Convention de Bamako adopte une conception plus large, en employant le terme « matières » à la place de celui « d'objets », employé par la Convention de Bâle.

POLLUTION AU CAMEROUN

Le Cameroun est exposé aux risques de pollution pour les grandes agglomérations, notamment les centres urbains, les carrières minières, les zones côtières et sahéliennes. Le Cameroun a ratifié la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POP) le 26 mai 2005. Conformément à l'article 7.1.a. de ladite Convention, un premier Plan National de Mise en œuvre (PNM) a été élaboré et transmis au Secrétariat de la Convention en 2013.

La Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POP) est un traité international contraignant, dont l'objectif est de protéger la santé humaine et l'environnement des impacts néfastes de ces polluants. Elle est soumise à la ratification, à l'acceptation ou à l'approbation des États et des Organisations régionales d'intégration économique. La ratification de ladite Convention, engage les parties signataires, à unir leurs efforts en vue de réduire, voire éliminer ces substances.

Encadré 7 : Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants

Le Cameroun a signé la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POP) le 05 octobre 2001, l'a ratifié le 26 mai 2005 et a déposé les instruments de ratification le 19 mai 2009. Ce rapport est la première actualisation du Plan National de Mise en œuvre (PNM) de ladite Convention, qui a été élaboré en décembre 2012 et transmis au Secrétariat de la Convention en mars 2013. Cette mise à jour a été rendue nécessaire suite à l'inscription de onze nouveaux POPS dans les annexes A, B et C de la Convention en 2009, 2011 et 2013, également à cause de la révision de l'outil d'inventaire (Toolkit de 2013) des dioxines et furannes et les autres POPS non intentionnels. Toutefois, l'inventaire des trois nouveaux POPS de 2015 (hexachlorobutadiène, pentachlorophénol et le polychloronaphtalène) n'a pas pu être réalisé, car le Cameroun n'a pas encore ratifié l'interdiction et de ce fait sera inclus dans la prochaine mise à jour du PNM. Les inventaires effectués à l'occasion de la mise à jour de ce PNM ont concerné les POP suivants : Les pesticides POP suivants : Alpha-hexachlorocyclohexane (alpha-HCH), Bêtahexachlorocyclohexane (bêta-HCH), Chlordécone, Pentachlorobenzène (PeCB), Lindane (gamma-HCH), Endosulfan technique ; Les substances utilisées comme retardateurs de flammes : Hexabromobiphényle (HBB), Hexabromodiphényléther (hexaBDE) et Heptabromodiphényléther (heptaBDE), Tétrabromodiphényléther (tétraBDE) et Pentabromodiphényléther (pentaBDE), Hexabromocyclododécane (HBCD) ; Les substances industrielles perfluorées telles que l'Acide perfluorooctane sulfonique (PFOS), ses sels et le fluorure de perfluorooctane sulfonyle (FPFOS) ; Les POP non produits intentionnellement mais qui sont rejetés au cours de processus anthropiques tels que les combustions de déchets, la fabrication de certains produits chimiques, le transport, etc.

Le Cameroun a engagé le Plan National de sa Mise en œuvre, qui contribuera à réduire de manière significative ou à éradiquer les Polluants Organiques Persistants sur toute l'étendue du territoire national. À travers toutes les actions prévues par le Plan National de Mise en œuvre, ainsi que celles prescrites par le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi, le gouvernement a exprimé sa détermination pour la mise en œuvre de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, et la lutte de manière durable contre les effets néfastes des POP sur la santé humaine et l'environnement.

GESTION DES DÉCHETS SOLIDES

Le problème des déchets solides est un problème environnemental majeur exigeant une attention particulière. Seulement, il ne revêt pas la même acuité dans toutes les régions du Cameroun.

Leur gestion, dans toutes les villes du Cameroun, est déficiente, malgré les efforts faits par les parties prenantes.

De la plupart des études réalisées sur la thématique, il ressort que les parties prenantes doivent mettre sur pied des projets d'exploitation et de valorisation des ordures ménagères et éviter les pertes de certains éléments qui s'infiltrent dans le sol ou sont transportés par les eaux de ruissellement, constituant ainsi des potentiels dangers pour la population. C'est par exemple le cas d'une association qui transforme les déchets plastiques en pavés utilisés dans la construction de trottoirs et de cours d'école à Yaoundé, la capitale du pays. Une autre solution est l'extraction, à coût bas, des biogaz de ces déchets, surtout dans les zones où existent les latérites qui constituent ici une solution économique, écologique et durable dans la gestion des déchets.

Le MINEPDED, les Communauté Urbaines et le secteur privé initient et encouragent les projets visant à :

- développer le service de pré-collecte participatif ;
- valoriser une quantité croissante de déchets biodégradables et permettre l'identification de filières adaptées pour la valorisation des flux non biodégradables ;
- valider le dossier carbone ;
- renforcer l'opérateur de compostage des déchets (création d'une entité opérationnelle) ;
- maîtriser les coûts de production ;
- développer les ventes de compost.

EMISSIONS DE GES ET NUISANCES SONORES AU CAMEROUN

S'agissant de la pollution atmosphérique, il est à noter que la présence des polluants à effet cancérigène dans les deux grandes villes camerounaises que sont Yaoundé et Douala sont liés aux activités industrielles et à la présence d'un parc automobile toujours croissant sans véritable contrôle de l'état des véhicules. D'autres nuisances, notamment sonores, sont liées à la présence de nouvelles églises dites "de réveil" ou de bars dancing.

Pour enrayer cette tendance, trois textes législatifs et réglementaires : la loi N°96 /12 du 5 août 1996 relative à la gestion de l'environnement, la loi N°2004/003 du 21 avril 2004, régissant l'urbanisme au Cameroun et le décret N°2011/2583/PM du 23 Août 2011.

La loi régissant l'urbanisme au Cameroun (Loi N°2004/ 003 du 21 Avril 2004) en son article 9 alinéa 2, plus orientée vers la mise à l'écart des zones d'habitation des nuisances graves dispose que "*les terrains exposés (...) à des nuisances graves (pollutions industrielles, acoustiques, etc.) et ceux de nature à porter atteinte à la santé publique ou aux valeurs culturelles locales*" sont impropres à l'habitation.

Dans la section consacrée aux "nuisances sonores et olfactives", de la loi N°96 /12 du 5 août 1996, portant gestion de l'environnement, il est indiqué à l'article 60, alinéas 1, que les bruits et odeurs susceptibles de nuire à la santé de l'homme, de constituer une gêne excessive pour le voisinage ou de porter atteinte à l'environnement "sont interdits". L'alinéa 2 poursuit "*les personnes à l'origine de ces émissions doivent prendre toutes les dispositions nécessaires pour les supprimer, les prévenir ou en limiter la propagation sans nécessité ou par manque de précaution"*.

La responsabilité des communes, quant à la prise de mesures exécutoires destinées "à faire cesser le trouble", est précisée dans l'alinéa 3 de l'article 60 de la même loi. En cas de nécessité, il leur est, en outre, accordé le pouvoir de faire recours à la *"force publique*".

D'un point de vue réglementaire, le décret N°2011/2583/PM du 23 août 2011, en son article 6, interdit "les activités ou les travaux bruyants, gênant le voisinage au-delà des valeurs d'émergence et périodes prévues par l'organisme chargé de la normalisation et de la qualité".

Il est proposé la mise sur pied dans l'urgence d'un Plan national Radon afin de prévenir le risque de développement du cancer radio-induit du poumon. Il est également proposé comme solutions la réalisation d'une cartographie radiologique du Cameroun à court terme et l'extension de la mesure des polluants atmosphériques dans l'air aux zones urbaines.

VULNÉRABILITÉS DU MILIEU

Le Cameroun est exposé à une grande variété de risques de catastrophe qui témoignent de la vulnérabilité croissante des milieux physiques du fait entre autres, de la déstabilisation de nombreux équilibres écologiques et de l'occupation anarchique des zones à risques (Zogning et alt, 2005).

– Les risques volcaniques et sismiques autour du Mont Cameroun où on a enregistré 7 éruptions au cours du XXe siècle, présentent des menaces pour le milieu naturel du fait des risques d'éruption catastrophique de gaz de type Nyos.

- Les risques de mouvements de masse dus aux glissements de terrain meurtriers (comme celui de 1978 à Dschang, de 1987 à Melong), aux coulées boueuses post-pléistocènes du Mont Cameroun, et aux chutes de pierres et éboulements, sont à l'origine d'une vulnérabilité croissante du milieu naturel. Ces phénomènes vont augmenter en intensité, en nombre et en dégâts dans les Zones Agro Ecologiques (ZAE) hauts plateaux, hautes savanes, forestières à pluviométrie bimodale et dans les secteurs montagneux et collinaires des ZAE côtières (Mont Cameroun, Roumpi, Manengouba, Nlonako etc.) et soudano sahélienne (monts Mandara, Kapsiki, Poli, Tinguelin etc.) (PNACC, 2015).

- Les aléas climatiques, notamment la sécheresse qui frappe la partie septentrionale du pays, constituent un risque et provoquent la vulnérabilité du milieu. Compte tenu de l'aridité du climat dans cette zone, les sécheresses sont appelées à s'intensifier. Les projections montrent en moyenne 05 sécheresses par décennie pour un bilan d'au moins 500 morts par évènements dans la Zones Agro Ecologiques (ZAE) soudano sahélienne (PNACC, 2015).

- Les risques d'inondations d'origine pluviométrique (à Douala, Yaoundé, Limbé, Maroua), ou hydrogéologique, en rapport avec les risques de rupture des manifestations sismiques, ou des éruptions de gaz de type Nyos augmentent la vulnérabilité du milieu. Ces risques vont augmenter en nombre, en intensité et en dégâts dans les ZAE soudano-sahélienne, côtière et forestière à pluviométrie bimodale. En effet, les projections montrent au moins 5 à 10 inondations par an suivant l'intensité de pluies

- Selon le PNACC, l'érosion des terres qui représente un facteur supplémentaire de la vulnérabilité du milieu, va s'accentuer à cause des forts vents et de la pluviométrie accrue. L'élévation du niveau de la mer va accroitre l'érosion côtière et accélérer la disparition des arbres qui, a son tour, va accélérer l'érosion, et entraîner une dégradation des mangroves. La perte des terres provoquera la destruction des plages sablonneuses dans les mangroves (Cap Cameroun, Kangue).

- Enfin, les risques écologiques : feux de brousse, risques d'invasion de criquets migrateurs, d'oiseaux granivores représentent des aspects de cette vulnérabilité du milieu naturel.

FAUNES ET AIRES PROTÉGÉES

Les aires protégées représentent des espaces géographiques destinées à la conservation de la biodiversité floristique et faunique. Elles sont gérées par l'Etat et regroupent les parcs nationaux, les réserves forestières et fauniques, ainsi que les sanctuaires de faune et de flore. Elles constituent l'élément clé de toute stratégie de conservation de la biodiversité

TYPOLOGIE DES AIRES FAUNIQUES PROTÉGÉES

Au Cameroun, les Aires Protégées (AP) sont composées de :

- Réserves de Faune (RF) ;
- Réserves de la Biosphère (RB) ;
- Réserves Ecologiques Intégrales (REI) ;
- Parcs Nationaux (PN) ;
- Sanctuaires à Gorilles (SG) ;
- Sanctuaires à Chimpanzés (SC) ;
- Sanctuaires de Faune (SF).

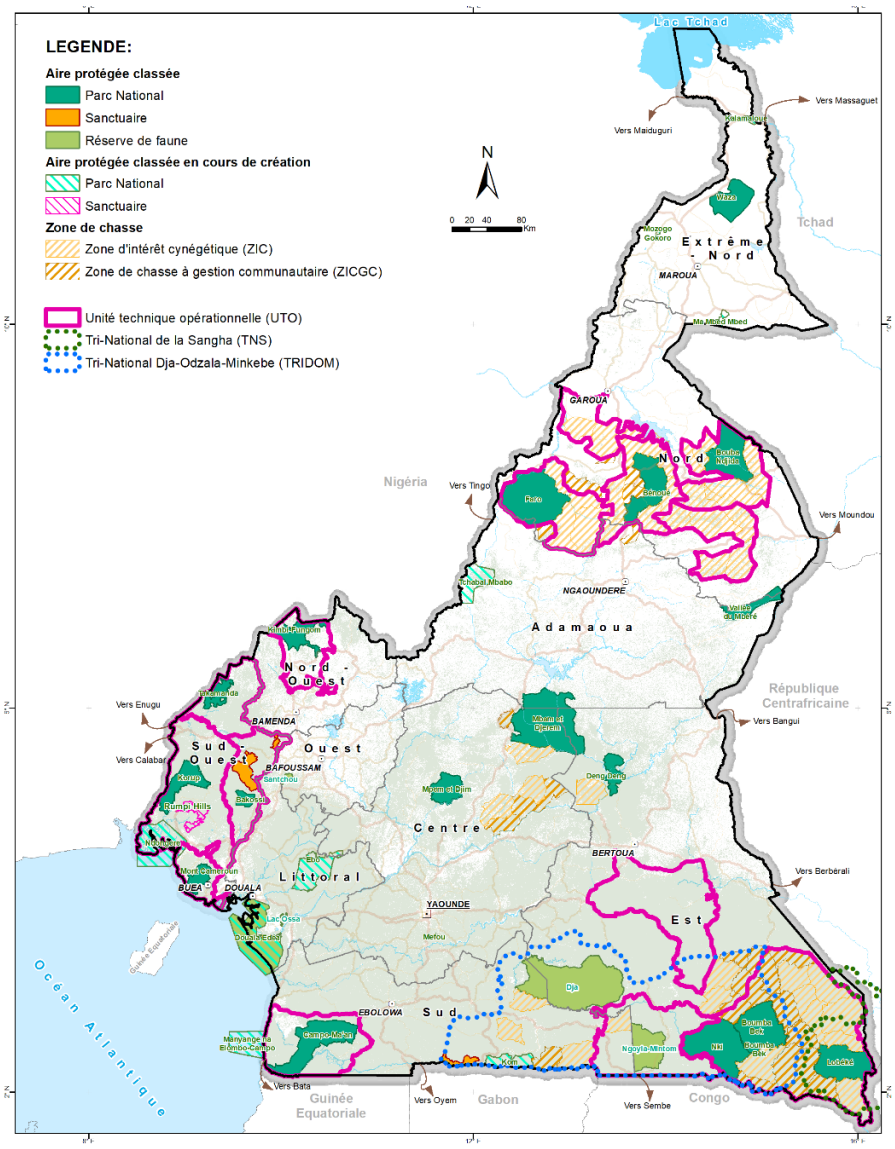
LA CONSTITUTION DES AIRES PROTÉGÉES (PARCS NATIONAUX ET ZONES D'INTÉRÊT CYNÉGÉTIQUES)

Le réseau actuel d'aires protégées (Carte 10 et Carte 11) compte :

- 20 Parcs Nationaux ;
- 03 Jardins zoologiques ;
- 05 Sanctuaires ;
- 05 Réserves de Faune ;
- 47 Zones d'Intérêt Cynégétiques ;
- 25 Zones d'Intérêt Cynégétique à Gestion Communautaire.

ÉVOLUTION DU NOMBRE ET DE LA RÉPARTITION SPATIALE DES AIRES PROTÉGÉES ET ZIC

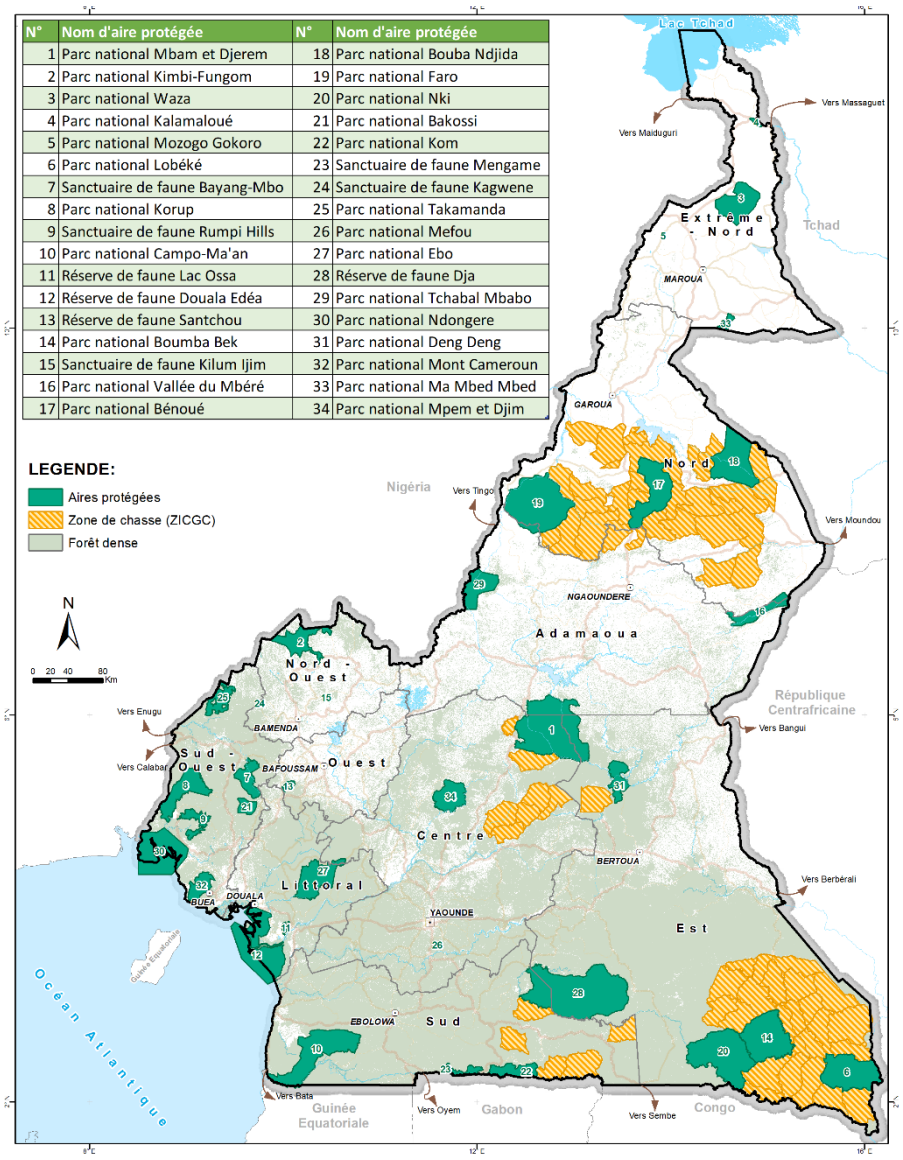
Les réseaux d'aires protégées occupent une faible portion du territoire national. Depuis 1998, la situation a évolué rapidement avec le classement des parcs nationaux de Campo-Ma'an et de Mbam et Djérem, qui ont permis d'étendre d'environ 30% la superficie protégée. Ce dernier parc a été créé à la suite d'une proposition datant de plus d'une décennie. Les projets de classement de plusieurs sites identifiés dans le plan de zonage forestier préliminaire du Cameroun méridional (Doumenge et alt., 2001).Depuis l'année 2000, la création des aires protégées s'est accentuée avec : 32 AP créées ; soit un total de 3 935 255,07 hectares ha (DFAP/MINFOF, 2015 [5]) ; De nombreuses aires protégées en cours de création, (Tableau 6) ;



Source : MINEPAT, SNADDT 2016, Volume2 : Secteur économiques et dynamiques spatiales SNADDT, WRI

Carte 10 : Typologie des aires fauniques protégées

5 http://www.minfof.cm/index.php/les-parcs-nationaux/54-liste-des-aires-protegees



Source : MINFOF, 2011

Carte 11 : Réseau national des aires protégées du Cameroun

- La répartition par rapport à l'ensemble des AP se présente ainsi qu'il suit :
  - parcs nationaux (60%);
  - réserves fauniques (14%);
  - sanctuaires (10%);
  - jardins zoologiques (10%) et réserves écologiques (10%).
- Entre 2000 et 2012, les aires protégées sont passées de 17 à 30, soit une augmentation de 76,5%.
- La création des aires de production protégées a connu un accroissement total de 72 zones de chasse (47 zones de chasse et 25 zones de chasse communautaire). Ces zones couvrent une superficie de 5 694 827,5 ha, soit 12,23 % du territoire national.
- La superficie totale affectée à la conservation de la faune est de 9159135 ha, soit 19,25 % du territoire national.

Tableau 5 : Etat des espèces fauniques au Cameroun

Espèces	En très grand danger	En danger	Vulnérable	Données indisponibles
Petits et énormes mammifères :	•Gorille de la Cross River : •Chimpanzé : Éléphant des forêts.	•Mangabey couronné : •Drill. •Cercopithèque de Preuss.	•Pangolin géant.	
Reptiles et Amphibiens :		•Crapaud à quatre doigts	•Crocodile nain	•2 espèces de tortues terrestres
Espèces aviaires :		•Phyllante à gorge blanche	•Pichatharte à cou gris : •Tisserin de Bannerman.	

Source : SNADDT V2 2016

EFFORT DE CONSERVATION ET DE PROTECTION

Les forêts communautaires ont également connu une évolution significative durant la période 2004 – 2011 (Tableau 6, Carte 10, Carte 11 et Carte 12), atteignant 301 sites (environ 1 million d'ha) ; ce qui est en partie dû à une simplification des procédures de demande et d'attribution telle que décrite dans l'Atlas des Forêts Interactives du Cameroun version 3.0 (MINFOF, 2018).

La couverture nationale de ces aires protégées et de production a permis au Cameroun de se rapprocher de l'objectif de conservation nationale qui vise 30 % de couverture du territoire national.

La plupart des AP se trouvent dans l'écosystème de la forêt tropicale dense et humide (52.5 %).

Spécifiquement dans la zone forestière, entre 2006 et 2011, les aires protégées ont augmenté en superficie de 8%, pour atteindre 7,4 millions d'ha (soit 16% du territoire national), dû au reclassement des réserves forestières. Cependant, ces aires protégées manquent de personnel qualifié, de moyens financiers et matériels ainsi que de systèmes de gestion performants.

Les aires protégées devraient être dotées d'un plan d'aménagement. De tels plans ont été réalisés par exemple pour la réserve de faune du Dja et le parc national de Korup. Le dossier le plus avancé est celui du parc de Waza, où l'application du plan a débuté.

Tableau 6 : Evolution du nombre et la répartition spatiale des aires protégées et ZIC (Aires protégées en cours d'être crées et classées)

Nom	Superficie (en ha)
1 Parc marin de Kribi	126053
2 Parc National de Tchabal Mbabo	150000
3 Parc national de Ndongore	230000
4 Parc National de Kom	68905
5 Réserve écologique Intégrale de Koupé	4676
6 Réserve de Mt Bamboutos	2500
7 Réserve écologique Intégrale de Manengoumba	5252
8 Sanctuaire à Gorilles de Loin Pangar	47686
9 Sanctuaire de Rumpi Hills	45675
10 Sanctuaire de Sanaga Nyong	14
11 Réserve de Mont Nlonako	2500
12 Parc National d'Ebo	100000
13 Parc National de Douala-Edéa	296000
14 Parc National de Ma Mbed	58 359
TOTAL	1 137 620

Source : SNADDT V2 2016

Tableau 7 : Aires protégées dans l'écosystème marin et côtier

Nom	Statut Actuel de l'Aire Protégée	Année de création	Superficie actuelle (ha)	Couverture de mangrove proposée (ha)	Couverture actuelle de mangrove (ha)	Partenaires intervenants
Korup	Parc national (PN)	1988	125.000	0	0	WWF
Ndongoré	PN proposé (aussi dans le Site Ramsar de Rio Del Rey)	En vue Forme présentement (depuis mai 2010) une partie du Site Ramsar de Rio Del Rey	233,400	?	0	WWF
Mount Cameroun	PN proposé	En vue	64.677	0	0	WWF
Bois de Singe (dans la zone urbaine de Douala)	Réserve de faune	2000	4	4	4	CWCS, WTG
Douala Edea	Réserve de faune en processus de réclamation en parc national avec une partie marine	1932	160.000	16000	36500	CWCS, WWF
Lake Ossa	Réserve de faune proposée comme Site Ramsar	1948	4.000	0	0	CWCS, WTG
Ebo	PN proposé	En vue	141.706	0	0	WWF
Campo Ma'an	PN géré sur l'UTO avec l'approche paysage	2000 statuts UTO en 2003	264,040 UTO de 770000 ha	1000 seules sous couvert de l'UTO	1000	WWF
Total	8	Depuis 1932 à nos jours		17000	WWF, CWCS, WTG	WWF, CWCS, WTG

Source : MINFOF 2016

Sur le terrain, les limites des aires protégées ne sont généralement pas matérialisées (coûts importants, efficacité limitée). Même lorsqu'elles sont connues, elles sont régulièrement transgressées par les populations riveraines ; quand celles-ci n'habitent pas tout bonnement en leur sein. Afin de pallier cet état de fait et de mieux intégrer les aires protégées aux contextes socio-économiques locaux, divers projets explorent les voies et moyens d'une implication plus importante des communautés locales dans leur gestion (Doumenge et alt., 2001).

QUELQUES PROBLÈMES LIÉS À LA PROTECTION DES AIRES PROTÉGÉES

Malgré les efforts considérables déployés par l'Etat pour la protection des aires protégées, le braconnage reste omniprésent dans certaines zones, et le manque de personnels et de logistique adéquats limite l'efficacité des interventions pendant la répression. Le potentiel faune est ainsi toujours entamé sur sa diversité (avec le prélèvement préférentiel sur certaines espèces) et sa richesse (abondance et même dominance des espèces moins prisées).

En plus, certaines aires protégées sont permanemment émiettées (et même parfois partiellement accaparées) par les riverains, confinant ainsi la faune dans un espace très limité, tout en diminuant leurs diversités structurales, compositionnelle. Les efforts de création des zones d'intérêts cynégétiques à gestion communautaires doivent se poursuivre afin d'intégrer la population locale dans leur gestion, pour enfin en tirer quelques intérêts.

Certains sites miniers se retrouvent dans des aires protégées, démontrant un manque de coordination dans l'intervention de quelques structures étatiques. Ces chevauchements au niveau des intérêts ministériels sont actuellement en cours d'harmonisation, avec l'appui des études d'impacts environnementaux pour toute intervention en milieu naturel.

La pollution de l'environnement affecte aussi les aires protégées en faisant périr certaines espèces vulnérables tant en milieu terrestre que marin.

Malgré ces perturbations sur les aires protégées, la faune et la diversité biologique restent présentes et visibles au Cameroun, bien que méritant un surplus d'effort de protection par l'Etat.

ZONES HUMIDES ET ZONES ÉCOLOGIQUES DU CAMEROUN

Selon des éléments statistiques mis à la disposition du public, le 3 février 2014, par le ministère camerounais de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du développement durable (MINEPDED), les zones dites humides couvrent désormais plus de 70% des basses terres.

Parmi elles, la plaine d'inondation de Waza-Logone, la partie camerounaise du fleuve Sangha, la partie camerounaise du Lac Tchad et du fleuve Ntem, ont été inscrites comme d'importance internationale dans l'inventaire des sites Ramsar.

Mais celles-ci sont fortement menacées du fait de l'action humaine. Ce qu'une formule consacrée désigne l'"anthropisation" ; laquelle est causée par la surexploitation des zones humides par les hommes en quête de bois de chauffe ou de rentes, des produits halieutiques et d'habitats[6] .

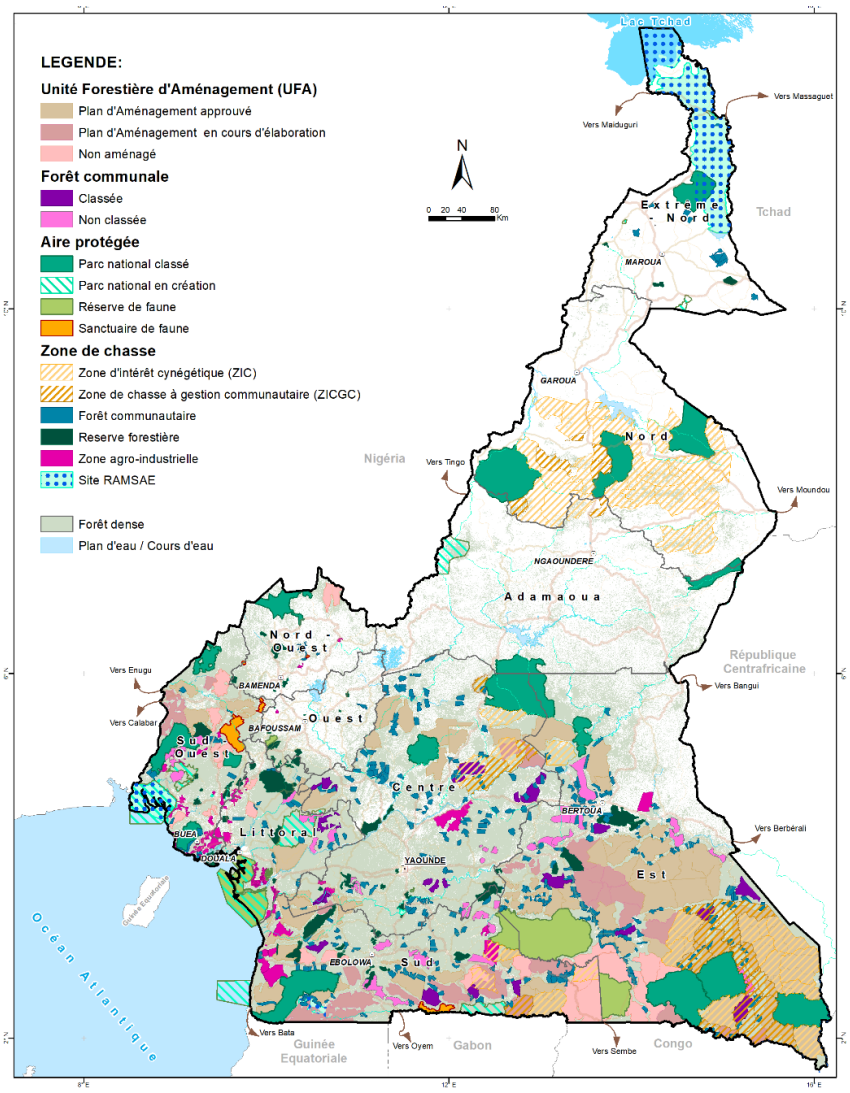
Ces zones, définies par la Convention de Ramsar de 1971, comme des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée serait en voie d'extinction au Cameroun, si du reste, rien n'est fait, selon le Ministère de l'Environnement.

Les zones humides sont un réservoir de la diversité biologique avec des concentrations importantes de plantes et d'animaux notamment les oiseaux, les reptiles, les amphibiens, les poissons et d'autres invertébrés, et l'eau et les produits primaires dont ces espèces dépendent pour leur survie. Certaines plantes des zones humides, comme le riz constitue l'aliment de base de certaines populations et le riz sauvage comme sources de matière génétique pour l'amélioration du riz domestiqué.

À ce jour, le Cameroun compte sept sites Ramsar, c'est-à-dire inscrits sur la liste des zones humides d'importance internationale. Il s'agit de la plaine d'inondation de Waza-Logone (Extrême-Nord), du lac Barombi Mbo (Sud-Ouest), de la partie camerounaise du fleuve Sangha (Est), de la partie camerounaise du lac Tchad (Extrême-Nord), de l'Estuaire du Rio del Rey (Sud-Ouest), de la partie camerounaise du fleuve Ntem (Sud) et de la zone humide d'Ebogo (Centre).

Six nouvelles zones humides seront bientôt inscrites comme sites Ramsar. Les zones humides concernées sont : le parc national de Ma Mbed Mbed dans l'Extrême-Nord, le bas Sanaga vers l'estuaire,

la plaine inondée du Nyong dans le Centre, le lac Ossa et le bassin versant du Nkam-Wouri dans le Littoral et enfin la zone humide de Batoke-Bakinguile dans le Sud-Ouest.



Source : MINEPAT, SNADDT 2016, Volume2 : Secteur économiques et dynamiques spatiales SNADDT, WRI

Carte 12 : Aires protégées et concessions forestières

En vue de redresser la courbe, la sensibilisation des intervenants dans ces zones humides et la réglementation sur la fiscalité environnementale doivent être activées.

MISE EN ŒUVRE DE LA REDD+ AU CAMEROUN

Au Cameroun, le processus d'élaboration de la stratégie nationale de réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts, gestion durable des forêts, conservation des forêts et augmentation des stocks de carbone (Stratégie Nationale REDD+), a été mené sous la supervision du Comité de Pilotage REDD+ (organe décisionnel) et du Secrétariat Technique REDD+ (organe opérationnel).

Le processus REDD+ étant dynamique (les expériences et les circonstances changent et de nouvelles opportunités apparaissent), les deux structures ont produit un document qui offre suffisamment de flexibilité et d'ouverture pour pouvoir être révisé, adapté et même réécrit après consultation des parties prenantes REDD+.

La déforestation et la dégradation des écosystèmes forestiers réduisent le potentiel de séquestration du dioxyde de carbone, provoquant ainsi ses émissions dans l'atmosphère (gaz à effet de serre) en constituant une menace pour la biodiversité et les moyens de subsistance des populations forestières. Dans ces conditions, toute initiative visant à lutter contre le changement climatique doit impérativement prendre en compte les forêts.

[6] *https://www.mediaterre.org/afrique-centrale/actu,20140204145643.html*

La réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation forestière, la conservation des stocks de carbone forestier, l'augmentation des stocks de carbone forestier et la gestion durable des forêts (REDD+) font partie des efforts du gouvernement pour atteindre ses objectifs de réduction des émissions nationales (la contribution déterminée du pays).

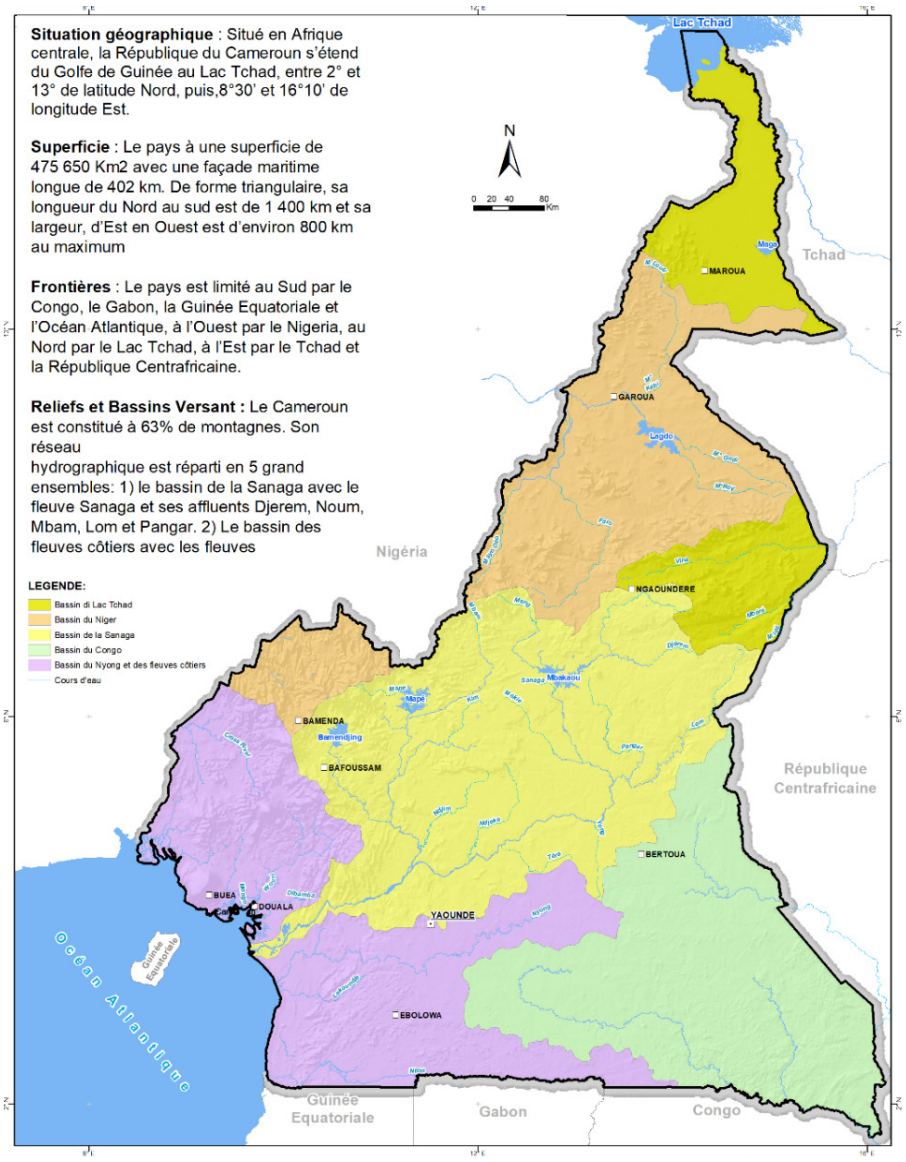
La mise en œuvre de la REDD+ au Cameroun est basée sur l'approche étapes.

Après la phase de préparation consacrée à la formulation d'une stratégie de réduction des émissions et le développement des outils nécessaires tels que : l'établissement du Niveau de Référence ; le développement des capacités pour le suivi et le rapportage (MNV) et le développement des mécanismes de mobilisation des financements, la mise en œuvre est faite en deux phase : La phase de mise à l'échelle et la phase de mise en œuvre complète.

Phase de passage (ou mise) à l'échelle (2019-2025) Au cours de cette phase, toutes les politiques et mesures conçues pour faire face aux moteurs directs et indirects de la déforestation sont établies, améliorées ou intensifiées. Il s'agit des mesures qui font partie intégrante de la REDD+, mais qui ne sont pas directement liées à une zone forestière particulière ou un taux de perte du couvert forestier particulier.

Celles-ci comprennent des activités visant à améliorer la gouvernance et à renforcer les capacités institutionnelles. Simultanément, des projets et des programmes visant directement l'atténuation des émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts sont mis en place. De nombreuses initiatives, existantes et nouvelles, ainsi que les enseignements tirés des projets pilotes REDD+ contribueront à la réalisation de cette phase.

Phase d'implémentation (2019-2035). Pendant la mise en œuvre, les réductions planifiées des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts seront réalisées et mesurées périodiquement. L'ambition du processus REDD+ au niveau global est que les compensations pendant la phase de mise en œuvre de la REDD+ soient uniquement des paiements basés sur les résultats en termes de réductions d'émissions réalisées. En outre, la mise en œuvre de la REDD+ sera nationale, mais des programmes et de projets seront mis en œuvre à l'échelle infranationale (zone agro-écologique, région, commune) afin de refléter la diversité des cinq zones agro-écologiques du Cameroun : zone soudano-sahélienne, zone des hautes savanes guinéennes, zone des hauts plateaux de l'ouest, zone de forêts à pluviométrie monomodale et zone de forêts à pluviométrie bimodale.



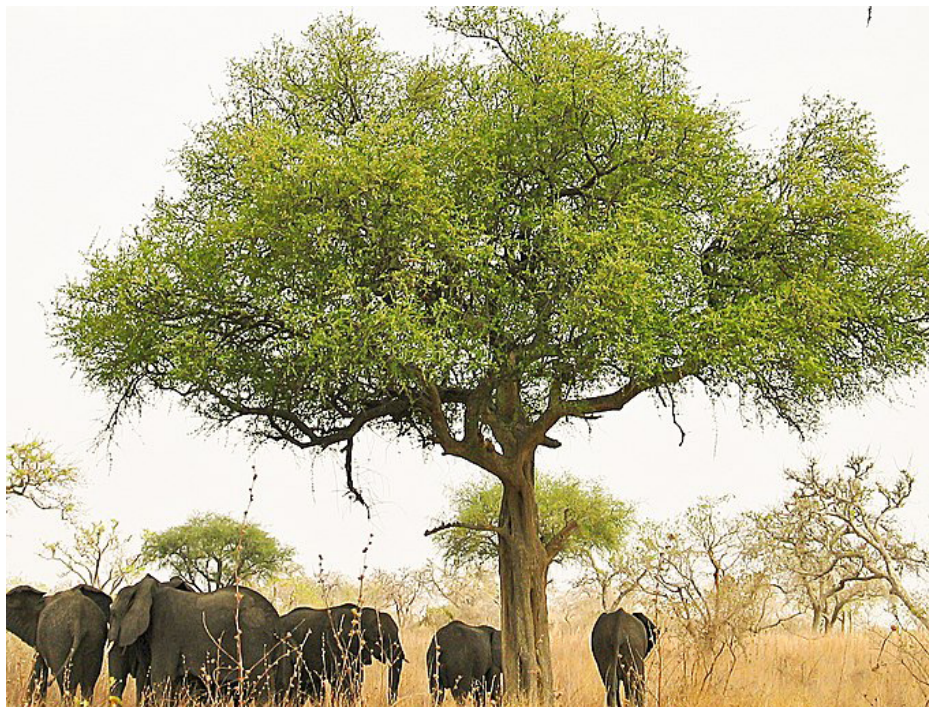
Source : PNACC du Cameroun, 2015-2020

Carte 13 : Carte des bassins hydrographiques du Cameroun

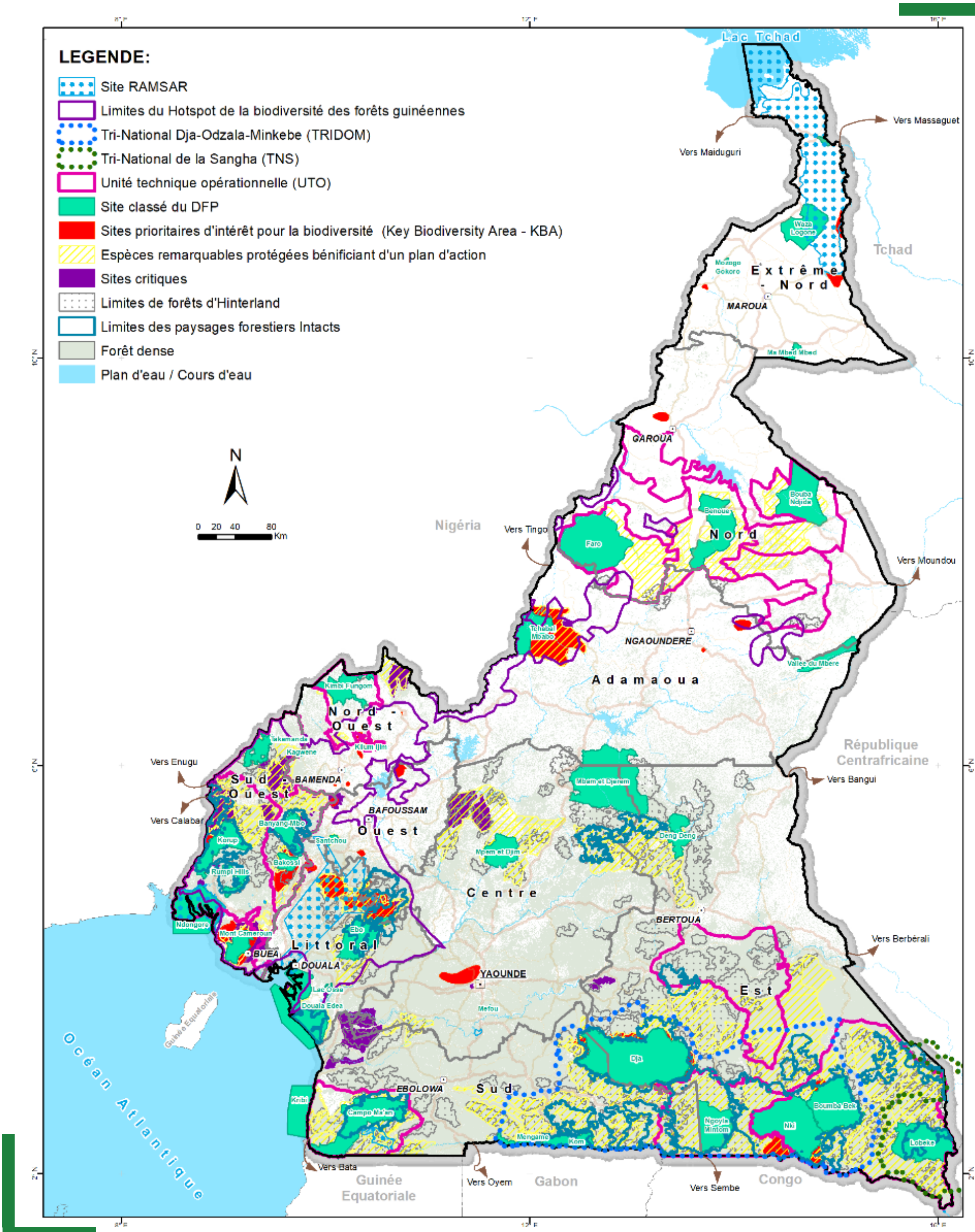
Les zones agro-écologiques ont des caractéristiques biophysiques et climatiques distinctes qui influencent les types de forêts et les moteurs de changement d'utilisation des terres correspondantes (IRAD, 2008). Une analyse des pertes du couvert forestier basée sur les données GLAD (Global Land Analysis & Discovery) (Hansen et al. 2013) démontre une augmentation dans certaines ZAE pour les périodes 2000-2005, 2005-2010 et 2010-2015. L'impact du changement climatique sur les caractéristiques biophysiques de chaque zone agro-écologique et l'effet qui en résulte sur les facteurs du changement d'utilisation des terres doit être analysé.



Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/For%C3%AAt_du_Cameroun#/media/Fichier:Cameroon_-_forests.jpg



Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_aires_prot%C3%A9g%C3%A9es_du_Cameroun#/media/Fichier:Elephants_around_tree_in_Waza,_Cameroon.jpg



Source : SNADDT Cameroun, Volume 1 : Cadre physique, 2016

Carte 14 : Sites d'intérêt particulier pour la biodiversité au Cameroun

AMÉNAGEMENT AGRO-FORESTIER

STRATÉGIE

La nouvelle vision de cette stratégie du sous-secteur des forêts et de la faune est axée sur la gestion durable du patrimoine forestier, « pour un Cameroun écologiquement viable, dont les forêts et la faune contribuent de manière durable et soutenue au développement économique, social et culturel ». L'objectif global réside dans l'amélioration de la gestion de la biodiversité pour contribuer à la croissance et la création d'emplois dans un contexte de développement durable (MINEPAT, 2017).

Actuellement opérationnelle, cette stratégie vise :

- le développement des productions forestières et fauniques ;
- l'amélioration du cadre de vie en milieu rural ;
- la gestion durable des ressources naturelles et ;
- l'amélioration du cadre institutionnel (MINEPAT, op cit.).

AMÉNAGEMENT DES FORÊTS ET RENOUVELLEMENT DE LA RESSOURCE

Pour l'aménagement des forêts, le suivi du couvert forestier, la mise en œuvre du mécanisme REDD, la gestion durable des forêts et mangroves, l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement et la maîtrise des thématiques d'aménagement des forêts, devront être exécutés.

Pour le reboisement et la régénération des ressources forestières, la mise en place d'un programme national de développement des plantations et l'appui aux activités de reboisement devront être réalisés.

Il a été ainsi identifié (ANAFOR, 2016) :

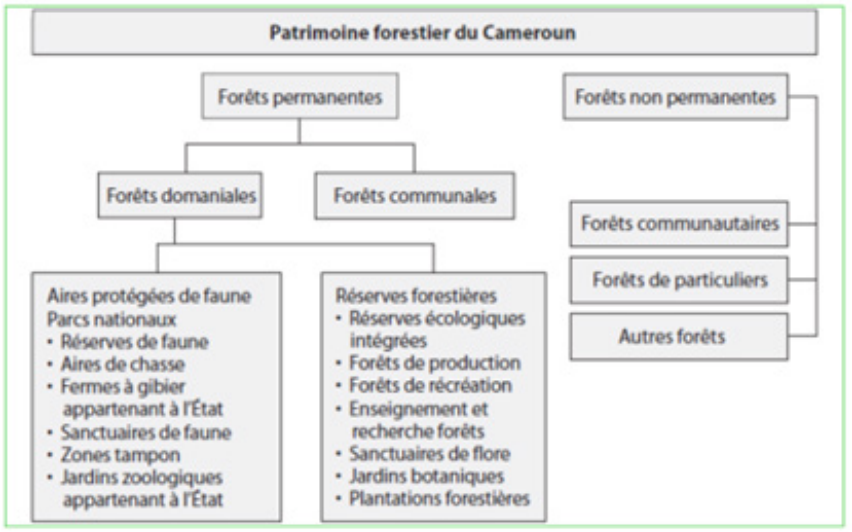
- dans l'Extrême-Nord, région la plus fragile, 19 099 km² de terres dégradées (56% de la région) ;
- dans le Nord 10 106,5 km² avec 5865,5 km² pour des actions d'agro-foresterie pour leur réhabilitation /restauration (soit respectivement 15,2 et 8,8 % de la superficie de la région) ;
- dans l'Adamaoua, les surfaces les plus dégradées, devant être reboisées et / ou régénérées sont de l'ordre de 6 043,3 km², celles concernées par les actions d'agroforesterie étant d'environ 7 283,37 km². Les localités devant recevoir les parcelles de reboisement ou faire l'objet d'agroforesterie, en fonction de l'utilisation des terres, sont estimées à 19 123,89 km. Ces espaces représentent respectivement 9,26%, 11,16% et 29,32 % de cette région.

AMÉNAGEMENT AGRO-FORESTIER

L'aménagement agroforestier a pour principe directeur le maintien et/ou la restauration du couvert forestier dans un environnement où doivent cohabiter les arbres, les cultures et/ou le bétail. L'introduction des arbres dans le milieu rural devra ainsi suivre à la fois les lignes qui se dessinent dans le paysage et les arbres qui doivent se mêler dans les systèmes de culture. On retrouvera donc les arbres en alignement autour des champs ou en bordure des cours d'eau ou des routes, dispersés dans les champs de cultures ou dans les espaces pastoraux. Le développement des parcs arborés dans le grand Nord, des agroforêts dans le grand Sud, des jardins de case et autres systèmes agrosylvopastoraux, devrait ainsi participer au renforcement de cette logique d'aménagement agroforestier (Ntoupka,1999).

La mise en œuvre de la politique de gestion durable des ressources forestières et fauniques du Cameroun, respectant les aspects environnementaux en lien avec le plan actualisé d'affectation des terres devrait considérer l'aménagement agroforestier comme un outil indispensable pour la gestion des ressources naturelles et leur protection.

Figure 4 donne les détails du patrimoine forestier au Cameroun, réparti en Domaine forestier permanent (DFP) et Domaine forestier non permanent (DFNP).



Source : MINFOF 2013

Figure 4 : Typologie des forêts du Cameroun (IUCN, 2013)

Ainsi, le Domaine forestier non permanent (DFNP) est composé des :

- Forêts communautaire;
- Forêts de particuliers et
- Autres forêts.

Le Domaine forestier permanent (DFP) est constitué de forêts domaniales et des forêts communales :

- Les forêts domaniales comprenant les aires protégées de faune dont :
  - Les parcs nationaux;
  - Les réserves de faune;
  - Les aires de chasses;
  - Les fermes à gibiers appartenant à l'Etat;
  - Les sanctuaires de faune;
  - Les zones tampon et
  - Les jardins zoologiques appartenant à l'Etat.
- Les forêts communales comprennent les Réserves Forestières dont :
  - Les réserves écologiques intégrales;
  - Les forêts de production;
  - Les forêts de récréation;
  - Les forêts destinées à l'enseignement ou la recherche;
  - Les sanctuaires de flore;
  - Les jardins botaniques et
  - Les plantations forestières.

AMÉNAGEMENT DES ZONES DE CHASSE

Ces zones bénéficient des politiques d'aménagement et des plans de gestion des aires protégés et des titres fauniques. On distingue :

- les zones d'intérêt cynégétique (ZIC) et
- les zones d'intérêt cynégétique à gestion communautaire (ZIC/GC).

Toutes ces zones sont reparties sur le territoire national dans le domaine forestier permanent et le domaine forestier non permanent, à l'instar du découpage lié à la gestion des ressources forestières.

Ces surfaces (existantes et prévues) couvrent environ 10% du territoire, sachant que les engagements internationaux de la convention de la biodiversité ciblent 17% de surfaces continentales protégées et 10% de surfaces maritimes.

EXPLOITATION FORESTIÈRE

Au Cameroun, on distingue les types d'exploitation suivants :

- L'exploitation industrielle du bois d'œuvre ;
- L'exploitation artisanale du bois d'œuvre ;
- L'exploitation du bois énergie ;
- L'exploitation des produits spéciaux et des produits forestiers non ligneux (PFNL) ;
- Le service environnemental.

L'exploitation forestière devrait être appuyée par :

- la promotion des essences et commercialisation du bois en actualisant la liste des essences à valeur commerciale prouvée;
- la promotion de l'intensification de la transformation du bois par l'actualisation et la mise en œuvre du plan d'industrialisation du secteur bois;
- La restructuration du centre de promotion du bois (CPB);
- La cartographie des unités de transformation de bois;
- La normalisation des procédés et produits bois;
- Le développement des filières bois-énergie en améliorant le cadre légal et réglementaire du bois énergie;
- Le développement de la gestion durable de la ressource et l'organisation de la filière;
- Le développement des filières PFNL avec une promotion et un appui à leur transformation et à leur commercialisation;
- L'organisation et la structuration des acteurs et le développement de la filière Bambou au Cameroun.

COMMUNES FORESTIÈRES

Au Cameroun, les forêts permanentes sont constituées des forêts domaniales et des forêts communales. Les forêts domaniales sont des forêts classées dans les domaines privés de l'Etat, et les forêts communales sont celles classées dans le domaine privé de la Commune.

Actuellement, le ministère chargé des forêts et de la faune procède à un transfert à des communes la gestion de réserves forestières et des périmètres de reboisement.

FORÊTS COMMUNALES ET AMÉNAGEMENT FORESTIER PARTICIPATIF

Les forêts communales doivent avoir des plans d'aménagement élaborés de manière participative avec la population riveraine afin de bien définir leur droit d'usage. L'objectif visé est de faire participer les communautés locales à la gestion durable des forêts, et de rendre ces forêts rentables pour les populations locales. La compatibilité entre l'exploitation de cette ressource et sa conservation pourra être ainsi réalisée.

FORÊTS COMMUNAUTAIRES

Ces forêts ont été imaginées et mises sur pied pour rapprocher d'avantage la gestion forestière et ses rendements économiques à la population. Elles sont réparties sur toute l'étendue du territoire, avec des densités variables par zone agroécologique.

CRÉATION, SÉCURISATION ET AMÉNAGEMENT DES AIRES PROTÉGÉES

Les aires protégées continentales (Carte 16) occupent sur le domaine forestier permanent 10 170 705 ha y compris les ZIC et ZICGC, qui occupent 4 761 683 ha au sens de la protection des habitats naturels, soit respectivement 21,41% et 10,02% du territoire national.

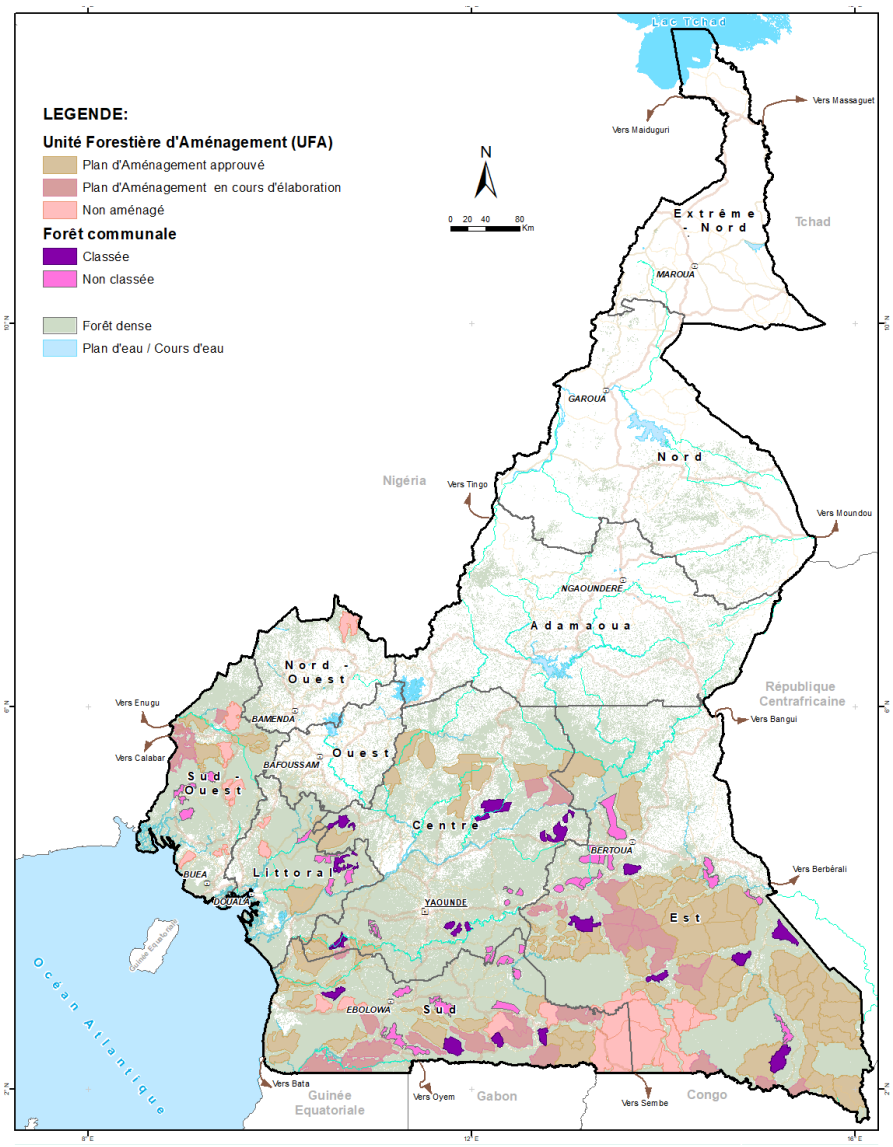
Ce dernier cas reste inférieur aux 17% de la surface continentale protégée à atteindre, conformément aux objectifs d'AICHI, fixés dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique.

D'autres initiatives de classement d'aires protégées sont en cours dans le cadre de la gestion transfrontalière des ressources fauniques. L'aboutissement de ces dernières viendra certainement améliorer ce pourcentage. Le Tableau 8 montre le souci de l'Etat dans l'appui à la création des forêts dans le domaine non permanent par l'ANAFOR qui est l'organisme national chargé de l'appui à l'aménagement forestier.

Le souci de l'Etat pour la création et l'aménagement des aires protégées concerne aussi l'écosystème (Tableau 7) avec plus de 17 000 ha, grâce à l'appui de certains organismes internationaux tels que le WWF, CWCS, WTG, etc.

PERSPECTIVES

Dans l'ensemble, les plans d'aménagement des diverses forêts camerounaises respectent les normes internationales issues de diverses conventions de gestion de l'environnement planétaire. Bien que les superficies aménagées restent faibles par rapport aux objectifs de l'Etat, l'espoir demeure, malgré la permanence des risques climatiques, des mutations des espaces et des défis que confrontent les acteurs dans leur gestion durable. La répartition des UFA, des réserves forestières et des périmètres de reboisement par zone agroécoloque prouve bien que l'Etat a un souci d'aménagement forestier sur toute l'étendue de son territoire (Carte 15, Figure 7 et Tableau 9).



Source : MINEPAT, Volume2 : Secteur économiques et dynamiques SNADDT 2016

Carte 15 : Répartition régionale des Unités Forestières d'Aménagement (UFA) classées et des forêts communales

La riche diversité des ressources reste un atout pour leur exploitation, bien que faisant appel à une grande prudence par rapport à leur écrémage. Même si les objectifs ne sont pas encore atteints par l'ANAFOR dans la création des plantations dans les forêts domaniales (Tableau 8), l'allure générale de cet appui reste bonne (2800,68 ha déjà créées sur 4136,3 ha projetés).

Les patrimoines forestier et foncier transférés en gestion à l'ANAFOR, en zone de savane sèche et de savane humide, totalisent 19 réserves et périmètres de reboisement pour une superficie correspondante à 230.000 ha. Ils se présentent comme suit :

- MELAP : 1700 ha (Foumbam) ;
- Bali-Nguemba : 1167 ha (Bamenda) ;

- Plaine du Noun : 1400 ha (Bagangté) ;
- Mont Bamboutos : 200 ha (Mbouda) ;
- Gashiga : 1193 ha (Garoua) ;
- Sanguéré : 10000 ha ;
- Mokyo : 1000 ha.

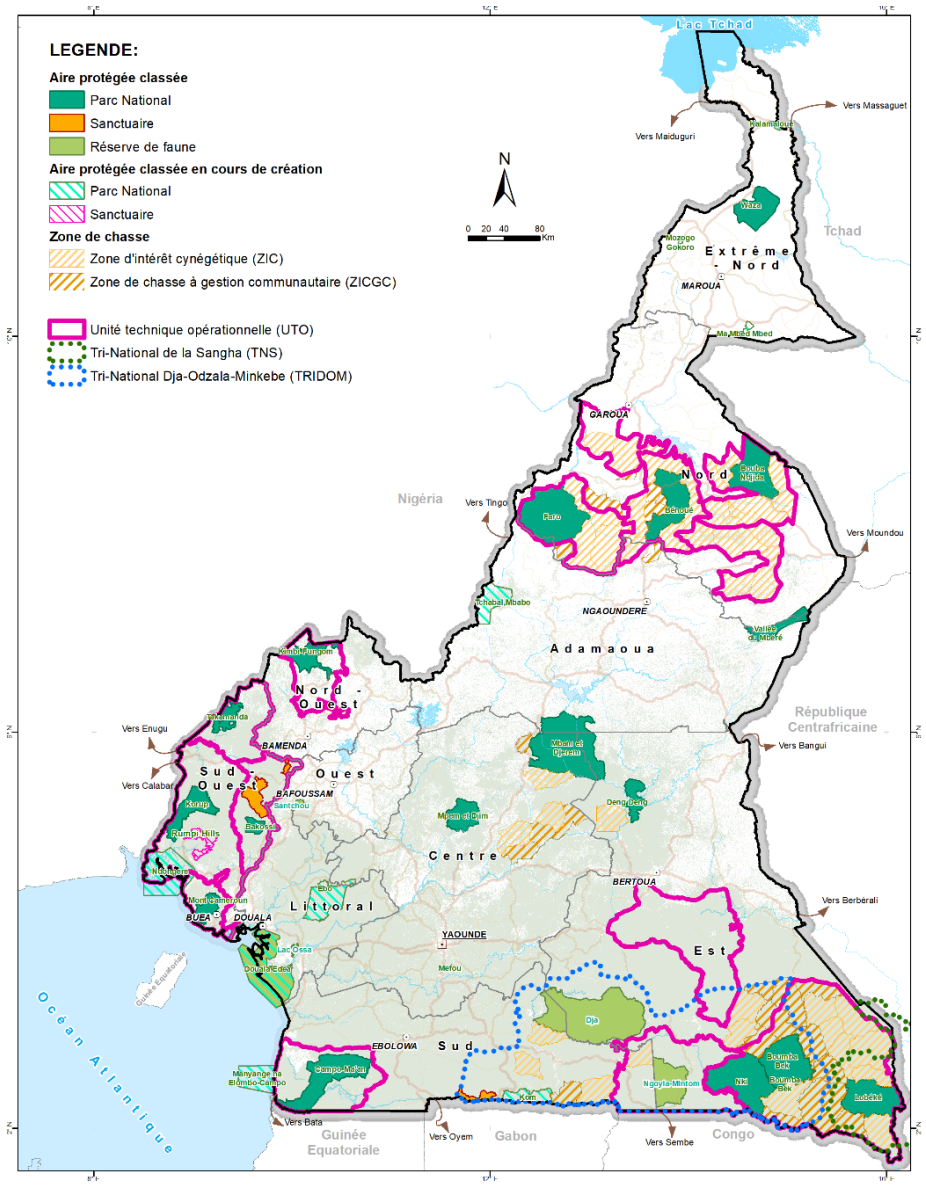
De nombreuses plantations d'essences locales et exotiques ont été réalisées au Cameroun. En zone de forêt dense, l'ANAFOR a recensé en l'an 2000 plus de 11.000 ha plantés avant l'année1990. De 1990 à 2000, environ 2300 ha ont été mis en place avec plusieurs types d'essences.

L'état des forêts (2008) précise qu'en 2007, 2859 ha de plantations ont été mises en place par l'ANAFOR, les ONGs, les privés, amenant la superficie totale à 17133 ha sur l'ensemble du territoire national. Ces statistiques peuvent être différentes en fonction des sources. Le MINFOF situe la superficie des plantations forestières en 2012 à 19 721,25 ha et à 25 637,625 ha en 2015.

Tableau 8 : Appui apporté par l'ANAFOR à la création de plantations communales, communautaires et privées/régénération dans les forêts domaniales (2010 à 2013).

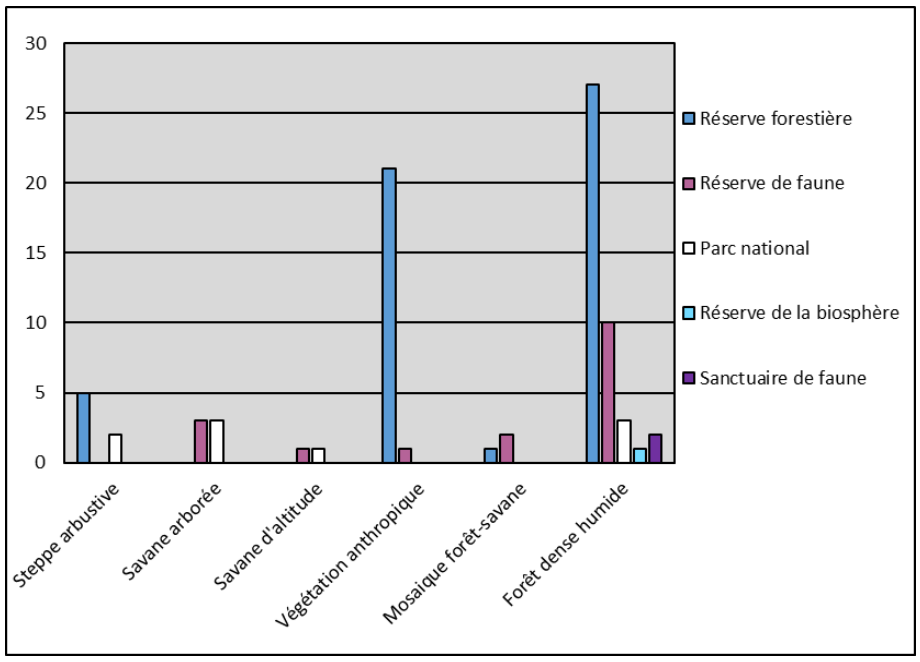
Type d'acteurs	Superficie actuelle (ha)	Superficie projetée (ha)
Communautés	1308,50	1917
Communes	430,04	660
Particuliers	986,89	1460,30
Privés	75,25	99
Général	**2800,68**	**4136,30**

Source : ANAFOR 2013



Source : MINEPAT, Volume2 : Secteur économiques et dynamiques spatiales SNADDT 2016 , WRI

Carte 16 : Répartition du nombre et de la superficie (en ha) des Zones d'intérêts cynégétiques par Région



Source : MINFOF 2014

Figure 5 : Réserves Forestières et Périmètres de Reboisement du Cameroun par zone écologique en 2014

Tableau 9 : Concessions sous aménagement (2016)

Domaine Forestier Permanent (DFP)		
Type d'affectation	**Nombre**	**Superficie (ha)**
Unités forestières d'aménagement (UFA)	115	6803483
Classées avec plans d'aménagement approuvés	86	5124133
Non classées avec plans d'aménagement approuvés	13	817329
Classées avec plans déménagement en cours d'élaboration	5	248814
Non classées avec plans déménagement en cours d'élaboration	4	157158
Classées et non aménagées	5	388030
Non classées et non aménagées	2	90219
Réserves forestières	56	492166
Aires protégées (AP)	37	4761683
Parcs nationaux	26	3645994
Réserves de faune	5	968272
Sanctuaires	6	149417
Zones de chasse (Z/C/Z/CGC)	67	5340858
Forêts communales (FC)	64	1646047
Cassées	41	1046335
Non classées	23	599712
Domaine forestier non permanent (DFnP)		
Forêts communautaires (Fcom)	544	1864388
Conventions provisoires	260	875870
Conventions délai/es	284	988518
Ventes de coupe (VC)	186	319735
Parcelles agro-industrielles	74	415937

Source : MINFOF 2016

Conclusion

Au plan environnemental, le Cameroun regorge bon nombre d'atouts naturels. Une grande diversité écosystémique dont l'exploitation est susceptible d'avoir des répercussions positives pouvant favoriser son développement au regard de l'objectif d'émergence en 2035. Cette exploitation est en cours, mais bute encore sur certaines difficultés qu'il est important de résoudre pour une contribution optimale au développement du pays tel qu'ambitionné dans la SND30 qui envisage opérer des changements fondamentaux dans les structures économiques et sociales afin de favoriser un développement endogène, inclusif tout en préservant les chances des générations futures.



MILIEU HUMAIN

INTRODUCTION

Le développement du capital humain a toujours fait partie des priorités des pouvoirs publics et ce, par la réalisation des investissements en faveur de différentes catégories sociales, avec une attention particulière pour les jeunes et les femmes, ainsi que l'encadrement et la prise en charge des autres groupes socialement fragilisés pour l'amélioration de leurs conditions de vie.

Malgré les avancées enregistrées lors des dernières années au niveau du secteur de la protection sociale, l'Indice de capital Humain[7] (IDH) du Cameroun est passé de 0,42 en 2012 à 0,39 en 2017. Il est inférieur à la moyenne de l'Afrique (0,42). Cette situation provient de plusieurs faiblesses inhérentes aux problèmes de malnutrition des enfants et aux politiques d'éducation et de santé, à l'instar d'une inégale répartition du personnel au profit des zones urbaines et de l'insuffisance du paquet minimum dans les services, notamment en milieu rural (SND30).

L'incidence de pauvreté est passée de 40,2% en 2001 à 37,5% en 2014. A contrario, l'effectif des pauvres a augmenté lors de la même période (de 7,1 millions en 2007 à 8,1 millions en 2014) à cause de la forte croissance démographique (RPD, 2019)[8] . Sur le plan spatial, les écarts de pauvreté se sont davantage creusés entre le milieu rural (56,8%) et urbain (8,9% en 2014) et entre les régions (74% dans l'Extrême-Nord, 18,2% au Sud-Ouest en 2014). L'accès aux services de base reste encore très limité et même, les conditions de vie pour une bonne frange de la population se sont dégradées malgré l'importance des ressources financières massives injectées dans les divers secteurs sociaux (RNDH, 2019).

HISTOIRE

Le Cameroun est considéré, par de nombreux observateurs et hommes de sciences, comme l'Afrique en miniature, au regard de sa diversité géographique, ethnique et linguistique. Il est habité par une mosaïque de groupes ethniques et de catégories socio-culturelles richement diversifiées. Il compte environ deux cent cinquante (250) ethnies réparties sur une superficie totale de 475650 Km2, dont 466050 km2 de superficie continentale et 9600 km2 de superficie maritime.

Anciennement occupé par les Sao et les Pygmées, il a progressivement été habité par plusieurs groupes sociaux ; lesquels l'ont marqué d'empreintes indélébiles, chacun à son niveau, au travers d'un certain nombre de repères qui, sans doute, constituent la moelle épinière ou l'ossature de son histoire. Il en est de même de son patrimoine culturel matériel et immatériel immensément riche qui en partie, fait de lui une Afrique en miniature .

Historique du peuplement

Le Cameroun est situé au cœur du continent. Il bénéficie d'innombrables atouts naturels, notamment son relief et ses climats variés ; lesquels témoignent d'une ancienne occupation de ses sols. La thèse de son occupation remontant à l'époque préhistorique a été prouvée non seulement par des découvertes faites en surface par des missionnaires et d'anciens administrateurs coloniaux, mais surtout au travers des recherches menées par des chercheurs, en l'occurrence des archéologues tels que Jean-Paul Lebeuf, Alain Marliac, Buisson, Hervieu, Joseph Marie Essomba et autres.

De la préhistoire à l'histoire

L'occupation du Cameroun par des groupes humains remonte bien à des époques reculées, notamment au paléolithique. Grâce au relief et aux riches variétés climatiques, l'on y a retrouvé et exhumé des vestiges préhistoriques et archéologiques de part et d'autre, témoignant ainsi de l'existence d'espèces humaines dans une longue durée.

Dans la zone soudano-sahélienne, d'importantes découvertes et des travaux de recherches archéologiques (J. P. Lebeuf, 1969 ; Detoubert, 1962) relèvent des pans de voile sur le passé de la région tout entière. Ces chercheurs et archéologues font particulièrement allusion à la brillante civilisation Sao, ainsi qu'à certains sites d'industries préhistoriques découverts dans ladite zone.

De façon générale, on a retrouvé partout ailleurs dans la partie septentrionale du pays des vestiges préhistoriques et archéologiques qui témoignent de l'existence lointaine de l'homme datant du paléolithique. L'existence des industries préhistoriques de la région n'est plus à démontrer, au regard de l'abondante littérature qui lui a été consacrée. L'archéologue Alain Marliac a réussi à localiser trois principales régions de sites paléolithiques au Nord-Cameroun, à savoir la région de Maroua, la basse vallée du Mayo Louti et la région de Bidzar (A. Marliac, 1973, 68-99).

Dans la région de Maroua, par exemple, les Monts Djounde, Gamdegue et Mogazan, puis les montagnes (Hossere) Makabay, Maroua et Mirdjinde furent les principaux sites industriels recensés. Etaient découverts dans ces sites paléolithiques des objets tels que des pointes lancéolées, de grandes haches, des pics, des bifaces lancéolés et des hachereaux, témoignant ainsi d'une vieille activité de l'homme dans cette contrée (M. Buisson, 1933). Aussi a-t-on noté dans l'ensemble de l'actuelle région de l'Extrême-Nord la présence d'autres sites, dont l'importance n'est plus à démontrer dans des localités, tels que Goulfey, Maltam, Midigue, Makary, Afade, Logone Birni et Missinguiléo.

À propos justement du site de Missinguiléo situé au nord de la ville de Maroua, à 722 m d'altitude (Morin 2000) par exemple, plusieurs témoins archéologiques y ont été découverts. Ce furent, selon Remy Dzou Tsanga, des « fragments de meule, éclats, percuteurs, bifaces, molettes, polissoir, tesson de céramique, et de nombreux écofacts (sic) disséminés un peu partout » (Dzou Tsanga, 2011 : 2). Tout en présentant la vue globale du site de Missinguiléo, ce dernier a également fait l'économie de quelques outils lithiques découverts dans cette banlieue de la capitale régionale de l'Extrême-Nord du Cameroun, notamment des hachereaux (cliché 1), des bifaces (cliché 2) et des percuteurs (cliché 4).

Si des ateliers de pièces fabriquées dans du quartz ont été aperçus dans la basse vallée du Mayo Louti, dans la localité de Bidzar par contre, ce sont des gravures rupestres qui ont été découvertes (cf. cliché 4 et 5). L'archéologue Alain Marliac pense d'ailleurs que le site de Bidzar est l'un des sites les plus importants du Nord-Cameroun et est, par conséquent, « unique en son genre, en Afrique centrale » (A. Marliac, 1973, 73-74).

Dans les zones forestière (chaude et humide) et montagneuse de l'Ouest, des témoignages de vie préhistorique font également état des sites anciennement occupés par des hommes. Dans la localité de Bamenda, actuelle région du Nord-Ouest précisément, des pierres taillées et polies, des meules et broyeurs, des haches et herminettes y ont également été découverts par des administrateurs coloniaux et des missionnaires. Ce sont, en guise d'exemple, les travaux de Jeffreys (1951 : 1203-1217) et de Jauze (1944) qui ont les plus renseigné sur l'existence et la richesse d'une telle civilisation à l'époque préhistorique dans cette région. Il en fut de même dans les autres régions du pays où des témoignages divers d'ancienne vie ont été entendus de part et d'autre, notamment dans les régions de l'est, de l'ouest et du sud. Des témoins d'anciens civilisations ont, par exemple, été révélés dans le site de Biton, arrondissement d'Ébolowa au Sud Cameroun (Ossah Mvondo, 1997 : 199-230).

[7]Un indicateur composite conçu par la Banque Mondiale, qui mesure la capacité pour un nouveau-né d'atteindre l'âge adulte avec tout son potentiel humain, physique et productif à conditions inchangées, compte tenu des services de santé et d'éducation dans son pays.
[8]Revue des politiques de développement 2010-2018, 2019



(Source : Dzou Tsanga, 2011 : 3)

Photo 5 : Hachereaux du site archéologique de Missinguiléo



(Source : Dzou Tsanga, 2011 : 3).

Photo 6 : Biface lancéolé du site archéologique de Missinguiléo

(Source : Dzou Tsanga, 2011 : 4).

Photo 7 : Percuteurs du site archéologique de Missinguiléo



(Sources : cliché Sambo, 2020)

Photo 8 : Gravure rupestre du site de Bidzar



(Sources : cliché Sambo, 2020)

Photo 9 : Gravure rupestre du site de Bidzar

Au total, grâce aux témoignages divers et aux travaux menés par des missionnaires, de premiers administrateurs coloniaux et des chercheurs archéologues, il est possible de se renseigner sur le passé préhistorique de différentes régions du Cameroun. Des objets variés et divers ont été découverts un peu partout, certifiant ainsi l'existence d'hommes paléolithiques ayant survécu, nonobstant les conditions écologiques parfois hostiles.

En s'adaptant à l'évolution des conditions naturelles particulières (relief et climat), ces derniers ont réussi à développer d'autres aptitudes de survie qui ont laissé des traces indélébiles révélatrices de l'évolution de leur civilisation. Cette adaptation à leurs environnements écologiques respectifs a, sans doute, facilité leur entrée dans une nouvelle ère, l'éclosion et l'expansion du néolithique.

Sites archéologiques

- Site de l'Âge de la pierre
- Site de l'Âge de la pierre et du SMA*
- Site de l'Âge de la pierre du SMA* et de l'Âge du fer
- Site du SMA*
- Site du SMA* et de l'Âge du fer
- Site de l'Âge du fer
- Site du Bidzar

(*) : l'âge de la Pierre au Métal



Lieu de mouture (Mindif).



Mégalithes (région de Nkambé).



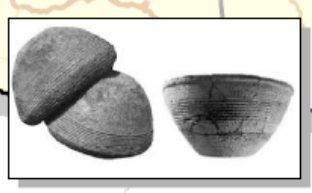
Monolithe sculpté (Nkambé).



Pétroglyphes (Bizdar).



Holte à gorge de Néolithique (Kribi).



Poterie néolithique (Campo).

Source : Atlas Jeune Afrique

Carte 17 : Carte des sites archéologiques du Cameroun

LES COURANTS MIGRATOIRES À L'ORIGINE DU PEUPLEMENT ET LES PRINCIPAUX GROUPES ETHNIQUES ET LEUR LOCALISATION

Entendus comme des déplacements des lieux de vie d'individus, les courants migratoires, qu'ils soient internes ou internationaux et/ou transnationaux, volontaires ou forcés, sont un phénomène vraisemblablement aussi ancien que l'humanité.

Au Cameroun et bien avant l'occupation allemande du début du XIXe siècle, les courants migratoires qui s'effectuèrent d'une région à une autre, entre les grands groupes ethniques et les petits, étaient généralement causés par un certain nombre de facteurs. Au Nord-Cameroun par exemple, avant la guerre sainte (djihad), les mouvements migratoires étaient quasiment inexistants à cause de l'insécurité (vols, agressions, razzias, etc.) qui régnait au sein des populations. Ce climat d'insécurité s'était aggravé avec l'appel lancé en 1804 par Ousman dan Fodio contre les « infidèles » ; lequel avait alors transformé en guerriers intrépides les Foulbé jusque-là maniables et dociles (Tassou, 2013 : 41). De récentes études menées sur l'histoire du Cameroun attestent que la plupart de ces flux migratoires observés sur l'ensemble du territoire national étaient plus ou moins volontaires, étant donné que les groupes sociaux, insatiables, étaient perpétuellement à la quête de leur pitance ou d'une vie meilleure (Ngo, 2019 : 3).

De façon générale, la plupart d'anciens courants migratoires ayant eu cours sur l'ensemble du territoire camerounais peuvent être regroupés en principales zones migratoires, à savoir le nord et le nord-ouest du Cameroun, le sud, le centre et l'ouest, enfin l'est du Cameroun. Si l'on excepte les mouvements migratoires des Sao anciennement installés, par vagues successives, dans les abords du lac Tchad depuis le 7e siècle, les autres anciens groupes sociaux (les non musulmans) de la région du Nord-Cameroun (par opposition aux Peuls) se réclament parmi les peuples du groupe soudanais.

Il s'agit, entre autres, des Gbaya, des Tikar, des Babouté qui, après moult pérégrinations, s'installèrent sur les lisières nord et sud, jusqu'au nord-ouest des savanes et au plateau de l'Adamaoua. Selon la mémoire collective, les Tikar, peuple de grands guerriers, auraient été débusqués vers l'actuel nord-ouest et le sud du pays par les Mboum. Ces derniers, s'ils n'étaient pas les premiers occupants de la région comme l'affirment certains auteurs (Strumpel, 1912 et Njeuma, 1978 : 75) ; se seraient installés sur le plateau de l'Adamaoua entre la fin XVIe siècle et le début du XVIIe siècle (Abwa, 1980 : 5).

En fait, les Mboum viendraient de l'est, tout comme les Tikar et les Gbaya (grands chasseurs), et comme la plupart des peuples d'Afrique, revendiqueraient leur origine de l'Égypte antique. Ils auraient été précédés sur le plateau de l'Adamaoua par d'autres groupes sociaux, notamment les Ndéré, les Pânyâ, les Dibi, les Mbi (Mohammadou, 1990 : 96).

On retrouve, au Nord-Cameroun, une autre zone d'ancien peuplement située plus au nord du plateau de l'Adamaoua qui aurait été en contact avec le peuple Sao, à savoir les Massa (installés en majorité dans le Mayo-Danay), les Kotoko (dans le Logone et Chari) et autres anciens groupes ethniques, dont les uns viendraient de l'ouest et d'autres de l'est. Il s'agit, de façon générale, des peuples non musulmans tels que les Toupouri, les Mousey, les Mousgoum, les Guiziga, les Mafa, les Mofou, les Moundang... installés sur la plaine du fleuve Logone et les Monts Mandara, que d'aucuns nomment péjorativement de peuples « païens » ou « kirdi ».

À l'exception des Pygmées qui sont considérés comme les premiers occupants du Cameroun méridional, la zone migratoire du sud, du centre et de l'ouest du pays a été anciennement peuplée par les groupes sociaux actuels. La plupart d'entre ces peuples affirment, selon la mémoire collective, qu'ils viendraient de l'est, plus précisément de la zone s'étendant du nord du fleuve Sanaga, à l'est du 11e méridien, zone couverte, de nos jours, de savanes. En réalité, certains de ces peuples (les Fang-Béti, les Bassa, les Douala, les Bakoko) auraient d'abord occupé le plateau de l'Adamaoua avant d'être chassés par des peuples montés sur des chevaux, les Baare Tchamba, si l'on s'en tient aux récentes études menées par Eldridge Mohammadou. Voilà pourquoi le plateau de l'Adamaoua est considéré (par nombre d'historiens) comme le point de dispersion de l'ensemble des peuples de ces trois régions : le sud, le centre et l'ouest.

Par exemple, le groupe Fang-Beti ou Pahouin (Beti, Boulou, Ewondo, Eton, Ntoumou) rapporte non seulement avoir séjourné dans cette région, mais reconnaît également (selon ses légendes et ses mythes d'origine) avoir traversé l'actuel fleuve Sanaga sur le dos d'un serpent avant d'occuper définitivement ses différents sites actuels.

Le groupe de l'ouest, constitué majoritairement des peuples bamiléké et bamoun, se dit qu'il viendrait, tout comme les Sao, les Mboum et autres, de l'est, c'est-à-dire du côté de l'Égypte antique. Ces derniers seraient également partis du plateau de l'Adamaoua pour s'installer plus à l'est vers le Noun avant d'être chassés par les Bamoun, peuple que d'aucuns apparentent aux Mboum et aux Tikar.

Au total, plusieurs courants migratoires ont marqué l'histoire du Cameroun ancien

HISTOIRE DU PEUPLEMENT DU TERRITOIRE CAMEROUNAIS

L'histoire du peuplement du Cameroun se ressent dans sa situation géographique. Situé au cœur du continent, entre le Nord sahélien et le Sud forestier, le territoire Cameroun abrite presque toutes les composantes ethniques, linguistiques et culturelles du continent africain. Il est de ce fait une vitrine des migrations qui scandèrent les siècles obscurs du continent.

Dans le sillage de Cheikh Anta Diop, des études récentes menées par des Camerounais (Dika Akwa, Mbog Bassong, Achille Mbembé) ont montré la parenté linguistique et culturelle entre l'Egypte ancienne et certains peuples du Cameroun. Il est établi que des peuples noirs se seraient glissés dans le sillage de l'histoire par la vallée du Nil, et se seraient dirigés vers le Sud et l'Ouest du continent. D'autres populations, les Bantouphones, auraient emprunté simultanément les voies de l'Est et de l'Ouest de la masse forestière du centre du continent en direction du Sud.

Les premiers peuples du Cameroun (les Pygmées)

L'histoire du territoire, aujourd'hui appelé Cameroun, est une longue odyssée pluriséculaire qui mit en rapport progressivement une diversité de peuples autochtones en mouvement en provenance de différentes régions du continent. Au moment de l'arrivée des Européens au 19e siècle, les Pygmées, peuples nilotiques et bantouphones, s'y côtoyaient déjà en bonne intelligence, avec méfiance, ou hostilité. Une histoire mouvementée faite d'invasions et de reculades, de mélanges et de métissages, avait scellé leur vivre-ensemble.

Selon les traditions orales, reprises ou analysées par les historiens, anthropologues et linguistes, le peuple autochtone du territoire serait les Pygmées. Leur origine remonte à la nuit des temps, puisque la constance dans le récit des peuples migrateurs, bantouphones ou soudanais atteste la présence de ces « noirs de petite taille » du Nord au Sud du territoire.

Ainsi, contrairement à la vulgate enseignée dans les écoles et Universités africaines, les Pygmées avaient essaimé sur tout le territoire du Cameroun actuel et au Sud du Tchad. La légende des Sao postule que quand ils arrivèrent dans la région du Bas-Logone et du Chari, ils trouvèrent sur place de « petits hommes » noirs.

La civilisation Sao

Dans la région du Bas-Logone, les Sao trouvèrent sur place de petits hommes (les Pygmées sans doute) dont aucun vestige n'a été découvert. Vers le 7e siècle de notre ère, des groupes d'immigrants noirs descendants des oasis du Nord, sans doute sous la pression des Berbères, vinrent par vagues successives s'installer sur les rives du Bas-Logone et dans le Delta du Chari.

Chasseurs à la lance, agriculteurs, pêcheurs et chasseurs à l'arc, écrit Ki-Zerbo (1972 : 89) ; la légende rapporte qu'ils étaient de géants prodigieux. D'une main, ils barraient les cours d'eau. Ils s'interpellaient d'une ville à l'autre, et la terre même supportait difficilement leur poids. L'existence du peuple Sao a certes été prouvée matériellement et physiquement par des découvertes, des fouilles archéologiques et des documents historiques, mais leur dimension légendaire semble avoir semé plein de doutes dans l'esprit de leurs auditoires.

Présentés comme tels, les Sao cessaient ainsi d'être des humains. Ils étaient si monstrueux qu'ils n'élevaient, selon d'autres légendes, que de grands animaux dont le plus petit était l'éléphant. Aussi prenaient-ils leur petit déjeuner avec des bœufs entiers à tel point qu'ils refusaient d'élever des moutons, étant donné que ceux-ci étaient si petits (Ibid.).

Encadré 8 : Les Sao légendaires

Dans l'un de ses chefs-d'œuvre intitulé *Les Sao légendaires*, Marcel Griaule revisite la plupart des légendes le concernant et montre, par conséquent, qu'il est bel et bien un peuple légendaire. Ce dernier les présente en ces termes :

Les Sao étaient si haut de taille que leurs bois d'arc étaient faits de palmiers entiers, que leurs gobelets grands comme des jarres funéraires, pouvaient contenir deux hommes assis. Ils pêchaient sans filet en barrant de leurs mains les rivières. Ils prenaient à la main les hippopotames et les dévoraient comme des poulets. Ils annonçaient en criant d'une cité à l'autre leur tour de pêche et leur voix roulait jusqu'au Tchad comme un tonnerre, faisant fuir tous les oiseaux des arbres.

Leurs ongles étaient si épais qu'ils ont résistés à la pourriture et qu'on en déterrait aujourd'hui dans les buttes, aux dire des hâbleurs actuels. Dans leur chevelure, on trouvait des nids de rapaces (Griaule, 1943 : 87).

Ce peuple qui avait freiné la progression des Zagawa, fondateurs du Kanem, allait créer une civilisation vigoureuse et absolument remarquable. Ainsi grâce aux enquêtes ethnographiques et aux fouilles archéologiques menées par Jean Paul Lebeuf et Marcel Griaule aux abords du lac Tchad, l'on est parvenu à reconstituer l'histoire de la civilisation Sao (Lebeuf et Griaule, 1948 :

Jean Paul et Annie Lebeuf ont, auparavant, mené des enquêtes et des fouilles dans les localités de Logone-Birni, Maltam, Makari, Goulfey et Woulky qui, de nos jours, sont reconnues comme des sites appartenant à la civilisation Sao. Tout en dressant un inventaire méthodique de différents sites Sao de la région du Nord-Cameroun, Lebeuf a ainsi réussi à faire la cartographie archéologique desdits sites, soit 822 sites recensés par ses soins (Lebeuf, 1981 : 93). L'ensemble des données matérielles archéologiques recueillies ont été soigneusement datées au Carbonne 14 ; lesquelles lui ont permis de situer la civilisation Sao entre les IXe et XVIe siècles après Jésus Christ.

Encadré 9 : Existence des Sao

Tout en faisant l'économie des résultats des recherches menées par Jean Paul Lebeuf, Dierk Lange rapporte que :

On a fait un relevé de traditions orales, on a procédé à des fouilles archéologiques et on a étudié attentivement les institutions politiques des Kotoko dans lesquelles on voyait les descendants les plus directs des Sao. Les résultats de ces recherches sont impressionnants mais, en définitive, l'existence des Sao reste jusqu'à nos jours un mystère. La faute en incombe en premier lieu aux historiens qui n'ont pas pu relever le défi qui leur fut lancé par les ethnologues. Enfermés dans les textes, ils ont le plus souvent poursuivi sur les points de détail mais la grande question posée par l'héritage commun des Kanouri et des Kotoko fut laissée de côté (Lange, 1989 : 189).

Autrement dit, Dierk Lange pense qu'il n'y a plus de doute quant au passé des Sao que d'aucuns ont longtemps qualifié de légendaire, ni à l'existence et au bien-fondé de leur brillante civilisation. Le laborieux travail abattu (enquêtes, recherches et fouilles) par les ethnologues et les archéologues permet de reconstituer l'histoire dudit peuple (contrairement aux récits légendaires) susceptible d'éclairer celle de l'Afrique subsaharienne tout entière. Pour ce faire, il revient donc aux historiens de saisir l'opportunité pour récrire non seulement la véritable histoire des Sao, mais de repenser la gestion de leur patrimoine et de leur mémoire collective.

Quoiqu'on dise, les travaux de l'historien et archéologue camerounais, Joseph Marie Essomba, confirment bel et bien la thèse de l'Allemand Dierk Lange, d'une part, et celle de Jean Paul Lebeuf faisant état de la présence d'une population noire d'origine diverse certes, mais reconnue sous le vocable de Sao dans cette région, d'autre part (Essomba, 1986 : 88). En réalité, les Sao sont connus comme des peuples ayant occupé anciennement les sites situés aux abords du lac Tchad, où a été inventée et développée la civilisation d'argile qui a fait couler beaucoup d'encre et salive dans les milieux scientifiques.

Jean Chapelle et nombre de Tchadiens les considèrent d'ailleurs comme les premiers occupants de la République du Tchad.

« *Le premier peuple qu'on puisse nommer au Tchad, est le peuple sao. Avant même toute recherche archéologique, avant même que les textes anciens ne révèlent sa place dans l'histoire, il était déjà connu dans tout le Sahel tchadien par les légendes : « C'étaient des géants » »* (Chapelle, 1986 : 29).



Source : Bronze-Bamoun-Art-Africain_img.jpg (1200×1800) (galerie-art-africain.com)

Photo 10 : Collier d'intronisation Bamoun Mgba-mgba (N°14984)

Physiquement, les Sao étaient, selon Jean Chapelle, des hommes normaux, bien que présentés par nombre d'auteurs comme des hommes grands et robustes, voire légendaires. D'ailleurs, des légendes renseignent que *« leurs femmes soulevaient d'une main la grande jarre qu'elles plaçaient sur leur tête et qui sert à conserver la récolte de mil d'une année… »* (Ibid.).

La thèse faisant des Sao les autochtones du bassin du lac Tchad est également soutenue par Boulnois (1986 : 83). À défaut d'être les premiers occupants de la région, les Sao se seraient installés dans leurs sites par vagues successives avant de fonder leur civilisation et d'étendre leur suprématie (probablement à partir du milieu du XIe siècle) sur l'ensemble des groupes sociaux installés aux alentours du lac Tchad. À propos justement de leur civilisation, Jean Chapelle, affirme qu'*« une véritable civilisation est née de l'argile et sortie de ce delta en formation où l'invention humaine n'avait à sa disposition que ce pauvre mélange de terre et d'eau »* (Chapelle, 1986 : 30).

Sans aucune précision temporelle, Jean Paul Lebeuf montre, au travers de ses fouilles archéologiques, que les Sao se seraient implantés dans leurs sites en trois vagues successives. En compagnie de leurs chiens, des Sao auraient, pour la première, foulé le sol du lac Tchad. Ils furent alors armés de sagaies et d'autres instruments de chasse : ce fut la première vague. Ensuite, armés d'arcs et de flèches, une deuxième vague de chasseurs Sao arriva au Tchad. Enfin, une troisième vague constituée de pêcheurs ayant en leur possession des filets de pêche a été signalée dans la région (Lebeuf, 1960 : 394-405).

Une fois installés, les Sao auraient réussi à coloniser les terres des abords du lac Tchad et seraient devenus d'excellents pêcheurs et et agriculteurs, en plus de leur ancien métier, à savoir la chasse. Comme en témoignent les résultats des enquêtes, des recherches et des fouilles archéologiques menées par nombre de scientifiques, notamment Jean Paul et Annie Lebeuf, Marcel Griaule, Dierk Lange, Joseph Marie Essomba, etc., les Sao auraient occupé des villages de huttes dans cette région. Voilà comment Jean Chapelle décrivit les villages occupés par ces derniers : « *les buttes naissantes, de faible relief, correspondent à des villages de huttes, couverts ou peu protégés. Puis ces villages s'agrandissent et s'entourent d'épaisses murailles de terre, de coupe trapézoïdale* » (Chapelle, 1986 : 30).

Mais grâce à leur génie créateur et d'architecte, ils auraient construit aussi bien des cités aux fonctions multiples sur des buttes de terre artificielle que des forteresses encloses de murailles en terre battue (en l'occurrence dans la cité de Logone-Birni). Entre les XIe et XIVe siècles, les Sao multiplièrent la construction des cités fortifiées ceintes de murs en terre battue. Ils entretinrent des relations harmonieuses avec leurs voisins, en l'occurrence les Kanembu avec qui ils allaient bientôt entrer en conflit. En fait, le vivre-ensemble se transforma malheureusement en un état de conflit interculturel permanent, surtout que les Sao étaient fortement attachés à leur tradition ancestrale (coutumes, us et culture), alors que les Kanembu pratiquaient déjà la religion islamique.

Après des années de conflits interminables, de guerres et d'homicides aux conséquences quasi démesurées, ces derniers perdirent quatre de leurs souverains. Mais grâce au tout puissant roi (mai) Idriss Alaoma (au XVe siècle), les Kanembu réussirent à exterminer les Sao Ngafata en les privant de toute leur pitance, en détruisant non seulement leurs récoltes, mais également tous les arbres de leurs sites d'habitation. Subséquemment, nombre des Sao s'affaiblirent au fil du temps et moururent massivement pendant cette période de guerres sanglantes. Pendant que certains survivants furent capturés et faits esclaves chez les nouveaux maîtres des lieux (les Kanembu), étant donné que la plupart des cités Sao furent totalement détruites ou rendues en cendre, d'autres réussirent, par contre, à s'enfuir et se refugièrent hors de leurs contrées.

Selon la mémoire collective, des fugitifs Sao auraient réussi à fonder, un peu plus au sud, la localité de Doulo située au nord-est de l'actuelle ville de Mora et celle de Fadaré au nord-ouest de Maroua. La plupart des rescapés Sao se seraient alors soit islamisés ou fusionnés avec d'autres groupes sociaux, en l'occurrence les Kanouri, les Kotoko ou les Massa ; lesquels revendiquent être leurs descendants.

Quoi qu'il en soit, vers la fin du Moyen Âge, au XVe siècle, les Sao, mêlés aux aborigènes, vivent dans la vallée du Logone. C'est là qu'ils reçoivent la vague massa. Ils fusionnent avec elle, et de ces trois éléments naîtront les Kotoko. L'invasion massa fut importante. Les nouveaux-venus descendant plus bas, se mêleront aux Maya pour former le peuple mandara (Mveng, 1963 : 220).

Voilà pourquoi depuis le XVIe siècle, le peuple Sao a carrément disparu de l'humanité, ainsi que sa brillante civilisation. Celle-ci a été attestée et confirmée par un grand nombre de statuettes et de masques de terre cuite, des colliers, des bagues, des anneaux de chevilles et d'oreilles, de même que des bijoux en bronze roulés à la cire ou de cuivres exhumés par les archéologues.

Les principautés Kotoko

Situé au cœur de l'Afrique centrale et plus précisément aux abords sud du Lac Tchad, le pays kotoko se présente comme le symbole et le creuset d'une brillante civilisation supérieure inégalable, en l'occurrence une diversité et une variété de styles architecturaux et des danses patrimoniales (Ousman, 2016, 177). Géographiquement, l'aire culturelle kotoko couvre une superficie d'environ 130 000 km², s'étendant du 10° au 14° de l'altitude Nord et du 13° au 17,5° environ de longitude Est. Présentés par nombre de voyageurs arabes, d'ethnologues, d'archéologues et d'historiens comme les descendants des Sao, les Kotoko ont développé, au fil du temps, d'étincelante civilisation et, ceci à l'image certaine de celle de leurs ascendants Sao.

De façon générale, la civilisation kotoko dont il est question est née et s'est développée aussi bien en territoire camerounais qu'au niveau des pays voisins, à savoir le Tchad et le Nigéria. On a dénombré, dans le pays Kotoko, plusieurs cités au sein desquelles allusion a été faite à une brillante civilisation. Il s'est agi, entre autres, de Makari, Goulfey, Maltam, Woulky, Afade, Maladi et Bodo au Cameroun, de Gaoui et Mani au Tchad, puis de Rann et Ndoufou au Nigéria.

Du côté du Cameroun, les Kotoko ont réussi à former (au sud du lac Tchad) un puissant empire composé de petits royaumes ou principautés, notamment Kousseri, Logone-Birni, Goulfey, Makari et Afade qui étaient sous l'autorité de l'empire du Bornou. Il a été découvert, à l'époque des Sao, des marques d'une brillante civilisation dans la principauté de Logone-Birni.

Celle-ci comptait alors quarante-neuf rois, dont vingt-six rois musulmans et vingt-trois non-musulmans. En fait, la principauté de Logone-Birni était la forteresse des Sao (ascendants directs des Kotoko), l'une des principautés la mieux organisée en ce temps.

Les Fang-Béti du Cameroun

Plus au Sud, le problème de la migration et de la mise en place des peuples bantouphones n'est pas encore clarifié. C'est un phénomène historique majeur qui s'est aussi étalé sur une très grande échelle de temps. Ayant vraisemblablement commencé au début de l'ère chrétienne, il n'était pas encore achevé à la fin du XXe siècle. Ils auraient emprunté simultanément les deux voies de l'Est et de l'Ouest de la masse forestière de l'Afrique centrale. Parmi eux, figurent les peuples Fang-Béti.

En fait, le groupe Fang-Béti constitue le plus important groupe ethnique qui peuple les régions du Centre et du Sud Cameroun. Comme la majorité des peuples d'Afrique, les Fang-Béti revendiqueraient, si l'on s'en tient à la mémoire collective, une parenté linguistique et culturelle avec l'Égypte ancienne. Ils auraient, lors de leurs différentes pérégrinations, traversé le Soudan central avant de se retrouver au plateau de l'Adamaoua que nombre d'historiens assimilent au foyer de dispersion de la plupart des peuples du Cameroun.

Après avoir été chassés du plateau de l'Adamaoua, château d'eau du Cameroun, par des peuples montés sur des chevaux (certainement les Baare Tchamba) (Mohammadou, 1999) les Fang-Béti auraient (selon la tradition orale) traversé le Fleuve Sanaga sur le dos d'un serpent avant de s'installer définitivement dans leurs sites actuels.

Actuellement, les régions du Centre et sud sont peuplées d'une mosaïque de groupes sociaux composés à la fois des peuples natifs ou autochtones[9] et d'allogènes originaires d'horizons divers. Le grand groupe ethnique des deux régions est, sans doute, celui des « Fang-Béti », encore appelé groupe bantou ou Béti-Pahuin.

Le grand groupe des Fang-Béti est constitué de plusieurs groupuscules, en l'occurrence des Ewondo, des Boulou, des Eton qui occupent majoritairement les régions du Centre et du Sud, dont les villes de Yaoundé et d'Ebolowa en sont les chefs-lieux. Parmi les sous-groupes des Ewondo de la capitale régionale du Centre, on retrouve les Yebekolo et les Yezum. Les Mbida-Mbane et les Mvog-Nyenge occupent l'est de la ville de Yaoundé. Le nord de la Lékié (les villes de Sa'a et d'Obala) est occupé par des Eton-Beti et des esclaves ou captifs de guerre des Eton, les Beloua-Eton. D'autres groupes ethniques, notamment les Manguissa, les Yetudi, les Omvang, les Yekaba, les Bamvele, les Evuzok et les Batchanga cohabitent harmonieusement, tant bien que mal, entre la localité de Sa'a et le fleuve Sanaga comme les autres peuples du Cameroun.

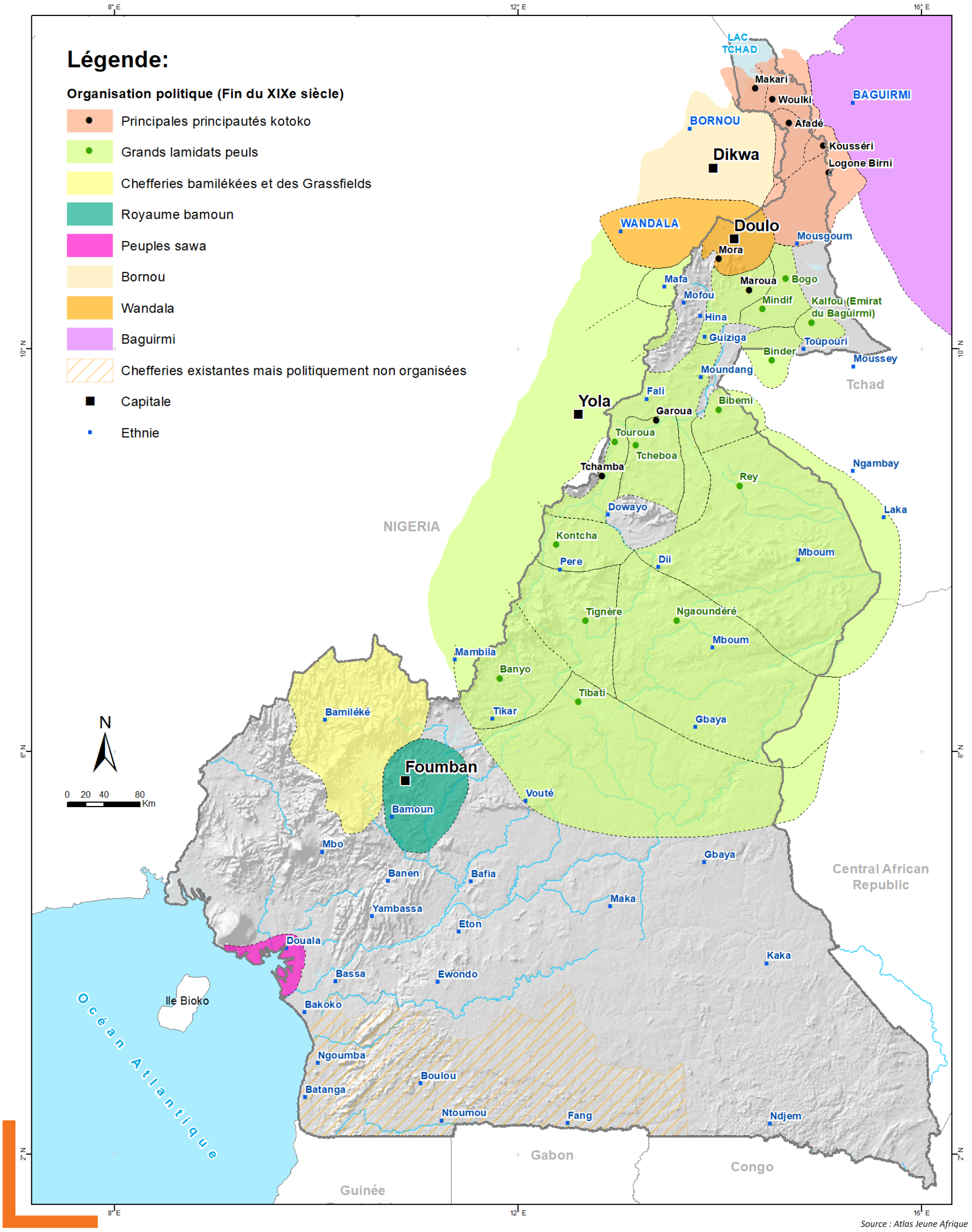
LE CAMEROUN AVANT LA PÉNÉTRATION ALLEMANDE

Le territoire camerounais est déjà peuplé par la mosaïque de groupes ethniques que les Allemands trouveront. Les peuples en mouvement depuis le néolithique connaissent leurs migrations ultimes avant de s'installer définitivement dans leurs sites actuels. Après s'être adonnés, successivement et/ou simultanément, à des activités telles que le ramassage, la cueillette, la chasse et autres, les différents groupes ethniques qui peuplent aujourd'hui le Cameroun devinrent, une fois sédentarisés, des agriculteurs, des pêcheurs et des artisans. Certains d'entre eux furent d'excellents sculpteurs (Bamoun, Bamiléké) et d'artisans et, par conséquent, développèrent de brillantes et riches civilisations (la civilisation Sao, les principautés Kotoko, etc.) qui sont le résultat d'un brassage interculturel et d'une mosaïque d'ethnies dynamiques.

LE CAMEROUN SOUS PROTECTORAT ALLEMAND (1884-1916)

La carte actuelle du Cameroun va se dessiner progressivement entre 1884 et 1908. Elle connaitra sa physionomie définitive en 1916, après la signature des accords Sykes-Picot qui délimitaient les zones d'influence respectives de la France et de la Grande Bretagne.

[9] Ce terme est utilisé de façon péjorative pour qualifier ceux qui se disent originaires ou natifs de telle ou telle localité, en opposition à ceux qu'on qualifie souvent d'allogènes, d'étrangers. Il désigne les anciens occupants d'un terroir, d'un village ou d'une région, en opposition aux nouveaux.



Source : Atlas Jeune Afrique

Carte 18 : Carte d'organisation politique du Cameroun (Fin du XIXe siècle)

Le Cameroun n'existe en tant qu'entité géopolitique que le 12 juillet 1884, date de signature du traité germano-duala, qui accordait au Reich allemand un titre de propriété sur un territoire nommé Kamerun, pour ouvrir des discussions avec ses partenaires européens. Il est en effet, une dilatation de l'estuaire du Wouri, que les Allemands appelèrent « Kamerun fluss », le fleuve Cameroun. Le territoire qui se développe autour de l'estuaire est appelé « Kamerungebiet », pays protégé, et sa capitale est « Kamerunstadt ». Le 1er janvier 1901, un décret de l'Empereur donnait à la ville le nom de Douala et le pays tout entier était baptisé Kamerun.

Après la conférence de Berlin qui s'ouvrit quatre mois après la signature du traité germano-duala, (novembre 1884-février 1885), l'Allemagne esquissa les contours encore indécis de ce qu'elle considérait comme son protectorat du Cameroun. En 1890, la première carte politique du Cameroun était produite (Atlas de S. Schrader et al., 1891). Les frontières Nord et Est n'existaient pas encore. La superficie totale était de 300 000 km². Après des années de pénétration et d'accords successifs avec des rivaux européens dans la région, les contours définitifs du Kamerun étaient précisés. En 1911, la carte définitive du Cameroun était dessinée. Sa superficie était de 478 000 km². Quant à sa population, les estimations variaient entre 2 et 3 500 000 d'habitants.

La colonie devait connaitre trois capitales. Ce fut d'abord *Kamerunstadt* ou *Kamerun* tout court (1885-1901) qui devint Douala. Buea prit le relais de 1901 à 1909. Paradis des plantations, situé à 900 m d'altitude, avec un climat tempéré, le gouverneur Von Puttkamer y bâtit une magnifique résidence, un « Schloss » dans le style bourgeois du 19è siècle. Le tremblement de terre de1909 délogea la capitale de Buea (Mveng, 1985 : 67). Mais Yaoundé ne prit la succession que pendant la Première guerre mondiale.



Source : Vlcam

Photo 11 : Château de Schloss von Puttkamer au cameroun

Le territoire était organisé avec souplesse. Le Nord avait trois Résidence ; le Sud comptait des *Bezirkämters* districts ou circonscriptions, en réalité des postes militaires confiés en majorité à des militaires, dont le nombre était de vingt-huit (28) à la veille de la guerre.

Les résidents du Nord avaient sous eux, les Lamibé et des chefs de postes européens. Tout l'édifice du pouvoir reposait sur le Gouverneur, représentant du *Reich*, puis du ministère des colonies. En trente ans, le Kamerun passa entre les mains de six gouverneurs : Max Buchner, von Soden, Zimmerer, Jesko von Puttkämer, Theodor Seitz, Gleim et Ebermeir.

Le problème de la collaboration avec l'autorité indigène fut réglé de façon pragmatique. On adopta dans le Nord, la formule de l'autorité indirecte *(Indirect Rule)*. Les lamibé étaient maintenus, mais l'autorité administrante prit le soin de ne mettre en place que des hommes sûrs, écartant délibérément les chefs traditionnels soupçonnés d'esprit d'indépendance. Dans les sociétés lignagères du Sud, malgré la création de la chefferie administrative, l'administration était plus directe.

En 1908, dans la ligne d'une collaboration plus poussée avec les autochtones du Cameroun, et d'une réelle éducation civique le gouverneur Seitz lança un projet de gestion autonome, abandonné après son départ. Il s'agissait de créer des communes et des associations de districts avec des conseils indigènes dirigés par un « curateur » blanc.

La Grande Guerre de 1914 à 1918 brisa l'élan de l'édification socioéconomique et politique d'une colonie allemande dont le capitalisme allemand voulait faire une vitrine de son savoir-faire dynamique. L'occupation du Cameroun par les armées franco-anglaises inaugurait un autre chapitre de l'histoire du Cameroun.

LE CAMEROUN PENDANT LA PÉRIODE TRANSITOIRE (1915-1919)

Après l'occupation conjointe du Cameroun par les armées de la coalition franco-anglaise, les vainqueurs mirent en place un système de co-administration appelé condominium. Le condominium franco-britannique fonctionna de 1915 à 1916. C'était un système qui s'avéra difficile à faire fonctionner. Le 6 mars 1916, les généraux Dobell et Aymerich s'entendaient pour diviser le Cameroun occupé en deux zones d'influence.

La Grande Bretagne s'appropriait une zone de 60 à 80 kilomètres de large au nord et au sud de la calotte de Yola, soit une bande de 53 000 km², le reste était cédé à la France. En attendant que le traité de paix vienne entériner cette entente, Paris s'attela à créer une situation de fait accompli en procédant avec une rapidité étonnante à la réorganisation du pays. Un gouverneur appelé Commissaire de la République était nommé en la personne du général Aymerich, et un journal officiel était créé.

Dans la foulée, le Cameroun sous occupation française était divisé en 9 circonscriptions administratives, ayant pour chefs-lieux Douala, Doumé, Ebolowa, Edéa, Foumban, Garoua, Kribi, Ngaoundéré, Yaoundé. Le remplaçant du général Aymerich, le gouverneur Lucien Fourneau, reçut mission d'asseoir l'autorité de la France sur l'ensemble du territoire, de gagner la population autochtone et de déclencher une évolution générale telle qu'au moment du traité de paix la présence de la France au Cameroun défiât toutes les revendications (Mveng, 1985 : 116). Ainsi, quand le 11 novembre 1918, l'Allemagne capitula, elle n'avait plus la moindre chance de reprendre un jour le Cameroun.

LE CAMEROUN SOUS MANDAT DE LA SDN (1919-1945)

Conformément aux 14 points du Président américain W. Wilson qui allaient servir de base à la doctrine de la paix, le cinquième point qui intéressait les anciennes colonies allemandes, parlait d'un arrangement équitable dans lequel les intérêts des populations indigènes en jeu pèseraient du même poids que les revendications du gouvernement allemand.

Les alliés se présentèrent donc au nom des autochtones absents. Ils compilèrent les critiques faites par les Allemands eux-mêmes au Reichstag avant la guerre contre leurs propres méthodes coloniales. En signant le traité de paix de Versailles, elle renonçait en faveur des principales puissances alliées et associées à tous ses droits et titres sur ses possessions d'outre-mer. Mais la proposition du Président Wilson d'internationaliser les colonies allemandes prévalut sur le projet d'annexion pure et simple préconisé par les Alliés franco-britanniques et les Japonais.

La formule du mandat fut adoptée. Les anciennes colonies allemandes dépendraient de la Société des Nations, mais elles seraient confiées à une puissance qui en serait mandataire devant l'autorité internationale. C'est la formule qui fut adoptée et consignée dans les articles 22 et 23 de la SDN. L'article 22 reconnaissait la SDN comme autorité suprême sur les pays de Mandat. Il déclarait que le bien-être et le développement des peuples des pays de Mandat formaient une mission sacrée de civilisation, et créait une commission permanente chargée d'examiner les rapports annuels des pays mandataires sur leur administration. Le mandataire s'engageait à assurer aux autres membres de la SDN des conditions d'égalité pour les échanges et le commerce.

La France et la Grande Bretagne furent chargées de fixer les modalités du Mandat. Une entente y afférente, la Déclaration de Londres, était signée le 10 juillet 1919. La délimitation des zones d'influence était une fois de plus précisée. Restait la dernière étape franchie le 20 juillet 1922, par la consécration à Londres des Mandats de la France et de la Grande Bretagne, consécration approuvée par la SDN et publiée dans son journal officiel du mois d'août 1922.

L'Angleterre opta pour la formule nigériane des Provinces, et le British Cameroons fut gouverné comme une partie intégrante du Nigeria. Mais jusqu'en 1954, les régions du British Cameroons n'allaient pas former des provinces séparées, mais étaient rattachées aux provinces du Nigeria oriental. Il était divisé en trois districts, le nord avec Dikwa comme chef-lieu, demeura une région d'administration indirecte, L'Adamaoua fut rattachée à Yola, et le sud conserva la capitale allemande de Buea.

Du côté français, tout en gardant son autonomie, le Cameroun fut cependant gouverné comme partie intégrante de l'empire colonial français. Mais il ne fut pas intégré dans l'un ou l'autre des deux grands ensembles, l'AEF et l'AOF. Le Cameroun sous mandat français formait donc un territoire autonome, indépendant de l'AEF. A sa tête était placé un gouverneur des colonies qui portait le titre original de commissaire de la République. Il était assisté d'un conseil d'administration. Quant à l'organisation territoriale, elle passa de neuf circonscriptions en 1916 aux 17 régions créées par le décret du 8 avril 1935. Le régime comprenait plusieurs subdivisions et des chefferies indigènes. La hiérarchie administrative montait du chef de subdivision au gouverneur en passant par le chef de région, le commandant militaire et le personnel de bureaux du gouvernement.

LE CAMEROUN SOUS TUTELLE DE L'ONU (1945-1959)

En 1945, la faillite de la SDN ayant été constatée, une nouvelle organisation internationale était créée sur ses cendres : l'ONU. La formule du Mandat était muée en Tutelle. Un conseil de tutelle composé d'un nombre égal de pays tuteurs et de pays non-administrant était créé, chargé des anciens territoires de Mandat. Il devait veiller à leur marche vers l'autodétermination, et y envoyer périodiquement des missions de contrôle. Le Cameroun britannique était confié à l'Angleterre ; le Cameroun français, à la France. Le but final de la tutelle, contrairement au régime du mandat, était clairement défini dans l'article 76 de la charte des Nations Unies : « favoriser le progrès politique, économique et social des populations, ainsi que le développement de leur instruction, et favoriser également leur évolution progressive vers la capacité à s'auto administrer ou l'indépendance ».

Le Cameroun, territoire international, était comme un défi lancé à la France devant le monde, pour qu'elle montre de quoi elle était capable. Les Français et les Européens affluent, (ils étaient trois mille en 1945, ils étaient 15 000 en 1960). Les capitaux aussi. Le FIDES qui avait été créé après la conférence de Brazzaville ne tarda pas à injecter d'énormes capitaux dans le pays. (15 milliards de France CFA en dix ans). En quinze ans, la transformation socioéconomique est conduite au pas de charge. Tous les secteurs d'activité sont concernés. Des industries sortent de terre (cimenterie de Bassa, usine ALUCAM d'Edéa qui créé une usine de fabrication de tôle ondulées, etc.)
L'évolution sociale suit le même rythme. Un peu plus de cent mille en 1939, le nombre d'écoliers du Cameroun dépasse trois cent cinquante mille en 1960. Le lycée Leclerc est ouvert à Yaoundé, suivi de celui de Nkongsamba et de Garoua, puis du collège Joss et du collège moderne des jeunes filles de New Bell.

Inondé de capitaux, le Cameroun connait une euphorie économique sans précédent. L'équipement se développe de façon exponentielle : de 6000 km, le réseau routier attendra 13000 km en 1960, et les axes bitumés atteignent 600 km. Le pont du Wouri relie Douala à Bonabéri, le barrage hydroélectrique d'Edéa conçu dès 1944 et destiné à produire 100000KW d'électricité permet la création de la société ALUCAM et l'usine d'Edéa. La société ENELCAM voit le jour. Des industries primaires s'implantent un peu partout pour transformer les produits locaux (Cacao, café, caoutchouc, fibre textile, etc.). Dans le Nord, l'usine de coton de Kaélé voit le jour ; elle est l'une des plus modernes d'Afrique.

Dans le Cameroun ainsi ouvert au progrès, à l'innovation technique et technologique, les grands courants idéologiques et politiques eux aussi se frayent leurs chemins. Des réformes sociales et politiques sont introduites. En 1944, c'est d'abord le syndicalisme qui est autorisé ; le parlementarisme lui est institué en 1946. Les élections à l'ARCAM (Assemblée représentative du Cameroun) permettent la représentation des Camerounais qui peuvent désormais délibérer sur les questions locales. Une pépinière d'hommes politiques commence à émerger. De nouvelles élections ont lieu 5 ans plus tard. L'ARCAM devient l'ATCAM (Assemblée territoriale du Cameroun).

Le Cameroun au cœur du continent se trouve en tête des pays africains résolus à conquérir coûte que coûte leur indépendance (Mveng, 1985 : 181).
Les syndicats et les partis politiques qui animent la vie publique sont des excroissances des syndicats et partis politiques métropolitains. Le plus important des partis, l'UPC (Union des Populations du Cameroun) est créé en 1948. L'UPC est un parti indépendantiste qui réclame la réunification immédiate et l'indépendance du Cameroun. Combattu par le pouvoir colonial pour son refus d'entrer dans l'Union française, son programme s'éloigne des délibérations de la Conférence française africaine de Brazzaville qui proscrit la sécession au sein de l'Empire français. L'UPC agite les masses populaires camerounaises tant et si bien qu'en 1952, son leader Um Nyobé se présente à l'ONU en qualité de pétitionnaire du Cameroun.
1955, le gouvernement exaspéré par la propagande upéciste réprime férocement l'UPC. Le parti est interdit au mois de juillet. Ses dirigeants entrent dans la clandestinité. Bannis de la scène politique, ils déclenchent la lutte armée en 1956. Entre temps, son action a provoqué une évolution des esprits. Paris se résout à bouger les lignes. La loi Cadre est votée à l'Assemblée nationale française. Elle préconise la constitution des exécutifs autonomes dans les colonies africaines.



Photo 12 : Usine de coton de Kaélé

La loi Cadre est implémentée en avril 1957. L'État sous tutelle du Cameroun voit le jour. Il est dirigé par un Camerounais, André Marie Mbida. En 1958, Mbida qui est hostile à la conversion de la France à l'idée de l'indépendance est remplacé par Ahidjo. La France promet de concéder l'indépendance au Cameroun le 1er janvier 1960.

En 1959, Ahidjo obtient le plein pouvoir pour préparer l'indépendance en accord avec la France. Elle est proclamée le 1er janvier 1960. Le Cameroun devient une République libre et indépendante. Des négociations sont conduites avec le gouvernement britannique et les forces politiques du Cameroun sous tutelle britannique en vue d'un référendum chargé de déterminer le statut de ce territoire. Le Référendum du 11 février 1961 consacre la victoire des partisans de la réunification au *Southern Cameroon* britannique. La Réunification des deux Cameroun s'opère le 1er octobre 1961.

LE CAMEROUN POSTCOLONIAL (DE 1960 À 1982 ET DEPUIS 1982 À NOS JOURS)

En 1961, le Cameroun indépendant et réunifié demeure une juxtaposition de régions et d'ethnies. Le défi des autorités politiques sera dès lors de forger la Nation camerounaise, de lui donner une identité et un but. La construction de l'unité nationale, tâche prioritaire du gouvernement d'Ahmadou Ahidjo, se fera en plusieurs étapes.

La première qui va se concrétiser en 1966 consiste en la fusion de tous les partis politiques au sein d'un parti unique, l'UNC (Union nationale du Cameroun). La deuxième étape sera la fusion de deux entités anglophone et francophone au sein d'un État unitaire centralisé. Le référendum du 20 mai 1972 donne naissance à la République Unie du Cameroun. Le drapeau national vert rouge et jaune frappé de deux étoiles en or sur la bande gauche est remplacé par le drapeau frappé d'une étoile sur la bande rouge, les trois Assemblées existantes sont réduites en une. Les deux gouvernements fédérés laissent la place à un gouvernement uni. Le Cameroun est divisé en sept provinces, dont deux provinces anglophones.

Convaincu de l'achèvement de sa mission historique, l'artisan de cette mutation institutionnelle, le Président Ahidjo, se retire de la scène politique le 6 novembre 1982. Le pouvoir est confié à son successeur constitutionnel, le premier ministre Paul Biya. Ce dernier enclenche le processus de l'intégration nationale. Celle-ci se concrétise par l'avènement de la République du Cameroun qui voit le jour par un décret présidentiel en 1984.

Histoire du fait urbain

Les cités précoloniales du Cameroun

Loin d'être un fait colonial, le phénomène urbain est très ancien en Afrique noire. Ce fut Axoum qui, en Éthiopie, acquit pour la première fois au premier millénaire de notre ère, le statut de centre urbain. Au Cameroun, par contre, les premières cités n'ont émergé que récemment, au début du XIXe siècle. Bien qu'ayant apparu tardivement, les premiers établissements urbains du pays ont vu le jour avant la colonisation occidentale, d'où cette expression de cités précoloniales du Cameroun.

Depuis le premier Recensement général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 1976, tout chef-lieu d'unité administrative ayant au moins 5000 habitants et doté d'équipements à caractère urbain est considéré comme ville (Tassou, 2005 : 9). Le géographe Joseph Pierre Timnou, spécialiste des villes, est de ceux qui acceptent cette définition, car écrit-il, « La notion de ville renvoie aux critères économiques, sociaux (équipements sociaux notamment), démographiques (taille et densité de la population » (Timnou, 1993 : 30).

Les spécialistes des questions urbaines (Camerounais en l'occurrence), géographes, urbanistes, sociologues, anthropologues, juristes, historiens, etc., sont quasiment unanimes que les premiers établissements urbains (de façon disparate) du Cameroun ont émergé bien avant la colonisation occidentale. Il s'agit de Kousseri, Maroua, Garoua et Ngaoundéré (au Nord-Cameroun) et de Foumban (dans la partie méridionale du pays) (Tassou, 2013 : 27). « Les villes précoloniales sont peu nombreuses. À l'exception de Foumban, située dans l'ouest, elles sont toutes au Nord (Ngaoundéré, Garoua, Maroua et Kousseri » (Beauvilain, Dongmo et al., 1983 : 103).

Au total, le Cameroun compte cinq cités précoloniales, toutes tributaires des activités agropastorales et commerciales. Tous « les autres centres urbains sont nés avec la colonisation, au début du XXe siècle » (Tassou, 2005 : 9).

Fort-Foureau de son ancienne appellation après l'indépendance du Cameroun, l'actuelle ville de Kousseri est le chef-lieu du département du Logone et Chari, région de l'Extrême-Nord. Située sur la rive gauche du fleuve Logone, près de sa confluence avec le fleuve Chari, à une dizaine de kilomètres d'environ à l'ouest de la capitale politique de la République tchadienne, N'Djamena, Kousseri est une ancienne cité précoloniale kotoko. Son existence daterait de l'époque ancienne, celle de la civilisation sao, probablement entre les XIe et XVIe siècles. Son nom serait d'origine arabe, Qussur, et signifierait châteaux.

Grâce aux activités agricoles et pastorales pratiquées par les populations, la cité se développa économiquement au point de devenir un centre de ravitaillement et de distribution des produits agropastoraux entre le Cameroun, le Nigéria et le Tchad. Aussi les activités commerciales menées par les marchands kanouri et arabes-choas en provenance des pays voisins (le Nigéria et le Tchad) permirent-elles à Kousseri d'être un important pôle économique. Le 22 avril 1900, la cité de Kousseri a été le théâtre de la bataille qui opposa l'armée de Rabah aux troupes françaises du Commandant Lamy, alliés aux Baguirmiens ; bataille au cours de laquelle les belligérants trouvèrent la mort.

Tout comme Kousseri, les autres cités précoloniales du Nord-Cameroun (Maroua, Garoua et Ngaoundéré) émergèrent simultanément grâce à « l'action conjuguée des populations autochtones et musulmanes (malgré les différends qui les opposaient au plan religieux), soutenue par celle des commerçants kanouri et haoussa » (Tassou, 2013 : 29). Ce fut, en réalité, en 1804 qu'Ousman Dan Fodio lança un appel au djihad contre le roi haoussa du Gobir dans l'actuel nord du Nigeria, Sarki Younfa, suite à sa révolte contre ce dernier (Ibid.). C'est ainsi que les Foulbé qui étaient, jusque-là, subordonnés à leurs hôtes (les anciens groupes sociaux), se transformèrent « en guerriers et propagateurs de la foi musulmane » (Ki-Zerbo, 1972 : 38), d'où la genèse des conflits interreligieux entre les populations dites « autochtones » et les Foulbé au Nord-Cameroun.

Nonobstant, ses différends, le trinôme populations autochtones-Foulbé-marchands kanouri et haoussa a réussi à jeter les premières bases de cette civilisation urbaine à l'orée du XIXe siècle, au travers de la transformation socio-économique et spatiale de principaux sites d'occupation ou noyaux urbains.

De façon générale, les principaux bourgs (gros villages servant de lieux de marché et de toute transaction commerciale pour les villages et hameaux périphériques) ont commencé à se transformer progressivement en cités, grâce à un pouvoir économique de plus en plus important, à l'augmentation du nombre de leur population et à la création des équipements sociaux à caractère urbain (mosquées, écoles coraniques…) (Tassou, 2013 : 29).

Du simple village mofou à la bourgade (petit bourg), ensuite au bourg proprement dit (un gros village servant de marché pour les villages voisins) (Péchoin (dir.), 1996), puis à la cité, le site de Maroua a quasiment subi les mêmes transmutations socio-économiques. Ce site a été nommé pour la première fois par les Mofou, Masfaye qui n'est autre que la variante du nom du père de Bay Douvougou. Ce dernier, Bay Douvougou Masfaya, fut le tout premier chef (Bay) mofou qui vint s'installer au pied de la montagne de Maroua, non loin de l'actuel quartier de Kakataré (Tassou, 2005 : 48). Comme le rapporte si bien Eldridge Mohammadou, « …Maroua a toujours été connu sous le nom de ''Masfeye'', qui n'est qu'une variante de ''Masfaya'', le nom de la lignée des chefs Mofou de Maroua » (Mohammadou, 1989 : 121-122).

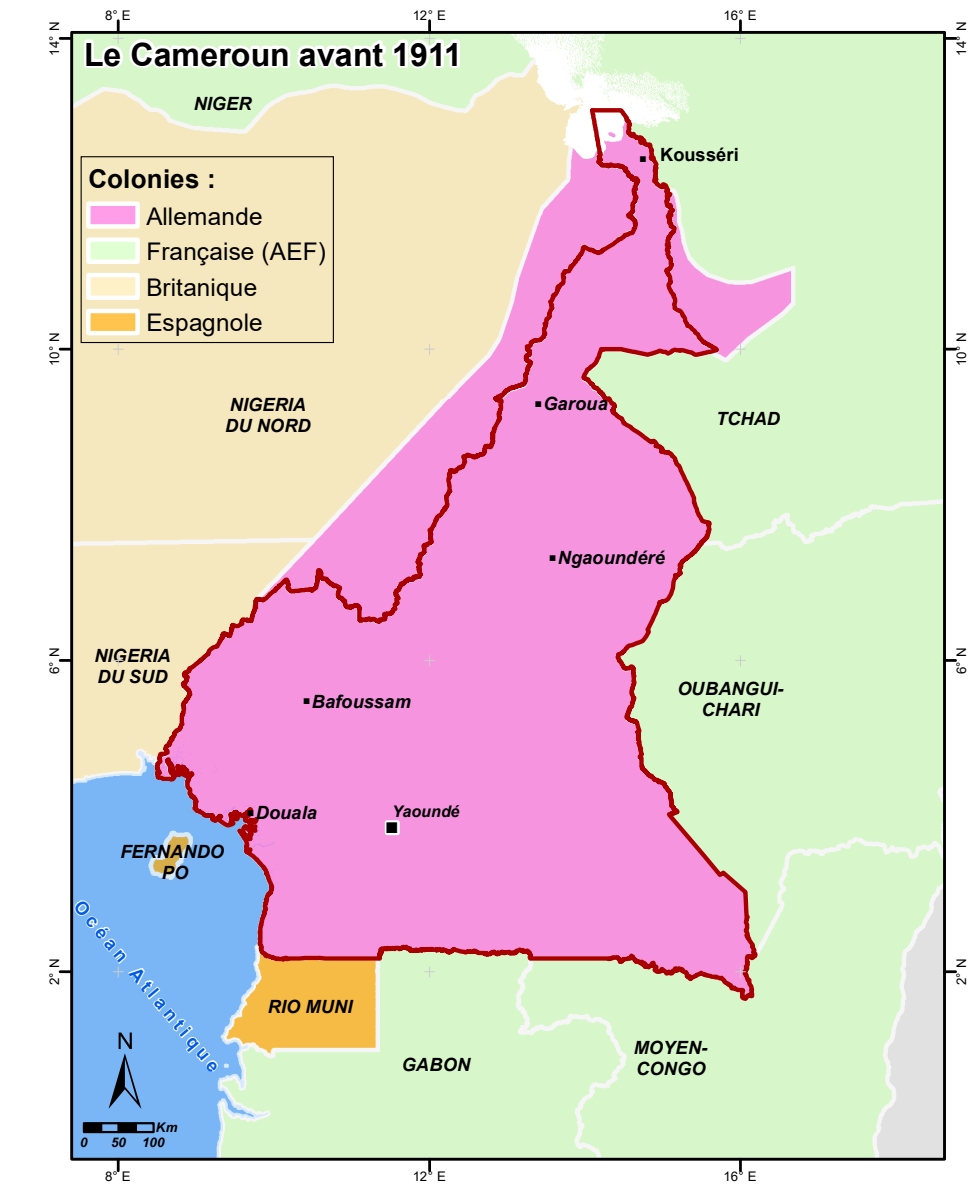
Bien qu'étant le premier peuple à nommer le site de Maroua, les Mofou ne sauraient être les premiers occupants des lieux, étant donné que les Saw (Sao) et les Mbana ont occupé précédemment ledit site, bien avant le XVIIe siècle (Mohammadou, 1976 : 170). Après les Mofou (présents dans le site depuis le XVIIe siècle), vinrent s'installer les Guiziga (au XVIIIe siècle) qui, après de multiples rixes armées, chassèrent leurs hôtes avant d'être eux-mêmes débusqués à leur tour par les Zoumaya. « En résumé, les premiers à commander ce pays furent les Saw, puis les Mbana, ensuite les Mofou, puis les Guiziga et les Zoumaya et c'est après ces derniers que les Peuls arrivèrent et prirent possession de ce pays » (Ibid.).

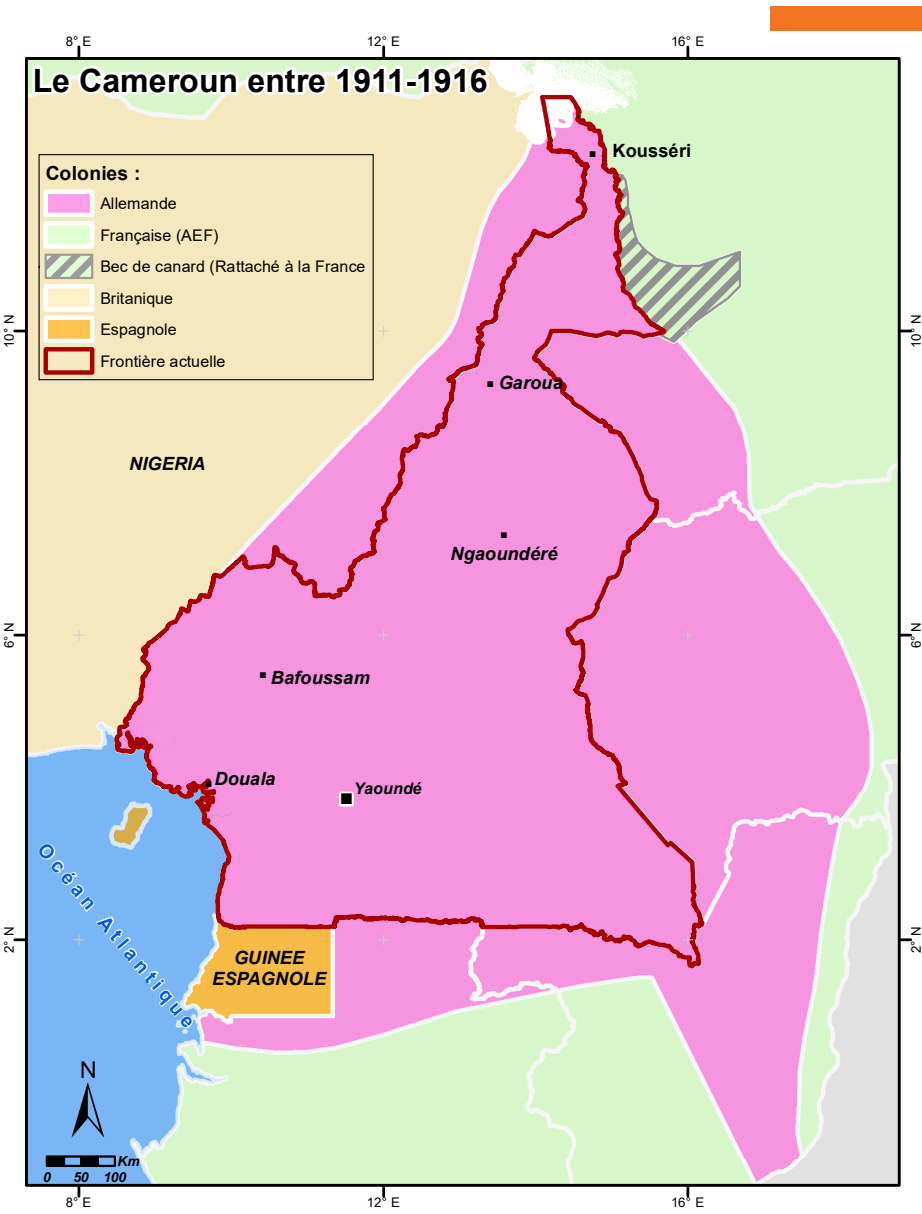
La ville de Garoua, actuelle capitale régionale du Nord, a été anciennement habitée par des populations non-musulmanes : les Fali de c.1600 à c.1700, avant d'être envahis par les Bata de c.1700 à c.1800 (Bassoro et Mohammadou, 1980 : 16 ; Tassou, 2005 :49-50). Ce furent, en réalité, les Bata qui, pour la première fois, nommèrent le site de Garoua qui viendrait, selon les traditions recueillies par Bassoro et Mohammadou, de Gwa-rwé, c'est-à-dire « la vallée aux rwé » en bata. Les rwé, encore appelés jirlaaje en foulfouldé et « saucissonniers » en français (Bassoro et Mohammadou, 1980 : 17), sont une espèce d'arbres que les Bata trouvèrent au niveau des rives du fleuve « Bénoué » qui signifie en bata boé = eau et noué = mère, d'où « Bénoué = mère des eaux (Beauvilain, 1989 ; Tassou, 2005 : 50).

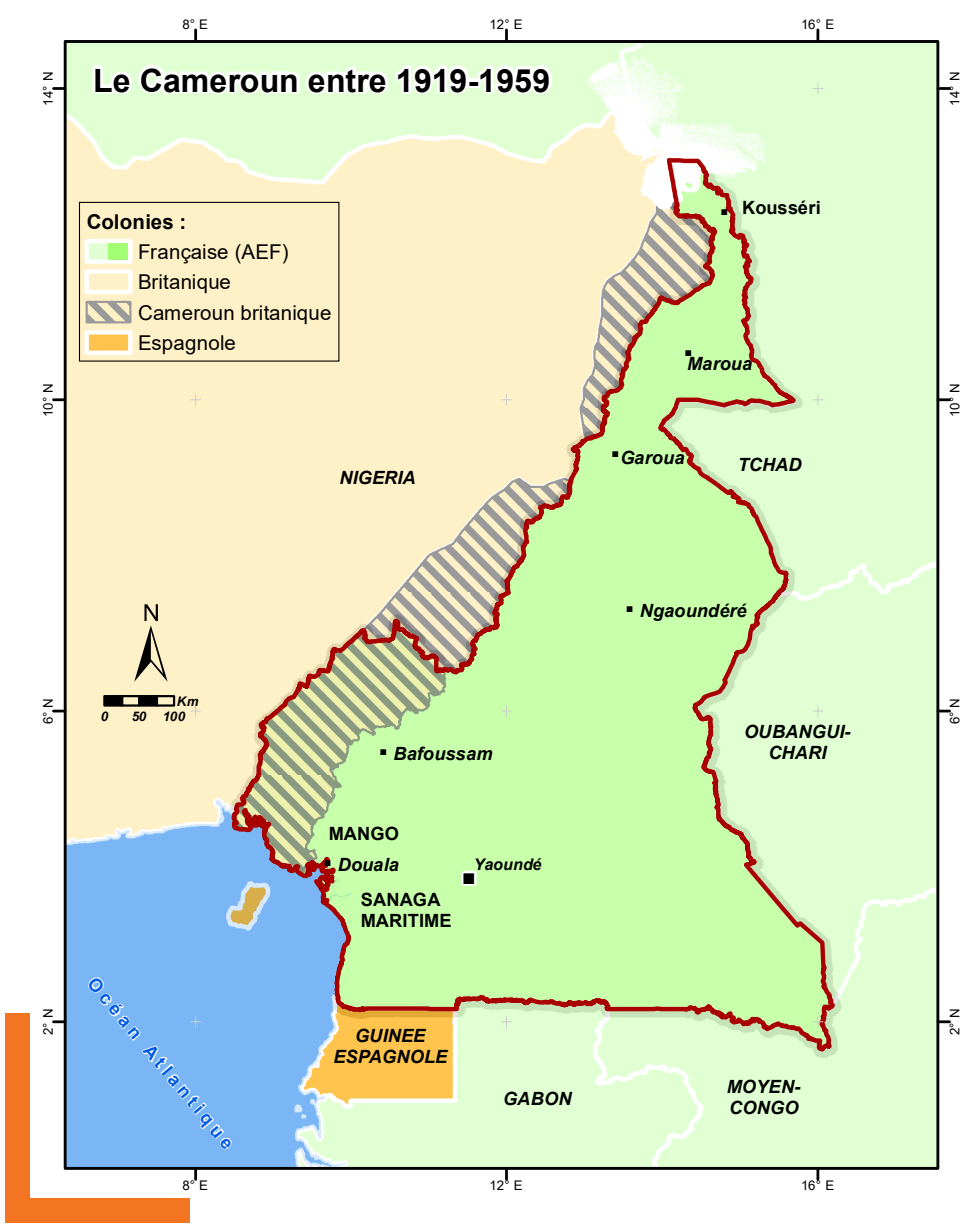
Une fois accueillis dans le site par leurs hôtes, les Foulbé transformèrent aussitôt le toponyme gwa-rwé des Bata en Garwa qui, après « sa conversion devint le Garoua actuel » (Ibid.), bien qu'une autre thèse peu plausible attribue plutôt ce nom aux commerçants haoussa. D'après ces derniers, Garoua serait d'origine haoussa et, par conséquent, se transcrirait ga-ruwa, c'est-à-dire « voici l'eau ».

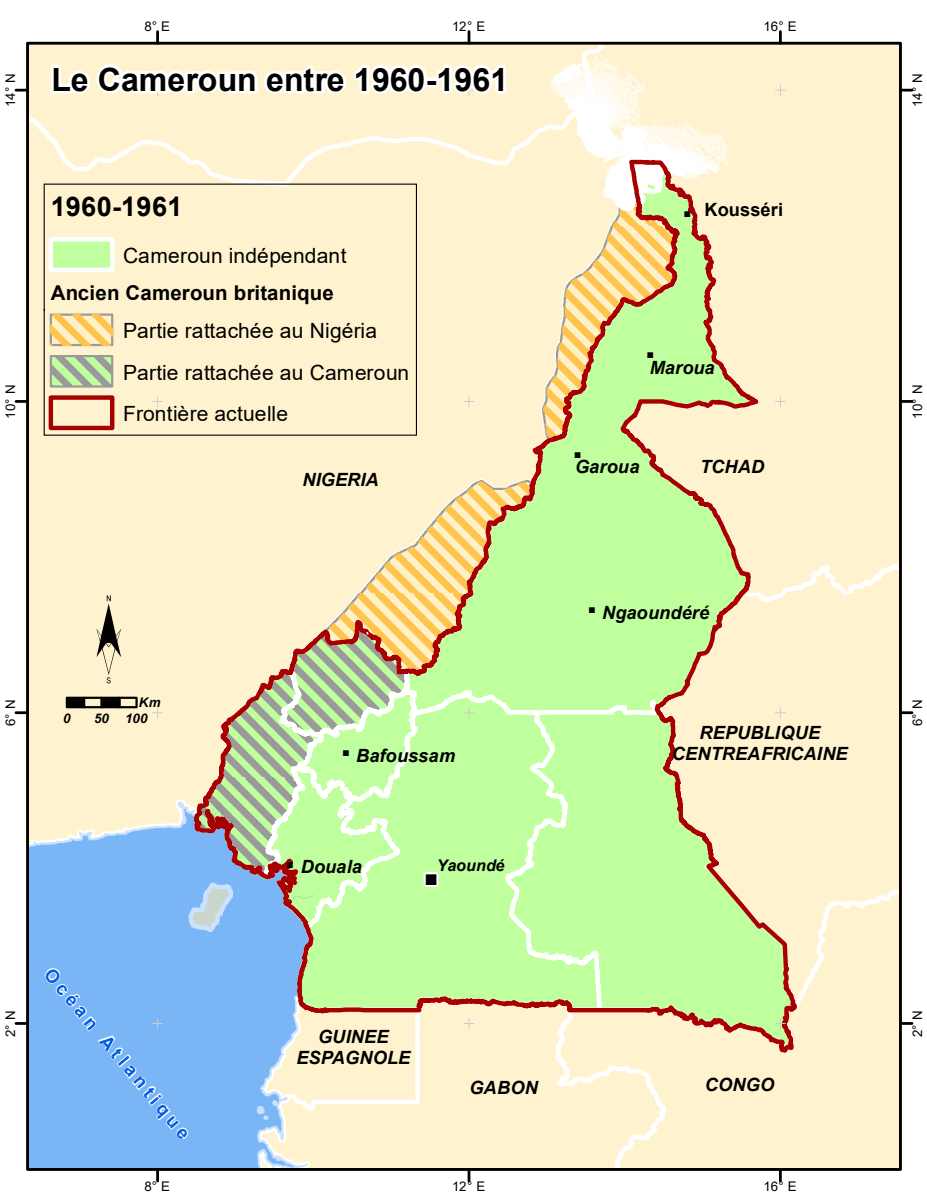
Bien que présentés comme les autochtones du plateau de l'Adamaoua, les Mboum se seraient installés à Ngaoundéré postérieurement aux peuples Ndéré. Selon la mémoire collective, le nom de l'actuelle ville de Ngaoundéré viendrait de surnom de Mùnyà, chef Ndéré, Nyâ-à-ndéré, c'est-à-dire « le père au gros nombril ». « Son village, se situait au pied d'une montagne, à laquelle il donna son nom : Ngáw-à-ndéré ou Ngáw-ndéré, ''la montagne de Ndéré'', et plus précisément (sur) l'actuelle place de l'indépendance de la ville de Ngaoundéré » (Mohammadou, 1990 : 96-97).

Si l'on s'en tient à la première version rapportée par Eldridge Mohammadou, le nom de la capitale régionale de l'Adamaoua, Ngaoundéré, viendrait donc de celui du chef Ndéré : Nyâ-à-ndéré qui, vraisemblablement, avait la forme de la montagne au pied de laquelle ce dernier s'installa, bien avant l'arrivée des Mboum dans la localité. La seconde version, quant à elle, ferait des Mboum les premiers fondateurs du village qui porte le nom de l'actuelle ville de Ngaoundéré.









Source : Atlas Jeune Afrique, https://www.sangonet.com

Carte 19 : Carte d'organisation politique du Cameroun

En fait, le toponyme Ngaoundéré dériverait de Ngaw (montagne) et de Ndéré (nombril), d'où le nom Ngaw-à-ndéré, c'est-à-dire la montagne à nombril (Mohammadou, 1976 ; Gondolo, 1978 : 37 ; Tassou, 2005 : 51).

De façon concrète, le nom de la ville de Ngaoundéré proviendrait soit des peuples Ndéré ou des Mboum. Celui-ci serait soit la dérivée de Nyâ-à-ndéré ou de Ngaw-à-ndéré avant de subir d'autres transformations avec l'arrivée des Peuls au XIXe siècle, puis des Français au XXe siècle. La cité de Foumban dans la partie méridionale du Cameroun aurait connu quasiment les mêmes mutations avant l'incursion des Colons dans la région.

L'ancêtre bâtisseur de la cité de Foumban fut Nshare qui s'installa à Njimom. Ce fut à partir de là qu'il réussit à soumettre onze nouvelles chefferies grâce à l'onction des localités voisines totalement subornées à ses causes (Nchouwat-Njoya, 1971 : 26).

Tout en poursuivant ses velléités hégémonistes, Nshare aurait également réussi à battre les Pa-Mben, premiers peuples à s'être installés en pays Mbamoun. Ces derniers auraient donné successivement leur nom non seulement à la région, mais également à l'actuelle ville de Foumban (Njiasse Njoya, 1952, 260). Comme l'a si bien relevé Claude Tardits, « le terme PaMom, devenu en français Bamoun, par lequel les émigrants se désignèrent a été expliqué de façons diverses, mais il est vraisemblable qu'il fait référence au jour de leur départ de Rifoum » (Tardits, 2004 : 17).

En clair, ce serait des décombres du village abandonné par les Pa-Mfem ou les Ben, suite à leur défaite face aux hommes de Nshare, que viendrait le toponyme de Foumban. En fait, « Mfem désignerait « ruines » en langue bamoun, Mfem-Ben serait alors devenu le nom de l'actuelle ville de Foumban » (Tassou, 2005 : 57). Claude Tardits soutient d'ailleurs que le nom que cette ancienne cité bamoun ne serait qu'une déformation Mfem-Ben qui signifierait, de façon littérale, « les ruines des Ben » (Tardits, 2004 : 17). C'est donc dire, de tout ce qui précède, que c'est la « francisation » de Mfem-Ben qui est devenu Foumban avec l'occupation du pays bamoun par les troupes françaises au début du XXe siècle.

Somme toute, les cinq cités précoloniales du Cameroun (Kousseri, Maroua, Garoua, Ngaoundéré et Foumban) ont émergé grâce aux activités artisanales et agro-pastorales pratiquaient par les peuples autochtones non-musulmans. Ce furent, entre autres, les Kotoko (Kousseri), les Mofou et les Guiziga (Maroua), les Fali et les Bata (Garoua), les Ndéré et les Mboum (Ngaoundéré) et les Bamoun (Foumban) qui fondèrent les premiers sites d'habitation. Avec l'appel lancé contre « infidèles » par Ousma dan Fodio au XIXe, la plupart des peuples habitant la partie sud du Bornou ou Fombina subirent l'islamisation.

Ainsi grâce à l'intensification des activités commerciales menées par les marchands haoussa et kanouri, ces anciennes cités précoloniales du Cameroun se développèrent économiquement et démographiquement au point de devenir des pôles par excellence d'échanges commerciaux, de transformation et de diffusion des civilisations d'horizons divers. Aussi leurs noms subirent de profondes transformations ou déformations, d'une part, avec l'arrivée de nouveaux maîtres des lieux, les Français, qui entreprirent leur modernisation et la création des villes coloniales sur l'étendue du territoire national, d'autre part.

LES VILLES COLONIALES DU CAMEROUN

En dehors des anciennes cités (Kousseri, Maroua, Garoua, Ngaoundéré et Foumban), tous les autres centres urbains (petits, moyens ou grands) du Cameroun sont des créations coloniales et postcoloniales. Il s'agit de toutes les métropoles régionales (sept), des chefs-lieux de département (cinquante-huit) et d'arrondissement, si l'on excepte les cinq cités précoloniales présentées précédemment.

Parmi les autres villes coloniales, figurent en bonne place les métropoles régionales ou chefs-lieux de région, à savoir Douala (littoral), Yaoundé (centre), Bertoua (est), Ebolowa (sud), Bafoussam (ouest), Bamenda (nord-ouest) et Buea (sud-ouest). Par exemple, Douala est une ville-portuaire, capitale économique du Cameroun. C'est une cité coloniale créée par les Allemands aux berges du fleuve Wouri au début du XXe siècle. Le site de l'actuelle ville de Douala était alors successivement habité par les populations bassa et douala avant l'occupation allemande (Tassou, 2013 : 63).

En fait, une fois installés sur l'embouchure du Wouri, les Basa auraient créé non seulement les premiers campements, mais aussi les premiers villages de l'actuelle ville de Douala. Ces derniers auraient occupé, selon Guy Mainet, les quatre plateaux surplombant le fleuve Wouri, en l'occurrence « le plateau de Bonabéri, le plateau Akwa, le plateau Joss, le plateau Déido et ceci jusqu'au nord d'Akwa » (Mainet, 1985 :44-46 ; Tassou, 2013 : 67).

Avant de s'installer (vers 1500), après avoir abandonné la localité Pitti située à quelques kilomètres de la côte, les Douala auraient alors demandé des terrains d'habitation à leurs hôtes (les Basa) afin de pouvoir construire leurs campements sur la rive gauche du Wouri (Gouellain, 1975 : 33). Ce fut dans l'un de ces campements nouvellement édifiés que vint s'installer l'ancêtre des Douala, Ewale Mbedi, après avoir abandonné ses frères (Ibid. 34).

Tout comme Douala, Yaoundé a également le statut de ville coloniale, créée au début du XXe siècle par les Allemands.

Chef-lieu de la région du Centre, Yaoundé est l'actuelle capitale politique du Cameroun. Ancien village ewondo, Yaoundé a été fondée le 30 novembre 1889 par une équipe allemande ayant à sa tête le lieutenant Curt Von Morgen et Georges Zenker. (Ibid. 82). En pérégrination dans cette localité habitée exclusivement par des Ewondo, le capitaine Kund et le lieutenant Tappenbeck reçurent un accueil chaleureux de la part de leur doyen d'âge, Ela Essono.

Selon Laburthe-Tolra, le peuple ewondo se subdiviserait en quatre sous-groupes, à savoir les Mvog Atangana Mballa, les Mvog Fouda Mballa, les Mvog Tsoungui et les Mvog Essomba Ndzana (1970 : 7). Ela Essono serait l'un des ancêtres fondateurs de l'ancien village ewondo que les Allemands visitèrent pour la première fois ; lequel était alors ceint d'une clôture en bois, et dont le principal but était d'empêcher tout étranger ou envahisseur d'accéder avec facilité. Du nom du village ewondo, viendrait celui de Yaoundé, chef-lieu du département du Mfoundi.

En résumé, le phénomène urbain n'est pas un fait nouveau en Afrique noire, en général, et au Cameroun, en particulier. Au Cameroun, en effet, les premiers établissements urbains datent du XIXe siècle avec l'émergence des cités précoloniales, à savoir Kousseri, Maroua, Garoua, Ngaoundéré et Foumban. Toutes ont eu pour soubassement les activités agro-pastorales et commerciales pratiquées majoritairement par les populations locales. Tout en les modernisant, les Allemands et les Anglo-Français ont, successivement, créé d'autres villes coloniales au début du XXe siècle, notamment les deux capitales économique (Douala) et politique (Yaoundé) du pays.

POPULATION ET EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

Cadre politique et stratégique

Les aspects démographiques et de population occupent une place de choix dans la politique de l'Etat au Cameroun. Les documents relatifs à cet aspect sont le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) et la politique nationale de population. En mars 2002, une politique nationale de population a été élaborée et rendue publique. Celle-ci n'a jusqu'ici pas fait l'objet d'une actualisation.

Sur les aspects de genre et de promotion de la femme, les actions visent à optimiser la participation des femmes au même titre que les hommes à la construction nationale, notamment avec l'élimination de toute sorte de discrimination à l'égard de la femme, l'accès équitable des filles et des garçons, des femmes et des hommes, à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'information. Sur la question de culture, la stratégie vise à intégrer davantage la culture locale dans le projet national de développement. Au sujet de la famille, la politique nationale prend des mesures pour faciliter un fonctionnement optimal de la famille en tant qu'une institution sociale afin qu'elle soit capable de faire face aux sollicitations de la vie moderne. Un ministère est d'ailleurs consacré à la promotion de la femme et de la famille.

Les migrations n'ont pendant plusieurs années pas fait l'objet de politiques spécifiques. La politique migratoire globale reste en projet, et les actions visent le renforcement des mécanismes institutionnels pour une meilleure gestion des migrations et la promotion des migrations régulières. Ainsi, les principaux axes d'intervention visent à :

- mettre en place un dispositif cohérent de collecte régulière des données sur le phénomène migratoire en général et sur les travailleurs migrants en particulier ;
- prendre en compte systématiquement les questions de population et les migrations dans les programmes de développement ;
- renforcer les mécanismes de prévention et de gestion des migrations professionnelles ;
- favoriser les retours volontaires, la réintégration et la réinsertion des migrants internationaux de retour ;
- renforcer la coopération et le partenariat à travers la signature des accords tripartites ;
- renforcer les mécanismes institutionnels notamment en faveur de la ratification de la convention de Kampala sur les déplacements internes ;
- désengorger les camps des réfugiés afin d'assurer à tous des conditions de vie acceptables et un accès aux services sociaux de base ;
- mettre en place un système d'information adéquat à l'attention des candidats à l'émigration.

Concernant le cas spécifique des réfugiés et des déplacés internes, une stratégie a été élaborée par la HCR pour améliorer la situation des réfugiés et des déplacés internes. Cette stratégie[10] vise principalement à :

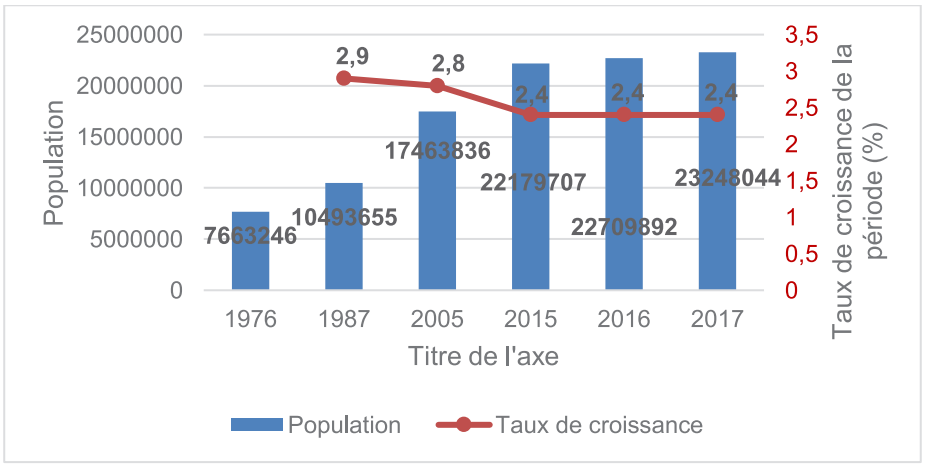
- Contribuer à la création et au maintien d'un environnement protecteur avec un accent particulier sur les groupes vulnérables, grâce à des mécanismes efficaces de monitoring, de prévention et de réponse ;
- Réduire la vulnérabilité des populations réfugiées, déplacées et hôtes en facilitant un accès non-discriminatoire à l'assistance et aux services de base et spécialisés ;
- Renforcer les capacités des autorités camerounaises et des acteurs de la société civile locale et régionale en matière de protection des personnes réfugiées, déplacées et de la communauté hôte en vue de la mise en place des solutions durables.

Ces aspects stratégiques ont été revus dans la cadre la Stratégie Nationale de Développement 2030. Celle-ci vise sur le plan du développement humain à « favoriser le développement du capital humain (éducation, santé, sécurité sociale, culture, etc.) ». Il s'agit du deuxième pilier de la Stratégie qui traite du développement du capital humain. Dans ce cadre, la SND30 met un accent sur la question du dividende démographique ; il est question de réduire au maximum le dividende démographique et le Ratio de Dépendance Economique, qui devrait être ramené en dessous de 240 au cours des 10 prochaines années. La SND30 s'inscrit dans la continuité des documents qui l'on précédés notamment le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) et la politique nationale de population. La SND30 se donne également pour objectif d'« améliorer les conditions de vie des populations et leur accès aux services sociaux de base en assurant une réduction significative de la pauvreté et du sous-emploi ». Il s'agira donc :

- deramenerletauxdepauvretéde37,5%en2014àmoinsde25%en2030;
- de ramener le sous-emploi de 77% en 2014 à moins de 50% en 2030 ;
- de porter l'Indice du Capital Humain de 0,39 en 2018 à 0,55 et l'Indice de Développement Humain de 0,52 en 2016 à 0,70 en 2030.

Structure de la population et évolution démographique

La population du Cameroun entre les trois recensements a connu une évolution en deux grandes phases. Une phase de forte expansion démographique avec une population qui est passée de 7 600 000 habitants environ en 1976 à 10 400 000 habitants en 1987, puis à 17 400 000 en 2005. Cette première phase où le taux de croissance se situe à environ 2,8% et 2,9% en moyenne annuelle pour les périodes 1976-1987 et 1987-2005 respectivement a été suivie d'une phase de ralentissement, où la croissance est moins forte (2,4%) sur la période 2005-2017.



Source : Nos traitements à partir des données du 3ème RGPH, BUCREP

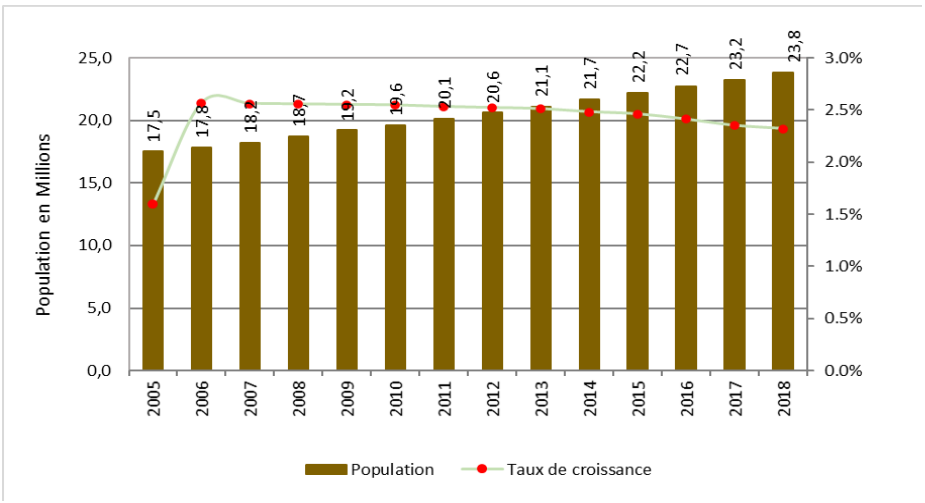
Figure 6 : Evolution de la population et du taux de croissance démographique de 1976 à 2017

La croissance démographique a connu une évolution à un taux moyen de 2,5% sur la période 2005-2018.L'évolution de la population s'est faite de manière inégale sur le territoire. En effet, certaines régions telles que l'Adamaoua et le Centre ont enregistré des taux de croissance de 2,9% par an en moyenne sur la période 2005-2018 alors que d'autres telles que l'Est et le Sud ont enregistré des taux de 0,6% et 1,0% respectivement en moyenne annuelle sur la période.

Ces disparités se font également ressentir au niveau des départements. En effet, si la région du Littoral enregistre un taux de croissance de 2,7%, seul le département du Wouri enregistre un taux positif (3,3%). Les autres départements (Moungo, NKAM, Sanaga Maritime) ont été dépeuplés avec un taux de croissance démographique de -0,2% en moyenne sur la période 2015-2018.

Ces différences ont induit une variation importante de la répartition de la population sur l'ensemble du territoire. L'importance démographique relative des régions du Nord-Ouest et de l'Ouest a connu une baisse importante passant de 9,9% et 9,8% à respectivement 8,8% et 8,5%. Dans le même temps, les régions du Centre et du Nord ont gagné en importance passant respectivement de 17,7% à 19,1% et de 9,7% à 11,0% de la population nationale.

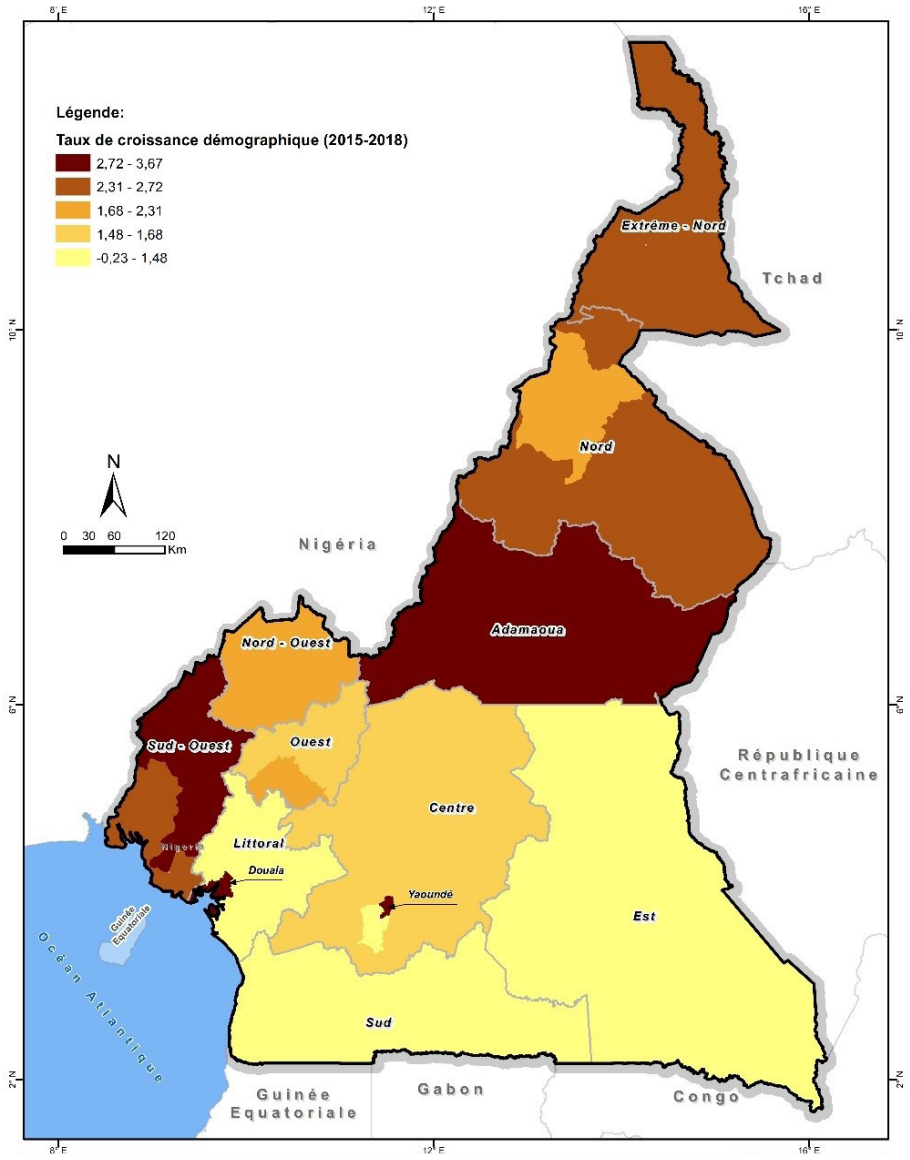
Les densités ont par ailleurs évolué de manière significative au niveau des départements. Dans le département du Mfoundi, entre 2005 et 2018, la pression démographique au Km² a augmenté de 3773, la densité passant de 5917,8 hab./Km² à 9691,3 hab./Km². Dans le Wouri, on est dans le même temps passé de 2225 à 3512 hab./Km². Ces deux départements qui constituent la capitale politique et économique concentrent 25,8% de la population, repartie sur une superficie qui représente 0,3% de la superficie du territoire national. Cette macrocéphalie des villes de Douala et de Yaoundé est une conséquence de l'exode rural qui entraine une surpopulation des chefs-lieux de région au détriment des autres départements. On note ainsi une inégale répartition spatiale des populations, avec des départements à très faible densité tels que la Boumba et Nkoko (4,1 hab./Km²) et le Haut Nyong (6 hab./Km²) dans la région de l'Est, le Mbam et Kim (4,8 hab./Km²) dans la région du Centre et le Nkam dans la région du Littoral (6,0 hab./Km²).



Source : Nos traitements à partir des données du 3ème RGPH, BUCREP

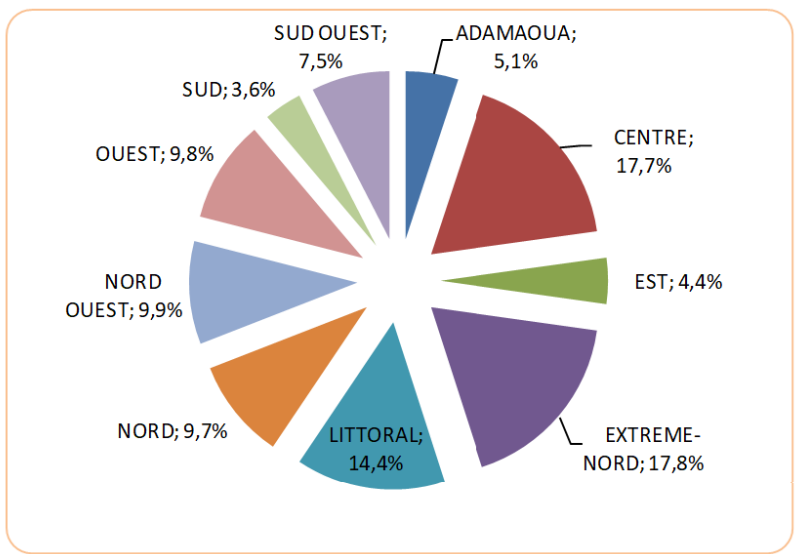
Figure 7 : Evolution de la population et du taux de croissance démographique de 2005 à 2018

Les régions les plus densément peuplées sont le Littoral (179,6 hab./Km²) et l'Ouest (144,8 hab./Km²). La région de l'Est est la moins densément peuplée, avec une densité de 7,8 hab./Km², suivie par la région du Sud et de l'Adamaoua, avec respectivement 16,3 et 20,4 hab./Km².



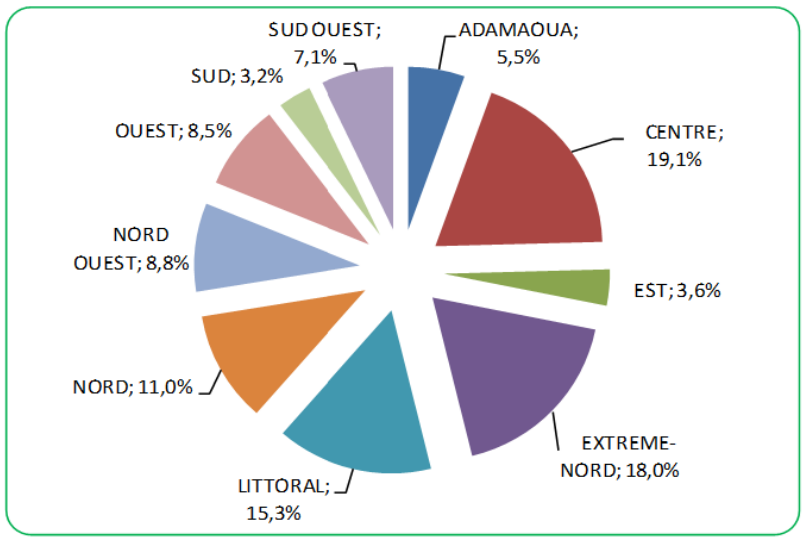
Source : à partir des données du 3ème RGPH, BUCREP

Carte 20 : Taux de croissance démographique entre 2015 et 2020



Source : Nos traitements à partir des données du 3ème RGPH, BUCREP

Figure 8: Répartition de la population en 2005

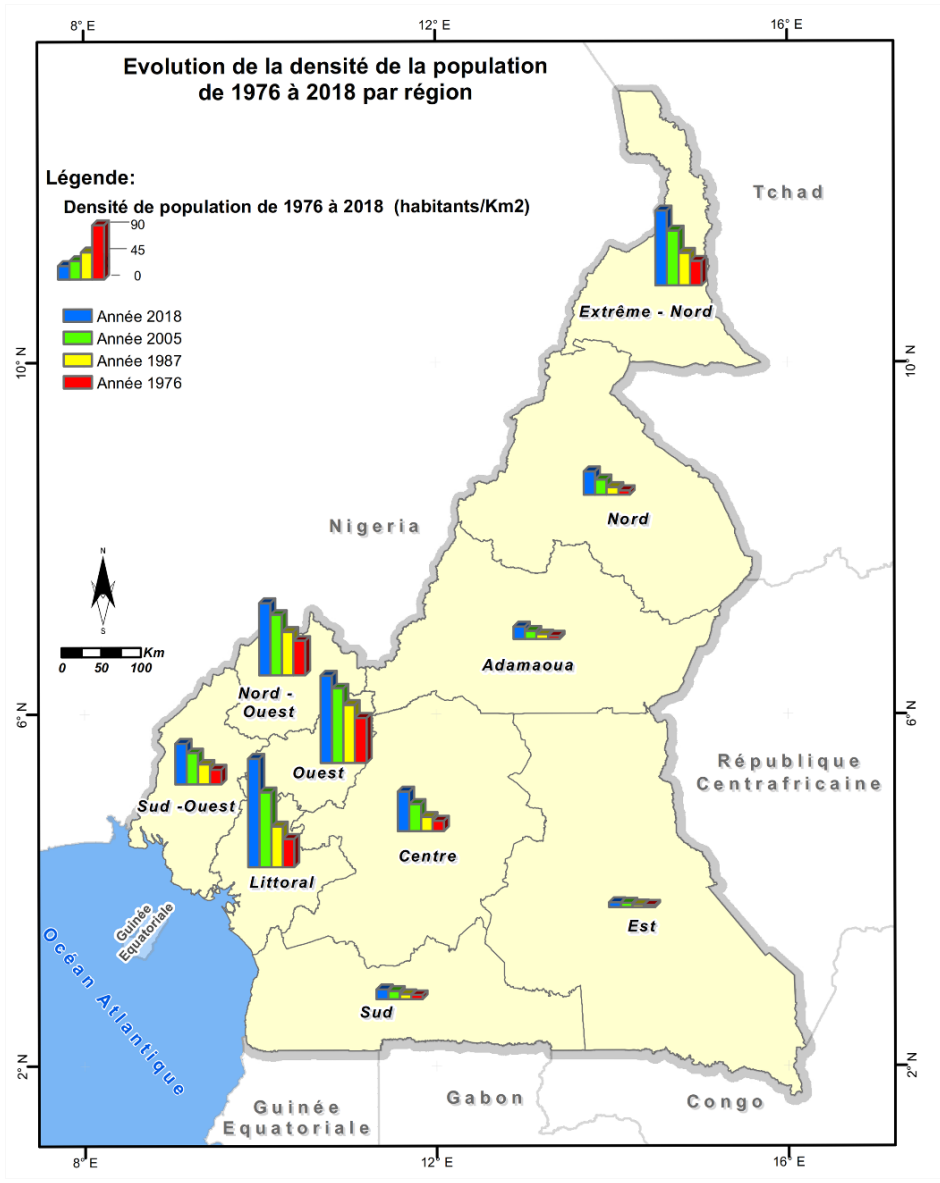


Source : Nos traitements à partir des données du 3ème RGPH, BUCREP

Figure 9 : Répartition de la population en 2018

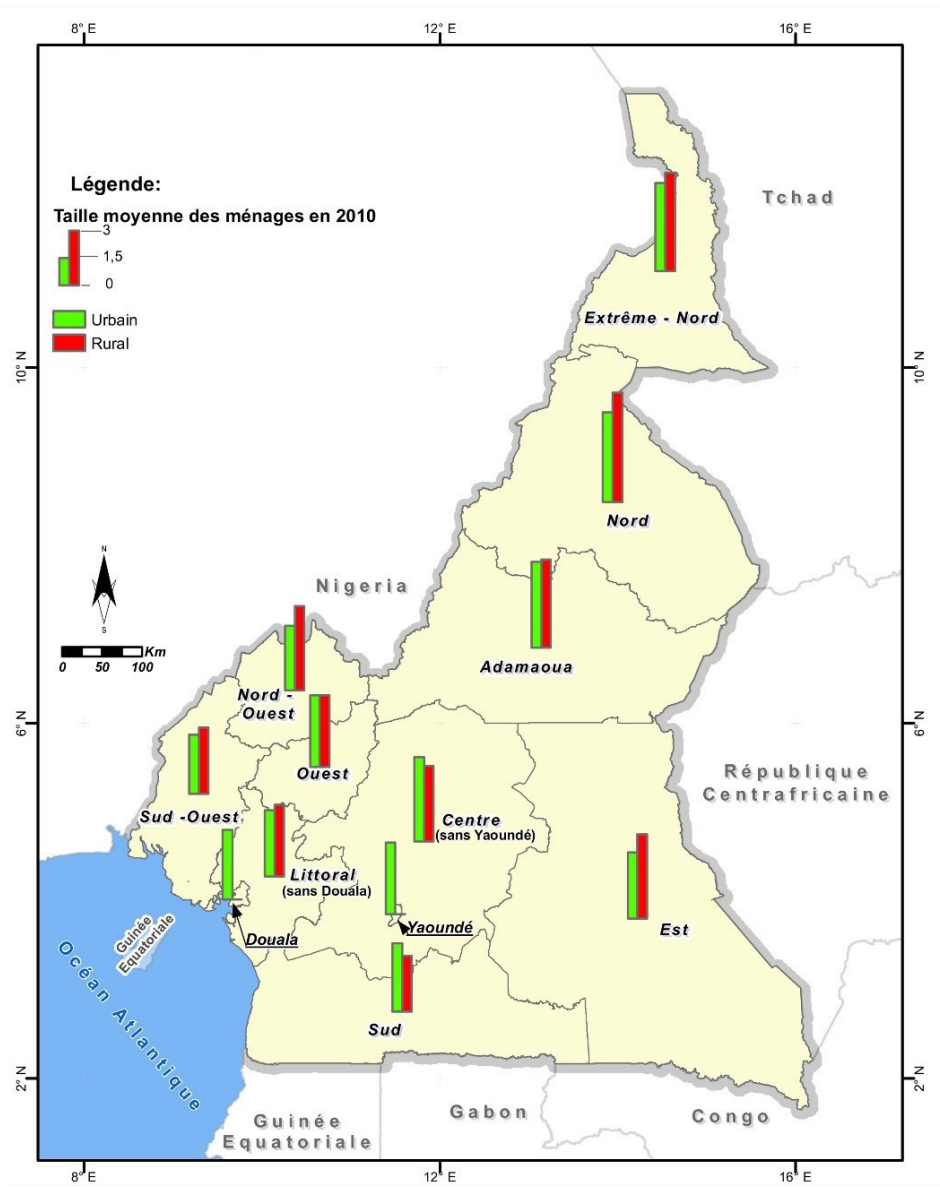
D'après EESI 2010, la taille moyenne des ménages est de 4,4 personnes en moyenne, avec 4,7 pour les ménages ruraux et 4 pour les ménages urbains. Dans les régions septentrionales, les tailles moyennes des ménages sont globalement plus élevées que dans les autres régions.

Ainsi, dans la région du Nord, cette taille moyenne est la plus élevée avec 5,9 personnes par ménage en moyenne, et 6,1 personnes en moyenne dans les ménages résidant en milieu rural



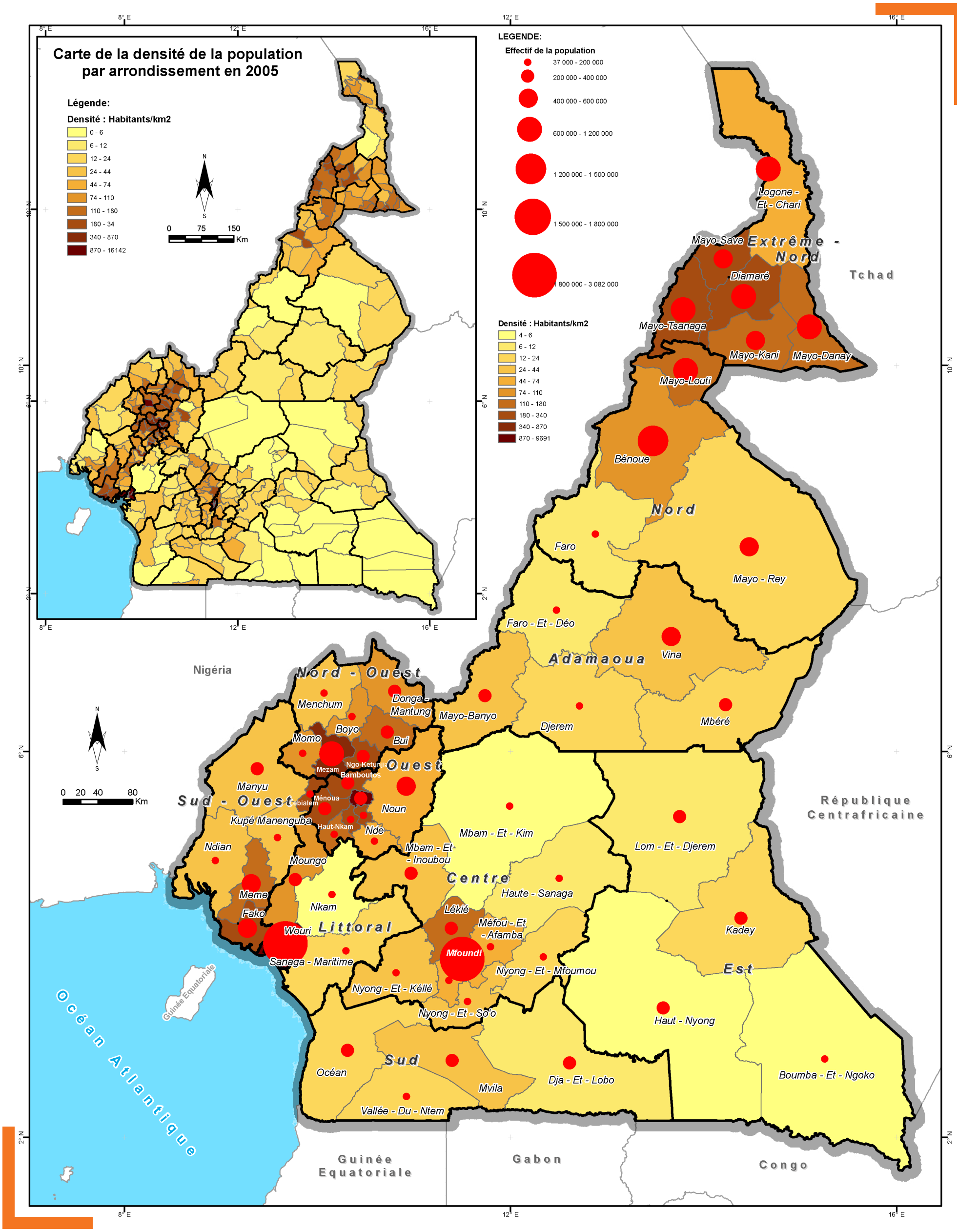
Source : à partir des données du 3ème RGPH, BUCREP

Carte 21 : Evolution de la densité de la population de 1976 à 2018 par région



Source : Nos traitements à partir des données d'EESI 2010, INS

Carte 22 : Taille moyenne des ménages en 2010 par région et selon le milieu de résidence



Source : Nos traitements à partir des données du 3ème RGPH, BUCREP

Carte 23 : Densité de la population par département en 2018

Sur les 23 248 044 habitants estimés en 2017, 42,8% ont moins de 15 ans et 79% moins de 35 ans. Cependant, dans la région du Nord, cette proportion est la plus élevée avec une valeur de 83,1%. En revanche, la population âgée (60 ans et plus) est globalement très faible. Elle représente 5,3% de la population dans l'ensemble, avec une proportion plus élevée dans la région du Sud (9,6%). Par ailleurs, l'on remarque que les régions du Sud et du Sud-Ouest sont celles où les ratios de masculinité sont le plus élevés (102,2 et 102,3 respectivement). Ce ratio est plus faible dans la région de l'Ouest où l'on a environ 88 hommes pour 100 femmes. Les ratios de masculinité ont une tendance à la baisse avec l'augmentation de l'âge. On part en effet d'environ 102 garçons pour 100 filles chez les moins d'un an à environ 92 hommes pour 100 femmes chez les 60 ans et plus. Dans cette dernière tranche d'âge, les 3 régions du septentrion et la région du Sud-ouest ont un ratio de masculinité supérieur à 100. Cette situation est semblable à celle observée à l'année de base (2005) lors du dernier recensement de la population et de l'habitat. D'après ce recensement, 78,5% de la population a moins de 35 ans et 43,6% a moins de 15 ans, avec un ratio de masculinité de 97,8.

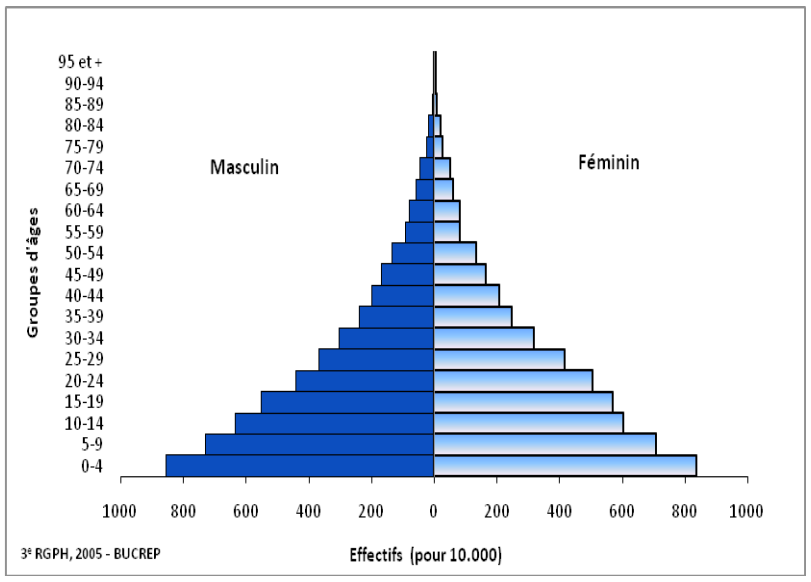
La pyramide des âges de la population du Cameroun en 2005 présente l'allure générale de celles des populations africaines au sud du Sahara, qui se caractérise par une base très élargie, puis un rétrécissement progressif et régulier au fur et à mesure que l'on avance en âge. Aux âges élevés, la pyramide s'effile très vite. Ainsi la pyramide des âges du Cameroun en 2005 porte la marque d'une fécondité encore élevée, associée à une mortalité tout aussi élevée. Par groupe d'âges, il n'y a pas de différences très marquées de structure par sexe aux âges jeunes ; celles-ci ne sont nettement perceptibles qu'aux âges élevés. L'allure de cette pyramide des âges met en évidence la grande jeunesse de la population camerounaise. En 2017, la pyramide présente les mêmes caractéristiques que celles de 2005, avec un rétrécissement moins régulier de la pyramide des âges, notamment chez les femmes. En effet, chez les femmes, les effectifs des groupes d'âge 10-14 ans et 15-19 ans sont pratiquement les mêmes.

Age	Sexe		Population totale
	Masculin	Féminin	
0-4 ans	1 506 372	1 469 554	2 975 926
5-9 ans	1 263 599	1 222 788	2 486 387
10-14 ans	1 100 763	1 051 181	2 151 944
15-19 ans	963 125	1 006 789	1 969 913
20-24 ans	778 151	894 000	1 672 151
25-29 ans	643 984	732 173	1 376 157
30-34 ans	526 355	553 662	1 080 017
35-39 ans	411 676	435 274	846 950
40-44 ans	345 822	355 220	701 041
45-49 ans	285 580	285 324	570 904
50-54 ans	226 140	220 133	446 273
55-59 ans	167 953	157 163	325 117
60-64 ans	132 331	134 954	267 285
65-69 ans	106 921	114 654	221 574
70-74 ans	77 751	86 480	164 232
75-79 ans	45 044	49 300	94 344
80-84 ans	25 999	31 753	57 752
85 ans et +	24 471	31 399	55 869
Total	8 632 036	8 831 800	17 463 836

Source : RGPH 2005, rapport de présentation des résultats définitifs.

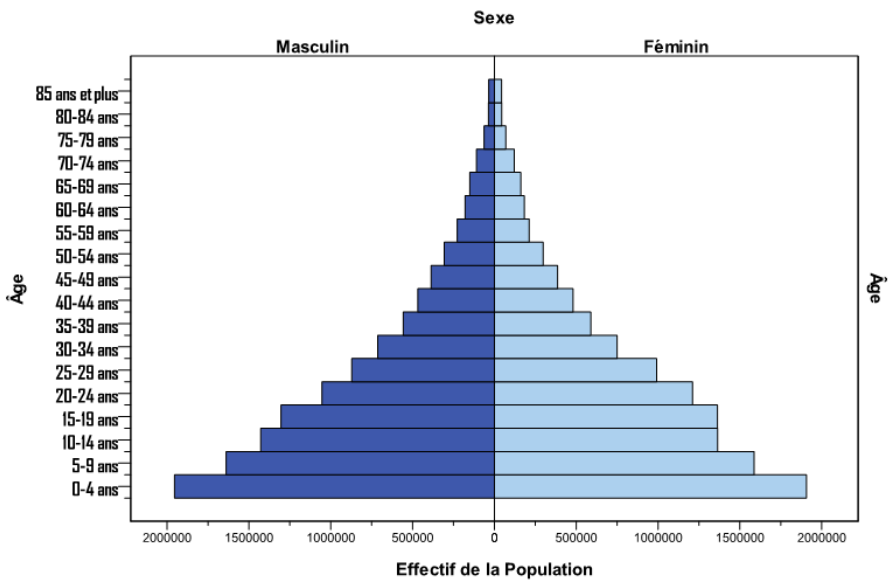
Tableau 10 : Répartition par groupe d'âge quinquennal et par sexe en 2005

Les pyramides des âges ci-dessous nous montrent des différences importantes entre les régions. Trois régions se distinguent particulièrement par la présence de bosses au niveau des groupes d'âge 15-19 ans et 20-24 ans ; il s'agit des régions du Centre et du Littoral, mais aussi du Sud. Ces deux premières régions sont celles qui présentent la plus grande attractivité en ce sens que l'indice de mobilité résidentielle y est très élevé, avec notamment la présence des capitales politique (Yaoundé pour le Centre) et économique (Douala pour le Littoral).



Source : BUCREP, RGPH 2005

Figure 10 : Pyramide des âges de la population camerounaise 2005

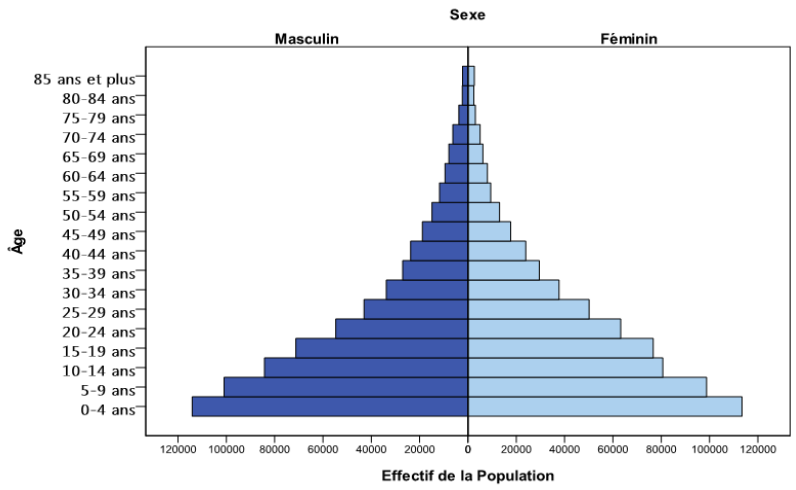


Source : Nos traitements à partir des projections du BUCREP,

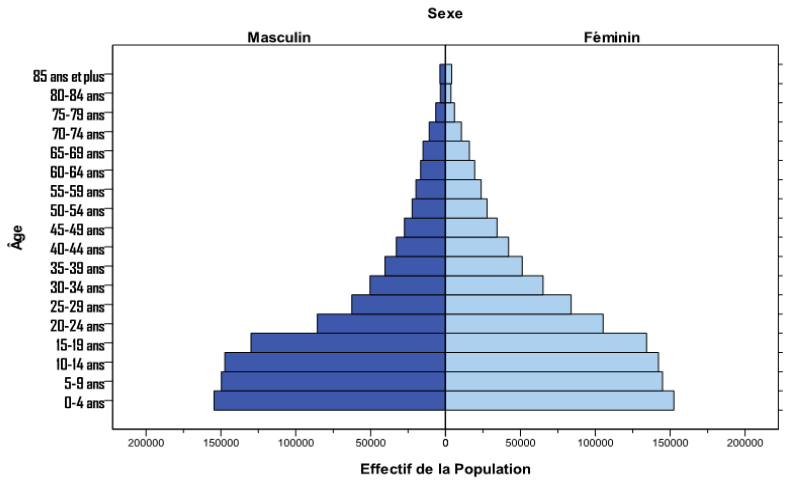
Figure 11 : Pyramide des âges de la population camerounaise en 2017

Pyramides des âges des différentes régions en 2017 [11]

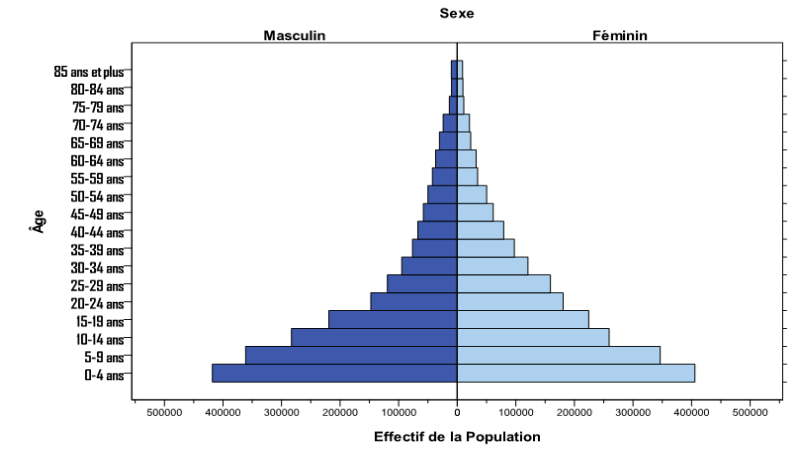
Adamaoua



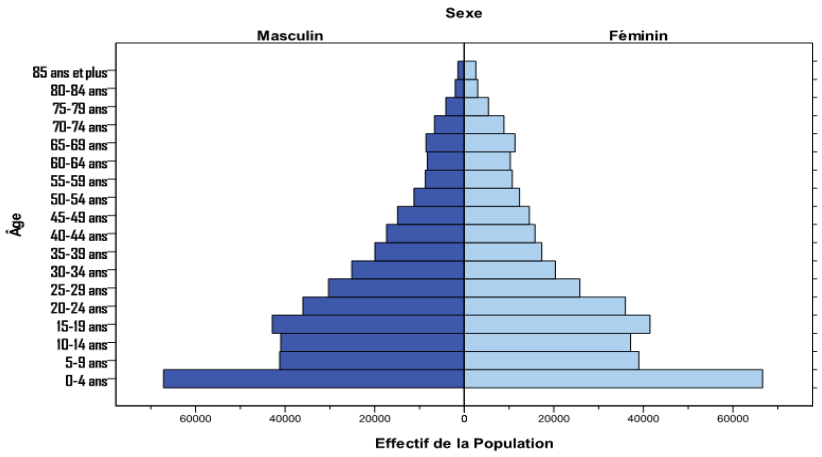
Ouest



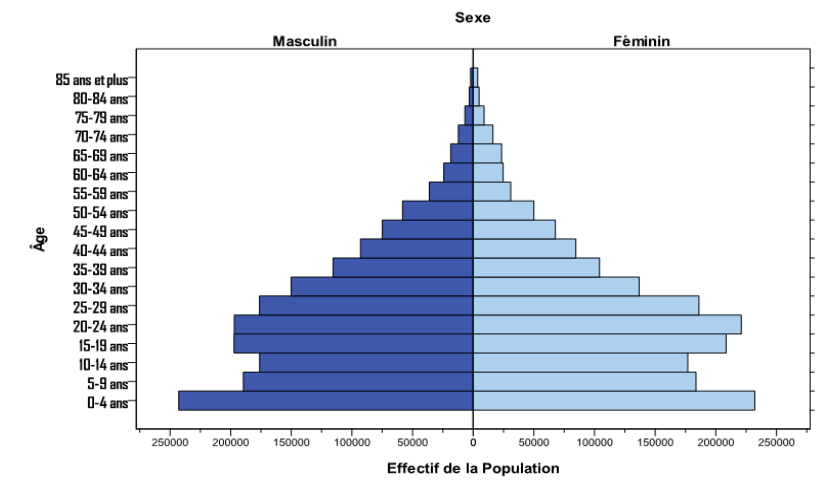
Extrême Nord



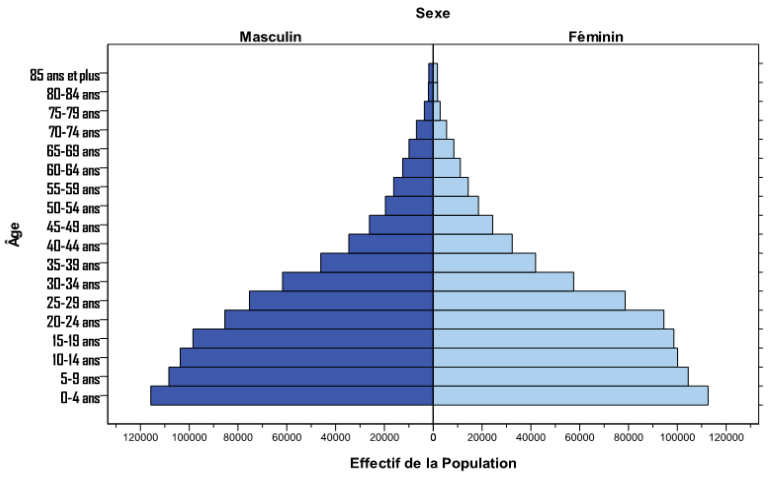
Sud



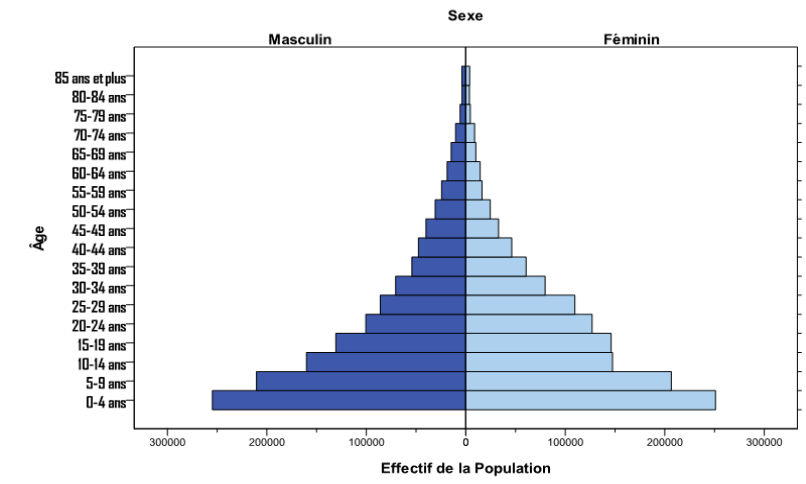
Littoral



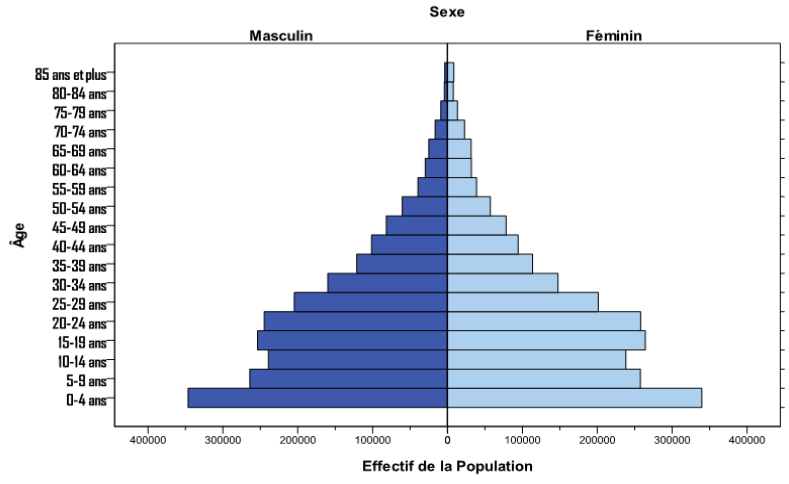
Sud-Ouest



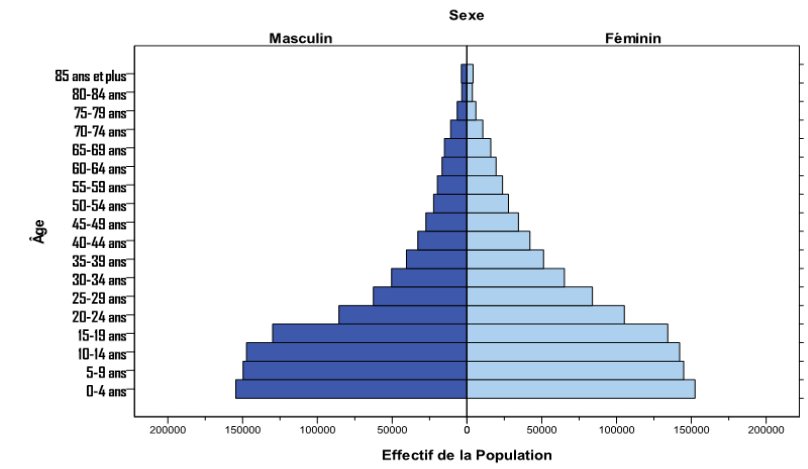
Nord



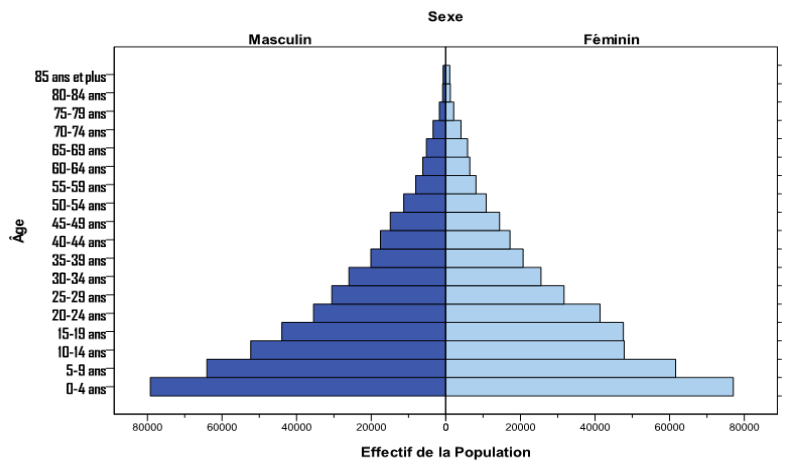
Centre



Nord Ouest



Est



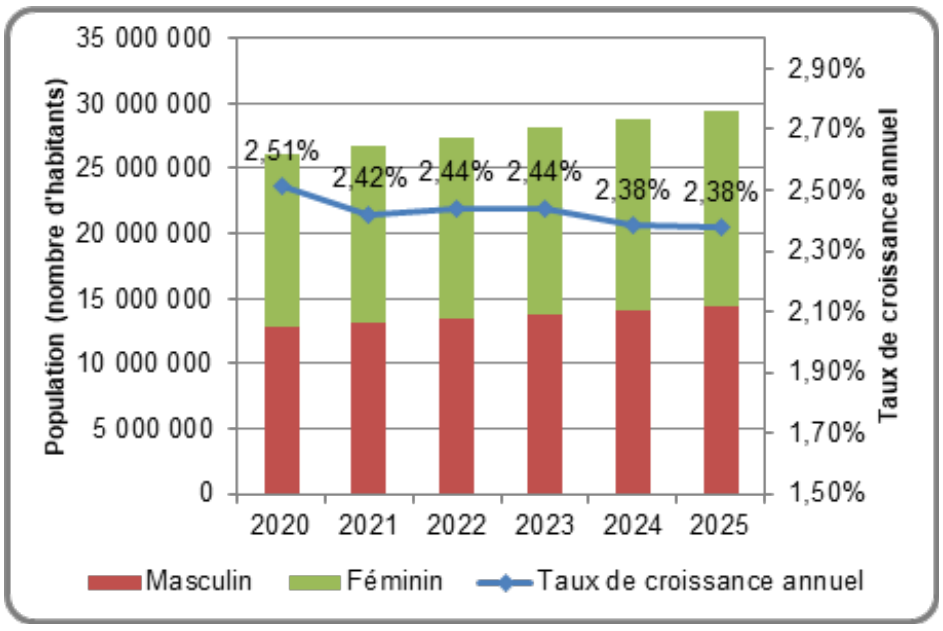
Source : Nos traitements à partir des données du 3ème RGPH, BUCREP

[11]les pyramides des âges des régions sont produites par ST2I à partir des données fournies par le BUCREP.

Figure 12 : Pyramides des âges des différentes régions en 2017

Perspectives de la population

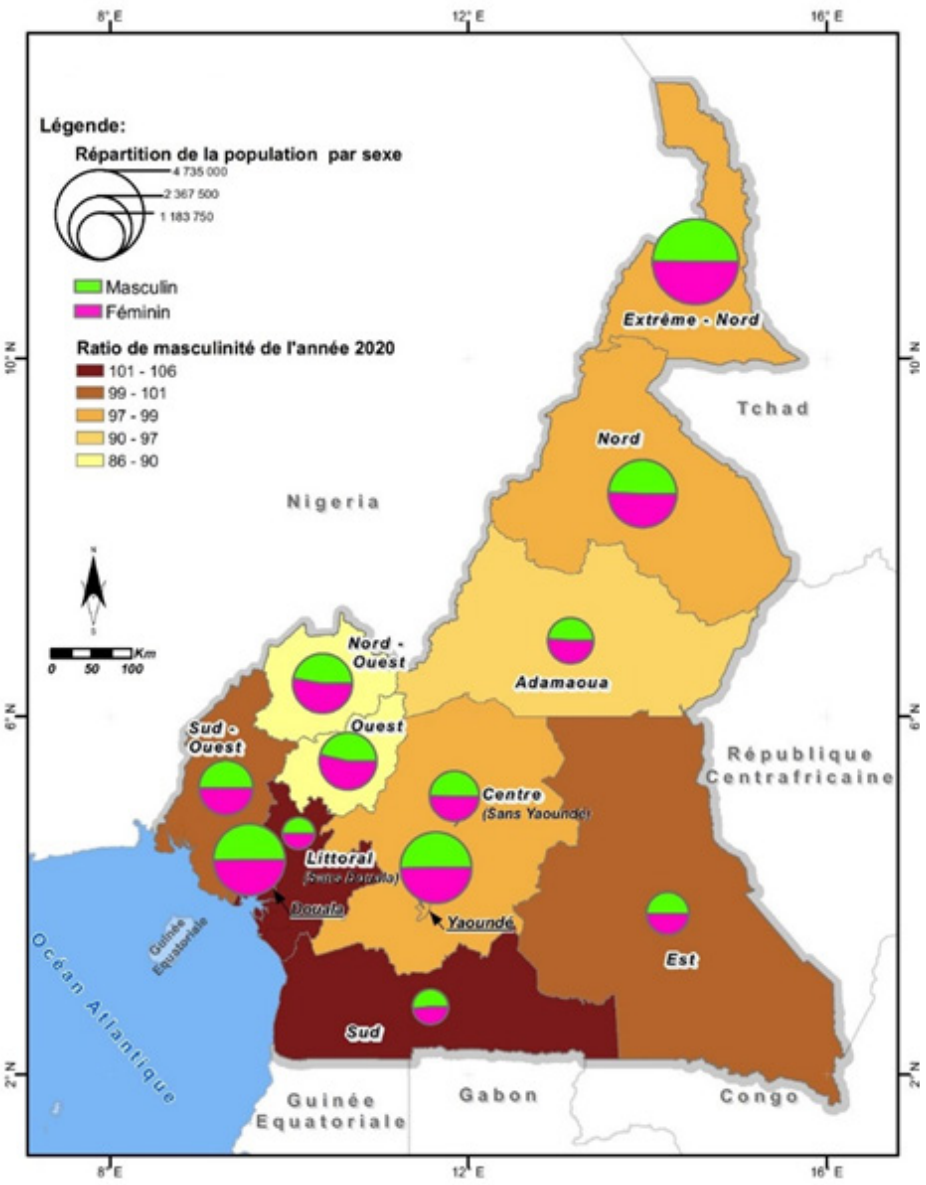
En termes de perspectives, la population du Cameroun est estimée à 26 133 035 habitants en 2020 et doit atteindre 29 442 327 habitants en 2025. Le taux de croissance moyen de la population sur cette période devrait se situer à environ 2,4%, et un ratio de masculinité autour de 97 hommes pour 100 femmes.



Source : Nos traitements à partir des données du 3ème RGPH, BUCREP

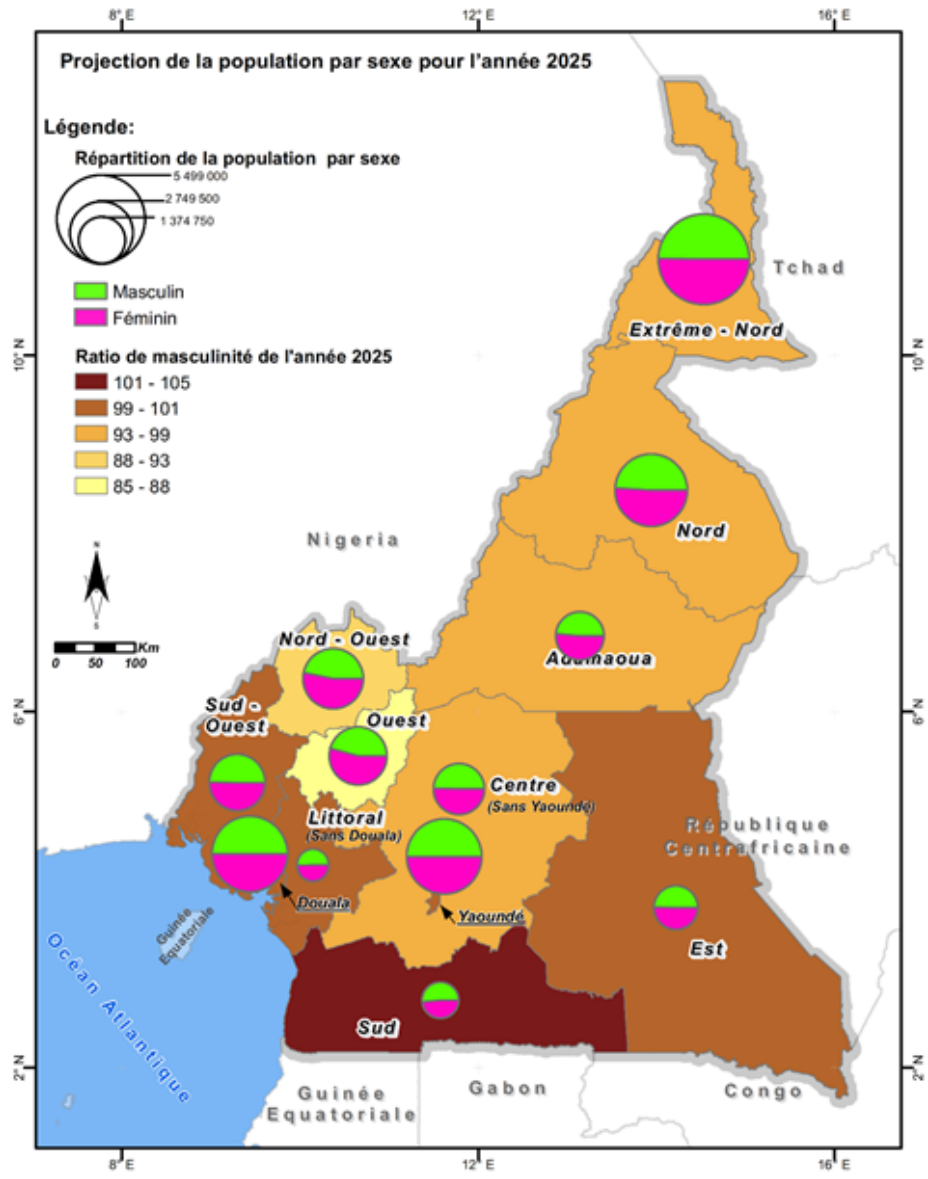
Figure 13 : Projections de la population camerounaise de 2020 à 2025

Ces projections montrent qu'en 2025, l'importance démographique des deux grandes métropoles que sont Yaoundé et Douala devraient reculer, de 25,8% en 2017 à 25,7% de la population totale en 2025. Dans l'ensemble, la structure par sexe de la population ne devrait pas varier de manière significative entre les régions. Dans la région de l'Adamaoua, on pourrait passer de 95 hommes pour 100 femmes en 2020 à environ 93 hommes pour 100 femmes en 2025



Source : Nos traitements à partir des données du 3ème RGPH, BUCREP

Carte 24 : Projection de la population en 2020



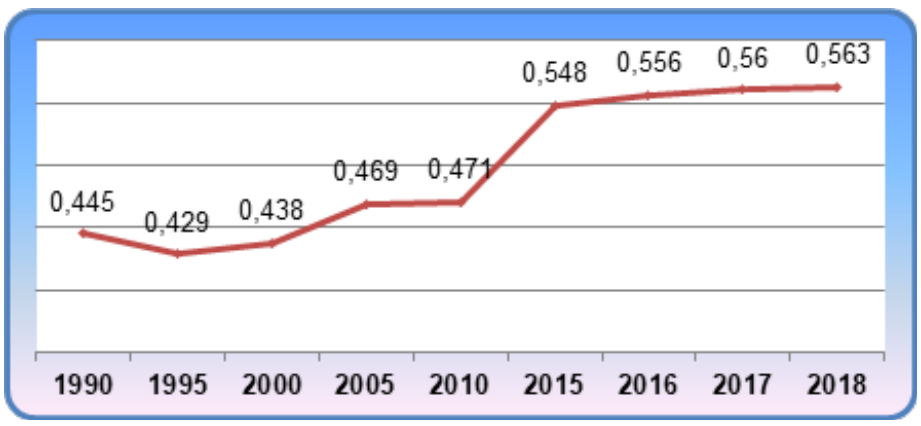
Source : Nos traitements à partir des données du 3ème RGPH, BUCREP

Carte 25 : Projection de la population par sexe pour l'année 2025

Développement humain

Les aspects de développement humain se sont globalement améliorés sur les 10 dernières années. En effet, l'Indice de Développement Humain (IDH) du Cameroun se situe à 0,563 en 2018, en augmentation de 0,09 point par rapport à son niveau de 2010.

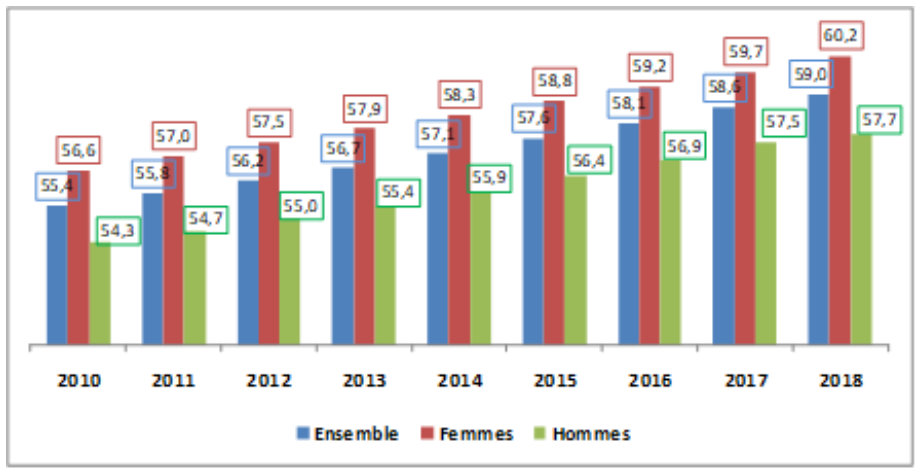
Avec cette valeur, le Cameroun est classé dans la catégorie des pays à « développement humain moyen » et occupe le 150e rang parmi 189 pays et territoires. Cette position au classement est partagée avec le Zimbabwe. Ce classement s'améliore de 3 positions par rapport à l'année 2017 où le pays occupait le 153ème rang mondial et le 23ème en Afrique.



Source : PNUD, Rapport sur le développement humain 2019

Figure 14 : Indice de développement humain

Cette progression est davantage portée par l'amélioration de l'espérance de vie, mais aussi par la forte évolution observée au niveau du Revenu National Brut (RNB) par tête qui est passé de 2 848 dollars par habitant en 2010 à 3 178 dollars par habitant en 2015.



Source : Banque mondiale

Figure 15 : Espérance de vie à la naissance

NATALITÉ ET FÉCONDITÉ

Encadré 10 : Définitions sur la natalité et la fécondité

La situation de la natalité et de la fécondité est appréciée à travers deux indicateurs clés, le Taux Brut de Natalité (TBN) et l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF).

Le Taux Brut de Natalité indique le nombre de naissances vivantes survenues au cours d'une année donnée pour une population moyenne de 1000 habitants durant la même année. C'est le rapport entre les naissances vivantes et la population moyenne d'une année donnée. Il est calculé en rapportant les naissances des douze derniers mois à la population moyenne de l'année.

L'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) est le nombre moyen d'enfants que mettrait au monde une femme à la fin de sa vie féconde si elle subissait les taux de fécondité observés par âge d'une année donnée. Il est calculé en faisant la somme des taux de fécondité par groupe d'âges multipliés par les amplitudes correspondantes. Lorsque les groupes d'âges sont d'amplitude égale, l'indice synthétique de fécondité est égal à la somme des taux de fécondité par groupe d'âges multipliée par l'amplitude des groupes d'âges.

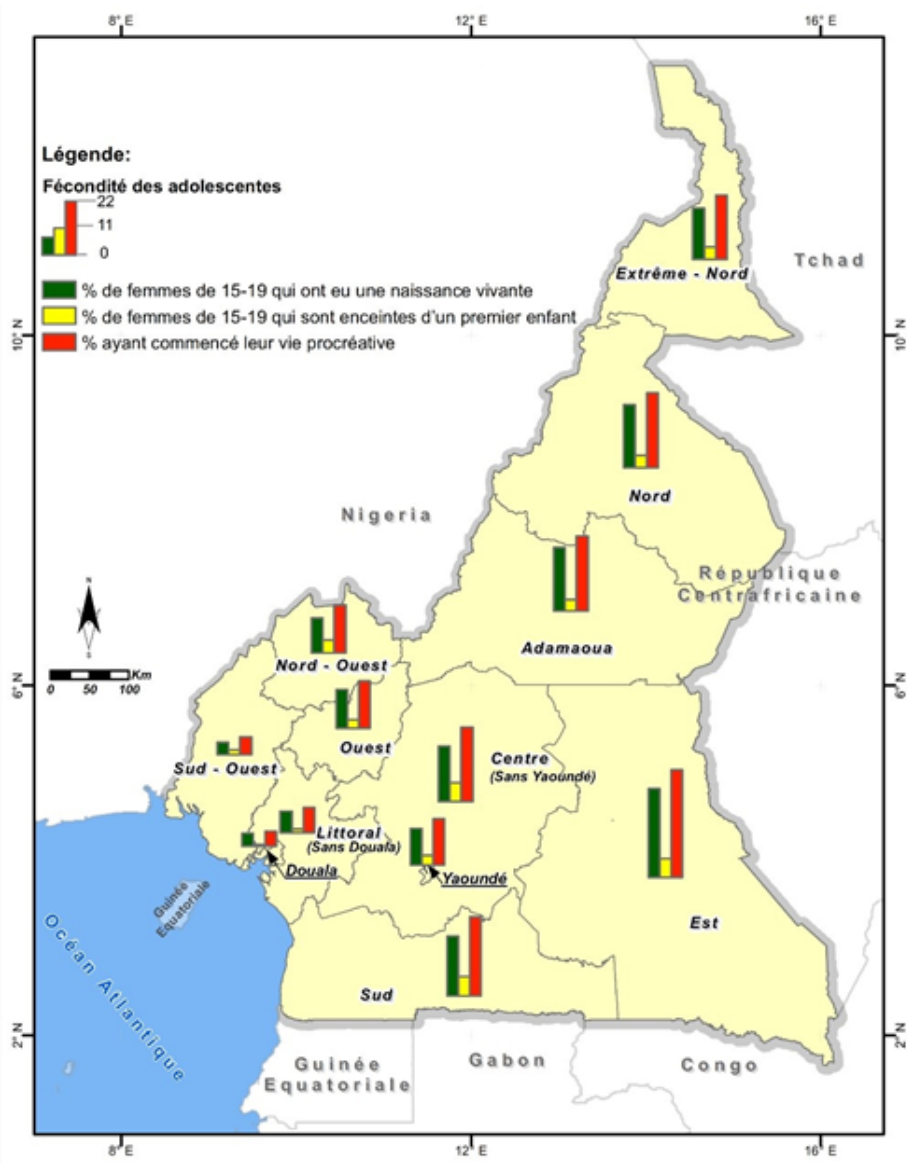
L'indice synthétique de fécondité a connu une baisse de 0,2 points, partant de 5 en 2004 à 4,8 en 2018. De même, le taux brut de natalité à connue une légère baisse entre 2004 et 2018, partant de 37,8 naissances pour 1000 habitants à 36,8 naissances pour 1000 habitants. Il convient de relever qu'il est difficile de dégager une réelle tendance des indicateurs de fécondité qui évoluent en dents de scie. Cependant, quelle que soit l'année, les groupes d'âge 25-29 ans et 30-34 ans sont ceux qui ont le taux de fécondité les plus élevés, se situant à plus de 200 naissances pour 1000 femmes de chacun des groupes d'âge.

Tableau 11 : Taux de fécondité par tranche d'âge de 2004 à 2018 (‰)

Âge de la mère à la naissance	EDSC-III 2004	EDS- MICS 2011	MICS 2014	EDS 2018
15-19	138	127	119	122
20-24	236	232	226	215
25-29	231	250	224	229
30-34	194	207	196	197
35-39	126	129	139	131
40-44	53	57	53	48
45-49	16	16	17	12
ISF 15-49	5	5,1	4,9	4,8
TBN	37,8	38,1	36	36,8

Source EDS 2004, 2018, MICS 2014 et EDS-MICS 2018

Concernant la fécondité des adolescentes, il ressort de l'EDS 2018 que 24% des adolescentes ont déjà commencé leur vie procréative au moment de l'enquête. Cette proportion est la plus importante dans la région de l'Est (43,9%) et plus faible dans la région du Sud-Ouest (7,2%). Au moment de cette enquête 4,8% des adolescentes sont enceintes de leur premier enfant et 19,2% ont déjà eu une naissance vivante. Dans la région de l'Est, 36,2% des adolescentes avaient déjà eu une naissance vivante en 2018 alors que dans la région du Sud-Ouest, cette proportion n'est que de 5,2%. L'entrée précoce des jeunes filles dans la procréation telles qu'observée dans certaines régions, est un obstacle au développement scolaire de ces dernières.



Source : INS, EDSC V, 2018

Carte 26 : Fécondité des adolescents en 2018 par région

MORTALITÉ

En 2018, 29 % d'enfants de moins de 5 ans ont un retard de croissance ou sont atteints de malnutrition chronique et 14 % ont un retard de croissance sévère (EDSC-5). Le profil épidémiologique reste dominé par les maladies transmissibles. Le paludisme dont la prévalence est de 24 % chez les enfants de 6 à 59 mois reste la principale maladie. Avec le VIH SIDA (2,8% de positifs en 2018) et la tuberculose, il constitue la principale cause de mortalité. Le VIH-SIDA a provoqué en 2018 la mort d'environ 18000 personnes au niveau national, contre 22000 en 2010 (ONUSIDA). Globalement, entre 2007 et 2018, le taux de dépistage du VIH-SIDA a triplé, passant de 23,4% à 66,2% chez les femmes et de 18% à 56,6% chez les hommes. La prévalence de la maladie est restée plus importante chez les femmes par rapport aux hommes, et ce dans la quasi-totalité des régions du pays (le Sud faisant l'exception). En 2018, la région du Sud enregistre le taux de prévalence le plus élevé (5,8%), tandis que le taux le plus faible se trouve dans l'Extrême nord (1,1%).

Tableau 12 : Taux de dépistage déclaré au VIH/SIDA par région d'enquête selon le sexe de l'individu en 2007 et 2018

Région	2007 (ECAM-3)		2018 (EDS-V)*	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Douala	33	44,2	72,2	83,2
Yaoundé	35	44,6	76,1	85,8
Adamaoua	12	13,3	45,0	46,0
Centre	18,5	26,5	60,5	79,4
Est	13,5	15,1	63,8	77,2
Extrême-Nord	4,4	6,5	29,1	45,9
Littoral	21,1	27,7	57,4	77,4
Nord	6,9	7,6	35,5	58,5
Nord-Ouest	19,7	25,6	68,5	82,1
Ouest	18,3	27,7	58,0	77,0

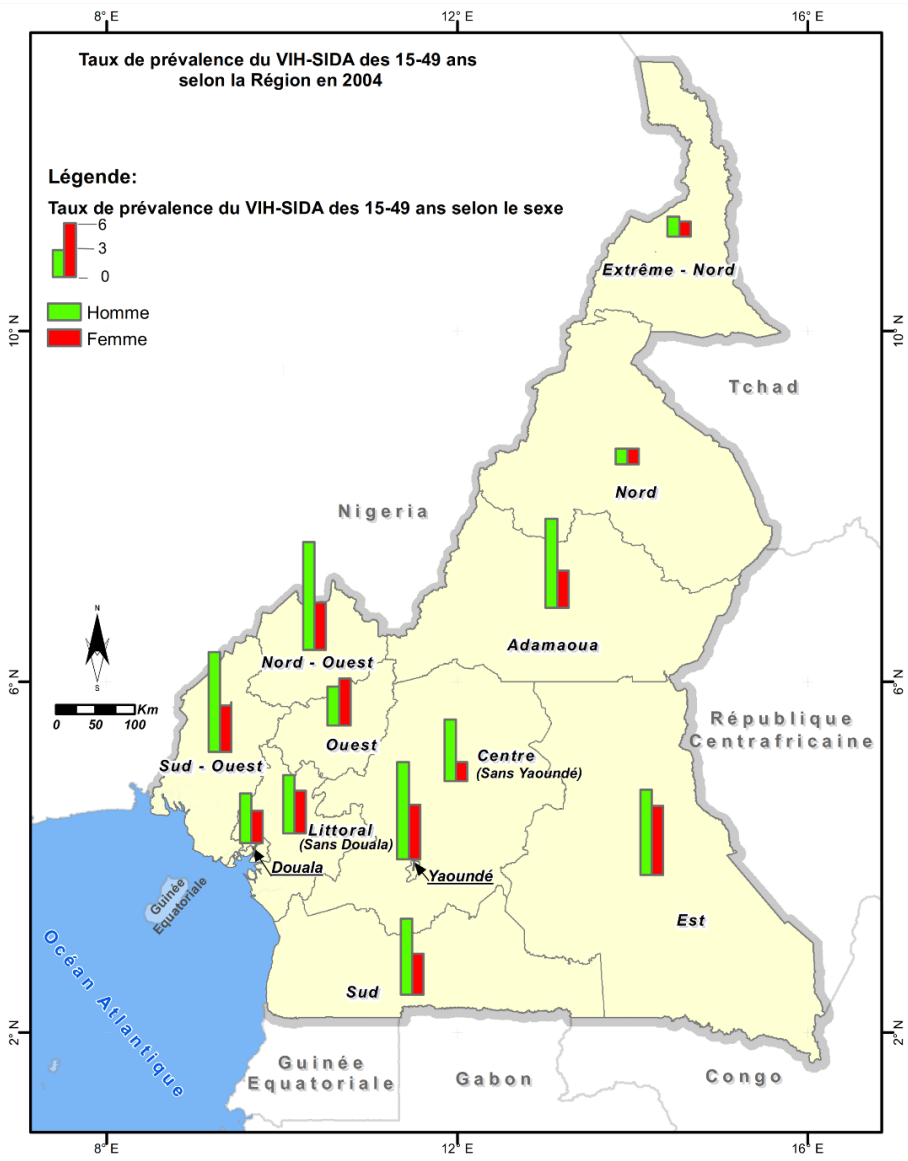
Région	2007 (ECAM-3)		2018 (EDS-V)*	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Sud	20	24,2	68,8	77,7
Sud-Ouest	24,2	30,9	75,0	84,0
Cameroun	18	23,4	56,6	66,2
***les taux pour EDS concernent les hommes et les femmes de 15-49 ans**				

Source : INS, ECAM 3, EDS-5.

Tableau 13 : Taux de prévalence du VIH par genre

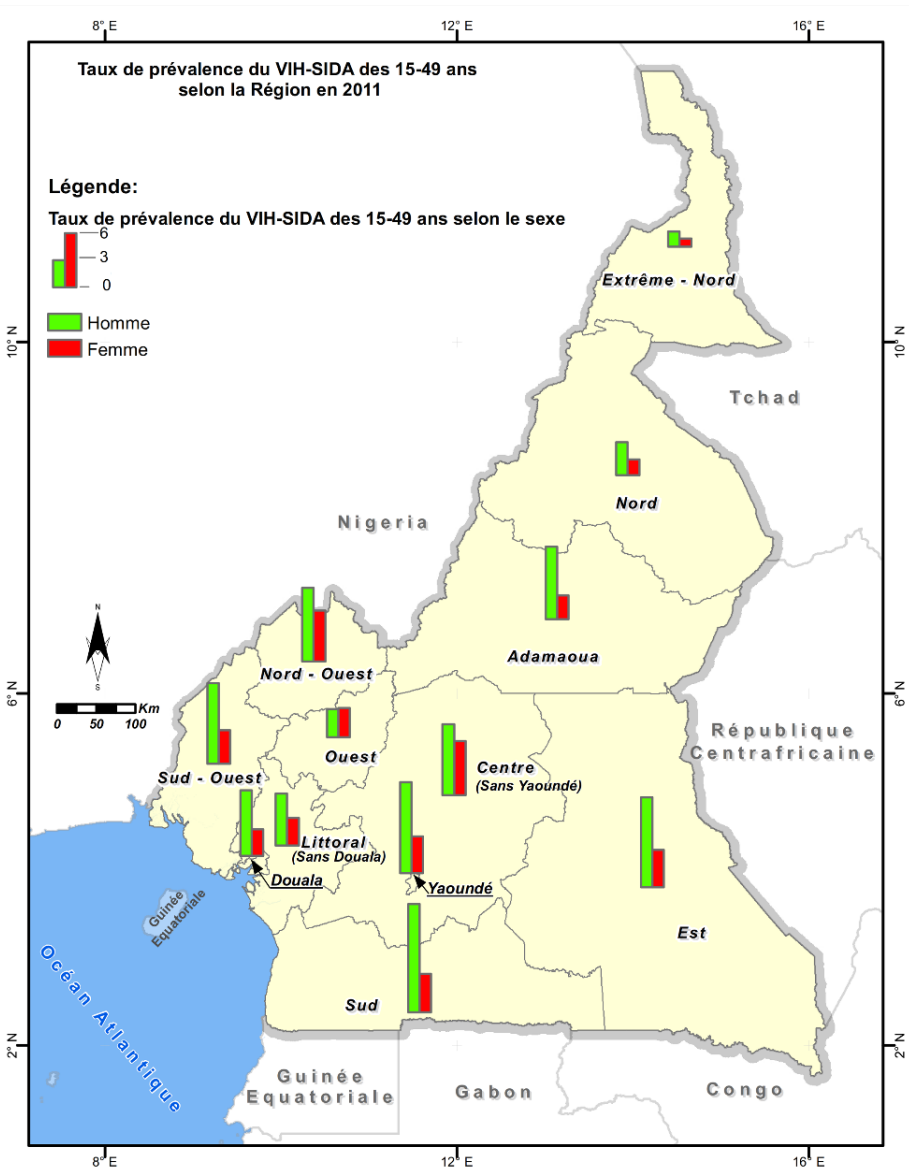
Région	Femmes	Hommes	Ensemble
	Pourcentage VIH positif	Pourcentage VIH positif	Pourcentage VIH positif
Adamaoua	4,7	3,4	4,1
Centre (Sans Yaoundé)	4,3	2,7	3,5
Douala	2,7	1,9	2,4
Est	7,3	3,4	5,6
Extrême-Nord	1,1	1,1	1,1
Littoral (Sans Douala)	3,9	1,1	2,4
Nord	2,5	0,7	1,7
Nord-Ouest	5,8	1,6	4
Ouest	1,8	1,3	1,6
Sud	5,5	6,1	5,8
Sud-Ouest	3,7	2,6	3,2
Yaoundé	3,8	0,9	2,4
Ensemble 15-49 ans	3,4	1,9	2,7
Ensemble 15-64 ans	3,6	1,9	2,8

Source : INS, EDSC-V Cameroun, 2018



Source : INS, EDS III, EDS-MICS 2011

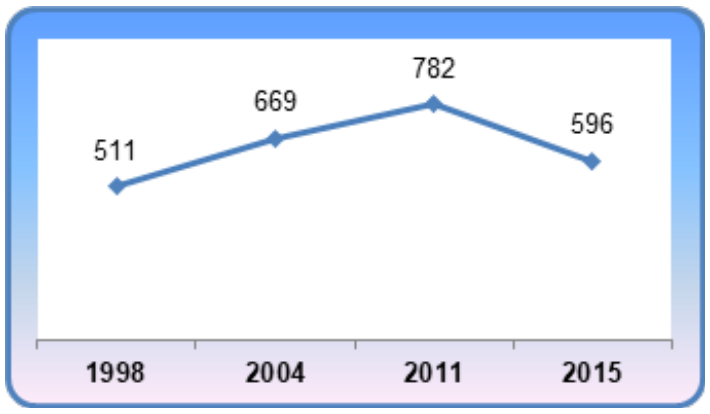
Carte 27 : Taux de prévalence du VIH-SIDA des 15-49 ans selon la région en 2004



Source : INS, EDS III, EDS-MICS 2011

Carte 28 : Taux de prévalence du VIH-SIDA des 15-49 ans selon la région en 2011

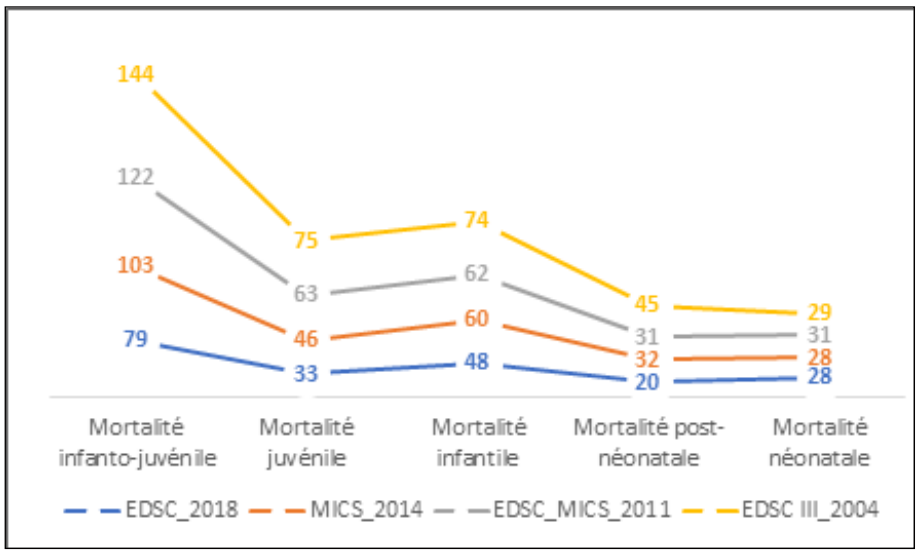
Au Cameroun le nombre de décès maternels pour 100 000 naissances vivantes a augmenté au cours de la période 1998-2011 de 511 à 782 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes. En 2015, il était estimé par l'OMS à 596 décès pour 100 000 naissances vivantes, valeur légèrement supérieure à la moyenne obtenue en Afrique qui est de 542 décès pour 100 000 naissances vivantes.



Source: INS, EDS 1998 – 2004, EDS-MICS 2011 / OMS, World Statistics report 2017

Figure 16 : Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)

Concernant la mortalité infantile et juvénile, on note depuis 2004 un recul de la mortalité. Comme le montre le graphique ci-dessous, les principaux indicateurs de mortalité ont reculé de manière significative entre 2004 et 2018. En effet, la probabilité pour un enfant de mourir avant son 5e anniversaire est passée de 144 pour 1000 en 2004 à 79 pour 1000 en 2018, soit une baisse de près de 50% du risque de mortalité infanto juvénile. Cette baisse est observée pour tous les indicateurs de mortalité infantile et juvénile. Cependant, le changement observé au niveau de la mortalité néonatale est faible. Ce ratio est resté pratiquement stable sur la période (29 pour 1000 en 2004 et 28 pour 1000 naissances vivantes en 2018).



Source: INS, EDS 2004, EDS-MICS 2011, MICS 2014, EDS 2018

Figure 17 : Principaux indicateurs de mortalité de la petite enfance de 2004 à 2018

PAUVRETÉ ET CONDITIONS DE VIE

Sur le plan de la pauvreté, les enquêtes réalisées entre 2001 et 2014 montrent qu'après une relative stabilité entre 2001 et 2007, l'incidence de la pauvreté a amorcé une tendance à la baisse entre 2007 et 2014. Toutefois, cette baisse de 2,4 points n'a pas permis d'atteindre l'objectif intérimaire du DSCE de 35% en 2015. En milieu urbain, la baisse est observée alors qu'en milieu rural c'est plutôt une hausse qui est enregistrée. En 2014, 56,8% des habitants du milieu rural sont pauvres contre 55,0% en 2007. Les régions de l'Extrême-Nord, du Nord, du Nord-Ouest et de l'Adamaoua restent les plus affectées par la pauvreté en 2014.

Encadré 11 : Définitions et perception de la pauvreté au Cameroun

Sévérité de la pauvreté : Permet de mesurer les différences d'intensité de la pauvreté entre les pauvres.

Profondeur de la pauvreté : Mesure le gap moyen entre la dépense annuelle de consommation par équivalent adulte des ménages pauvres et le seuil de pauvreté, qui se défini comme le niveau de revenu au-dessous duquel il est impossible de s'offrir le panier minimum de consommation. Il est établi à 339 715 FCFA par équivalent adulte par an en 2014 (soit 28 310 FCFA par mois ou 931 FCFA par jour) contre 269 443 FCFA en 2007 (soit 22 454 FCFA par mois ou 738 FCFA par jour).

Incidence de pauvreté : Rapport du nombre d'individus pauvres à l'effectif total de la population.

Rapport Q5/Q1 : Ce rapport mesure l'écart de consommation entre les 20% de ménages les plus riches et les 20% de ménages les plus pauvres.

En dépit de la baisse de l'incidence, le nombre de pauvres pour l'ensemble du pays, passe de 7,1 millions en 2007 à 8,1 millions en 2014, soit une progression annuelle moyenne de 1,8% sur cette période (0,2% en milieu urbain contre 2,0% en milieu rural). Cette évolution témoigne des efforts encore à accomplir et particulièrement pour la zone rurale et certaines régions du pays.

La baisse du taux de pauvreté monétaire entre 2007 et 2014 s'est accompagnée d'une dégradation de la situation des pauvres : la profondeur de la pauvreté augmente de plus de 2,1 points. Cette dégradation est plus accentuée en milieu rural qu'en milieu urbain.

Elle signifie que les pauvres s'éloignent davantage de la ligne de pauvreté. S'il fallait transférer des ressources monétaires pour les ramener au niveau du seuil de pauvreté, il aurait fallu transférer 775 milliards de FCFA en 2014 contre 433 milliards de FCFA en 2007. Le montant à transférer le plus important reviendrait à la région ayant le taux de pauvreté le plus élevé, soit près de 328 milliards pour l'Extrême-Nord en 2014.

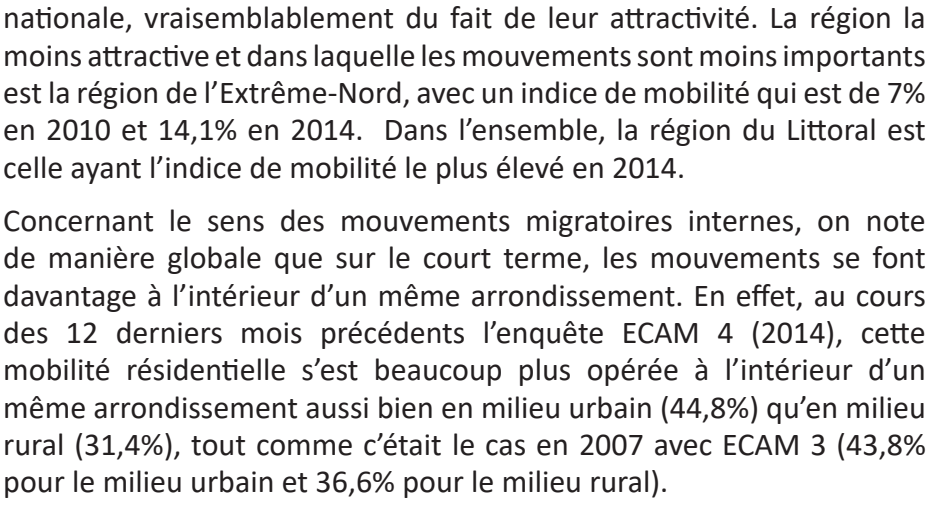
La sévérité de la pauvreté passe de 5,0% en 2007 à 7,2% en 2014 et traduit une aggravation des inégalités ou des écarts de consommation parmi les pauvres sur cette période. Cette aggravation des inégalités parmi les pauvres est plus accentuée en milieu rural (+4,5 points), dans les régions du Nord-Ouest (+4,9 points), de l'Adamaoua (+4,1 points), du Nord (+5,1 points), et l'Extrême-Nord (+7,3 points).

Comme en 2007, neuf pauvres sur dix (90%) proviennent du milieu rural, et 35,8% de l'ensemble des pauvres en 2014 résident dans la région de l'Extrême-Nord, 20,1% résident dans le Nord et 13,2% dans le Nord-Ouest. Sur les 37,5 points d'incidence de pauvreté enregistrée en 2014, ces trois régions y contribuent à concurrence de 25,9 points, soit 69,1%. En outre, les régions de l'Extrême-Nord et du Nord sont celles dont l'effectif des pauvres augmente de manière régulière depuis 2001

MIGRATIONS

Le contexte des migrations est un contexte marqué par deux phénomènes majeurs, à savoir l'exode rural et les déplacements de populations liés aux crises sécuritaires. A ceux-ci, il faut associer les migrations internationales, notamment les jeunes qui quittent le pays à la recherche d'emploi ou pour les raisons d'études et de formation professionnelle.

Sur le plan des migrations internes, on note une forte mobilité résidentielle. En effet, l'indice de mobilité résidentielle (part de la population ayant changé de milieu de résidence au moins une fois au cours de son existence) est supérieur à 30% depuis 1987. Après un recul de cette mobilité résidentielle sur la période 1987-2005, elle a connu une forte augmentation entre 2005 et 2014 pour se situer à 40,8%.



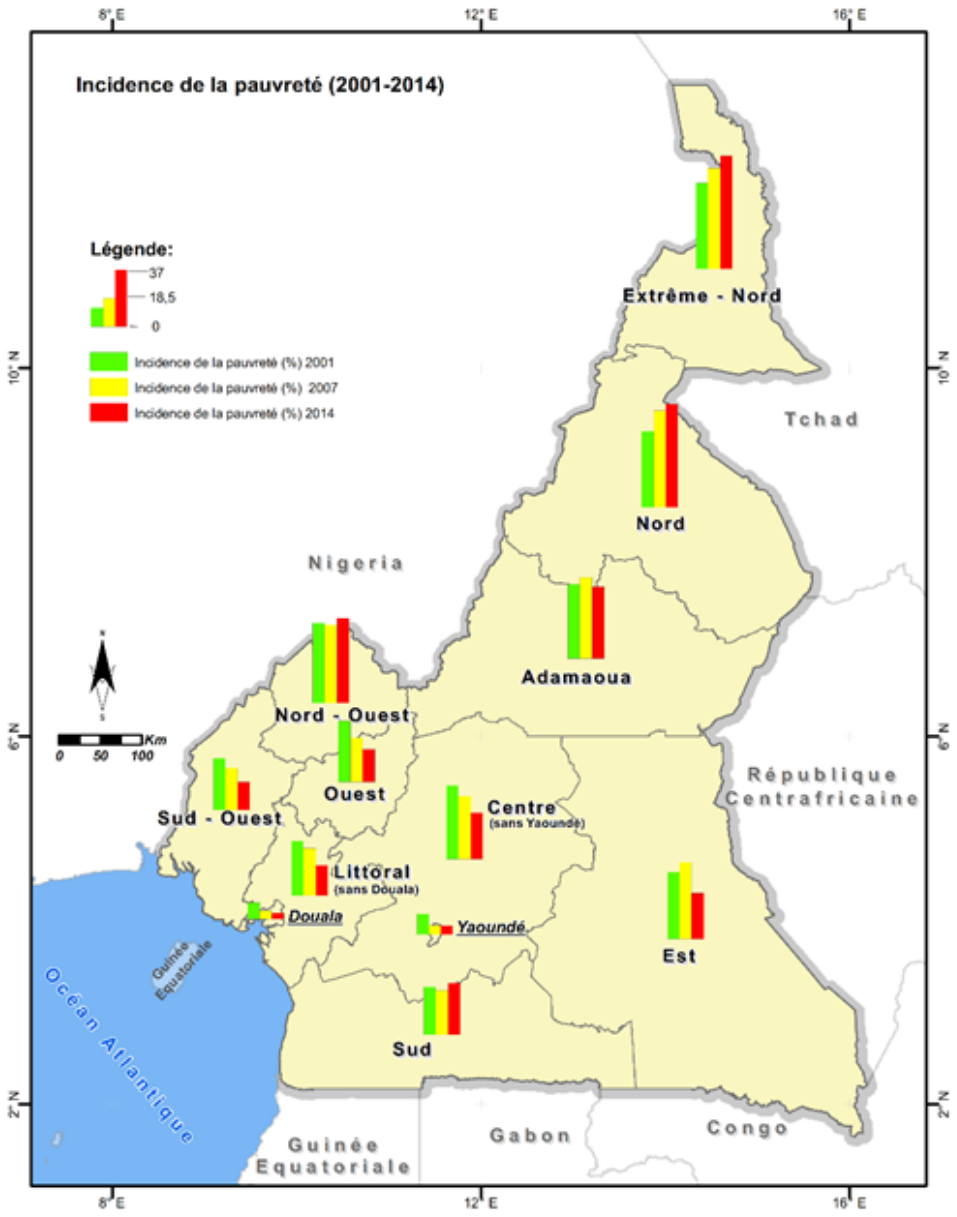
Source : RGPH2-1987, RGPH3-2005, ECAM3-2007, EESI2-2010, ECAM4-2014.

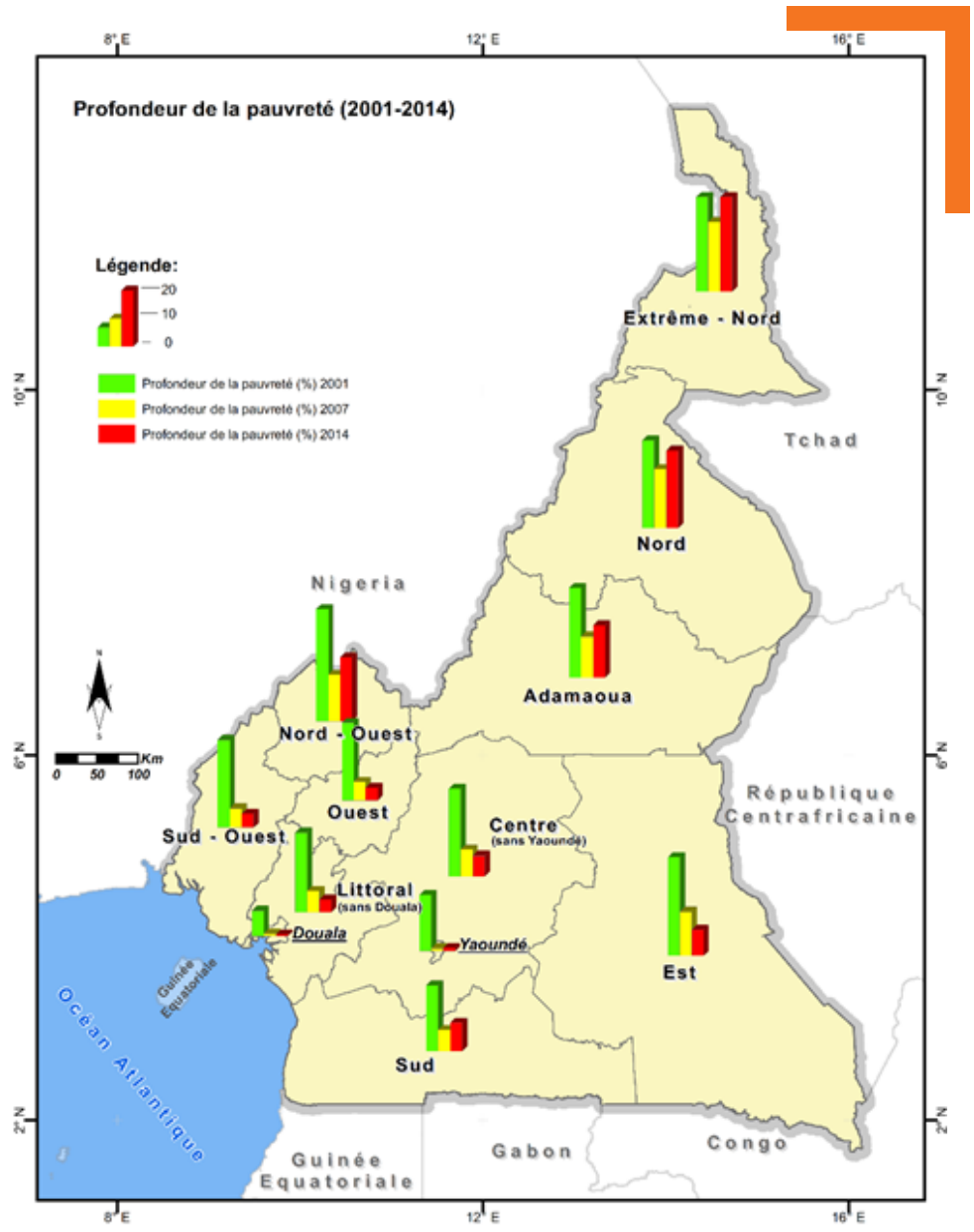
Figure 18 : Evolution de l'indice de mobilité résidentielle entre 1987 et 2014

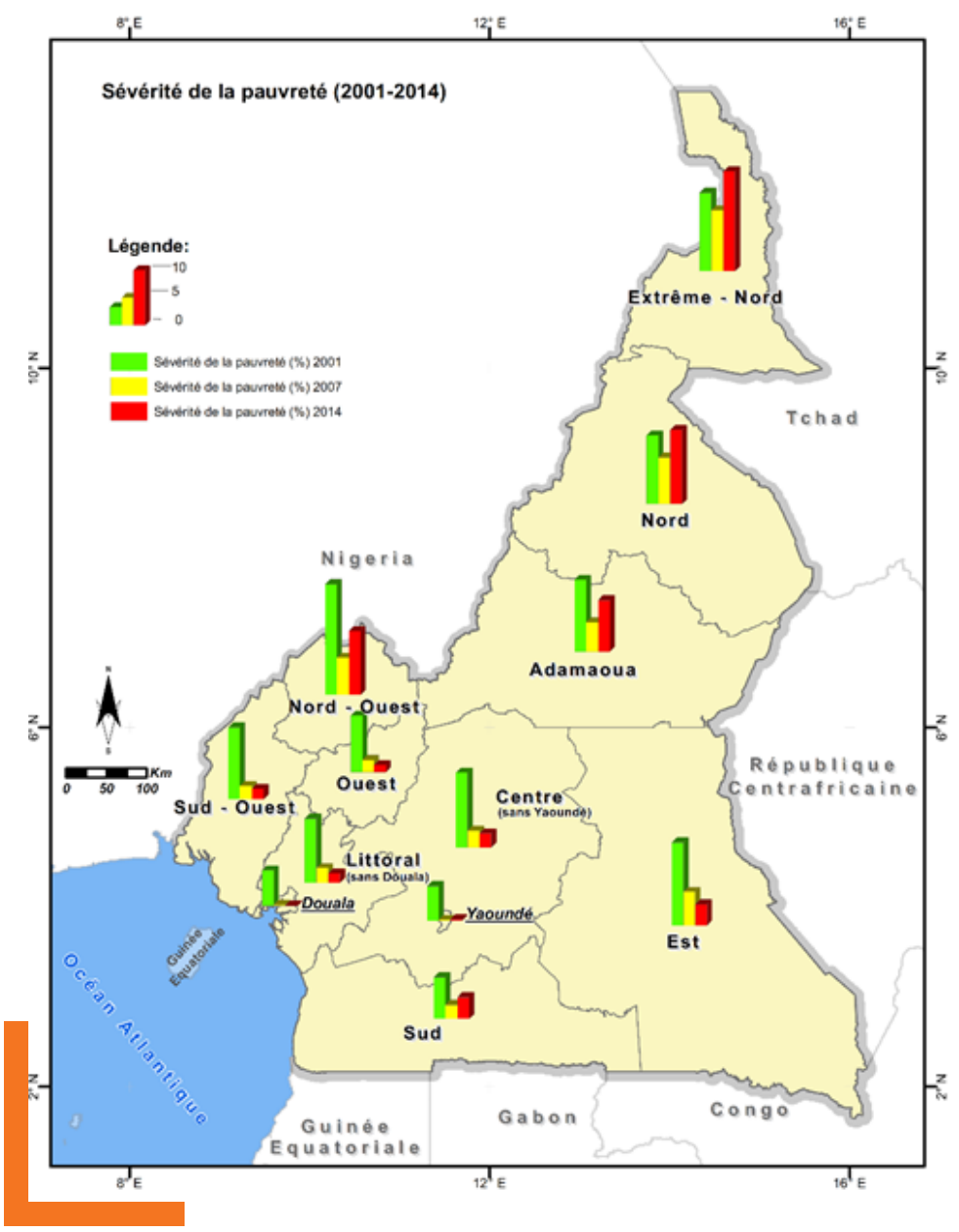
L'essentiel des mouvements internes se fait au détriment des zones rurales (58,1% de personnes ne vivant pas dans leur localité d'origine résident en milieu urbain). Par ailleurs, 7,1% de ménages ont changé de localité de résidence au cours des 12 derniers mois, correspondant à une augmentation de 1,9 points par rapport à 2007 où pour les 12 derniers mois précédant l'enquête, 5,2% des ménages avaient changé de localité de résidence.

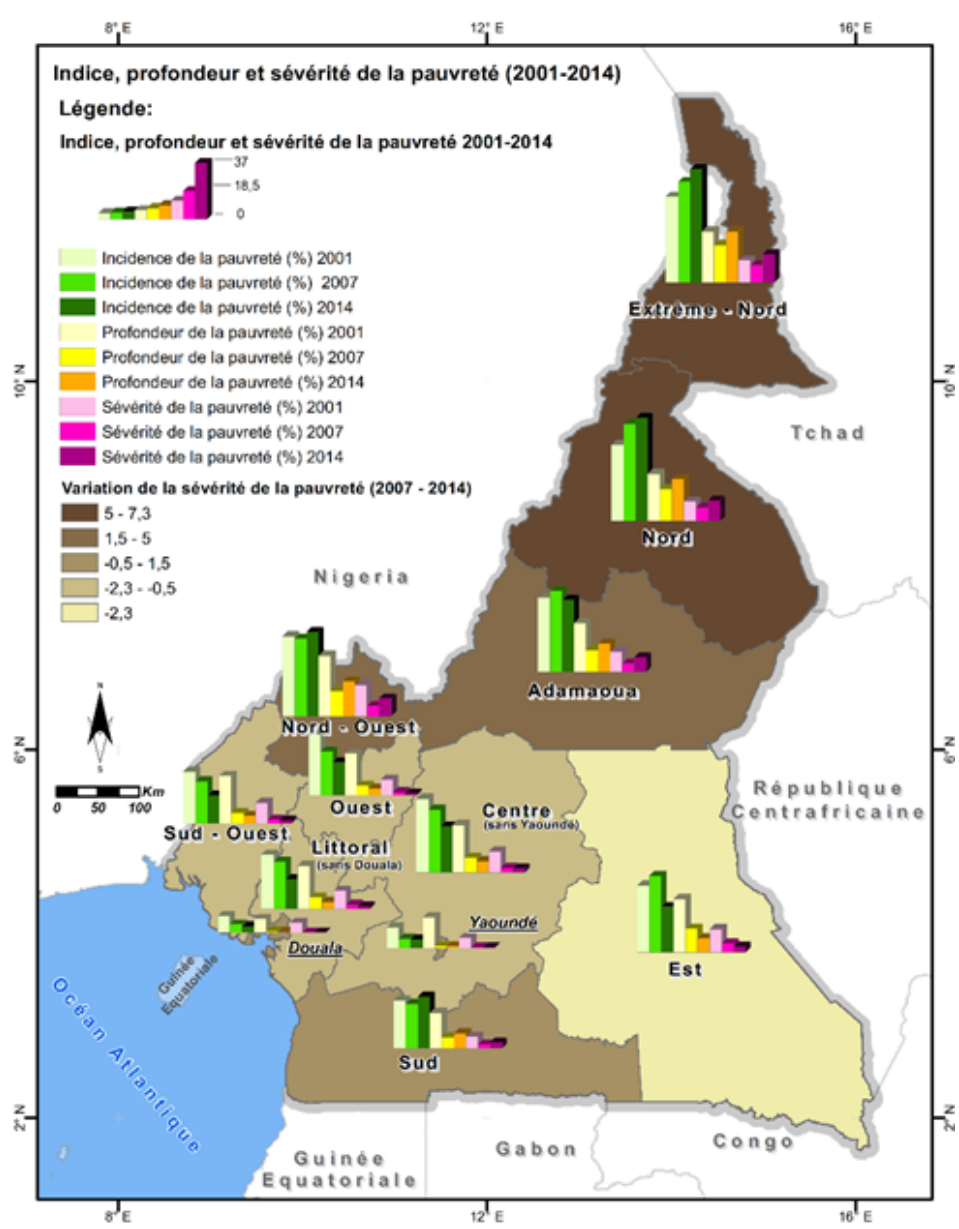
L'indice de mobilité résidentielle est plus élevé dans les régions du Centre et du Littoral où l'on trouve les deux plus grandes métropoles du pays que sont Yaoundé et Douala. Entre 2005 et 2014, ces deux villes possèdent un indice de mobilité résidentielle supérieur à la moyenne nationale, vraisemblablement du fait de leur attractivité. La région la moins attractive et dans laquelle les mouvements sont moins importants est la région de l'Extrême-Nord, avec un indice de mobilité qui est de 7% en 2010 et 14,1% en 2014. Dans l'ensemble, la région du Littoral est celle ayant l'indice de mobilité le plus élevé en 2014.

Concernant le sens des mouvements migratoires internes, on note de manière globale que sur le court terme, les mouvements se font davantage à l'intérieur d'un même arrondissement. En effet, au cours des 12 derniers mois précédents l'enquête ECAM 4 (2014), cette mobilité résidentielle s'est beaucoup plus opérée à l'intérieur d'un même arrondissement aussi bien en milieu urbain (44,8%) qu'en milieu rural (31,4%), tout comme c'était le cas en 2007 avec ECAM 3 (43,8% pour le milieu urbain et 36,6% pour le milieu rural).



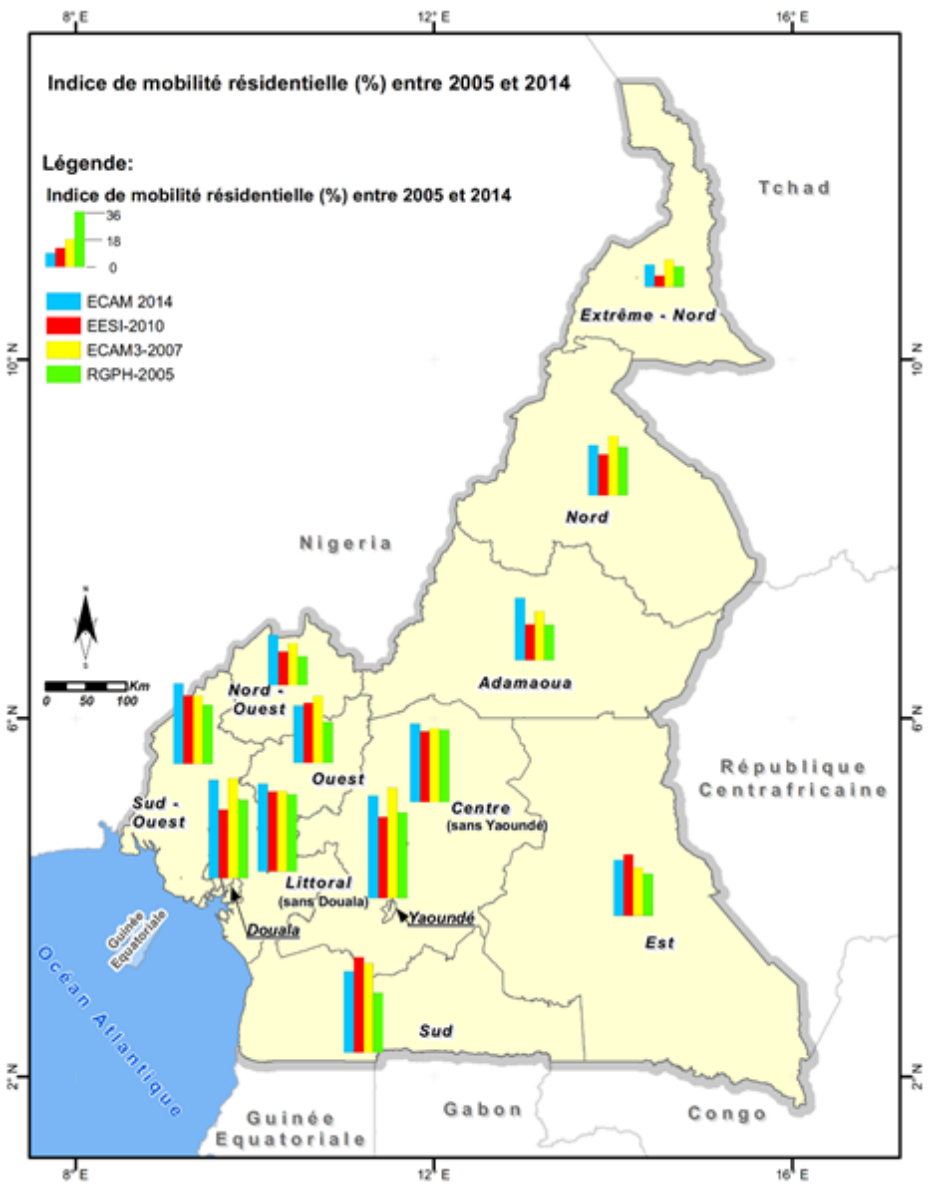






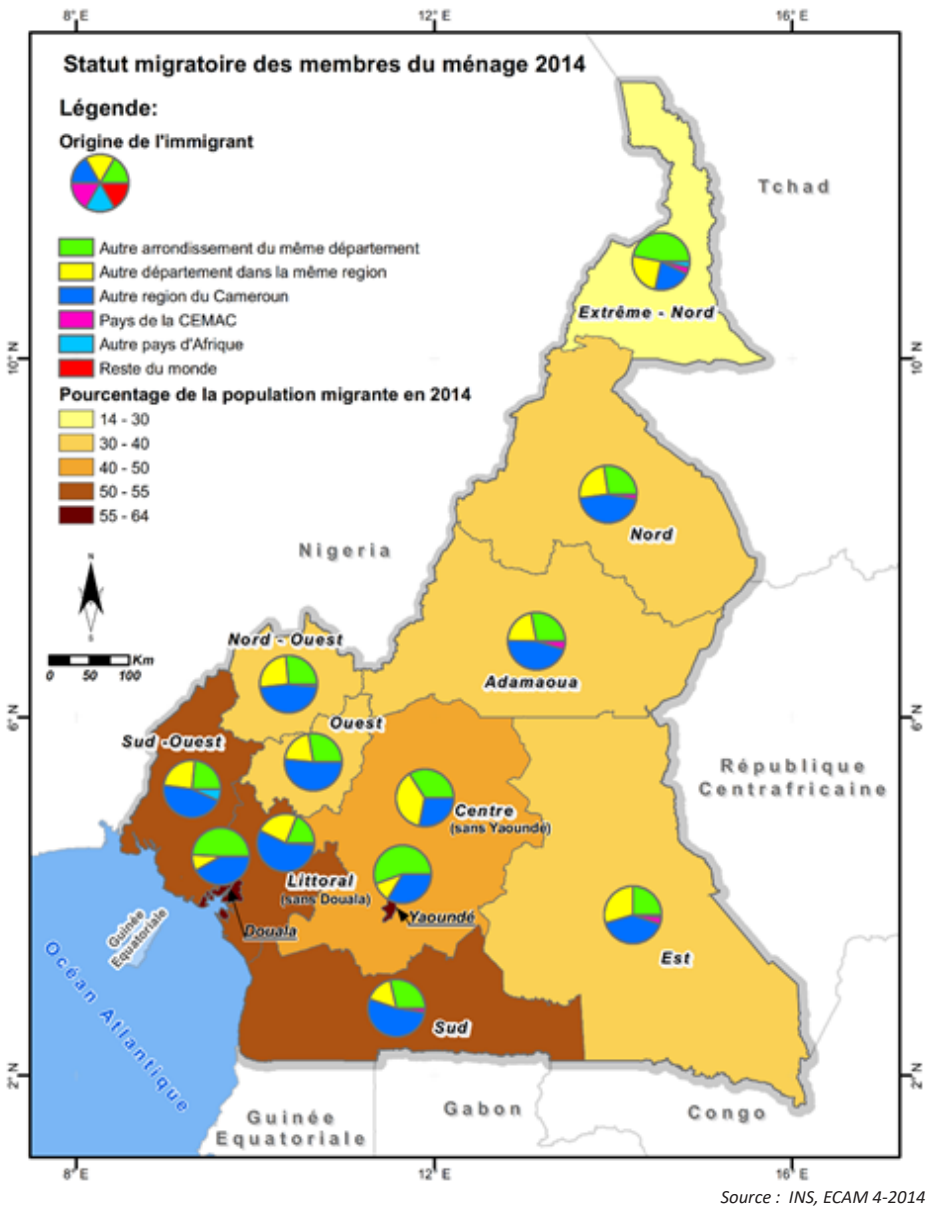
Source : INS, ECAM 2-2001, ECAM 3-2007, ECAM 4-2014

Carte 29 : Carte de la pauvreté



Source : RGPH3-2005, ECAM3-2007, EESI2-2010, ECAM4-2014

Carte 30 : Indice de mobilité résidentielle (%) entre 2005 et 2014



Source : INS, ECAM 4-2014

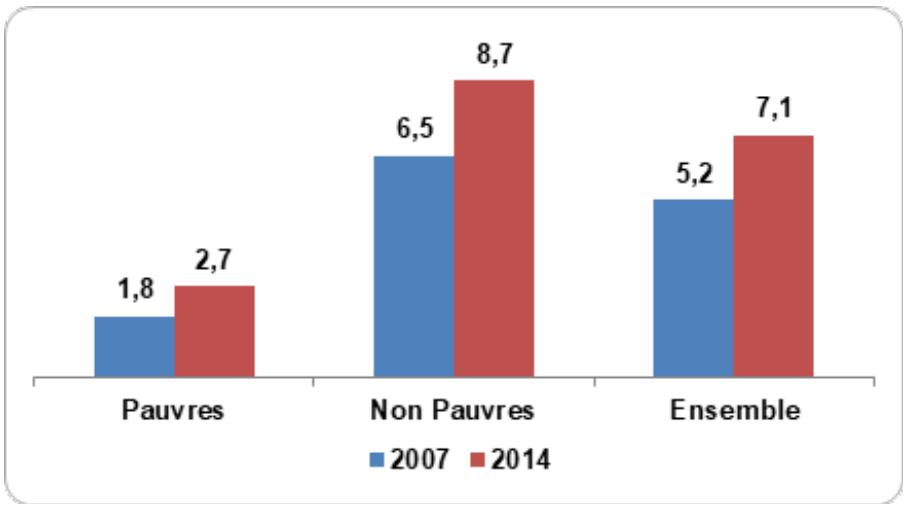
Carte 31 : Statut migratoire des membres du ménage. 2014

Tableau 14 : Répartition (en%) des ménages ayant effectué une mobilité résidentielle, au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête, suivant le lieu d'origine en 2007 et 2014 suivant le milieu de résidence

Année	Milieu de résidence	Autre localité du même arrondissement	Autre localité du même département	Autre localité de la même Région	Autre Région	Etranger	Total
ECAM 2007	Urbain	43,8	35	8,2	12,7	0,4	100
	Rural	36,6	15,6	16,2	25,9	5,8	100
ECAM-2014	Urbain	44,8	23,9	6,5	23,5	1,3	100
	Rural	31,5	17,5	14,8	32,1	4,1	100

Source : INS, ECAM3-2007 et ECAM4-2014.

La mobilité résidentielle est plus importante chez les ménages non pauvres, en 2007 comme en 2014.

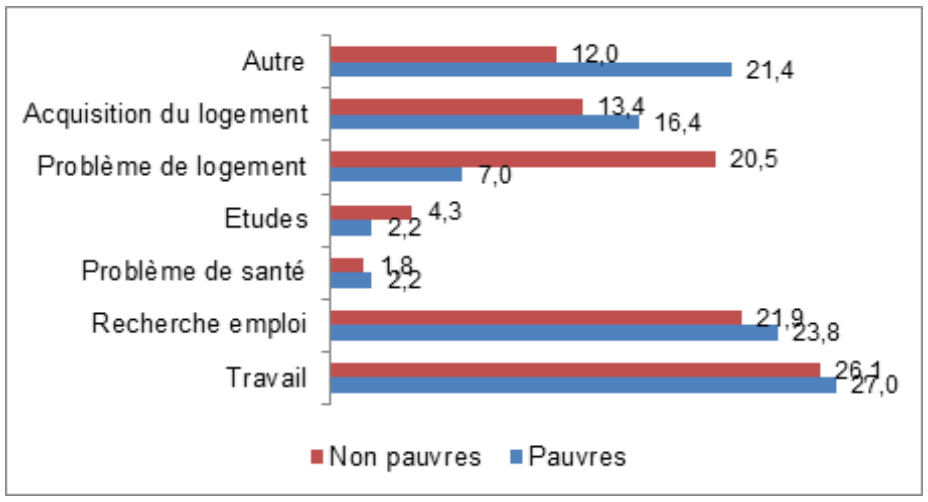


Source ECAM 3 et 4, INS

Figure 19 : pourcentage des ménages s'étant déplacés au cours des 12 mois précédents l'enquête

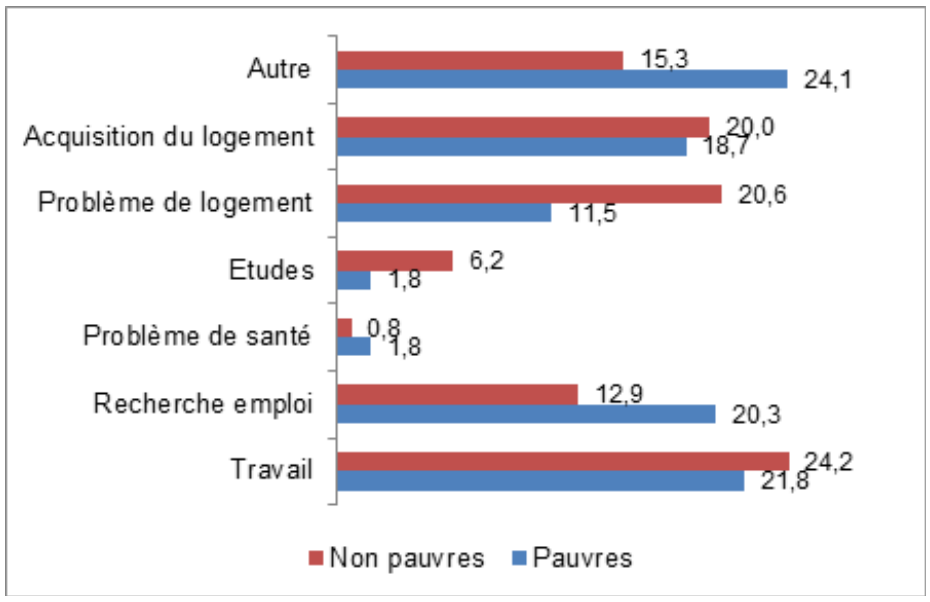
Les migrations sont liées à diverses raisons. Les plus fréquentes sont le travail et les recherche d'emploi, tant chez les pauvres que chez les non pauvres. On note cependant une légère modification de l'importance relative des raisons de déplacement entre 2007 et 2014. Chez les pauvres en effet, la proportion de personnes ayant changé de localité de résidence pour des problèmes de logement a connu une augmentation entre 2007 et 2014, passant de 7% à 11,5%, tandis que les déplacements liés à l'acquisition de logement chez les non pauvres sont évoqués pour 20,0% des migrants en 2014 contre 13,4% il y a 7 ans.

Par ailleurs, chez les pauvres comme chez les non pauvres, la proportion de ménages déplacés pour des raisons de santé a baissé, tandis que le comportement est différent en ce qui concerne les études. La proportion des ménages pauvres ayant migré pour des raisons d'étude a légèrement baissé (de 2,2% en 2007 à 1,8% en 2014) alors qu'elle a légèrement augmenté chez les non pauvres (de 4,3% à 6,2%).



Source ECAM 2007, INS

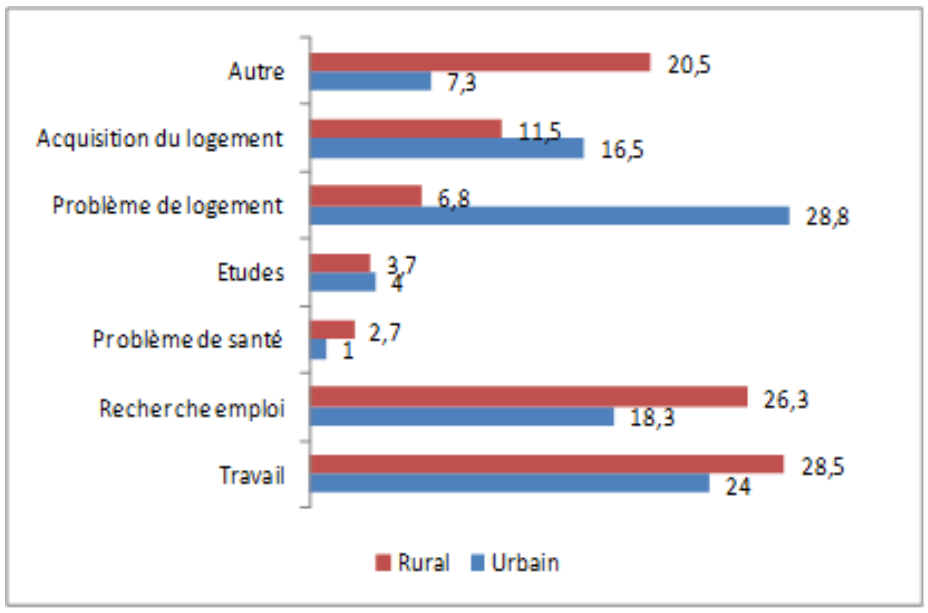
Figure 20 : Répartition (en %) des ménages ayant changé de localité au cours des 12 derniers mois suivant le niveau de vie et selon les principales raisons de changement de localité en 2007



Source ECAM 2014, INS

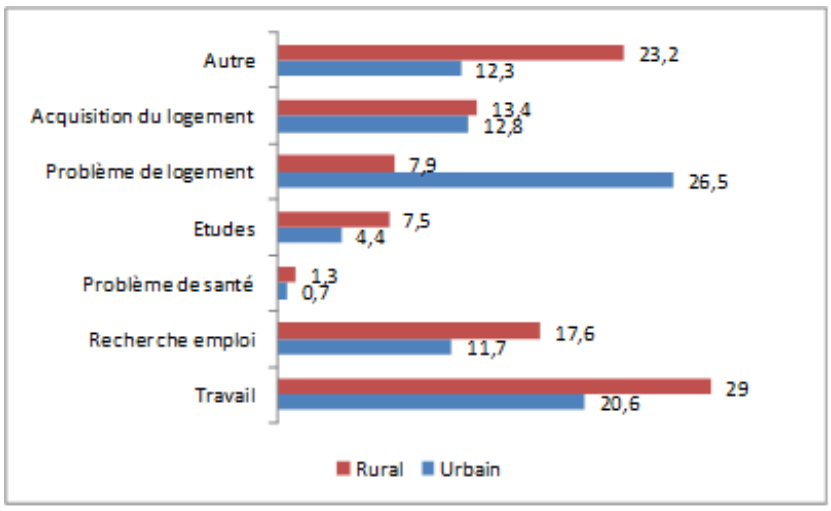
Figure 21 : Répartition (en %) des ménages ayant changé de localité au cours des 12 derniers mois suivant le niveau de vie et selon les principales raisons de changement de localité en 2014

L'importance des motifs de déplacement varie suivant le milieu de résidence. Si globalement la proportion de migrants pour des raisons de travail est plus importante tant en milieu urbain qu'en milieu rural, en 2007 et en 2014 on note un recul de la proportion de ménages ayant migré pour des raisons d'acquisition de logement en milieu urbain (12,8% en 2014 contre 16,5% en 2007). En même temps, la proportion de ménages migrant pour des raisons d'études a doublé en milieu rural (7,4% en 2014 contre 3,7% en 2007), tandis qu'elle est restée presque stable en milieu urbain (4,4% en 2014 contre 4,0% en 2007).



Source ECAM 2007, INS

Figure 22 : Répartition (en %) des ménages ayant changé de localité au cours des 12 derniers mois suivant le milieu de résidence et selon les principales raisons de changement de localité en 2007



Source ECAM 2014, INS

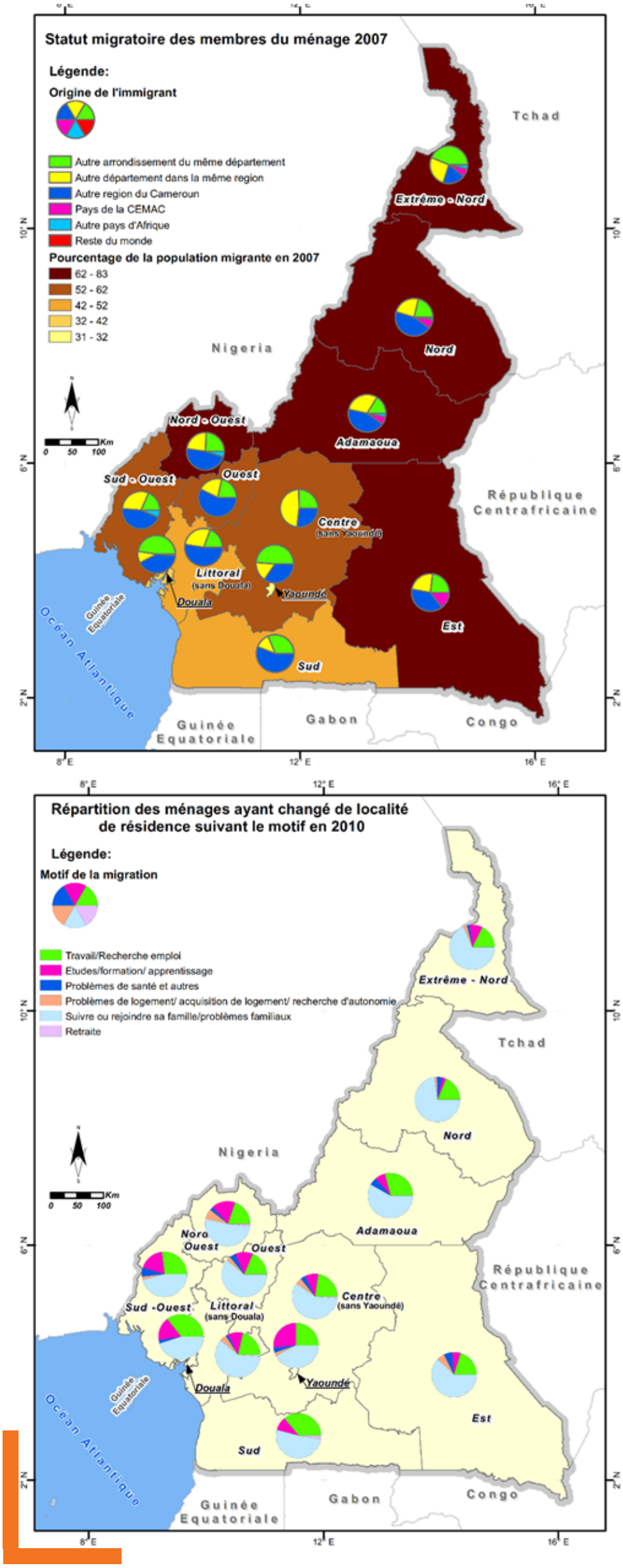
Figure 23 : Répartition (en %) des ménages ayant changé de localité au cours des 12 derniers mois suivant le milieu de résidence et selon les principales raisons de changement de localité en 2014

Outre les migrations volontaires observées au niveau des différentes villes du pays, le Cameroun fait face à des crises qui provoquent des déplacements massifs de populations. En effet, les conflits armés dans les pays voisins et les exactions de la secte Boko Haram ont provoqué depuis 2014 un afflux important de réfugiés en provenance de la Centre Afrique et du Nigeria, mais aussi plusieurs déplacés internes. Depuis 2017, la crise dans les régions du Nord-ouest et du Sud-Ouest a provoqué le déplacement de milliers de populations qui fuient leurs régions de résidence du fait des violences qui y ont cours. Ainsi, d'après le rapport de l'United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA), bureau pays, 353 000 personnes sont réfugiées au Cameroun en décembre 2018, 681 000 personnes sont des déplacés internes et environ 101 000 sont retournés.

Dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, le nombre de personnes déplacées internes est estimé à 437 000, dont 105 000 dans le Nord-Ouest ; 246 000 dans le Sud-Ouest ; 54 000 dans le Littoral ; et 32 000 dans l'Ouest. Dans l'Extrême-Nord, la Matrice de Suivi des Déplacements (DTM), de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), évalue à 387 000 le nombre de personnes en déplacement au mois de septembre 2018. Ce chiffre comprend 244 000 personnes déplacées internes, 42 000 réfugiés non-enregistrés et 101 000 retournées.

La population est composée à 65% de jeunes et d'enfants de moins de 18 ans et les personnes de plus de 60 ans ne représentent que 3% des déplacés. Selon ce rapport, 94,4% des populations sont déplacées en raison du conflit armé dans la région tandis que 5,3% se sont déplacées en raison de facteurs climatiques, notamment les inondations.

A l'Est, les 252 000 réfugiés centrafricains sont dans une situation de déplacement prolongé et ont, tout comme les populations qui les hébergent, des besoins en termes d'éducation et de santé. Une partie importante de ces réfugiés se trouvent dans des camps réfugiés du HCR.



Source : EESI 2010 INS, ECAM3-2007, EESI2-2010, ECAM 4-2014

Carte 32 : Mobilité résidentielle des ménages

PROTECTION SOCIALE

POLITIQUE DE SOLIDARITÉ NATIONALE

Conscient des problèmes et défis sociaux existant au Cameroun, l'amélioration du bien-être de chaque Camerounais a toujours été la priorité du gouvernement. Ce dernier a donc multiplié des stratégies qui se sont traduites en programmes et en projets.

Dans le cadre du DSCE, le Cameroun a défini des objectifs stratégiques du secteur social. Il s'agit notamment de l'amélioration de l'état de santé des populations, le développement du capital humain, la promotion du genre, l'amélioration de la sécurité sociale, le développement de la solidarité nationale.

Concernant la promotion du Genre, la stratégie envisageait la poursuite de « la sensibilisation des parents et de la communauté notamment dans les zones rurales à fortes pesanteurs des coutumes traditionnelles pour permettre à la jeune fille de bénéficier des mêmes conditions d'accès à l'éducation »

En ce qui concerne l'amélioration de la sécurité sociale, l'objectif visé par le DSCE est de parvenir à intégrer progressivement l'ensemble des catégories sociales non couvertes par les prestations de sécurité sociale, notamment à travers la révision du cadre législatif y afférent. La solidarité nationale dans ce cadre stratégique devait être promue par la mise en place des structures spécialisées pour les personnes handicapées et autres personnes vulnérables, à travers l'amélioration de leur accès aux formations dans tous les secteurs, la facilitation de leur insertion professionnelle, afin de réduire leur dépendance, la réalisation des aménagements spéciaux pour leur accès dans les édifices et des appuis financiers pour la promotion de l'auto-emploi.

Le Gouvernement a, à travers le MINEPAT, élaboré en 2013 une Stratégie Sectorielle de Développement des Services Sociaux. Pour l'opérationnalisation de la stratégie, 04 composantes ont été identifiées : (i) l'action sociale, (ii) la sécurité sociale, (iii) la protection civile (qui sont verticales) ; et une transversale (iv) la communication pour le développement social.

Le plan d'action du PNUD au Cameroun pour la période 2013-2020, prenait l'engagement d'accompagner le pays à travers 4 programmes : (i) Amélioration de la participation politique des groupes sociaux en situation de vulnérabilité et de l'intégration de leurs préoccupations, du Genre, et des dimensions transversales (environnement, VIH et SIDA) dans les plans, politiques et stratégies sectorielles ; (ii) Amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique ; (iii) Amélioration des prestations rendues aux usagers des services publics ; (iv) Amélioration des revenus et de l'accès des populations des localités de la zone sahélienne aux services socio-économiques de base.

D'autres stratégies ont été élaborées pour l'atteinte des résultats dans des volets spécifiques, notamment la lutte contre les violences basées sur le genre dont la quintessence est présentée dans l'encadré ci-dessous.

Encadré 12 : Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre, 2017-2020

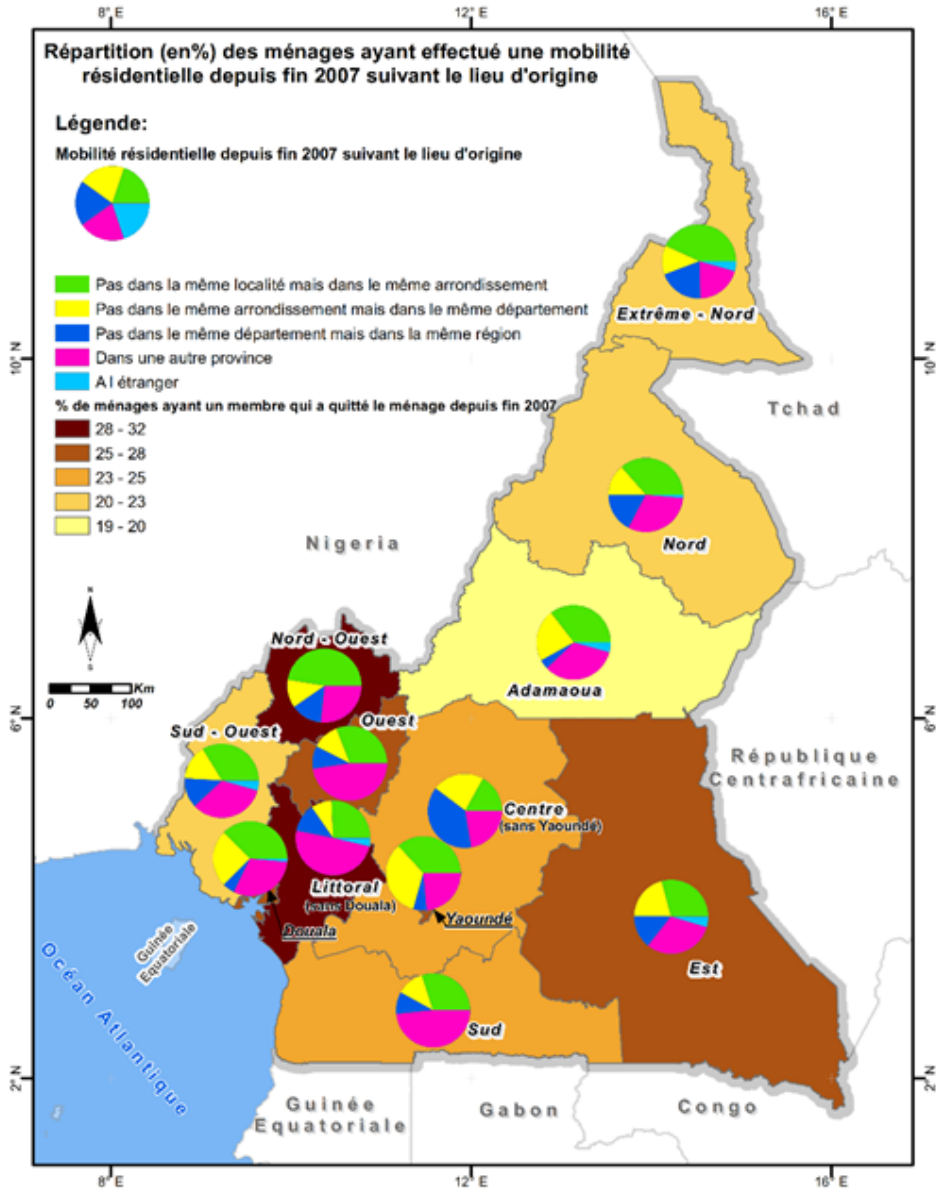
Elle couvre quatre (4) axes stratégiques : renforcement du système de prévention ; prise en charge ; amélioration des connaissances ; partenariat et coordination.
Il s'agira notamment de renforcer la culture de l'égalité et de la non-violence au sein des familles, des communautés, à l'école et dans les forces de défense et de sécurité ; intensifier la vulgarisation des principes des droits humains, de justice sociale, de responsabilité citoyenne et collective ; promouvoir l'autonomisation des personnes au sein des familles et des communautés ; Assurer le suivi et la supervision des initiatives de lutte.

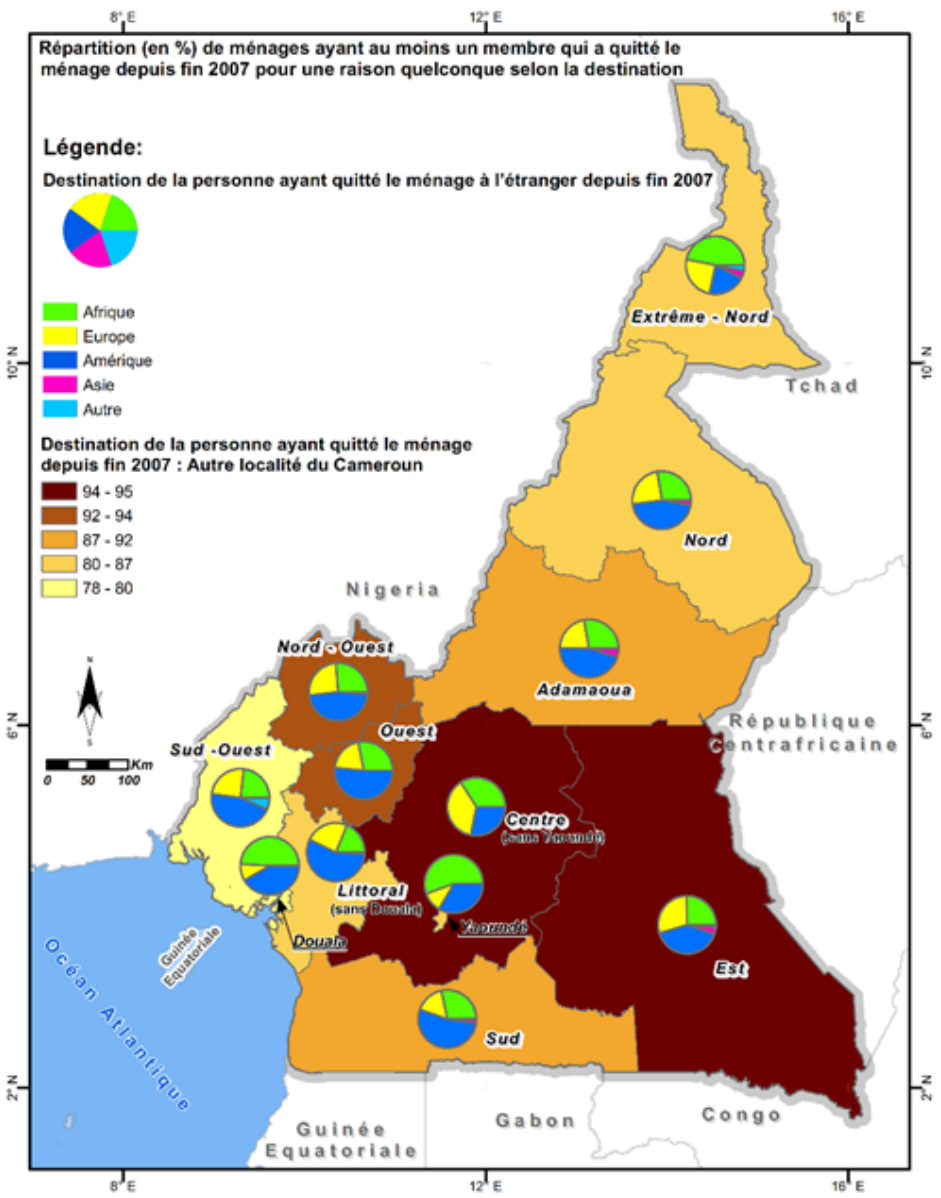
Pour y parvenir, la stratégie prévoyait l'organisation sur la période des formations ; des sensibilisations ; l'accompagnement des intervenants ; mise en place d'un système de sécurité/protection civile sur l'étendue du territoire ; amélioration de l'offre des services ; renforcement du dispositif institutionnel.

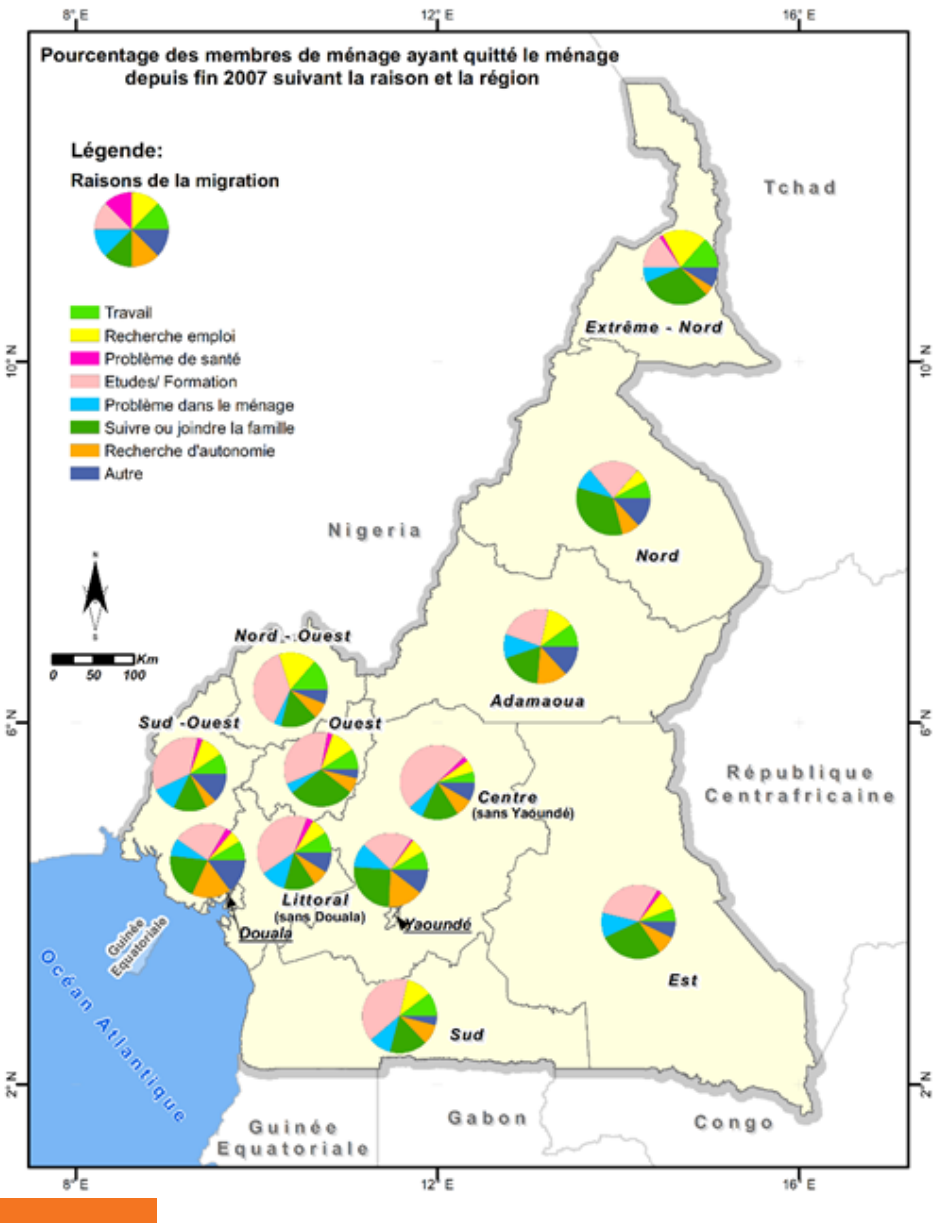
Aussi, un plan d'action de lutte contre les mutilations génitales féminines (MGF) au Cameroun 2017-2020 a été mis en place. Il s'agit d'une actualisation du plan de lutte contre les MGF au Cameroun 2011-2015. Il prend en compte l'évolution des tendances du phénomène et l'évolution des techniques et méthodes d'approche en matière de protection des droits humains des femmes. Le plan d'action de lutte contre les MGF intègre la vision globale de la stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre et prend appui sur le cadre normatif (textes internationaux, régionaux et nationaux), le cadre stratégique et institutionnel.

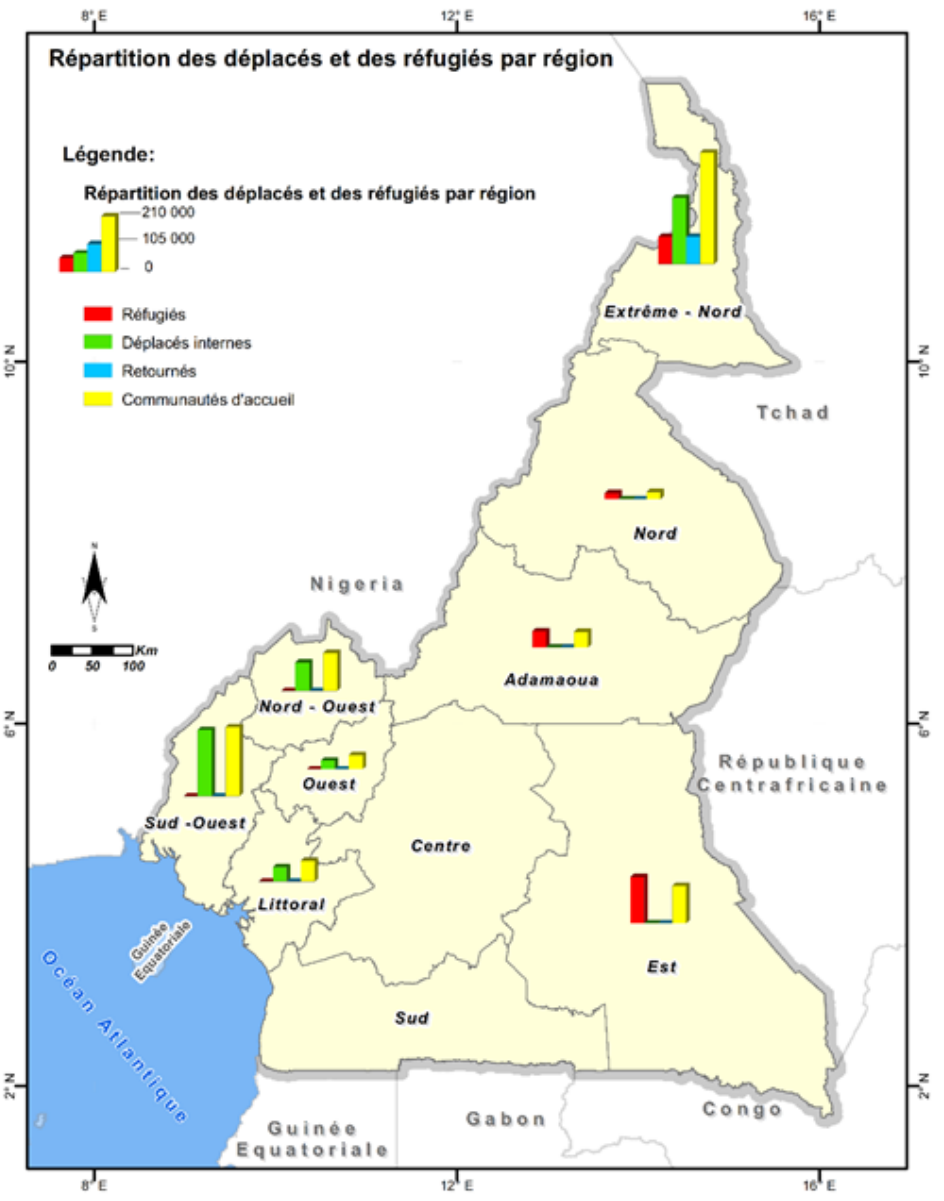
Dans le cadre de la nouvelle SND30 et dans le but de renforcer la présence sociale de l'Etat et de promouvoir le bien-être des populations, notamment les plus vulnérables, le Gouvernement entend consolider les acquis et élargir le champ de protection sociale au plus grand nombre. Ainsi, l'objectif est d'élargir la couverture sociale des populations, en particulier les plus vulnérables en intégrant progressivement l'ensemble des catégories sociales jusqu'ici en marge du système, à travers : (i) la réduction des inégalités, privations et exclusions sociales ; (ii) les mesures de protection contre toutes les formes de vulnérabilité ; (iii) la cohésion et l'inclusion sociales et la réalisation d'un développement durable, inclusif et pro-pauvre.

Plus spécifiquement en matière de protection sociale, il s'agira : (i) de renforcer le rôle des CTD en matière de protection sociale ; (ii) de renforcer le capital humain des populations vulnérables en améliorant leur accès aux services sociaux de base et en veillant à la satisfaction de leurs besoins fondamentaux; (iii) d'élargir la protection sociale au plus grand nombre avec entre autres la mise en place d'un plan national de transferts sociaux ; (iv) d'améliorer l'accès des groupes à vulnérabilités spécifiques aux services d'action sociale. Pour atteindre ces objectifs, les autorités comptent articuler leurs interventions autour de cinq (05) axes : (i) la sécurité sociale ; (ii) les transferts sociaux ; (iii) l'action sociale ; (iv) la promotion du genre et de l'équité ; et (v) la communication pour le développement social.









Source : INS, ECAM3-2007, EESI2-2010, ECAM 4-2014

Carte 33 : Mobilité des ménages

Encadrement des groupes sociaux vulnérables

Dans ce volet, qui rentre dans l'axe stratégique « action sociale », les pouvoirs publics ont développé plusieurs projets ou poursuivi la mise en œuvre de ceux existants en vue de favoriser le développement de l'action. On peut ainsi citer :

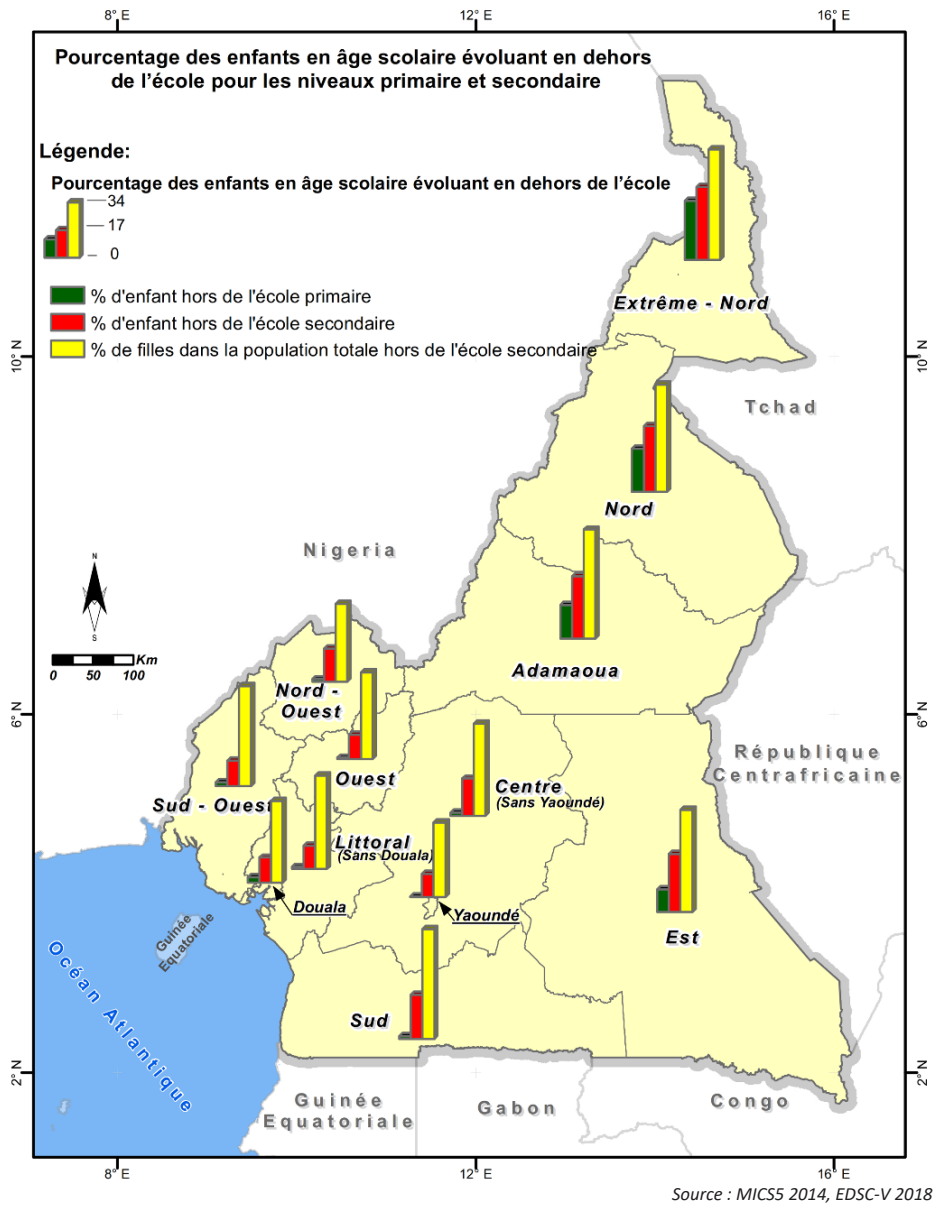
- le Projet de lutte contre le phénomène des Enfants de la Rue (EDR) dont le but est « la réduction de l'incidence du phénomène des enfants de la rue en vue de bâtir un système efficace de suivi des vagues migratoires des enfants et à terme, de mettre en place un mécanisme de traitement de ce phénomène sur toute l'étendue du territoire » ;
- le Projet de renforcement des capacités environnementales et sociales pour le secteur de l'énergie (PRECESSE) avec pour objectif, l'atténuation des effets environnementaux et sociaux des grands projets hydroélectriques sur les cibles vulnérables, notamment les populations autochtones;
- le Programme sectoriel Enfant VIH/SIDA (EVS) qui vise à apporter un paquet minimum de service (éducation, santé, appui psychosocial, assistance judiciaire) aux OEV ;
- le Projet de Renforcement des Capacités des Réseaux des Femmes (CAREF) pour la Lutte contre la Pauvreté ;
- le Programme d'Amélioration du Revenu Familial Rural (PARFAR) en milieu rural ;
- Le Projet de Réduction de la Pauvreté et Actions en Faveur des Femmes dans la Région de l'Extrême Nord (PREPAFEN) qui vise l'augmentation des revenus et l'amélioration du cadre de vie des groupes vulnérables, prioritairement les femmes ;
- Le Programme d'Appui au Genre, Changement Climatique et à l'Agriculture (GCCASP) dont l'un des objectifs est de renforcer les capacités des femmes rurales et des cultivateurs afin de faire face aux effets néfastes des changements climatiques ;
- Le Programme conjoint pour l'accélération de la prévention des Violences Basées sur le Genre (VBG) et la prise en charge holistique des survivantes dans les régions les plus affectées du Cameroun ;
- le projet « Cohésion sociale et réhabilitation des femmes réfugiées survivantes des VBG et viols, victimes du conflit en RCA, dans la Région de l'Est » ;
- le Projet « KIDSS » relatif à la prise en charge des Orphelins et enfants vulnérables (OEV) et familles affectées par le VIH/SIDA dans les Régions du Centre, du Littoral et du Nord-Ouest;
- le « Projet Prévention des cas d'abus, d'abandon et de violence au niveau communautaire et des familles » ;
- Le Programme d'Appui à la Jeunesse Rurale et Urbaine (PAJER-U) qui vise l'insertion socioéconomique des jeunes âgés de 15 à 35 ans, par la promotion de l'auto-emploi à travers un mécanisme de mobilisation, de formation et d'accompagnement technique et financier des jeunes en vue de leur autonomisation ;
- les programmes relatifs à la gratuité des frais médicaux et de scolarité ;
- le Projet d'appui aux femmes pauvres dans les Centres de Promotion de la Femme (CPF) ;
- le Programme d'appui à l'insertion et à la réinsertion socio professionnelle des populations vulnérables (PAIR PEV) : il vise la lutte contre l'exclusion et la pauvreté, par le biais de l'insertion professionnelle de ces groupes ;
- le Projet d'Appui au Développement Economique et Social des Baka dénommé "PADES BAKA" qui a permis aux communautés Baka de bénéficier entre autres de l'approvisionnement en eau, des fournitures et équipements scolaires, de pépinières de cacao et de palmier à huile ;
- le projet filets sociaux visant l'amélioration de l'accès des plus vulnérables aux services sociaux de base et leur réinsertion ;
- le programme d'inclusion Economique et Sociale (PRINCES), qui vise à améliorer la prise en compte des préoccupations des groupes vulnérables dans les plans, stratégies et politiques de développement et leur implication dans les instances de prise de décision ;
- le Sous-programme de Réduction de la Pauvreté à la Base 2e phase dont l'objectif est l'amélioration des conditions de vie des populations rurales à travers des subventions pour le développement et l'accroissement de la valeur ajoutée des activités génératrices de revenus, dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la pisciculture et de l'artisanat.

Malgré toutes les actions menées, la situation dans le secteur action sociale reste marquée par des manquements importants.

Situation des enfants

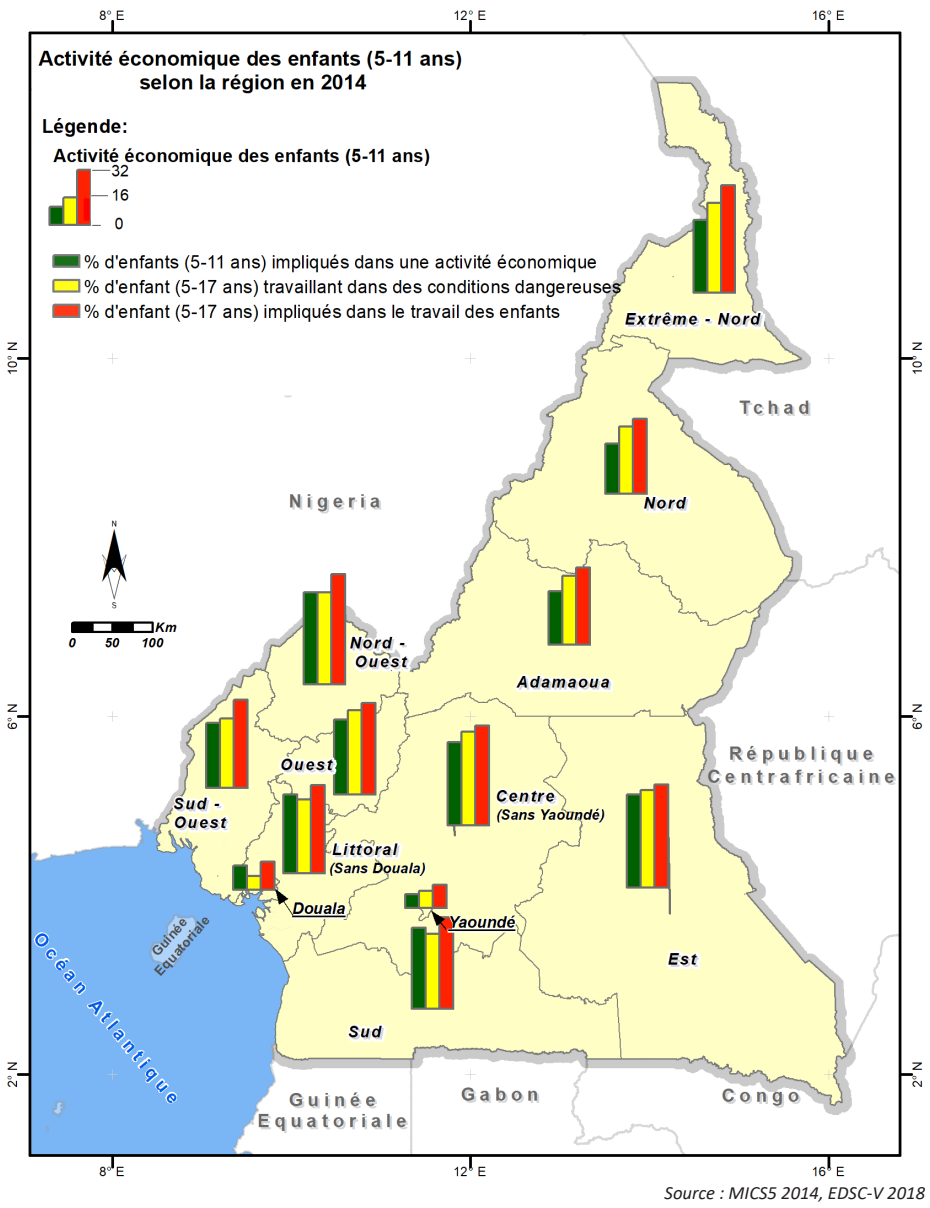
Les groupes vulnérables au Cameroun sont constitués des femmes, filles, veuves, et enfants issus des ménages pauvres. La situation rapportée par MICS 2014 montre que les enfants restent sur le plan social exposés à divers problèmes. Ainsi, 14,5% des enfants en âge scolaire pour le primaire sont en dehors du système, majoritairement des filles (56,6%). La région de l'Extrême-nord est celle dans laquelle les enfants scolarisables au primaire évoluant en marge du système est la plus élevée (34,9%). Elle est suivie de la région du Nord (25,6%). La situation est plus grave en ce qui concerne les enfants en âge scolaire du secondaire. En effet, ici la proportion d'enfant évoluant hors du système scolaire alors qu'ils devraient s'y trouver est de 27,0% avec 60,1% de filles. Les régions les plus frappées par cette faible fréquentation sont les régions de l'Extrême-nord (43,3%), l'Est (34,4%) et le Sud (26,3%).

Cette non-scolarisation des enfants explique le phénomène du travail des enfants, qui est observé sur l'ensemble du territoire. En effet, d'après MICS 2014, 38% des enfants de 5 à 11 ans ont, durant la semaine précédant l'enquête, pratiqué une activité économique. 40,4% des enfants de 5 à 17ans ont travaillé dans les conditions dangereuses et 47% des enfants dans ce groupe d'âge sont impliqués dans le travail des enfants. Ces proportions relativement élevées montrent les efforts importants qu'il reste à faire en matière de protection de l'enfant, principalement dans les régions de l'Extrême-nord et de l'Est où les pourcentages d'enfants impliqués dans le travail de l'enfant sont, respectivement, de 59,5% et 56,9%.



Source : MICS5 2014, EDSC-V 2018

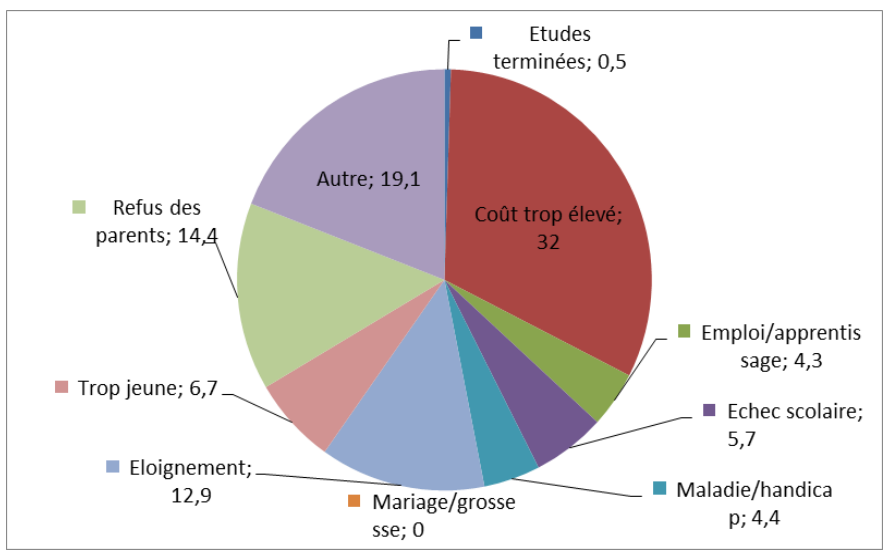
Carte 34 : Pourcentage des enfants en âge scolaire évoluant en dehors de l'école pour les niveaux primaire et secondaire



Source : MICS5 2014, EDSC-V 2018

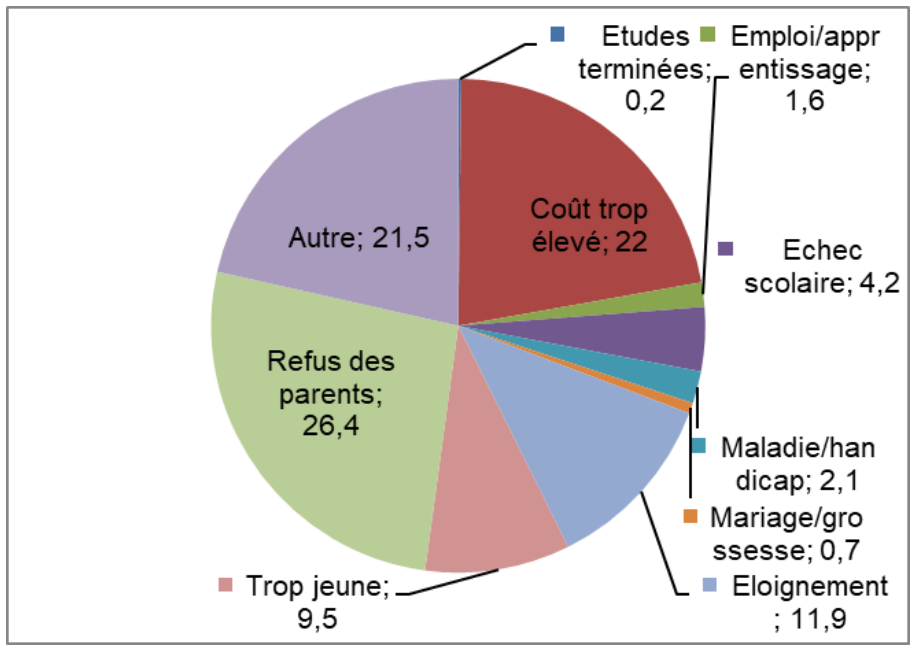
Carte 35 : Activité économique des enfants (5-11ans) selon la région en 2014

Dans la population des enfants de 5 à 17 ans astreints à un travail à abolir, la principale raison donnée par les jeunes filles pour expliquer leur non-scolarisation est le refus de leur parent de les inscrire à l'école. Cette raison est invoquée par un peu plus d'une fille sur quatre, soit 26,4% de jeunes filles. Pour 22% d'entre elles, la non-scolarisation s'explique par le coût trop élevé des frais scolaires.



Source : INS, ECAM 3/Rapport national sur le travail des enfants au Cameroun

Figure 24 : Répartition des garçons de 5-17 ans astreints à un travail à abolir selon la raison de non-scolarisation



Source : INS, ECAM 3/Rapport national sur le travail des enfants au Cameroun

Figure 25 : répartition des filles de 5-17 ans astreints à un travail à abolir selon la raison de non-scolarisation

Au Cameroun, en 2009, le nombre de garçons vivant ou travaillant dans la rue était 11 fois plus élevé que le nombre de filles. L'insécurité est le principal problème pour ces enfants, les garçons étant davantage concernés que les filles (54,9% contre 52,5%).

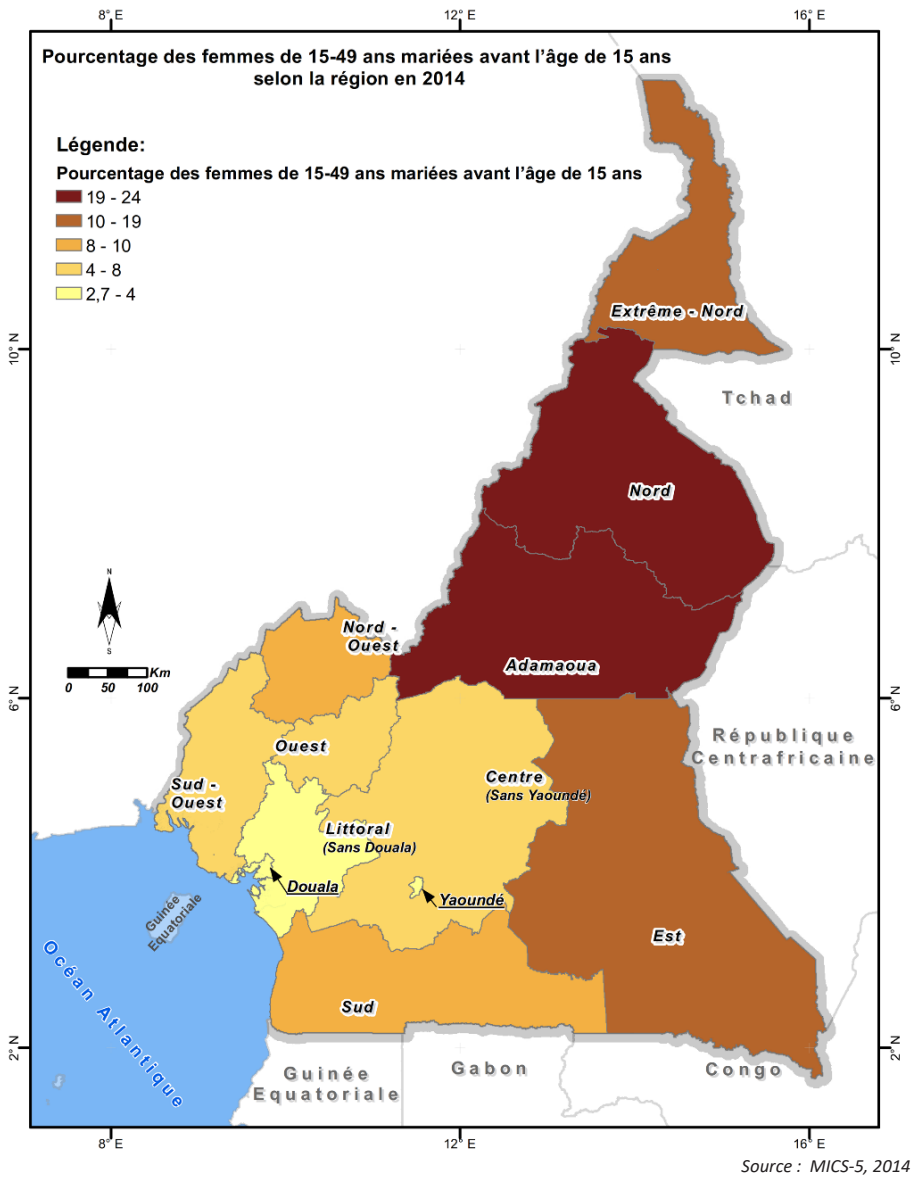
Plus d'un garçon sur quatre appartient à une bande. Les filles sont sujettes à la prostitution tandis que les garçons rencontrent des problèmes de drogues et de solitude.

Tableau 15 : Pourcentage des EVTR (Enfants Vivant et/ou Travaillant dans la Rue) appartenant à une bande et répartition des EVTR selon les problèmes rencontrés dans la rue en 2009

Modalité	Masculin	Féminin	Ensemble
Pourcentage d'EVTR faisant partie de bande	29,7	5,1	27,6
Problème rencontré			
Insécurité	54,9	52,5	54,7
Difficulté à accéder à des soins de santé	7,1	8,5	7,2
Conditions dures pour sa santé	7,4	6,8	7,3
Pas de lieu pour dormir	8,9	6,8	8,8
Pas assez d'argent	11,6	15,3	11,9
Exercice d'un petit boulot difficile	4,1	0	3,7
Police/ Gendarmerie/ Agent de mairie	0,5	1,7	0,6
Solitude	0,9	0	0,9
Drogue	0,8	0	0,7
Prostitution	0	3,4	0,3
Autre	0,8	3,4	1
Effectif	637	59	696

Source : INS, TBS 3.

La situation des jeunes filles reste préoccupante. Elles sont relativement les plus nombreuses, parmi les enfants non scolarisés. Outre les raisons liées au travail des enfants, celles-ci sont également en proie au mariage précoce. Dans l'ensemble, 11,4% des femmes âgées entre 15 et 49 ans en 2014 se sont mariées avant l'âge de 15 ans, avec des proportions particulièrement élevées dans les régions du Nord (24,2%), de l'Adamaoua (20,3%) de l'Extrême Nord (18,8%) et de l'Est (17,8%).



Source : MICS-5, 2014

Carte 36 : Pourcentage des femmes de 15-49 ans mariées avant l'âge de 15 ans selon la région en 2014

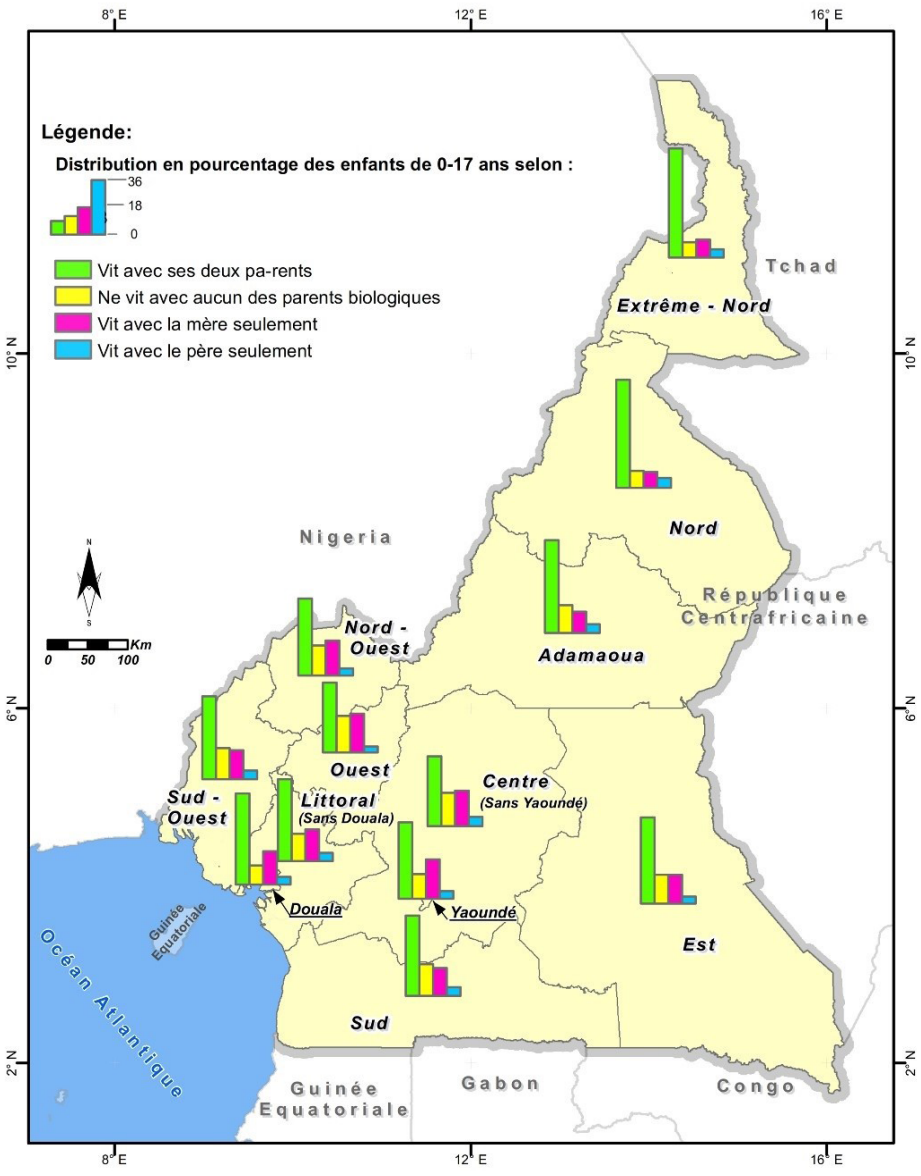
Par ailleurs, l'enquête MICS met en exergue les constats suivants relativement aux violences subies par les femmes :

- 31% de femmes déclarent avoir subi des violences physiques, dont 13% « souvent » et 24% « parfois » ;
- 14% ont subi des violences sexuelles dont 3% « souvent » et 11% « parfois » ;
- 47% de femmes / filles ont connu des violences émotionnelles dont 23% « souvent » et 35% « parfois » ;
- 31% d'hommes reconnaissent avoir exercé des violences physiques sur leurs femmes (dont 8% « souvent » et 27% « parfois »).

Concernant la situation des orphelins, 41,3% des enfants de 0-17 ans ne vivent pas avec leurs deux parents en 2014, 16,1% des enfants ne vivent avec aucun des deux parents biologiques et 1,2% des enfants de 0-17 ans sont orphelins de père et de mère. En 2014, les orphelins de père et de mère sont relativement plus importants dans la région du Sud-Ouest (2,5%), suivie de la région de l'Est (2,5%). Les orphelins de père et /ou de mère représentent globalement 9,9% de l'ensemble des enfants de 0-17 ans, et sont, en proportion, plus importants dans les régions du Nord-Ouest (13,4%) à l'Est (12,8%) et au Sud-Ouest (12,6%).

Concernant la situation de la petite enfance, on note dans l'ensemble que 15% des enfants de moins de 5 ans souffrent d'une insuffisance pondérale au Cameroun.

Cette insuffisance pondérale est observée avec plus d'acuité dans les régions septentrionales du pays et la région de l'Est. Le pays est loin de satisfaire la norme OMS sur l'état nutritionnel des enfants. En effet, pour une population en bonne santé, le pourcentage d'enfant souffrant d'insuffisance pondérale devrait se situer au plus à 2,3%, cependant, aucune région du pays ne satisfait cette condition, montrant ainsi la situation de vulnérabilité nutritionnelle dans laquelle se trouvent les enfants de moins de 5 ans.

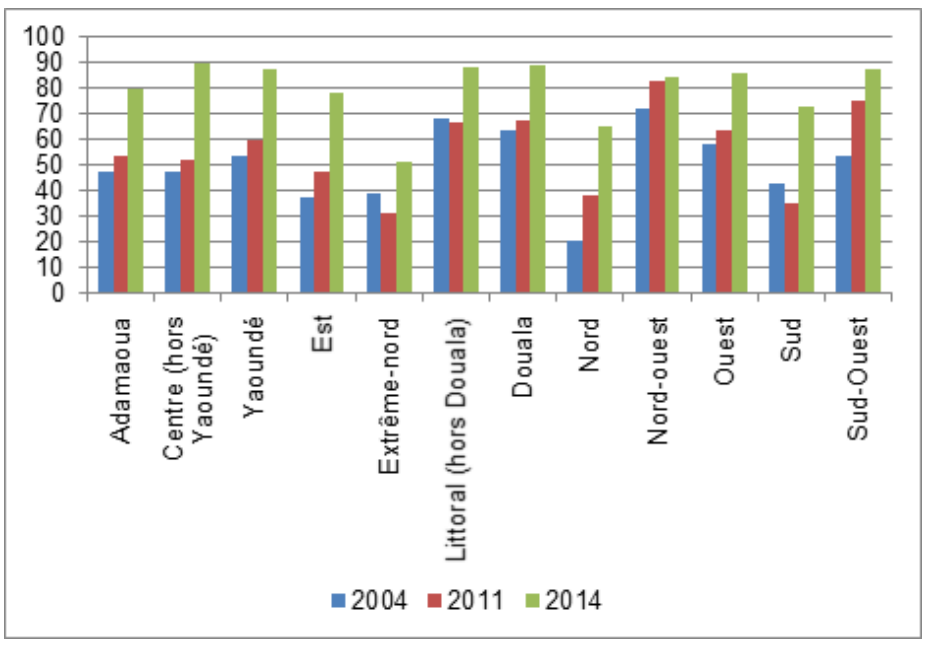


Source : MICS-5, 2014

Carte 37 : Distribution en pourcentage des enfants de 0-17 ans selon les arrangements de vie

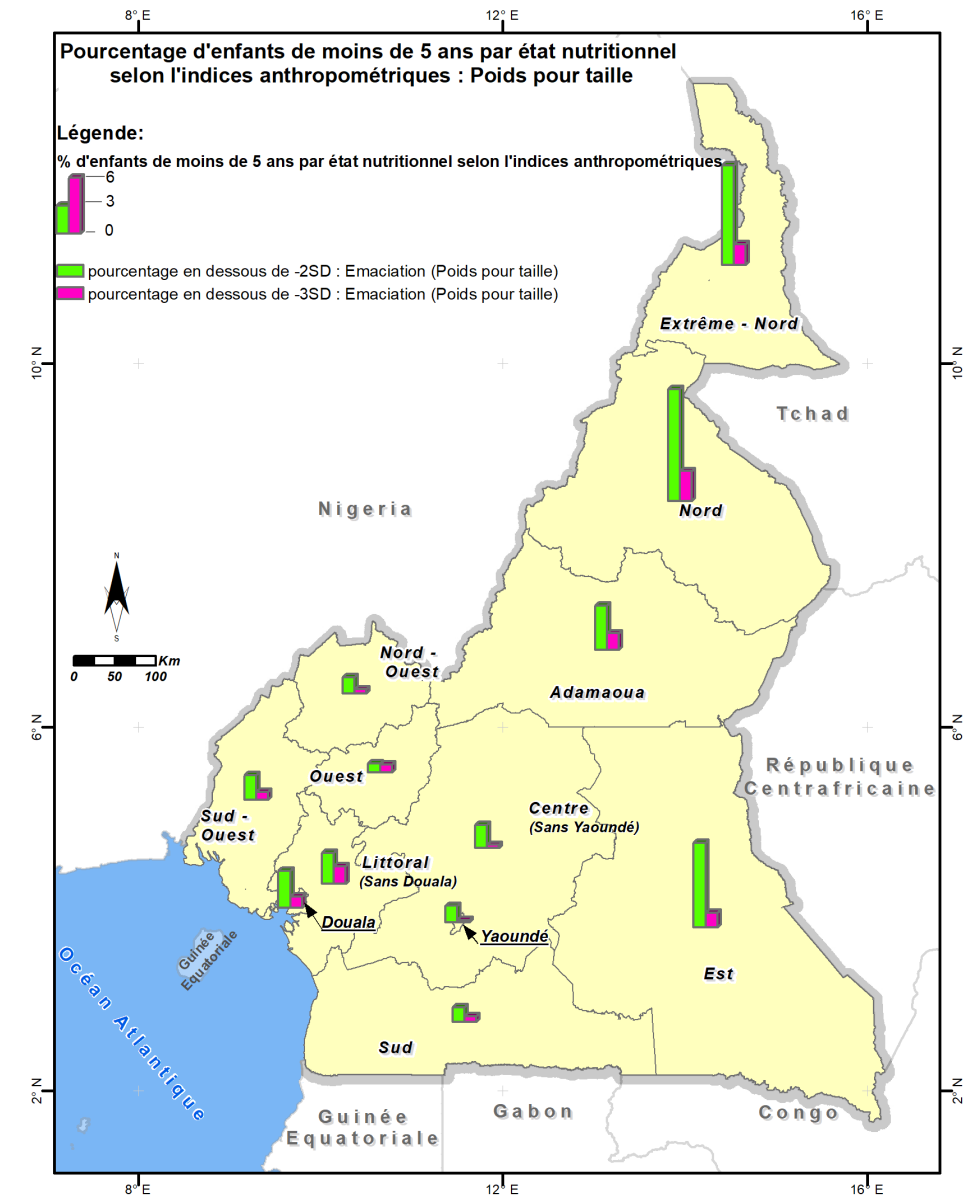
De même, on note un retard de croissance important au sein de la population des enfants de moins de 5 ans. Ces derniers ont dans 32% des cas un retard de croissance, et la situation reste plus grave dans les régions septentrionales du pays, à l'Est et dans le Nord-Ouest.

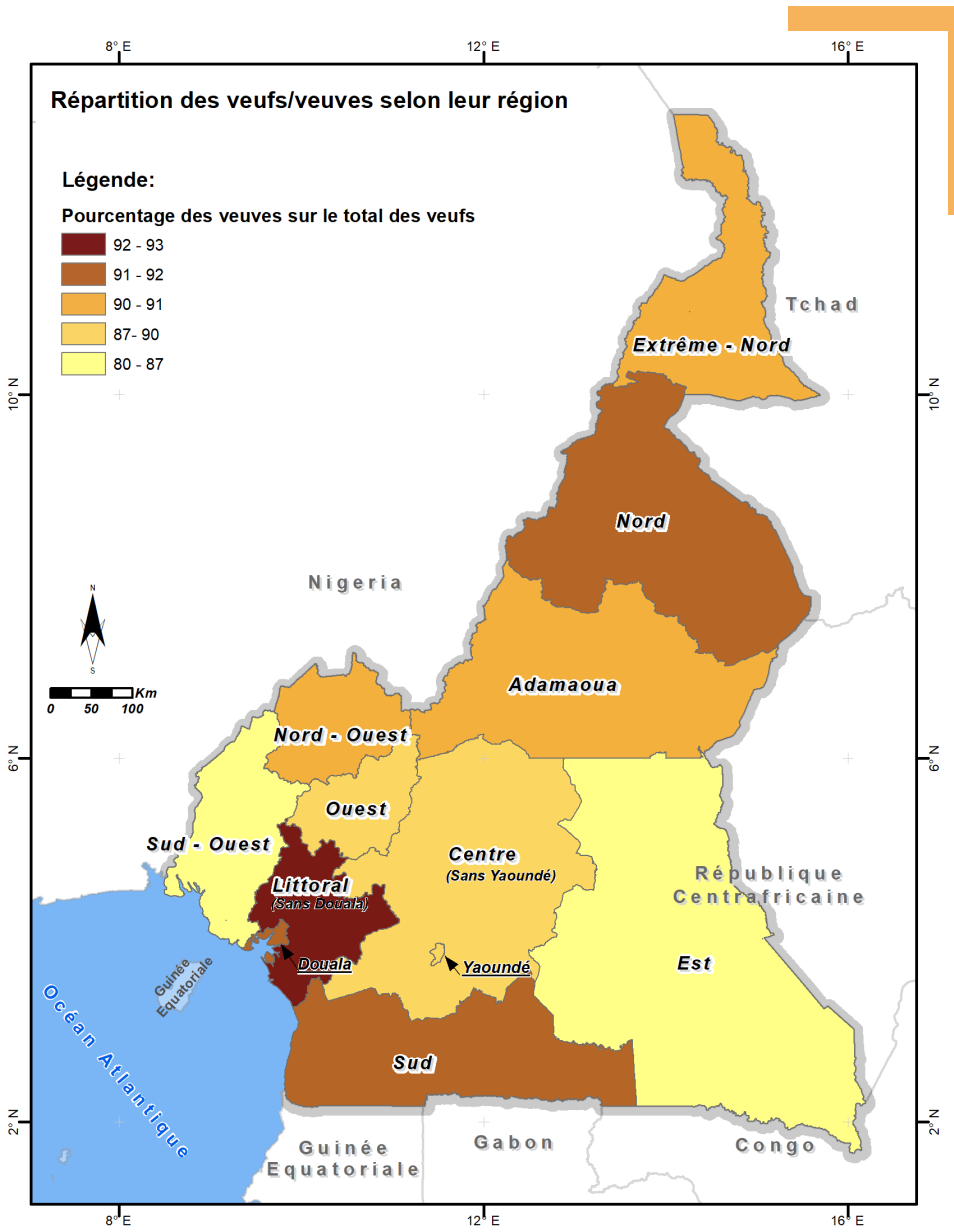
Le pourcentage d'enfants émaciés est plus élevé dans les régions du Nord, de l'Extrême-Nord et de l'Est qu'ailleurs. A l'opposé, les enfants résidant dans les régions de l'Ouest, du Nord-Ouest, du Littoral (y compris Douala) et du Centre (y compris Yaoundé) souffrent le plus de surcharge pondérale. Malgré cette vulnérabilité observée chez les enfants du point de vue nutritionnel, il convient de signaler les efforts consentis par les pouvoirs publics pour assurer leur santé, notamment à travers les vaccinations gratuites. On observe ainsi une augmentation de la proportion d'enfants vaccinés entre 2004 et 2014, quelle que soit la région. Les taux de vaccination sont plus élevés dans les régions du Centre, du Littoral, et du Sud-ouest

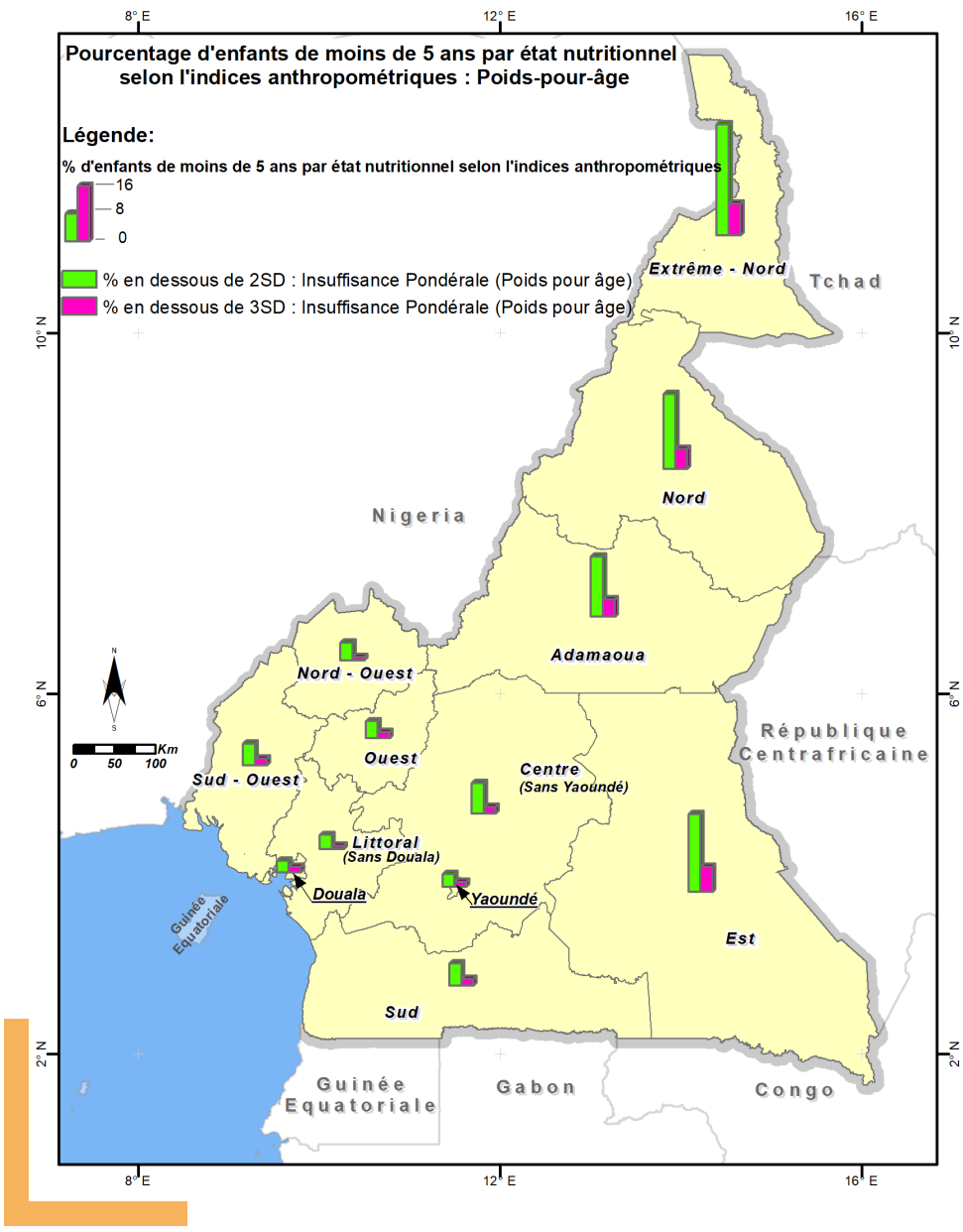


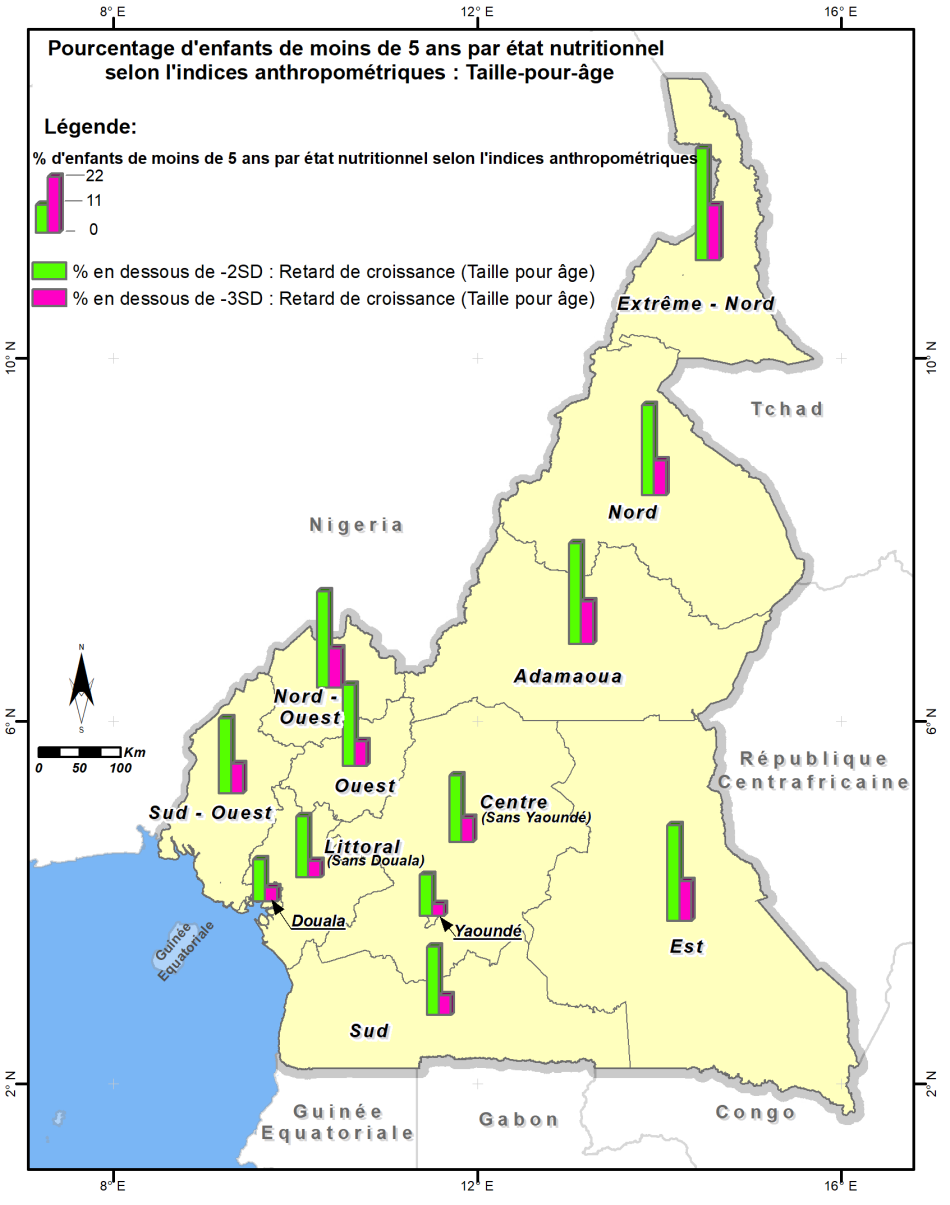
Source : INS, EDSC III, 2004, EDS-MICS 2011, MICS 2014

Figure 26 : Pourcentage d'enfants de 12-23 mois ayant reçu les vaccins









Source : MICS5 2014, EDSC-V 2018

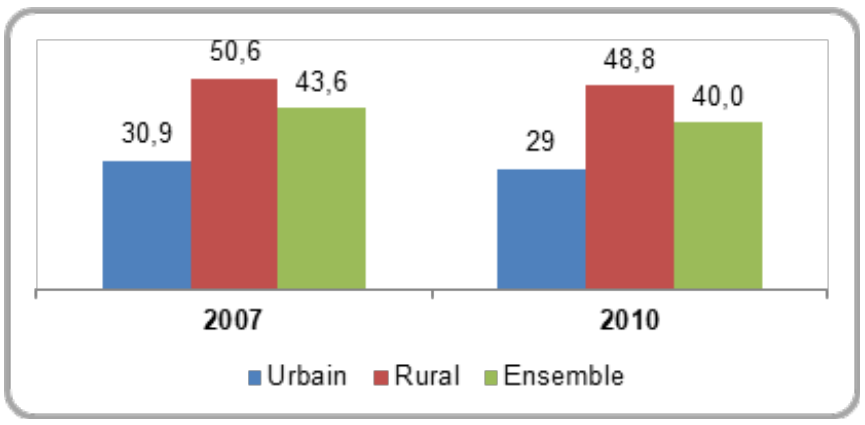
Carte 38 : Cartes de la nutrition des enfants

SITUATION SPÉCIFIQUE DES FEMMES

En vue de la promotion du genre, plusieurs actions ont été menées par le Gouvernement au cours de la mise en œuvre du DSCE. Il s'agit notamment : (i) de l'élaboration du document de Politique Nationale du Genre (PNG) ; (ii) de l'intégration des problématiques du genre dans les stratégies et budgets ministériels ; (iii) de la création d'un grand nombre de projets et de programmes de promotion de la femme au niveau national et local ; (iv) de la réalisation des multiples activités visant la promotion des droits des femmes. Dans le cadre de la nouvelle SND30 et pour la période 2020-2030, le Gouvernement compte : (i) poursuivre sa politique d'accès équitable des filles et des garçons, des hommes et des femmes à l'éducation, à la formation et à l'information ; (ii) renforcer les programmes conçus pour encourager l'entreprenariat féminin et des jeunes ; (iii) intensifier les concertations avec le système bancaire pour ouvrir les crédits à cette frange de la population ; (iv) intensifier les mesures de lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG) ; (iv) édicter des principes visant à assurer une meilleure représentativité des femmes et des jeunes dans la vie publique et politique et (v) poursuivre le renforcement du cadre institutionnel de promotion et de protection des droits de la femme.

D'après le rapport de l'étude sur la situation des veuves réalisée au Cameroun en 2015 par le MINPROFF, le Cameroun comptait environ 668 440 veuves soit 89,3% des personnes ayant perdues leur conjoint. Elles sont trois fois plus nombreuses en milieu rural qu'en milieu urbain. Sur le plan géographique, 15,1% des veuves vivaient dans la région de l'Ouest et 12,1% dans le Nord-Ouest. Ce pourcentage était de 2,1% dans le Sud. Celles-ci sont victimes de violences de toutes sortes, au rang desquelles : l'expulsion des foyers conjugaux ; les discriminations, abus et exploitations ; le lévirat (contraintes d'épouser un frère du défunt) ; les rites de veuvage.

Ces veuves sont appelées à assumer des responsabilités lourdes au niveau de leurs ménages. En effet, celles-ci deviennent généralement chef de ménage de fait. D'après les enquêtes EESI et ECAM, les veuves représentaient 40% des femmes chefs de ménages au Cameroun en 2010. Ces dernières vivent principalement en milieu rural.



Source : INS, ECAM 3, 2007 ; EESI 2, 2010.

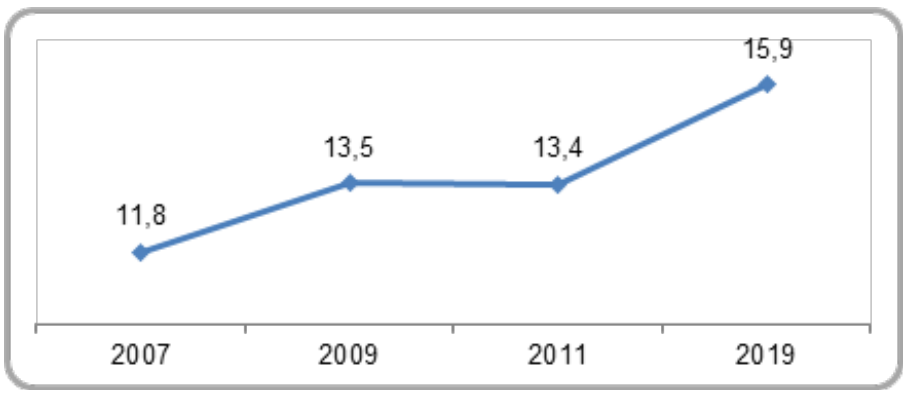
Figure 27 : Proportion (%) de veuves parmi les femmes chefs de ménage

Tableau 16 : Evolution du nombre de divorces et de séparations de corps prononcés par région

Région	2010	2011	2012	2013	Ensemble 4 années
Nombre de divorces prononcés devant les tribunaux	372	338	441	406	2 284
Adamaoua	11	8	18	23	81
Centre	80	58	120	95	508
Est	13	14	16	19	105
Extrême-Nord					6
Littoral	122	122	165	123	712
Nord	24	21	15	16	110
Nord-Ouest	21	26	39	46	219
Ouest	77	59	49	57	366
Sud	24	30	19	27	177
Sud-Ouest					

Source : INS, TBS 3, MINPROFF 2014

Concernant le rôle joué dans les sphères de décision et dans l'enseignement, on a observé une amélioration au fil des ans. Le plus haut poste occupé par les femmes dans le gouvernement camerounais est celui de Ministre.Entre 2007 et 2011, Elles étaient en moyenne moins de 15%, et représentent 15,9% depuis 2019.



Source : Premier Ministère, CT N°8242/4441 du 9 décembre 2004, CT N°8930/5129 du 10/09/2007, CT N° 9381/5582 du 1er juillet 2009

Figure 28 : Proportion de femmes dans le gouvernement entre 2007 et 2019

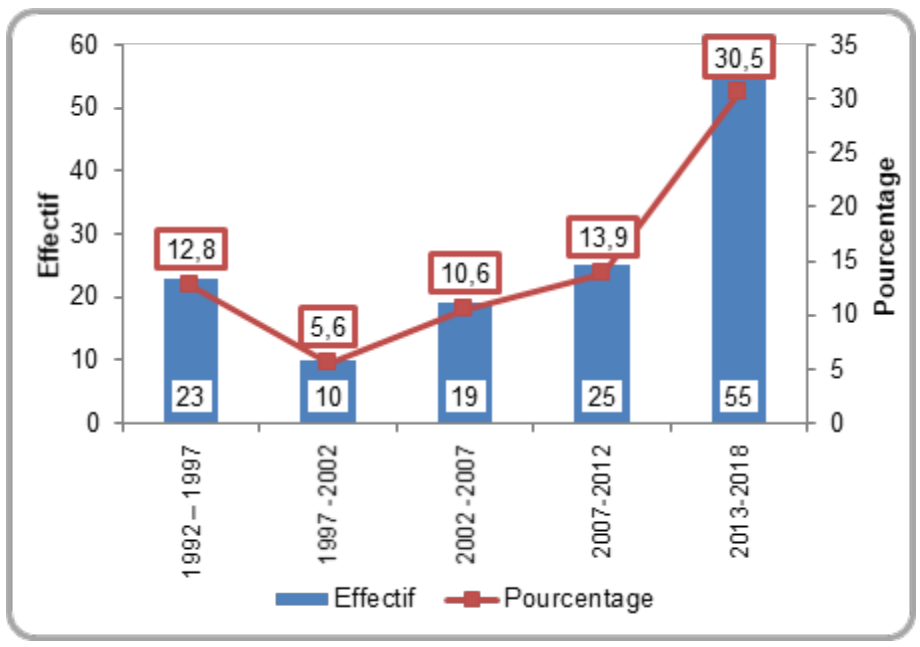
Dans les universités d'Etat, il y a, quel que soit le grade, plus d'hommes que de femmes. Au niveau national, il y a moins de 10% de femmes professeurs d'université, 12,8% de maîtres de conférences, 19,1% de chargés de cours, 25,8% d'assistantes de conférences et 22,7% d'attachées de recherche.

Tableau 17 : Pourcentage des femmes par grade dans les universités d'Etat en 2013

	Professeur	Maître de conférences	Chargé de cours	Assistante de conférences	Attaché de recherche et d'enseignement	Totaux universités
Bamenda	0	18,2	14,3	33,3		21,8
Buea	13,3	16,2	22,1	27,1	33,3	19,3
Douala	0	14,5	19,4	26,4	17,6	18,6
Dschang	5,3	4,4	14,1	25,1	24,5	15,5
Maroua	0	11,1	10,4	18	0	13,9
N'Gaoundéré	0	8,1	10,9	27,4		16,5
Yaoundé I	9,6	12,1	25	29,6	27,3	18,4
Yaoundé II	0	19,4	18,3	23	25	16,5
Total	6,8	12,8	19,1	25,8	22,7	17,5

Source : Annuaire statistique MINESUP 2012

Concernant la participation des femmes à l'assemblée, on constate, au regard du graphique ci-dessous, que l'évolution du nombre de femmes députées est croissante à partir de quinquennal 1997-2002. La proportion de femmes députés passe en effet de 5,6% pour cette dernière législature à 30,5% pour la législature 2013-2018. Cette évolution traduit une plus grande participation des femmes à la vie politique du pays.

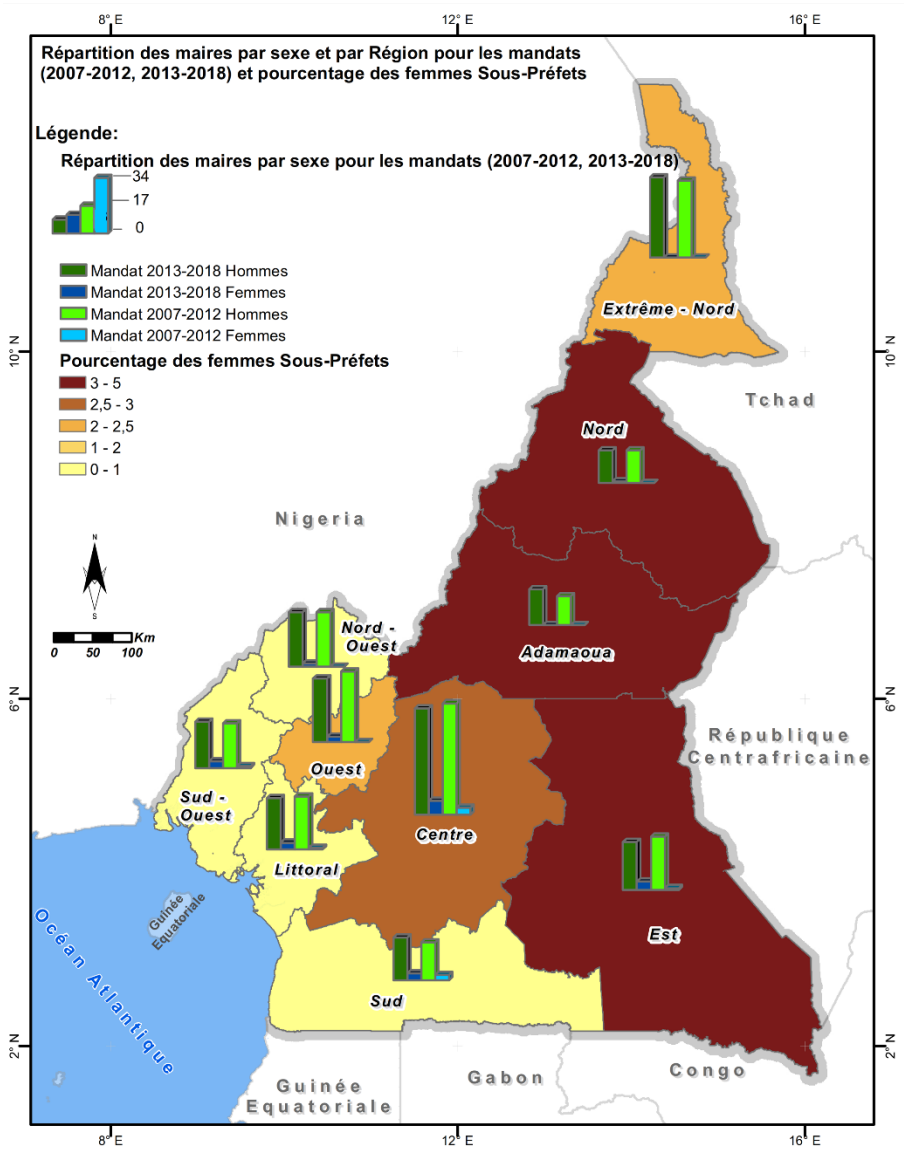


Source : MINATD

Figure 29 : Evolution du nombre et du pourcentage de femmes députées entre les législatures 1992-1997 et 2013-2018

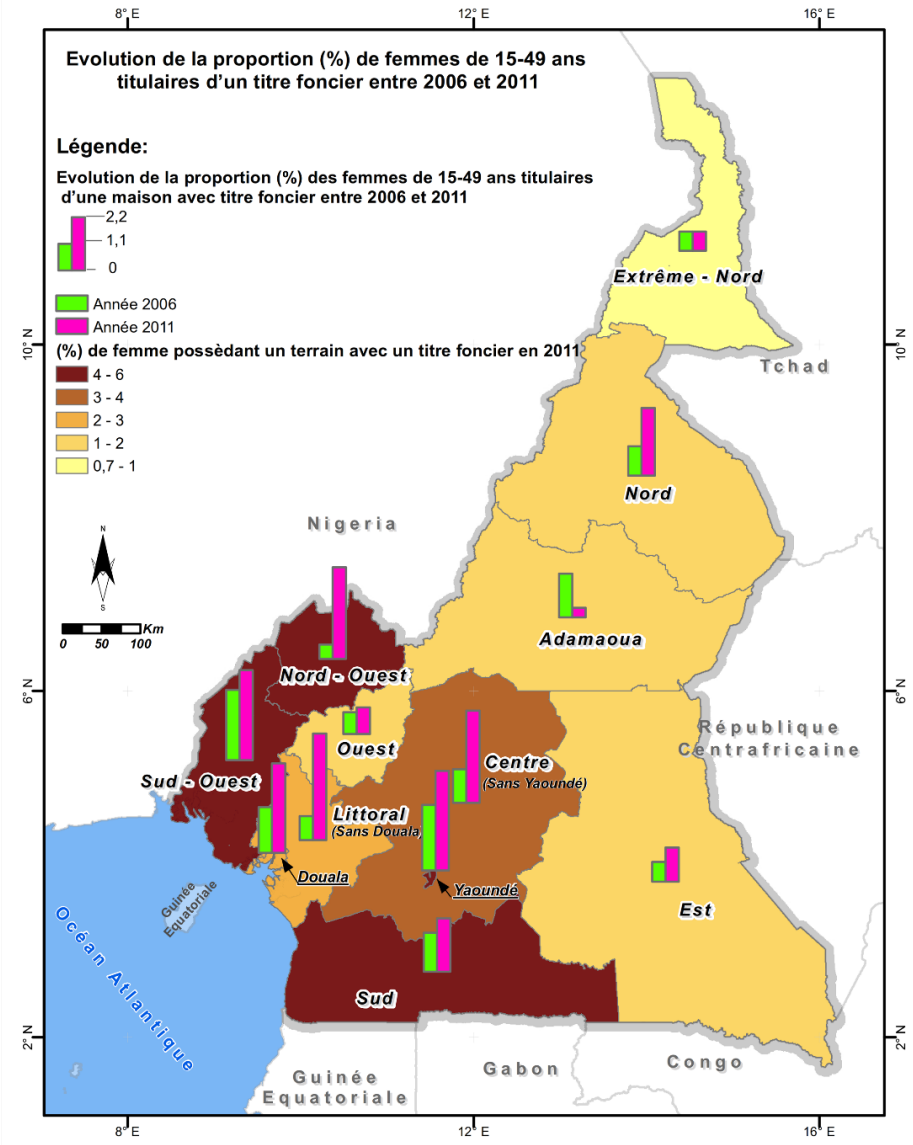
Cependant, malgré cette hausse de participation des femmes au niveau de l'assemblée, au niveau des postes de commandement territorial, les femmes restent très peu représentées. On note, en effet, moins de 10 femmes sous-préfets sur l'ensemble des 360 arrondissements que compte le Cameroun.

En revanche, l'accès à la propriété foncière s'est nettement amélioré chez les femmes entre 2006 et 2011. En dehors des régions de l'Adamaoua et de l'Extrême-nord où la proportion de femmes propriétaires d'un titre foncier a connu une baisse, cette proportion a augmenté dans toutes les autres régions.



Source : MINATD

Carte 39 : Répartition des maires par sexe et par région pour les mandats (2007-2012, 2013_2018) et pourcentage des Sous-Préfets



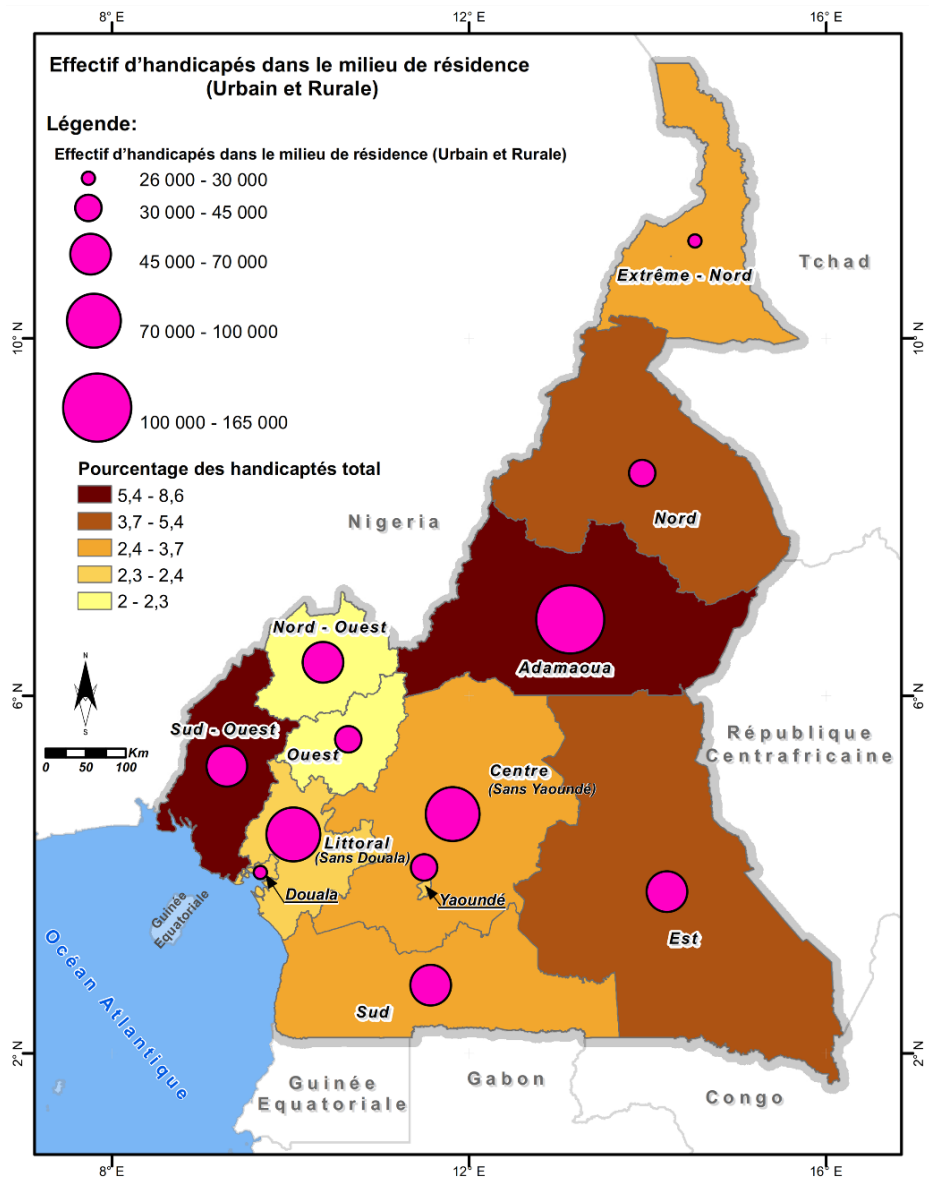
Source : MINPROFF, Annuaire Statistique 2015

Carte 40 : Evolution de la proportion (%) de femme de 15-49 ans titulaires d'un titre foncier entre 2006 et 2011

SITUATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Les personnes vivant avec un handicap au Cameroun représentent en 2014 environ 3,5% de la population totale. Celles-ci sont concentrées dans les villes de Douala et de Yaoundé.

Cependant, en termes relatifs, la proportion des handicapés dans la population est la plus élevée dans la région du Sud où elle représente 8,6% de la population. La région où cette proportion est la plus faible (2,3%) est celle du Nord-Ouest.



Source : INS, ECAM4 ; 2014

Carte 41 : Effectif d'handicapés selon le milieu de résidence (Urbain et Rural)

L'accès à l'éducation des personnes handicapées n'est pas effectif comparativement à la population dans son ensemble. En effet, plus de 70% de personnes handicapées ont un niveau d'instruction primaire en 2007 et en 2010. Les femmes sont davantage concernées par le faible niveau d'instruction tant en 2007 (78% de femmes contre 72,7% d'hommes avec un niveau primaire au plus) qu'en 2010 (78,2% de femmes contre 65,3% d'hommes avec un niveau primaire au plus). Par ailleurs, on observe en 2010 une amélioration de l'accès au niveau d'instruction chez les hommes. En effet, entre 2007 et 2010 l'accès au niveau supérieur pour les hommes à presque triplé.

Tableau 18 : Niveau d'instruction des personnes handicapées selon le sexe

Nive au d'instruction	2007			2010		
	Sexe		Cameroun	Sexe		Cameroun
	H	F		H	F	
Non scolarisé	36	51,4	43,1	31,6	47,4	39,2
Primaire	36,7	26,6	32	33,7	30,8	32,3
Secondaire	23,8	19	21,5	25,7	18,5	22,2
Supérieur	3,6	3,1	3,4	9,1	3,3	6,3
Total	100	100	100	100	100	100

Source : INS, ECAM 3, 2007 ; EESI 2, 2010

La situation d'activité des handicapés au Cameroun s'est détériorée entre 2007 et 2010. En effet, en 2007, 60% des handicapés étaient des actifs occupés. Cette proportion a connu une baisse de presque 8 points pour se situer à 52,1% en 2010. Dans le même temps, la proportion des inactifs a augmenté de 8 points, passant de 37,2% en 2007 à 45,4% en 2010. Le taux de chômage a quant à lui connu une légère variation, de 1,6% en 2007 à 1,7% en 2010.

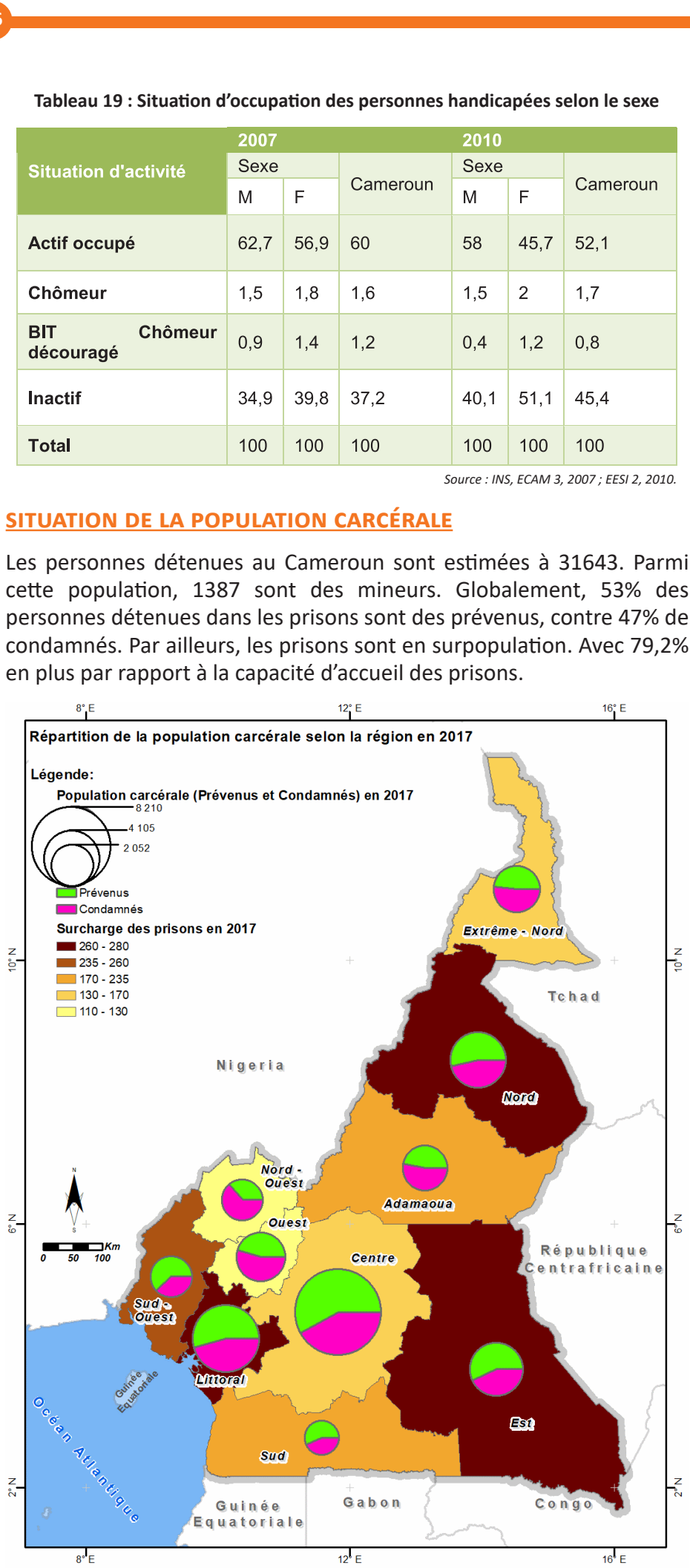
Tableau 19 : Situation d'occupation des personnes handicapées selon le sexe

Situation d'activité	2007			2010		
	Sexe		Cameroun	Sexe		Cameroun
	M	F		M	F	
Actif occupé	62,7	56,9	60	58	45,7	52,1
Chômeur	1,5	1,8	1,6	1,5	2	1,7
BIT Chômeur découragé	0,9	1,4	1,2	0,4	1,2	0,8
Inactif	34,9	39,8	37,2	40,1	51,1	45,4
Total	100	100	100	100	100	100

Source : INS, ECAM 3, 2007 ; EESI 2, 2010.

SITUATION DE LA POPULATION CARCÉRALE

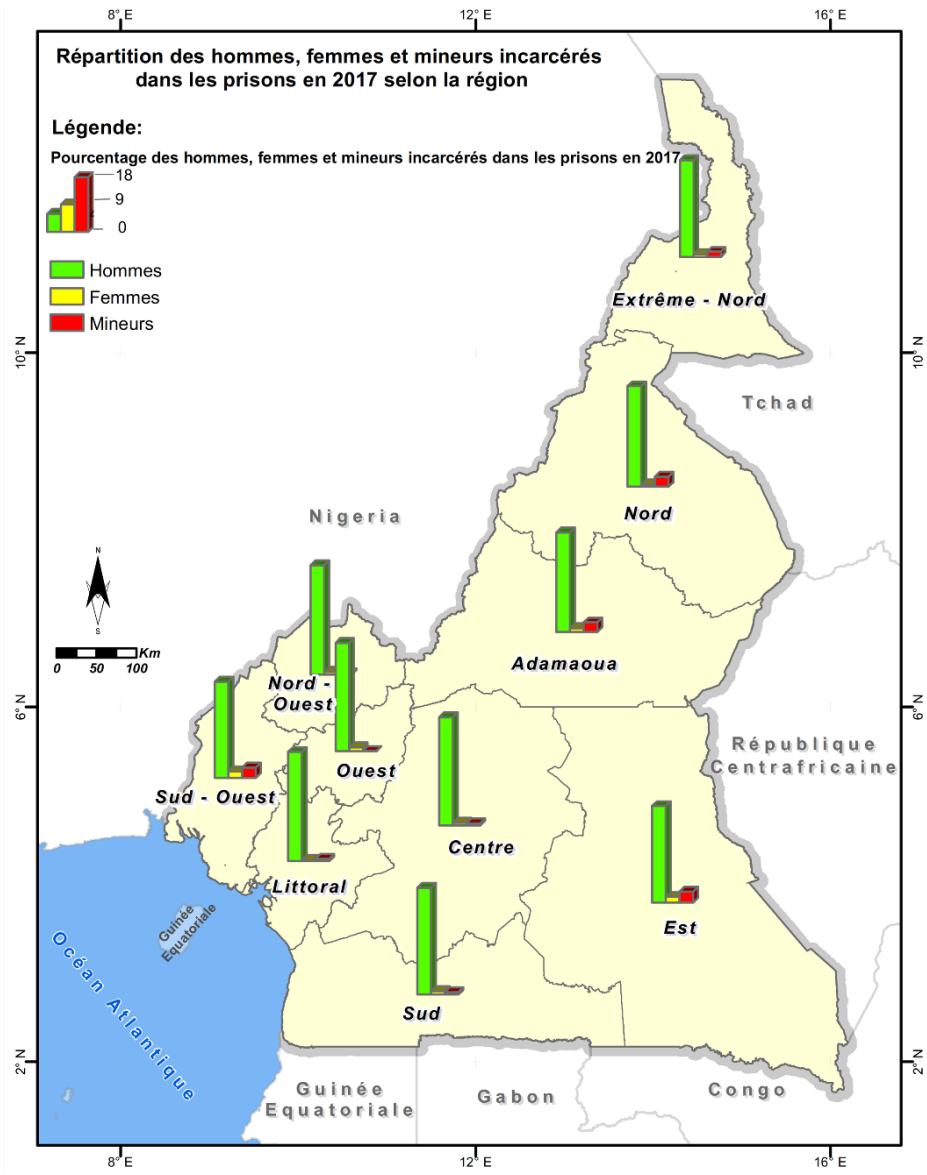
Les personnes détenues au Cameroun sont estimées à 31643. Parmi cette population, 1387 sont des mineurs. Globalement, 53% des personnes détenues dans les prisons sont des prévenus, contre 47% de condamnés. Par ailleurs, les prisons sont en surpopulation. Avec 79,2% en plus par rapport à la capacité d'accueil des prisons.



Source : MINJUSTICE, Rapport sur l'état des droits de l'homme au Cameroun, 2017

Carte 42 : Répartition de la population carcérale selon la région en 2017

Globalement, les hommes sont plus nombreux dans les prisons que les femmes. Cependant, en dehors des régions du Centre, du Sud et de l'Ouest où les femmes sont plus nombreuses que les mineurs, ces derniers sont plus présents dans les prisons que les femmes.



Source : MINJUSTICE, Rapport sur l'état des droits de l'homme au Cameroun, 2017

Carte 43 : Répartition des hommes, femmes et mineurs incarcérés dans les prisons en 2017 selon la région

PROTECTION ET SÉCURITÉ SOCIALE

Sur le plan stratégique, la sécurité sociale comprend les prestations familiales, la protection du travail, les pensions et l'assurance maladie. La protection sociale quant à elle concerne les risques de catastrophe et la gestion des catastrophes. Pour la SND30, les autorités entendent porter le taux de couverture sociale de 22% actuellement à plus de 50% d'ici 2030. A cet effet, l'action de l'Etat consistera à diversifier les dispositifs de sécurité sociale. Plus spécifiquement, il s'agira : (i) de dynamiser le système d'assurance volontaire à travers sa promotion et son élargissement aux personnes actuellement non couvertes (petits agriculteurs, éleveurs, travailleurs du secteur informel, etc.) ; (ii) d'étendre le champ d'application personnelle et matérielle du système formel de sécurité sociale aux professions libérales; (iii) d'améliorer la gestion de la sécurité sociale au travers de la mise en place d'une Caisse Nationale des Personnels de l'Etat (CNPE) ; et (iv) de mettre en place la Couverture Santé Universelle (CSU).

Le nombre d'assurés sociaux des secteurs public et privé a connu une hausse, de même que le nombre d'employeurs affiliés du secteur privé.

Sur le plan de la protection sociale, on note ainsi entre autres actions menées :

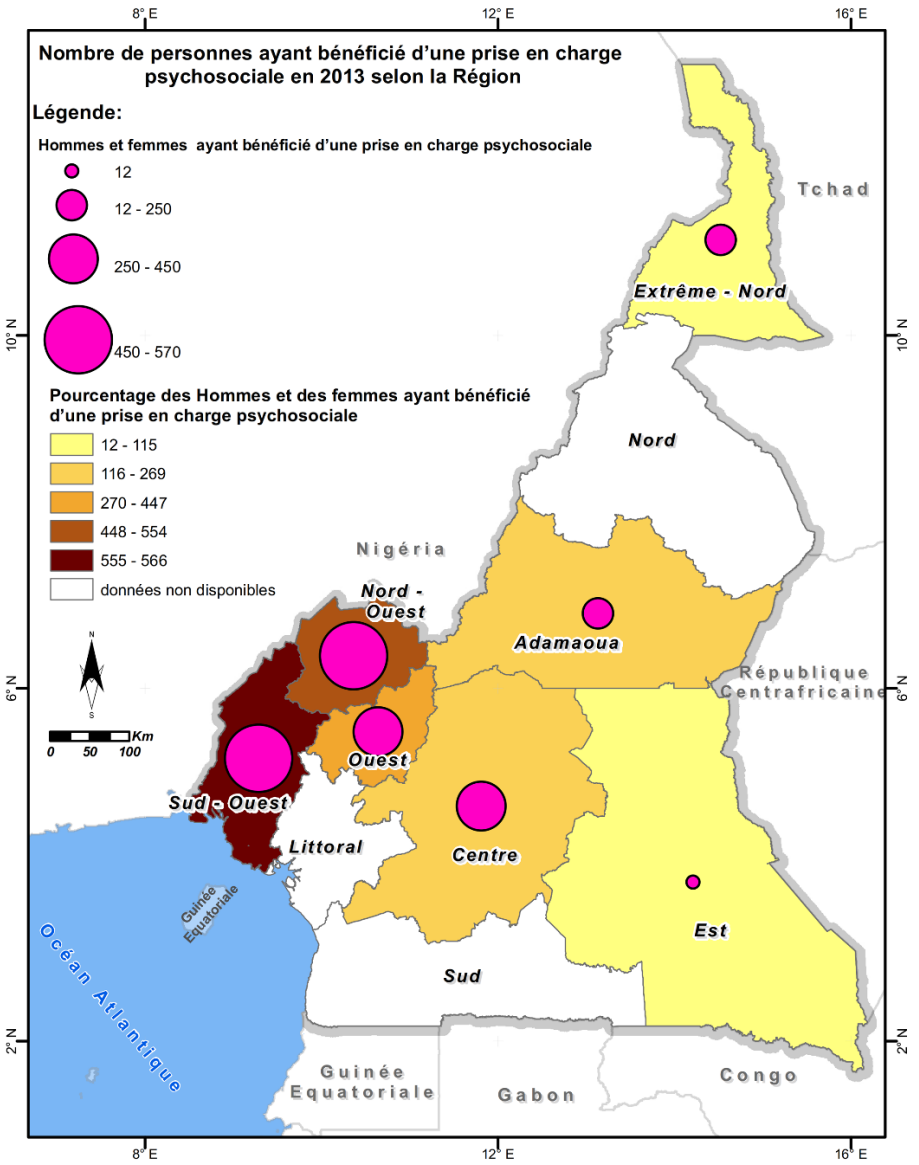
- La signature du Décret N°2014/2377/PM du 13 août 2014 fixant les conditions et les modalités de prise en charge des assurés volontaires au régime d'assurance pension vieillesse, d'invalidité et de décès, d'assurance volontaire ;
- Signature du décret fixant les taux de cotisations sociales et les plafonds des rémunérations applicables dans les branches des prestations familiales, d'assurance-pensions de vieillesse d'invalidité et de décès, des accidents de travail et des maladies professionnelles gérées par la CNPS.

Relativement à la protection civile, l'on note entre autres :

- L'amélioration du travail de l'Observatoire National des Risques (ONR) ayant pour missions la collecte, la gestion et la diffusion des informations sur les risques naturels, industriels, et anthropiques et le renforcement de l'infrastructure institutionnelle de la PC;

- La publication régulière du Rapport sur l'Etat de la Protection Civile (REPC) au Cameroun ;
- La création par décret présidentiel N° 269 du 13 Mars 2014 d'un comité interministériel Ad Hoc chargé de la Gestion des situations d'urgence concernant les réfugiés au Cameroun.

Sur la période 2012 à 2013, Les femmes ont en moyenne 2,9 fois plus bénéficié d'une prise en charge psychosociale que les hommes. Il s'agit principalement des femmes du Nord-Ouest (83,69% et 89,17% de personnes prises en charge respectivement en 2012 et en 2013) et de l'Ouest (60,55% et 67,56% de personnes prises en charge respectivement en 2012 et en 2013).



Source : MINPROFF, Annuaire Statistique 2015

Carte 44 : Nombre de personnes ayant bénéficié d'une prise en charge psychosociale en 2013 selon la région

D'après les statistiques du Bureau international du travail (BIT), en 2011, sur une population active estimée à 8,4 millions, seules 580200 personnes (soit un taux de 7 %) étaient couvertes par la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS) contre cinq risques répartis dans trois branches principales de la protection sociale (les prestations familiales ; les pensions de vieillesse, d'invalidité et de décès ; les accidents de travail et les maladies professionnelles). Ce déficit de couverture sociale s'explique en grande partie par les difficultés de l'offre d'assurance sociale. En 2019, la situation s'est légèrement améliorée.

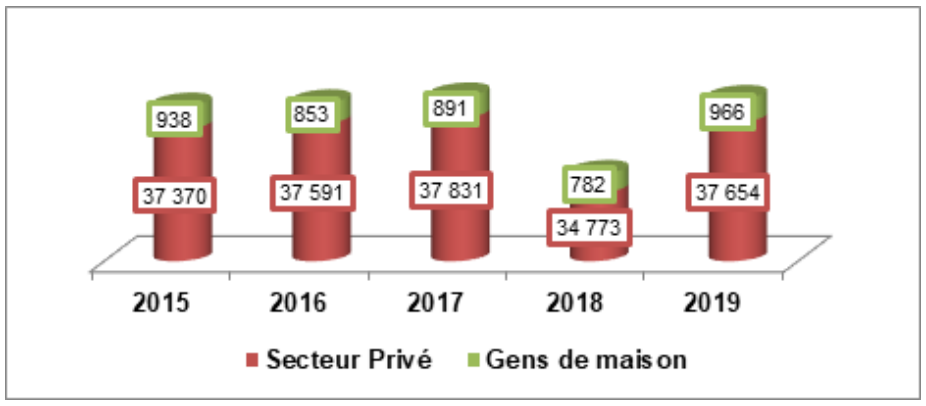
En effet, sur une population active estimée à environ 10,2 millions d'habitants, 947146 personnes sont immatriculées à la CNPS, soit environ 9% de la population active. En y ajoutant les personnels pris en charge par la solde de l'Etat qui bénéficie d'office d'une sécurité sociale minimum, la population couverte par la sécurité sociale est estimée à 1,2 millions de personnes, soit 12% de la population active. Malgré cette progression, on reste loin de l'objectif de sécurité sociale universelle au niveau national.

Tableau 20 : Mouvement au cours de l'exercice 2019 des travailleurs immatriculés

CATEGORIES ASSUREES	EFFECTIF ACTIFS DEBUT PERIODE	NOUVELLES IMMATRICULATION	REACTIVES	RADIE	SUSPENDU	EFFECTIFS ACTIFS FIN DE PERIODE
Gens de maison	6 832	199	308	14	12	**7 313**
Secteur privé	737 844	57 737	49 810	1 925	38 793	**804 673**
Total	744 676	57 936	50 118	1 939	38 805	**811 986**
Volontaire	115 751	18 544	1 376	1	510	**135 160**
Total général	860 427	76 480	51 494	1 940	39 315	**947 146**

Source : Annuaire statistique CNPS, 2019

Le nombre d'employeurs immatriculés à la CNPS a pratiquement stagné depuis 2015. L'effectif est en effet passé de 38308 employeurs à 2015 à 38620 en 2018, après une importante baisse observée en 2018 (35555 employeurs). Cette stagnation constitue un frein à l'atteinte des objectifs stratégiques notamment celui relatif à l'accès universel à la sécurité sociale.



Source : Annuaire statistique CNPS, 2019

Figure 30 : Évolution du nombre d'employeurs enregistrés à la CNPS au cours des 5 dernières années

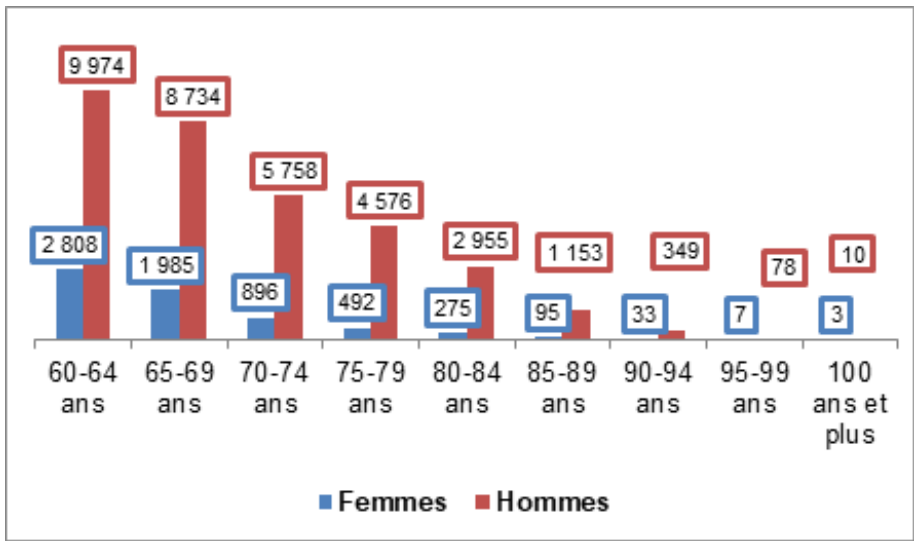
Sur la période 2015-2019, le nombre de bénéficiaires de pensions vieillesse, invalidité décès a connu une augmentation à un taux annuel moyen de 2,5%. Cependant, c'est en 2018 que cet effectif a connu son plus fort taux de croissance (6,0%), passant de 111004 pensionnés à 117628 pensionnés. En 2019, 40252 personnes bénéficiaient d'une pension vieillesse, 39952 d'une pension de veuve ou veuf, et 23673 d'une pension de vieillesse anticipée. Les pensionnés orphelins suivent avec un effectif de 11038 personnes.

Tableau 21 : Répartition des bénéficiaires de PVID selon la nature de la prestation au cours des 5 dernières années

TYPES DE PRESTATIONS	2015	2016	2017	2018	2019
Allocation d'ascendant	88	98	42	157	117
Allocation d'orphelin	484	499	341	678	474
Allocation de veuf (ve)	174	166	59	240	159
Allocation de vieillesse	979	907	228	1 452	1 053
Allocation de vieillesse Anticipée	1			1	1
Allocation dû à l'assuré décédé	38	15	1	6	2
Majoration ne tierce personne		2	4		8
Paiement Allocation divers	450				0
Pension d'ascendant	1 335	1 302	1 361	1 457	1 414
Pension d'invalidité	460	437	437	451	439
Pension d'orphelin	11 224	11 351	10 942	11 531	11 038
Pension de veuf (ve)	34 475	35 660	37 153	38 970	39 952
Pension de Vieillesse	32 010	33 084	35 488	38 092	40 252
Pension de Vieillesse Anticipée	25 752	25 757	24 923	24 569	23 673
Pensions alimentaires	27	26	25	24	22
TOTAL	107497	109304	111004	117628	118604

Source : Annuaire statistique CNPS, 2019

Concernant les pensionnés de vieillesse, on note que globalement les hommes sont plus nombreux que les femmes et le nombre décroît de manière presque linéaire avec l'âge. De 12782 pensionnés pour le groupe d'âge 60-64 ans on passe à 382 pour le groupe d'âge 90-94 ans. Cette forte baisse est expliquée par les décès de ces pensionnés, consécutivement à une espérance de vie relativement faible au niveau national.

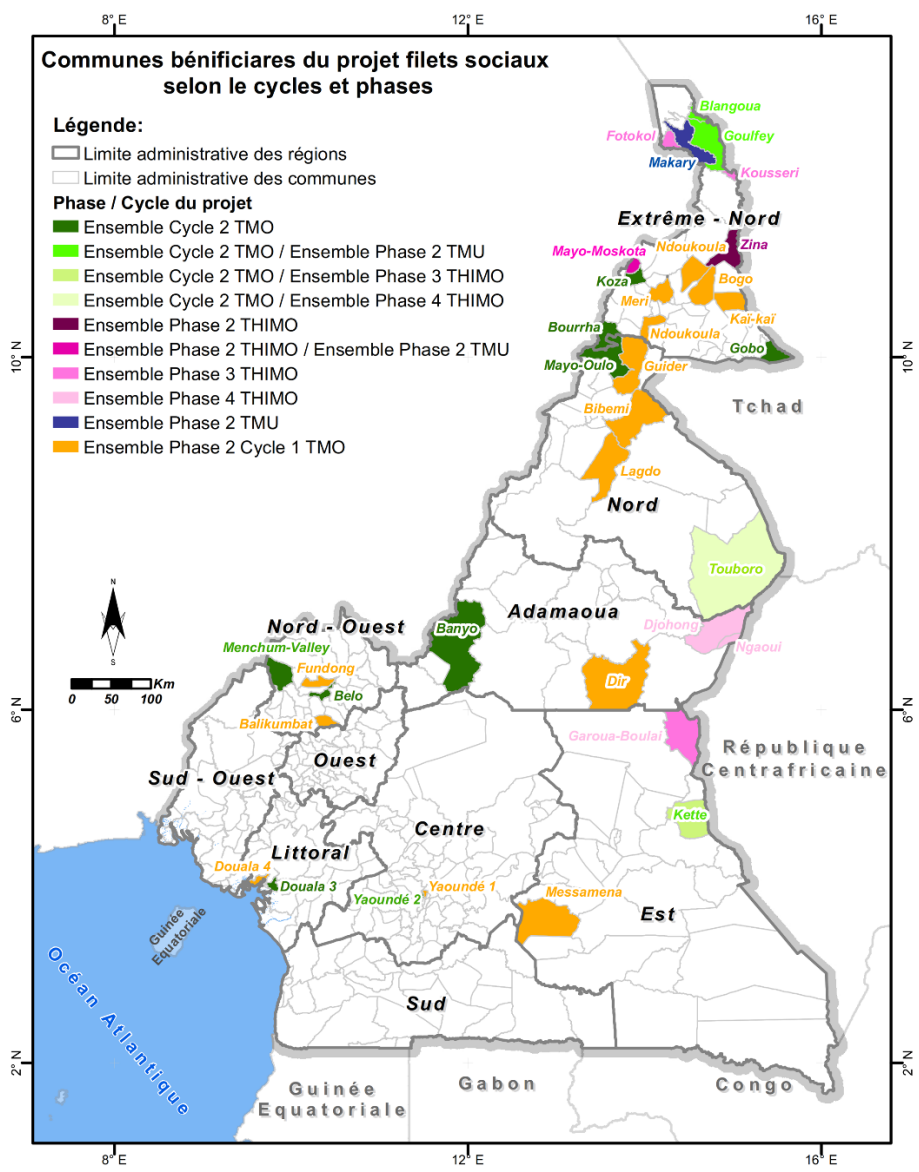


Source : Annuaire statistique CNPS, 2019

Figure 31 : répartition des pensionnés vieillesse par âge et selon le sexe

La protection sociale se fait également ressentir à travers un ensemble d'action en faveur des personnes défavorisées. En effet, avec le projet Filets sociaux, les ménages les plus pauvres dans plusieurs communes du pays ont bénéficié d'appuis pour améliorer leurs conditions d'existence. Ainsi, 1122 villages et 52500 ménages ont bénéficié des appuis du projet filets sociaux, avec un effectif particulièrement important dans la région de l'Extrême Nord où 6000 ménages ont bénéficié de transferts monétaires d'urgence pour faire face à aux problèmes liés à la crise sécuritaire, liés aux exactions de la secte Boko Haram.

Les appuis du projet filets sociaux visaient, outre l'octroi du minimum vital nécessaire aux populations les plus pauvres, l'appui à la création d'activités génératrices de revenus. C'est dans ce sens que les bénéficiaires ont été formés sur les postes de dépenses prioritaires et les moyens de faire fructifier les transferts reçus. Ces transferts se poursuivent dans une autre phase et sont organisés en trois grands groupes : (i) les transferts monétaires ordinaires ; (ii) les transferts monétaires d'urgence ; (iii) les travaux à haute intensité de main d'œuvre.

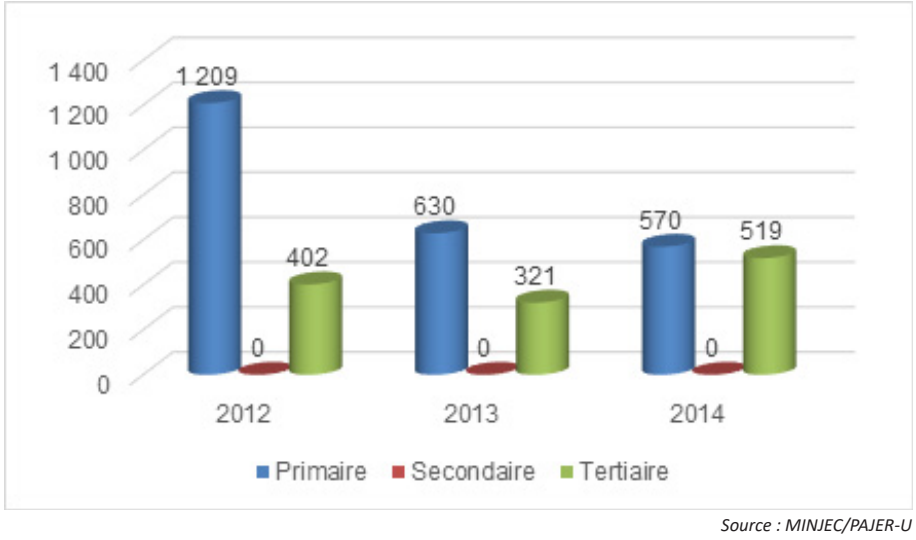


Source : Rapport d'évaluation interne du Projet IDA, 2019

Carte 45 : Communes bénéficiaires du projet filets sociaux selon les cycles et phases

Promotion de la jeunesse

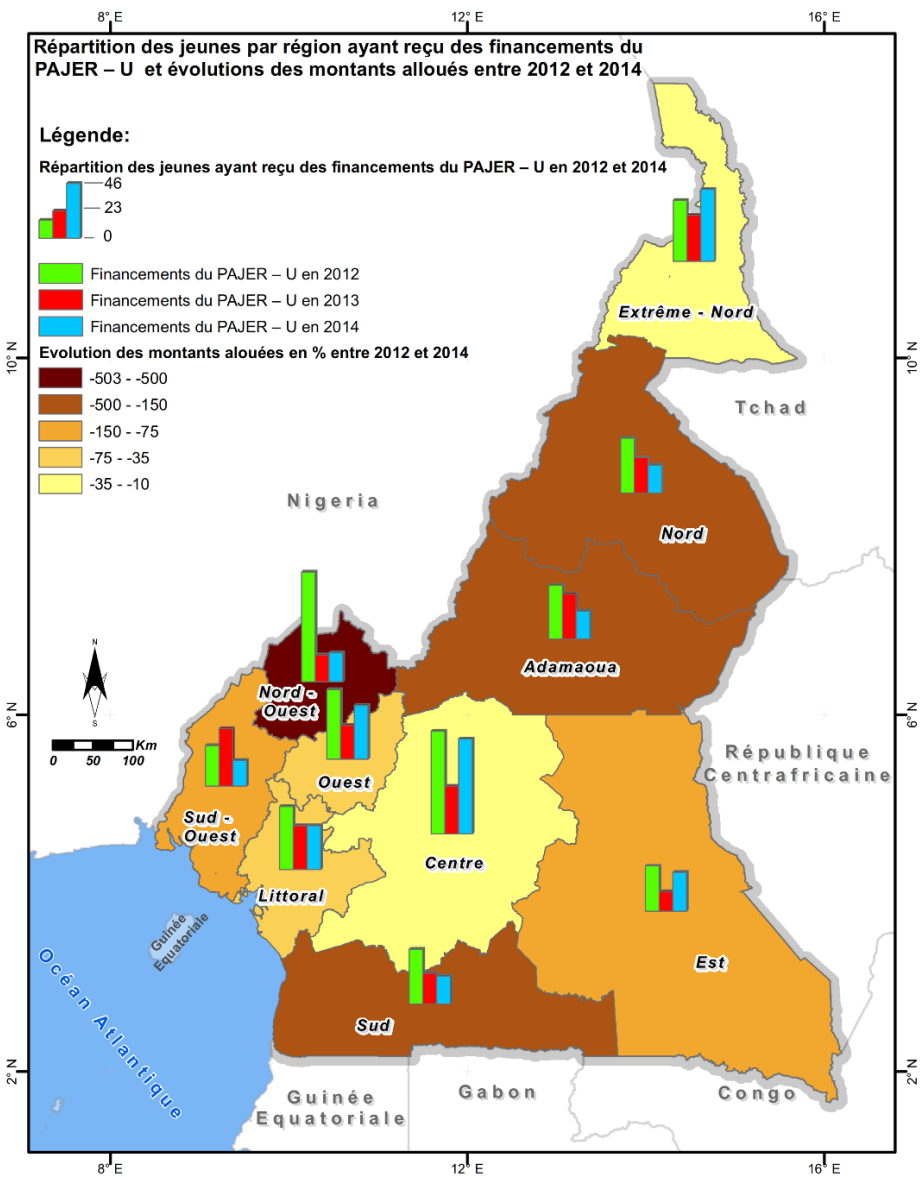
Au Cameroun, plus de 78 % de la population a moins de 35 ans, 35,51% de cette population a un âge compris entre 15 et 34 ans (BUCREP, 2018). Cette population est vulnérable sur divers aspects. En 2010, le taux de chômage élargi le plus élevé est celui des 15-34 ans avec 8,9% (EESI2). Pour résoudre le problème de l'emploi des jeunes, plusieurs actions ont été menées par les pouvoirs publics, notamment la mise en place des programmes et projets spécifiques pour ceux-ci. Ainsi, entre 2012 et 2014, le PAJER-U a créé 3651 emplois dont 2409 dans le secteur primaire.



Source : MINJEC/PAJER-U

Figure 32 : Emplois générés par secteur d'activité par le PAJER-U entre 2012 et 2014

Ces emplois ont été créés à travers divers appuis fournis par le programme destiné aux jeunes et aux associations de jeunes. Ainsi, en 2014, 363 appuis ont été apportés aux jeunes, pour un montant global de 172 millions de FCFA. Les jeunes de sexe masculin ont été les plus nombreux à bénéficier de ces appuis, et ce sur les trois années (2012, 2013 et 2014).



Source : MINJEC/PAJER-U, 2015

Carte 46 : Répartition des jeunes par région ayant reçu des financements du PAJER_U et évolution des montants alloués entre 2012 et 2014.

D'autres actions spécifiques ont été menées en faveur de la jeunesse. Il s'agit notamment de la création de l'Observatoire National de la Jeunesse, qui a pour ambition d'organiser la rencontre entre les demandes des jeunes en matière de formation civique, d'insertion sociale et de promotion économique et les offres proposées par les programmes gouvernementaux et non-gouvernementaux. Il est aussi destiné à produire des statistiques croisées entre les demandes des jeunes et les offres mises à leur disposition afin de faciliter la prise de décision.

La principale cible du programme ONJ est les jeunes entre 15 et 35 ans en attente ou à la recherche d'un emploi ou d'une activité d'intérêt collectif. Mais le programme s'adresse également aux décideurs, aux programmes gouvernementaux, aux partenaires au développement et à la société civile. En 2018, alors que la barre était fixée à 500000 jeunes, 136642 jeunes se sont faits enregistrer et rediriger vers les différents programmes auxquels ils avaient souscrit. En décembre 2018, on compte 771056 jeunes enregistrés à l'observatoire de la Jeunesse depuis 2016.

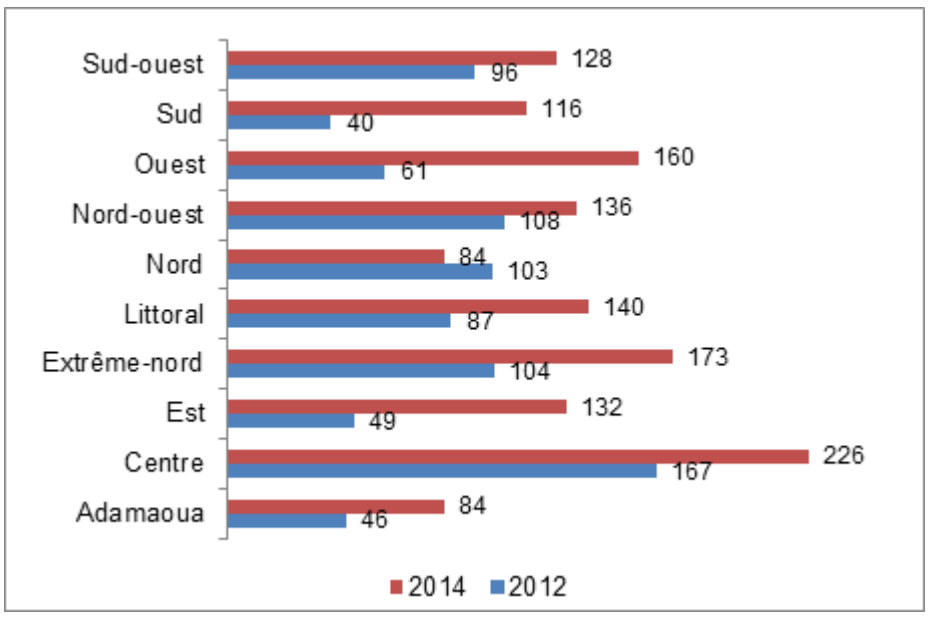
Le Fonds National d'Insertion des Jeunes (FONIJ) a également été créé pour le financement et l'accompagnement des jeunes promoteurs en auto-emploi. Il développe, dans cette optique, une gamme variée de services financiers et non financiers qui visent à:

- inciter les institutions de financement à s'engager dans le financement des projets des jeunes et des petites entreprises, principales pourvoyeuses d'emplois ;
- atténuer les risques sur le financement des projets de cette catégorie d'entrepreneurs ;
- professionnaliser les structures d'encadrement et d'accompagnement à l'insertion des jeunes.

En 2015, un plan jeunesse a été élaboré en vue d'assurer l'épanouissement intégral des jeunes en créant des conditions favorables à leur bien-être et à leur insertion socio-économique pour une participation accrue et déterminée au développement durable de la nation». Il s'agit d'un plan en 10 axes : éducation et formation, emploi et insertion socioéconomique, santé, sécurité alimentaire et nutritionnelle, participation à la vie de la société et au processus de prise de décision, communication et TIC, droits de l'homme et culture de la paix, sports, culture, tourisme et loisirs, partenariat et coopération pour la promotion de la jeunesse et environnement.

Le Programme de l'Entrepreneuriat Agropastoral des Jeunes vise l'accompagnement des jeunes à l'entrepreneuriat dans le secteur rural (agriculture et élevage) : le PIFMAS.

Pour assurer l'encadrement des jeunes, plusieurs services sont offerts. Le service civique national de participation au développement offre un encadrement aux jeunes en vue de leur donner les notions essentielles de service civique. En 2014, 1405 groupes de jeunes ont été constitués dans le cadre de ce service.

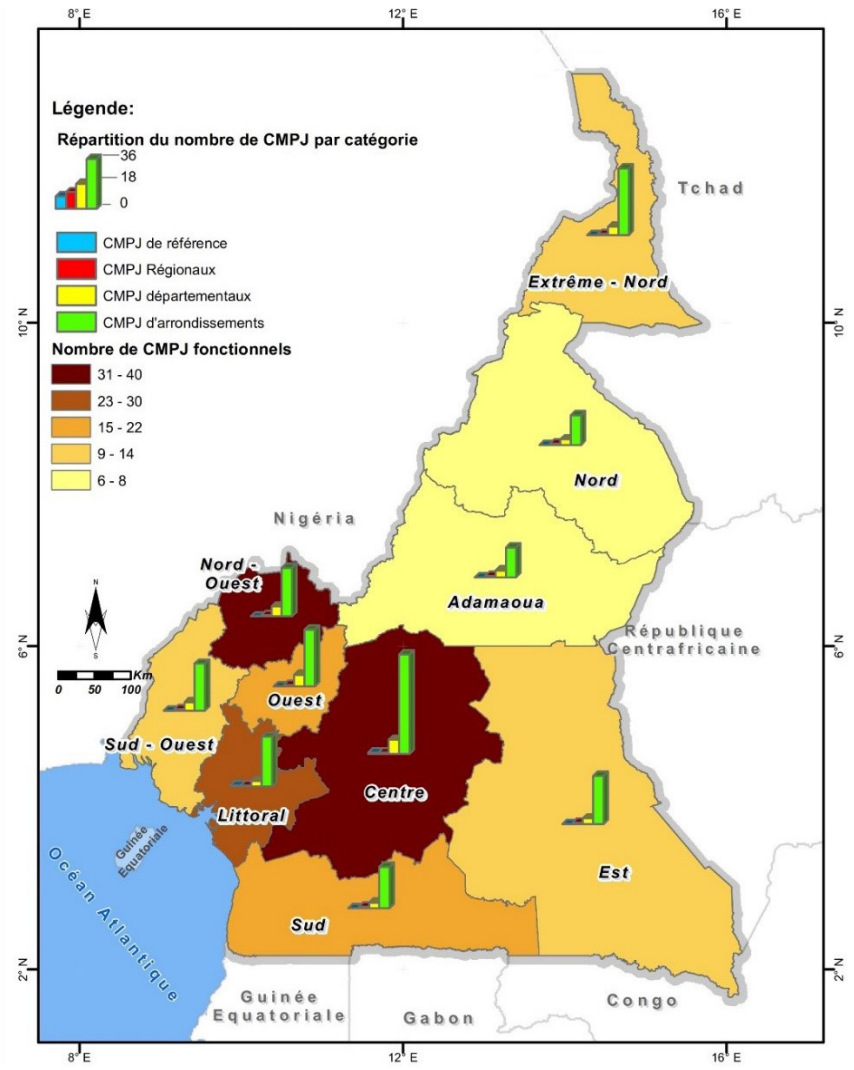


Source : MINJEC/ASCNPD

Figure 33 : Répartition par région des groupes constitués dans le cadre du service civique national de participation au développement (cuvées 2012 et 2014)

L'offre d'encadrement des jeunes se fait également à travers les Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes (CMPJ).

En 2015, on dénombrait sur l'ensemble du territoire 434 CMPJ dont 82 dans la région du Centre. Les 2 seuls CMPJ de référence existant sont situés dans les régions du Centre et du Littoral. Les plus nombreux sont les CMPJ d'arrondissements, (364).

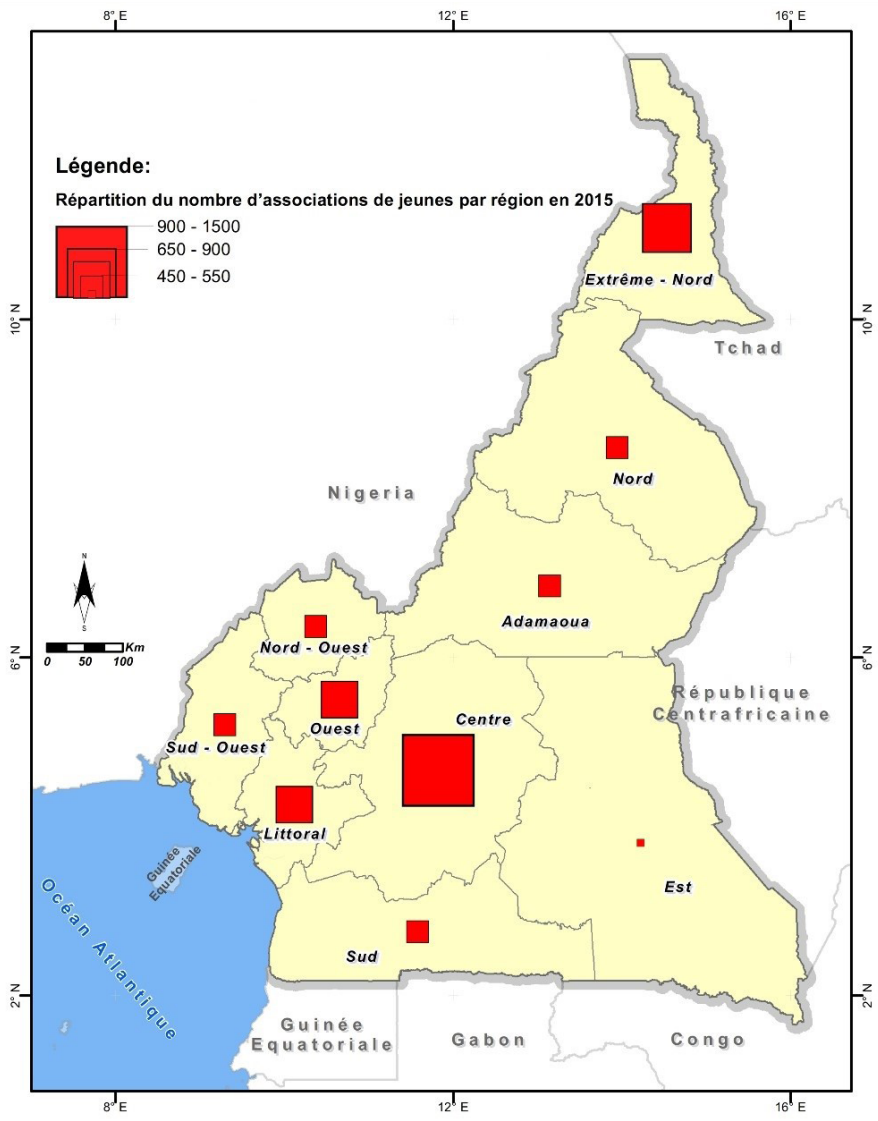


Source : MINJEC, 2015

Carte 47 : Répartition des CMPJ par catégorie en 2015 et nombre de CMPJ fonctionnels sur la période 2012-2014

Dans l'ensemble, 196 CMPJ sont fonctionnels en 2014. Les ratios apprenants/ CMPJ varient de 11 dans la région du centre à 80 dans la région du Nord. Au niveau national, le ratio est de 22 apprenants par centre. L'effectif dans le Nord est d'environ 4 fois la moyenne nationale.

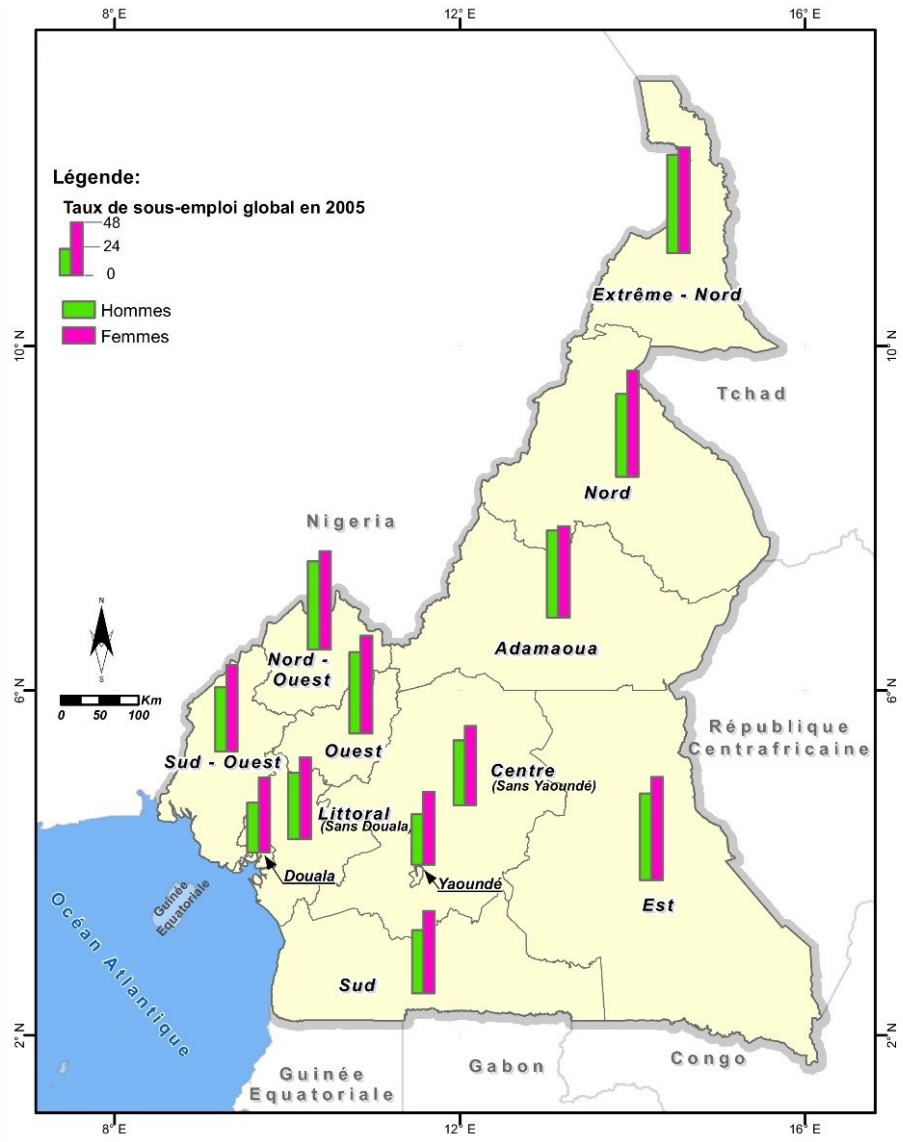
Quant aux associations des jeunes, on en dénombre 6582 au niveau national dont 1494 dans la région du Centre. La région de l'Est est celle qui possède le moins d'associations (421).



Source : MINJEC, 2015

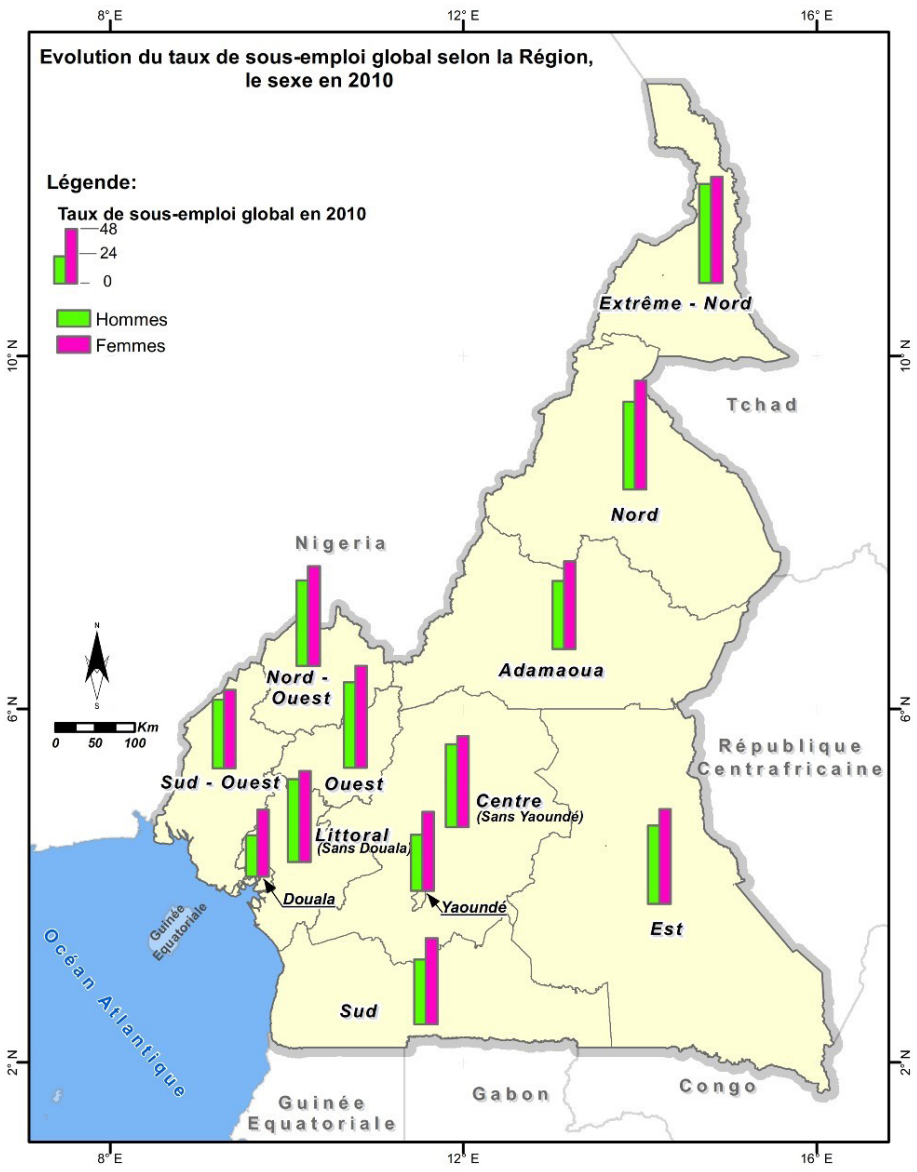
Carte 48 : Répartition des associations de jeunes par région en 2015

Malgré les efforts de promotion de la jeunesse faits par le gouvernement, plusieurs faiblesses persistent sur le plan de l'emploi. La situation du sous-emploi est en effet restée presque statique entre 2005 et 2010, une ampleur plus importante chez les femmes dans toutes les régions du pays. La région de l'Extrême Nord est celle où le sous-emploi est le plus marqué, tant en 2005 qu'en 2010



Source : EESI2005, INS

Carte 49 : Taux de sous-emploi global selon la région en 2005



Source : EESI 2, Phase 1, INS

Carte 50 : Taux de sous-emploi global selon la région en 2005

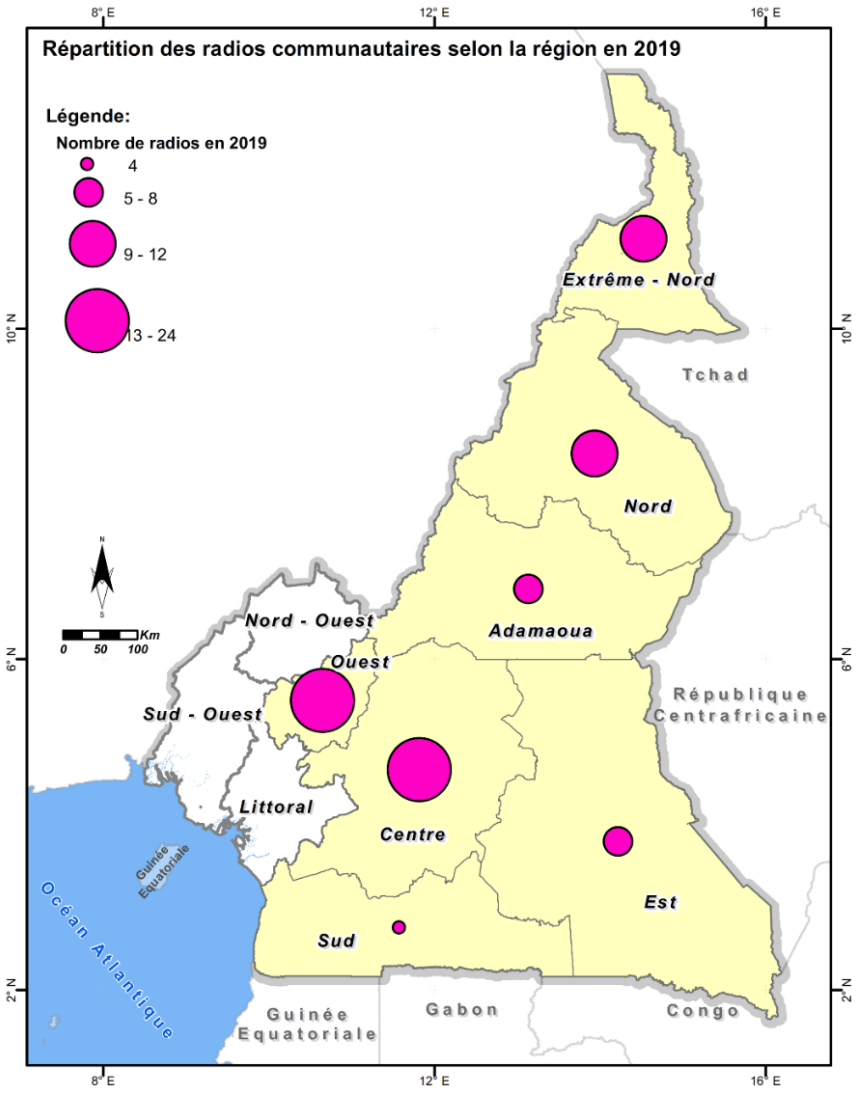
Situation des radios communautaires

La politique nationale de communication promeut l'accès à l'information des communautés tant en milieu urbain qu'en milieu rural. De manière générale, cet accès à l'information et en particulier aux technologies de l'information et de la communication se fait via la création de télécentres communautaires. Au Cameroun, ces télécentres communautaires sont réalisés par le MINPOSTEL qui en assure la tutelle. Plusieurs projets de mise en place de télécentres communautaires existent au niveau national, notamment le projet soutenu par l'ART, qui est élaboré depuis 2003 et qui est en cours de mise en œuvre.

Pour promouvoir la communication pour le développement social, dans le cadre de la nouvelle SND30, le gouvernement a mené plusieurs actions, parmi lesquelles : (i) le développement d'un volet relatif à la communication pour le développement social ; (ii) la formation de ressources humaines de qualité disponibles pour la mobilisation sociale, le plaidoyer et la communication de proximité ; et (iii) la création de radios communautaires en direction des personnes vulnérables. Cependant, le problème majeur dans ce domaine est l'inefficience de la communication comme catalyseur d'accompagnement du développement de la protection sociale.

Les radios communautaires sont de plus en plus développées au niveau national et jouent un rôle essentiel dans le développement. Ainsi, l'Unesco s'est engagé aux côtés des pouvoirs publics pour améliorer l'accès à l'information communautaire dans certaines zones du pays, notamment les zones de conflits. En effet, Le Gouvernement du Cameroun et l'UNESCO ont signé le 18 septembre 2013, un accord « Appui au développement local à travers les radios communautaires au Cameroun », pour la mise en place de 15 nouvelles radios communautaires et la réhabilitation complète de 21 radios communautaires existantes, avec centre multimédia, et documentation, soit au total 36 radios/CMC pour l'ensemble du projet, pour un montant global de 5802000$ US, à réaliser dans la période 2014-2020. L'objectif visé par ce projet est de permettre aux populations défavorisées de participer pleinement aux stratégies de développement durable en accompagnant les transformations sociales au travers du changement des comportements et une responsabilisation accrue des communautés à la base.

En termes de pénétration des radios communautaires, on note une nette amélioration depuis l'an 2000, année de signature du décret d'application relatif à la loi de 1990 sur les communications sociales. En 2019, la région de l'Ouest est celle où l'on trouve le plus de radios communautaires (24), suivie de la région du Centre (20). La moins nantie est la région du Sud qui ne possède que 4 radios communautaires.



Source : Délégations régionales de la Communication

Carte 51 : Répartition des radios communautaires selon la région en 2019

PATRIMOINE CULTUREL

Le patrimoine culturel du Cameroun se présente sous deux formes, le patrimoine culturel matériel et immatériel.

Patrimoine matériel

Le domaine du patrimoine matériel est vaste et pour sa valorisation la stratégie devrait s'intéresser à certains de ses aspects tels que les sites archéologiques, touristiques, les musées, etc.
Les musées ont toujours été au centre des préoccupations des pouvoirs publics, qu'ils soient de l'époque coloniale ou de la période postindépendance. Le Cameroun, comme l'écrit Madeleine Ndobo (Ndobo ; 1991 : 790), est un pays où l'on rencontre tout ce que l'on aimerait trouver en Afrique : l'originalité historique, la diversité géographique, ethnique, linguistique et religieuse, la richesse artistique, culturelle et artisanale, la beauté des sites touristiques et des paysages.

Les musées sont de plusieurs catégories et ont pour objectif commun la mise en valeur du patrimoine culturel camerounais. Ils peuvent être des musées logés dans les chefferies traditionnelles (cas des musées du Sultanat bamoun, de la chefferie de Mokolo, chef-lieu du département du Mayo-Tsanaga) ou d'envergure nationale comme celui de Yaoundé où l'on rencontre des objets provenant de toutes les aires culturelles du pays.
Les musées comme La Blackitude de Yaoundé, le musée de Bandjoun, le musée des civilisations de Dschang ou le musée Sao kotoko de Makary regorgent des éléments de la culture matérielle locale ou nationale.

Les musées spécialisés existent ; ils recèlent et dévoilent un pan particulier de l'activité humaine comme le musée maritime de Douala ou encore le musée du jardin botanique de Mvog-Betsi de Yaoundé.

On note une sorte de révolution dans la perception et la mise sur pied des musées au Cameroun ; c'est ce qui ressort, en effet, des travaux de Heumen qui parle de « muséomania et/ou le nouvel âge d'or des musées au Cameroun » (Heumen ; 2020 :172).

L'auteur, ci-haut cité, note après investigation qu'en moins de 15 ans, de 2003 à 2017, 26 musées ont vu le jour au pays, dont plus d'une dizaine dans les Grassfields. Il cite également des musées créés dans le septentrion, à l'instar du musée d'art local de Kousséri, d'Afadé et celui de Logone-Birni, le musée du cheval de Demsa, le musée de Makary, etc. (Heumen ; 2017 : 418)

Globalement dans ces musées, l'on retrouve des documents et des monuments historiques, des masques (bamoun, bamiléké), des objets d'art, des statuettes, des perles, etc.

Concernant les perles, elles sont de natures différentes dans les sociétés africaines et camerounaises (végétale, kératine, vertèbre, terre cuite, cornaline, etc.), et assurent des fonctions précises selon les sociétés. Elles sont de plusieurs formes, mais, les pierres les plus employées, écrit Mveng (1980 :72), sont le corail bleu qui a donné les célèbres perles bleues du Benin appelées pierres d'aigri (accory ou aggry) ».

La question des perles, Mathilde Buratti se l'est déjà posée : « Pourquoi les perles sont-elles si prisées en Afrique, et notamment au Cameroun ?» (Buratti ; 2016 : 10). Les travaux de l'auteure, quoique élaborés sous un angle archéologique, aident à corroborer les données tirées des sources orales. Mais dans l'ensemble, on perçoit un usage généralisé des perles dans l'univers culturel africain, camerounais en particulier. Elles interviennent dans les domaines comme la parure, l'habillement et les arts.

Une approche empirique permet de confirmer leur omniprésence ; leur usage quotidien dans les sociétés camerounaises est trop prégnant. Du point de vue historique, elles avaient servi comme monnaie, donc comme moyen d'échange. Aujourd'hui, elles sont brodées sur les habits, portées au cou sous forme de collier. Les perles sont aussi des objets qui permettent de mettre une valeur sur les cache-sexes. Elles sont tressées, incrustées dans les cheveux. Les perles continuent à être des objets d'ornement des reins (ex. : souk-souk chez les Mousgoum, jiguida chez les Haoussa, oldiri chez les Peul).



Source : Muraz, (1932 : planche IV, photo 17)

Photo 13 : Perles objet d'ornement

La gent féminine a conscience que ces torsades à perles à multiples enfilades (souk-souk ou jiguida) fonctionnent comme des stimulants sexuels, donc des aphrodisiaques pour la gent masculine. Des témoignages recueillis, il ressort que pour bon nombre d'hommes, la vue de ces chaînes de perles autour des reins d'une femme, dans une ambiance préalable au coït, agit comme des « démarreurs ».
Dans le domaine du patrimoine matériel, l'habitat est un élément incontournable pour la compréhension du milieu de vie des populations camerounaises. Comme exemple d'architecture unique au Cameroun, on peut citer la case obus, appelée teleuk, des Mousgoum. Ces derniers, se reconnaissant aussi sous leur ethnonyme générique Monjokay, se retrouvent dans le Mayo-Danay, le Logone et Chari, le Diamaré, le Mayo-Sava, le Mayo-Kani. Ils sont aussi présents au Tchad et au Nigeria.



Source : Archives Aboubakar M.

Photo 14 : Habitation mousgoum en teleuk, cases obus

Ces cases ont émerveillé plus d'un visiteur. Von Hagen dira, en 1912, avant André Gide en 1926, que le plus merveilleux dans le pays, ce sont les maisons qui font croire qu'on est arrivé dans un pays de conte de fées. Il ajoute « on dirait qu'une main magique a transféré les coupoles du Kremlin dans la steppe africaine, où le soleil tropical les a colorés du brun-rouge ». L'auteur de ces propos n'a pas pu savoir où les Mousgoum ont pris modèle pour ces bâtisses curieuses, car nulle part ailleurs en Afrique il n'en a vu de similaires. Peut-être, d'après lui, les Mousgoum ont-ils pris modèle sur la nature en copiant les termitières (von Hagen, 1912 cité in Seignobos et Jamin, 2003 :80).

La case, aujourd'hui patrimoine architectural mousgoum, était décrite par les voyageurs occidentaux comme régulatrice de la température. En effet, les teleuk jouent un rôle de régulateur thermique pendant les nuits de saison fraîche, et pendant les périodes chaudes, elles constituent des havres de fraîcheur. Autre avantage : on n'a pas à craindre l'incendie.

Classée parmi les cinq cents meilleures constructions du monde (Le Musée de la maison, 2004 : 309), la case mousgoum est l'une des références culturelles indéniables et incomparables, unique au Cameroun et en Afrique (Bouba et Mamoudou, 2008 : 592) que l'on essaie aujourd'hui d'entretenir.

Le devoir de mémoire et la dette à l'égard de la postérité imposent sa revalorisation. Raison pour laquelle, des actions ont été menées pour la ressusciter : elle est présentement entretenue à Mourla, sous forme de site touristique dans le Sultanat de Pouss.

Il est un autre aspect particulièrement intéressant de la culture matérielle que l'on ne peut éluder : il s'agit de la culture vestimentaire. Situé aux confluences des deux foyers, forestier et soudano-sahélien, le Cameroun regorge d'une pléthore de techniques vestimentaires. Dans la partie septentrionale, qui s'insère dans le monde soudano-sahélien, les pratiques de tissage vestimentaires sont séculaires et s'exercent dans le cadre du complexe technologique des métiers à tisser soudanais. Ainsi étaient (et sont toujours) produits des vêtements à base des bandes étroites dites leppi, des gandouras onéreuses, ngapaleeji.

Dans la sphère méridionale du Cameroun, la forêt offre un ensemble de possibilités en matières premières pour la confection d'habits.

Ainsi du point de vue traditionnel, chaque communauté a su inventer son propre style vestimentaire : le groupe Fang-Béti a fait du vêtement obom une marque déposée. D'après les recherches d'Engelberg Mveng (1980 : 100), qui en décline les techniques de fabrication, l'obom est une matière tirée des arbres comme l'Aloa, qui, au terme de sa transformation, devient un véritable tissu naturel. Aujourd'hui, l'obom est devenu le vêtement de marque, d'identification et de port officiel des chefs béti ; c'est le porte-flambeau culturel du groupe socio-ethnique.

Pour le groupe bamiléké, le ndop est un textile à usage à la fois culturel et socio-rituel ; les peuples des grassfields anglophones produisent, portent et s'identifient à travers le nzinjav, tout comme les Sawa s'expriment par le biais des vêtements appelés kaba-ngondo et sanjak (cf. Bouba ; 2013).

Les Bamoun de l'Ouest-Cameroun font de l'habit ntieya un objet central de leur culture et de célébration de leur fête biannuelle nguon.
Comme dans l'image ci-dessous, on peut voir le roi des Bamoun, Ibrahim Mbombo Njoya, dans son vêtement d'intronisation. Il est entouré des fidèles habillés aux couleurs du vêtement traditionnel, le ntieya.



Source : Idrissou Njoya (2020 : 98

Photo 15 : Roi des Bamoun, Ibrahim Mbombo Njoya, dans son vêtement d'intronisation

Dans l'ensemble, le vêtement peut jouer le rôle de référent identitaire ; il revalorise la culture et offre des indications sur l'appartenance ethnique du porteur (Bouba ; 2020 : 48).

Fort de ces richesses culturo-vestimentaires, le Cameroun peut faire de la diversité vestimentaire non seulement une source de touristicité, mais également un élément de souveraineté.

Patrimoine immatériel

Le patrimoine immatériel, c'est l'ensemble des composantes de la culture qui sont soit non-visibles, soit les pratiques y relatives sont soustraites à toute observation, à tout regard extérieur. La société se sent cependant irradier, vivre, vibrer dans cette ambiance d'immatérialité.

Parmi ces composantes non palpables, mais qui rythment la vie des hommes, l'on peut citer les rites initiatiques, les chants, les contes, les danses traditionnelles, aussi qualifiées de patrimoniales. A cette liste non exhaustive, l'on peut ajouter cinéma et festivals qui sont des lieux-supports et véhicules du patrimoine culturel immatériel du Cameroun, tout comme sa diversité linguistique.

Les rites initiatiques se comprennent comme des écoles, de lieux d'éducation, des moments de passage d'une étape de la vie à une autre. Dans les sociétés camerounaises, qui tiennent encore à leurs traditions, les rites sont organisés à des moments précis de l'année, voire de la vie. Les études sur les rites abondent dans la littérature sur presque toutes les composantes socio-ethniques du Cameroun.

« Rites et associations traditionnelles chez les femmes béti (Sud du Cameroun) » est un extrait de la thèse de Marie-Paule Bochet de Thé (1970). Dans cet extrait, l'auteure montre qu'il y a plusieurs sortes de rites (agraires, de propitiation, de purification et de sanation, de protection, etc.) exécutés en milieu béti du Cameroun. Mais elle parle du mevungu comme le plus grand rite d'initiation féminin dont les adeptes se retrouvaient dans une société secrète. Les novices qui voulaient y accéder devaient s'acquitter des droits avant de subir le rite dont la finalité est de les faire admettre au statut de femme nantis ou dépositaires d'un certain nombre de pouvoirs.

Dans plusieurs sociétés du Cameroun septentrional, la circoncision est un rite commun d'initiation. C'est un rite d'initiation chez les Dii de la région de l'Adamaoua (Muller ; 2002) dans le sens où l'individu doit subir une seconde circoncision pour accéder au poste de chef. C'est aussi un rite de passage en raison de ce qu'il fait passer le jeune garçon au statut d'homme qui ne doit plus jamais errer dans les jupes de sa mère. En dehors de leur rôle ludique, les contes jouent une fonction similaire d'éducation dans les sociétés camerounaises.

Partie intégrante du répertoire immatériel du patrimoine, les contes, les chants, et même les proverbes et les mythes, représentent des structures d'encadrement traditionnelles et modernes d'éducation aujourd'hui au Cameroun. La transmission des connaissances de bouche à oreille et de génération en génération, comme l'écrivait Dili Pali Clément, se trouve au centre des préoccupations relatives à l'édification de la culture (Dili ; 2008 :19). Dans les sociétés africaines, en général, les traditions orales sont les socles de la culture. La littérature orale est une productrice de certaines composantes de la tradition orale (chants, contes, mythes, épopées, proverbes, chansons). Ces composantes sont des « invariants essentiels de l'identité » qui vivent et transcendent le temps (Dili ; 2008 : 20). Tout se transmet naturellement d'abord par l'oralité, accoucheuse de l'écriture.

C'est en cela que ces invariants culturels que sont chants, contes et autres sont inscrits dans le registre du patrimoine immatériel dont se servent pratiquement tous les peuples du Cameroun. Pour démontrer que ces éléments culturels sont communs, dans leur existence et leur pratique, à tous les peuples du Cameroun, l'auteur Gabriel Kuitché Fonkou compare en les mettant côte-à-côte contes et proverbes moundang du Nord-Cameroun et nguembà de l'Ouest du Cameroun. Ainsi, le conte « L'enfant étrange » des Moundang est à rapprocher du conte nguembà « Plus-sage-que-le-chef ». La convergence entre les deux s'établit au niveau du thème de l'enfant terrible (Kuitché Fonkou ; 2008 : 44-45)

En général, les contes racontent les différentes étapes de la vie de l'Homme (Kosack ; 2008) et renseignent sur les actes héroïques des héros-fondateurs de villages. Ils personnifient des animaux auxquels l'on attribue certains pouvoirs et exploits « surhumains ». Les contes expliquent aussi les phénomènes météorologiques, l'origine des êtres vivants ou celle des relations entre hommes et animaux, à l'exemple de « l'Ecureuil et la Tortue » qui relate, chez les Mafa de l'Extrême-Nord du Cameroun, pourquoi les Hommes aiment et respectent la tortue et chassent et mangent l'écureuil (Lembezat ; 1950 : 59), ou cet autre exemple du conte étiologique chez les Gbaya sur l'« origine des oiseaux ».

Concernant les chants, il y a la catégorie de chants de guerre et de chasse qui n'est réservée qu'à une classe d'initiés pendant des évènements précis. Les chansons ordinaires rythment les activités quotidiennes ordinaires comme celles entonnées pendant les travaux champêtres. Celles que les femmes exécutent quand elles écrasent le mil ou quand elles pilent les céréales dans le mortier portent sur un ensemble de thèmes (Yaoudam ; 2008) qui sont : la jalousie, la prostitution, la polygamie, la sorcellerie, etc.

Les danses traditionnelles sont une autre manifestation culturelle que chaque société camerounaise organise et exécute à certains moments de l'année ou à des occasions exceptionnelles.

Les occasions exceptionnelles peuvent être, entre autres, la prise de fonction d'un nouveau chef, la fin du veuvage ou celle de la réclusion des enfants après circoncision, le début de la période de la chasse annuelle. Une occasion exceptionnelle, marquée par une danse, peut aussi être le terme des funérailles du membre d'un groupe socio-ethnique comme figé dans l'image ci-dessous, chez le peuple guiziga du Nord du Cameroun.



Source : Bouba Souka (2012 : 248)

Photo 16 : funérailles du membre d'un groupe socio-ethnique chez le peuple guiziga du Nord du Cameroun.

Chez les Guiziga, réussir à tenir une telle danse funèbre, en fin des funérailles, signifie que le défunt a été bien accompagné et reçu dans l'au-delà. La gourde visible à la hauteur du batteur du tamtam regorge de plantes magiques dont la mission est d'écarter tout incident fâcheux pendant les cérémonies (Bouba ; 2012 : 248).

Il y a Masi, parmi les plus célèbres danses du Nord-Cameroun qui se pratiquent encore dans le respect de leur authenticité, il y a aussi les danses des Guidar, dans le Mayo-Louti, région du Nord. Il s'agit de la danse gouma le kokou, le vidikirké ; elles se particularisent par les mouvements d'épaules, le trémoussement de seins nus et des sons produits par les mains dans les aisselles. Ces danses expriment la corporéité féminine et masculine des acteurs. Ce sont des danses patrimoniales qui rappellent les techniques de guerre guidar face aux envahisseurs que furent les djihadistes peuls d'Ousman dan Fodio.

Dans nombre de sociétés, l'on rencontre au moins deux types de danses, à savoir une catégorie de rythmes populaires et une autre réservée à des classes sociales particulières et exécutée à des occasions exceptionnelles. Il en est ainsi des Kotoko du Logone et Chari où les danses exceptionnelles sont celles dites du palais tels que le mle ou danse princière et le koungouli exécutées par les princesses, princes, notables et des femmes âgées membres des classes princières. Elle se déroule en présence du Sultan. Les rythmes populaires kotoko sont le daramagna, le tapé ; il y a aussi les danses thérapeutiques comme le badri ou encore le fakié (Mahamat Abba Ousman ; 2016).

Dans le grand Sud-Cameroun, des rythmes traditionnels ont muté pour se retrouver dans les sons musicaux modernes inspirés des rythmes patrimoniaux comme le bikutsi béti, le mangambeu bamiléké ou l'ambassibé sawa. Les danseurs photographiés pendant le concours national de danses de Yaoundé en sont une illustration.



Source : Buratti (2016 : 245)

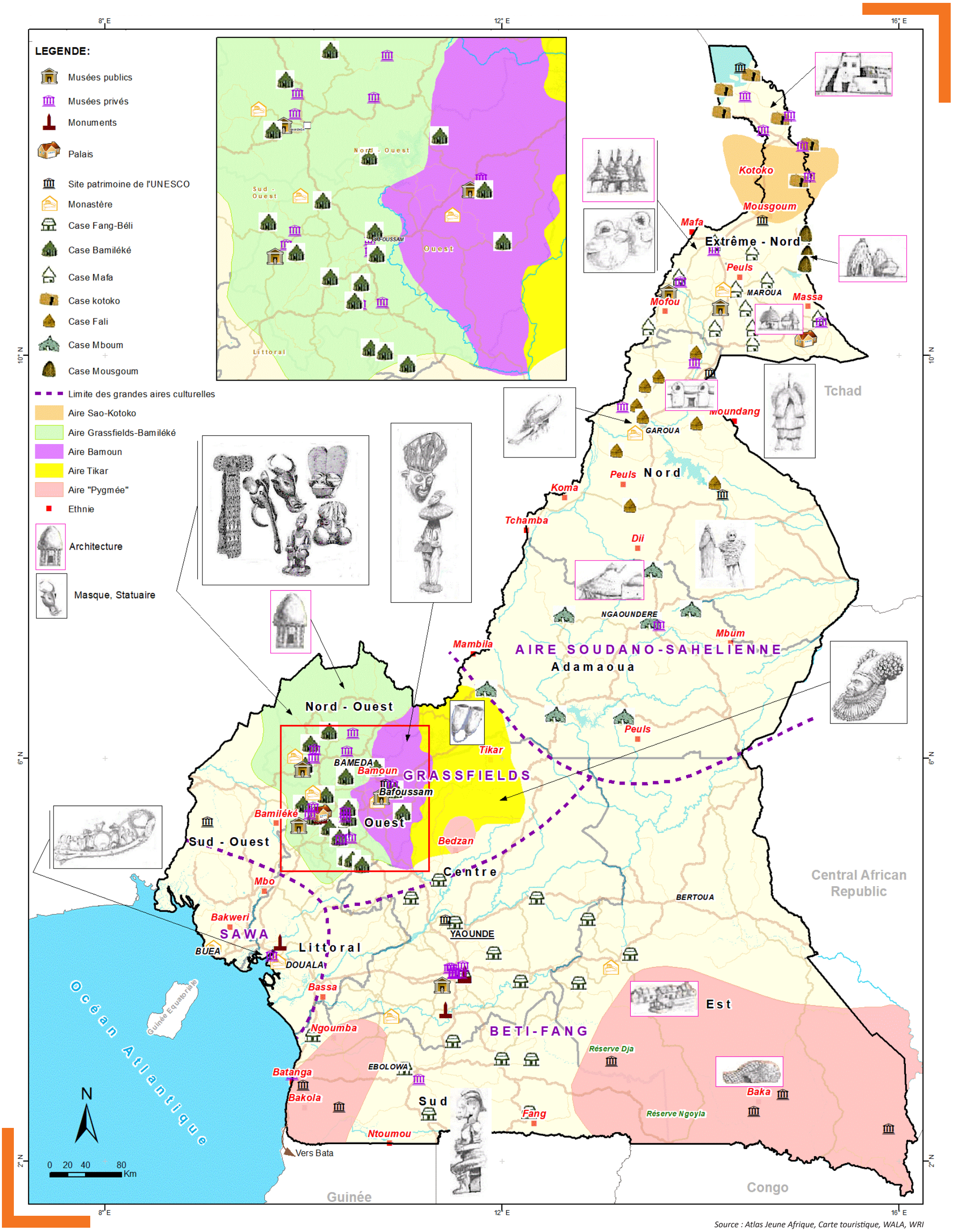
Photo 17 : Danses sur des sons musicaux modernes inspirés des rythmes patrimoniaux

Aujourd'hui, au Cameroun, l'on assiste à la naissance de troupes de danses qui ne font plus spécialement dans l'exécution des danses traditionnelles folkloriques, mais elles font dans le mixage, le métissage des danses ; bref, cette émergence de troupes « contribue à une nouvelle effervescence de la danse » au Cameroun (Mefe ; 2004). Toutes ces danses occupent toujours une place centrale dans les festivals qui sont organisés çà et là à travers le pays. Comme le rappelle, Mahamat Abba Ousman (2017 : 451), les festivals sont de « véritables ''laboratoires de réflexion'' sur la préservation et la valorisation de la culture ». Ce sont, en effet, des moments au cours desquels la société expose ses valeurs culturelles et fait montre de son savoir-faire en matière de maîtrise de ses traditions sur les plans culinaires, chorégraphique, artistique, etc.

Leur floraison et leur tenue à des périodes précises des festivals est une preuve que les sociétés tiennent à la perpétuation et à la solidification de leur socle culturel. Quelques festivals en témoignent :

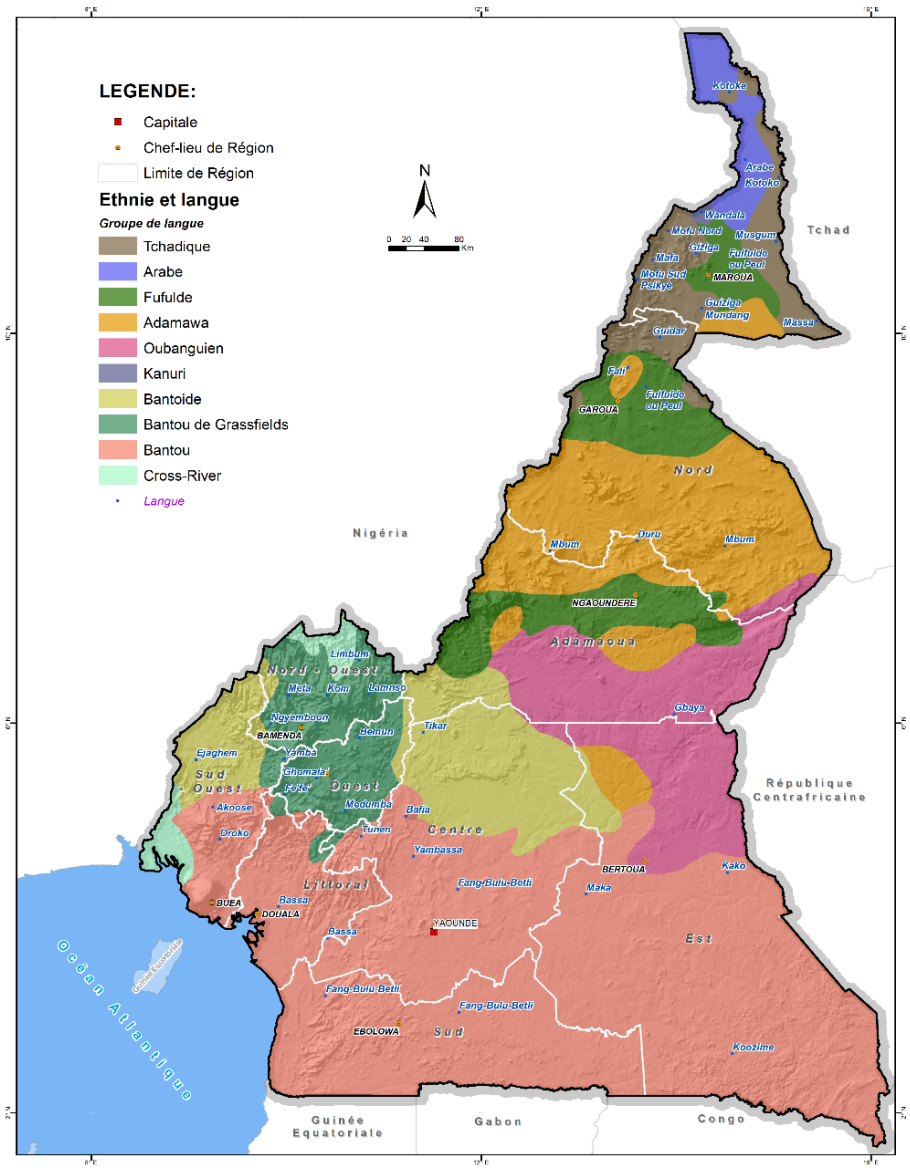
- Le festival medumba du département du Ndé, dans l'Ouest-Cameroun, se tient tous les deux ans afin de rappeler les vertus de la langue locale et promouvoir les richesses culturelles du terroir;
- Le Ngondo, manifestations culturelles annuelles des Douala. Au-delà de la promotion de la culture sawa, le Ngondo réunit toutes les filles et tous les fils du peuple afin de communier avec les esprits de l'eau;
- Le Nguon, se tient tous les deux ans à Foumban, dans l'Ouest-Cameroun, c'est un moment au cours duquel le peuple bamoum et son roi échangent sur les acquis et surtout les maux qui minent la société;
- Le festival des Nyem Nyem. Tous les deux ans, le peuple Nyem Nyem du Faro et Déo dans l'Adamaoua se remémore ses combats et ses victoires sur les envahisseurs allemands. Au cours de ce festival, beaucoup de festivités sont organisées : fantasia, ascension du mont Djim, etc.

Tout ce patrimoine est adossé à une diversité ethnolinguistique qui caractérise le Cameroun. En effet, le pays compte plus de 200 groupes ethnolinguistiques et concentre bien de langues parlées en Afrique.



Source : Atlas Jeune Afrique, Carte touristique, WALA, WRI

Carte 52 : Carte du patrimoine culturel du Cameroun



Source : Atlas du Cameroun IRD, Carte ethnique et linguistique (Atlas JA)

Carte 53 : Carte ethnolinguistique de Cameroun

Se basant sur Greenberg (1963), Julia Ndibnu Messina Ethé (2013 : 168-169) écrit que les langues camerounaises appartiennent aux trois des quatre grandes familles de langues en Afrique.

Le phylum afro-asiatique qui regroupe les familles des langues sémitique (arabe) et tchadique, plus importante, et en communication au sud du lac Tchad dans les pays comme le Cameroun, le Tchad, le Nigeria, Niger : mandagé, wandala, mafa, munjuk, guiziga, massa, musey, zumaya (morte), haoussa, etc.

Le phylum nilo-saharien composé des familles des langues sahariennes, environ six en Afrique, dont une seule langue au Cameroun : le Kanuri.

Le niger-kordofanien qui est le plus représenté au Cameroun. Ce sont les familles des langues ouest-atlantique (fulfulde,), adamawa-oubanguienne (fali, mbum, mambay, gbaya, baka…) et bénoué-congo qui recouvre la majeure partie du grand sud du Cameroun, c'est la famille des langues bantoïdes : le fang-bulu-beti, bassa, maka, etc.

Le quatrième est le phylum des Khoisan qui regroupe les langues hottentotes et bochimanes

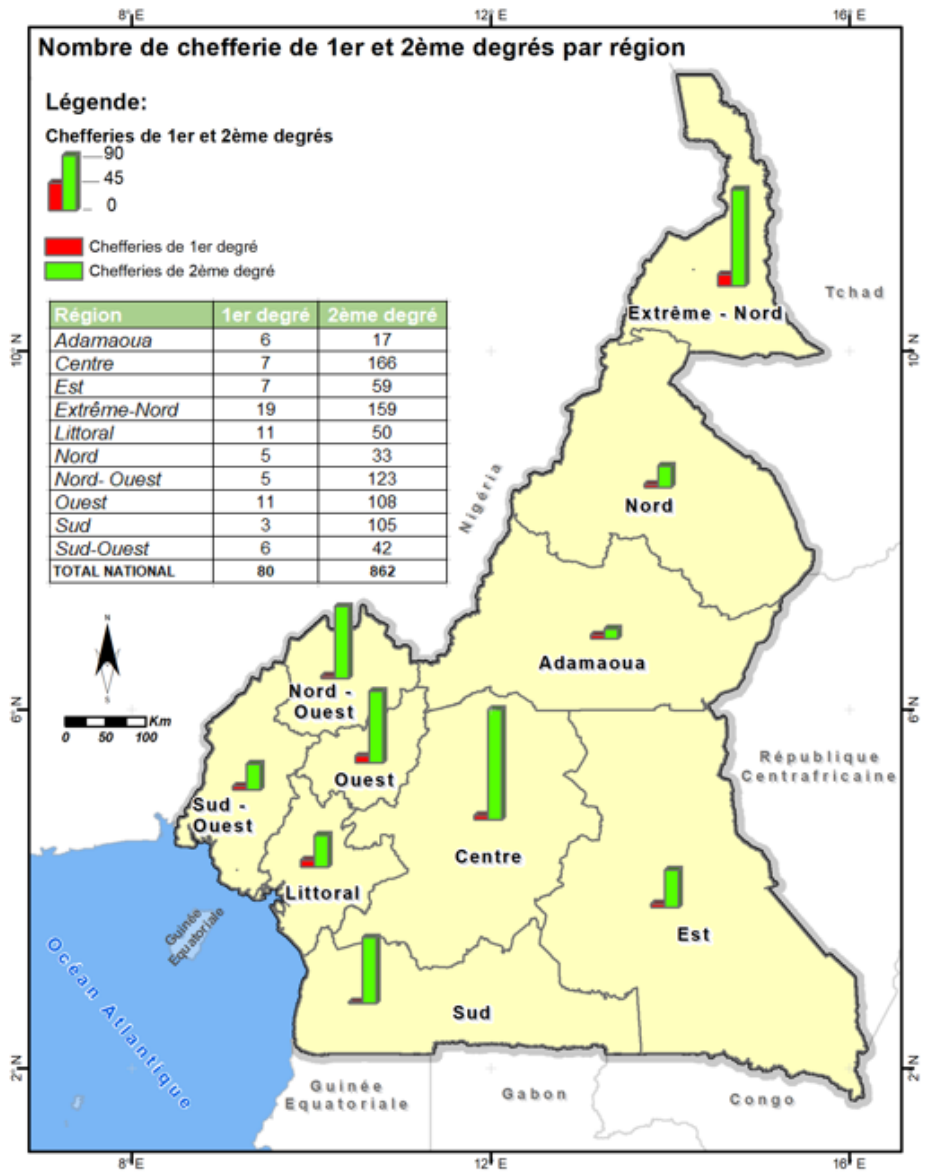
Cependant, il faut tenir compte de la réalité qui s'impose, il s'agit des « lingua franca », dont on ne peut ne pas parler, quand on évoque la question des langues au Cameroun. Il s'agit du foulfouldé qui domine la communication dans le Grand-Nord (Adamaoua, Extrême-Nord et Nord) ; le pidgin-english dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, pendant que dans le Centre, le Sud et l'Est l'ewondo est partagé par la majorité.

Chefferies traditionnelles

Ce qu'il convient d'appeler aujourd'hui chefferies ''traditionnelles'' sont les survivances des anciennes organisations politiques, les systèmes de gestion de la cité d'avant l'invasion de l'Afrique par l'Europe. En effet, l'Afrique était un ensemble d'empires, de royaumes, de confédérations, de principautés, etc. Tous ces systèmes d'administration ont été détruits, décapités et remplacés par l'administration coloniale. L'administration ''moderne'', postcoloniale qui a succédé à la coloniale a réduit les pouvoirs de ces entités politiques et en a fait des auxiliaires pour transmettre les directives et encadrer les populations à la base.

C'est pourquoi, il importe, un tant soit peu, de dégager cette opposition de concepts qui place le ''traditionnel',' dans une position d'épithète à connotation péjorative parce que d'essence africaine, et ''moderne'' pour quelque chose de valorisant parce que d'inspiration occidentale.

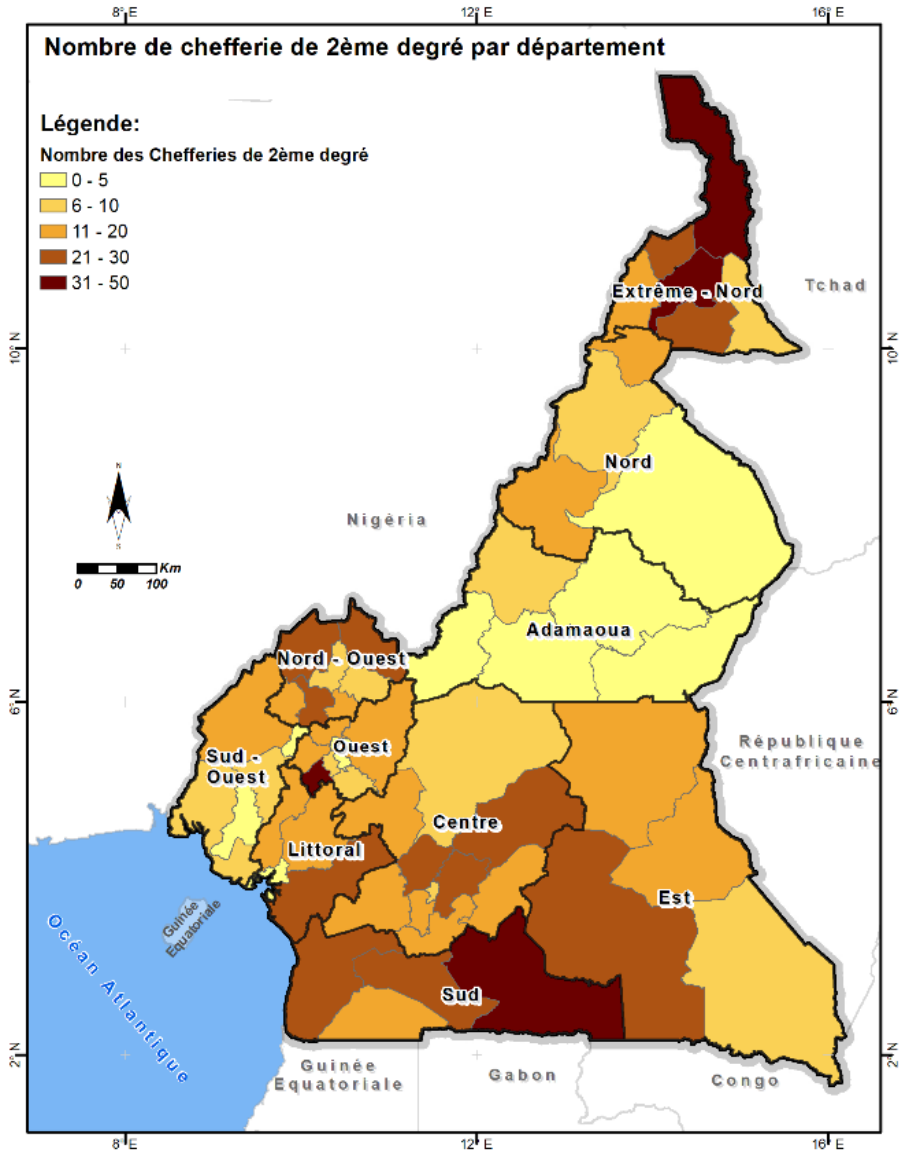
Parlant il est plus indiqué de présenter les chefferies traditionnelles au Cameroun et les analyser sous l'angle de macro-cultures.



Région	1er degré	2ème degré
Adamaoua	6	17
Centre	7	166
Est	7	59
Extrême-Nord	19	159
Littoral	11	50
Nord	5	33
Nord- Ouest	5	123
Ouest	11	108
Sud	3	105
Sud-Ouest	6	42
TOTAL NATIONAL	80	862

Source : Annuaire statistique, MINATD/SG/CIS 2015

Carte 54 : Nombre de chefferies de 1ers et 2ème degré par région



Source : Annuaire statistique, MINATD/SG/CIS 2015

Carte 55 : Nombre de chefferies de 2ème degré par département

Ainsi, le Grand-Nord est le lieu des grandes chefferies d'inspiration islamo-peules. Ce sont des lamidats (chefferies peules), des principautés comme chez les Kotoko ou des sultanats, à l'instar du Wandala, le Mandara actuel, à peu de choses près.

Dans les Grassfields, à l'Ouest-Cameroun, l'on rencontre les chefferies bamiléké organisées autour de leurs chefs, les fo, (Bafoussam, Bandjoun, Banganté,). Toujours à l'Ouest-Cameroun, le chefferie bamoun représente une entité politique, l'une des plus sérieuses au Cameroun et en Afrique dirigée par un sultan. Dans l'aire anglophone, on a les Fon, les Nfor qui sont les chefs traditionnels dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest (Balikumbat, Mankon, Bakossi, Bali-Nyonga, etc.).

Au Cameroun, on n'oublie pas que les collectivités traditionnelles ont été organisées par le décret no 77/245 du 15 juillet 1977 qui non seulement les prévoit en 3 degrés (1er, 2è et 3è), mais, en même temps, fait des chefs traditionnels des auxiliaires de l'administration. Ces chefs ont un salaire mensuel aujourd'hui grâce à un récent décret no 2013/332 du 13 septembre 2013 qui octroie au chef de 1er degré un salaire de 200.000 Fcfa, au 2è degré 100.000 et 50.000 Fcfa au 3è degré.

Dans les régions du Centre, du Sud et de l'Est, la notion de chef semble plus relâche dans l'environnement Béti-Boulou-Fang, mais prend de l'ampleur, ces derniers temps. Naguère, c'était en sorte des sociétés segmentaires ou lignagères dites « acéphales » où des chefs de famille ou de clans n'avaient de pouvoir qu'aux niveaux familial et clanique, sans autorité véritable sur le reste de la population. L'on comprend alors aisément les statistiques qui montrent que les régions du Centre (7), de l'Est (7) et du Sud (3) à toutes les trois n'offrent que 14 chefferies de 1er degré, alors que la région de l'Extrême-Nord, à elle seule, compte 19 chefferies de 1er degré ; le Nord, 5 ; l'Adamaoua, 6. En somme, selon le tableau accompagnant la carte, de gauche dessus, le Grand-Nord est le plus grand pourvoyeur en chefferies traditionnelles parce qu'il regorge de 30 entités de 1er degré. Les régions du Littoral et de l'Ouest emboitent le pas avec 11 chefferies chacune de 1er degré



Source : http://fr-cameroun31.chez-alice.fr/voyages/photos/photos_cam/extreme_nord/case_obus.jpg



Source:https://fr.wikipedia.org/wiki/Gravures_rupestres_de_Bidzar#/media/Fichier:Site_arch%C3%A9ologique_de_Bidzar6.jpg



Source: https://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:Mus%C3%A9e_National_du_Cameroun_03.JPG



ACCES AUX SERVICES ET EQUIPEMENTS SOCIO-COLLECTIFS

INTRODUCTION

Dès l'indépendance du pays, l'Etat camerounais a injecté des ressources financières massives pour le développement du capital humain en misant sur l'amélioration des infrastructures et des services socio-collectifs et l'augmentation de l'accès à ces services par la population, notamment dans les secteurs de l'éducation, la santé, l'eau, l'assainissement et l'énergie.

Malgré tous les efforts déployés par l'Etat pour l'amélioration de l'ICH en augmentant le taux d'accès aux services de base, la situation demeure au-delà des attentes et les conditions de vie pour une bonne frange de la population se sont dégradées. En effet, la crise économique du milieu des années 80 a stoppé le développement des infrastructures, en même temps qu'elle a annihilé les efforts de maintenance. Le parc infrastructurel s'est donc très fortement dégradé et a contribué aux faibles performances de l'économie camerounaise au cours de cette période.

Il est à noter qu'avec la reprise de la croissance, et malgré les grands efforts déployés, les réalisations pour l'accès aux services socio-collectifs n'ont pas permis d'atteindre les objectifs tracés. En effet, de nombreuses insuffisances freinent le développement de ce secteur : l'accès à l'eau potable (61% en 2016) et aux infrastructures d'assainissement de base est limité notamment dans la partie septentrionale du pays et en milieu rural ; l'électrification surtout rurale reste insuffisante, et en dépit des extensions de réseaux effectués par ENEO et des tiers, la proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès à l'électricité est seulement de 63,2 % (2016). Cet accès est plus répandu en milieu urbain (96,2%) qu'en milieu rural (31,7%) et de fortes disparités existent suivant les régions. En ce qui concerne l'éducation, on note une hausse globale du taux de scolarisation de 4,3 points au primaire entre 2011 (81,3%) et 2017 (85,4%), mais le nombre d'enseignants est insuffisant à tous les niveaux d'enseignement, leur déploiement est déséquilibré, freinant ainsi l'atteinte des objectifs dans ce domaine. Dans le domaine de la santé, l'accès aux médicaments reste encore difficile, les plateaux techniques dans les hôpitaux départementaux sont très incomplets, le personnel médical est insuffisant dans certains centres de santé.

INFRASTRUCTURES SOCIO-COLLECTIVES

L'État camerounais a mis l'accent sur le développement du capital humain en faisant de l'éducation sa priorité nationale et tout en facilitant l'accès aux services et aux équipements socio collectifs.

EDUCATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE

La question de l'éducation demeure au centre des préoccupations de la communauté internationale et nationale qui la considère comme un véritable moteur de développement. De nombreux efforts ont été déployés par l'État camerounais soutenu par ses partenaires pour que le Cameroun devienne un pays industrialisé à l'horizon 2035, en particulier par le développement de l'éducation et de la formation professionnelle.

Le système éducatif comporte deux sous-systèmes : l'un francophone et l'autre anglophone. En effet, on peut étudier en français et en anglais et obtenir des diplômes équivalents. On y retrouve deux types d'établissements : les établissements à caractère public et les établissements privés. Ces derniers comprennent le privé laïc et le privé confessionnel (catholique, protestant et islamique). Nous pouvons ajouter aussi l'établissement à caractère communautaire du système formel (école des parents) et non formel, c'est-à-dire créé à l'initiative des communautés villageoises, des communes, des associations, des ONG ou des promoteurs locaux. Ils sont souvent implantés là où il n'y a pas les établissements à caractère publics.

CADRE GÉNÉRAL ET DONNÉES GLOBAUX

Le cadre réglementaire

Le gouvernement camerounais a promulgué la loi d'orientation du secteur éducatif (la loi n° 98/004 du 14 avril 1998) qui fait de l'éducation une priorité de la nation. Cette loi stipule que l'État est le garant de l'éducation et consacre le bilinguisme à tous les niveaux d'enseignements comme facteur d'unité et d'intégration nationale. L'État assure à l'enfance le droit à l'éducation et garantit à tous l'égalité de chances d'accès à l'éducation sans discrimination de sexe, d'opinion politique, philosophique et religieuse, d'origine sociale, culturelle, linguistique ou géographique. Par cette même loi, l'État rend l'enseignement primaire obligatoire.

L'enseignement privé est régi par la loi n02004/022 du 22 juillet 2004 fixant les règles relatives à son organisation et son fonctionnement.

La loi N°005 du 16 avril 2001, portant orientation de l'enseignement supérieur, détermine les orientations fondamentales de l'enseignement supérieur et fixe les règles générales d'organisation, de fonctionnement, de gestion, de financement et de contrôle des institutions supérieures d'enseignement et de formation postscolaires tant publiques que privées.

La loi N°2018/010 du 11 juillet 2018 régissant la formation professionnelle fixe le cadre juridique général ainsi que les orientations fondamentales de la formation professionnelle.

Stratégie du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle

Le gouvernement a élaboré en 2013 un Plan Sectoriel de l'Education et de la Formation (PSEF) pour une durée de 07 ans (2013-2020). Ce plan est arrimé au DSCE, et représente un cadre de référence de l'action gouvernementale.

Les réformes envisagées par ce plan visent trois axes stratégiques majeurs à savoir :

1) l'accès et l'équité à tous les niveaux de l'éducation et de la formation ;

2) la qualité des apprentissages tout en adaptant leurs contenus à l'environnement socioéconomique ;

3) la gouvernance et la gestion du système éducatif.

Cette stratégie définit les priorités ci-dessous en vue de la promotion des différents objectifs de l'éducation pour tous :

Priorité 1 : renforcement de l'encadrement de la petite enfance à travers la promotion des initiatives communautaires destinées au développement harmonieux de l'enfant.

Priorité 2 : élargissement de l'accès à l'éducation et promotion de la rétention dans le système jusqu'à l'achèvement du cycle tout en corrigeant les disparités, en mettant un accent particulier sur le renforcement de la scolarité des filles et des garçons vivant dans les zones d'éducation prioritaire, ainsi que des enfants issus des parents pauvres et vulnérables, sans oublier les minorités, les enfants déplacés ou réfugiés.

Priorité 3 : promotion de l'apprentissage des jeunes et des adultes en accordant la priorité à la promotion d'un enseignement aux niveaux secondaire et supérieur.

De manière spécifique, il est question pour ce qui est du primaire et du secondaire de :

- Introduire de nouvelles filières ;
- Réformer les sections artisanales rurales et ménagères ;
- Introduire des modules technologiques dans l'enseignement général ;
- Promouvoir la formation professionnalisante au niveau du supérieur.

Priorité 4 : mise en place d'un programme national d'alphabétisation dont les activités de lutte contre l'analphabétisme devront s'étendre à travers tout le territoire national.

Priorité 5 : amélioration de la qualité de l'éducation (efficacité interne et qualité du service éducatif) à travers entre autres :

- le développement de la petite enfance ;
- la réduction des déperditions scolaires ;
- l'amélioration de l'encadrement pédagogique ;
- la réforme des programmes d'enseignement et leur professionnalisation ;
- le développement et la valorisation de la recherche ;
- la promotion de l'accès et de la disponibilité des manuels scolaires et matériels didactiques pour les élèves et enseignants ;
- la promotion de l'accès aux TIC dans le système de formation;
- l'amélioration de la gestion et de la gouvernance du système éducatif.

En ce qui concerne la stratégie de la formation professionnelle, selon le rapport annuel de la performance 2016, le gouvernement s'est fixé 5 axes stratégiques pour améliorer ce secteur. Il s'agit de :

- Améliorer la demande de formation professionnelle ;
- Améliorer l'offre quantitative de formation professionnelle ;
- Améliorer la qualité de la formation professionnelle ;
- Améliorer l'accès à la formation professionnelle ;
- Améliorer l'information sur la formation professionnelle.

Dans la nouvelle SND30, le Gouvernement se donne comme vision de promouvoir un système éducatif à l'issu duquel tout jeune diplômé est sociologiquement intégré, bilingue, compétent dans un domaine capital pour le développement du pays.

Les objectifs stratégiques poursuivis sont : (i) garantir l'accès à l'éducation primaire à tous les enfants en âge de scolarisation ; (ii) atteindre un taux d'achèvement de 100% au niveau primaire ; (iii) réduire les disparités régionales en termes d'infrastructures scolaires et de personnel enseignant ; et (iv) accroître l'offre de formation professionnelle et technique de 10 à 25% au secondaire et de 18% à 35% au niveau supérieur (MINDUB, 2017°).

Principaux indicateurs et performance

Dans l'enseignement de base, le taux brut de préscolarisation a progressé pour se situer à 36,8% en 2018. Dans l'enseignement primaire, le taux d'achèvement dans le cycle a connu une augmentation, passant de 73% en 2012 à 76,7% en 2017. Dans l'enseignement secondaire, le taux d'admission en première année a connu une croissance quasi linéaire passant de 52,4% en 2011 à 69,7% en 2016, avant de connaître une baisse significative en 2017 pour se situer à 55,4%, du fait de la crise sécuritaire que traversent certaines zones du pays. Le poids relatif de l'enseignement technique et professionnel enregistre une décroissance de 22,2% en 2014 à 18,81% en 2017. Enfin, l'enseignement supérieur a connu une croissance significative depuis l'an 2000 avec une hausse des effectifs de 196 461 en 2010/2011 à 353 840 en 2016/2017 pour l'enseignement supérieur général.

En 2014, sur un total de 344.441 inscrits au CEP/FSLC, 295.826 sont admis, soit environ de 86%. Environ 75% et 77% ont respectivement réussi le concours d'entrée en 6e et en 1re année technique. En 2014, au secondaire, 55% des inscrits ont obtenu le Baccalauréat de l'enseignement général, 29% le 'GCE Ordinary Level.

STRUCTURE ET FINANCEMENT DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Structure du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle

Le système éducatif camerounais comporte trois types d'enseignement (enseignement de base, enseignement secondaire, enseignement supérieur) et la formation professionnelle.

L'éducation au Cameroun se structure en 3 grands domaines :

L'enseignement de base qui se compose de 2 cycles :

Le cycle maternel qui comporte 3 classes (pre-nursery, nursery 1, nursery 2 /petite section à la grande section), l'âge légal d'entrée est compris 3 et 4 ans.

Le primaire 6 classes (class one to class six / de la Sil au CM2). Au terme de cette section l'élève présente : le certificat d'études primaires (CEP) / First School Leaving certificate (FSLC) et le concours d'entrée en 6e / common entrance.

L'enseignement secondaire qui est de deux types est constitué du :

- **Général, avec 2 cycles :**

▶ Le 1er cycle : qui est composé de 4 classes pour les francophones (de la 6e en 3e et sanctionné par un Brevet d'étude du premier cycle (BEPC) et de 5 classes pour les anglophones (from 1 to from 5) sanctionné par le General Certicate Of Education-Ordinary level (GCE Odinary Level).

▶ Le second cycle comprend 3 classes pour les francophones (seconde, premier et la terminale) avec le probatoire comme diplôme, la terminale sanctionnée par le Baccalauréat et de 2 classes pour les anglophones 'lower sixth et upper sixth) sanctionné par le General Certificate of Education-Advanced Level (GCE Advanced Level).

- **Technique avec 2 cycles :**

▶ Le 1er cycle : qui est composé de 4 classes pour les francophones (de la 6e en 3e et sanctionné par un Brevet d'étude du premier cycle (BEPC) et de 5 classes pour les anglophones (from 1 to from 5) sanctionné par le General Certicate Of Education-Ordinary level (GCE Odinary Level).

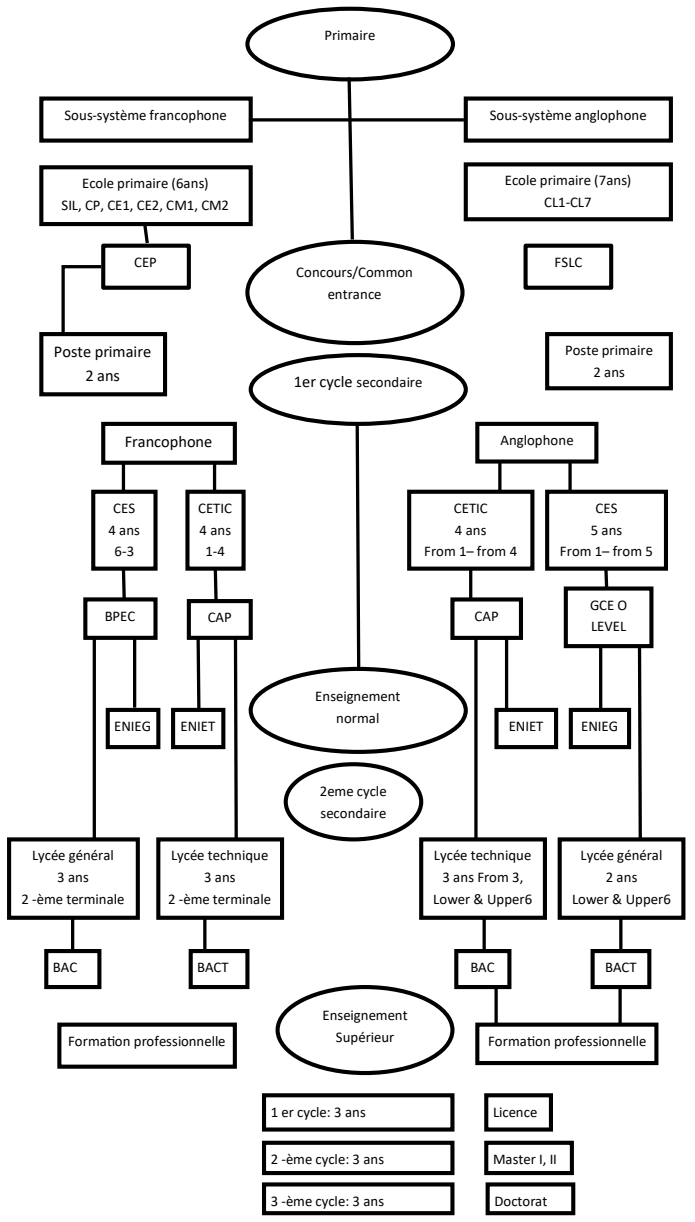
▶ Le second cycle comprend 3 classes pour les francophones (seconde, premier et la terminale) avec le probatoire comme diplôme, la terminale sanctionnée par le Baccalauréat et de 2 classes pour les anglophones 'lower sixth et upper sixth) sanctionné par le General Certificate of Education-Advanced Level (GCE Advanced Level).

L'Enseignement Supérieur

L'accès à l'enseignement supérieur est libre pour les titulaires du baccalauréat ou du GCE A/L, mais l'accès aux écoles de formation de la fonction publique (ainsi qu'à certains établissements privés) est subordonné à la réussite à un concours. L`enseignement supérieur est subdivisé en trois niveaux conformément au système LMD (Licence, Master, Doctorat) adopté en 2007. Le cycle de Licence dure trois ans, le Master deux ans et le Doctorat quatre ans.

La formation professionnelle

L'accès à l'enseignement supérieur est libre pour les titulaires du baccalauréat ou du GCE A/L, mais l'accès aux écoles de formation de la fonction publique (ainsi qu'à certains établissements privés) est subordonné à la réussite à un concours. L`enseignement supérieur est subdivisé en trois niveaux conformément au système LMD (Licence, Master, Doctorat) adopté en 2007. Le cycle de Licence dure trois ans, le Master deux ans et le Doctorat quatre ans.



Source : Adams Daniel OYONO, 2009.

Figure 34 : Structure du système éducatif camerounais

Financement du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle

L'État et les ménages sont les principaux pourvoyeurs de l'éducation au Cameroun. La gestion du système est déconcentrée avec un transfert de certaines compétences aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) en ce qui concerne l'éducation de base dans la gestion du budget d'investissement public.

L'éducation et la formation sont financées en partie par des partenaires du gouvernement et des donations. Une disparité s'observe au niveau de la répartition des ressources allouées au secteur de l'éducation et formation.

Tableau 22 : Évolution des allocations financières du secteur de l'éducation et la formation en FCFA

Année	2015	2016	2017
Population	22 834 522	23439189	24053727
PIB	14423000	15065000	155443000
Budget État	3746000	4234000	4373000
Budget éducation	521058	527868	651429
Budget MINSUP	51944	47644	67654
Budget éducation/PIB (%)	3 ,61%	3,50%	4,19%
Budget MINSUP/PIB (%)	0,36%	0,32%	0,44%
PIB/H	631631,35	642727,02	646178,45

Source : annuaire statistique du MINSUP, édition 2017

Il ressort du Tableau 22 que les allocations allouées au secteur de l'éducation et de la formation ont connu une légère augmentation en 2016 et 2017, avec un pic en 2017 de 719 083 FCFA.

Bien que la part des dépenses d'éducation en pourcentage du PIB ait progressé fortement jusqu'en 2007, elle s'est stabilisée autour de 3,2% en 2018 après avoir connu une diminution de 2009 à 2016. Elle est inférieure à la moyenne des pays de l'Afrique subsaharienne et des pays émergents hors Afrique qui se situe aux environs de 4,4%. Ce sous-financement public a entrainé un recours très accentué au financement de l'éducation par les familles (PNUD, 2019).

A titre d'exemple, pour l'enseignement supérieur, l'État était le seul pourvoyeur de fonds des institutions publiques d'enseignement supérieur avant 1993. Mais depuis la réforme universitaire, il est demandé aux universités de générer des fonds pour leurs activités. L'État s'emploie à promouvoir une plus grande autonomie institutionnelle, pour permettre aux universités et autres institutions d'enseignement supérieur d'avoir plus de liberté dans la gestion de leurs ressources et d'élaborer des politiques proactives de génération des revenus. Ainsi, la loi n° 005 du 16 avril 2001 relative à l'orientation de l'enseignement supérieur prévoit deux formes de financement des universités d'État au Cameroun :

- Les financements internes qui proviennent du budget de l'État, les frais de la scolarité, l'institution à travers ses activités génératrices de revenus.
- Les financements externes qui proviennent de dotation et des partenariats.

Tableau 23 : Indicateurs relatifs au budget

Indicateurs sur le budget (en milliards)	Année		
	2015	2016	2017
Budget MINESUP	**51 944**	**47**	**67**
dont fonctionnement	34 644	34	42
dont investissement	17 300	13	25
Université d'État	**85 173**	**83**	**87**
Droits propres et produits	27 736	31	34
Subvention de Fonctionnement	40 265	35	35
Subvention d'Investissement	17 172	15	17

Source : Annuaire statistique MINESUP 2017

Le financement de la formation professionnelle provient des diverses sources à savoir :

- Des dotations budgétaires et subventions spécifiques ;
- Des appuis des collectivités territoriales décentralisés ;
- Des ressources propres aux structures de formation, générées par des prestations et les frais de formation exigibles ;
- Des contributions diverses ;
- De toutes autres ressources affectées par la loi.

ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE

État des lieux et principaux indicateurs

L'enseignement préscolaire constitue la première étape du processus organisationnel de l'éducation formelle au Cameroun. C'est une phase éducative qui prend en compte théoriquement les enfants d'un âge compris entre 3 et 5 ans. Cette étape, quoi qu'elle soit nécessaire pour préparer l'enfant à l'entrée au cycle primaire reste jusque-là facultative.

Le taux d'admission national en terme brut (population à 4 ans) est de 45% indiquant que le système n'a la capacité à accueillir que 45% d'enfants de la classe d'âge du préscolaire (9% seulement dans la région de l'Extrême-nord contre 78% dans la région du Littoral).

Le taux Brut de préscolarisation en 2016/2017 [les enfants du groupe d'âges scolaires visés (4-5 ans) par rapport au nombre de jeunes d'âge correspondant normalement à ce niveau d'enseignement dans la population du pays] est de 36,8% seulement avec aussi de forte disparité entre les régions (7% dans la région de l'Extrême-nord contre 78% dans la région du Littoral).

En 2017, la population en âge de fréquenter le préscolaire (4-5 ans) est estimée à 1 432 331 enfants, soit 6% de la population totale. Selon le rapport d'analyse du MINEDUB, l'effectif des enfants préscolarisés s'élève en cette même année à près de 527 000 dont 61,7% dans le secteur privé et 38,28% dans les établissements publics. Le nombre d'élèves scolarisés dans l'ensemble des structures du préscolaire a évolué progressivement de 217 283 en 2007 à 555.810 en 2016, puis à 526 946 en 2017.

Tableau 24 : Évolution des effectifs du préscolaire entre 2007 et 2017

Niveau d'enseignement	2006/2007	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2016/2017
Public	81931	97 881	109 770	122907	201 767
Privé	135 353	190 004	206 952	216678	325 180
Total	**217 283**	**287 885**	**316 722**	**339585**	**526 947**

Source : Tableau élaboré sur la base des Annuaires statistiques publiés par le MINEDUB entre 2006 et 2018

La répartition des effectifs préscolarisés par milieu de résidence est en faveur du milieu urbain qui concentre 67% d'enfants préscolarisés contre 33% qui habitent dans les zones rurales. En moyenne, deux enfants sur trois préscolarisés habitent un centre urbain ou semi-urbain pour un élève sur trois issu d'un milieu rural.

L'Indice de Parité lié au Sexe (IPS) par rapport au Taux Brut de Préscolarisation (TBP) est proche de 1, même dans les zones de faibles scolarisations, preuve qu'à ce niveau d'éducation, l'accès des enfants ne fait pas l'objet de discrimination à l'égard de la jeune fille

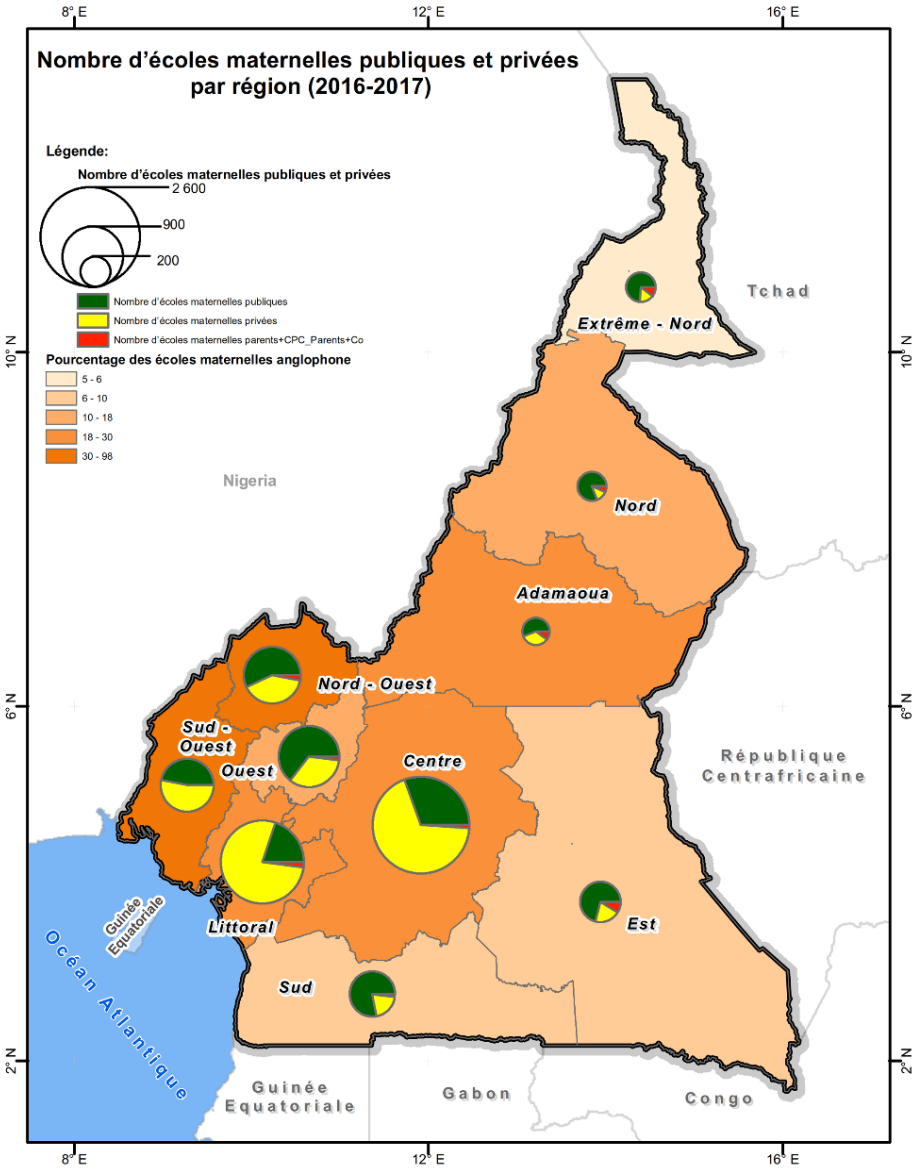
Au niveau infrastructurel, on dénombre 17 773 salles de classe au préscolaire avec 13318, soit 75% construites en dur. 1% de ces salles sont des salles provisoires, car en matériaux non définitifs.

De forte disparité géographique dans l'accès au préscolaire

Il existe une disparité entre les régions par rapport aux taux de préscolarisation, du fait des déplacés internes, des conflits frontaliers et des réfugiés. La disparité est fonction de la demande en milieu urbain, périurbain et rural.

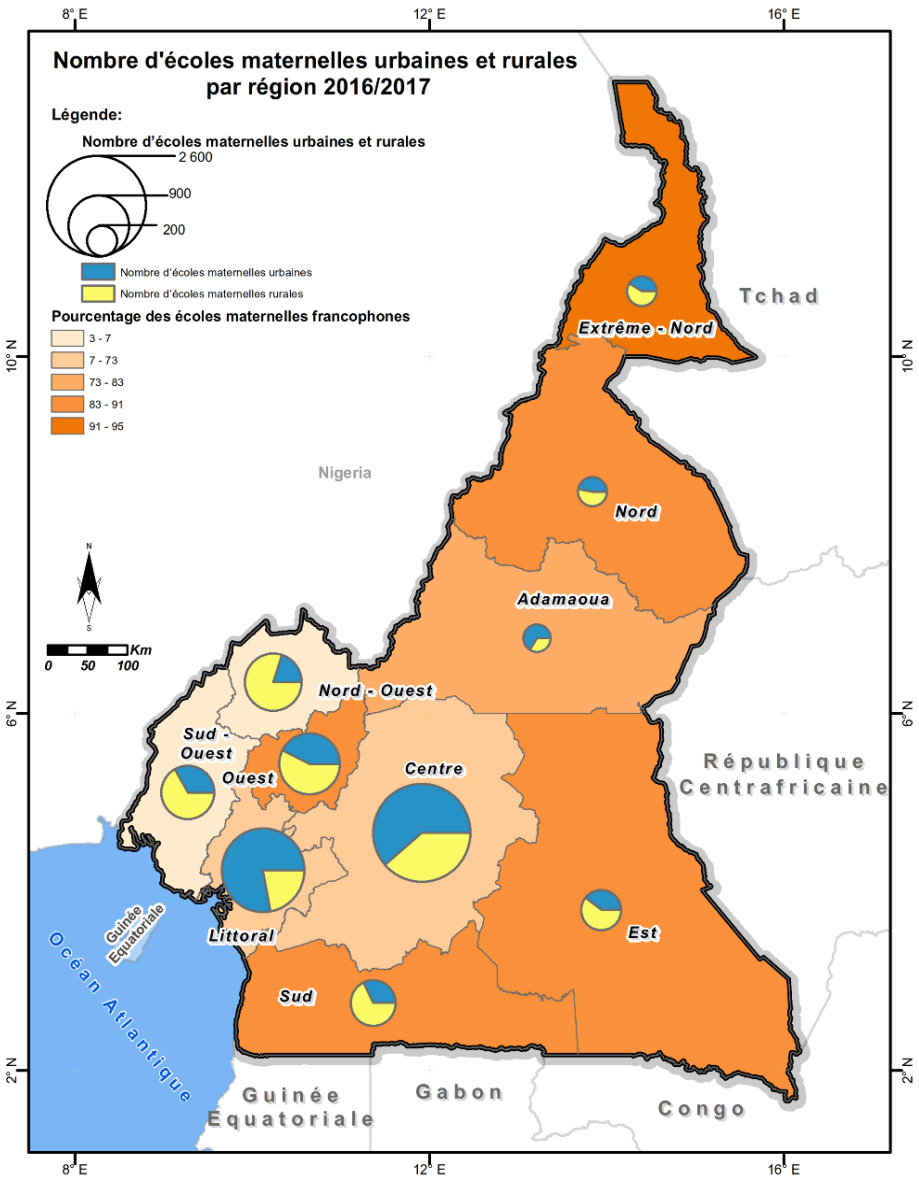
Il y a lieu de noter que le préscolaire reste concentré dans les grands centres urbains. L'offre des écoles maternelles, surtout à l'instigation du secteur privé en milieu urbain, est liée à l'urbanisation rapide du pays. En outre, l'enseignement préscolaire reste un domaine réservé à une frange aisée de la population du fait de son coût élevé.

Selon MINEDUB/carte scolaire 2015/2016, la configuration des élèves du préscolaire sur le territoire national présente de fortes disparités entre les régions du pays. Elle montre que les régions du Centre et du Littoral concentrent à elles seules, plus de la moitié de la population scolarisée du préscolaire. L'Adamaoua a le plus faible poids d'enfants préscolarisés (2%), suivi des régions du Nord (2,5%), de l'Extrême-nord (2,7%,) et de l'Est (4,4%). La région de l'Extrême-Nord avec pourtant un potentiel élevé d'enfants en âge d'être préscolarisés (18% du potentiel national) ne compte que pour que 2,7% de la demande effective.



Source : Annuaire statistique 2016-2017, MINESEC

Carte 56 : Nombre d'écoles maternelles publiques et privées par région (2016-2017)



Source : Annuaire statistique 2016-2017, MINESEC

Carte 57 : Nombre d'écoles maternelles urbaines et rurales par région (2016-2017)

Les Cartes 58 montrent l'effectif des élèves du préscolaire anglophone dans les régions du Cameroun, à savoir la région de l'Extrême-nord, le Nord, l'Adamaoua, l'Est et le Sud ont un pourcentage faible. Dans les deux régions anglophones du Sud-ouest et du Nord-ouest, l'effectif des élèves francophones est faiblement représenté dans ces régions. Il faut noter que la région du Centre, du Littoral et l'Ouest ont des effectifs aussi considérables. En ce qui concerne la zone d'implantation, on retrouve plus d'élèves préscolaires dans les zones urbaines que dans les zones rurales. Les zones urbaines regorgent d'élèves du préscolaire du fait de la forte demande et de la concentration des populations. Le faible effectif des élèves du préscolaire dans la zone rurale s'explique par le faible revenu des parents et l'insuffisance de l'école maternelle en zone rurale. Nous retrouvons plus des personnels enseignants dans la région du Littoral et dans le Centre. Ceci s'explique par la forte demande en préscolaire.

Enfin, pour les perspectives de ce secteur, il s'agit de promouvoir le préscolaire et en démocratiser davantage l'accès. L'Etat a prévu, dans le nouveau programme de l'Éducation et de la formation, de porter le Taux Brut de Scolarisation (TBS) à 50% en 2020 en impliquant les collectivités territoriales décentralisées et les communautés dans la prise en charge des structures. Cependant, les frais d'écolage (7.500 F CFA) pratiqués dans le secteur public représentent un frein à la scolarisation d'un grand nombre d'enfants issus des milieux ruraux pauvres.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Le cycle primaire est la première étape obligatoire du cursus scolaire de tout élève du système éducatif camerounais. Il a une durée théorique de 6 ans et comprend 6 années d'études. La politique gouvernementale vise pour l'enseignement primaire à étendre la gratuité au-delà de la suppression des frais exigibles dans le public et ce par l'accès gratuit au livre scolaire pour le primaire public ; soutenir la demande d'éducation au sein des populations marginalisées et vulnérables (minorités pygmées, Bororos, réfugiés et déplacés internes) avec le concours des partenaires au développement

État des lieux et principaux indicateurs

Pour le cycle primaire, la demande potentielle est constituée par la population de la tranche d'âge de 6 à 11 ans. Selon la carte scolaire 2015/2016, cette tranche d'âge représente 3 766 817 individus en 2016, soit 16% de la population totale ce qui donne un taux moyen d'accès égal à 123% connaissant ainsi une forte progression depuis la suppression de l'écolage en 2000. Les entrées précoces et la persistance des entrées tardives expliquent le taux moyen élevé.

Au cours de la décennie (2007–2017), le nombre total d'élèves scolarisés dans les structures du primaire est passé de 3 120 357 à 4.371.381. Cette croissance de la demande réelle a été forte entre les années 2010 et 2015. Elle a enregistré un ralentissement depuis 2015 pour devenir négative entre 2016 et 2017 avec une baisse des effectifs enregistrés en termes absolus de 109.854.

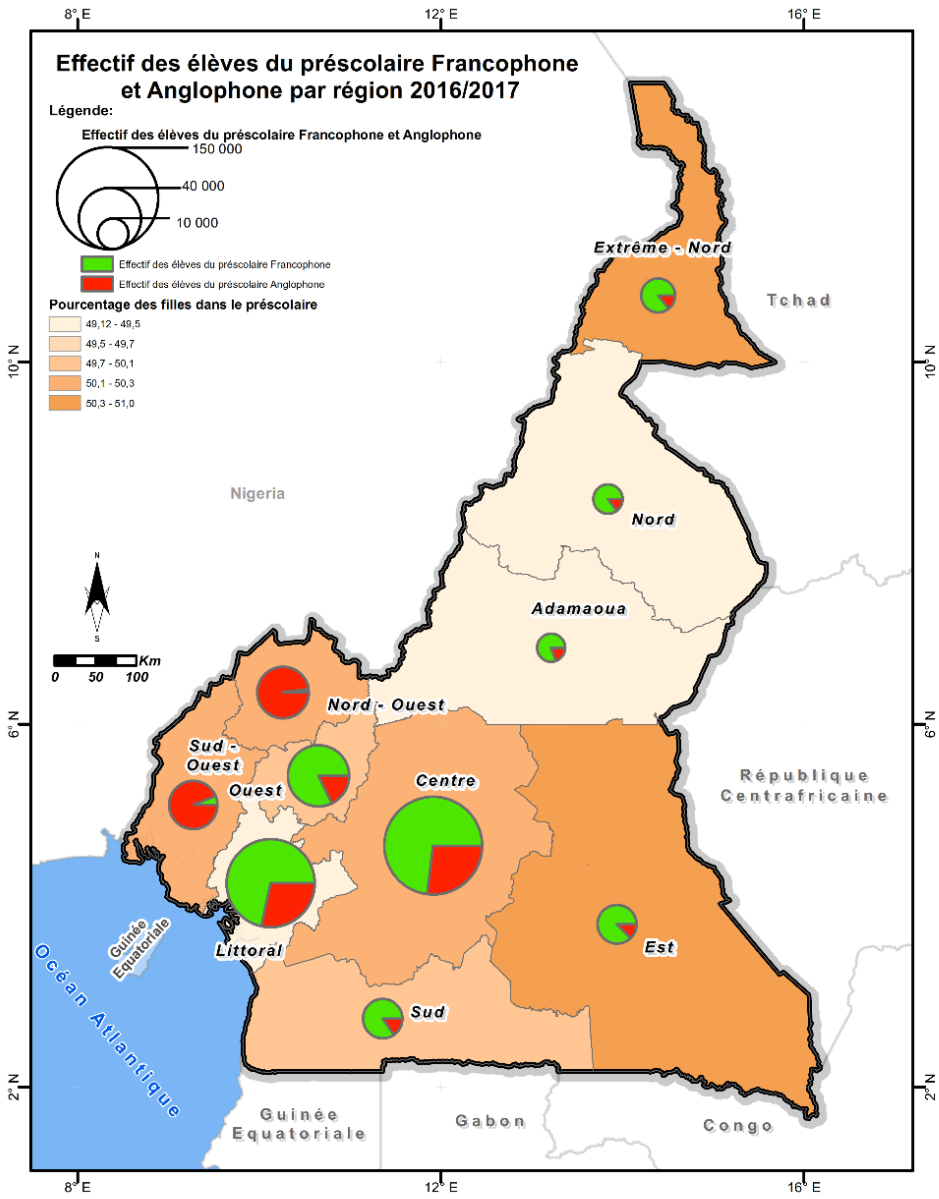
Tableau 25 : Évolution des effectifs scolarisés du primaire entre 2007 et 2017

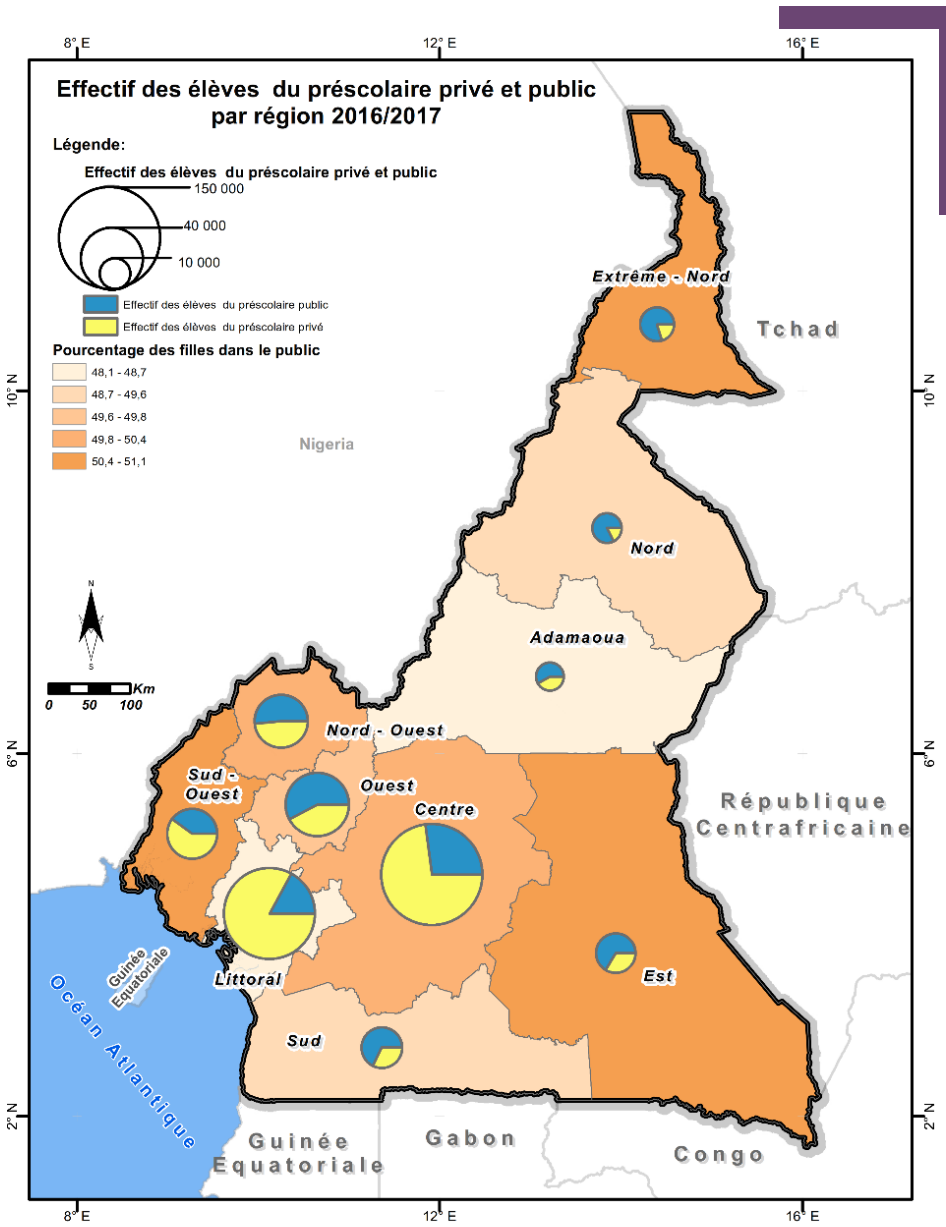
Niveau d'enseignement	2006/2007	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2016/2017
Public	2 468 202	2 580 010	2 719 294	2 781332	3 386 733
Privé	652 155	770 652	791 102	795518	984 648
Total	**3 120 357**	**3 350 662**	**3 510 396**	**3 576850**	**4 371 381**

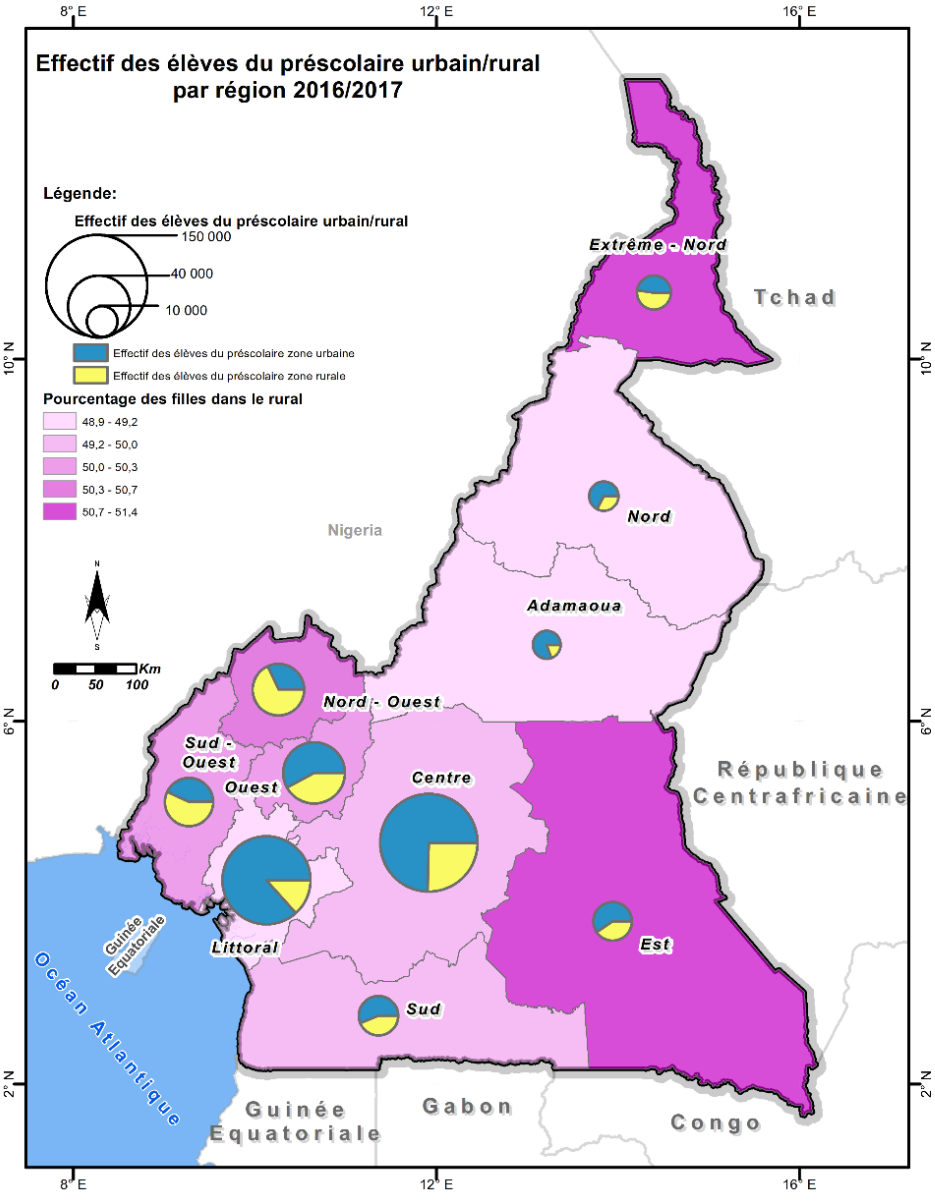
Source : Tableau élaboré sur la base des Annuaires statistiques publiés par le MINEDUB entre 2006 et 2018

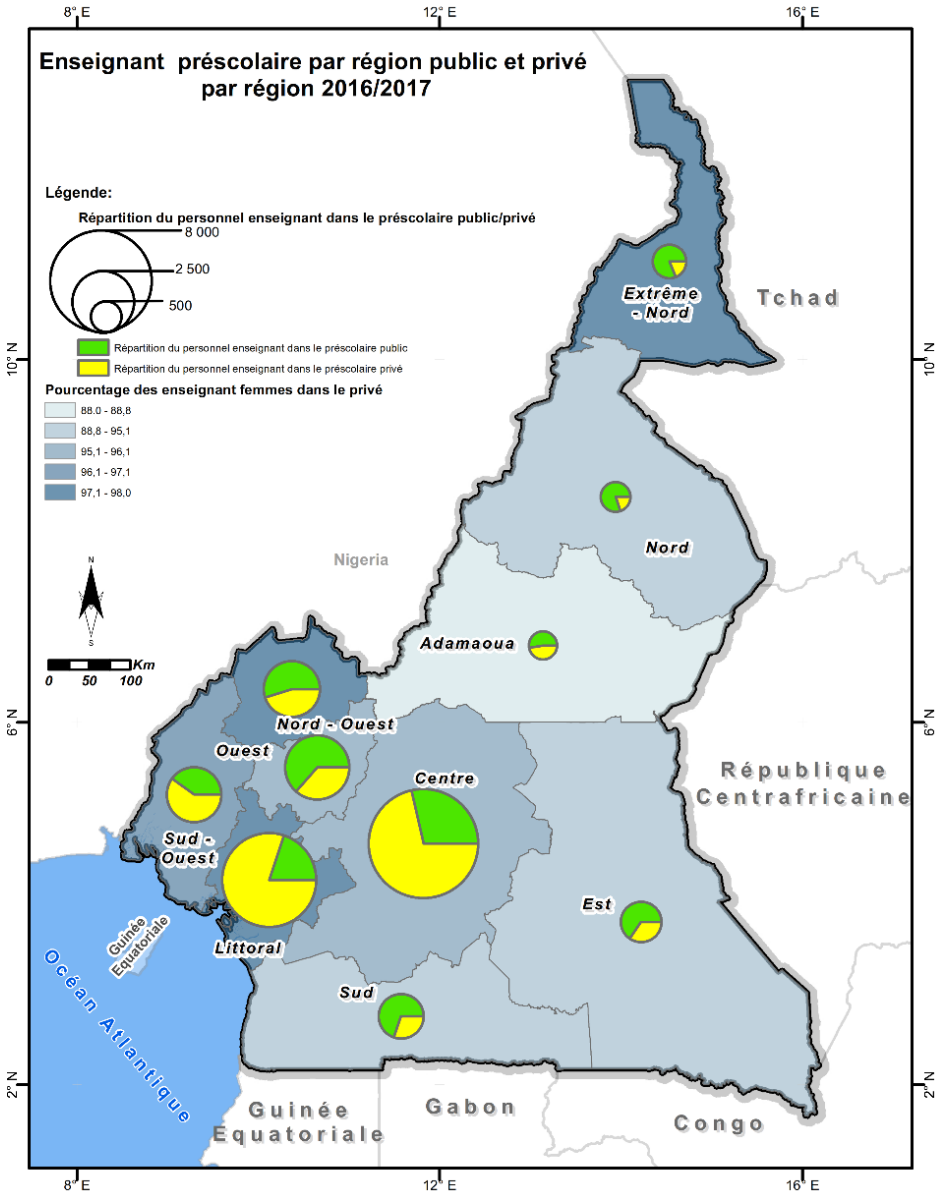
Le document de stratégie sectorielle de l'éducation de 2006 a montré que si l'accès au primaire n'apparait plus comme un problème majeur pour le système éducatif camerounais, il reste en revanche caractérisé par des disparités régionales et des disparités entre les zones urbaines et rurales.

Certains établissements primaires, en fonction de leur capacité d'accueil, de leurs environnements et des effectifs des élèves, fonctionnent en deux temps c'est-à-dire : de 7h30 à 12h30 et les autres de 13h à 17h30. Le reste fonctionne à temps plein c'est à dire de 7h30 à 15h. Ces phénomènes s'observent dans les zones urbaines où la population est plus concentrée.









Source : Annuaire statistique 2016-2017, MINESEC

Carte 58 : Effectif des élèves et du personnel enseignant dans le préscolaire par région du Cameroun

Localisation et capacité d'accueil

Nous retrouvons les établissements d'enseignement primaire tant privé que public sur l'ensemble du territoire national. Les établissements d'enseignement primaire privé sont plus implantés dans les zones urbaines.

L'examen de la demande potentielle par région indique que l'Extrême-Nord a le plus gros potentiel avec 19,6% de la demande suivie par les régions du Centre (17,4%), du Littoral (12%) et du Nord (11,2%) (Carte scolaire 2017). Les plus faibles parts de la demande potentielle de scolarisation du primaire sont observées dans les régions du Sud (3,5%), de l'Adamaoua (5,2% et de l'Est 5,7%). Les régions du Sud-ouest, de l'Ouest et du Nord-Ouest ont respectivement 6,9% ; 9,5% du potentiel national.

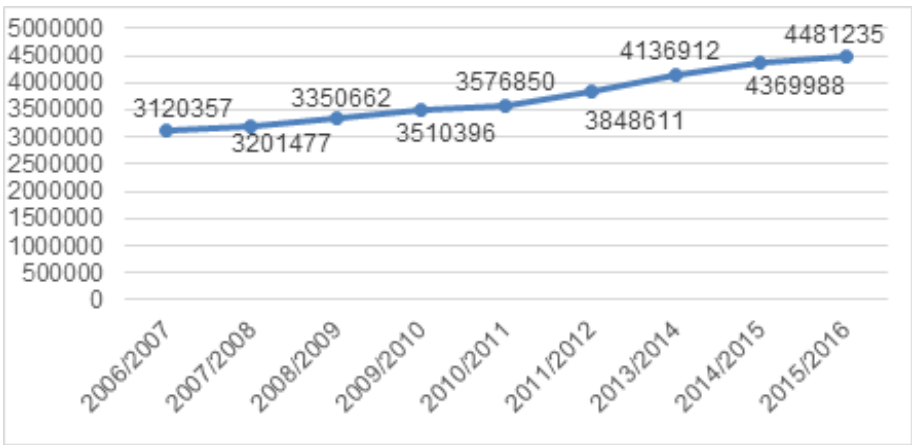
Dans le primaire, il existe encore des disparités entre les régions en ce qui concerne l'effectif des élèves dans le primaire anglophone et francophone. Il y a un faible nombre d'élèves dans le primaire anglophone dans la région de l'Extrême-Nord, le Nord, Adamaoua, de l'Est et du Sud. L'effectif des élèves dans le primaire francophone est faiblement représenté dans les deux régions anglophones qui sont la région du Sud-ouest et Nord-ouest. Cependant, les deux régions du Littoral et du Centre ont un effectif considérable des élèves dans le primaire anglophone. L'effectif des élèves du primaire public domine dans toutes les régions sauf dans la région du Littoral où l'effectif des élèves du primaire privé domine. En ce qui concerne l'effectif des élèves du primaire par zone d'implantation, le nombre des élèves du primaire dans la zone rurale domine dans sept régions sauf dans la région du Littoral, du Centre et de l'Ouest. Les régions du Littoral, Centre, Sud-Ouest ont une part importante d'enseignants du primaire dans le privé.

Les effectifs pléthoriques de certaines classes constituent un facteur d'inégalité qui contribue aux abandons et perturbe considérablement les apprentissages. Le ratio élève/maître moyen national de 54 dissimule bien des disparités dans ce domaine avec des classes qui accueillent, dans certaines écoles, plus de 100 élèves. Ces effectifs pléthoriques dans les salles de classe sont fortement influencés par les conflits transfrontaliers et les déplacés internes.

En 2015/2016, le Cameroun compte 19 711 écoles primaires, dont 12 603, soit 64%, sont des écoles publiques et 6 293 (32%) sont des écoles gérées par des confessions religieuses (catholique, protestant, islamique) ou des promoteurs privés (MINDUB, 2017). 815 représentants (4%) sont des écoles communautaires, gérées par des ONG ou des particuliers. Il existe une disparité tant du point de vue de la capacité d'accueil dans les différentes régions que dans les zones d'implantations.

Rendement interne

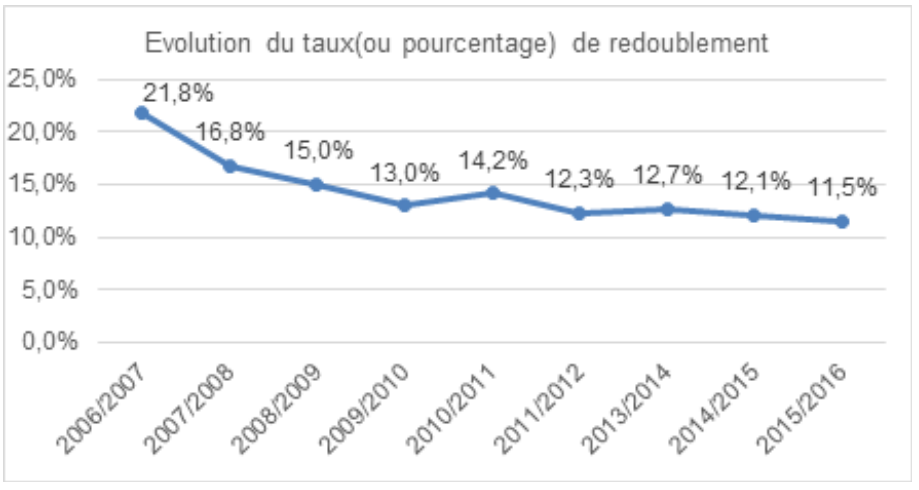
Le taux de promotion en enseignement primaire se trouve entre 85 et 90% (2010) entre la première et la cinquième année et il est légèrement inférieur à celui de la sixième année qui est de 85% (2010). Le taux de redoublement en enseignement primaire du sous-système français est largement plus élevé que celui du sous-système anglophone avec 15% contre 9% pour une moyenne nationale de 11%. Le taux d'abandon moyen est de 6,6% (2009) et ce sont les taux de la première et de la cinquième année qui sont élevés.



Source : MINEDUB-Carte Scolaire 2015/2016

Figure 35 : Effectifs des élèves du primaire par sexe, sous-système, type d'institution, sous-ordre et milieu en 2017

La Figure 35 nous révèle l'évolution du nombre d'élèves dans le primaire. Il était de 3 120 357 en 2006 et 3 576 850 en 2011 pour passer à 4 481 235 en 2015 et enfin reculer à 4 371 381 en 2017, ceci s'explique par le changement du comportement des parents et la gratuité de l'école.



Source : MINEDUB-Carte Scolaire 2015/2016

Figure 36 : Evolution du taux de redoublement

L'analyse de la Figure 36 permet de souligner que le taux de redoublement qui était de 21,8% 2007, est passé de 11,5%. Cette régression se traduit par une amélioration de la qualité et de la pertinence de l'éducation.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

État des lieux et principaux indicateurs

Selon le rapport d'analyse du MINESEC 2015, la population scolarisable du secondaire est estimée à 3618103 jeunes, soit une augmentation de 2% par rapport à 2014. Cependant, les établissements d'enseignement secondaire ont accueilli, au cours de l'année scolaire 2014-2015, 2141077 élèves dont 2108279 dans l'enseignement secondaire général et technique, ce qui représente un pourcentage de 72% de la population scolarisable. Au niveau de l'Enseignement normal, en 2014-2015, on enregistre 32798 contre 35585 élèves-maîtres en 2013-2014 ; soit une baisse de 2%.

Parmi les 2108279 élèves du secondaire général et technique, on a recensé 965 980 filles contre 1142299 garçons, ce qui donne un indice de parité de 0,85 en faveur des garçons. La région du Nord-Ouest avec 1,05 présente l'indice de parité le plus élevé en faveur des filles alors que l'Extrême- Nord a le plus faible indice avec 0,48.

Le sous-système anglophone est dominant dans les régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest alors que les huit autres régions font la part belle au sous-système francophone, en raison de leur histoire. Cependant, de plus en plus d'établissements bilingues sont créés, dans le public surtout, où cohabitent le sous-système francophone et anglophone.

Dans la distribution des effectifs par région dans l'enseignement secondaire général et technique, le Centre occupe la première place avec 20,97% d'élèves ; viennent ensuite le Littoral et l'Ouest avec respectivement 17,84% et 15,32%. Les régions de l'Est et de l'Adamaoua affichent les effectifs les plus bas avec respectivement 3,55% et 3,22% de l'ensemble.

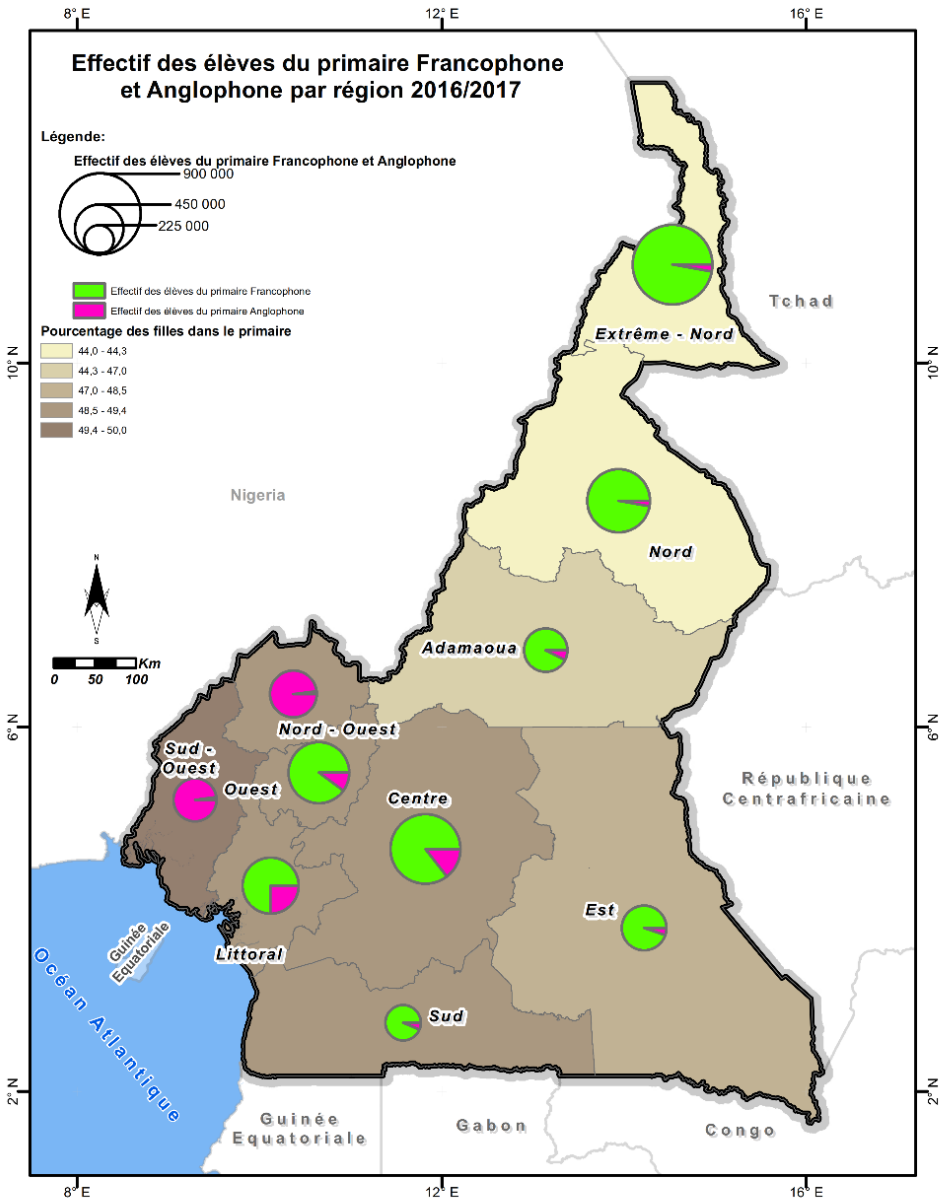
En termes de personnel enseignant du secondaire, on observe pour l'année 2014, 96 304 enseignants alors qu'ils étaient que de 92 598 en 2013 et 79 943 en 2012. Soit un taux d'accroissement de 40% en 2014, en net ralentissement par rapport à 2013 où il est de 16%.

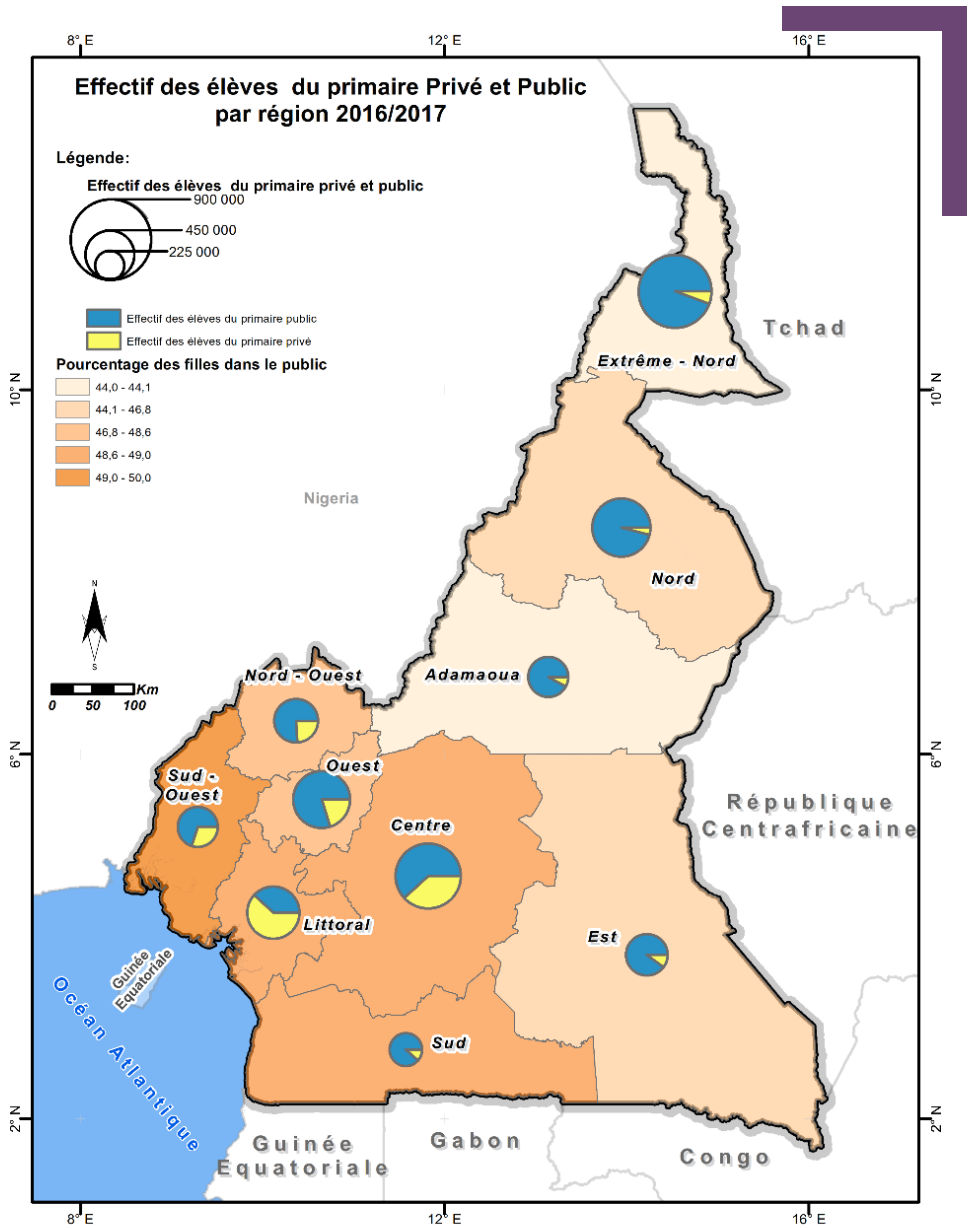
Nous observons une grande disparité en termes du taux de scolarisation dans les régions du Cameroun. Les régions du Sud, de l'Ouest et du Littoral dominent avec un taux de scolarité qui varie entre 74 et 93%. Concernant le taux brut de la scolarité, les régions du Nord, de l'Extrême-Nord, du Centre et du Littoral enregistrent des taux bruts de la scolarité élevés.

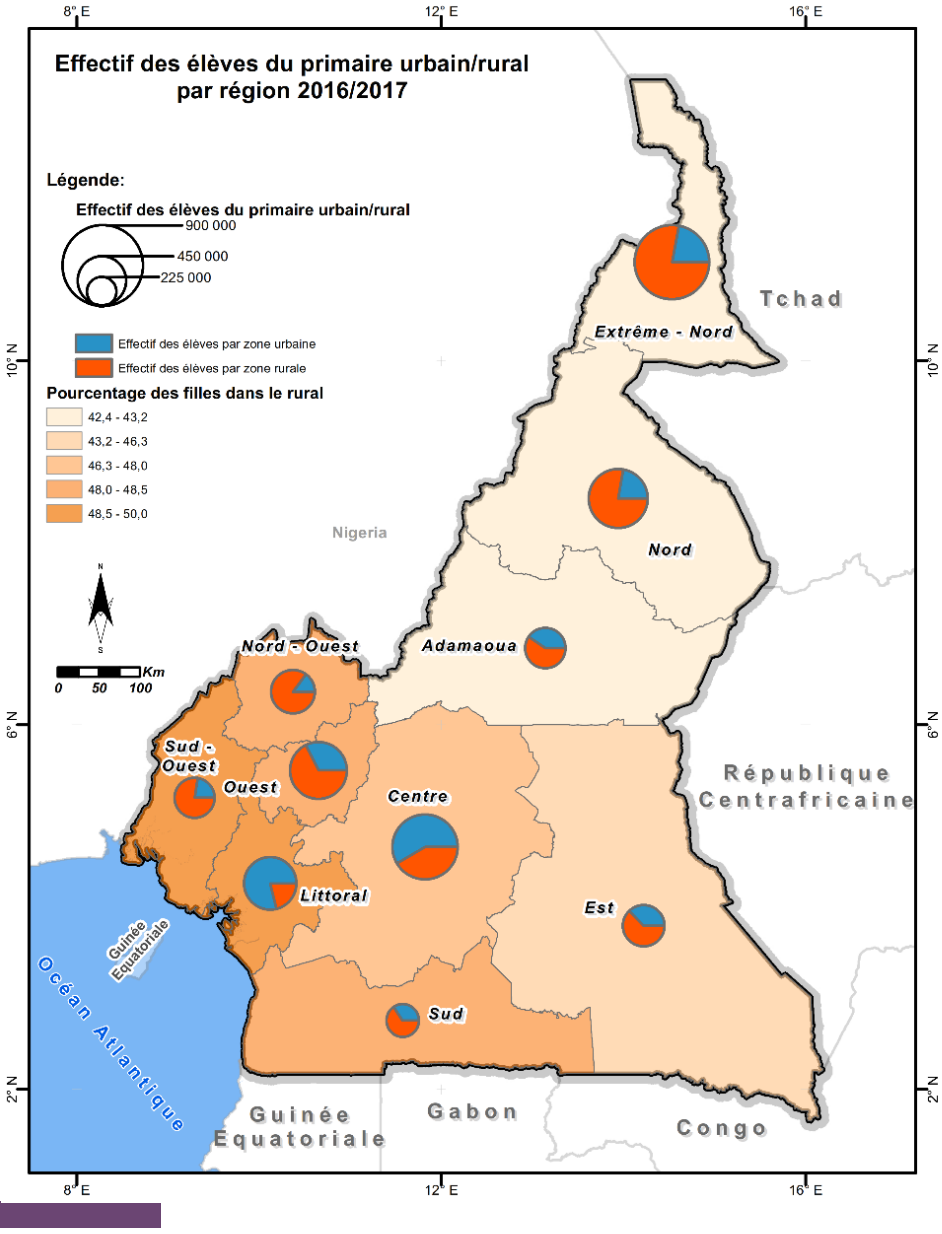
L'analyse des cartes ci-dessous nous révèle une grande disparité entre genre (garçons et filles). Dans les régions du Nord, l'Extrême-Nord, de l'Est, de l'Adamaoua et du Sud, l'effectif des garçons est supérieur aux filles, mais il est presque équitable dans les régions du Centre, du Littoral, du Nord-ouest, de l'Ouest et du Sud. La distribution des élèves dans le secondaire privé est élevée dans la région du Littoral et suivi du Centre, cela s'explique par le choix des parents et de l'offre d'enseignement secondaire public.

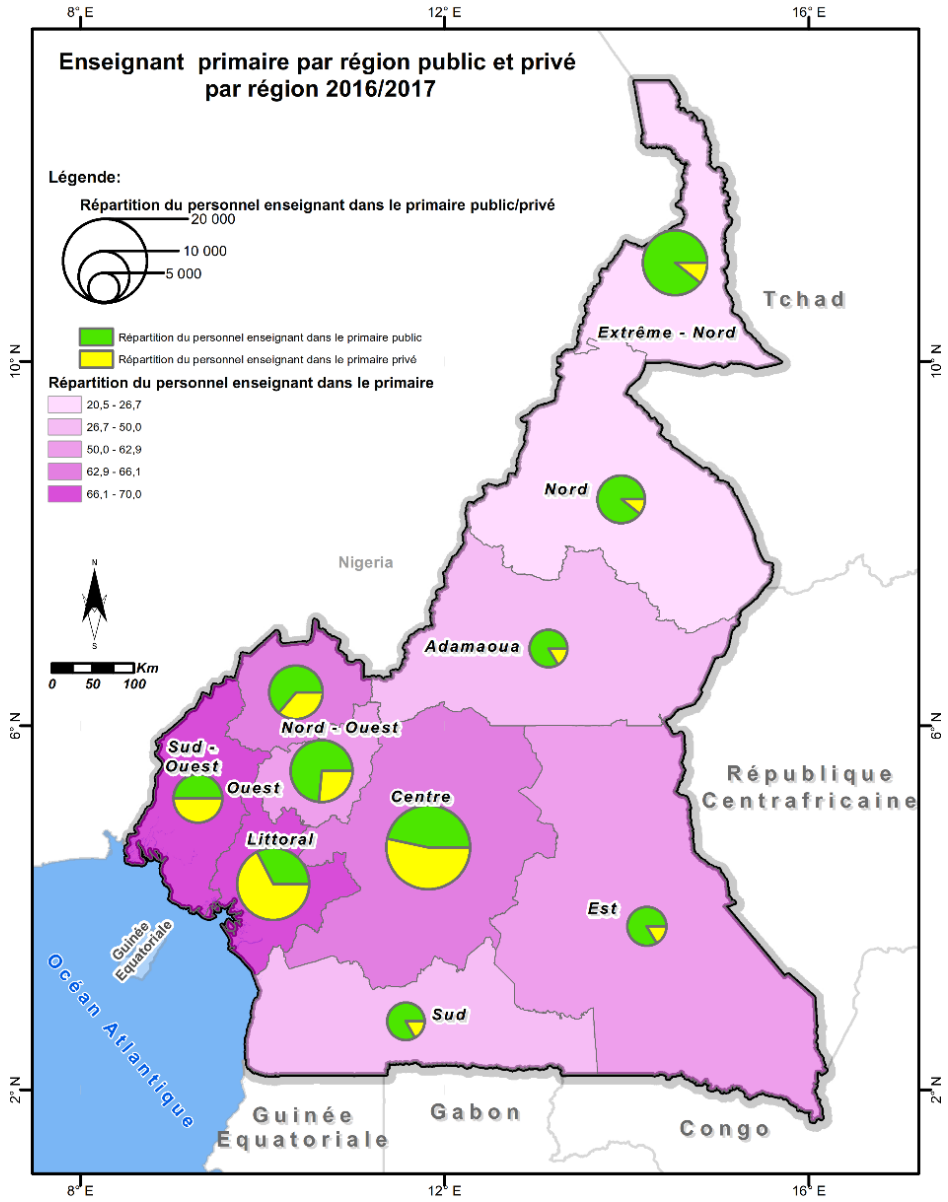
La part des élèves dans l'enseignement public est plus élevée que dans le secteur privé, cela se justifie par la cherté du coût de la scolarité et la pauvreté des ménages.

En ce qui concerne le ratio élèves-maitres/salles de classe, il existe une grande disparité qui s'observe aussi bien dans l'enseignement public que privé.



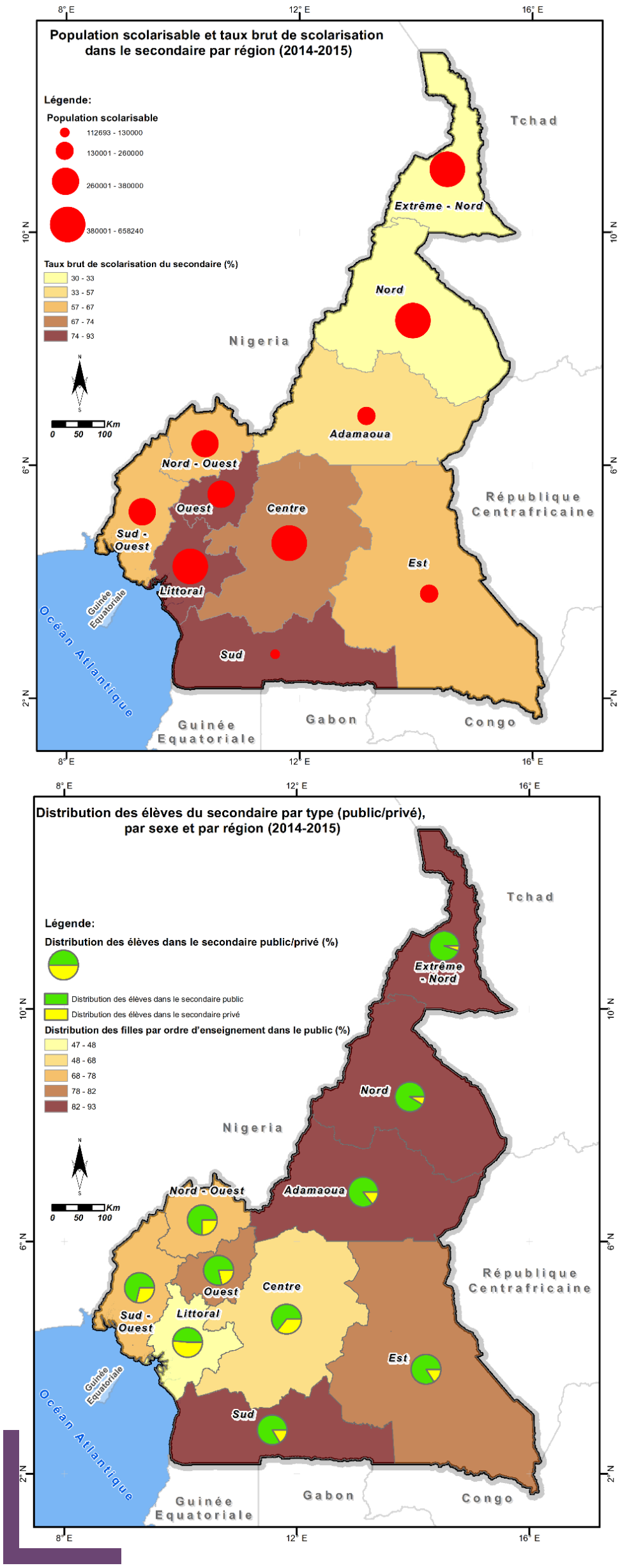


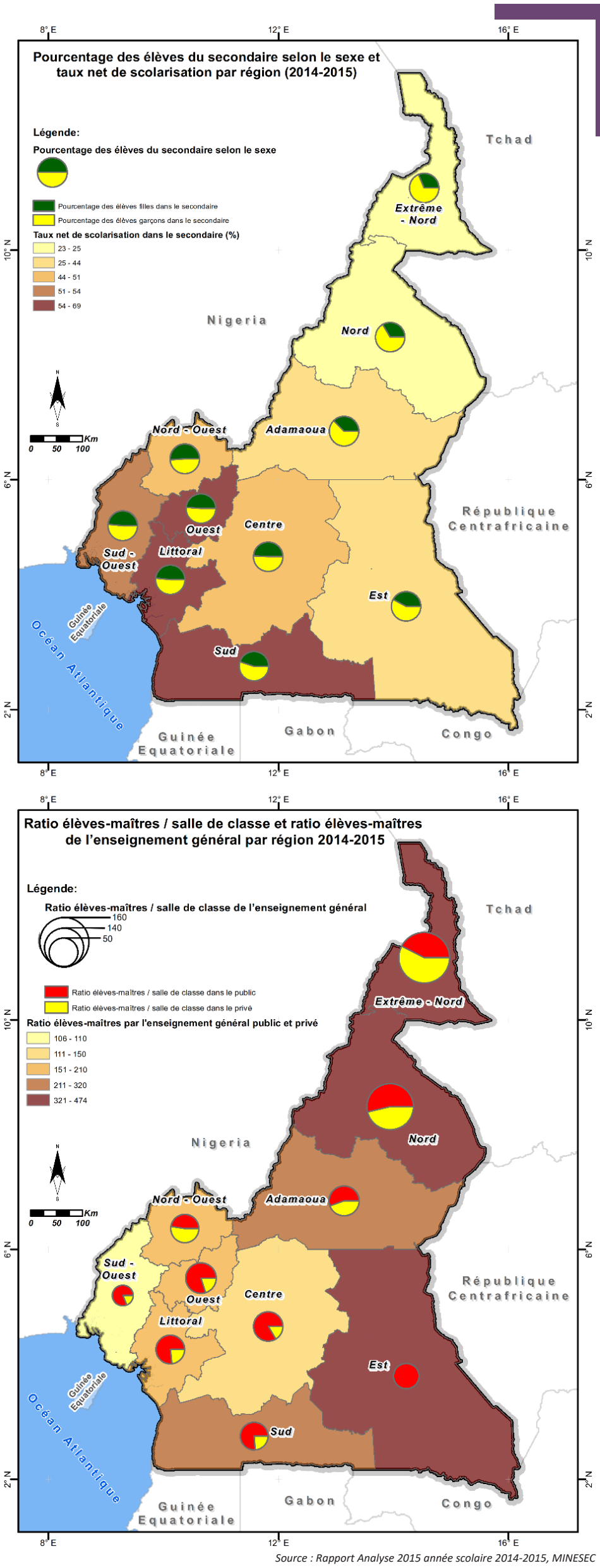




Source : Annuaire statistique 2016-2017, MINESEC

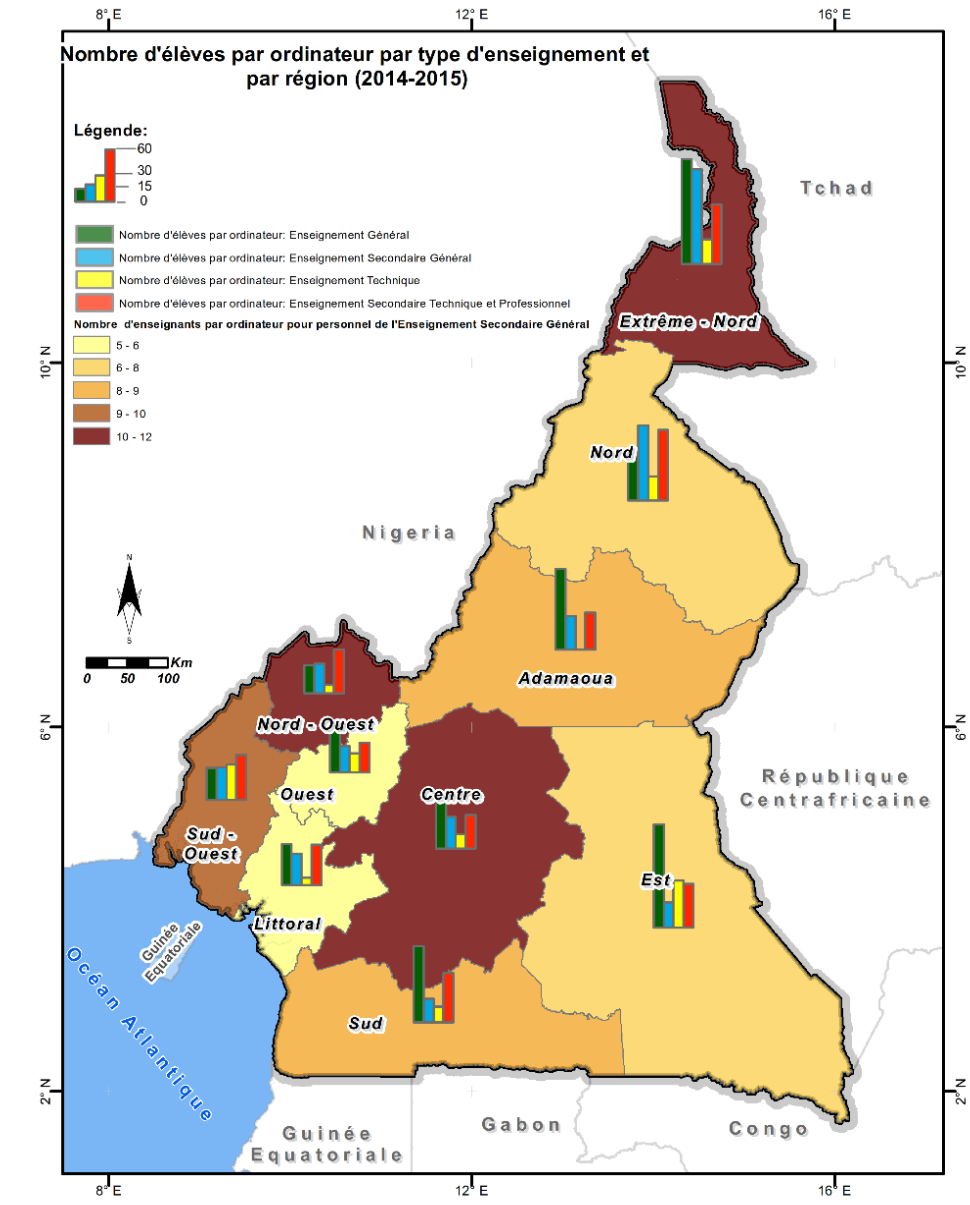
Carte 59 : Effectif des élèves et du personnel enseignant dans le primaire par région du Cameroun

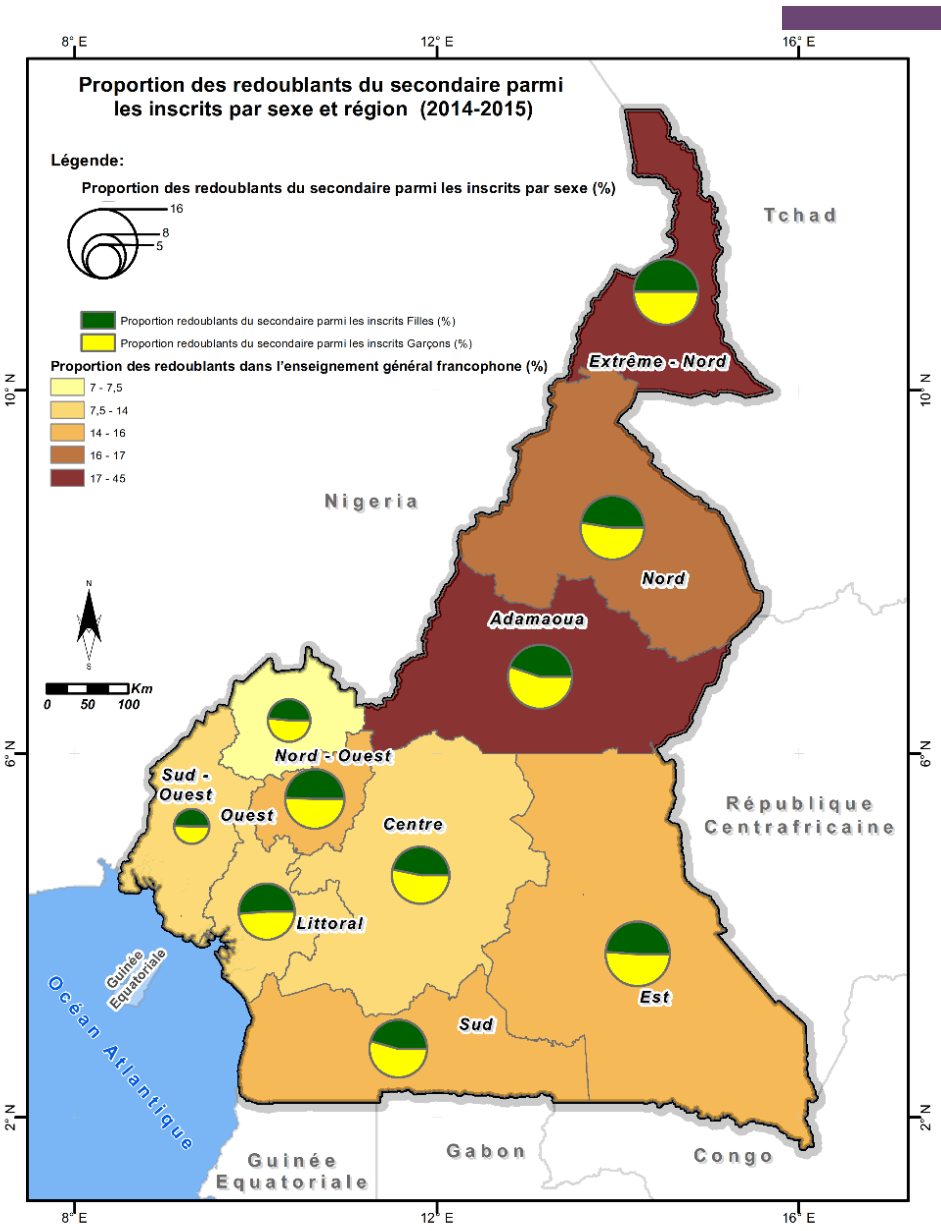


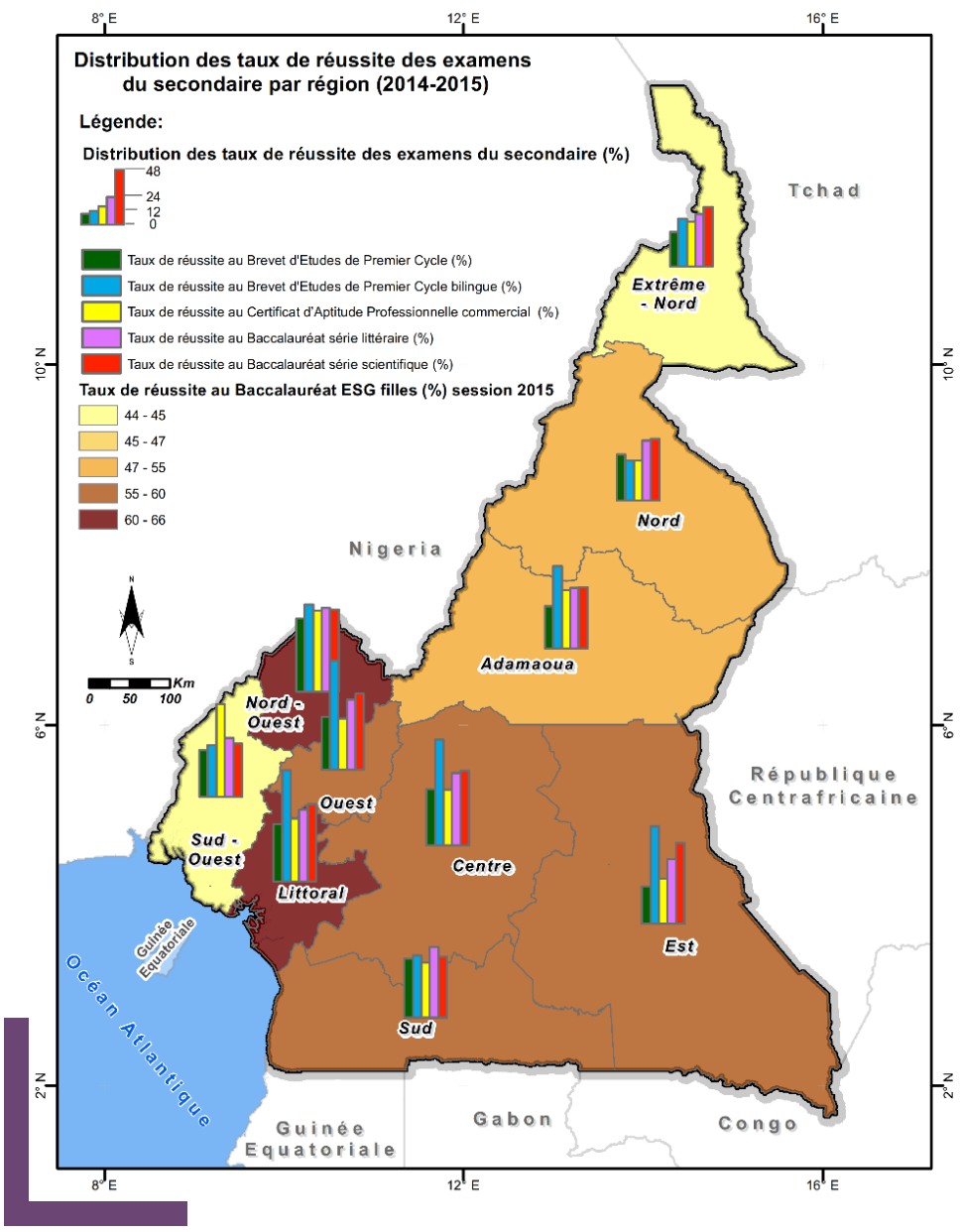


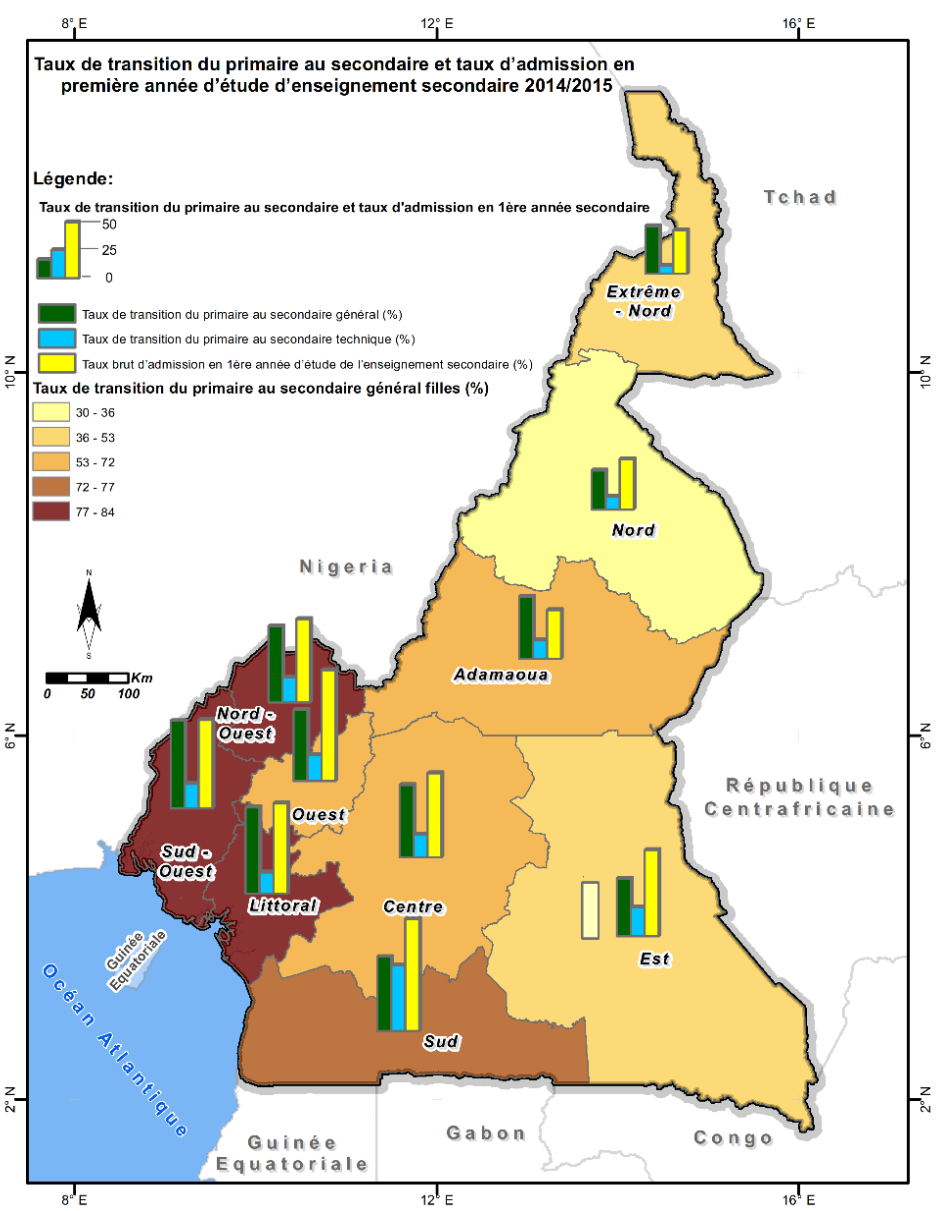
Source : Rapport Analyse 2015 année scolaire 2014-2015, MINESEC

Carte 60 : Taux brut et net de scolarisation secondaire par région du Cameroun









Source : Rapport Analyse 2015 année scolaire 2014-2015, MINESEC

Carte 61 : Cartes des résultats des examens de l'enseignement secondaire

S'agissant de l'enseignement normal, sur les 32 798 élèves-maîtres, 65% des effectifs sont des filles. On compte 28 165 élèves-maîtres dans le public et 7 420 dans le privé. On remarque par ailleurs que l'enseignement normal concentre plus d'effectifs dans les régions du Centre, de l'Extrême-Nord et de l'Ouest avec respectivement 21,60% ; 13,20% et 13%. La demande d'éducation dans la région du Sud-Ouest reste la moins importante avec 5,81% d'élèves.

Localisation et capacité d'accueil

En termes de capacité d'accueil dans l'enseignement secondaire, on dénombre un total de 42 220 salles de classe en 2015 selon le rapport du MINSEC. Elles sont réparties comme suit :

— Par ordre d'enseignement

- 25 828 dans le public et 16 392 dans le privé.

— Par type d'enseignement

- 41 078 dans le secondaire général et technique ;
- 1142 dans l'enseignement normal.

Le nombre d'ateliers dans la technique et professionnel est de 2481.

Rendement interne

Le Tableau 26 présente les tendances d'admissions et de redoublement.

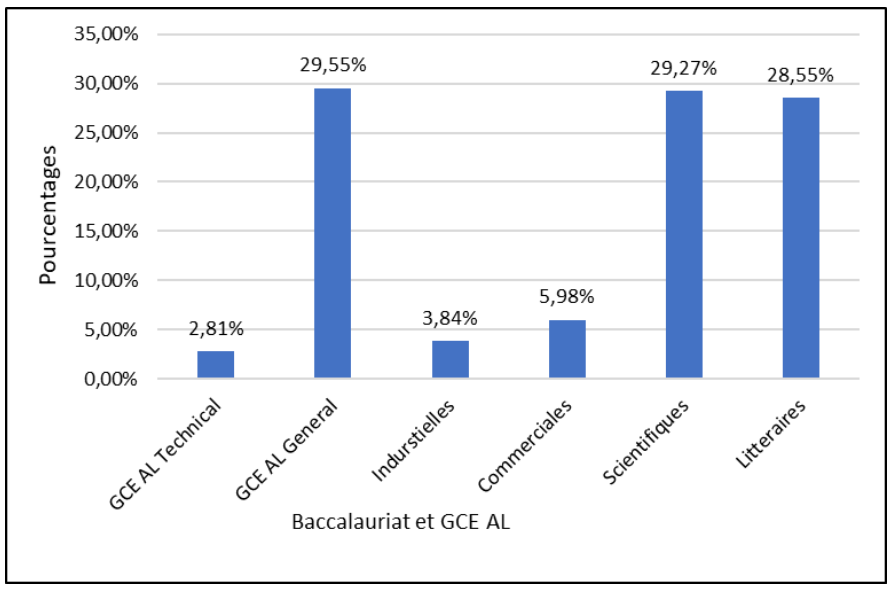
Tableau 26 : Rendement interne

	Taux de promotion	Taux de redoublement
Global	81,42%	12,59%
ESG+ESTP	79,76%	10,76%
ESG Anglophone	89,19%	6,65%
ESG Francophone	74,31%	15,39%
ESTP	77,84%	10,53%

Source : Rapport d'analyse des données statistiques du MINESEC, 2014/2015

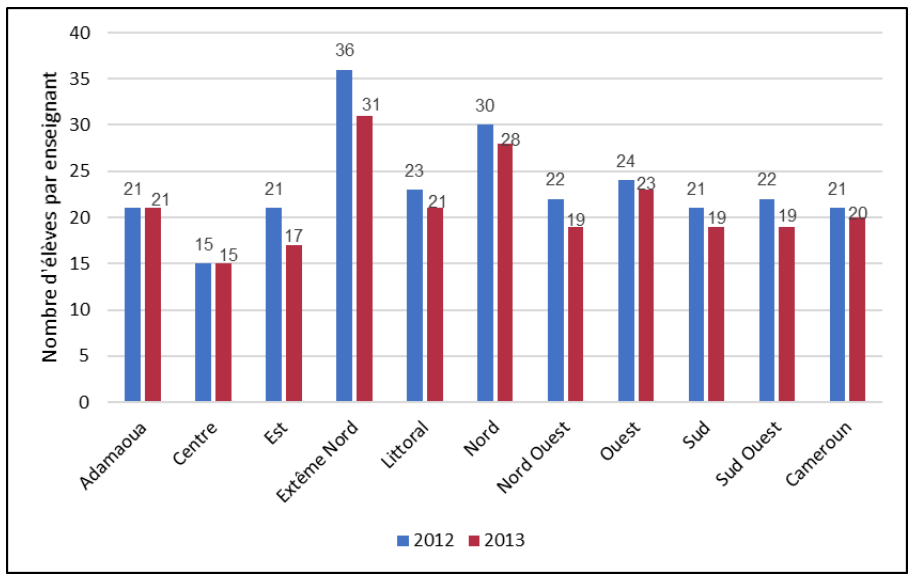
Performances régionales du cycle secondaire

Le taux brut d'accès dans l'enseignement secondaire exprime le nombre total des nouveaux élèves en sixième ou première année du secondaire, sans considération d'âge, exprimé en pourcentage de la population ayant l'âge officiel d'entrée dans l'enseignement secondaire.



Source : MINEDUB-Carte Scolaire 2015/2016

Figure 37 : Pourcentage des bacheliers par série en 2017

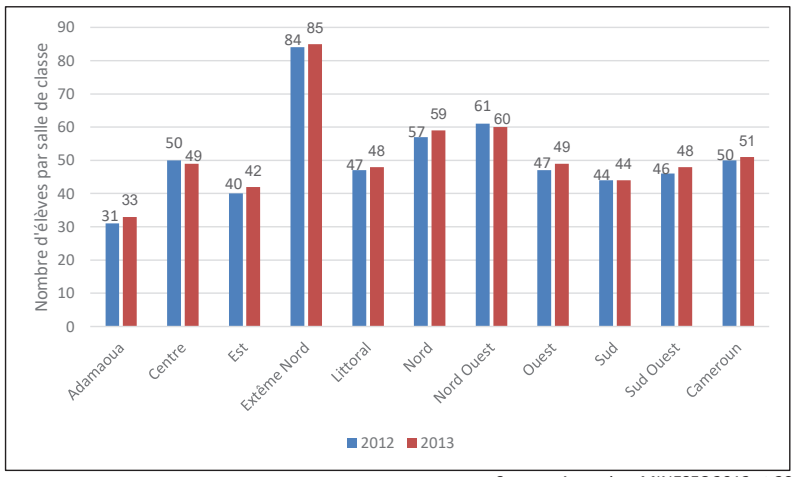


Source : Annuaires MINESEC 2012 et 2013

Figure 38 : Ratio d'encadrement (élèves/enseignant) dans l'enseignement secondaire par région pour les années scolaires 2012 et 2013

Au cours de l'année scolaire 2009/2010, le taux brut d'admission au secondaire a été de 49,78%. Ce taux est plus élevé chez les garçons 52,81% que chez les filles (46,56%). Au regard des disparités régionales, c'est dans la région du Sud (86,80%) et de l'Ouest (71,89%) qu'il est le plus élevé. Il reste par contre plus bas dans les régions du septentrion avec le minimum à l'Extrême-Nord (24%).

Il ressort de la Figure 38 un léger allégement du nombre d'élèves par enseignant qui était de 21 en 2012 et qui passe à 20 en 2013 sur le plan national. Au niveau de la région de l'Adamaoua et du Centre, le nombre d'élèves par enseignant est resté stable entre 2012 et 2013. Par contre, nous observons, une régression dans les autres régions.



Source : Annuaires MINESEC 2012 et 2013

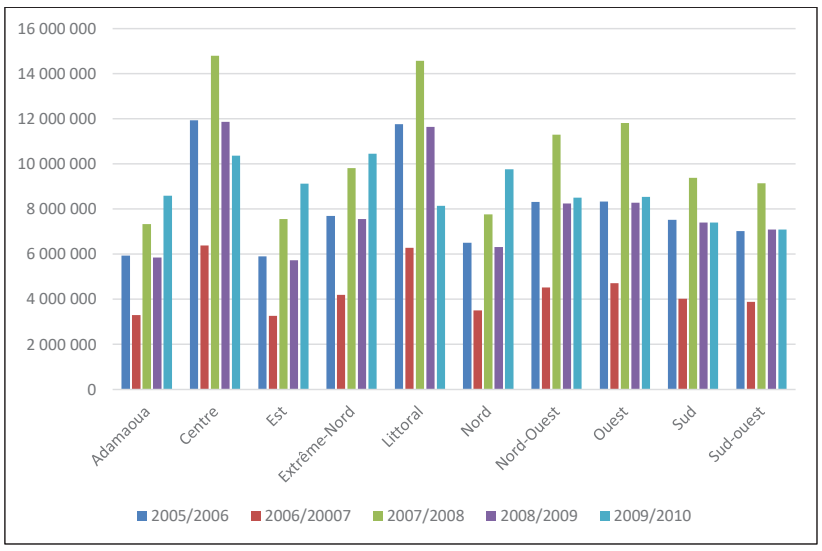
Figure 39 : Ratio d'encadrement (élèves/salle de classe) dans l'enseignement secondaire par région pour les années scolaires en 2012 et 2013

L'analyse de la Figure 39 nous révèle qu'au cours des années 2012 et 2013, les régions de l'Extrême-Nord, du Nord et du Nord-Ouest, ont le nombre le plus élevé d'élèves par salle de classe. Par contre, il est resté stable dans la région du Sud. À l'exception de la région de l'Extrême-Nord, le nombre d'élèves par salle est inférieur à la norme qui est de 60 élèves par salle de classe. Sur le plan national, le nombre d'élèves qui était de 50 par salle est passé à 51 en 2013, d'où la nécessité de déployer encore plus d'efforts pour améliorer la capacité d'accueil.

Tableau 27 : Récapitulatif de quelques indicateurs de l'offre et de la demande de l'enseignement secondaire en 2014

	Elève		Personnel		Établissement			Salle de classe		
Région	**Filles**	**Total**	**Enseig**	**Admin***	**Public**	**Privé**	**Total**	**Public**	**Privé**	**Total**
Adamaoua	23 669	64 148	2524	864	110	14	124	924	160	1 084
Centre	204 585	415 333	3064	7243	469	369	838	4 694	4 344	9 038
Est	29 052	70 490	2931	997	142	21	163	1 035	258	1 293
Extrême-Nord	54 518	177 305	3827	1966	290	19	309	2 326	174	2 500
Littoral	174 742	361 681	18724	3358	181	260	441	2 590	4 458	7 048
Nord	37 701	111 794	2869	1267	146	24	170	1 340	222	1 562
Nord-Ouest	113 848	224 313	11011	2782	358	134	492	2 793	1 249	4 042
Sud	150 626	309 497	10510	3672	336	128	464	4 184	2 218	6 402
Sud-Ouest	44 145	97 635	4304	1453	180	34	214	1 587	369	1 956
Cameroun	**80 844**	**167 880**	**8940**	**2016**	**247**	**128**	**375**	**2 085**	**1 050**	**3 135**

*Source : Annuaire MINESEC 2014 * public uniquement*



Source : Annuaire MINESEC 2010/201

Figure 40 : Evolution du montant alloué aux bourses scolaires des années scolaires 2009/2010 (en FCFA)

Les perspectives

En ce qui concerne l'enseignement secondaire général, il s'agit de :

- Accroître l'accès des élèves dans les filières scientifiques et technologiques ;
- Accroître l'accès des jeunes filles dans les filières scientifiques et technologiques ;
- Renforcer l'enseignement des sciences par la création et l'opérationnalisation de dix lycées scientifiques d'excellence à l'horizon 2020 ;
- Renforcer le système éducatif camerounais en capitalisant les bonnes pratiques des deux sous-systèmes ;
- Supprimer les postes d'enseignants vacataires et la rationalisation de l'utilisation des ressources humaines existantes.

En ce qui concerne l'enseignement secondaire technique il s'agit d'en faire un levier important de l'amélioration de la compétitivité de l'économie et de la création des richesses, le gouvernement entend :

- Orienter ses priorités vers le marché de l'emploi à travers des études des besoins de formation, d'analyse des situations de travail, d'écriture des curricula et la création des conditions de leur implantation, ainsi que l'appui à l'insertion des jeunes formés ;
- Intégrer l'apprentissage dans le système d'enseignement technique par l'implication des professionnels à la formation et à la certification ainsi qu'à la mise en place de dispositifs de formation par apprentissage ;
- Développer la gouvernance partenariale avec un renforcement du partenariat public/privé;
- Développer des incubateurs d'entreprises dans les grands établissements ;
- Promouvoir l'enseignement professionnel par la création et l'opérationnalisation de dix lycées professionnels d'excellence à l'horizon 2020.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'enseignement supérieur au Cameroun est sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement supérieur. Il comprend deux filières : les filières généralistes et les filières technologiques et professionnelles. Elles sont toutes arrimées au système LMD en vigueur. Le nombre approximatif des bacheliers admis en 2017 est estimé à 46356 lauréats contre 54348 en 2016. Le taux de réussite au BAC oscille autour de 50%. L'enseignement supérieur est dispensé par des structures publiques et privées et dans les deux langues officielles.

Le Cameroun compte 11 universités d'État dont 2 sont localisées dans la région du Centre et les 9 autres, localisées chacune dans une région. Plusieurs institutions privées d'enseignement supérieur sont concentrées dans les villes.

Typologie et capacité d'accueil

Il existe deux types d'enseignement supérieur à savoir :

- L'enseignement supérieur public
- L'enseignement supérieur privé qui se subdivise en deux sous-groupes : privé laïc et confessionnel.

Le Cameroun compte 46 institutions de formation de niveau supérieur qui dépendent des ministères techniques (Ministère de l'Agriculture et du Développement rural, Ministère des postes et Télécommunications, Ministère des Travaux Publics, etc.). En 2017/2018, on dénombre 240 instituts privés d'enseignement supérieur (IPES) autorisés par l'État. Ils représentent ainsi un tiers de l'offre de formation du supérieur.

État des lieux et principaux indicateurs

En janvier 1993, une réforme profonde restructure l'Enseignement Supérieur. Le décret 92/74 du 13 avril 1993 transforme les centres universitaires en universités à part entière. Dans le même temps, une seconde université dite Yaoundé II est créée à Soa, aux portes de la capitale. Le Cameroun se trouve dès lors doté de six universités au lieu d'une.

Au cours des années 2000, deux nouvelles universités vont être créées à Maroua et Bamenda. C'est sur la base de ces huit établissements que fonctionne le système universitaire actuel. Outre les différentes facultés présentes dans chaque université, le système universitaire comprend des IUT, des écoles normales, des écoles ou instituts d'ingénieurs et des centres spécialisés.

À ces structures d'état, s'est ajoutée, en 1991, une université privée, l'Université Catholique d'Afrique Centrale (UCAC). Depuis, plusieurs centaines d'établissements privés ont été autorisés.

La part du privé dans l'enseignement supérieur est depuis plusieurs années en très nette croissance. De nombreux établissements privés sont reconnus par le MINESUP (Ministère de l'Enseignement Supérieur) avec lequel ils ont signé des accords. Alors que L'UCAC (Université Catholique d'Afrique Centrale) offre une grande diversité de formations, la majorité des établissements privés préparent essentiellement aux BTS, dont certains peuvent aussi être préparés au sein des IUT. Certaines de ces institutions ont récemment mis en place des licences professionnelles.

Le pays compte environ 215800 étudiants avec un taux brut de scolarisation dans l'enseignement supérieur de l'ordre de 10 %. Ce taux, le plus élevé de la sous-région, montre néanmoins que malgré les efforts fournis, l'enseignement supérieur au Cameroun demeure un vaste chantier à poursuivre pour répondre au besoin en formation.

En 2017/2018, le Cameroun dénombre 240 instituts privés d'enseignement supérieur (IPES) autorisés par l'État avec plus de 120000 étudiants. Il représente ainsi un tiers de l'offre de formation du supérieur.

Tableau 28 : Évolution de l'effectif des étudiants par type d'institutions et par sexe

Type d'établissement	2016			2017		
	F	M	T	F	M	T
Université d'État	102627	131942	254569	109305	135195	244500
Établissement sous tutelle	950	2236	3192	768	1741	2509
Institut privé d'enseignement supérieur	24807	22259	47066	24760	23289	48069
Total	128390	156437	284827	134833	160225	295058

Source : Annuaire statistique MINESUP 2017

Le Tableau 28 nous présente l'évolution de l'effectif des étudiants dans les universités d'Etat qui est passé de 254569 en 2016 à 244500 en 2017 soit une diminution de 10069 étudiants en un an. Pour ce qui est des établissements sous tutelle, le nombre d'étudiants connait une légère baisse. En effet, il passe de 3192 en 2016 à 2509. Concernant les instituts privés d'enseignement supérieur, l'effectif d'étudiants est passé de 47066 étudiants en 2016 à 48069 étudiants en 2017.

Rendement interne

Il repose sur les indicateurs comme le taux de promotion, le taux de redoublement, le taux d'abandon, le taux d'achèvement, le taux de transition et les taux de réussite aux examens officiels.

Tableau 29 : L'évolution des effectifs de bacheliers dans le sous-système francophone et anglophone

Indicateurs	Année		
	2015	2016	2017
Effectif des Bacheliers de l'Enseignement Secondaire			
Office du Baccalauréat et GCE Board	92323	95565	92016
dont garçons	45756	48014	46524
dont filles	46567	47551	45492
Office du Baccalauréat	59935	63650	62242
dont garçons	21173	30603	32891
dont filles	32762	33047	29351
GCE Board	32388	31915	29774
dont garçons	18583	17411	13633
dont filles	13805	14504	16141

Source : Annuaire statistique MINESUP 2017

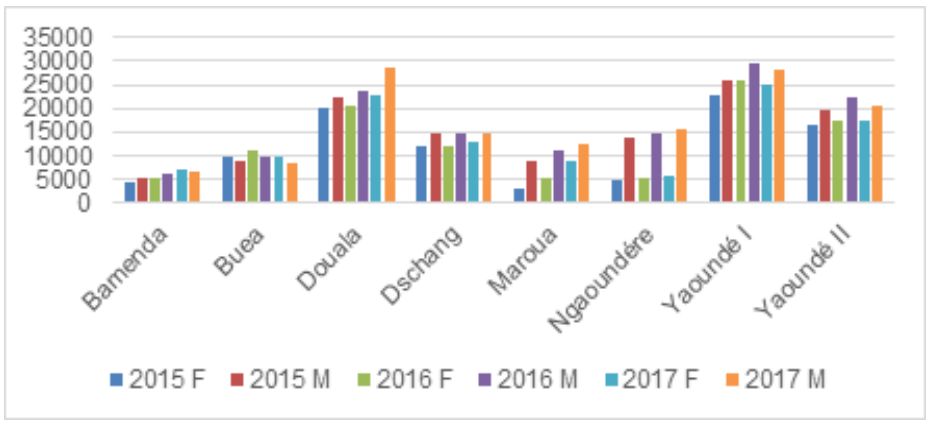
Tableau 30 : Place des femmes dans l'enseignement supérieur

Croissance et contribution à la croissance en (%)	2015	2016	2017
Contribution à la croissance globale en (%)	-22.6	11.47	3.83
Universités d'État	-4.55	7.96	3.49
IPES	-18.05	3.51	0.35
Indicateurs relatifs au genre	**2015**	**2016**	**2017**
1. Effectifs des femmes parmi les étudiants	109,691	122,167	126,960
Indicateurs	**2015**	**2016**	**2017**
dont université d'État	89,862	97,360	102,200
dont IPES	19,829	24,807	24,760
2. Proportion des femmes dans la population estudiantine	42.91	42.89	43.03
dont université d'État	41.95	41.51	41.8
dont IPES	52.05	52.71	51.53

Source : Annuaire statistique MINESUP 2017

Distribution des étudiants et des personnels enseignants dans les structures d'enseignement supérieur

Figure 41 nous montre l'effectif des étudiants dans les universités d'État tant féminin que masculin.

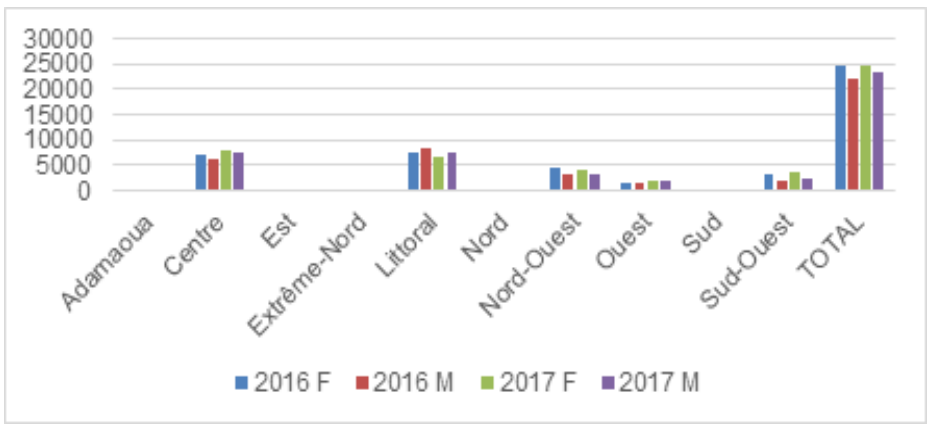


Source : Réalisation du consultant à partir des données de l'annuaire statistique du ministère de l'enseignement supérieur 2017

Figure 41 : Évolution de l'effectif des étudiants par université d'État et par sexe

L'effectif des étudiants au sein de l'université de Ngaoundéré est resté stable durant les années 2015, 2016 et 2017. L'évolution est lente pour l'université de Maroua et de Bamenda. Pour l'université de Buea, l'effectif féminin dépasse celui masculin.

Concernant l'évolution des effectifs des étudiants dans les instituts privés de l'enseignement supérieur, une légère disparité entre genres est à noter dans la région du Centre, du Littoral et de l'Ouest. Dans la région du Sud-Ouest et du Nord-ouest, l'évolution des effectifs des étudiantes est supérieure à celle des étudiants. Le pourcentage des IPES est très faible dans la région de l'Extrême-Nord, de l'Adamaoua et de l'Est (entre 1 et 1,5%) contrairement aux régions du Littoral et du Centre contrairement et à d'autres universités du fait de leurs caractères de jeunes universités.



Source : Réalisation du consultant à partir des données de l'annuaire statistique du ministère de l'enseignement supérieur 2017

Figure 42 : Évolution de l'effectif des étudiants des IPES par région et par sexe

Les principales universités camerounaises

Université de Douala

L'Université de Douala, a été créée et organisée par le décret présidentiel n° 93/030 du 19 janvier 1993.Elle hérite des structures du Centre universitaire alors composé de l'Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales (ESSEC-1977) et de l'Ecole Normale d'Enseignement Technique (ENSET-1979) fondé le 28 avril 1977 puis transformé en Université le 13 avril 1992 à la suite du décret n° 92/74 portant transformation des centres universitaires en universités.

Avec environ 52104 étudiants, 778 enseignants chercheurs et presque autant de personnels administratifs et d'appui pour le compte de l'année académique 2017/2018, l'Université de Douala se présente incontestablement comme l'une des plus grandes, grâce à ses (11) établissements fonctionnels mais aussi comme leader en matière de professionnalisation au Cameroun avec (72) filières professionnelles et héberge l'Académie Internet (enseignement à distance). L'université de Douala est repartie sur 6 sites. Le budget de l'université est 15 123 milliards de FCFA.

Université Yaoundé II

Avec environ 48957 étudiants, 800 enseignants chercheurs et presque autant de personnels administratifs et d'appui pour le compte de l'année académique 2017/2018, l'Université de Yaoundé II compte en son sein (5) établissements et (5) Laboratoires d'analyse. Elle a (3) instituts. Le budget de l'université est 15917 milliards.

Université Yaoundé I

L'Institut d'Etudes Universitaires voit le jour en octobre 1961. En 1962, l'Institut se transforme en Université Fédérale du Cameroun. La dénomination d'Université de Yaoundé date de 1973. Lors de la réforme et de la décentralisation universitaire de 1993, elle est scindée en deux universités : Yaoundé I reste sur l'ancien site à Ngoa-Ekelle et Yaoundé II s'installe à Soa dans la périphérie de la capitale. Elle est un Établissement Public, Scientifique et Culturel doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Avec environ 45494 étudiants, 1125 enseignants chercheurs et presque autant de personnels administratifs et d'appui pour le compte de l'année académique 2017/2018, l'Université de Yaoundé II compte en son sein (5) établissements et (66) Laboratoires d'analyse. Le budget de l'université est 13 636 milliards de FCFA.

Les institutions transnationales du paysage universitaire camerounais

- L'Université Pan Africaine (UPA) est pour le compte de l'Afrique Centrale hébergé à l'Université de Yaoundé II soa sous l'appellation l'Université Pan Africaine pour la Gouvernance, les Humanités et des Sciences Sociales ;
- L'Université Inter-Etats Cameroun-Congo localisé à Sangmélima pour le Cameroun et à Ouesso pour le Congo ;
- L'Institut de la francophonie pour la gouvernance Universitaire (IFGU) ;
- L'African Institut for Mathematical Sciences (AIMS) ;
- L'Institut de Gouvernance Numérique Universitaire(IGNU) ;
- Les deux campus délocalisés de l'Institut International de l'eau et l'environnement ;
- Une zone franche universitaire et deux pôles d'excellence technologique pour mutualiser les ressources ;
- Les deux Universités virtuelles de l'Union Africaine.

Les perspectives

Pour les perspectives du secteur de l'enseignement supérieur, l'État compte :

- Décentraliser et diversifier l'offre des filières professionnelles à l'enseignement supérieur ;
- Intégrer l'enseignement à distance ;
- Créer des institutions d'enseignement professionnel ;
- Appuyer le développement encadré des établissements d'enseignement supérieur privés ;
- Accroître le nombre d'étudiants, de filles en particulier, dans les filières scientifiques ;

- Renforcer et améliorer les plateaux techniques ;
- Instaurer l'assurance qualité dans toutes les institutions universitaires publiques et privées ;
- Améliorer la gouvernance et le management de l'enseignement supérieur à tous les niveaux ;
- Créer un système efficace de plans stratégiques et de réformes ;
- Promouvoir l'autonomie financière des institutions universitaires publiques;
- Développer un SIGE pour l'ensemble du système éducatif, en commençant par le Primaire.

FORMATION PROFESSIONNELLE

La formation professionnelle vise à offrir aux apprenants les capacités intellectuelles et techniques pour s'insérer plus facilement sur le marché du travail et de l'emploi.

État des lieux et principaux indicateurs

La formation professionnelle a pour vocation d`assurer l`insertion professionnelle des sortants du système éducatif concourant ainsi à la régulation des flux. Elle comprend les SAR/SM et les Centres de Formation Professionnelle. La durée de la formation varie en fonction du niveau de base des postulants.

On distingue deux phases dans le processus de formation professionnelle qui correspondent à deux sous-systèmes de la formation professionnelle :

- Formation professionnelle de base ;
- Formation professionnelle continue ou perfectionnement professionnel.

L'accès au système de formation professionnelle camerounais est conditionné par la réussite à un concours ou par l'étude de dossier. La fin de la formation dans certaines écoles de formation professionnelle donne accès à l'emploi direct ou indirect. Cette formation est également assurée par une multiplicité d'intervenants publics et privés.

L'offre de formation professionnelle présente plus de 800 structures, dont 72% relevant du privé, formant les jeunes dans les domaines aussi variés que les TC, le génie électrique, mécanique, l'industrie du bois, etc. Ces formations sont assurées en 2013 par 6532 formateurs, dont 26% dans le public.

La demande de formation quant à elle, montre qu'il y a eu 37084 apprenants en 2013 sur l'ensemble du territoire, dont 43% de femmes. Cette demande est majoritairement orientée vers les formations du secteur tertiaire, (65% des apprenants) et seulement 1% dans le secteur primaire

Les hommes (34,1%) s'orientent plus vers les formations professionnelles que les femmes (22,7%), et ce quel que soit le milieu de résidence.

En zone urbaine, 42,2% de personnes ont déjà suivi une formation professionnelle contre 18,4% en zone rurale. Cette situation se justifierait par une plus forte offre de formation en milieu urbain.

Performance de la formation professionnelle

En 2016, 1545378000 FCFA ont été débloqués pour le programme de développement de la formation professionnelle contribuant à la réalisation des actions telles que :

- l'amélioration de la demande de formation professionnelle par l'organisation des journées portes ouvertes (JPO). La tenue de quatre sessions de la Commission d'octroi d'agréments aux structures privées de formation ayant abouti à l'agrément de 283 structures, l'octroi de 400 bourses de formation professionnelle nationales et étrangères aux jeunes camerounais .
- l'amélioration de l'offre quantitative de formation professionnelle par l'inauguration des trois nouveaux Centres de Formation Professionnelle d'Excellence (CFPE) de Douala, Limbe et Sangmélima. La poursuite de la mise en œuvre du projet de construction de Centres de Formation aux Métiers (CFM) sur financement C2D notamment les travaux de construction du CFM de Bandjoun, la réhabilitation des plateaux techniques dans les SAR/SM.
- l'amélioration de la qualité de la formation professionnelle par l'élaboration de 06 référentiels de formation dans les métiers de vendeur en pharmacie ; conseiller juridique et fiscal ; menuisier métallier ; déclarant en douane ; fabrication mécanique ; carrossier peintre ainsi que l'évaluation et la certification de 4155 apprenants.
- l'amélioration de l'information sur formation professionnelle par la finalisation du document projet de l'élaboration d'une carte de la formation professionnelle, l'organisation de 06 zooms métiers avec l'appui des branches professionnelles à Yaoundé et Douala.

Tableau 31 : Performance globale du programme de développement de la formation professionnelle

Résultats techniques obtenus	45200 apprenants formés et 30% de l'objectif de la stratégie du secteur de l'éducation	
Taux de réalisation de l'indicateur	70%	
Dotation de crédits révisés	AC 10 720 895 842	CP 10 720 895 842
Ecart=Dot.init-Dont.rev	Ecart AC 4 706 732 158	Ecart CP 4 706 732 158
Crédit consomme	10 538 194 019	10 538 194 019
Taux de consommation	98,25%	98,25%

Source : Annuaire statistique MINESUP 2017

Typologie et capacité d'accueil (centres de formation spécialisée)

La typologie de la formation professionnelle inclut la formation qualifiante, la formation formelle ou non formelle, la formation par apprentissage et la formation accélérée en vue de l'entrée dans le monde du travail. Deux formes d'institution œuvrent pour la formation :

- La formation à caractère public
- La formation professionnelle à caractère prive (laïc et confessionnel)

Selon l'annuaire du MINEFOP, 852 structures de formation ont été recensées sur l'ensemble du territoire national. Une première analyse sur ces structures de formation montre que le secteur privé englobe trois quarts des structures relevant de la formation professionnelle au Cameroun (dont 60% pour le privé laïc et 15% au privé confessionnel) contre 25% pour le secteur public.

Les régions du Centre et du Littoral concentrent à elles seules un peu plus de la moitié (57%) de l'ensemble des structures recensées. Par contre, celles du Nord et de l'Adamaoua ne regroupent, chacune, que 2% de l'ensemble. Ceci peut s'expliquer par la forte activité dans les domaines de l'industrie et de service qui sont fortement concentrés dans les grandes métropoles notamment à Douala et Yaoundé. Comme pour les structures de formation, le secteur privé englobe la majorité des effectifs des apprenants. En 2009/2010, le secteur privé comporterait 66% des effectifs des apprenants (dont 53% pour le privé laïc et 13% pour le privé confessionnel contre 34% pour le secteur public). Le milieu urbain concentre un peu plus des trois quarts des effectifs des apprenants de la formation professionnelle au Cameroun. En 2009/2010, le milieu urbain regroupait un peu plus de 76% des effectifs des apprenants. Ce constat s'observe dans presque toutes les régions du pays sauf à l'Est.

Répartition géographique et rendement interne

L'analyse de la Carte 62 montre des disparités dans la répartition des centres de formation. Les régions du Centre et du Littoral comptent plus de centres de formation privés, la part du public est faible par rapport autres régions (Nord, Est, Sud, l'Extrême-Nord et de l'Adamaoua). Les structures de formation ont augmenté en 2013 dans la région du Centre et du Littoral plus qu'ailleurs. L'effectif des élèves maitres a plus augmenté dans la région du Centre suivi du Littoral et su Sud-ouest. Nous constatons un pourcentage important d'abandons.

Les perspectives

Pour le secteur de la formation professionnelle, le gouvernement s'est assigné les perspectives suivantes en fonction des axes stratégies en 2016 :

- Appui à la mise à niveau des structures privées de formation professionnelle;
- Projet de mise en place des centres de formation professionnelle sectoriels (CFPS) sur fonds C2D ;

- Appui à la mise à niveau des structures privées de formation professionnelle;
- Projet de mise en place des centres de formation professionnelle sectoriels (CFPS) sur fonds C2D ;
- Projet de mise en place des centres de formation professionnelle non agricole sur fonds C2D (EFM) ;
- Travaux de construction et d'équipement du centre de formation professionnelle de NKONGSAMBA ;
- Construction des salles de classe et atelier dans les 42 structures publiques de formation professionnelle ;
- Réhabilitation des infrastructures et équipement dans 23 structures de formation ;
- Acquisition de 25 kits de formation professionnelle dans les SAR/SM ;
- Élaboration des plans prévisionnels locaux de recyclage et de réinsertion professionnelle au niveau de 10 communes ;
- Etude sur la transformation des SAR/SM en CFM;
- Organisation et modernisation du dispositif d'apprentissage ;
- Poursuite du développement de formation ouverte et /ou à distance ;
- Poursuite du suivi de l'application des normes et de qualité en formation professionnelle ;
- Poursuite du suivi de l'application des normes et de qualité en formation professionnelle ;
- Poursuite de la mise en œuvre du système de validation des acquis de l'expérience dans les secteurs porteurs ;
- Poursuite du développement de formation ouverte et /ou à distance ;
- Construction de deux (2) COSUP (Maroua et Ngaoundéré).



Source : https://actucameroun.com/wp-content/uploads/2018/04/cameroun_luniversite_de_m_387071405_formation_etudiants_01082016_otric_1213_ns_700_800xyyy-800x480.jpg



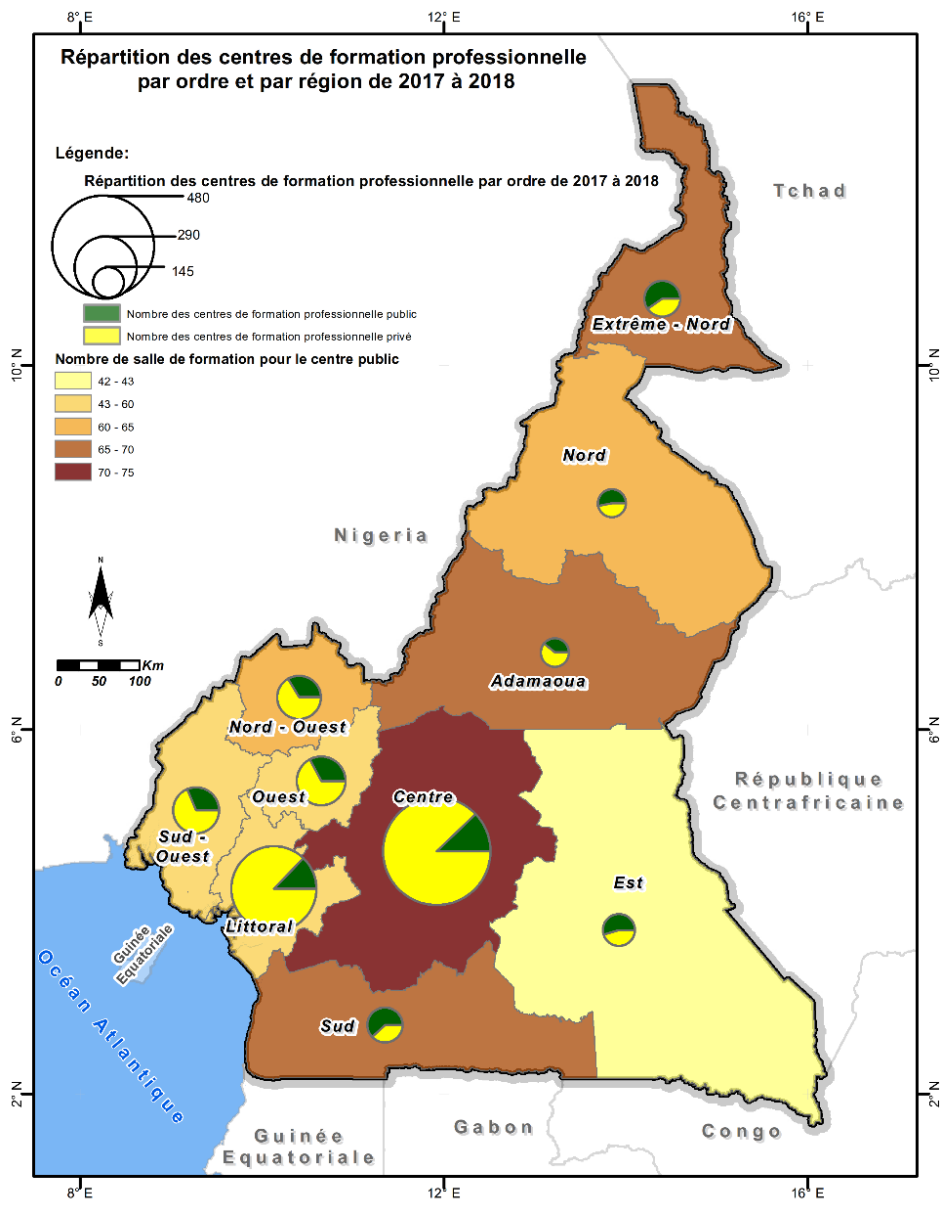
Source:https://www.groupesomaf.com/index.php/batiments-2/42-universite-de-douala-fmsp.html#galleryd5d796fee5-15

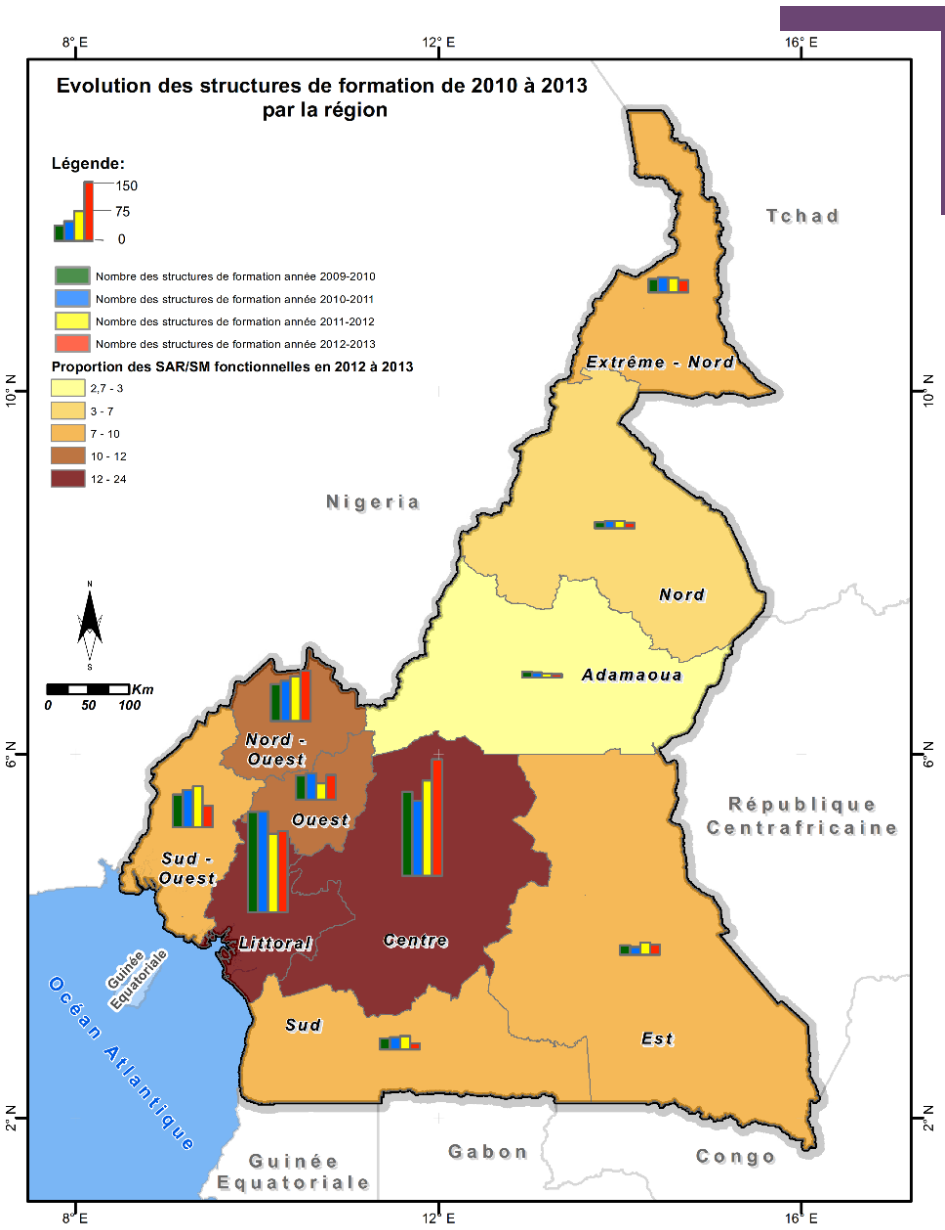


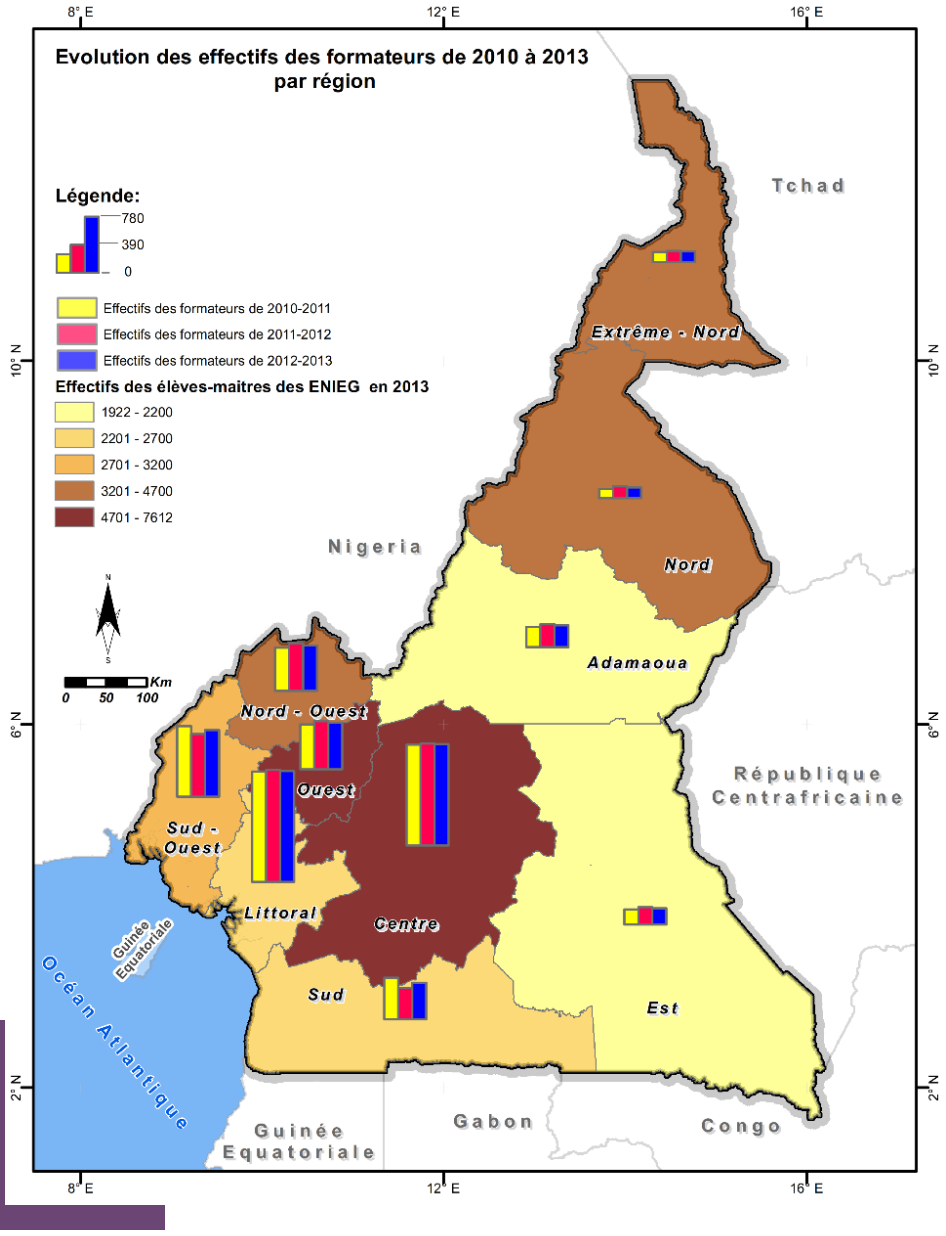
Source: http://www.cameroon-info.net/NyaBiZ854/lmaGes/Elev%C3%A8ve_cameroon-info-p-net_800xm9x.jpg

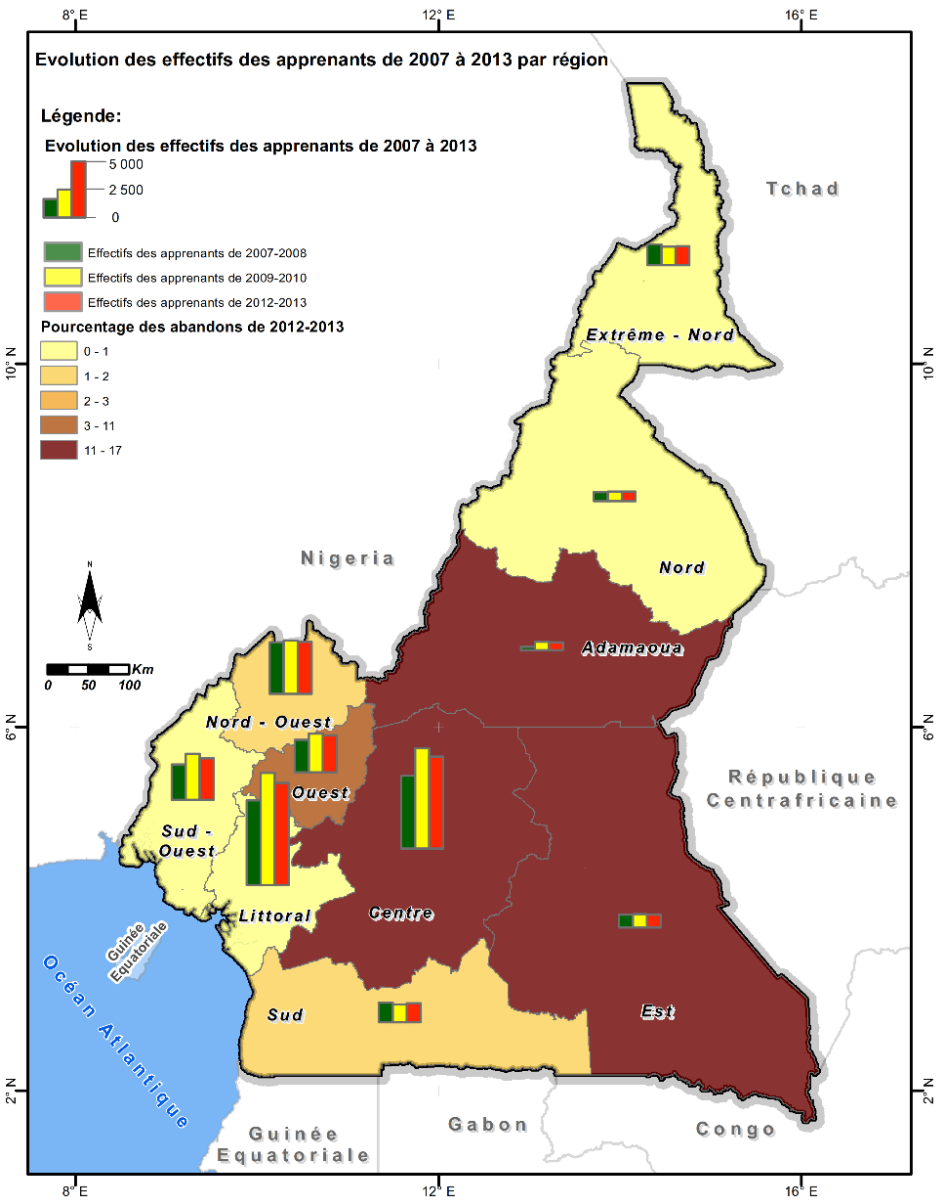


Source: https://www.unmondeavenir.org/wp-content/uploads/2019/10/ob_b727fa_enseignants-au-cameroun.jpg









Source : MINEFOP/ONEFOP 2017

Carte 62 : Cartes de la formation professionnelle

Recherche scientifique et innovation

Dès les premières années de son accession à l'indépendance, le Cameroun a manifesté clairement sa volonté politique de faire de la science et de la technologie le moteur et l'outil du développement économique, social et culturel.. Ainsi, un effort de structuration du secteur a été engagé afin d'impulser une production scientifique et technologique endogène susceptible d'assurer la mise en œuvre satisfaisante des politiques de développement durable.

Dotée de cadres bien formés et bilingues, la recherche camerounaise se déploie dans de très nombreux secteurs. Elle est structurée autour des universités et des institutions spécialisées. Au niveau des pouvoirs publics, le pilotage du système national de la recherche incombe au Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MINRESI) qui a la responsabilité de coordonner l'ensemble de la recherche publique. Ce département ministériel est donc chargé de :

- La programmation et la planification des politiques scientifiques ;
- La vulgarisation et la valorisation des résultats de la recherche ;
- La coopération scientifique et la promotion de l'innovation

Cadre général et données globaux

Cadre législatif

Le décret no2012/383 du 14 septembre 2012 portant organisation du MINRESI définit les stratégies, l'organisation, les missions et le fonctionnement dudit ministère.

Stratégie sectorielle

La stratégie relative au secteur de la recherche scientifique et de l'innovation découle principalement du DSCE et porte sur les objectifs suivants :

a) La modernisation de l'appareil de production. Il s'agit :

– de rendre accessibles et disponibles les facteurs de production, notamment les intrants agricoles ;

– de promouvoir l'accès aux innovations technologiques à travers notamment le renforcement de la liaison recherche/vulgarisation ;

– de développer la compétitivité des filières.

b) la poursuite des objectifs visant à favoriser et à encourager la recherche, l'exploitation et la transformation des ressources minérales en améliorant l'appropriation du potentiel géologique et minier du pays par les investisseurs privés nationaux et étrangers et en mettant à leur disposition des cartes et données géologiques fiables.

Dans le cadre de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 il est question, en ce qui concerne la recherche et l'innovation, de renforcer le Système National d'Innovation (SNI) pour mettre en relation trois sphères : la sphère productive, la sphère de la formation et la sphère de la recherche. L'État cherche à impulser une dynamique d'auto-renforcement, permettant d'enclencher un développement économique. Il s'agit : (i) d'aligner la politique nationale de la recherche et de l'innovation aux choix d'industrialisation et de développement ; (ii) d'actualiser le statut des chercheurs pour élargir leur implication dans les domaines prioritaires du développement national ; (iii) de valoriser les résultats de la recherche à travers la mise en place de passerelles fonctionnelles entre la recherche et le monde des entreprises ; (iv) d'accompagner le financement des projets innovants, notamment à travers des bourses et des appels à projets d'innovation dans les différents secteurs de l'économie ; (v) de promouvoir les incubateurs d'entreprises, les startups et les juniors entreprises issues des initiatives des élèves et étudiants.

En vue d'améliorer la contribution de la recherche au développement du pays, la SND30 envisage de mettre en place un Système National d'Innovation; de mutualiser les capacités infrastructurelles et scientifiques des centres de recherche et des universités en veillant au relèvement des plateaux techniques ; de créer un mécanisme de financement pérenne de la recherche dans tous les secteurs et de définir une stratégie de partenariat international dans le domaine de la recherche afin de capter les technologies et les connaissances qui auraient une plus-value significative pour le développement du pays.

Principaux indicateurs et performances

Les résultats et les retombés escomptés de la stratégie nationale de la recherche et d'innovation mise en œuvre par les différentes institutions sont énumérés comme suit :
Dans le domaine de la recherche et développement, notamment le développement et propriété intellectuelle :

- 19 COV sur plus d'une centaine de variétés de mise au point, (2) brevets sur les Pytomédicaments ;
- 20 brevets en moyenne ont été déposés à l'OPAI par an, dont 30% proviennent des étudiants, soit des enseignants, en tant qu'individus ;
- Moins de 5 brevets déposés à l'OMPI avec plus d'une trentaine des Camerounais associés à des brevets internationaux ;
- Moins de 10% des PME ont fait preuve d'innovation technologique, moins de 5 entreprises industrielles ont appliqué des résultats de recherche provenant des universités et centres de recherche en 2014 dans le cadre d'un travail collaboratif avec des chercheurs dans le domaine agricole et agroindustriel.

Au niveau de l'enseignement supérieur

Les résultats de la recherche sont matérialisés par des prix obtenus par des chercheurs grâce à leurs travaux. On peut citer, à titre d'exemple, les chercheurs camerounais primés en Afrique du Sud à travers le prix Anzisha en 2015 soutenus par l'African Leadership Academy (ALA). Il s'agit de Fabrice ALOMO avec la mise au point d'un système financier à travers le MyAconnect, une plateforme Web visant à améliorer le commerce en Afrique et Vanessa ZOMMI avec son projet innovant en agriculture nutritionnelle à base de « Moringa », pour ne citer que ceux-ci.

De manière spécifique, des résultats probants ont été obtenus au niveau des institutions spécialisées de la recherche placées sous tutelle du MINRESI. Suivant les spécialisations, ils se déclinent tels qu'il suit :

- IRAD : Par La mise à disposition des semences améliorées aux populations au fil du temps, l'IRAD a glané des lauriers pour les résultats de ses recherches. Les plus récents, obtenus à l'international, récompensent ses efforts dans l'amélioration des variétés des maniocs 8034, de Sorgho CS54, de maïs coca SP et de patate douce TIB1. Ces quatre variétés végétales ont reçu des médailles d'or au cours de la 44ème édition du salon international de Genève (Suisse). L'IRAD a également mis au point une technologie de semence bovine en vue de l'amélioration et de l'augmentation de la production laitière, pour la production de plus de 200000 poussins de 1 jour ; pour la production et la mise à la disposition de plus de 100000 alevins d'espèces améliorées (silure, tilapia et carpe).
- IRGM : Le dégazage du lac Nyos est le fruit de la coopération entre le Japon et le Cameroun. Au-delà de son appui financier, le Japon a associé son expertise technique à celui des experts de l'IRGM pour le dégazage complet et l'évacuation d'une bonne partie du gaz qui a coûté la vie à près de 18000 personnes en 1986 et causé la perte de plus de 4000 têtes de bétail. Suite au repeuplement des localités environnantes au lac Nyos, les pouvoirs publics, avec l'appui de ces partenaires au développement, ont multiplié des initiatives devant permettre aux populations de retrouver des conditions de vie appropriées.
- INC : Suite aux inondations qui ont frappé la région de l'Extrême-Nord, l'INC a mis au point une cartographie des zones à risque et d'inondation. La population de ce cette région du Cameroun peut désormais savoir là où s'installer de manière sûre, car, en fonction de la nature du sol, il y existe des zones à faibles, moyens et à forts risques.
- MIPROMALO : À partir de la stabilité de la terre cuite, la MIPROMALO a développé une technologie moderne de fabrication, d'utilisation et de mise en œuvre des tuiles, des briques et des carreaux en terre cuite. En plus de l'avantage de beauté qu'offrent ces matériaux, ils possèdent également des vertus en matière de protection de l'environnement.
- Radioprotection : L'ANRP a obtenu un certain nombre de résultats parmi lesquels on citera :

– L'élaboration d'inventaire des sources de rayonnement ionisant et des utilisateurs dans toute l'étendue du territoire national mise à jour régulièrement ;

- la mise en place d'un laboratoire de dosimétrie pour le suivi des travailleurs sous rayonnement ionisant ;
- la mise en place d'un laboratoire de spectrométrie gamma pour le contrôle radiologique des denrées alimentaires et de l'environnement.

- CNE : La CNE apporte une meilleure compréhension sociale suite à la crise de la faim de février 2008. Ses chercheurs ont présenté une analyse dont les recommandations ont conduit, entre autres, au lancement du recrutement de 25000 jeunes dans la fonction publique, lancé par le chef de l'État en 2013 et au financement des activités de jeunes pour préparer des professionnels pour le secteur privé. Les recherches dans le domaine pharmaceutique ont conduit aux résultats suivants :

- Voacangaafricana : huile, savon et crème ;
- Extrait de Cassia alata : pommade antidatre et pilules ;
- Sirop tonique au quinquina ;
- Extrait de Datura stramonium : pilules ;
- Sirop d'hibiscus ;
- Vermifuges ;
- Reconditionnement de la chloroquine et du paracétamol ;
- Des extraits totaux des plantes connus.

Malgré les performances obtenues par le MINRESI, certains freins gênent le développement du MINRESI, tant sur le plan institutionnel, organisationnel, financier que le nombre des chercheurs.

Cadre Institutionnel, organisationnel et financier

Au plan institutionnel, il s'agit de :

- Élaboration de la stratégie sectorielle de la recherche et de l'innovation ;
- Élaboration de la loi d'orientation de la recherche et de l'innovation ;
- Élaboration du code de la recherche et de l'innovation ;

Dans le domaine organisationnel, nous pouvons citer :

- La difficulté d'appropriation des résultats de la recherche à l'industrialisation ;
- La faible vulgarisation des résultats de la recherche par université, centre de recherche et institution.
- La création d'une revue scientifique nationale pour les publications ;
- La création d'un système d'information statistique performant de la recherche scientifique et d'innovation.

Financement de la recherche

Dans le cadre de développement de la recherche et de l'innovation, les chercheurs évoluant dans les instituts de recherche publics ou privés, ou exerçant de manière indépendante, bénéficient d'appui financier direct à travers le BIP (Budget d'Investissement public) et d'appui financier indirect à travers le financement extérieur des partenaires au développement. Le tableau ci-dessous nous présente les allocations budgétaires du MINRESI.

Tableau 32 : Evolution des allocations budgétaires du MINRESI

Année	Budget National (en Milliards)	Budget du MINREI (en milliard)	Ratio (%)
2013	3236	11,731	0,36%
2014	3312	12,260	0,37%
2015	3746,6	13,847	0,37%
2016	4237,7	12,837	0,30%

Source : CAMERCAP-PARC

Ces divers financements demeurent toutefois insuffisants pour la promotion, la vulgarisation et l'appropriation de la recherche et de l'innovation au Cameroun.

L'analyse du Tableau 32 permet de souligner que le budget alloué dans le domaine de la recherche évolue très lentement et en dent de scie. Il était de 13847 milliards pour régresser de 1,01 en 2016. Par contre le Ratio a augmenté de façon lente (de 0,36% à 0,37% entre 2013 et 2014) pour chuter en 2016 à 0,30%.

Afin de mettre un terme à la précarité du financement de la recherche, le Gouvernement de la République envisage la création d'un Fonds National de Développement de la Recherche, le FONDRESI, dont les études de faisabilité ont déjà été bouclées.

Évolution des effectifs des chercheurs

S'agissant du nombre de chercheurs, moins de 1000 ont été recensés dans les années 2000-2002. Les départs à la retraite, la crise économique ainsi que la crise universitaire ont entrainé la conversion de plusieurs chercheurs en enseignants, ceci au détriment de la recherche. Par ailleurs, en 2011, le ratio nombre de chercheurs par millions d'habitants était de 60 au Cameroun. Toutefois, 205 chercheurs ont été recrutés en 2015-2016 dans les institutions de recherche sous tutelle du MINRESI.

Tableau 33 : Évolution des effectifs des chercheurs au MINRESI

Année	Nombre des chercheurs
2011	497
2016	702

Source : Cellule personnel chercheur du MINRESI

Le Tableau 33 nous révèle que l'effectif des chercheurs augmente très lentement. D'où la nécessité de faire encore plus d'efforts dans ce secteur.

Perspectives

L'Etat Camerounais s'est fixé quelques objectifs pour l'année 2017 en fonction des différentes institutions spécialisées de recherche et d'innovation.

Au niveau de la recherche agricole, il s'agit de renforcer les activités de recherche visant l'augmentation de la production agricole et la diversification des productions d'importance économique. Il s'agit aussi d'évaluer les risques de vulnérabilité et d'adaptations liées aux changements climatiques, de transformer et de conserver les produits agricoles et agroalimentaires.

S'agissant de l'IRGM, il s'agit d'améliorer, avec l'appui de la coopération japonaise, la surveillance du Mont Cameroun, des lacs à risque, particulièrement le lac Nyos, où sont installées trois colonnes fonctionnelles de dégazage. Il va aussi poursuivre la surveillance des sites des grands projets en vue de la prévention des risques sismiques ainsi que la surveillance environnementale des zones minières et l'évaluation des ressources en énergies renouvelable. L'IRGM va poursuivre l'étude des bassins sédimentaires en partenariat avec la société Nationale des Hydrocarbures et des Universités.

Pour la recherche cartographique et géographique, il est question de poursuivre la mise en place d'un système de référence des altitudes en vue de la détermination d'un modèle de géoïde local sur le Cameroun et l'actualisation de la base de données de la carte topographique du Cameroun au 1/25000. Il est aussi important de procéder à l'identification et à la cartographie des zones à risques du Cameroun ainsi que la collecte et la mise à la disposition des informations sur les changements climatiques. Les activités de valorisation et de vulgarisation des résultats de la recherche cartographique et géographique se poursuivront par la création d'un géoportail.

Dans le cadre de l'utilisation des matériaux locaux, un accent particulier sera mis sur la valorisation en créant de nouveaux sites pour la fabrication des briques de terres cuites. La MIPROMALO va contribuer à la construction des logements sociaux par l'installation de deux usines industrielles de fabrication de briques de terre cuites à PK 17 Douala et à Ebebda et renforcer ses capacités au niveau des laboratoires.

Le CNE va orienter ses actions en sciences sociales et humaines sur les problèmes de l'heure à savoir : la jeunesse et l'emploi ; les mouvements migratoires et leur incidence sur le développement, les changements climatiques, l'éducation scolaire et familiale et la réhabilitation des personnes vulnérables du fait des déplacements au Cameroun.

Au niveau de la recherche médicale, l'IMPM consolidera ses actions sur la recherche concernant le paludisme et le VIH/SIDA. Le partenariat au niveau de la médecine traditionnelle sera renforcé et la phase de production à grande échelle de certains médicaments pour la population sera réalisée. Plus concrètement, l'IMPM produira au cours de cette année des kits pour la prise en charge à domicile du paludisme.

Par ailleurs, l'institut va poursuivre la réhabilitation et l'équipement des laboratoires de référence pour les maladies émergentes et réémergences (VIH/SIDA et hémorragiques). Un kit de contrôle qualité des appareils de radiologie médicale et d'un matériel d'intervention en situation d'urgence radiologique augure des actions concrètes de très grande envergure. Prioritairement, celles-ci seront axées sur le contrôle de qualité des générateurs de rayonnements ionisants, la surveillance radiologique, le contrôle en industries et en milieu hospitalier, afin de faire respecter la règlementation sur la sécurité radiologique et assurer la protection des travailleurs sous rayonnement ionisant. Le contrôle des denrées alimentaires à l'import-export, la dosimétrie de l'environnement feront également partir des actions prioritaires.

Dans le domaine du développement des technologies, le CNDT veillera sur la production, la collecte, le traitement et la diffusion de l'information sur les technologies et l'appui au développement des technologies dans les secteurs prioritaires que sont notamment l'agriculture, la biodiversité et les énergies renouvelables.

À ceci, il faudra ajouter certaines études, notamment :

- Enquêtes statistiques sur les indicateurs de la science, la technologie et l'innovation au Cameroun ;
- Etude en vue de l'Elaboration d'une Stratégie Nationale de l'innovation au Cameroun ;
- Révision du manuel de procédures pour la délivrance des autorisations de recherche au Cameroun ;
- Stratégies nationales pour le développement du partenariat recherche- entreprise ;
- Etude en vue de la création des pharmacies vertes dans les centres régionaux de la recherche et de l'innovation ;
- Valorisation et vulgarisation des résultats de la recherche et innovations économiques valorisables par la mise en place d'un bulletin de diffusion et grandes conférences scientifiques ;
- Renforcement de capacités des personnels des services centraux et instituts sous tutelle en charge de la maturation des projets ;
- Réhabilitation des bâtiments du MINRESI ;
- Construction de la barrière de sécurité du site du MINRESI au lieu-dit nouveau centre administratif ;
- Etude en vue de la réhabilitation, de la rénovation, de l'innovation et de la relance des instituts au niveau de la Protection Radiologique, l'acquisition d'un matériel de détection des radiations.

Pour accomplir ses missions, le MINRESI dispose des structures opérationnelles placées sous sa tutelle.

PRINCIPALES STRUCTURES DE RECHERCHES

L'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD)

L'Institut de recherche agricole pour le développement (IRAD), créé par décret présidentiel n° 96/050 du 12 mars 1996, réorganisé par le décret n° 2002/230 du 6 septembre 2002, est un établissement public et administratif à caractère scientifique, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Il dispose à cet effet d'une direction générale, de (5) centres régionaux de la recherche repartis dans les (5) dans les grandes zones agroécologiques et de (5) centres spécialisés de recherche à vocation régionale et internationale, de (12) stations polyvalentes, de 4 stations spécialisées, de (33) antennes de recherche et de (10) laboratoires de références.

S'agissant des ressources humaines, l'IRAD dispose de 980 agents soit 273 chercheurs, dont 16% de femmes, 126 techniciens, 186 agents du personnel administratif et 395 agents du personnel d'appui scientifique. L'IRAD a pour mission de répondre aux préoccupations des acteurs du secteur agricole (éleveurs, agriculteurs, transformateurs des produits agricoles ou d'élevage, commerçants, etc.) sur l'ensemble du territoire national. Il est chargé de :

- mettre en œuvre une programmation scientifique autour des axes prioritaires pour le développement du pays, à partir des besoins des utilisateurs ;
- assurer la gestion durable des ressources de base et la conservation de l'environnement ;
- valoriser et mettre à la disposition des utilisateurs les données technologiques ;
- Rechercher toutes les informations ayant un impact sur le développement agricole.

De ce fait, l'IRAD conduit des activités de recherche visant la promotion du développement agricole dans les domaines des productions végétales, animales, halieutiques, fauniques, forestières et de l'environnement. Il a aussi la charge de mettre au point des innovations technologiques agroalimentaires et agro-industrielles.

Les activités scientifiques sont mises en œuvre à travers vingt programmes et projets de recherche dépendant de cinq domaines scientifiques, à savoir :

- Les cultures annuelles
- Les cultures pérennes
- Les productions animales et halieutiques
- et les systèmes de production, économie et sociologie rurale.

Les projets sont réalisés dans les différents centres régionaux avec l'appui du gouvernement et des partenaires de l'IRAD. Pour réaliser ces programmes, IRAD s'est fixé quelques axes stratégiques.

Pour réaliser ses missions, l'IRAD bénéficie d'importants financements de l'État camerounais et de divers bailleurs de fonds au premier rang desquels la Banque Africaine de Développement et la France, à travers plusieurs conventions et accords de partenariat.

Stratégie de l'IRAD

La stratégie de l'IRAD porte sur (04) axes stratégiques pour la période 2013 à 2018 :

- La recherche agricole ;
- La valorisation et la vulgarisation des résultats de la recherche ;
- Le renforcement des capacités institutionnelles et humaines ;
- La réhabilitation des infrastructures et acquisition des équipements.

Performance de l'IRAD

L'IRAD a entre eutres :

- publié (en 2009), 865 articles, chapitre d'ouvrages, ouvrages et thèses doctorales et PhD par les chercheurs ;
- créé, en 2004, la revue « Cameroon Journal of Agricultural Science » ;
- participé à plus de 800 colloques et séminaires internationaux ;
- a accueilli 793 étudiants stagiaires des grandes écoles et des universités nationales et étrangères ;
- créé un site Web primé comme meilleur site de recherche et formation en 2007 ;
- ouvert au public une bibliothèque de 10000 ouvrage ;
- édité 5 recueils de fiches techniques à usage des actes ruraux.

L'Institut Nationale de Cartographie (INC)

Placé sous la tutelle technique du Ministère chargé de la recherche scientifique et de l'innovation, et sous la tutelle financière du Ministère chargé des finances, l'Institut National de Cartographie assure l'exécution des travaux relatifs à la cartographie et à la télédétection, ainsi que des travaux géographiques sur l'ensemble du territoire national. À ce titre il a pour rôle de :

- Programmer, exécuter ou faire exécuter tous les travaux nécessaires à l'implantation et à l'entretien des réseaux géodésiques, gravimétriques et de nivellement, ainsi qu'à l'entretien des réseaux de base de recherche et de collecte des données thématiques à caractère géographiques ;
- Accomplir des travaux relatifs à la télédétection et à la numérisation des données cartographiques ;

- Etablir, tenir à jour et publier les cartes topographiques. Toutefois à la demande des utilisateurs, l'Institut peut produire des plans et des cartes thématiques ;
- Collecter et archiver les résultats des travaux géographiques ainsi que les travaux de levée des plans entrepris aussi bien par les sociétés privées que par les collectivités et services publics ;
- Participer à la délimitation des unités administratives et des frontières internationales ;
- Conserver dans le domaine de sa compétence, tous les documents du territoire national concernant la géodésie, le nivellement, la photographie aérienne, la topographie, la cartographie, la télédétection et la délimitation des frontières internationales et des unités administratives ;
- Participer à la mise au point des techniques et à la réalisation de tous les travaux photographiques, géodésiques, photogrammétries, topographiques, cartographiques et de télédétection ;
- Coordonner la recherche géographique sur l'ensemble du territoire national ;
- Etudier et donner un avis technique sur les demandes de recherche géographique sur le territoire national formulées par des chercheurs étrangers ;
- Offrir, dans le cadre de ses missions, des prestations au profit des administrations publiques ou des particuliers. À cet égard, l'Institut peut mener des activités de consultation et soumissionner pour des appels d'offres nationaux relatifs aux études ou aux travaux qui s'inscrivent dans les domaines de son expertise.

L'Agence Nationale de la Radioprotection (ANRP)

Faisant suite à la loi 95/08 du 30 janvier 1995 portant sur la Radioprotection, l'Agence Nationale de Radioprotection (ANRP) a été créée par le décret présidentiel no-2002/250 du 31 octobre 2002.
Elle a pour mission la protection des personnes, des biens, et de l'environnement contre les effets nocifs des rayonnements ionisants. À ce titre, elle chargée, entre autres de :

- Proposer des normes en matière de radioprotection ;
- Autoriser les pratiques mettant en œuvre des sources de rayonnements ionisants ;
- Donner un avis sur les demandes d'autorisation, d'exploration et d'extraction des minerais uranifères et du Thorium, dans le respect des dispositions du code minier ;
- Exécuter les opérations de contrôle qualité des équipements et faire des inspections destinées à vérifier l'application de la règlementation en vigueur en matière de radioprotection ;
- Proposer les plans d'urgence radiologique ;
- Enregistrer les données relatives à la dosimétrie de l'environnement et des milieux professionnels.

L'ANRP permet aussi d'assurer l'application de la règlementation en matière de radioprotection auprès de tous les utilisateurs en constante augmentation, principalement dans le domaine de la médecine et de l'industrie. En plus, l'Agence concrétise la volonté du Cameroun de mettre en œuvre les différents instruments juridiques de radioprotection, de sureté et de sécurité nucléaires sous l'égide de l'agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) dont le Cameroun est membre depuis 1964.

Le Comité National de Développement des Technologies (CNDT)

Le Comité National de Développement des Technologies est un organisme de coordination, de réflexion et d'information en matière de transfert et développement des technologies.

Le décret présidentiel no-78/109 du 1er avril 1978 organise le Comité National de Transfert de Technologie (CNTT). Ce décret modifié et complété par le décret no- 82/126 du mars 1982 a créé le Comité National de Développement des Technologies.

Le mandat du CNDT s'articule autour de cinq (05) missions majeures, listées ci-après :

- La collecte, le traitement et la diffusion de la documentation et des informations tant sur la mise au point que sur les procédés d'utilisation des technologies ;
- L'étude des modalités d'acquisition et d'adaptation des technologies ;
- L'inventaire et la promotion des technologies locales ;
- Le choix des technologies étrangères susceptibles de contribuer efficacement au développement socio-économique du Cameroun ;
- L'organisation des séminaires et conférences intéressant le développement des technologies.

L'Institut de Recherche Médicale et des Plantes Médicinales (IMPM)

L´Institut de Recherches Médicales et d´Etudes des Plantes Médicinales est un établissement public administratif à caractère scientifique et technique. Il mène principalement des actions de recherche fondamentale et appliquée en vue de l´amélioration des conditions de santé par une meilleure connaissance des aspects pathologiques, thérapeutiques, préventifs et nutritionnels des populations.

L'institut de Recherches Médicales et d'Etudes des Plantes Médicinales a été créé par le décret n°74/888 au 6 juin 1974 réorganisant l'Office National de la Recherche Scientifique et Technique (ONAREST). L'IMPM est doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.

À la faveur du décret n°93/215 du 04 Août 1993 portant réorganisation de l´IMPM, la mission principale assignée à cet Institut de recherche est d´élaborer et d´exécuter des programmes de recherche fondamentale et appliquée, ainsi que d´assurer le développement de la recherche, dans toutes les disciplines médicales, en vue de l´amélioration des conditions de santé par une meilleure connaissance des aspects pathologiques, thérapeutiques, préventifs et nutritionnels des populations.

Il a pour mission de :

- Animer les activités de recherche en santé en vue des meilleures connaissances de la pathologie prioritaire et des grands problèmes de santé publique au Cameroun ;
- Elaborer des solutions axées sur la prévention, le diagnostic et les traitements appropriés ;
- Créer des conditions permettant d'optimiser l'impact des aliments locaux et des plantes médicinales traditionnelles sur la santé des Camerounais ;
- Diffuser et vulgariser les résultats des travaux de recherche ;
- Former les chercheurs et techniciens pour les besoins internes et externes ;
- Procurer au public des prestations biomédicales ;
- Surveiller les résistances aux Antirétroviraux (ARV) chez les personnes vivant avec le VIH/ SIDA.

Les activités de recherche de l´IMPM s´articulent autour de cinq programmes fondamentaux : Paludisme, VIH, Maladies émergentes, plantes médicinales, alimentation et nutrition. Ces missions entrent dans le cadre de la poursuite et de la mise en œuvre de la politique de développement économique, social et culturel de la nation, soutenue par le Document de Stratégie pour la Croissance et de l'Emploi (DSCE) et la politique des grandes réalisations. Dans ce cadre, l'IMPM apporte sa contribution au renforcement de la compétitivité et à la création des emplois dans le domaine précis de la santé..

L'Institut de Recherches Géologiques et Minières (IRGM)

L'Institut de Recherche Géologie et Minière (IRGM) est créé par le décret no-79/495 du 4 décembre 1979 portant organisation de la Délégation Générale de la Recherche Scientifique (DGRST), qui après plusieurs changements est désormais Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation MINRESI ° qui est sa tutelle technique. L'IRGM est un institut spécialisé en vue de la mise en œuvre de la politique scientifique et technologique du Gouvernement. Plus spécialisé et conformément à l'article 21 de ce décret, l'IRGM a pour mission d'élaborer des programmes et de réaliser des recherches en vue d'une meilleure maitrise des données géologiques, hydrologiques, énergiques et minières du Cameroun.

Ce texte a été complété par le décret no-80/376 du 11 septembre 1980 fixant la composition des conseils de direction des instituts de la DGRST et l'arrêté no-151/cab/pm du 29 octobre portant création, organisation et localisation des structures opérationnelles de recherche. Les missions de 'IRGM ont été redéfinies dans le cadre de l'évolution de l'environnement juridique et règlementaire du statut général des établissements publics et entreprises du secteur public et parapublic.

L'IRGM a pour mission :

- La conception, l'élaboration et l'exécution des programmes de recherche en géologie et sur les ressources minérales, la géophysique, l'hydrologie et l'énergie pour le développement;
- Le développement d'une expertise nationale de haut niveau capable de maitriser, d'intégrer et d'appliquer les connaissances scientifiques et technologiques de pointe pour les besoins de l'économie camerounaise.

La Mission de Promotion des Matériaux Locaux (MIPROMALO)

Elle est créée en 1990 par le décret no-90/1353 du 18 septembre, réorganisée le 17 octobre par le décret no- 2018/594 et placée sous la tutelle du ministère en charge de la recherche scientifique. Dotée d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière, elle n'a effectivement démarré ses activités qu'en 2000.

MIPROMALO a pour but de valoriser l'emploi des matériaux locaux et des matériaux innovants en vue de réduire les coûts de réalisation des équipements nationaux.

Centre National d'Éducation (CNE)

C'est une institution publique de recherche en sciences sociales, créée en 1976, sous la tutelle du Ministère camerounais de la recherche scientifique et de l'innovation. Elle a connu une restructuration, en 1996, suite à la fermeture de l'Institut des sciences humaines (ISH). Avec l'arrivée des chercheurs de cette institution, le CNE s'ouvre à des spécialisations autres que le seul domaine de l'éducation. Dans l'ensemble, le CNE assure la conception et la conduite des activités de recherche visant la connaissance de l'Homme, de la société, de la culture ainsi que celle de l'environnement physique, économique et démographique du pays en vue de sa gestion durable, de son développement intégral et de son rayonnement international. Cette mission se décline à travers :

- La mise en œuvre d'une programmation scientifique autour des priorités nationales en matière de développement, à partir des besoins réels des utilisateurs tant sur le plan national que régional et la conduite des études en vue de traduire cette programmation en résultats exploitables ;
- La conception des modèles de développement adaptés aux contextes et aux enjeux culturels, linguistiques, économiques, techniques, politiques, sociaux, éthiques et écologiques ;
- L'élaboration des bases d'un système éducatif et l'inspiration des programmes et des outils pédagogiques adaptés tant à l'environnement camerounais qu'à l'évolution de la société et du monde ;
- La formation des propositions originales permettant d'assurer une bonne gouvernance en tenant compte des mutations sociales à l'échelle nationale, régionale et planétaire ;
- La constitution des collections documentaires archéologiques, ethnographiques, muséographiques, musicologiques, artistiques, littéraires pour les besoins de la recherche sur l'Homme et la société.

ACCES AUX SERVICES SOCIO-COLLECTIFS

SANTÉ

CADRE GÉNÉRAL DE LA POLITIQUE DE SANTÉ ET PERFORMANCES DU SYSTÈME DE SANTÉ

La santé est au cœur des enjeux de développement humain, non seulement comme facteur clé du développement durable, mais aussi comme une réponse à la demande sociale légitime pour le bien-être.

Ces enjeux justifient au Cameroun, la permanence des réformes du système de santé. Dans cette perspective, les choix politiques et stratégiques sont adossés sur un certain nombre d'orientations tant au plan international que national.

Dans le cadre de la nouvelle SND30, trois principes fondamentaux vont guider les interventions du Gouvernement, à savoir : l'amélioration de la gouvernance du système de santé, le renforcement du plateau technique des hôpitaux centraux et de référence et la valorisation du potentiel thérapeutique local. Ces principes vont imprégner les différentes composantes de la stratégie de la santé que sont : (i) la promotion de la santé et la nutrition ; (ii) la prévention de la maladie ; (iii) la prise en charge des cas ; et (iv) le renforcement du système de santé. Les actions majeures consisteront principalement à : (i) améliorer le cadre de vie des populations en veillant notamment, en liaison avec les communes, au respect des normes minimales d'hygiène et de salubrité dans les zones d'habitation ; (ii) renforcer les aptitudes favorables à la santé des individus et des communautés, notamment la pratique des activités physiques et sportives ; (iii) amener les ménages à adopter les pratiques familiales essentielles par la diffusion systématique des messages de sensibilisation sur tous les supports de communication existants ; et (iv) améliorer les connaissances, les attitudes et les pratiques des jeunes et adolescents, relativement à leur bien-être et à la santé sexuelle et reproductive. Dans l'optique de réduire l'exposition des populations, et surtout des enfants, aux maladies dues à la mauvaise alimentation, il est question : (i) de mettre en place un plan national de lutte contre la malnutrition des femmes enceintes ou allaitantes et des enfants de moins de 5 ans ; (ii) de créer un dispositif de soutien des prix d'accès aux nutriments et aliments des nourrissons ; (iii) de renforcer la sécurité sanitaire des aliments mis sur le marché et consommés par les populations ; (iv) de mettre en place un mécanisme de sensibilisation et d'éducation nutritionnelles adapté au contexte socioculturel du Cameroun ; (v) d'améliorer l'accès des populations à un régime alimentaire sain et équilibré ; et (vi) de veiller au respect des normes en matière d'étiquetage alimentaire.

Dans la perspective du renforcement du système de santé, les autorités envisagent : (i) d'améliorer l'efficacité du système de santé en mettant à profit la décentralisation ; (ii) de mettre sur pied la Couverture Santé Universelle ; (iii) de promouvoir le développement d'une industrie pharmaceutique locale ; (iv) de favoriser la performance hospitalière et la démarche qualité dans les FOSA ; (v) de renforcer l'accessibilité géographique aux soins de santé ; (vi) de disposer de personnels de santé qualifiés et motivés ; et (vii) d'améliorer la gouvernance sanitaire.

Au plan international, le Cameroun a souscrit à plusieurs accords et traités internationaux qui ont rythmé sa politique de santé suivant différents paradigmes, dont les plus marquants sont :

Les Soins de Santé Primaires (SSP) adoptés en 1978 à la conférence d'Alma-Ata, et qui ont marqué la rupture avec le système de soins hospitalo-centriste hérité de la colonisation.

La Réorientation des Soins de santé Primaires (RSSP), politique actuellement en vigueur au Cameroun, qui consacre la participation financière des populations et des communautés au financement de la santé.

Parallèlement à ce contexte international, la politique de santé est adossée à diverses orientations nationales, qui elles-mêmes tiennent compte du contexte et des contingences socioéconomiques propres au pays. Dans ce cadre, le PNDS (2016-2020) et la SSS (2016-2027) définissent le cadre de mise en œuvre de la politique du secteur suivant une approche Stratégie/Plan/Programme. Ces documents de référence fixent ainsi le cheminement qui, tenant compte de la nécessaire cohérence entre les moyens mobilisables et les objectifs à atteindre, permet de mettre le cap vers l'atteinte de la vision du secteur de la santé, formulée ainsi : ***« Le Cameroun, un pays où l'accès universel aux services de santé de qualité est assuré pour toutes les couches sociales à l'horizon 2035, avec la pleine participation des communautés ».***

Du fait de son inférence au contexte international, mais aussi aux réalités géo-historiques, socioculturelles et économiques endogènes, le système de santé du Cameroun est aujourd'hui dual, avec notamment :

- La coexistence de deux secteurs de la médecine : L'un moderne et l'autre traditionnel;
- Une position à cheval entre deux tendances idéologiques opposés : celle socio-universelle, qui promeut l'équité et fait de la santé un bien et un droit que l'Etat doit garantir à tous les citoyens, et celle néolibérale, qui milite pour une plus grande efficacité économique des systèmes de santé;
- Un dispositif de développement sanitaire englobant la mise en place, à la fois des infrastructures hospitalières lourdes, comme réponse à une demande exigeante en niveau du confort et du plateau technique, et celles répondant à une couverture maximale des besoins de base.

En termes de performances, les résultats obtenus sont globalement faibles et en inadéquation avec les ressources disponibles. Des trois ODM directement reliés à la santé, seule la tendance de la prévalence du VIH a été inversée à l'horizon 2015. Quant à l'amélioration de la santé maternelle, et la mortalité infantile, les objectifs fixés n'ont pas été atteints.

L'évaluation réalisée en 2011 par l'OMS classait le Cameroun au 164ème rang sur 191 pays ; un rang qui traduit la faiblesse des piliers de ce système de santé, telle que réitérée par le document de Stratégie Sectorielle de Santé 2001-2015, qui a identifié comme problème central « *la faible capacité du système à répondre aux besoins socio-sanitaires des populations et à contribuer au développement d'un capital sain et productif* » (MINSANTE, 2016).

Toutefois, des opportunités existent pour une amélioration plus significative de la santé des populations ; toute chose qui justifie la permanence des réformes dans le secteur.

LE CADRE INSTITUTIONNEL DU SECTEUR DE LA SANTÉ

Au Cameroun, les activités de santé se déroulent dans un cadre institutionnel diversifié, faisant intervenir de multiples acteurs, tant du public que du privé. Le secteur de la santé est en effet segmenté en trois sous-secteurs :

Un sous-secteur public, comprenant des structures sanitaires sous la tutelle directe du Ministère de la santé publique, mais aussi celles relevant d'autres départements ministériels, prestataires de soins ou simplement promoteurs de la santé. (Défense, l'Enseignement supérieur, l'Education, le Travail et la sécurité sociale, la Police etc…)

Un sous-secteur privé regroupant d'une part, des structures sanitaires privées à but non lucratif, œuvre de congrégations religieuses, d'associations et d'organisations non gouvernementales, et d'autre part, celles à but lucratif (cliniques privées et cabinets médicaux).

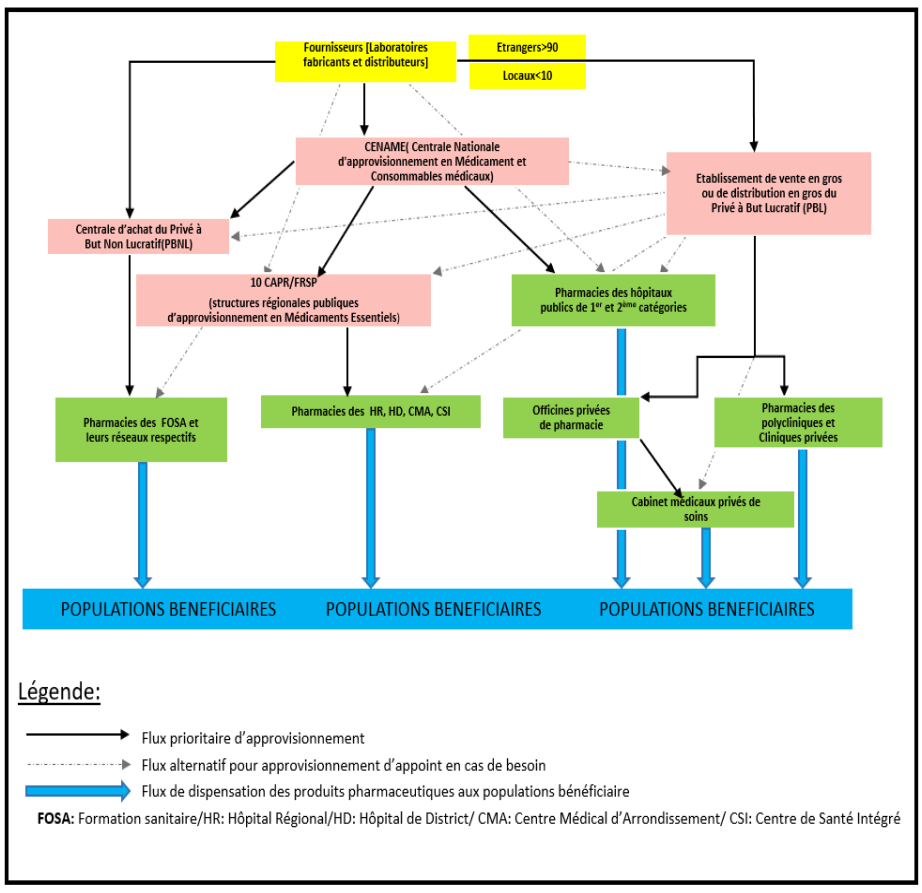
Un sous-secteur de la médecine traditionnelle, composante majeure du système du fait de son ancrage dans la pratique quotidienne des soins par les populations, bien que son organisation et son fonctionnement ne soient pas encore suffisamment explicités et formalisés.

Le cadre institutionnel de pilotage de l'action publique dans le secteur est quant à lui chapeauté par le Ministère de la santé publique et ses services déconcentrés. Au niveau central, ce ministère assure les responsabilités d'ordre normatif, de régulation, de coordination et de planification stratégique, organisant les niveaux intermédiaires et périphériques de la pyramide sanitaire, à qui il fournit un appui administratif, technique et logistique et assure la ventilation des ressources.

Plusieurs autres acteurs étatiques interviennent dans le cadre institutionnel du pilotage de la mise en œuvre de la politique de santé. C'est le cas du SYNAME, instrument de mise en œuvre de la Politique Pharmaceutique Nationale (PPN), dont les structures opérationnelles sont la CENAME et ses démembrements régionaux (CAPR), les grossistes répartiteurs privés, ainsi que les Centrales d'achat du secteur privé à but non lucratif. Ces structures entretiennent des relations plus ou moins complexes au travers desquelles les flux de médicaments et autres produits médicaux transitent depuis les producteurs jusqu'aux populations bénéficiaires (Figure 43).

A ces acteurs étatiques s'ajoutent :

- Au plan national, les représentations professionnelles (ordres professionnels, syndicats et associations) ; les établissements publics et privés de recherche ou de formation des ressources humaines en santé, les entreprises parapubliques et privées qui intègrent les préoccupations sanitaires dans leurs activités à travers leur responsabilité sociale, les organisations de la société civile au sens large, les structures de dialogue, les ONG etc…
- Au plan international, de nombreux Partenaires Techniques et Financiers (PTF) apportent un appui au gouvernement dans la mise en œuvre de la politique de santé et l'accompagne dans l'évaluation de la performance du système.



Source : MINSANTE / SSS2016-2027

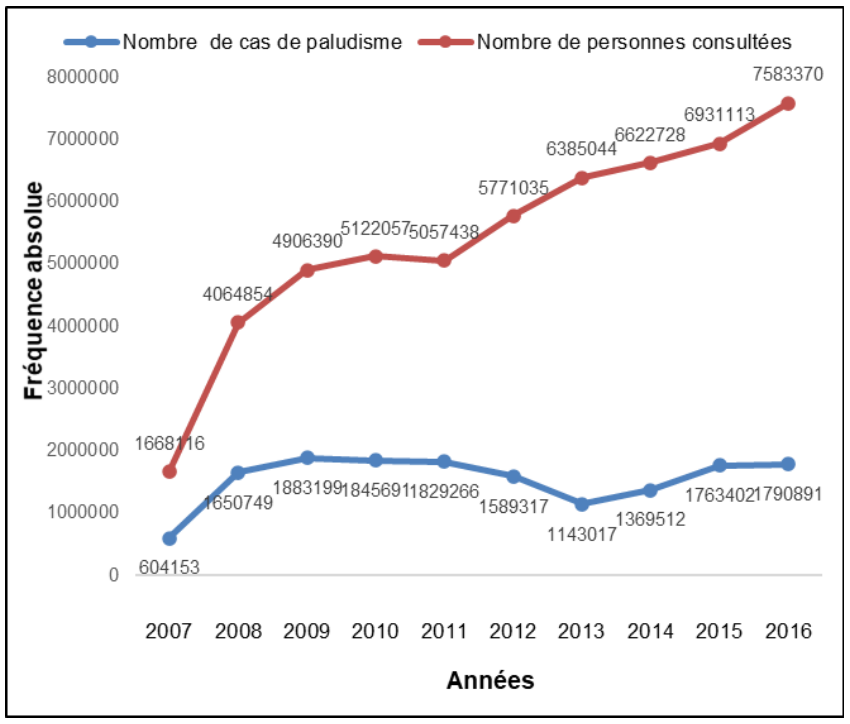
Figure 43 : Organisation du Système National d'Approvisionnement en Médicaments Essentiels

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DE LA SANTÉ

Le système de santé du Cameroun fait l'objet d'un suivi permanent au niveau de ses performances. Les Enquêtes Démographiques de Santé (EDS), les Indicateurs multiples (MICS) ainsi que différents rapports produits par le Système National d'Information Sanitaire (SNIS) sont les principaux instruments auxquels on a recours pour évaluer le système.

De l'évolution des principaux indicateurs de santé au cours des deux dernières décennies, il se dégage trois types de tendances : l'amélioration, la stagnation et la régression des indicateurs.

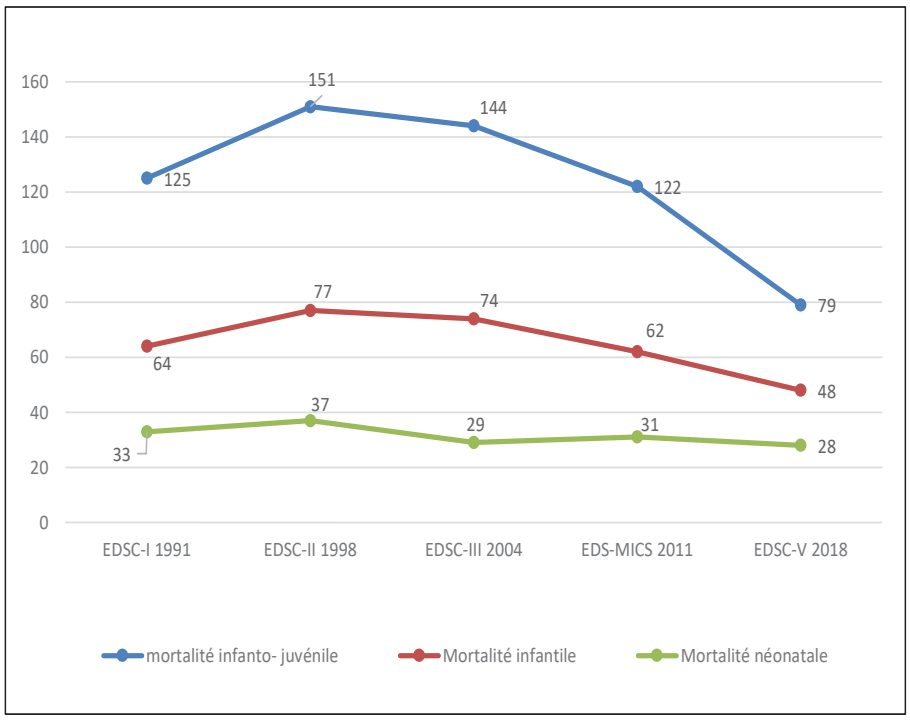
- ***Les domaines d'amélioration des indicateurs*** : il s'agit essentiellement des interventions relatives aux programmes verticaux tels que, le paludisme, la santé de l'enfant, le VIH/SIDA etc…



Source : Minsanté/DEPI et Rapports du PNLP

Figure 44 : Evolution de la morbidité palustre de 2007 à 2016

La santé de l'enfant connait également une amélioration, qu'illustre la baisse de la mortalité infantile, juvénile et surtout celle infanto-juvénile qui chute de plus de 45 points entre 1991 et 2018



Source : Cameroun : Enquêtes démographiques et de santé 2018

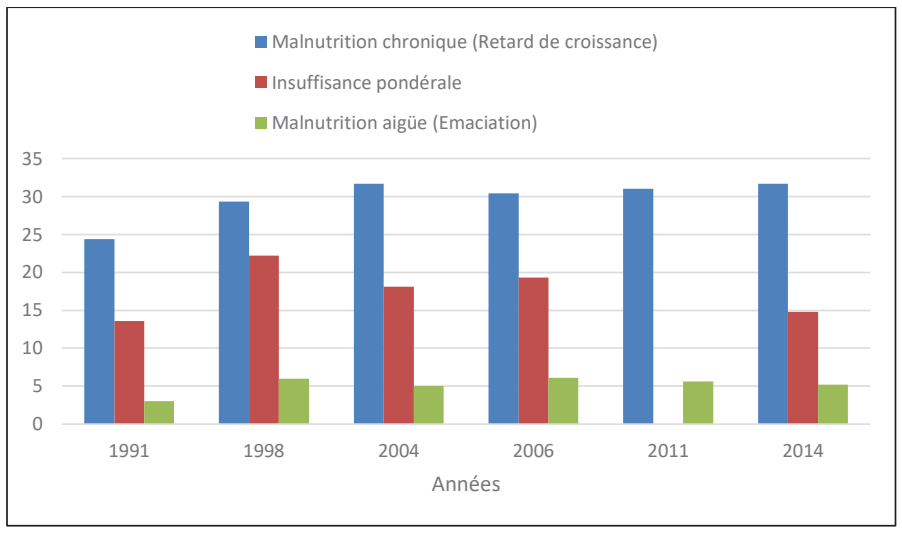
Figure 45 : Evolution des indicateurs de la santé de l'enfant de 1991 à 2018

- ***Les domaines de stagnation*** : ici, on retrouve la nutrition, le financement public etc…

Sur le plan nutritionnel et en l'espace de 20 ans, la situation des enfants camerounais ne s'est pas améliorée à défaut de s'aggraver, ainsi que l'attestent les données de la Figure 46.

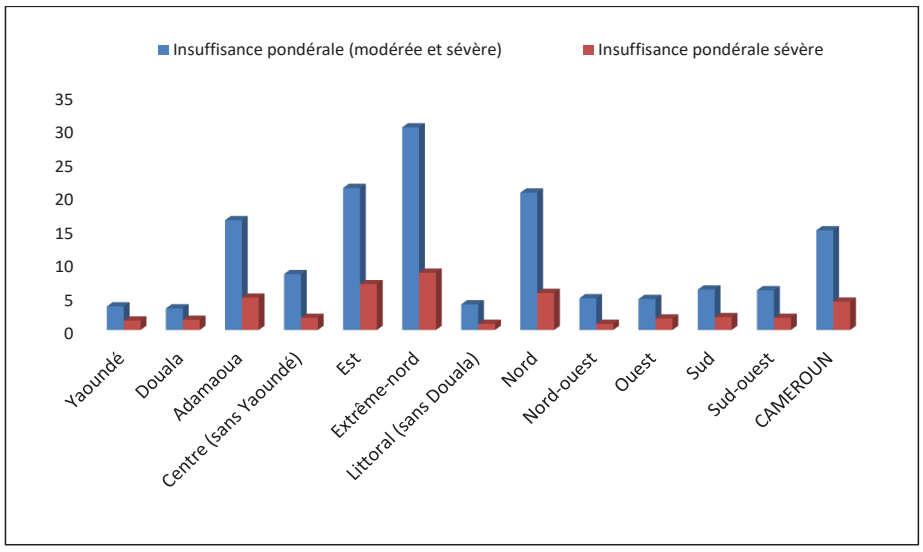
L'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans a connu une période d'aggravation entre 1991 et 2004, puis une légère amélioration de 1998 à 2014. Ainsi, la malnutrition chronique qui était de 24.4% en 1991 est passée à 29.3% en 1998, puis s'est stabilisée autour de la valeur de 31% jusqu'en 2014.

L'un des principaux révélateurs de cette aggravation de la situation nutritionnelle des enfants est l'insuffisance pondérale dont la Figure 47 donne une représentation en 2016, avec notamment de fortes disparités entre les régions.



Source : MINSANTE/SSS 2001-2015, 2016-2027, EDS-MICS II et III

Figure 46 : Situation nutritionnelle des enfants de 0 à 5 ans de 1991 à 2014

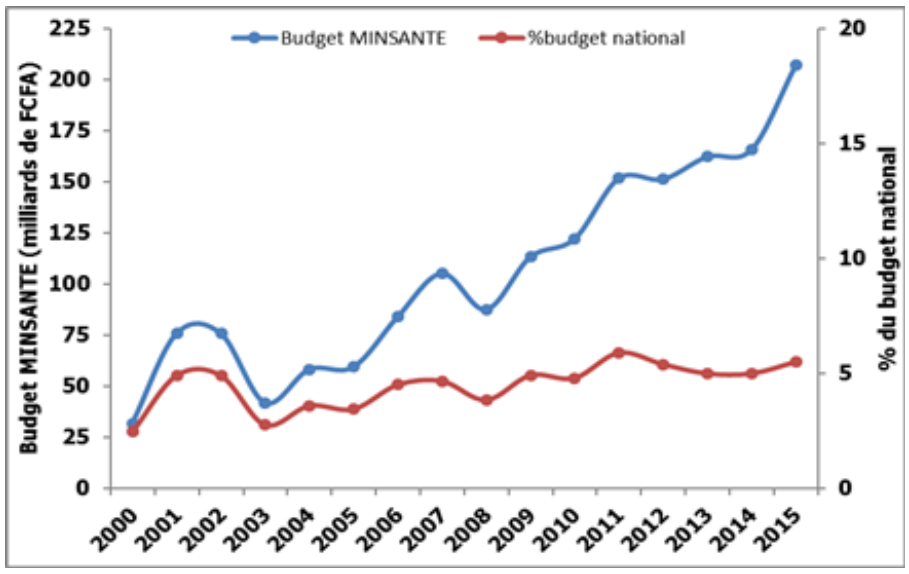


Source : Minsanté : Profil sanitaire 2016

Figure 47 : Taux d'insuffisance pondérale par région en 2016

Ce graphique permet de distinguer en effet, deux groupes de régions :

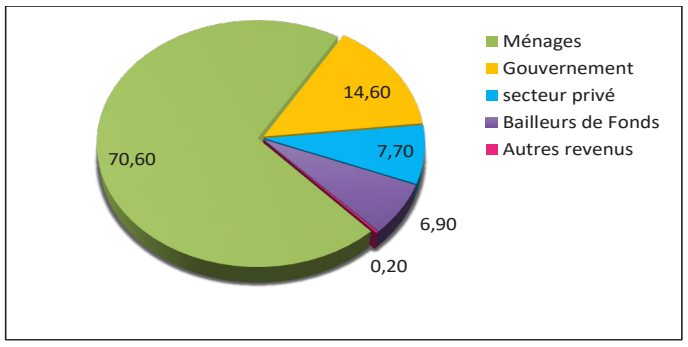
- Le premier, celui des régions les plus affectées, comprend les trois régions septentrionales (Extrême-Nord, Nord et Adamaoua) auxquelles s'ajoute celle de l'Est. Le second groupe, quant à lui, est constitué des 6 autres régions administratives plus les deux régions d'enquête que sont les métropoles de Yaoundé et Douala. Ces régions présentent toutes, des taux inférieurs aux moyennes nationales de 15 et 4% pour chacune des variantes du phénomène;
- Un autre goulot d'étranglement du système de santé du Cameroun reste son faible niveau de financement, toujours inférieur au 15% du budget national, tel que recommandé par l'OMS.



Source : Comptes nationaux de la santé, 2015

Figure 48 : Evolution du budget de la santé et pourcentage par rapport au budget national

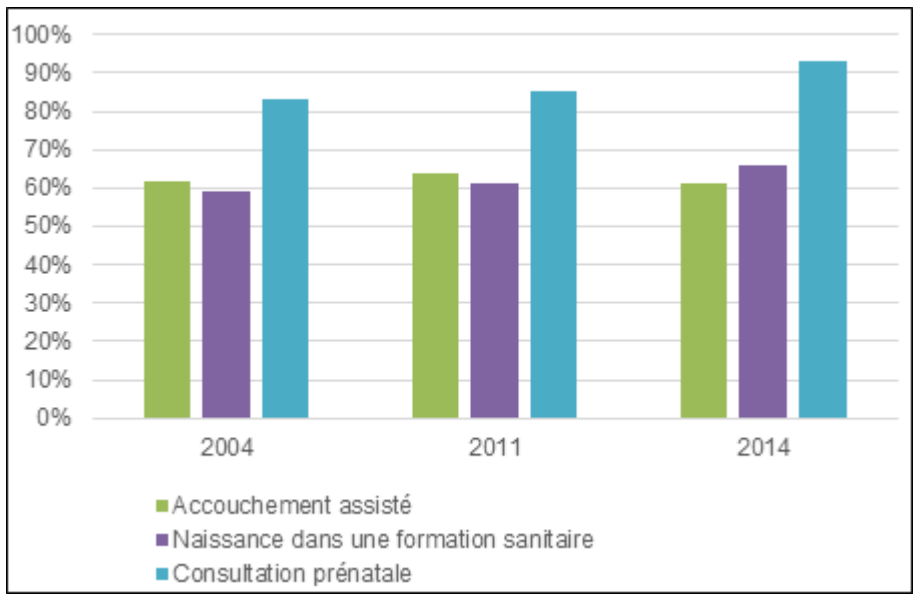
Cette insuffisance des ressources financières publiques allouées à la santé favorise une extrême dépendance des ressources provenant des ménages qui, selon l'OMS, représentaient en 2014 près de 66% des dépenses totales de santé du Cameroun ; soit la troisième plus importante contribution en Afrique subsaharienne (derrière le Soudan et le Nigéria).



Source : Comptes nationaux de la santé 2014

Figure 49 : Contribution des différentes sources au financement de la santé en 2014

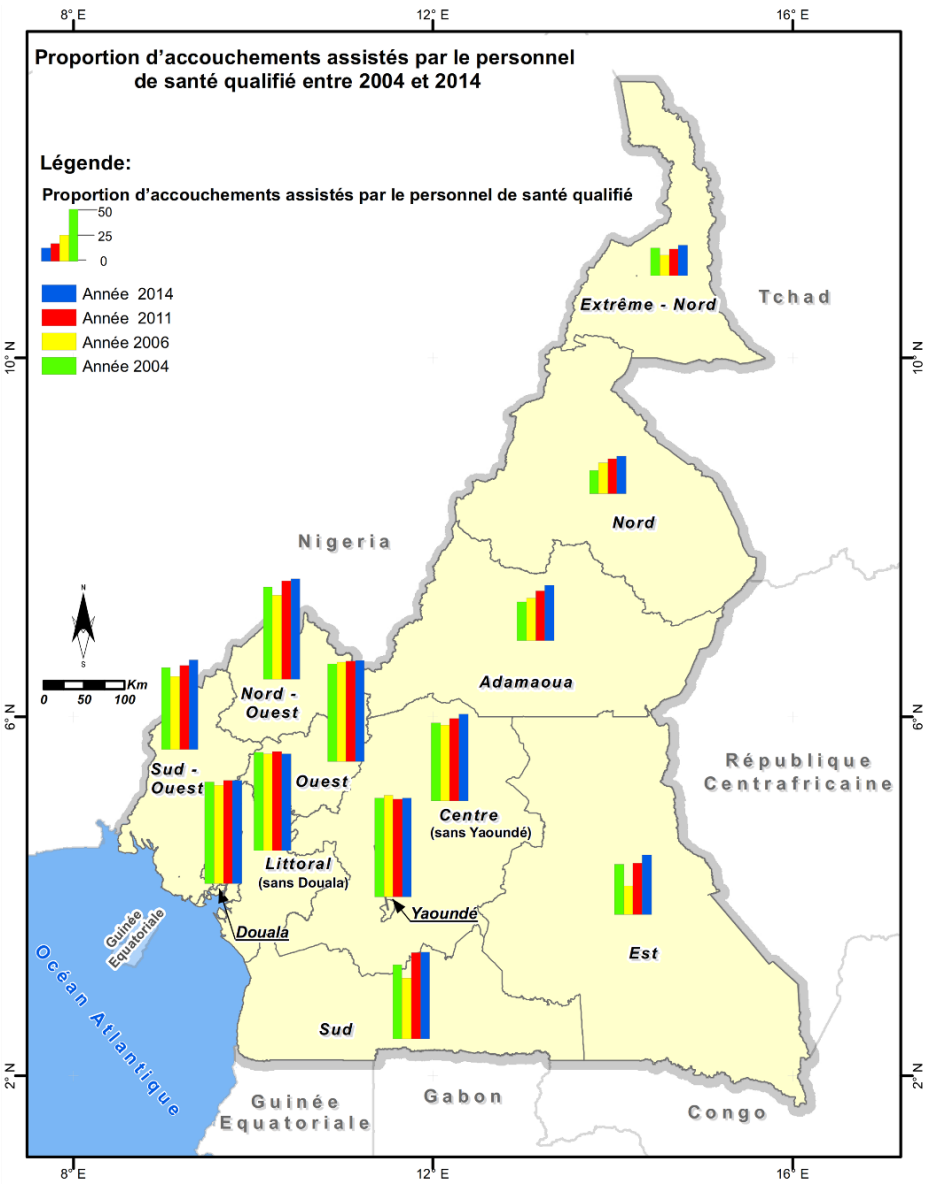
- ***Les domaines de régression*** : on note surtout la santé maternelle, l'espérance de vie, la couverture maladie…. La mortalité maternelle est passée de 430 décès à 782 décès maternels pour 100000 naissances vivantes entre 1990 et 2011. Ceci est en relation avec le suivi pré et/ ou post-natal.



Source : Cameroun : Enquêtes démographiques et de santé 2018

Figure 50 : Evolution des indicateurs de suivi pré et post natal de 1991 à 2018

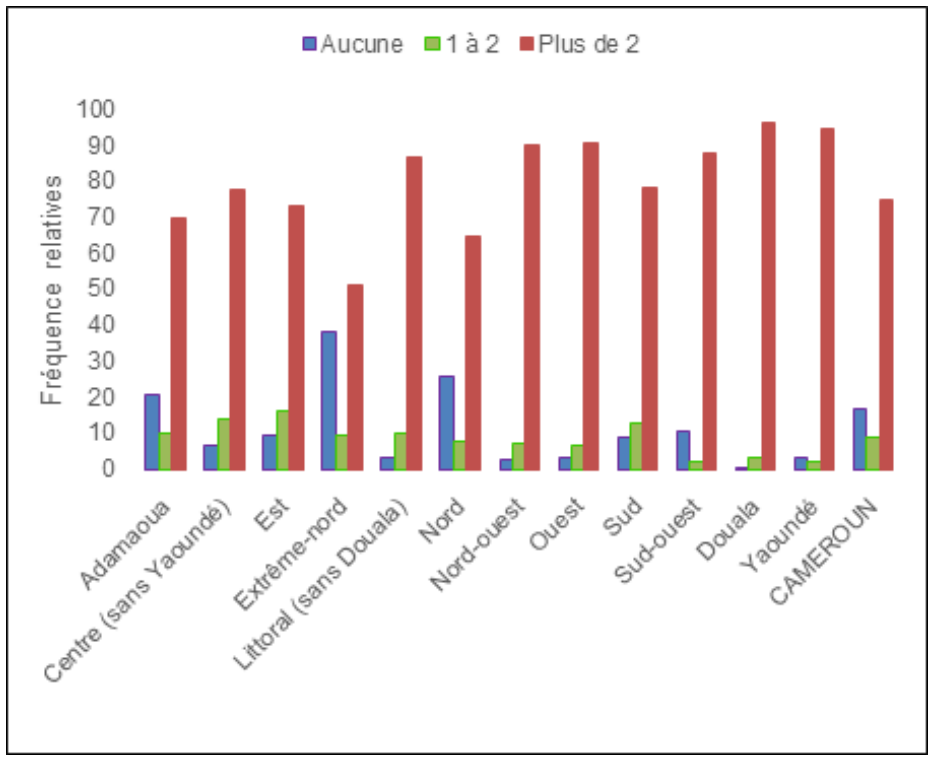
Le taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié est en baisse, toute chose qui peut annuler l'effet de la légère amélioration du taux de naissance dans une formation sanitaire et des consultations prénatales



Source : MINSANTE, CIS 2015, 2018, EDS-MICS (2011) & MICS5 (2014)

Carte 63 : Proportion d'accouchements assistés par le personnel de santé qualifié entre 2004 et 2014

La situation des parturientes assistées par un personnel sanitaire qualifié varie suivant les régions autant que celle du suivi prénatal. Tandis que les régions du Nord-ouest, de l'Ouest et du Littoral enregistrent chacune moins de 5 % de femmes n'ayant effectué aucune consultation pendant la grossesse, l'Extrême-Nord, le Nord et l'Adamaoua connaissent au contraire, des situations plus inquiétantes, avec respectivement plus de 38%, 25% et 20% de maternités sans la moindre consultation prénatale.



Source : EDS-MICS, 2014, Profil Sanitaire 2016

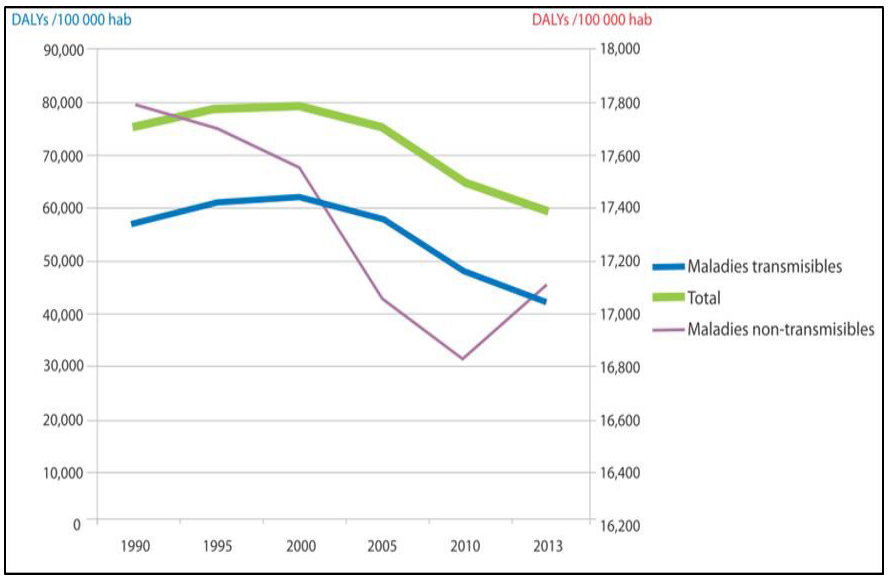
Figure 51 : Consultations prénatales en % chez les femmes par région en 2016

Par ailleurs, le contraste est net entre le milieu rural où près du quart des maternités se déroulent sans consultations prénatales et le milieu urbain où près de 95 % de femmes effectuent au moins une consultation pendant la grossesse. Ce sont encore les régions septentrionales du pays qui connaissent les situations les plus préoccupantes avec près de la moitié de maternités ne bénéficiant pas d'un suivi prénatal correct (3 à 4 visites prénatales).

S'agissant de l'espérance de vie, elle a connu une évolution en dents de scie. En effet, entre 1998 et 2010, elle a régressé, passant de 59 à 51 ans avant de remonter à 55 ans en 2015 (MINSANTE, 2016). Une telle évolution est liée au contexte économique et épidémiologique du Cameroun, et notamment aux effets de la pauvreté, de la pandémie du SIDA et des autres endémies.

Le Cameroun est un pays en pleine transition épidémiologique, amorcée depuis une décennie et marquée notamment par une baisse globale de la morbidité et de la mortalité, bien que ces indicateurs restent encore à un niveau élevé. L'EDS-MICS 2011 situe le niveau global de morbidité à 11%. Une moyenne nationale qui cache d'importantes disparités régionales qu'illustrent les faibles taux des régions du Nord (6 %), de l'Est (6 %), de l'Adamaoua (7 %) et du Nord-Ouest (7 %) comparativement aux taux plus élevés des régions du Littoral (18 %) ou de l'Ouest (15 %).

Le document de profil sanitaire analytique du Cameroun 2016 indique que le pays continue de faire face au double fardeau des maladies transmissibles et non transmissibles.



Source : MINSANTE/Profil sanitaire analytique du Cameroun, 2016

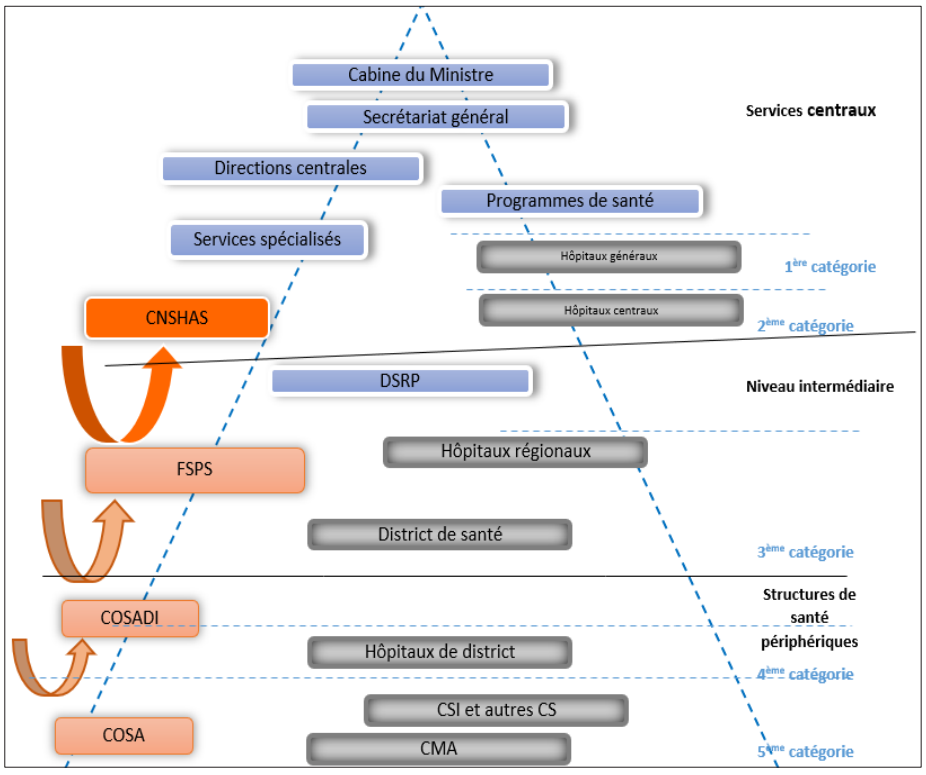
Figure 52 : Evolution des maladies transmissibles et non transmissibles au Cameroun (1990-2013)

En 2013, les maladies transmissibles représentaient 40,7% du poids de la maladie au Cameroun, dont le VIH/SIDA 11,5%, le paludisme 10,80%, les infections respiratoires basses 10,10%, les maladies diarrhéiques 5,60%, la tuberculose 1,40% et les IST 1,30%. Ce groupe d'affections étaient responsables de 41 % des décès. (Global Burden of Disease, 2013)

Les maladies non transmissibles représentaient quant à elles 14,2% du poids de la maladie et 23,3% de décès (diabète non compris), avec une tendance à la hausse à partir de 2010.

ORGANISATION TERRITORIALE DU SYSTÈME DE SANTÉ DU CAMEROUN

Le système de santé du pays est organisé autour d'une structure pyramidale à trois niveaux (Figure 53) : le niveau central (décisionnaire), le niveau intermédiaire (régional), et le niveau périphérique (opérationnel).



Source: Minsanté 2011

Figure 53 : Structure pyramidale du Système de santé camerounais

A chaque niveau correspond un organe institutionnel de gestion, des formations sanitaires ainsi que des structures de dialogue entre le corps médical et la population.

Au niveau central correspondent les services centraux du ministère de la santé, auxquels sont directement rattachés les formations sanitaires de première et deuxième catégorie comme les hôpitaux généraux et centraux, le CHU etc.…

Le niveau intermédiaire est représenté par les dix délégations régionales. Le rôle de la délégation régionale consiste d'une part, à traduire en programmes la politique conçue au niveau central et d'autre part, à apporter un appui technique aux districts de santé. En même temps, l'hôpital régional qui est sa structure sanitaire pilote sert de référence aux hôpitaux de district

Le niveau périphérique correspond au district de santé, véritable instance d'opérationnalisation des soins de santé primaires. Le pays dispose, en 2018, de 187 districts de santé dont 176 sont fonctionnels. Le district de santé est lui-même segmenté en unités plus petites : les aires de santé au travers desquelles sont assurés la gestion et l'encadrement sanitaire de proximité.

INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS

En termes de disponibilité de ressources, la carte sanitaire du Cameroun présente un capital physique qui ne cesse de s'améliorer au rythme des efforts consentis par les pouvoirs publics et ses divers partenaires au développement. En 2014, on dénombrait 4034 formations sanitaires publiques et privées. Le secteur privé (à but lucratif ou non) disposait de 27,9% des formations sanitaires répertoriées.

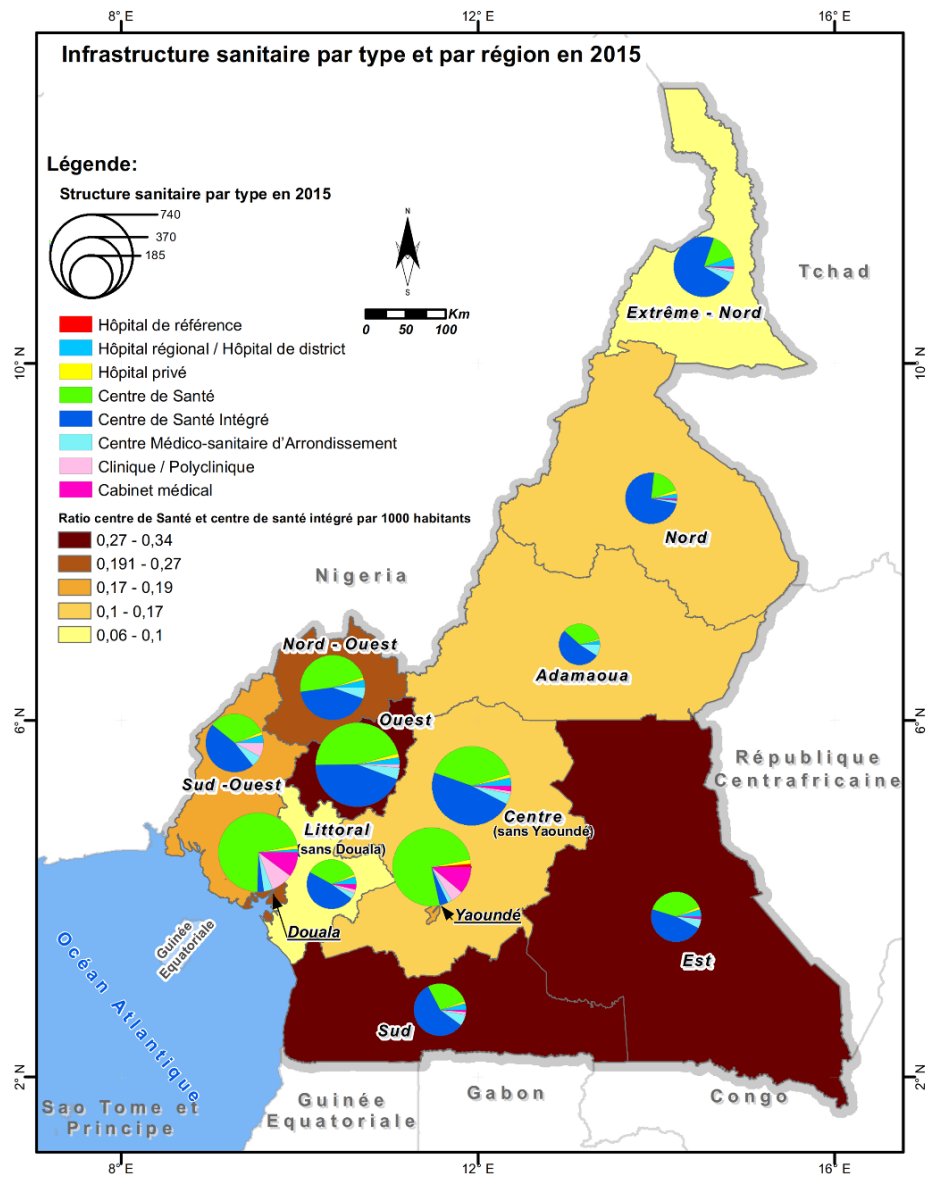
En valeur absolue, le nombre de formations sanitaires au niveau opérationnel est satisfaisant, mais leur répartition géographique dans le pays est inéquitable.

La carte des densités des centres de santé et centre de santé intégrés montre deux zones de forte implantation de ces structures : la première concerne la partie occidentale et est centrée sur les régions de l'Ouest, du Littoral et du Centre. Quant à la seconde zone elle se trouve sur la partie septentrionale du pays (Régions de l'extrême-Nord et du Nord).

Ces deux espaces de fortes densités sont séparés par une vaste zone de faible implantation de structures de santé, comprenant toute la partie orientale du pays, mais aussi la vaste région de l'Adamaoua et le sud de celle du Nord.

Toutefois, cette information sur l'implantation des structures de soins devient plus pertinente lorsqu'elle est mise en rapport avec la population. Et de ce point de vue, la carte des infrastructures sanitaires par type et par région modifie significativement la classification précédente. Ainsi le faible poids démographique de la région de l'Est compense sa faible densité des structures de soins, et place cette région comme celles du Sud et surtout l'Ouest, au rang de celles présentant le meilleur ratio population par structure sanitaire.

A l'inverse, le fort peuplement de la région de l'Extrême-Nord et dans une moindre mesure du Littoral fait basculer ces régions dans la catégorie de celles ayant un faible ratio population par structure sanitaire, et cela malgré le nombre relativement élevé de centres de santé qu'on peut y rencontrer.

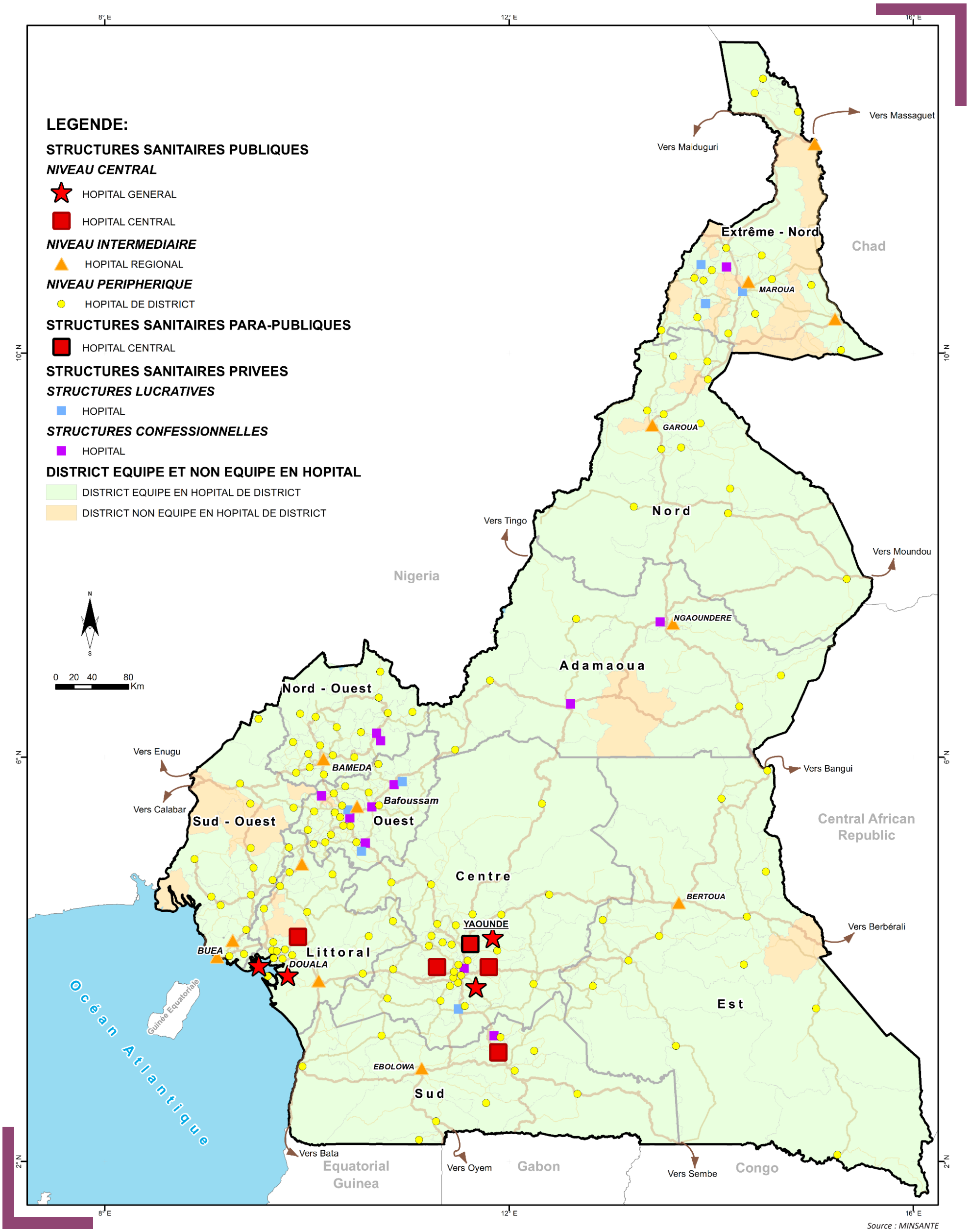


Source : MINSANTE, CIS 2015, 2018, EDS-MICS (2011) & MICS5 (2014)

Carte 64 : Infrastructure sanitaire par type et par région en 2015

De la lecture de la Carte 64 se dégage en évidence un déséquilibre infrastructurel entre les différentes régions pouvant se traduire par une accessibilité inégale. Dans les régions fortement urbanisées comme le Littoral, le Centre et l'Ouest, ce déséquilibre est aggravé par la prolifération anarchique des formations sanitaires privées, ne disposant pas forcément d'agrément du MINSANTE et échappant ainsi à son contrôle. La conséquence de cette faible maitrise de la carte sanitaire est la grande disponibilité de l'offre de services et de soins de santé dans les grandes agglomérations, au détriment du milieu rural.

L'inégale couverture du pays en structures sanitaires s'accompagne aussi d'une insuffisance qualitative et quantitative des plateaux techniques qui limite l'utilisation de ces formations sanitaires. Une étude réalisée en 2012 fait état de l'absence de boîte d'accouchement (24,5%), de système de stérilisation à sec (39,5%), de boite de césarienne (67,5%) et de microscopes fonctionnels (11,6%) dans les formations sanitaires.



Source : MINSANTE

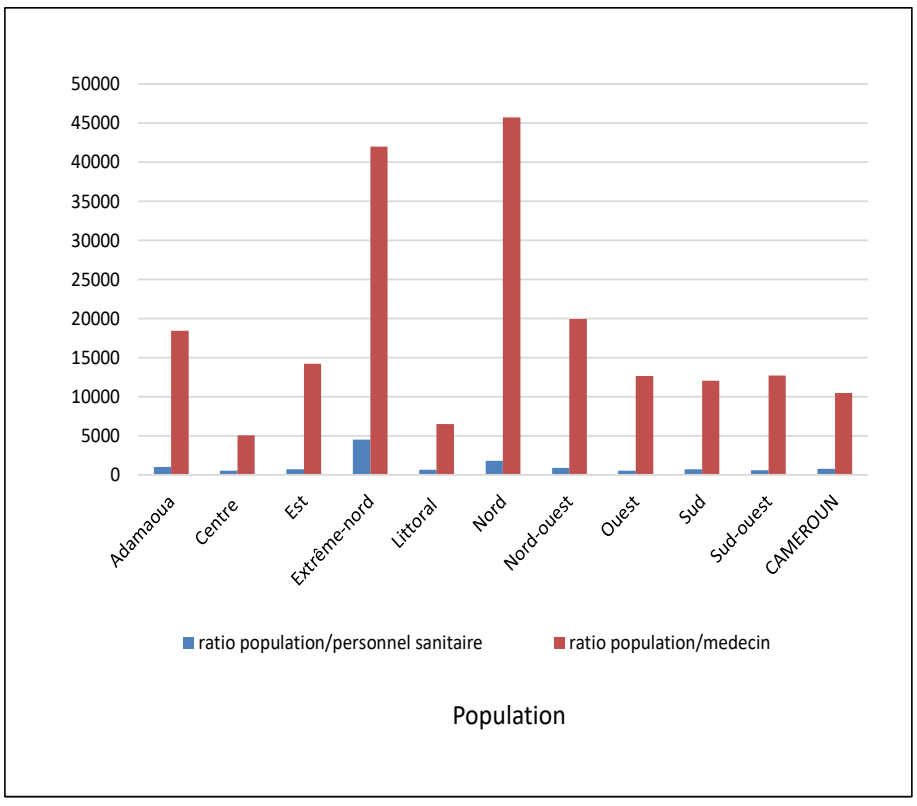
Carte 65 : Carte des structures sanitaires

LE PERSONNEL MÉDICAL ET PARAMÉDICAL

En 2011 on dénombrait 38207 personnels de santé dont 25183 dans le public (66%) et 13024 (34%) dans le privé. Ces personnels se déclinaient en 1842 médecins, 18954 paramédicaux et 17411 personnels administratifs et d'appui dont plus du tiers dans les services centraux.

Sur la base des données du 3ème RGPH, le Ratio personnel/population était alors de 1,07 (médecin, sage-femme, infirmier) pour 1000 habitants. Ce ratio est inférieur à la norme de l'OMS qui est de 2,3 pour 1000 habitants.

De façon spécifique, on notait dans le sous-secteur public : 1 infirmier pour 3157 habitants et 1 médecin pour 11335 habitants ainsi qu'une inégale répartition géographique du personnel et une forte centralisation de leur gestion.



Source : Min. santé /DRH, 2011

Figure 54 : Les Ratios d'encadrement sanitaire des populations par région, en 2011

Les données régionalisées sont encore plus pertinentes en raison de la comparabilité qu'elles induisent entre différentes régions du territoire national. Les régions de l'Extrême et du Nord présentent les plus faibles ratios d'encadrement médical, avec plus de 40000 personnes à la charge d'un seul médecin, suivies des régions du Nord-Ouest et de l'Adamaoua (1 médecin pour 20000 et pour 18000 respectivement) A contrario, les régions du Centre et du Littoral affichent des ratios plus intéressants (1 médecin pour 5000 et 6500 habitants)

PERSPECTIVES DU SECTEUR DE LA SANTÉ

La stratégie Sectorielle de Santé 2016-2027 a été adoptée, avec pour objectif de contribuer au développement d'un capital sain, productif et capable de porter une croissance forte, inclusive et durable. L'atteinte de cet objectif suppose l'amélioration de la performance du système de santé à tous les niveaux. Les réformes envisagées dans cette perspective concernent :

- La réactualisation de la réforme hospitalière et pharmaceutique permettant l'autonomisation technique et financière des hôpitaux, mais aussi de l'autorité nationale de réglementation pharmaceutique
- La viabilisation des districts de santé à travers, d'une part, une revue du découpage actuel pour tenir compte des évolutions démographiques, et d'autre part, une meilleure gestion des ressources humaines et des recrutements locaux en fonction des besoins.
- Le renforcement de la veille stratégique et sanitaire, la planification et la coordination à tous les niveaux de la pyramide sanitaire.
- La mise en place d'une stratégie de financement à même d'assurer la soutenabilité du système : un défi énorme à relever, en même temps que celui de la couverture sociale universelle.

SPORT

Le sport peut se définir comme « toute forme d'activités physiques qui, à travers une participation organisée ou non, ont pour objectif l'amélioration de la condition physique et psychique, le développement des relations sociales ou l'obtention de résultats en compétition de tous niveaux » (article 2 de la Charte Européenne du sport du Conseil d'Europe). A ce titre, le sport remplit quelques fonctions, à savoir : éducative, de santé publique, sociale, culturelle et ludique.

CADRE GÉNÉRAL

Stratégie de développement du sous-secteur des sports et de l'éducation physique

La stratégie de développement du sous-secteur sport au Cameroun prend appui sur : les dispositions générales fondamentales contenues dans la Charte des activités physiques et sportives ; les engagements politiques du gouvernement ; les instruments juridiques internationaux applicables au Cameroun et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

L'Etat du Cameroun au travers du MINSEP a mis en place une stratégie pour développer le sous-secteur sport. Cette stratégie touche tous les domaines et repose sur des objectifs bien précis.

A long terme, la stratégie consiste à : faire rayonner le sport camerounais, à assurer l'efficacité de la formation pédagogique et à assurer le financement du sport au Cameroun.

La matérialisation de cette vision concerne les domaines des infrastructures, du sport et éducation physique, des fédérations sportives et des normes, de la formation des formateurs, de l'administration et gestion du personnel, la coopération bilatérale et multilatérale, le financement du sport, le contrôle et l'évaluation des structures.

La stratégie consiste à faire la promotion de l'accessibilité des femmes et des populations spéciales aux activités physiques et sportives, à adapter l'organisation des services des sports à l'environnement socioculturel y compris la prise en charge des dirigeants et encadreurs sportifs et à assurer la disponibilité du personnel dans tous les services du sport.

La coopération avec des pays tels que, le Brésil, le Japon et la Chine en vue de la construction et l'équipement des infrastructures sportives comme le Palais des Sports de Yaoundé.

L'accent est mis sur l'amélioration du cadre et des conditions de travail par l'aménagement des édifices publics, l'équipement des services et l'achat du matériel roulant.

Enfin, la SND30 entend mettre sur pied une stratégie autour de l'économie du sport notamment à travers l'organisation du sport de masse et d'élite, la promotion des activités culturelles et l'organisation permanente des compétitions à tous les niveaux (national, régional et communal) dans diverses disciplines.

Objectifs

De manière générale, il s'agit : d'accroître les infrastructures sportives en qualité et en quantité, d'améliorer l'offre en matière des sports et d'éducation physique, d'élaborer les normes des fédérations sportives, d'accroître les relations entre l'inspection de pédagogie, les cadres relevant du MINJEC et les établissements de formation du MINSEP et d'améliorer la qualité et la quantité du personnel. Cette stratégie a aussi pour finalité la conception d'un plan de coopération du MINSEP, la mise en place d'un organisme de relais entre l'Etat et la société civile et enfin la mise en place d'un cadre cohérent de fonctionnement des services.

S'agissant des infrastructures, la stratégie vise à améliorer l'accessibilité géographique, socioculturelle et financière aux activités physiques et sportives pour les populations en général et aux groupes vulnérables en particulier. Cela passe par la réhabilitation et la redynamisation des structures existantes, la construction des infrastructures sportives dans les zones où elles n'existent pas.

Outils

Garant de la qualité des prestations du sport et de l'éducation physique sur l'ensemble du territoire, le MINSEP a décidé de mettre en place un système d'assurance de qualité dans ses structures. Un système d'accréditation des prestataires est développé et mis en application. Afin d'améliorer les compétences du personnel et à garantir à la qualité des activités sportives une supervision régulière à tous les niveaux doit être effective.

Pour le volet sport, des stades omnisports de qualités sont construits sur l'ensemble du territoire national, la préparation des équipes nationales aux compétitions sportives internationales (Coupe d'Afrique des Nations, Coupes du Monde, Jeux africains, Jeux de la Francophonie, Jeux du Commonwealth, Jeux Olympiques) et éventuellement l'organisation de certaines d'entre elles devra être une priorité.

Pour ce qui est de l'éducation physique, l'accent est mis sur l'amélioration des conditions d'encadrement des populations à l'école et en dehors de l'école, avec un accent particulier sur les populations marginalisées. La pratique de l'éducation physique et sportive doit être effective dans les formations scolaires et universitaires, ceci dans la double perspective de l'intégration sociale et la promotion des talents.

Ressources financières et humaines

Le financement du sport sera assuré par la mobilisation des ressources d'origines diverses : les contributions individuelles à travers le recouvrement des coûts, le budget de l'Etat par une augmentation progressive des crédits affectés aux sports et à l'éducation physique pour atteindre 1 % des crédits budgétaires nationaux hors dette. Ce budget prendra aussi en charge certaines dépenses d'investissement (construction et réhabilitation, équipement et formation) et de fonctionnement (salaires du personnel et autres dépenses de fonctionnement), selon les normes et spécifications techniques arrêtées.

En matière d'allocations budgétaires, l'enveloppe budgétaire du MINSEP est allouée à des budgets programmes qui sont exécutés en conformité avec la déconcentration des services du MINSEP. Le montant des programmes relatifs à l'administration du secteur ne devra pas dépasser 10% du budget du MINSEP.

La part des ressources des collectivités contribuant au financement des activités sportives sera progressivement augmentée par une incitation du MINSEP et par leur intégration aux structures de dialogue. Les ressources des partenaires publics comme privés seront progressivement incorporées au financement des budgets programmes du MINSEP.

Pour faire face aux situations d'urgence, le MINSEP prévoit un mécanisme de financement pérennisable pour les dépenses exceptionnelles sur ses ressources propres, en accord avec le ministère chargé de l'économie et des finances.

Concernant les ressources humaines, un plan de formation du personnel sera élaboré, le recyclage du personnel au travers des stages et séminaires sera effectif et un effort particulier sera fait pour mettre en œuvre le Projet SIGIPES (Système Informatique de Gestion Intégrée des Personnels de l'Etat et de la Solde). Le renforcement des capacités de contrôle et de suivi des fédérations sportives en vue de promouvoir les sports de compétition aussi bien dans l'organisation que dans la participation est aussi envisagé.

Grâce aux efforts propres du gouvernement, et à l'aide de la coopération plurielle avec l'Europe et l'Asie, un programme de formation des formateurs sera mis en place pour l'amélioration des conditions d'encadrement des athlètes à travers des stages internes et externes.

Perspectives

Le secteur du sport ouvre des perspectives optimistes. En vue de l'organisation des compétitions internationales à venir CAN de football, de volleyball, etc. et dans le souci de faire émerger le sport de masse le Cameroun compte se doter de nouveaux complexes multisports, des infrastructures de proximité, des espaces aménagés pour sport pour tous, des centres spécialisés pour la préparation et l'acclimatation des athlètes dans les chefs-lieux des dix régions du Cameroun. Le pays tient également à élaborer des normes et des règlements relatifs aux services, aux fédérations, aux équipes et aux associations sportives ; développer la pratique de l'éducation physique et sportive, faire rayonner le mouvement sportif et développer le partenariat et la coopération.

INFRASTRUCTURES

Les infrastructures telles que gérées actuellement au Cameroun ne facilitent pas d'une part une pratique décente des différentes disciplines sportives et d'autre part l'intégration nationale.

En effet, on note une insuffisance en infrastructures appropriées indispensables pour la détection et l'éclosion des talents. Les principales infrastructures datent des années 1972 et de la CAN 1972.

Cependant avec l'émergence des sports de masse d'une part et l'organisation des différentes CAN féminines et masculines d'autre part, le gouvernement a entrepris sur l'ensemble du territoire national un vaste chantier de réhabilitation et de construction de stades et de complexes sportifs répondant aux standards internationaux.

Localisation, typologie et caractérisation

Les infrastructures sportives se localisent, pour la grande majorité, sur l'ensemble des dix régions. Cependant la plus grande majorité de ces infrastructures ne respectent pas les dimensions homologuées ou ne sont pas aux standards internationaux.

La ville de Yaoundé dispose du stade omnisport de Yaoundé pouvant abriter des compétitions internationales, du complexe sportif d'Olembé, du stade de Ngoa-Ekelle, tous réhabilités et les stades annexes 1 et 2, les stades de ngoulemakong et de Nanga-Eboko, nouvellement construits.

Pour les sports de proximité, la ville de Yaoundé dispose de (2) plateformes, l'une située à Ebebda et l'autre à Assong Aboudi.

Le palais polyvalent des sports de Yaoundé construit en 2009 sert au sport, aux spectacles et aux loisirs.

Le Littoral dispose du stade municipal Mbappe leppe, d'un gymnase, d'un parcours vita, d'une plate-forme sportive de proximité située à Beon et d'une aire de jeux située à Beyag-Bwabaki pour les sports de masse. Quatre autres stades sont en cours de construction : le stade omnisports de la réunification, le stade Bonamoussadi et les stades annexes 1 et 2 de Japoma.

Le Grand Nord par contre connaît un réel déficit en infrastructures sportives, il a comme infrastructure une plate-forme sportive de proximité à Poli déjà opérationnelle, un stade omnisport situé à Roumdé-adjia et 3 stades d'entrainement : celui du CENAJES et de la gendarmerie, le terrain d'entrainement du centre de formation de coton sport, tous en cours de constructions.

L'Extrême-Nord ne dispose pas de stade de football. Cependant, les sportifs mènent leurs activités au gymnase de Ndoukoula, à Bogo et à Maroua où il existe des plates-formes sportives de proximité.

Le Nord-Ouest dispose uniquement de (2) plates-formes sportives de proximité celle de Kumbo et celle de Bamenda.

A l'Ouest les stades de Bandjoun, de Tocket et de Bafoussam sont en cours de construction, tandis que le stade de Kouekong et la plate-forme de proximité de Bandenkop sont déjà opérationnels.

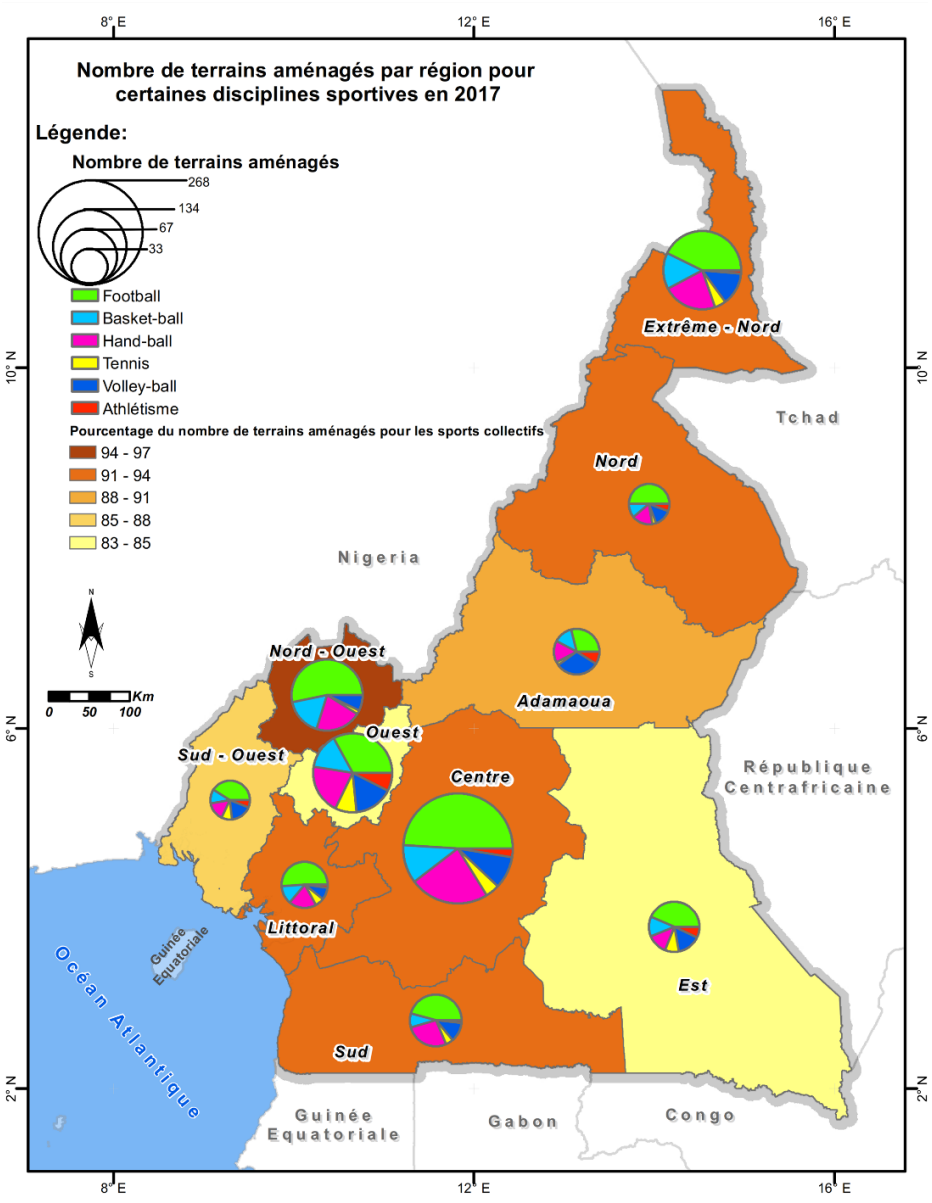
Le Sud-Ouest dispose d'un stade omnisport à Limbé et de 5 autres stades : le Molyko Stadium, le Middle Farm, le Centenary Stadium et le Buea Municipal Stadium. La plate-forme de proximité existante est celle d'Ekondo Titi Fako.

Enfin la région de l'Est dispose uniquement de (2) plates-formes de proximité une à Bertoua et l'autre à Belabo.

Concernant les terrains aménagés de certaines disciplines sportives en 2017, plus de 90% des terrains sont aménagés dans les régions du Nord-Ouest, du Centre, du Littoral, du Nord, de l'Extrême-Nord et du Sud pour les sports collectifs.

Dans la région du Centre, on dénombre 268 terrains aménagés. Les régions de l'Extrême-Nord, de l'Ouest, et du Nord-Ouest disposent chacune de 134 terrains aménagés. Chacune des régions du Sud, de l'Adamaoua, de l'Est et du Littoral comptent 67 terrains aménagés et enfin les régions du Nord et du Sud-Ouest disposent chacune des 33 terrains aménagés.

Dans toutes ces régions, la majorité des terrains aménagés ont pour principale discipline le football qui est le sport roi dans le pays. Les autres disciplines les plus pratiquées par ordre d'importance sont le handball, le basketball, le volley-ball, l'athlétisme et en dernière position le tennis.



Source : Annuaire statistique MINSEP 2017

Carte 66 : Nombre de terrains aménagés par région pour certaines disciplines sportives en 2017

Stades omnisports et municipaux et complexes sportifs.

Pour la période allant de 2007-2017, Le Cameroun dispose de 5 stades omnisports répartis dans 5 régions : Au Centre, le stade omnisport Ahmadou Ahidjo de Yaoundé et le complexe sportif d'Olembé (achevé en 2021), le stade omnisport de Roumdé Adjia à Garoua dans le Nord, au Littoral le stade de Bépanda, à l'Ouest le stade omnisport de Kouekong et dans le Sud-ouest le stade omnisport de Limbé.

Les villes de Yaoundé et de Limbé disposent des stades omnisports annexes.



Source : Cameroun-info.net 2020 ; commons.wikimedia.org; camer237.com

Photo 18 : De la gauche vers la droite et de haut en bas le stade omnisport de Yaoundé et le stade de Garoua, le stade de Limbé, le stade de japoma de Douala, le stade d'olembé de Yahoudé

Il existe aussi des stades municipaux tels que : le stade de Ngoa-ekelle (anciennement appelé stade militaire), le stade de Nanga-Eboko, le stade de Ngoulemakong dans la région du Centre ; le stade municipal Mbappe leppe dans la région du Littoral, le Moliko stadium, le Centenary stadium, le Middle Farm, le Buea municipal stadium dans la région du Sud-Ouest.

En 2017 le Cameroun comptait sur l'ensemble du territoire national 16 complexes sportifs. Soit (2) complexes sportifs pour chacune des régions du Centre, de l'Est, du Littoral, du Nord et du Nord-Ouest, (5) complexes sportifs à l'Extrême-Nord, (1) complexe sportif dans la région du Sud.

Le complexe sportif de Japoma dans la ville de Douala est prêt et celui de Yaoundé dont la construction a été lancée il y a quelques années est en cours de finition et sera disponible avant la CAN 2022.

Ces complexes d'une capacité de 50000 places et de 60000 places chacune, contiennent des pelouses en gazon naturel des piscines olympiques, des terrains de tennis, de volley, de basketball, des stades d'entrainement et des gymnases. Tout ceci pour le bien-être du sport camerounais.

Parcours Vita

Pour la pratique du sport de masse, le Cameroun dispose de (2) parcours Vita et de (2) Gymnases respectivement dans la ville de Douala et de Yaoundé.

Situé sur les hauteurs du Mont Febe, l'une des sept collines qui entourent la capitale politique du Cameroun, le Parcours Vita de Yaoundé achevé en 2012 est un lieu de divertissement et de sport. Sécurisé et ouvert 24h/24, c'est un lieu très adapté pour faire des activités sportives dans une atmosphère saine et très calme. Le parcours Vita de Douala quant à lui construit en 2010, est composé de manèges et d'obstacles, une place centrale avec jardin et bancs publics disposés autour d'un monument, un podium accessible aux personnes handicapées permettant l'organisation des concerts et autres spectacles auquels 5000 personnes pourraient assister.



Source : Cameroun-info.net 2020 ; commons.wikimedia.org

Photo 19 : Parcours vita de Yaoundé et de Douala

FÉDÉRATIONS

Les fédérations sportives, constituées sous la forme associative, ont pour objet l'organisation d'une ou plusieurs disciplines sportives, dont elles gèrent la pratique, de l'activité de loisir au sport de haut niveau.

Présentation générale

En tout, on recense plus d'une quarantaine de fédérations sportives nationales au Cameroun. Toutes ces fédérations sont regroupées dans 2 familles : les fédérations unisport et les fédérations multisports et sous (5) grandes catégories de fédérations : les fédérations des sports scolaires et universitaires, les fédérations paralympiques, les fédérations non paralympiques, les fédérations olympiques et les fédérations non olympiques.

Les fédérations uni sport sont au nombre de 31 :

- 18 fédérations olympiques;
- 13 fédérations non olympiques.

Les fédérations multisports sont au nombre de 18

- 2 fédérations des sports scolaires et universitaires;
- 3 fédérations paralympiques;
- 1 fédération non paralympique;
- 7 fédérations non olympiques;
- 5 fédérations olympiques.

Dans les fédérations des sports scolaires et universitaires, on distingue les Fédérations nationales du sport scolaire Ligue A, Fédération nationale du sport scolaire Ligue B et la Fédération nationale du sport universitaire.

Les fédérations paralympiques sont constituées de 3 sous fédérations : une pour déficients mentaux, une pour déficients physiques et une pour déficients visuels.

Concernant les Fédérations non paralympiques au Cameroun on en dénombre une seule : la Fédération camerounaise des sports pour sourds.

Les fédérations olympiques sont au nombre de 23. On distingue les fédérations de badminton, d'athlétisme, de cyclisme, de boxe, de basket-ball, de football, de volley-ball, de karaté, de judo, d'escrime, de gymnastique, de handball, d'haltérophilie, de luttes, de natation et sauvetage, de sport nautique, de rugby, de sports équestres, de taekwondo, de tennis, de tennis de table, de tir, de baseball et softball.

Le 20 fédérations non olympiques sont constituées de fédérations de billard, de bodybuilding and fitness, de catch, de cricket, de danses sportives et assimilées, des échecs, de golf, de jeu de dames, de karting, de kick-boxing, de kobudo kendo, de kung fu wushu et disciplines assimilées, de muaythai et disciplines affinitaires, de nanbudo, de patins à roulettes, de pétanque, de power lifting et bras de fer, de savate, du sport du travail, du sport pour tous.

Activités des structures sportives

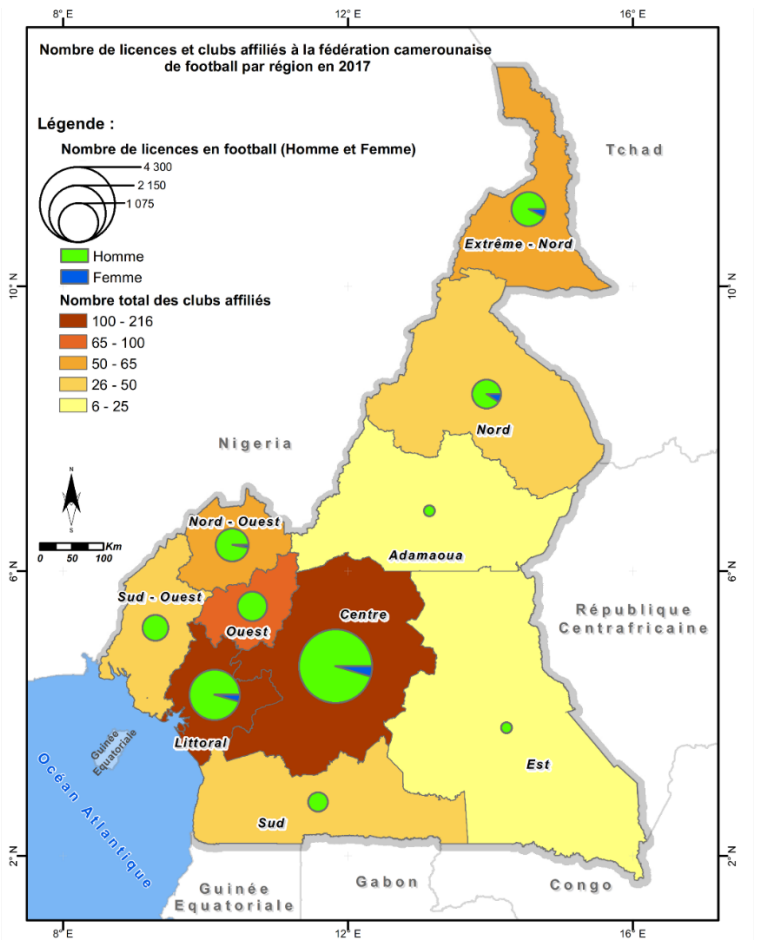
Entre 2015 et 2017 le nombre de ligues fonctionnelles par région est resté constant. On en distingue 187. En 2017, les régions de l'Extrême-Nord, du Sud, du Centre, de l'Ouest, de l'Est et du Littoral sont celles ayant le plus grand nombre de ligues fonctionnelles. Cependant il n'existe qu'une dizaine de ligues fonctionnelles et existant dans les régions du Nord, de l'Adamaoua, du Sud, du Sud-Ouest et du Nord-Ouest.

Le nombre de licences délivrées et de clubs affiliés a connu une grande augmentation au fil des années pour certaines fédérations et des fluctuations pour d'autres.

Concernant la fédération camerounaise de football, au cours de l'année 2017 (jusqu'en juillet) 10524 licences ont été délivrées, 10081 licences délivrées aux hommes et 443 licences aux femmes. Les régions du centre, du Nord-Ouest, du Littoral, du Nord et de l'Extrême-Nord sont les régions où les femmes ont montré un grand intérêt pour le football. 200 femmes ont obtenu leur licence dans la région du Centre, 90 femmes dans la région du Littoral, 70 dans la région de l'Extrême-Nord et enfin 60 femmes dans la région du Nord ont obtenu leurs licences. On note donc un grand intérêt des femmes pour la pratique du sport en général, et du sport de compétition en particulier.

Pour ce qui est des clubs affiliés à la fédération camerounaise de football, les régions du Centre, du Littoral, de l'Ouest, de l'Extrême-Nord et du Nord-Ouest sont les régions qui ont plus de 50 clubs affiliés à la FECAFOOT. Tandis que les autres régions ont moins de 50 clubs affiliés. Au total, 679 clubs sont affiliés à la fécafoot en 2017. Parmi ces clubs affiliés, seulement 189 ont un centre de formation.

La région du Centre présente 216 clubs affiliés parmi lesquels 88 disposant d'un centre de formation, 115 clubs affiliés dans le littoral avec 30 disposant d'un centre de formation, 66 clubs affiliés à l'Ouest avec 13 ayant un centre de formation, 65 clubs affiliés dans l'Extrême-Nord parmi lesquels 09 disposent d'un centre de formation, 55 clubs affiliés dans le Nord-Ouest avec 04 ayant un centre de formation. Le Sud compte 48 clubs affiliés, seulement 02 disposant d'un centre de formation, 44 clubs affiliés au Sud-ouest et 02 clubs ayant un centre de formation, la région du Nord présente 40 clubs affiliés avec 07 ayant un centre de formation enfin 06 clubs affiliés dans la région de l'Adamaoua parmi lesquels 1 seul dispose d'un centre de formation.



Source : Annuaire statistique MINSEP 2017

Carte 67 : Evolution du nombre de clubs affiliés à la fédération camerounaise de football entre 2015 et 2017 suivant la région

Palmarès

Qu'il s'agisse du hand-ball, du football ou de tout autre sport, les équipes camerounaises engagées dans les compétitions nationales ou internationales ont su faire briller plus haut les couleurs du Vert-Rouge-Jaune.

Le football, sport le plus populaire au Cameroun, à un long palmarès grâce à ses deux équipes nationales de football masculin et féminin.

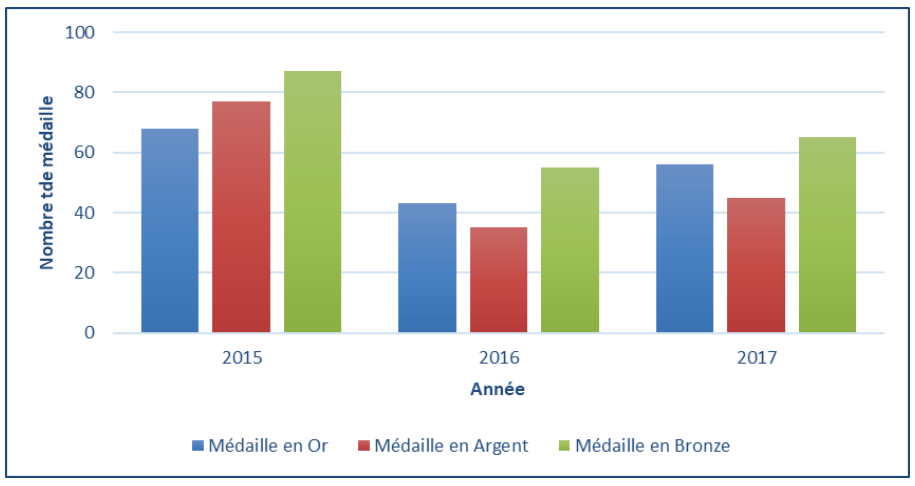
Entre 2015-2019, l'équipe féminine a toujours été parmi les équipes les plus performantes sur le continent. En 2015 elle est élue meilleure sélection féminine africaine de Football, en 2016 elle est sacrée vice-championne d'Afrique, obtient le prix de la meilleure défense et le prix du fair-play. En 2019, l'équipe nationale de football féminin junior est vice-championne des Jeux Africains « Rabat 2019 ».

L'emblématique équipe masculine de football appelée « les lions indomptables », médaillée d'or au tournoi de football des Jeux Olympiques à Sydney en Australie, Finaliste de la coupe des confédérations en France a connu entre 2007-2017 une période de disette. Cependant, elle a participé à la Coupe du Monde en Afrique du Sud en 2010 et en 2014 au Brésil. Toutefois malgré les contre-performances, les lions indomptables sont sacrés champions d'Afrique de la CAN « TOTAL Gabon 2017 ».

Les plus jeunes (l'équipe nationale de football masculin des moins de 15 ans) sont vainqueurs du tournoi de l'Union des Fédérations de Football d'Afrique Centrale (UNIFFAC) en 2016.

Le volleyball est l'une des disciplines sportives qui s'est le plus démarquée cette décennie. Les équipes masculines et féminines de cette discipline se sont bien illustrées tant sur le plan continental que mondial. Entre 2011 et 2017, l'équipe masculine de volleyball est médaillée d'or aux Jeux Africains de Maputo et médaillée de bronze à la CAN. Elle est médaillée de bronze lors de la CAN 2017 en Egypte et a représenté le Cameroun au Championnat du Monde de Pologne et au Championnat du Monde d'Italie.

Toutes les disciplines sportives au travers de leurs équipes masculines et féminines se sont illustrées soit en glanant des médailles soit en participant aux différentes compétitions organisées sur le plan continental ou international.



Source : MINSEP/DDSHN

Figure 55 : Nombre de médailles glanées lors des compétitions internationales sur la période de 2015 à 2017

De génération en génération et au fil des ans, des figures ont marqué et continuent de marquer le sport au Cameroun.

Le football se souvient de Roger Milla, Thomas NKONO, Théophile ABEGA dans les années 1980 et 1990 avec la coupe du monde en Italie. Samuel Eto'o, Rigobert Song, Alioum boukar, Achille Emana dans les années 2000 et de Aboudi Onguene, Enganamouit Gaelle Feudjio Tchuanyo Raissa, Mani Christine, Nchout njoya Ajara chez les dames.



Source : poteaux-carres.com ; sport.genside.com ; lalibre.be ; lebledparle.com

Photo 20 : De gauche à droite : Roger Milla, Samuel Eto'o Fils, Patrick Mboma et Rigobert Song.

Les Camerounais ont occupé de hautes responsabilités dans le domaine du sport au niveau international.

En 2015, en athlétisme, Hamad KALKABA MALBOUM a été vice-président de l'international Association of Athlétics Federation (IAAF) ;

En 2013, Issa HAYATOU est Président de la Confédération Africaine de Football et en 2015, il assure l'intérim de la présidence de la FIFA ;

Sur le plan individuel, les Camerounais se sont démarqués dans plusieurs disciplines.

IMPACT DU SPORT SUR L'ÉCONOMIE DU CAMEROUN

Le sport au Cameroun est devenu un vecteur de développement économique et touristique attirant, au fil des années, des milliers d'athlètes et de supporters. Grâce aux manifestations sportives continentales et mondiales organisées, le Cameroun a pu mettre en valeur le potentiel naturel du pays et la qualité de ses infrastructures profitant ainsi d'un grand flux de touristes et des parts d'audience importantes sur les chaînes satellitaires.

Le marché du spectacle sportif et celui du sport télévisé constituent particulièrement la plus grande part du marché des services liés au sport. En effet, les relations économiques entre le sport et la télévision sont basées sur une convergence d'intérêt. D'une part, le sport attire la télévision en ce qu'il est un gisement d'audience et d'autre part le sport est intéressé par la télévision à la fois parce qu'elle offre un gisement financier, de plus en plus important, principalement pour le sport professionnel, mais également parce qu'elle assure la promotion du sport. En retour, le sport contribue aux recettes publicitaires des chaînes de télévision, d'autant plus que les annonceurs sont attirés par les émissions à forte audience.

Outre le marché du spectacle sportif et celui du sport télévisé le marché des articles de sport a permis entre 2010 et 2013 que la production liée au sport au Cameroun atteigne le chiffre de 5,25 milliards de FCFA pour une contribution avoisinant 0,04% du PIB en 2013. En effet, avec l'internationalisation du marché des articles de sport, le Cameroun a importé entre 2008-2012, environ 1057,26 tonnes d'articles de sport (chaussure de sports, matériel pour la pratique des sports et jeux, vêtements et survêtements de sport). Seulement pour le compte de l'année 2012, le pays avait importé 754,9 tonnes d'articles de sport pour une valeur estimée à 1 455,3 millions de FCFA et exporter 22,4 tonnes d'articles de sport pour une valeur de 48,9 millions de FCFA. L'exploration du champ commercial est effectivement en bonne place dans la dynamique nouvelle du sport au Cameroun. La construction des boutiques dans l'enceinte des states omnisports s'inscrit dans cette stratégie visant à offrir une vitrine et un espace permettant aux opérateurs économiques de booster leurs affaires.

Tableau 34 : Contribution du sport à l'économie nationale entre 2010 et 2013

	2010	2011	2012	2013
Production du sport (en milliard de FCFA)	4,4	4,64	4,88	5,25
PIB (en milliards de FCFA)	11699,7	12545,7	13514,7	14607,5
Contribution du sport dans le PIB (en %)	0,038	0,037	0,036	0,036

Sources : INS/DSA

EDUCATION PHYSIQUE

Depuis le 10 décembre 1982, le Chef de l'Etat camerounais déclarait à l'occasion de la journée des sportifs : " Une des options fondamentales de la politique du gouvernement, à savoir qu'au Cameroun il n'y a pas de sports majeurs, de sports mineurs ou de sports réservés. Toutes les disciplines méritent la même considération...". Ceci est donc une volonté affirmée des pouvoirs publics d'inscrire le sport camerounais dans la mouvance moderne de gestion en partenariat. Les institutions, les collectivités locales décentralisées, les acteurs privés nationaux et internationaux, trouveront un écho favorable auprès de l'Etat pour la promotion et le développement du sport et de l'éducation physique.

Dans le système éducatif camerounais, l'Education physique et sportive (EPS) est une discipline d'enseignement obligatoire qui a pour fonction l'apprentissage des conduites motrices. Sur toute l'étendue du territoire, l'EPS contribue au développement d'aptitude physique, morale, sociale et culturelle des élèves et de tous les Camerounais. L'EPS est également un moyen pour la détection et la promotion de talents sportifs en vue de la relève des sportifs de haut niveau.

Sa promotion et son développement sont assurés par l'Etat et les collectivités territoriales décentralisées, en relation avec le Comité National Olympique et Sportif, le Comité National Paralympique Camerounais, les fédérations sportives nationales et toute personne physique ou morale de droit public ou privé.

L'éducation physique favorise également la promotion des Activités Physiques et Sportives (APS) et du loisir à travers :

- L'amélioration du capital santé au travers de la pratique sportive;
- le brassage des populations en vue d'une intégration sociale harmonieuse;
- la réduction de l'oisiveté et de la délinquance juvénile par une saine occupation et la pratique corporelle de maintien.

L'enseignement de l'éducation physique et sportive au sein des établissements (maternel, primaire, secondaire, supérieur et de formation professionnelle) est assuré par un personnel qualifié et formé dans des établissements habilités.
Concernant les enseignants de sport, ils sont essentiellement recrutés par voie de concours et formés au Centre National de la Jeunesse et des Sports (CENAJES) et à l'Institut National de la Jeunesse et de Sports (INJS), puis sont classés dans les catégories A et B de la fonction publique. Il s'agit donc :

- Des professeurs d'Education Physique et Sportives (PEPS) ;
- Des professeurs Adjoints d'Education Physique et Sportives (PAEPS) ;
- Des maitres Principaux d'Education Physique et Sportives (MPEPS) ;
- Des maitres d'Education Physique et Sportives (MEPS).

Concernant l'enseignement de l'éducation physique et la pratique du sport dans les établissements du secondaire, on dénombre en 2017, 2256 enseignants d'EPS dont 562 sont des femmes. Cependant, 1815 établissements scolaires secondaires n'ont pas encore d'enseignants d'EPS formés.

La proportion du nombre d'enseignants d'EPS varie selon le sexe et la région. Au cours de l'année 2016-2017, dans les régions du Centre et du Littoral on dénombrait 480 enseignants d'EPS hommes et femmes confondus. Les régions du Nord-Ouest, de l'Ouest, de l'Est et de l'Extrême-Nord disposaient chacune de 240 enseignants tandis que les régions du Sud, du Sud-Ouest, de l'Adamaoua et du Nord avaient chacune 120 enseignants d'EPS. Au total, au cours de cette année-là, 2400 enseignants d'EPS Hommes et Femmes répartis sur l'ensemble des dix régions. Cependant, on note une disparité au niveau du sexe. En effet, on rencontre beaucoup plus d'enseignants d'EPS hommes que de femmes. Dans les régions de l'Extrême-Nord et du Nord, les femmes enseignantes d'EPS sont très minoritaires.

Toutefois cet effectif reste insuffisant face à l'accroissement constant des besoins d'encadrement sur les plans sportif et éducatif.

EAU POTABLE

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement est, depuis longtemps, un combat pour de nombreux pays. Pour faire de l'accès à l'eau et à l'assainissement une réalité au Cameroun, le gouvernement camerounais, avec l'aide des bailleurs, a élaboré des stratégies qui ont permis d'améliorer le taux d'accès global à l'eau et à l'assainissement et à réduire la pauvreté.

CADRE GÉNÉRAL DU FONCTIONNEMENT DU SOUS-SECTEUR EAU

Stratégie

Selon la SND30, l'objectif du Gouvernement dans ce domaine est d'améliorer significativement le taux d'accès des populations à l'eau potable à l'horizon 2035. Ainsi, il sera question d'assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable à un coût abordable à tous les ménages, de veiller à une bonne planification de l'extension du réseau d'eau potable selon l'évolution démographique et de développer les capacités techniques (notamment pour la réalisation des petits réseaux d'eau potable) en mobilisant le secteur privé de façon concurrentielle.

En matière d'hydraulique, il s'agira d'enclencher le processus de décentralisation de l'approvisionnement public de l'eau potable ; de créer un cadre favorable à l'installation des sociétés privées de production et de distribution d'eau potable dans les localités non couvertes dans le réseau public et de mettre en place un programme d'investissement pour améliorer l'accès à l'eau potable en milieu rural.

Pour améliorer l'accès à l'eau, le gouvernement a opté, au niveau de la stratégie, de porter le taux d'accès à l'eau de 44% à 75% en 2030. Pour atteindre cet objectif, l'Etat entend réhabiliter les infrastructures existantes, qui, dans la très grande majorité d'entre elles, ont été réalisées depuis plus de 20 ans. L'Etat entend aussi réaliser l'extension des réseaux existants et favoriser la réalisation des programmes de branchements à grande échelle ainsi que la construction de multiples ouvrages en zones rurales, notamment le projet PLANUT («3000 forages) ».

En milieu urbain, le gouvernement, dans la lettre de politique d'hydraulique urbaine d'avril 2007, avait opté pour le partenariat public – privé et la création de deux entités chargées respectivement des infrastructures et de la distribution (la CAMWATER et la CDE).

La stratégie d'approvisionnement en milieu rural est basée sur une approche participative avec tous les secteurs. Elle consiste principalement à faire une meilleure planification des ouvrages augmentant ainsi la couverture des services et en évitant les incohérences. Elle vise la pérennisation des investissements réalisés en améliorant l'entretien et enfin à une moindre dépendance vis-à-vis de l'Etat afin d'asseoir le développement du secteur sur toutes les forces disponibles.

Il s'agira donc de procéder à la réalisation de 700000 branchements en milieu urbain, 40000 équivalents points d'eau en milieu rural, ainsi que la réhabilitation de 6000 équivalents points d'eau en milieu rural.

Cadre juridique du secteur de l'eau

L'encadrement juridique du secteur de l'eau au Cameroun se caractérise par un cadre normatif très protecteur et un régime d'exploitation bien cadré:

- La loi n°98/005 du 14 avril 1998 portant régime de l'eau au Cameroun. Cette loi fait de l'eau un bien du patrimoine national., L'Etat est donc chargé de rendre ce bien accessible à tous et d'en assurer la gestion et la protection;
- Les lois n°2004/017 et 2004/018 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation fixent les règles générales applicables en matière de décentralisation territoriale;
- La loi n°96/12 du 5 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement. Cette loi fait référence à la protection de l'environnement

Cadre institutionnel et principaux acteurs

Le secteur de l'eau au Cameroun est porté par le Ministère de l'eau et de l'énergie qui est accompagné dans cette tâche, en milieu urbain et semi urbain, par le concessionnaire CAMWATER et en milieu rural par les CTD. Le MINEE élabore, met en œuvre et évalue la politique de l'Etat en matière de production, de transport et de distribution de l'eau avec un rôle central en matière de gestion et de protection des ressources en eau au niveau institutionnel.

Ce secteur compte deux autres acteurs : le Ministère chargé de la santé publique et les collectivités territoriales décentralisées.

La CAMWATER, société anonyme créée en 2005, est placée sous la tutelle technique du MINEE et la tutelle financière du ministère chargé des finances. Ses missions principales sont la gestion des biens et droits affectés au service public de l'eau potable en milieu urbain et périurbain dans le cadre d'un contrat plan avec l'Etat.

La CDE, créée en 2007 assurait quant à elle, la distribution, la production et la gestion de l'eau potable dans plus de 106 centres urbains et périurbains jusqu'en juillet 2018 date à laquelle elle a dû céder ses actifs à la CAMWATER désormais leader dans le service de l'eau en milieu urbain et périurbain.

Le secteur de l'eau compte quatre autres principaux acteurs : le MINEPAT, le MINADER, le Ministère chargé de la santé publique et les collectivités territoriales décentralisées.

le MINEPAT finance les communes en termes de ressources transférées dans la réalisation des forages, des châteaux et des adductions en eau à travers le budget d'investissement public (BIP).

le MINADER est le maître d'œuvre de la politique d'hydraulique agricole en relation avec d'autres organismes concernés.

Le Ministère chargé de la santé publique est chargé de la surveillance sanitaire des collectivités, de la promotion de l'hygiène et de la salubrité de l'environnement et de la lutte contre les maladies liées à l'eau.

Les collectivités territoriales décentralisées quant à elles ont reçu les compétences pour la réalisation et la gestion des puits et forages à travers le Décret N° 2010/0239/PM.

Indicateurs clés du secteur de l'eau

En 2013, la quantité d'eau captée était évaluée à 120,4 millions de m³ et celle de l'eau produite, sortie des stations et/ou des forages, était de 115,3 millions de m³. La quantité d'eau émise au réseau quant à elle était évaluée à 115,3 millions de m³. En 2017, la production et consommation d'eau potable était de 692,480 millions de m³ :

Tableau 35 : Quelques indicateurs clés du secteur de l'eau de 2007 à 2013

Indicateurs	2010	2011	2012	2013
Rendement de production (en %)	95,32	95,32	95,38	95,81
Eau facturée (émission nette en millions de m³)	79,8	87,2	90,8	86,5
Rendement de distribution (en %)	70,89	70,89	73,25	75
Ventes d'eau (en millions de m³)	79,8	87,5	90,9	86,7
Chiffre d'affaires vente d'eau (en milliards de FCFA)	28,8	31,5	32,8	31,4
Chiffre d'affaires global (en milliards de FCFA)	32,9	35,8	37,2	35,5

Source : CDE, les données de 2013 concernent la période allant de janvier à novembre

LES RESSOURCES EN EAU

Offre pour le sous-secteur eau

Selon la FAO, le Cameroun dispose de ressources en eau renouvelable de l'ordre de 285,5 milliards de m³ par an. En termes de disponibilités en eau par habitant, cela correspond à 17520 m³ par an. La situation de la disponibilité des ressources en eau est satisfaisante pour toutes les régions. En effet, le Cameroun dispose de ressources en eau en quantité suffisante aussi bien du point de vue des régions du pays que des bassins hydrographiques à l'horizon 2025. Les ressources intérieures en eau renouvelable par habitant selon le PNUD (1992) sont estimées à 18500 m³

Cependant à l'horizon 2050, certaines régions feront face à des difficultés. La région de l'Extrême-Nord connaitra une situation de pénurie d'eau (disponibilité en eau par habitant et par an inférieure à 1000 m³). Tandis que la région de l'Ouest connaitra une situation de stress hydrique (quantité en eau inférieure à 1700m³ par habitant et par an.

Typologie des ressources en eau

Les disponibilités des **ressources en eau de surface** sont de 267,88 km³. Les volumes d'eau apportés par le bassin des fleuves côtiers (94,82 km³) et celui de la Sanaga (63,18 km³) sont les plus importants et représentent respectivement 34,51 et 23,59 % des ressources en eau de surface du Cameroun. Avec des pourcentages d'apport respectifs de 16,39% (43,91 km³) et 12,49 % (33,45 km³), les bassins du Niger et du Congo ont des contributions intermédiaires, la plus faible contribution étant enregistrée pour le bassin du Lac Tchad dont les ressources en eau de surface représentent 12,14 % du volume national.

Tableau 36 : bilan quantitatif des ressources en eau de surface et en eau souterraine

Bassin	Volume d'eau (km³)	Pourcentage par rapport au volume national
Lac Tchad	32,52	12,14
Niger	43,91	16,39
Sanaga	63,18	23,59
Congo	33,45	12,49
Fleuves côtiers	94,82	35,40
Total	267,88	100

Source : MINEE (2009) Equipe GIRE

Les ressources en eau souterraine du Cameroun sont réparties dans deux grands types de formations géologiques : les formations sédimentaires et la zone de socle. On distingue trois grands ensembles de réservoir parmi les formations sédimentaires : le bassin sédimentaire du Lac Tchad à l'Extrême Nord, le bassin sédimentaire de la Bénoué au Nord, et le bassin sédimentaire de la région côtière au Sud – Ouest du pays. La zone de socle quant à elle, représente plus de 90 % du territoire et n'emmagasine que 27,51 % des ressources en eau souterraine.

Les ressources en eau souterraine du Cameroun sont évaluées à 55,98 km³ ; ce volume représente 21 % des ressources en eau de surface. Cependant, bien que les ressources en eau du Cameroun soient abondantes, elles sont malheureusement vulnérables aux différents impacts tels que les changements climatiques et l'anthropisation.

Tableau 37 : bilan quantitatif des ressources en eau souterraine

Aquifères	Volume d'eau (km³)	Pourcentage par rapport au volume total
Bassin sédimentaire du Lac Tchad	3,2	5,72
Bassin sédimentaire de la Bénoué	15,75	28,14
Bassins sédimentaires côtiers	21,6	38,64
Zone de socle	15,40	27,51
Total	55,98	100

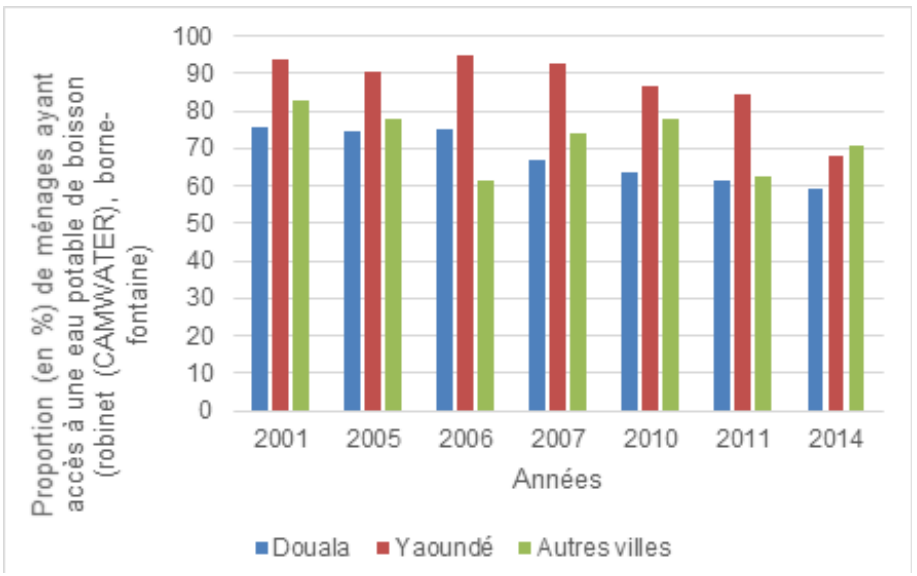
Source : MINEE (2009) Equipe GIRE.

ACCÈS À L'EAU POTABLE

Taux d'accès à l'eau potable

Selon, la SND30, la proportion des ménages ayant accès à l'eau potable est passée de 45,3% en 2007 à 61,0% en 2014, soit une progression de 15,7 points. Cependant, il existe une disparité pour l'accès à l'eau potable de boisson entre les régions et aussi entre le milieu de résidence (milieu urbain ou rural).

Si le taux d'accès des ménages à une eau potable de boisson entre 2001 et 2007 a augmenté dans les régions du Littoral, du Nord-Ouest et de l'Ouest, ce n'est pas le cas des autres régions. En effet, entre 2001 et 2014, cette proportion a connu plusieurs disparités selon la région et le milieu de résidence. Plus de 50% des ménages des régions du Sud-Ouest et des villes du Littoral et de Yaoundé avaient accès à une eau de boisson en 2001. Par contre, les ménages des régions du Septentrion (Nord, de l'Extrême-Nord, Adamaoua), l'Est, le Centre (sans Yaoundé) avaient un taux d'accès inférieur à 50%.



Source : INS,-CAM 2, 3 ; ESSI 1 et 2 ; MICS 2, et 4, EDS-MICS 2011

Figure 56 : Proportion (en %) de ménages ayant accès à une eau potable de boisson (robinet (CAMWATER), borne-fontaine) de 2001 à 2014

Les données de INS/ Ecam 2, 3 et 4 révèlent qu'en 2014 les villes de Douala et de Yaoundé présentent un taux d'accès à une eau potable de boisson élevés par rapport aux autres régions du pays. Ce taux était de 95,9 % pour les populations de la ville de Douala et de 80,2 % pour celles de la ville Yaoundé.

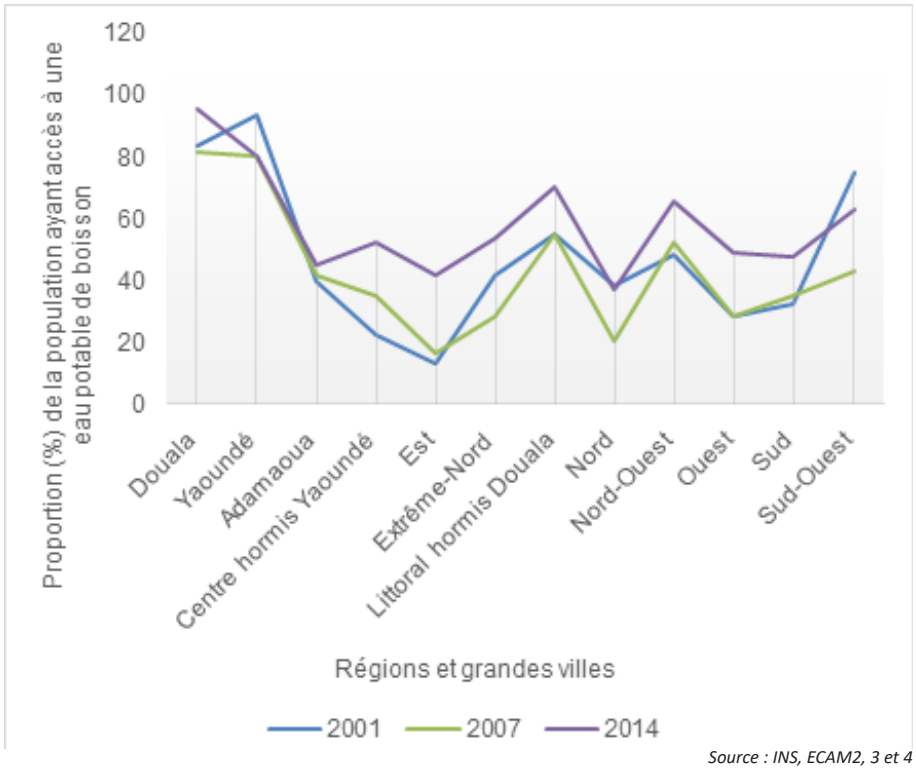
Au plan national, selon le milieu de résidence, le taux d'accès global à une eau potable de boisson est de 85,2% en milieu urbain et 44,6 % en milieu rural.

Tableau 38 : Proportion (en %) de ménages ayant accès à une eau potable de boisson (robinet (CAMWATER), borne-fontaine) de 2001 à 2014 selon le milieu de résidence

	2001	2005	2006	2007	2010	2011	2014
Urbain	83,5	80,1	70,9	77,1	75,8	66,9	66,1
Rural	19,6	17,5	13,5	16,9	24,5	14,8	21,8

Source : INS,-CAM 2, 3 ; ESSI 1 et 2 ; MICS 2, et 4, EDS-MICS 2011

Toutefois, ce taux d'accès qui dépassait les 80% en 2001 a chuté au cours des 13 années suivantes dans les régions du Sud-Ouest, du Centre, du Nord, de L'Est et dans les villes de Yaoundé et Douala.

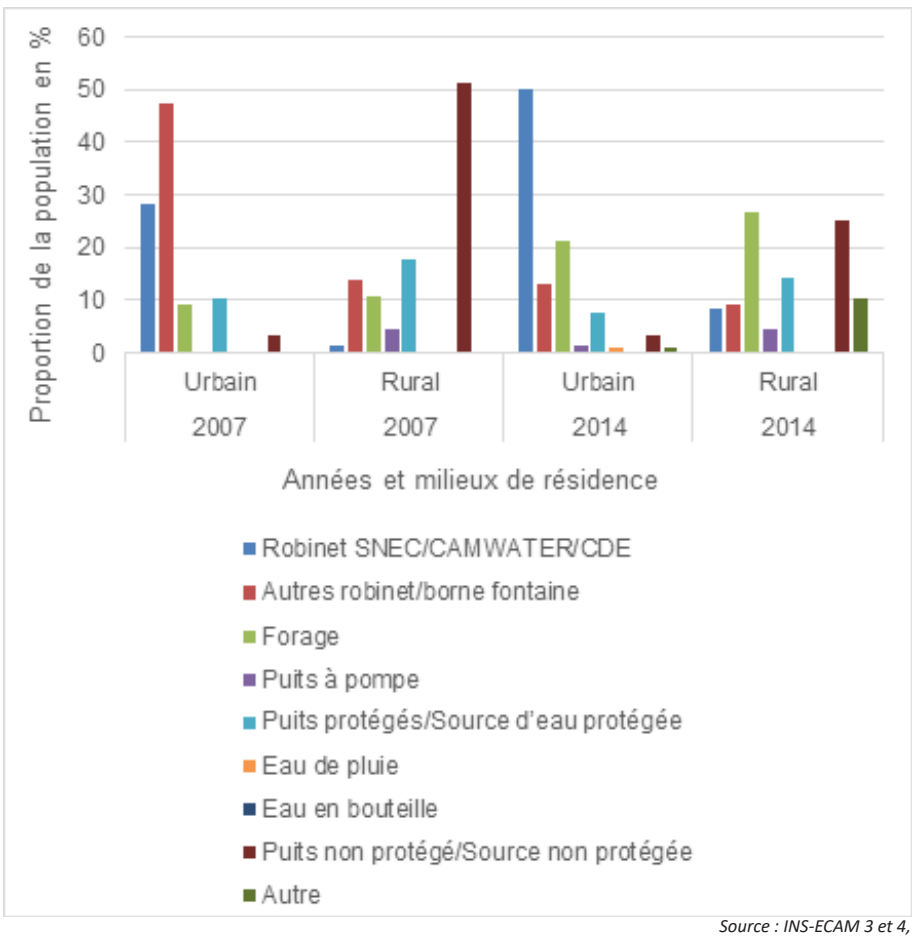


Source : INS, ECAM2, 3 et 4

Figure 57 : Proportion de la population ayant accès à une eau potable de boisson

En 2014, 40,5% des populations de la ville de Douala, 54,2% des populations de la ville de Yaoundé et 47,7% des populations des autres villes ont déclaré utiliser l'eau de robinet/borne-fontaine comme principale source d'eau de boisson.

De manière générale, en milieu urbain, 50,1% de la population en 2014 déclarait utiliser l'eau du Robinet SNEC/CAMWATER/CDE, suivi de l'eau de forage avec 21,4%. En milieu rural, la grande proportion de la population a recours à l'eau de forage (26,8 %) et à l'eau des Puits non protégés / Source non protégée (25,1%).



Source : INS-ECAM 3 et 4,

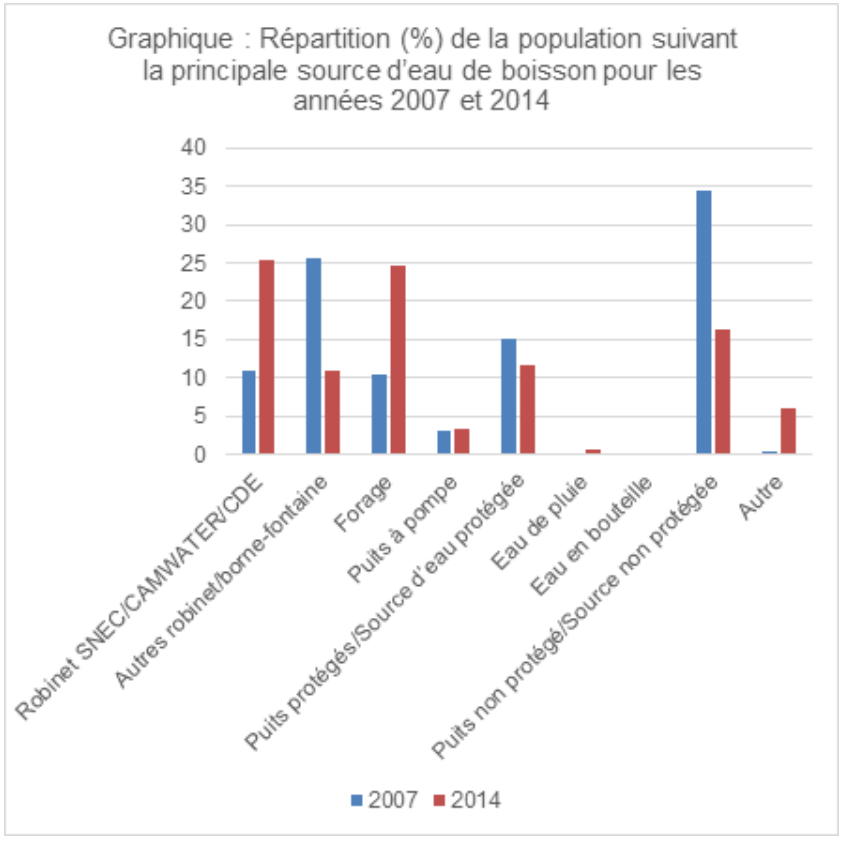
Figure 58 : Répartition (%) de la population suivant la principale source d'eau de boisson selon le milieu de résidence

Evolution de l'accès à l'eau potable au cours des dernières décennies

Entre 2007 et 2014, plusieurs régions ont connu une augmentation du taux d'accès à une eau potable de boisson. La région du Littoral sans la ville de Douala est passée de 55% à 70,8% et la région du Centre sans Yaoundé est passée de 35,5% à 52,7%. Cependant, en 2014, les régions du Nord (36,9%), de l'Est (41,6%), de l'Adamaoua (45,5%), du Sud (47,8%) et de l'Ouest (49,4%), constituent les (5) régions dont plus de la moitié de la population totale n'a pas accès à une eau potable de boisson, ce qui nécessite pour ces régions un effort exceptionnel de rattrapage.

Selon le milieu de résidence, l'amélioration du taux d'accès à l'eau potable en milieu rural est significative au cours de la dernière décennie. Elle est ainsi passée de 27,7% en 2007 à 44,6% en 2014.

Entre 2007 et 2014 l'accès à une source d'eau améliorée a connu une nette évolution. En effet, en 2007, 34,5 % de la population nationale déclarait avoir recours aux Puits non protégé/Source non protégée comme principale source d'approvisionnement en eau, suivi de l'eau de robinet/borne-fontaine comme seconde source d'eau avec 25,6 % et enfin de l'eau provenant du Robinet SNEC/CAMWATER/CDE avec seulement 10,9 % de la population nationale. La tendance est toute différente en 2014. En effet, les politiques et stratégies mises en place par le gouvernement ont commencé à porter leurs fruits. Ainsi, le Robinet SNEC/CAMWATER/CDE devient la principale source d'eau potable. On passe de 10,9 % d'utilisateurs en 2007 pour atteindre 25,3 % de la population nationale. Le forage devient la seconde source d'approvisionnement en eau.



Source : INS-ECAM 3 et 4,

Figure 59 : Répartition (%) de la population suivant la principale source d'eau de boisson pour les années 2007 et 2014

RÉSEAUX

Situation générale

Le Cameroun possède l'un des premiers réservoirs d'eau souterraine et d'eau de surface en Afrique selon la FAO. Cependant, on dénombre 114 stations d'eau potable urbaines et plus de 3000 stations et points d'eau ruraux.

Les stations urbaines sont gérées par la CAMWATER (qui a remplacé la SNEC), tandis que la gestion des stations et points d'eau ruraux incombe aux utilisateurs (comités villageois), sous la supervision du MINEE. Toutefois, le taux de couverture reste encore très faible : 30% en zone urbaine et 40% en zone rurale.

Le nombre total des centres du périmètre de concession de la CAMWATER est de 221 centres. Sur les 221 centres existants, 110 centres sont équipés par un réseau d'alimentation en eau potable dont 85 centres sont alimentés à partir des eaux de surface et 56 centres sont alimentés à partir des eaux souterraines (forages).

En milieu rural, selon la zone géographique et le revenu de chaque famille, on distingue comme réseaux d'alimentation : les mini-réseaux, les puits améliorés (puits modernes), les forages à pompes manuelles, les sources aménagées et les puits traditionnels privés.

Capacité d'alimentation en eau potable

En 2016, les capacités de production en eau installées sont estimées à près de 650000 m³/jr. La capacité installée dans la ville de Yaoundé est de 200000 m³/j en raison, entre autres, de la production de la station de traitement de la Mefou à Nkolbisson (50000m³/j) et de celle d'Akomnyada (150000 m³/j).

Concernant la ville de Douala, l'achèvement de la première phase du projet de renforcement et d'amélioration de l'alimentation en eau potable a permis d'accroitre la production d'eau de 50000m³/jour, faisant ainsi passer la capacité de production d'eau à 175000m³/j.

En plus de tout cela, la CAMWATER a mis en place une matrice d'actions dans l'optique d'accroitre l'offre en eau potable de 35% (185000 m³/ jours). Cette matrice vise entre autres l'augmentation de la production, l'amélioration des infrastructures à travers la réhabilitation, le renforcement et l'extension du réseau pour résorber le déficit en eau potable notamment dans les grandes villes.

Dans la région du Centre (Yaoundé), il est prévu la mise en service de la première extension de l'usine d'Akomnyada d'une capacité de 35000 m/j, la mise en service de la deuxième extension de l'usine d'Akomnyada d'une capacité de 55000 m/j, le démarrage des travaux de réhabilitation, de renforcement et d'extension des réseaux primaires, secondaires et tertiaires portant sur 400 km et l'exécution de 50 km d'extension de réseau terraines. La mise en route de 11 forages urbains de 50000 m³/jours et la mise en service de 72 km d'extension de réseaux tertiaires permettront à la ville de Douala dans le Littoral d'avoir un taux de couverture de 80%, soit un gain de 6,1%. Dans les localités de Bafoussam et Bandjoun- Bayangam-Bahouang il est respectivement prévu l'alimentation en eau potable et mise en service pour une capacité additionnelle de 10000m/j et 108 km de réseau et la mise en service de 108 km de réseau et 17 km d'extension de réseau tertiaire.

Performances du système

En termes de performance, le système en place connait des problèmes de fonctionnement qui se résument comme suit :

- problèmes d'étanchéité ;
- absence de tampons ;
- du réseau (par manque d'entretien).

L'absence de financement, la vétusté des infrastructures existantes et le manque d'entretien ont contribué à la dégradation et à l'abandon de plusieurs stations d'épuration.

DOMAINE DES INSTALLATIONS HYDRAULIQUES

Le sous-secteur hydraulique rural

En milieu rural deux types d'approvisionnement en eau existent. Le premier système est celui de l'approvisionnement en gravitaire qu'on retrouve dans la partie « Grand Sud » du pays et le second type d'approvisionnement en eau se fait par la réalisation de forages ou puits et se concentre en majorité dans la partie Nord du pays.

En 2007, le taux d'accès à l'eau potable était de 45 % en milieu rural. Avec un taux de desserte de 61% en 2014, l'objectif de 75% de taux d'accès en 2015 que s'est fixé le gouvernement dans le Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) n'a pas été atteint.

Tableau 39 : Evaluation du volume d'eau produit par l'hydraulique rurale en 2007

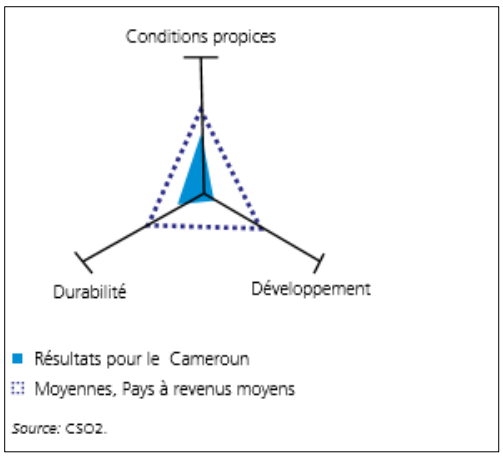
Régions	EPE	Hab./EPE	Pop. Desservie En 2007	Quantité d'eau / j en m³
Adamaoua	1 010	300	303 000	7 575
Centre	3 406	200	681 200	17 030
Est	1 089	200	217 800	5 445
Extrême-Nord	3 397	300	1 019 100	25 477,5
Littoral	886	200	177 200	4 430
Nord	2 925	300	877 500	21 937,5
Nord-Ouest	1 471	300	441 300	11 032,5
Ouest	1 222	300	366 600	9 165
Sud	1 080	200	216 000	5 400
Sud-Est	1 259	300	377 700	9 442,5
Pays	17 745	-	4 677 400	116 935
Soit une quantité d'eau / j en m3 de :				116 935

Source : INS-ECAM 3 et 4,

Afin de combler le besoin en eau et d'augmenter le taux d'accès des populations en milieu rural, des ouvrages (EPE) ont été conçus pour ravitailler la population. Ainsi donc l'état des réalisations de l'hydraulique villageoise montre que les régions de l'Extrême-Nord, du Nord et du Centre ont le plus bénéficié de la réalisation des points d'eau avec respectivement 2979, 2607 et 1877 points d'eau réalisés dans ces régions.

Au cours de la période allant de 2001-2007, le nombre d'équivalents point d'eau réalisé dans ces 3 régions est de 800 EPE pour la région du Centre, 400 EPE pour la région de l'Extrême-Nord et 300 EPE pour la région du Nord. Le parc infrastructurel en hydraulique rurale équivaut donc à 17743 EPE sur toute l'étendue du territoire. Ces 17743 EPE offrent 116935 m³ d'eau par jour. Ainsi donc en 2007, l'hydraulique villageoise a desservi 4677400 personnes.

Plusieurs départements ministériels procèdent à la réalisation des forages dans le cadre de l'hydraulique villageoise. De 2006-2008, le MINESEC a réalisé 56 forages pour un montant total de 493 millions de FCFA. Le Ministère de l'Education de Base a entrepris pour la période allant de 2008-2011, la construction de 2500 points d'eau sur le financement PPTE et C2D.



Source : CSO-Cameroon-FR. Approvisionnement en eau potable et assainissement au Cameroun P20

Figure 60 : Résultats du Cameroun pour le sous-secteur hydraulique rural et comparaison avec les autres pays à revenus moyens

L'évolution positive du contexte institutionnel (politique, nomenclature budgétaire, plan d'action) de l'hydraulique rurale permet au Cameroun d'avoir des résultats honorables concernant la mise en place des conditions propices. Cependant, du fait de l'inefficacité de la dépense, de la faible capacité de mobilisation des fonds, de l'absence d'un dispositif de programmation, de l'inexistence d'une filière de maintenance, comparée à d'autres pays africains à revenus moyens, le Cameroun est en dessous de la moyenne

Le sous-secteur hydraulique urbaine

L'une des caractéristiques marquantes de l'hydraulique urbaine au Cameroun est que les réseaux construits à Yaoundé et Douala parviennent à couvrir de façon satisfaisante ces deux grandes agglomérations (ce qui représente la majeure partie du secteur urbain en termes de population), mais avec un taux de connexion individuelle très bas (estimé par la Banque mondiale à 22% pour Yaoundé et 25% pour Douala) et une capacité de production insuffisante à Yaoundé.

Cependant, il convient de noter le manque de renouvellement des équipements et ouvrages, qui datent d'assez longtemps et de ce fait, sont vétustes.

Tableau 40 : Etat des infrastructures en milieu urbain en 2007

Intitulés	Nombre / Valeur
Nombre de centres urbains équipés	107
Capacité de production en m³/jour	440 532
Capacité de réservoirs en m³	220 971
Canalisation (adduction et distribution) en km	4 534
Nombre de bornes-fontaines	241
Nombre de bornes d'incendie	Nd

Source : CAMWATER / CDE, 2008

Grâce à ces ouvrages et équipements, le volume de production et le rendement de service ont connu une hausse. Allant de 104.141.019 m³ en 2004 à 117.279.855 m³ en 2007. Cependant entre 2006-2007 on note une régression passant de 74,23% à 68,73%.

Le Tableau 41 présente le rendement et la production des équipements et ouvrages de la CAMWATER au cours de la période 2004-2007.

Tableau 41 : Evolution de la production CAMWATER/CDE et son rendement eau 40 : Etat des infrastructures en milieu urbain en 2007

..... Années	2004	2005	2006	2007
Rubriques				
Volume produit en m3	104.141.019	109.853.834	106.450.954	117.279.855
Volume distribué en m3	96.149.601	102.580.167	103.834.012	108.742.713
Rendement de production	92,33	93,38	97.54	92.72
Volume consommé en m3	75.278.908	81.325.356	79.419.023	80.602.026
Rendement de distribution	78,29	79,28	76.49	74.12
Rendement du service	72,29	74,03	74.23	68.73

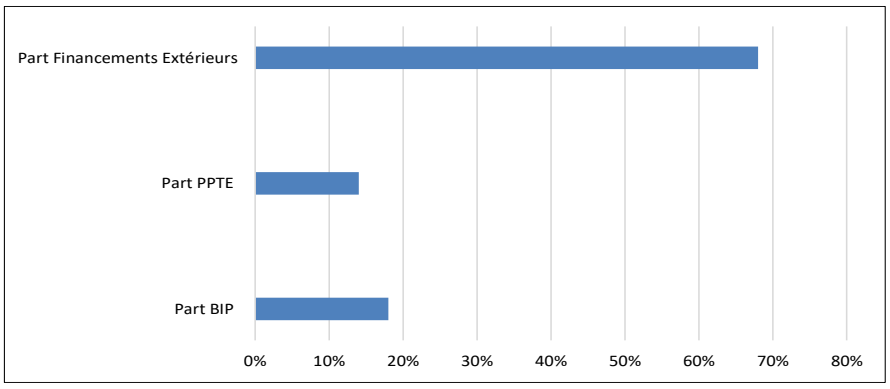
Source : CAMWATER / CDE, 2008

Au total, il y a environ 337 centres urbains dont une centaine est équipée d'AEP. Le fonctionnement de 107 centres urbains, dont ceux de Douala et de Yaoundé sont assurés en 2013 par la CDE. Toujours en 2013, le contrat d'affermage évaluait le transport de l'eau et la distribution à une longueur totale de 2800 km pour servir un peu plus de 220000 abonnés. La capacité de stockage estimée à 169701 m³, toutes infrastructures confondues. Le nombre de branchements privés s'élevait à 220836 unités, et celui des bornes-fontaines à 738 unités.

FINANCEMENT DU SECTEUR

Les sources de financement proviennent généralement de l'Etat, des organismes tels que le FEICOM, et le PNDP, des bénéficiaires et des partenaires au développement.

Le secteur de l'eau en général et de l'hydraulique rurale en particulier, est financé principalement par des ressources extérieures (prêts ou dons à l'Etat). En effet, sur un montant de 37,9 milliards de FCFA d'investissement en hydraulique villageoise entre 1997 à 2003, la part de financements extérieurs s'élève à plus de 68 %. La Figure 61 présente l'état des financements cumulés de l'hydraulique villageoise.



Source : MINMEE, 2005

Figure 61 : Etat des financements cumulés de l'hydraulique villageoise de 1997 à 2003

Les financements alloués aux différents sous-secteurs de l'eau, notamment au titre de l'investissement, ont permis la constitution d'un parc infrastructurel considérable.

En 2008, l'enveloppe budgétaire allouée au secteur de l'eau était de 8 milliards de FCFA. Cette enveloppe est en hausse par rapport à celle de la période 2003-2007 qui s'élevait à 6,70 milliards. Sur la période 2010-2012, 100 millions de dollars ont été engagés dans le secteur de l'AEPA. Ce budget est quatre fois supérieur à ceux des années précédentes.

La participation financière des bénéficiaires varie selon le projet. Elle s'élève de 0 FCFA (Projet PIB) à 500 000 FCFA (Provillage).

Le FEICOM offre aux communes des financements sous forme de prêt ou subventions, avances de trésorerie selon le caractère du projet (Social, générateurs de revenus ou non générateurs de revenus).

Le PNDP octroie des financements à toutes les communes sollicitant une aide financière à condition de disposer d'un plan de développement.

S'agissant des partenaires au développement (BAD, Groupe de la Banque Mondiale, UE, l'AFD, UNESCO, Plan Cameroun l'UN-Habitat et autres) ils assurent le financement de nombreux projets dans le secteur

L'hydraulique rurale dispose de 17745 EPE assurant la fourniture de 116 935 m³/jour d'eau. Sur le plan économique, cet effort d'investissement a permis de dégager des valeurs ajoutées de 13,8 milliards de FCFA en hydraulique urbaine et 81,046 milliards de FCFA en hydroélectricité.

Le secteur n'a pas encore d'outils de planification budgétaire adaptés. Toutefois s'il existe un CDMT (Cadre de Dépenses à Moyen Terme) national depuis 2006, il n'existe cependant ni CDMT ni BPO (Budget-Programme par Objectifs) au niveau ministériel ou sectoriel, et la préparation du budget est donc très centralisée au niveau du Ministère des Finances (MINFI), laissant peu de place aux ministères sectoriels pour traduire leur stratégie en orientations budgétaires, ni même assurer un équilibre entre les sous-secteurs.

PARTICIPATION DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE DANS LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'EAU

Le secteur de l'eau au Cameroun bénéficie des financements multilatéraux des organisations telles que la BAD, Le Groupe de la Banque Mondiale, l'Union Européenne, l'AFD.

La Banque Africaine de Développement (BAD) a mis en place le programme dénommé : « Alimentation en eau potable et assainissement en milieu rural ». D'un coût estimé à 17,25 millions d'UC, ce projet couvre quatre régions du Cameroun (l'Ouest, le Nord-Ouest, le Sud-Ouest et le Sud) et vise à appuyer les efforts du gouvernement pour améliorer les faibles taux d'accès aux services d'eau potable et d'assainissement et de renforcer les capacités de gestion du secteur.

Un projet d'alimentation en eau potable et d'assainissement (AEPA) en milieu semi-urbain d'un coût global de 45,58 millions d'UC dont un prêt FAD de 40 millions d'UC, une participation du gouvernement à hauteur de 4,48 millions d'UC et des bénéficiaires à hauteur de 1,10 million d'UC. Ce programme dont la durée s'étend de 2008-2013 permettra de répondre aux problèmes en eau potable et service d'assainissement pour 19 centres secondaires répartis dans les régions du centre, de l'Extrême Nord du Littoral, de l'Ouest, du Sud et du Sud-Ouest. Les principaux bénéficiaires de ce projet sont les 1,15 million de personnes vivant dans ces centres secondaires.

Le Groupe de la Banque Mondiale pour la période allant de 2008-2013, a financé les projets suivants :

- Développement des Secteurs Urbain et de l'Eau (PDUE) avec pour bénéficiaire le MINDUH/MINEE/ CAMWATER, financé à hauteur d'US$ 80 M (dont US$ 33 M volet eau) ;
- Don GPOBA pour les branchements sociaux d'eau potable avec pour bénéficiaire la CAMWATER qui a reçu 6 milliards de FCFA comme financement ;
- Programme de désensablement des barrages et retenues d'eau : l'étude et la réalisation ont été financées à hauteur US$ 240.000 avec pour principal bénéficiaire le MINEE/MINFIN.

L'Union Européenne a financé les projets suivant au Cameroun :

- Action pilote 'Eau - Assainissement' à Douala (CUDGTZ) à hauteur de 1.050.000 € ;
- IRCOD – Bafia à hauteur de 980.469 € avec pour bénéficiaire les 8 communes rurales ;
- Projet d'amélioration de l'accès à l'eau, à l'assainissement et de la qualité de l'eau de consommation dans 15 quartiers populaires de Yaoundé pour un montant 648 648.565 € ;
- Appui au Projet "Eau Potable-Otélé" (L'eau c'est la vie) pour la réalisation de 100 puits communautaires (Phase III). Le projet consistait au fonçage de 100 puits dans la région du centre afin de donner de l'eau potable à ces populations ;
- Programme de développement de la zone péri urbaine de Yaoundé financé à hauteur de 2,5 milliards FCFA dont le principal bénéficiaire est le MINEE.

L'Agence française de développement (AFD) cofinance le projet de réhabilitation de la station de la Mefou et de développement des centres d'Edéa, Bertoua et Ngaoundéré avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) à hauteur d'un montant de € 100 millions, à raison de € 60 millions pour l'AFD et € 40 millions pour la BEI.

Le PNUD, de 2007 à 2012, a financé, dans le secteur de l'eau au Cameroun, 3 projets :

- Le Programme National de Sécurisation et de Réhabilitation du Lac Nyos à hauteur de 25,3 milliards FCFA avec pour bénéficiaire le MINEPAT ;
- Le Projet de restauration et conservation des écosystèmes (programme grand Ecosystème marin du Golfe de Guinée) à hauteur de 500 millions FCFA avec pour bénéficiaire le MINEP ;
- L'appui à la convention d'Abidjan sur la protection de l'écosystème marin et continental à hauteur de 112 millions FCFA ;
- Les projets dans le secteur de l'eau dans le cadre de la coopération bilatérale (Rep. Pop. De Chine, Japon, Belgique).

Le Projet de barrage de la Mekin sur le Dja, les 1ere et 2nde phases du projet de renforcement et amélioration en eau potable dans la ville de Douala ont été financées respectivement à hauteur de 22 milliards et 56 milliards pour les deux phases par la Chine.

Le Japon a financé le 4e et 5e Projet d'adduction d'eau à hauteur de 10 milliards de FCFA.

La Belgique, quant à elle, a assuré le financement du projet d'adduction d'eau de Maroua, le projet d'hydraulique rurale de Batcham, l'étude de réhabilitation des bornes-fontaines de la Sanaga Maritime à hauteur de 1,079 milliards FCFA, 923 millions FCFA, 175 millions FCFA avec pour bénéficiaire le MINEE. Elle a également financé la réhabilitation, le renforcement et l'extension de systèmes d'approvisionnement en eau potable en faveur de 52 centres de distribution. La première phase concerne 05 centres à savoir : Douala, Bogo, Maroua, Mbankomo et Jikejem-Oku à hauteur de 40 milliards de FCFA (prêt de la banque Dexia) avec pour bénéficiaire la Camwater.

PERSPECTIVES DU SECTEUR DE L'EAU

Dans l'ensemble du pays, des projets ont été initiés. Le projet dit « 52 centres » est un projet de réhabilitation, de renforcement et d'extension des systèmes d'AEP dans 52 centres, financés par la Belfius et la banque de Belgique à hauteur de 27 milliards FCFA.

Le projet d'alimentation en eau potable et d'assainissement en milieu semi-urbain de 18 centres secondaires financé par la BAD, l'Etat du Cameroun et la CAMWATER, aura comme résultat de créer 76 bornes-fontaines supplémentaires et 1135 branchements renouvelés.

Le projet dit « Des 9 villes » fait partie du projet d'AEP des grands centres urbains et périurbains, vise à renforcer et améliorer la sécurité de l'alimentation en eau à Sangmélima, Kribi, Bamenda et Bafoussam. Ce projet permettra d'augmenter la capacité de desserte en AEP dans ces villes. Les villes de Garoua, Yabasel, Dschang et Maroua bénéficieront de la deuxième phase du projet et permettra d'augmenter leur capacité de desserte en eau potable de 34 000 m³/j.

Dans le cadre de l'hydraulique urbain, Pour atteindre les 88,5% des OMD en 2015, la CAMWATER a identifié un programme d'investissements qui devrait être implémenté.

Tableau 42 : Estimation des investissements nécessaire pour l'atteinte des OMD

En Milliard de FCFA	2007 – 2011	2012 – 2016	Total
Total Réhabilitations	19.240	11.574	30.814
Canalisations	2.436	1.016	3.452
Génie Civil	1.866	2.410	4.776
Equipements	2.742	3.538	6.280
Sous-total Production	7.044	6.964	14.008
Réseau	5.320	2.479	8.299
Branchements	4.763	1.976	6.039
Bornes-Fontaines	0.465	0.177	0.324
Stockage	0.465	0.402	0.867
Pompage	1.001	1.276	6.039
Sous-total distribution	12.196	4.610	12.806
Total Extensions	151.479	95.692	247.171
Total Général	170.719	107.266	277.985

Source CAMWATER, 2008

Une mise en place des mécanismes de suivi-évaluation, une gestion rationnelle des financements et l'implication de tous les acteurs du secteur permettront la réalisation de tous ces projets et l'atteinte des objectifs fixés.

Accès à l'assainissement

Cadre général

Stratégie

La politique de l'assainissement du Cameroun est fondée sur les principes fondamentaux de préservation de l'environnement, de la santé publique et des ressources naturelles. La stratégie nationale pour le développement de l'assainissement comprend la prise en compte du volet hygiène.

Selon SND30, les actions à mener seront orientées vers la réhabilitation des infrastructures existantes et la modernisation des systèmes de traitement, de dépollution et de drainage des eaux usées et eaux de pluies en milieu urbain.

Spécifiquement la stratégie vise à :

- Améliorer la santé publique en faisant la promotion des pratiques d'hygiène;
- Augmenter le taux de couverture national en passant de 34% en 2010 à 57% en 2020 et 60% à l'horizon 2035;
- Faire passer le taux d'accès aux infrastructures d'assainissement de 15% à plus de 60% à l'horizon de la stratégie, un programme d'installation de bloc de latrines avec poste d'eau dans les établissements qui accueillent le public sera mis en place;
- Participer à la protection de l'environnement par le suivi de la qualité des effluents (industriels et domestiques) déversés dans le milieu naturel;
- Adapter les coûts du service aux capacités financières des ménages en mettant en place des subventions ciblées et des modalités de recouvrement des coûts appropriées;
- Renforcer les capacités des communautés territoriales décentralisées (CTD) dans leurs nouvelles fonctions de maitre d'ouvrage, maitre d'œuvre et régulateur acquises par la décentralisation;
- Améliorer la qualité de conception, construction et exploitation des ouvrages en garantissant la fiabilité et l'efficacité du service et en s'assurant que les règles de l'art et obligations contractuelles sont respectées;
- Assurer la viabilité financière du secteur en favorisant une saine compétition entre prestataires de service pour en réduire les coûts et en transférant graduellement aux bénéficiaires la totalité des coûts d'exploitation et une partie des coûts de construction;
- Evaluer de manière indépendante l'impact des politiques, arrangements institutionnels, mécanismes de financement, incitations financières sur l'accès au service d'assainissement liquide et la qualité de ce dernier, la santé publique et l'environnement pour supporter les ajustements nécessaires par des analyses rationnelles.

Le Sous-secteur assainissement rural : L'option minimale retenue pour développer ce sous-secteur est la latrine à fosse unique. Pour les établissements scolaires en milieu rural, la stratégie retenue pour développer le secteur est la construction des latrines à plusieurs fosses ventilées et équipées de lave-mains. L'aspect genre étant respecté.

Le Sous-secteur assainissement urbain : la stratégie en milieu urbain, consiste en la mise en place d'installations individuelles (latrines et fosses septiques) et de technologies semi-collectives à faible coût (systèmes « condominiaux » communautaires à diamètres réduits). Elle sera couplée à un développement de réseaux de collecte des boues et à des stations d'épuration des boues privilégiant les technologies douces (lagunage, épandage, essorage par géotextile). Pour les centres de santé et les autres lieux publics non équipés, la taille des blocs de latrines genre-sensibles devant être fonction du nombre d'usagers.

Cadre institutionnel

Le MINEE est la tutelle du sous-secteur de l'assainissement liquide. Ce secteur est piloté par la sous-direction de l'assainissement liquide (SDAL), logée à la Direction de la Gestion des Ressources en Eau (DGRE). Les délégations régionales et départementales de l'eau et de l'énergie, ainsi que les CTD y participent (notamment à travers les agences de l'eau et de l'assainissement comme celle de DSCHANG, Bafia, Dibombari et autre).

La Direction de la Gestion des ressources en eau (DGRE) de l'assainissement a pour missions l'élaboration de la politique et de la stratégie, la planification et la maitrise d'ouvrage. La sous-direction de l'assainissement liquide (SDAL) a pour principales missions l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et stratégies en matière d'assainissement liquide, le suivi des activités des opérateurs, le contrôle des activités liées à la gestion des eaux usées et enfin le contrôle et la mise à jour du fichier des ouvrages et données de l'assainissement.

L'Unicef est le partenaire privilégié du MINEE dans le secteur de l'assainissement liquide, notamment à travers les activités WASH. C'est ainsi que plusieurs villages ont été déclarés FDAL (fin de la défécation à l'air libre).

Le service de l'assainissement liquide en milieu rural assure la coordination, la mise en œuvre, le contrôle et le suivi de toutes opérations et programmes d'assainissement rural.

La délégation régionale en charge de l'Eau et de l'Energie s'assure de la coordination régionale des activités du sous-secteur de l'assainissement rural et de l'Appui-conseil aux CTD, ONG et entreprises.

Les délégations départementales en charge de l'Eau et de l'Energie font le suivi de l'exécution des programmes d'action, participent à l'élaboration des plans communautaires et font la mise à jour des fichiers et la synthèse des statistiques départementales. Enfin les collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) sont les Maitres d'ouvrage des projets et programmes d'assainissement, assurent l'amélioration du cadre de vie des populations et la protection de l'environnement et mobilisent des ressources pour mettre en place des programmes d'assainissement.

Quatre principaux organes interviennent dans l'assainissement au Cameroun : le MINEE, le Ministère de la Santé publique, le Ministère du Développement Urbain et de l'Habitat, le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature est responsable.

Législation en matière d'assainissement

Le cadre législatif du secteur de l'assainissement repose sur les textes suivants définissant la politique sectorielle de l'assainissement en milieu urbain ou rural :

- Le Décret 493/2005 du 31 décembre 2005 fixant les modalités de délégation de services publics de l'eau potable et de l'assainissement liquide en milieu urbain et périurbain;
- La Loi n° 2004/019 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux régions. C'est la base juridique sur laquelle se fonde le rôle conféré aux régions dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la stratégie;
- La Loi n° 64/LF/23 du 23 novembre 1964 portant protection de la santé publique : elle définit le cadre juridique de toute action en matière de santé publique;
- La Loi N°98/005 du 14 avril 1998 portant régime de l'eau au Cameroun. Elle consacre officiellement le recours aux systèmes alternatifs d'alimentation en eau (puits systèmes alternatifs d'alimentation en eau (puits particuliers, sources et forages, citernes de stockage), en l'absence d'une distribution d'eau potable;
- La Loi n° 96/12 du 5 août 1996 portant loi-cadre de l'environnement. Elle fixe le cadre juridique général de la gestion de l'environnement;
- La lettre de politique sectorielle de l'hydraulique urbaine (avril 2007) signée par le Premier Ministre s'inscrit dans le cadre juridique de la loi 1998 et des Décrets d'application concernant la réforme du secteur de l'eau.

Indicateurs clés du secteur de l'assainissement

En 2014, sur une population de plus de 22 454 094 d'habitants,

- 40,4 % de la population camerounaise habitait dans des logements disposant d'installations sanitaires améliorées (WC avec chasse d'eau, latrines aménagées;
- 5,9% des ménages avaient accès à un système adéquat d'évacuation des eaux usées;
- 10,9% des ménages ont désinfecté le logement au cours des 12 derniers mois.

En 2008, avec une population de près de 20 049 578 d'habitants, le taux de couverture nationale en assainissement liquide était estimé à 33,87%. En milieu urbain et milieu rural, le taux de couverture était estimé respectivement à 60% et 11% et le taux de défécation à l'air libre était de 10,39%. La population totale desservie par un réseau collectif ou semi-collectif était de 0,19%.

En 2010, un tiers de la population totale du Cameroun avait accès à une installation d'assainissement améliorée, plus de la moitié à une installation traditionnelle rudimentaire et 7% n'avaient pas d'autre option que la défécation à l'air libre.

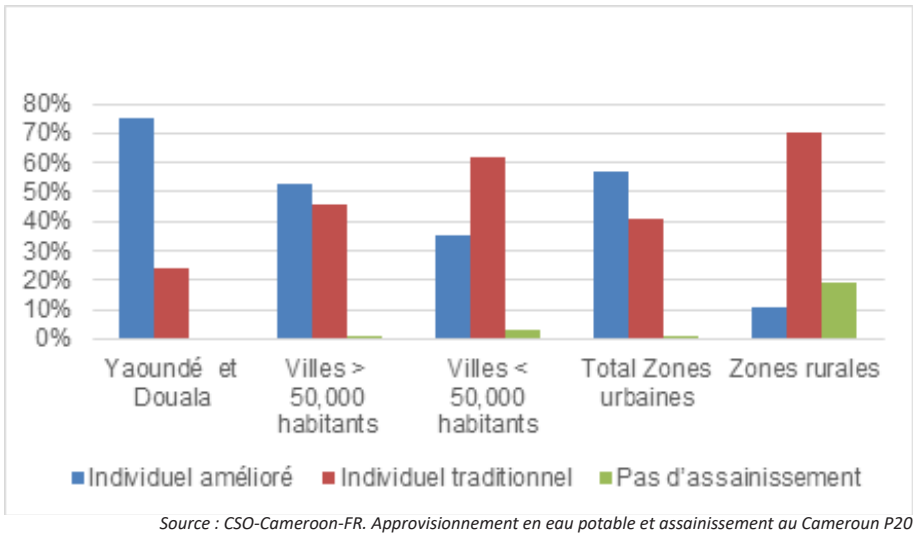
Accès à l'assainissement

— Taux d'accès à l'assainissement par milieu

Selon la SND30, en matière d'assainissement, on assiste à une baisse de la proportion de population ayant accès à des installations sanitaires améliorées soit 44,7% en 2001 contre 40,4% en 2014. Selon le milieu de résidence, elle est de 58% en milieu urbain et 29% en milieu rural.

En 2010, environ 6 790 000 personnes utilisaient des systèmes d'assainissement de type amélioré. Le taux de couverture en milieu urbain est de 56% et de 35% en milieu rural.

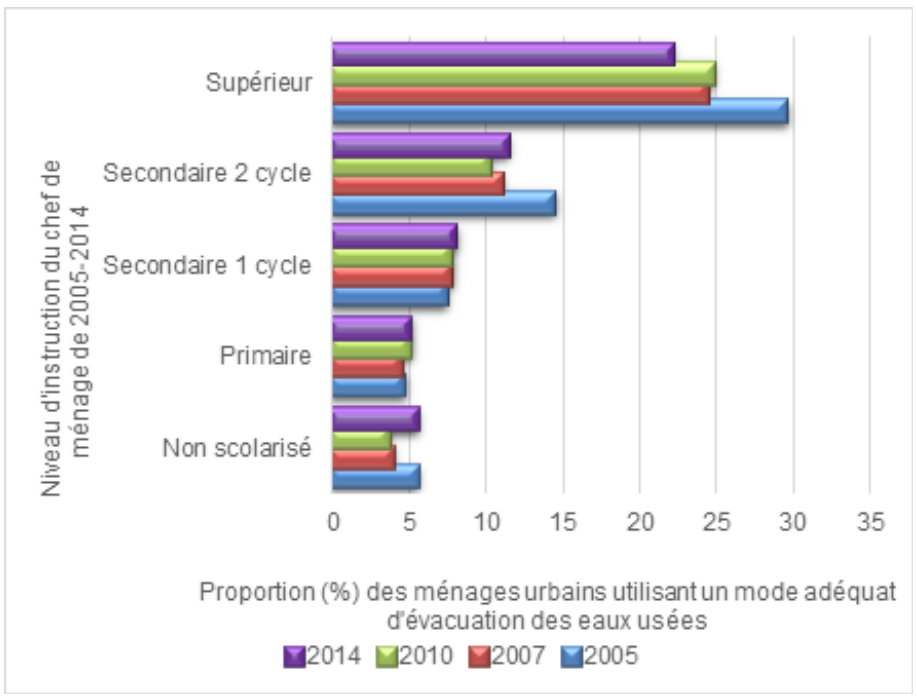
Les villes de Yaoundé et Douala présentent un taux d'accès plus élevé que dans les villes secondaires. Elles ont respectivement 51,8% et 59,8%. Les régions du Nord, de l'Extrême-Nord et de l'Est présentent un taux d'accès faible évalué respectivement à 35,2 % pour la région du Nord, 20,9 % pour la région de l'Extrême Nord et 24,4 pour la région de l'Est.



Source : CSO-Cameroon-FR. Approvisionnement en eau potable et assainissement au Cameroun P20

Figure 62 : Proportion de population ayant accès à des installations sanitaires suivant le type d'assainissement et selon le milieu de résidence.

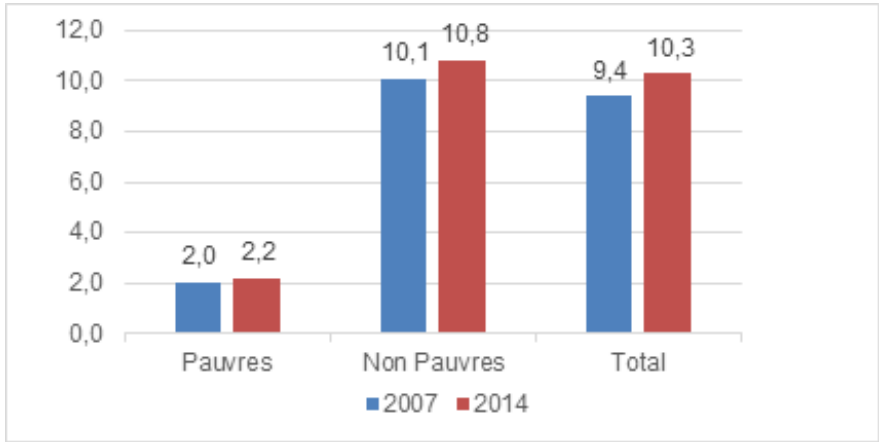
L'accès à l'assainissement décroît significativement suivant le niveau d'instruction du chef de ménage (comme le montre la Figure 63).



Source : INS-EESI 1 et 2, et ECAM 3 et 4

Figure 63 : Proportion (%) des ménages urbains utilisant un mode adéquat d'évacuation des eaux usées selon le niveau d'instruction du chef de ménage entre 2005 et 2014

Au Cameroun, en 2007 plus de 9,4 % des ménages en milieu urbain avaient accès à un mode adéquat d'évacuation des eaux usées et plus 10,3% en 2014. Cependant ces chiffres cachent des disparités selon le niveau de vie des ménages. En effet, moins de 3% des ménages pauvres avaient accès à un mode adéquat d'évacuation des eaux usées en 2007 et 2014. Par contre plus de 10% des ménages non pauvres avaient accès à un mode adéquat d'évacuation des eaux usées pour les mêmes années.



Source : INS-ECAM 3 et 4

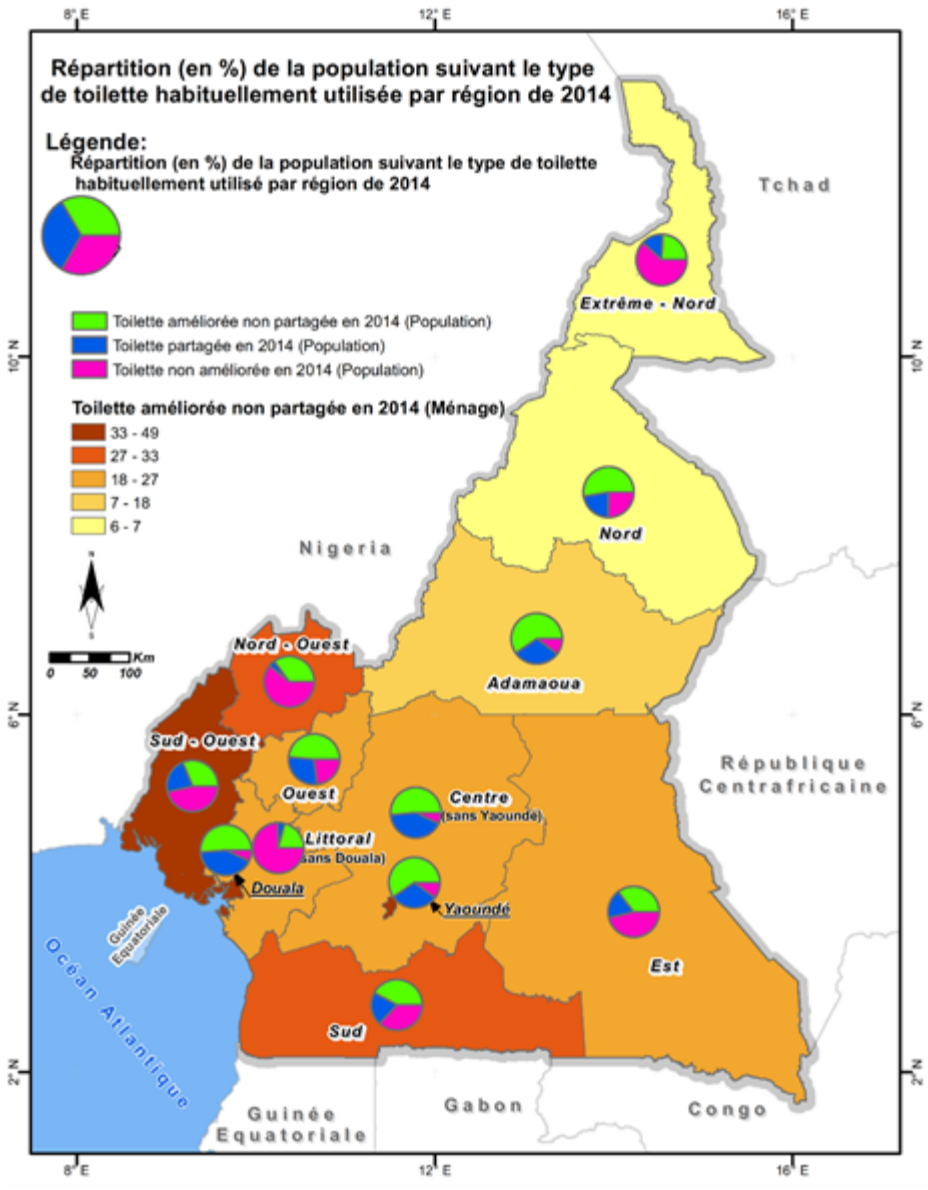
Figure 64 : Proportion (%) des ménages urbains utilisant un mode adéquat d'évacuation des eaux usées selon le niveau de vie des ménages en 2007 et 2014

En 2014, Sur les dix régions, plus de 33% des populations de la région du Sud-Ouest et plus de 27% des populations du Nord-Ouest et du Sud avaient accès habituellement aux toilettes aménagées non partagées. Les sept autres régions avaient un taux d'accès inférieur à 30%. Les populations de six régions (l'Extrême-Nord, l'Est, le Littoral (sans Douala), le Sud, le Sud-Ouest et le Nord-Ouest) n'avaient pas accès à des toilettes améliorées, tandis que les populations de la région du Centre (sans Yaoundé) et la ville de Douala avaient le plus recours à des toilettes améliorées.

Evolution de l'accès à l'assainissement au cours de la dernière décennie

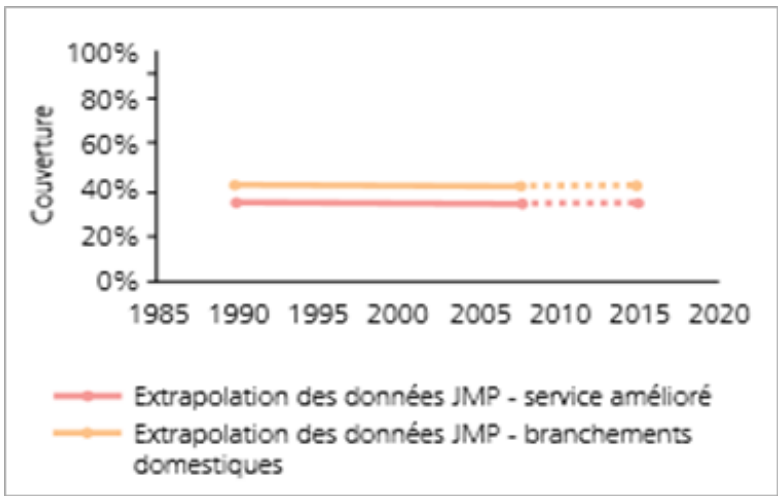
L'accès à l'assainissement est défini par l'usage d'un système privé ou partagé. De 1990 à 2008, seulement 3,2 millions de personnes ont obtenu un accès à l'assainissement amélioré.

Concernant l'assainissement amélioré en milieu rural, les données du Joint Monitoring Program (JMP) indiquent une stagnation du taux d'accès à 35% depuis 1990 (Figure 65). Cela signifie que le nombre de nouveaux ouvrages construits chaque année ne dépasse pas le taux de croissance démographique. En valeur relative, il n'y a aucune progression du sous-secteur.



Source : INS, CAM 2 et 3, ESSI 1 et 2, MICS 2et 4, EDS-MICS 2011

Carte 68 : Répartition (en%) de la population suivant le type de toilette habituellement utilisée par région de 2014

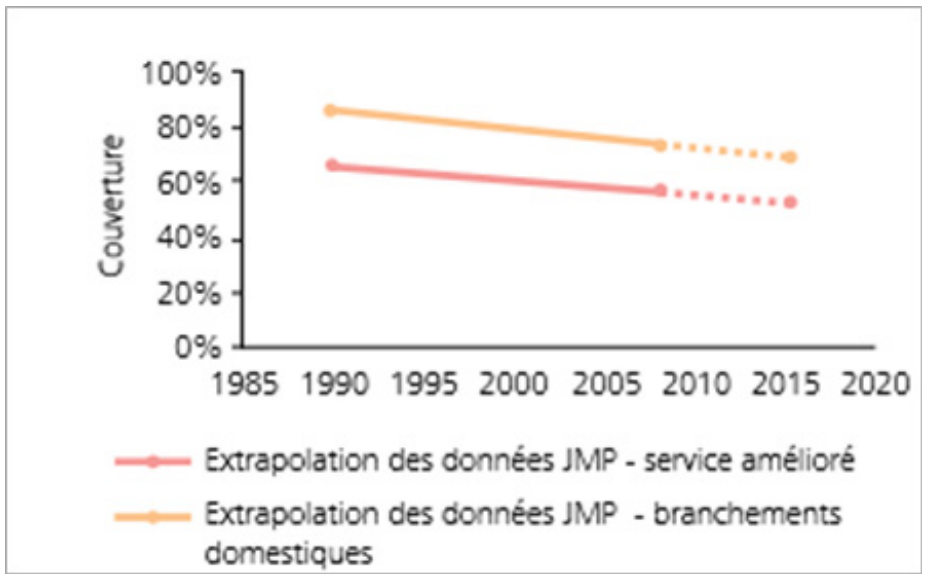


Source : JMP

Figure 65 : Evolution du taux d'accès en assainissement rural, comparé aux objectifs 2015

D'après le JMP, l'accès à l'assainissement amélioré en milieu urbain a carrément régressé entre 1990 et 2008, passant de 65% à 56%. Ainsi, au Cameroun l'atteinte de l'OMD relatif à l'assainissement urbain (tout comme pour l'assainissement rural) est donc certainement hors de portée (cf. Graphique 62). Cette situation inquiétante s'explique par la croissance très forte des deux principales villes, Douala et Yaoundé, et par l'absence quasi totale de financements alloués au sous-secteur.

Entre 2001 et 2007, la proportion de la population ayant accès à une toilette décente a connu une grande baisse. Au niveau national, on est passé de 44,7% à 31,7% soit une régression de 13 points.



Source : JMP

Figure 66 : Evolution du taux d'accès en assainissement urbain, comparé aux objectifs 2015

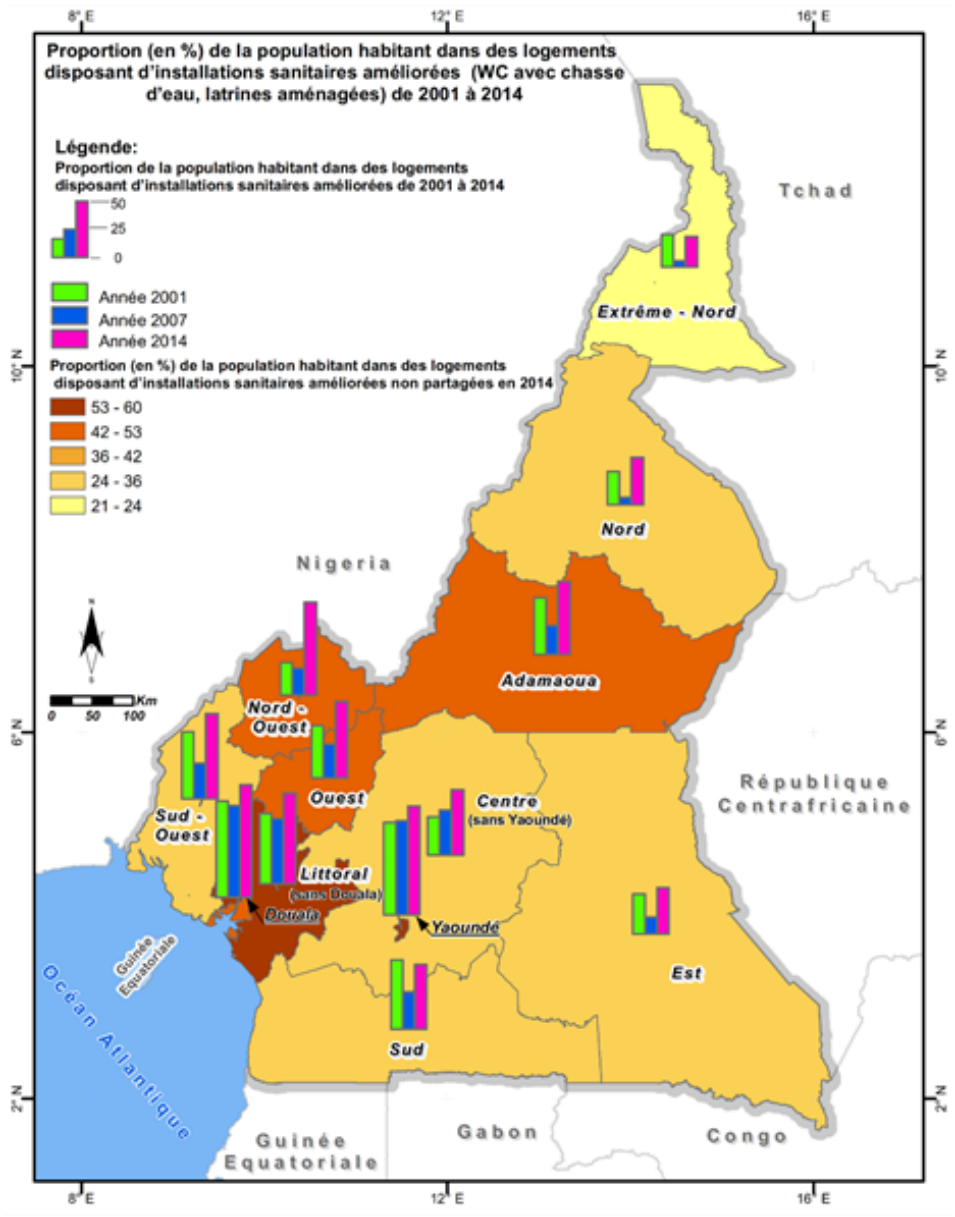
Concernant l'accès à une installation améliorée, on note une augmentation du taux d'accès. En effet, entre 2010 et 2015 le taux d'accès croît de 34% à 44% avec une augmentation de 57% à 62% dans les zones urbaines et de 11% à 26% dans les zones rurales.

De 2007 à 2014 dans huit régions, la proportion de la population habitant dans des logements disposant d'installations sanitaires améliorées a connu une nette progression. On est passé de 5,3% à 20,9% ; de 6,0% à 35,2% ; 13,7% à 24,4% et de 22,4% à 48,7% respectivement pour les régions de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Est et du Nord-Ouest.

Bien que les chiffres montrent une évolution et une avancée en milieu rural, ceci n'est pas le cas en milieu urbain. En effet, en milieu rural la proportion de la population habitant dans des logements disposant d'installations sanitaires améliorées est passée de 13,1% en 2007 à 28,8% en 2014 soit une avancée de 15,7 points. On observe, cependant, une baisse de 8,1 points en milieu urbain. Les déficits d'alimentation en eau potable en milieu urbain expliqueraient en partie cette baisse. En 2014, 57,6% des habitants en milieu rural disposaient d'installions sanitaires améliorées contre 65,7% en 2007. Sur l'ensemble, une progression de 8,7 points est observable, car seulement 31,7% des populations en 2007 habitaient des logements disposant d'installions sanitaires améliorées contre 40,4% en 2014. Toutefois, un grand besoin en installations sanitaires améliorées se fait ressentir. En effet, 44,4% des populations camerounaises disposaient d'installations sanitaires améliorées en 2001 contre 40,4% en 2014.

En 2014, les régions du Littoral (sans Douala), de l'Adamaoua (52,9%), de l'Ouest (42,3%) du Nord-Ouest (48,7%) et la ville de Douala (59,8%) sont les régions où la part des populations habitant dans des logements disposant d'installions sanitaires améliorées non partagées est élevée.

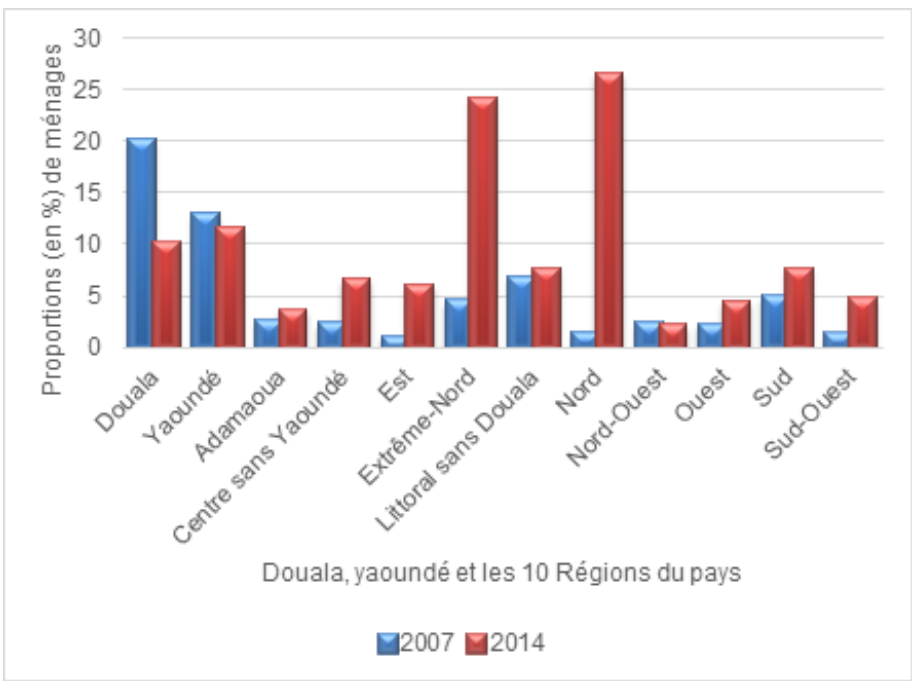
Les ménages ayant désinfecté le logement au cours des 12 derniers mois sont passés de 5,6% en 2007 à 10,9% en 2014. Soit une évolution de 5,3% en 7 ans



Source : INS, CAM 2 et 3, ESSI 1 et 2, MICS 2et 4, EDS-MICS 2011

Carte 69: Proportion (en %) de la population habitant dans les logements disposant d'installations sanitaires améliorées (WC avec chasse d'eau, latrines améliorées) de 2001 à 2014

Dans les régions du Nord (26,3%), de l'Extrême-Nord (23,9%) et de l'Est (5,8%) le nombre des ménages ayant désinfecté le logement a augmenté de façon significative entre 2007 et 2014.



Source: INS-ECAM 3 et 4

Figure 67 : Evolution des proportions de ménages ayant désinfecté le logement au cours des 12 derniers mois

Réseau d'assainissement

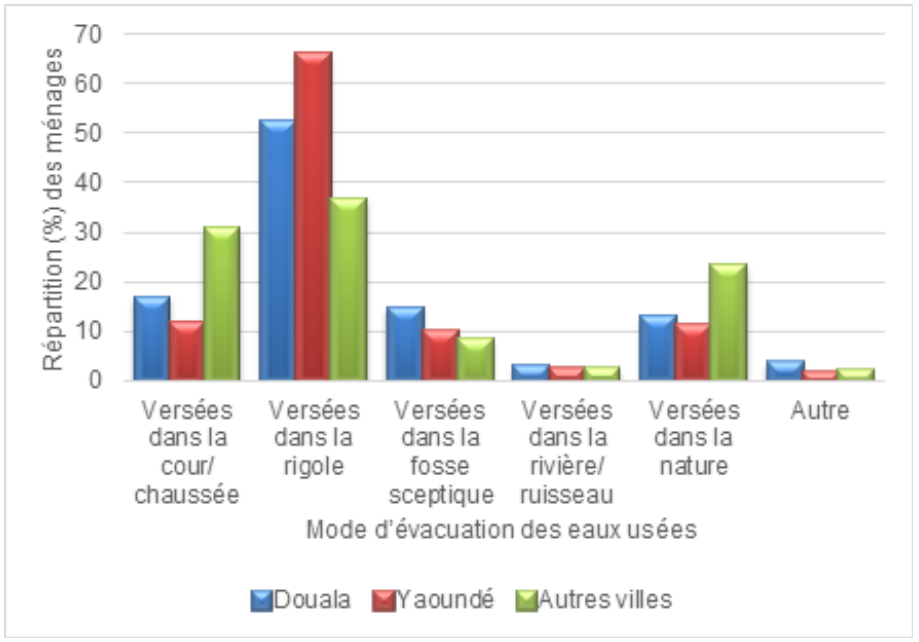
Au Cameroun, il y a les réseaux d'assainissement à petit diamètre, le réseau collectif du centre-ville de Douala, les anciens réseaux du centre-ville et les Systèmes d'assainissement des cités SIC et MAETUR.

La ville de Douala possède l'ancien réseau du centre-ville et les réseaux réalisés dans le cadre des opérations immobilières de la MAETUR et de SIC. Les anciens réseaux du centre-ville totalisent un linéaire de 5 km de canalisations en béton, de diamètres allant de 600 à 800 mm et il comporte plusieurs exutoires, dont 2 dans le Wouri et 3 dans la Besseké.

Les systèmes d'assainissement des cités SIC et MAETUR ont été équipés d'un système d'assainissement relié à une station d'épuration. Cependant la plupart de tous ces réseaux ne fonctionnent plus aujourd'hui. Ceci est lié à un manque d'entretien engendrant des dysfonctionnements et l'absence d'un responsable chargé d'assurer la gestion de l'assainissement dans les différents lotissements.

Que l'on se trouve en milieu urbain ou rural, l'assainissement des ménages est principalement autonome et plus de 80% des ménages utilisent des latrines pour l'évacuation des excrétas et des eaux usées, dans les villes comme dans les villages. Seulement 7% des ménages utilisent des WC avec chasse (sur fosse septique ou sur réseaux collectifs).

En effet, En milieu urbain comme dans les villes de Douala et Yaoundé, la proportion des ménages qui jettent les eaux usées dans la rigole est importante : Yaoundé 65,7%, Douala 51,7% et le milieu urbain 50,1%. Pour ce qui est du milieu rural et des autres régions du pays, les ménages évacuent leurs eaux usées dans la nature ; 60% des ménages en zones rurales, 82,2% des ménages de la région de l'Extrême-Nord, 64,4% des ménages de la région de l'Est, 62,1 % des ménages de la région du Nord et 59,8% des ménages de la région du Sud.



Source : INS-ECAM 4

Figure 68 : Répartition (%) des ménages suivant le mode d'évacuation des eaux usées en 2014

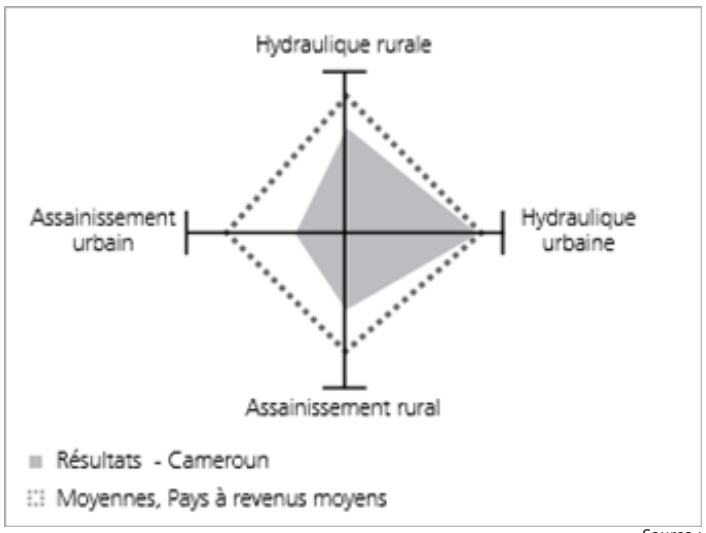
De façon générale, les ouvrages d'assainissement se caractérisent par leur structure sommaire peu compatible avec la préservation de l'environnement.

Performances du système

L'étape de la mise en place d'un cadre politique favorable qui est l'un des trois indicateurs jugeant des conditions propices pour le développement du secteur a été franchie par le Cameroun. Cependant sur cet aspect les résultats du pays sont encore inférieurs à la moyenne des pays africains à revenus moyens.

Concernant l'assainissement (urbain et rural) les résultats sont les plus faibles (manque de structuration des sous-secteurs). Toutefois, la réforme de l'hydraulique urbaine engagée permet au Cameroun d'avoir pour ce sous-secteur un résultat qui se rapproche de celui de la moyenne des autres pays.

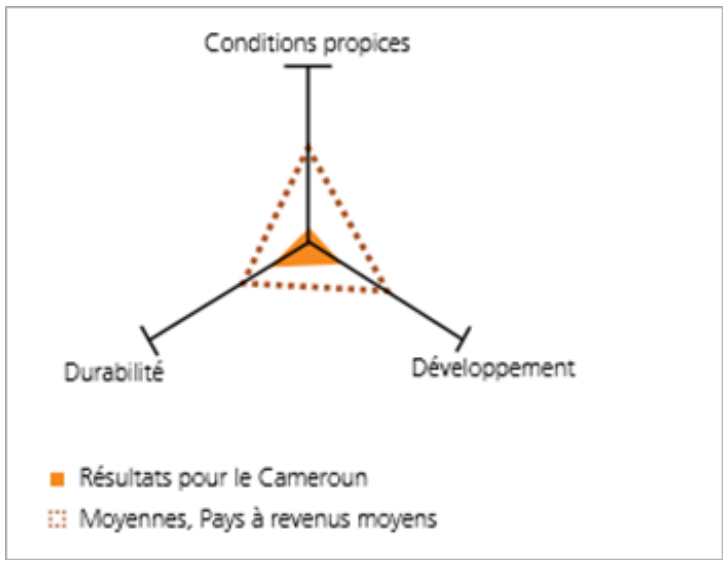
Pour ce qui est du financement, le taux d'exécution est globalement bon : 98,6 % sur les financements internes, presque 80 % sur les financements externes, pour la période 2002–2007. Cependant l'efficacité de la dépense reste relativement mauvaise. En effet, les mécanismes de contrôle sont incomplets ou inopérants, les prix unitaires sont plus élevés que dans des pays comparables, le marché n'est pas assez concurrentiel (trop peu d'entreprises de forage, prix fixés par l'administration), et le nombre d'ouvrages réalisés est relativement faible : une moyenne d'environ 700 équivalents points d'eau (EPE) par an.



Source : CSO2

Figure 69 : Résultats du Cameroun concernant le cadre institutionnel et comparaison avec les autres pays à revenus moyens.

L'assainissement urbain présente une performance très faible. Les résultats du sous-secteur se situent largement en dessous de la moyenne des autres pays africains à revenus moyens.



Source : CSO2

Figure 70 : Résultats du Cameroun pour le sous-secteur de l'assainissement urbain et comparaison avec les autres pays à revenus moyens

PERSPECTIVE DU SECTEUR

En perspective, le secteur compte finaliser la construction des stations de boues de vidange dans les villes de Yaoundé et Douala et dans quelques capitales régionales. Il était prévu d'augmenter le taux de collecte des boues issues des ménages en le faisant passer de 25% en 2015 à 30% en 2020 à Yaoundé, Douala et dans les villes de plus de 50000 habitants. Il est aussi question d'étendre à l'ensemble du pays l'amélioration de l'assainissement autonome, la construction de systèmes d'assainissement semi-collectif, de réhabiliter et d'exploiter les systèmes d'assainissement collectifs (Camp SIC) sans oublier l'amélioration des systèmes sanitaires et leur gestion dans les équipements collectifs.

D'ici à 2030, l'Etat compte assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable à un coût abordable et assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats.



Source: https://www.camer.be/UserFiles/file/images/cAmeroun/Station_Akomnyada250116700.jpg



Source : https://projectsportal.afdb.org//pictures/dataPortal/P1000844%20(2)_2018-04-18_102858.JPG



Source : https://images.theconversation.com/files/296297/original/file-20191009-3851-1j3n106.jpg?ixlib=rb-1.1.0&rect=0%2C243%2C3954%2C2899&q=45&auto=format&w=926&fit=clip



ACTIVITES ECONOMIQUES

INTRODUCTION

L'économie camerounaise reste la plus résiliente de l'Afrique Centrale ces dernières années malgré la baisse des cours des matières premières depuis 2014, notamment le pétrole et les chocs sécuritaires dans les régions de l'Extrême-Nord, de l'Est, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du pays. Sur la période 2010-2017, elle est fortement dominée par le secteur tertiaire avec une accentuation notoire à partir de 2015. Durant les dernières décennies, son PIB a été marqué par le déclin de la part de l'agriculture et le rétrécissement des activités manufacturières contre une progression des BTP et de certaines activités modernes du secteur tertiaire. Cependant, la croissance économique du Cameroun (4,7% en moyenne entre 2010 et 2017) ne provient pas de gains de productivité en agriculture, ou sur l'acquisition de nouvelles capacités technologiques dans les activités manufacturières, elle est tirée principalement par le secteur primaire. Mais ce schéma ne doit pas ôter au secteur agro-sylvo-pastoral sa place en tant qu'un des secteurs clés de l'économie nationale étant donné qu'il assure un rôle important dans la création de revenus dans les campagnes et fonde la base du pouvoir d'achat des populations rurales sans oublier ses effets d'entraînement sur les autres secteurs (RNDH, 2019).

Et afin d'amorcer un véritable décollage économique, le gouvernement a choisi d'impulser le développement du pays en mettant un accent particulier sur le renouvellement des infrastructures (ports, routes, barrages, etc.) et le lancement des grands projets, devant permettre une plus grande mobilité des facteurs de production (personnes, équipements et capitaux), d'attirer les investissements directs étrangers et de préparer la phase d'industrialisation qui demande une offre suffisante en infrastructures énergétiques, de transport et de communication.

AGRICULTURE ET FORESTERIE

AGRICULTURE

CONTEXTE GÉNÉRAL, POLITIQUE AGRICOLE ET CADRE LÉGISLATIF

Contribution de l'Agriculture à l'économie nationale

L'agriculture occupe une place importante dans l'Economie Camerounaise puisqu'elle a employé 51,2% de la population durant la saison 2016/2017 avec des proportions plus fortes de l'ordre de 70% dans les régions de l'Extrême Nord, Nord et Ouest (SND30) et 81,8% des actifs en zone rurale (ECAM 4, 2014). Elle fournit des produits vivriers pour la sécurité alimentaire de la population Camerounaise et pour celle des Etats de la sous-région CEMAC. Les exportations des produits agricoles génèrent d'importantes devises au pays. Le secteur rural représente 55% des recettes d'exportation du pays soit presque deux fois les recettes venant des hydrocarbures (30%) (SND30). La contribution de l'Agriculture au PIB est passée de 1073 milliards FCFA en 2010 à 1480 milliards FCFA en 2017, ce qui représente en moyenne 9,5% du PIB National et 70% du PIB du secteur primaire (INS, 2018).

Tableau 43 : Contribution de l'Agriculture au PIB National

Désignation	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
PIB (milliards FCFA)	11236	11700	12232	12893	13651	14423	15093	15629
Secteur primaire (milliards FCFA)	1533	1573	1630	1745	1852	1950	2049	2115
Agriculture	1073	1101	1142	1226	1283	1365	1447	1480
Contribution Agriculture au PIB Sect. Primaire %)	69.9	69.9	70.1	70.2	69.3	70	70.6	69.9
Contribution Agriculture au PIB National (%)	9.5	9.4	9.3	9.5	9.4	9.5	9.6	9.5

Source : MINEPAT, INS 2018

Revue des politiques agricoles

De l'indépendance du Cameroun en 1960 à 1986, la politique agricole était conçue et réalisée dans le cadre des plans quinquennaux de développement. Elle visait l'accroissement de la production et de la productivité agricole, l'augmentation des recettes d'exportation, du revenu du paysan et de la transformation locale des produits. A côté des petites exploitations agricoles familiales, l'Etat avait créé des sociétés publiques et parapubliques ainsi que des projets intégrés (SEMRY, SODECAO, CDC, SODECOTON, SOCAPALM, MIDEVIV, ZAPI-Est) pour la production, la transformation et la commercialisation des produits agricoles.

Suite à l'avènement de la crise économique en 1987, les plans quinquennaux ont été suspendus, de nombreuses sociétés d'Etat ont été fermées ou ont été privatisées du fait de leur non-rentabilité financière. L'Etat a élaboré une Nouvelle Politique Agricole (NPA) en 1990 et un plan d'Ajustement du Secteur Agricole en 1994 et suivant lesquels il se désengageait des activités (production, transformation, commercialisation) pour se recentrer dans les fonctions d'orientation, de facilitation et de pourvoyeur des infrastructures de base pour promouvoir un secteur privé fort, capable de relancer les activités agricoles et de défendre les intérêts des acteurs. Cette nouvelle politique a permis dans les années 1990 et 2000, l'émergence des EMF, le développement de nombreuses organisations professionnelles et interprofessionnelles, de plusieurs entreprises privées de commercialisation d'intrants, de matériels et de produits agricoles. Mais, ces résultats ont été insuffisants pour inverser la tendance de la dégradation des ressources naturelles (y compris les terres agricoles) et pour réduire la pauvreté grandissante qui touchait 40,2% de la population en 2001.

Stratégie sectorielle

Pour mieux adresser ces problèmes, La NPA a été révisée en 2003 et exploitée pour l'élaboration de la Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR) en 2005. Dans cette SDSR, l'accent était mis sur la modernisation de l'appareil de production et sur le développement des filières agricoles à travers les projets & programmes (SDSR, 2005).

Encadré 13 : UNVDA (Upper Noun Valley Development Authority)

C'est une structure créée par l'Etat dans les années 1970 pour le développement de la riziculture dans la plaine de Ndop en vue d'alimenter les centres urbains en riz, d'accroître le revenu des producteurs et de réduire les importations de riz pour lesquelles le pays débourse annuellement d'importantes quantités de devises. Pour réaliser sa mission, l'UNVDA s'occupe de la gestion des infrastructures hydro-agricoles, de l'encadrement technique des producteurs et de leur appui en intrants. Après 30 ans d'exploitation, les aménagements et équipements ont vieilli et nécessitent d'importants moyens financiers dont la structure ne dispose pas pour la réhabilitation. Avec le choix porté sur le riz en 2010 par la SDSR comme l'une des filières prioritaires pour assurer la sécurité alimentaire du pays et pour générer les revenus aux acteurs, l'Etat s'est engagé à réhabiliter les infrastructures et équipements de l'UNVDA pour lui permettre d'accroître la production nationale du riz.

A la suite de la mise en œuvre satisfaisante des différents Programmes d'Ajustement Structurel (conclus avec le FMI et la Banque Mondiale) et de l'atteinte en 2006 de l'IPPTE qui ont redonné au Cameroun de la crédibilité envers les PTF, le gouvernement a adopté en Mars 2009 une vision pour l'émergence du pays à l'horizon 2035. Par rapport à cette vision, il a élaboré en Novembre 2009 le DSCE qui constitue le cadre global de référence de la politique et des actions du gouvernement et qui précise les objectifs à atteindre pour la période 2010-2020. En 2020, un nouveau cadre de référence dénommé Stratégie Nationale de Développement 2030 a vu le jour pour l'orientation des actions durant la période 2020-2030.

La SDSR a été révisée en 2011 pour impulser une plus grande contribution (de l'Agriculture, de l'Elevage, des Pêches et des Forêts) à la croissance économique du pays, à la réalisation des OMD et des différentes cibles du DSCE en 2020. D'après la vision 2035, la politique agricole révisée vise la promotion d'une agriculture durable, moderne, compétitive, qui repose sur les EFA et sur le développement des exploitations de moyenne et de grande taille (agriculture de 2e génération) en vue d'assurer la sécurité alimentaire, d'approvisionner les unités de transformation, de développer les chaînes de valeurs, créer des emplois et augmenter les revenus des acteurs. Pour cela, l'Etat a réservé 1,5 millions d'ha de terres en concession pour les grands projets agro-industriels qui pourront être portés par les investisseurs nationaux et étrangers (SDSR, 2011).

En ce qui concerne le développement du secteur rural, la nouvelle SDN30 réaffirme son option de mener une révolution agricole. L'objectif pour la période 2020-2030, est de réduire considérablement la pauvreté en milieu rural à travers la hausse de la productivité agricole afin d'assurer son autosuffisance alimentaire d'une part et d'approvisionner la demande croissante des agro-industries nationales en matières premières agricoles d'autre part. Ceci permettra de conquérir et d'approvisionner les marchés internationaux, plus particulièrement ceux des sous régions CEDEAO et de la CEEAC, y compris le Nigéria en produits agro-industriels de 2ème et 3ème transformation à travers la valorisation plus poussée des matières premières locales et la promotion des exportations.

L'atteinte de ces objectifs induit nécessairement la mise en conformité de la production agro-industrielle ; la modernisation de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture ; et la commercialisation sur le marché extérieur de la production agro-industrielle.

Encadré 14 : MEADEN (Mission d'Études pour l'Aménagement et le Développement de la région du Nord)

C'est un Etablissement Public Administratif créé par décret N° 2002/039 du 04 Février 2002 à la suite du changement de dénomination et de la réorganisation de l'ex-MEAVSB créé le 17 Juillet 1972. La MEADEN est placée sous la tutelle du MINEPAT et elle est chargée de l'identification, de la planification, du suivi-évaluation et de la coordination des actions de développement dans la région du Nord. Dans le cadre de sa mission, la MEADEN a réalisé le plan directeur de l'aménagement de la vallée supérieure de la Bénoué qui a identifié 17 000 ha de terres irrigables pour le développement agricole sur les 02 rives de la Bénoué de Lagdo à Garoua. Elle a aussi assuré la mise en oeuvre de plusieurs projets notamment le projet NEB (1973-1996) qui a installé plus de 200 000 migrants venus de l'Extrême-Nord dans la vallée supérieure de la Bénoué pour le développement de la culture cotonnière et des vivriers ; le projet Lagdo qui a construit le barrage hydro-agricole de Lagdo pour alimenter les 03 régions septentrionales en énergie électrique, et qui encadre 2000 producteurs pour les cultures irriguées sur 1000 ha en aval du barrage. Dans les perspectives, la MEADEN s'apprête à mener plusieurs autres études et actions pour le développement de la région du Nord notamment l'étude du schéma directeur de développement du territoire de la région du Nord, le renforcement des capacités techniques des Collectivités Territoriales Décentralisées, l'édition de l'atlas de la région du Nord, de la ville de Garoua et des villes secondaires.

Rappel des principaux textes législatifs & règlementaires

Les activités agricoles au Cameroun sont encadrées par un certain nombre de textes législatifs et règlementaires notamment la loi foncière (N° 74/1 et 74/2 du 06 juillet 1974) qui encourage l'appropriation individuelle des terres par voie d'immatriculation (titre foncier) et qui sécurise ainsi les investissements que le producteur réalise sur le terrain ; les lois (N° 90/053 sur les associations, N° 92/006 sur les COOP/GIC, N° 93/015 sur les GIE, N° 99/014 sur les ONG) qui règlementent la vie associative, l'activité des organisations internationales et le regroupement des acteurs pour exercer leurs activités (ex. en filières) et défendre leurs intérêts. A la faveur de ces différents textes, de nombreuses organisations se sont créées et en 2011, le Cameroun comptait 123 305 OP, soit 115 581 GIC, 1853 Coopératives, 3714 Unions, 540 Fédérations et 42 Confédérations.

Il existe d'autres lois et textes qui régissent les activités agricoles dans le pays à savoir la loi semencière, la loi sur l'importation et la commercialisation des pesticides, les textes sur la composition et le fonctionnement de la commission de règlement des litiges agropastoraux qui est chargée également du zonage agropastoral.

L'ESPACE AGRICOLE

Typologie des exploitations et de l'activité agricole

Au Cameroun, on distingue globalement 4 types d'exploitations agricoles notamment les Exploitations Agricoles Familiales (EFA), 1 à 3 ha de superficie, conduites par les chefs de ménage, qui utilisent peu d'intrants améliorés et essentiellement la main d'œuvre familiale ; les produits issus des exploitations sont d'une part autoconsommés et d'autre part, vendus sur les marchés locaux. Ces exploitations, qui sont les plus nombreuses et les plus répandues sur le territoire national, pratiquent depuis 1960-1980, une gamme variée de cultures (sorgho, arachide, coton, maïs, manioc, igname, patate, macabo, café, cacao, banane, plantain, palmier à huile, manguier, citrus); elles sont vieillissantes actuellement et affichent des rendements relativement bas ; le renouvellement des plantations est partiel et concerne quelques spéculations notamment le plantain, le cacaoyer et le palmier à huile.

Les exploitations agricoles de moyenne importance, 3 à 50 ha, initiées par les hommes d'affaires, les salariés et les élites ; elles pratiquent les cultures (en pur et parfois associées) telles que le cacaoyer associé au plantain, le palmier à huile, le cotonnier, le maïs, l'ananas, la papaye, le manioc, l'oignon, la tomate, la pomme de terre et le soja ; les produits sont destinés au marché.

Cette catégorie d'exploitation utilise une quantité appréciable d'intrants améliorés (semences, engrais minéraux, pesticides…), des matériels et équipements de haute productivité (motopompe, motoculteur, tracteur, semoir) et une main d'œuvre payante.

Leur nombre s'accroît considérablement depuis 2010 grâce aux appuis (subventions en intrants, matériels et équipements) accordés par les projets & programmes étatiques (ACEFA, Agropoles, PACA, PNDRT) aux promoteurs des nouvelles plantations et des unités de transformation. En 2018, le Cameroun comptait 45 agropoles dont 25 unités sur la production/transformation agricole (cacao, plantain, maïs, ananas, manioc, soja, palmier à huile, riz, avocat, poivre, pomme de terre). Ces unités sont situées principalement dans les régions du Centre (6), de l'Ouest (5), du Littoral (4) et de l'Est (4).

Les grandes plantations des sociétés agro-industrielles de palmier à huile, d'hévéa, de canne à sucre, de banane, de thé, de tabac, de maïs, etc. qui sont installées depuis les années 1970-1990 (HEVECAM, CDC, PAMOL, MAISCAM, SOSUCAM...) et qui fonctionnent sous forme d'entreprises modernes avec une administration, du personnel permanent, un parc de matériels et d'équipements de qualité, une à plusieurs unités de transformation. Ces sociétés utilisent des techniques modernes de production (irrigation, fertilisants, pesticides), de transformation et de conditionnement des produits pour optimiser les rendements et maximiser les gains financiers. Leurs produits sont vendus sur le marché local, en zone CEMAC et en Europe. L'Etat a déjà attribué à cette agriculture industrielle et de rente près de 664 000 ha de terres à travers le pays. Au vu de la dynamique actuelle, le nombre des grandes plantations va augmenter au cours de la prochaine décennie (2020-2030) avec l'installation imminente de multinationales et de privés (Hydromine, Atega Estate, Moscow coffee house, Justin sugar, Goodhope Asia holdings) qui sollicitent près de 2,4 millions d'ha de concessions foncières pour les cultures d'hévéa, de palmier à huile, de maïs, de café, de canne à sucre et celles destinées aux biocarburants.

Tableau 44 : Situation des concessions foncières aux sociétés et entreprises agricoles au Cameroun

Société/Entreprise agricole	Spéculations pratiquées	Superficie attribuée (ha)	Localisation
CDC	Palmier à huile, Banane, Hévéa	102000	Sud-Ouest
PAMOL	Palmier à huile	41000	Sud-Ouest
SOCAPALM	Palmier à huile	58000	Littoral & Centre
	Palmier à huile & transformation en huile	3793	Edéa
	Hévéa & palmier à huile	4870	Dizangué
Plantations villageoises (Sanaga maritime)	Palmier à huile, Hévéa	100000	Sanaga maritime
HEVECAM	Hévéa	41000	Sud (Océan)
SUD-CAMEROUN HEVEA	Hévéa	45000	Sud
HERAKLES	Palmier à huile	73000	Sud-Ouest
Périmètre agricole de Nanga Eboko	Riz	10000	Nanga Eboko
Projet Coréen	Riz	10000	Mbam & Kim
UNVDA	Riz	136700	Ndop
SOSUCAM	Canne à sucre & transformation en sucre	12000	Haute Sanaga
PDRMM/MINADER	Riz, produits maraîchers	1200	Noun
PHP	Banane, Fruits	6000	Njombé-Penja
Maïscam	Maïs	5500	Ngaoundéré
Ndawara Tea estate	Thé, Elevage	2000	
SBM (Société des Bananeraies de la Mbomé)	Banane	1000	
SPM (Société des Plantations de Mbanga)	Banane	800	Mbanga
SEMRY	Riz	12000	Mayo-Danay
TOTAL	--	**664000**	

Source : MINEPAT, SNADDT, 2016, Rapport Diagnostic

Tableau 45 : Superficies sollicitées par les sociétés et entreprises agricoles

Société/Entreprise agricole	Spéculations envisagées	Superficie sollicitée (ha)	Localisation
Biopalm Energy	Palmier à huile	200000	Sud (Loukoundje)
CDC	Palmier à huile	2500	Sud-Ouest
Good Hope	Palmier à huile	100000	Sud (Kribi)
PALMCO SARL	Palmier à huile	100000	Nkam, Yabassi, Dja et Lobo
PAMOL	Palmier à huile	100000	Sud-Ouest (Bakassi)
SGSOC/HERAKLES	Palmier à huile	73000	Sud-Ouest
Sime Darby	Palmier à huile	300000	Sud-Ouest et Littoral (Nkam)
Solaris	Palmier à huile	94000	nd
Wilmar OLAM	Palmier à huile	nd	Est
Groupe Harrison Ltd	Hévéa	20000	nd
Sud Hévéa	Hévéa	45200	Sud
Sime Darby	Hévéa	130000	nd
Smart holdings	--	25000	nd
Atega Estate sari	Tournesol & Maïs (pour biocarburants)	300000	Centre, Est, Sud, Adamaoua
Palmist oil company	Soja, Mais, Tournesol	10000	Adamaoua
Forbes Energy Cameroon	Manioc	32000	Centre, Est, Sud, Adamaoua
Moscow coffee house	Café	100000	nd
Green fill (Azur)	Palmier à huile	60000	nd
Cargill	Palmier à huile	38000	nd
Guta	Cacao	20000	nd
West ends farms	Mais, Elevage	20000	nd
Groupe Hamsons ltd	Hévéa	20000	nd
Justin sugar	Canne à sucre	155000	nd
Hydromine	Cultures pour biocarburant & fabrication éthanol	500000	nd
TOTAL	—	2444000	nd

Source : MINEPAT, SNADDT, 2016, Rapport Diagnostic : Secteurs économiques et dynamiques spatiales, Nguiffo S. et watio S.M., 2015. Investissements dans le secteur agro-Industriel au Cameroun : acquisitions de terres à grande échelle depuis 2005 ; IIED, CED.
nd : données non disponibles

Encadré 15 : CDC (Cameroon Development Corporation)

C'est une société publique créée en 1947 et placée sous la tutelle du Ministère en charge de l'Agriculture. Elle intervient dans la production (en régie), la transformation partielle et la commercialisation des produits agricoles notamment la banane, le caoutchouc, l'huile de palme et de palmiste. La CDC exploite 42 027 ha dans le Sud-Ouest et le Moungo, répartis en 22 262 ha d'hévéa, 15 240 ha de palmier à huile et 4 525 ha de bananeraie. Ses usines de production de caoutchouc (18 000 à 20 000 tonnes/an) sont installées à Tiko, Mukonje et Pendamboko. La production de l'huile de palme (18 000 à 19 000 tonnes/an) et de palmiste (600 tonnes/an) est basée à Mondoni, Ideneau et Illoani. La production de banane-dessert (100 000 tonnes/an) est exportée (en collaboration avec Del Monte) en Europe ainsi que le caoutchouc dont une partie est expédiée à Singapour. L'huile de palme et de palmiste est vendue localement et dans la zone CEMAC. Depuis 2007-2008, la CDC est engagée dans plusieurs projets d'expansion des cultures d'hévéa (6000 ha) dans le Moungo, de la banane (2000 ha) à Tiko et de palmier à huile (6000 ha à Boa et 10 000 ha dans le Donga Mantung). La crise politique qui sévit depuis 2016 dans les régions du Sud-Ouest et du Nord-Ouest a sérieusement affecté la dynamique de développement impulsée par la CDC dans cette zone où elle employait déjà 22036 personnes dont 18 989 permanents et 3047 travailleurs temporaires.

La 4e catégorie est constituée des exploitations d'agriculture biologique, de petite superficie (0,5 à 2 ha), qui ont commencé leurs activités à la fin des années 1990 et qui cultivent principalement les fruits et légumes (ananas, papaye, avocat, mangue, …). Les champs sont localisés essentiellement autour de Yaoundé, dans le Moungo, et dans la région de l'Ouest. Les produits sont plutôt exportés vers l'Europe mais une petite partie est transformée et vendue localement dans les supermarchés et les boutiques spécialisées.

Encadré 16 : MIDENO (Mission de Développement du Nord-Ouest)

MIDENO (Mission de Développement du Nord-Ouest)

Elle a été créée au début des années 1980 par l'Etat pour améliorer les conditions de vie des populations rurales de la région du Nord-Ouest. Pour réaliser sa mission. Elle supervise et effectue le suivi-évaluation de plusieurs projets de développement dans la région, notamment le Projet de Développement Rural des hauts-plateaux du Nord-Ouest, le Projet de Développement Participatif et Décentralisé de la région des grassfields. Les principaux défis actuels à relever sont la pauvreté rampante dans la région, l'insécurité suite aux actions des sécessionnistes et l'insécurité alimentaire.

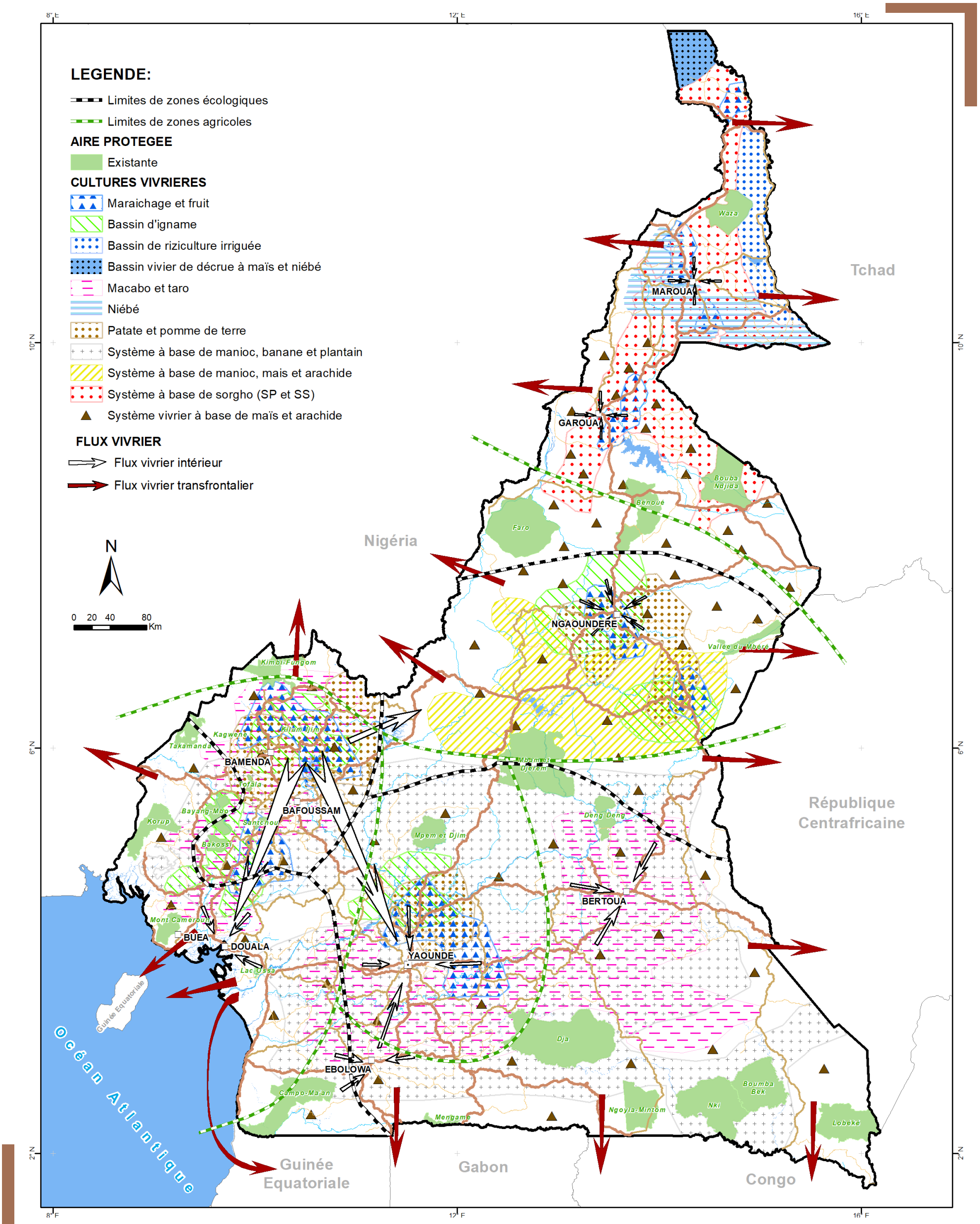
Encadré 17 : SOWEDA (South West Development Authority)

SOWEDA (South West Development Authority)

Elle a été créée dans les années 1990 pour améliorer les conditions de vie des populations rurales de la région du Sud-Ouest et ce, à travers, le développement de l'agriculture, de l'élevage et la réalisation des infrastructures socio-économiques. Depuis quelques années, cette mission accompagne le processus de décentralisation dans la région à travers ses actions en faveur du développement rural. La SOWEDA assure aussi le suivi de l'exécution des projets de développement notamment dans la zone du Rumpi.

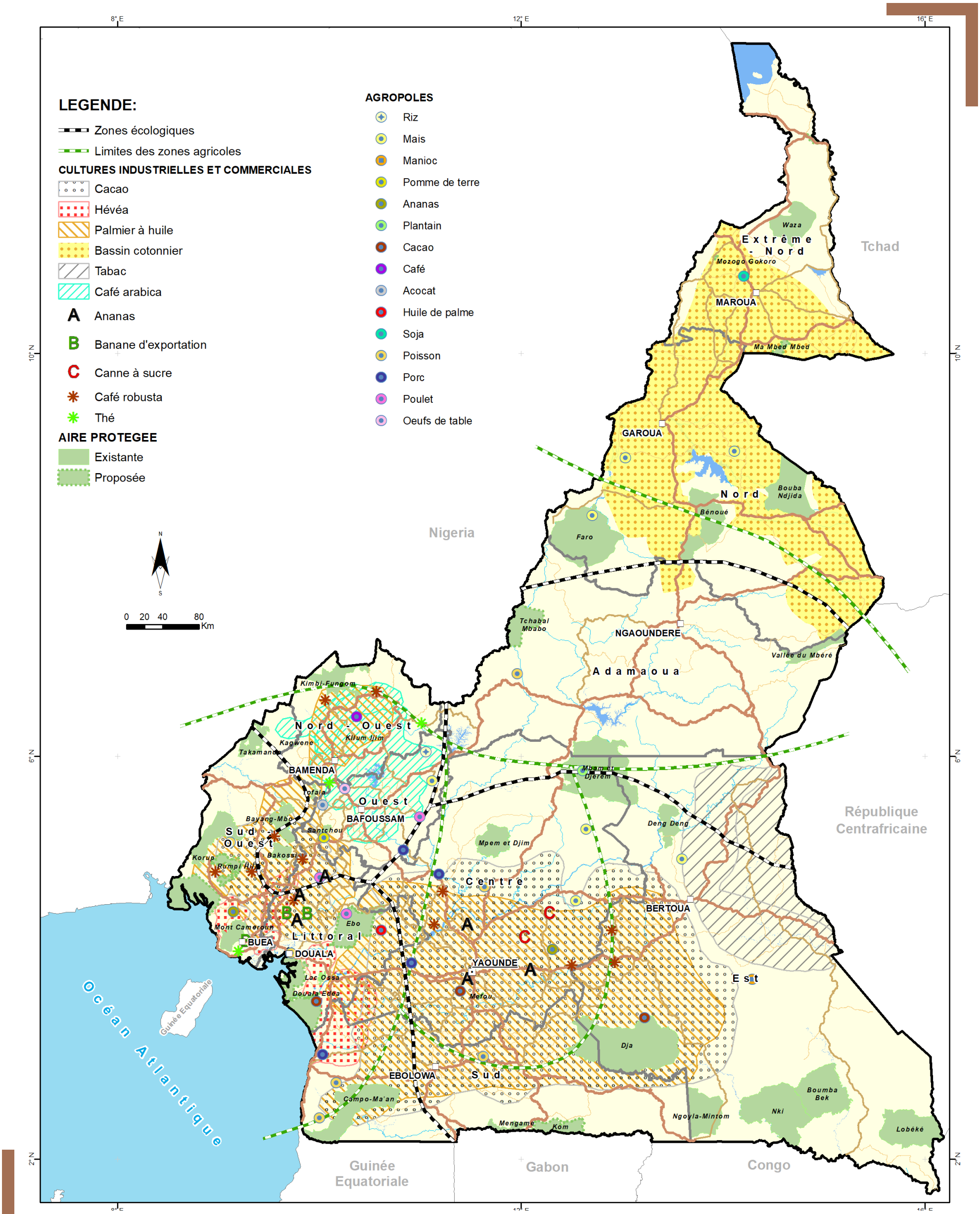
Principaux bassins de production et organisation de l'espace agricole

Le Cameroun dispose de 5 zones agro-écologiques (de la forêt dense à la steppe arbustive), ce qui favorise la pratique d'une diversité de cultures à l'instar des fruits, légumes, des céréales, légumineuses, des racines & tubercules, du plantain & la banane, et des cultures industrielles (café, coton, palmier à huile, hévéa). Pour les fruits & légumes, il y a 6 grands bassins dans le pays (Moungo, Centre, Ouest, Adamaoua, Nord & Extrême-Nord, Fako). Les céréales et le maïs sont plus répandus (Ouest, Nord & Adamaoua, Centre, Moungo, Nord-Ouest et Sud-Ouest, lac Tchad) que le riz (Nord & Extrême-Nord, Nord-Ouest, Santchou) et le Sorgho & Mil (Nord & Extrême-Nord). Dans le groupe des légumineuses, c'est l'arachide qui est la plus répandue (Nord & Extrême-Nord, Adamaoua-Est-Centre, Moungo et Sud-Ouest) suivie du haricot (Ouest, Nord-Ouest, Adamaoua), du soja (Ouest, Nord-Ouest, Nord, Centre) et du Niébé (Nord & Extrême-Nord). Les Racines & Tubercules (manioc, igname, patate, macabo & taro), initialement cultivés en zone forestière et de hautes savanes de l'Ouest (Centre, Est, Sud, Littoral, Sud-Ouest, Ouest et Nord-Ouest) sont en train de s'étendre dans la savane arbustive (Adamaoua et Nord). Le plantain et la banane sont cultivés dans les 7 régions du grand Sud-Cameroun et particulièrement en zone forestière (Centre, Est, Sud), dans le littoral et Sud-Ouest (Banane dessert), à l'Ouest et au Nord-Ouest. Dans le groupe des cultures industrielles, seul le coton se retrouve au Nord du pays (Nord, Extrême-Nord, Vina), le thé et le café arabica sont basés en zone d'altitude du Sud (Ouest, Nord-Ouest, Sud-Ouest), le tabac à l'Est, le palmier à huile et le café robusta en zones forestière et littorale (Centre, Sud-Ouest, Littoral), l'hévéa au Sud, Sud-Ouest et Sud Moungo.



Source : SNADDT, MINEPAT

: Carte des bassins de production des principales cultures vivrières



Source : SNADDT, MINEPAT

Carte 71 : Principaux bassins des cultures industrielles et d'exportation

Les cartes de répartition des différentes cultures (vivrières, industrielles et d'exportation) sur le territoire national montrent trois niveaux de saturation des espaces : une forte saturation dans les régions de l'Extrême-Nord, de l'Ouest, du Sud-Ouest et dans deux départements (Moungo, Lékié), ce qui a entraîné depuis 03 décennies une migration des populations de ces zones vers les régions moyennement saturées (Nord, Adamaoua, Centre) où on pratique l'élevage (bovin, PR, porcin, abeilles) et plusieurs cultures (cotonnier, cacaoyer, plantain, manioc, maïs,…). Il est important d'accélérer l'aménagement et le zonage agropastoral dans ces nouvelles zones d'installation pour éviter une occupation anarchique de l'espace et pour promouvoir un développement harmonieux des différentes activités (agricoles, pastorales, conservation et d'urbanisation). Les zones non saturées (Est, Sud, nord du Centre, départements du Nkam et de la Sanaga maritime) sont pour la plupart peu accessibles surtout en saison des pluies.

Enfin, la SND30 envisage un désenclavement des bassins de production, la mise en place d'un minimum d'infrastructures sociales et économiques au niveau de chaque commune située en zone rurale, des mécanismes pour faciliter l'accès aux engins de mécanisation au niveau desdites communes.

Il sera question aussi d'encourager la création, sous l'impulsion des CTD, dans les principaux bassins de production, des Sociétés Coopératives de Développement, de mettre en place un système de financement adéquat de l'agriculture et développer des nouveaux modes de financement adaptés à l'agriculture comme le warrantage.

LA PRODUCTION AGRICOLE

L'accroissement de la productivité et de la compétitivité des produits agricoles sont parmi les priorités du SND30. En effet, le gouvernement entend promouvoir davantage une approche de filière structurée autour des chaines de valeurs et des clusters tout en tenant compte des spécificités liées aux différentes zones agro-écologiques, améliorer l'accès aux intrants et promouvoir les technologies les plus innovantes.

Pour les moyennes et grandes exploitations, il compte aménager des hyper-espaces à leur concéder conformément au plan de zonage et aux schémas d'aménagement du territoire. Concernant les exploitations familiales agricoles. Afin de répondre à la question des intrants, le gouvernement entend mettre en place des systèmes industriels de pépinières à haut rendement qui traiteront directement avec les Sociétés Coopératives de Développement (SCD). De façon transversale, le gouvernement mettra à disposition des facilités en vue d'une plus grande vulgarisation des fruits de la recherche.

Afin de capitaliser au mieux les retombées escomptées de l'accroissement de la productivité et de la production agricole, le gouvernement se donne pour objectif d'aider à la création de société coopératives de développement dans toutes les communes du pays et d'en faire des instruments privilégiés d'implication des conseils municipaux élus dans le développement économique et social de leurs communes.

Evolution des superficies et des productions

D'après les superficies emblavées et les quantités produites en 2016, les cultures les plus pratiquées au Cameroun sont, pour les vivrières, le manioc (5 284 683 tonnes pour 330 292 ha), le plantain (4 280 305 tonnes pour 337 416 ha), le maïs (2 101 631 tonnes pour 1 207 013 ha), les macabo & taro (1 801 180 tonnes pour 222 368 ha), la tomate (1 182 114 tonnes pour 92 626 ha) et les sorgho & mil (1 144 992 tonnes pour 1 040 902 ha). S'agissant des cultures industrielles, la canne à sucre (1 200 000 tonnes), le cacao (330 412 tonnes), l'huile de palme (277 731 tonnes pour 142 211 ha) et le coton (240 219 tonnes pour 183 871 ha).

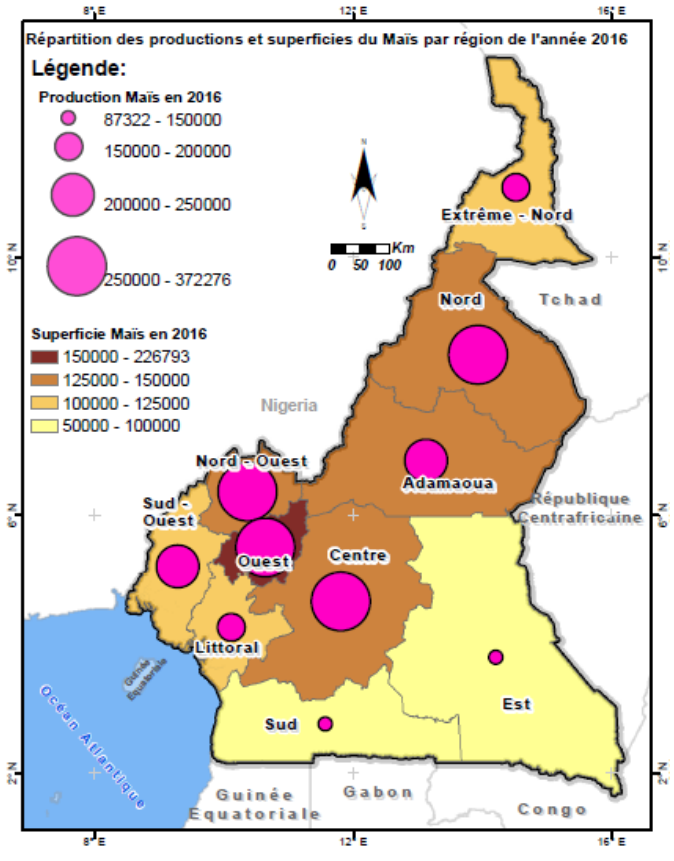
Au cours de la période 2010-2016, on note un accroissement général des superficies (3% à 15% par an) des principales cultures (vivrières et industrielles) et une augmentation des productions (2% à 14% par an). Dans le groupe des céréales, le riz a pris plus d'ampleur en passant de 139 976 ha en 2010 à 276 175 ha en 2016, et la production de 153 078 tonnes à 311 674 tonnes : c'est une denrée abondamment consommée (surtout dans les centres urbains) et également exportée. Le maïs maintient cependant sa 1ère place en volume (2,1 millions tonnes). Les légumineuses et le soja se sont accrus considérablement et sont passés de 9 788 ha à 17 417 ha et de 12 544 tonnes à 24 558 tonnes. Cette augmentation est liée à leur demande croissante dans les provenderies pour la fabrication des aliments pour la volaille et les porcs dont la consommation est aussi en augmentation dans le pays

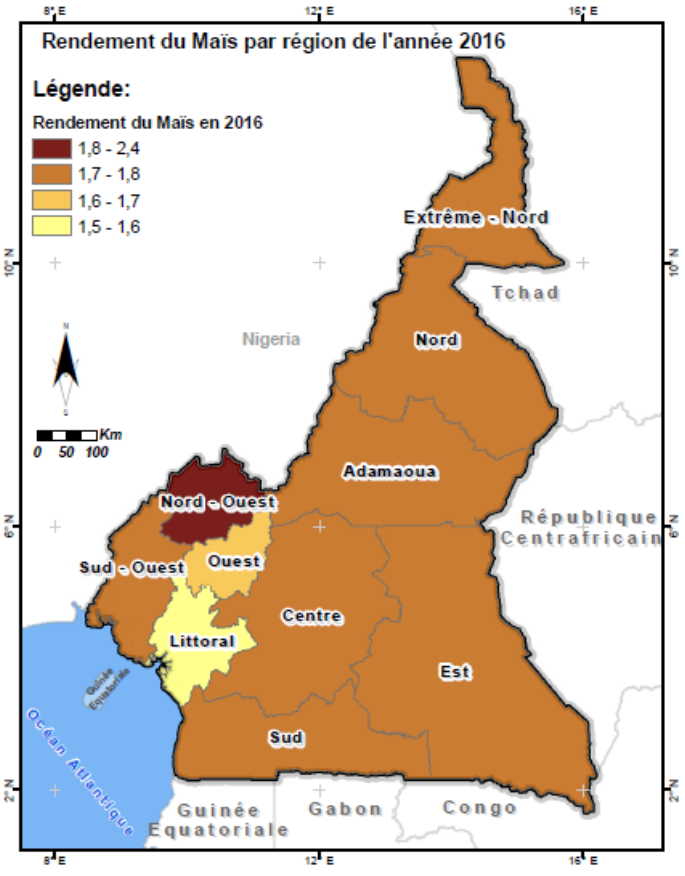
Les racines et tubercules ont eu une croissance remarquable de 188 452 tonnes en 2010 à 384 429 tonnes en 2016 et de 14 868 ha à 25 975 ha. Ils figurent parmi les denrées hautement demandées par la population urbaine qui s'accroît actuellement au taux moyen de 5% par an. Dans ce groupe, le manioc vient largement en tête avec une production de plus de 05 millions de tonnes. Pour le groupe des fruits et légumes (produits aussi fortement demandés et consommés avec l'urbanisation), l'oignon est passé de 65 409 tonnes à 303 781 tonnes et de 3252 ha à 25 075 ha ; le piment de 29 910 tonnes à 58 903 tonnes, de 14 007 ha à 27 155 ha ; le gingembre de 39 342 tonnes à 79 273 tonnes, de 4629 ha à 8066 ha ; la pastèque de 44 527 tonnes à 76 745 tonnes, et de 2007 ha à 3182 ha. D'autres augmentations concernent le coton, la tomate, l'ananas et le plantain.

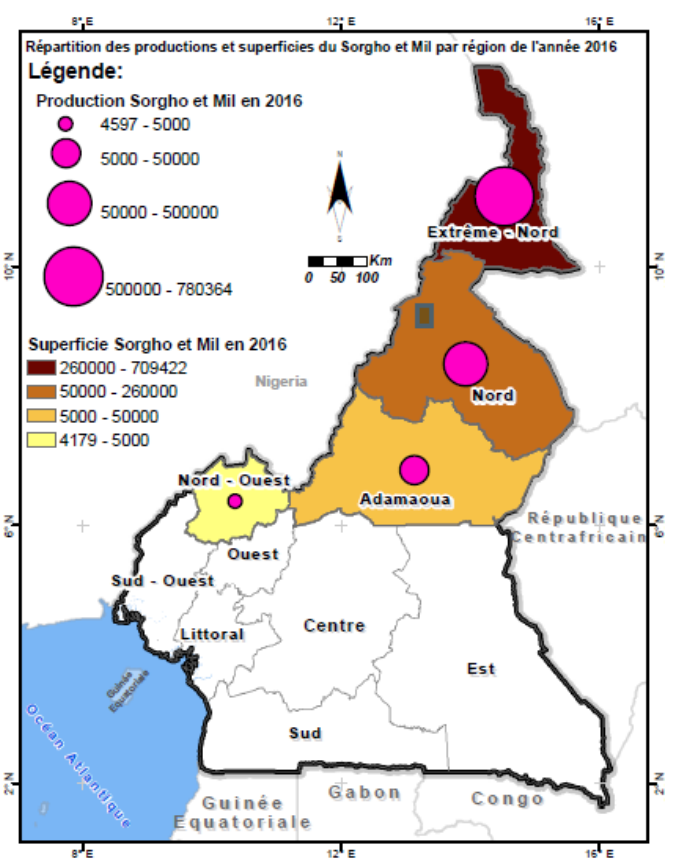
Pour la plupart de ces cultures, les superficies et les productions enregistrées sont encore en deçà des objectifs (de rendement et de production) fixés par la NPA pour l'année 2015. Le manioc affiche 14 à 16 t/ha contre 20 t/ha fixé ; le maïs présente 1,7 à 1,9 t/ha contre 2,7 t/ha ; le sorgho & mil, 1 t/ha contre 2 t/ha ; le riz pluvial 1,2 t/ha contre 2,25 t/ha attendus. Les objectifs en rendement ont été atteints seulement pour la pomme de terre (14 à 15 t/ha contre 12 t/ha fixé) ; le plantain (12 à 13 t/ha contre 12 t/ha) ; le haricot et le soja (1,2 à 1,4 t/ha contre 1,2 t/ha). La non-atteinte des objectifs de rendement sur plusieurs cultures s'explique par les aléas climatiques (poches de sécheresse et inondations), la faible utilisation des semences améliorées (3% à 25% pour la majorité des cultures), l'utilisation réduite de la fumure organique (22,4%) par rapport à la fumure minérale (77,6%), ce qui acidifie progressivement les sols et conduit à leur baisse de productivité, l'utilisation très réduite des matériels et équipements de haute productivité (tracteur 0,5% ; motopompe 2,2% ; charrue 1,3% ; atomiseur 3,4%), le financement des activités encore limité aux fonds propres (70,6%) des producteurs contre 2,5% pour les banques & EMF.

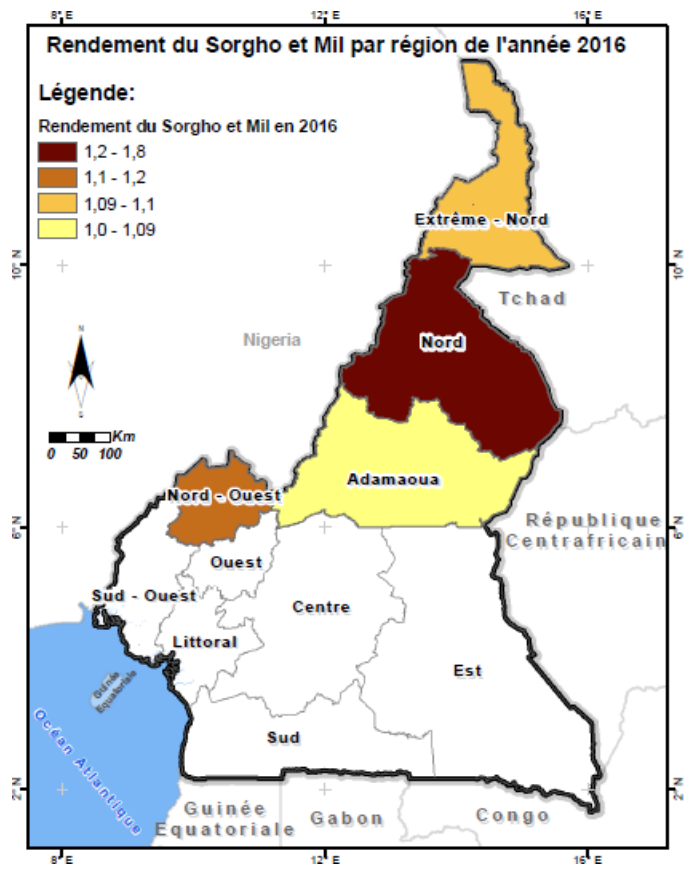
Encadré 18 : SODECAO (Société de Développement du Cacao)

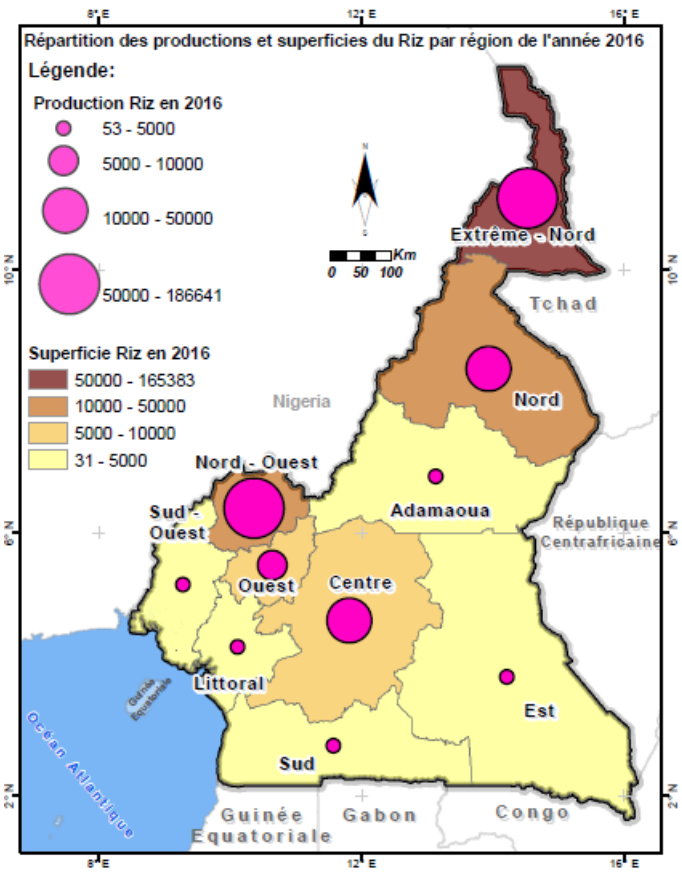
C'est une société d'Etat créée en 1974 pour le développement de la culture du cacao au Cameroun. Elle intervient dans les régions du Centre, du Sud et de l'Est. Dans le cadre de sa mission, la SODECAO s'occupe de la production et de la diffusion du matériel végétal performant de cacaoyers, de l'ouverture et de la réhabilitation des pistes rurales, du renforcement des capacités des producteurs et des OP, de l'appui à la diversification en zone cacaoyère et de la sécurisation des revenus des producteurs. Suite aux problèmes structurels et financiers, l'Etat a décidé de réhabiliter la SODECAO en 2004 à travers un contrat-plan qui prévoyait le renforcement de ses équipements et la reconstitution de son dispositif d'appui. Dans le cadre des projets (Plan de relance des filières Cacao-Café et Programme Semencier Cacao-Café) et du partenariat avec plusieurs structures (le FODECC, l'IRAD, l'ONCC et le MINTP), la SODECAO a renoué avec la production et la vente des plants améliorés hybrides de cacaoyer : pour la campagne agricole 2019-2020, 04 millions de plants ont été produits et mis à la disposition des producteurs. Par ailleurs, 2325 km de pistes rurales ont été réhabilitées dans sa zone d'action.

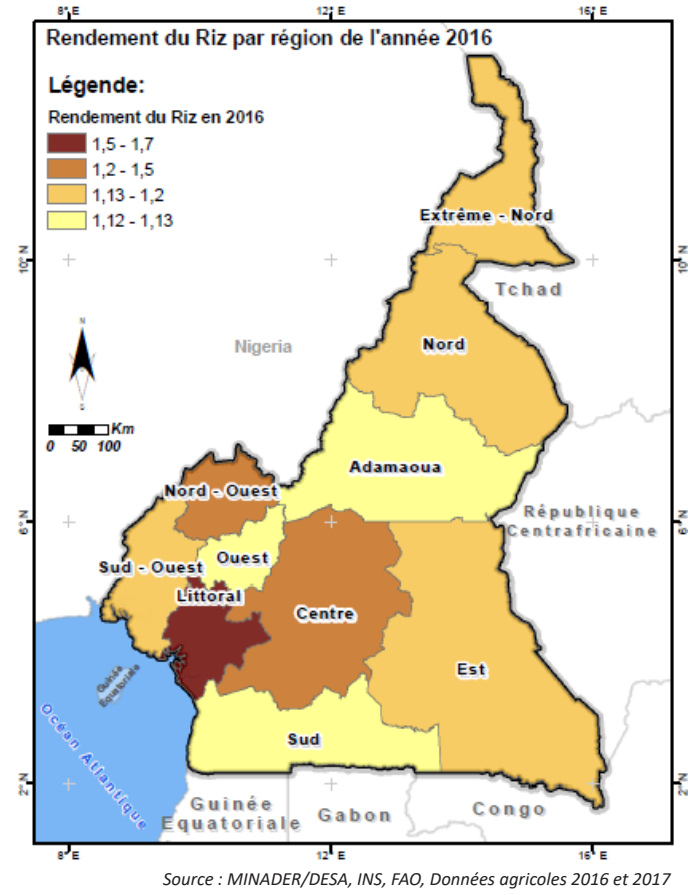






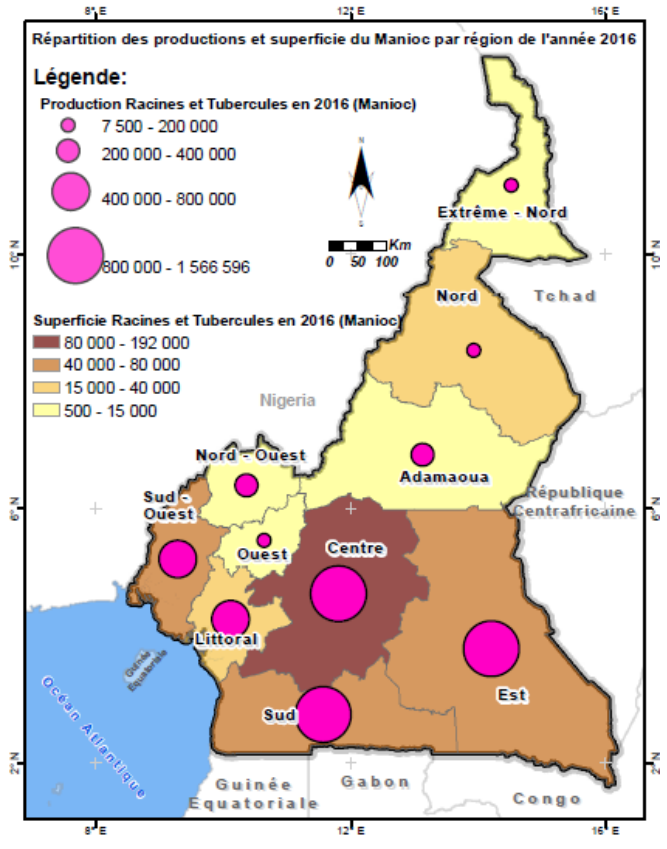


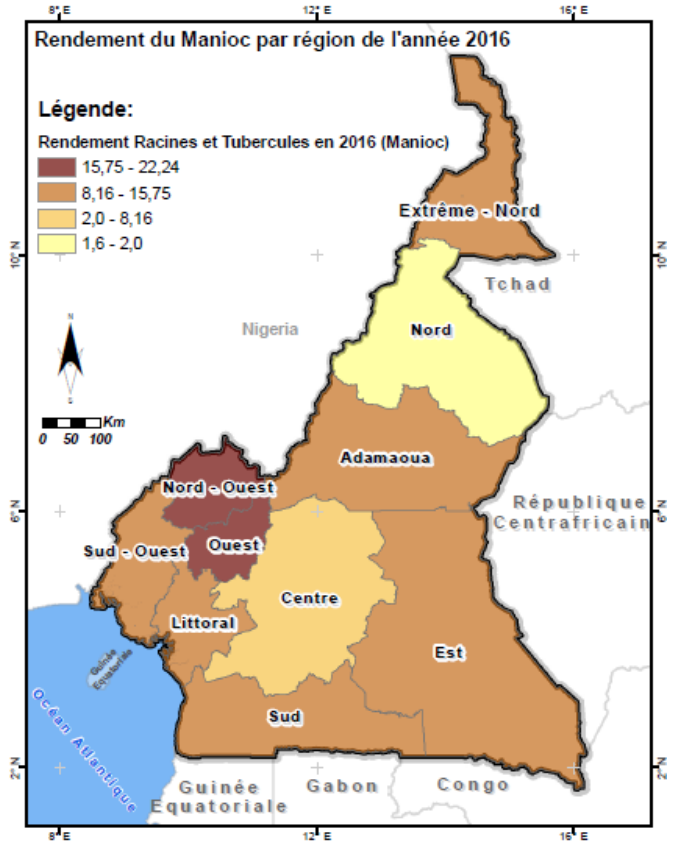


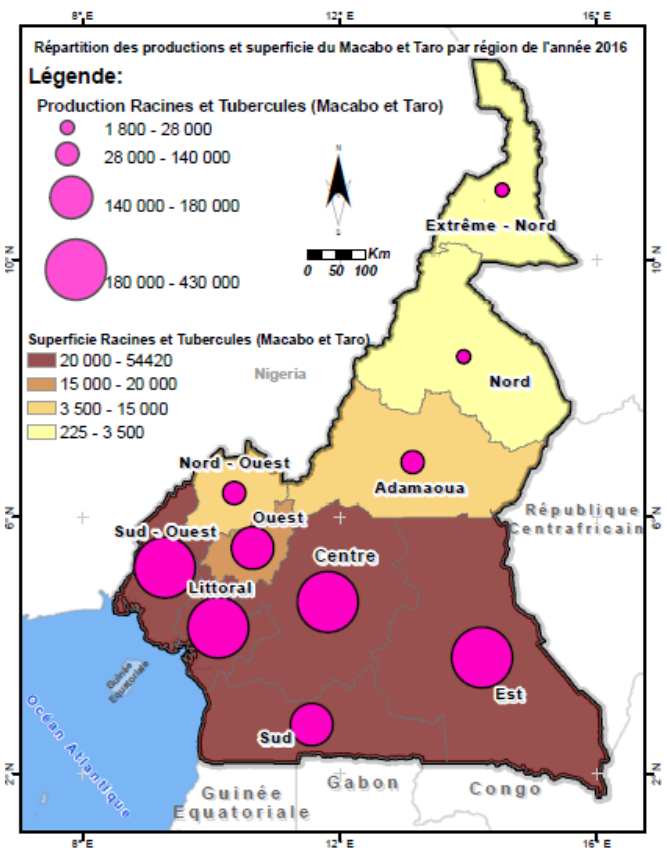


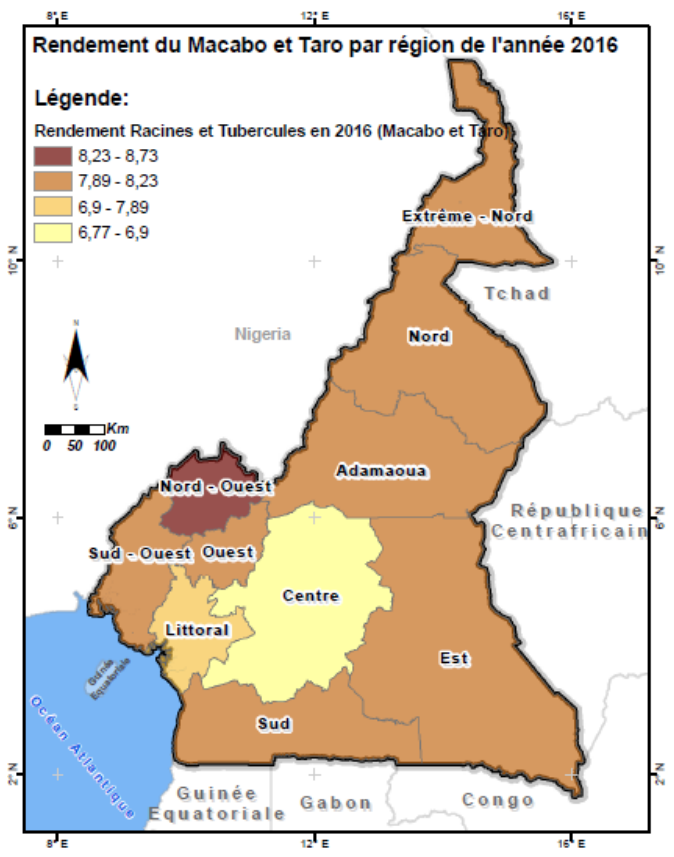
Source : MINADER/DESA, INS, FAO, Données agricoles 2016 et 2017

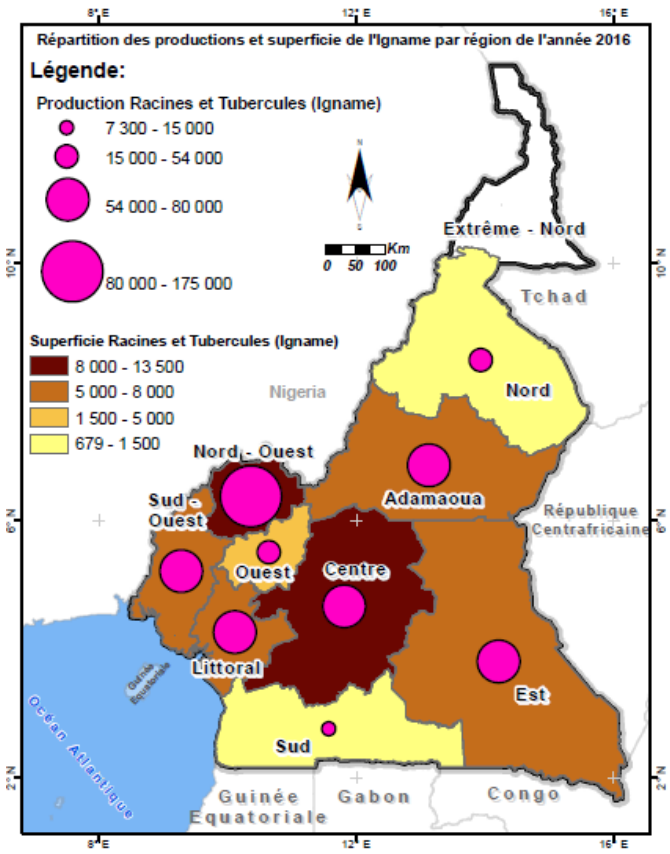
Figure 71 : Répartition des productions, superficie et rendement des céréales par région en 2016

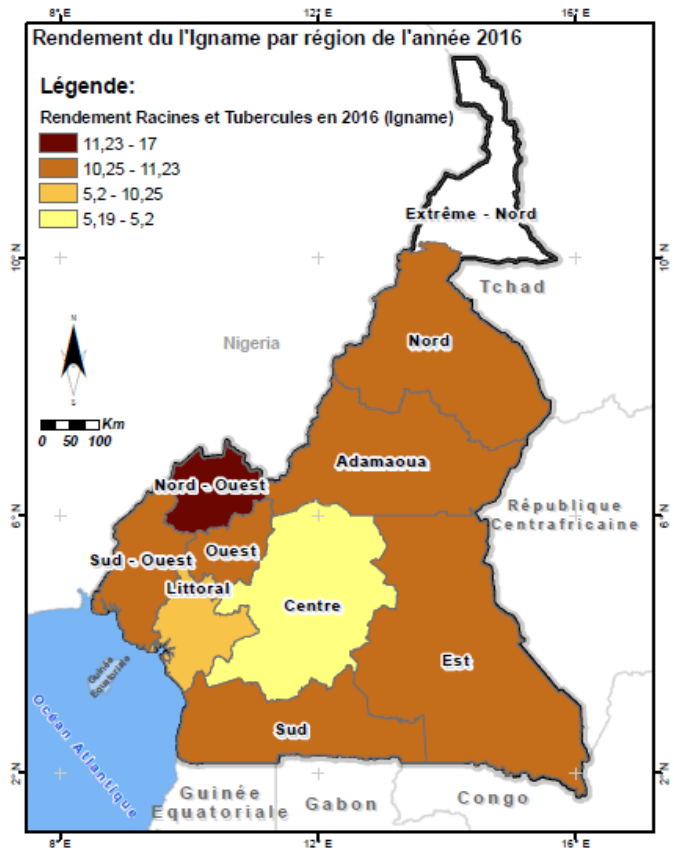






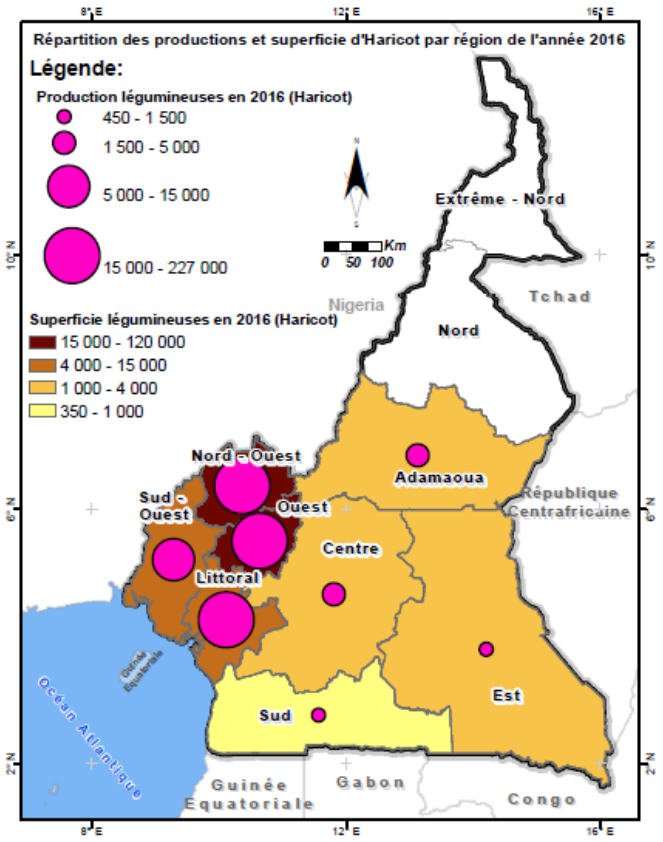


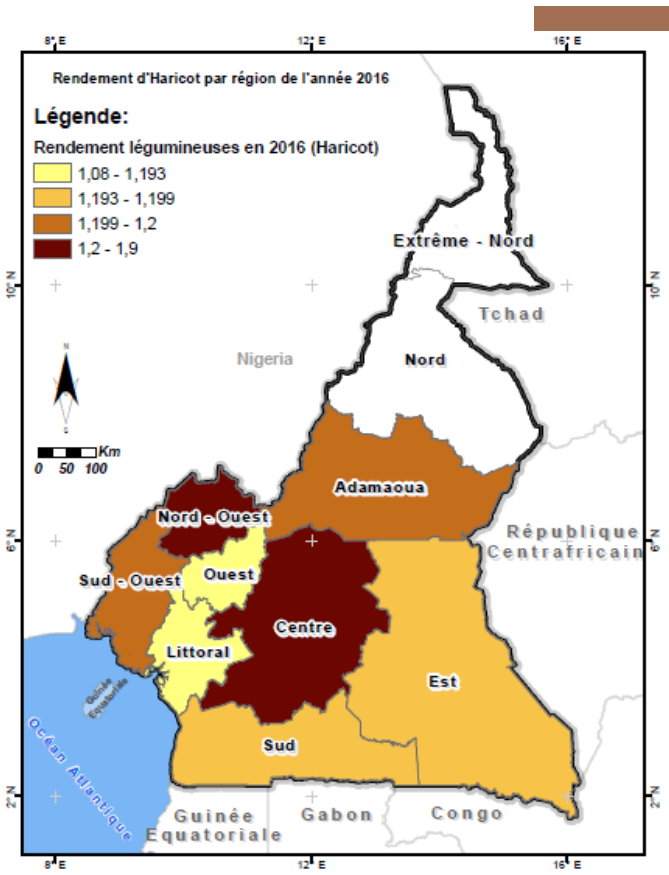


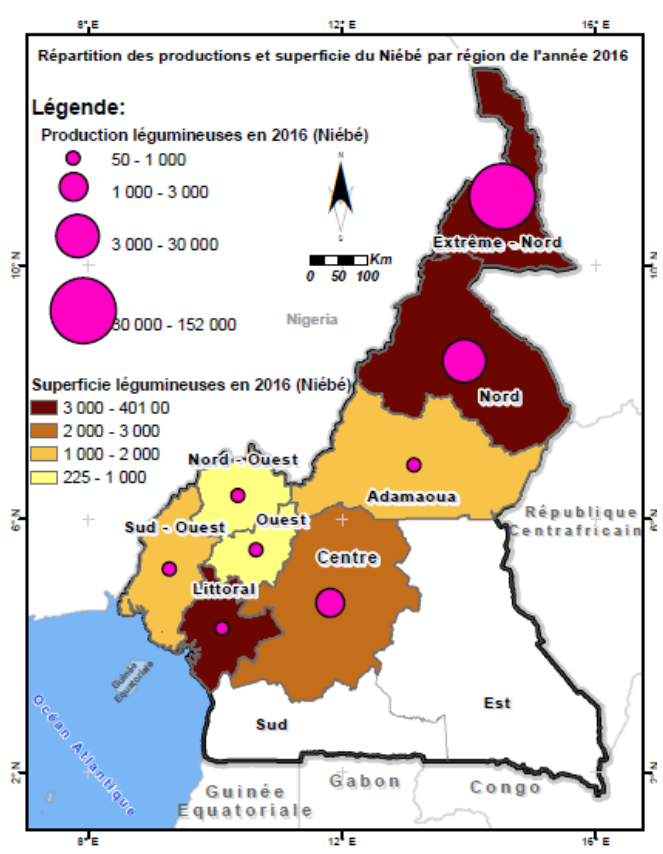


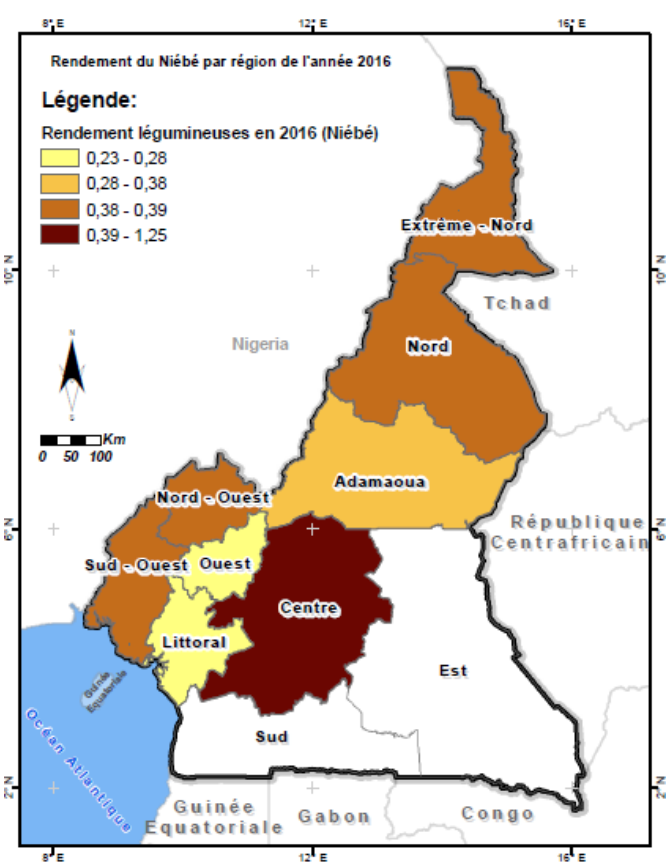
Source : MINADER/DESA, INS, FAO, Données agricoles 2016 et 2017

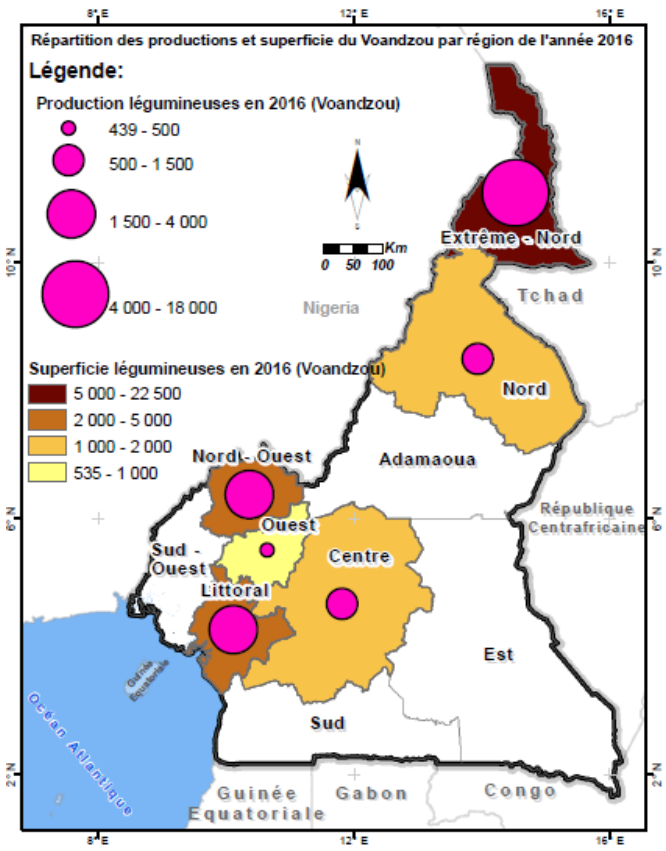
Figure 72 : Répartition des productions et superficie des racines et tubercules (Manioc, Macabo et Taro et l'Igname par région en l'année 2016

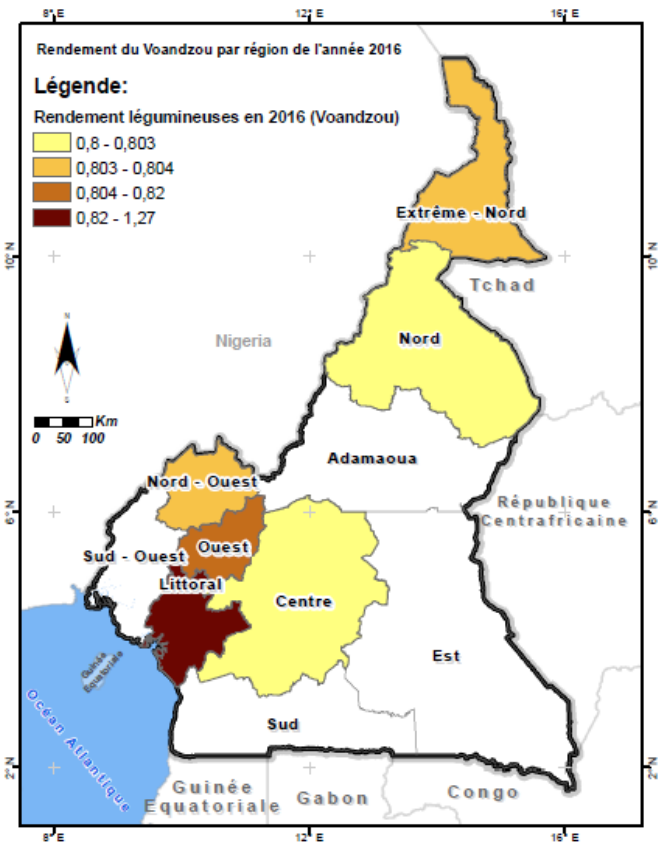












Source : MINADER/DESA, INS, FAO, Données agricoles 2016 et 2017

Figure 73 : Répartition des productions et superficie et rendement par région en l'année 2016

D'après les statistiques agricoles de 2016, la production de maïs se situe au-delà de 300 000 tonnes dans chacune des 04 principales régions de production (Nord, Centre, Ouest, Nord-Ouest) ; Celle du sorgho & mil avoisine 780 000 tonnes à l'Extrême-Nord qui est la 1ère région de production au Cameroun ; Pour le riz, les 02 principales régions de production (Extrême-Nord et Nord-Ouest) totalisent plus de 300 000 tonnes de paddy

Les productions de haricot dépassent 200 000 tonnes dans les grandes régions de production (Ouest et Nord-Ouest) ; Celles du niébé et du voandzou atteignent respectivement 150 000 tonnes et 18 000 tonnes dans la principale région de production qui est l'Extrême-Nord.

La production de manioc dépasse un million de tonnes dans les 03 principales régions de production (Centre, Sud, Est) ; Pour le Macabo/ Taro, elle avoisine 400 000 tonnes dans les régions du Centre, de l'Est, du Sud-Ouest et du Littoral.

La production de l'igname atteint 175 000 tonnes au Nord-Ouest, 1ère région de culture au Cameroun.

Principales filières agricoles

La Nouvelle Politique Agricole a encouragé et impulsé le développement d'une vingtaine de filières dites prioritaires, à fort potentiel pour assurer la sécurité alimentaire du pays, alimenter les agro-industries, créer des emplois et générer des revenus. Il s'agit des filières vivrières et industrielles dont les objectifs de production en 2020 étaient fixés comme suit : Plantain (5 millions tonnes) ; Manioc (4,5 millions tonnes) ; Maïs (4 millions tonnes) ; Macabo & taro (2 millions tonnes) ; Légumineuses (2 millions tonnes) ; Sorgho & Mil (1,5 million tonnes) ; Tomate (1 million tonne) ; Riz pluvial (825 000 tonnes) ; Riz irrigué (175 000 tonnes) ; Igname (500 000 tonnes) ; Pomme de terre (300 000 tonnes) ; Cacao (640 000 tonnes) ; Huile de palme (450 000 tonnes) ; Banane export (400 000 tonnes) ; Oignon (200 000 tonnes) ; Ananas (170 000 tonnes) ; Café robusta (125 000 tonnes) ; Caoutchouc (75 000 tonnes) et Café arabica (35 000 tonnes).

LES MARCHÉS, IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS DES PRODUITS AGRICOLES

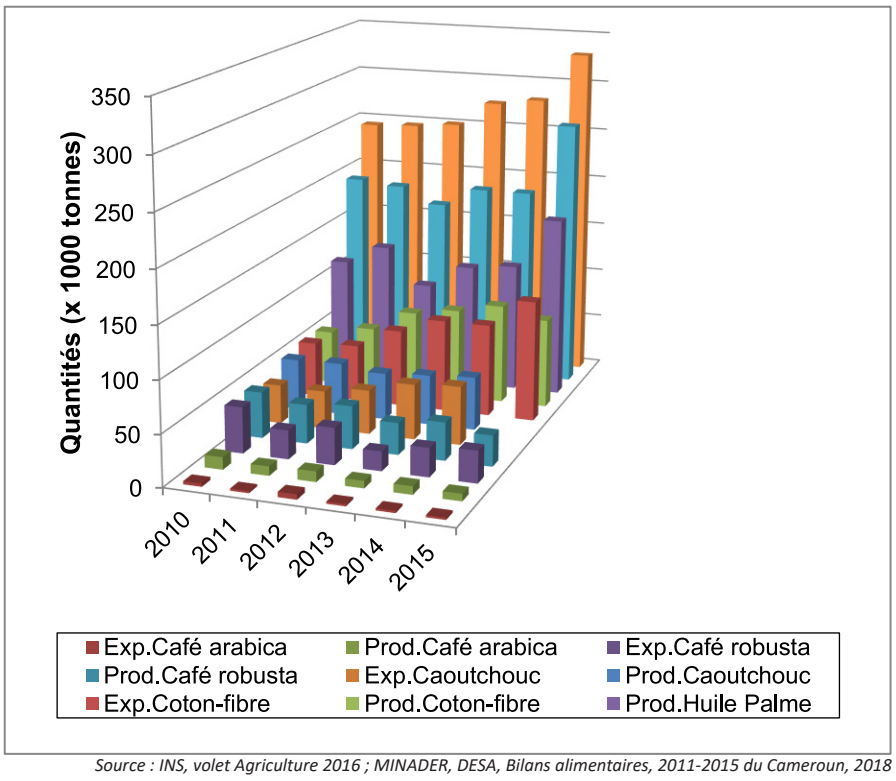
Il existe trois grandes catégories de marchés agricoles : les marchés ruraux de collecte et de vente des produits, proches des bassins de production, les marchés de transactions (de gros), à proximité des villes ou aux abords des frontières, et les marchés urbains de vente des produits au détail. Parmi les principaux marchés de transactions, on peut citer Sandaga et New-Bell à Douala, Mfoundi et Mbankolo (8e) à Yaoundé, Foumbot, Mbouda, Dschang, Tonga à l'Ouest, Ekok et Munya au Sud-Ouest, Ngaoundéré-gare, Ngong, Pitoa, Maroua, Kousseri et Mada dans le grand Nord, Kye-ossi et Abang-Minko'o à la frontière avec la Guinée Equatoriale et le Gabon.

Les exportations des produits agricoles se font vers le Nigeria, vers les pays de la zone CEMAC (Tchad, RCA, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale) et en direction de l'Europe (France, Allemagne, Belgique, Portugal, Italie, Pays-Bas). D'après les statistiques de 2015, les vivriers les plus exportés sont le plantain (734 000 tonnes), la banane (283 000 tonnes), le manioc (157 000 tonnes), la canne à sucre (23 000 tonnes), les haricots secs (8 000 tonnes) et la tomate (7 000 tonnes). Pour les produits industriels, on citera le cacao (265 000 tonnes de fèves, 15 000 tonnes de pâte et 10 000 tonnes de beurre), le coton-fibre (119 000 tonnes), le caoutchouc (57 150 tonnes) et le café robusta (31 000 tonnes). De 2011 à 2015, les quantités exportées ont augmenté beaucoup plus pour la banane (de 238 000 t à 283 000 t), le cacao (de 190 000 t à 265 000 t), le manioc (de 123 000 t à 157 000 t), le coton-fibre (de 56 000 t à 119 000 t) et le caoutchouc (de 36 792 t à 57 150 t). Parmi les cultures industrielles, l'huile de palme est la plus consommée localement (seulement 1% à 2% exportée) alors que le coton-fibre, le cacao et le caoutchouc sont encore abondamment exportés (70% à 95%) ; la nouvelle SDSR entend encourager la transformation nationale de ces produits pour créer des emplois et internaliser la valeur ajoutée.

Concernant les importations, les principaux produits sont le blé (610 000 tonnes), le riz blanc (707 000 tonnes), le maïs (9 000 tonnes) et les huiles végétales raffinées (olive (45 000 à 60 000 litres) et le tournesol (15 000 à 20 000 litres). L'importation massive du riz et du blé s'explique par leur abondante consommation par la population surtout urbaine qui croît de 5% par an et qui représente déjà 55% de la population nationale.

Le taux de dépendance du Cameroun est très élevé pour le blé (100%) et le riz (72–75%), ce qui engendre d'importantes sorties annuelles de devises pour le pays. Le Cameroun s'emploie à inverser cette tendance pour le riz à travers la vulgarisation et l'appui à la culture du riz pluvial dans plusieurs régions du pays ainsi que l'aménagement des rizières pour la relance et le développement de la riziculture irriguée dans les grands périmètres (Maga-Yagoua, Lagdo, Ndop).

La carte des flux montre de nombreuses denrées produites au Nord-Cameroun et qui sont exportées au Nigeria (Niébé, piment, arachide, riz paddy, …) et au Tchad (maïs, canne à sucre, mangue, gombo, riz). D'autres produits sont transportés du grand Nord pour la vente au Sud-Cameroun et pour l'exportation au Gabon et en Guinée Equatoriale (Oignon, arachide, niébé, maïs, patate, tomate...). Du grand Sud vers le grand Nord, on achemine essentiellement le plantain, les bâtons de manioc et les fruits (ananas, avocat, banane-dessert).



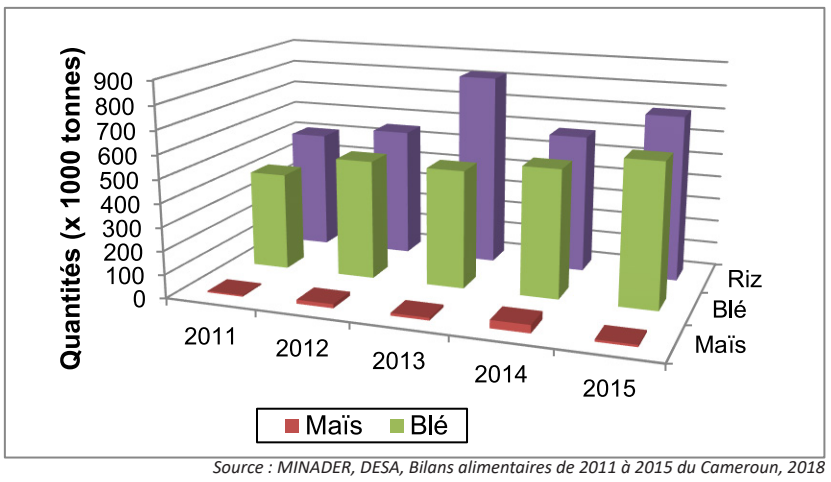
Source : INS, volet Agriculture 2016 ; MINADER, DESA, Bilans alimentaires, 2011-2015 du Cameroun, 2018

Figure 74 : Production et exportation des cultures industrielles

Tableau 46 : Productions, Consommations et Exportations des cultures industrielles

Cultures	Désignation	2011	2012	2013	2014	2015
Café arabica	Production(t)	8563	10000	7000	8020	7024
	Consommation(t)	7000	8000	5000	6000	5000
	Exportation(t)	2441	5148	2228	2434	2000
Café robusta	Production(t)	38256	42000	31127	37115	29762
	Consommation(t)	16000	3000	12000	8000	1000
	Exportation(t)	28383	36436	19280	28171	31000
Colon-fibre	Production(t)	61392	82124	88854	98375	87632
	Consommation(t)	5650	5951	nd	7521	nd
	Exportation(t)	55742	76173	91532	90854	119000
Caoutchouc	Production(t)	50983	46318	49013	51559	41923
	Consommation(t)	nd	nd	nd	nd	nd
	Exportation(t)	36792	42851	54068	57150	nd
Huile de palme	Production(t)	l135215	99238	121534	127321	277732
	Consommation(t)	108000	77000	59000	63000	66000
	Exportation(t)	0	0	2000	3000	2000
Riz	Production(t)	174089	181818	189890	201090	278281
	Consommation(t)	632000	665000	928000	700000	881000
	Exportation(t)	1000	0	1000	7000	10000
Cacao	Production(t)	246120	250000	275000	281196	330412
	Consommation(t)	56000	95000	82000	89000	22000
	Exportation(t)	190214	173794	192836	192637	265000

Source : MINADER, DESA, Bilans alimentaires de 2011 à 2015 du Cameroun, 2018 ; INS, Annuaire statistique, Données agricoles, 2015



Source : MINADER, DESA, Bilans alimentaires de 2011 à 2015 du Cameroun, 2018

Figure 75 : Importation des céréales par le Cameroun

PERSPECTIVES DU SECTEUR

Durant la 2eme décennie (2020-2030), de la vision d'émergence, l'agriculture Camerounaise va continuer à être extensive (au détriment des formations boisées) avec la création des nouvelles Exploitations Agricoles Familiales (EAF), des plantations de moyenne importance et l'installation des multinationales qui sollicitent actuellement 2,4 millions d'ha en concessions essentiellement dans la zone forestière du pays. Par rapport à cette prévision de déboisement intensif, aux problèmes environnementaux, sanitaires (utilisation accrue des pesticides) et même foncier (allocation des terres entre EFA et multinationales), il faut anticiper sur les actions et les mesures d'atténuation et de compensation qui vont promouvoir une agriculture durable (reboisement, adoption des techniques agro-écologiques telles que les aménagements anti-érosion, les cultures en couloirs, les associations avec les plantes de couverture et fourragères, la préservation des recrus ligneux,…). Les rendements et la productivité agricole seront encore moyens du fait de la prédominance des exploitations qui utilisent peu d'intrants améliorés, des matériels peu performants et des techniques agro-écologiques obsolètes. Au vu de l'évolution positive de certains marchés de niche (manioc, plantain, fruits et légumes), de la demande croissante des produits agricoles en zone CEMAC et de l'engouement actuel des acteurs privés à investir dans les activités de production, de transformation et de commercialisation des produits agricoles, il est important que l'Etat réalise ses engagements formulés dans la Nouvelle Politique Agricole (NPA), dans le DSCE et la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030, à savoir faciliter l'accès des producteurs aux intrants améliorés et aux matériels et équipements modernes de production, fournir les infrastructures de base (construction et entretien des routes de desserte, équipements de marché, fourniture d'eau et d'énergie) pour faciliter les activités des acteurs, mettre en place les mesures incitatives pour favoriser la création par les industriels privés (nationaux et internationaux) des agro-industries, prendre des mesures pour protéger les marchés nationaux contre la forte concurrence des produits agricoles importés et vendus à prix réduit par rapport aux produits locaux.

FORESTERIE

CADRE GÉNÉRAL ET IMPORTANCE STRATÉGIQUE DU SECTEUR

Contribution du sous-secteur Forêt et Faune au PIB

Le sous-secteur Forêts et Faune fait partie du secteur rural et englobe les activités d'exploitation (industrielle et artisanale) du bois (d'œuvre, de service, bois-énergie), des produits forestiers non ligneux et spéciaux (kola, okok, rotin, gomme arabique, djansang, mango, prunus, voacanga), la sécurisation des aires protégées et la valorisation des ressources fauniques. En 2014, Bourges et al. ont estimé que l'exploitation du bois d'œuvre crée 163 000 emplois directs et qu'elle génère un chiffre d'affaires de 662 milliards FCFA. La grande majorité (83%) des ménages camerounais utilise le bois (bois de feu, charbon de bois, sciure, copeaux) comme source d'énergie pour la cuisine et les grillades, et ce taux dépasse 90% en zone rurale et Soudano-Sahélienne du pays. En 2009-2010, la commercialisation de ce bois-énergie générait déjà une plus-value de 152 milliards FCFA (SNADDT, 2016).

Les 22 millions d'ha de forêts Camerounaises procurent de nombreux services écologiques et environnementaux importants tels que la protection des sols contre l'érosion, l'écotourisme, la séquestration du carbone (environ 188 tonnes par ha) et la lutte contre le réchauffement climatique.

Les PFNL contribuent à la sécurité alimentaire des populations et fournissent des produits pour l'alimentation des animaux, la pharmacopée traditionnelle et le développement de l'artisanat. C'est une source de revenus pour des milliers de ménages et leur contribution à l'économie nationale a été évaluée à 17 milliards FCFA par an (Bourges et al. 2014).

La chasse de subsistance procure des produits pour l'autoconsommation des populations locales et riveraines des aires protégées. Les activités des chasses commerciales et sportives génèrent près de 45 milliards FCFA par an à l'Etat et aux acteurs (y compris les communautés locales) (SNADDT, 2016).

De 2010 à 2017, le sous-secteur Forêt et faune a contribué pour 12% à 13% au PIB du secteur primaire, et il génère 256 à 342 milliards FCFA par an au PIB National (INS, 2018).

Choix stratégiques du domaine

Le gouvernement a élaboré en 1993 une politique forestière en cohérence avec les orientations internationales (Plan d'Action Forestier Tropical, Sommet de Rio, 1992). L'objectif global était de « pérenniser et développer les fonctions économiques, écologiques et sociales des forêts dans le cadre d'une gestion intégrée qui assure de façon soutenue et durable la conservation et l'utilisation des ressources et des écosystèmes forestiers ». Dans cette perspective, la loi forestière de 1994 a été adoptée suivie du décret d'application (n° 95/466/PM du 20 Juillet 1995) et elle a été complétée sur l'aspect gestion durable des écosystèmes forestiers (y compris les ressources) par la loi-cadre de 1996 sur la gestion de l'environnement.

Après 20 ans de mise en œuvre, cette stratégie a été révisée en 2012 pour l'arrimer aux objectifs du DSCE, au plan de convergence de la COMIFAC et dans la perspective d'améliorer la gestion de la biodiversité du Cameroun en vue de mieux contribuer à la croissance économique, à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté dans un contexte de développement durable. Quatre programmes figurent dans cette nouvelle stratégie à savoir (1) L'aménagement et le renouvellement de la ressource forestière ; (2) La sécurisation et la valorisation des ressources fauniques et des aires protégées ; (3) La valorisation des ressources forestières ; (4) Le Pilotage, la gestion institutionnelle et la gouvernance du sous-secteur. Il est donc question de sécuriser et de gérer durablement l'espace forestier, de sécuriser les aires protégées et de valoriser les ressources fauniques, de développer la transformation et la promotion des ressources ligneuses et non ligneuses, et enfin de renforcer les capacités institutionnelles, techniques et organisationnelles dans la mise en œuvre des activités forestières.

La nouvelle SND30 a pris comme objectif de développer rationnellement l'exploitation et l'utilisation du bois et à renforcer la transparence dans la gestion des forêts communales et des forêts communautaires. Ainsi, les actions envisagées pour le développement de cette filière porteront sur le développement des plantations forestières et le renforcement de l'industrie de transformation du bois jusqu'à la troisième transformation, en vue de la fabrication des meubles, la construction des logements et bâtiments et les usages industriels. A cet effet, le gouvernement prescrira notamment l'orientation de la commande publique en matière d'approvisionnement des services publics en meubles et renforcera les normes d'utilisation du bois dans les constructions. Par ailleurs, le Gouvernement mettra en place un cadre approprié pour l'éclosion des technopoles bois.

Encadré 19 : COMIFAC (Commission des Forêts d'Afrique Centrale)

C'est une organisation technique internationale spécialisée de la CEEAC qui est chargée de l'orientation, de l'harmonisation, de la coordination et du suivi des politiques et initiatives forestières et environnementales des 10 pays-membres de l'Afrique Centrale (Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, RDC, RCA, Rwanda, Sao-Tomé & Principe, Tchad).

La COMIFAC est née de l'engagement pris à Yaoundé en 1999 par les chefs d'Etat d'Afrique Centrale pour la conservation et la gestion concertée des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale. Elle a été instituée et formalisée en 2005 et son siège est basé à Yaoundé. Après son 1e^{r} plan de convergence (2005-2015), la COMIFAC a adopté le 2^{e} plan (2015-2025) qui est un outil commun de coordination des actions forestières et qui sert également de référence pour la planification des activités dans les pays-membres. Parmi les axes stratégiques d'intervention de ce 2^{e} plan, on peut citer l'harmonisation des politiques forestières et environnementales des différents pays-membres, la gestion et valorisation durable des ressources forestières, la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité biologique, la lutte contre les effets du changement climatique et la désertification, le développement économique et la participation des différents acteurs à cette dynamique collective.

Cadre institutionnel et Organisation du sous-secteur

Le MINFOF, créé en 2005, est chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique gouvernementale dans les domaines des forêts et de la faune, en collaboration avec d'autres administrations partenaires que sont le MINADER, MINEPIA, MINEPDED, MINFI et MINMIDT. Pour réaliser sa mission, le MINFOF s'appuie sur ses services centraux et extérieurs et d'un certain nombre de structures et de commissions :

L'ANAFOR, structure opérationnelle, fournit aux acteurs privés et publics des plants (forestiers et fruitiers) et un encadrement technique pour la réalisation des reboisements, la création et la conduite des plantations. L'agence dispose de nombreuses pépinières et d'agents d'encadrement à travers le pays.

Les commissions interministérielles placées auprès du MINFOF et qui donnent leur avis sur l'attribution, le renouvellement, le transfert ou le retrait d'une concession forestière, des permis d'exploitation des produits forestiers spéciaux. Ces commissions sont composées des représentants du MINADER, MINEPIA, MINEPDED, … des syndicats des corps des métiers du secteur forestier.

Le fonds spécial de développement forestier est destiné à assurer le financement des opérations d'aménagement, de conservation et de développement durable des ressources forestières. Le fonds spécial d'aménagement et d'équipement des aires de conservation et de protection de la faune assure le financement des opérations de conservation et de développement durable des ressources fauniques. Ces deux fonds ont été institués par la loi forestière 94/01 du 20 Janvier 1994 et le décret d'application.

Le Marché Intérieur du Bois, qui est chargé de la collecte et de l'analyse en collaboration avec les administrations partenaires, les données statistiques sur la commercialisation du bois sur le territoire national

Le Comité d'orientation et de supervision de la stratégie des forêts et de la faune, qui réunit l'ensemble des acteurs nationaux (Services centraux et extérieurs, représentants des administrations partenaires, PTF, Organisations Professionnelles, Société civile...) pour la planification, le financement et la mise en œuvre des actions de la stratégie.

Le forum national, qui est un cadre d'échanges sur les enjeux de la gestion forestière au sein de l'espace COMIFAC et de la mise en œuvre de son plan de convergence, est présidé par un représentant élu, membre du CEFDHAC et son secrétariat est assuré par le Coordonnateur National de la COMIFAC.

Les Observateurs indépendants, choisis par appel d'offres, veillent à l'amélioration de la gouvernance forestière. Ils siègent à la commission d'attribution des titres d'exploitation et à la mission de contrôle des infractions en matière d'exploitation forestière.

Le MINFOF dispose également de 02 écoles spécialisées notamment l'Ecole de Faune de Garoua, qui a déjà formé plus de 2000 spécialistes de la faune, originaires de 24 pays africains. L'Ecole Nationale des Eaux et Forêts de Mbalmayo qui a aussi formé plus de 2000 techniciens pour le Cameroun et les autres pays de l'Afrique Centrale.

Il existe également un grand nombre d'acteurs non-étatiques qui participent aux activités du sous-secteur à savoir :

- **Les Communes,** assurent la gestion des forêts qui leur sont transférées par l'Etat, la part de la RFA qui leur revient, supervisent la gestion de la part de la RFA remise aux communautés, et participent aux activités de gestion forestière et faunique sur leur territoire (forêts communautaires, ZICGC) ;
- **Le secteur privé** (entreprises notamment), acteur majeur qui réalise les études, les activités d'aménagement forestier, d'exploitation des ressources, de valorisation et de transformation des produits forestiers ligneux et non-ligneux ;
- **La société civile** (ONG nationales et internationales, Associations, syndicats) : elle participe aux réflexions sur la gestion durable des ressources, à la mise en œuvre des projets, renforce les capacités des personnels techniques, fournit un appui institutionnel au gouvernement et accompagne les communautés locales. En 2015, on compte 20 ONG internationales (UICN, WCS, WWF, SNV, WRI,…), 150 ONG nationales (CED, Enviro-protect, FODER, CAMECO,…) et 03 syndicats au Cameroun.
- **Les communautés locales,** résidentes ou riveraines des forêts et des aires protégées pour lesquelles elles affichent un attachement socio-culturel ; Tous les acteurs reconnaissent la nécessité de les impliquer dans la gestion, la conservation et la régénération des ressources forestières et fauniques.

- **Les Partenaires au développement,** accompagnent le gouvernement dans l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie du sous-secteur, fournissent des appuis techniques et financiers dans plusieurs projets et programmes et participent aux réflexions sur la conduite des activités du sous-secteur.

Encadré 20 : ANAFOR (Agence Nationale d'Appui au Découpage agro-écologique

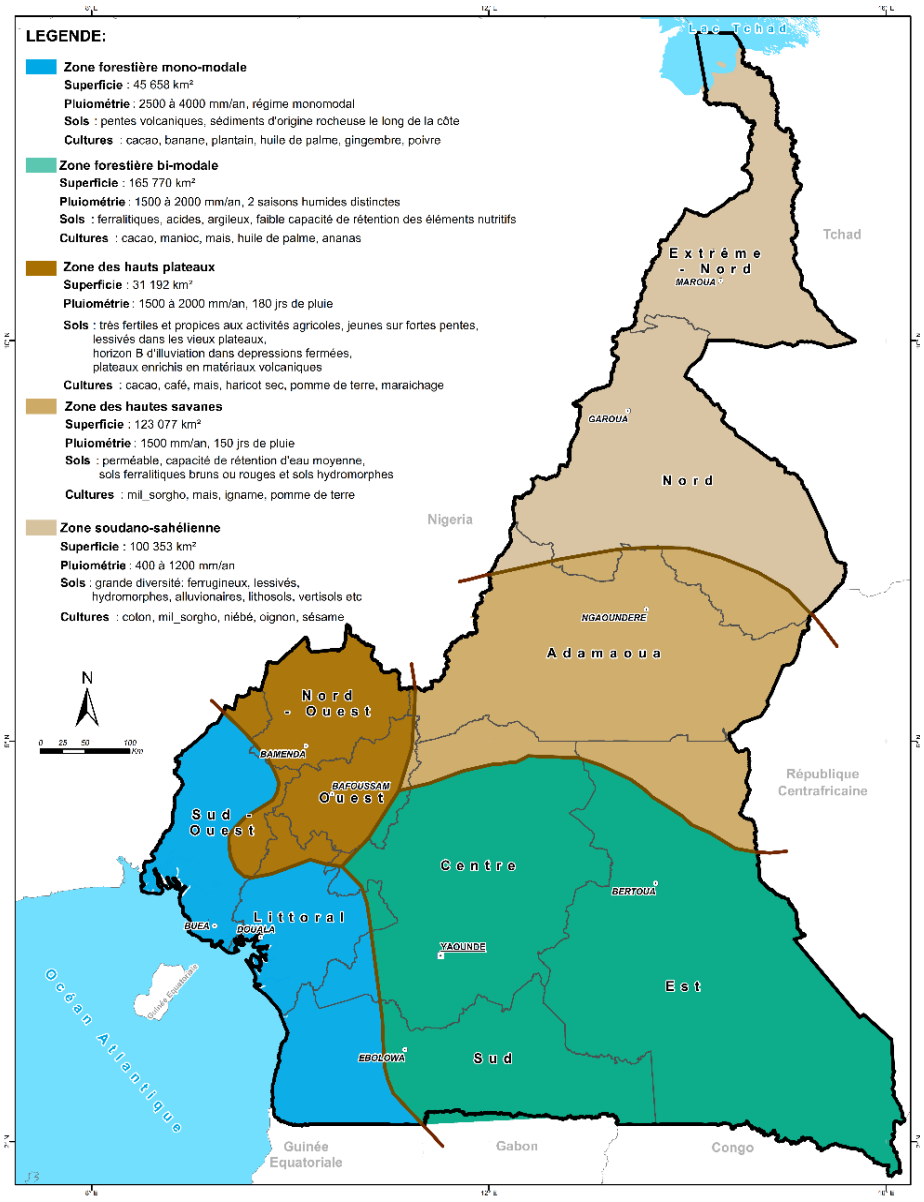
L'ANAFOR est une société à capitaux publics créée par décret N° 155/2002 du 18 Juin 2002 suite à la restructuration de l'ex-ONADEF. C'est une structure opérationnelle du MINFOF qui appuie la mise en oeuvre du Programme National de Développement des Plantations forestières privées et communautaires par la fourniture des semences et plants ainsi qu'un appui-conseil pour la mise en place et la conduite de leurs plantations forestières. La structure réalise aussi les études, la planification, la programmation et le suivi-évaluation du Programme de Développement des Plantations ainsi que la coordination, l'information, la promotion et la recherche des financements nationaux et internationaux. L'ANAFOR dispose d'un réseau de pépinières sur le territoire national et des agents chargés de l'encadrement des producteurs.

DÉCOUPAGE AGRO-FORESTIER

En fonction des types de formations végétales et du climat, le Cameroun présente 05 zones agro-écologiques :

- La zone Soudano-Sahélienne, 100 353 km², ayant une pluviométrie annuelle de 500 mm à 1400 mm/an, caractérisée par une savane et par endroits une steppe arbustive et herbacée, et qui comporte de nombreuses aires protégées parmi lesquelles 06 parcs nationaux (Waza, Kalamaloué, Mozogo-Gokoro, Bénoué, Bouba-Ndjidda, Faro) ; La zone est sous la menace d'un déboisement intensif et anarchique pour la commercialisation du bois-énergie et l'installation des cultures (maïs, coton, sorgho,..), des feux de brousse en saison sèche, du braconnage, de la transhumance (nationale et sous-régionale CBLT) qui engendre le surpâturage et de nombreux conflits (agro-pastoraux et liés aux aires protégées). On assiste également dans la zone à une migration spontanée qui s'installe de manière anarchique et au phénomène d'orpaillage artisanal;
- La zone Soudano-Guinéenne, 123 077 km², d'une pluviométrie de 1500 mm à 1700 mm/an, caractérisée par une savane arborée et arbustive ; C'est une grande zone d'élevage transhumant et des ranchs de bovins ; depuis une quinzaine d'années, elle est déboisée pour l'installation des cultures;
- (manioc, maïs, patate, haricot, …) et la vente du bois-énergie le long des axes routiers. Elle fait également face aux dégâts de l'exploitation minière artisanale et aux problèmes environnementaux engendrés par la construction du barrage de Lom-Pangar;
- La zone des hauts-plateaux, 31 192 km², d'une pluviométrie de 1500 mm à 2500 mm/an, constituée des savanes arborées et arbustives d'altitude, fortement anthropisées par une population à densité élevée, et qui mène des activités agricoles intensives, de l'élevage multi-espèces (bovins, porcs, volaille, petits ruminants) et l'exploitation du bois (de feu et de service). Dans les années 1980 et 1990, la population (avec l'encouragement des pouvoirs publics) s'est engagée dans un vaste reboisement assez remarquable à base d'eucalyptus qui a été par la suite et jusqu'aujourd'hui exploité pour la production des poteaux de transport du courant électrique dans le pays;
- La zone forestière à pluviométrie bimodale,, 165 770 km², de pluviométrie annuelle allant de 1500 mm à 2000 mm. Elle comporte la majorité des espèces ligneuses et la plus grande proportion du potentiel forestier du pays. Ce potentiel subit une exploitation illégale du bois d'œuvre, et un déboisement assez croissant pour l'installation des cultures (ananas, palmier à huile, hévéa, cacaoyer, manioc, plantain, etc.). Cette zone est très sollicitée actuellement pour la création des grandes plantations agro-industrielles (palmier à huile, hévéa, etc.) et la mise en place des projets structurants (barrages hydro-électriques de Memve'le, Mekin et Nachtigal, port de Kribi, routes Ntui-Yoko-Tibati, Ebolowa-Kribi, etc.);

– La zone forestière à pluviométrie monomodale, 45 658 km², de 2500 mm à plus de 5000 mm de pluie par an ; Elle possède une partie côtière à mangroves (exploitées par les mareyeurs pour le fumage du poisson issu de la pêche artisanale maritime), une partie montagneuse et un espace forestier terrestre qui a été exploité pendant des décennies pour les activités agricoles (bananeraie, palmeraie, hévéa, ananas, etc.). La zone est assez urbanisée et l'installation des industries y engendrent la pollution atmosphérique et des eaux. Elle est aussi sollicitée actuellement par les multinationales et les privés pour l'implantation de nouvelles plantations agro-industrielles (palmier à huile).



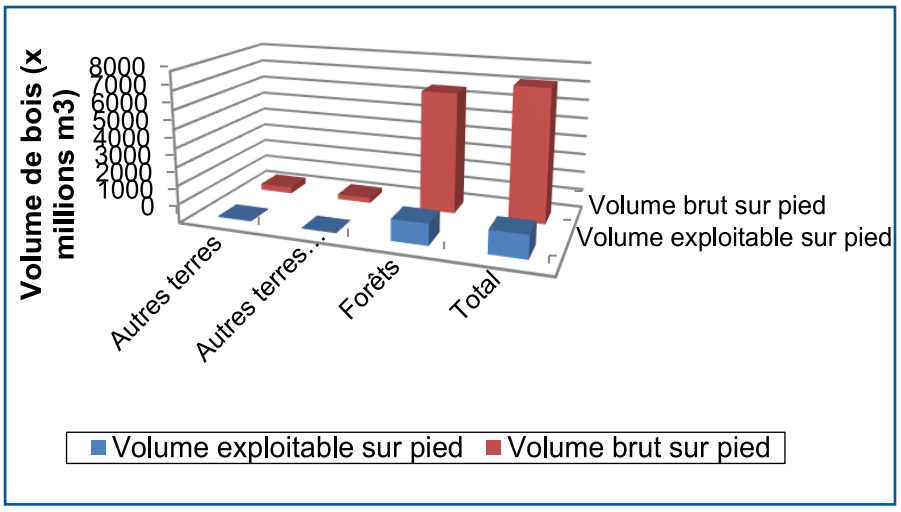
Source : SDSR, 2011.

Carte 72 : Carte des zones agro-écologiques du Cameroun

POTENTIEL ET EXPLOITATION DES PRODUITS FORESTIERS

Un Potentiel considérable

Le Cameroun dispose de 22 millions d'ha de forêts (soit 46% du territoire national) qui sont destinées aux productions forestières et fauniques, à la préservation de la biodiversité et à la satisfaction des services environnementaux. Sur cet ensemble, 05 millions d'ha sont affectés au Domaine Forestier Non Permanent (DFNP, vocation multiple : agroforestière, forêts privées et communautaires) et 17 millions d'ha au Domaine Forestier Permanent (DFP, forêts domaniales de production, de protection et forêts communales). D'après les inventaires réalisés en 1987 et en 2004-2005, les forêts Camerounaises regorgent près de 600 espèces de bois parmi lesquelles 60 sont exploitées et commercialisées. Ces forêts possèdent un volume total brut de bois sur pied estimé à 6 547 millions m³ dont 1 147 millions m³ exploitables sur pied, ce qui représente 92,9% du bois exploitable de l'ensemble des zones boisées du pays (SNADDT, 2016). En plus du bois (énergie, d'œuvre et de service), les produits forestiers englobent les produits spéciaux et les Produits Forestiers Non-Ligneux (PFNL).



Source : Adaptée de MINEPAT, SNADDT, 2016

Figure 76 : Estimation des volumes de bois sur pied (brut et exploitable) par classe d'utilisation des terres

Une exploitation grandissante

L'exploitation légale de ces différents produits est assujettie à l'obtention d'un titre auprès des services du MINFOF et elle concerne les concessions forestières (UFA), les forêts communales et communautaires, les ventes de coupe, les Attributions d'Assiette Annuelle de Coupe et d'autres autorisations. En 2015, on comptait 801 titres d'exploitation au Cameroun (116 UFA, 60 forêts communales, 179 ventes de coupe et 446 forêts communautaires) pour une superficie de 10 191 622 ha. Les unités actives exploitaient 5 715 570 ha et elles sont localisées principalement dans les régions de l'Est (63), du Sud (32) et du Centre (13).

Tableau 47 : Répartition des titres d'exploitation forestière sur le territoire national en 2015

Domaine Forestier National	Titres d'exploitation forestière	Nombre	Superficie (ha)
Domaine Forestier Permanent	Concessions forestières	116	6745023
	Forêts communales	60	1554518
Sous-Total 1		176	8299541
Domaine Forestier Non Permanent	Ventes de coupe estimées	179	338756
	Forêts communautaires	446	1553325
Sous-Total 2		625	1892081
TOTAL		801	10191622

Source : MINEPAT, SNADDT, 2016

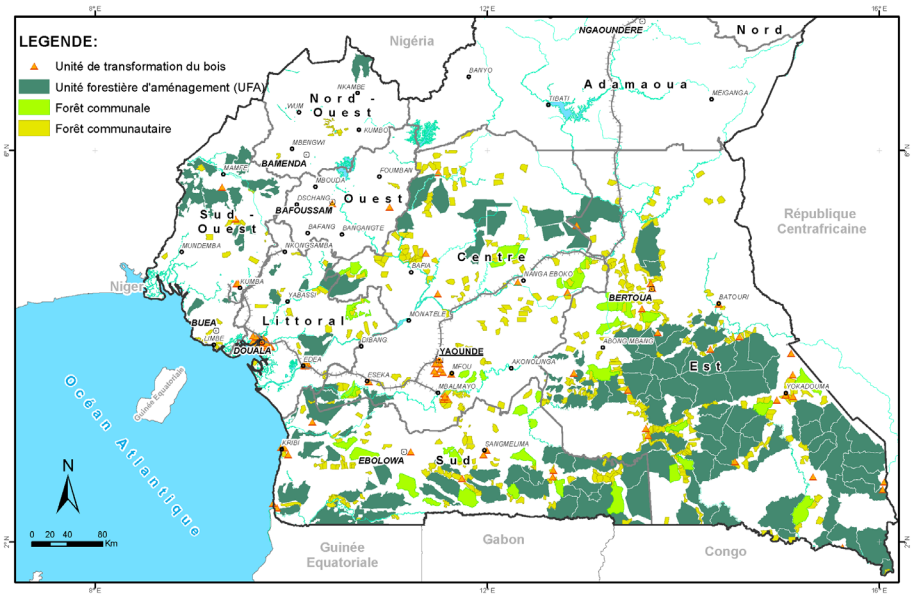
Tableau 48 : Répartition des titres d'exploitation forestière attribués du DFP par région en 2016

	Désignation	Centre	Sud	Est	Littoral	Sud-Ouest	Total
Forêt communale active	Nombre	5	5	9	0	0	19
	Superficie (ha)	119163	126783	341047	0	0	586993
UFA active	Nombre	8	27	54	2	6	106
	Superficie (ha)	602535	126289	3968283	138195	293275	5128577
Superficie totale (ha)		721698	253072	4309330	138195	293275	5715570

Source : MINEPAT, SNADDT, 2016

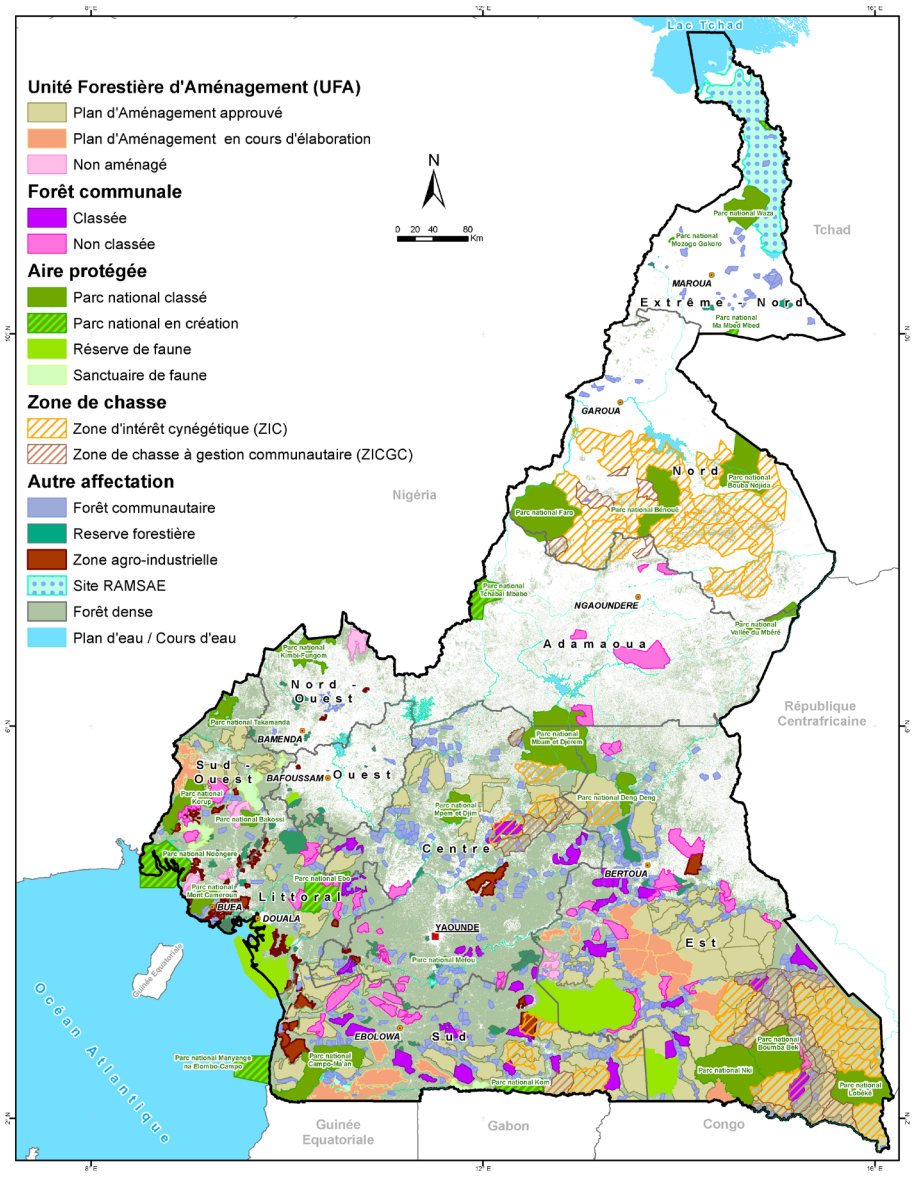
S'agissant du bois d'œuvre, on distingue l'exploitation forestière industrielle qui implique les sociétés forestières et les scieries modernes et une exploitation artisanale qui regroupe les sciages artisanaux formels et informels. D'après Bourges et al. (2014), la production nationale du bois d'œuvre varie entre 2 et 4 millions m³ d'Equivalent du Bois Rond par an. Près de 74% de cette production est assurée par les UFA du domaine forestier permanent. Le reliquat provient des forêts communales, des ventes de coupe et des autorisations de récupération de coupe. Plus de 80% du bois d'œuvre ainsi produit (2 à 3 millions m³/an) est exporté (25% sous forme de grumes et 75% transformés en débités, placages, contreplaques, parquets) principalement en Europe, en Asie et en Amérique. Les essences les plus exportées sont l'Ayous (34,8%), le Sapelli (16,4%), Tali (7%), l'Azobé (5,1%), l'Iroko (3,9%), l'Okan (3,8%) et le Fraké (3,8%). Ce bois provient à 95% des régions de l'Est (1,2 à 1,5 millions m³), du Sud (600 000 à 700 000 m³) et du Centre (300 000 à 400 000 m³). La consommation nationale du bois d'œuvre est estimée à 1 million m³ par an mais elle peut atteindre 2 millions m³/an au regard de la production illégale qui ravitaille le marché et qui est difficile à quantifier.

En 2015, la transformation du bois était encore dominée par le 1er niveau (grumes, débités) et elle était assurée par 142 Unités de Transformation de Bois (UTB) qui sont localisées essentiellement à l'Est (proximité des bassins de production), autour de Yaoundé (ravitaillement facile à partir des régions du Sud et de l'Est) et à Douala (transformation et facilité d'exportation vers l'Europe et l'Asie).



Source : MINEPAT, SNADDT, 2016

Carte 73 : Localisation des UTB au Cameroun



Source : MINEPAT, SNADDT, 2016

Carte 74 : Localisation des titres d'exploitation forestière et de la faune sur l'étendue du territoire national en 2015

La majorité des ménages Camerounais, soit 83%, utilisent le bois de feu ou le charbon de bois comme source d'énergie pour la cuisine et les grillades. En 2009-2010, la consommation annuelle de bois-énergie se chiffrait à 12,2 millions m³, dont 11,4 millions de tonnes de bois de feu, 214 000 tonnes de charbon de bois et 301 000 tonnes de sciure et copeaux de bois (Bourges et al. 2014). En plus des ménages, les autres consommateurs englobent les micro-entreprises (boulangeries, restaurants, briqueteries, forges de métal et d'aluminium, fumoirs de poisson, braises de viande et de poisson). L'exploitation du bois-énergie, qui était pendant longtemps intense dans la zone Soudano-Sahélienne du pays, est en train de s'étendre autour des centres urbains des zones forestières (Douala, Yaoundé) pour satisfaire la demande croissante en charbon de bois destiné à la braise du poisson et aux rôtisseries de viande.

L'exploitation et la commercialisation des PFNL (fruits, écorces, fibres, plantes médicinales...) et des produits spéciaux (gomme arabique, rotin, okok...) s'effectuent encore de manière artisanale et très souvent en marge de la législation (obtention de titre et respect des quotas d'exploitation).

Les grands bassins de production englobent la zone d'Acacia seyal et polyacantha à l'Extrême-Nord Cameroun (gomme arabique) et la zone forestière au Sud-Cameroun (Prunus, Voacanga, Irvingia, gnetum). Les produits sont exportés au Gabon et au Nigeria (Gnetum, gomme arabique) et en Europe. Un Comité Consultatif National, chargé de la promotion et de la valorisation des PFNL est en création au MINFOF. L'entrée en service de ce Comité permettra de rendre les activités plus formelles et d'impliquer tous les acteurs de la filière PFNL dans une logique d'exploitation durable des ressources.

Exploitation des produits fauniques

Le Cameroun dispose d'une grande diversité d'espèces fauniques (303 espèces de mammifères dont 19 endémiques, 968 espèces d'oiseaux, 285 espèces de reptiles et 199 espèces de batraciens). La conservation de ces espèces se fait à travers un grand réseau d'aires protégées (estimé à 10 170 705 ha, soit 21,4% du territoire national), constitué de 26 parcs nationaux, 05 réserves de faune, 06 sanctuaires, 03 jardins zoologiques et 68 ZIC/ZICGC (SNADDT, 2016). L'exploitation des ressources fauniques se fait dans le cadre de la chasse (subsistance, commerciale, sportive) et elle nécessite des titres d'exploitation. On évalue à 37 milliards FCFA par an les revenus de la chasse commerciale au Nord-Cameroun avant l'avènement de l'insécurité liée à Boko Haram en 2014. La chasse sportive rapportait dans cette même zone près de 7,8 milliards FCFA par an. Suite à la recrudescence du braconnage dans les aires protégées (cas du massacre des éléphants du Parc National de Bouba Ndjidda en 2012), l'Etat et les partenaires ont pris des actions et des mesures pour renforcer la protection de la faune et de leur habitat en vue d'assurer l'écotourisme et la gestion durable des ressources fauniques dans le pays.

PERSPECTIVES DU SOUS-SECTEUR

La nouvelle politique du sous-secteur a apporté quelques améliorations notamment la répartition de l'espace forestier en Domaine Forestier Permanent et Domaine Forestier Non Permanent ; la rétrocession d'une partie de la RFA aux communes (40%) et aux communautés locales (10%) ; la gestion participative à travers la concertation avec la société civile et le secteur privé ; la décentralisation de la gestion des ressources forestières avec la possibilité aux communes et aux communautés de disposer des forêts communales et communautaires ; le renforcement de la place des nationaux dans l'activité industrielle du sous-secteur ; l'amélioration de la gouvernance suite au changement de la procédure d'attribution des permis forestiers et de détection des infractions sur le terrain qui associe un observateur indépendant aux services du MINFOF ; l'engagement du gouvernement à travers l'APV-FLEGT, pour la promotion de la filière légale du bois et pour avoir une traçabilité sur l'exploitation et la commercialisation du bois. Suite aux actions entreprises par l'Etat, les aires protégées couvrent actuellement près de 22% du territoire national, ce qui n'est pas loin de l'objectif de 30% fixé par les institutions internationales.

Au-delà de ces actions positives, on note une menace croissante sur les ressources forestières et fauniques au Cameroun. S'agissant du déboisement, on estime à 5 miilions d'ha, la forêt perdue entre 1990 et 2000. Ce déboisement risque de s'accentuer au cours de la prochaine décennie avec la réalisation des projets structurants (barrages hydro-électriques, autoroutes, exploitation minière...), des grands projets agricoles et agro-industriels des multinationales et des privés qui sollicitent (dans la zone forestière du pays) plus de 2,4 millions d'ha de terres en concessions auprès de l'Etat. Pendant ce temps, les plantations forestières (ex-ONADEF, ANAFOR, privés) et les reboisements (Sahel vert du MINEPDED, privés soutenus par les projets, les associations et ONG) ne représentent que 2000 ha par an contre 200 000 ha déboisés annuellement (SNADDT, 2016). Des efforts immenses sont nécessaires d'une part, pour reconstituer le couvert végétal qui se dégrade, et d'autre part, pour assurer une gestion durable des ressources forestières et fauniques existantes. Dans cette perspective, l'Etat s'est engagé, à travers ses administrations, de lutter énergiquement contre le braconnage, à accompagner les éleveurs dans la domestication et l'élevage des espèces non-conventionnelles, à promouvoir les alternatives fiables et peu consommatrices de bois (charbon écologique, briquettes de sciure, foyers améliorés performants).

On pourrait également instituer les reboisements compensatoires aux agro-industriels qui vont bénéficier des concessions et encourager les plantations/reboisements privés en facilitant les procédures d'accès au foncier et en clarifiant dans la législation la propriété sur les arbres plantés et sur leur exploitation.

Elevage et industries animales

Cadre général du secteur de l'élevage

Contribution de l'élevage à l'économie nationale

D'après les statistiques d'ECAM4 (2014), 26,5% des ménages Camerounais pratiquent l'élevage et ce taux est encore plus élevé (58% à 63%) dans la zone Soudano-Sahélienne du pays. Les activités d'élevage contribuent à l'alimentation (viande, lait, œufs, miel) de la population nationale et à celle des autres pays de la sous-région CEMAC. L'élevage procure des revenus à 70% de la population rurale et il joue aussi un rôle d'épargne pour les ménages éleveurs. Les animaux d'élevage sont d'une grande utilité pour le développement de l'agriculture à travers la fourniture de la fumure organique, la traction des matériels de labour et de sarclage ainsi que le transport des intrants et des produits. Au plan national, la contribution de volet élevage au PIB est passée de 160 milliards FCFA en 2010 à 240 milliards FCFA en 2017 (INS, 2018).

Revue des politiques et des stratégies liées à l'élevage

La stratégie de développement du sous-secteur Elevage, Pêche et Industries Animales (EPIA) qui prévalait depuis 2002 a été révisée en 2010 pour mieux s'arrimer à la vision d'émergence du Cameroun à l'horizon 2035 et pour contribuer efficacement aux objectifs du DSCE en 2020. Cette stratégie d'EPIA vise :

- L'augmentation de la production pastorale en vue de satisfaire d'une part, les besoins nutritionnels de la population Camerounaise et d'autre part, la demande en matières premières des agro-industries ;
- L'accroissement des revenus des éleveurs et des autres acteurs des filières d'élevage ;
- La gestion durable des ressources naturelles.

Pour atteindre ces objectifs, le MINEPIA a défini un certain nombre d'actions qui sont mises en œuvre dans 3 Programmes à savoir (1) Le Programme de développement des productions et des industries animales (406), (2) Le Programme d'amélioration de la couverture sanitaire du cheptel et de la lutte contre les zoonoses (407) et (3) Le Programme d'amélioration du cadre institutionnel (409). En termes quantitatifs, la stratégie a pour objectifs de doubler (entre 2010 et 2020) les effectifs des cheptels des espèces à cycle court (les Porcins de 1,7 millions à 3,4 millions de têtes, les Petits Ruminants de 7 millions à 14 millions de têtes, la volaille de 45 millions à 90 millions de sujets,..), de multiplier au moins par 2,5 la production des viandes (de 43 000 tonnes à 102 000 tonnes pour les Porcins ; de 81 000 tonnes à 202 500 tonnes pour la volaille ; de 33 300 tonnes à 98 000 tonnes pour les Petits Ruminants et de 71 800 à 119 300 tonnes pour les Bovins-viandes). Quant aux œufs de table, on projette de passer de 18 400 tonnes à 37 700 tonnes et pour le lait local, de 184 281 tonnes à 376 273 tonnes en 2020. Ces augmentations devraient permettre à la consommation camerounaise de se rapprocher des normes préconisées par la FAO et l'OMS.

Dans le cadre de cette stratégie EPIA, l'Etat s'est engagé à encourager les privés à créer les unités d'élevage semi-intensif et de moyenne importance, les agro-industries et les unités d'abattage, d'ensachage et de congélation des produits pour la vente, les ranchs pour passer à l'élevage semi-intensif. Par ailleurs, l'Etat entend favoriser la structuration des acteurs de la filière en GIC et en Coopératives, et faciliter l'insertion des jeunes formés à travers les programmes AFOP, ACEFA et PEA-Jeunes.

Encadré 21 : SODEPA (Société de Développement et d'Exploitation des Productions Animales)

C'est une société d'Etat créée dans les années 1980 pour assurer l'exploitation et le développement des entreprises d'élevage bovin, de production des denrées agricoles nécessaires à l'élevage et à la transformation des productions animales notamment les abattoirs, entrepôts frigorifiques et les ateliers de conditionnement. Elle s'occupe aussi de la gestion des périmètres nationaux d'aménagement agropastoral, de l'encadrement technique des exploitants agricoles et des éleveurs qui exercent dans ces périmètres ainsi que des bouchers-détaillants de viande. Pour réaliser sa mission, la SODEPA dispose des ranchs dans les grandes zones pastorales du pays ; de deux abattoirs industriels à Yaoundé et à Douala. Elle a connu d'énormes problèmes financiers et son cheptel initial a chuté de moitié depuis 2003. L'Etat a signé un contrat-plan avec la SODEPA pour reconstituer le cheptel, réhabiliter les ranchs et renouveler les équipements des abattoirs en vue d'une plus grande productivité et compétitivité de la Société.

La nouvelle Stratégie de Développement (2030) a fixé comme objectif de veiller à la sélection des races animales et des espèces d'alevins productifs et adaptés à l'environnement local ; de produire et veiller à la bonne distribution des aliments (provendes) et des produits vétérinaires de qualité, permettant une croissance optimale des espèces animales à un coût abordable pour le producteur local, d'encourager des Partenariats Public-Privé pour la production industrielle et la distribution des intrants nécessaires à la production animale (espèces animales, alevins, provende, etc.) ; et de développer la recherche sur les espèces animales et le protocole d'aliments.

Principaux systèmes d'élevage

En fonction des intrants, des matériels et équipements utilisés, du mode de conduite des espèces et des objectifs visés, on distingue 08 principaux systèmes d'élevage au Cameroun notamment :

- **L'élevage traditionnel extensif de la volaille, des petits ruminants et des porcs** (1 à 30 têtes par ménage) ; les animaux sont en divagation ou attachés au piquet (petits ruminants) en saison culturale, ils bénéficient rarement de soins vétérinaires. Peu d'unités disposent d'enclos et la nutrition est basée sur les résidus et le pâturage naturel. Les sujets sont abattus et consommés pendant les fêtes, pour la réception des visiteurs et ils sont aussi vendus pour subvenir aux besoins financiers de la famille. Au sein de cet élevage traditionnel, on note une variante semi-intensive constituée de l'embouche ovine qui est destinée à l'approvisionnement du marché pendant les fêtes de la Tabaski et de fin d'année.
- **L'élevage transhumant des bovins** comprend : la moyenne transhumance où les animaux se déplacent sur 10 à 30 km en saison sèche à la recherche de l'eau, du pâturage et des résidus ; lors de la saison des pluies, les éleveurs retournent dans les campements et pratiquent quelques cultures vivrières (maïs, sorgho, gombo,..) pour leur alimentation ; la grande transhumance et le nomadisme où les éleveurs et leurs familles se déplacent avec les animaux sur de longues distances (90 km et plus) ; ils érigent des campements provisoires dans les lieux de séjour et commercent avec les populations locales pour obtenir les vivres ; la transhumance sous-régionale CBLT où le Cameroun reçoit annuellement, en saison sèche, dans les yaérés, les pâturages du Nord et de l'Extrême-Nord, les troupeaux venant du Niger, du Nigeria et du Tchad.
- **L'élevage sédentaire des gros ruminants** (bovins, asins, équins) intégrés à l'agriculture cotonnière et vivrière qui s'est développé au Nord-Cameroun suite à l'introduction de la culture attelée dans les années 1950-1960. Cet élevage est pratiqué par les agriculteurs sédentaires ; les animaux sont utilisés pour le labour et le sarclage des parcelles, le transport des intrants et des produits ; ils parcourent moins de 10 km autour des villages à la recherche de l'eau, des résidus et du pâturage.

- **L'élevage semi-intensif des bovins** constitué de l'embouche laitière et viande autour des grands centres urbains (Kousseri, Maroua, Garoua, Ngouna, Ngaoundéré, Bamenda, Yaoundé) ; des bœufs de case, chez les Mafa qui nourrissent les animaux en enclos pendant 2 à 3 ans pour la fête de Maraï ; du ranching que certaines élites exercent dans les régions de l'Adamaoua, de l'Est et du Nord-ouest. Dans cette catégorie, on peut aussi mentionner les initiatives actuelles d'introduction des races bovines exotiques (Holstein, Montbéliard, Simmental) pour la production laitière et de viande dans l'Adamaoua et le Nord-Ouest.
- **L'élevage semi-intensif des poulets de chair et des porcins** qui a émergé au cours des 20 dernières années près des grandes villes régionales et départementales du pays (Yaoundé, Douala, Bafoussam, Garoua). Pour les poulets de chair, il s'agit d'un élevage au sol où les sujets (50 à 100 ; 100 à 500 ; 500 à 5000) sont nourris à la provende (achetée ou fabriquée par l'éleveur) et sont suivis par un agent vétérinaire qui administre les médicaments et les soins ; l'éleveur conduit 2 à 3 bandes par an et les animaux sont vendus aux braiseurs, aux organisateurs des cérémonies et pendant les fêtes. Pour les porcs, les unités disposent d'effectifs variés (10 à 50 têtes pour les petites, 500 à 700 têtes pour les grandes) ; on note un mélange de races locales et exotiques (large white, durock, landrace, naïma) ; les animaux sont nourris avec la provende et la drèche des brasseries. En fonction du logement des animaux (matériaux provisoires ou définitifs, sol cimenté ou non, compartiments, grillages d'aération), des mesures sanitaires et de l'alimentation, on compte beaucoup plus d'unités artisanales et très peu d'unités modernes.
- **L'élevage semi-intensif et intensif des poules pondeuses** ; c'est un élevage concentré autour des grandes villes (Yaoundé, Douala, Bafoussam, Garoua, Maroua) avec des effectifs moyens (5 000 à 20 000 sujets) et élevés (jusqu'à 100 000 sujets). Ces fermes, qui disposent en majorité des batteries californiennes, sont conduites par les élites, hommes d'affaires et salariés qui fabriquent en interne les aliments et disposent de la main d'œuvre permanente et temporaire pour les travaux. Les œufs de table produits sont vendus au niveau national et exportés également dans les pays de la zone CEMAC.
- **L'élevage des équins, chameaux et asins :** Il s'agit d'un élevage de prestige mené par les élites, les autorités traditionnelles et quelques responsables des lieux de loisirs et d'attraction. Les animaux sont nourris en stabulation et ils sortent pour les exhibitions, les courses hippiques et la parade durant les grands évènements.
- **L'élevage émergent des espèces non conventionnelles** (aulacodes, cailles, lapins, abeilles, escargots, pigeons) qui s'est développé au cours des 20 dernières années en zones urbaine et péri-urbaine suite à la demande croissante des produits pour leurs vertus thérapeutiques contre certaines maladies (hypertension, diabète, mal des nerfs) et pour la diversification des viandes dans la consommation humaine.

AGROPOLES D'ÉLEVAGE

Depuis 2012, le MINEPAT a lancé le programme Agropoles qui apporte des appuis aux projets des opérateurs privés qui sont axés sur le développement des chaînes de valeurs dans le domaine agropastoral. Sur les 45 agropoles que compte le pays en 2018, 11 unités exercent dans le domaine de l'élevage, soit 05 agropoles de porcs et 06 agropoles de poulets de chair et de poules pondeuses. Ces unités sont localisées beaucoup plus dans les régions de l'Ouest (6), du Centre (2) et du Littoral (2).

PRINCIPALES ZONES D'ÉLEVAGE

L'élevage transhumant et extensif des bovins se retrouve essentiellement dans les 03 régions septentrionales (Adamaoua, Nord, Extrême-Nord), dans la région du Nord-Ouest et au nord des régions du Centre et de l'Est. Quant à l'élevage semi-intensif des bovins, il est localisé dans les Monts Mandara (bœufs de case pour la fête de Maraï), autour des centres urbains pour la production laitière (Kousseri, Maroua, Garoua, Ngouna, Ngaoundéré, Bamenda) et dans les ranchs (Adamaoua, Est et Nord-Ouest) où on retrouve les cultures fourragères (Brachiaria), les points d'eau pastoraux, l'insémination artificielle et la nouvelle technologie d'embryo-transfert.

L'élevage sédentaire des bovins et asins qui est intégré à l'agriculture est largement présent en zone cotonnière du Nord et de l'Extrême-Nord.

L'élevage traditionnel extensif est répandu sur toute l'étendue du territoire national avec la prédominance de petits ruminants dans les régions du Nord et de l'Extrême-Nord qui détiennent 75% du cheptel national et en porcs locaux dans les régions de l'Ouest, de l'Extrême-Nord (Mayo-Danay et Mayo-Kani) et du Centre.

L'élevage semi-intensif des poulets de chair et des poules pondeuses est pratiqué beaucoup plus en zone péri-urbaine de Bafoussam, Mbouda, Douala, Yaoundé, Garoua et Maroua.

Il en est de même de **l'élevage semi-intensif des porcs** qui est limité au péri-urbain des villes du grand Sud Cameroun (Bafoussam, Mbouda, Dschang, Yaoundé, Akonolinga, Obala, Bafia, Douala, etc.). S'agissant de **l'élevage non-conventionnel,** l'apiculture prédomine dans les régions de l'Adamaoua, du Nord-Ouest, du Centre et de l'Est qui enregistrent plus de 95% de la production nationale de miel ; l'élevage des escargots abonde au Sud-Ouest et dans le Littoral. Les autres espèces (cobayes, aulacodes, lapins, cailles) sont beaucoup plus élevées dans la région du Centre et dans les villes régionales (Douala, Bafoussam, Ngaoundéré, Garoua, etc.).

L'élevage culturel et de prestige des chevaux et chameaux qui est pratiqué au sein des chefferies traditionnelles et par quelques élites se retrouve dans les régions septentrionales (Adamaoua, Nord, Extrême-Nord) et au Nord-Ouest

ACTIVITÉ DE PRODUCTION

Evolution des cheptels et de la production de viande des différentes espèces

De 2010 à 2017, les statistiques montrent un accroissement notable des effectifs chez les bovins (7,2% par an), les porcins (5,8% par an) et la volaille (2,5% par an) ; les petits ruminants affichent par contre une stagnation. Cet accroissement des effectifs a permis d'atteindre les objectifs fixés en 2015 par la stratégie EPIA notamment pour les porcins (3,37 millions de têtes contre 2,5 millions attendus), la volaille (80 millions de poulets contre 67,5 millions fixés).

Concernant les productions de viande, de lait et d'œufs de table, la quantité de viande bovine (122 750 tonnes en 2015) a dépassé l'objectif fixé à 95 550 tonnes ; Il en est de même des œufs de table dont la production de 79 059 tonnes en 2015 est largement supérieure à l'objectif de 26 735 tonnes. La production laitière est en forte augmentation depuis 2016 et pourra probablement surpasser les objectifs fixés en 2020. Ces performances positives sont dues d'une part, à l'accentuation des campagnes de vaccination qui ont freiné les épizooties et maintenu en bon état le cheptel bovin et d'autre part, à l'introduction par le MINEPIA (à partir de la station de Kounden) des nouvelles races de porc (Landrace, Duroc, Naima) plus productives et à la création par les privés, de nombreuses unités semi-intensives d'élevage des porcs, des poulets de chair et de poules pondeuses autour des grands centres urbains notamment Bafoussam, Yaoundé, Douala, Garoua et Maroua. Par ailleurs, l'introduction des nouvelles races bovines exotiques (Holstein, Montbéliard, Simmental), leur croisement avec les races locales (Goudali) et les nouvelles techniques d'amélioration génétique (insémination artificielle, embryo-transfert) ont produit des géniteurs et des animaux performants qui ont contribué à l'accroissement de la production de viande et de lait dans les régions de l'Adamaoua et du Nord-Ouest.

Tableau 49 : Evolution des effectifs des principales espèces

Espèces	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Elevage conventionnel								
Bovins	4843104	5084754	5527128	5805297	6310358	6859359	7456123	7890962
Ovins	3739325	2897280	2974297	2952624	3050061	3172063	3283086	3345340
Caprins	5405046	6053651	5950739	6298059	6190992	6290048	6365528	6441915
Porcins	2440404	2806464	2896271	3112973	3212588	3373217	3491280	3613475
Volailles	70176806	65286625	66592358	72758691	75063425	80317865	81924222	82661540
Anes		47574	50400	30738	59602	51739	49048	
Chameaux		29	43	21	417		15	
Chevaux		30121	29584	30778	37240		48783	
Elevage non conventionnel								
Aulacodes			5915	8548	13781	17283	5462	
Cochons d'inde			35256	37597	26649		56836	
Lapins			33254	32981	79264		S4 817	
Cobayes							19952	
Hérissons							1571	
Escargots			1638842	1639659				

Source : MINEPIA, EPIA, Stat N° 002, 003, 004, 005, 2013-2016, INS, Statistiques du secteur Elevage, 2017

Tableau 50 : Performance des races élevées au Cameroun

Espèce	Race	Production lait/jour (l)	Production annuelle lait (l)	Durée lactation (jour)	Poids adulte (kg)	Portée
Bovins	Red & white fulani	0.5 à 3		150 à 200		
	Kouri	6 - 10				
	Goudali	2.9	483	168		
	Holstein	12.1	3431	283		
	Holstein x Goudali	5.9	1524	256		
	Montbéliard x Goudali	6.7	1605	238		
Porcins	Locale				150 - 300	7 à 9
	Landrace				200 - 300	8 à 12
	Duroc jersey				200 - 350	10 à 12
	Naima					
	Large white				150 - 250	10 à 13

Source : MINEPAT, SNADDT, 2016

Parmi les viandes les plus consommées au Cameroun, on note la viande bovine et celle de la volaille : De 2010 à 2017, la consommation de ces deux types de viande représente chacune 34% à 40% des quantités totales. Cette consommation a considérablement augmenté du fait, en partie, de la rôtisserie et des grillades de rue qui se sont fortement développées et qui vendent de la viande au détail à toutes les couches de la population.

Tableau 51 : Production de viande (en tonnes) des différentes espèces

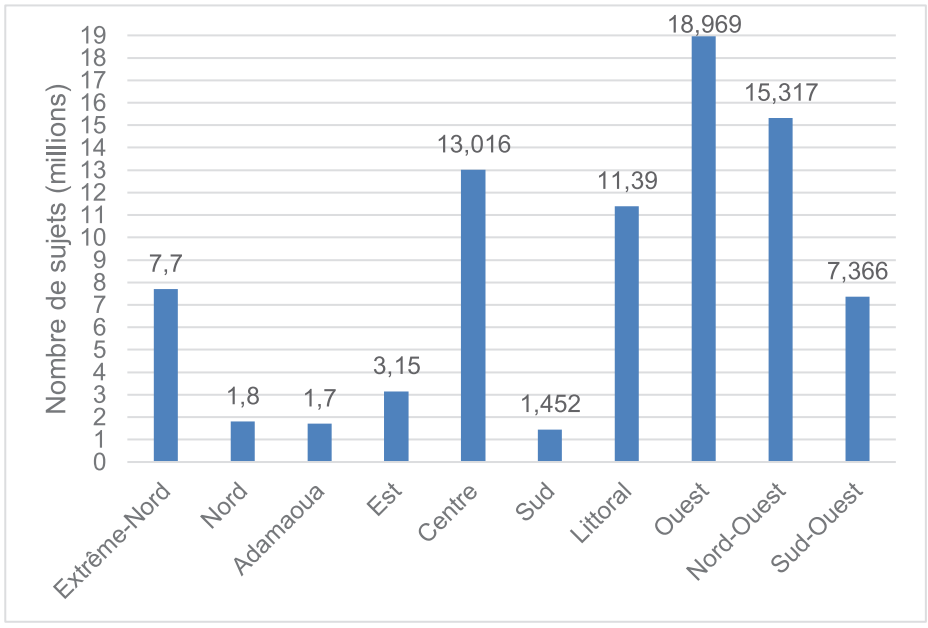
Espèces	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Bovins	81910	85998	90980	92163	103872	121750	122306	133625
Ovins	9711	8881	10593	10516	10863	11297	11693	12544
Caprins	53162	45184	32846	34763	34172	24280	35135	37517
Porcins	58281	71086	41043	35180	28150	40614	50442	62749
Volailles	97144	102219	107292	119053	122824	121296	137924	124835
TOTAL	**300208**	**313367**	**282754**	**295070**	**299881**	**319234**	**357500**	**366392**
% viande bovine	**27.3**	**27.4**	**32.2**	**31.2**	**34.6**	**38.1**	**34.2**	**36.5**
% viande volaille	**32.3**	**32.6**	**37.9**	**40.3**	**40.9**	**37.9**	**38.5**	**34.1**

Source : MINEPIA, EPIA, Stat N° 002, 003, 004, 005, 2013-2016, INS, Statistiques du secteur Elevage, 2017

Effectif des espèces en 2016

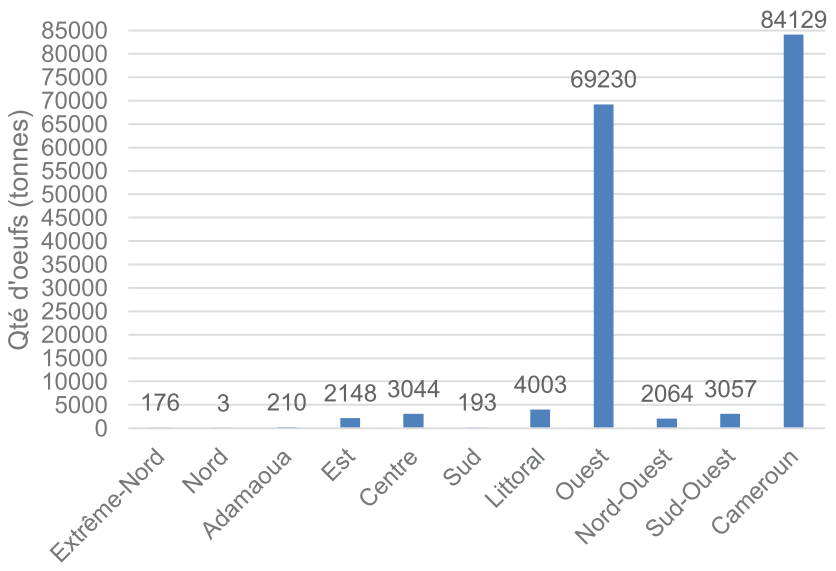
La volaille dont l'effectif global national avoisine 82 millions de sujets en 2016 est beaucoup plus élevée dans les régions de l'Ouest (19 millions), du Nord-Ouest (15 millions), du Centre (13 millions), du Littoral (11 millions), de l'Extrême-Nord (8 millions) et du Sud-Ouest (7,5 millions).

La production d'œufs de table est plus importante dans la région de l'Ouest (82%) que dans les trois autres (Centre, Littoral et Sud-Ouest) qui totalisent 13% de la production nationale estimée à 85000 tonnes en 2016. Les petits ruminants dont le nombre se chiffre à 9,7 millions de têtes en 2016 sont plus nombreux à l'Extrême-Nord (4 millions), au Nord-Ouest (2 millions) et dans le Nord (1,7 millions). L'effectif des bovins (7,5 millions de têtes en 2016) se répartit en 2,1 millions de têtes dans l'Adamaoua, suivi de l'Extrême-Nord (1,8 millions de têtes), du Nord-Ouest (1,5 millions de têtes) et du Nord (1,2 millions de têtes). Pour les porcins (3,5 millions de sujets en 2016), on note 1,1 millions dans le Nord-Ouest, 0,7 million à l'Ouest, 0,5 million à l'Extrême-Nord et 0,45 million dans la région du Centre.



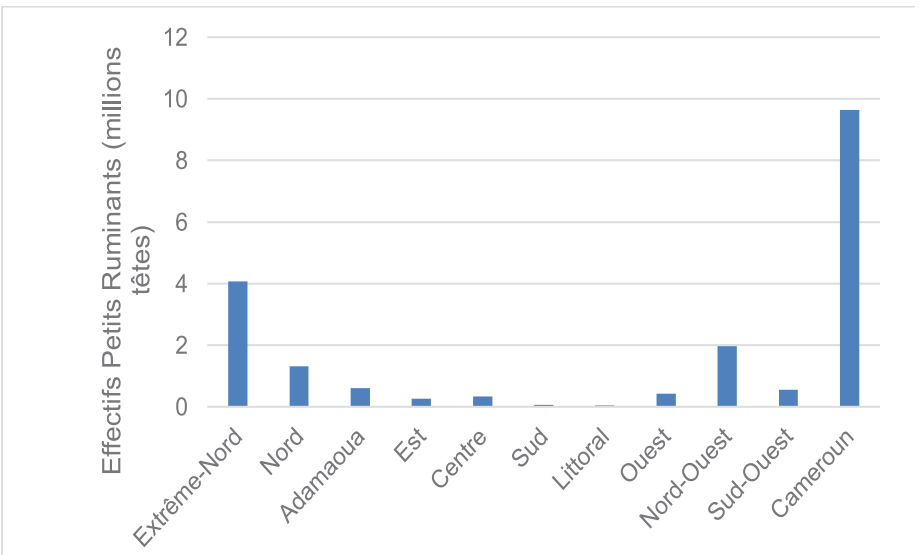
Source : Adaptée d'EPIA Stat, 2013-2016.

Figure 77 : Effectif de la volaille par région en 2016



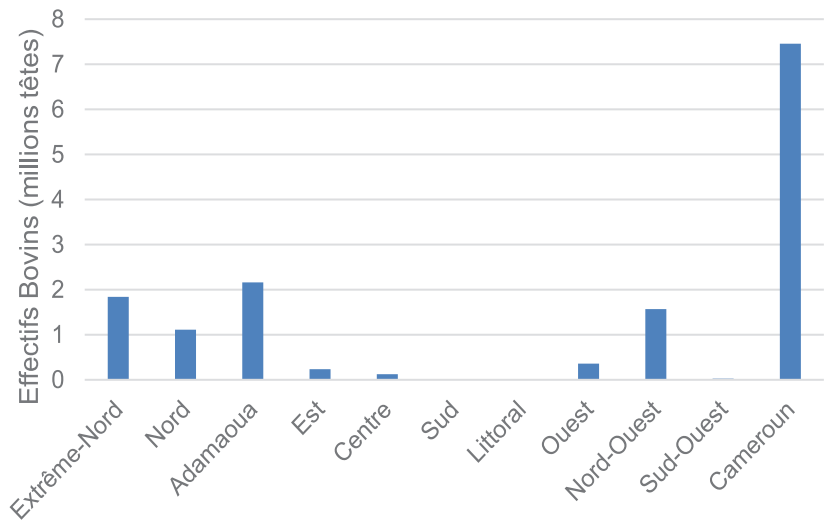
Source : Adaptée d'EPIA Stat, 2013-2016.

Figure 78 : Production des œufs en tonnes par région en 2016



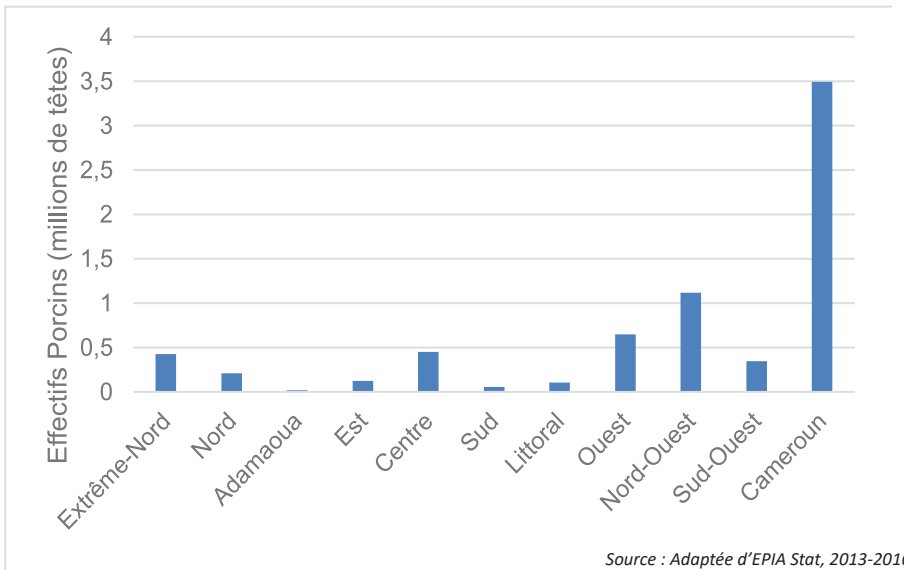
Source : Adaptée d'EPIA Stat, 2013-2016.

Figure 79 : Effectif des Petits Ruminants par région, 2016



Source : Adaptée d'EPIA Stat, 2013-2016.

Figure 80 : Effectif des bovins par région, 2016



Source : Adaptée d'EPIA Stat, 2013-2016

Figure 81 : Effectif des porcins par région, 2016

INFRASTRUCTURES PASTORALES ET ZOO-SANITAIRES

En termes d'infrastructures d'élevage, zoo-sanitaires et de commercialisation, on compte dans le pays :

- 932 parcs vaccinogènes dont 489 dans l'Adamaoua, 312 au Nord-Ouest, 57 à l'Extrême-Nord et 39 dans le Nord ;
- 74 bains détiqueurs dont 39 dans l'Adamaoua, 20 au Nord-Ouest et 10 à l'Extrême-Nord ;
- 165 forages pastoraux dont 68 à l'Extrême-Nord, 42 dans l'Adamaoua et 28 dans le Nord ;
- 03 centres d'insémination, dont 02 au Nord-Ouest, 01 dans l'Adamaoua, 02 dans les régions du Nord et du Centre ;
- 06 laboratoires (02 nationaux et 04 régionaux) ;
- 03 abattoirs industriels (Douala, Yaoundé, Ngaoundéré) ;
- 162 marchés à bétail dont 55 à l'Extrême-Nord, 43 dans l'Adamaoua, 32 au Nord-Ouest, 18 dans les régions du Centre et du Nord.

Conscient de l'insuffisance de certaines de ces infrastructures (forages pastoraux, bains détiqueurs, parcs vaccinogènes, abattoirs spécifiques pour volaille et porcs) par rapport à la dynamique et aux besoins du sous-secteur, le MINEPIA a commencé, dans le cadre de la décentralisation, à transférer les ressources financières aux communes pour construire et équiper plusieurs de ces infrastructures.

FILIÈRES D'ÉLEVAGE : ACTIVITÉS, ACTEURS ET COMMERCIALISATION DES PRODUITS

En fonction des espèces, de l'intensité des activités d'élevage et de commercialisation des animaux et des produits, on distingue 05 principales filières d'élevage à savoir la filière bovine (viande et lait), la filière des petits ruminants, des porcs, des poulets (chair, pondeuse) et celle des espèces non conventionnelles. Toutes ces filières se caractérisent par un segment traditionnel encore dominant, peu productif et à investissements réduits. Mais, depuis une vingtaine d'années, on assiste dans les Filières porcines et des poulets (chair, pondeuse), à la montée d'un segment moderne semi-intensif, assez productif, qui valorise les races exotiques performantes, la complémentation nutritionnelle à base d'aliments riches (tourteau, provende, etc.) et un suivi sanitaire et vétérinaire régulier.

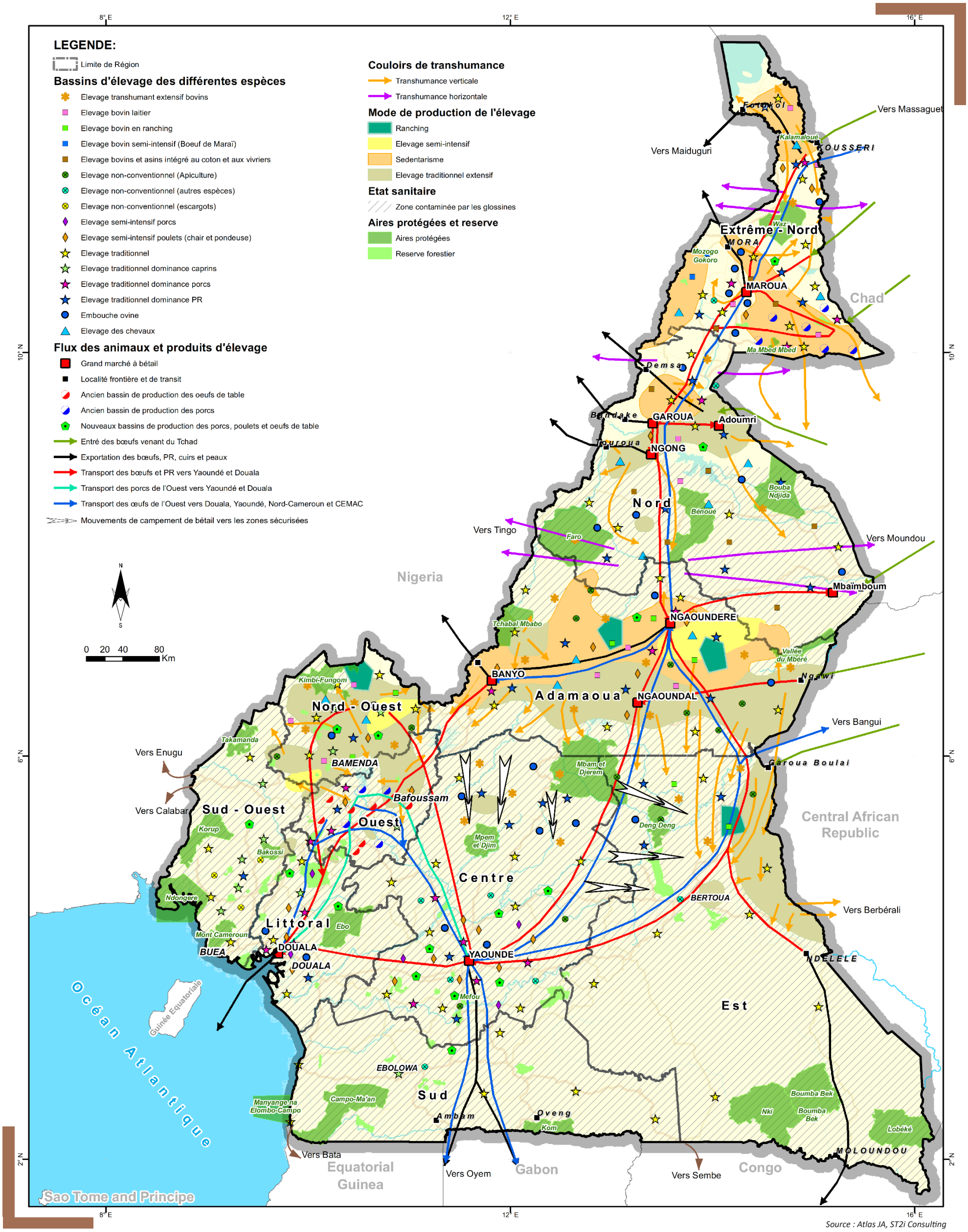
Des avancées sont également enregistrées dans la filière bovine avec l'introduction des nouvelles races (Holstein, Montbéliard, Simmental, Charolet) plus productives, des techniques d'amélioration génétique, qui produisent des géniteurs et des animaux performants, l'utilisation (en complémentation) des cultures fourragères et du tourteau, et dans l'apiculture avec l'utilisation des nouvelles ruches et des techniques améliorées de récolte de miel



Source: https://cdn.m2rmaritime.com/wp-content/uploads/2018/04/Plantation_de_th%C3%A9_-_Ouest_du_Cameroun.jpg.webp

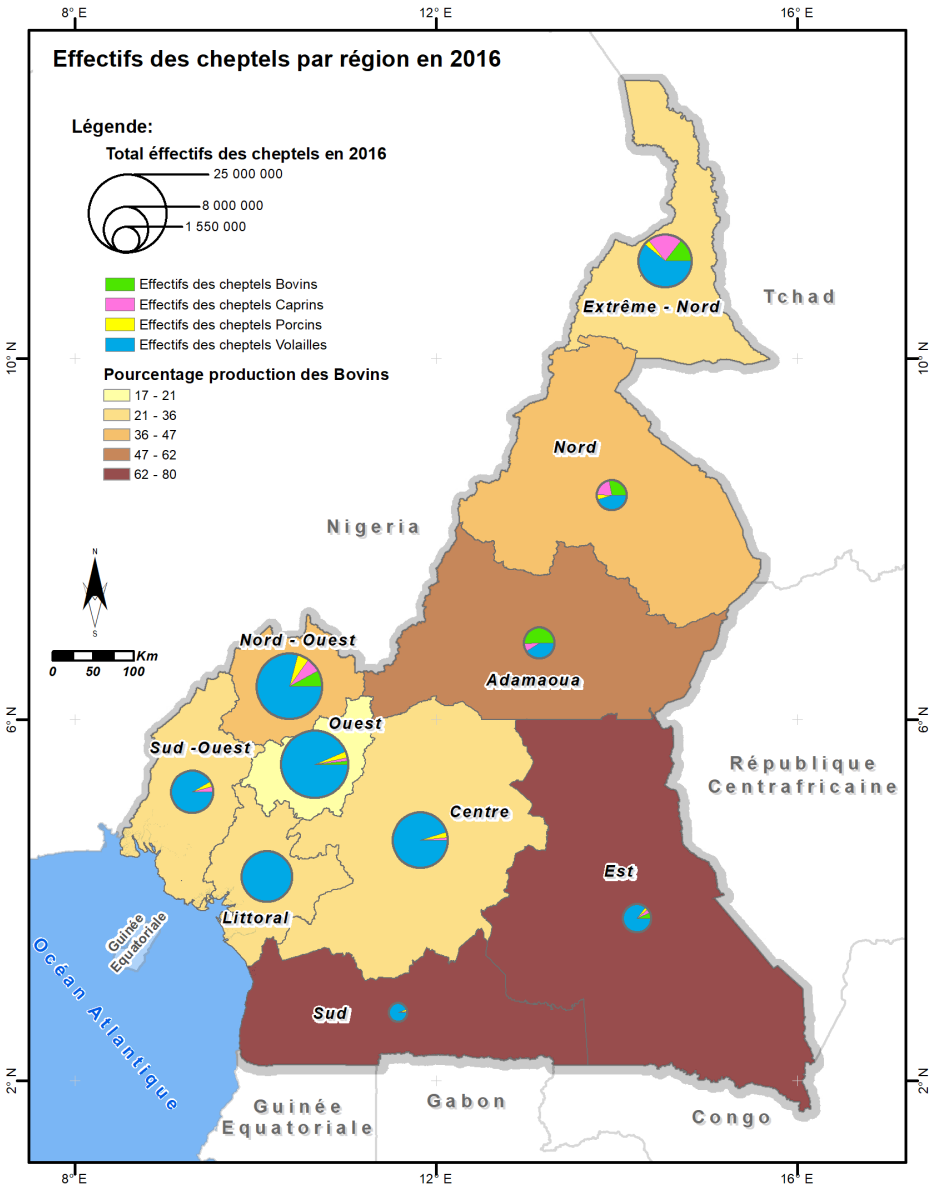


Source : https://www.camer.be/UserFiles/file/images/cAmeroun/Culture_Vivriere240116700.jpg



Source : Atlas JA, ST2i Consulting

Carte 75 : Bassins d'élevage des différentes espèces et des flux de produits



Source : Adaptée d'EPIA Stat, 2016.

Carte 76 : Effectifs des cheptels des différentes espèces par région en 2016

Le segment Transformation est globalement pauvre d'où la prédominance de la vente des produits bruts (animaux vifs, viande fraîche, œufs de table, lait frais). Il existe quelques petites unités de transformation artisanale qui produisent et vendent la viande séchée ou rôtie, le yaourt, le lait caillé, le fromage et les peaux tannées. Une coopérative du Nord-Ouest (Tadu Dairy) se distingue dans la production et la transformation du lait local en yaourt et fromage qui sont vendus dans le pays et en Afrique Centrale : cette coopérative utilise depuis des années les techniques modernes d'insémination artificielle ainsi que les races bovines améliorées (Holstein, Simmental et Charolaise). Par ailleurs, on note depuis une vingtaine d'années, un développement appréciable des unités de fabrication et de vente des aliments (pour porcs et volaille) avec la création des centaines de provenderies (par les privés), à Yaoundé, Bafoussam et Douala. En 1983, l'Etat a créé un Laboratoire vétérinaire (LANAVET) qui produit et vend dans le pays et en Afrique (Centrale, Ouest et Est) les vaccins viraux et bactériens pour la lutte contre plusieurs épizooties des bovins, des petits Ruminants et de la volaille.

Le flux des animaux et des produits d'élevage montre un grand mouvement des trois régions septentrionales qui ravitaille les villes de Douala et de Yaoundé en bœufs et petits ruminants (PR), et aussi l'exportation de ces animaux au Gabon, en Guinée Equatoriale et au Congo. En 2017, 29630 bovins et plus de 5000 PR, ont été vendus dans ces 03 pays. Un grand nombre d'animaux venant du Tchad alimentent en amont ce mouvement à partir des villes frontalières de Kousseri, Pouss, Yagoua, Adoumri, Mbaïmboum, Ngawi et Garoua Boulaï. Cette dynamique dans la vente et l'exportation des animaux s'étendait également au Nigeria avant que l'insécurité créée depuis 2014 par Boko Haram ne perturbe les circuits traditionnels à travers Fotokol, Amchidé/ Banki, Demsa, Touroua et Banyo.

La 2e dynamique est celle du grand bassin de production des porcs dans les départements du Mayo-Kani et du Mayo-Danay qui a ravitaillé pendant longtemps les villes de Yaoundé, Douala et même Bafoussam avant que le gouvernement ne suspende le trafic suite à l'infestation de la PPA (peste porcine africaine) en 2010-2012. La 3e dynamique concerne les fermes avicoles de la région de l'Ouest (avec plus de 80% de la production nationale) qui ravitaillent depuis des décennies en œufs de table les régions du Littoral, du Centre, du Septentrion ainsi que les pays de la CEMAC.

Encadré 22 : LANAVET (Laboratoire National Vétérinaire)

LANAVET effectue les prélèvements en vue du diagnostic et de l'analyse des maladies animales, la surveillance des épizooties, la formation et le recyclage des cadres et des techniciens d'élevage. Au fil des années, la structure s'est focalisée beaucoup plus sur la production des vaccins vétérinaires qu'elle vend au Cameroun, en Afrique Centrale (RCA, Tchad), en Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana) et en Afrique de l'Est (Kenya). Elle travaille en collaboration avec les institutions internationales telles que le Centre des maladies animales de Plum Island, Friedrich Loeffer Institute et l'Université d'Etat d'Ohio aux Etats-Unis. De 2013 à 2016, ce laboratoire a exporté en moyenne par an 6,5 millions de doses de vaccins destinés à la lutte contre le Charbon Symptomatique, la Péripneumonie Contagieuse et la Maladie Nodulaire cutanée chez les bovins ; la peste des petits ruminants ; la pseudo-peste aviaire, la typhose et le choléra chez la volaille. Le laboratoire est basé à Garoua (Boklé) ; il dispose d'une annexe à Yaoundé et il envisage d'ouvrir deux autres annexes à Douala et à Bafoussam.

Ces deux dernières dynamiques sont entrain de fléchir avec l'émergence des nouveaux bassins de production d'œufs de table, des poulets de chair et des porcs (proches des zones de consommation) notamment dans la région du Centre et près de quelques villes régionales (Douala, Garoua, Maroua). D'autres flux d'animaux concernent le ravitaillement des villes de Douala et de Yaoundé en porcs, chèvres et poulets de chair venant des bassins de l'Ouest, du Nord-Ouest et même de la région du Centre.

S'agissant des produits d'élevage, le lait local est vendu dans les centres urbains proches des lieux de production ; les peaux et cuirs sont exportés (en partie) au Nigeria via Demsa, Barndaké, Touroua ; en Asie et en Europe via le port de Douala. Le miel des ruches qui est produit essentiellement dans l'Adamaoua, le Nord-Ouest et l'Est, est transporté et vendu dans les villes du pays et également exporté au Nigeria

Tableau 52 : Exportation des animaux et des produits d'élevage

Animaux et produits d'élevage	2017	2018	Pays d'exportation
Ovins	3742	4077	Gabon, Guinée Equatoriale
Caprins	1386	400	
Bovins	29630		
Peaux et cuirs	1600 à 2000 tonnes par an		Chine, Italie, Inde, Pakistan, Nigeria

Source : MINEPAT, DREPIA centre, Rapport annuels d'activité 2017, 2018, MINEPAT, SNADDT, 2016, Rapport de Diagnostic, Secteurs économiques et dynamiques spatiales

INDUSTRIES ANIMALES

Ce volet englobe la fabrication des aliments pour le bétail, la transformation des viandes, du lait, des cuirs et peaux. L'industrie de la viande est actuellement limitée essentiellement à l'abattage des animaux et à la vente de la viande fraîche dans les abattoirs industriels de la SODEPA (Douala et Yaoundé) et dans les abattoirs régionaux (Obala, Ngaoundéré, Garoua, Bamenda). Les unités de production des produits et des dérivés carnés (corned beef, jambon, saucisson, pâté) ainsi que celles d'abattage et d'ensachage de poulets n'ont pas encore démarré leurs activités. Il existe des petites unités artisanales de charcuterie qui produisent et vendent de la viande séchée (Kilichi), braisée et rôtie (soya, chawarma) dans les villes. Pour moderniser ce maillon d'activités, le MINEPIA a lancé un projet d'industrialisation des filières bovines, caprines et porcines. Il a engagé la construction et l'équipement d'un abattoir industriel de 250 têtes de bovins/jour à Ngaoundéré accompagné d'un entrepôt frigorifique (1400 m³) pour 2500 carcasses de 200 kg. Ces entrepôts sont aussi en construction dans les villes de Yaoundé (6000 m³, 10 000 carcasses) ; de Kribi (3000 m³, 5000 carcasses) et d'Ebolowa (1400 m³, 2500 carcasses). En plus, le MINEPIA a acquis et remis aux communautés urbaines (Buea, Bertoua, Bafoussam, Edéa, Ngaoundéré, Garoua, etc.) des camions frigorifiques pour assurer le transport des viandes. L'objectif est d'améliorer la qualité des viandes vendues sur les marchés du pays et celle des viandes à exporter vers les pays de la sous-région CEMAC.

S'agissant du lait local, sa transformation est encore largement artisanale avec la fabrication et la vente du lait caillé, de yaourt, de beurre et de fromage dans plusieurs villes du septentrion et du Nord-Ouest (Kousseri, Maroua, Garoua, Ngouna, Ngaoundéré, Bamenda, etc.).

Les actions des anciens projets (projet laitier, PAPA/lait,…) de certaines structures et ONG internationales (ACRA à Maroua et Yagoua, Fondation Suisse à Petté, SNV et Heifer à Bamenda) tardent à produire les résultats escomptés. Quelques initiatives localisées près de Bamenda, Ngaoundéré et Garoua sont en train d'émerger notamment dans la production et la vente du yaourt. Les industriels et opérateurs privés préfèrent s'engager dans la reconstitution des poudres de lait importées qui sont plus disponibles, plus faciles à conserver et prêtes à la transformation.

Par contre, la fabrication et la vente des aliments pour bétail se sont développées intensément depuis les années 1990 pour répondre aux besoins en aliments des unités semi-intensives d'élevage porcin et de poulets (chair et pondeuses) créées par les hommes d'affaires, salariés et élites, dans les régions de l'Ouest, du Centre et du Littoral. Dans les villes de Bafoussam, Douala et Yaoundé, on compte des centaines de provenderies qui produisent, ensachent et vendent les aliments qui sont assez compétitifs par rapport aux provendes importées. Pour améliorer la qualité de ces provendes, le MINEPIA a décidé de mettre en place des normes de qualité des aliments pour bétail et d'assurer la formation des éleveurs. La peste porcine (2010) et la grippe aviaire (2016) ont freiné cette forte demande d'aliments (pour porcs et volaille), mais ce domaine d'activités reste prometteur au regard de la demande croissante en viande dans les pays de la CEMAC. Par ailleurs, la SODECOTON usine depuis des décennies les résidus des graines de coton pour la fabrication des aliments pour le bétail (Alibet, Nutribet, etc.) qui sont vendus aux agro-éleveurs du Septentrion et de la sous-région CEMAC pour la complémentation nutritionnelle des animaux.

Au regard de la production croissante de miel dans le pays, le MINEPIA a décidé de former les apiculteurs sur les techniques de transformation des produits bruts et de fournir des matériels et équipements dans les centres de collecte de Ngaoundal, de Meiganga et de Bafoussam.

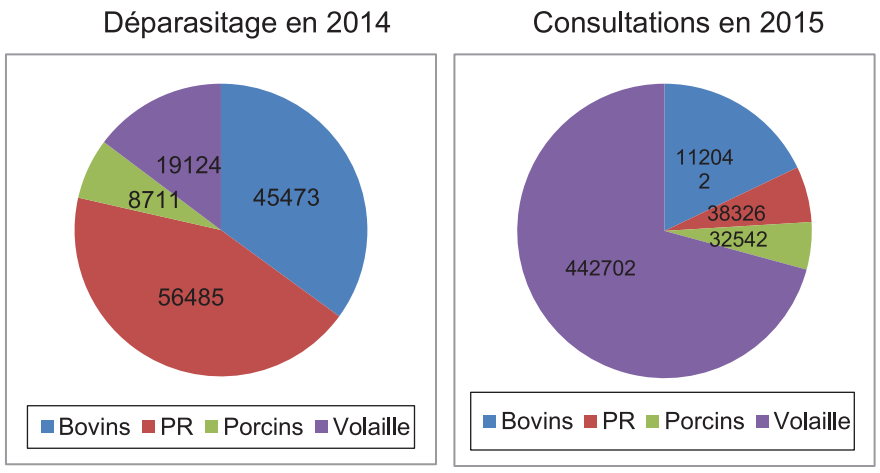
La transformation des cuirs et des peaux est une activité largement artisanale au sein des petites unités localisées au Nord-Cameroun (Maroua, Garoua, Ngaoundéré). Elle alimente la fabrication, par les artisans locaux, de chaussures, de sacs et d'objets d'art qui sont vendus sur les marchés, les centres artisanaux et sur les lieux touristiques. La transformation semi-industrielle se fait au sein de quelques sociétés de tannerie (TANICAM, NOTACAM, Tannerie Moderne de Garoua, Société Zhong Shun à Ngaoundéré). Elle concerne la collecte, le pré-tannage et l'exportation des produits vers le Nigeria, l'Europe (Italie) et l'Asie (Chine, Inde, Pakistan).

SANTÉ ANIMALE

Au cours des 04 dernières décennies, les interventions des services vétérinaires du MINEPIA couplées aux actions du LANAVET et des projets (PACE, PALCTAV), ont permis d'assurer une couverture sanitaire appréciable (70% à 90%) du cheptel bovin. Cette couverture a été faible pour les autres espèces (PR, Porcins, Volaille), ce qui a ramené le taux moyen de couverture à 35%. Les objectifs de la nouvelle stratégie EPIA pour 2020 sont d'accroître ce taux moyen de couverture à 60%, d'améliorer de 50% la qualité sanitaire des aliments d'origine animale (viande, lait, miel, œufs de table) vendus sur les marchés, et de diminuer de 50% l'incidence des zoonoses (rage, tuberculose bovine, brucellose) dont la prévalence variait de 10% à 18% dans les troupeaux en 2011. Parmi les actions phares à mener pour atteindre ces objectifs, on note la construction et la mise en fonction d'un laboratoire national d'analyse des denrées d'origine animale, de 10 laboratoires régionaux pour le diagnostic des maladies animales et la mise en place (au sein du LANAVET) d'une unité de contrôle des médicaments vétérinaires.

En attendant la construction de ces laboratoires, le MINEPIA, les projets sous-tutelle (PRODEL notamment) et les partenaires concentrent leurs efforts sur le contrôle des zoonoses qui ont tendance à resurgir et sur les maladies majeures qui persistent à savoir la PPCB (péripneumonie contagieuse des bovidés), la SHB (septicémie hémorragique des bovidés), la MNCB (maladie nodulaire cutanée des bovins) et le charbon symptomatique chez les bovins, la PPA (peste porcine africaine) et le rouget chez les porcins, la peste des petits ruminants et la pseudo-peste aviaire sur la volaille. Le MINEPIA a créé un Réseau d'épidémio-Surveillance des maladies animales (RESCAM) qui est chargé de la collecte des informations zoosanitaires et de la gestion prévisionnelle des épizooties.

Dans le cadre de la santé animale, les cliniques vétérinaires publiques et privées réalisent les consultations des animaux malades ou suspects et administrent les soins en cas de besoin. Pour les bovins, le nombre de consultations est passé de 50 151 têtes en 2013 à 112 042 têtes en 2015. Concernant la volaille, ces consultations sont passées de 858 459 sujets en 2013 à 442 702 en 2015. Cette baisse se justifie par le fait qu'un grand nombre de poulets bénéficie déjà d'un suivi vétérinaire dans les unités d'élevage semi-intensif des poulets de chair et de pondeuses.



Source : Adaptée d'EPIASTAT, 2013 – 2016.

Figure 82 : Situation des consultations et des déparasitages par espèce

- **Perspectives du secteur**

Le développement de l'élevage au Cameroun est actuellement porté par la forte dynamique observée dans les maillons production des filières des poulets (chair et pondeuse), des porcs et de l'apiculture, et de manière secondaire par une faible progression de la production-transformation du lait local. Le maillon transformation (viande, œufs, lait, miel, cuirs, peaux.) accuse un grand retard, ce qui ne permet pas encore de créer les emplois, de la valeur ajoutée et de générer les revenus aux acteurs comme la stratégie EPIA le prévoit. C'est pourquoi le MINEPIA s'active pour l'industrialisation des filières (bovine, porcine, caprine, ...) en construisant des abattoirs industriels et des entrepôts frigorifiques dans le pays. Les actions d'appui sont aussi en cours pour soutenir et accompagner les opérateurs privés dans la création des unités d'ensachage des poulets, des agro-industries pour la production et la vente des aliments carnés et laitiers, (lait en poudre, beurre, corned beef, pâté, jambon,..), ce qui permettra de réduire les importations, d'internaliser la valeur ajoutée et de contribuer plus grandement à la croissance économique et au développement du pays.

VOLET PÊCHE ET AQUACULTURE

CADRE GÉNÉRAL ET POLITIQUE SECTORIELLE

Importance et contribution au PIB

Le volet pêche et aquaculture emploie environ 5% de la population active du Cameroun et sa contribution au PIB National est passée de 44 milliards FCFA en 2010 à 57 milliards FCFA en 2017 (MINEPIA, 2011 ; INS, 2018). Les estimations font état d'environ 200 000 personnes qui travaillent directement (pêcheurs, mareyeurs, commerçants poissons, etc.) et indirectement (fabricants de pirogues, réparateurs de moteurs hors-bord, vendeurs de filets, etc.) dans la pêche artisanale maritime et la pêche continentale. Les femmes interviennent particulièrement dans les activités de transformation (fumage et séchage) du poisson où elles représentent près de 87% des actifs.

Avec une production halieutique annuelle estimée entre 210000 et 260000 tonnes, la pêche et l'aquaculture fournissent un tiers des protéines animales consommées au Cameroun (SNADDT, 2016 ; EPIA STAT, 2014 – 2016).

Politique du MINEPIA en matière de pêche et aquaculture

Dans le cadre de la stratégie du sous-secteur EPIA qui a été révisée en 2010 pour un meilleur arrimage au DSCE, le MINEPIA envisage pour le volet pêche et aquaculture, d'accroître la production halieutique en vue de satisfaire les besoins nutritionnels de la population camerounaise, les besoins en matières premières des industries halieutiques et aussi de dégager des excédents pour l'exportation (Programme 408). Ainsi, les produits de pêche passeront de 197 000 tonnes en 2010 à 290 000 tonnes en 2020 ; les productions aquacoles augmenteront de 5 000 tonnes en 2010 à 80 000 tonnes en 2020. La consommation des produits halieutiques estimée à 9,2 kg/hbt/an en 2010 atteindra 11,8 kg/hbt/an en 2020. Pour réaliser ces objectifs, la stratégie a prévu :

- Le développement de la pêche maritime et continentale : plus d'agréments aux pêcheurs pour l'exploitation du grand potentiel de la zone de Bakassi, lutte contre les activités de pêche illicite, mise en place d'un système efficace de suivi, de contrôle et de surveillance des activités de pêche ;
- La promotion de l'aquaculture commerciale : formation et vulgarisation des connaissances sur l'aquaculture, appui pour la production des alevins, appui pour la réhabilitation des étangs, promotion de l'élevage des poissons en cages et en circuit fermé, renforcement de la structuration socio-professionnelle des acteurs ;
- La préservation des ressources halieutiques disponibles ;
- L'appui à la transformation, au traitement et à la commercialisation des produits de la pêche ;
- L'amélioration de l'information sur la situation et sur les tendances de la pêche de capture.

Cadre institutionnel et législatif

Le MINEPIA (en particulier la Direction des pêches, de l'aquaculture et des industries halieutiques) est chargée de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique gouvernementale en matière de pêche et d'aquaculture. Pour réaliser cette mission, le Ministère s'appuie sur ses services déconcentrés (délégations, centres de pêche et postes de contrôle de pêche), les structures sous-tutelle (SODEPA, LANAVET, MIDEPECAM) et rattachées (MSEG, Stations aquacoles et de pêche, Caisse de développement de la pêche artisanale Maritime, CDEN, CDENO, Centres Nationaux de formation de Foumban (CNFZH) et de Limbé (LINAFI)), les projets et programmes (ADPAM, PDEP, LIFIDEP, PRODEL). Le MINEPIA travaille aussi sur le terrain en collaboration avec d'autres administrations (MINADER, MINDCAF, MINFOF, MINEPDED, MINEPAT...), les Communes, Universités, Organisations Professionnelles, Syndicats et les acteurs de la société civile.

Le Cadre législatif de la pêche au Cameroun est régi par la loi n°94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche en son titre V (chapitres 1 à 7) qui encadre le secteur des pêches et de l'aquaculture. Elle est enrichie par la loi n° 2000/017 du 19 décembre 2000 portant sur l'inspection sanitaire vétérinaire. Ces lois sont accompagnées des décrets et des arrêtés d'application, notamment le décret n° 95/413/PM du 20 Juin 1995 sur les modalités du régime de la pêche, le décret n° 2002/PM du 17 Janvier 2002 sur les normes de conditionnement et de transport des produits de pêche et le décret n° 2010/0244/PM du 26 Février 2010 qui fixe les modalités d'exercice des compétences transférées par l'Etat aux communes en matière de promotion des activités piscicoles. A côté de ces décrets, il existe plusieurs arrêtés du MINEPIA qui portent sur l'interdiction de la technique de pêche au chalut-bœuf, l'interdiction de certains engins de pêche et sur les modalités de protection des ressources halieutiques.

Plan directeur des pêches

Après la mise en œuvre des premières actions de la politique de développement de la pêche en 1960-1990, notamment l'encadrement technique des pêcheurs, les appuis en matériels et équipements modernes à travers les structures d'appui (CDPM et MIDEPECAM), la mise en place du cadre institutionnel et législatif, on a constaté une surexploitation des ressources halieutiques suivie de la disparition de certaines espèces dans plusieurs pêcheries. Pour faire face à ces problèmes, le MINEPIA a élaboré en 1992, un plan directeur des pêches pour aménager les pêcheries surexploitées, réduire les pertes post-captures qui variaient de 15% à 35% dans les pêcheries artisanales, promouvoir l'aquaculture commerciale et rationaliser la pêche industrielle maritime (règlementation sur les mailles et sur la délimitation des zones de pêche, limitation du nombre de licences). Face aux résultats mitigés de ce plan directeur, le MINEPIA a décidé en 2004, de réviser la politique sous-sectorielle en associant davantage les acteurs (cogestion de certaines pêcheries), en améliorant la règlementation pour la rendre plus opérationnelle et favoriser l'exploitation durable de la ressource, en renforçant les capacités institutionnelles (formation du personnel, création de nouvelles structures, sécurité en mer,..) et en adoptant un code de conduite pour une pêche plus responsable.

Encadré 23 : CDPM (La Caisse de Développement de la Pêche Maritime)

La Caisse de Développement de la Pêche Maritime (CDPM) est une structure sous-tutelle du MINEPIA qui a été créée pour encadrer les pêcheurs et leur faciliter l'acquisition des matériels et des équipements modernes pour la pêche.

Suite aux problèmes survenus dans les pêcheries (surexploitation des ressources, diminution des quantités de prise et disparition de certaines espèces) et à la révision de la politique EPIA en 2010 pour mieux contribuer aux objectifs du DSCE, la CDPM a orienté ses activités beaucoup plus vers la promotion de l'aquaculture commerciale pour accroître l'offre nationale en produits halieutiques, diminuer les importations de poissons et augmenter les revenus des acteurs. Dans cette perspective, la CDPM a engagé les activités de diffusion du matériel génétique performant dans les stations aquacoles publiques d'alevinage et dans les fermes privées. Ainsi, elle a appuyé la construction de l'écloserie moderne de Logbaba (Douala) qui a une capacité de production de 100 000 alevins par mois. Une provenderie moderne d'aliments pour poissons a vu le jour à Foumban.

En plus, la CDPM vulgarise les techniques innovantes en aquaculture notamment l'élevage des poissons en cages, en bacs hors-sol et en circuit fermé ; elle appuie et encadre les pisciculteurs et les fermes privées pour la mise en place des infrastructures de production et la conduite des opérations. Des unités expérimentales d'aquaculture en cages ont été installées à Mbalmayo, Ebebda et Lagdo.

Source : MINEPIA, 2013 ; MINEPIA Magazine, 2015 ; MINEPAT, 2016

TYPOLOGIE, ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION, ESPÈCES ET ENGINS DE PÊCHE

Types de pêches

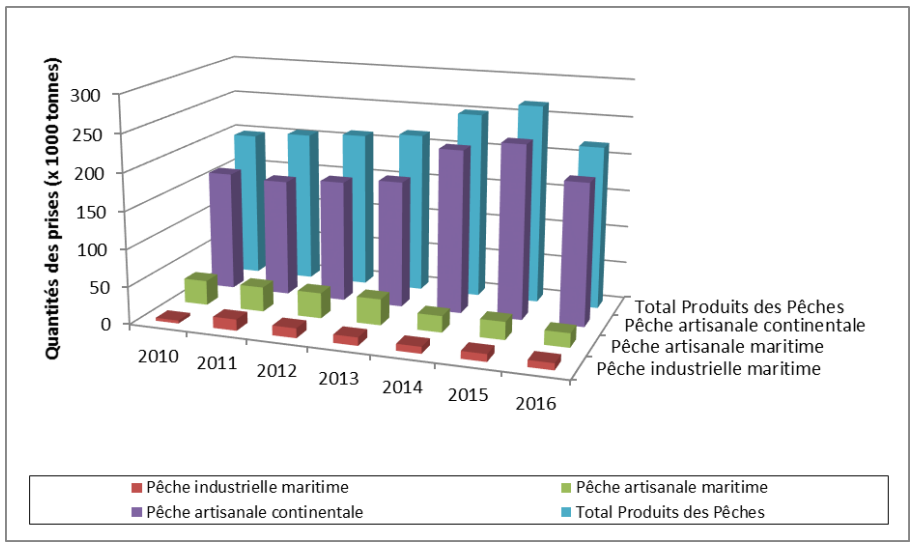
On distingue trois principaux types de pêche au Cameroun : la pêche artisanale maritime, la pêche industrielle maritime et la pêche artisanale continentale.

Pêche artisanale continentale : Elle est la plus importante et se pratique dans les eaux intérieures du pays telles que les fleuves (Sanaga, Nyong, Bénoué, Logone, Mbam, Ntem,…), les barrages et les retenues (Lagdo, Maga, Mbakaou, Bamendjing, Mapé, Lom Pangar, Memve'lé), les rivières et les plaines d'inondation. Le réseau hydrographique concerné par cette pêche est assez dense et il couvre 40 000 km². Les statistiques font état de 25 000 pêcheurs (90% Camerounais et 10% étrangers, Nigérians, Maliens et Tchadiens) et 8600 acteurs secondaires (transformateurs, mareyeurs, commerçants, constructeurs pirogues, réparateurs moteurs hors-bord) (SNADDT, 2016). Le nombre de pêcheurs est plus élevé dans les pêcheries fluviales du Nyong (34%) et autour des barrages de Maga (24,6%) et de Lagdo (20,5%). Les villages et les campements des pêcheurs sont disséminés le long des cours d'eau. Les quantités de prise sont passées de 160821 tonnes en 2010 à 190 205 tonnes en 2016 avec un pic de 233 216 tonnes en 2015. Globalement, la tendance de la production est croissante et les résultats obtenus se justifient par des contrôles plus rigoureux contre l'utilisation des engins de pêche prohibés et aussi par le respect de la période de repos biologique (1er juillet au 30 Septembre) instituée dans les pêcheries de Lagdo et de Maga.

Pêche industrielle maritime : Elle est pratiquée beaucoup plus par les étrangers sur le plateau continental, au-delà des 3 miles marins, au moyen des bateaux dont la capacité est comprise entre 50 et 250 tonneaux de jauge brute (TJB). Ces bateaux ont une longueur qui peut atteindre 45 m et des moteurs d'au plus 500 CV. Ils disposent des chaluts poissonniers et crevettiers : les captures sont conservées congelées ou en cales réfrigérées et les cargaisons sont débarquées dans les ports de pêche de Kribi, Douala et de Tiko. Elles concernent les poissons capitaines, dorades, mâchoirons et soles (95%), les crevettes et crustacés (5%). Les statistiques sur la production annuelle sont très variables (de 4000 tonnes en 2010 à 11079 tonnes en 2013 et 8648 tonnes en 2016) du fait des difficultés de peser les produits pendant les débarquements et aussi suite aux moyens limités dont dispose le MINEPIA pour contrôler les cargaisons qui sont débarquées hors des frontières camerounaises.

Pêche artisanale maritime : Elle exploite les estuaires, les criques et une zone en mer de 03 miles marins et sur 20 m de profondeur. Cinq départements côtiers sont les plus concernés par cette pêche. Une enquête de base réalisée en 2009 avait identifié 293 villages et campements de pêcheurs dans ces 5 départements côtiers où se font les débarquements, notamment le Ndian (139), le Wouri (47), le Fako (40), l'Océan (37) et la Sanaga maritime (30). La même enquête avait estimé le nombre d'opérateurs à 36 681 (22,5% Nationaux et 77,5% étrangers (Nigérians, Béninois, Ghanéens, Togolais) ; parmi ces opérateurs, on a dénombré 25 030 pêcheurs (18,5% Nationaux et 81,5% Etrangers), 6400 transformateurs, 2576 mareyeurs et 2375 autres acteurs (SNADDT, 2016). Les pêcheurs utilisent les embarcations constituées de pirogues monoxyles (2-3m de long, 0,3 à 0,5m de large), de pirogues en planches (8-13 m de long et 10-15 m de long), de pirogues en tôles et en contreplaqués. Ces pirogues sont propulsées à l'aide de voiles, de pagaies ou de moteurs (hors-bord) de 25 à 40 CV. Les quantités de prise ont connu une baisse et elles sont passées de 32 939 tonnes en 2010 à 19 338 tonnes en 2016. Cette baisse s'explique par l'épuisement des ressources halieutiques suite à l'utilisation des matériels prohibés. Raison pour laquelle le MINEPIA a signé en décembre 2013 un partenariat avec le MINDEF pour accentuer le contrôle et la surveillance des activités de pêche (illicite, non déclarée et non règlementée) sur la façade maritime et au niveau des plans d'eau intérieurs.

A travers la Mission de Développement (MIDEPECAM), le MINEPIA entend acquérir et mettre à la disposition des pêcheurs des matériels et équipements de pêche performants et règlementaires ; il s'est aussi engagé à renforcer les équipements de production de glace pour assurer une meilleure conservation des captures.



Source : SNADDT, 2016 ; EPIA STAT, 2014 – 2016.

Figure 83 : Evolution de la production halieutique au Cameroun par type de pêche

Espèces de poisson pêchées et en voie d'extinction

Au niveau de la pêche continentale, les silures sont les poissons les plus pêchés ; elles sont fortement représentées par le poisson-chat africain ou Clarias gariepinus et l'Heterobrancus). On note aussi le mâchoiron (Chrysichtys nigrodigitatus), le kanga (Heterotis niloticus), le capitaine (Lates niloticus), l'Hydrocynus, la carpe commune (Cyprinus capio), les tilapias (Oreochromis nilotica, Sarotherodon galileus, Hemichromis fasciatus…), le Cytharinus citharus (falia), le Barbus, le Labeo senegalensis, le Mormyrus rume, le Gymnarcus.

S'agissant de la pêche industrielle, les principales espèces capturées sont : les Sciénidés, le capitaine, la carpe, la dorade grise, la sole et le mâchoiron (95%). On note aussi les crevettes, pénéides (Panaeus duorarum et Parapanaeus atlantica) et les crustacés (5%).

Parmi la quinzaine d'espèces de poisson pêchées au Cameroun, trois sont en voie d'extinction, à savoir le mâchoiron blanc (chrysichthys nigrodigitatus), le Mormyrus rume et le Labeo senegalensis. Les actions de repeuplement sont prévues dans le plan d'aménagement des pêcheries surexploitées pour reconstituer la ressource et pour promouvoir une pêche plus responsable.

Matériels et engins de pêche

A côté des différents équipements (pirogues et bateaux,), les pêcheurs utilisent aussi les matériels suivants : les chaluts poissonniers et crevettiers (pêche industrielle), les filets maillants de surface et de fond, les éperviers, les palangres, les sennes de plage,sennes tournantes « awasha », les nasses, barrages et les lignes à main. L'enquête de base réalisée en 2009 estimait la flottille de la pêche industrielle à 55 bateaux (45 poissonniers et 10 crevettiers), le nombre de pirogues utilisées dans la pêche continentale à 13 000 et celles de la pêche artisanale maritime à 9194. Pour cette dernière, on avait en plus, 14 202 filets maillants (5860 de surface et 8342 de fond) ; 998 sennes de plage et 43 sennes tournantes « awasha » (SNADDT, 2016).

FILIÈRE PÊCHE : ACTEURS ET FONCTIONNEMENT DE LA FILIÈRE

Les acteurs

Au premier niveau, il y a le pêcheur qui effectue la capture avec les matériels et engins de pêche ; sa production est mise sur le marché dès le débarquement ; il s'agit des pêcheurs-vendeurs. Le second niveau est occupé par le mareyeur ou transformateur des différents produits dans les campements ou villages par fumage ou par séchage ; on peut aussi avoir les pêcheurs-transformateurs. Au troisième niveau, on rencontre les transporteurs (taxis de brousse, bus, motos, etc.) qui transportent les produits des pêcheurs ou des vendeurs vers les acheteurs et consommateurs finaux. Le quatrième niveau est occupé par les commerçants (grossistes et détaillants) qui se recrutent à différents niveaux de la chaine de commercialisation des produits frais ou transformés : ils achètent les produits et les revendent aux détaillants ou aux consommateurs.

La filière comporte également les acteurs qui interviennent dans les activités connexes telles que la vente d'engins et de matériels de pêche, la construction des pirogues, la réparation de moteurs hors-bord, la vannerie et le portage.

Fonctionnement de la filière

Suite à l'absence des chaînes de froid et à l'enclavement de plusieurs villages et campements des pêcheurs, 75% à 80% des captures de la pêche artisanale (maritime et continentale) sont transformées (fumées ou séchées.). Les produits ainsi transformés sont transportés à bord des grandes pirogues motorisées pour approvisionner les grands marchés de collecte (Lagdo, Pouss, Blangoua, Youpé, etc.) où ils sont vendus aux grossistes et semi-grossistes. Ces derniers transportent les produits vers les centres urbains (Maroua, Garoua, Douala, Yaoundé, etc.) ou en direction des pays voisins (Nigeria, RCA, Tchad) pour la vente aux détaillants et aux consommateurs. Concernant le poisson frais, il est acheminé par pirogues au niveau des points de débarquement qui sont aussi les marchés de gros. Après achat, les commerçants transportent le poisson vers les marchés dans les centres urbains où il est vendu aux opératrices de braise, de restaurant et aux consommateurs.

Les produits de la pêche maritime industrielle, maintenus congelés dans les navires, sont livrés directement aux structures-partenaires (grossistes) dès leur arrivée dans les ports de débarquement (Kribi, Douala, Tiko). Ces grossistes les acheminent dans les grands centres urbains (Douala, Yaoundé, Ebolowa, Bafoussam, Bamenda, Buea, Kumba) pour la vente aux détaillants et aux consommateurs.

Produits halieutiques importés

Compte tenu de l'insuffisance de la production nationale, le Cameroun importe des grandes quantités de poissons (de la Mauritanie, du Sénégal, de l'Espagne, de l'Afrique du Sud et de la Chine) pour satisfaire la demande locale qui croît annuellement. Ces importations sont passées de 332 101 tonnes en 2010 à plus de 470 000 tonnes en 2016. Les importateurs réceptionnent les produits congelés au port de Douala et les transportent par camions frigorifiques pour ravitailler leurs points de vente (grossistes et détaillants) qui sont localisés à proximité des marchés dans les grandes villes du pays. Ces importations (à partir de Douala) permettent également de servir les pays voisins notamment la RCA et le Tchad.

Tableau 53 : Importation (en tonnes) des poissons et produits halieutiques par le Cameroun

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Poissons & crustacés	166088	212462	180028	205295	205895	220508	237381
Poissons de mer congelés	166013	212198	179595	203957	205656	220374	237152
TOTAL	332101	424660	359623	409252	411551	440882	474533

Source : MINEPAT, Bourge, 2014, MINEPIA, EPIASTAT,2014-2016

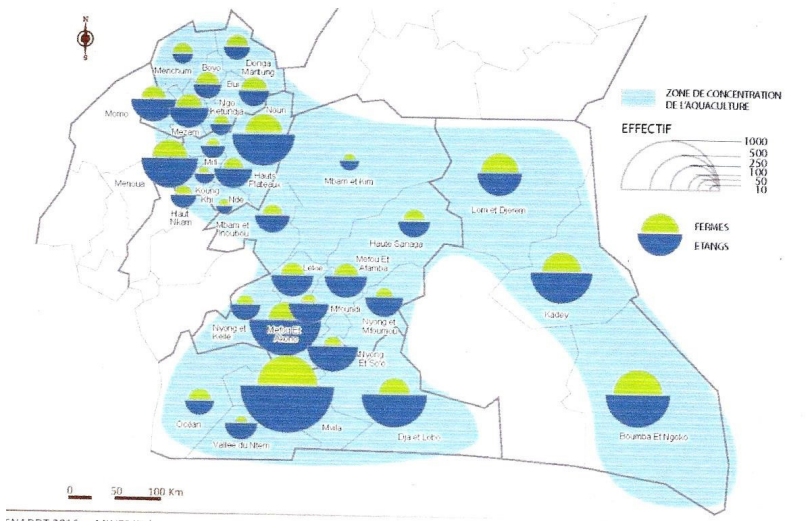
AQUACULTURE

Caractéristiques et Evolution des unités piscicoles

L'aquaculture a commencé au Cameroun dans les années 1950 avec la construction de 5000 barrages et étangs dans les régions du Centre et de l'Est. Au cours des années 1960-1990, les projets initiés par l'Etat dans le domaine ont généré des résultats médiocres (500 à 1000 tonnes de poisson par an). Dans les années 2000, le MINEPIA décide de relancer les activités en créant les structures d'appui notamment les stations aquacoles chargées de produire et de fournir aux pisciculteurs les alevins de qualité, de former les pisciculteurs et de leur apporter de l'appui-conseil. A côté des étangs traditionnels (pisciculture de subsistance, nutrition des poissons avec les résidus de cuisine, les excréments de volaille et de porcs), on a assisté à l'émergence des exploitations semi-intensives (pisciculture commerciale) en bassins et en bacs (achat des alevins dans les stations agréées, nutrition des poissons avec les aliments importés (granulés flottants) et locaux enrichis. La production du poisson a repris une courbe ascendante pour atteindre 5000 tonnes/an en 2008. Les espèces les plus élevées sont le Tilapia, les Silures, le Kanga et la Carpe.

Compte tenu des conditions écologiques, 05 régions (sur les 10 que compte le Cameroun) sont assez favorables pour le développement de l'activité piscicole à savoir le Centre (Mefou & Akono, Nyong et So'o, Mefou & Afamba, Lékié), l'Est (Lom et Djerem, Kadey, Boumba et Ngoko), le Sud (Mvila, Dja et Lobo), l'Ouest (Noun, Menoua) et le Nord-Ouest (Mezam et Momo). En 2012, on dénombrait dans ces régions 40 000 pisciculteurs, 2300 fermes piscicoles et 6900 étangs (SNADDT, 2016).

Pour le développement de l'aquaculture, la nouvelle politique étatique prévoit la promotion des systèmes d'élevage intensif (en cages, bacs et circuits fermés), la recherche pour la mise au point des aliments riches à base des produits locaux, le renforcement des capacités des pisciculteurs et des producteurs privés d'alevins, l'amélioration de la gestion des stations aquacoles publiques, la construction et l'équipement des écloseries modernes, la formation des jeunes dans les unités pilotes d'aquaculture intensive, l'élaboration et la diffusion de fiches techniques sur la pisciculture. Dans cette perspective, l'écloserie moderne (capacité 100 000 alevins/mois) de l'unité pilote d'aquaculture de Log-baba est entrée en service. La production des alevins (Tilapia et Clarias) s'est intensifiée dans les stations aquacoles étatiques et privées : on est passé de 992 341 unités en 2013 à 4 143 350 unités en 2016. Une provenderie moderne pour poisson a été construite à Foumban. Par ailleurs, le MINEPIA a initié en 2015, un Projet d'Appui au Développement de l'Elevage du Tilapia en cage (PADETC). Ce projet envisage de renforcer les capacités des pisciculteurs en production de poisson en cage et de promouvoir l'utilisation des intrants (alevins, aliments) de qualité. Pour la phase pilote, 32 pisciculteurs ont été formés et des cages ont été installées à Lagdo, Mbalmayo et Ebebda (SNADDT, 2016).



Source : Adaptée d'EPIA Stat, 2016.

Carte 77 : Répartition des fermes aquacoles dans les 05 régions favorables du Cameroun

Filière aquacole : Acteurs et fonctionnement de la filière

a) *Pisciculteurs* : Ils sont constitués des propriétaires des fermes piscicoles ou des unités de production du poisson d'eau douce. Ils élèvent le poisson en 1 ou 2 cycles (de six mois) par an. D'après le calendrier d'activités, la grande récolte coïncide avec la période des fêtes de fin d'année où les ventes sont plus élevées. En attendant ce moment, le poisson est vendu par petites quantités aux hôteliers, aux restaurateurs et aux salariés.

b) *Producteurs de semence* (alevins certifiés) : il s'agit des structures mises en place par le MINEPIA (Stations aquacoles) et de certains producteurs privés reconnus.

c) *Producteurs d'aliments* (aliment granulé importé et aliment local) : L'essentiel des aliments granulés utilisés au Cameroun est importé. Quant à l'aliment local, il est fabriqué à partir des sous-produits agro-pastoraux et halieutiques locaux.

d) *Aquaculteurs* (Techniciens et Ingénieurs en halieutique) : formés dans les écoles spécialisées en production halieutique, ce sont les principaux acteurs qui interviennent dans la conception et la réalisation des plans d'exploitation piscicole, ainsi que leur suivi.

e) *Transformateurs* : ils procèdent au fumage du poisson (au moment des grandes récoltes) pour éviter les pertes, et maintenir les revenus à travers la vente de produits fumés qui se conservent plus longtemps.

f) *Commerçants :* constitués d'opérateurs économiques (SKRETTINS, COPPENS, etc.) qui mettent sur le marché local les aliments granulés importés, les matériels de pisciculture et d'autres produits. Certains de ces commerçants effectuent aussi la vente des poissons récoltés ou pêchés vivants sur les marchés des grandes villes.

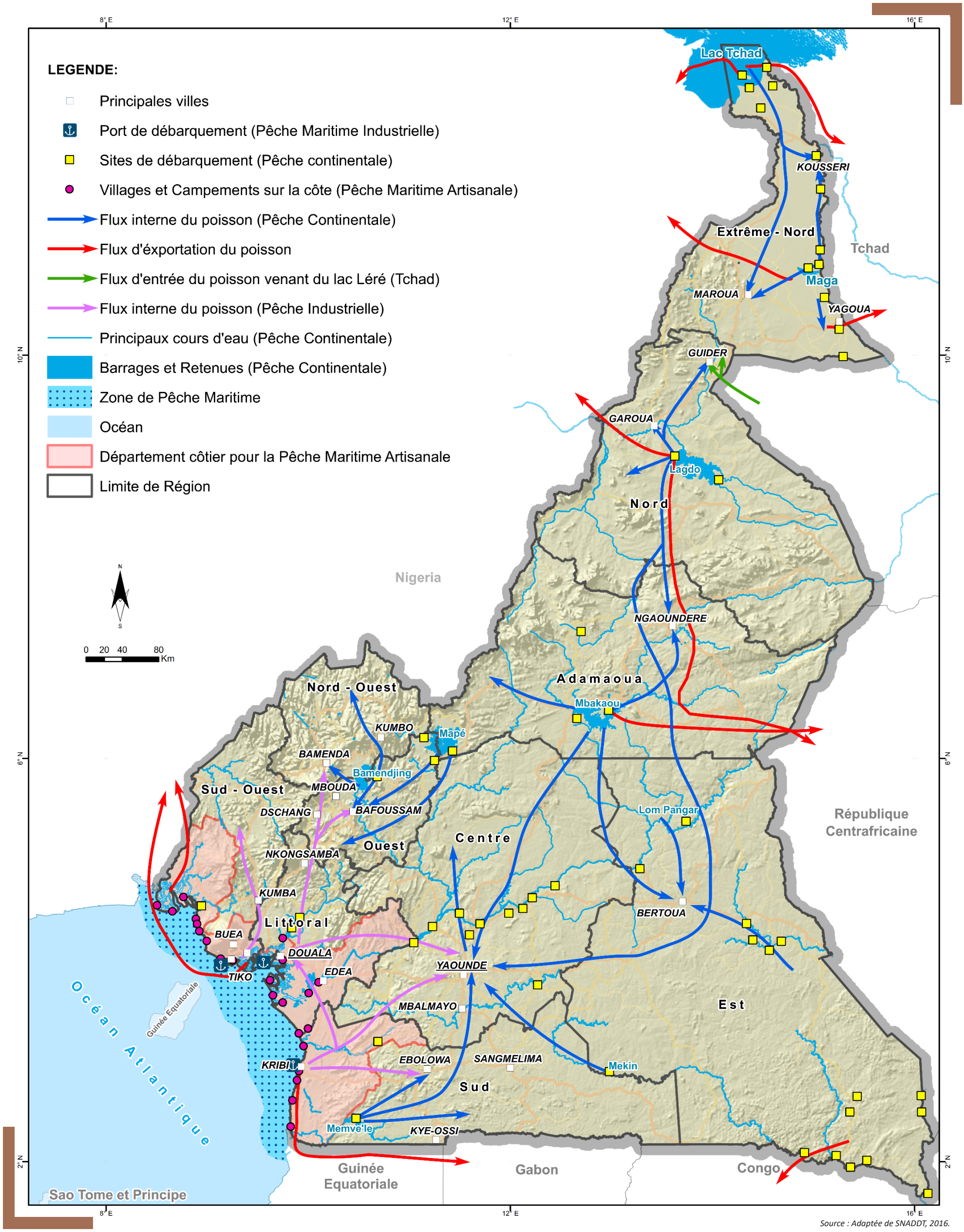
PERSPECTIVES

La production halieutique nationale varie entre 210 000 et 260 000 tonnes par an et elle est largement en deçà des besoins de la population qui avoisinent 600 000 tonnes/an. Pour satisfaire cette demande, le pays débourse près de 300 milliards FCFA annuellement (Bourges, 2014, EPIASTAT, 2016). Par ailleurs, les ressources halieutiques se raréfient suite à l'utilisation des techniques de pêche illégales et non-durables. Aussi, le poisson élevé actuellement dans les unités aquacoles est vendu plus cher (2000 à 2500 FCFA/kg) comparativement au poisson congelé importé (1400 à 1800 FCFA/kg), d'où l'affluence des consommateurs vers l'importé. Pour inverser cette tendance, l'Etat s'est engagé, à travers la nouvelle politique, à promouvoir l'aquaculture commerciale (vulgarisation des techniques améliorées de production du poisson, subventions pour la production des alevins et des aliments de qualité) en vue de réduire les coûts de production et pour fournir sur le marché du poisson compétitif par rapport au poisson importé. En plus des centres de formation halieutiques de Foumban (CNZVH) et de Yabassi (ISH), une école spécialisée pour la formation des professionnels de la pêche a été créée à Limbe (Limbe Nautical Arts Institute). Aussi, le MINEPIA a retenu dans son plan d'actions, l'aménagement des pêcheries surexploitées, le renouvellement des infrastructures de pêche, la continuité de la sensibilisation et de la repression (en collaboration avec le MINDEF) auprès des acteurs des différentes pêches (continentale et maritime) pour le respect de la règlementation et pour une exploitation durable de la ressource.



Source : DREPIA Nord, 2020

Photo 21 : Principales espèces de poissons capturées et élevées au Cameroun



Source : Adaptée de SNADDT, 2016.

Carte 78 : Zones de pêche maritime et continentale, principaux sites de débarquement et flux du poisson frais et fumé

ENERGIE, MINES ET INDUSTRIE

Energie fossile électricité, produits pétroliers, gaz

ENERGIE

Malgré les importants gisements potentiels de gaz naturel, d'énergie hydroélectrique, les énergies renouvelables (biomasse, solaire, éolien), l'offre en énergie au Cameroun est insuffisante.

Situation énergétique du Cameroun

La situation énergétique du Cameroun est telle que le pétrole brut représente 48% de la production d'énergie primaire, suivi du bois-énergie (44%). Les productions d'électricité primaire et de gaz naturel sont, quant à elles, négligeables avec une part de 5% et 4% respectivement.

Cette production énergétique est cependant en plein développement. Les hydrocarbures ont connu une évolution notable en 2014 : les réserves pétrolières ont crû de 53,32% depuis 2009 ; la production de pétrole brut est passée de 21,61 millions en 2011 à 27,50 millions de barils. L'exploitation des champs gaziers a débuté en novembre 2013 avec 10,81 milliards de pieds cubes produits en 2014.

C'est ainsi que de nombreux projets ont été initiés afin de combler ce gap. On pourrait citer entre autres : le projet d'extension et de modernisation des unités de production de la SONARA dont l'objectif est de faire passer sa capacité de traitement de 2,1 millions de tonnes à 3,5 millions par an, avec une logistique de stockage de produits finis ; la valorisation du gaz naturel, pour d'une part, la réalisation du projet d'installation et d'exploitation d'une usine flottante de liquéfaction du gaz naturel qui permettra de produire près de 1,2 milliards de pieds cubes, 30 000 TM de GPL et 5000 barils de pétrole brut, d'autre part celui du projet de construction et d'exploitation de plusieurs usines de liquéfaction du gaz naturel afin de le convertir en gasoil et autres carburants destinés au marché local.

Politique énergétique et stratégie du secteur

Afin de pallier le déséquilibre énergétique, le gouvernement a élaboré un plan de développement du secteur de l'électricité à l'horizon 2035, en relation avec l'évolution de la demande, qu'elle soit du secteur public ou de l'industrie, en se basant sur le riche potentiel hydroélectrique et les réserves de gaz naturel.

Par cette politique énergétique, le gouvernement s'engage non seulement à fournir au pays une énergie suffisante, efficace, fiable et propre, mais également à développer et garantir l'accès aux services énergétiques modernes sur le long terme, et à faire de l'énergie un atout de l'industrie camerounaise. Enfin, à travers les interconnexions avec les pays de la sous-région (Nigeria, Tchad, RCA, Gabon, Congo), le Cameroun veut devenir un pays exportateur d'électricité.

Le premier objectif tracé par La SND30 est de produire de l'énergie en quantité abondante. Il s'agit de porter la capacité installée de production d'électricité à 5000Mw d'ici 2030 pour satisfaire l'industrialisation et devenir un pays exportateur d'énergie. Pour ce faire, le gouvernement poursuivra sa politique de développement d'un mix énergétique basé sur trois (03) orientations :

i) développer l'important potentiel hydroélectrique national ;

ii) développer les énergies alternatives pour mieux répondre aux besoins spécifiques tels que la cuisson des aliments, les transports notamment urbains, l'électrification urbaine, les industries manufacturières, etc. ;

iii) renforcer et optimiser l'utilisation de la biomasse.

S'agissant spécifiquement de l'énergie hydroélectrique, le Gouvernement poursuivra le développement des ouvrages de production à travers la réalisation des projets en privilégiant l'approche du Partenariat Public-Privé (PPP) et de la production indépendante d'électricité.

Dans le domaine spécifique des hydrocarbures

Dans le domaine des Hydrocarbures-Raffinage-Pétrochimie, la SND30 prévoit de :

(i) valoriser le potentiel pétrolier et gazier, afin de maintenir le flux des revenus pétroliers, intéressant pour l'équilibre financier du budget de l'Etat et sa contribution au développement du Cameroun ;

(ii) développer l'exploration et la récupération assistée sur les bassins productifs actuels ;

(iii) actualiser, et valoriser le potentiel pétrolier de la presqu'île de Bakassi; et ;

(iv) augmenter l'effort de prospection géophysique.

En ce qui concerne les produits raffinés, l'objectif est (i) d'assurer la souveraineté nationale par la sécurisation de l'autosuffisance en hydrocarbures et en produits raffinés ; (ii) de mettre en valeur le potentiel national d'hydrocarbure avec une exploitation permettant des retombées directes au bénéfice du citoyen camerounais ; (iii) de développer l'accès à des combustibles modernes pour la cuisson et le chauffage, ou encore à la force motrice pour le pompage, l'irrigation, etc.

Dans le domaine spécifique de l'énergie électrique

L'Etat a engagé une réforme en 1998, afin de réduire le poids financier dudit secteur sur son budget et améliorer sa contribution au développement économique et social du pays. Cette stratégie a comme objectifs spécifiques : (i) le recours au secteur privé pour dégager les financements destinés à la réalisation des investissements nécessaires au développement du secteur de l'électricité, et utiliser l'expertise d'opérateurs professionnels reconnus ; (ii) l'amélioration de la qualité du service fourni et l'accroissement de la desserte ; (iii) l'amélioration de l'efficacité dans la production, le transport et la distribution de l'électricité et ; (iv) la fourniture de l'électricité à des prix compétitifs aux industries et aux populations.

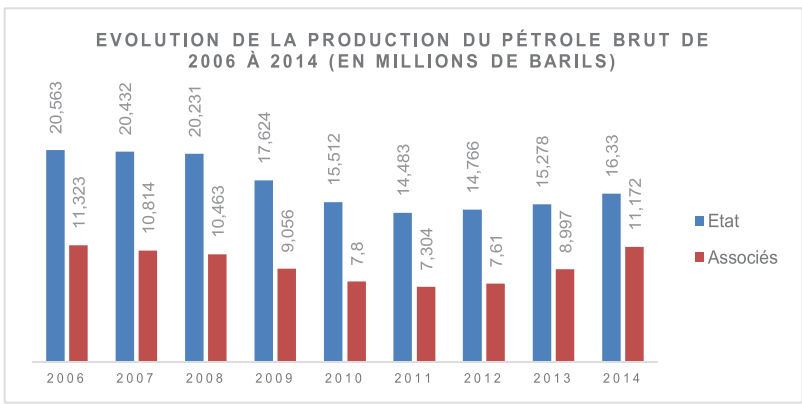
Afin de rendre opérationnelle cette stratégie, un nouveau cadre législatif et réglementaire a été adopté en 1998, et la Société nationale d'électricité (SONEL) a été privatisée en juillet 2001. Une nouvelle loi, la loi 98/022 du 24 décembre 1998, régissant le secteur de l'électricité, a été promulguée. Elle procède à la réorganisation du cadre institutionnel et des activités du secteur de l'électricité dans le but de son ouverture à la concurrence. Une agence de régulation, ainsi qu'une agence d'électrification rurale ont été créées.

La production d'hydrocarbures

Le sous-sol du Cameroun est prometteur en hydrocarbures. Le pays possède deux principaux types de bassins sédimentaires appartenant aux systèmes pétroliers actifs de l'Afrique. Il s'agit des bassins côtiers : Rio Del Rey qui est un ancien gisement, producteur depuis 1977. Il s'étend sur 7000 km² dans le delta du Niger et génère près de 90% de la production pétrolière nationale ; le gisement de Douala/Kribi-Campo, producteur depuis 1997, situé sur la côte ouest du Cameroun s'étend sur 19000 km² et des bassins intracratoniques qui sont pour le moment non producteurs (Logone Birni, Mamfé et Garoua).

De 2013 à 2015, les réserves prouvées de pétrole brut ont augmenté, passant de 268,2 millions de barils à 288,0 millions et elles ont ensuite amorcé une baisse pour atteindre 210,6 millions de barils en 2017 soit une baisse de 21,5% par rapport à 2013. Durant cette même période, le gaz naturel a connu également une évolution jusqu'en 2015, passant de 141 584,3 millions de m³ à 172 902,7. De 2016 à 2017, les réserves passent de 171 713,4 à 171 322,6 soit une légère baisse de 0,7% de 2015 à 2016 et de 0,2% de 2016 à 2017.

C'est depuis 1977, que le Cameroun devient un pays producteur de pétrole, suite à la mise en production du premier champ pétrolier de Kolé. Le record de production n'est atteint qu'en 1985 avec 186000 barils/jour. Le 30 avril 2019, la production nationale de pétrole brut atteint 8,10 millions de barils, soit une baisse de 1,53% par rapport à la même période de l'exercice précédent.



Source : SNH

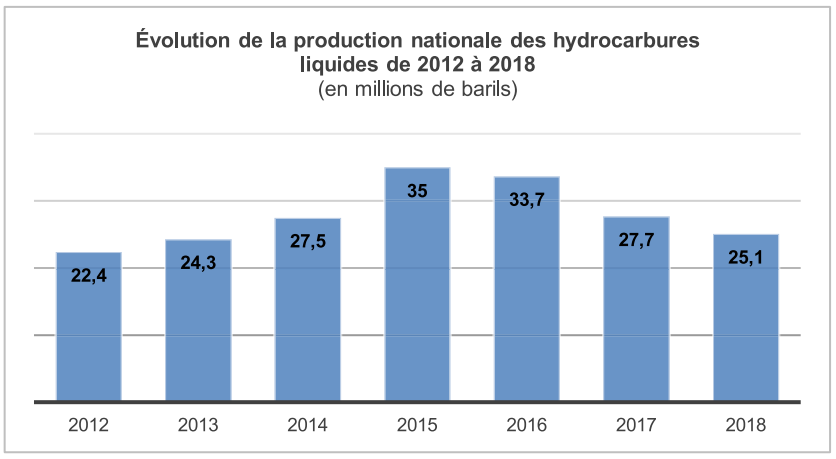
Figure 84 : Evolution de la production du pétrole brut de 2006 à 2014 (en millions de barils)

Entre 2001 et 2010, la production pétrolière a chuté de plus de 40%. Cependant l'intensification de la prospection pétrolière, sous la propulsion de la SNH, pourrait augurer des lendemains meilleurs. En effet, à partir de 2011, avec 21,787 millions de barils, la production a amorcé une remontée et en 2014, elle atteint 27,502 millions de barils soit une hausse de 21%, sans pourtant atteindre les productions de 2006, 2007 et 2008 qui sont respectivement de 31,886 millions, 31,246 millions et 30,694 millions de barils.

Tableau 54 : Production des hydrocarbures liquides et gaz associés

	2013	2014	2015	2016	2017
Production pétrolière (milliers TM)	7 012,5	7 698,2	9 901,6	9 634	7 639,8
Gaz naturel (10^6 de m^3)	1 455 97 0 086	1 781 33 0 610	2 085 73 7 307	2 172 77 9 663	2 012 83 2 144

Source : SNH



Source : SNH

Figure 85 : Évolution de la production nationale des hydrocarbures liquides de 2013 à 2018 (en millions de barils)

La production totale des hydrocarbures liquides est de 25,1 millions en 2018 et en baisse de 10,4% par rapport à celle de l'année 2017. Cette baisse progressive amorcée à partir de 2015, s'explique par le ralentissement conjoncturel de l'activité pétrolière qui a conduit au report voire à l'annulation de certains projets planifiés en 2017.

Infrastructures de raffinage, de stockage et de transport des hydrocarbures

Infrastructures de raffinage des hydrocarbures

La Société Nationale de Raffinage (SONARA) est l'unique raffinerie au Cameroun. Construite sur le site de Limbé, elle a été créée en 1973, inaugurée et mise en service effectivement en 1981. Elle a une capacité théorique de 2,1 millions de TM/an pour fournir le marché en produits pétroliers. Conçue au départ pour traiter du brut léger (Arabian light), le Cameroun produit actuellement des bruts de différentes qualités. Par conséquent, il y a une inadaptation entre le procédé de raffinage existant et les bruts disponibles. Le Gouvernement camerounais a alors entrepris l'extension et la modernisation de la SONARA. Les travaux de modernisation de l'usine devraient permettre à terme de raffiner sur place toute qualité de brut. A la fin des travaux, la capacité de production annuelle passera de 2,1 millions de tonnes/an actuellement à 3,5 millions de tonnes/an.

En 2014, 1854194 TM de pétrole brut ont été raffinés par la SONARA. Ce qui a permis de produire 17509 tonnes de butane, 330797 tonnes d'essence, 551961 tonnes de gazole, etc.

Tableau 55 : Evolution de la consommation de combustibles pour la production d'énergie électrique publique de 2005 à 2014

Année Libellé	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Gazole (a) (106 litres)	23,36	23,44	27,02	22,50	32,43	28,86	32,00	43,53	49,32	28,35
HFO (106 litres)	32,05	34,15	64,80	39,88	77,73	98,60	105,42	118,26	67,78	72,16
Gaz naturel (106 Nm3)(b)	…	…	…	…	…	…	…	…	117,76	271,30

Source: ENEO-Cameroun S.A., KPDC, DPDC, MINEE (Calculs)

(a) Cette consommation de gasoil ne contient pas celle de KPDC

(b) Nm^3 : Normal cubic meter, unité qui mesure la quantité de gaz contenue dans un volume de $1m^3$ dans les conditions normales de température et de pression

Infrastructures de stockage et de transport des hydrocarbures

La Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers (SCDP), dont les activités couvrent tout le territoire national, a installé treize (13) dépôts dans sept (7) régions (Douala dans le Littoral, Yaoundé dans le Centre, Bafoussam à l'Ouest, Bélabo à l'Est, Ngaoundéré dans l'Adamaoua, Garoua dans le Nord et Maroua dans l'Extrême-Nord), avec une capacité totale de 266 350 m^3. A son dépôt de Yaoundé-Nsam, elle a construit récemment une nouvelle sphère de stockage de Gaz de Pétrole Liquéfié, après celle de Douala-Bonabéri dont les installations ont été agrandies de près de 60% en 2015. Ce dépôt de Douala qui est un véritable pôle de flux de produits pétroliers, permet non seulement de sécuriser l'approvisionnement des régions du Littoral, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, mais aussi d'améliorer les transferts des produits vers tous les dépôts de l'intérieur du pays.

Tableau 56 : Capacités de stockage des différents dépôts de la SCDP par dépôt et par zone de desserte en 2015 (m^3, excepté le GPL en TM)

Ville Stockage	Régions desservies	Capacité de stockage					
		GPL	**Super**	**Pétrole**	**Jet A1**	**Gasoil**	**FO 1500**
Douala	Littoral	2 500	32 340	16 460[a]		60 240	21 000
Bafoussam	Ouest	171	8 936	2 896	0	6 425	0
	Nord-Ouest	0	0	0	0	0	0
Yaoundé	Centre	500	25 800	8 700	1 000	29 470	0
	Sud	0	0	0	0	0	0
Belabo	Est	0	1 020	1 290		3 250	0
Ngaoundéré	Adamaoua	95	1 410	540	1 420	2 170	950
Garoua	Nord	0	2 223	3 300	0	5 955	0
Maroua	Extrême-Nord	105	0	0	0	0	0
Bertoua	Est	100	0	0	0	0	0

Source : SCDP

Le transport des produits pétroliers se fait par voie terrestre (camions citernes, pipelines et gazoduc) et par voie maritime (caboteurs). La société Cameroon Oil Transportation Company (COTCO) est chargée du pipeline « Tchad-Cameroun », long de 1081 km dont 890 km en terre camerounaise et transporte le pétrole brut du Tchad jusqu'au port de Kribi. Le transport maritime est assuré par 05 ports autonomes dont seuls 02 sont opérationnels (Limbe pour le déchargement du pétrole brut et le chargement des produits pétroliers à Douala). Pour le gaz, l'entreprise Gaz du Cameroun assure l'alimentation en gaz du champ de Logbaba par gazoduc de 33,5 km de long, 03 zones industrielles de la ville de Douala (Magzi, Bassa et Bonabéri).

La distribution des hydrocarbures au Cameroun est assurée par des groupes multinationaux et des sociétés nationales. Le Cameroun comptait au 31 décembre 2013, 526 stations-services, réparties sur l'ensemble des dix régions, plus de 1000 points de vente de GPL (gaz domestique) et des installations privées implantées dans les unités industrielles. Les multinationales contrôlent environ 75% du marché avec 364 stations-service.

Tableau 57 : Evolution des livraisons de la SONARA (en TM)

Produit	2013		2014	
	Marche intérieur	Marche extérieur	Marche intérieur	Marche extérieur
Butane	13 847	81	17 509	0
Essence	321 413	6 219	330 797	348
Kérosène	154 419	24 494	189 962	12 785
Gazole	517 958	0	551 961	31 643
Fuel Oil 1500	49 840	0	15 397	0
Fuel Oil 3500	110 619	0	68 955	0

Source : SONARA

Tableau 58 : Evolution du nombre de stations-service par région de 2012 à 2014

Année / Libellé	2012	2013	2014
Adamaoua	22	23	27
Centre	153	167	182
Est	22	27	37
Extrême-Nord	14	16	16
Littoral	154	159	167
Nord	16	16	17
Nord-Ouest	45	46	50
Ouest	83	85	93
Sud	18	21	24
Sud-Ouest	36	41	45
Cameroun	563	601	658

Source : MINEE/situation énergétique du Cameroun/2015

Les stations-service sont inégalement réparties sur l'ensemble du territoire. Le Littoral et le Centre sont les deux principales régions consommatrices de produits pétroliers. En 2014, elles regroupent, à elles seules, 52% de stations-service à raison de 25% chacune. La troisième région (Ouest) suit avec 14% et puis le Nord-Ouest et le Sud-Ouest avec respectivement 8% et 7%, l'Est avec 6%, le Sud et l'Adamaoua avec 4% chacune et enfin le Nord et l'Extrême-Nord avec respectivement 3% et 2%. La même année, sur 123 marqueteurs que compte le pays, les régions du Centre (17%), du Littoral (16%) et de l'Ouest (15%) concentrent le plus grand nombre soit 48%.

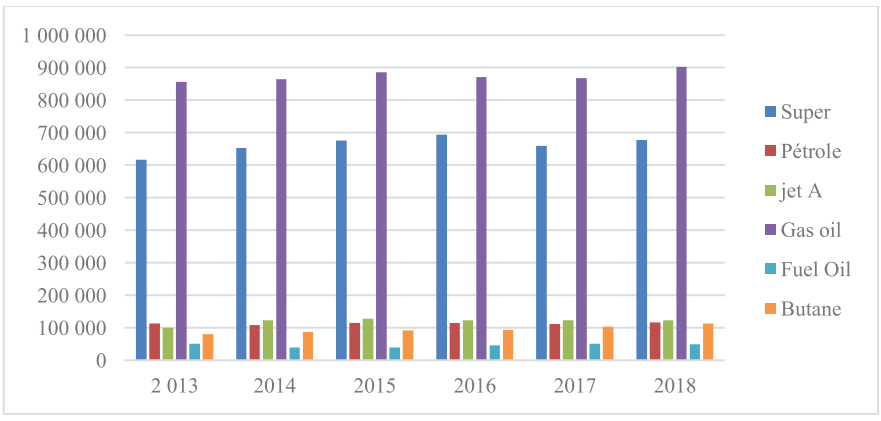
Demande d'hydrocarbures

Des sept (07) centres de distribution de produits pétroliers en 2017, Yaoundé (région du Centre) et Douala (région du Littoral) sont ceux qui couvrent les zones de forte consommation, suivis de Bafoussam (région de l'Ouest). Les centres qui ont mis à la consommation le jet A1 sont ceux pourvus d'un aéroport comme Douala, Yaoundé et Ngaoundéré. Garoua, dotée d'un aéroport international serait ravitaillée à partir de Ngaoundéré.

Tableau 59 : Mises à la consommation des produits pétroliers par localité en 2017 (à TA et en m³)

	Douala	Yaoundé	Belabo	Ngaoundéré	Garoua	Bafoussam	Limbe	Total
Super	221 784	277 428	32 616	13 219	4 359	87 632	21 619	659 689
Pétrole	18 427	34 920	13 758	9 864	5 547	24 954	4 020	111 489
Jet A1	75 450	44 321	/	2 446	/	/	0	122 217
Gasoil	287 357	252 441	78 161	64 311	56 934	96 609	31 883	867 696
Fuel 180	48 46	/	/	2 055	/	/	/	51 001

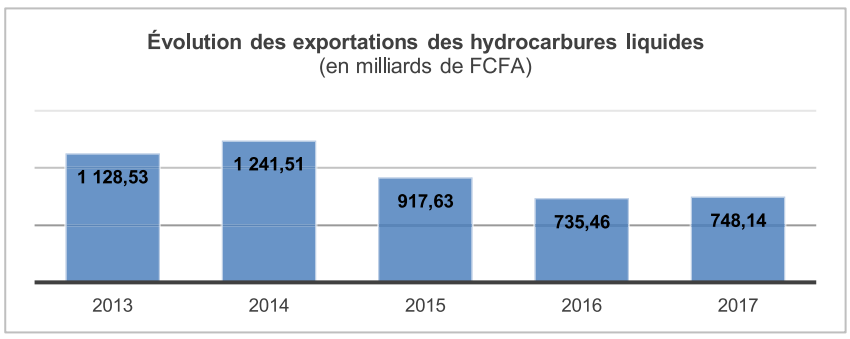
Source : SCDP



Source : SCDP

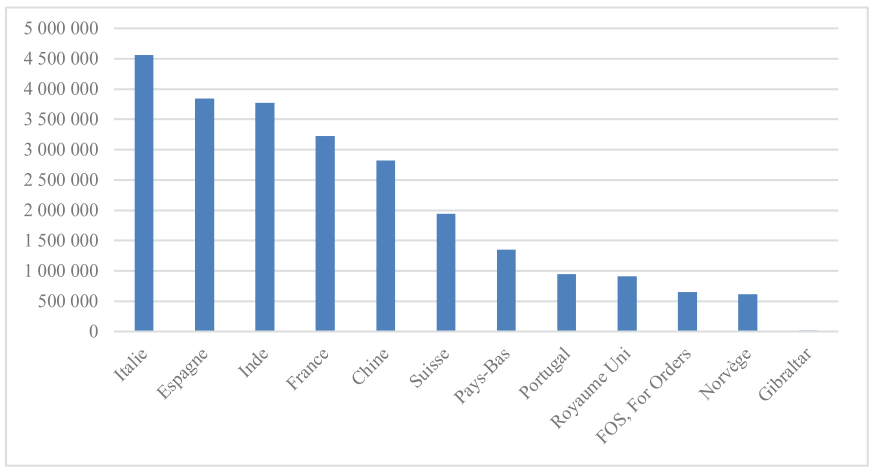
Figure 86 : Mises à la consommation des produits pétroliers de 2013 à 2018 (à TA et en m³)

De 2013 à 2018, la consommation des produits pétroliers est allée croissante. Les produits liquides ont connu une légère baisse de 2016 à 2017. Après 2017 ils ont amorcé une remontée.



Source : Rapport ITIE Cameroun 2017

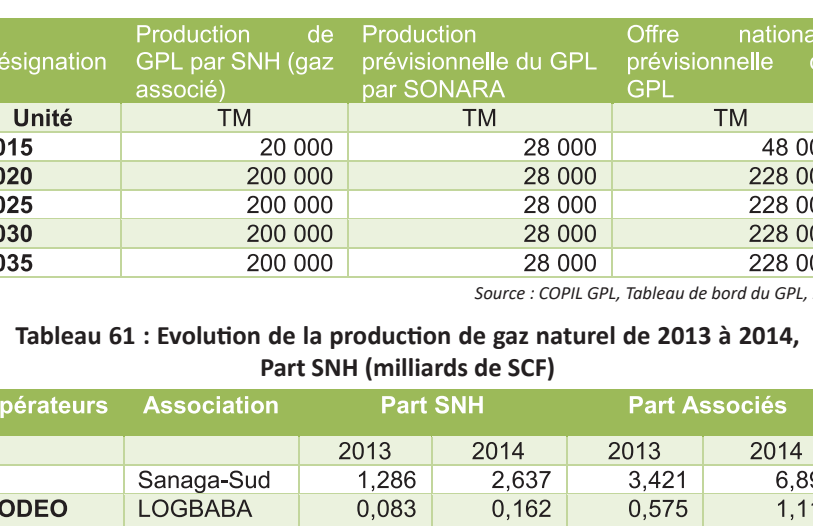
Figure 87 : Évolution des exportations des hydrocarbures liquides (en milliards de FCFA)



Source : SNH

Figure 88 : Exportation des hydrocarbures liquides par pays en 2017 (en barils)

En 2017, les exportations d'hydrocarbures liquides ont atteint 24,663 millions de barils pour une valeur de 748,14 milliards de FCFA. Les principaux clients sont l'Italie, 18% de la valeur des exportations, suivi de l'Inde avec 16%, ensuite l'Espagne avec 15%, la France avec 13%, et enfin la Chine avec 11%. Les autres dont la Suisse, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume Uni etc. se partagent les 27% restants.



Source : MINMIDT

Figure 89 : Contribution de la production d'hydrocarbures au PIB de 2009 à 2014

De 2009 à 2014, la part des hydrocarbures dans le P.I.B a évolué en dents de scie, passant de 7,8% en 2009 elle chute à 7,0% en 2010 et a amorcé une remontée à 8,1% en 2011 et 8,6% en 2012 pour retomber à 7,9% en 2013 puis à 7,5% en 2014.

LE GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉ (GPL)

Le Cameroun dispose des réserves gazières de l'ordre de 570 milliards m³ dont 157 milliards déjà éprouvés d'après la SNH.

Ces réserves gazières permettront entre autres, la distribution de gaz aux industries de Douala, l'exportation du gaz naturel par pipeline ou par liquéfaction, et l'amélioration de l'offre de gaz domestique dont l'évolution est donnée par le tableau ci-après.

Tableau 60 : Evolution prévisionnelle de l'offre GPL

Désignation	Production de GPL par SNH (gaz associé)	Production prévisionnelle du GPL par SONARA	Offre nationale prévisionnelle de GPL
Unité	TM	TM	TM
2015	20 000	28 000	48 000
2020	200 000	28 000	228 000
2025	200 000	28 000	228 000
2030	200 000	28 000	228 000
2035	200 000	28 000	228 000

Source : COPIL GPL, Tableau de bord du GPL, 2009

Tableau 61 : Evolution de la production de gaz naturel de 2013 à 2014, Part SNH (milliards de SCF)

Opérateurs	Association	Part SNH		Part Associés	
		2013	2014	2013	2014
	Sanaga-Sud	1,286	2,637	3,421	6,893
RODEO	LOGBABA	0,083	0,162	0,575	1,117
Ensemble		///	2,799	///	8,01

Source : SNH

Au 30 avril 2019, la production nationale de gaz est de 26414,04 millions de pieds cubes (747,96 millions de m³), soit une hausse de 219,78% par rapport à 2018 du fait de la hausse de l'augmentation significative des investissements de production.

Les réserves prouvées de gaz sont estimées à 157 milliards de m³. L'exploitation en est récente, et n'a réellement démarré qu'avec la construction de la centrale à gaz de Kribi, en vue de produire de l'électricité. La même année, la production de gaz naturel qui s'est élevée à 556 ktep, est en progression de 45 %. La totalité a été utilisée pour la production d'électricité, pour les besoins propres de l'industrie énergétique.

De 2013 à 2018, la production nationale du gaz est en augmentation. Cette production est passée de 5 376,0 MMSCF en 2013 à 61 454,3 MMSCF en 2018, soit un taux d'évolution de 95,32%. Par rapport à 2017, la production a progressé de 77,4%.

Tableau 62 : Evolution de l'approvisionnement du Cameroun en GPL de 2010 à 2014 (en milliers de TM)

Exercice	2010	2011	2012	2013	2014
Importations (en TM)	45 414	44 430	62 470	66 444	71 783
Mise à la consommation (en TM)	62 120	65 828	72 032	80 126	87 471
Ratio importation et mise à la consommation de GPL (en%)	73,1	67,5	86,7	82,9	82,1

Source : MINEE/Situation énergétique du Cameroun, 2015

Pour l'approvisionnement du Cameroun en GPL, de 2010 à 2014, on note une hausse des importations de 36,7%. La seule baisse de cette période est enregistrée de 2010 à 2011 où les importations sont passées de 45414 à 44430 TM. Durant la même période, la consommation a progressé en continu. De 2010 à 2014, elle a connu une hausse de 29%, tandis que le ratio importations et consommation a quant à lui évolué en dents de scie.

Tableau 63 : Capacité de stockage de SCDP en 2010

Dépôt	Capacité de stockage de produits liquides (en m³)	Capacité du GPL (en TM)
Douala	13 800	1 500
Yaoundé	52 370	500
Bafoussam	17 930	170
Ngaoundéré	5 540	95
Maroua		105
Belabo	5 545	
Garoua	12 320	
Total	**233 505**	**2 370**

Source : MINEE/DPPG

Comme l'indique le tableau ci-dessus, la capacité totale de stockage en 2010 est de 233505 m³ pour les produits liquides et de 2370 tonnes pour le GPL, répartie dans 07 dépôts pétroliers implantés dans les villes qui assurent la redistribution.

Tableau 64 : Evolution de la capacité d'emplissage par région de 2015 à 2030 (en kT/an)

kT/an de capacité d'emplissage	2015	2020	2025	2030
Extrême-Nord (Maroua)	3	12	23	36
Nord (Garoua)	0	7	14	22
Adamaoua (Ngaoundéré)	4	8	11	14
Centre (Yaoundé)	30	57	71	80
Sud (Kribi	0	7	10	13
Est (Bertoua)	4	6	10	13
Littoral (Douala)	52	76	96	96
Sud-Ouest (Kumba)	2	11	22	31
Nord-Ouest (Bamenda)	1	11	24	34
Ouest (Bafoussam)	6	14	25	34
Projected Filling Capacities (kT/year)	104	209	306	373

Source : Master Plan GPL du Cameroun, 31 aout 2016

Des projets de construction de nouvelles capacités de stockage (2700 TM), financés par la SNH, la CSPH et la SCDP, sont envisagés au niveau de la SCDP, afin de permettre d'améliorer l'offre du GPL. Au plan géographique, la répartition de ces projets est donnée par le tableau ci-dessous :

Dépôt ou région	Capacité (en TM)
SCDP Douala	1 500
SCDP Yaoundé	500
SCDP Ngaoundéré	105
SCDP Bafoussam	170
Nord	105
Du GPl	105
Nord-Ouest	105
Sud	105
Total	2 695

Source : MINEE/DPPG

Tableau 65 : Répartition géographique des capacités de stockage de 2015 à 2030 (en T)

Capacités de stockage GPL (T)	2015	2020	2025	2030
Extrême-Nord (Maroua)	105	180	345	540
Nord (Garoua)	0	105	210	330
Adamaoua (Ngaoundéré)	95	120	165	210
Centre (Yaoundé)	561	855	1 065	1 200
Sud (Kribi	0	7 500	13 500	13 500
Est (Bertoua)	120	120	150	195
Littoral (Douala)	2 596	2 596	2 596	2 596
Sud OUEST (Kumba)	40	165	330	465
Nord-Ouest (Bamenda)	12	165	360	510
OUEST (Bafoussam)	170	210	375	510
LPG STORAGE CAPACITIES (T)	3 699	12 016	19 096	20 056

Source : Master Plan GPL du Cameroun, 31 aout 2016

Les capacités de stockage GPL (butane commercial) à la fois des terminaux d'importation et des centres emplisseurs devront passer de 3,699 tonnes en 2015 à près de 20,056 tonnes en 2030.

ENERGIE ÉLECTRIQUE

Situation générale du secteur de l'électricité

Avec ses cinq bassins versants (les fleuves Sanaga, Nyong, Ntem, Congo et Niger, auxquels on peut même ajouter le Moungo et la Katina dans le Nord-Ouest), le pays dispose d'une capacité hydro-électrique impressionnante. Ce riche potentiel reste largement inexploité puisque seulement 4% de ce potentiel sont actuellement exploités. Seul le bassin de la Sanaga a été suffisamment inventorié, et permettrait aujourd'hui de produire 15000 térawatts-heure d'énergie.

Le Cameroun possède une puissance globale installée de 1292 MW, répartie ainsi : 57% de source hydraulique, 21% de source thermique au gaz, 10% de source thermique au fuel léger et 13% de source thermique au fuel lourd. Malgré un riche potentiel en ressources énergétiques, depuis des décennies, la consommation d'énergie au Cameroun, toutes sources confondues, reste dominée par les énergies traditionnelles notamment le bois de chauffe. La consommation finale d'énergie par les ménages se répartit ainsi : 14% de ménages recourent à l'électricité, 21% aux produits pétroliers et 65% aux énergies traditionnelles.

Afin de développer la production d'hydroélectricité pour pallier la sous consommation au niveau des ménages et ravitailler les industries, trois projets de construction de barrages hydroélectriques sont retenus : les barrages de Njock, de Warack et de Noun-Wouri. La centrale de Njock, sur le fleuve Nyong, couvrira six régions (Centre, Sud, Littoral, Ouest, Sud-Ouest et Nord-Ouest), avec une capacité estimée de 200 MW.

Tableau 66 : Plus importants projets hydroélectriques planifiés

Nom	Région	Fleuve	Capacité	Investissement	Stade
Njock	Centre	Nyong	200 MW	180 milliards	Etude de faisabilité complétée
Warack	Adamaoua	Bini	75 MW	85 milliards	Travaux en cours de réalisation
Noun-Wouri	Ouest-Littoral	Noun-Wouri	20 000 MW	2 500 milliards	Projet mis en réserve en attente d'un potentiel investisseur
Memeve'le	Sud	Ntem	201 MW	420 milliards	Mise en service en 2016
Lom Pangar	Est	Sanaga	6 milliards de m³ de capacité de stockage	238 milliards	Mise en service en 2016

Source : ENEO

Actuellement, le concessionnaire du service public de l'électricité ENEO dispose d'une capacité de production installée de 990 MW, à travers un parc de 39 centrales de production au total. Avec 74% de sa production de source hydraulique, ENEO dispose de 13 centrales interconnectées, et de 26 centrales thermiques isolées. Au cours des 10 prochaines années, ENEO prévoit des investissements de l'ordre de 700 milliards FCFA, afin de moderniser le réseau de transport d'électricité au Cameroun. La Société Nationale de Transport de l'Electricité (SONATREL), est chargée du transport de l'énergie électrique.

Actuellement, plusieurs centrales thermiques fonctionnent à base de fuel lourd, de fuel léger, et de gaz naturel. La biomasse est le deuxième potentiel énergétique. Son exploitation intéresse déjà quelques investisseurs dont la Société d'Actions Prioritaires Intégrées de Développement Agricole pour le Cameroun (SAPIDACAM), qui entend mettre sur pied vingt agropoles dans sept régions du pays, Ce projet va permettre de produire 1,5 milliard de banane-plantain à partir desquels, l'entreprise entend produire 200 MW d'électricité et 120000 tonnes de biogaz.

Outre la biomasse, le Cameroun dispose d'énormes potentialités en termes d'énergie solaire. Malgré une insolation moyenne de 4,9 kWh/m²/j pour l'ensemble du pays, l'exploitation de cette source d'énergie demeure faible. On peut ajouter dans ce registre d'énergies renouvelables potentielles : l'énergie éolienne et l'énergie géothermique.

Les acteurs et la situation institutionnelle du secteur de l'électricité

Le secteur de l'électricité intéresse plusieurs types d'acteurs surtout suite à la réforme de ce secteur engagée dans les années 1990, qui a permis la création de plusieurs institutions :

Le Ministère de l'Eau et de l'Energie (MINEE) qui est chargé de la politique générale de l'électrification notamment de la conception, de la mise en œuvre et du suivi de la politique gouvernementale dans le secteur de l'électricité ; de la planification de l'électrification, du suivi du respect de la législation et de la réglementation en vigueur ; de la détermination des standards et des normes applicables aux activités et aux entreprises du secteur de l'électricité ; de la représentation de l'Etat dans le cadre d'activités relatives au secteur de l'électricité, etc.

Les sociétés publiques

- l'Agence d'Electrification Rurale (AER), créée le 8 septembre 1999, est chargée de promouvoir l'électrification rurale sur l'ensemble du territoire national ;
- l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL) joue le rôle de gendarme en veillant au respect des règles régissant la filière ;
- l'Electricity Development Corporation (EDC), créée le 29 novembre 2006, chargée de gérer pour le compte de l'Etat, le patrimoine public dans le secteur de l'électricité ;
- la Mekin Hydroelectric Development Corporation (HYDRO MEKIN), créée le 18 octobre 2010, est chargée de concevoir, financer, construire et exploiter la centrale hydroélectrique de Mekin et d'autres aménagements sur le bassin du Dja ;
- la Société Nationale de Transport de l'énergie électrique (SONATREL), créée le 08 octobre 2015, est chargée de gérer le transport de l'énergie électrique et le réseau de transport pour le compte de l'Etat.

Les sociétés parapubliques

- la Dibamba Power Development Corporation (DPDC), créée le 06 novembre 2009, gère la centrale thermique à fioul de Yassa.;
- l'Energy of Cameroon S.A. (ENEO-CAMEROON S.A), mise en place le 12 septembre 2014, s'est substituée à AES-SONEL et gère la production plafonnée à 1000 MW et la distribution de l'énergie électrique au Cameroun;
- La Kribi Power Development Company (KPDC), créée en avril 2013, gère la centrale à gaz de Kribi .

Les institutions financières et associatives

- les institutions financières assurent le développement de l'électrification rurale comme le Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM), le Programme National de Développement Participatif (PNDP) ;
- les associations de consommateurs d'électricité sont regroupées au sein du Comité Consultatif des Consommateurs d'Electricité (CCCE).

Les sociétés privées

En 2015, 66 structures privées basées dans différentes localités du pays, exerçaient dans le domaine de la production, du transport et la distribution de l'énergie électrique.

Performances du système « énergie électrique »

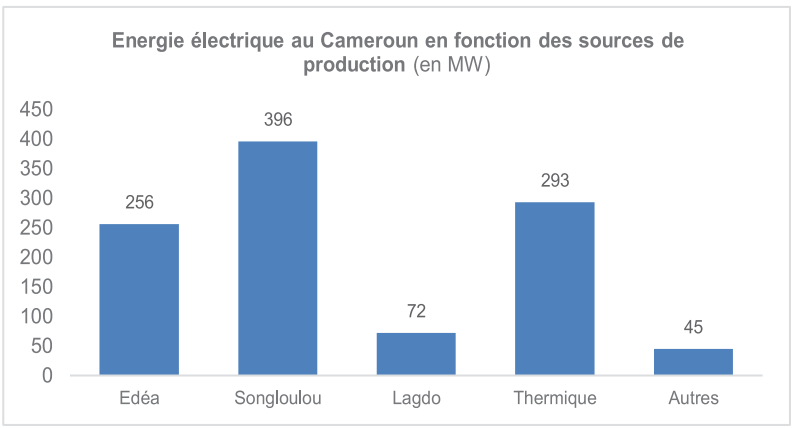
Les coupures d'électricité sont récurrentes au Cameroun. Cette situation est due à l'inadéquation entre l'offre et la demande en énergie électrique, surtout en période d'étiage où les barrages hydroélectriques font face à la baisse du lit des cours d'eau. Pour résoudre efficacement ce problème, d'importants investissements sont nécessaires pour construire et réhabiliter les infrastructures de production ou de distribution. Les déficits de production, importants, peuvent aller jusqu'à 130 Mégawatts pour une demande qui se situerait autour de 2000 MW.

Au-delà de ce problème dû à l'étiage, il y a les problèmes d'ordre humain qui entament sérieusement la performance du secteur de l'électricité. Entre autres, on relèvera les fraudes qui demeurent un obstacle majeur à l'optimisation des performances d'ENEO qui relève que les fraudeurs représentent près de 20% des clients.

Une capacité de production d'énergie encore perfectible

Au Cameroun, l'énergie électrique conventionnelle est produite à partir de l'hydroélectricité et de la thermique. Toutefois, ce potentiel n'est exploité jusqu'ici qu'à moins de 5%. La valorisation de ce potentiel a été ralentie par la crise économique survenue au début des années 85. En outre, le rendement de distribution ne fait que chuter depuis 2006, passant de 77,59% à 69,12% en 2014 (perte de 8,47 points) révélant ainsi le vieillissement du réseau et la fraude.

Dès 2009, le gouvernement a entrepris la construction de plusieurs infrastructures de production et de transport de l'énergie électrique : la centrale à gaz de Kribi en 2013, la construction du barrage de retenue de Lom Pangar (en cours de finalisation), des barrages hydroélectriques de Mekin, Memve'ele et la création en octobre 2015 de la Société Nationale de Transport de l'Electricité (SONATREL). Grâce à certaines de ces actions, la production de l'énergie électrique publique est passée de 4953,6 GWh en 2012 à 6084,7 GWh en 2014, soit un accroissement de 19%. En prenant en compte les auto-producteurs (hormis la production à partir de la biomasse), la production d'énergie électrique nationale est estimée à 7688,42 GWh en 2014.



Source : Réseau Associatif des Consommateurs de l'Energie (RACE)

Figure 90 : L'énergie électrique au Cameroun en fonction des sources de production (en MW)

Réseau et parc existant

Le parc de production est constitué essentiellement de centrales hydrauliques et thermiques. Le système électrique se compose de trois réseaux complètement indépendants, les uns des autres, les réseaux interconnectés Sud, Nord et Est (RIS, RIN, RIE).

Le réseau interconnecté Sud (RIS) couvre six régions : le Centre, le Littoral, l'Ouest, le Nord-Ouest, le Sud-Ouest et le Sud. Le RIS est le plus important des trois réseaux, de par sa couverture géographique et sa démographie. Composé de deux niveaux de tension (225 kV et 90 kV), en 2011, ce réseau mesurait 483 km de lignes 225 kV et 1 011km de lignes 90 kV. Il a également le parc de production le plus important des trois réseaux. Il est ainsi composé des centrales hydroélectriques de Song-Loulou et Edéa, la centrale à gaz de Kribi et de 13 sites de production thermique comme donné par le tableau ci-dessous, avec les puissances installées associées.

Tableau 67 : Parc de production du RIS

Centrale	Type de centrale	Nombre de groupes	Puissance totale installée (MW)
Song Loulou	Hydro	8	384
Edéa		14	276
Dibamba	Thermique HFO	5	86
Limbé		5	85,5
Logbaba 2		2	12
Oyomabang 1		3	18
Bafoussam	Thermique LFO	3	13,5
Bassa 2		3	9,9
Bassa 3		2	9
Logbaba		1	1,5
Oyomabang 2		9	14,4
Bamenda		18	21,6
Ebolowa		9	10,8
Mbalmayo		9	10,8
Ahala (location)		75	60
Kribi	Gaz naturel	13	215,28

Source : Plan Directeur d'Electrification Rurale du Cameroun (PDER)/Rapport final/Avril 2016

Le Réseau interconnecté nord (RIN) couvre trois régions : l'Adamaoua, le Nord et l'Extrême Nord. Il est composé de deux niveaux de tension : 110 kV et 90 kV et comptait en 2011, 337 km de lignes 110 kV et 200 km de lignes 90 kV. L'énergie transportée sur ce réseau est principalement produite par la centrale hydraulique de Lagdo, composée de 4 groupes de 18 MW chacun.

Le Réseau Est, non interconnecté, que l'on désigne RIE par analogie aux deux autres réseaux couvre la région Est du pays. La zone Est est actuellement desservie par un réseau HTA de 30 kV qui prend sa source à la centrale de Bertoua d'une puissance installée de 17,6 MW. D'autres centrales thermiques isolées de plus petite taille assurent l'alimentation des agglomérations importantes de la zone.

Les centrales de production électrique

Les différentes centrales sont raccordées au RIS. Seule la centrale hydroélectrique de Lagdo et les centrales thermiques de Djamboutou et de Kousseri sont raccordées au RIN. Seule la centrale thermique de Bertoua est raccordée au RE et le reste des agglomérations importantes sont alimentées par des centrales thermiques isolées.
On compte 17 centrales thermiques raccordées aux différents réseaux et aux caractéristiques suivantes :

Tableau 68 : Centrales thermiques raccordées aux réseaux électriques.

Libellé Infrastructures	Date de mise en service	Puissance installée (en MW)	Réseau de Raccordement
Oyomabang 1	2000	18	RIS
Oyomabang 2	2002	8	RIS
Limbé (fioul lourd)	2005	85	RIS
Bafoussam	1986	13	RIS
Logbaba 1	2002	2	RIS
Logbaba 2	2009	12	RIS
Bassa 2	1980	9	RIS
Bassa 3	2001	9	RIS
Mbalmayo (PTU)	2012	10	RIS
Bamenda (PTU)	2012	20	RIS
Ebolowa (PTU)	2012	10	RIS
Ahala (PTU)	2012	60	RIS
Dibamba (fioul lourd)	2009	88	RIS
Centrale à gaz de Kribi	2013	216	RIS
Djamboutou (Djamboutou 1 totalement démantelée en 2015)	1971	17	RIN
Kousseri (connectée au RIN depuis 2013)	…	4,66	RIN
Centrale thermique de Bertoua	1972	8,6	RE

Source : ENEO CAMEROON S.A, EDC

Tableau 69 : Les principales centrales de production électrique au Cameroun

Centrale	Type	Mise en service	Capacité	Réseau
Song Loulou	Hydro	1981	384 MW	RIS
Edéa	Hydro	150	276 MW	RIS
Kribi	Thermique	2013	216 MW	RIS
Dibamba	Thermique	2009	86 MW	RIS
Limbe	Thermique	2005	85 MW	RIS
Lagdo	Hydro	1986	72 MW	RIN
Logbaba-Bassa	Thermique	2015	50 MW	RIS

Source : ENEO

Les centrales thermiques

Placées sous la gestion du concessionnaire ENEO, une trentaine de centrales isolées ont déjà été installées sur le territoire dont certaines sont de nos jours démantelées telles que données par le tableau ci-dessous.

Tableau 70 : Centrales thermiques isolées d'ENEO et leur état de fonctionnement

Centrales thermiques isolées	Etat de fonctionnement	Régions
Bakebe, Ekondo titi, Ekok, Eyumojog, Mundemba	Démantelée	Sud-Ouest
Mouanko et Nkondjock	Fonctionnelle	Littoral
Mape et Bamendjin	Fonctionnelle	Ouest
Campo, Ambam, Bengbis, Djoum, Olamze, Meyomessala	Fonctionnelle	Sud
Endom et Yoko	Démantelée	Centre
Bertoua, Bétaré oya, Garoua Boulai, Lomié, Moloundou, Yokadouma	Fonctionnelle	Est
Poli et Touboro	Fonctionnelle	Nord
Banyo, Tibati, Tignère, Mbakaou, Ngaoundal	Fonctionnelle	Adamaoua

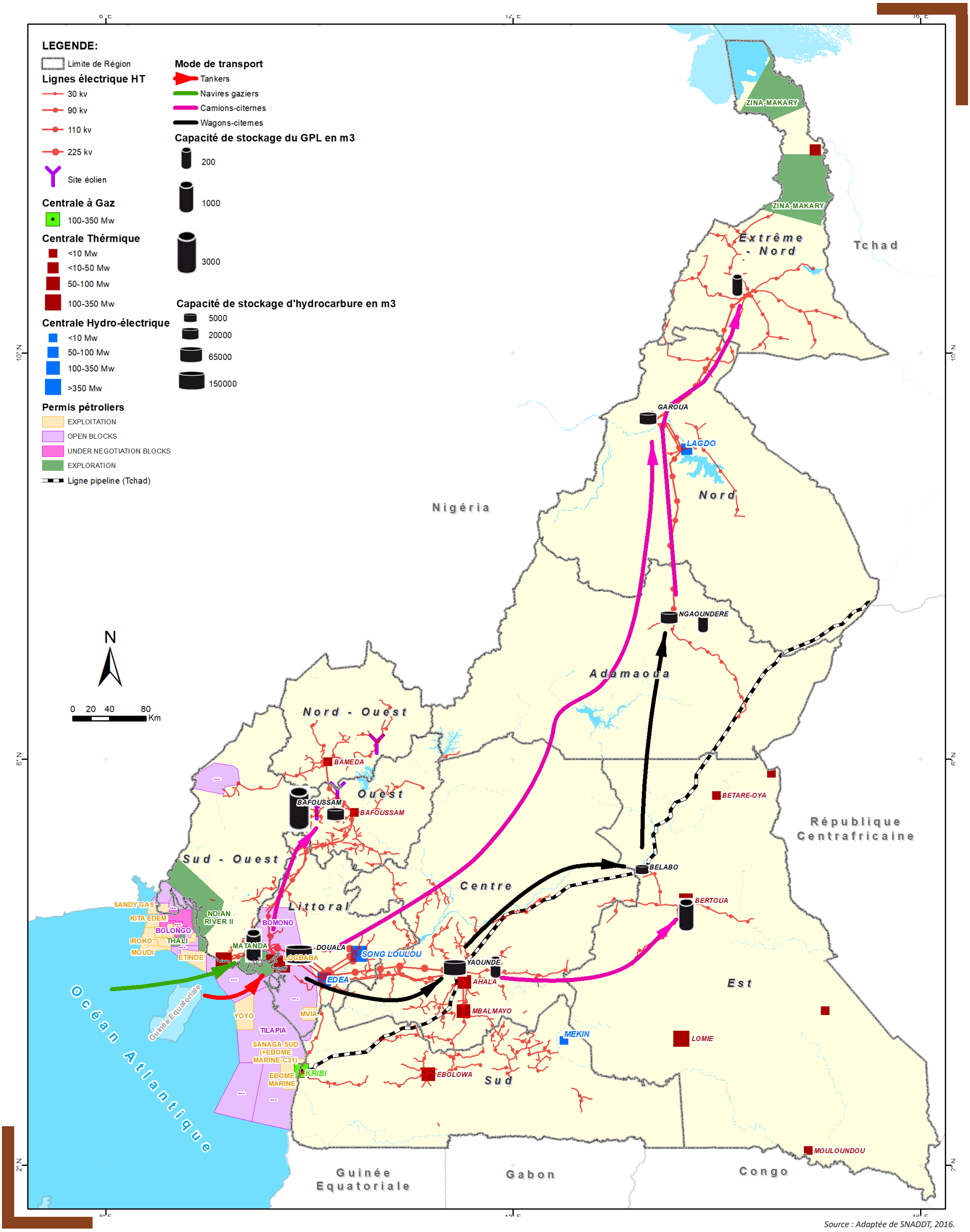
Source : Ministère de l'Eau et de l'Energie/Situation Energétique du Cameroun

Tableau 71 : Infrastructures de retenue d'eau

Libellé Infrastructures	Année de mise en service (a)	Capacité	Région
Barrage-réservoir de Mbakaou	juillet 1969	2,6 milliards m^3	Adamaoua
Barrage-réservoir de Bamendjin	mai 1974	1,8 milliards m^3	Ouest
Barrage-réservoir de Mapé	juillet 1987	3,2 milliards m^3	Ouest
Barrage-réservoir de Lom Pangar	26 Septemb 2015[a]	6 milliards m^3	Est

Source : ENEO CAMEROON SA EDC, MINEE

[a] = Il s'agit ici de la date correspondant à la mise en eau partielle et non celle de la mise en service (c'est-à-dire lorsque les 6 milliards de m^3 seront recueillis)



Source : Adaptée de SNADDT, 2016.

Carte 79 : Carte de l'énergie du Cameroun : les centrales thermiques du Cameroun

Tableau 72 : Linéaire du réseau de transport et de distribution électrique (en 2010)

Réseaux	Niveau de tension (kv)	Linéaire (km)
Transport HT	225	483
	110	337
	90	1 211
Distribution MT	30-17.32-15-10-5.5	12 845
Distribution BT	380 V-220 V	28 720
Total		43 236

Source : MINEE, Rapport 2011

Le transport et la distribution posent des problèmes. En effet, le réseau basse et moyenne tensions est vieillissant et saturé, ce qui entraîne des coupures fréquentes et des délestages qui peuvent durer plusieurs heures notamment à Douala et à Yaoundé. Les pertes de 30 % de l'électricité produite sont dues à la vétusté des équipements.

Puissance installée

Le Gouvernement prévoyait en 2010 des projets de production et de construction de réseaux qui devraient porter la production à 3000 MW en 2020. Pour aller vite, ce fut la construction d'une centrale thermique à fioul lourd de 86 MW à Yassa (près de la Dibamba-Douala), entrée en service en décembre 2010 ; la construction d'une centrale thermique à gaz naturel de 216 MW à Kribi, mise en service en mai 2013 ; la construction du barrage hydroélectrique de Mekin 15 MW sur le Dja, mis en service en 2015 ; et la réhabilitation des centrales hydroélectriques d'Edéa de Song loulou. La puissance installée atteignait 1033 MW en 2011, avant la construction de la centrale thermique à gaz naturel de Kribi.

Tableau 73 : Evolution du réseau HTA de 2015 à 2035

Longueurs des réseaux (km)									
	Existant	A construire							Total 2035
	2015	2020		2025		2030		2035	
		S	D	S	D	S	D		
RIS	11450	478	88	1925	581	2475	102	1671	18770
RIN	3678	3562	713	2963	737	3021	229	1791	16695
RIE	1734	236	19	1190	49	1093	16	319	4656
Total	16862	4276	821	6078	1367	6588	348	3782	40121

Source : PDER/Rapport final/Avril 2016

S=structure, D=densification

Il est prévu la construction d'environ 23300 km de nouvelles lignes entre 2015 et 2035. C'est ainsi qu'en 2035, le réseau mesurerait près de 40100 km tel que donné dans le tableau ci-dessus en longueur de lignes existantes et de lignes à installer.

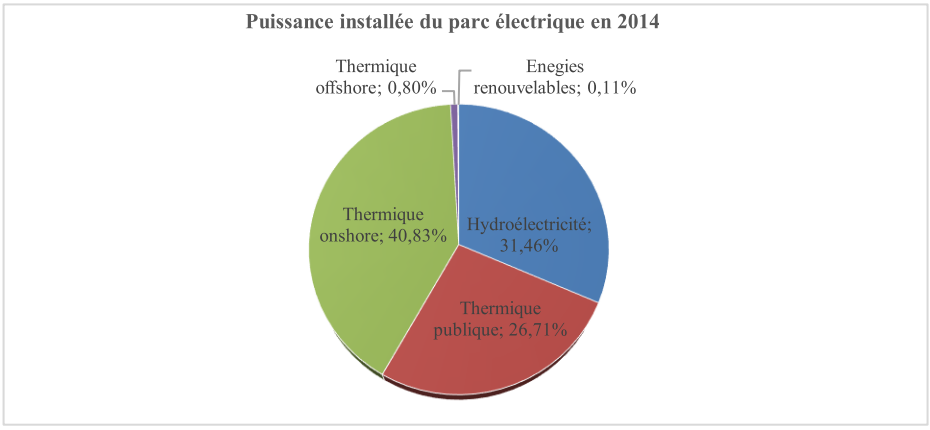
Tableau 74 : Evolution de la puissance installée du parc électrique par source d'énergie (en MW)

Année / Libellé	2010	2011	2012	2013	2014	2015*
Lagdo	72	72	72	72	72	72
Songloulou	384	384	384	384	384	384
Edéa	267	272,2	272,2	276,2	276,2	276,2
Parc hydroélectrique public	723	732,2	732,2	732,2	732,2	732,2
ENEO	197,7	196,5	196,6	196,6	217,6	…
KPDC	-	-	-	216	216	-
DPDC	88	88	88	88	88	…
PTU	-	-	100	100	100	…
Parc thermique public	286,7	284,5	384,6	600,6	621,6	…
Autoproduction thermique onshore**	576	694	755,4	836,4	950,4	…
Autoproduction thermique offshore**	23,5	16,2	16,8	18,2	20,7	…
Autoproduction solaire	…	…	…	…	2,45	…
Autoproduction éolien	0,0026	0,0026	0,0044	0,0044	0,0044	…
Autoproduction micro hydroélectricité (<5MW)	0,094	0,094	0,094	0,094	0,094	…
Autoproduction (Hormis Biomasse)	599,6	710,3	772,3	854,7	973,6	…
TOTAL	1609,3	1727	1889,1	2187,5	2327,4	…

Source : ENEO/ Situation énergétique du Cameroun 2015

**Estimations MINEE ** Puissance opérationnelle estimée*

La puissance installée du parc croît fortement depuis 2009 grâce à la mise en service de certains équipements de production comme la centrale thermique de Yassa, les centrales thermiques du Programme Thermique d'Urgence (PTU) et la centrale à gaz de Kribi, à la réhabilitation d'autres (centrale hydroélectrique d'Edéa) et à l'utilisation sans cesse croissante des groupes électrogènes dans les ménages, les services et les industries.



Source : ENEO CAMEROON SA, EDC, KPDC, DPDC, MINEE

Figure 91 : Puissance installée du parc électrique en 2014

La puissance installée des groupes électrogènes onshore est supérieure à celle des centrales thermiques publiques malgré sa croissance remarquable

Accès à l'électricité

Selon la SND30, la stratégie de l'Etat en matière d'accès des ménages à l'électricité vise l'électrification des localités reculées à partir de l'énergie solaire et/ou des mini centrales hydroélectriques, en facilitant à cet effet la mobilisation des investisseurs privés nationaux par des dispositions légales d'achat d'énergie, de raccorder toutes les communes au réseau électrique, de mettre en place un programme de subvention au branchement des ménages défavorisés au réseau électrique et de poursuivre les programmes d'électrification rurale à travers l'extension des réseaux de distribution interconnectés.

De même, la proportion des ménages ayant accès à l'éclairage électrique est passée de 48,8 % en 2007 à 62,1% en 2014 pour l'ensemble du pays mais demeure faible dans les zones rurales (35,1%).

La consommation d'électricité par habitant était de 274 kWh en 2014, soit seulement 9% de la moyenne mondiale (3030 kWh). Elle se répartissait entre l'industrie (55%), le secteur résidentiel (21%) et le secteur tertiaire (23%).

En ce qui concerne l'accessibilité des ménages à l'énergie, environ 3000 localités sur 18000 sont électrifiées. En 2004, le pays comptait seulement 455000 abonnés desservis par le concessionnaire du service public dont environ 65000 en zones rurales (soit 14,3%). Entre 1991 et 2000, la proportion des ménages disposant de l'électricité est donnée par le tableau ci-dessous.

Tableau 75 : Proportion des ménages disposant de l'électricité

Zone	Urbaine (%)	Rurale (%)	Ensemble (%)
1991	63,0	8,7	29,0
1998	79,1	22,0	40,7
2000	79	21,0	41,3

Source : INS/Annuaire statistique du Cameroun/2004

Tableau 76 : Taux d'électrification selon le contrat AES SONEL (2004-16)

	2004	2016
Population (croissance 2,8%/année)	16 353 000	22 157 548
Nombre de personnes/ménage	5,00	5,00
Nombre de ménages	3 270 600	4 431 510
Ménages électrifiés (selon AES SONEL)	475 000	1 353 121
Ménages électrifiés par ERD	161 700	161 700
Total des ménages électrifiés	636 700	1 514 821
Taux d'électrification global	0,19	0,34

Source : Cameroun Plan d'Action National Energie pour la Réduction de la Pauvreté/juin 2007

Le contrat cadre de concession prévoyait le raccordement aux réseaux interconnectés de 1362697 ménages durant les 20 ans de la concession. Si ces prévisions se réalisaient, le taux d'électrification dans la concession s'améliorerait passant de 19% à 34% soit une augmentation de plus de 4,4 millions de Camerounais qui auraient accès à l'électricité.

Le bois est la principale source de combustible pour la cuisine et concerne environ 70% de ménages. Cette situation est plus préoccupante en milieu rural où 92% des ménages dépendent du bois pour la cuisine. En général, seuls 18,3% ont accès au gaz pour la cuisson.

Tableau 77 : Distribution des sources d'énergie pour la cuisson en zone rurale en 2016

Source d'énergie pour la cuisson (%)	Rural	Ensemble
GPL/gaz naturel	1,6	18,3
Kérosène/pétrole	0,9	3,8
Charbon de bois	1,3	2,4
Bois	92,5	70,5
Résidus agricoles/bouse	1,3	0,6
Autres	2,4	4,4

Source : INS/2016

Tableau 78 : Taux d'accès à l'électricité de 2015 à 2035

Taux d'accès					
Région	**2 015**	**2 020**	**2 025**	**2 030**	**2 035**
Adamaoua	52%	60%	90%	97%	99%
Centre	92%	93%	97%	98%	99%
Est	71%	76%	91%	96%	98%
Extrême-Nord	46%	78%	91%	96%	98%
Littoral	100%	100%	100%	100%	100%
Nord	46%	74%	88%	95%	98%
Nord-Ouest	79%	83%	93%	98%	100%
Ouest	84%	87%	97%	99%	100%
Sud	82%	85%	93%	97%	98%
Sud-Ouest	80%	84%	93%	97%	99%
Total	**74%**	**85%**	**94%**	**98%**	**99%**
Zone Nord	47%	74%	90%	96%	98%
Zone Sud	88%	90%	96%	98%	99%

Source : Plan Directeur d'Electrification Rurale du Cameroun (PDER)/Rapport final/Avril 2016

A l'horizon 2035 les taux d'accès à l'électricité dans toutes les régions devraient atteindre environ 99%. Seules quelques localités de moins de 150 habitants ne seraient pas électrifiées par le réseau. Ces localités, avec un total d'environ 350000 habitants représenteraient à peine 1% de la population totale du Cameroun

Tableau 79 : Nombre total de clients Basse Tension (BT)

Nombre de clients BT total					
	2015	**2020**	**2025**	**2030**	**2035**
Adamaoua	33 277	52 465	96 926	132 935	169 665
Centre	255 686	350 953	470 022	609 724	769 826
Est	23 466	43 513	68 833	92 929	119 195
Extrême-Nord	44 241	180 321	289 486	408 579	533 842
Littoral	281 492	358 277	447 589	551 608	669 724
Nord	32 038	114 875	189 457	272 790	360 782
Nord-Ouest	68 796	106 917	150 015	203 690	259 238
Ouest	135 068	181 841	239 058	291 613	354 454
Sud	37 211	54 820	75 741	100 848	127 500
Sud-Ouest	71 607	108 264	150 241	198 877	251 034
Cameroun	982 883	1 552 246	2 177 367	2 863 594	3 615 259
Zone Nord	109 556	347 660	575 869	814 304	1 064 289
Zone Sud	873 327	1 204 586	1 601 498	2 049 290	2 550 970
TCAM national	/	7%	6%	5%	4%

Source : Plan Directeur d'Electrification Rurale du Cameroun (PDER)/Rapport final/Avril 2016

Entre 2015 et 2035, le nombre de clients BT passerait d'environ 980000 à 3,6 millions. Il y aurait donc de l'ordre de 2.6 millions de nouveaux clients sur la période dont 1 million dans les zones d'action du PDER. Le taux de croissance du nombre de clients BT d'ENEO entre 2012 et 2014 était d'environ 8,6%. Pour atteindre ces 2.6 millions de clients BT supplémentaires, ENEO devra poursuivre un effort similaire et augmenter le nombre de clients d'environ 7% par an sur la période 2015-2020, puis au moins à 6%, 5% et 4% sur 2020-2035.

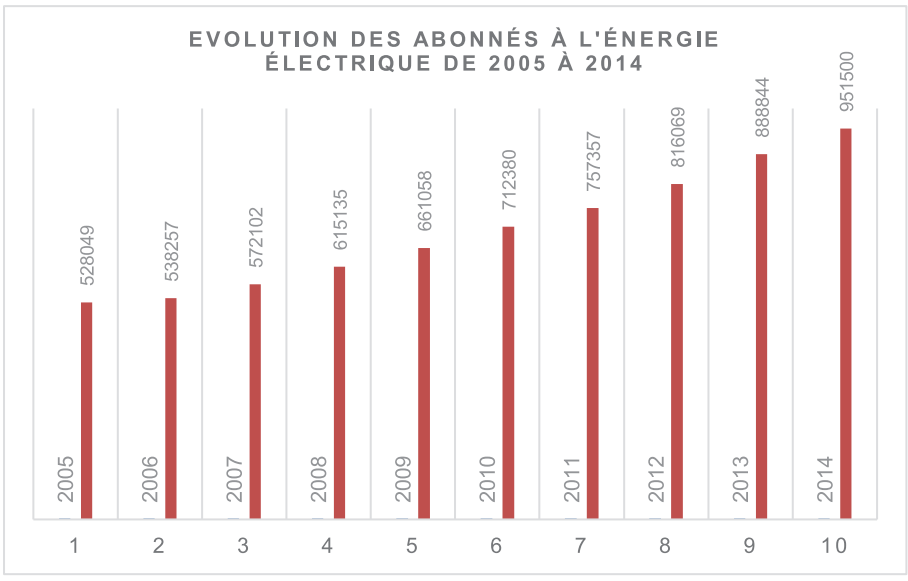
Le taux national reste tiré par la zone Sud, et notamment les zones urbaines de Douala et Yaoundé où le taux d'électrification fait plus que doubler car il passe de 25% à 54% en 20 ans. En 2035, le taux d'électrification de 54% est à comparer à un taux de 39% sans le PDER.

Dans les zones rurales, le taux d'électrification est multiplié par 5 et passerait de 6% à 47%. Le taux d'électrification en zone rurale en 2035 avec le PDER serait de 47%. Sans le PDER il ne sera que de 12%, le PDER permettrait donc de multiplier par 4 le taux d'électrification en zone rurale.

Tableau 80 : Taux d'électrification final prenant en compte le PDER

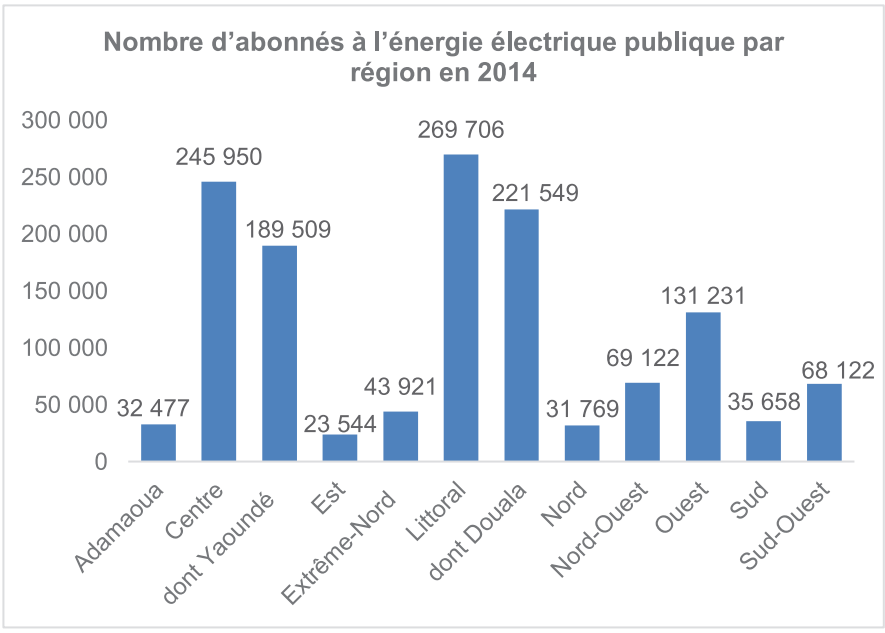
Taux d'électrification final					
Région	**2 015**	**2 020**	**2 025**	**2 030**	**2 035**
Adamaoua	15%	20%	33%	41%	47%
Centre	32%	39%	47%	55%	62%
	15%	24%	34%	41%	48%
Extrême-Nord	6%	21%	30%	38%	44%
Littoral	43%	49%	54%	60%	66%
Nord	6%	21%	30%	39%	47%
Nord-Ouest	19%	26%	33%	40%	46%
Ouest	38%	45%	53%	58%	63%
Sud	26%	34%	42%	50%	57%
Sud-Ouest	25%	34%	42%	49%	56%
Cameroun	23%	32%	41%	48%	54%
Zone Nord	7%	21%	30%	39%	45%
Zone Sud	32%	39%	46%	53%	59%

Source : Plan Directeur d'Electrification Rurale du Cameroun (PDER)/Rapport final/Avril 2016



Source : MINNE/Situation énergétique du Cameroun/2015

Figure 92 : Evolution des abonnés à l'énergie électrique de 2005 à 2014



Source : ENEO Cameroun S.A

Figure 93 : Nombre d'abonnés à l'énergie électrique publique par région en 2014

Le nombre total d'abonnés du concessionnaire a presque doublé en dix ans. Les régions du Littoral, du Centre et de l'Ouest sont les régions qui enregistrent le plus grand nombre d'abonnés en rapport avec leur fort taux d'urbanisation. Les autres régions et particulièrement celle de l'Est restent au bas de l'échelle.

Electrification rurale

Pour pallier le déséquilibre entre l'offre et la demande en électricité en zone rurale, le Cameroun a lancé en juin 2016 la seconde phase du projet d'électrification rurale financé par la Banque Islamique de Développement à hauteur de 28,1 millions €, soit 12,2 milliards FCFA, auxquels s'ajoutent 73 milliards FCFA de prêts concessionnels. La contribution de l'Etat, quant à elle, est de 1,352 milliards FCFA. S'agissant de l'électrification solaire, l'on envisage l'usage des kits individuels, l'éclairage public, la construction de petites centrales hydro-électriques et la fourniture de kits solaires photovoltaïques. A court terme, l'agence d'électrification rurale vise environ 60000 branchements. Cette deuxième phase comprend en outre l'électrification rurale de 102 localités dans les régions du Centre, du Nord, de l'Adamaoua, de l'Ouest, du Sud pour un coût global de 18,34 milliards FCFA. Malheureusement, même avec ces projets, le taux d'électrification rural ne devrait pas dépasser 50%, alors qu'il atteint 90% en Afrique du Nord. De même, la consommation annuelle d'énergie électrique par habitant est d'environ 165 kWh alors qu'elle s'élève à plus de 1650 kWh en Afrique Australe

Le PDER prévoyait à l'horizon 2035, l'électrification des 10000 localités n'ayant pas encore accès à l'électricité. Il envisagerait la réalisation en milieu rural, de 50000 branchements par an sur une période de 20 ans.

Plan stratégique du secteur énergie électrique

Dans le secteur de l'électricité, une réforme, visant à réduire le poids financier dudit secteur sur le budget de l'Etat et à améliorer sa contribution au développement, a été engagée en 1998. Les objectifs spécifiques étaient : (i) le recours au secteur privé pour dégager les financements destinés à la réalisation des investissements nécessaires au développement du secteur de l'électricité, et afin d'utiliser l'expertise d'opérateurs professionnels reconnus ; (ii) l'amélioration de la qualité du service fourni et l'accroissement de la desserte ; (iii) l'amélioration de l'efficacité dans la production, le transport et la distribution de l'électricité ; et (iv) la fourniture de l'électricité à des prix compétitifs aux industries et aux populations.

Intégration régionale et interconnexion électrique

L'option d'interconnexion, retenue à moyen terme, est un réseau interrégional en courant alternatif (400 et 220 Kv) qui serait mis en place le long d'une dorsale dite « côtière » Angola-Cameroun, avec les interconnexions ci-après : Soyo (Angola) - Inga (RDC) ; Mongo Kamba (Congo) - Chutes de l'Impératrice (Gabon) ; Ntoum (Gabon) - Bata (Guinée Equatoriale) ; Bata (Guinée Equatoriale) - Memve'élé (Cameroun) et Maroua (Cameroun) - Ndjaména (Tchad). Le corridor choisi serait complété par les lignes Yokadouma (Cameroun) - Dimoli (RCA), Mobaye (RDC) - Kembé (RCA) et quelques chaînons (Inga-Cabinda-Pointe Noire, Chutes de l'Impératrice - Ntoum au Gabon et Memve'élé - Maroua au Cameroun). Les projets d'interconnexion électrique ont été retenus : les interconnexions à 400 kv dont certaines des composantes sont : Memvelé - Douala - Calabar (Nigeria) ; Libreville (Gabon) - Guinée Equatoriale - Menvelé - Douala (Cameroun) ; Brazzaville - Ouesso - Souanké (Congo) - Sangmélina - Yaoundé - Douala et ; à 220 kv avec entre autres composantes : Douala - Lampanga - N'Djaména ; Bangui – Dimoli - Yaoundé et Bangui - Ouesso. Il y a également le projet d'électrification transfrontalière de moyenne tension dont la connexion Sud du Cameroun et le Woleu-Ntem au Gabon ; Yagoua à Bongor au Tchad ; Mendjen (Nord du Gabon) à Mongomo (Guinée Equatoriale) etc.

Energie renouvelable

Comme pour les autres énergies, le Cameroun dispose de potentialités considérables en énergies renouvelables, très peu valorisées, notamment le solaire, la biomasse ou de l'hydroélectricité.

Le contenu en électricité des résidus de biomasse est d'environ 1050 GWh soit un quart de la consommation d'électricité du pays. Environ 700 GWh pourraient être injectés dans le réseau interconnecté. Il s'agit d'une source intéressante d'énergie pour remplacer les combustibles fossiles importés, contribuer à la réduction des gaz à effet de serre et créer des emplois. Cela permettrait également de fournir de l'électricité dans les zones où aucune extension de réseau électrique n'est prévue.

Tableau 81 : Distribution de la production d'énergies renouvelables par région en 2013

Régions	Petite hydro (KW)	Solaire (KWc)	Eolien (m/s)	Biogaz (m^3)
Adamaoua		170		
Centre		152,3		10
Est		330,4		
Extrême-Nord		171,7		
Littoral		63,3		
Nord		151,5		
Nord-Ouest	123	71,6	4,4	28
Ouest	70	31,1	1,8	13
Sud		149,3		
Sud-Ouest	110	12,96		

Source : INS/2016

Les centrales solaires sont installées dans toutes les régions du pays, alors que les centrales éoliennes n'existent que dans le Nord-Ouest et à l'Ouest, le biogaz au Centre, à l'Ouest et au Nord-Ouest, et la petite hydroélectricité au Nord-Ouest, à l'Ouest et au Sud-Ouest.

En ce qui concerne l'énergie éolienne, l'exploitation du vent pour la production de l'électricité est encore marginale. Elle est en phase d'étude avec quelques petites réalisations sur le terrain. Des études ont été menées sur la mesure de la vitesse du vent en vue de voir des possibilités d'installation des champs éoliens. Il ressort de ces études que le département de Bamboutos dans la région de l'Ouest possède un intéressant potentiel éolien avec une vitesse moyenne de vent de 6,65 m/s. Il semblerait que l'espace disponible dans la zone peut contenir trois champs éoliens de 14 MW chacun avec une production électrique estimée à 110,277 MW/an. Des sites éoliens existent également dans le Nord-Ouest.

Dans le secteur de l'énergie géothermique, le Cameroun dispose de quelques potentialités exploitables. Le PEN identifie trois grandes zones possibles au Cameroun : la zone de Ngaoundéré avec les sources de Laopanga, de Katip Foulbé, de Voludé et de Bazao ; la zone du Mont Cameroun et ; la zone du Manengouba.

Pour l'énergie marémotrice, le Cameroun, avec ses presque 300 Km de côte atlantique, dispose de quelques possibilités de développement de ce type d'énergie.

Perspectives du secteur de l'énergie

A long terme, le Cameroun compte sur la bonne exploitation de son potentiel énergétique (bois et charbon de bois, hydroélectricité, hydrocarbures, énergies alternatives : solaire, éolien, biomasse etc.)

Dans le domaine de l'énergie hydroélectrique

Il est prévu la construction ou réhabilitation de 23 barrages hydroélectriques. La centrale de Lom Pangar (30 MW) améliorera l'électrification rurale dans la région orientale après sa mise en service en 2020. Le projet Nachtigal (420 MW augmentera la production électrique du pays de plus de 2900 GWh, soit 30%, à sa mise en service en 2023. L'achèvement du projet de Grand Eweng (1800 MW) est prévu pour 2024 ; les projets planifiés de Kpep (485 MW) et de Makaï (365 MW) sont prévus pour 2025. Le projet de barrage hydroélectrique de Nachtigal-amont couvrira 30% des besoins énergétiques du pays, avec une production annuelle de près de 3 TWh.

Sur le fleuve Sanaga, de nombreux autres projets sont prévus, dont le potentiel dépasse 3000 MW. Il s'agit des projets de barrage de Song Mbengue (950 MW) en amont de l'actuel barrage hydro-électrique de Song Loulou ; de Song Dong (300 MW), en aval de Lom Pangar ; de Kikot (630 MW) et ; de Grand Eweng (1 200 MW).

Tableau 82 : Liste des projets énergétiques à réaliser à long et moyen terme

Libellé Infrastructures	Puissance installée (en MW)	Réseau de raccordement
	Infrastructures à court terme	
Centrale à fuel lourd Yassa (Douala)	86	RIS
centrale à gaz naturel de Kribi	216	RIS
barrage réservoir à Lom Pangar	30 MW sans le RE + ajouts à Edéa et à Song	RE
	Infrastructures à moyen et long terme	
centrale hydroélectrique de Nachtigal	330	RIS
centrale hydroélectrique de Song Mbengue	950	RIS
centrale hydroélectrique Memve'ele	120-201	RIS
centrale hydroélectrique de Kikot	350-550	RIS
centrale hydroélectrique de Njock	270	RIS
centrale hydroélectrique de Ngodi	475	RIS
centrale hydroélectrique de Song Ndong	250-300	RIS
centrale hydroélectrique de Nyanzom	375	RIS
centrale hydroélectrique de Bayomen	470	RIS
centrale hydroélectrique de Mouila Mogue	350	RIS
centrale hydroélectrique de Bangangté	90	RIS
centrale hydroélectrique de Warak	50	RIN
centrale hydroélectrique de Colomine	12	RE

Source : PDSE 2035/Ministère de l'Eau et de l'Energie

DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE THERMIQUE

En 2013, le Cameroun comptait 39 centrales thermiques. L'entreprise GLOBELEQ qui exploite la centrale thermique de Yassa-Dibamba, projette de porter la puissance de la centrale de Kribi, dont la puissance est de 216 MW avec 13 groupes de 16,6 MW, à 330 MW en lui ajoutant 7 groupes.

DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE SOLAIRE ET DE LA GÉOTHERMIE

ENEO a en projet la construction des centrales photovoltaïques en remplacement des centrales diesel existantes. Le projet se déroulera en plusieurs phases, dont la première comprendra des centrales solaires dans les communes de Djoum, Lomié, Bertoua, Yokadouma et Ngaoundal ; une deuxième phase s'étendrait aux 25 centrales diesel isolées d'ENEO. Par ailleurs, le ministère de l'eau et de l'énergie développe un programme de mini-centrales solaires dans 166 localités à moyen terme.

Dans le domaine de la géothermie, les potentiels ont été identifiés dans les localités de Meiganga, Tignère, Ekondo Titi et Nwa.

MINES

CADRE LÉGISLATIF, RÉGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL

Afin d'assurer une exploitation rationnelle des ressources minières en harmonie avec la protection de l'environnement, le Cameroun a adopté un cadre législatif et réglementaire. Il s'agit entre autres du Code Minier qui complète celui de 2001, mis en place par la loi n° 2016/017 du 14 décembre 2016.

Le régime fiscal applicable à l'exploitation minière artisanale a connu une évolution avec le décret du Premier Ministre de 2014 et le nouveau Code Minier de 2016.

Au-delà des dispositions financières relatives à la fiscalité, le législateur a pensé aux dispositions financières relatives aux populations affectées par une exploitation minière. Ces dernières ont droit à une compensation.

Pour dynamiser le secteur, l'Etat a non seulement mis en place de nouveaux mécanismes de gouvernance, mais également une structure d'encadrement, la Cellule d'Appui et de Promotion de l'Artisanat Minier (CAPAM), créée en 2003 et érigée par la suite en Cadre d'Appui et de Promotion de l'Artisanat Minier (CAPAM).

Au plan institutionnel, cinq (05) groupes d'acteurs interviennent dans le secteur minier au Cameroun.

Le secteur public

Les services de la Présidence de la République traitent les grands dossiers miniers et pétroliers notamment les permis de recherche et d'exploitation. Le Président de la République décide finalement de l'approbation des contrats et des conventions les plus importants.

Le Premier Ministre, chargé de l'application des politiques publiques et notamment tous projets d'envergure comme les projets miniers, décide finalement du classement ou déclassement des terres, des expropriations pour cause d'utilité publique, de l'octroi des compensations, des réinstallations etc.

Le Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique (MINMIDT), responsable du pilotage du secteur minier dans son ensemble, initie et coordonne les politiques, les stratégies, les programmes et les projets sectoriels.

Le Cadre d'Appui et de Promotion de l'Artisanat Minier (CAPAM) a pour mission d'encadrer l'exploitation artisanale minière, d'améliorer les conditions de travail des mineurs, d'organiser et promouvoir l'exploitation semi-mécanisée, de permettre la réhabilitation des sites miniers artisanaux abandonnés.

Le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED) est chargé des questions environnementales. Il préside un comité interministériel d'examen de l'Evaluation de l'Impact Environnemental et Social (EIES) et du suivi du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES).

Le Ministère des Finances (MINFI) est le percepteur des impôts et redevances et bénéficie de la performance du secteur minier.

Les autres ministères sont : le Ministère des Affaires Sociales (MINAS) chargé de faire respecter les droits des peuples autochtones dans les projets miniers ; le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), chargé d'assurer la coordination des ministères quant à la conception coordonnée des programmes et de leur mise en œuvre sur le territoire ; le Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières (MINDCAF), chargé du classement/déclassement des espaces, du titrage foncier et de l'attribution des terres, de la collecte des taxes foncières ; le Ministère de la Santé publique (MINSANTE) veille sur les aspects sanitaires des communautés déplacées et des travailleurs du secteur minier.

Le secteur privé

Il existe quelques grandes entreprises minières qui sont en cours d'installation et celles déjà installées comme CIMENCAM. Pour les mines à petite et moyenne échelle, parce que de faible envergure, elles intéressent les investisseurs associant des opérateurs camerounais apportant leur entregent local et les opérateurs étrangers apportant la technique et les financements.

Pour les mines artisanales, on relève qu'à ce jour les artisans miniers constituent la majeure partie des travailleurs de l'activité du secteur minier au Cameroun. Il s'agit d'une activité informelle, généralement conduite à temps partiel, hors saison agricole. On trouve, néanmoins, certains artisans à temps plein, qui se déplacent d'un site à l'autre.

La société civile

Le WWF s'intéresse au secteur extractif souvent avec l'appui de la Banque Mondiale. Ces ONG internationales travaillent pour l'amélioration de la gouvernance et la transparence sur les contrats miniers.

Un certain nombre d'organisations de la société civile (OSC) et les ONG nationales qui portent leur attention sur l'exploitation minière, siègent au Comité de Suivi de l'ITIE. Certaines OSC nationales sont relativement actives. C'est le cas du RELUFA et du CED et certains groupes confessionnels qui se sont engagés pour aider à la résolution des conflits entre les communautés locales et les miniers.

Les communautés locales

Les communautés locales sont concernées par l'exploitation minière qui s'installe sur leur territoire. Dans ces communautés, les groupes vulnérables sont les populations indigènes, telles que les pygmées, etc. habitants des forêts profondes (Sud et Est) et dépendant presque totalement des ressources naturelles. Les femmes sont impliquées dans l'approvisionnement en nourriture, dans la culture des champs en périphérie des zones d'extraction, ou simplement dans le travail à la mine comme artisanes. Les jeunes, dont certains sont des mineurs, sont incités par leurs parents à chercher des revenus complémentaires au revenu familial.

Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF)

Les PTF sont des bailleurs de fonds impliqués dans le secteur minier. La Banque Mondiale, est impliquée dans l'exploitation minière, notamment avec PRECASEM et l'animation de l'ITIE. La GIZ (coopération allemande) intervient pour l'amélioration de la gouvernance dans le secteur des matières premières.

POLITIQUE ET STRATÉGIES DU SECTEUR

La loi n°001 du 16 avril 2001 portant code minier en République du Cameroun modifiée en 2010 a institutionnalisé la mine et les activités artisanales semi-mécanisées. Elle vise aussi à favoriser les investissements dans le secteur minier

Avant l'indépendance, la mine artisanale permettait à l'activité de contribuer jusqu'à 20% à l'économie nationale. Après cette période, l'industrie extractive ne participe qu'à moins de 1% à cause des multiples trafics. Le gouvernement veut rendre ce secteur plus attractif, en mettant en œuvre, en plus du nouveau Code Minier (2016), plusieurs programmes dont le Projet de Renforcement des Capacités du Secteur Minier (PRECASEM) qui a pour objectif d'améliorer l'efficacité et la transparence dans la gestion du secteur minier, d'améliorer les cadres du développement durable du secteur et le Cadre d'Appui et de Promotion de l'Artisanat Minier (CAPAM).

Pour l'objectif stratégique 2010-2020, le Cameroun a misé sur la filière fer/acier avec différents projets ; sur l'artisanat minier qu'il faudra rendre plus attractif à travers l'appui à l'organisation du secteur, le renforcement des capacités des artisans et la migration du secteur informel vers le secteur formel ; la promotion et le renforcement des activités de valorisation des matériaux locaux.

In fine, la stratégie s'articule autour de trois axes principaux : (i) mise en valeur intégrée des ressources minérales ; (ii) bonne gouvernance desdites ressources ; (iii) relations interindustrielles intérieures pour promouvoir des politiques qui garantissent l'alignement des différents projets sur les ressources.

Afin de sortir l'artisanat minier de l'informalité et de l'illégalité, le gouvernement tend vers une formalisation des associations de creuseurs et vers un remplacement progressif des activités artisanales par des opérateurs de petites mines, plus ou moins mécanisées.

Enfin, la nouvelle SND30 a retenu six orientations d'actions pour le développement de la filière mine Il s'agit de :

i) La sécurisation des conventions minières ;
ii) Le soutien actif des meilleures entreprises locales ;
iii) L'appui systématique aux organisations interprofessionnelles encadrant les filières artisanales ;
iv) La valorisation accrue des matériaux de construction issus du secteur minier local;
v) La poursuite de l'inventaire du potentiel géologique national par la production et la mise à jour des cartes à grande échelle ;
vi) Le renforcement des capacités institutionnelles à travers la mise à du niveau complète des équipements des laboratoires nationaux de recherche secteur.

POTENTIALITÉS MINIÈRES

Les potentialités minières du Cameroun sont encore faiblement explorées. Bien que 60% du territoire camerounais soient encore inexplorés, à ce jour, plusieurs gisements miniers ont déjà été explorés. Le potentiel minéral du Cameroun dispose d'un répertoire de 225 indices (nickel, cobalt, manganèse, diamant, saphir, wolfram, …) et 17 gisements en roches et alluvionnaires, couvrant plusieurs substances minérales (rutile ; bauxite ; fer ; or ; calcaire et marbre). Ces indices et gisements, sont actuellement en cours de développement et/ou de certification par 72 compagnies minières opérant sur 170 permis de recherche délivrés à ce jour.

On dénombre trois grands gisements de bauxite identifiés dont l'un à Minim-Martap, réserve estimée à plus d'un milliard de tonnes avec une teneur en alumine de 43% dont une production de 7 millions de tonnes par an en phase d'exploitation.; le second à Ngaoundal, une réserve de 120 millions de tonnes de 43% de teneur en alumine. La troisième réserve est située à Fongo-Tongo, gisement de 50 millions de tonnes extensible à 70 millions, avec une teneur variante entre 40% et 53% d'alumine. Après la Sierra Leone, le Cameroun est le pays qui possède la deuxième réserve mondiale de rutile.

Les gisements de fer du Cameroun sont estimés à plus d'un milliard de tonnes, identifiés dans les bassins de Mbalam à l'Est du pays, et qui s'étend entre le Cameroun et le Congo Brazzaville (215 millions de tonnes de fer riche : 60% Fe, 2,325 milliards de tonnes de fer à moyenne teneur : 38% Fe). Gisement partiellement évalué, il est doté d'un potentiel officiellement évalué à 6 milliards de tonnes. Le gisement de Nkout dans la région du Sud a un potentiel estimé à 2 milliards de tonnes extensibles à 4 milliards ; et Kribi également dans le Sud dont les études sur 50% du site font ressortir un potentiel de 661 millions de tonnes avec une teneur de Fe de 37%.

Ailleurs au Cameroun, on retrouve d'importants gisements de minerais : le cobalt et le nickel à Lomié (226 millions de tonnes) ; le calcaire à Figuil (600.000 tonnes) ; le marbre à Bidzar et Biou ; l'or à l'Est (Betaré Oya, estimé à 3 tonnes, et Kombo-Laka), dans l'Adamaoua, au Nord et au Sud. Le gisement de rutile d'Akonolinga dont une évaluation partielle révèle plus de 300 millions de tonnes de minerai avec une teneur variant de 10 à 20 kg/m³, titrant à 97% de titane et moins de 1% de fer ; le gisement de cobalt-nickel-manganèse de Nkamouna, 68.132 millions de tonnes, avec cobalt : 0,26% ; nickel : 0,66% ; manganèse :1,48%. Le gisement de diamant de Mobilong à l'Est du Cameroun, est « le plus grand gisement de diamants du monde ». Le potentiel du gisement de Mobilong était estimé par cette entreprise à 736 millions de carats.

Ces dernières années, les découvertes de minerais montrent que toutes les régions en sont pourvues. Sous réserve de découvertes futures, la distribution par région est donnée par le tableau ci-après.

Tableau 83 : Distribution des diverses substances minérales par région

Régions	Substances minérales					
Extrême-Nord	Or	Etain	Pétrole, graphite	Disthène		
Nord	Or, Diamant, Rutile	Etain, Plomb, Zinc, Cuivre, Fer, Tungstène, Cobalt	Pétrole, Schistes bitumeux,	Graphite, Talc, Amiante	Calcaire Marbre	Sources thermales
Adamaoua	Diamant, Rutile, Gemmes	Etain, Bauxite, Chrome, Plomb	-	Graphite	-	Sources thermales
Centre	Rutile	Fer, Cuivre, Plomb, Zinc, Manganèse	Uranium	Arsenic	Argile	
Nord-Ouest	Or, Rutile	Manganèse, Fer	Lignite	Graphite, Kaolin		
Ouest	-	Bauxite, Cuivre, Zinc, Manganèse	-	-	-	-
Sud-Ouest	Diamant, Gemmes, Rutile, Corindon, Olivine	Plomb, Zinc		Disthène	Calcaire	Sources thermales
Littoral	Rutile	Zinc, Fer, Plomb	Pétrole, Gaz Uranium	Disthène Amiante	Calcaire Sable	-
Est	Or, Rutile, Diamant	Plomb, Cobalt, Fer, Cuivre, Nickel	Uranium	-	Calcaire	-
Sud	Or, Rutile	Plomb, Etain, Cuivre, Fer, Nickel, Tungstène,	Pétrole	Arsenic, Sel		

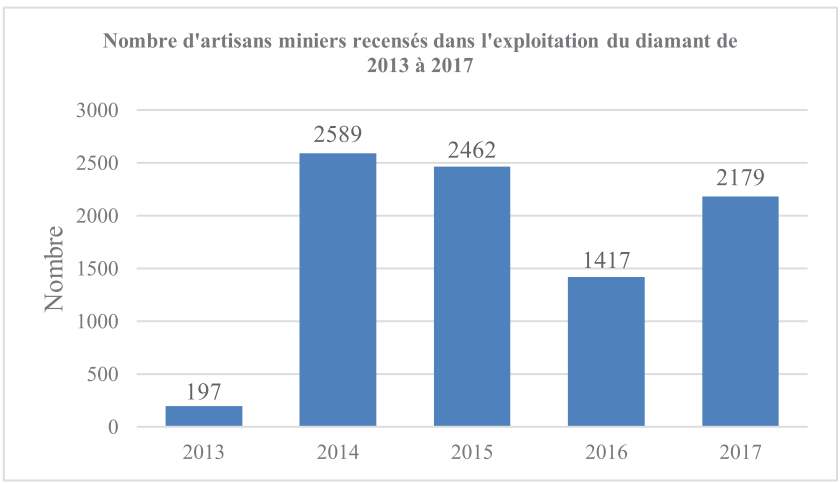
Source : MINMIDT/SNADDT, 2018

Au Cameroun, environ 600 indices et gîtes miniers sont identifiés. Ils sont distribués dans toutes les régions du Cameroun. Dans la région du Nord, la partie septentrionale autour de Garoua, Figuil et Guider : minéraux industriels et matériaux de construction ; la partie centro-méridionale autour de Poli, Rey Bouba et Tcholiré : or et uranium. Dans la région de l'Extrême-Nord, la partie centrale autour de Maroua, Mora et Logone Birni : or, quartzites et pétrole. Dans l'Adamaoua, autour de Ngaoundéré, Ngaoundal et Tibati : or et bauxite ; l'Extrême-Sud-Ouest autour de Banyo et Bankim : saphir, or et cassitérite. Dans les régions de l'Adamaoua et de l'Est, l'extrême-sud oriental de l'Adamaoua ainsi que le nord et le centre-est de la région de l'Est autour

de Bétaré Oya, Batouri et Yokadouma : or et diamant. Dans la région de l'Est, les parties sud orientales autour de Yokadouma et Moloundou : or et diamant ; l'extrême-sud occidental autour de Mbalam, Lomié et Ngoyla : cobalt/nickel/manganèse et fer. Dans la région du Sud, le Centre-Est autour de Djoum et Sangmélima : fer et or ; l'extrême-ouest autour de Lolodorf, Bipindi Akom II et Ma'an : or, fer et uranium. Dans la région du Centre, la partie méridionale autour de Yaoundé, Nanga-Eboko, Obala, Mbalmayo et Eséka : rutile, disthène et argile. Dans la région du Littoral, la partie occidentale autour de Douala, Mbanga et Mouanko : minéraux industriels et matériaux de construction. Et dans les régions du Sud-Ouest et de l'Ouest, le centre occidental du Sud-Ouest et l'extrême-sud-ouest de l'Ouest autour de Eyumojok, Mamfé, Dschang, Fontem et Kékem : saphir, bauxite et hydrocarbures.

PRODUCTION MINIÈRE

L'exploitation des ressources minières du Cameroun reste encore embryonnaire. L'activité minière est dominée par la production artisanale et concerne beaucoup plus la production de l'or et du diamant. En dehors de ces deux minerais, le Cameroun produit de manière artisanale le rutile, le saphir, le disthène et les quartzites, mais aussi les matériaux de construction, d'ornement et de viabilisation tels les granulats et les pierres. L'exploitation minière est faite de manière artisanale sur la presque totalité du territoire mais beaucoup plus dans les régions de l'Est (or et diamant) et de l'Adamaoua (or et saphir). L'exploitation industrielle ne connaît pas encore l'ouverture de mines modernes, mais on note une entrée croissante des sociétés et des opérateurs du domaine.



Source : MINMIDT

Figure 94 : Nombre d'artisans miniers recensés dans l'exploitation du diamant de 2013 à 2017

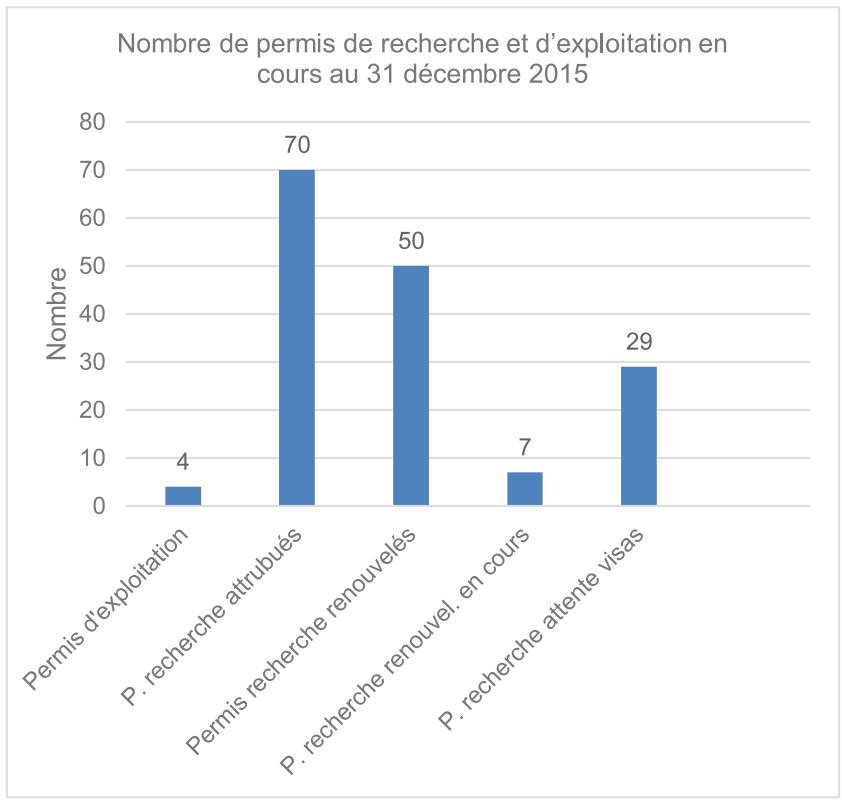
Le nombre d'artisans miniers dans l'exploitation du diamant a beaucoup évolué de 2013 à 2017, passant de 197 à 2179, soit un taux de 90,9%. Cependant, il faut relever qu'en 2014, ce nombre atteint 2589 puis régresse à 1417 artisans en 2016 avant de remonter en 2017. Selon le SNADDT (2018), « l'industrie extractive artisanale constitue un gros employeur avec plus de 10000 artisans, 20000 emplois directs et près de 80000 emplois indirects ».

Les titres les plus demandés sont les autorisations d'ouverture de bureaux d'achat dont sur 66 demandes 65 ont été délivrées, suivies de permis de recherche dont toutes les demandes (58) ont été favorables, suivies des permis de reconnaissance, puis de permis et autorisation d'exploitation de carrière et enfin de permis d'exploitation des eaux minérales.

Tableau 84 : Demandes de titres et titres délivrés en 2013 et 2014

Type de titre	Année			
	2013		2014	
	Demandés	Délivrés	Demandés	Délivrés
Permis de reconnaissance	/	/	19	19
Permis de recherche	/	/	58	58
Permis d'exploitation	/	/	/	/
Permis d'exploitation des eaux minérales	/	/	04	04
Permis et autorisations d'exploitation de carrière	/	/	16	16
Autorisation d'ouverture des bureaux d'achat	/	35	66	65
Autorisation d'embouteillage et d'ensachage	/	/	/	/
Autorisation d'exportation d'échantillons à valeur non commerciale d'exploitation de carrière	/	/	/	/

Source : MINMIDT

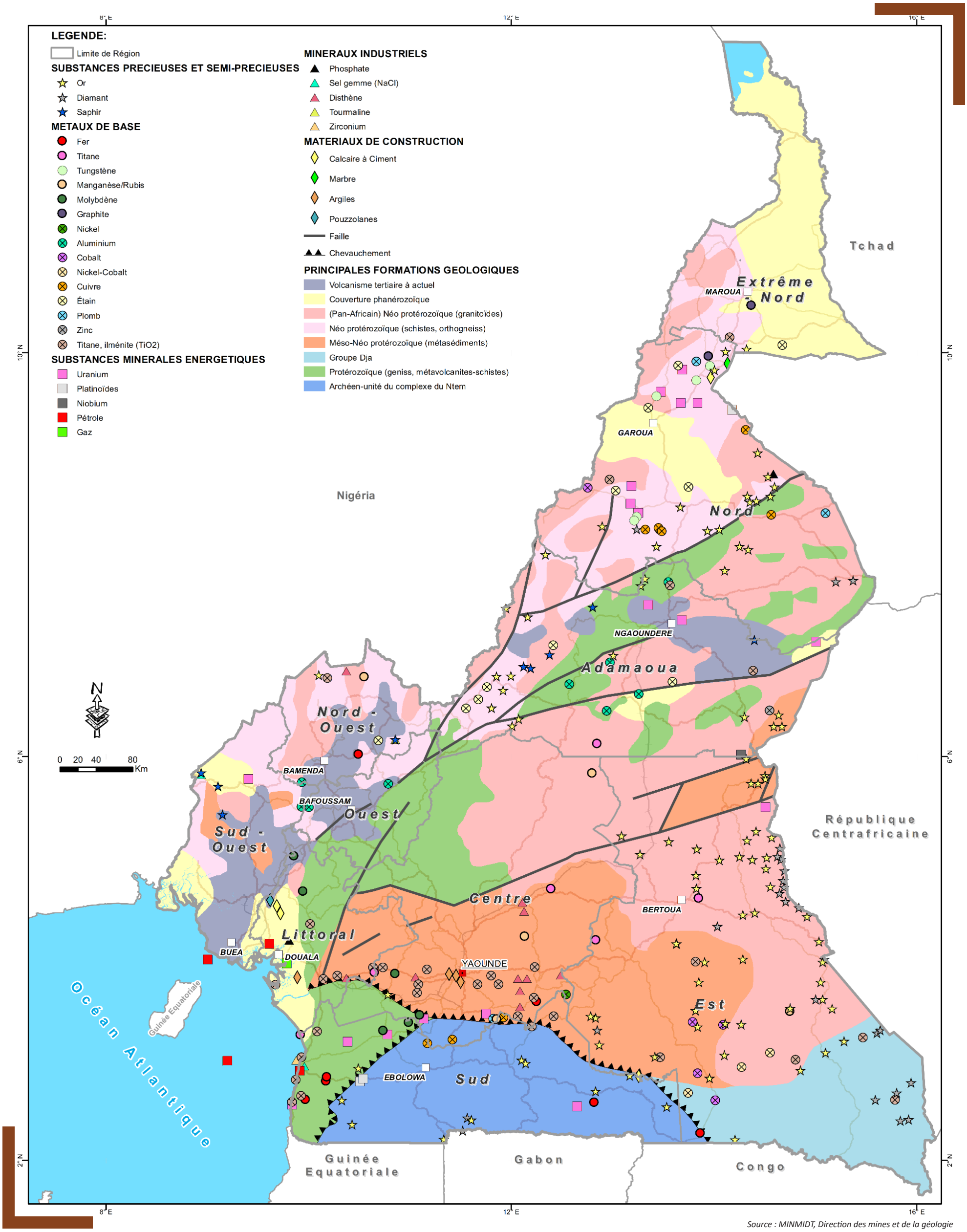


Source : MINEPAT/SNADDT/PBOF/Bloc B/extrait Fig. 82 p. 335

Figure 95 : Nombre de permis de recherche et d'exploitation en cours au 31 décembre 2015

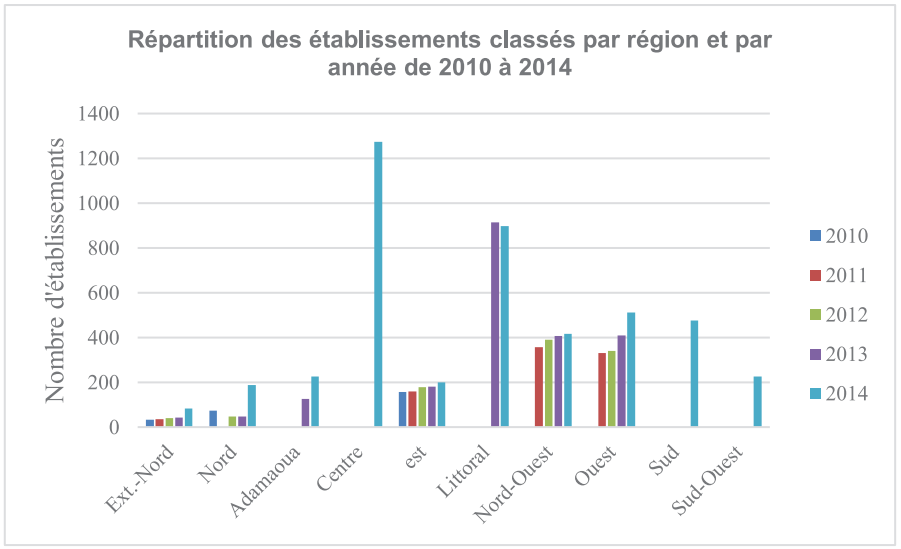
Le nombre de permis d'exploitation (04) est extrêmement faible par rapport aux autres titres miniers, presque tous les titres sont relatifs à la recherche.

Pour la distribution régionale de ces titres miniers, les 04 permis d'exploitation concernent seulement les régions de l'Est et de l'Adamaoua à raison de 03 et 01 permis respectivement. Sur les 70 permis de recherche attribués, 80% sont destinés aux recherches dans les régions de l'Est, du Sud et de l'Adamaoua. Près de la moitié, 29 permis (41,4% du total) sont destinés à la région de l'Est, suivie de la région du Sud avec 14 permis et de l'Adamaoua (13 permis). Les autres régions, hormis l'Extrême-Nord et l'Ouest qui ne sont pas sollicitées, les autres régions sont très peu sollicitées à raison de 06 permis pour le Nord, 05 pour le Centre, 02 pour le Littoral et 01 pour le Nord-Ouest et le Sud-Ouest. Mais la région de l'Ouest est sollicitée pour seulement un renouvellement de permis de recherche, tandis que l'Est et le Sud sont encore les plus sollicitées à raison de 20 et 13 permis respectivement. Les 07 renouvellements en cours ne concernent que deux régions, l'Est (05 permis) et l'Adamaoua (02 permis). La préférence va encore à l'Est, au Sud et à l'Adamaoua pour les permis en attente de visas à raison de 09 permis pour l'Est, 08 pour l'Adamaoua et 07 pour le Sud. Hormis l'Ouest où les opérateurs attendent les visas pour 02 permis, dans les régions du Nord, du Sud-Ouest et du Littoral, les attentes concernent 01 permis.



Source : MINMIDT, Direction des mines et de la géologie

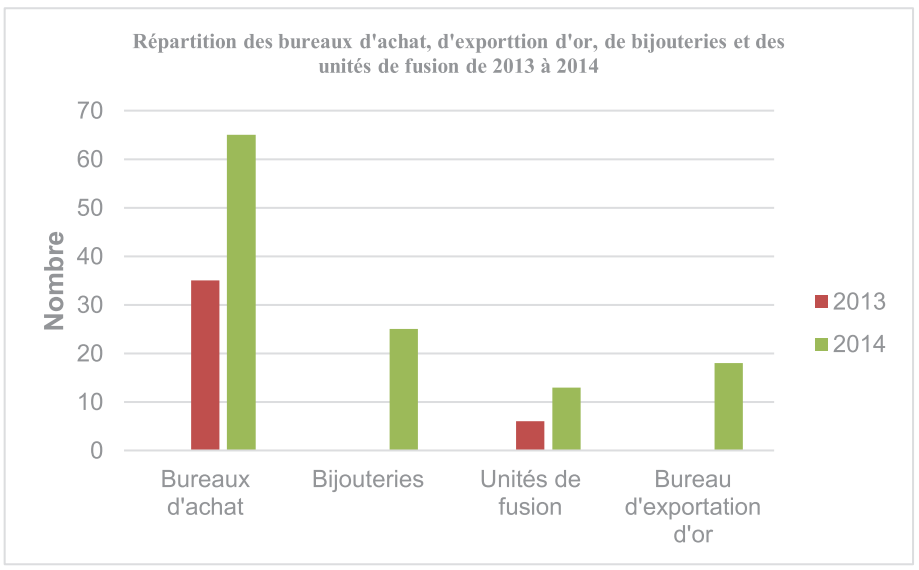
Carte 80 : Carte du potentiel minéral du Cameroun



Source : MINMIDT

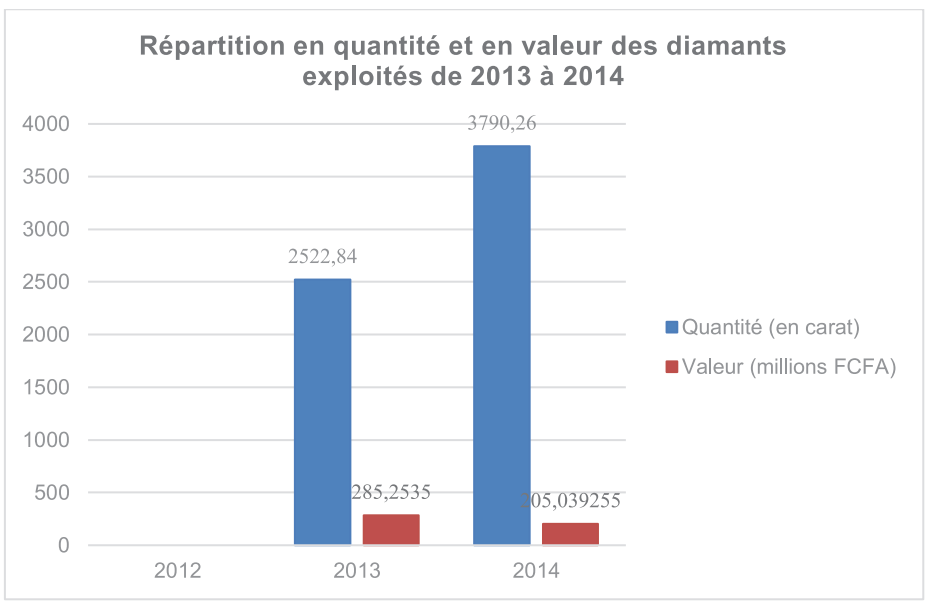
Figure 96 : Répartition des établissements *(Bureaux d'achat ; Bijouteries ; Unités de fusion ; Bureaux d'exportation d'or)* classés par région et par année de 2010 à 2014

De 2010 à 2014, en dehors des régions de l'Extrême-Nord et de l'Est, les autres régions n'ont pas enregistré d'établissements toutes les années. Le Centre, le Sud-Ouest et le Sud ne l'ont fait qu'en 2014, le Littoral et l'Adamaoua en 2013 et 2014. Le Nord ne l'a pas fait en 2011, tout comme l'Ouest et le Nord-Ouest en 2010.



Source : MINMIDT

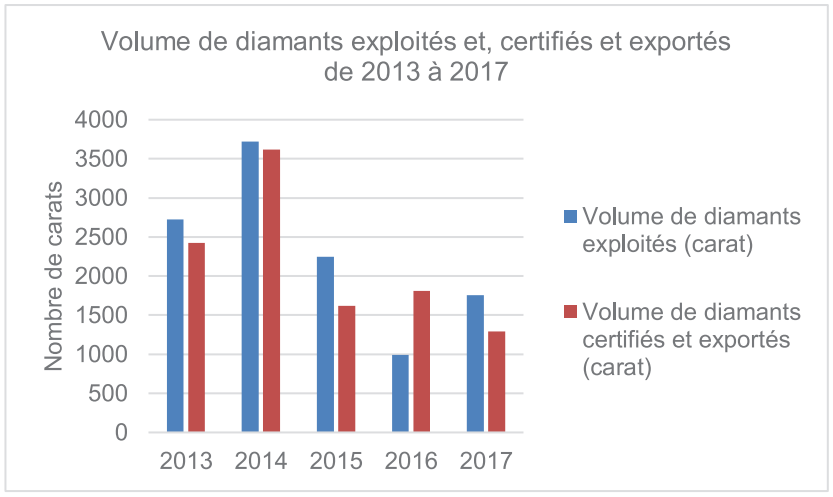
Figure 97 : Répartition des bureaux d'achat, d'exportation d'or, de bijouteries et des unités de fusion de 2013 à 2014



Source : MINMIDT

Figure 98 : Répartition en quantité et en valeur des diamants exploités de 2013à 2014

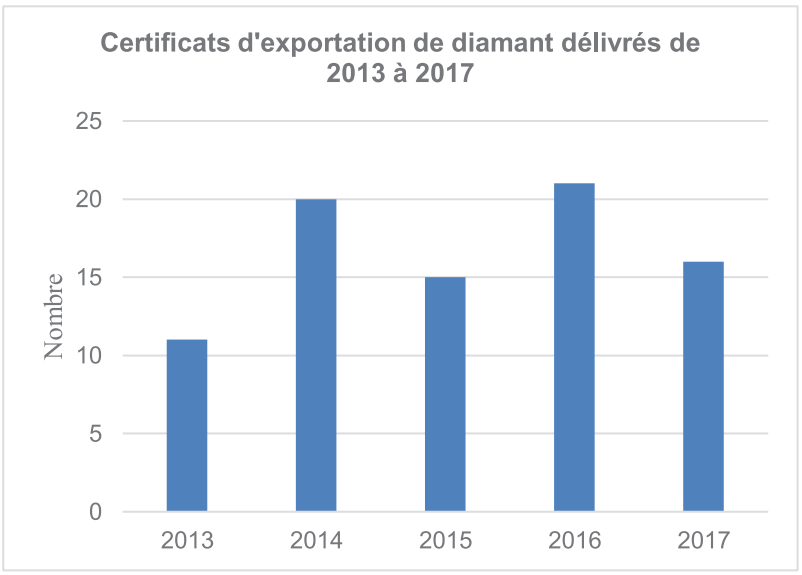
En 2012, on n'a pas enregistré la quantité de diamants exploités. Par contre, de 2013 à 2014, cette quantité a progressé, passant de 2 522,84 à 3 790,26 carats. Cette progression est relative à l'évolution des sites diamantifères qui sont passés de 42 à 61 au cours de cette période ; mais la valeur des diamants exploités a par contre baissé, passant de 285 253 500 à 205 039 255 FCFA, soit une baisse de plus d'un quart (28,1%).



Source : SNPPK/MINMIDT

Figure 99 : Volume de diamants exploités, certifiés et exportés de 2013 à 2017

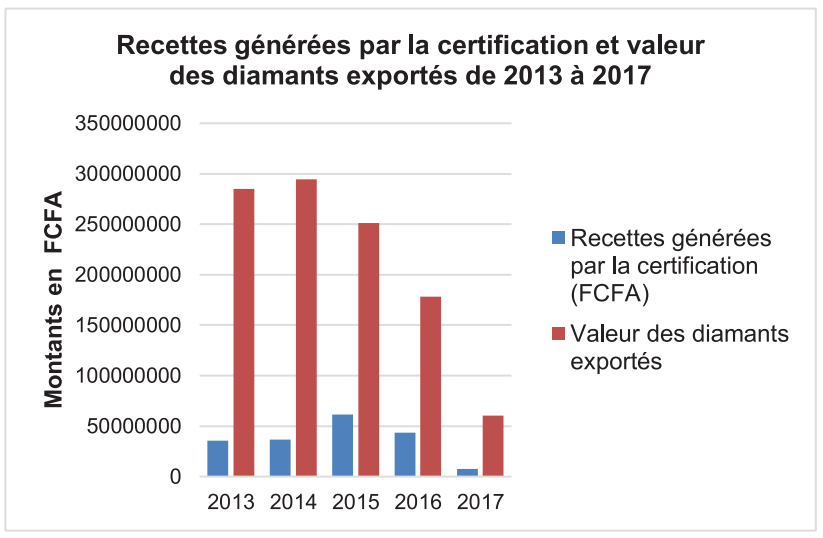
Le volume de diamants exploités a évolué de 2721,94 carats en 2013 à 3718,16 en 2014 avant d'amorcer une régression jusqu'en 2017 où la quantité est de 1757,45 carats, soit une baisse de 52,7%. Le volume de diamants certifiés et exportés suit presque la même courbe d'évolution comme donné par le graphique ci-dessus.



Source : SNPPK/MINMIDT

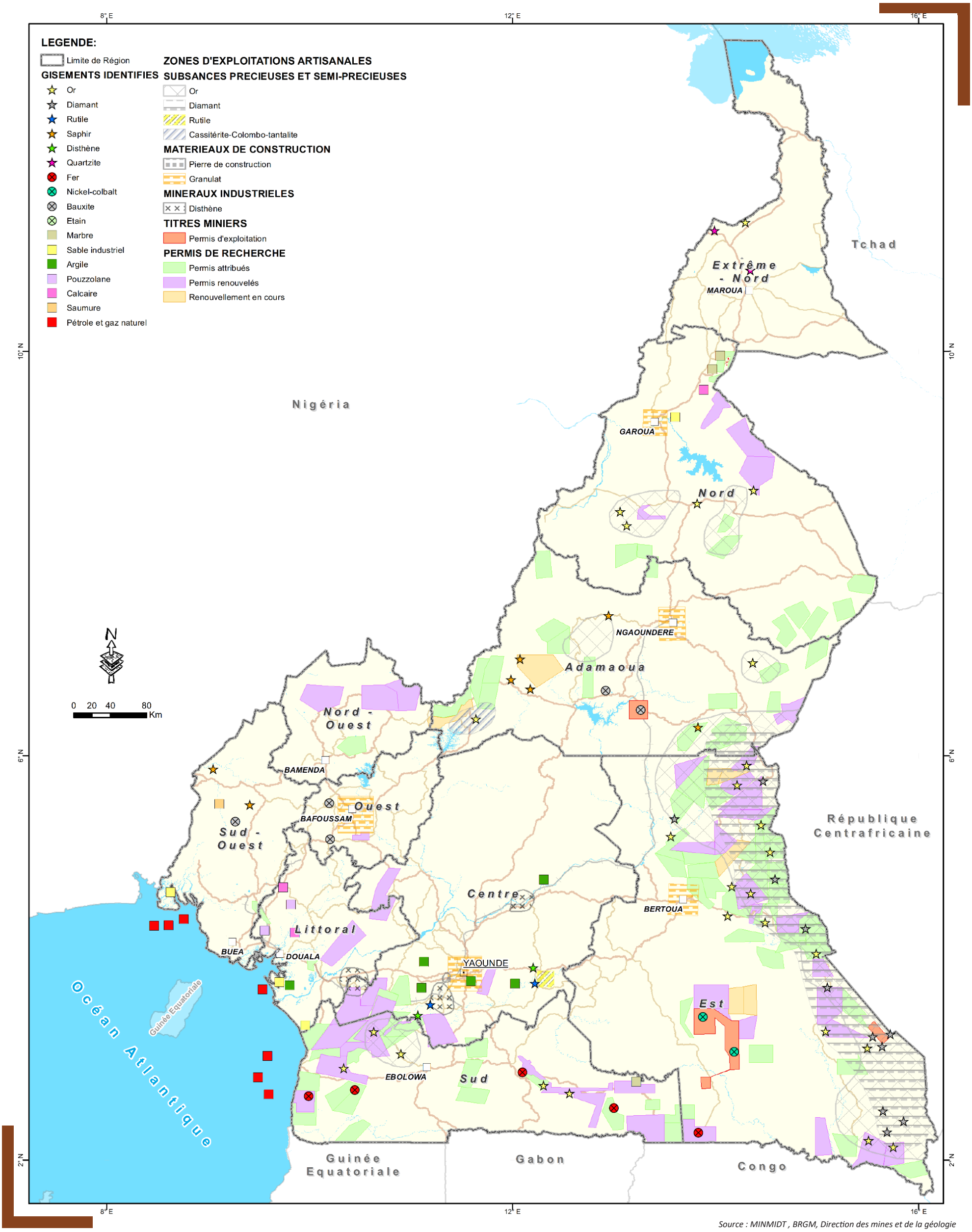
Figure 100 : Certificats d'exportation de diamant délivrés de 2013 à 2017

De 2013 à 2017, le nombre de certificats d'exportation de diamants délivrés est passé de 11 à 16. Cependant, on enregistre une légère hausse en 2014 et 2016 où on délivre respectivement 20 et 21 certificats. Le nombre d'exportations effectuées est le même que le nombre de certificats, sauf en 2016 où il est de 20.



Source : SNPPK/MINMIDT

Figure 101 : Recettes générées par la certification et valeur des diamants exportés de 2013 à 2017



Source : MINMIDT , BRGM, Direction des mines et de la géologie

Carte 81 : Carte de l'espace minier du Cameroun

Tableau 85 : Evolution de la production d'or par type d'exploitation

	2013	2014	2015	2016	2017
Artisanal	43 085,49	14 085,96	20 385,49	36 560,58	17 476,92
Artisanal semi mécanisé	0	37 404,54	180 072,30	150 202,63	123 105,86
Ensemble	43 085,49	51 490,5	200 457,79	186 763,21	140 582,78

Source : DM/MINMIDT

La production aurifère est en déclin. En effet, elle est passée de 186763,21 en 2016 à 140582,78 grammes en 2017 soit une baisse de 24,7%, et selon le MINMIDT, en 2018, l'on enregistre une baisse « de 37,1% par rapport à 2017 ». Au cours de la période 2013-2017, l'année 2015 est celle où la production d'or atteint son pic avec 200457,79 grammes.

Depuis 2014, l'artisanat semi-mécanisé a dynamisé la production d'or. Il a permis de produire presque la totalité de cette substance, en moyenne les 82,6% du total, six fois plus que le système artisanal, à raison de 72,6% en 2014 ; 89,8% en 2015 ; 80,4% 'en 2016 et 87,6% en 2017. Au cours de cette période, le système artisanal n'a permis de produire qu'en moyenne 17,4% du total.

Tableau 86 : Répartition des quantités de minerais canalisés dans le circuit formel et provenant de l'artisanat minier de 2010 à 2014

	2010	2011	2012	2013	2014
Or (en gr)	40 860	33 612,1	20 627	43 085,49	51 682,16
Saphir (gr)	0	13 829,9	1 329,9	7 849,5	0
Disthène (en kg)	41 250	0	324 908	220 350	0
Sable (en m3)	0	1 353,56	551,03	602,01	0
Rutile (en kg)	15 714	0	0	42 781	0
Quartzite (en m3)	26,44	236,67	148,55	3 950	0

Source : MINMIDT

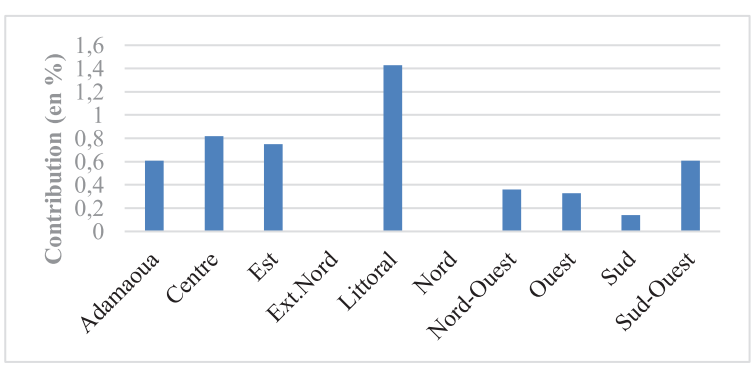
Tableau 87 : Valeur de la production de minerais dans l'artisanat minier (en FCFA) de 2010 à 2014

	2010	2011	2012	2013	2014
Or	531 180 000	514 717 840	350 497 830	685 381 605	203 697 335
Saphir	0	86 922 838	12 783 210	28 515 940	0
Disthène	1 650 000	0	6 498 160	4 407 000	0
Sable	0	3 383 900	1 377 575	1 505 025	0
Rutile	2 750 000	0	0	8 556 200	0
Quartzite	1 100 000	15 894 375	6 536 000	10 302 000	0

Source : MINMIDT

De 2010 à 2014, l'or est le minerai de la plus grande valeur de production, qui plafonne entre 203697335 et 685381605 FCFA. Le saphir suit avec un pic de 86922838 FCFA en 2011, amorce une régression en 2012 pour remonter en 2013 à 28515940 FCFA. Pour les autres minerais, aucune valeur ne dépasse 9 000 000 FCFA, sauf le Quartzite en 2011 et 2013.

Pour la contribution du secteur minier à l'économie, l'importante richesse du sous-sol camerounais ne contribue que très peu au PIB (4,8 milliards FCFA en 1997/1998 soit 0,08% du PIB) puisque les revenus de ces activités profitent presqu'exclusivement aux trafiquants.



Source : MINMIDT/SNADDT, 2018

Figure 102 : Contribution du secteur minier au PIB par région en 2014

La région du Littoral est celle qui enregistre la meilleure contribution avec une moyenne de 1,35%, suivie respectivement du Centre (0,77%), de l'Est (0,74%), du Sud-Ouest (0,58%), de l'Adamaoua (0,57%), du Nord-Ouest (0,34%), de l'Ouest (0,32%) et enfin du Sud (0,14%). Les régions du Nord et de l'Extrême-Nord ne contribuent pas à l'économie nationale.

PERSPECTIVES

L'artisanat minier est axé essentiellement sur l'or et le diamant. A côté de ces deux minéraux il y a la production des minéraux industriels tels que le saphir, le rutile, le disthène et les quartzites, tout comme les matériaux de construction, d'ornement et de viabilisation.

Au plan industriel, l'activité n'est encore qu'au stade des permis d'exploitation. Le cadre réglementaire, plus incitatif, a dynamisé l'activité de prospection. C'est ainsi que l'entrée des sociétés et opérateurs dans la recherche est croissante. Plus de 100000 km² ont été attribués en autorisations et permis de recherche. Au deuxième trimestre de 2015, le MINMIDT a enregistré plus de 160 permis de recherche valides détenus par 79 sociétés. Pour les différents projets d'exploration, 7 sont au stade de faisabilité technico-économique, une douzaine au stade de préfaisabilité et 60 au stade de reconnaissance des corps minéralisés. En 2018, on estime les ressources minérales à 6 milliards de tonnes de fer, 226 millions de tonnes de nickel/cobalt, 770 millions de tonnes de bauxite, 18 millions de carats de diamant, etc.

A cause de la crise financière internationale, les programmes d'exploitation de certaines sociétés connaissent des retards voire des modifications de schémas d'exploitation, tandis que les programmes d'exploration ont été revus à la baisse dans d'autres sociétés. Certaines sociétés, plus fragiles, ont tout simplement fermé ou ont de la peine à démarrer. Cependant, la découverte de quelques gisements de classe mondiale comme le fer, la bauxite, le diamant, etc. permet, malgré cette conjoncture difficile, d'envisager l'avenir minier avec optimisme, car ils ont suscité l'intérêt de nombreux investisseurs (nationaux et internationaux) porteurs de grands programmes et projets miniers. L'on peut citer, entre autres, le projet cobalt-nickel-manganèse à Lomié et le projet fer de Mbalam.

Pour l'évacuation des produits pondéreux dont le fer, des incertitudes demeurent quant à la ligne de chemin de fer dédiée au transport de minerais. Concernant la bauxite dans la région de l'Adamaoua, il est nécessaire de refaire la voie de chemin de fer actuelle et de la prolonger jusqu'au port minéralier de Kribi.

Concernant les perspectives de transformation des produits miniers en produits semi-finis et finis, le principal facteur limitant est, en premier lieu l'énergie. Heureusement, plusieurs grands projets sont en cours pour des barrages hydroélectriques et la centrale à gaz de Kribi. Au niveau régional, la répartition des gisements identifiés ou en cours de reconnaissance, doublée du développement de la mécanisation de l'artisanat minier, permettent de définir les zones qui pourraient devenir des pôles de développement minier et industriel.

Tableau 88 : Pôles de développement minier et industriel

Région	Zone	Activité
Extrême-Nord	Partie centrale autour de Maroua, Mora et Logone Birni	Exploitations artisanales de l'or et des quartzites ; présomptions d'hydrocarbures du Logone Birni
Nord	Partie septentrionale autour de Garoua, Figuil et Guider	Extraction des minéraux industriels et des matériaux de construction et d'ornementation (marbre, calcaire, etc.) et leur valorisation
Nord	Partie centro-méridionale autour de Poli, Rey Bouba et Tcholiré	Extraction artisanale de l'or et gisement d'uranium en cours de reconnaissance
Adamaoua	Autour de Ngaoundéré, Ngaoundal et Tibati	Extraction artisanale de l'or et gisements de bauxite de Ngaoundal et de Minim Martap
Adamaoua	Secteurs extrême-sud-ouest autour de Banyo et Bankim	Extraction artisanale du saphir et de l'or et gisement de cassitérite de Mayo Darlé en cours de reconnaissance
Adamaoua et Est	Extrême-sud oriental de l'Adamaoua ainsi que le nord et centre centre-est de l'Est autour de Bétaré Oya, Batouri et Yokadouma	Exploitation artisanale semi-mécanisée de l'or et du diamant et gisement d'or primaire en cours de reconnaissance dans les secteurs de Bétaré Oya et Batouri
Est	Parties sud orientales autour de Yokadouma et Moloundou	Exploitation artisanale semi-mécanisée de l'or et du diamant ainsi que les gisements de diamant de Mobilong
Est	Extrême-sud occidental autour de Mbalam, Lomié et Ngoyla	Grands gisements de cobalt/nickel/manganèse et de fer en cours de préparation
Sud	Centre-est autour de Djoum et Sangmélima	Grands gisements de fer de Nkout, exploitation artisanale de l'or et gisement d'or de Djoum III en cours de reconnaissance
Centre	Partie méridionale autour de Yaoundé, Nanga-Eboko, Obala, Mbalmayo et Eséka	Exploitation artisanale de rutile et de disthène, et nombreux gisements d'argile pour l'industrie de produits rouges (briques, tuiles, faïence…)
Sud	Extrême-ouest autour de Lolodorf, Bipindi Akom II et Ma'an	Exploitations artisanales de l'or, de fer et le gisement d'uranium de Lolodorf en cours de reconnaissance
Littoral	Partie occidentale autour de Douala, Mbanga et Mouanko	Exploitations de minerais industriels et matériaux de construction et de leur valorisation
Sud-Ouest et Ouest	Centre occidental du Sud-Ouest et extrême-sud-ouest de l'Ouest autour de Eyumojok, Mamfé, Dschang, Fontem et Kékem	Exploitations artisanales de saphir, gisements de bauxite de Fongo Tongo en cours de reconnaissance et potentiel en hydrocarbures du bassin de Mamfé

Source : MINMIDT/SNADDT, 2018

Cinq projets peuvent être mis en exploitation à moyen terme. Il s'agit des projets fer de Mbalam et Kribi/Les Mamelles, cobalt/nickel de Lomié, diamant de Mobilong et bauxite de Ngaoundal et Minim Martap.

Pareillement pour le projet d'exploitation du fer de Mbalam qui comprend, outre la mine elle-même, une ligne de chemin de fer entre Mbalam, Kribi et Edéa, le terminal minéralier du port de Kribi, entre autres.

Industrie

La politique industrielle du Cameroun est orientée vers la transformation des ressources locales, notamment agro-pastorale, forestière, minière et énergétique[12] . Cela passe par le développement du transport, l'extension des infrastructures des voies de communication et l'expansion du commerce. A termes, il est question de favoriser l'émergence d'un secteur manufacturier compétitif nécessaire pour soutenir la croissance, l'emploi, les exportations et l'intégration à l'économie mondiale.

CADRE GÉNÉRAL ET DONNÉES GLOBALES

Cadre juridique et institutionnel

Cadre juridique

Afin de promouvoir et d'encadrer l'activité industrielle, un ensemble de textes législatifs et réglementaires ont été définis Il s'agit entre autres :

- d'un cadre de promotion et d'incitations à l'investissement (public et privé), conformément à la stratégie globale de développement qui est régi par la loi n°2002-004 du 19 avril 2002 portant « Charte des Investissements en République du Cameroun », modifiée par la loi n°2004-20 du 22 juillet 2004 et par l'ordonnance n°2009-001 du 13 mai 2009. Elle est complétée par la loi n°2013/004 du 18 avril 2013 fixant les incitations à l'investissement privé en République du Cameroun;
- d'un cadre régissant les zones économiques, qui constituent un outil de développement de l'investissement, des exportations, de la compétitivité, de l'emploi et de la croissance économique. Il est régi par la loi N° 2013/011 du 16 décembre 2013 et la loi N° 90/023 du 10 août 1990 et son arrêté d'application N° 51/MINDIC/IG1 du 28/12/90 de création du Régime de la Zone Franche au Cameroun;
- d'un cadre définissant la typologie des PME au Cameroun, en trois catégories à savoir : la Très Petite Entreprise (TPE), la Petite Entreprise (PE) et enfin la Moyenne Entreprise (ME) qui est régi par la Loi n°2015/010 du 16 juillet 2015 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2010/001 du 13 avril 2010 portant promotion des PME;
- des procédures régissant l'implantation des établissements industriels au Cameroun, notamment la loi n° 98/015 du 14 juillet 1998, relative au classement des établissements en fonction du risque, le décret n°99/818 PM du 09/11/ 1999 fixant les modalités d'implantation et d'exploitation des établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes;
- la Loi n° 94/01 du 20 janvier 1994, portant régime des forêts, de la faune et de la pêche, interdit l'exportation des grumes et impose une transformation par l'industrie locale de 70% des grumes exploitées;
- des conventions internationales en matière de protection de l'environnement.

Cadre institutionnel

Le Ministère des Mines, des Industries et du Développement Technologique (MINMIDT) est chargé notamment :

- de la promotion de l'industrie locale et des investissements privés;
- du développement des zones industrielles et du suivi de l'ONFZI et de la MAGZI;
- de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan d'industrialisation du pays;
- du suivi des normes et de la qualité, en liaison avec les administrations concernées.

L'Etat exerce sa tutelle sur les sociétés publiques ou parapubliques, des organismes d'intervention et d'assistance aux industries et des sociétés d'encadrement, notamment :

- **la Société Nationale des Investissements - SNI** (1964), a pour mission la mobilisation et l'orientation des moyens financiers en vue de favoriser les opérations d'investissement d'intérêt économique et social dans les secteurs industriel, agricole, commercial, et financier.
- **l'Agence de Promotion des Investissements - API** (2005), contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de l'Etat dans le domaine de la promotion des investissements.
- **l'Office National des Zones Franches Industrielles - ONZFI :** est chargé de superviser et d'administrer le programme des Zones Franches Industrielles au Cameroun.
- **la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat - CCIMA** (1921) : sert d'intermédiaire entre les milieux d'affaires privés et les pouvoirs publics et développe une activité d'encadrement et de promotion des entreprises industrielles et commerciales.
- **la Mission d'Aménagement et de Gestion des Zones Industrielles – MAGZI,** chargée principalement de l'aménagement et de la gestion des zones industrielles Cameroun.
- **l'Agence de Promotion des PME** - APME offre des services et des produits afin de les rendre performantes, innovantes, compétitives.

La promotion de l'initiative privée est assurée par les organes ci-après :

- **Le Cameroon Business Forum - CBF** (2006) : cadre de promotion du dialogue public-privé, il favorise l'élaboration des réformes qui amélioreront le climat des investissements et le rang du Cameroun dans les classements internationaux.
- **Le Conseil de Partenariat Industriel :** structure de dialogue entre les partenaires du développement industriel, le Conseil a une mission de conseil en matière de formulation des objectifs et de définition des stratégies de développement industriel.
- Le Centre de la Propriété Intellectuelle, l'Institut de l'Entrepreneurship, l'Observatoire de l'Industrie et du Commerce sont en cours d'implantation.

D'autres organes favorisent le développement de l'entrepreneuriat en général et de l'industrie en particulier, dont les Centres de Gestion Agrée (CGA), la Bourse de Sous-traitance et de Partenariat (BSTP-Cameroun), le Bureau de Mise à Niveau des Entreprises (BMN), et l'Agence des Normes et de la Qualité (ANOR).

Stratégie sectorielle

Selon les orientations stratégiques nationales articulées autour de la vision 2035, l'ambition du Cameroun au plan industriel est de faire passer son économie de la phase primaire à la phase de 'deuxième import substitution avec une production manufacturière contribuant à plus de 23% du PIB, contre 11% actuellement.

Le Plan de Développement Industriel (PDI) du Cameroun dont la vision est « Le Cameroun : Usine de la nouvelle Afrique industrielle » élaboré en 2017, constitue un tournant décisif de la mise en place de la nouvelle politique industrielle du Cameroun telle qu'inspirée par la « Vision Cameroun Pays émergent 2035 », l'agenda 2063 de L'Union Africaine et le DSCE. Le PDI réorganise la logique d'intervention sur la base de trois axes que sont le Numérique, l'Agro-industrie, l'Energie ; cinq Piliers industriels stratégiques : le Textile-Confection-Cuir, les Mines et la Métallurgie, la Forêt-Bois, les Hydrocarbures et la Pétrochimie, la Chimie et la Pharmacie et enfin deux Socles constitués du financement de l'économie, des Infrastructures de modernisation et de consolidation de l'économie nationale.

[12]*MINEPAT, 2013, Plan de modernisation de l'économie camerounaise dans la perspective de l'entrée en vigueur de l'accord de partenariat économique*

La SND30 a retenu deux principales orientations pour le développement de ce secteur, à savoir : la promotion de l'industrie manufacturière et le rattrapage technologique.

En termes d'objectifs, il s'agira de :

(i) porter la part du secteur secondaire dans le PIB à 36,8% à l'horizon 2030 ;
(ii) porter la Valeur Ajoutée Manufacturière (VAM) de 14,5% en 2017 à 25% en 2030; et
(iii) porter la part des exportations des produits manufacturiers à 54,5%.

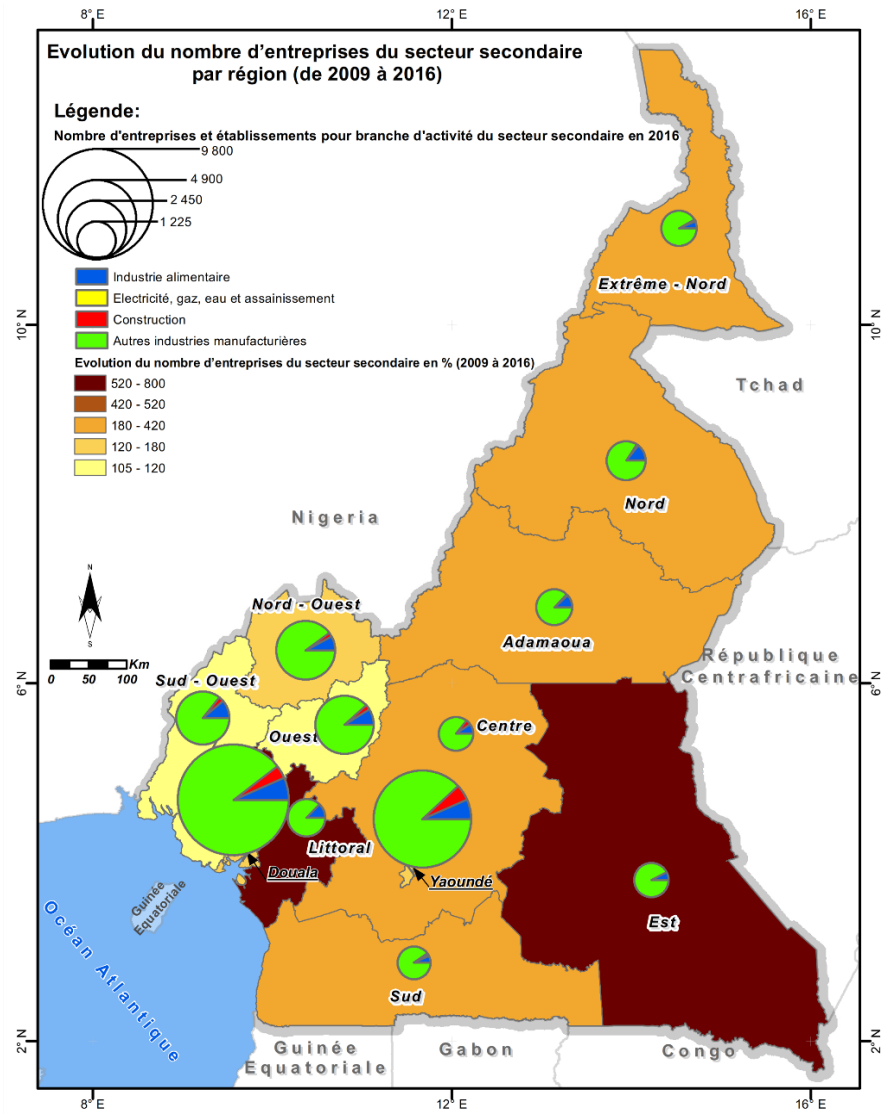
Pour atteindre ces objectifs, les priorités du gouvernement porteront sur : l'industrie de l'énergie, l'agro-industrie, le numérique, les filières Forêt-Bois, Textile-Confection-Cuir, Mines-Métallurgie-Sidérurgie, Hydrocarbures-Pétrochimie-Raffinage, Chimie-Pharmacie et Construction -Services - Professionnels - Scientifiques – Techniques et les services non financiers.

Etat des lieux

Le secteur secondaire contribue à plus de 29% du PIB et fournit 22,8% des emplois. Selon le RGE (2016), on dénombre 31 758 entreprises industrielles reparties dans les sous-secteurs des industries extractives, des industries manufacturières, de production et distribution d'électricité, eau et gaz, de construction, représentant ainsi 15,8% des entreprises au Cameroun.

Le secteur industriel est en pleine évolution. Le taux de croissance global de ce secteur est passé de 4,7% en 2005 à 5,1% en 2006. Toutefois, les performances ont été contrastées selon les domaines. Ainsi, la production d'aluminium a progressé de 6,2% pour atteindre 92000 tonnes, grâce aux cours internationaux, qui se maintiennent à un niveau élevé. Dans le secteur de l'agro-alimentaire, qui a subi de plein fouet la baisse de 4 % de la consommation des ménages en 2005, la hausse estimée de la production était de 3,5% en 2006. Le secteur des boissons, en revanche, a enregistré un recul de sa production de 9 % en 2006, et ce après un repli de 12,5% en 2005.

De façon générale, l'effectif des entreprises du secondaire a augmenté de 171,8% entre 2009 et 2016. Les taux d'évolution les plus importants concernent l'industrie alimentaire avec 255,7%, l'industrie manufacturière avec 173,4%, le sous-secteur de l'extraction minière avec 156%. La construction et la production de l'électricité et du gaz connaissent elles aussi une croissance de plus de 60% par rapport à 2009.



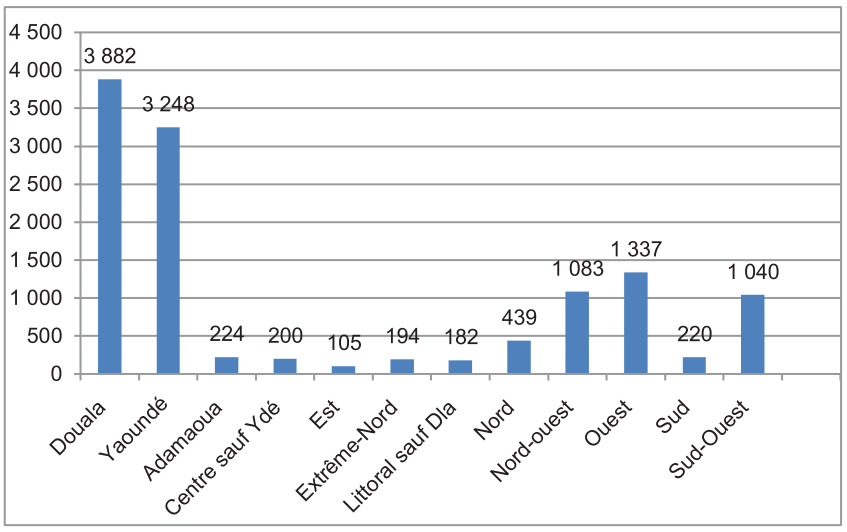
Source : INS/RGE-1 , RGE-2 2016

Carte 82 : Evaluation du nombre d'entreprises du secteur secondaire par région (de 2009à 2016)

Répartition spatiale des industries

On note une inégale distribution des industries sur le territoire national avec une forte concentration des entreprises dans la partie méridionale.

Les villes de Douala et de Yaoundé sont les principaux sites de localisation des industries au Cameroun. Elles regroupent à elles deux 56,66% du parc industriel. Les régions de l'Ouest, du Nord-ouest et du Sud-ouest enregistrent respectivement 11%, 8,90% et 8,5% des entreprises. La région du Nord apparait comme la plus industrialisée de la partie septentrionale avec 3,6%. Les régions de l'Extrême-Nord, de l'Adamaoua et de l'Est sont les moins industrialisées.



Source : Recensement Général des Entreprises, 2016, Rapport préliminaire des principaux résultats

Figure 103 : Répartition des entreprises par région en 2016

La région du littoral dispose de deux principaux pôles industriels que sont Douala et Edéa. Le pôle de Douala concentre une diversité d'industries relevant de l'agroalimentaire, du textile, de la métallurgie, des matériaux de construction et de la chimie. Edéa est plus connu dans le domaine de l'aluminium. En dehors du Sud où les industries sont à Kribi, dans les autres régions, l'essentiel des industries est localisé dans le Chef-lieu : Maroua, Garoua, Ngaoundéré, Bamenda, Bafoussam et Buea.

Cette répartition peut s'expliquer par la concentration des facteurs de production dans les deux principales villes et leurs régions environnantes (capitaux, marchés, moyens de communication, main d'œuvre qualifiée, etc.)

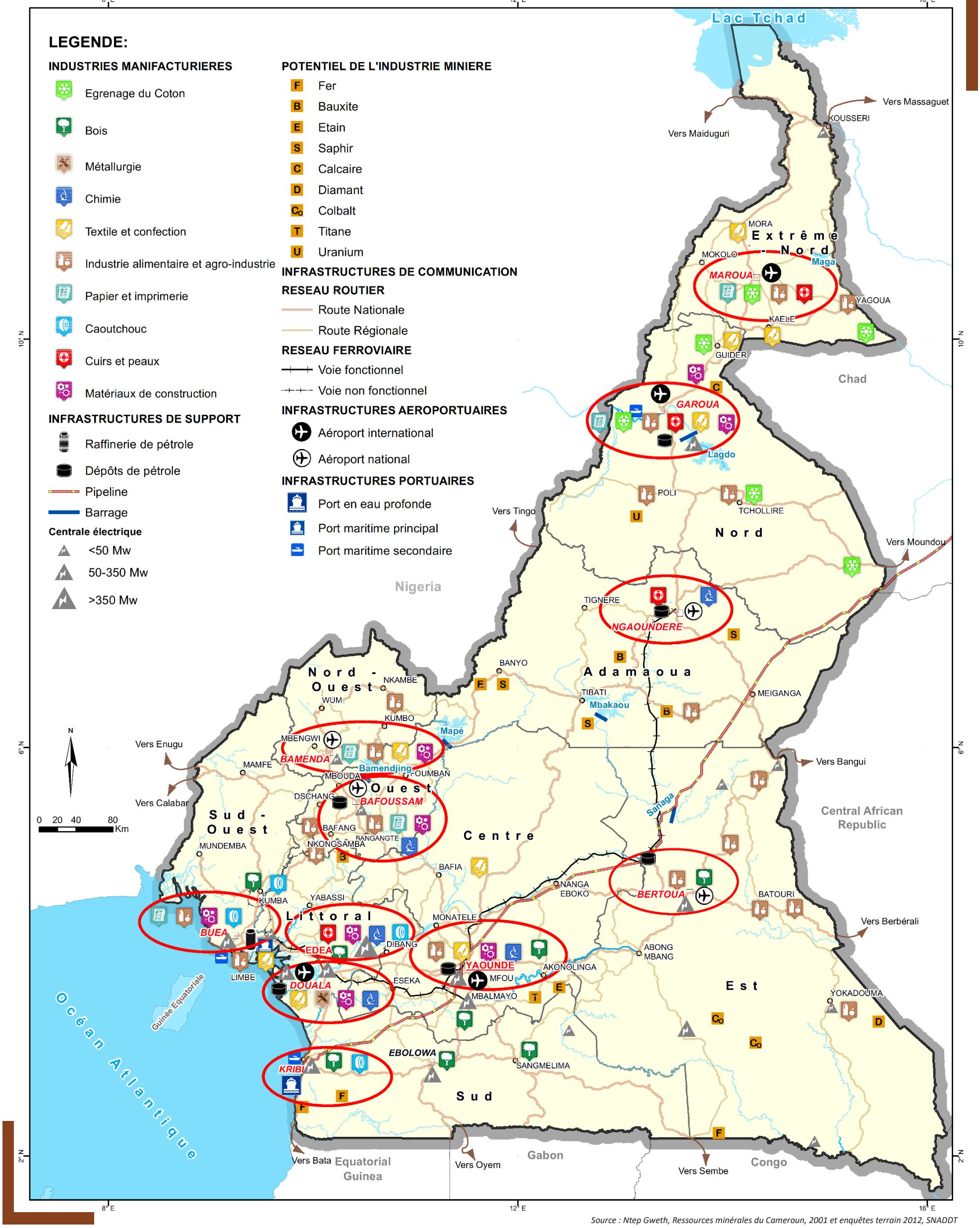
Les sous-secteurs de l'alimentation, de la manufacture et de la construction sont ceux qui sont les plus représentés dans l'ensemble des régions.

Tableau 89 : Distribution des différentes branches de l'industrie par région en 2016

Branche / Région	Extraction	Industrie alimentaire	Autres industries manufacturières	Electricité eau et gaz	Construction
Douala	18	212	3 319	52	281
Yaoundé	5	179	2 810	25	229
Adamaoua	0	35	172	2	15
Centre sauf Ydé	0	24	133	33	10
Est	3	8	75	8	11
Extrême-Nord	0	13	153	9	19
Littoral sauf Dla	2	29	123	18	10
Nord	0	113	264	23	39
Nord-ouest	1	33	1 006	11	32
Ouest	1	75	1 227	8	26
Sud	0	13	198	3	6
Sud-Ouest	0	33	976	3	28

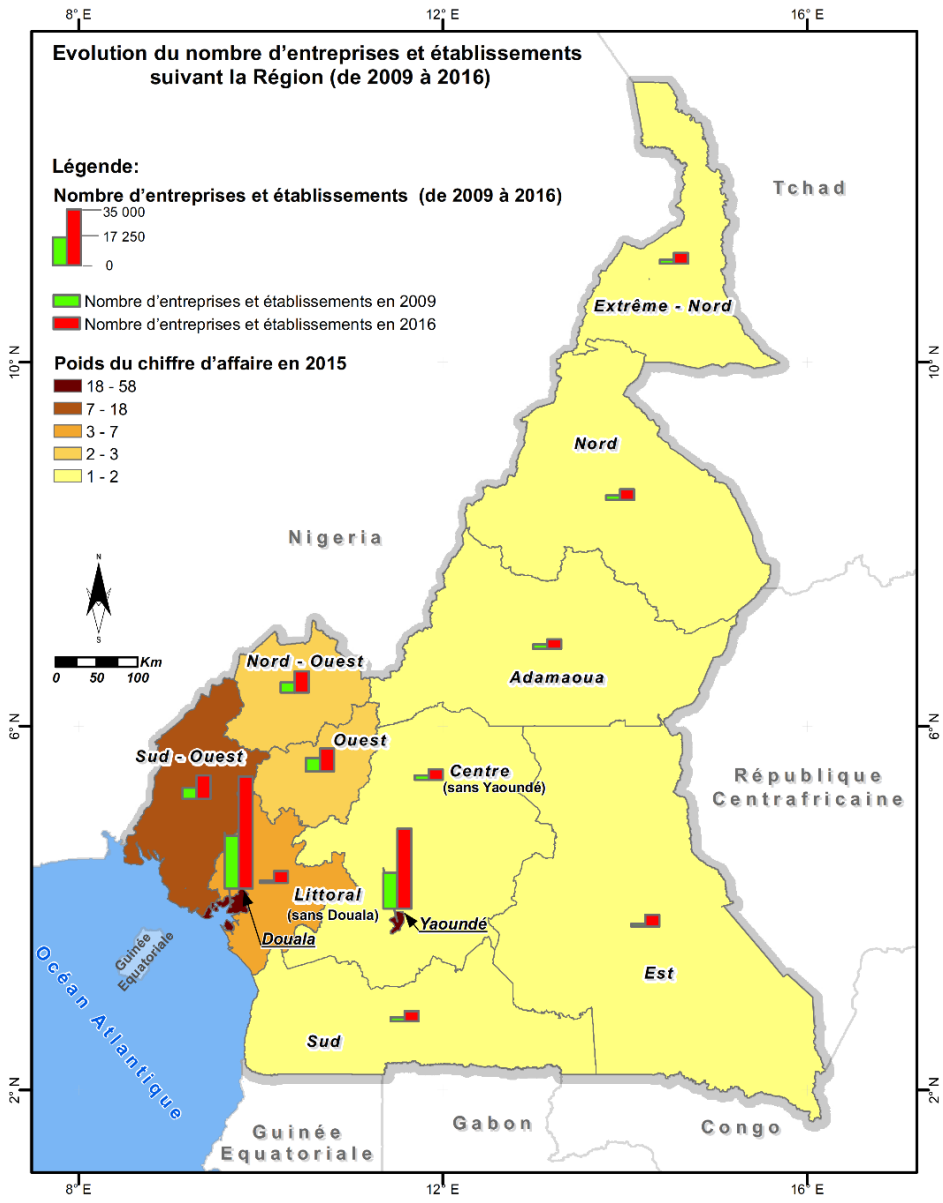
Source : RGE, 2016

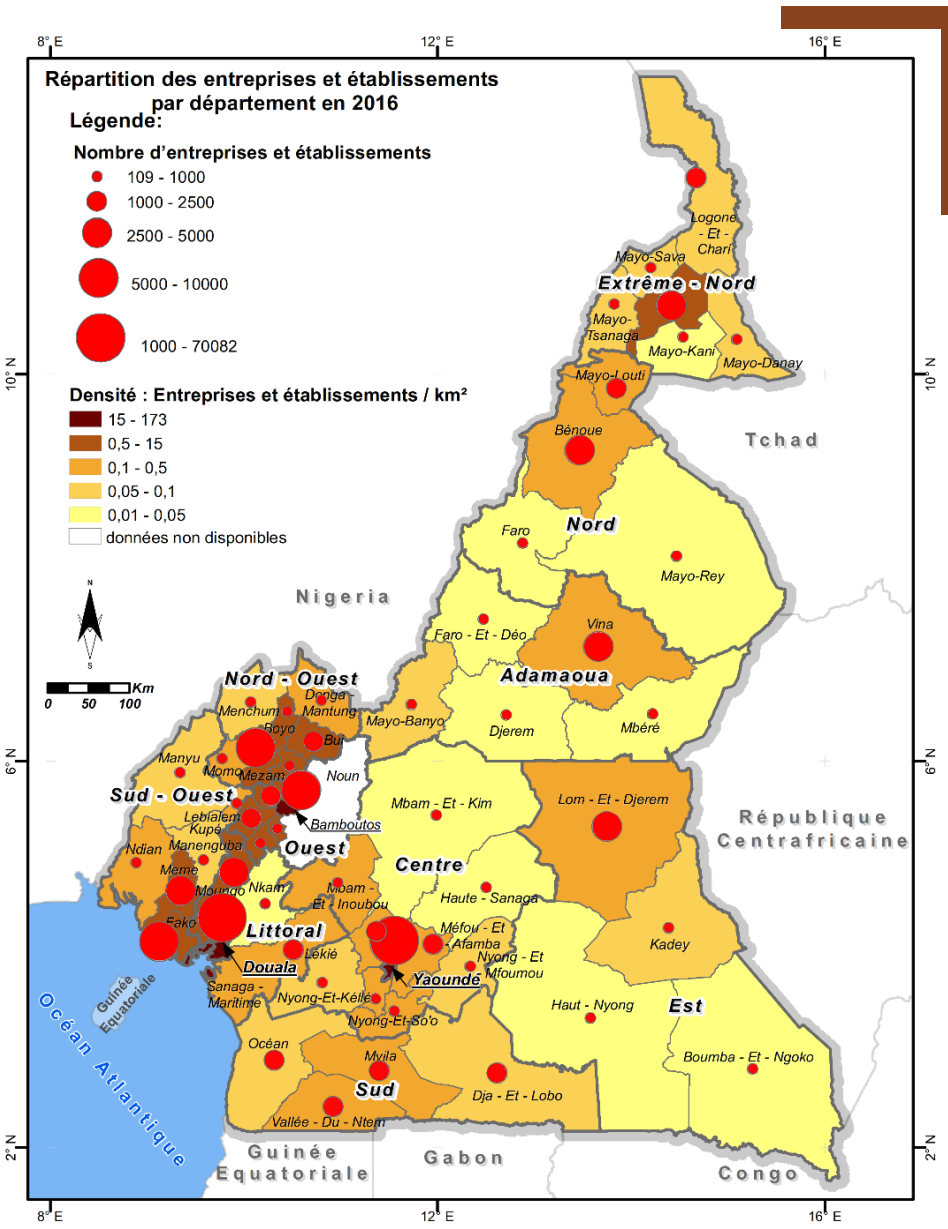
Les régions de l'Ouest et du Nord-ouest sont deux pôles industriels secondaires spécialisés dans la manufacture. Elles rassemblent à elles deux 20% de ce type d'industrie

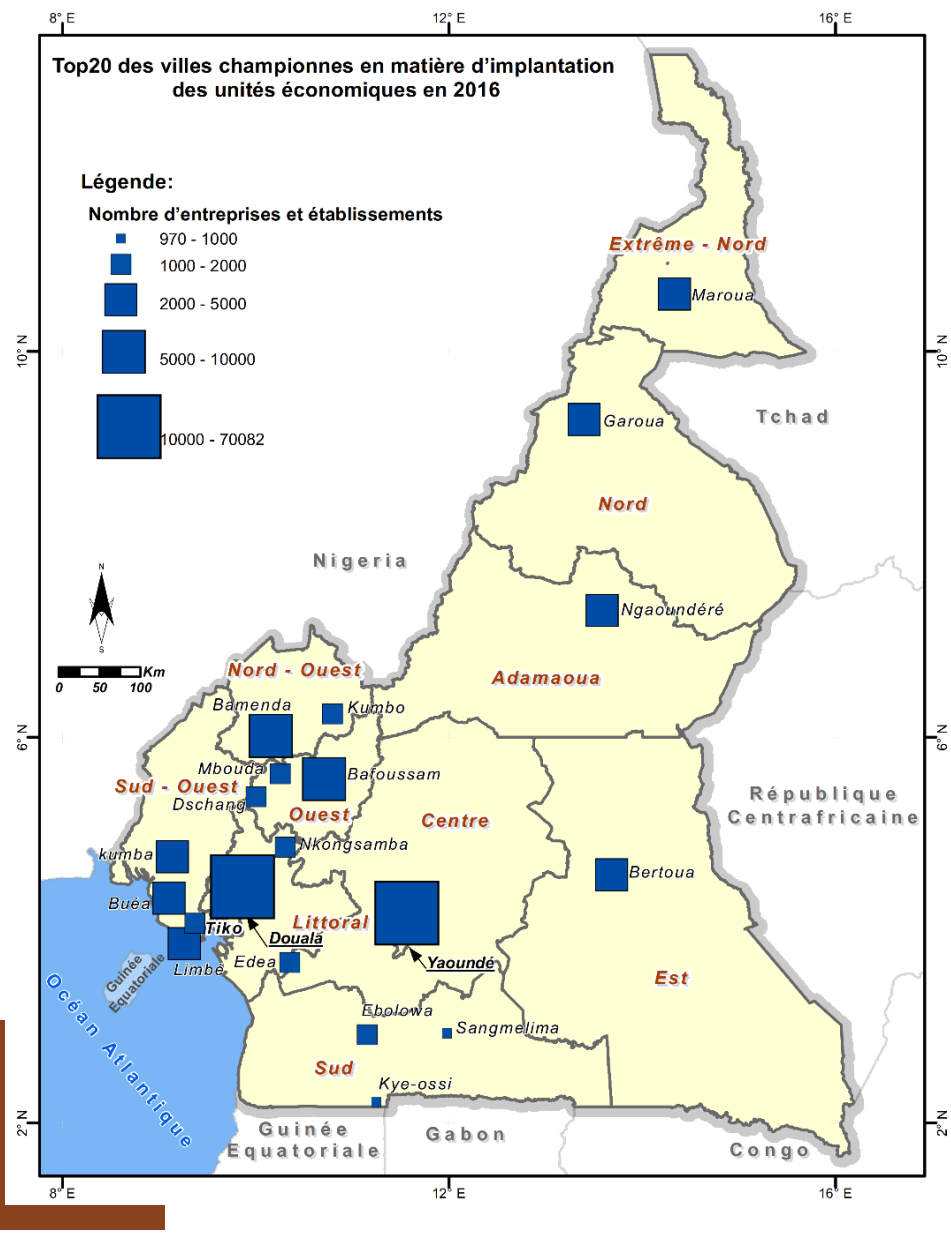


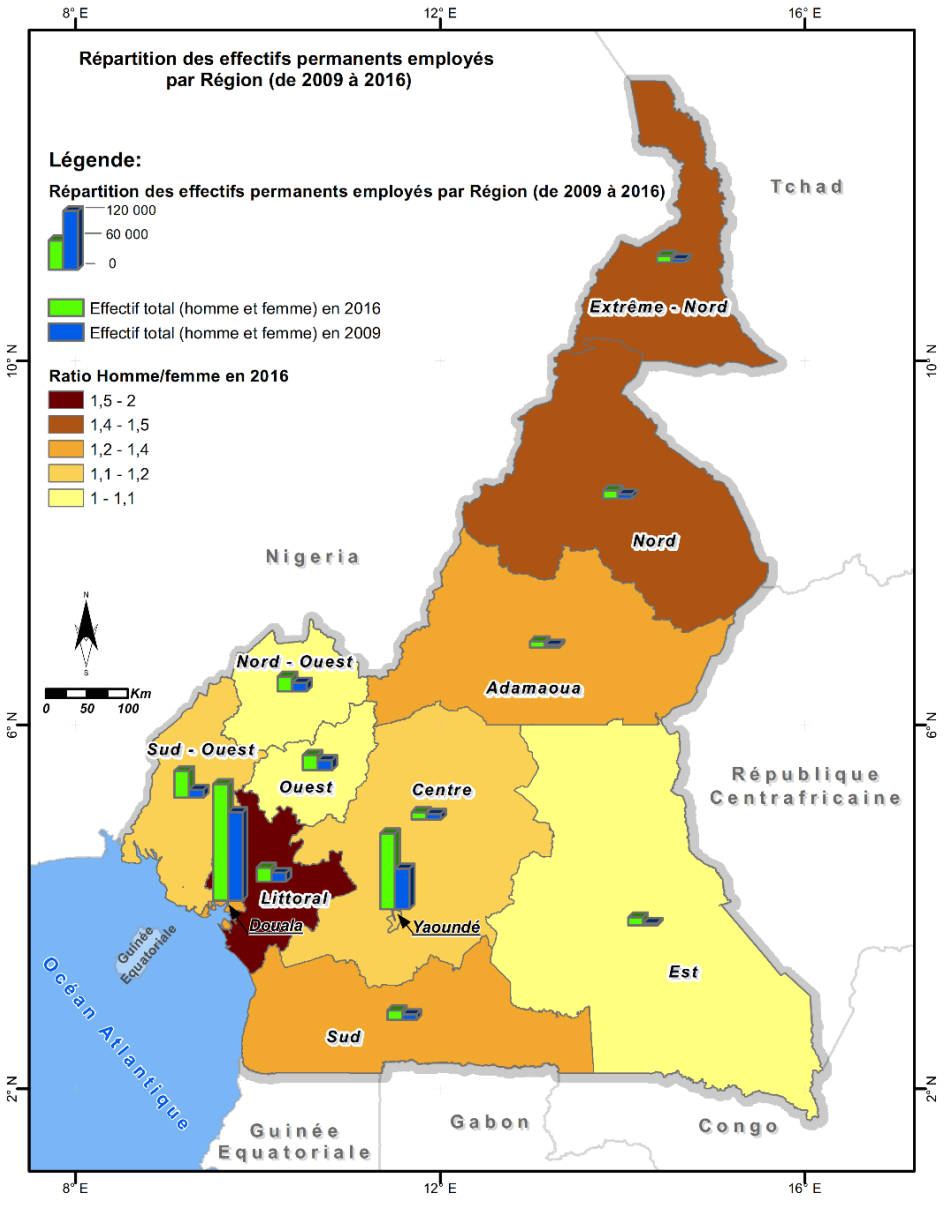
Source : Ntep Gweth, Ressources minérales du Cameroun, 2001 et enquêtes terrain 2012, SNADDT

Carte 83 : Carte de l'espace industriel









Source : INS/RGE-1 , RGE-2 2016

Carte 84 : Carte de la répartition des entreprises et des effectifs par région en 2016

LES PRINCIPALES BRANCHES INDUSTRIELLES

Industries chimiques et pétrochimiques

Le sous-secteur des industries chimiques, de raffinage du pétrole, du plastique représentait un chiffre d'affaires de 1177,5 milliards de FCFA en 2009 (RGE, 2009) et employait 10481 personnes.

Pour la Chimie-Pharmacie, l'objectif recherché par la SND30 est de bâtir une industrie chimique et pharmaceutique locale compétitive, intégrée à l'économie camerounaise, pour servir le marché national et régional. Quatre (04) orientations sont retenues :

(i) promouvoir, par la commande publique et par d'autres voies appropriées, un tissu industriel de PME innovantes, dynamiques et en croissance dans la filière chimie-pharmacie et favoriser leur synergie par des regroupements en clusters sectoriels et territoriaux ;

(ii) développer dans le cadre de la filière intégrée hydrocarbures-raffinage un segment en aval de la production des matériaux chimiques de base et polymères à des coûts compétitifs ;

(iii) développer dans le cadre des filières intégrées l'huile de palme et le caoutchouc, des segments permettant d'alimenter en produits de base les industries cosmétiques et l'oléo-chimie ; et

(iv) développer l'industrie pharmaceutique.

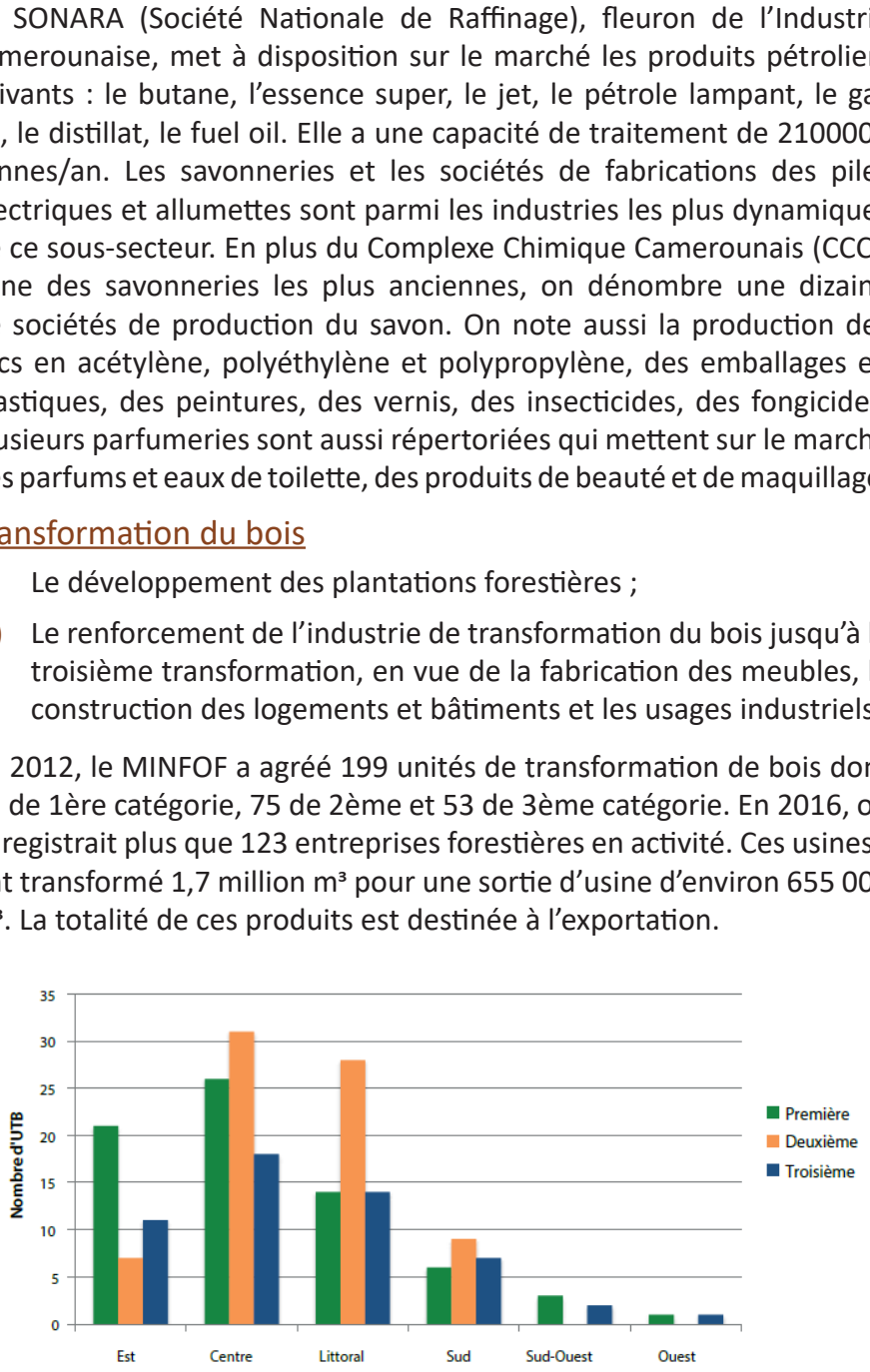
La SONARA (Société Nationale de Raffinage), fleuron de l'Industrie camerounaise, met à disposition sur le marché les produits pétroliers suivants : le butane, l'essence super, le jet, le pétrole lampant, le gas oil, le distillat, le fuel oil. Elle a une capacité de traitement de 2100000 tonnes/an. Les savonneries et les sociétés de fabrications des piles électriques et allumettes sont parmi les industries les plus dynamiques de ce sous-secteur. En plus du Complexe Chimique Camerounais (CCC), l'une des savonneries les plus anciennes, on dénombre une dizaine de sociétés de production du savon. On note aussi la production des sacs en acétylène, polyéthylène et polypropylène, des emballages en plastiques, des peintures, des vernis, des insecticides, des fongicides. Plusieurs parfumeries sont aussi répertoriées qui mettent sur le marché des parfums et eaux de toilette, des produits de beauté et de maquillage.

Transformation du bois

(i) Le développement des plantations forestières ;

(ii) Le renforcement de l'industrie de transformation du bois jusqu'à la troisième transformation, en vue de la fabrication des meubles, la construction des logements et bâtiments et les usages industriels.

En 2012, le MINFOF a agréé 199 unités de transformation de bois dont 71 de 1ère catégorie, 75 de 2ème et 53 de 3ème catégorie. En 2016, on enregistrait plus que 123 entreprises forestières en activité. Ces usines[13] ont transformé 1,7 million m³ pour une sortie d'usine d'environ 655 000 m³. La totalité de ces produits est destinée à l'exportation.



Source : MINFOF, 2012, Communiqué n°0309/C/MINFOF/SG/DPT/SDTB/STPL/NKR du 9 juillet 2012

Figure 104 : Unités de transformation de bois (UTB) par région et catégorie (2012)

Les UTB de 1ère catégorie représentent 55 % des usines de transformation. Il s'agit des unités industrielles équipées d'outils fixes de production avec une capacité de débitage de l'outil principal qui est supérieure à 5000 m³ de grumes par an. Elles sont localisées pour l'essentiel dans les régions du Centre, de l'Est, du littoral et du sud. Les UTB de 2ème catégorie représentent 40 % des usines et se retrouvent en majorité dans les régions du Centre et du Littoral. Elles sont équipées d'outils fixes ou mobiles de production avec une capacité de débitage de l'outil principal comprise entre 1 000 m³ et 5 000 m³ de grumes par an. Les UTB de 3ème catégorie représentent 5% des usines de transformation. Ce sont des unités qui disposent des outils fixes ou mobiles de production et dont la capacité de débitage de l'outil principal est inférieure à 1 000 m³ de grumes par an. Elles se répartissent dans les régions du Centre, du Littoral, de l'Est et du Sud. Les régions du Sud-ouest et de l'Ouest enregistrent une dizaine d'UTB de 1ère et de 3ème catégorie.

Les principales sociétés exportant les produits issus de la transformation (sciage, placages et contreplaqués) sont SFID, GRUMCAM, TRC, SEFAC, SIM, GWZ et CFC, ALPICAM, PLACAM et ECAM PLACAGES, IBC et PARQUETCAM.

Agro-industrie (y compris coton et textile)

Le Cameroun se donne pour ambition d'assurer son autosuffisance alimentaire et de conquérir les marchés des sous régions CEEAC et CEDEAO. L'atteinte de cet objectif, selon la SND30, induit nécessairement la mise en conformité de :

(i) la production agro-industrielle ;

(ii) la modernisation de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture ; et

(iii) la commercialisation sur le marché extérieur de la production agroindustrielle.

A cet effet, les filières prioritaires de développement agro-industriel seront exploitées notamment : le coton, le cacao-café, l'huile de palme, le sucre, le caoutchouc, le riz, le maïs, la banane-plantain, le poisson, le lait et la viande. Elles feront l'objet de plans de développement spécifiques.

La Société de Développement du Coton (SODECOTON), la Cameroon Development Corporation (CDC), Hévéa Cameroun SA (HEVECAM), SOCAPALM, PAMOL, SOSUCAM constituent les principales entreprises de ce sous-secteur. Elles emploient à elles seules plus de 30000 personnes.

La production du coton sous la supervision de la SODECOTON a atteint 310000 tonnes en 2019. Cette entreprise dispose de 9 usines d'égrenage et de 02 huileries. 95% de la production est exportée vers la Chine, la Hollande, l'Indonésie et seulement 5% est transformée par l'industrie locale notamment la CICAM (Cotonnière Industrielle du Cameroun).

Les palmeraies modernes s'étendent sur plus de 600000 hectares exploités par SOCAPALM (La Société Camerounaise de Palmeraies), PAMOL, CDC (La Cameroon Development Corporation), La Société des Palmeraies de la Ferme Suisse, SAFACAM (La Société Africaine Forestière et Agricole du Cameroun). Celles-ci créent une valeur ajoutée par la transformation de l'huile grâce à des usines de raffinage de l'huile brute.

[13] *Les données disponibles pour l'année déclarées pour 79 UTB ; Source : Paolo Omar Cerutti, Martin Mbongo, Marc Vandenhaute, 2016, État du secteur forêts-bois du Cameroun, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et Centre de recherche forestière internationale (CIFOR)*

Encadré 24 : Présentation générale de SODECOTON, Hévéa Cameroun SA (HEVECAM), SOCAPALM, PAMOL, SOSUCAM

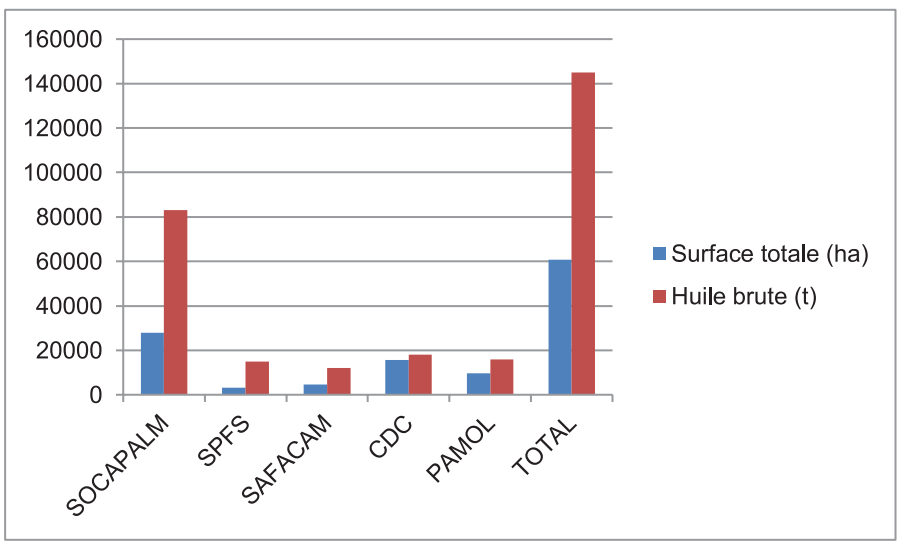
La SODECOTON est une société d'économie mixte détenue à 59% par l'Etat du Cameroun, à 30% par Geocoton (ex Dagris) et à 11% par une société privée camerounaise. Elle est née de la nationalisation en 1974 de la Compagnie Française pour le Développement des fibres Textiles (CFDT). Les principales activités de la SODECOTON concernent l'encadrement des producteurs de coton, la commercialisation du coton graine, l'égrenage et la vente de la fibre, la production de l'huile de table. La SODECOTON emploie en permanence environ 1 950 personnes et pour les usines environ 2 000 personnes dont essentiellement des travailleurs saisonniers.

HEVECAM est une société anonyme au capital de 15,7 milliards FCFA créée en 1975 et privatisée en décembre 1996. Elle est située sur le site de Niété, à 40 km de Kribi, dans le sud du pays. Sa plantation s'étend sur une superficie de 42 000 ha. En 2018, sa production était estimée à 17 000 tonnes sèches de caoutchouc

La SOCAPALM (Société Camerounaise des Palmeraies) est une société anonyme au capital de 12.650.000.000 de francs CFA. Elle a été propriété de l'Etat, de sa création en 1968, par décret présidentiel n° 68/DF/451, jusqu'en l'an 2000, où elle a été privatisée et rachetée par le groupe SOCFINCO, l'Etat ne détenait plus que 10% du capital. Son but est l'exploitation du palmier à huile. La SOCAPALM a pour objet social l'agro-industrie. Sa production annuelle est d'environ 80.000 tonnes d'huile de palme. Ce qui représente plus de 50% de la production nationale.

Pamol Plantations Ltd a été créée en juillet 1996 par un échange de créances entre les créanciers des défuntes Plantations Pamol du Cameroun Ltd, umamisf, qui était encore une filiale d'Unilever, et les actionnaires de la nouvelle société. La nouvelle société a commencé ses activités en novembre 1996. Pamol Plantations Ltd a été transformée en Pamol Plantations Public Liability Company en novembre 2006. Elle cultive plus de 9000 ha de palmiers à huile sur les sites de Lobé et à Ndiang dans la région du Sud-ouest pour une production de 14000 tonnes d'huile de palme.

La SOSUCAM, créée en 1964 est une société détenue à 72,72% par le Groupe français SOMDIAA. Le reste du capital étant réparti entre l'Etat camerounais et des actionnaires privés, dont le personnel de la SOSUCAM. Elle cultive 18 700 ha de plantations de cannes à sucre situés, sur deux sites sucriers, celui de M'Bandjock et celui de N'Koteng. Avec 1,08 million de tonnes de cannes à sucre broyées dans les deux usines, la SOSUCAM produit près de 105 000 tonnes de sucre par an, dont 17 000 tonnes en morceaux. Depuis juillet 2016, la SOSUCAM a obtenu la certification FSSC 22 000 (Food Safety System Certification), référence mondiale en matière de gestion de la sécurité sanitaire des aliments, ainsi que la certification ISO 22 000 pour ses deux sites de production.



1-Lebailly P., Tentchou J. (2009). Etude sur la filière porteuse d'emploi « palmier à huile ». Rapport final de l'Organisation Internationale du Travail et du Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle

2- CIFOR (Centre de recherche forestière internationale), 2014, Historique du secteur palmier à huile au Cameroun

Figure 105 : Répartition des palmeraies moderne et de la production d'huile de palme par industrie

La production du sucre par la SOSUCAM (détenue à 72,72% par le groupe SOMDIAA) s'élève à plus de 120000 tonnes sur plus de 21000 hectares.

PERSPECTIVES

Dans l'objectif de son accession au statut de « Nouveau Pays Industrialisé (NPI) » en 2035, le Cameroun projette de réaliser un taux de croissance soutenue du PIB d'au moins 10% sur une décennie.

Cela passe par une diversification des sources de création de richesse, une intégration plus dense et complexifiée des différents secteurs d'activités, avec pour effet l'accroissement des produits issus de l'industrie manufacturière dans le PIB (de l'ordre de 25% du PIB) et une augmentation substantielle des exportations des biens issus de l'industrie manufacturière (de l'ordre de 50% du total des exportations), le développement d'une industrie financière capable de mobiliser les ressources nécessaires en interne et à l'international (notamment les IDE)[14]. Les changements à effectuer afin d'atteindre cet objectif s'articulent autour de

- La reformulation du périmètre industriel camerounais pour tenir compte des évolutions et enjeux actuels ;
- La réorganisation de la logique d'intervention en s'appuyant sur le numérique, l'agro-industrie et l'énergie ;
- Le positionnement stratégique du Cameroun sur les marchés de la CEEAC et du Nigéria ;
- La mise en place d'un instrument de veille stratégique et d'intelligence économique capable de garantir la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie nationale en matière d'industrialisation.

ECHANGES COMMERCIAUX

Stratégie

La politique de développement et de diversification des échanges commerciaux du Cameroun, s'inscrit dans une perspective de renforcement de l'intégration sous régionale et régionale, puis vers la recherche des débouchés dans les marchés européens, américains ou asiatiques. Elle est basée principalement sur des produits de la terre en tirant avantage de l'environnement et de l'écologie et surtout, en passant du stade des produits bruts pour des produits transformés. La stratégie nationale de développement 2020-2030, deuxième phase de la vision 2035, tient compte de l'entrée en vigueur des Accords de Partenariat Economique et s'appuie sur « la transformation structurelle de l'économie camerounaise en opérant des changements fondamentaux dans les structures économiques et sociales, afin de favoriser un développement plus inclusif ». Parmi les principales orientations fondamentales sur lesquelles repose la SND30, on note un mix entre import/substitution et promotion des exportations en s'appuyant sur les avantages comparatifs de l'économie nationale. En cohérence avec le Plan Directeur d'Industrialisation (PDI) et le développement du secteur des industries et des services, la stratégie du Cameroun en matière d'échanges commerciaux met l'accent entre autres sur la mise en place d'une stratégie des exportations et l'opérationnalisation de l'Agence de Promotion des Exportations.

La Stratégie Nationale des Exportations du Cameroun (SNEC) a pour objectif de doubler les exportations des biens et équipements du pays en 20 ans et porter la part des exportations des produits manufacturiers à 54,5%. Elle s'articule autour de 5 axes :

- la dynamisation de l'appareil exportateur camerounais ;
- la spécialisation accrue sur quelques produits phares ayant un avantage compétitif avéré ;
- la diversification des produits et partenaires économiques ;
- l'amélioration de l'efficacité des infrastructures liées au commerce ;
- l'amélioration de l'environnement des affaires pour les exportateurs.

Afin de garantir une concurrence saine et loyale sur le marché intérieur, le Gouvernement entend :

- poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie Nationale des Exportations ;
- irradier le marché national, sous-régional et régional par les produits estampillés « made in Cameroon » ;
- développer le commerce électronique ;
- améliorer le système statistique du commerce extérieur afin de renforcer la veille commerciale ; et
- élaborer une stratégie de défense commerciale.

[14]Rapport final Plan Directeur Industriel du Cameroun

Le commerce intérieur : approvisionnement des marchés

LOCALISATION DES MARCHÉS

On distingue de façon générale des marchés situés le long des zones frontalières et les marchés non frontaliers. Ces derniers sont les plus nombreux. On en dénombrait 1357 en 2015 et 1427 en 2016. Ils contribuent à la distribution des produits agricoles locaux et des produits manufacturés issus des importations.

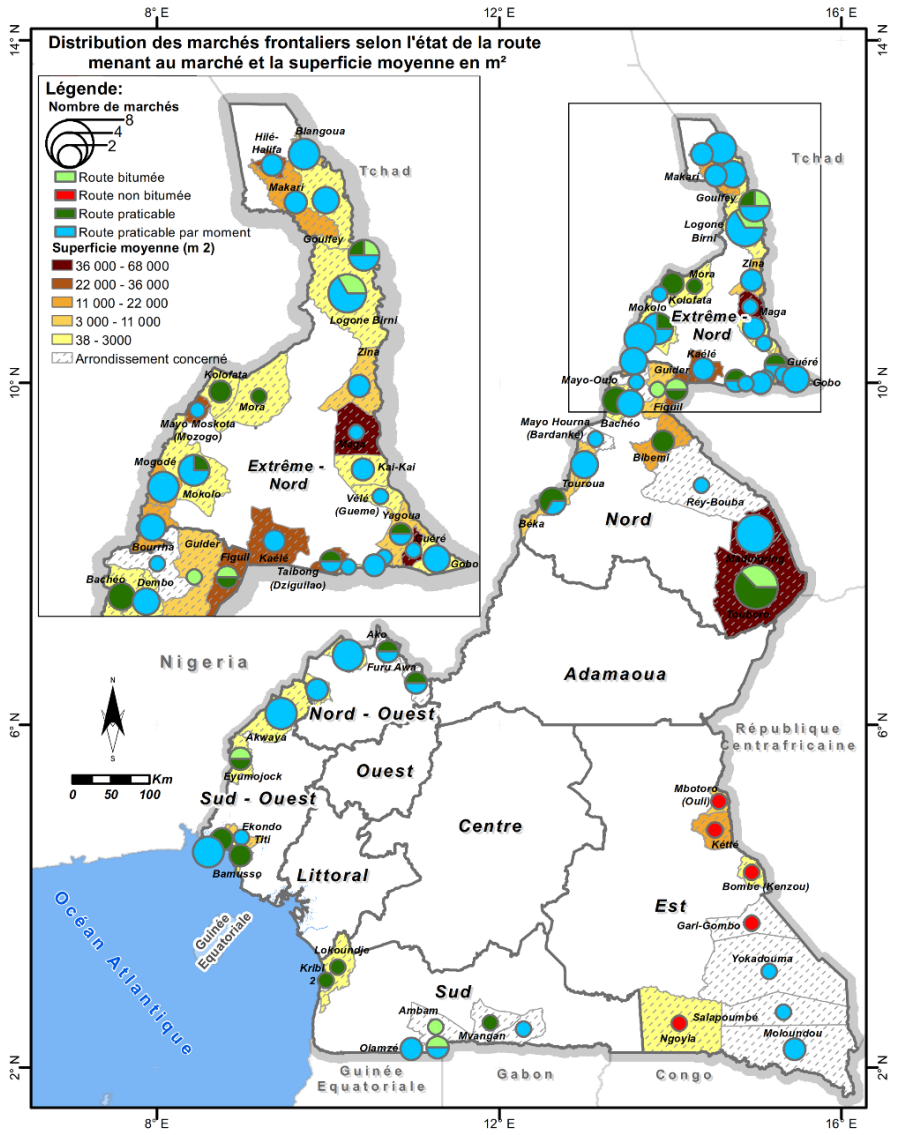
Les marchés frontaliers les plus dynamiques et connus sont ceux de Abang-Minko (Région du Sud, frontière Cameroun-Gabon), le marché de Kye-Ossi (Région du Sud, frontière Cameroun-Guinée équatoriale) Ambam (Région du Sud), Garoua Boulaï (Région de l'Est, frontière Cameroun-RCA), Baïboum (Région du Nord, frontière Cameroun-RCA-Tchad), Kousséri (Région de l'Extrême Nord, frontière Cameroun-Tchad) qui proposent des produits agricoles et pastoraux à une clientèle internationale originaire de l'Afrique Centrale, du Nigéria et même du Soudan : « ils servent de points intermédiaires pour fragmenter les grosses cargaisons de produits agricoles destinées aux acheteurs de taille moyenne qui traversent la frontière en tant qu'intermédiaires entre la phase de la vente en gros et de celle au détail.»[15]

Tableau 90 : Répartition du nombre de marchés par situation géographique et par région en 2015 et 2016

REGIONS	Situation géographique				Nombre total	
	Nombre de marché frontaliers (d)		Nombre de marché non frontaliers (e)		=(d) +(e)	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016
ADAMAOUA	10	10	146	146	156	156
CENTRE	0	0	204	204	204	204
EST /EAST	10	10	58	52	68	62
EXTREME NORD	57	56	118	119	175	175
LITTORAL	0	0	76	104	76	104
NORD	34	38	128	157	162	195
NORD OUEST	11	10	163	177	174	187
OUEST	0	0	216	235	216	235
SUD /SOUTH	11	10	72	69	83	79
SUD OUEST	16	15	176	164	192	179
TOTAL	149	149	1357	1427	1506	1576

Source : MINCOMMERCE

Les régions du Nord et de l'Extrême-Nord regroupent à elles seules 94 marchés frontaliers. Les autres régions frontalières (Sud-Ouest, Nord-Ouest, Sud et Est) ont chacune une dizaine de marchés frontaliers.



Source : Tradestat 2017

Carte 85 : Distribution des marchés frontaliers selon l'état de la route menant au marché et la superficie moyenne en m²

Le mauvais état des routes desservant les marchés frontaliers dans les régions septentrionales, de l'Est, du Nord-ouest et du Sud-ouest constitue une entrave à leur fonctionnement.

IMPORTANCE ET POIDS DES MARCHÉS

Quatre types de marchés sont distingués :

- les marchés ruraux, ayant lieu chaque semaine, la plupart du temps, au croisement de plusieurs villages et bassins de production, généralement à moins de 25 km de l'exploitation agricole. Dans ces marchés de proximité, les producteurs peuvent vendre directement leurs produits (vente au détail pour la consommation locale) ou vendre à un intermédiaire (buyam sellam), qui regroupe la production pour les grands acheteurs camerounais qui passent avec leurs camions dans les petits marchés ruraux.
- les marchés de collecte où les gros producteurs vendent aux acheteurs grossistes pour approvisionner les centres urbains et les grands marchés frontaliers.
- les marchés de gros servent de relais entre les bassins de production et les marchés urbains de proximité et des villes secondaires (Marché Sandaga à Douala, Marché Mokolo à Yaoundé).
- Les petits marchés de proximité sont les plus nombreux dans les centres urbains car ils assurent la vente en détail des produits agricoles où s'approvisionnent au quotidien les ménages.

Niveau d'aménagement

Les aménagements ou équipements se caractérisent par une diversité d'installations de vente que sont les bâtiments clos (boutique, magasin), les hangars en matériaux durables ou provisoires, la petite table et l'étalage au sol. Plus de 40% des marchés sont constitués d'étalages à l'air libre. Il s'agit d'espaces de collecte et de distribution des produits vivriers frais. Des efforts de construction des structures durables (hangars, boutiques) ont été faits par les pouvoirs publics dans plusieurs agglomérations ; 446 marchés sur les 1549 recensés par le MINCOMMERCE, en 2016, sont aménagés en matériaux durables et une cinquantaine sont en cours de construction. Les régions septentrionales sont les moins loties en marchés construits.

[15]*International Bank for Reconstruction and Development / The World Bank, 2018, Briser les Obstacles au Commerce Agricole Regional en Afrique Centrale, 111p*

Tableau 91 : Distribution du nombre de marchés selon l'état du site par région (situation en 2016)

Région	A l'air libre	Constr uit	En travaux	Matériaux provisoires	Total général
Adamaoua	73	24	11	35	143
Centre	80	78	4	17	179
Est	18	34	1	10	63
Extrême Nord	107	28	1	43	179
Littoral	55	62	1	24	142
Nord	106	24	3	32	165
Nord Ouest	86	34	14	53	187
Ouest	92	55	5	81	233
Sud	16	52		11	79
Sud Ouest	78	55	4	42	179
Total général	711	446	44	348	1549

Source : MINCOMMERCE

ASPECTS FONCTIONNELS

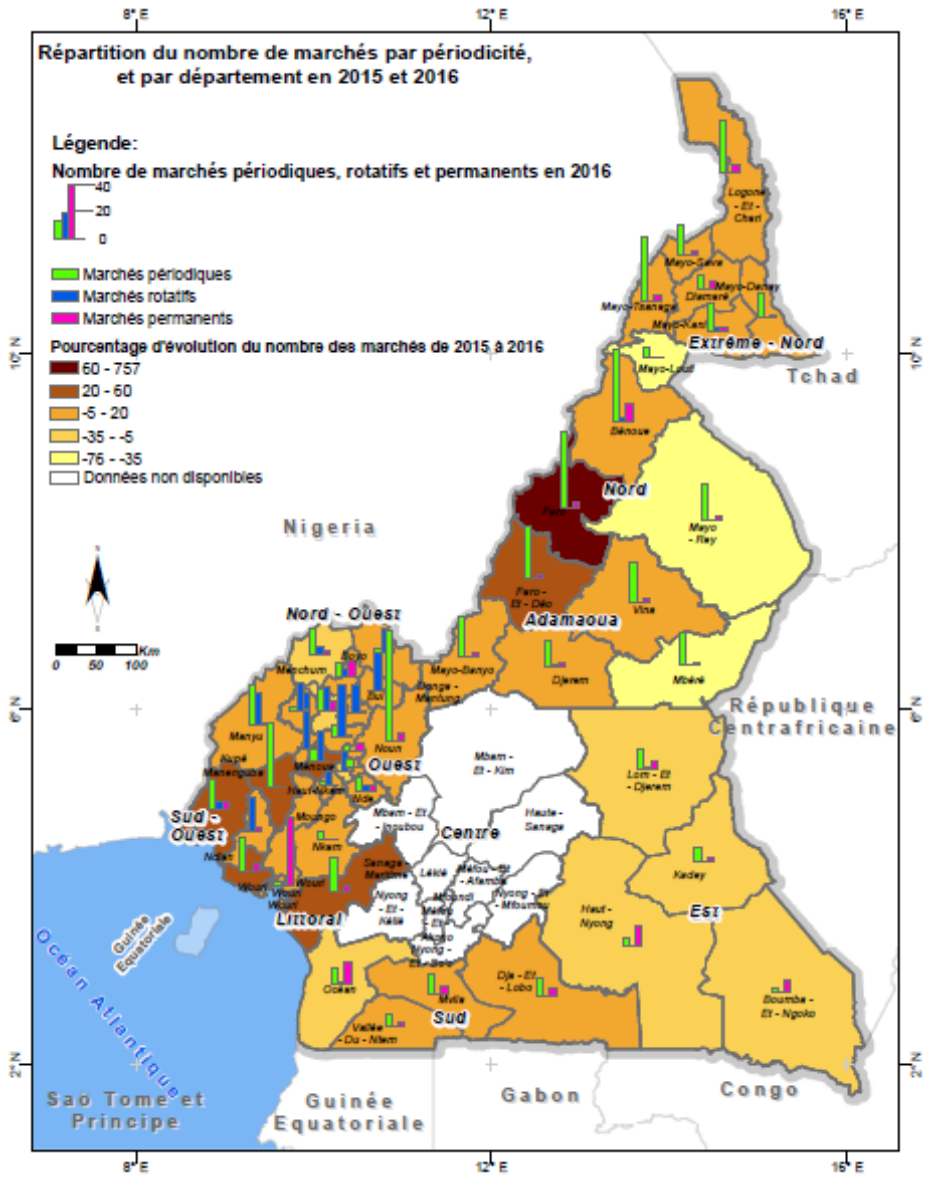
On dénombre au total près de 1100 marchés périodiques et rotatifs qui animent la vie économique des campagnes et des villes secondaires en 2016. 275 marchés permanents ont été identifiés dont la plupart dans les grands centres urbains. Les marchés périodiques sont pour l'essentiel des marchés ruraux hebdomadaires dont certains sont spécialisés dans la vente des produits locaux particuliers (vivres, bétail, etc.). Ce sont les plus nombreux. Les marchés rotatifs sont des marchés journaliers avec des jours d'affluence rotatifs (un, deux ou trois jours d'affluence dans la semaine). Les commerçants spécialisés dans la vente d'un produit se regroupent alternativement d'un marché à l'autre afin d'éviter des situations de concurrence et de bénéficier du regroupement des consommateurs. On en dénombre 279 au total.

Tableau 92 : Répartition du nombre de marchés par périodicité, et par région en 2015 et 2016

REGIONS	Périodicité							
	Nombre de marchés périodiques (a)		Nombre de marchés rotatifs (b)		Nombre de marchés permanents (c)		Nombre total = (a)+(b)+(c)	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
ADAMAOUA	**139**	138	3	3	**14**	14	**156**	**155**
CENTRE	122	ND	13	ND	69	ND	**204**	**ND**
EST	32	31	2	1	34	31	**68**	**63**
EXTREME-NORD	151	151	2	2	22	22	**175**	**175**
LITTORAL	24	14	0	0	52	90	**76**	**104**
NORD	141	166	0	5	21	24	**162**	**195**
NORD-OUEST	50	49	102	111	22	27	**174**	**187**
OUEST	135	120	61	94	20	21	**216**	**235**
SUD	39	47	9	1	35	31	**83**	**79**
SUD-OUEST	106	**102**	72	62	14	15	**192**	**179**
TOTAL	**939**	**818**	**264**	**279**	**303**	**275**	**1506**	**1372**

Source : MINCOMMERCE

Les marchés rotatifs sont répandus dans les régions du Nord-Ouest, de l'Ouest et du Sud-Ouest tandis que dans les régions septentrionales, la majorité des marchés sont périodiques (151 sur 175 à l'Extrême-Nord, 166 sur 195 au Nord et 138 sur 155 dans l'Adamaoua).



Source : Tradestat 2017

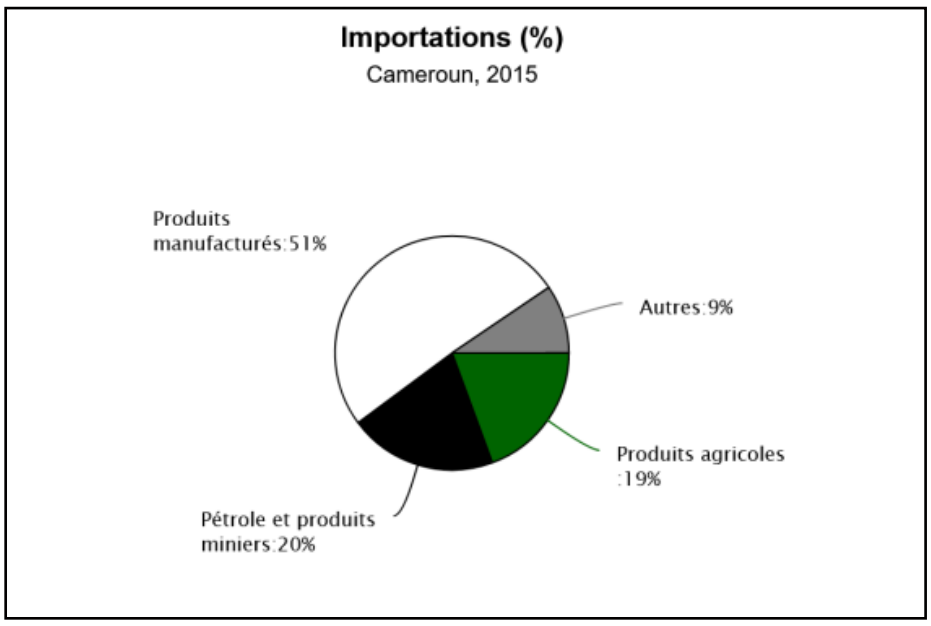
Carte 86 : répartition des marchés par périodicités et par département en 2015 et 2016

EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS

La balance commerciale des biens et services est déficitaire depuis 2001. Les échanges s'effectuent pour l'essentiel avec une dizaine de pays européens, asiatiques et africains.

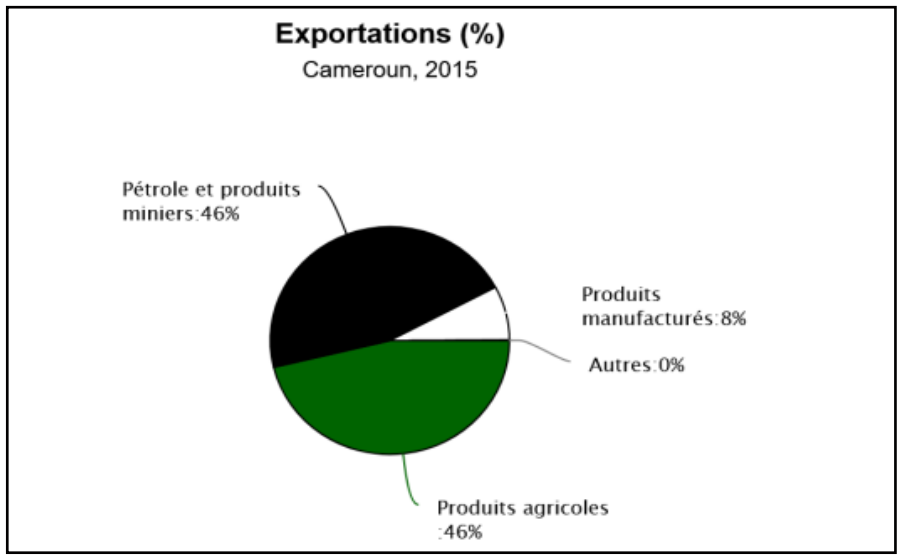
FLUX DE MARCHANDISE ENTRANT ET SORTANT (TYPOLOGIE ET QUANTIFICATION)

Les marchandises, entrant et sortant, peuvent être classées en quatre catégories : produits agricoles, pétroles et produits miniers, produits manufacturés et autres marchandises. Les produits manufacturés représentent plus de la moitié des importations et les exportations sont constituées pour l'essentiel des produits agricoles et des produits pétroliers et miniers à hauteur de 46% chacun.



Source : Données Banque mondiale traitées par Perspectives Monde, Université de Sherbrooke, Québec, Canada, consulté le 31/7/2020

Figure 106 : Structure des importations en (%) en 2015



Source : Données Banque mondiale traitées par Perspectives Monde, Université de Sherbrooke, Québec, Canada, consulté le 31/7/2020

Figure 107 : Structures des exportations en (%) en 2015

Les produits alimentaires et médicaments constituent le premier poste de dépenses et représentent plus de 16% des importations. Les produits pétroliers représentent quant à eux 10,15 % des importations.

Tableau 93 : Principales importations entre 2012 et 2016 (en millions de FCFA)

Produits/ Products	2012	2013	2014	2015	2016	Part/ Share (%) 2016
Pétrole brut	663 957	493 167	708 294	456 792	314 202	10,15
Poissons congelés, à l'exception des filets de poissons & autre chair de poissons du 0304	122 171	142 701	145 078	166 436	166 835	5,39
Postes téléphoniques d'usager	32 971	80 386	114 816	81 033	157 310	5,08
Riz.	156 613	212 558	139 986	181 127	143 636	4,64
Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux autres que les huiles brutes ; préparations ndca	288 372	219 797	273 105	215 749	128 667	4,16
Médicaments (à l'exclusion des produits des 3002, 3005,3006) conditionnés pour la vente au détail	84 635	83 042	107 972	122 814	97 414	3,15
Froment (blé) et méteil	100 330	97 380	95 140	102 024	90 848	2,93
Voitures de tourisme & autres véhicules automobiles conçus pour le transport des personnes (*)	75 386	71 896	79 157	85 774	86 076	2,78
Ciments hydrauliques (y compris les ciments non pulvérisés dits «clinckers»), même colorés	70 311	88 536	99 513	97 666	84 446	2,73
Véhicules automobiles pour le transport des marchandises (*)	51 269	52 590	54 084	58 581	54 651	1,77
Articles de friperie	39 067	40 919	38 617	43 859	42 082	1,36
Insecticides, anti rongeurs, fongicides, herbicides, inhibiteurs de germination et régulateurs de croissance pour plantes, désinfectants et produits similaires	27 370	31 491	37 273	46 795	35 436	1,14
Mélanges de substances odoriféantes & mélanges à base d'un ou de plusieurs de ces substances	36 774	33 855	40 697	36 271	33 993	1,1
Malte, même torréfié	29 863	35 114	26 864	28 604	30 534	0,99
Demi-produits en fer ou en acier non alliés	5 223	5 667	7 243	22 013	29 114	0,94
Total des principales importations / Total main imports (1)	1 784 313	1 689 100	1 967 837	1 745 540	1 495 245	N/A
Total général des importations du Cameroun / Cameroon's overall import volume (2)	3 325 962	3 286 601	3 749 482	3 574 110	3 095 459	N/A
Poids des principales importations (%) / Share of main imports (%) (1)/(2)	53,65	51,39	52,48	48,84	48,3	N/A

Source. MINCOMMERCE, 2017

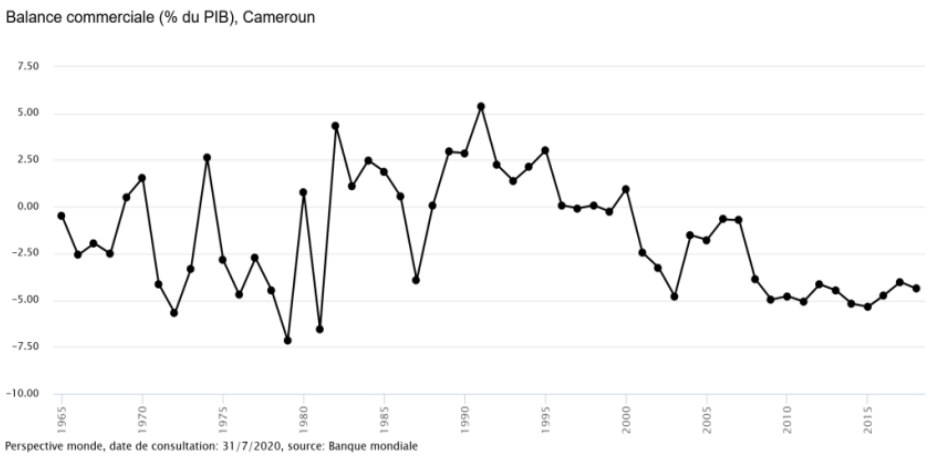
Tableau 94 : Principales exportations entre 2012 et 2016 (en millions de FCFA)

Produits / Products	2012	2013	2014	2015	2016	2016 (%)
Pétrole brut	936 397	1 087 464	1 223 668	962 140	695 760	35,5
Cacao en fèves & brisures de fèves, brutes ou torréfiés.	201 567	223 738	279 324	454 322	397 206	20,27
Bois sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés...	142 823	135 517	149 004	164 578	169 732	8,66
Bois bruts, même écorcés, désaubiérés ou équarris.	62 190	71 972	87 573	103 530	90 172	4,6
Coton, non cardé ni peigné.	73 365	85 710	79 573	98 143	87 401	4,46
Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux autres que les huiles brutes ; préparations ndca	269 308	127 403	159 108	103 179	71 433	3,65
Aluminium sous forme brute.	26 871	31 821	73 306	76 679	65 205	3,33
Bannes, y compris les plantains, fraiches ou sèches.	38 213	41 245	38 238	37 264	38 814	1,98
Pâtes de cacao, même dégraissées	14 849	27 184	31 476	31 254	35 369	1,8
Caoutchouc naturel, balata, gutta-percha, guayule, chicle & gommes naturelles...ou bandes.	62 039	60 286	45 513	36 149	29 436	1,5
Café, même torréfié ou décaféiné; coques...quelles que soient les proportions du mélange.	44 565	19 844	31 668	31 401	28 804	1,47
Savons; produits & préparations organiques tensio-active à usage de savon. ..de détergents	20 904	32 884	27 322	25 738	24 051	1,23
Feuilles de placage & feuilles pour contre-plaqués & autres bois sciés longitudinale...	16 456	17 677	15 944	18 963	21 403	1,09
Beurre, graisse & huile de cacao.	13 836	15 961	17 391	19 910	21 241	1,08
Huiles & autres produits provenant de la distillation des goudrons...non aromatiques		30 358	50 219	17 764	19 228	0,98
Total des principales exportations/Total main exports	1 923 383	2 009 063	2 309 328	2 181 013	1 795 255	N/A
Total général des exportations/Overall volume of exports	2 182 825	2 231 861	2 559 838	2 399 959	1 959 696	N/A
Poids des principales exportations (%)/Share of main exports (%)	88,11	90,02	90,21	90,88	91,61	N/A

Source. MINCOMMERCE, 2017

Quant aux exportations, les produits agricoles constituent la première source de richesse car représentent près de 40% de la valeur des exportations ; le pétrole brut représente 35,5% des exportations et le bois et les produits dérivés 14,35%.

De façon générale, la balance commerciale des biens et services (en % du PIB) pour l'ensemble de la période 1965-2018, enregistre une baisse moyenne annuelle de -1,53.



Source : Données Banque mondiale traitées par Perspectives Monde, Université de Sherbrooke, Québec, Canada, consulté le 31/7/2020

Figure 108 : Balance commerciale entre 1965 et 2018

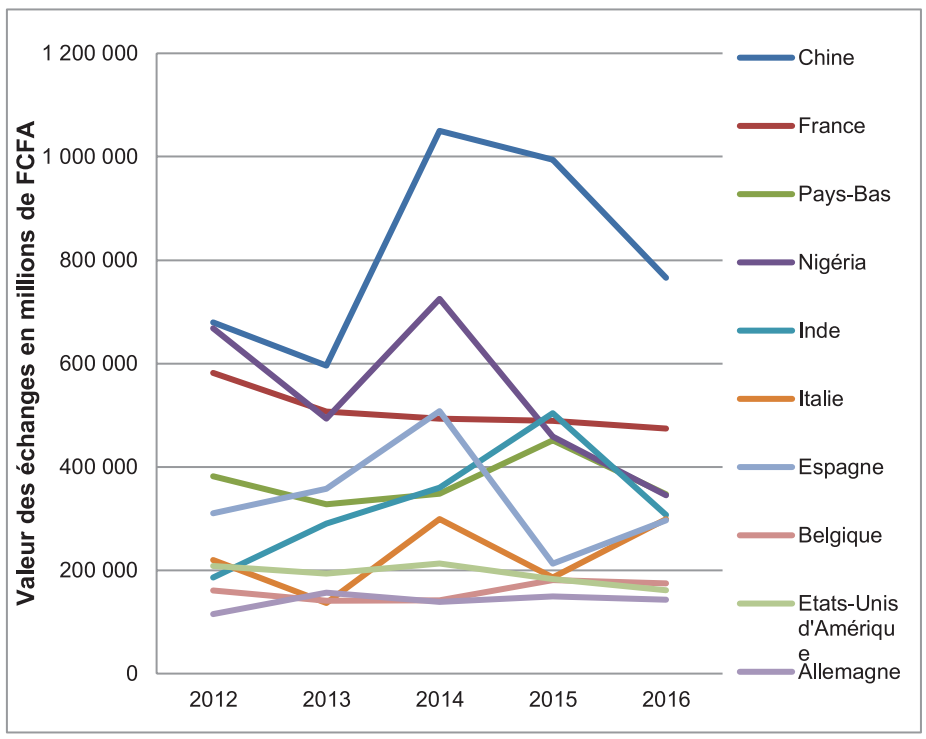
Les principaux partenaires commerciaux du Cameroun sont la Chine, la France, les Pays Bas, le Nigéria, l'Inde, l'Italie, l'Espagne, la Belgique, les Etats Unis d'Amérique et l'Allemagne. La valeur des échanges entre ces pays et le Cameroun représente à elle seule 61,92% du total général des échanges effectués par le Cameroun (5055.155.000.000 FCFA en 2016).

Tableau 95 : Balance commerciale entre le Cameroun et ses principaux partenaires entre 2012 et 2016 (valeur en millions de FCFA)

Pays	Valeur en 2012	Valeur en 2013	Valeur en 2014	Valeur en 2015	Valeur en 2016
Chine / China	-12 832	-339 005	-298 366	-394 754	-498 039
France	-206 537	-293 952	-268 866	-244 674	-224 238
Pays-Bas	109 835	142 275	185 021	330 217	238 237
Nigéria	-514 313	-411 887	-615 682	-408 139	-296 352
Inde	-77 144	-36 483	140 560	245 709	118 367
Italie	7 803	-12 191	166 512	36 340	158 781
Espagne	180 537	212 753	345 930	38 503	68 673
Belgique	-42 223	1 132	4 184	49 385	61 114
Etats-Unis d'Amérique	-25 768	-61 858	-48 898	-84 345	-46 681
Allemagne	-80 459	-96 000	-116 218	-107 112	-91 444

Source. MINCOMMERCE, 2017

La balance commerciale entre le Cameroun et les Pays Bas, l'Italie, l'Espagne, la Belgique est positive tandis qu'entre le Cameroun et la Chine, le Nigéria, les Etats Unis d'Amérique et l'Allemagne, elle est négative. De façon générale, la valeur des échanges entre le Cameroun et ses principaux partenaires connaît une évolution en dents de scie.



Source. MINCOMMERCE, 2017

Figure 109 : Evolution de la valeur des échanges entre le Cameroun et ses principaux partenaires entre 2012 et 2016 (en millions de F CFA)

L'Union Européenne est un partenaire commercial stratégique. La valeur des échanges avec le Cameroun représente à elle seule 39,2% des échanges commerciaux (en millions de FCFA) du total général des échanges effectués par le Cameroun en 2016. La structure des exportations met en exergue une concentration autour d'un nombre réduit de produits qui sont pour la plupart soit des produits primaires, soit des produits à très faible valeur ajoutée.

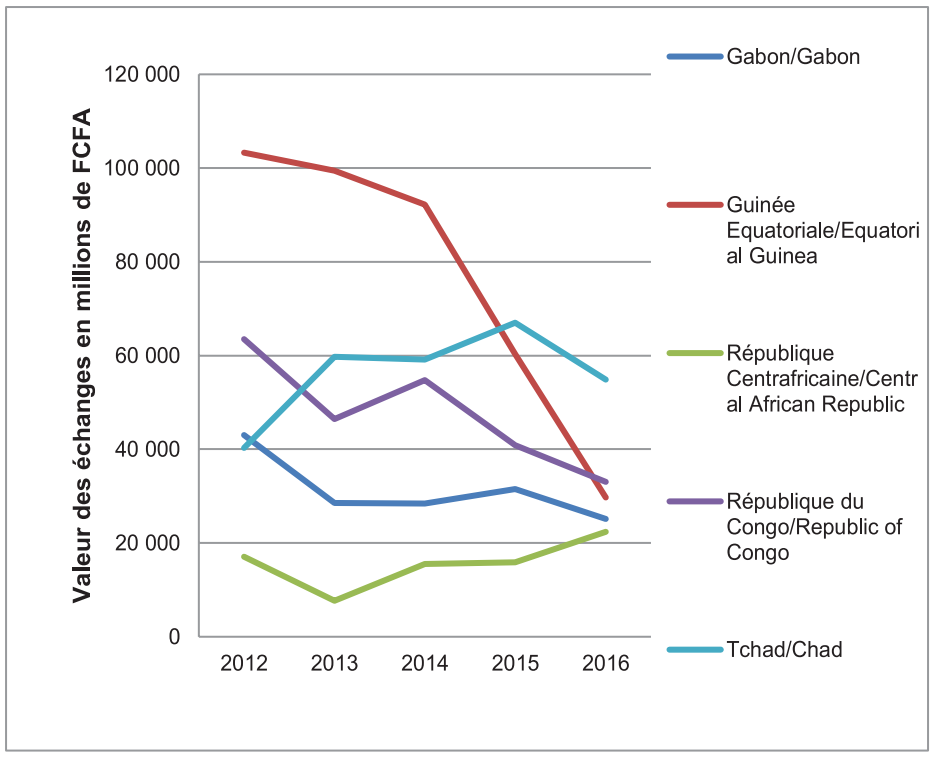
Contrairement aux exportations, les importations sont constituées d'un panier de produits un peu plus diversifié. Les importations en provenance de l'UE concernent essentiellement des produits manufacturiers, ainsi que les produits pharmaceutiques. Toutefois, on y retrouve également quelques produits alimentaires, dont le Cameroun présente une forte carence en termes de production (céréales, poissons et crustacés, produits de la minoterie et malt, lait, riz, œufs et miel).

Tableau 96 : Valeur des échanges entre le Cameroun et l'Union Européenne entre 2012 et 2016 (en millions de FCFA)

N°	Pays/Countries	2012	2013	2014	2015	2016
1	France	581 642	507 274	493 044	488 757	474 187
2	Pays-Bas	381 554	327 680	348 356	451 205	346 925
3	Italie	169 713	136 691	298 906	185 851	298 653
4	Espagne	309 889	357 939	507 657	212 824	296 854
5	Belgique	160 949	141 053	141 608	180 770	174 514
6	Allemagne	115 216	156 452	139 069	149 671	142 538
7	Portugal	266 777	583 982	80 340	185 242	61 472
8	Grande-Bretagne	119 724	98 429	160 602	101 460	55 248
9	Pologne	13 804	9 360	13 115	15 073	24 460
10	Irlande	26 866	29 346	37 370	36 426	16 449
11	Grèce	24 691	17 953	16 047	23 189	12 660
12	Hongrie	3 288	4 788	5 914	12 107	12 424
13	Suède	10 922	12 666	11 130	18 475	10 854
14	Finlande	22 649	10 246	11 018	9 160	10 816
15	Malte	551	20 374	885	7 133	10 097
16	Autres pays de l'UE	37 893	45 953	43 370	43 632	33 558
	Total des échanges des pays de l'Union européenne (1)	2 246 129	2 460 187	2 308 430	2 120 975	1 981 710
	Total général des (2)	5 508 786	5 518 461	6 309 320	5 974 069	5 055 155
	Poids des échanges des pays de l'UE (%) / (1)/(2)	40,77	44,58	36,59	35,5	39,2

SOURCE : MINCOMMERCE, 2017

Les échanges avec les pays de la sous-région appartenant aux Organisations sous régionales que sont la CEMAC (3,27%) et la CEDEAO (10,43%) sont vitaux pour l'économie camerounaise. Le Tchad apparaît ainsi comme le premier partenaire commercial du Cameroun en Afrique Centrale avec 54 821 000 000 FCFA de valeurs d'échanges en 2016 et le Nigéria comme le premier partenaire en Afrique de l'Ouest avec 345 102 000 000 FCFA de valeurs d'échanges en 2016.



Source : MINCOMMERCE, 2017

Figure 110 : Evolution des échanges entre le Cameroun et les pays de la CEMAC entre 2012 et 2016 (en millions de F CFA)

La valeur des échanges avec l'Union du Maghreb Arabe (UMA) représente 132 845 000 000 FCFA, soit 2,32% des échanges effectués par le Cameroun. Les pays membres de l'UMA premiers partenaires du Cameroun sont le Maroc et la Mauritanie.

Tableau 97 : Evolution de la valeur des échanges entre le Cameroun et les pays de la CEDEAO entre 2012 et 2016 (en millions de F CFA)

Pays	2012	2013	2014	2015	2016
Bénin	3 321	7 512	15 418	9 484	1 261
Burkina Faso	2 327	3 248	1 847	2 241	3 092
Côte-d'Ivoire	71 151	91 537	105 845	56 559	20 034
Gambie	98	82	30	68	32
Ghana	8 945	17 332	50 392	3 360	4 272
Guinée	666	2 546	466	135	178
Guinée-Bissau	0	3 012	1 173	968	719
Libéria	4 580	3 424	3 821	2 874	7
Mali	457	627	403	531	367
Niger	660	91	27	0	22
Nigéria	667 746	493 307	724 868	458 313	345 102
Sénégal	27 849	25 119	25 987	35 856	50 252
Sierra Leone	60	8	7	24	17
Togo	121 038	42 966	88 985	147 785	101 668
Total des échanges des pays des pays de la CEDEAO (1)	908 898	690 811	1 019 270	718 198	527 023
Total général des échanges (2)	5 508 786	5 518 461	6 309 320	5 974 069	5 055 155
Poids des échanges des pays de la CEDEAO (%) (1)/(2)	16,5	12,52	16,15	12,02	10,43

SOURCE : MINCOMMERCE, 2017

Tableau 98 : Valeur des échanges entre le Cameroun et les pays de l'UMA entre 2012 et 2016 (en millions de F CFA)

Pays	2012	2013	2014	2015	2016
Algérie	1 944	1 546	2 747	4 118	3 550
Libye	0	1 288	10	2 390	174
Maroc	19 781	25 137	35 166	53 195	49 344
Mauritanie	29 169	20 712	39 526	46 636	68 908
Tunisie	14 019	11 969	9 752	14 478	10 869
Total des échanges des pays des pays de l'UMA (1)	64 913	60 652	87 202	120 816	132 845
Total général des échanges (2)	5 508 786	5518461	6 309 320	5 974 069	5 055 155
Poids des échanges des pays de l'UMA (%) (1)/(2)	1,18	1,1	1,38	2,02	2,63

SOURCE : MINCOMMERCE, 2017

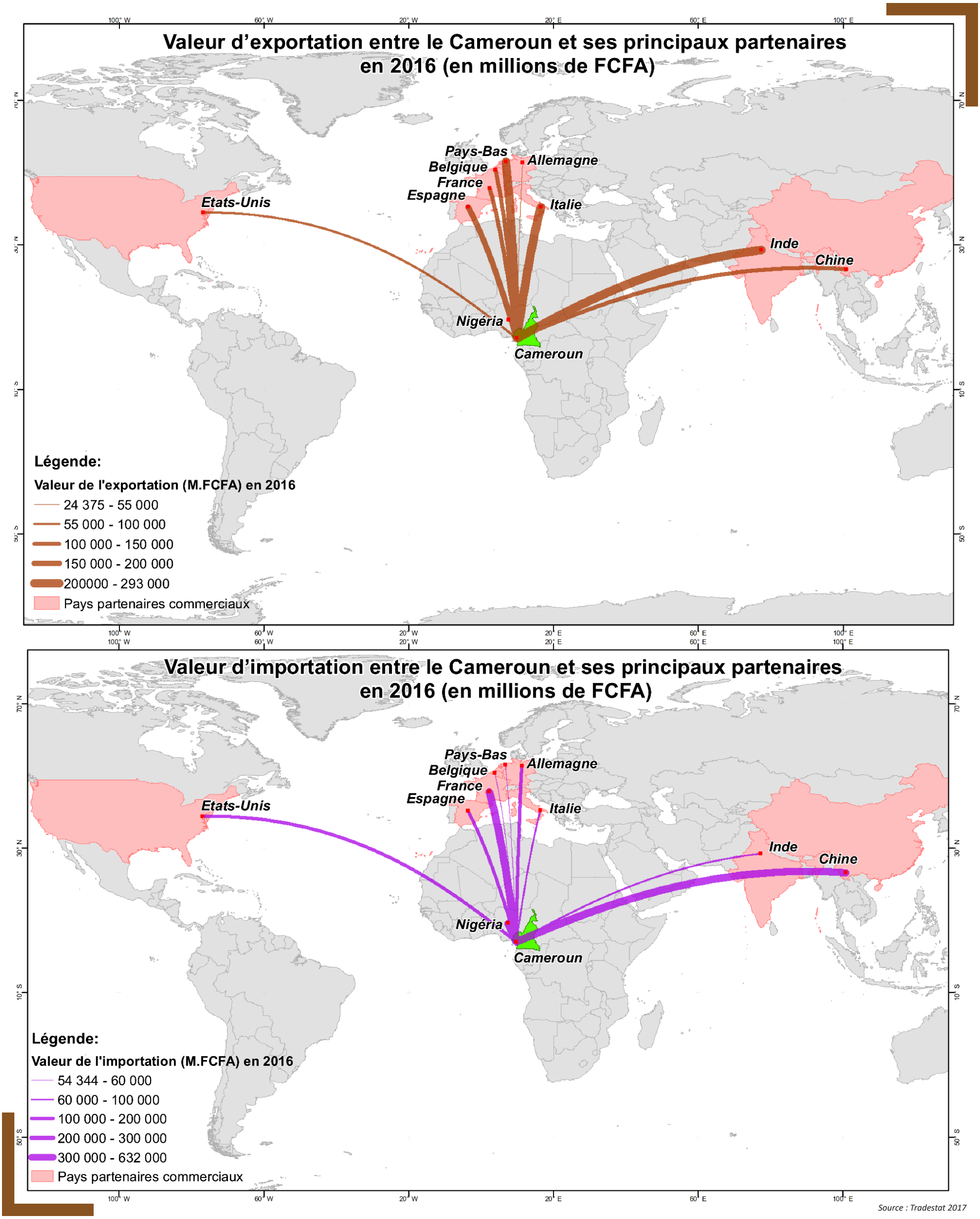
PERSPECTIVES DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Les échanges commerciaux sont tenus à être plus offensifs, ambitieux et innovants. Ce qui nécessite le renforcement de la compétitivité tant au plan de l'offre (rationalisation des coûts de production, adoption des normes et amélioration des quantités) que de la distribution. Pour favoriser la compétitivité des entreprises, plusieurs outils ont été mis en œuvre notamment le comité de compétitivité, le projet de compétitivité des filières de croissance, le Cameroon business forum, la banque agricole, l'agence des petites et moyennes entreprises.

Par ailleurs, le Cameroun appartient à deux organisations sous régionales que sont la CEMAC et la CEEAC qui constituent un marché de près de 190 millions de consommateurs. La diversification de son économie et l'existence des corridors avec la plupart des pays frontaliers ainsi que la ratification de l'accord sur la zone de libre-échange continentale africaine en juin 2019 augurent d'une augmentation des exportations sous régionales.



Source: https://townsfolk.fr/img/cms/Coton%20Pima.jpg



Carte 87 : Valeurs d'exportation et d'importation entre le Cameroun et ses principaux partenaires en 2016

TOURISME ET LOISIRS

Politique et stratégies du secteur

Au vu des atouts naturels, culturels et historiques dont dispose le Cameroun, le sous-secteur du tourisme et loisirs est stratégique. Ceci a conduit les autorités camerounaises, au fil des ans, à prendre des engagements politiques propices au développement harmonieux de ce sous-secteur d'activités. Ainsi, durant le septennat 1997-2004, le Président de la République a placé le tourisme en cinquième position sur les dix priorités retenues dans le cadre du programme de développement économique, social et culturel du Cameroun. Dans sa politique des grandes ambitions (2007-2011) ainsi que celle des grandes réalisations (2011-2018), il a également accordé une place de choix au tourisme et aux loisirs, et relève à ce propos que le développement des richesses touristiques permettra, entre autres, de porter l'économie camerounaise à un niveau élevé.

Le Président de la République concrétise cette volonté politique entre autres par la création du Conseil National du Tourisme, des Bureaux d'Informations Touristiques pour l'Europe à Paris, pour l'Asie à Beijing, pour l'Amérique à Washington et du Compte d'Affectation Spéciale pour le développement et le soutien de l'activité touristique.

Dans le souci de développer ce secteur d'activités, le gouvernement a également intensifié les actions de promotion dans les pays émetteurs de touristes, comme la Chine, avec qui il a signé un Mémorandum d'Entente en 2011 afin d'inciter les touristes chinois à visiter le Cameroun.

La Vision du Cameroun à l'horizon 2035 met un accent particulier aussi bien sur la mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire propice à la promotion du tourisme et des loisirs qu'à l'amélioration de la qualité de l'offre touristique et des loisirs. Le riche potentiel touristique sera valorisé afin de faire du Cameroun la première destination touristique en Afrique subsaharienne.

Afin d'augmenter la croissance économique et de lutter contre la pauvreté, le gouvernement a choisi de booster le secteur touristique en se fixant des objectifs qui comportent trois niveaux d'intervention : au niveau international, l'objectif est, entre autres, de promouvoir la coopération bilatérale, sous régionale et multilatérale en matière de tourisme, de contribuer à la protection de l'environnement et de la biodiversité, d'assurer le développement d'un tourisme durable. Au niveau sous régional, l'objectif est de contribuer au renforcement du processus d'intégration dans la sous-région de l'Afrique Centrale, de promouvoir le tourisme en zone CEMAC etc.

Ces objectifs globaux ont été déclinés en (08) axes stratégiques qui sont : l'exploitation des activités agropastorales et rurales ; l'exploitation et la promotion des activités sportives ; le développement de l'écotourisme ; la conservation et l'utilisation rationnelle des ressources de la faune et de la flore ; l'exploitation des manifestations et d'autres richesses culturelles pour une meilleure valorisation des potentialités touristiques du Cameroun, etc.

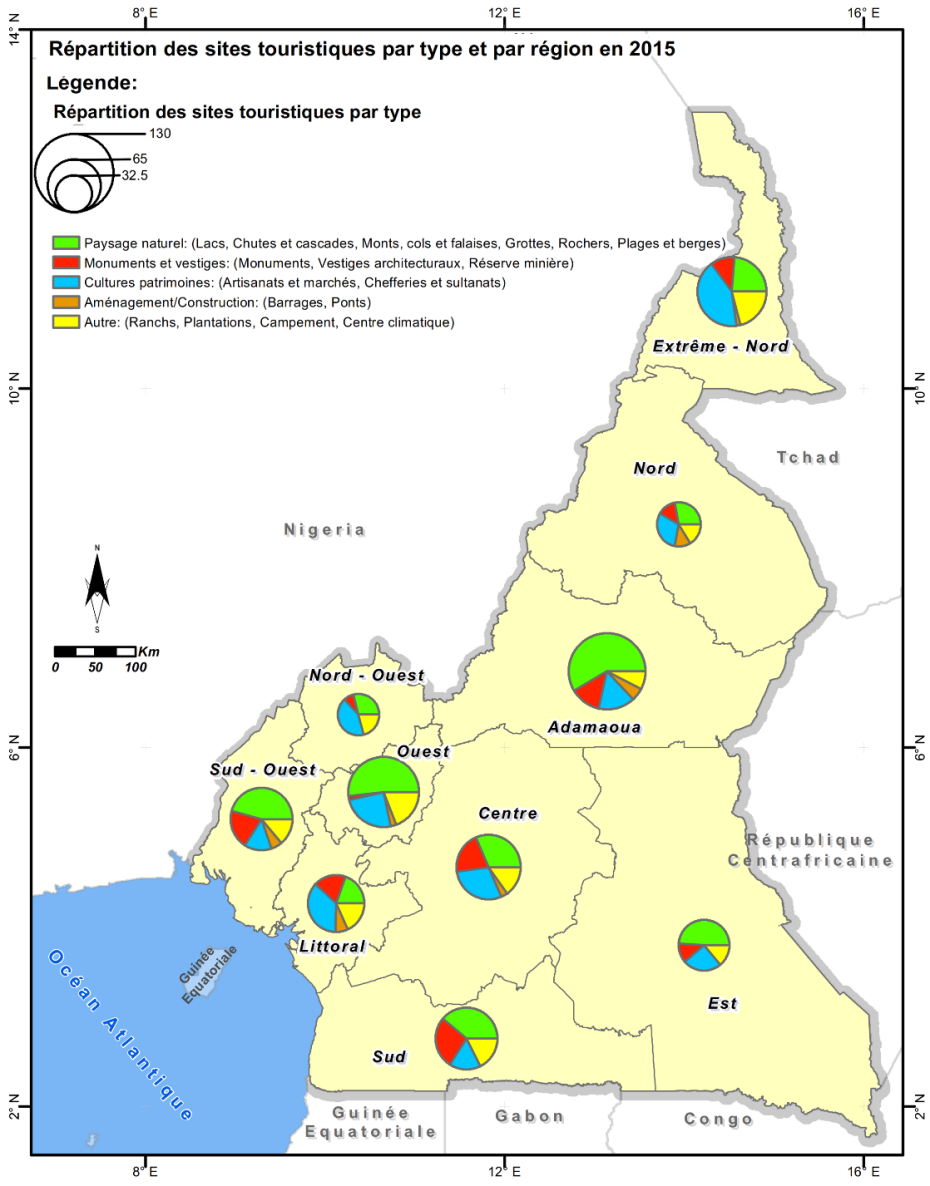
Fort de tout ceci, le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), a assigné au secteur du tourisme et loisirs, l'objectif d'atteindre 3 500 000 touristes par an à l'horizon 2025. Pour ce faire, il est prévu le développement des produits phares par région, la construction et l'aménagement des sites, l'augmentation de la capacité d'accueil de touristes par l'accroissement du nombre d'hôtels.

Enfin, selon la nouvelle SND30, le gouvernement doit :
(i) définir et organiser les priorités d'investissement (public et privé) autour de deux ou trois produits touristiques phares ;
(ii) se désengager progressivement de la gestion des établissements hôteliers et prendre des mesures incitatives au développement de Partenariats Public-Privé dans les services touristiques, artisanaux et culturels ;
(iii) renforcer l'offre touristique ;
(iv) structurer les acteurs du secteur du tourisme ;
(v) mettre en place un système d'information sur les produits touristiques;
(vi) développer l'éducation des populations à la culture touristique;
(vii) et veiller à l'application des normes dans les services hôteliers.

Potentiel touristique du Cameroun

Le Cameroun, Afrique en miniature, possède un important potentiel touristique. Le Ministère du Tourisme et des Loisirs a recensé 908 sites à potentiel touristique parmi lesquels une soixantaine est susceptible d'accueillir des touristes.
En dehors des sites naturels classés au patrimoine mondial par l'UNESCO qui sont la Réserve de faune du Dja à l'Est d'une superficie de 526 000 ha et le parc national de Waza dans l'Extrême-Nord, d'une superficie d'environ 170 000 ha, chacune des dix régions du Cameroun dispose de plusieurs sites touristiques qui sont entre autres :

- la spectaculaire chute de Tello à Bélel (50m de hauteur), et les grottes du Mont Djim (Nyem-Nyem) en forme de tunnel, dans l'Adamaoua
- le musée national de Yaoundé et la réserve forestière d'Ottomo dans le Centre ;
- la réserve de Lobeke, d'une superficie de 43000 ha à l'Est ;
- une multitude de chefferies (lamidats), les paysages lunaires des Kapsiki ou le pic de Rhumsiki dans l'Extrême-Nord ;
- les monuments historiques et la chute d'Ekom Nkam (80m de hauteur) dans le Littoral ;
- plusieurs parcs nationaux dont le parc national de la Bénoué et le parc de Bouba Ndjida dans le Nord ;
- les chefferies traditionnelles et le sultanat de Foumban, les chutes de Mami Wata (56m de hauteur), et de Metche à l'Ouest ;
- les chutes spectaculaires de la rivière Lobé, unique rivière au monde qui se jette dans la mer par des cascades et des chutes, dans le Sud ;
- plusieurs chutes dont celle de Mundemba Waterfall, de nombreux lacs dont Ejagham lake, Inner Salt Lake, et surtout le fameux mont Cameroun, le plus haut sommet du Cameroun dans le Sud-Ouest.



Source : MINTOUL 2015-2017

Carte 88 : Répartition des sites touristiques par type et par région en 2016

Sur les [16] 908 sites que compte le Cameroun, en 2018, 142 (15,6%) sont situés dans l'Adamaoua, suivi de l'Ouest avec 118 (13%), de l'Extrême-Nord avec 109 sites (12%), du Centre avec 105 sites, du Sud, Sud-Ouest et du Littoral avec 90, 93 et 75 sites respectivement. Les régions de l'Est, du Nord et du Nord-Ouest sont celles où il y a peu de sites. On y dénombre respectivement 64, 57 et 55 sites touristiques seulement.

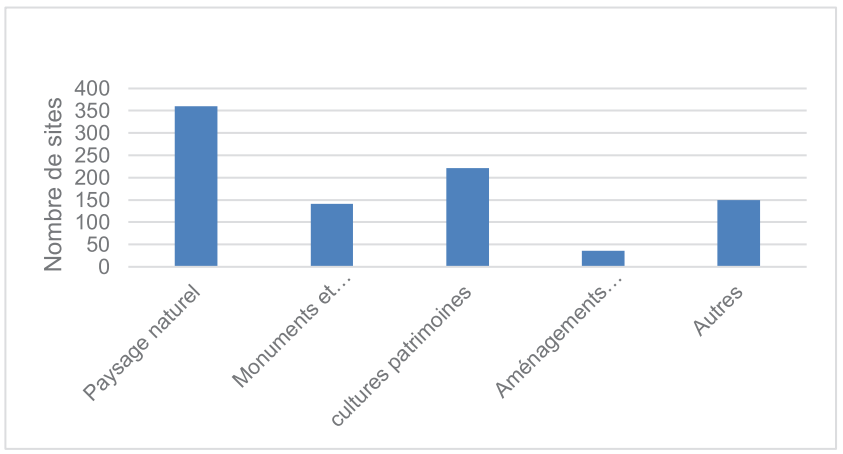
Près de la moitié (39,6%) de ceux-ci sont constitués de paysages naturels qui comprennent les lacs, les chutes et cascades, le relief dont les montagnes et falaises, les grottes et rochers, etc., regroupés plus dans l'Adamaoua (82 sites), à l'Ouest (62) et au Sud-Ouest (41). Le deuxième groupe de sites sont relatifs aux cultures et aux patrimoines camerounais (chefferies et sultanats, artisanats et marchés). Au nombre de 221, ils sont pour la plupart situés dans l'Extrême-Nord (44), le Centre (29), le Littoral (26) et l'Adamaoua (20). Ce groupe est suivi des monuments et vestiges (141 sites) dont la grande partie se situe dans les régions du Sud (23 23), du Sud-Ouest (17 22), du Centre (19) et de l'Adamaoua (19).

Tableau 99 : Répartition des sites touristiques par région et par nature en2016

Nature site touristique	Régions									
	Adam	Centre	Est	E.N	Litto	Nord	N-O	Ou	Sud	S-O
Lacs	25	5	6	5	3	3	7	15	3	7
Chutes et cascades	13	9	7	0	2	0	5	21	5	15
Monts, cols et falaises	12	7	3	11	3	6	1	16	3	11
Grottes	9	4	4	4	2	2	2	6	4	0
Rochers	2	7	2	2	1	3	1	4	10	1
Monuments	11	11	5	6	6	4	2	2	15	9
Plages et berges	21	5	7	5	3	3	2	0	8	7
Artisanats et marchés	10	22	6	19	18	11	8	15	10	6
Chefferies et sultanats	10	7	8	25	8	7	9	12	4	6
Vestiges architecturaux	6	8	3	5	11	2	7	0	8	13
Barrages	2	1	1	2	2		1	2	2	0
Ranchs	7	1	0	0	0	0	3	0	0	3
Ponts	6	2	1	0	3	4	0	1	0	5
Plantations	2	8	3	7	10	2	5	10	12	7
Réserve minière	2	3	1	1	0	0	0	0	0	0
Campement	3	0	3	1	0	5	0	1	4	3
Centre climatique	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
Autres	1	5	4	16	3	4	2	12	2	0
Total	**142**	**105**	**64**	**109**	**75**	**57**	**55**	**118**	**90**	**93**

Source : Annuaire statistique du MINTOUL,

Les régions du Nord-Ouest et de l'Ouest sont très faiblement représentées avec respectivement 09 et 02 sites. Le quatrième groupe, au nombre de 101 sites, est constitué de ranchs, de campements, de plantations et de centres climatiques. On les retrouve plus dans le Sud (13), l'Ouest (12) et le Littoral (10). Mais ces mêmes régions n'ont aucun ranch et un seul centre climatique. Le dernier groupe relatif aux aménagements et constructions, comprend seulement 36 sites en tout.



Source : Annuaire statistique du MINTOUL, 2018

Figure 111 : Catégories des sites touristiques du Cameroun en 2018

Produits touristiques et types de tourisme

Au Cameroun les produits touristiques sont riches et variés. Par conséquent, le pays a développé plusieurs formes de tourisme parmi lesquelles :

Le tourisme culturel

D'abord, les fêtes traditionnelles sont très courues au Cameroun ; au rang desquelles le Ngondo, fête traditionnelle des peuples côtiers (dits Sawa) ; le Ngouon, fête traditionnelle du peuple Bamoun de l'Ouest-Cameroun ; le festival annuel des Nyem-Nyem de l'Adamaoua. Ensuite, les chefferies traditionnelles qui sont de véritables institutions sociales à l'Ouest, au Nord-Ouest et dans les trois régions septentrionales. Avec leur patrimoine (cases, danses, parades, etc.), elles sont un attrait pour les touristes ; puis les musées et les centres artisanaux, tout comme l'architecture dont la diversité et la richesse s'expriment sur l'étendue du territoire national à l'exemple de la case mousgoum en forme d'obus ; enfin, les cérémonies funéraires, qui, dans la plupart des tribus notamment à l'Ouest et au Nord-Ouest, sont régulièrement organisées, avec des chants et rites divers.

Le tourisme balnéaire

Avec près de 400 Km de côtes sur l'Océan Atlantique, le Cameroun dispose de belles plages et de cités balnéaires telles que Kribi, Campo et Limbe.

Le tourisme de safari photo

De nombreuses aires protégées (parcs nationaux et réserves de faune) renfermant des espèces fauniques ont été aménagées en pistes de vision, en miradors et en affûts, comme domaine par excellence du safari photo. Plusieurs campements touristiques y ont été créés dont les plus importants sont le parc national de Waza d'une capacité d'hébergement de 40 chambres pour 100 lits ; le Buffle Noir (parc national de la Bénoué) d'une capacité de 44 chambres ; Bouba Ndjida d'une capacité de 28 chambres.

Les autres formes de tourisme

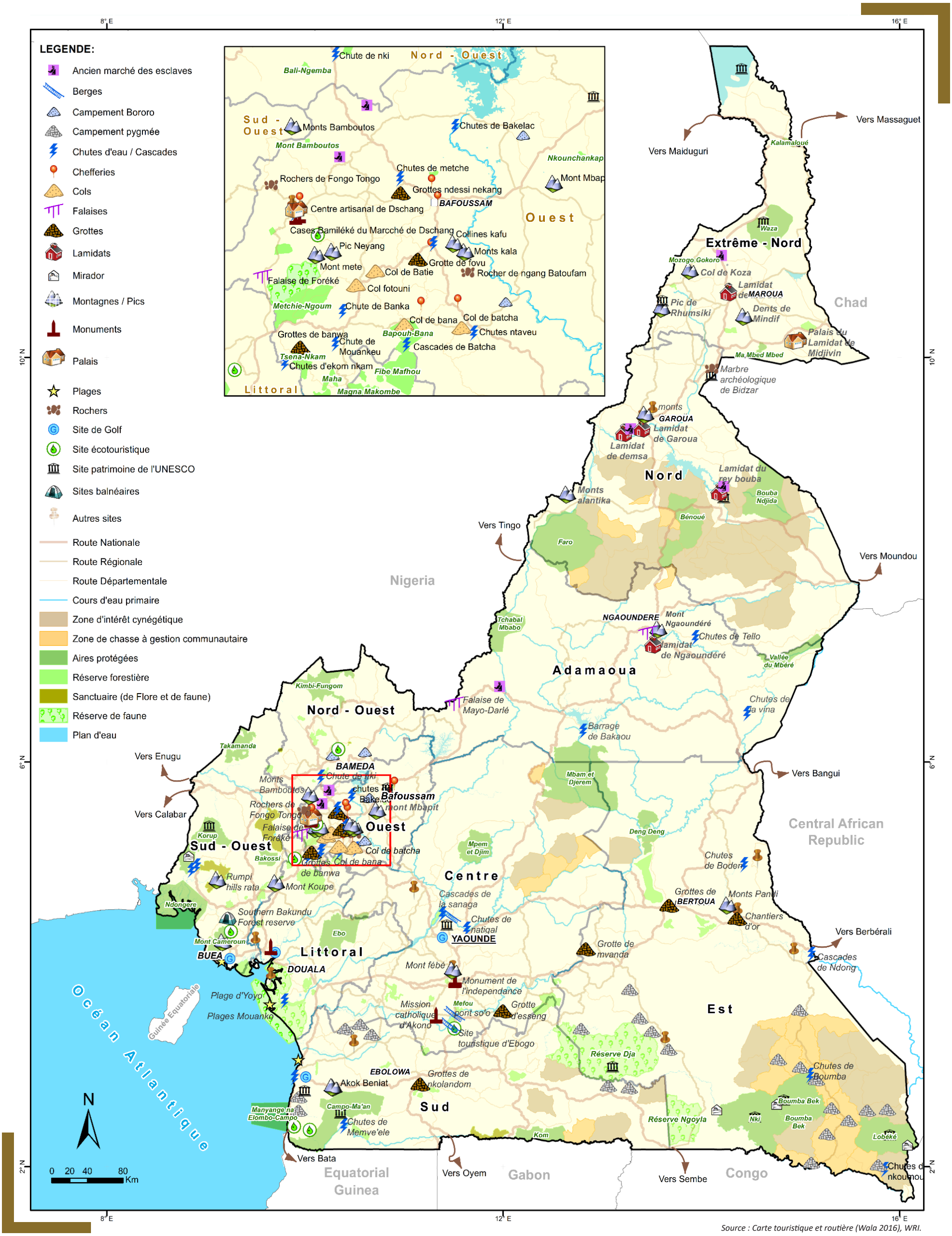
Les autres formes de tourisme organisées au Cameroun sont le tourisme cynégétique, l'écotourisme, le tourisme d'affaires et de congrès, le tourisme sportif, le tourisme de santé et l'agrotourisme.

Une offre touristique en deçà de son important potentiel

Le Cameroun dispose en 2018, de 2275 établissements d'hébergement classés (36% du parc hôtelier national seulement) et non classés (64%). 29,6% de la capacité totale sont concentrées dans la région du Littoral, 17% dans le Centre et 10,7% dans la région du Sud.

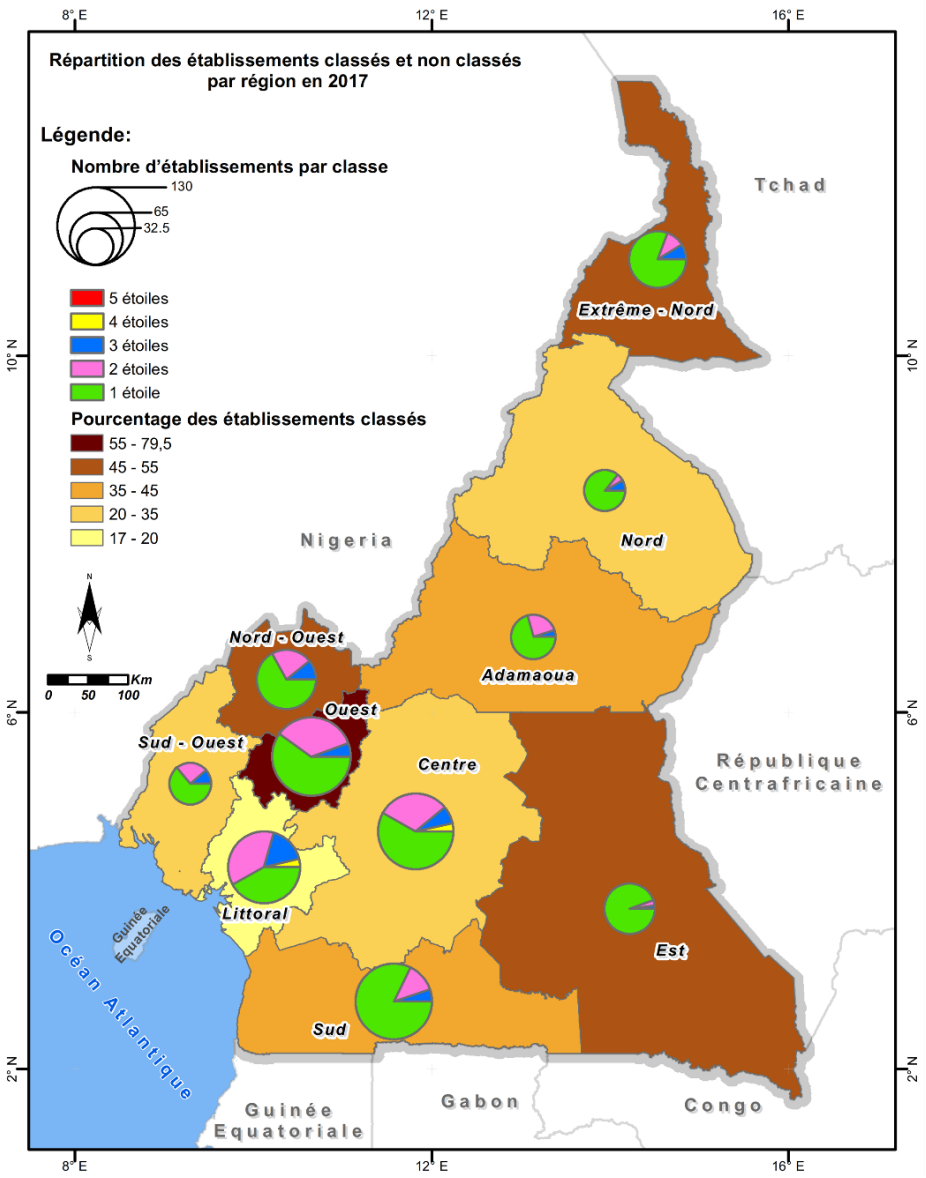
Pour les établissements classés, seule la région du Centre a un établissement classé 5 étoiles. Le Cameroun ne compte que 09 établissements de 4 étoiles à raison de 04 dans le Centre, 04 dans le Littoral et 01 dans le Sud. Ce n'est qu'à partir de 3 étoiles que le nombre d'hôtels explose et passe à 76 établissements, mais reste inégalement distribué dans l'espace. C'est ainsi que les régions du Littoral et du Centre concentrent la majorité des 76 établissements (24 et 9 respectivement), suivi du Nord-Ouest (08 établissements).

[16]*Source : Ministère du Tourisme et des Loisirs. Source : Annuaire des statistiques, Ministère du tourisme et des loisirs, 2018, P. 22*



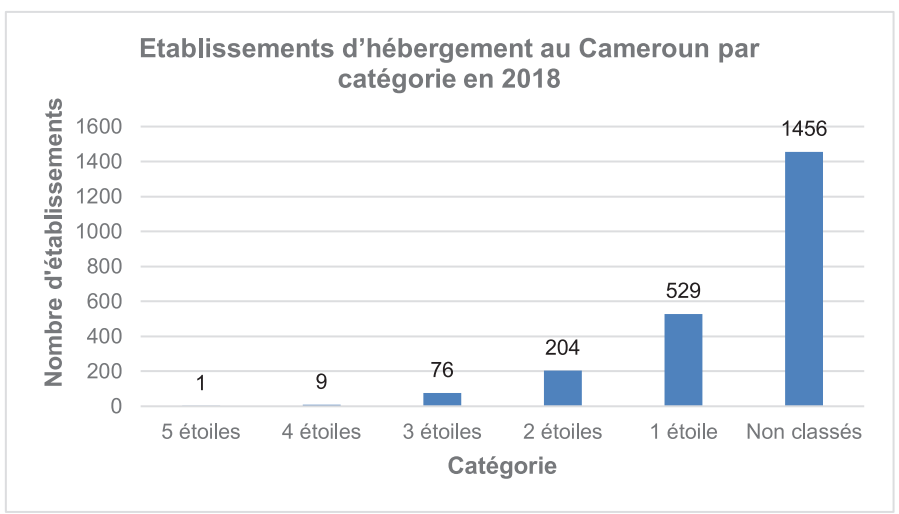
Source : Carte touristique et routière (Wala 2016), WRI.

Carte 89 : Carte des sites à potentiel touristique du Cameroun



Source : MINTOUL 2015-2017

Carte 90 : Répartition des établissements classés et non classés par région en 2017

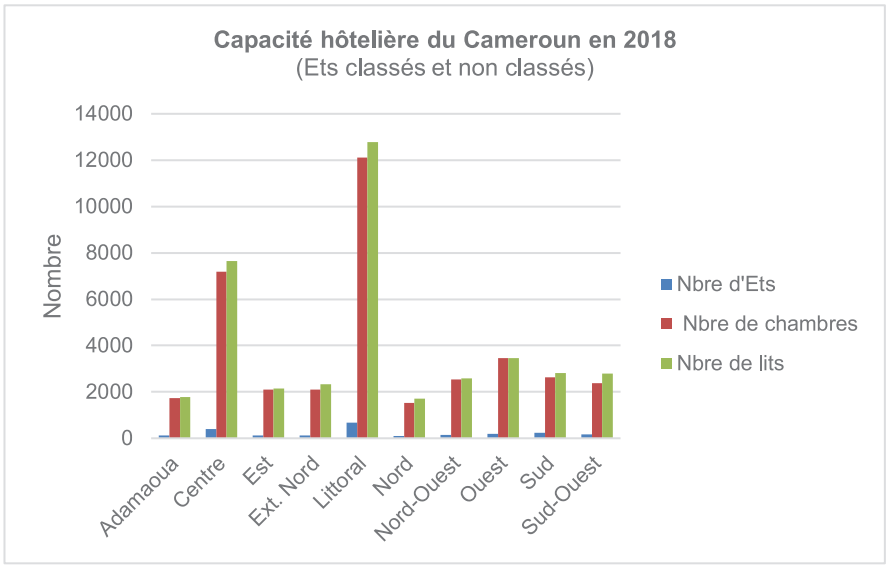


Source : MINTOUL 2015-2017

Figure 112 : Etablissements d'hébergement au Cameroun par catégorie en 2018

Le Nord, l'Adamaoua et l'Est ferment la queue avec respectivement 03, 02 et 01 établissements. A la deuxième étoile, l'ordre est légèrement modifié. Sur les 170 établissements, l'Ouest concentre plus du quart (25,3%), suivi du Centre (21,2%) et du Littoral (17,6%). L'Est et le Nord viennent en dernière position avec respectivement 03 et 02 établissements. Par contre sur les 494 hôtels 1 étoile, le Sud occupe la première position avec 97 (19,6%), suivi du Centre 68 (13,7%), de l'Ouest 64 (12,9%) et du Nord-Ouest 59 (11,9%). Les autres régions enregistrent entre 23 et 49 établissements.

Les régions qui enregistrent le plus d'établissements d'hébergement sont celles qui concentrent également le plus grand nombre d'établissements non classés. Il s'agit du Littoral avec 675 hôtels sur 1517 non classés, suivi du Centre avec 387 hôtels et du Sud avec 243 hôtels. Ces trois régions concentrent à elles seules plus de la moitié (57,4%) des établissements de cette catégorie au Cameroun.



Source : Annuaire statistique du MINTOUL, 2018

Figure 113 : Capacité hôtelière du Cameroun en 2018 (Etablissements classés et non classés)

Ces établissements connaissent une lente évolution en nombre. De 2000 établissements en 2014, on est passé à 2275 établissements en 2018 soit une évolution moyenne de 3,1%. En effet, de 4,4% de 2014 à 2015, on est passé à 7,1% de 2015 à 2016, pour tomber à -1,8% de 2016 à 2017 ensuite remonter à 2,7% de 2017 à 2018.

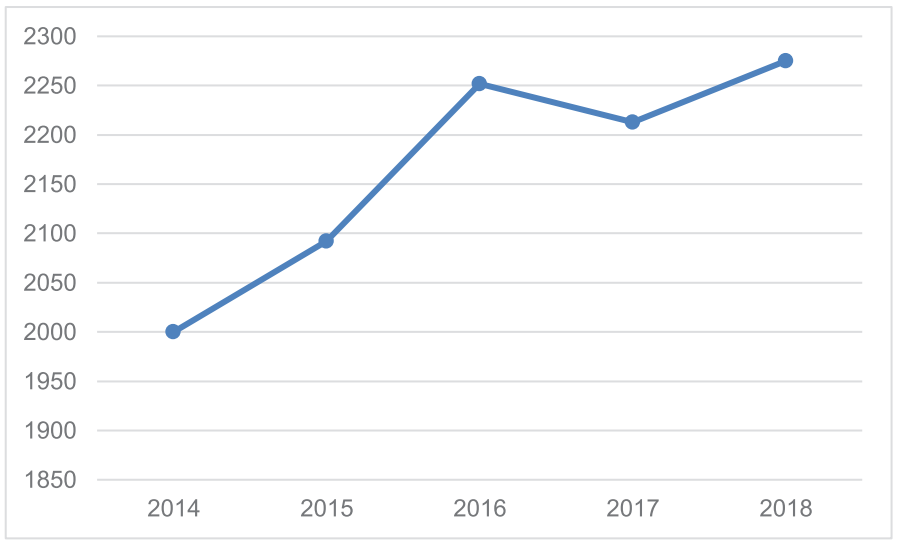
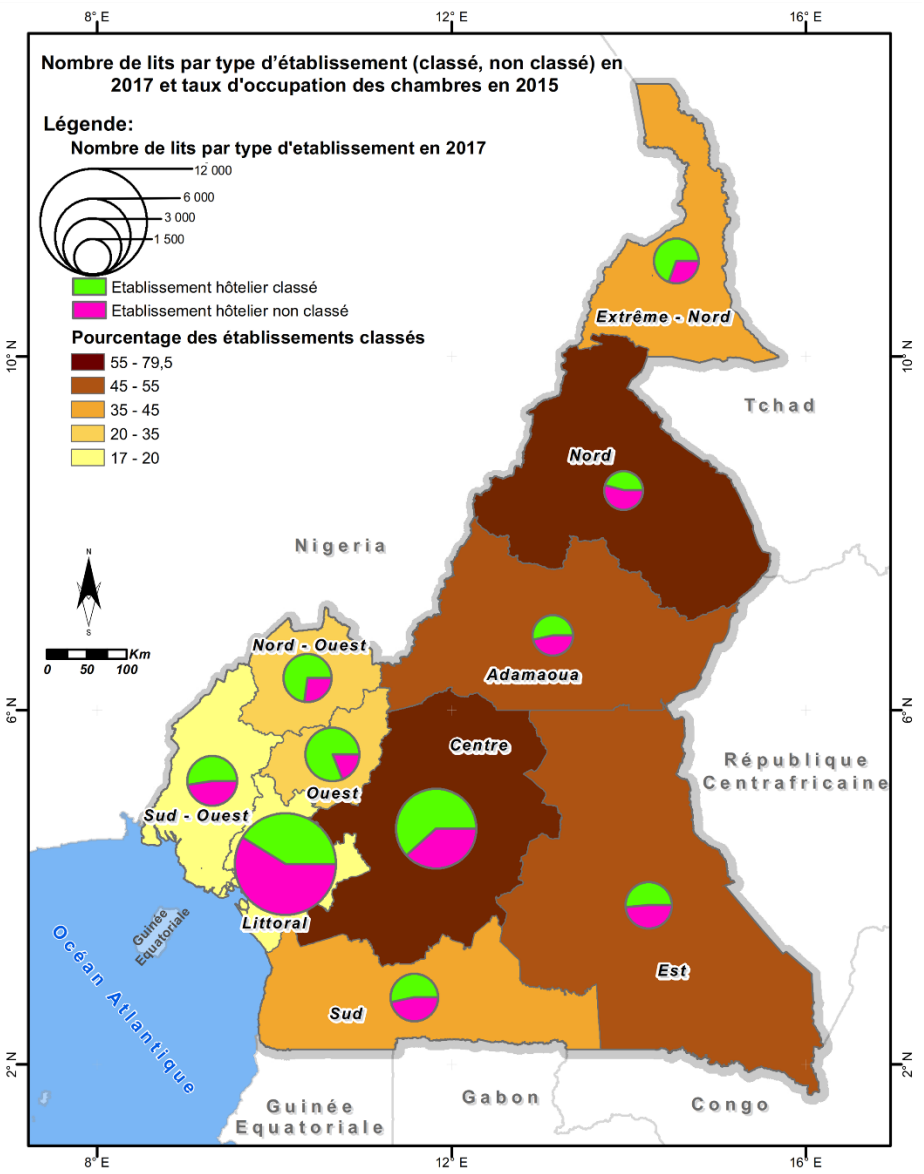


Figure 114 : Évolution du nombre d'hôtels au Cameroun de 2014 à 2018 (Établissements classés et non classés)

Pour la capacité d'accueil de ces hôtels, la moyenne nationale est de 15,8 chambres par hôtel. Au-dessus de cette moyenne, la région de l'Ouest a une moyenne de 20,7 chambres, suivie du Centre et du Nord-Ouest avec 19,5 chacune, puis vient le Littoral avec 17,1. Les plus faibles moyennes sont enregistrées par les régions du Nord (14,1), du Sud-Ouest (13,7) et du Sud (7,9). Les autres régions enregistrent 15,1 (Est) et 15,3 (Adamaoua et Extrême-Nord).

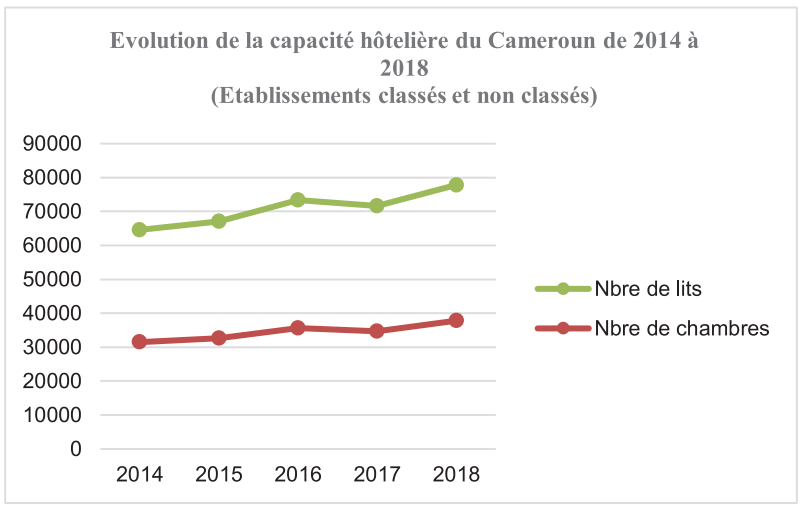
Les établissements de restauration comprennent également les établissements classés et les établissements non classés.

En 2018, le Cameroun compte 461 établissements de restauration autorisés dont 214 classés et 247 non classés.



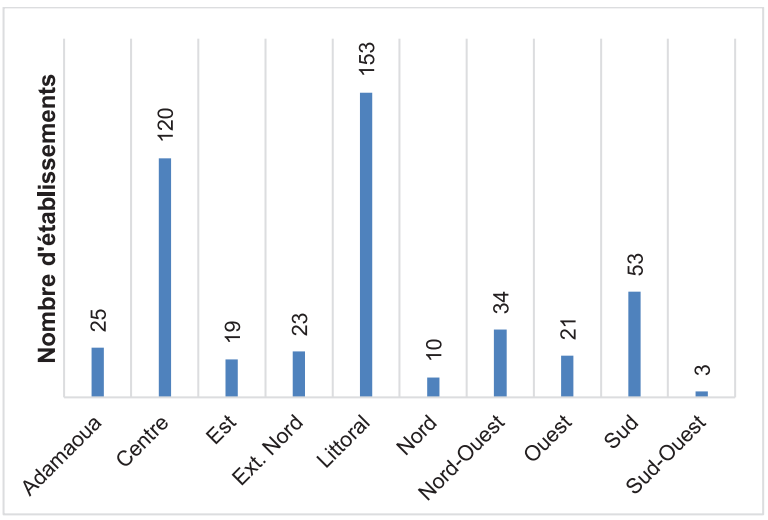
Source : MINTOUL 2015-2017

Carte 91 : Nombre de lits par type d'établissement (classé, non classé) en 2017 et taux d'occupation des chambres en 2015



Source : Annuaire statistique du MINTOUL

Figure 115 : Evolution de la capacité hôtelière du Cameroun de 2014 à 2018 (Etablissements classés et non classés)



Source : Annuaire statistique du MINTOUL, 2018

Figure 116 : Effectif des établissements de restauration autorisés en 2018

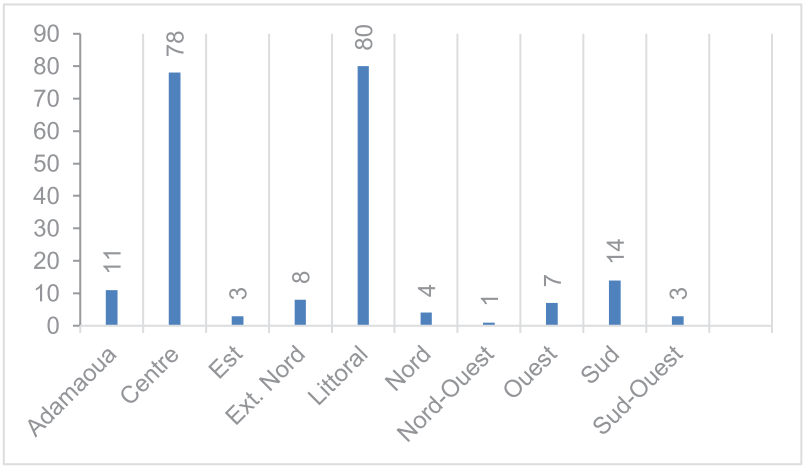
Avec un total de 153 et 120 établissements respectivement, les régions du Littoral et du Centre concentrent à elles seules plus de la moitié (59,2%) desdits établissements au Cameroun. Dans les trois régions septentrionales, pourtant régions touristiques par excellence, on n'en compte que 55 (12%). La région du Sud-Ouest arrive à la fin avec seulement (03) établissements.

Tableau 100 : Types d'établissements touristiques

Type d'éts	Régions										
	Ada	Centre	Est	E-N	Litto	Nord	N-O	Ou	Sud	S-O	**Total**
Restauration	25	120	19	23	153	10	34	21	53	03	**461**
Loisirs	11	78	03	08	80	04	01	07	14	03	**209**
Agences tourisme	11	118	0		103	15	10	02	0	06	**280**

Source : Annuaire statistique du MINTOUL, 2018

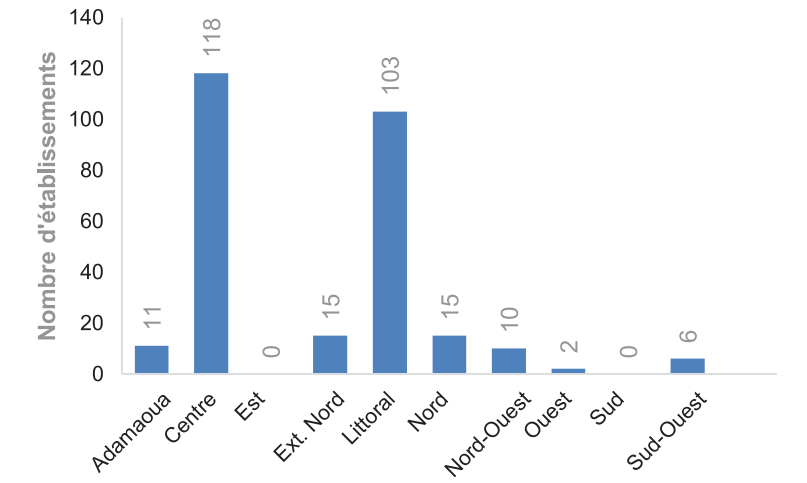
Les établissements de loisirs comprennent les cabarets, les boîtes de nuit, les bars dancings, les casinos, etc. En 2018, on dénombre 209 établissements de loisir autorisés au Cameroun. Ces établissements sont également concentrés pour l'essentiel (75,6%) dans les régions du Centre et du Littoral. La région du Nord-Ouest n'en compte qu'un seul (01) et celles du Sud-Ouest et de l'Est 03 chacune. Les trois grandes régions touristiques du septentrion ne disposent que de 23 (11%) à raison de 11 pour l'Adamaoua, 08 pour le Nord et 04 pour l'Extrême-Nord.



Source : Annuaire statistique du MINTOUL, 2018

Figure 117 : Effectif des établissements de loisir autorisés en 2018

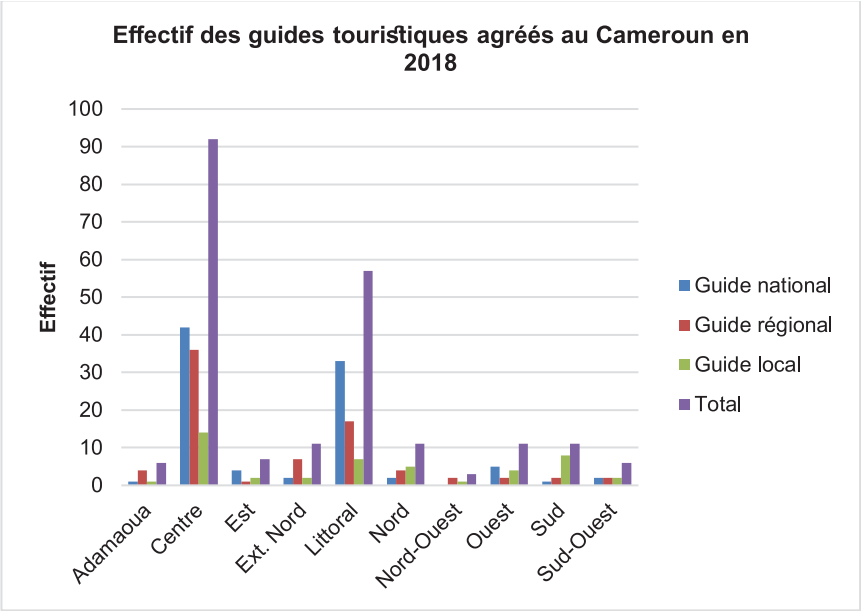
En 2016, le Cameroun compte 280 agences de voyage ou agences de tourisme autorisées. Les régions du Centre et du Littoral à elles seules abritent 221 donc plus de la moitié du total (79%) alors qu'elles sont totalement absentes dans les régions de l'Est et du Sud.



Source : Annuaire statistique du MINTOUL, 2018

Figure 118 : Effectif des agences de voyage ou agences de tourisme autorisées en 2018

Pour ce qui est des guides touristiques agréés au Cameroun, leur répartition en guides nationaux, régionaux et locaux place également les régions du Centre et du Littoral en tête.



Source : Annuaire statistique du MINTOUL, 2018

Figure 119 : Effectif des guides touristiques agréés au Cameroun en 2018

Sur le total de 215 guides que compte le Cameroun en 2018, 149 (69,3%) sont dans les régions du Centre et du Littoral à raison de 92 guides pour le Centre et 57 pour le Littoral. La région du Nord-Ouest vient en dernière position avec 03 guides seulement, suivie des régions de l'Adamaoua et du Sud-Ouest avec 06 guides chacune, et puis de l'Est avec 07 guides. Les régions de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Ouest et du Sud comptent chacune 11 guides.

Une demande touristique encore faible

Elle concerne la demande internationale et la demande nationale.
D'une capacité de 1,5 million de visiteurs/an, l'aéroport international de Douala, principale porte d'entrée du Cameroun, enregistre tous les ans un flux de passagers de plus de 500 000 personnes. Sur les vols des différentes compagnies à destination du Cameroun par semaine, 29% concernent les compagnies européennes dont Air France (environ 20% de part du marché), suivi de Brussels Airlines, Turkish Airlines et Swiss, 31% pour les compagnies aériennes régionales dominantes telles que Ethiopian Airlines, Kenya Airways, Royal Air Maroc, Asky Airlines et Virgin Nigeria ; et 40% pour les compagnies des pays voisins dont, Tchadian Airlines, Trans Air Congo, etc. A celles-ci, il faut ajouter la compagnie nationale Camair-Co dont l'espoir repose sur la mise en œuvre, en cours, du plan de relance de ses activités.

Le tourisme camerounais est fondé sur un marché intérieur en progression. En effet, 70% du chiffre d'affaires des établissements dits touristiques sont générés par les nationaux (administrations, entreprises, associations, familles). Les arrivées dans ces établissements sont constituées essentiellement de nationaux. Sur un total de 3970875 arrivées dans les établissements d'hébergement relevées en 2017, 2563890 (64,6%) sont constituées de nationaux. Les résidents étrangers au Cameroun pour la même période ne constituent que 203309 arrivées (5,1%). Les non-résidents constituent 1203676 arrivées (30,3%).

Le tourisme d'affaires et de congrès concentre 88% du total, ce qui laisse comprendre que la demande touristique proprement dite reste marginale. Donc la croissance actuelle des flux résulte davantage de la dynamique de l'activité économique globale et non à une montée en puissance du tourisme camerounais.

La France se place au premier rang des principaux pays émetteurs de touristes (51472) en direction du Cameroun soit 26,7% des arrivées européennes dans les établissements d'hébergement en 2017 ; les autres pays européens émetteurs de touristes en direction du Cameroun sont la Belgique suivie de la Grande Bretagne, puis de l'Allemagne, de la Suisse, de l'Italie, de la Suède et enfin de la Hollande.

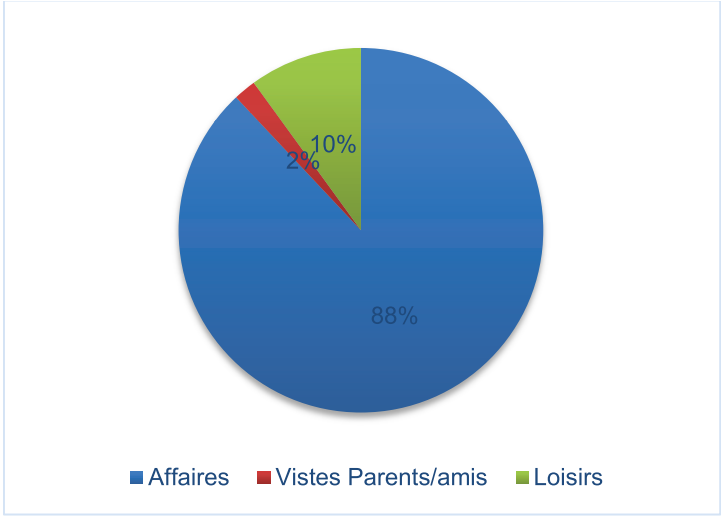
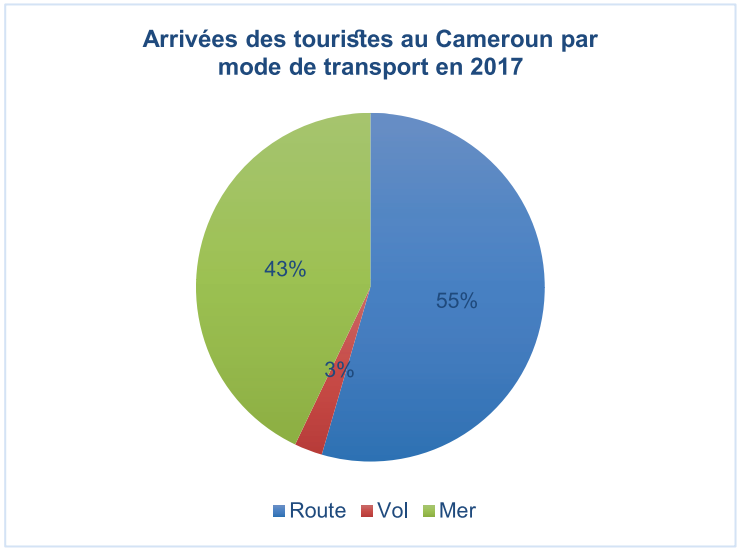
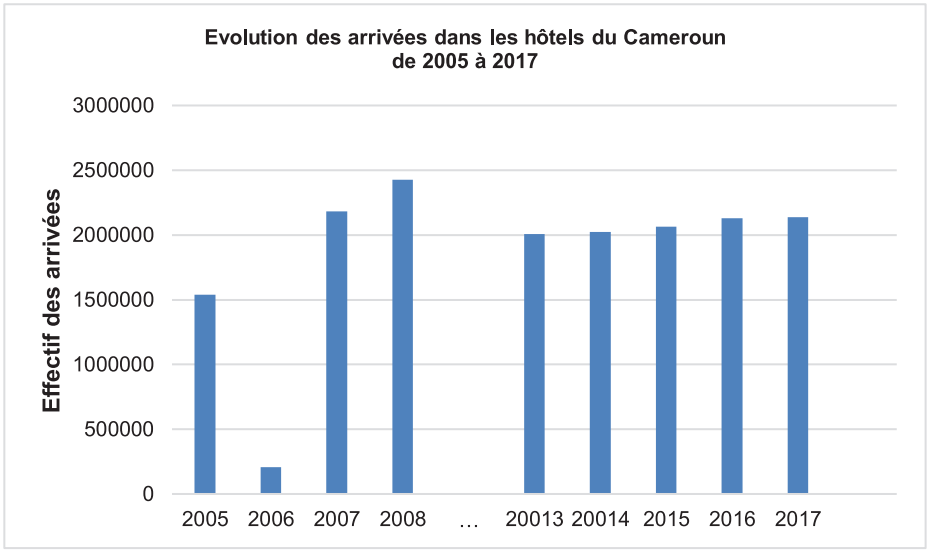


Figure 120 : Arrivées des touristes par motifs de visite



Source : Annuaire statistique du MINTOUL, 2018

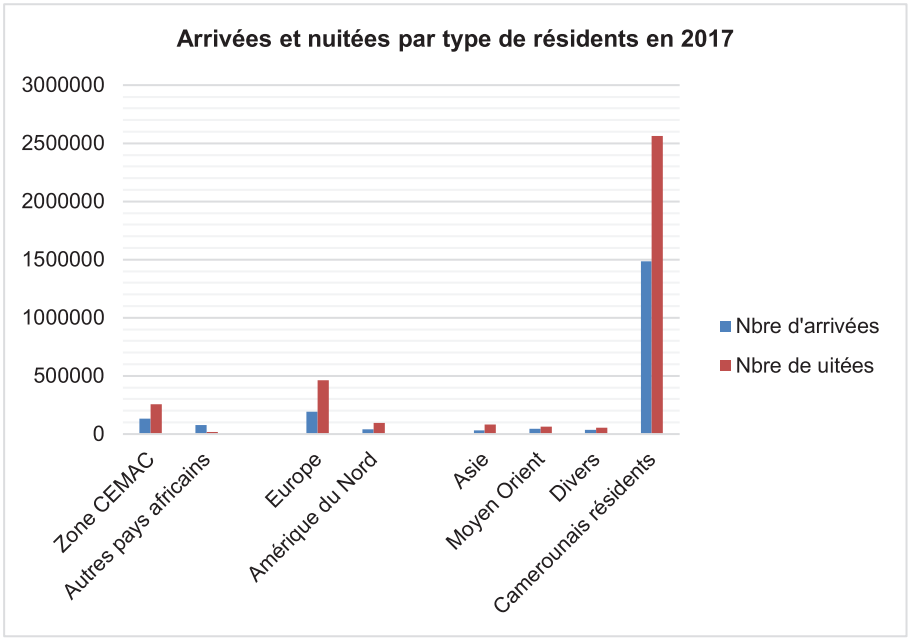
Figure 121 : Arrivées des touristes au Cameroun par mode de transport en 2017



Source : Annuaires statistiques du MINTOUL, 2016 et 2018

Figure 122 : Evolution des arrivées dans les hôtels du Cameroun de 2005 à 2017

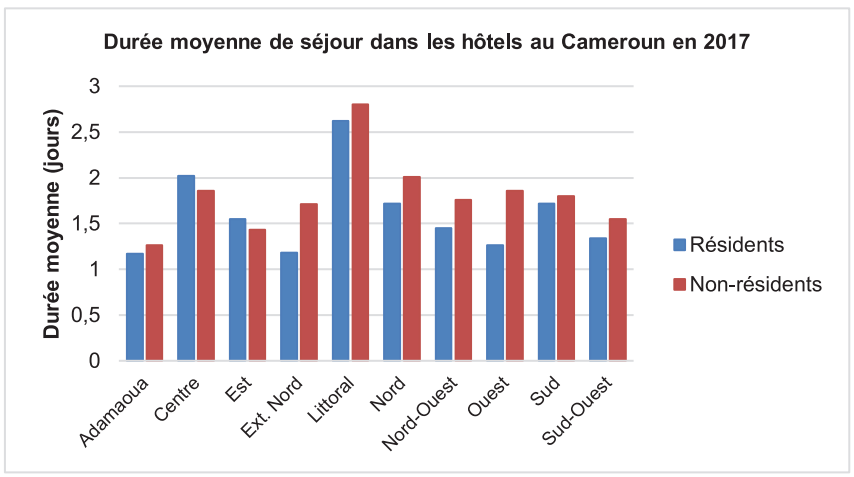
Les tendances des arrivées et des nuitées étrangères dans les établissements d'hébergement placent l'Afrique en tête des régions émettrices de touristes en direction du Cameroun, devant l'Europe. Les pays de la CEMAC constituent plus de la moitié (57,9%) des arrivées des Africains hors Cameroun en 2017 sur un total de 208139 arrivées qui génèrent 444621 nuitées.



Source : Annuaire statistique MINTOUL, 2018

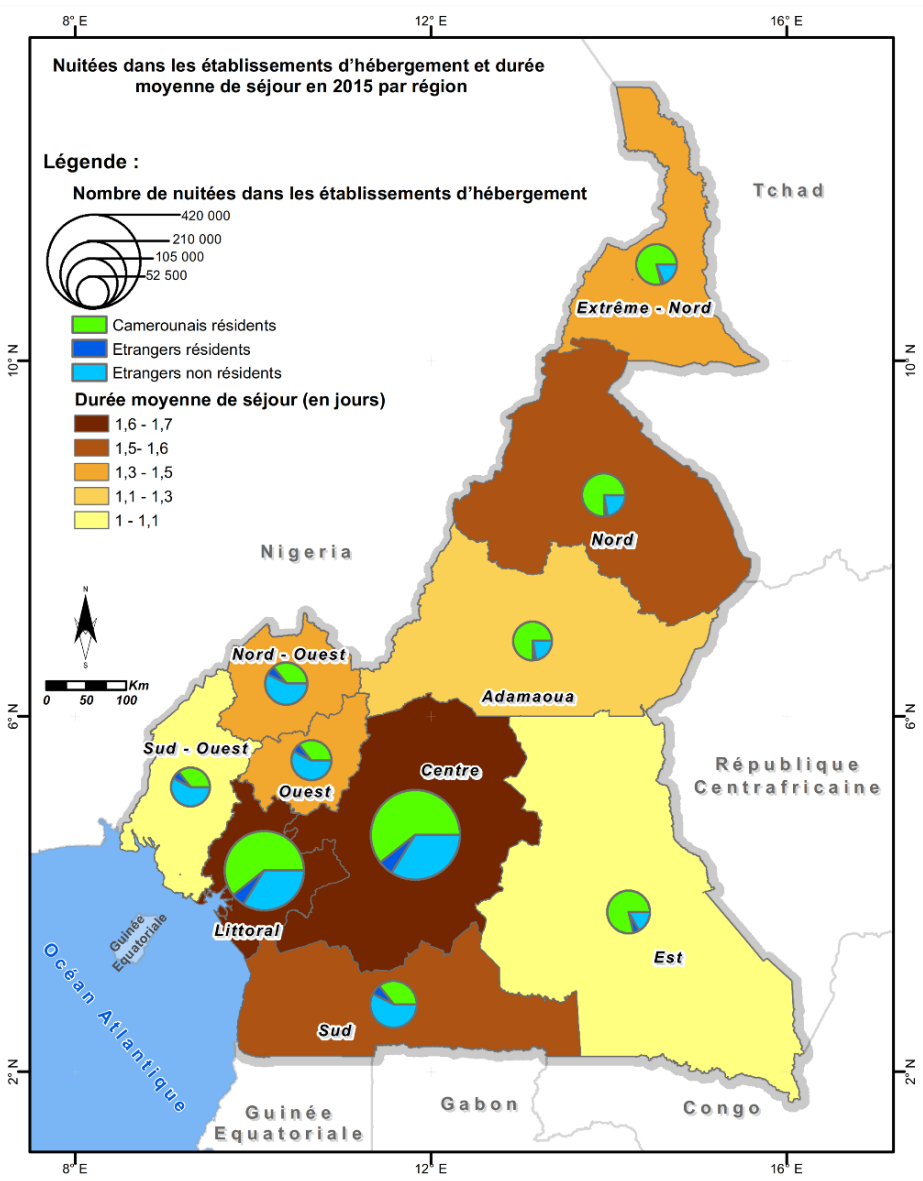
Figure 123 : Arrivées et nuitées par type de résidents en 2017

De 2013 à 2017, le taux d'occupation des chambres et des lits est resté bas et constant. Le taux national durant cette période est de (28,6%), mais on note une baisse en 2016 (25,9%). Au niveau régional, cette constance n'est pas visible dans toutes les régions, surtout dans la région de l'Extrême-Nord où il passe de 51,8% en 2013 pour tomber à 29,2% en 2014 et à 15,3% en 2016 pour remonter légèrement à 18,5% en 2017. Cette tendance baissière est enregistrée dans les autres régions, à l'exception des régions du Nord et du Centre qui connaissent une évolution en hausse de leurs taux d'occupation.



Source : Annuaire statistique du MINTOUL, 2018

Figure 124 : Durée moyenne de séjour dans les hôtels au Cameroun en 2017



Source : MINTOUL 2015-2017

Carte 92 : Nuitées dans les établissements d'hébergement et durée moyenne de séjour en 2015 par région

La durée nationale de séjour dans les établissements d'hébergement connaît une évolution, passant de 1,57 jours en 2013 à 1,62 en 2014, à 1,63 en 2015, 1,65 en 2016 et à 1,86 en 2017. Au niveau régional, cette évolution est perturbée par la baisse des performances des établissements des régions du Centre, de l'Est, et du Sud-Ouest. En effet, la durée de séjour dans le Centre est passée de 1,99 jours en 2013 à 1,72 en 2015 pour tomber à 1,67 en 2016, mais est remontée de façon remarquable à 2,02 jours en 2017 ; à l'Est, cette durée a évolué également decrescendo, passant de 1,12 à 1,13 puis à 1,07 pour remonter légèrement à 1,13 et 1,18 jours ; tout comme dans le Sud-Ouest où la durée de séjour à cette période est de 1,42 à 1,14 ensuite à 1,07 en 2015, à 1,01 en 2016 pour enfin remonter à 1,34 jours en 2017. Le Littoral, malgré la baisse, est la région où la durée moyenne de séjour est la plus élevée. En dehors de 2013 où cette région enregistre une moyenne de 1,81 jours, les autres années ont une moyenne de plus de 2 jours à raison de 2,35 jours pour la moyenne la plus faible (en 2016) et 2,62 pour la plus forte (en 2017).

Par ailleurs, la durée des non-résidents est plus élevée et en évolution notable, passant de 1,82 jours en 2013 à 1,92 en 2014 puis à 2,31 en 2015 et à 2,40 pour redescendre légèrement à 2,17 en 2017. Et au niveau régional, elle est plus élevée dans le Littoral qui, à la même période, enregistre 2,03 ; 3,75 ; 3,86 ; 3,23 et 2,80 respectivement, et dans la région du Nord où de 2015 à 2017, cette moyenne est supérieure à 2 jours et atteint 3,79 en 2016.

La faible moyenne de séjour atteste ainsi du caractère affaires de la demande soit 1,86 jours pour les résidents contre 2,17 aux non-résidents en 2017.

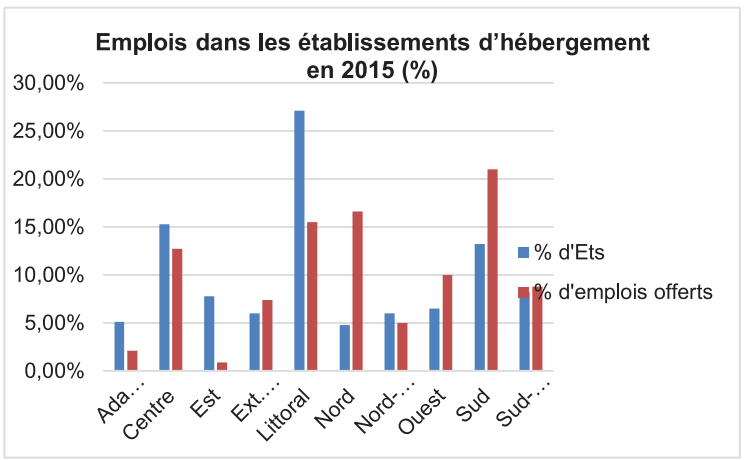
Impact du tourisme dans l'activité socioéconomique au Cameroun

Du point de vue de l'emploi, en 2015 le secteur touristique emploie des milliers de Camerounais ; la seule sous branche établissements d'hébergement emploie 25139 personnes dont 3812 cadres. Mais fait paradoxal, les régions du Littoral et du Centre qui regroupent à elles seules près de la moitié (42,4%) des établissements d'hébergement, emploient moins de personnes (respectivement 3902 et 3199) que les régions du Sud (5280) et du Nord (4183). Ceci se justifierait par le fait que le flux de touristes de passage est lié à des niches de marché spécialisé sur la faune et la flore de la région Nord et Sud du Cameroun (chasse, parc naturels) ou spécialisé sur le balnéaire de la région Sud. Les régions du Centre et Littoral notamment les villes de Douala et Yaoundé, concentreraient plus d'hôtels mais avec une clientèle tournée beaucoup plus vers les nationaux, surtout vers les vacanciers de la diaspora en Juillet et en Août.

Cette sous branche a généré en 2015, 46 119 062 000 FCFA de recettes contre 35 464 244 000 FCFA en 2013 et 43 285 422 000 FCFA en 2014. En 2017, la part de la branche restaurants et hôtels dans le tertiaire est de 7,9% et au PIB de 4,1%. La valeur ajoutée de cette branche la même année est de 838,4 milliards de FCFA.

En 2017, les postes frontières du Cameroun ont enregistré l'arrivée de 1081202 touristes. Ce chiffre est en nette progression par rapport à 2013, où ils n'étaient que 500000 à choisir la destination Cameroun. En 2015, ils sont 897342 et 994450 en 2016.

En franchissant la barre de 500000 visiteurs, le Cameroun a conforté son statut de destination touristique reconnu en 2014 par l'Organisation Mondiale du Tourisme. Les villes balnéaires comme Limbe et Kribi, ainsi que les parties Est et Ouest du Cameroun attirent de plus en plus de monde. Le secteur touristique a généré 560 milliards de Francs CFA de recette au Cameroun en 2016, soit une augmentation de 5% par rapport à 2015 où le pays avait obtenu 532 milliards de recettes dans ce secteur. Ce qui est essentiellement dû aux activités économiques générées par les domaines comme l'hôtellerie, les agences de voyage, les compagnies aériennes mais également les restaurants et les activités de loisirs. Cette industrie touristique génère 5,3% du PIB en 2016 contre 3,1% en 2015, selon les estimations de la Banque mondiale.



Source : Annuaire statistique du MINTOUL, 2016

Figure 125 : Emplois dans les établissements d'hébergement en 2015 (%)

Les perspectives

De nombreux facteurs augurent un futur radieux pour le tourisme au Cameroun. Il y a d'abord la richesse et la variété des sites naturels, des cultures traditionnelles et de l'art, ensuite les grands projets, à l'horizon 2035, d'infrastructures portuaires, aéroportuaires, routières et ferroviaires. Et enfin, la volonté du gouvernement de faire reconnaître sur le plan international le Cameroun comme destination touristique en devenir, volonté marquée par l'ouverture de bureaux d'information dans les pays étrangers notamment à Paris.

A l'horizon 2035

Un code d'investissement touristique sera mis en place afin de stimuler l'investissement privé ainsi que la création d'emplois dans cette filière. L'Etat prendra également des mesures en vue de développer le tourisme intérieur. La capitalisation et l'optimisation des ressources disponibles de la diaspora camerounaise pourraient également booster le tourisme.

Au niveau régional

Le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), assigne au secteur du tourisme et loisirs, l'objectif d'atteindre 3 500 000 touristes par an à l'horizon 2025 et pour ce faire, il est prévu le développement des produits phares par région, la construction et l'aménagement des sites, l'augmentation de la capacité d'accueil des touristes par l'accroissement du nombre d'hôtels.

Les perspectives sont favorables pour le développement :

- dans la zone de Kribi/Yoyo du tourisme balnéaire international qui comportera l'hôtellerie, les résidences, les villages de vacances, les activités diverses d'animation ; et du tourisme résidentiel avec zones de locations de paillotes à la journée ou à la semaine, des animations éco touristiques à partir de la réserve de Douala/Edéa et celle de Campo ;
- dans la zone de Limbe/Buéa, de plusieurs formes de tourismes dont le tourisme sportif autour du Mont Cameroun ; d'un tourisme balnéaire à partir des établissements hôteliers existants ou à rénover en hôtellerie de charme ; la découverte de la ville de Limbe avec les aménagements urbains et la remise à niveau du jardin botanique ; les excursions sur le Mont Cameroun et découverte du biotope de proximité ;
- dans la zone du Grand Ouest des activités de pleine nature et de trekking itinérant ; aménagement et jalonnement de cheminements de randonnée pédestre, équestre etc. ; découverte des sites naturels : montagne, grottes, chutes d'eau, flore, faune ; visite des sites culturels : chefferies Bamiléké et Fons du Nord-Ouest autour du Ring Road, sultanats Bamoun, danses folkloriques, costumes traditionnels et artisanat ;
- dans la zone du sud de l'écotourisme (gorilles) ; renforcement des produits touristiques dans les réserves en cours de développement : particulièrement le Sanctuaire à gorilles de Mengamé en coordination avec les pays limitrophes ; création d'éco lodges sur des sites reconnus et accessibles ;
- dans la zone du Nord renforcement du tourisme de vision en rapprochement avec les modèles des grands parcs d'Afrique australe ; remise à niveau des circuits dans les parcs nationaux (en particulier Waza) avec implantation de miradors et possibilité de découverte initiée ; création d'une véritable « Maison du Parc de Waza » pour l'accueil, l'initiation et l'interprétation du biotope ; création d'un centre d'accueil touristique à Garoua intégrant d'une part, un syndicat d'initiative et d'autre part un centre d'interprétation pour la valorisation du riche potentiel culturel du Nord Cameroun ; optimisation de l'atout touristique du Grand Nord en associant le développement de l'écotourisme dans la zone de la falaise de Ngaoundéré.

On pourrait également valoriser certains produits touristiques comme l'agrotourisme. En effet, il est possible d'inclure dans les circuits ou de proposer des visites des unités agro-industrielles, comme celles de la CDC ou les plantations de thé dans le Sud-Ouest, les palmeraies de la SAFACAM et de la SOCAPALM dans le Littoral, le Centre et le Sud, les bananeraies de Njombé dans le Littoral, Del Monté dans le Sud-Ouest, etc.

TRANSPORT

Le domaine du transport au Cameroun est régi par deux administrations à savoir: le Ministère des Transports (MINT) et le Ministère des Travaux Publics (MINTP). Le MINT contrôle les activités des institutions suivantes : L'Autorité Portuaire Nationale (APN), l'Autorité Aéronautique du Cameroun (CCAA), le Conseil National des Chargeurs du Cameroun (CNCC), CAMeroon AIrlines COrporation (CAMAIR Co) ; Aéroports du Cameroun (ADC), Le Port Autonome de Douala ; La CAMRAIL et l'Agence pour la sécurité et la Navigation Aérienne (ASECNA). Le Ministère des Travaux Publics (MINTP) est chargé, entre autres, d'entretenir et d'aménager les routes du pays.

TRANSPORT ROUTIER

Malgré les efforts déployés par le gouvernement dans le secteur, le Cameroun souffre toujours du niveau de développement insuffisant de ses infrastructures de transport. Après avoir connu un essor pendant les années 70 et ce jusqu'au début des années 80, le développement des infrastructures routières a été marqué par un net ralentissement qui a duré jusqu'en 2015. Après cette période de léthargie, on note une légère reprise depuis 2016.

STRATÉGIE DU TRANSPORT ROUTIER

S'agissant du réseau routier national, qui constitue près de 85% de l'infrastructure de transport, le gouvernement s'était fixé pour objectif de faire passer la densité du réseau bitumé de 0,27 km/1000 hbts en 2010 à 0,34 km/1000 hbts en 2020. Cet objectif consistait concrètement en la construction de 3500 km de routes bitumées et en la réhabilitation de 2000 km de routes bitumées existantes, afin de maintenir le capital ainsi consolidé.

LES INDICATEURS DU SECTEUR DU TRANSPORT ROUTIER

Au terme de la mise en œuvre du DSCE, le réseau routier bitumé est de 7174 km, attestant de la construction dans la période sous revue de 2274 km, soit un gap de 1226 km par rapport à l'objectif. De même, 88 km d'autoroutes ont été construits (sur les 480 km prévus), mais ils ne sont pas encore en exploitation.

Par ailleurs, un inventaire complet des routes rurales (communales) a été réalisé en collaboration avec l'Institut National de la Statistique et l'Institut National de la Cartographie (INC), qui permet d'évaluer le réseau routier national à 121424 km de routes environ. 79,5% de ce réseau est constitué de routes communales, pour la plupart en très mauvais état.

Tableau 101 : Répartition du réseau routier (en km) par catégories de routes et selon leur état en 2019

Catégorie de route	Bitumée	En terre	Total
Routes Nationales	4 570	4 800	**9 370**
Routes Régionales	1 042	12 882	**13 924**
Routes Communales	1 562	96 568	**98 130**
Total	**7 174**	**114 250**	**121** 424

Source : INS et MINTP

CADRE INSTITUTIONNEL

Le Ministère des Travaux Publics a pour ambition de constituer un pool d'acteurs pour la mise en œuvre optimale du Plan Directeur Routier (PDR) 2020-2035.

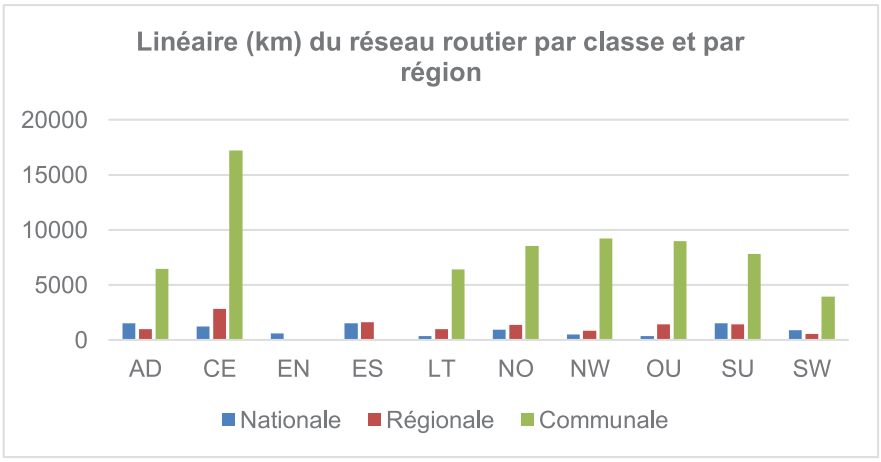
PERSPECTIVES

Plusieurs scénarii sont prévus par le PDR 2020-2035 avec un programme d'investissement prioritaire qui prévoit la réalisation des interventions sur les routes nationales à hauteur de 3 649,2 milliards de FCFA sur un linéaire de 6380 km. Les interventions sur les routes régionales sont de l'ordre de 1 224,8 milliards pour 2779 km. Quant aux routes communales l'intervention est de 727 milliards pour 161550 km, avec un coût moyen de 4,5 millions F CFAC/km. La réalisation des routes de contournement des grandes villes du pays, se situe à hauteur de 1 148,6 milliards sur 198 km. Et la création de nouvelles autoroutes pour 468,9 milliards, pour ne citer que celles-là. Le tout pour un total linéaire de 9 240 km, pour un investissement global de 5 373,1 milliards de F CFA.

Tableau 102 : Linéaire (km) du réseau routier par classe et par région

Région	Nationale	Régionale	Communale	Total général
AD	1 522	973	6 455	**8 951**
CE	1 208	2 825	17 205	**21 238**
EN	574	1 972	9 877	**12 423**
ES	1 529	1 630	19 754	**22 913**
LT	338	983	6 410	**7 731**
NO	955	1 348	8 531	**10 835**
NW	493	842	9 207	**10 542**
OU	339	1 400	8 964	**10 702**
SU	1 510	1 404	7 814	**10 728**
SW	902	546	3 913	**5 361**
Total général	**9 370**	**13 924**	**98 130**	**123 294**

Sources MINTP, 2019



Sources MINTP, 2019

Figure 126 : Linéaire (km) du réseau routier par classe et par région

Encadré 25 : Evolution du réseau routier

En 2009, sur les 50000 km de routes dont dispose le pays, on n'en comptait que 24% en bon état et près de 5 000 km bitumés soit 10%. Le linéaire total du réseau routier du Cameroun en 2019 est 123294 km soit une augmentation de 73294 Km de route en 10 ans. La route assure 90% du trafic marchandises et passagers et occupe une place centrale dans le dispositif de transport au Cameroun. Le linéaire total du réseau classé (RN+RR+RC), dont l'entretien est à la charge de l'Etat et doit faire à ce titre l'objet d'un suivi et d'une programmation annuels avec l'accompagnement financier et budgétaire nécessaire.

En 2019, le linéaire total des routes nationales (RN) est de 9370 km qui comprend 4570 km de RN bitumées (49%) et 4800 km de RN en terre. Le linéaire total des routes régionales (RR) de 13924 km est réparti comme suit : 1042 km de RR bitumées (7%) et 12882 km de RR en terre. Le total des routes communales (RC) de 98130 km soit 1562 km de RC bitumées (2%) et 96 568 km de RC en terre.

Tableau 103 : Répartition des routes Régionales par région et par nature de la chaussée

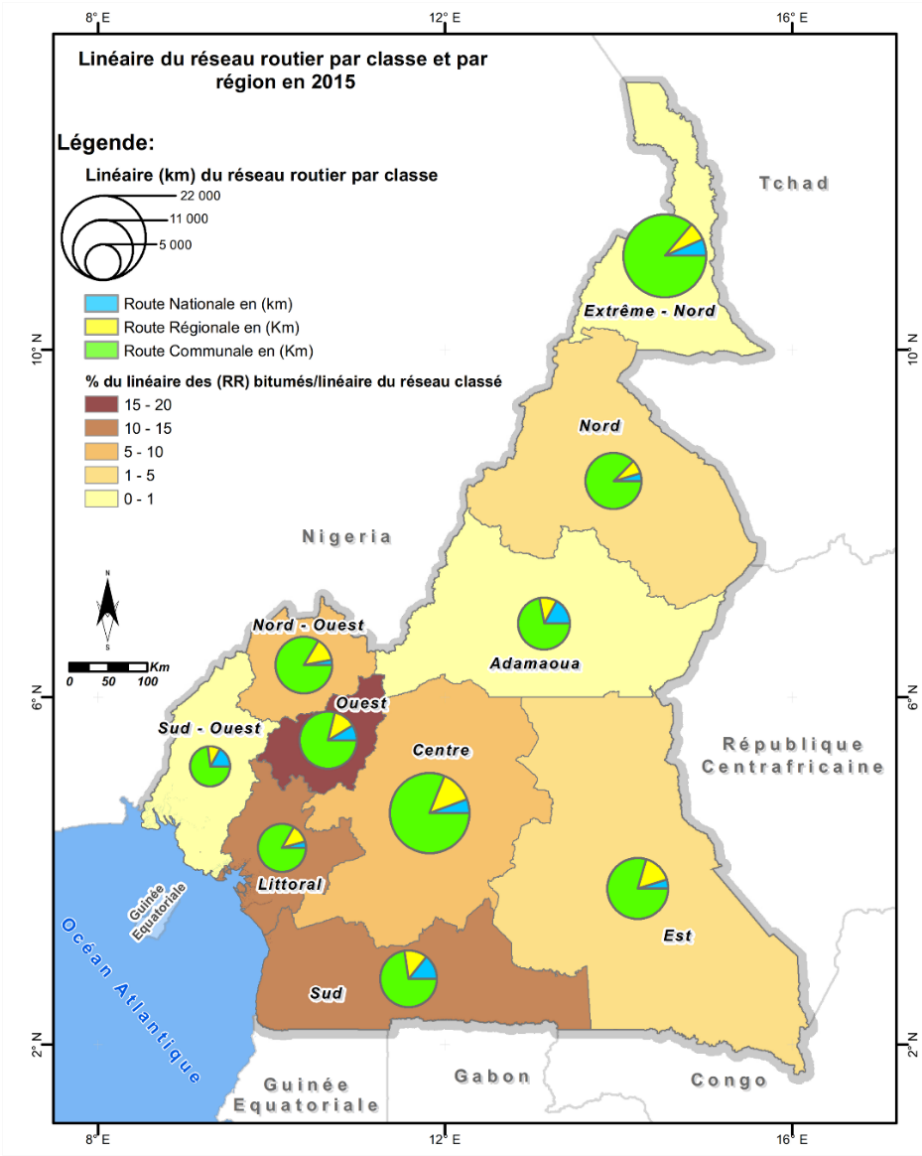
Région	RB (km)	RT (km)	Total (km)
AD		973	973
CE	267	2 559	2 825
EN	95	1 877	1 972
ES	12	1 618	1 630
LT	138	845	983
NO	50	1 298	1 348
NW	57	785	842
OU	281	1 118	1 400
SU	142	1 262	1 404
SW		546	546
Total général	1 042	12 882	13 924

Sources MINTP, 2019

Tableau 104 : Réseau routier bitumé du Cameroun en 2017

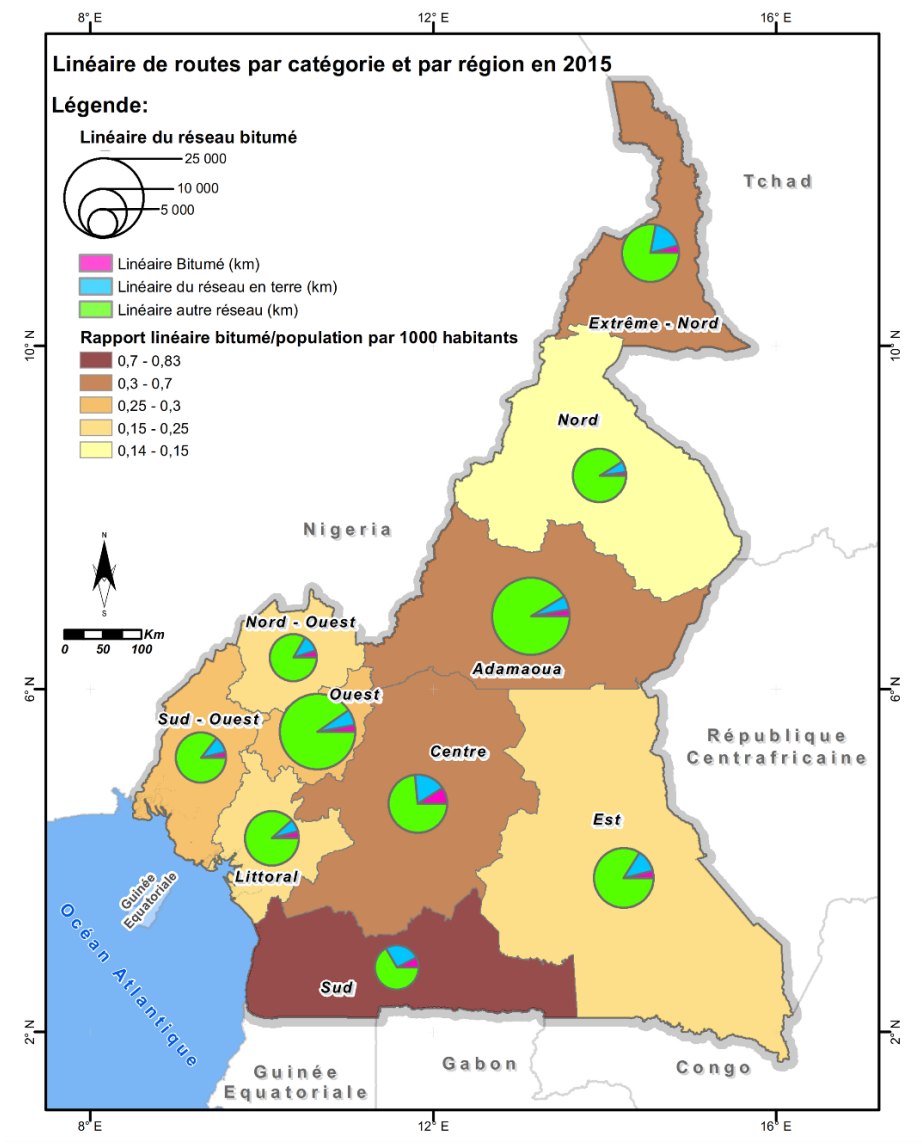
Région	RRB (km)	RNB/Région
AD		615
CE	267	756
EN	95	466
ES	12	563
LT	138	332
NO	50	543
NW	57	200
OU	281	304
SU	142	474
SW		317
Total général	1042	4570

Sources MINTP, 2019



Sources: DPPN, Groupe STUDI, ST2I, 2015

Carte 93 : Linéaire du réseau routier par classe et par région en 2015



Sources: MINTP (DPPN), Groupe STUDI, ST2I, 2015

Carte 94 : Linéaire de route par catégorie et par région en 2015

Les régions de l'Ouest, du Centre, du Sud et du Littoral sont les plus couvertes en routes bitumées. La région de l'Ouest compte le pourcentage le plus élevé de linéaire de routes rurales bitumées par rapport au réseau classé. Elle est suivie du Littoral et du Sud. L'Extrême-Nord et le Centre qui comptent les pourcentages les plus élevés de routes communales, suivies de l'Est, du Nord-ouest et du Nord. Le ratio linéaire bitumé/population par 1000 habitants est meilleur dans la région du Sud alors que l'Adamaoua et l'Ouest comptent le linéaire les plus élevé (en kilomètre). Le linéaire de route bitumée reste très faible. Des efforts sont consentis par le gouvernement pour réduire ces écarts et sortir les grands bassins de production agricoles de l'enclavement.
L'élément majeur à relever concernant la liaison (Capitales nationales) / (Chefs-lieux de Régions) consiste dans l'inexistence d'un trajet plus droit entre Yaoundé et Ngaoundéré. La difficulté d'accès entre l'Ouest et le Nord du pays. Les aménagements sont nécessaires sur les axes tels que Bafoussam-Bamenda, Ngaoundéré-Garoua, Buea-Bamenda sans passer par Bafoussam, Douala-Edea-Eseka-Ebolowa,Ebolowa-Sangmelima/ Meassamena/AbongMbang/Bertoua.

Tableau 105 : Distances interurbaines (en km) entre les chefs-lieux de région

Localité	Bafoussam	Bamenda	Bertoua	Buea	Douala	Ebolowa	Garoua	Maroua	Ngaoundéré	Yaoundé
Bafoussam/OUE/Mifi	0	79	547	265	253	429	884	1085	610	295
Bamenda/NOU/Mezam	79	0	627	313	302	508	960	1161	686	374
Bertoua/EST/Lom et Djérem	547	627	0	642	578	454	773	974	496	337
BUEA/SOU/Fako	265	313	642	0	64	365	1148	1349	874	307
Douala/LIT/Wouri	253	302	578	64	0	301	1137	1338	863	243
Ebolowa/SUD/Mvila	429	508	454	365	301	0	1108	1308	834	152
Garoua/NOR/Bénoué	884	960	773	1148	1137	1108	0	201	276	956
Maroua/ENO/Diamaré	1085	1161	974	1349	1338	1308	201	0	477	1156
Ngaoundéré/ADA/Vina	610	686	496	874	863	834	276	477	0	682
Yaoundé/CEN/Mfoundi	295	374	337	307	243	152	956	1156	682	0

Sources : MINTP 2019

Autoroutes en cours de construction

Les 21 premiers kilomètres de l'Autoroute Douala-Yaoundé ont été livrés en 2017 et les travaux se poursuivent pour boucler les 68,3 Km de la phase1. La poursuite de la construction de l'Autoroute Kribi – Edéa (phase 1 : Lolabé-Kribi 38,5 Km) ainsi que Yaoundé-Nsimalen qui est déjà presque achevée (11,3 Km).

Tableau 106 : Autoroutes en cours de construction

Désignation	Numéro Route	Itinéraire	Linéaire (Km)	Montant (en milliards FCFA)	Type de travaux	Avancement
AUTOROUTES	N3	Yaoundé-Douala (phase1)	68,3	345,781	Construction	En cours
	N7	Kribi-Lalobé	38,5	250	Construction	En cours
	Urbain	Yaoundé-Nsimalen	11,3	78	Construction	En cours
TOTAL			**118,1**	**673,781**		

Sources : MINTP 2019

L'ensemble de la configuration du réseau routier camerounais est structuré autour de la « boucle de base Douala-Yaoundé-Bafoussam-Douala ».
La deuxième grande boucle macro-structurante, en cours de développement, sera celle de Yaoundé-Bertoua-Ngaoundéré-Bafoussam-Yaoundé. Viennent ensuite deux arcs structurants : un premier arc littoral-atlantique « Buea-Douala-Edea-Kribi » et un deuxième arc parallèle au premier mais plus continental :

Bamenda-Bafoussam-Yaoundé-Ebolowa ; coupant au centre l'ensemble de ce dispositif, dans un sens Sud-Sud-Ouest/Nord-Nord-Est, vient se mettre en place le nouvel axe majeur Yaoundé-Ngaoundéré-Garoua-Maroua, qui complète la macro-architecture du réseau camerounais.

Les régions du Littoral, de l'Est, de l'Ouest et de l'Extrême-Nord présentent la meilleure desserte possible. Cela est relativement remarquable pour la région Est à caractère forestier prédominant. A l'opposé de ces régions, le Sud a l'indice de connectivité le plus faible : pour aller d'Ebolowa à Kribi (2 localités de la même région) il faut faire le détour par les régions du Centre et du Littoral.

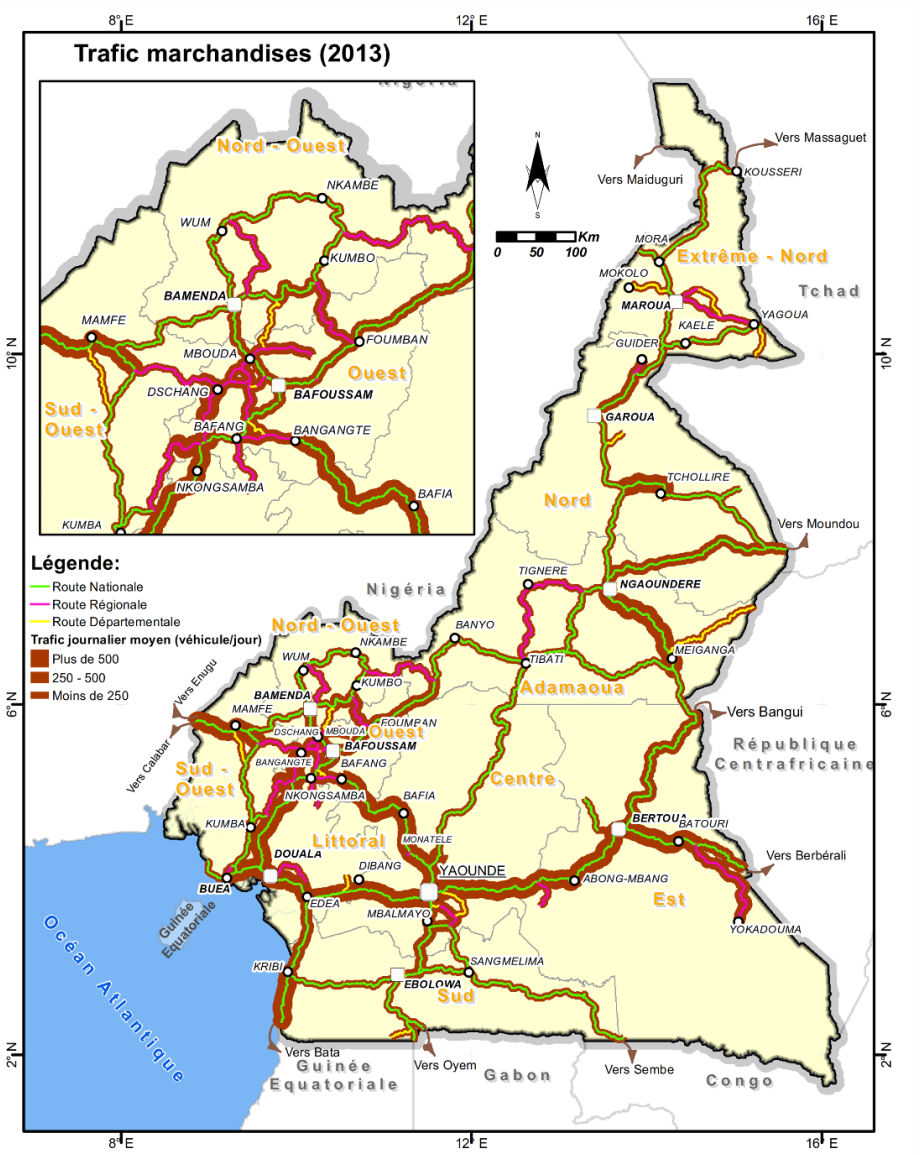
Yaoundé polarise les grandes liaisons nationales, et les liaisons internationales via :

La Nationale 1 : L'axe le plus important du pays pour le transport routier des marchandises et des personnes. Il prend naissance à Yaoundé et passe par Bertoua, N'Gaoundéré, Garoua, Maroua pour atteindre Ndjamena la Capitale du Tchad via la ville de Kousseri. Cet axe permet par ailleurs d'autres liaisons avec la RCA par le biais de la ville frontalière de Garoua Boulaï. La Nationale 10, qui relie Yaoundé à Bertoua, est un axe secondaire qui rejoint la N1 au niveau de cette ville.

La Nationale 2 : L'axe qui relie Yaoundé aux frontières sud du pays et assure la connexion avec le Gabon et la Guinée Equatoriale. Cette route permet aussi les échanges de la capitale avec les villes d'Ebolowa et d'Ambam (Sud) et la ville de Mbalmayo (Centre).

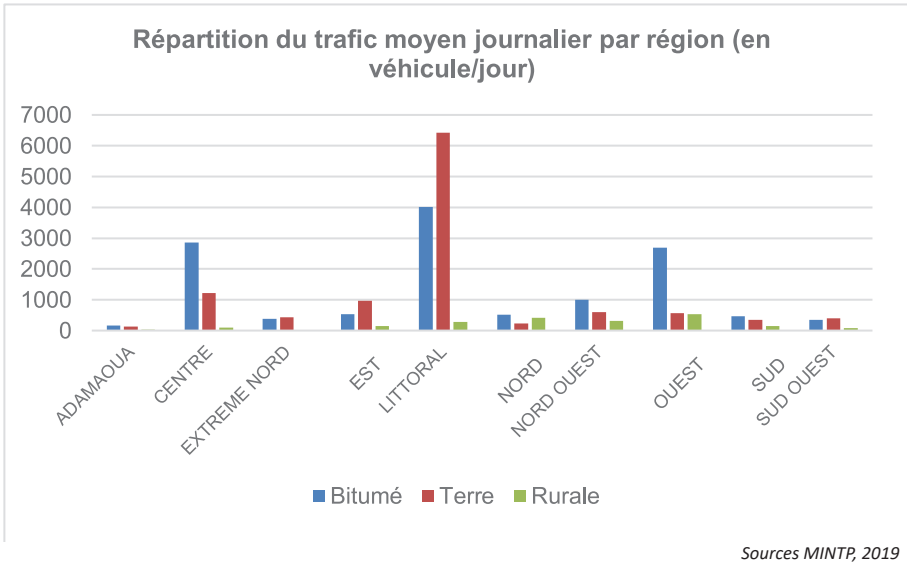
La Nationale 3 relie Yaoundé à Douala, capitale économique et principal port. Cet axe permet les liaisons entre Yaoundé et la région du Centre au triangle constitué par Buéa, Limbé et Tiko (Sud-Ouest).

La Nationale 4 : l'axe qui relie Yaoundé au nord-ouest du pays : Bafoussam, Bamenda au niveau de laquelle il fait jonction à la Nationale 6 qui relie l'Ouest du pays à l'Adamaoua.



Sources: MINTP, Groupe STUDI, ST2I, 2015

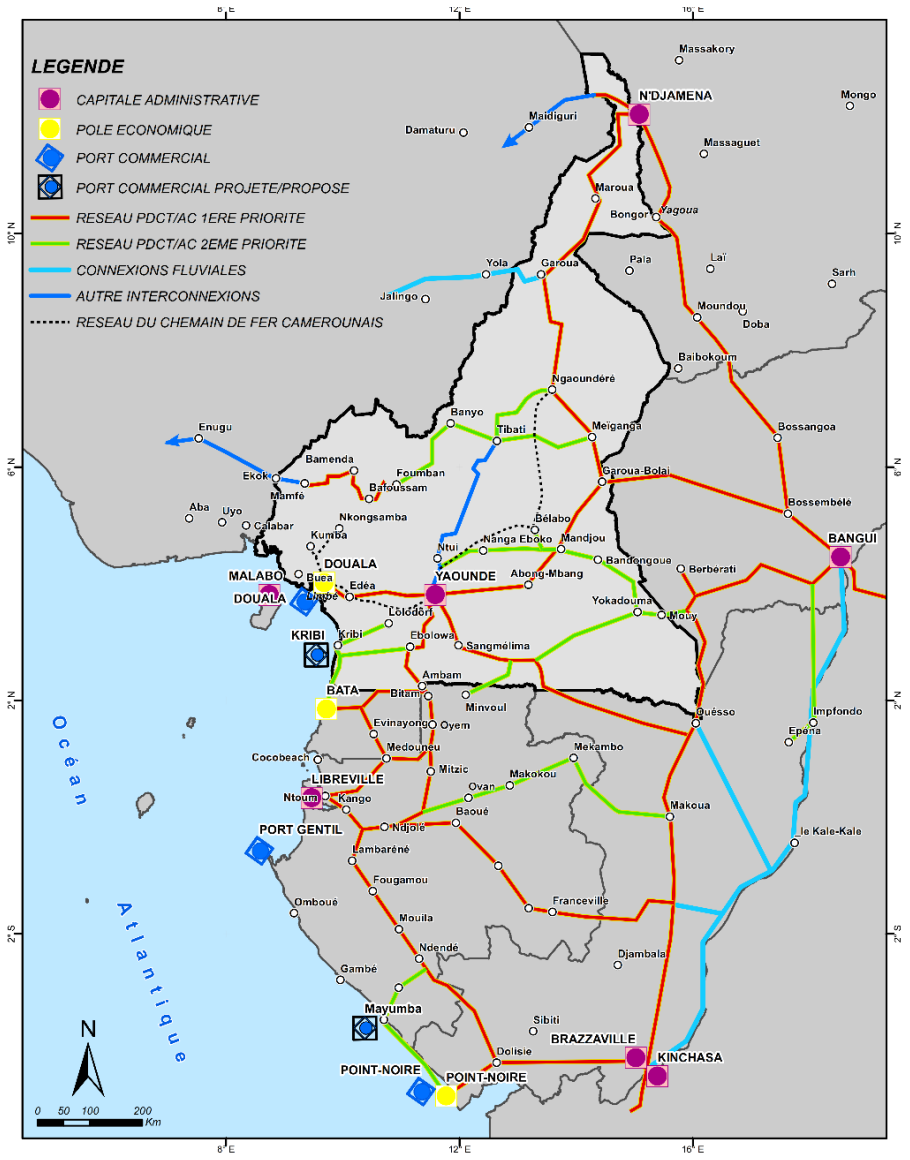
Carte 95 : Trafic marchandises (2013)



Sources MINTP, 2019

Figure 127 : Répartition du trafic moyen journalier par région (en véhicule/jour)

L'analyse des données disponibles montre que le Cameroun enregistre en moyenne 16 583 accidents de la route chaque année avec plus de 1500 personnes décédées, des chiffres très élevés comparés à ceux des pays développés, compte tenu du taux de motorisation, du linéaire du réseau routier, du niveau de trafic et du nombre d'habitants dans le pays. Il faut reconnaitre que la tendance est à la baisse car entre 2011 et 2016 le nombre de blessés est passé de 3522 à 2895 et le nombre de morts sur la même période est passé à 1588 morts (TRANSTAT 2018)



Sources : SNADT, Volume3 : Réseau et équipements socio-collectifs, 2015

Carte 96 : Corridors et axes d'échanges internationaux

TRANSPORT MARITIME

STRATÉGIE ET CADRE INSTITUTIONNEL

Pour la période 2020-2030, la nouvelle SND30 envisage d'actualiser et poursuivre la mise en œuvre du schéma directeur portuaire avec notamment la construction du port en eau profonde de Limbé et la construction des terminaux spécialisés du port de Kribi. Il sera également question de promouvoir : (i) le développement du transport fluvial et lacustre à travers la réhabilitation du port fluvial de Garoua ; (ii) la promotion des activités de maintenance à travers la modernisation du Chantier Naval ainsi que l'achèvement et l'exploitation du projet Yard pétrolier de Limbe ; (iii) la construction des ports secs en liaison avec les projets intégrateurs de l'Afrique Centrale. Afin de mieux relier les îles de Manoka et la presqu'île de Bakassi au reste du territoire national, le gouvernement envisage d'y construire des débarcadères modernes.

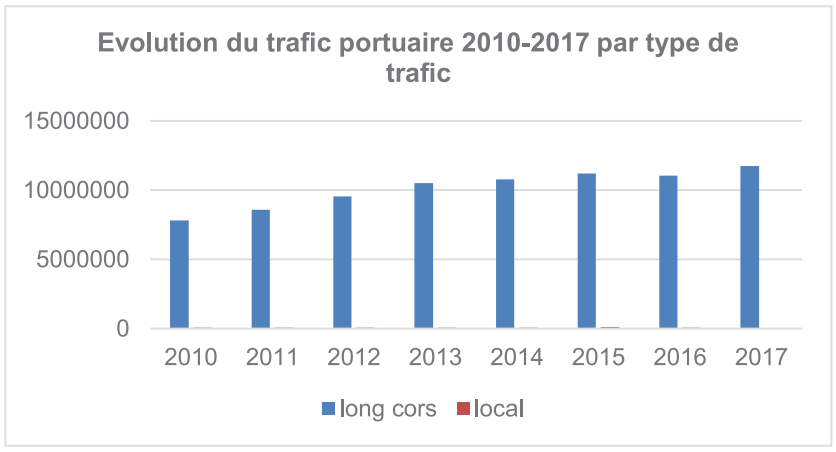
Le transport maritime et fluvial est régi au Cameroun par un certain nombre de textes de portée générale, et les différents décrets relatifs à la création des Ministères en charge du secteur (MINT).

Le Cameroun ne dispose pas d'une loi portant orientation des transports maritime et fluvial. Il existe cependant un certain nombre de dispositions de droit international ou régional qui s'appliquent au secteur des transports maritimes.

LES INDICATEURS DU SECTEUR DU TRANSPORT MARITIME

Le pays est doté de quatre ports autonomes à savoir Douala, Limbé, Kribi et le port fluvial de Garoua. L'essentiel du trafic se concentre au port de Douala qui a une capacité d'accueil de 12 millions de tonnes et une capacité de stockage de 11millions de tonnes. Entre 2010 et 2017. Le trafic maritime a connu une légère variation. Les importations et les exportations de marchandises qui constituent l'essentiel de ce trafic évoluent en dents de scies. Les importations et exportations en 2017 étaient respectivement de 2 514 284 tonnes et 1 938 504 tonnes.

Le Port Autonome de Kribi avec un chenal de 650 mètres, 2 terminaux avec une capacité d'accueil de 250 000 EVP pour un volume de trafic en 2017 de 1,2 millions de tonnes. Le nombre de navires y ayant accosté la même année est de 4812. Dans le Port Autonome de Limbé, en 2017, le nombre de navires était de 8446/an. Le trafic portuaire international de Douala est passé de 7 797 020 t à 1 1756 695 t entre 2010 et 2017, soit une augmentation de 66,31%. Le trafic local pendant cette période a baissé de 82 017 t à 40 207 t.

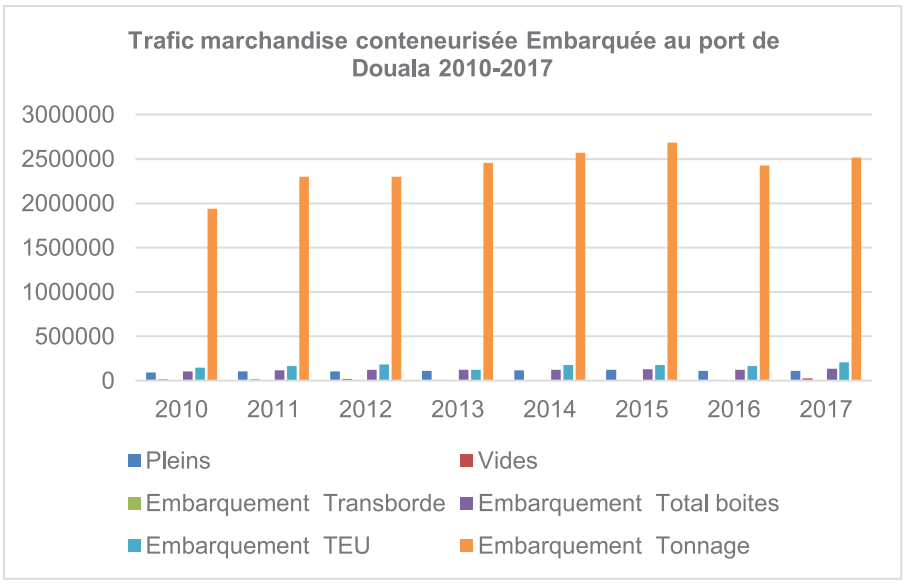


Sources PAD, 2018

Figure 128 : Evolution du trafic portuaire 2010-2017 par type de trafic

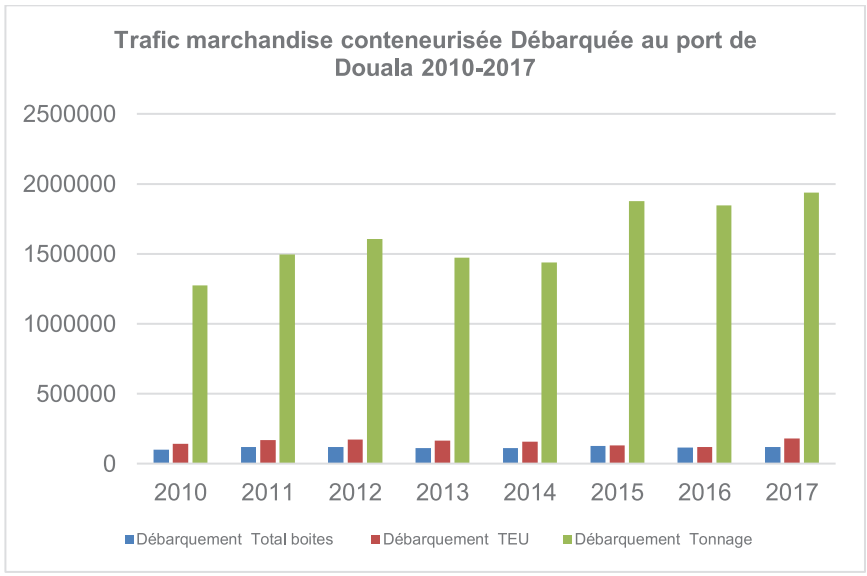
TRAFIC DU TCHAD ET LA RCA TRANSITANT PAR LE PORT DE DOUALA.

On note une augmentation du trafic à destination du Tchad transitant par le port de Douala entre 2016 et 2017 de 9,10%. Sur la même période, le trafic à destination de la RCA a connu une augmentation de 37,39%.



Sources PAD, 2018

Figure 129 : Trafic marchandise conteneurisée embarquée au port de Douala 2010-2017



Source : Annuaire statistique du Mint 2018

Figure 130 : Trafic marchandise conteneurisée débarquée au port de Douala 2010-2017

Le trafic conventionnel au cours de l'année 2017 représente 3 348 994 tonnes soit 28,48% du trafic au long cours. Le trafic vrac se situe en 2017 à 3 954 823 tonnes contre 4 146 861 tonnes en 2016, soit une baisse de 192 038 tonnes représentant 33,64% (2017) contre 37,63% en 2016. Le trafic conteneurisé croît de 4,15% et se situe à 4 452 878 tonnes en 2017 contre 4 267 864 tonnes en 2016, pour 386 371 TEU (Twenty Equivalent Unit) représentant 251 210 boites. Cette tendance affecte tant les TEU que la marchandise et, aussi bien à l'embarquement qu'au débarquement.

Le trafic global au port de Kribi en 2017 est d'environ 3 777 427 tonnes pour 39 navires. Au port de Limbé, une importante activité de cabotage se déroule principalement à Tiko où le trafic a baissé de 26,09% en 2017, enregistrant 6 242 tonnes contre 8 446 tonnes en 2016. Cette diminution est consécutive à la situation sécuritaire dans la région du Sud-Ouest.

LE TRANSPORT FLUVIAL

La présence de nombreux fleuves et lacs est un atout important de promotion du transport fluvial et lacustre. Mais les voies navigables sont peu ou pas entretenues. C'est aussi le cas des aménagements portuaires à l'intérieur du pays. Il n'existe pas une vision de développement du sous-secteur fluvial.

Quelques rivières, ou parties de rivières, sont navigables, de façon permanente ou selon la saison. On trouve notamment les ports fluviaux suivants : Garoua sur la Bénoué, Behondo sur la rivière Nyong, Mouloudou sur le Ngoko, Yabassi sur le Wouri et Mamfé sur la Cross River (le fleuve Cross River est navigable jusqu'à Mamfé et assure une partie non négligeable de transport de marchandises entre le Nigeria et le Cameroun). Le fleuve Moungo est aussi partiellement navigable.

Le système fluvial international constitué par le fleuve Congo et ses principaux affluents en rive droite, l'Oubangui et le Shangha, communément appelé la trans-équatoriale, a toujours été une voie d'intégration physique et d'échanges pour la République Centrafricaine, la République du Congo, la République du Cameroun et la République Démocratique du Congo.

On évalue à environ 2350 km, la longueur des voies navigables, avec des conditions de navigabilité variables d'un bief à l'autre. Présentement la voie fluviale, a perdu l'important rôle qu'elle a joué dans le passé au bénéfice d'autres modes de transport.



Source : Monographie du Département de la Benoué (2016) INC

Photo 22 : Embarquement sur la retenue de la Bénoué à Lagdo (2016)



Source : Monographie du Département de la Benoué (2016) INC

Photo 23 : Quai d'embarquement/débarquement sur le Faro à Touroua, département de la Benoué ; frontière Nigéria (2016)

Transport aérien

Stratégie et cadre institutionnel

La nouvelle SND30 devra permettre non seulement de renforcer la mise aux normes des aéroports internationaux et de moderniser les aéroports secondaires, mais aussi de rentabiliser la compagnie aérienne nationale par la mise en œuvre d'un plan de redressement.

En outre, le Gouvernement se propose de : (i) construire un nouveau terminal à l'aéroport international de Douala avec une nouvelle piste d'atterrissage ; (ii) procéder à la mise à niveau de l'aéroport international de Garoua ; et (iii) densifier le trafic local des personnes et du fret par le transporteur national et les opérateurs privés à travers la libéralisation du secteur, en conformité avec la directive de l'Union Africaine sur la 5ème liberté. Par ailleurs, des études de faisabilité seront menées en vue du développement d'un aéroport de classe mondiale situé dans la zone métropolitaine de Douala.

La politique du transport aérien du pays est sous la responsabilité du Ministère des Transports à travers la Direction de l'Aviation Civile (DAC) et l'Autorité Aéronautique du Cameroun du Cameroun ou Cameroon Civil Aviation Authority (CCAA) qui assure la mise en œuvre des programmes de développement.

Indicateurs du secteur du transport aérien

Le Cameroun est desservi par plusieurs aéroports dont quatre internationaux (Douala, Yaoundé-Nsimalen, Garoua et Maroua-Salak) et trois secondaires (Ngaoundéré, Bafoussam et Bamenda).

Une augmentation des vols est observée entre 2006 et 2007. Elle est suivie d'une baisse générale du trafic puis une reprise durant le triennat 2016-2018. L'évolution du trafic international reste modérée avec 3,4 % par an. Le nombre total de voyageurs a connu une hausse, passant de 1 491 788 en 2014 à 1 724 845 passagers au cours de l'année 2017

L'amélioration du trafic aérien s'est concrétisée par l'évolution du nombre de passagers de 1 374 179 à 1 911 114 entre 2016 et 2018, repartie entre 1 069 967 passagers à l'international, 452 350 passagers en interne et 388 797 passagers en transit. Toutefois, la bonne performance des mouvements de vols au niveau national masque la régression des vols réguliers commerciaux, qui ont enregistré une baisse de l'ordre de -04,30% durant la période 2017-2018, passant de 27 458 vols en 2017 à 26 277 vols en 2018, de même que celle des vols non réguliers commerciaux avec un taux de croissance moyen de -33,40% sur la même période, passant de 2 491 vols en 2017 à 1 659 vols en 2018. Le développement des mesures de sûreté et de sécurité a participé au développement du flux de passagers sur le réseau international, où le nombre total est passé de 1 148 056 en 2016 à 1 348 591 en 2018. Cette progression se traduit notamment par une évolution positive du nombre de passagers à l'arrivée et au départ, respectivement de 787 653 en 2016 à 1 105 686 en 2018 pour les arrivées et de 586 526 en 2016 à 805 428 en 2018 pour les départs. Par ailleurs, le fret et le courrier transporté de/vers le Cameroun sur la période 2016-2018 a connu une régression, avec un taux de croissance moyen annuel de -06,49%.

L'aéroport de Yaoundé-Nsimalen dessert la capitale et le Cameroun, il ambitionne d'accueillir un million cinq cent mille passagers et cinquante mille tonnes de fret par an. L'aéroport de Douala dessert la capitale économique du Cameroun. Il côtoie la mer et bénéficie d'une grande demande traditionnelle du trafic aérien.

Tableau 107 : Évolution du trafic des aéroports internationaux au Cameroun entre 2016 et 2017

Aéroports	Nature du vol	Mouvements d'avion		Passagers		Passagers en Transit		Fret (Tonnes)	
		2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Douala	National	3 412	6 843	42 846	77 760	31 644	49 563	87,11	3,77
	CEMAC	5 010	5 002	157 057	286 464	35 450	42 492	171,01	163,27
	International	5 297	6 234	457 415	403 138	115 680	140 520	20 118,44	13 270,34
	Total	**13 719**	**18 079**	**657 318**	**767 362**	**182 774**	**232 575**	**20 376,56**	**13 437,38**
Garoua	National	3 408	2 603	26 997	41 874	2 802	746	52,02	85,23
	CEMAC	298	36	284	210	185	48	-	2,38
	International	68	22	-	4 169	-	-	-	-
	Total	**3 774**	**2 661**	**27 281**	**46 253**	**2 987**	**794**	**52,02**	**87,61**
Maroua-Salak	National	1 473	1 381	36 266	59 316	435	559	22,51	74,59
	CEMAC	68	289	2 867	3 166	75	224	0,67	0,06
	International	-		-	59	-	-	-	-
	Total	**1 541**	**1 670**	**39 133**	**62 541**	**510**	**783**	**23,18**	**74,65**
Yaoundé-Nsimalen	National	3 613	4 688	61 728	129 523	17 152	35 023	7,51	3 641,70
	CEMAC	1 182	1 054	13 996	8 933	3 391	10 184	18,92	7,88
	International	3 981	3 352	306 928	339 605	54 644	60 186	5 027,00	5 124,00
	Total	**8 776**	**9 094**	**382 652**	**478 061**	**75 187**	**105 393**	**5 053,43**	**8 773,58**

Source : Bulletin statistique de la CCAA, édition 2018

L'évolution du trafic des aéroports internationaux entre 2016 et 2017 montre une nette progression, exepté celui de Maroua. Il est observé la prédominance de l'aéroport de Douala pour ce qui est du transport des passagers de/vers l'internationaux. Ensuite, on note une prééminence de l'aéroport de Yaoundé-Nsimalen pour ce qui est du transport des passagers dans l'hinterland. Enfin, il ressort que ce sont ces deux aéroports internationaux qui enregistrent l'essentiel des passagers en transit.

Tableau 108 : Evolution des flux de passagers par aéroport a l'arrivée et au départ entre 2016 et 2017

AIRPORTS	Voyageurs 2016				Voyageurs 2017			
	ARR	DEP	TRANSIT	TOTAL	ARR	DEP	TRANSIT	TOTAL
BAFOUSSAM	434	394	75	903	5460	5365	112	10937
BAMENDA					3334	2975	94	6403
DOUALA	304276	353042	182774	840092	346923	420439	232575	999937
GAROUA	14398	12883	2987	30268	23052	23201	763	47016
MAROUA SALAK	19832	19532	510	39874	31468	31073	793	63334
NGAOUDERE	2658	1839	706	5203	6232	6303	1593	14128
YAOUNDE NSI-MALEN	183816	442836	75187	701839	236765	241296	119509	597570
TOTAL	525414	830526	262239	1618179	653234	730652	355439	1739325

Source : Bulletin statistique de la CCAA, édition 2018

Bien que les flux totaux de passagers pour tous les aéroports aient progressé de 7% en 2017 par rapport à l'année précédente 2016. Le nombre de passagers à l'arrivée des vols a augmenté de 20%. Alors que les passagers au départ ont baissé de 12%. Cette baisse ne s'est manifestée qu'à l'aéroport international de Yaoundé – Nsimalen. Ceci limite le taux de croissance des passagers du terminal transportés en 2017 pour tous les aéroports à 2% de plus que l'année précédente 2016.

PERSPECTIVES

Le plan d'action à court terme développé par la stratégie retient un coût de financement du sous-secteur de 2 milliards FCFA sur la période 2012 - 2016. Le Gouvernement du Cameroun a adopté un programme de Réhabilitation, de Modernisation et de Développement des aéroports (Programme RMD), constitué d'un recueil de projets catégorisés et priorisés qui se traduit par un besoin en investissement dont le financement est estimé à 48 milliards 215 millions de francs CFA.

TRANSPORT FERROVIAIRE

CADRE INSTITUTIONNEL ET STRATÉGIE

Au niveau gouvernemental, le suivi des activités du secteur ferroviaire est assuré par la Direction du Transport Ferroviaire (DTF) au MINT. Il existe un Plan Directeur Ferroviaire National (PDFN) qui fixe le cadre du développement du sous-secteur et les priorités à court, moyens et long terme.

Le chemin de fer est le moyen le plus utilisé pour le transport des personnes entre le nord et le sud du pays ; il est également très utilisé pour l'acheminement des marchandises entre le port de Douala et Ngaoundéré. La stratégie de modernisation du réseau ferroviaire comme stipulée dans le Plan Directeur Ferroviaire National (PDFN) est basée sur trois principaux piliers : (i) conserver et exploiter pleinement le réseau actuel (écartement métrique) et développer des nouvelles interconnexions à écartement standard ; (ii) raccorder le réseau aux réseaux des pays voisins en vue de favoriser l'intégration régionale et (iii) développer de nouveaux services de transport ferroviaire urbain. Il s'agit de réaliser en priorité les tronçons les plus rentables, et ensuite, à financer les autres tronçons moins rentables.

Dans la perspective de promouvoir ce mode de transport privilégié par l'industrialisation et de pouvoir répondre aux besoins de transport de masse entre les villes et régions du pays, la nouvelle SND30 prévoit de : (i) mettre en place une structure de gestion du patrimoine ferroviaire afin d'assurer une maintenance et une réhabilitation adéquate du réseau ferroviaire ainsi que la mise à niveau du réseau aux normes et standards internationaux, notamment Douala-Yaoundé ; (ii) poursuivre la construction de 1500 km de chemin de fer supplémentaires, notamment par l'extension du réseau Douala-Ngaoundéré, Ngaoundéré-N'Djamena, Kribi-Edéa, Douala-Limbé. Les perspectives de mise en place des projets industriels structurants dans le cadre de cette deuxième phase de la Vision, vont accélérer la mise en œuvre du Plan Directeur Ferroviaire telle qu'initialement projetée.

INDICATEURS DU SECTEUR DU TRANSPORT FERROVIAIRE

Le Cameroun dispose d'une ligne de chemin de fer vieille de plus 40 ans. L'étendue du réseau ferroviaire camerounais est de 1104km dont Douala-Yaoundé (TRANSCAM I d'une longueur de 263 km), Yaoundé-Ngaoundéré (TRANSCAM II, d'une longueur de 622 km), Douala-Mbanga (74 km), Mbanga-Kumba (27 km). Depuis la privatisation de la REGIFERCAM devenue CAMRAIL en 1999, le trafic ferroviaire s'est considérablement amélioré. En revanche, les quantités de marchandises transportées sont en baisse depuis 2003. Cela est imputable au recul de la production des principales marchandises transportées notamment le bois (grumes), les hydrocarbures, le coton, la farine et les céréales. Malgré cette chute progressive (dont près de 9% entre 2007 et 2008), les recettes de la CAMRAIL sont plutôt en hausse. Elles sont passées de 43 milliards en 2005 à 58 milliards en 2008 soit une variation de près de 36%. Les recettes ont connu une légère baisse en 2009 avec 57 milliards. Depuis l'accident d'Eséka du 21 octobre 2016, les recettes ont de nouveau connu une baisse avoisinant les 39 milliards en 2017.

PERSPECTIVES

Le gouvernement compte procéder à l'acquisition d'un nouveau matériel roulant pour Camrail et actualiser son Plan Directeur Ferroviaire National.

Un programme d'investissement d'un montant de 350 Millions €, avec une contribution de l'Etat camerounais à hauteur de 109 Millions €, a été adopté et porte sur la réalisation au cours de la période 2009 – 2020 d'actions relatives au (i) renouvellement des installations de certains tronçons ferroviaires, (ii) l'acquisition de nouvelles voitures voyageurs et (iii) le renouvellement du parc des locomotives.

Tableau 109 : Evolution du trafic global du secteur ferroviaire

ANNEES	2014	2015	2016	2017
MARCHANDISE (Tonnes/AN en millions)	1,7	2	2	1
VOYAGEURS/AN (en millions)	1,6	2	2	0,9
LOCOMOTIVES	60	56	59	51
VOITURES VOYAGEURS	103	103	63	33
WAGONS	1234	1234	1234	1234
SIEGE KM OFFERTS (en millions)	0,7	0,7	0,6	0,2

Source : CAMRAIL/MINT, annuaire MINT

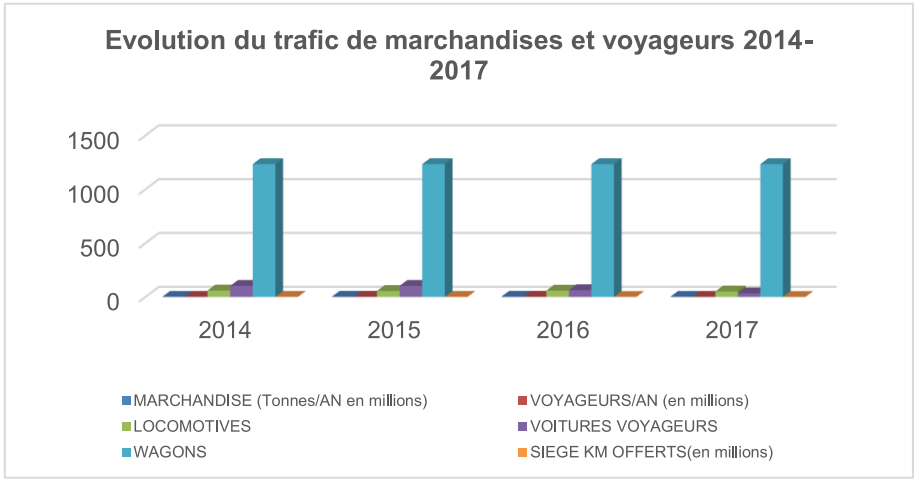


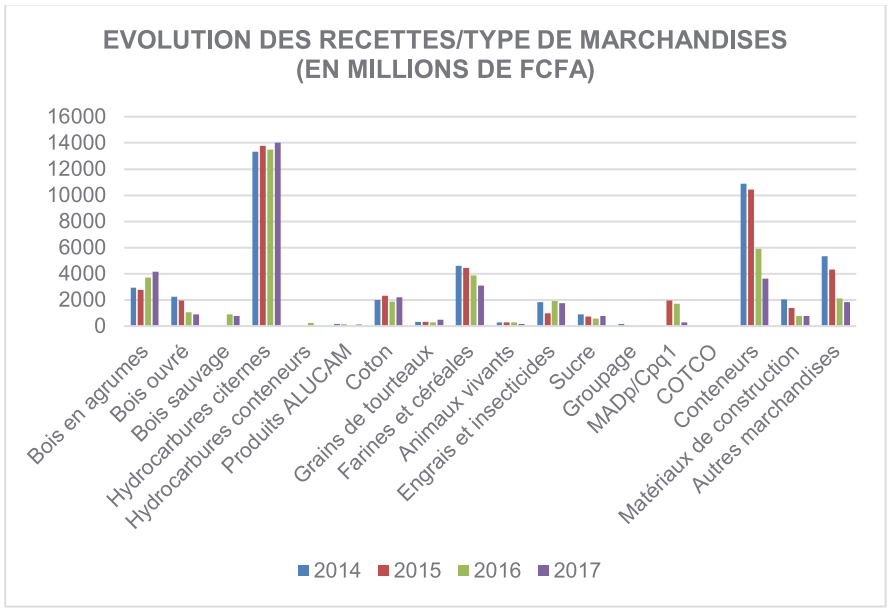
Figure 131 : Evolution du trafic de marchandises et voyageurs 2014-2017

Après avoir connu une hausse en 2015 et 2016, le trafic global de marchandises et de voyageurs a amorcé une baisse brutale en 2017 1 million de tonnes/an et 0,9 million de voyageurs/an. Il est à noter que le gros des voyageurs est enregistré sur la ligne TRANSCAM II (ligne du Nord) car les principaux trains voyageurs de la Ligne TRANSCAM I sont suspendus depuis Octobre 2016. L'impact sur les recettes est visible sur la Figure 133. Le bois, les hydrocarbures, conteneurs, farines et céréales et autres marchandises sont les principales sources de revenus de la Camrail.

Tableau 110 : Indicateurs qualité du transport ferroviaire (2014-2017)

RUBRIQUES	ANNEES			
	2014	2015	2016	2017
Nombre de déraillements trafic voyageur	4	1	2	1
Nombre de déraillements trafic marchandise	16	20	15	21
Pannes de locomotives	317	448	384	408
Durée de rotation des wagons	9	10	10	9
Disponibilité des locomotives	84,8	82,74	81,3	81,84
Satisfaction clientèle (%)	65	77	ND	46

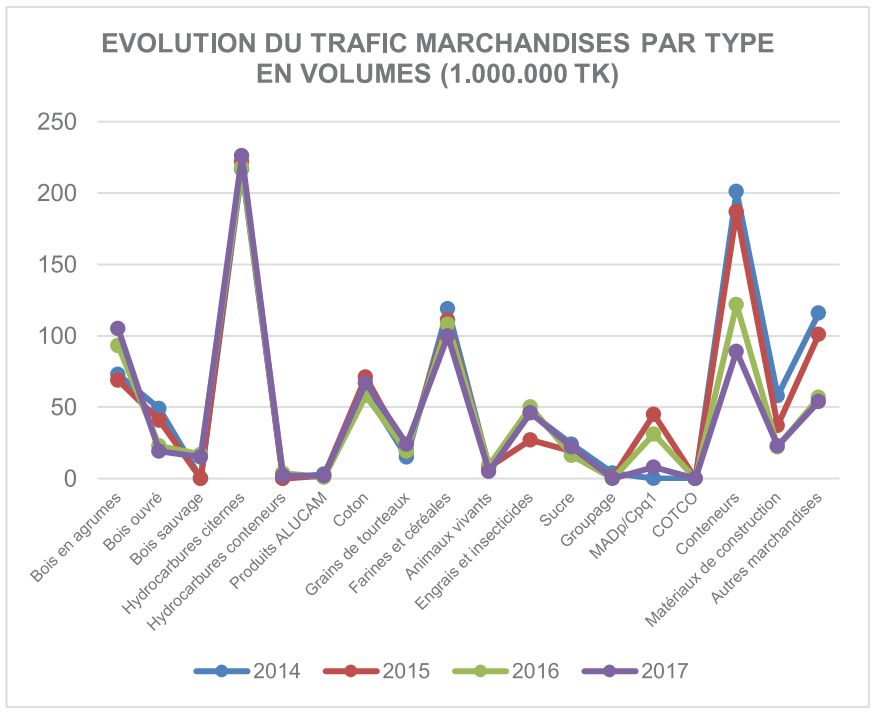
Source : CAMRAIL/MINT, annuaire MINT



Source : CAMRAIL/MINT, annuaire MINT

Figure 132 : Evolution des recettes par type de marchandises (en millions de FCFA)

Mis à part le bois sauvage et les hydrocarbures, le volume du trafic marchandises connaît une baisse conséquente en 2017.



Source : CAMRAIL/MINT, annuaire MINT

Figure 133 : Evolution du trafic de marchandises par type en volumes (1.000.000 TK)

Il en est de même pour le taux de satisfaction dont l'enquête présente les résultats ci-dessous. De 65% en 2014 et 77% en 2015 ce taux est de 46% en 2017.

Enfin, en vue d'améliorer le niveau de service de transport selon les normes et de résorber les déficits et gaps enregistrés dans ce domaine, la SND30 envisage d'orienter les interventions du gouvernement vers la construction, l'entretien ou la réhabilitation des infrastructures de transport routier, ferroviaire, maritime, fluvial, lacustre, et aérien. Ainsi, les actions prioritaires porteront sur : (i) le renforcement des programmes d'entretien et de réhabilitation des infrastructures ; (ii) l'extension et la densification des infrastructures et des réseaux de transport routier, ferroviaire, fluvial, maritime et aérien ; et (iii) le renforcement de la gouvernance du secteur. Le développement de ces infrastructures devra permettre d'assurer le désenclavement des bassins industriels, l'approvisionnement des usines en matières premières (particulièrement d'origine minière), l'écoulement des productions vers les marchés intérieurs et extérieurs, ainsi que le transport des personnes. Il s'agira concrètement de bitumer au moins 6000 km de routes (avec une priorité pour les 4800 km de routes nationales encore en terre), de densifier, avec l'appui de partenaires privés, à 5500 Km le linéaire du réseau ferroviaire à l'horizon 2030, avec la construction de 1500 km de chemin de fer supplémentaires, de poursuivre la mise en œuvre du schéma directeur portuaire avec notamment la construction du port en eau profonde de Limbé et la construction des terminaux spécialisés du port de Kribi, de construire un nouveau terminal à l'aéroport international de Douala avec une nouvelle piste d'atterrissage et de procéder à la mise à niveau de l'aéroport international de Garoua.



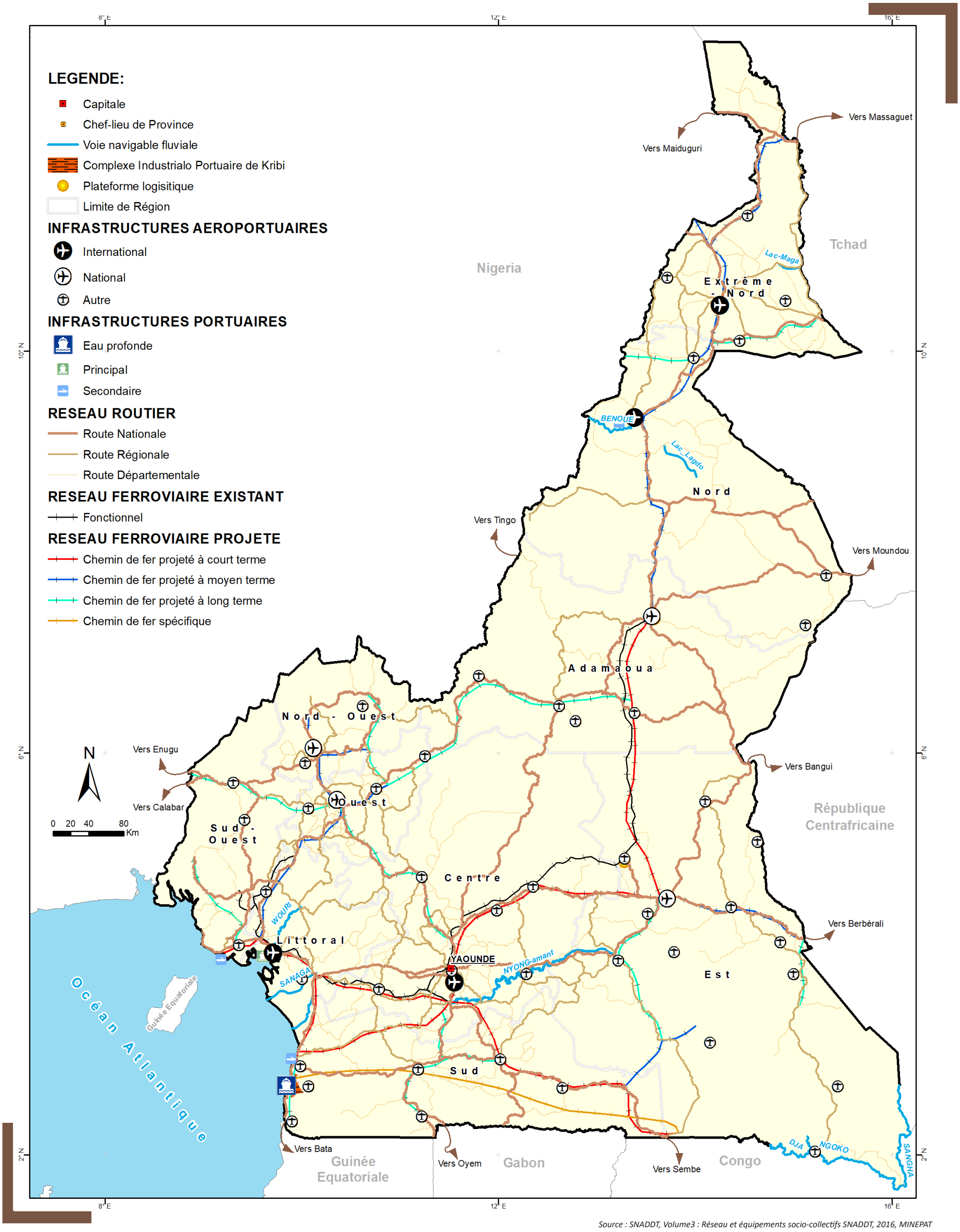
Source :https://discover-cameroon.com/transport-au-cameroun/



Source : https://www.crtv.cm/wp-content/uploads/2020/06/FB_IMG_1591620811607-800x445.jpg



Source : https://afrique.le360.ma/sites/default/files/styles/image_la_une_on_home_page/public/assets/images/2017/07/camrail.jpg?itok=gsfbDmz-



Source : SNADDT, Volume3 : Réseau et équipements socio-collectifs SNADDT, 2016, MINEPAT

Carte 97 : Carte des infrastructures de transport et de logistique du Cameroun

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)

Contexte général du secteur

Le Cameroun s'efforce, depuis plus d'une décennie, de combler le fossé numérique existant avec l'appui de plusieurs partenaires, malgré la situation économique morose que traverse la majorité des pays africains. L'économie numérique au Cameroun contribue à près de 5% au Produit Intérieur Brut (PIB).

Stratégie

L'économie numérique renferme trois piliers. Le premier pilier repose sur le développement des infrastructures de communications électroniques large bande et des secteurs de l'informatique et de l'électronique. Le deuxième et le troisième portent respectivement sur les activités nées du fait du développement des TIC et la transformation des secteurs d'activités existants, par l'intégration de l'usage des TIC. Le plan stratégique « Cameroun Numérique 2020 » se base sur la définition des axes stratégiques, des actions et priorités à fort impact sur l'aménagement numérique du territoire, l'intensification des usages des services.

En matière de TIC, la stratégie mise en œuvre avait pour but de maîtriser les coûts de production des produits et services, et partant, de réduire notamment les tarifs à l'utilisation généralisée des TIC par l'ensemble des citoyens et assurer le maillage du pays en fibre optique. Les actions menées ont permis des avancées dont la construction de 12000 Km de fibre optique.

Cependant, afin d'améliorer l'accessibilité à l'internet haut débit par tous et à moindre coût, la nouvelle SND30 entend poursuivre le développement d'un écosystème numérique de dernière génération et en faciliter l'accès au plus grand nombre, en assurant un espace numérique performant et sécurisé, avec un indice d'accès moyen supérieur à 0,4. Pour cela, il s'agira : (i) d'achever les projets pour la réalisation des travaux de pose de fibres optiques dont notamment le projet National Broadband Network II, le projet de mise en Réseau National des Télécommunications d'Urgence (RNTU) et le projet Central African Backbone ; (ii) de poursuivre le déploiement du réseau hinterland de fibre optique pour permettre le raccordement des usagers à l'infrastructure déjà réalisée et de protéger les transactions de données; (iii) d'améliorer le cadre de régulation garantissant les conditions d'une saine concurrence et l'ouverture du marché à de nouveaux acteurs du secteur; (iv) de passer totalement de l'analogique au numérique ; et (v) de développer des parcs numériques.

Cadre institutionnel, réglementaire et opérationnel

Le Ministère des Postes et Télécommunications est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement pour le secteur des Postes, des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication.

Les missions de régulation sont dévolues à l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART) et à l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC) ;

L'Ecole Nationale Supérieure des Postes, des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication (SUP'PTIC), quant à elle, assure la formation

En matière de communication électronique, les missions incombent aux opérateurs, notamment la CAMEROON TELECOMMUNICATIONS (CAMTEL), l'opérateur public qui établit et exploite les réseaux de transport, d'accès et de mobile. ORANGE, CAMEROUN, MTN CAMEROON et NEXTTEL comme opérateurs pour le réseau mobile.

Pour le secteur de la Poste, les missions d'exploitation incombent à CAMEROON POSTAL SERVICES (CAMPOST), opérateur public disposant d'un réseau de 234 bureaux de poste connectés à la fibre optique et d'un Datacenter et 28 opérateurs postaux privés, dont 26 sur le segment de la Messagerie et 02 sur le segment des transferts de fonds. Le taux d'occupation des boites postales qui est de 70 % en 2016 sur un total de 80 700 abonnés. La Campost compte actuellement 33 000 comptes courants, 350 000 épargnants, 100 clients grands comptes (Rapport d'activités, 2015).

Taux de pénétration, et de couverture

Au Cameroun, le secteur des TIC est intensément marqué par les télécommunications. Le marché du mobile a évolué à un rythme très fortement accéléré, jusqu'à présent, avec un accroissement du nombre d'abonnés de 18% en moyenne et par an, avant de commencer à se stabiliser. L'augmentation entre 2014 et 2015 n'ayant été que de 0,7%, ce qui exprime une quasi saturation. Le taux de pénétration passant ainsi de 30% en 2008 à 82,31% en 2015. L'évolution du nombre d'abonnés mobiles et CDMA s'accélère et atteint 4,78% en 2017. Il s'établit ainsi à 20,3 millions d'abonnés (CDMA et mobile) représentant un taux de pénétration de la population, estimé à 87,46%, en progression de 1,82 point par rapport à 2016 (85,64%). Le parc filaire classique de CAMTEL connaît un accroissement rapide de 55,86% par rapport à son niveau de l'année 2016. Pour une population de 23,3 millions en 2015, le Cameroun compte 2,5 millions d'utilisateurs d'Internet, soit un taux de pénétration de 10,7%. Le rythme d'évolution du nombre d'utilisateurs est très élevé, avec une moyenne annuelle de + 22,4% en moyenne et par an entre 2006 et 2011 et depuis s'est même accéléré, avec une moyenne de + 27,1% par an entre 2011 et 2015. Les informations collectées font état d'une légère baisse avec un taux de pénétration de 34.14 % en 2016 à 33.05 % en 2017.

Sur un nombre total de localités du Cameroun de 42861, les différents opérateurs de la téléphonie mobile arrivent à en couvrir 35708, soit un taux de couverture des localités de 83% pour l'année 2013. Le nombre total de cartes SIM actives, toutes technologies considérées (GSM, CDMA), dans le marché des communications électroniques camerounais a poursuivi sa progression au cours de l'année 2017 pour atteindre 20312264 abonnés, soit une hausse de 4,78% représentant 926 238 abonnés supplémentaires par rapport à son niveau de 2016. Les abonnés sur réseau filaire classique ont quant à eux enregistré en 2017 une forte croissance de 55,86%.

Tableau 111 : Evolution du parc des abonnés selon les types d'abonnement entre 2013 et 2017

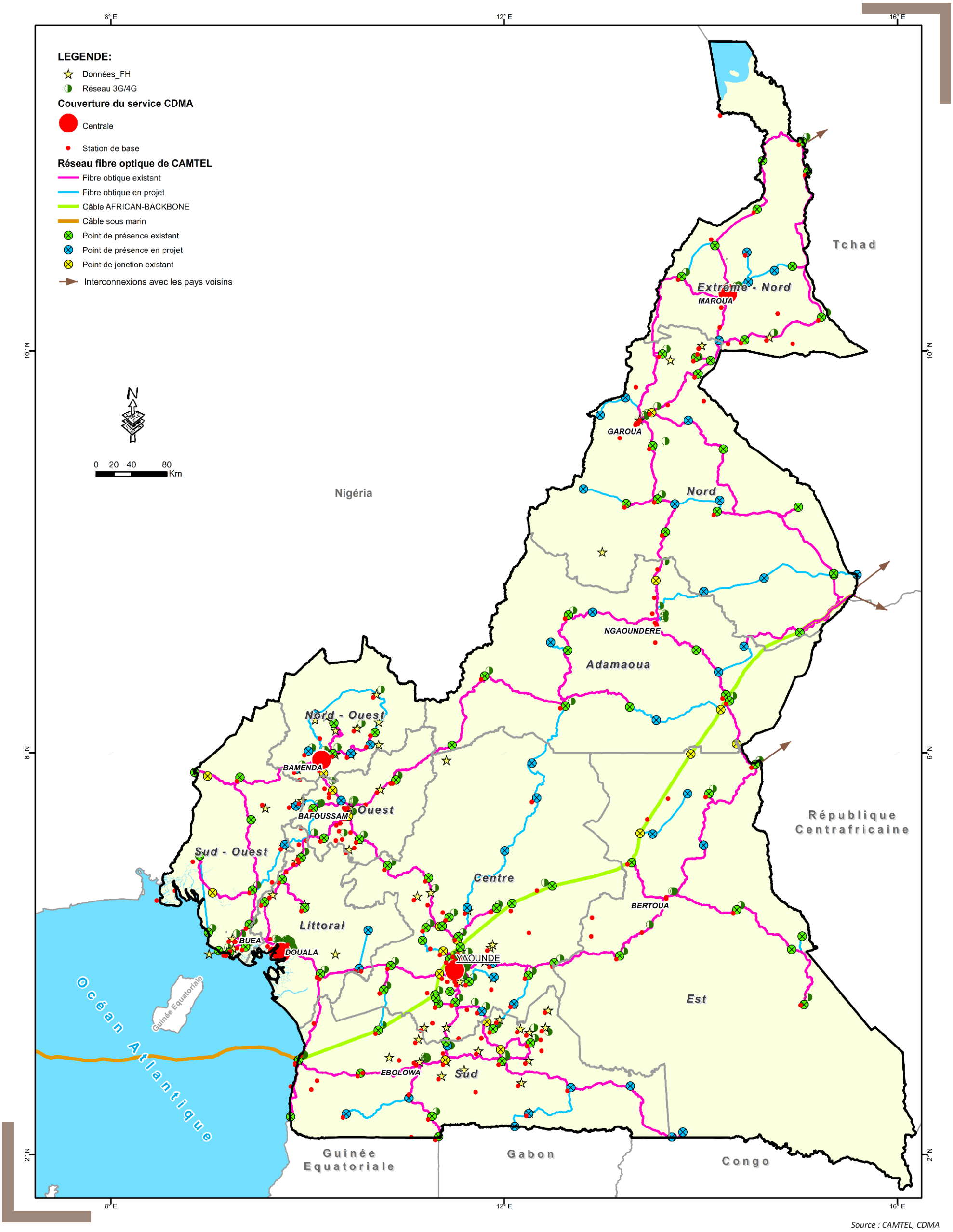
Années	Nombre de prepaid	Nombre de postpaid	Parc d'abonnés	Taux de pénétration	Taux de croissance des abonnés
2013	15464462	247289	15189233	70,2	12,6
2014	16476608	241233	16718841	76,05	10,1
2015	18203654	255551	18459205	82,31	10,4
2016	18682798	299523	18982321	83,18	2,8
2017	21026804	371964	21398768	92,04	5,98

Source : ART

Tableau 112 : Principaux indicateurs du secteur en 2017

Niveau d'investissement global	305,355 milliards de FCFA (-23,85%)
Nombre d'emplois directs	6 725 emplois (+6,29)
Nombre d'emplois indirects (estimé)	plus de 300 000
Chiffres d'affaires déclarés du secteur	596,133 milliards de FCFA (+3,21%)
Abonnés mobiles actifs	19,7 millions (+4,73%)
Abonnés CDMA actifs (CT phone CAMTEL)	582 491 (2, 27%)
Abonnés fixes filaires actifs (CAMTEL)	104 634 (+55,86%)
Abonnés Internet mobile actifs (estimé)	7 863 140 (+2,5)
Abonnés Internet actifs (ADSL, F0, mobile, Wimax)	8 278 203 (+2,39%)
Abonnés mobiles money (estimés)	8 003 252 (+110,24%)
Trafic voix sortant réseaux mobiles	15,269 milliards de minutes (-3,89%)
Trafic voix sortant réseau fixe	181.81 millions de minutes (-23.22%)
Trafic SMS sortant mobile	23,18 milliards de SMS (+83,30)
Trafic SMS sortant CDMA	3,3 millions de SMS (+14,30%)
Trafic data (Réseau fixe)	351,59 millions de Go
Trafic data (réseau mobile)	53.6 milliards de Mo
Taux de pénétration téléphone (GSM et CDMA)	87.46 (85.64% en 2016)
Taux d'accès moyen (pénétration internet)	35.64% (35,71% en 2016)
Consommation moyenne mensuelle voix mobile	01 heure 04 minutes 57 sec
Consommation moyenne mensuelle voix fixe	22 minutes
Consommation moyenne mensuelle SMS mobile	98.05 SMS (56,02 SMS en 2016)
Consommation moyenne mensuelle SMS CDMA	0,48 SMS (0,43 en 2016)
Consommation moyenne mensuelle internet mobile	568,37 Mo (336,93 Mo en 2016)
ARPU mensuel mobile	2033 FCFA HT
ARPU fixe	7773 FCFA HT
Facture moyenne mensuel (mobile)	1058,71 FCFA (-607,9 FCFA)
Contribution du secteur au PIB	2,93% (2,99% en 2016)
Contribution à l'investissement national (FBCF)	6,539% (9,17% en 2016)

Source : ART/Observatoire annuel 2017

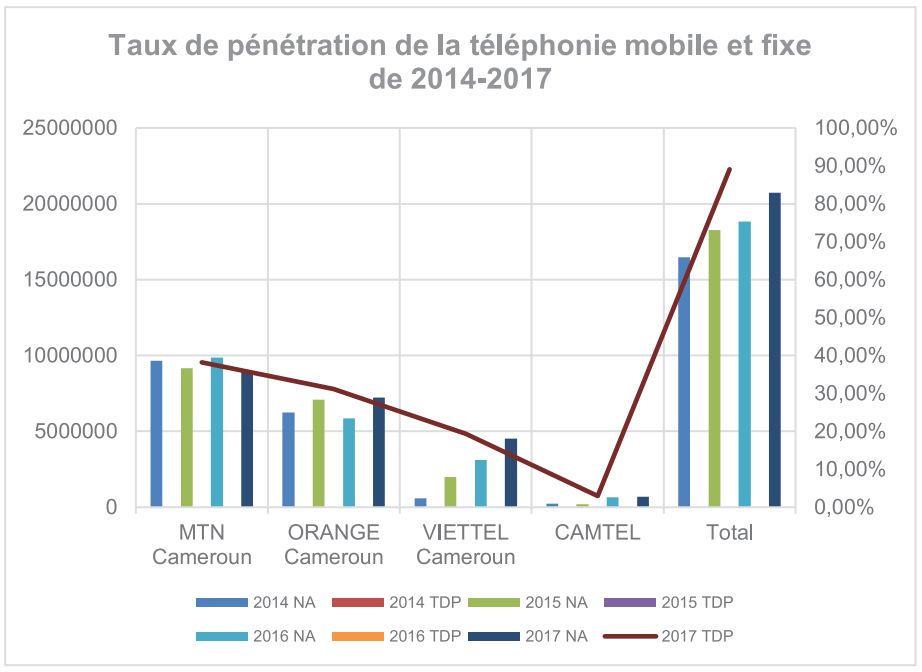


Source : CAMTEL, CDMA

Carte 98 : Carte des télécommunications du Cameroun

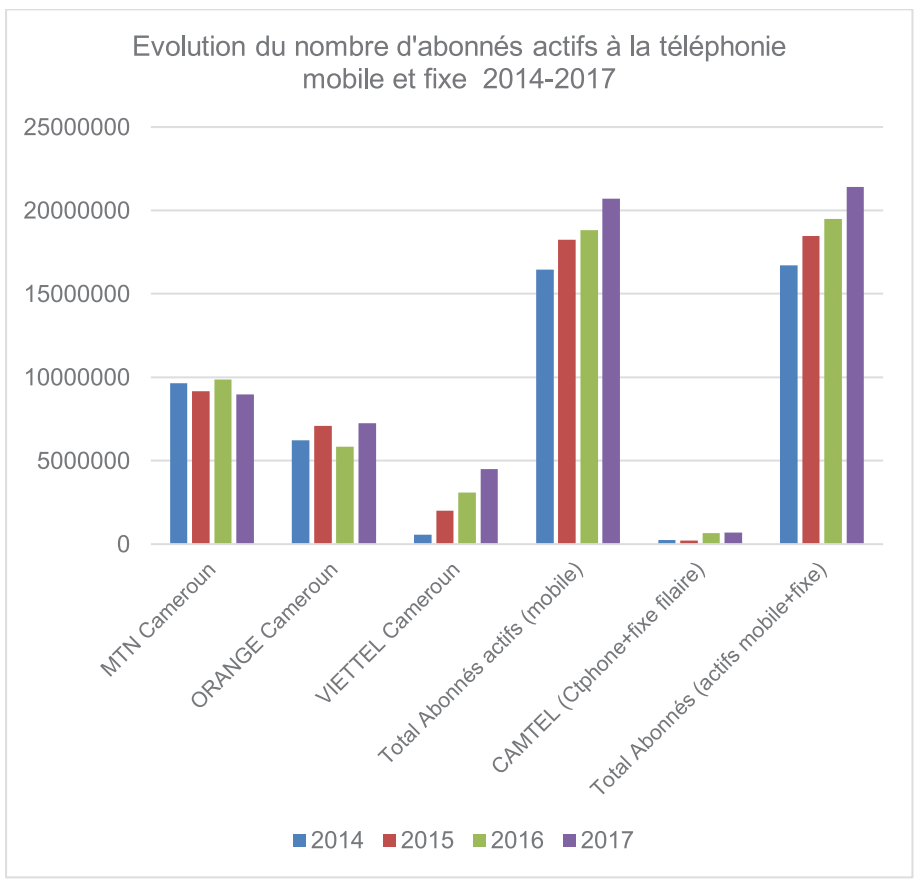
Encadré 26 : Couverture du réseau de télécommunications

La fibre optique est présente dans toutes les régions du pays et en majorité dans les capitales régionales et quelques chefs-lieux d'unités administratives, depuis la pointe sud du pays (frontières Guinée Equatoriale, Gabon et Congo) jusqu'à Kousseri à l'Extrême-Nord. Le projet de son extension est en cours afin d'atteindre toutes les villes du pays. Il existe des points d'interconnexion avec les pays voisins (Tchad et RCA) avec le câble African-Backbone qui suit le long du pipeline Tchad-Cameroun. La couverture du service CDMA de CAMTEL tourne autour de 4 grandes centrales (Yaoundé, Douala, Bamenda et Maroua) et quelques stations de base disséminées dans le pays dont le projet d'extension est en cours. Le pourcentage de couverture du réseau 3G/4G reste faible malgré les efforts consentis par le gouvernement et les opérateurs privés du secteur. Le taux de pénétration du service CDMA était évalué en 2017 à 33,5%. En ce qui concerne la couverture du réseau de téléphonie, plus de 80% des localités du pays jouissent déjà de la couverture en réseau.



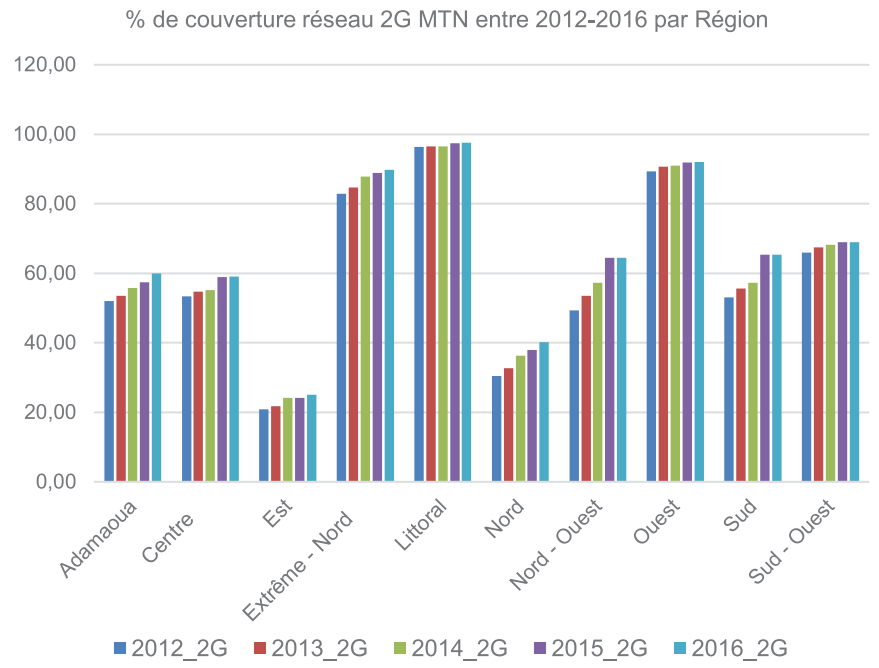
Source : ART

Figure 134 : Taux de pénétration de la téléphonie mobile et fixe de 2014-2017



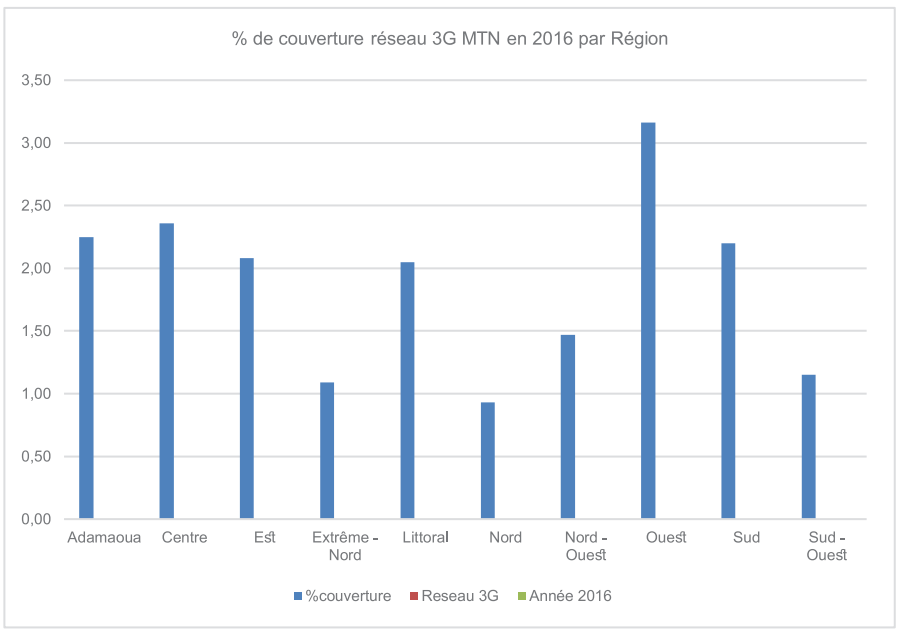
Source : ART

Figure 135 : Evolution du nombre d'abonnés actifs à la téléphonie mobile et fixe 2014-2017



Source : ART

Figure 136 : Pourcentage de couverture réseau 2G MTN entre 2012-2016 par région



Source : ART

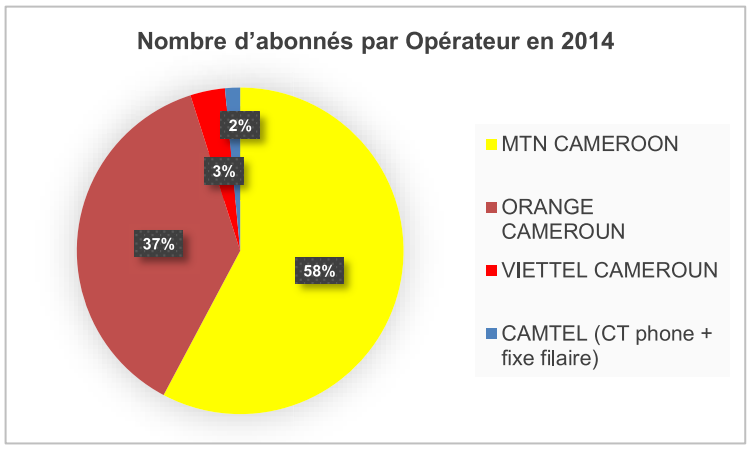
Figure 137 : Pourcentage de couverture réseau 3G MTN en 2016 par région

En 2016, la région de l'Ouest était la mieux couverte par le réseau mobile MTN 3G, suivie du Centre, de l'Adamaoua, du Sud, de l'Est et du Littoral. C'est une situation qui peut sembler paradoxale pour des régions qui abritent les capitales Politique (Centre) et Economique (Littoral) du pays. Entre 2012 et 2016, le réseau 2G de MTN était plus développé dans les régions du Littoral, Extrême-Nord et Ouest du pays ce qui peut s'expliquer par le nombre de villes à fort potentiel économique le long de la nationale N°4 qui relie le Littoral à l'Ouest. L'extrême-Nord occupe une très bonne place à cause du phénomène de « coupeurs de route » et Boko Haram d'où la nécessité pour la population et les forces de défenses et sécurités de jouir d'une bonne couverture du réseau afin de faciliter le renseignement.

Depuis 2012, le réseau de téléphone cellulaire MTN 2G couvre l'étendue du territoire national et principalement les villes. Toutes les régions sont couvertes et le pourcentage de couverture varie de 20 à 89% en moyenne.
Le réseau 3G quant à lui a commencé à se mettre en place en 2015 pour atteindre un pourcentage variant de 1 à 3% par région en 2016 comme on peut le constater sur la carte.
L'évolution des pourcentages de couverture par région du réseau 2 et 3G est représentée par les barres horizontales (gradient de rouge pour la 2G et gradient de vert pour la 3G) sur un fond de couverture réseau 2G en 2012 sur l'ensemble des régions du pays.

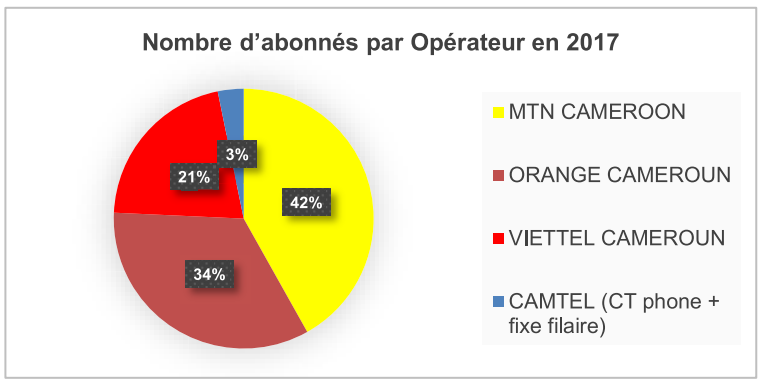
Situation technologique

Le parc d'abonnés de la téléphonie mobile et CDMA a atteint 16,8 millions d'abonnés en 2014, soit un taux de pénétration de 80%.



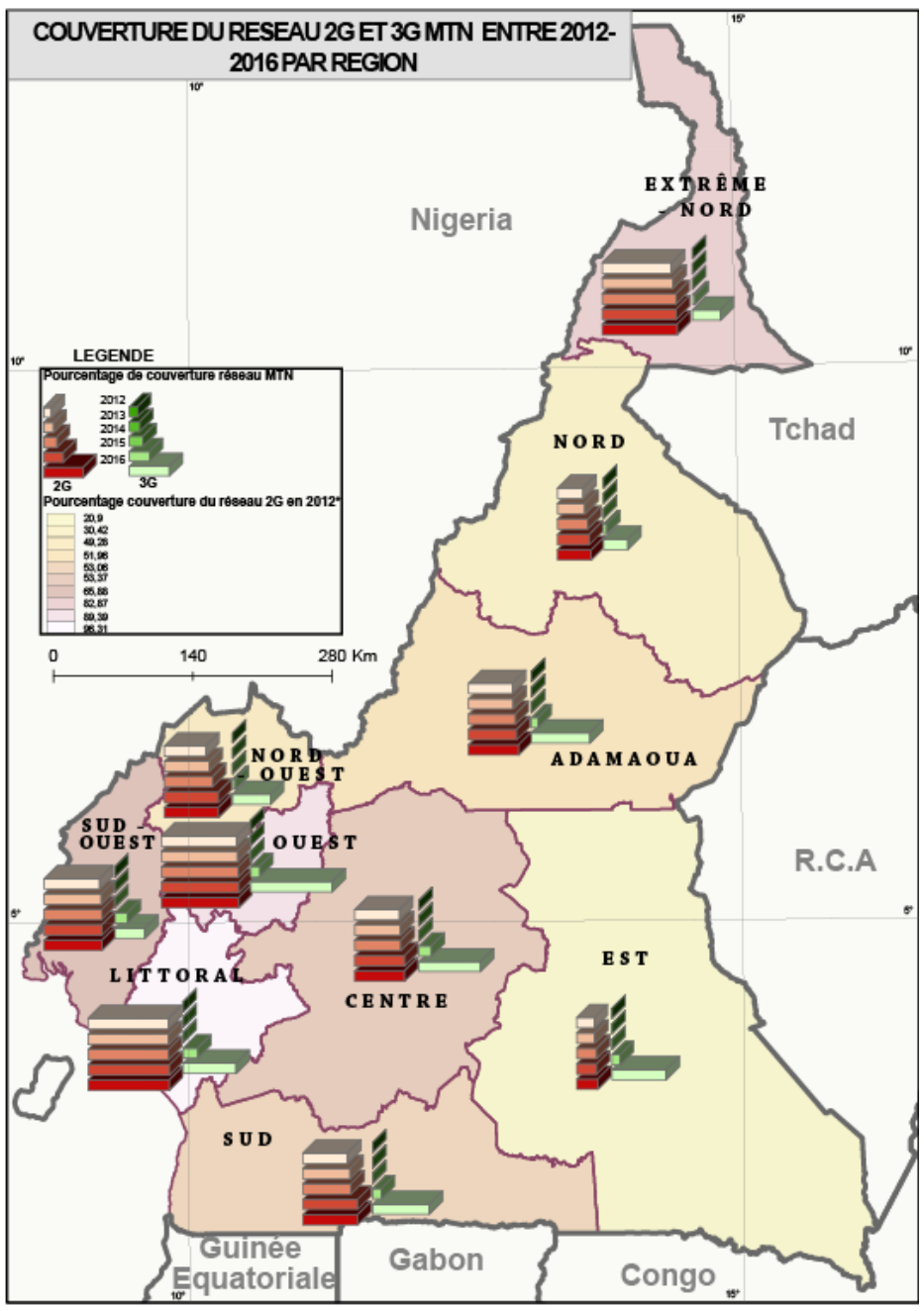
Source : ART

Figure 138 : Nombre d'abonnés par opérateur en 2014



Sources : ART

Figure 139 : Nombre d'abonnés par opérateur en 2014

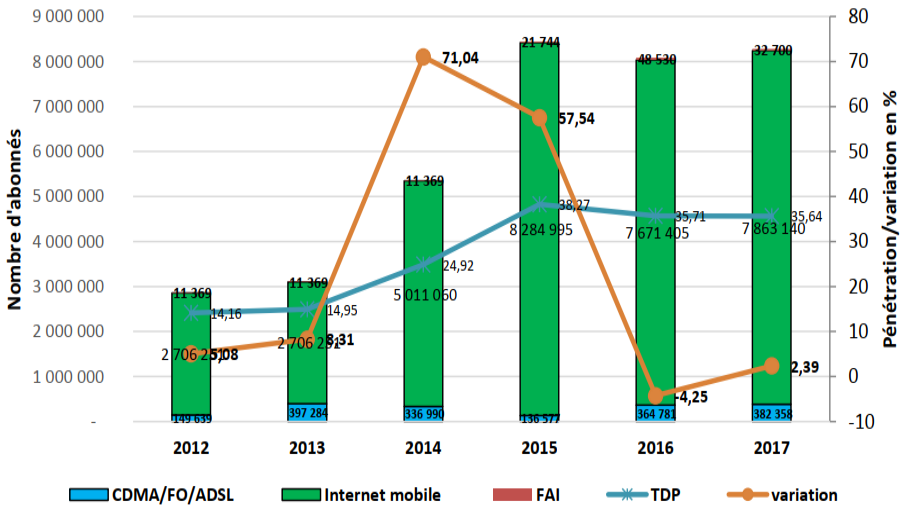


Source : SNADDT

Carte 99 : Couverture du réseau 2G et 3G MTN entre 2012-2016 par région

Le nombre d'abonnés internet, toutes technologies considérées (Wimax, internet, mobile, ADSL…), s'est accru en 2017. En réalisant une progression de 2,39%, il engrange 193487 nouveaux abonnés en une année pour s'établir à 8,27 millions d'abonnés.
Il atteint désormais une proportion de 35,64% de la population nationale soit plus de 3 Camerounais sur 10 régulièrement connectés sur internet. Rien que le simple maintien de cette tendance devrait permettre un taux de pénétration de l'Internet supérieur à 40% en 2035, c'est-à-dire près de 15 millions d'utilisateurs à cet horizon. Toutefois, le marché du « haut débit » reste peu développé, à peine un peu plus de 1500 abonnés en 2014.

Ainsi l'évolution positive du taux de pénétration Internet, même s'il reste encore faible, n'a été possible que grâce au déploiement de technologies alternatives.



Source : ART/Observatoire annuel 2017 du marché des communications électroniques

Figure 140 : Evolution du nombre d'abonnés internet et du taux de pénétration entre 2012 et 2017

Situation des services

Les chiffres d'affaires cumulés des opérateurs concessionnaires, des fournisseurs de services à valeur ajoutée ont connu une légère augmentation de 17 024 026 903 de F CFA entre 2014 et 2017 soit 26%. Ceci peut s'expliquer par l'arrivée des nouveaux produits. Les investissements ont connu une baisse considérable de 16% entre 2016 et 2017. Cette baisse peut s'expliquer par l'arrivée de la 4G. Le nombre de Fournisseurs Agréés d'Internet (FAI) opérant sur le marché camerounais est passé de 8 à 13 fournisseurs entre 2015 et 2017. Il existe des contraintes extra-secteur, l'énergie électrique constitue un facteur déterminant de promotion des TIC ; le taux d'accès à l'énergie électrique de 50% (différent du taux de branchement qui ne serait que de 25%) conditionne l'accès à l'Internet et aux services TIC en général ; le fait qu'il y ait plus de 45% de la population vivant en milieu rural, soit 10600000 habitants, freine la diffusion des TIC en l'absence d'une politique appropriée. La couverture du service CDMA se concentre beaucoup plus dans les grands centres urbains des régions du Littoral, Centre, Ouest et Extrême-Nord avec quelques stations de base.

Les projets en cours d'exécution

La stratégie sectorielle prévoit le développement d'une industrie de télécommunications. Le projet de création de technopole s'inscrit dans cette logique.

Entre 1999-2004, des investissements d'environ 300 Milliards de francs CFA ont été réalisés sur les réseaux fixes et mobiles au Cameroun avec pour conséquence, plus de 20000 emplois directs et indirects créés.

Avec l'apparition des cybers café, des « Call box », des points de transferts électroniques, les services d'achat et de vente en ligne, le paiement électronique, la contribution des services commerciaux offerts par le mobile en matière de résorption du chômage au Cameroun est indéniable. Bien que les données fiables sur ce secteur restent difficiles d'accès voire inexistants, leurs effets sur l'économie et la société sont perceptibles. Les services de paiement sur mobile connaissent une évolution exponentielle en 2017 confirmant leur ancrage dans les usages des abonnés. Alors que le nombre d'abonnés atteint les 8 millions personnes (+110,24%), le nombre de transactions en volume progresse de 288,96% pour s'établir à 106 millions de SMS. En moyenne un abonné aura donc été à l'origine de 13,25 transactions au cours de l'année 2017.

Avec l'arrivée des Smartphones « téléphone Android », les cybers café ont perdu une importante part de marchés et ne font plus le plein.

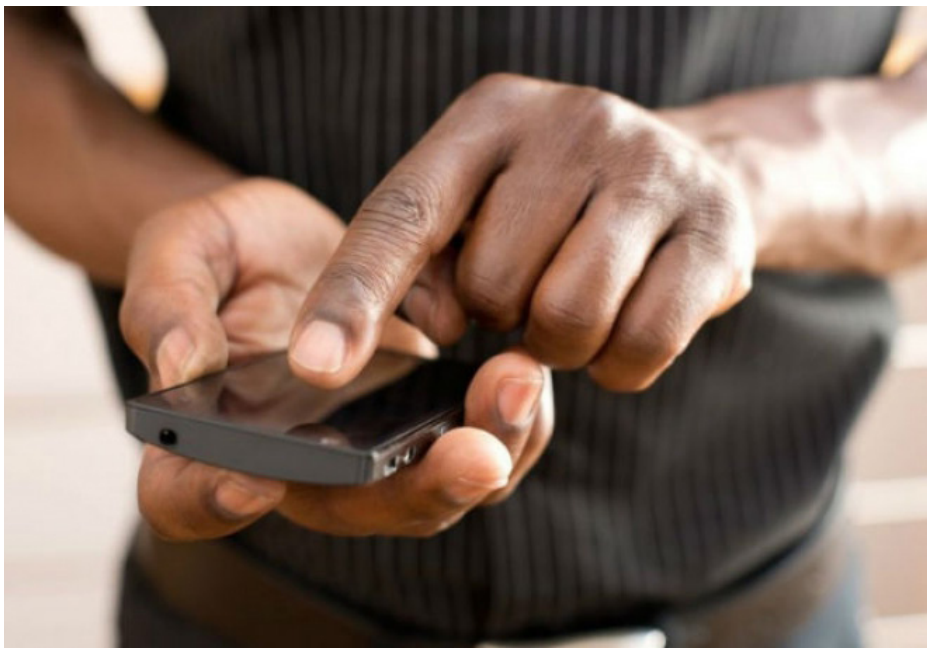
Si la téléphonie mobile peut atteindre les coins reculés des campagnes, ce n'est pas évident pour certains services à cause de l'indisponibilité de l'électricité véritable frein de la vulgarisation des TIC et la prolifération des centres multimédias. L'accès à internet s'est nettement amélioré ces dernières années, notamment grâce à l'exploitation progressive de la fibre optique et la diversification des outils de télécommunications à accès internet tels que les téléphones, les tablettes, les ordinateurs portables etc. L'arrivée en 2014 du 4ème opérateur de téléphonie mobile et en 2016, le réseau 4G ainsi que les offres de plus en plus nombreuses des opérateurs contribueront certainement à améliorer les indicateurs d'accès aux TIC.

Conclusion sur les Activités économiques

Au cours de la décennie 2010-2020, on note une forte dynamique surtout au niveau du maillon de la production dans les différents domaines (Agriculture, Elevage, Pêche, Aquaculture, Exploitation forestière) qui se caractérise par :

- La volonté et l'engagement des pouvoirs publics à travers les différentes politiques sectorielles élaborées et qui visent à mettre en place les bases institutionnelles et infrastructurelles ainsi que les mesures incitatives pour impulser le développement ;
- L'engouement et les actions d'investissement des acteurs privés (hommes d'affaires, élites, salariés, OP,...) dans la production, la transformation et la commercialisation des produits ;
- Les appuis et contributions multiformes des associations, ONG et PTF en vue de soutenir les efforts de l'Etat, des privés et des communautés pour la réalisation des objectifs de sécurité alimentaire, de création de la valeur ajoutée et des emplois, d'amélioration de la productivité et de la croissance économique, de réduction de la pauvreté, de développement des infrastructures de base (routes, eau, énergie, télécommunications,...) et de gestion durable des ressources naturelles qui sont fixés aussi bien dans le DSCE que dans la vision d'émergence du Cameroun à l'horizon 2035.

Pour consolider la dynamique actuelle, inverser les tendances négatives et impulser le développement au cours de la décennie 2020-2030, l'Etat et les PTF s'emploient actuellement (1) à parachever les grands chantiers d'infrastructures de base pour faciliter les activités et transactions dans le pays et à l'étranger, (2) à accélérer la décentralisation qui va déclencher un réel développement local, (3) à mettre en place les mesures incitatives convenues pour soutenir et booster les activités du secteur privé, (4) à implémenter les actions arrêtées pour la promotion de la bonne gouvernance, la gestion durable des ressources naturelles et la protection de l'environnement.



Source:https://proxymedia.woopic.com/api/v1/images/813%2Factu-drupal%2F211%2F832%2Ff-b231aa299edee39bd628f3e05%2Fpushmail.jpg?format=1280x550&croptofit=true&quality=80



Source:https://www.idrc.ca/sites/default/files/styles/small_feature_banner_xl/public/2021-10/photo-1531482615713-2afd69097998.jpg?h=6b6c6ba8&itok=TaUFxrkg



Source: https://www.techafrika.net/photo/art/default/10438876-17112730.jpg?v=1477098518



AMENAGEMENT

INTRODUCTION

Dès son indépendance le 1er janvier 1960, le Cameroun est passé de l'Etat fédéral, le 1er octobre 1961, à l'Etat unitaire le 20 mai 1972 puis à la République du Cameroun le 04 février 1984 pour finir en un Etat unitaire décentralisé à partir du 18 janvier 1996. Entamé en 1996, la mise en place du processus de décentralisation n'a été effective qu'en 2004 avec, d'une part, le transfert de nombreuses compétences aux collectivités territoriales décentralisées (à partir de 2010) et, d'autre part, l'élaboration du Programme National de Gouvernance qui préconise la pleine participation des citoyens à la gestion des affaires publiques. Ce programme est opérationalisé par la stratégie nationale de gouvernance dont la vision est : « Une gouvernance saine, inclusive, transparente et efficace pour l'émergence ».

Cependant, ce processus est entravé par l'existence d'un déficit structurel au niveau des moyens en ressources financières et humaines des collectivités territoriales d'un côté et la faiblesse de l'appui apporté à ces collectivités par les structures déconcentrés de l'autre. En matière de gouvernance, et malgré les avancées en matière d'Etat de droit, le Cameroun présente un indice se situant à -1,02 contrairement à certains pays africains en voie d'émergence qui affichent des meilleurs scores. L'indicateur relatif à la stabilité politique, le positionnement du Cameroun n'est pas confortable à cause du contexte de crise sociopolitique dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest et la persistance des problèmes sécuritaires dans les régions de l'Extrême-Nord, de l'Adamaoua et de l'Est. En ce qui concerne le renforcement de la démocratie, la sécurité, la réforme du système judiciaire, le système de passation des marchés publics, l'intensification de la lutte contre la corruption, des avancées sont enregistrées mais demeurent insuffisantes.

Pour le volet développement urbain et aménagement du territoire, la planification et l'aménagement durable du territoire, que ce soit au niveau national et régional, doivent passer par l'élaboration d'un certain nombre d'outils de planification spatiale contenus dans la Loi N°2011 /008 du 06 mai 2011 d'orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire au Cameroun. Les principaux schémas d'aménagement entrepris, depuis 2014, sont le Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SNADDT), le Plan de Zonage du Territoire National (PZTN) et les Schémas d'Aménagement et de Développement Durable des Régions du Sud et de l'Est.

ORGANISATION DU TERRITOIRE ET GOUVERNANCE

Aménagement du territoire

Cadre légal et institutionnel de l'aménagement du territoire

Le Cameroun, à travers le MINEPAT, dispose d'un cadre institutionnel regroupant l'Economie, la Planification et l'Aménagement du Territoire. Cette disposition institutionnelle permet au pays de conduire des politiques de développement qui se présentent sous la forme d'une matrice à double entrée, l'une sectorielle et l'autre territoriale. La première entrée résulte de la mise œuvre des politiques sectorielles, commandée par l'exécutif central et les différents Ministères ayant en charge la conduite de ces politiques dans un cadre de cohérence constitué par la Vision, le DSCE, la SND30. La seconde entrée territoriale permet aux différents Ministères qui interviennent dans le cadre de Stratégies sectorielles, Schémas Directeurs, Plans, Programmes et Projets de résorber certaines disparités spatiales.

Il faut dire que le MINEPAT dont les missions de : i) développement économique, ii) planification, iii) décentralisation, et iv) suivi des projets, constitue le cadre institutionnel en position de prendre en charge l'ensemble de la stratégie d'aménagement du territoire.

En étant la tutelle technique des missions de développement, du PNDP et de ses délégations régionales, le MINEPAT dispose d'une couverture territoriale complète.

Cependant, il faut rappeler que la loi de 2004 sur la décentralisation et le code de la décentralisation de 2019 confèrent également aux régions, CTD sous tutelles du MINDEVEL, l'élaboration des schémas régionaux. Ce qui exigerait un rapprochement entre le MINEPAT et le MINDEVEL.

En plus du MINEPAT, d'autres Ministères interviennent d'une manière ou d'une autre sur les questions de l'aménagement du territoire. C'est le cas du MINDEVEL et du MINHDU :

Le MINDEVEL est organisé par le Décret n°2018/449 du 1er août 2018. Il dispose d'une division de la planification et du développement local. Il est responsable de l'élaboration, du suivi, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique du gouvernement en matière de la décentralisation, ainsi que de la promotion du développement local. Au titre des charges rentrant dans le domaine du développement local, le ministère s'occupe de la promotion du développement socio-économique des collectivités territoriales décentralisées.

Le Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (MINHDU) quant à lui, s'occupe de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière d'habitat et de développement urbain. Le MINHDU travaille en étroite collaboration avec les collectivités territoriales décentralisées, les projets et les organismes concourant à l'aménagement des villes et de l'habitat.

La loi n°2004/003 du 21 avril 2004 fixe les règles générales d'utilisation du sol, d'urbanisme et de construction. Elle concerne les centres urbains ou les communautés rurales concentrées d'au moins deux mille (2000) habitants. Selon l'article 6 de cette loi, les règles qu'elles édictent ont trait à la localisation, la desserte, l'implantation et l'architecture des bâtiments, au mode de clôture et à la tenue décente des propriétés foncières et des constructions. La loi du 21 avril 2004 régit les actes d'urbanisme et organise les opérations d'aménagement foncier et les relations entre les différents acteurs urbains. Elle fait du territoire camerounais le patrimoine commun de la nation dont l'Etat et les collectivités territoriales décentralisées sont les gestionnaires et garants dans le cadre de leurs compétences respectives. C'est dans ce sens qu'elle prévoit, en son article 2, que les collectivités territoriales décentralisées harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace.

On note dans la loi du 21 avril 2004, les règles relatives aux prévisions et à l'établissement des documents de planification de l'urbanisme. Cette loi s'intéresse tant à l'aménagement ex-ante à l'urbanisme qu'à l'aménagement ex-post à l'urbanisation anarchique.

Pour le volet Aménagement du territoire, la loi n°2011 /008 du 06 mai 2011 constitue le cadre d'orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire au Cameroun. Cependant, on note d'une part l'absence de textes réglementaires d'application de cette loi et d'un document de politique et de stratégie. Et d'autre part, on enregistre une insuffisance de suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre des normes en matière d'aménagement du territoire.

Cadre stratégique de l'aménagement du territoire

L'idée centrale de la Vision 2035 repose sur la réalisation d'une véritable mutation socioéconomique et culturelle reposant sur 07 piliers, à savoir :

(i) Le développement substantiel du capital humain ;

(ii) Un saut qualitatif en matière de gouvernance ;

(iii) Un changement radical du système agro-rural dans le sens de plus d'efficacité et plus de conformité avec le concept de sécurité alimentaire ;

(iv) La mise en valeur de l'immense potentiel en ressources ;

(v) L'émergence d'un modèle industriel de développement et de restructuration économique, sociale et territoriale ;

(vi) L'insertion avantageuse dans la révolution mondiale des TIC et de la globalisation des échanges, et

(vii) L'intégration territoriale nationale par l'équipement en infrastructures de base (notamment de transport et d'énergie), le développement régional et local et la décentralisation.

L'atteinte des objectifs sociaux ultimes du modèle de développement que sont l'emploi, les revenus et la réduction de la pauvreté, se posera en tant que résultante de la mise en place et la mise en œuvre des 7 piliers précités de la Vision. C'est précisément dans le cadre de ce dispositif national de planification stratégique et globale que s'insère le Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SNADDT), en tant que référentiel, cadre de cohérence et instrument de mise en œuvre lié au 7e pilier.

La première phase de la vision a été déclinée par le DSCE 2010-2020. Ce document consacre le retour à la planification plus stratégique que spatiale et a adopté, pour son opérationnalisation, la typologie ci-après :

- **Les stratégies nationales** que sont : la Vision de Développement à Long Terme (25 ans) pour devenir un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité à l'horizon 2035 ; le DSCE (10 ans) ambitionne la modernisation de l'économie et l'accélération de la croissance à l'horizon 2020 ; Plus récemment, la SND30 qui remplace le DSCE, vise la transformation structurelle et le développement inclusif à l'horizon 2030.
- **Les stratégies sectorielles** dont la Stratégie du secteur global de la gouvernance (10 ans). La stratégie sectorielle concerne un secteur précis et trouve son fondement au niveau des orientations stratégiques fixées par le DSCE pour le secteur. On distingue 7 secteurs dans le DSCE notamment la souveraineté, la production, l'infrastructure, l'éducation, la santé, le secteur rural et l'industrie.
- **Les stratégies ministérielles** prennent leur source dans les orientations stratégiques déclinées dans la stratégie sectorielle et couvre le périmètre d'intervention d'un ministère. En plus de son cadre organique, elle prend en compte les missions organiques des organismes placés sous sa tutelle.
- **Les stratégies thématiques** qui sont les stratégies définies pour la mise en relief d'un pan d'activité important du travail gouvernemental.
- **Les stratégies spatiales** qui sont mises en œuvre par les plans communaux de développement pour 5 à 10 ans.

Le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) est arrivé à son terme le 31 décembre 2019 et a été remplacé par la Stratégie Nationale de Développement 2030 (SND30) qui constitue le nouveau cadre de référence de l'action gouvernementale pour la période 2020-2030. Ce document marque le tournant décisif pour l'Aménagement du territoire car le gouvernement y donne une orientation fondamentale, à savoir l'articulation entre planification indicative et planification impérative combinant le format assez contraignant de la planification quinquennale et celui indicatif de la planification stratégique.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette nouvelle stratégie, le gouvernement, de concert, avec les CTD, prendra toutes les mesures qui garantissent l'équité spatiale et les équilibres régionaux et locaux, tout en tenant compte d'une part, de la nécessité de gérer efficacement les mouvements migratoires et d'autre part, de créer des conditions propices au développement des activités économiques. Plus spécifiquement, il sera question de poursuivre l'élaboration des schémas régionaux d'aménagement du territoire ; de promouvoir le développement des villes secondaires de l'armature urbaine régionale pour les faire émerger en tant que pôles d'équilibre régionaux ; de faire des zones frontalières des véritables pôles de développement économique ; et de veiller au respect des normes d'aménagement du territoire. La SND30 vient donc renforcer le MINEPAT dans l'importance qu'il accorde aux Schémas d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire National et ceux Régionaux dont les processus sont lancés depuis 2018.

Le SNADDT est une opportunité de mise en œuvre de l'ensemble de la stratégie qui sous-tend la vision, en la projetant dans l'espace territorial, avec tout ce que cela implique comme triple exigence de cohérence. Cohérence à la fois inter-secteurs et avec les politiques transversales de pilotage et d'équilibre, tel que les politiques budgétaires et monétaires ; cohérence entre les deux dimensions sectorielle et territoriale du développement ; et cohérence entre les différents niveaux territoriaux du développement, c'est-à-dire : national, régional et local, sans oublier l'aspect de leurs articulations sous régionale et mondiale.

L'élaboration du SNADDT relève de la planification stratégique et sa dimension territoriale constitue un apport incontournable à la Vision 2035. La répartition spatiale des activités, leur mode de conduite, les revenus que cela génère et la manière de les répartir, la distribution des services publics et les réseaux de desserte, la formation et le développement des agglomérations urbaines, etc., génèrent des recompositions territoriales qui peuvent être à l'origine, en cas de non-maitrise, d'importants dysfonctionnements dans le développement social. Ainsi la variable 'territoire' n'est pas une variable neutre et peut, pour les mêmes indicateurs globaux, engendrer des indicateurs de développement humains non seulement avec des écarts importants, mais également une tendance de non-convergence.

Les correctifs à apporter au niveau de l'aménagement du territoire ne relèvent d'aucune approche égalitariste réductrice, mais procèdent du principe de l'harmonie territoriale qui reconnait les spécificités, les complémentarités, la spécialisation et la subsidiarité. La hiérarchisation territoriale reconnait les différents ordres dans le fonctionnement global du territoire et dimensionne ainsi les infrastructures et les équipements en rapport avec les sollicitations prises en charge par chaque niveau hiérarchique du dispositif territorial. Toutefois, comme pour l'ensemble du système de développement, l'organisation territoriale ne peut générer de fonctionnement global harmonieux qu'avec le renforcement de tous les maillons.

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, PLANIFICATION ET POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE À PARTIR DE 1960

Pour retracer l'historique de l'Aménagement du territoire, la planification et le développement économique, plusieurs phases ou périodes ont marqué leurs évolutions, caractérisées par différents choix gouvernementaux. Il s'agit de la phase coloniale, de la phase post indépendance, de la phase d'ajustement structurel et enfin de la phase actuelle, qui est un retour à la planification.

Phase 1 : la période coloniale

La politique coloniale se caractérisait par une exploitation ne prenant pas en compte les conditions de peuplement et d'échanges préexistantes, mais plutôt l'accessibilité à la côte (Victoria, Douala, Kribi), et l'ouverture de pénétrantes, œuvre de compagnies commerciales occidentales appuyées par l'action militaire. Ainsi s'explique la présence de comptoirs et de ports fluviaux devant assurer le drainage des produits de l'intérieur vers la côte, à destination de la métropole. Plus loin, à cette époque où la révolution industrielle en Europe a créé une forte demande en matières premières, la puissance colonisatrice devait s'impliquer directement pour une meilleure exploitation du territoire. Ainsi, verront le jour outre les voies fluviales, mais également ferroviaires et routières vers les régions riches (Ouest, Centre, Sud) avec la création de grandes unités agro-industrielles. Une nouvelle hiérarchisation des agglomérations se mettra alors en place, suscitant de grands mouvements d'exode rural au détriment du Nord et de l'Est du Cameroun.

Lors de cette période, le Cameroun a bénéficié des dotations du Fonds d'Investissement et de Développent Economique et Social (FIDES), créé on 1946. Avec les fonds FIDES, deux plans et une "tranche intermédiaire" ont été mis en place au Cameroun, sous tutelle française entre 1947 et 1960, lors du plan décennal d'équipement des territoires d'Outre-mer. Ces deux Plans n'étaient rien d'autre que des programmes d'investissement destinés à créer les infrastructures de base et à promouvoir les grands produits agricoles d'exportation.

- **Le premier plan FIDES 1947-1954** a été celui de l'infrastructure qui constituait l'obstacle majeur à l'évacuation de la production locale et au ravitaillement des différentes régions du pays. Ainsi, 85,3 % des dotations de ce FIDES a été consacrées à la modernisation du port de Douala, du chemin de fer et des aérodromes, à l'ouverture et à l'aménagement des axes routiers principaux et secondaires.
- **le second Plan FIDES (1953-1958),** quant à lui, a mis l'accent sur la production rurale qui recueille 40% des fonds et l'infrastructure, 41%, dans le but de poursuivre les programmes du 1er plan. Ce second plan FIDES visait, entre autres, la diversification et la valorisation des richesses agricoles par un effort particulier sur les cultures d'exportation (oléagineux, café, cacao, banane, bois) ; la formation des producteurs ; l'amélioration des échanges intérieurs.
- **La tranche intermédiaire FIDES (1959-1960)** avait pour objet d'assurer la liaison entre les Plans FIDES et le 1er Plan Quinquennal Camerounais.

Au total, au cours de cette période 1947-1959, 96 milliards de francs CFA ont été investis au Cameroun Oriental, dont 65 milliards d'aide publique française (FIDES, budget de l'Etat français, Caisse Centrale), 10 milliards de fonds publics locaux et 21 milliards d'investissements privés.

Il faudrait faire remarquer que durant cette période, le secteur industriel était totalement absent des préoccupations des financiers français. Aussi, la répartition spatiale des opérations fait apparaître des zones privilégiées, telles que le littoral, qui reçoivent près de 53 % des fonds, le grand Nord 19 %, le Centre et Sud 17,5 %, l'Ouest 8,5 % et l'Est 2 %. Le rôle-clé de Douala se voit confirmé par une politique d'investissements massifs en infrastructures (pont, route, rail, port).

La situation telle que née de l'histoire et de l'occupation géographique de l'espace fait par conséquent apparaître des disparités entre régions et aussi des disparités sur le plan écologique. Ces déséquilibres montraient la nécessité d'une planification spatiale cohérente du développement dans le nouvel Etat indépendant.

Phase 2 : la période post indépendance

Au moment où le Cameroun accède à l'indépendance, le 1er janvier 1960, il hérite, à l'instar de bien d'autres pays tant africains que sud-américains d'un déséquilibre observé dans la mise en valeur des différentes parties de son territoire. Durant cette phase, la planification était un des fondements de la doctrine économique nationale qui est le libéralisme planifié. Cette dernière "encourageait l'initiative privée dont l'expérience a prouvé l'efficacité, tout en accordant à l'Etat un rôle général d'organisation, d'orientation, d'impulsion et de contrôle''. "Le plan national de développement était le cadre dans lequel s'exerçait l'effort conscient et concerté de mobilisation de toutes les ressources intérieures et extérieures disponibles''. Il devait assurer une croissance harmonisée entre les secteurs et les régions, mais aussi entre les classes sociales. Il était un moyen de justice sociale, car il permettait la correction des déséquilibres entre les classes. Au cours de cette période, le Cameroun a choisi de mettre en place une politique d'aménagement du territoire et de développement basé sur la planification quinquennale. Avec l'appui de la coopération française, six plans quinquennaux furent ainsi élaborés au niveau national et régional (provincial). Ces plans ont visé non seulement la valorisation des potentialités du pays, mais aussi un rééquilibrage économique et de développement sur l'ensemble du triangle national.

Le premier plan quinquennal de 1961-1966, encore appelé ''Plan préparatoire'' visait principalement le doublement du revenu national à l'horizon 1980. La priorité serait donnée aux infrastructures (45,8% des investissements) et au développement rural (18,8%) pour un volume d'investissements prévus de 53,2 milliards FCFA. Ce plan a adopté les taux de 3,5 % pour l'accroissement annuel du revenu réel par tête d'habitant, 1,1 % d'accroissement démographique par an, 12,3 % de taux d'investissement moyen par rapport au P.I.B.

Les 53,2 milliards du plan ont été financés par les budgets locaux (Etat et collectivités locales) pour 16%, par l'épargne privée intérieure pour 10%, par l'investissement humain ("travail individuel des collectivités et de service national'') pour 32 %, et par les sources extérieures pour 42 %.

Le bilan de l'exécution de ce 1er plan n'a jamais été fait. En fait, au cours de cette période, les préoccupations politiques l'ont emporté sur les problèmes économiques de ces premières années de l'indépendance.

Le second plan quinquennal de 1966-1971 ou ''Plan paysan'' a accordé une place majeure au secteur agricole. Ce plan s'était inscrit dans l'objectif à long terme du doublement du revenu réel par tête d'habitant en 20 ans. Mais, son élaboration a donné lieu à des procédures plus longues et plus complexes correspondant au souci exprimé de faire du plan l'œuvre de tous les Camerounais. L'accent fût mis sur la concertation pour l'élaboration d'une politique nationale de développement, sur le dialogue à instaurer entre l'administration et la population, sur le caractère réaliste du plan. Ceci s'est traduit à la fois dans la mise en place de nouvelles structures d'élaboration et dans le choix des orientations.

Le volume des investissements qui était prévu est de l'ordre de 165,176 milliards dont 18,58% pour le secteur rural, et 23,86% pour les infrastructures. Ce plan a aussi eu pour ambition d'augmenter la production des cultures d'exportation. C'est pendant cette période que sont créées les zones de développement intégré avec l'opération Yabassi-Bafang et les Zapi de l'Est (zones d'action prioritaire intégrée) avec pour objet de combattre l'exode rural. C'est également au cours de ce 2ème plan qu'un accent a été mis sur le secteur de l'énergie avec le démarrage des travaux du barrage-réservoir de Mbakaou et le secteur de l'industrie alimentaire (Sosucam, Chococam), textile avec le laminoir Socatral d'Edéa. C'est dans ce plan que prend forme le Trans-camerounais (chemin de fer Yaoundé-Ngaoundéré).

Le troisième plan quinquennal de 1971-1976, dénommé ''Plan de la production et de la productivité'', avait visé la consolidation de l'idéologie politique par la promotion des idées de développement autocentré, de justice sociale et d'équilibre régional.

Le second plan n'ayant pas atteint ses objectifs, ceux-ci seront reversés dans le troisième plan, à l'instar du secteur agricole qui avait subi des réformes importantes avec la création du FONADER (Fonds national de développement rural) en 1973 et de la MIDEVIV (Mission pour le développement des cultures vivrières). Plusieurs sociétés d'Etat furent créées à l'instar de :

- la Société d'Expansion et de Modernisation de la Riziculture de Yagoua (SEMRY), en 1971 ;
- la Société de développement du coton (SODECOTON), en; 1974 ;
- et la Société de développement du blé (SODEBLE), en 1975.

L'accent était aussi mis sur l'industrie, l'énergie et les mines qui prennent 25,1% contre 9,02% pour le développement rural et 20,5% pour les infrastructures sur un volume des investissements qui s'élevait à 280 milliards de FCFA. La SNI (Société Nationale d'Investissement) créée en 1964, était et reste le bras séculier de l'Etat dans sa politique d'industrialisation. La politique d'aménagement de zones industrielles, par le biais des MAGZI, entre dans cette fonction aménagiste des pouvoirs publics.

Il faut dire que c'est résolument à partir du 3ème Plan Quinquennal que les Pouvoirs Publics définissent de manière claire le rôle de l'aménagement du territoire dans la stratégie de développement économique. Pour l'Etat Camerounais l'aménagement du territoire est une approche singulière du développement où les orientations constantes tendent à mieux réorienter chaque région sur elle-même par l'utilisation maximale et durable de ses ressources et de favoriser la complémentarité interrégionale. Dès 1971, des aires d'aménagement au sein desquelles les pouvoirs publics devaient faire face rapidement à des problèmes complexes ont été identifiées et des structures régionales d'intervention mises en place. Il s'agit de :

- la zone du Littoral Camerounais avec la création en 1971 de la Mission d'étude et d'aménagement du Littoral. Elle a été dissoute quelques années après l'élaboration du schéma directeur d'aménagement du Littora ;
- la Vallée Supérieure de la Bénoué avec la création en 1972 de la Mission d'études et d'aménagement de la vallée supérieure de la Bénoué (MEAVSB), actuelle MEADEN ;
- le département du Margui Wandala ;
- la zone forestière du Sud - Est ;
- la vallée du Nyong ;
- les Zones Frontalières (Mamfé, Ambam).

Ce troisième plan connaîtra cependant deux problèmes notamment la sécheresse qui frappe le Nord du pays et la crise économique mondiale de 1973.

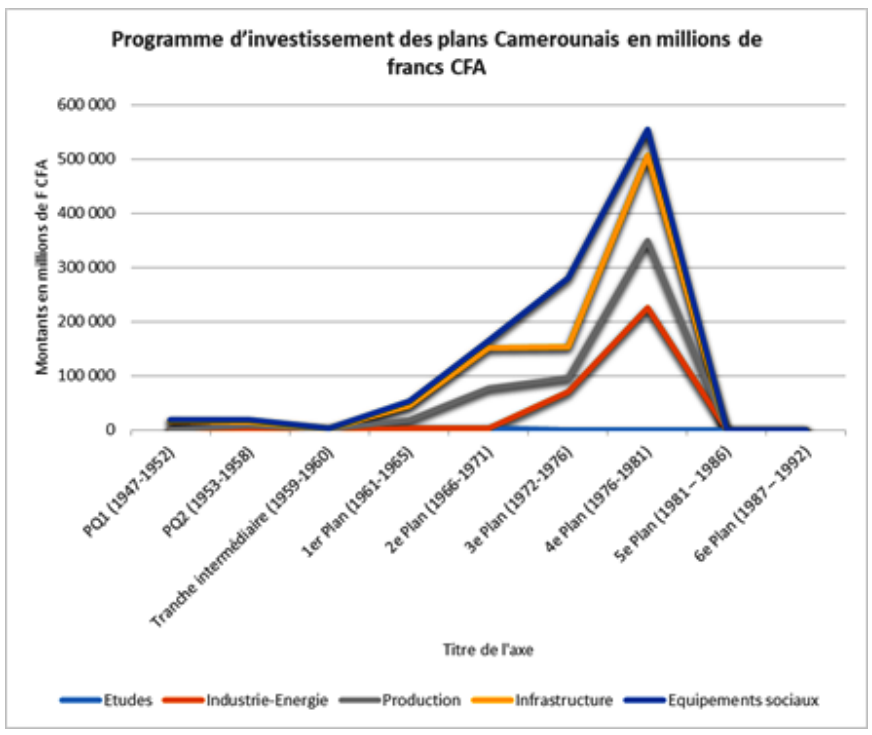
Le quatrième plan quinquennal de 1976-1981 était appelé ''Plan de la maturité''. Son objectif était de faire croître le PIB au moins à 5% par an à travers une politique de renforcement de l'unité nationale, l'application correcte de la politique de développement autocentré énoncée dans le troisième plan et l'amélioration du niveau de vie des populations.

Aussi, l'économie camerounaise ne devait plus trop compter sur l'apport extérieur des partenaires bilatéraux et multilatéraux, mais sur ses forces propres. En 1978, le Cameroun qui a commencé l'exploitation de son pétrole et était classé, en 1980, au rang de 3e producteur d'Afrique au Sud du Sahara, après le Nigeria et l'Angola. Ce qui a permis au pays de dynamiser son économie. Dans les investissements, le secteur industrie-énergie s'était taillé une part importante de 31% contre 17,2% au secteur rural, 21,6% aux infrastructures et 6,65% aux services sur un volume d'investissements prévus de 725,232 milliards. La priorité était aussi accordée au développement de la recherche et de l'exploitation minière. C'est pendant cette période qu'avaient été réalisés les barrages de Songloulou, Lagdo et Bamendjin et prévues les extensions d'Alucam, de Cimencam, la création de Cellucam (industrie papetière) et la construction plus tard d'un complexe électrochimique à Kribi. En matière de structure d'aménagement du territoire, un décret en 1981 a porté création de la Mission de développement du Nord-Ouest (MIDENO).

Le cinquième plan quinquennal de 1981-1986, ou ''Plan de la maîtrise du développement'', visait en priorité la consolidation et le développement progressif des acquis des plans précédents. Il était surtout question de la croissance rapide pour les secteurs secondaire et tertiaire, notamment la création des industries agroalimentaires, la résorption du déficit de la balance commerciale et la promotion du secteur des PME/PMI nationales. Au début de ce plan, et à la suite des plans précédents, on a enregistré un point important pour l'aménagement du territoire avec la création, en 1982, de la Mission de développement intégré des monts Mandara (MIDIMA). Par ailleurs, en 1985, le Cameroun a enregistré une baisse de son activité économique en rapport avec la baisse des cours du pétrole et des matières premières. La situation s'aggrava en 1986 avec la dépréciation du Dollar. Ce cinquième Plan n'a pas été mis en œuvre du fait de ce contexte particulier de perturbation de l'économie.

De manière rétrospective, de la période coloniale jusqu'au cinquième plan, les investissements du pays sont allés croissants (Figure 141).

Le sixième plan quinquennal, enfin, de 1986-1991 (mort-né), avait pour ambition de faire passer la croissance annuelle à plus de 6,5% par la mise en valeur du libéralisme communautaire, le développement autocentré, l'ouverture démocratique, la justice sociale et l'intégration régionale, tout cela dans le respect de la diversité culturelle du pays. Malheureusement, 1987 fut une nouvelle année de tous les défis économiques. Outre ses engagements intérieurs, l'Etat a dû aussi faire face au problème de la dette extérieure. La fin des années 1980 fut marquée par l'entrée du Cameroun en crise. Le pays entreprit alors des mesures pour juguler, ou du moins réduire ses effets, mais ne put éviter le recours à l'appui des institutions de Bretton Woods. Malgré la situation conjoncturelle, le pouvoir central garde toujours dans son agenda la question de l'aménagement du territoire et crée en 1987, la South West development authority (SOWEDA). Il reconnaitra que le sixième plan non plus n'a pas été exécuté. L'année 1988 marque le début de l'exécution des Plans d'Ajustement Structurel (PAS) sous l'égide du FMI et la BM et une nouvelle ère de planification voit le jour au Cameroun comme dans la plupart des autres Etats africains.



Source : Graphique élaboré par le consultant à partir des données des plans quinquennaux.

Figure 141 : Programme d'investissement des plans Camerounais en millions de francs CFA

Phase 3 : la période d'Ajustement Structurel

D'abord prévu pour dix-huit mois, le PAS fut prolongé à plusieurs reprises. Dès lors, le pays s'enfonça dans un dépérissement croissant alors même qu'on allait de PAS en PAS. Le premier PAS alla de septembre 1988 à juin 1990, le second de décembre 1991 à septembre 1992, le troisième de janvier 1994 à juin 1995, le quatrième de septembre 1995 à juin 1996, le cinquième d'août 1997 à août 2000. Au bout du délai de chaque PAS, on était loin de l'atteinte des objectifs de départ. Encouragé par les institutions multilatérales et bilatérales vis-à-vis desquelles il était lourdement endetté, le Gouvernement Camerounais continuait à appliquer des politiques de gestion inadaptées. Au milieu des années 1990, suite à l'application de la politique budgétaire restrictive, la libéralisation des activités économiques, la stimulation du secteur privé, la mise en route de la décentralisation et la promotion de la bonne gouvernance, le pays retrouve progressivement le chemin de la croissance avec un taux moyen avoisinant 4,5% par an.

Les stratégies sectorielles entrevues comme solution à l'amélioration qualitative de la dépense publique seraient sans effets positifs majeurs, en dehors du cadre de planification spatiale orienté vers la fédération des projets et la correction des déséquilibres spatiaux (ville/campagne, grande agglomération urbaine villes moyennes) pour assurer la cohérence des programmes et projets sectoriels de développement durable et garantir la lutte pour la réduction de la pauvreté. Au cours de cette période, le désir de renouer avec la planification autour des aires d'aménagement se fait de plus en plus sentir et malgré le contexte difficile, en 1999, l'Etat crée la Mission d'études pour l'aménagement de l'Océan (MEAO). Elle a une compétence sur le département de l'Océan.

Cette rude et longue période de PAS a profondément désorganisé la fonction publique (baisse des salaires ; gel des effectifs ; réduction des crédits dédiés à la GRH), augmenté la pauvreté, réduit la possibilité de l'Etat de développer une véritable politique à long terme. Néanmoins, il faut reconnaitre que depuis l'atteinte du point de décision de l'initiative PPTE en 2000, les PAS ont permis au pays de stabiliser ses grandeurs macro-économiques, de réduire sa dette, de retrouver sa crédibilité interne et externe avec une reprise des investissements extérieurs (UE, BM, France, Japon, etc.). Cette nouvelle condition du pays lui donne des ambitions d'un retour à la politique de planification.

Phase 4 : le retour à la planification

A l'atteinte du point de décision de l'initiative PPTE, le pays ne disposait pas d'un cadre de cohérence, de concertation et de mobilisation de l'ensemble des énergies pour la mise en œuvre des différents programmes. Il est évident que des doubles emplois, des chevauchements, des concurrences inutiles entre intervenants, des pertes d'énergie et des gaspillages de fonds seraient inévitables et finiraient par anéantir les efforts entrepris. Au regard de cette situation, un Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) a été élaboré en 2003 et en 2004. Le chef de l'Etat dans son discours de prestation de serment a instruit le Gouvernement de « revenir à la planification à moyen et long terme ». En 2006, le pays atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE, ce qui ouvre véritablement la voie vers une réappropriation du développement par les autorités camerounaises. Celles-ci élaborent, en 2009, le Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE) et y arriment les stratégies sectorielles et ministérielles. Pour la première fois, au Cameroun, une loi d'orientation pour l'aménagement du territoire est votée à l'Assemblé nationale et promulguée par le président de la République le 06 mai 2011. Cette loi ouvre des perspectives heureuses pour la planification spatiale. Avant la mise en application de cette loi, le gouvernement a élaboré, en 2014, le Plan d'urgence triennal (2015-2018) pour l'accélération de la croissance économique. L'opérationnalisation du DSCE et de ses instruments s'est effectuée principalement à travers le CBMT et le CDMT qui sont des outils programmatiques assez complexes.

L'évaluation du DSCE a mis en exergue l'importance des aménagements planifiés au titre de la première génération des grands projets (complexe industrialo-portuaire de Kribi, barrage de Lom Pangar, barrage hydroélectrique de Memve'ele, barrage de Mekin, deuxième pont sur le Wouri, etc.), qui auront renforcé substantiellement le parc infrastructurel du pays aux plans portuaire, énergétique et routier, malgré les disparités spatiales observées. La mise en œuvre du DSCE aura permis toutefois un relèvement substantiel du sentier de croissance de 3% sous la période du DSRP à 4,5% sous la période 2010-2019. Cette croissance moyenne témoigne de la résilience de l'économie camerounaise face aux différents chocs économiques et sécuritaires. La SDN30, qui est le fruit d'un large processus consultatif avec notamment l'implication et la participation des différents acteurs de développement et des populations à la base, est source de grand espoir et rappelle le processus d'élaboration des plans quinquennaux antérieurs.

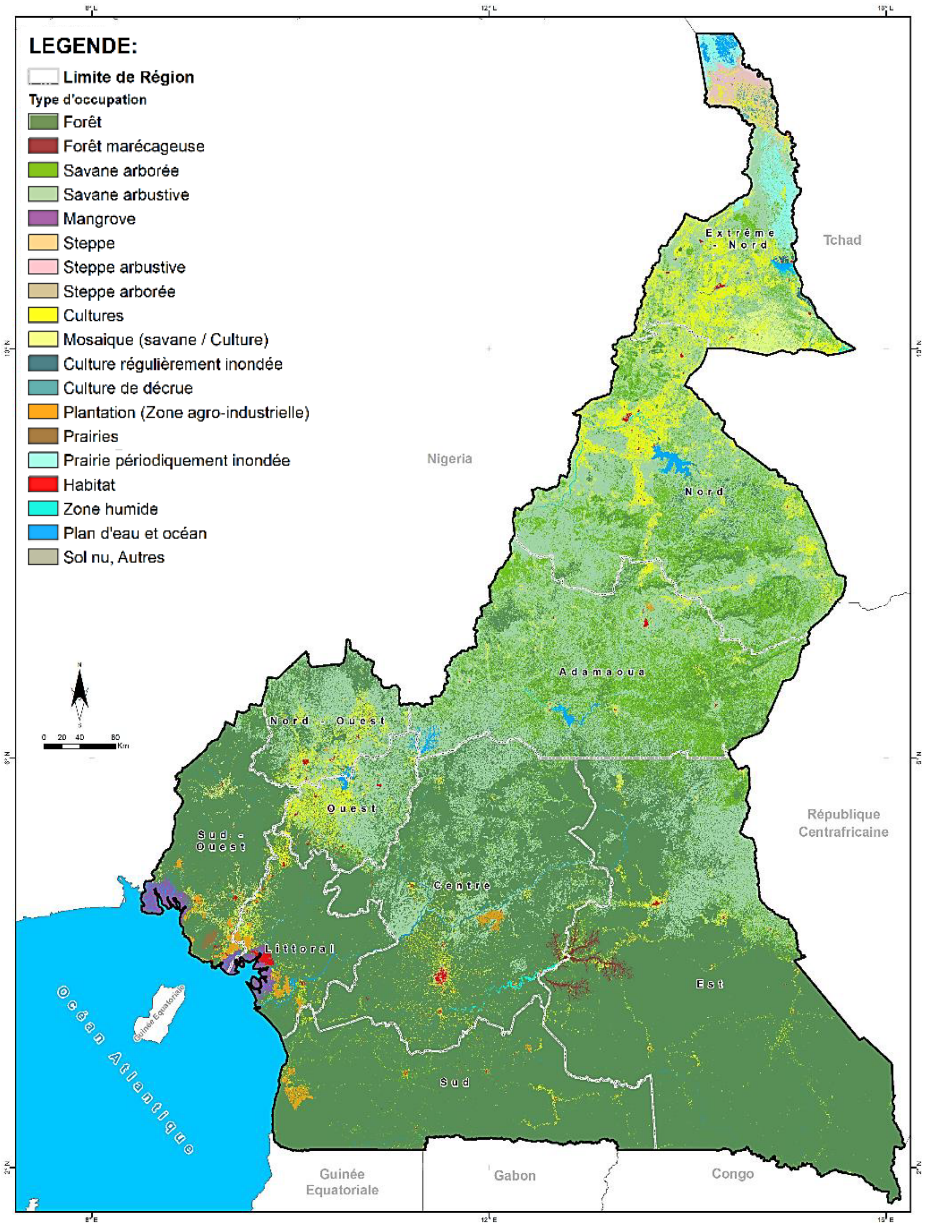
OCCUPATION DU TERRITOIRE NATIONAL (2016) : ZONAGE, CONFLITS (IDENTIFICATION ET SCENARII D'UTILISATION DES TERRES)

La question de l'aménagement du territoire a un étroit rapport avec celle du droit foncier et domanial, car la planification implique la gestion de la terre. D'ailleurs, il n'a pas échappé au législateur, que les CTD doivent disposer de terres pour l'accomplissement des projets d'aménagement. En effet, les lois relatives aux Régions et aux communes transfèrent aux collectivités territoriales décentralisées, des compétences en matière de planification, d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

En plus, ces textes définissent le cadre général de l'appropriation ou de l'usage des terres relevant du domaine privé de l'Etat, du domaine public et du domaine national en vue de la réalisation de ses projets par lesdites CTD.

Dans le cadre de l'élaboration du Plan de Zonage du Territoire National, une carte d'occupation des sols a été réalisée à partir des images satellitaires de 2016, des enquêtes et des travaux de terrain. La carte indique que le territoire du Cameroun est occupé par les éléments non exhaustifs suivants et classés par ordre de grandeur en termes de superficie (en hectares) :

- Forêt : 25 135 823,79 ha (53,80%);
- Savane arbustive : 11 960 618,76 ha (25,60%);
- Savane arborée : 4 739 852,61 ha (10,15%);
- Culture : 2 659 583,70 ha (5,69%);
- Plan d'eau : 391 608,54 ha (0,84%);
- Prairie périodiquement inondée : 358 926,66 ha (0,77%);
- Mosaïque (savane / Culture) : 352 048,05 ha (0,75%);
- Mangrove : 218 914,29 ha (0,47%);
- Plantation (Zone agro-industrielle) : 192 992,13 ha (0,41%);
- Steppe : 150 355,35 ha (0,32%);
- Habitat : 142 433,64 ha (0,30%);
- Steppe arbustive : 136 624,77 ha (0,29%);
- Forêt marécageuse : 98 365,77 ha (0,21%);
- Zones humides : 58 017,06 ha (0,12%);
- Steppe arborée : 38 342,25 ha (0,08%);
- Culture de décrue : 35 129,97 ha (0,08%);
- Culture régulièrement inondée 16 964,10 ha (0,04%);
- Prairie : 20 239,65 ha (0,04%);
- Sol nu, Autres : 10 268,91 ha (0,02%).



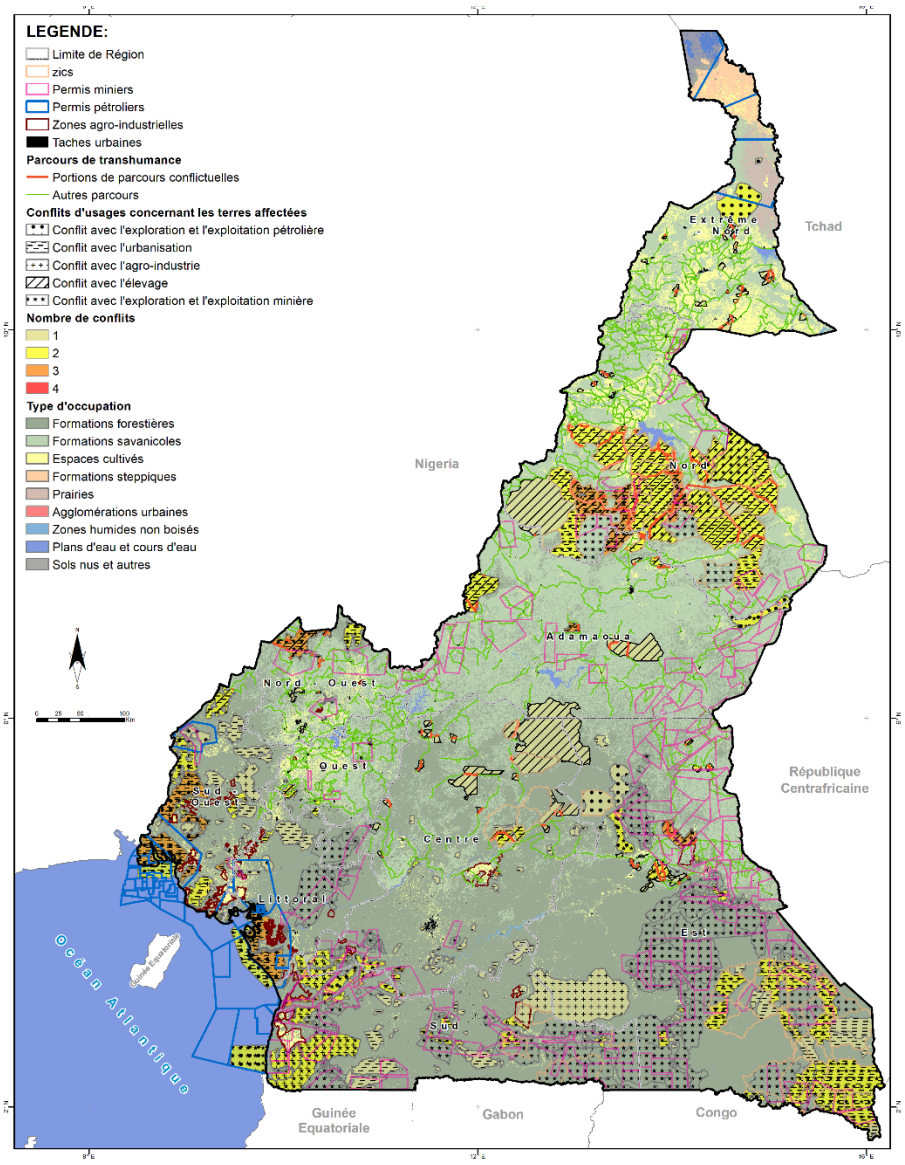
Source : Carte de l'occupation du sol en 1/1 000 000 -ème, Plan de Zonage du Territoire National (PZTN), WRI

Carte 100 : De l'occupation du sol du Cameroun

L'inégale répartition de ces éléments de l'occupation des sols est aussi révélatrice de multiples conflits entre différents acteurs (institutionnels ou non) et utilisateurs de l'espace. On peut citer entre autres les conflits entre les activités agricoles et l'élevage, les mines et les forêts, etc. Les affectations des terres sur la majeure partie du territoire ne disposent pas de textes règlementaires et les archives y afférentes sont mal tenues. Le plan de zonage du territoire national, qui est en cours d'élaboration, aura beaucoup de difficultés à trouver des affectations de terres consensuelles et nécessite d'être complété par de micro-zonages.

ENJEUX ET DÉFIS ACTUELS ET FUTURS DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Depuis la publication de la Vision35, la mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire, selon l'évaluation du DSCE, a été largement dominée par l'approche projet malgré les insuffisances qu'elle comporte en matière de cohérence, de synergie et de risques de déséquilibres spatiaux. La résultante est le manque de cohérence, d'harmonie et de coordination observés entre les différentes interventions dans les domaines de la gestion du territoire national.



Source : Carte de l'occupation du sol en 1/1 000 000 -ème, Plan de Zonage du Territoire National (PZTN), WRI

Carte 101 : Des conflits d'occupation du sol du Cameroun

Cela a eu pour conséquence de faibles résultats, en termes d'équilibres spatiaux et d'organisation de l'espace régional et local. Les défis de l'aménagement du territoire, pour les relever, exigent des arbitrages d'une part, entre la compétitivité, la cohésion sociale et la préservation des ressources naturelles, et d'autre part, entre les différents acteurs aux intérêts souvent divergents. Face à cette situation, le gouvernement s'est doté de trois (03) outils essentiels à savoir : (i) la loi N°2011/008 du 06 mai 2011 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire ; (ii) le Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SNADDT) ; et (iii) le plan de zonage du territoire national. Ces outils permettent d'implémenter les stratégies sectorielles dans un cadre spatial cohérent, y compris l'accélération de la politique de décentralisation.

Par ailleurs, il faut noter que de concert avec les CTD, le gouvernement entend prendre toutes les mesures qui garantissent l'équité spatiale et les équilibres régionaux et locaux, tout en tenant compte d'une part, de la nécessité de gérer efficacement les migrations et d'autre part, de créer des conditions propices au développement des activités économiques. Plus spécifiquement, la SDN30 indique qu'il sera question de : (i) créer et mettre en réseau les pôles de développement urbains et ruraux ; (ii) développer les réseaux de communication et de desserte ; (iii) poursuivre et finaliser l'élaboration des Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire ; (iv) désenclaver les zones mal desservies pour leur assurer une meilleure intégration dans le réseau urbain régional ; (v) promouvoir le développement des villes secondaires de l'armature urbaine régionale pour les faire émerger en tant que pôles d'équilibre régionaux ; (vi) faire des zones frontalières des véritables pôles de développement économique ; (vii) mettre en place un système de prévention et de protection contre les risques environnementaux qui menacent la plupart des centres urbains (inondation, érosion, glissement de terrain, etc.); et (viii) veiller au respect des normes d'aménagement du territoire.

Dans le domaine de la production, le gouvernement entend procéder à l'aménagement des grands espaces hydroagricoles, pastoraux et aquacoles, qui seront attribués prioritairement aux grandes et moyennes exploitations, pour les filières agropastorales prioritaires retenues (riz, maïs, cacao/café, coton, canne à sucre, noix de palme, hévéa, banane plantain, bois, lait, bovine laitière, bovin viande, poisson, crevette, anacarde). A cet effet, les autorités veilleront à la cohérence entre les interventions d'aménagement, d'attribution et de mise en valeur des terres. S'agissant de l'amélioration des infrastructures d'accompagnement, le gouvernement accompagnera les collectivités territoriales décentralisées (CTD) dans l'entretien, la réhabilitation et l'aménagement des routes/pistes communales, l'aménagement des réseaux d'irrigation, la construction des infrastructures de commercialisation et de stockage, l'acquisition par les structures d'encadrement (SEMRY, UNVDA, etc.), les technopoles et les CTD des engins adaptés aux écosystèmes, l'amplification des actions d'aménagement des espaces hydroagricoles (HA), des bas-fonds, des champs fourragers et des couloirs de transhumance. Par ailleurs, le gouvernement procédera à l'aménagement des centres d'alevinage, des étangs piscicoles et des retenues d'eau à divers usages.

Dans le domaine du développement urbain et de l'aménagement du territoire, la vision à long terme est de créer un espace économique national intégré. Il s'agit non seulement de maîtriser le développement des villes et d'en faire des centres de production et de consommation nécessaires à l'essor du secteur industriel, mais également de promouvoir l'émergence des agglomérations périphériques, le développement des villes moyennes ou secondaires capables de structurer les activités économiques dans l'espace urbain et de concourir au développement des zones rurales environnantes.

Les différents schémas d'aménagement en cours d'élaboration devraient en tenir compte et résoudre les multiples défis que posent l'enclavement, l'urbanisation anarchique, la construction dans les zones à risque, l'équilibre régional, la concentration urbaine, le développement des ports et aéroports, les infrastructures, la mise en valeur des bassins de production, la spécialisation des villes, la distribution des industries dans le pays, les barrages hydro-électriques, les grands ouvrages, les logements de masse.

Un autre défi futur à relever est celui du renforcement de l'articulation entre les instruments de planification. La mise en œuvre de la SND30 se fera à travers plusieurs outils à savoir : les schémas d'aménagement du territoire ; les stratégies sectorielles et thématiques ; les plans intersectoriels ; les plans d'aménagement ; les plans régionaux et communaux de développement ; les projets structurants ; les instruments de cadrage à moyen terme (CBMT, CDMT) ; les programmes budgétaires au niveau national et au niveau local ; les programmes de coopération ; les sous-programmes des établissements publics ; les dispositifs de contrôle de gestion ; etc. La loi portant cadre général de la planification définira l'articulation entre ces différents instruments et la stratégie nationale.

Le Gouvernement est bien conscient des efforts de planification nécessaires pour asseoir l'opérationnalisation de la présente stratégie permettant ensuite le passage à la programmation. Il s'agira en effet de réaliser l'ensemble des études de faisabilité des plans, programmes, projets phares ainsi que les réformes pré identifiées. Ces exercices exigeront des efforts de budgétisation conséquente au cours des trois premières années de mise en œuvre de la stratégie.

Au plan législatif, l'analyse des textes en matière d'aménagement et du développement durable du territoire a permis de relever plusieurs contraintes. Les textes qui encadrent le régime foncier et le droit domanial n'ont pas suffisamment pris en compte la réalité inhérente à la propriété coutumière. Or, sur la base de cette propriété, les collectivités autochtones parviennent à ralentir, voire à empêcher la mise en œuvre de certains projets d'envergure. De plus, la législation foncière exclut les CTD de la gestion des terres. Elle est en outre caractérisée par une certaine lourdeur, longueur et complexité ; ce qui n'incite pas à la réalisation des projets structurants, dont ceux relevant du sous-secteur de l'habitat.

Au plan institutionnel, l'aménagement et le développement durables soulèvent plusieurs problématiques et défis. C'est le cas du Conseil national de l'aménagement et du développement durable du territoire, dont le Décret d'organisation et de fonctionnement n'est pas encore édicté. Il faut aussi relever les difficultés de coordination des acteurs publics placés sous des tutelles différentes. C'est le cas par exemple des CTD qui sont sous la tutelle du MINDEVEL, les Missions de Développement sous la tutelle du MINEPAT, la SIC qui est placée sous la tutelle du MINHDU, de la MAETUR placée sous la tutelle du MINDCAF, du CFC placé sous la tutelle du MINEFI et du MIPROMALO placé sous la tutelle du ministère en charge de la recherche scientifique. Il est certain que cette situation soit source de multiples difficultés de coordination et ne soit pas de nature à faciliter la bonne exécution des programmes d'aménagement.

PROSPECTIVE TERRITORIALE ET SCÉNARII D'AMÉNAGEMENT

Selon le SNADDT, le contexte du pays se distingue du point de vue prospectif par plusieurs aspects. En premier lieu, la volonté d'émergence économique avec la Vision 2035 et des plans stratégiques, dont le DSCE (2010 à 2020) qui aura permis un relèvement notable du sentier de croissance de 3%. Ce DSCE table sur une bonne croissance économique, une diversification des exportations avec une part plus importante de produits manufacturiers et de nombreux chantiers de grands projets structurants productifs et d'infrastructures. La SND30 (2020-2030) qui se met en place à la suite du DSCE oriente les efforts du pays vers :

(i) Un mix entre import/substitution et promotion des exportations en s'appuyant sur les avantages comparatifs de l'économie nationale ;

(ii) Un État stratège et pragmatique qui met en place les facilités pour l'émergence du secteur privé comme principal moteur de la croissance économique et réalise des interventions ciblées dans des secteurs hautement stratégiques ;

(iii) Une articulation entre planification indicative et planification impérative combinant le format assez contraignant de la planification quinquennale et celui indicatif de la planification stratégique.

L'analyse prospective faite dans le cadre du SNADDT s'est basée sur les résultats du diagnostic territorial national et sur une large consultation des acteurs sur leur perception des forces et atouts, contraintes et défis des territoires, sur les rigidités, les germes de changement et les priorités. Cette consultation des acteurs a porté également sur les futurs possibles des territoires. L'exploration des futurs sur des questions centrales comme l'environnement sous régional du pays et sur les mutations internationales a aussi été menée.

Rappelons que l'horizon de la prospective qui est celui de la Vision 2035 a été considéré comme l'axe central autour duquel devra s'effectuer l'aménagement du territoire.

Globalement, un constat important a été établi et montre que les régions du Cameroun sont réparties en deux blocs distincts. Le premier bloc est celui des régions aptes à s'insérer dans le processus d'émergence de la Vision 2035 et le second bloc celui des régions qui ont des déficits importants même si toutes les Régions ont pratiquement des grands potentiels.

L'approche prospectiviste a permis d'identifier des variables et leviers faiseurs d'avenir dans le contexte du Cameroun et retenir un set de quinze macro-variables, représentant plus d'une centaine de micro-variables et enjeux spécifiques. Certaines sont des variables matérielles et attendues, comme les infrastructures, les ressources naturelles, les projets structurants, etc. D'autres macros-variables sont moins matérielles dans certains cas et surtout dont l'importance est plus spécifique, comme la gouvernance, le capital humain, l'inclusion spatiale et sociale, et l'aménagement du territoire.

La hiérarchisation faite de ces macro-variables selon le degré d'influence et celui de dépendance montre que la gouvernance, la géopolitique, l'aménagement du territoire sont parmi les variables les plus influentes et les moins dépendantes. Le capital humain et la technologie sont des variables intermédiaires. Alors que la croissance économique, la dynamique du système productif et l'inclusion spatiale et sociale se sont avérées être des variables résultats. Compte tenu de la place occupée par l'aménagement du territoire dans cette hiérarchie, la scénarisation pour le futur a été faite en deux temps.

Dans un premier temps, une scénarisation a été menée sur les variables macro en tant que piliers du développement territorial. L'étude des tendances historiques, compte tenu des programmes en cours de réalisation, mais excluant ceux qui sont encore à l'état d'intention, et les scénarios de risques, peuvent conduire l'ensemble des territoires du Cameroun vers un scénario d'ensemble de vision 2035 contrariée ou vers un scénario d'un territoire en deux blocs, avec une fracture dans le processus d'émergence économique. Des recommandations ont été formulées pour prioriser le passage des piliers du développement territorial des tendances vers un scénario souhaitable en concordance avec les attributs des économies émergentes

Dans un second temps, la scénarisation a été consacrée à la fenêtre de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, sur les aspects de développement des régions et des villes. Dix scénarios d'articulation du développement territorial ont été présentés pour le contexte du Cameroun. Des scénarii ont été choisis pour répondre aux défis du pays, à son ambition d'émergence durable et de manière à le positionner favorablement sur la voie et les conditions de l'horizon 2035.

Il faudrait insister, cependant, sur l'importance des défis malgré les progrès réalisés depuis l'adoption de la vision 2035 et la multiplication des chantiers dans le sens de l'émergence. En particulier, la défaillance de la gouvernance, la disponibilité du capital humain, le manque d'infrastructures, l'état des équipements urbains, l'enclavement de vastes parties du territoire, la congestion des deux grandes métropoles, Yaoundé et Douala, etc.

Pour la « Déclinaison territoriale » du SNADDT, six (6) Principes de Base ont été identifiés :

Primo : le SNADDT a pour vocation « le développement des territoires dans le cadre d'approches multidimensionnelles et intégrées ». À ce titre, il englobe l'économique, le social et l'institutionnel. Il inclut aussi toutes les composantes du foncier, du financier, du développement des ressources humaines, du renforcement des capacités. Il s'appuie sur la mise en œuvre de la décentralisation et l'accroissement des moyens de la déconcentration. Enfin, il assure l'appui aux entreprises de production et de la promotion du commerce dans des conditions équitables notamment pour les petits producteurs du secteur rural.

Secundo : le cœur de la déclinaison territoriale des principes de base du SNADDT consiste dans l'idée de la diffusion du progrès pour un « développement territorialement partagé », qui recoupe l'option en faveur d'un « développement socialement inclusif » ;

Tercio : l'option en faveur d'un « développement socialement inclusif » ne repose pas seulement sur « l'équité en matière d'accès aux divers services publics », mais également sur l'orientation en faveur du « développement intégré », dans lequel la dimension « activités économiques génératrices de revenus » est primordiale ;

Quarto : l'un des instruments privilégiés de structuration et de mise en œuvre de l'aménagement du territoire se trouve au niveau de la conception/concrétisation d'un schéma d'armature urbaine à la fois en tant que support et contributeur au développement des territoires ;

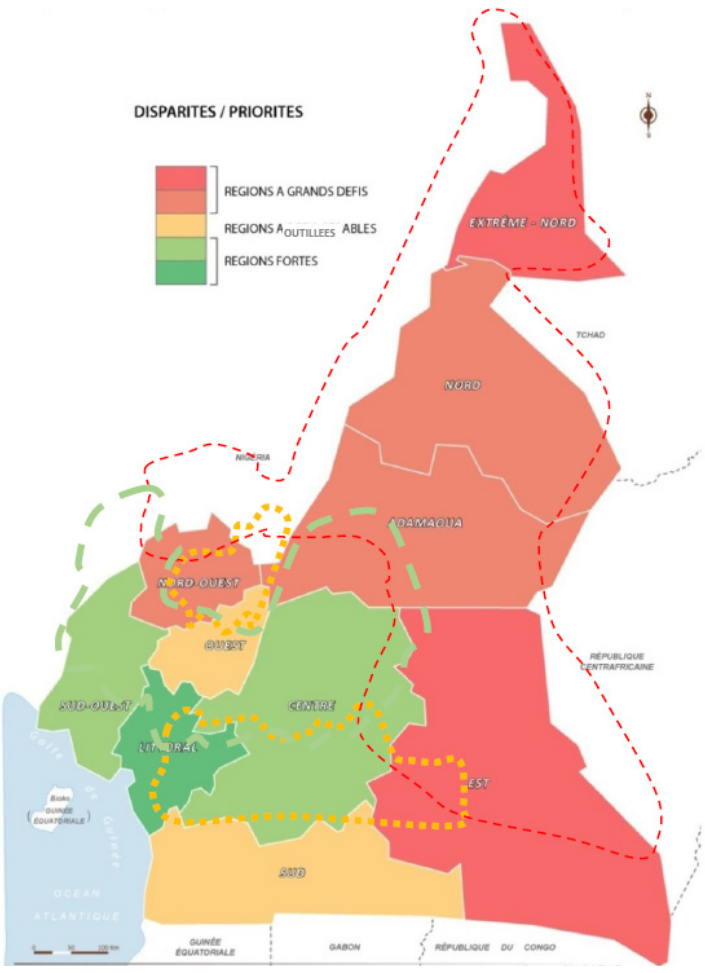
Quinto : dans le cadre du choix de socle de base de l'armature urbaine du SNADDT (en sachant que les schémas régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire – SRADDT, prendront le relai pour aller plus en profondeur dans l'aménagement du territoire), il s'agit de choisir le niveau urbain idoine. Ce dernier devrait permettre aux villes, prises en compte, d'avoir à la fois le poids démographique et socioéconomique capable d'en faire un véritable « pôle urbain » et, en même temps, d'être dans la proximité qu'il faut pour encadrer efficacement le développement de l'hinterland ;

Sexto : c'est le niveau « Villes de plus de 50.000 habitants », englobant entre autres tous les chefs-lieux de départements, qui remplit la double condition présentée ci-dessus ;

Le « front du progrès urbain et de développement du territoire » constituera la trame de la mise à niveau et dynamisation du territoire, afin que toutes ses composantes contribuent, chacune selon ses atouts et sa personnalité socioéconomique et culturelle propre, à « l'émergence inclusive et durable pour l'ensemble du Cameroun ».

Les grands défis de l'aménagement du territoire (enclavement, foncier, gouvernance, capital humain, menaces écologiques, famine, pauvreté et difficultés de logement, géopolitique, jeunesse, décentralisation, grands ouvrages, barrages, etc.) doivent trouver leurs réponses tant à l'échelle globale du territoire, qu'à l'échelle locale des bassins de vie. Aussi, Il s'agit de répondre autant à l'enjeu de l'attractivité et du rayonnement qu'à l'amélioration des conditions de vie. À travers la formulation de ses orientations, le SNADDT vise à mettre en cohérence les échelles locales et globales. Même si ses réponses ne sont pas similaires, elles doivent concourir aux mêmes objectifs pour corriger les disparités (Carte 101). Ces disparités sont marquées par une Zone à grands défis, englobant les régions de l'Extrême Nord (la plus vulnérable), de l'Est, du Nord, de l'Adamaoua et du Nord-Ouest. Une autre Zone, outillée, mais encore faible, rassemblant les régions du Sud et de l'Ouest. Enfin une dernière Zone de régions fortes, constituées du Littoral, du Centre et du Sud-Ouest. Sur un tout autre plan, l'analyse de ''l'attractivité économique'' du Cameroun montre que toutes les Régions développent leur propre comportement vis-à-vis de la prépondérance du couple métropolitain Douala-Yaoundé. Les 3 Régions du Grand Ouest ont développé une « très bonne résilience » et la Région du Sud une certaine « résilience de complémentarité », qui est en rapport de synergie aussi bien avec Yaoundé (par Ebolowa) que Douala (par Kribi). Les 4 Régions de l'Est et du Grand Nord, qui représentent « la moitié du pays » avec 38% de la population et 59% de la superficie, sont réellement déconnectées du grand ensemble.

Pour corriger toutes les disparités, le projet spatial du SNADDT s'articule autour de grands défis que sont :



Source : SNADDT

Carte 102 : Aptitude des Régions du Cameroun à l'insertion dans le processus de l'émergence économique

Les Zones Homogènes de Développement Durable (ZHDD) sont des déclinaisons des grandes affectations des sols dans le cadre du SNADDT et s'appuient sur les potentialités naturelles du territoire (Carte 103). Ces potentialités naturelles sont énormes, mais inégalement réparties dans l'espace. Le Grand Sud possède des forêts denses alors que le Grand Nord est dominé par des savanes et des mosaïques forets-savanes. Le domaine agricole est très diversifié avec des bassins agricoles spécialisés (riz, manioc, coton, arachide), au nord, des cultures de rente (café, cacao, banane, palmier à huile, tabac…), au sud avec une présence remarquable des agropoles. Les parcs Nationaux et les réserves Naturelles sont assez importants et occupent près de 30% du territoire et sont plus présents au Nord. Au nord comme au sud du pays, il existe de nombreux sites miniers (or, diamant, marbre et calcaire, nickel-cobalt, fer, bauxite, pétrole et gaz). La structuration des ZHDD et leur développement sont au cœur des défis posés dans le rééquilibrage national. Rappelons que le SNADDT vise à réduire les fractures socio-territoriales entre « centre » et « périphérie », par la promotion d'un modèle urbain équilibré, solidaire, maillé et multipolaire. Ce modèle tiendra compte, autant du besoin de cohérence globale à l'échelle nationale, que des spécificités régionales et locales. C'est un objectif qui se construit sur le long terme et sa mise en œuvre partagée reste un impératif majeur pour sa concrétisation.

Le Système Urbain en lien avec les orientations fondamentales du SNADDT, quant à lui, s'articule autour de deux axes majeurs : (a) faire émerger des polarités économiques identifiables au sein de territoires complémentaires, qui seront basées sur une nouvelle cohérence interrégionale (le Littoral et le Grand-Ouest polarisés par Douala, le Centre et le Sud polarisés par Yaoundé, l'Est et le Grand Nord).Dans cette configuration, les villes seront dotées des moyens nécessaires qui leur permettront de répondre à leur vocation/spécialisation (ville universitaire, ville industrielle, ville marché, ville frontalière, ville d'encadrement du développement agricole, ville relais…) ; (b) Hiérarchiser les villes selon six niveaux allant du national vers le local en se basant sur deux critères principaux, dont le poids démographique et le rôle/positionnement des villes, au sein de l'armature urbaine (rayonnement international, sous-régional, régional, local).

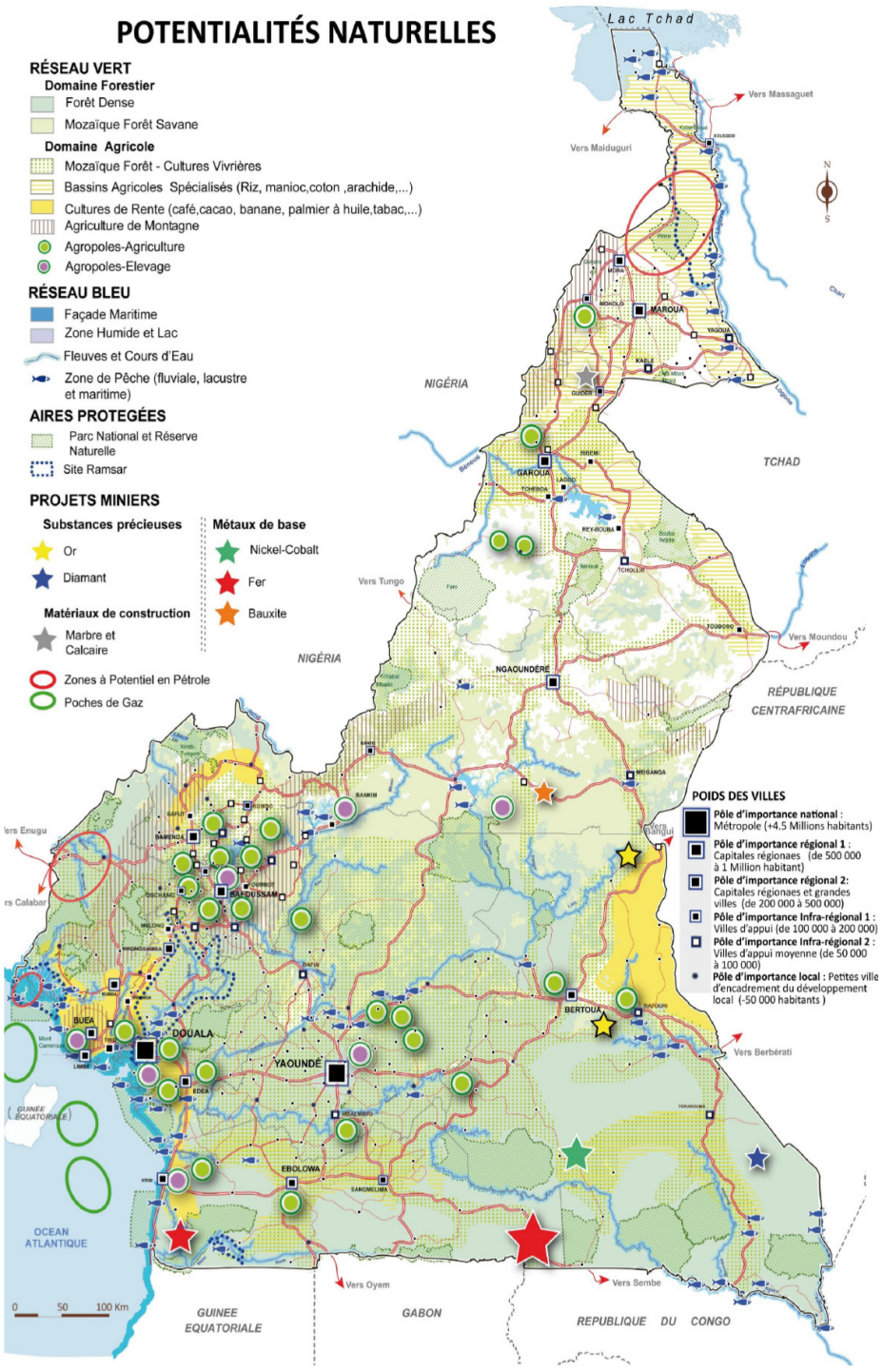
Le système urbain de villes devra être en capacité d'assurer :

(a) la polarisation de l'hinterland structuré en ZHDD afin de faire prendre en compte les vocations et développer les synergies autour de chaines de valeur
(b) les fonctions urbaines de base liées à l'hygiène, l'eau potable, la santé et l'éducation de base, la sécurité, la nutrition de base pour réduire les fléaux liés à la malnutrition, l'encadrement de première ligne des petits producteurs de biens et de services, l'existence d'une administration d'État capable d'assurer la facilitation et la sécurisation des transactions et l'application de la Loi ;
(c) les fonctions découlant de la hiérarchie urbaine avec la claire distinction entre les niveaux (local, régional, national) ;
(d) les fonctions liées à la vocation/spécialisation (Ville du bois, Ville de la chasse et tourisme écologique, Ville universitaire, Ville de la métallurgie, Ville du Café/Cacao, Ville de l'élevage bovin, ville de l'Aviculture, etc.

En 2020, l'analyse globale (à l'échelle du territoire) de la dynamique urbaine ainsi que celle de la structuration et du fonctionnement des armatures urbaines régionales, ressortent des dysfonctionnements dans l'organisation spatiale et des disparités entre centre et périphérie (Carte 102). Hormis les deux capitales, Yaoundé et Douala, la plupart des villes souffrent d'un fort déficit d'attractivité, lequel se manifeste par l'absence d'une correcte concentration d'entreprises, susceptibles de créer une masse suffisante d'économies d'agglomération. La concentration des secteurs d'économies urbaines a réduit les chances d'autres grandes villes d'émerger en tant que métropoles régionales. L'un des principaux objectifs du SNADDT serait d'orienter la restructuration du système urbain camerounais vers l'émergence de pôles d'équilibre régionaux et/ou métropoles d'appui.

Dans le domaine du transport, les orientations fondamentales du SNADDT, préconisent :
(a) d'accroitre la mobilité des populations par la mise en place d'un réseau de transport maillé, structurant et intégrateur (complexe intégrateur d'ordre 1 et 2, réseau d'interconnexion national et sous-régional et réseau d'appui). Les grandes infrastructures de transport sont à renforcer et à consolider comme portes d'entrée des territoires et des villes (aéroport, port maritime, port fluvial, gare, Pôle d'Echanges Multimodal, etc.) ;

(b) de répondre aux besoins des activités économiques pour l'évacuation des productions et l'approvisionnement en intrants et appuyer leur développement en se basant sur un système de transport multimodal et des plateformes logistiques (armature logistique articulée autour de zones d'activités logistiques portuaires / les ports secs, les terminaux intermodaux ferroviaires et les plateformes logistiques aux frontières) ;



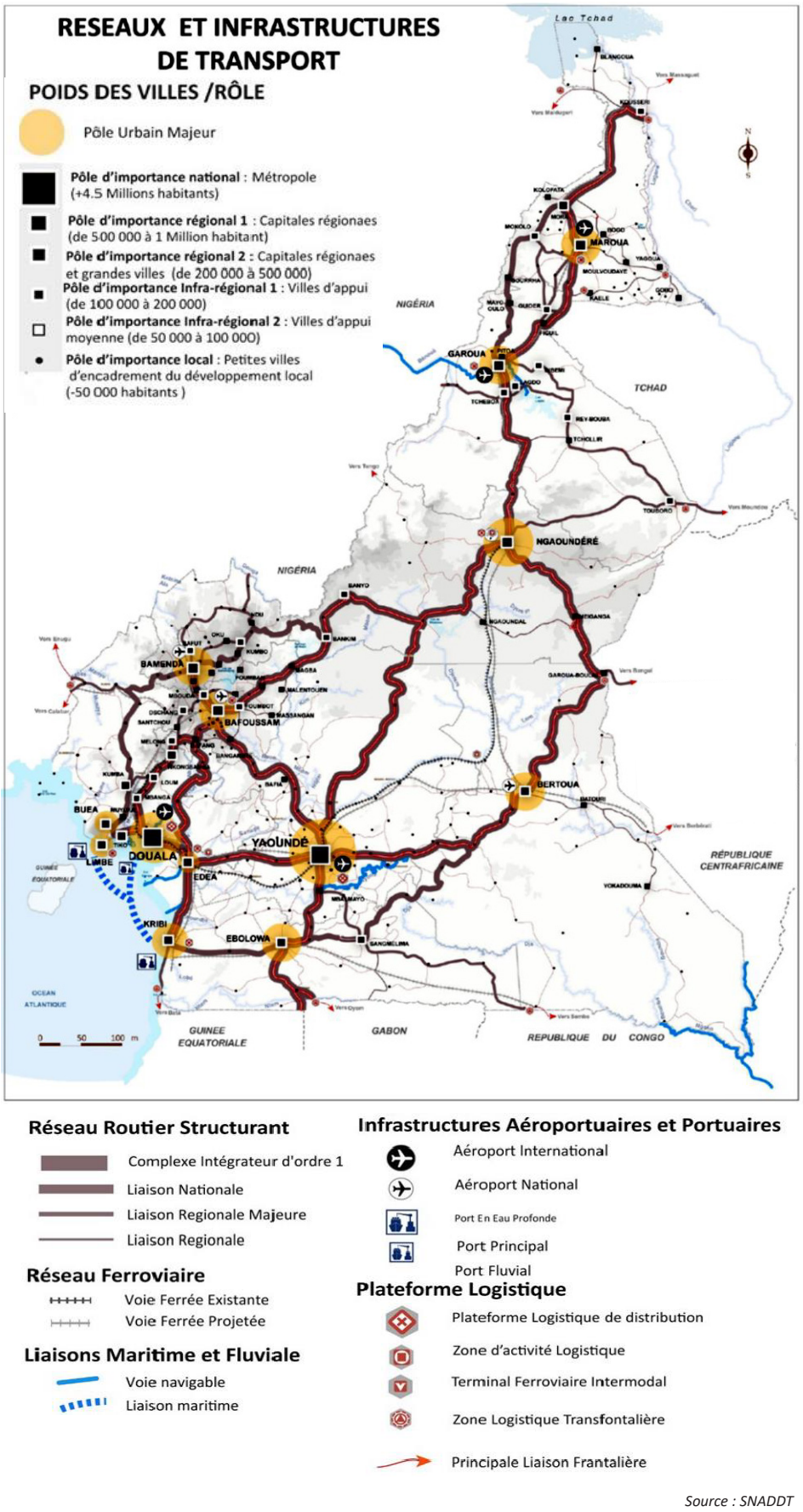
Source : SNADDT

Carte 103 : Les potentialités naturelles du Cameroun

(c) de consolider l'intégration du système de transport camerounais dans la sous-région (axes transnationaux et sous régionaux, interconnexion ferroviaire, postes frontaliers…). Il faut dire que jusqu'en 2020, le paysage camerounais présente une inégale connectivité des réseaux routiers, dominés par une topologie en étoile (Carte 102) ; la partie dense du réseau est dans le Grand Ouest pendant que le Grand Nord et l'Est sont faiblement drainés. Cette situation réduit les relations d'échanges et les effets de synergie entre les villes, tandis que le faible taux de pénétration du réseau routier explique l'enclavement de nombreux territoires ruraux et les difficultés d'évacuation des produits agricoles, du bois, et l'accès de la population aux services.

Vu de près, **le système territorial camerounais s'articule autour des échelles : national, régional et local.** Mais, l'échelle macro-spatiale quant à elle, assure trois grandes fonctions, dont la fonction structurelle et stratégique de l'intégration inter-régionale du territoire national ; la prise en charge du rôle de leadership du pays à l'échelle de la sous-région et enfin l'insertion équitable et compétitive du territoire dans la mondialisation. La recherche de la meilleure cohérence entre ces 3 fonctions, assurées par l'échelle macro-spatiale, a conduit le SNADDT à proposer concrètement une organisation du territoire (projet spatial) en macro-territoires régionaux qui s'appuie sur des dynamiques régionales en fonction des vocations et des dotations en ressources naturelles. Ce macro-découpage du territoire national propose plusieurs options :

Accompagner le Littoral et le Grand Ouest (macro-territoire économique) polarisé par Douala et qui inclurait l'Ouest, le Nord-Ouest, le Sud-Ouest et le Littoral. Il aura une fonction d'articulation « National/International/ Orienté Mondialisation et intégration sous-régionale (Nigéria) » (cf. Carte 102). Il faut dire qu'une variante est également proposée (Carte 103) pour que la « première ligne de front de l'insertion mondiale » soit assurée par deux grandes zones au lieu d'une : « Littoral + Grand Ouest » d'un côté et « Centre + Sud » de l'autre, Kribi (avec un port en eau profonde) étant en rapport avec les deux grandes zones. Il en résulte un découpage typologique qui devient centré sur le critère de dynamisme socioéconomique, de densité du réseau urbain et d'intégration spatiale des réseaux d'échange. L'intérêt de ce type de découpage réside ainsi à la fois dans la définition de grandes zones homogènes et de faire apparaitre les grandes orientations de développement socioéconomique et d'aménagement du territoire.



Source : SNADDT

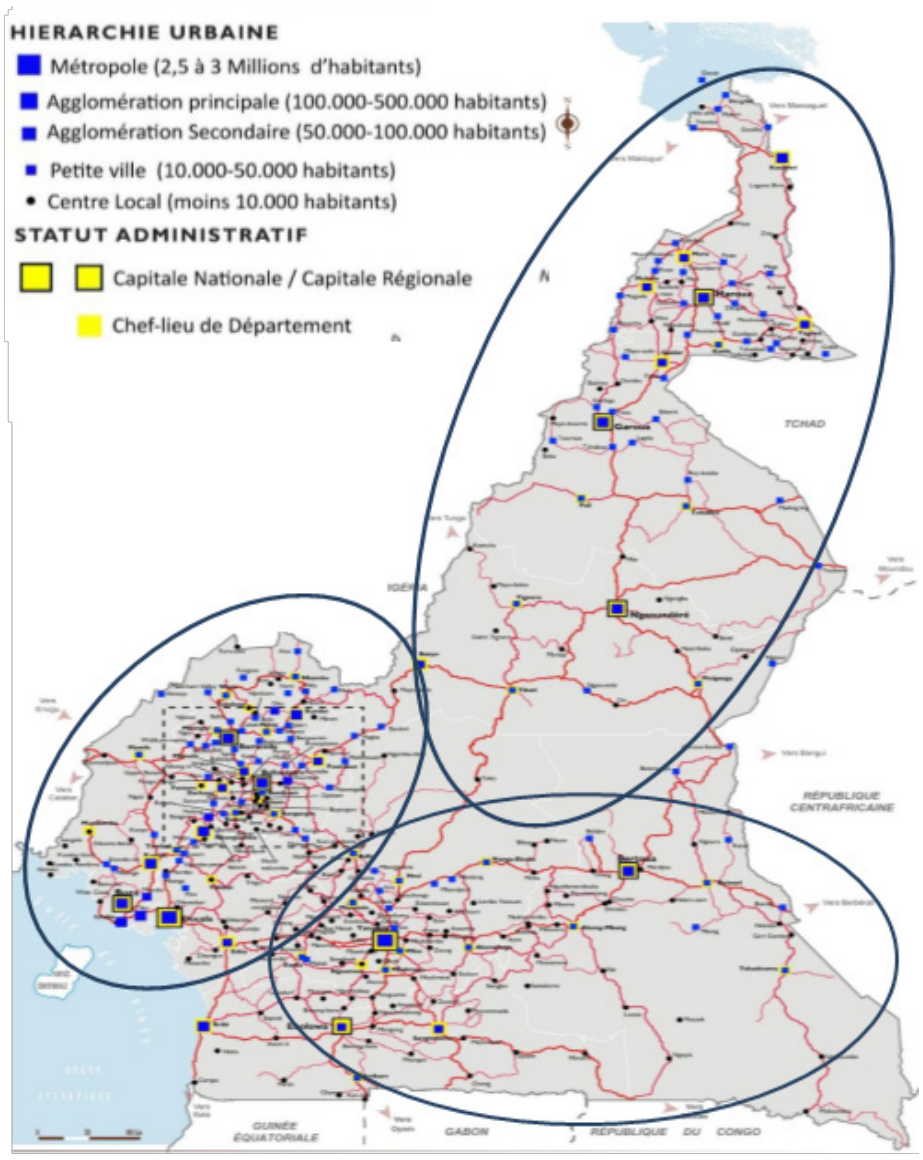
Carte 104 : Les réseaux et infrastructure de transport au Cameroun

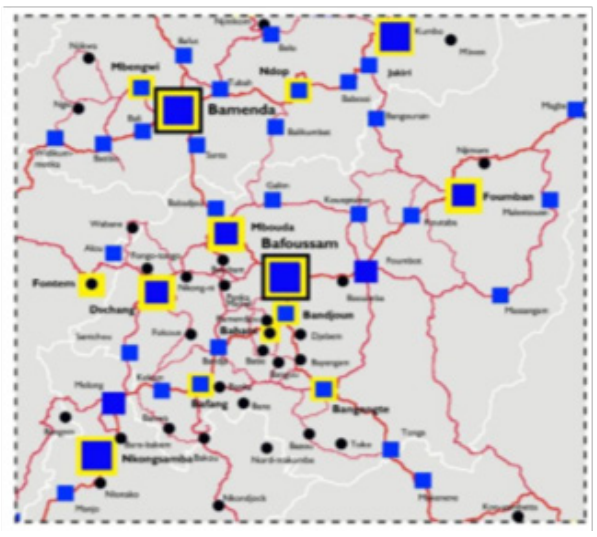
- **Confirmer le Centre**, un Macro-Territoire polarisé par Yaoundé, comprenant les Régions Centre et Sud, avec une vocation d'articulation « National/International/Orienté Sous Régionale Sud (Gabon, Guinée Equatoriale, Congo) » (Carte 103)

- **Prendre en compte le rôle clé que va jouer la Région de l'Adamaoua et la Ville de N'Gaoundéré,** en tant que « Région de la transition » et en tant que « Nœud central d'articulation pour l'ensemble du territoire Camerounais ». Il faut dire que le Grand Nord (Nord, Adamaoua et Extrême-Nord) est un Macro-Territoire avec une fonction d'articulation « Nationale/Intégration Sous Régionale Est-Nord-Ouest (Tchad, Nigéria, RCA) » (Carte 103).

- **Se focaliser sur Bertoua et la Région de l'Est** pour une meilleure structuration territoriale de la Région et également sa mise en capacité de prendre en charge l'articulation avec la RCA et le Nord du Congo. En effet, la région de l'Est est fortement polarisée par la ville de Bertoua qui a également une fonction « d'Articulation Nationale/ Intégration Sous Régionale Est-Sud » (cf. Carte). Cette carte montre selon les cercles concentriques que le 1er front de « l'Insertion Mondiale » est la 1re grande zone englobant toute la partie littorale du Cameroun (Littoral + le flanc occidental de la Région Sud avec la capitale économique Douala) et le Grand Ouest.

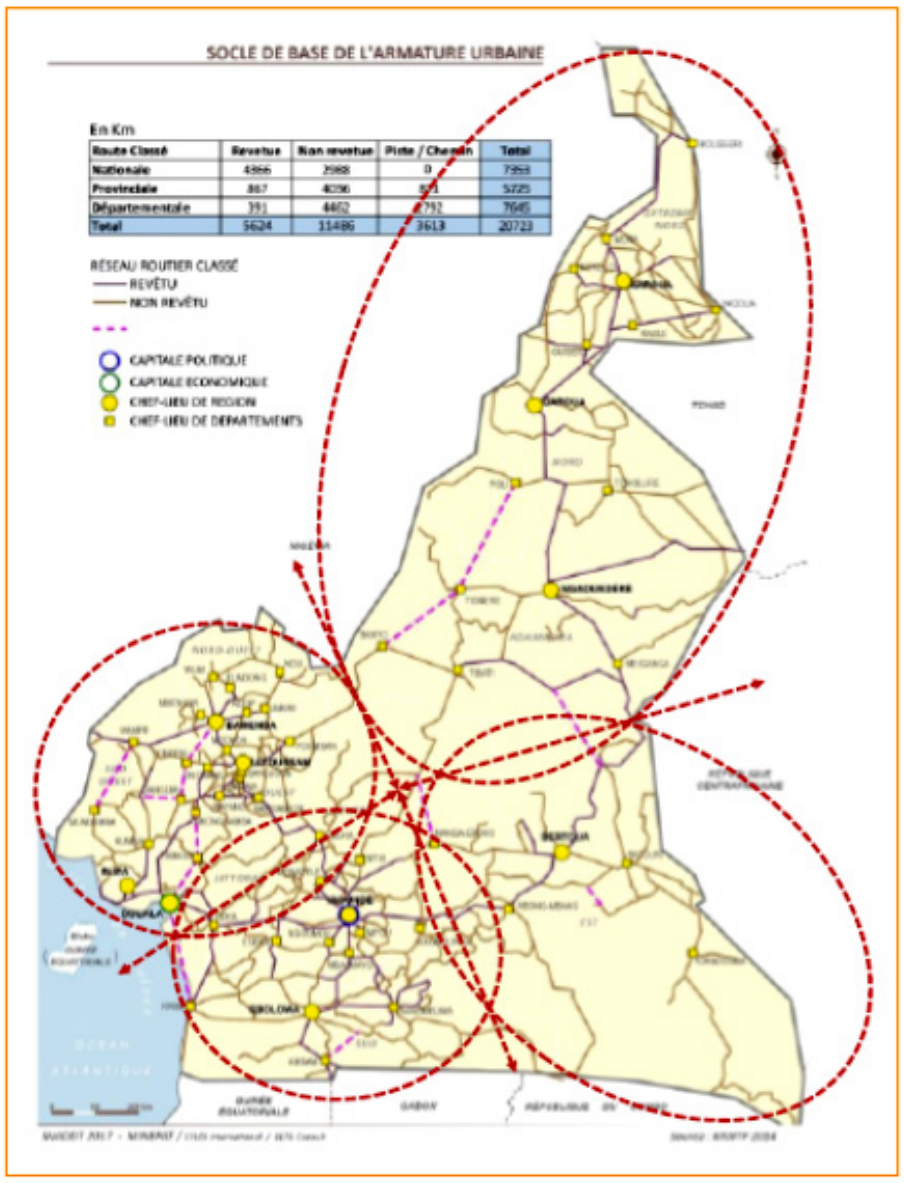
La 2eme zone dite « Polarisation Sous Régionale » est la zone incluant Yaoundé et la Région du Centre, le flanc oriental de la Région du Sud et la Régiond de Est ; l'ensemble de la zone étant ouvert sur 3 pays de la Sous-Région





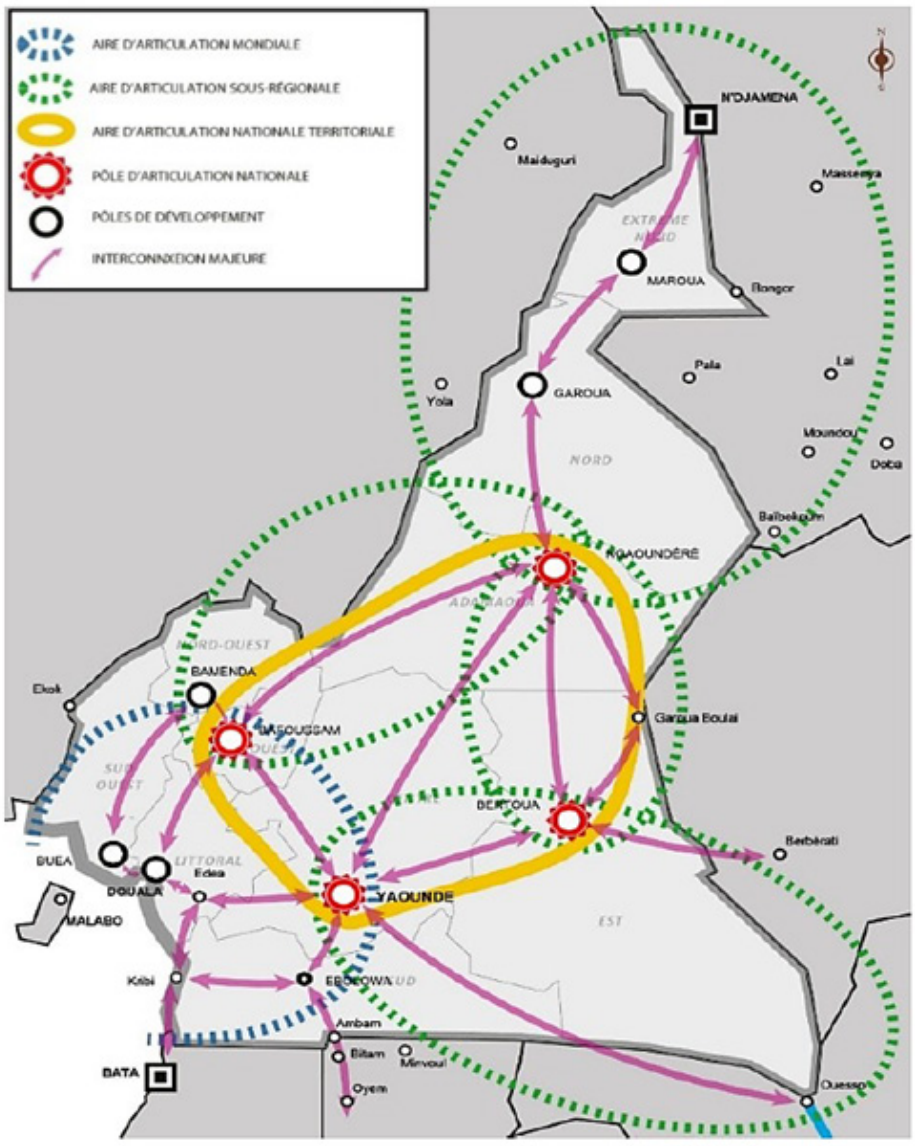
Source : SNADDT

Carte 105 : Les fronts camerounais d'insertion mondiale.



Source : SNADDT

Carte 106 : Découpage centré sur le critère de dynamisme socioéconomique, de densité du réseau urbain et d'intégration spatiale des réseaux d'échange.



Source : SNADDT

Carte 107 : Le « carré magique central » qui consiste à ''sangler'' les régions entre elles afin d'éviter toute dérive de type ''tectonique''.

La 3ème zone de « l'articulation territoriale nationale » est constituée de la zone complétant le dispositif de l'ouverture mondiale et la polarisation sous régionale, avec notamment l'ouverture sur 2 autres pays de la sous-région, le Tchad et la RCA.

En définitive, le SNADDT, dans sa déclinaison territoriale, a proposé beaucoup plus « l'identification de solution » que « la Caractérisation analytique » et a fait apparaitre l'orientation structurante de l'aménagement du territoire qui est centré sur l'idée de ''sangler'' les régions entre elles afin d'éviter toute dérive de type « tectonique ». Ce resserrement des liens entre les territoires se fera notamment au moyen du «carré magique central » (Carte 107), capable de répondre aux 3 préoccupations majeures, à savoir :

- l'ouverture équitable et compétitive sur la mondialisation;
- l'intégration solidaire sous régionale, et
- l'articulation intégratrice stratégique des différentes grandes composantes du territoire national.

En effet, « Le carré magique central » sera établi entre les villes qui seront des pôles d'attraction nationale, dont Ngaoundéré, Bafoussam, Yaoundé et Bertoua. Cette ''sangle'' permettra de maintenir les liens entre toutes les régions du pays du nord au sud, de l'est à l'ouest. Le scénario prévoit aussi que toutes les capitales régionales deviennent des pôles de développement. Pour connecter le pays à ses voisins, et au reste du monde, une aire d'articulation mondiale est définie autour de Douala, Bafoussam et Yaoundé et quatre aires d'articulation régionale autour d'un certain nombre de pôles de développement (Ngaoundéré-Garoua-Maroua ; Ngaoundéré-Bertoua ; Yaoundé-Bertoua et Bafoussam-Ngaoundéré). Si ces propositions venaient à être implémentées, le territoire s'en sortirait mieux développé et uni dans sa diversité.

Découpage administratif

Organisation institutionnelle

Indépendant depuis le 1er janvier 1960, le Cameroun est passé de l'État fédéral proclamé le 1er octobre 1961 avec deux administrations fédérées et une administration fédérale, à l'État unitaire institué par la Constitution du 2 juin 1972. Le 4 février 1984, le pays prit le nom de République du Cameroun à la faveur d'une révision de la constitution adoptée par l'Assemblée Nationale.

La vie politique nationale s'est profondément transformée à la suite de la restauration de la démocratie pluraliste en décembre 1990. Cette évolution institutionnelle s'est accompagnée d'une évolution de l'organisation administrative.

La loi n°2008/001du 14 avril 2008 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 02 juin 1972 repartit les pouvoirs entre :

- l'exécutif exercé par le Président de la République, élu au suffrage universel direct et secret pour un mandat de 07 ans renouvelable ;
- le législatif exercé par deux (02) chambres, l'Assemblée Nationale et le Sénat ;
- et le judiciaire exercé par la Cour Suprême et le Conseil Constitutionnel.

Après une longue période de monolithisme de fait, le multipartisme a été réintroduit au Cameroun, en 1990. Aujourd'hui, le paysage politique s'est fortement enrichi. D'un parti politique en 1990, le Cameroun compte aujourd'hui près de 300 partis politiques officiellement reconnus. Toutefois la plupart de ces partis, ne sont pas véritablement actifs dans le paysage politique national.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

L'Administration du Territoire est basée sur le sacro-saint principe du rapprochement de l'administration des administrés. L'administration du territoire se décline en quatre sous-composantes :

L'organisation administrative

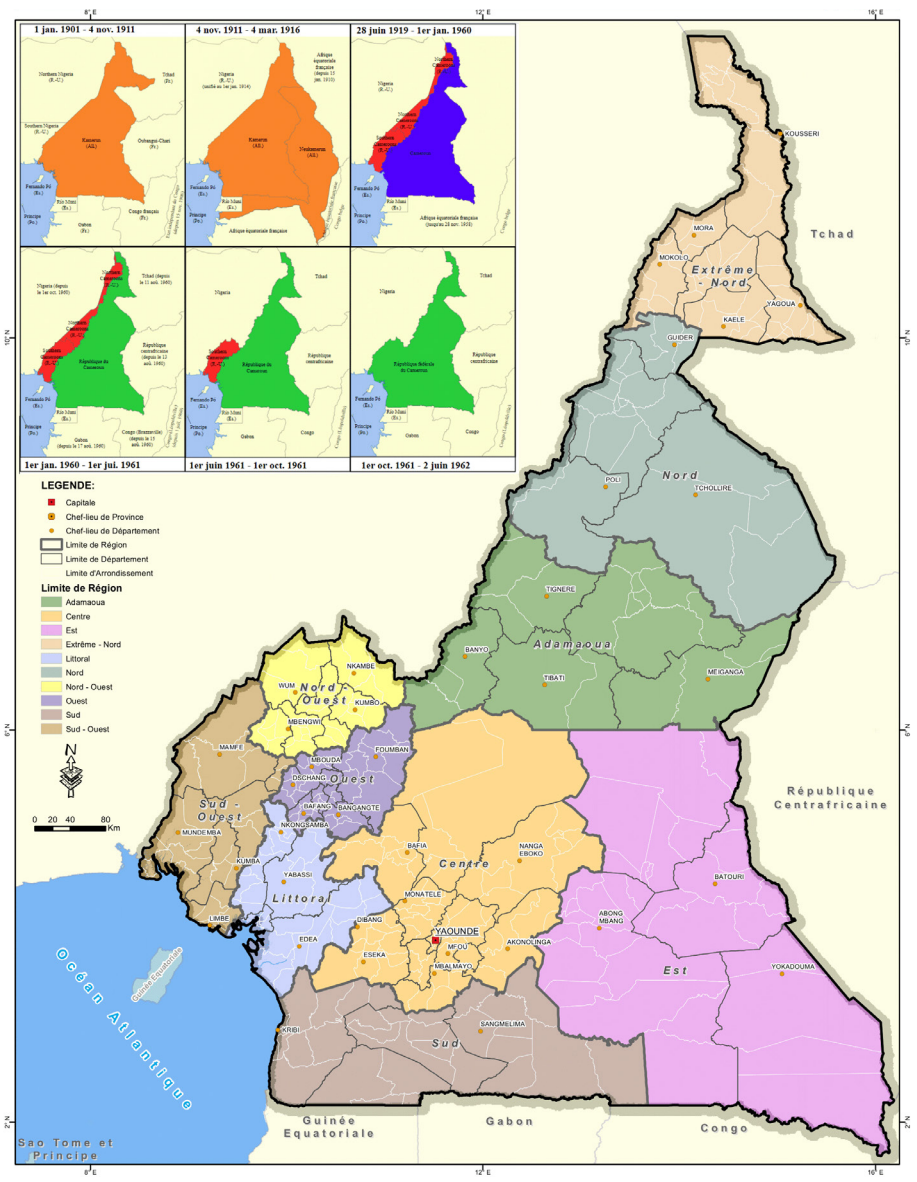
Après le double mandat et la double tutelle franco-britannique, l'État du Cameroun voit le jour le 10 mai 1957. Il hérite d'une organisation administrative de type francophone avec des circonscriptions administratives et des chefferies traditionnelles, ainsi que d'une organisation administrative de type britannique basée sur les « locals councils » et les « chiefdoms ».

La partie francophone accède à l'indépendance le 1er janvier 1960 et la partie anglophone le 1er octobre 1961. Cette même date marque la réunification des deux États fédérés (Cameroun occidental et Cameroun oriental). A la suite de l'instauration de l'État unitaire en 1972, le décret n° 72/349 du 24 juillet 1972 organise le territoire en 7 provinces, 40 départements, 138 arrondissements et 62 districts. Cette organisation administrative est modifiée à la faveur du décret n° 83/390 du 22 août 1983 portant création de nouvelles unités administratives et des autres textes subséquents notamment le décret n° 2007/115 du 23 avril 2007.

Le décret n° 2008/376 du 12 novembre 2008 apporte deux innovations majeures :

- la transformation des 10 provinces en 10 régions ;
- la disparition des districts qui sont tous érigés en arrondissements.

Le Cameroun compte aujourd'hui 428 unités administratives réparties comme suit : 10 régions ; 58 départements ; 360 arrondissements.



Source : SNADDT

Carte 108 : Carte administrative du Cameroun

Chefferies traditionnelles

La chefferie traditionnelle est une circonscription organisée territorialement sur la base de l'homogénéité socioculturelle, linguistique, historique ou religieuse. Il s'agit d'une communauté humaine fixée sur un territoire déterminé, ayant en principe un patrimoine ancestral commun et placé sous l'autorité d'un chef désigné selon les modes traditionnels de dévolution du pouvoir.

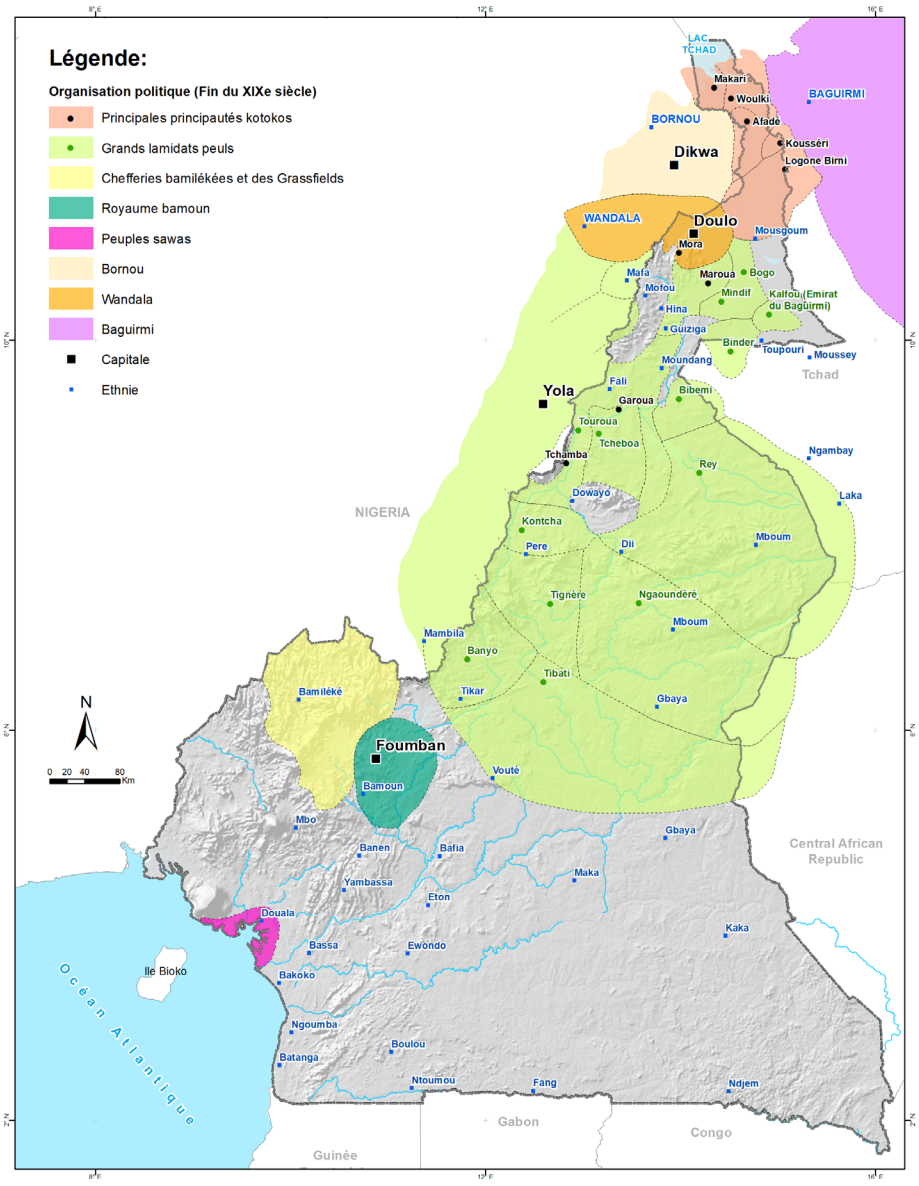
Les chefferies traditionnelles sont antérieures à la naissance de l'État du Cameroun. Le Gouverneur Général Van Vollenhoven reconnaissait déjà, en 1917, leur importance. Mais c'est sous le mandat français qu'apparaît l'arrêté n° 244 du 04 février 1933 fixant le statut des chefs indigènes. Selon ce texte mis à jour le 31 décembre 1950, la hiérarchie des chefs traditionnels comprend :

- des chefs supérieurs ;
- éventuellement des chefs de groupement ;
- des chefs de villages.

En 1960, le gouvernement camerounais, nouvellement créé, reconnaît les chefferies comme des auxiliaires administratifs servant de lien entre l'administration et les populations du village où elles ont encore autorité pour rendre la justice traditionnelle. Ce sont des entités politiques, sociales et culturelles, caractérisées par un territoire bien délimité, un peuple avec son histoire, ses us et coutumes. Elles sont placées sous la haute autorité d'un chef. C'est à partir de la constitution du 02 Juin 1972, en son Article 1er, que l'État Camerounais affirme *« reconnaitre et protéger les valeurs traditionnelles conformes aux principes démocratiques, aux droits de l'homme et à la loi ».*

Le décret n°77/245 du 15 juillet 1977, portant organisation des chefferies traditionnelles, détermine le cadre réglementaire et distingue trois catégories de chefferies à savoir :

- les chefferies de 1er degré ;
- les chefferies de 2e degré ;
- les chefferies de 3e degré.



Source : Atlas Jeune Afrique

Carte 109 : Mode de gouvernance des Chefferies traditionnelles

Avec l'avènement de l'État unitaire décentralisé, la constitution du 18 janvier 1996, en son article 57, marque la volonté du législateur d'impliquer les chefferies dans la gestion et la prise de décision dans leur localité. L'article 57(2) le précise en ces termes : « le Conseil régional est l'organe délibérant de la Région. Les conseillers régionaux dont le mandat est de cinq (5) ans sont : les délégués des départements élus au suffrage universel indirect, les représentants du commandement traditionnel élus par leurs pairs ». Cependant, avec une personnalité juridique amoindrie par sa forte dépendance à l'État et jouant davantage le rôle d'auxiliaire couplé à celui d'acteur politique, la chefferie traditionnelle est une autorité en crise (Bopda, 1993) et qui tend à être ignorée dans un environnement urbain où elle est chapeautée par l'essentiel des autorités politico-administratives de la cité capitale.

Tableau 113 : Nombre de chefferies de 1er et de 2e degré par région en 2015

Région	Nombre de chefferies de 1er degré	Nombre de chefferies de 1er degré dirigées par les femmes	Nombre de chefferies de 2e degré	Nombre de chefferies de 2e degré dirigées par les femmes
Adamaoua	6	0	16	0
Centre	7	0	179	2
Est	7	0	61	0
Extrême-Nord	19	0	157	0
Littoral	11	0	52	0
Nord	5	0	35	0
Nord- Ouest	5	0	117	0
Ouest	11	0	116	0
Sud	3	1	107	0
Sud-Ouest	6	0	42	0
TOTAL	**80**	**1**	**882**	**2**

Source : MINATD

S'agissant des chefferies de 3e degré, on éprouve de sérieuses difficultés à en maîtriser le nombre exact et leur répartition. Celles-ci étant créées par arrêté préfectoral dont une copie n'est pas toujours transmise dans les services centraux du MINATD. On estime leur nombre à environ 12000.

Les arrêtés n°019/CAB/PM du 07 février 1981 et n°06 à 45/A/MINAT/DOT du 19 janvier 1982, déterminant respectivement des nouvelles chefferies de 1er et 2e degrés en application du décret n° 77/245 du 15 juillet 1977 portant organisation des chefferies traditionnelles, ont ignoré plusieurs anciennes chefferies traditionnelles. Plusieurs demandes de réhabilitation de ces chefferies sont actuellement enregistrées auprès du ministère en charge de l'administration du territoire.

Par ailleurs, on constate une émergence d'associations de chefs traditionnels à travers le territoire national ainsi que des représentations des chefferies traditionnelles dans les grandes villes. Ces phénomènes se développent en marge du cadre juridique en vigueur.

Pour ce qui est de la représentation féminine, on note une évolution croissante du nombre de femmes dans le commandement traditionnel. On dénombre une femme-Chef de 1er degré, environ cinq de 2e degré et une centaine de 3e degré.

Aucune information n'est disponible dans les archives du MINATD sur l'allocation fixe et l'indemnité pour charges spéciales, sur le nombre des chefs traditionnels de 1er et de 2e degrés ayant sollicité ou reçu ces avantages financiers. Dans le même ordre d'idées, il est difficile de décrire le profil type de chef traditionnel par région, de déterminer le nombre de demandes de destitution de chefs traditionnels et la suite réservée à ces demandes par l'administration de tutelle.

Fonction préfectorale

Le fonctionnement des circonscriptions administratives est régi par le décret n° 2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des chefs de circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services.

Aux termes de ce texte, les autorités administratives ont pour fonctions :

- de représenter l'État dans tous les actes de la vie civile et en justice ;
- d'exécuter ou de faire exécuter les lois, règlements et décisions du Gouvernement ;
- de maintenir l'ordre en application des lois et règlements en vigueur ;
- de prendre les mesures nécessaires à la préservation de la paix sociale et du bon fonctionnement des services déconcentrés de l'État ;
- de s'assurer le cas échéant de l'effectivité de la continuité du service public dans les administrations et organismes placés sous leur contrôle ;
- d'assurer les relations avec les postes consulaires ;
- d'assurer, sous l'autorité des ministres compétents, la supervision générale, la coordination et le contrôle des services civils déconcentrés de l'État à l'exception de ceux relevant de la Justice ;
- de veiller à la mise en œuvre du plan et des programmes de développement économique et social ;
- et de façon générale, d'exécuter toutes les missions qui leurs sont confiées par l'autorité centrale.

Conformément à ce texte, la région est placée sous l'autorité d'un Gouverneur, le département sous l'autorité d'un Préfet, l'arrondissement sous l'autorité d'un Sous-préfet. Ceux-ci constituent la colonne vertébrale du pouvoir exécutif de l'État. Ils sont gardiens et garants de la souveraineté nationale, de la paix et de l'ordre républicain dans leur circonscription administrative respective.

Jadis, les autorités administratives assumaient la totalité des missions gouvernementales dans leur circonscription administrative respective. Mais, avec la création des services extérieurs des ministères, dans le cadre de la déconcentration du pouvoir central, l'autorité administrative s'est confinée à l'administration du territoire et des affaires locales (Sous-préfet/Maire, Sous-préfets/Administrateur municipal).

Tableau 114 : Nombre de départements et d'arrondissements par région

Régions	Départements	Arrondissements/ Communes
Adamaoua	5	21
Centre	10	70
Est	4	33
Extrême-Nord	6	47
Littoral	4	34
Nord	4	21
Nord-Ouest	7	34
Ouest	8	40
Sud	4	29
Sud-Ouest	6	31
Total	**58**	**360**

Source : MINAT

Avec la décentralisation, la gestion des affaires locales a été confiée aux élus locaux, laissant aux autorités administratives la gestion du territoire, le maintien de l'ordre public et la promotion du développement.

L'autorité administrative assure la coordination des services publics de son ressort de compétences.

Les chefs d'unités administratives et les Secrétaires généraux de régions sont nommés par décrets du Président de la République. Leurs collaborateurs quant à eux sont nommés par arrêtés du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Promotion de la démocratie

La promotion de la démocratie fait référence aux missions de formation, d'information, de sensibilisation et de mobilisation que mène le MINATD en direction des partis politiques et des citoyens en âge de voter pour renforcer leur culture démocratique, encourager leur participation massive aux scrutins et garantir la transparence du processus électoral. L'organisation et la gestion proprement dite des élections sont désormais transférées à ELECAM.

Il existe plusieurs types d'élections :

- la consultation référendaire dont la circonscription électorale est le territoire national ;
- l'élection présidentielle ayant pour circonscription électorale le territoire national ;
- l'élection législative, organisée pour désigner les députés, a en général pour circonscription électorale le département ;
- l'élection municipale, permettant d'élire les conseillers municipaux, a pour circonscription électorale la commune ;
- l'élection sénatoriale ;
- l'élection des conseillers régionaux.

Différentes lois sous-tendent l'organisation et la gestion des élections. Ces lois ont permis de mettre en place un certain nombre de mécanismes destinés à assurer l'objectivité et la transparence du scrutin. En outre, pour renforcer la crédibilité de ces élections, des observateurs nationaux et internationaux sont accrédités pour suivre le déroulement des élections.

Processus de décentralisation

CADRE INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE DE DÉCENTRALISATION

Contexte institutionnel et politique de la décentralisation

Le processus de la décentralisation est défini par la politique du chef de l'Etat. Il nécessite l'intervention de plusieurs acteurs afin d'en garantir une réalisation effective. Ce processus est piloté par les pouvoirs publics à travers le premier ministère, le Ministère de la décentralisation et du développement local (MINDDEVEL) et les institutions spécialisées qui ont été créées à cet effet à savoir le Conseil national de la décentralisation (CND) et le Comité interministériel des services locaux (CISL) :

Le Ministère de la décentralisation et du développement local (MINDDEVEL) constitue l'un des acteurs principaux de la décentralisation. Il a été créé à la suite du Décret n°2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant le Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du gouvernement. Selon le Décret n°2018/449 du 1er août 2018 qui organise ce ministère, ce dernier est responsable de l'élaboration, du suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique du gouvernement en matière de décentralisation, ainsi que de la promotion du développement local. Le MINDEVEL dispose également d'une Division de la promotion du développement socio-économique des collectivités territoriales décentralisées. Il exerce la tutelle sur les collectivités territoriales décentralisées par le biais des gouverneurs et des préfets.

Le Conseil national de la décentralisation est présidé par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Il assure la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la décentralisation au Cameroun.

Le Comité Interministériel des services locaux est un organe de concertation interministérielle ayant pour mission d'assurer la préparation et le suivi des transferts de compétences et des ressources aux collectivités territoriales décentralisées

Cadre juridique de la décentralisation

La politique de décentralisation, telle qu'observée aujourd'hui au Cameroun, est consacrée par la constitution et encadrée par un arsenal juridique cohérent. La loi du 18 janvier 1996, portant révision de la constitution du 2 juin 1972 fait de la République du Cameroun un Etat unitaire décentralisé. C'est dans ce sens qu'elle prévoit que les régions et les communes sont les collectivités territoriales décentralisées qui jouissent de l'autonomie administrative et financière et qui s'administrent librement par les conseils élus, lesquels ont pour mission de promouvoir le développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel sportif de ces collectivités. Prolongeant l'affirmation préambulaire selon laquelle l'Etat assure à tous les citoyens les conditions nécessaires à leur développement, l'article 55 de la constitution dispose que *l'Etat veille au développement harmonieux de toutes les collectivités territoriales décentralisées sur la base de la solidarité nationale, des potentialités régionales et de l'équilibre inter-régional. C'est toujours la Constitution qui prévoit le transfert aux Régions, dans les conditions fixées par la loi, des compétences dans les matières nécessaires à leur développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et sportif* (Voir article 56(1)). Toutes ces dispositions apportant ainsi une impulsion décisive au processus de décentralisation.

La loi n°2004/017 du 22 juillet 2004 fixe les règles générales en matière de décentralisation territoriale. Elle contient plusieurs dispositions relatives à l'aménagement et au développement du territoire. Tout comme la constitution, elle accorde au Président de la République le privilège de créer les collectivités territoriales ou de modifier les dénominations ou les frontières de celles qui existent déjà. Elle met les collectivités territoriales décentralisées au centre des préoccupations relatives à l'aménagement et au développement durable.

LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DÉCENTRALISÉES

Elles sont constituées par la région et les communes, mais le Président de la République peut en créer d'autres types. Instances principales d'opérationnalisation de la décentralisation, les collectivités territoriales décentralisées sont chargées de promouvoir le développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et sportif dans leurs circonscriptions territoriales respectives.

Les Lois n°2004/017 d'orientation de la décentralisation, n°2004/018 fixant les règles applicables aux communes et la loi n° 2004/019 fixant les règles applicables aux régions, établissent les règles générales en matière de décentralisation, révisent le statut du maire et réhabilitent les syndicats de communes. Le problème du nouveau dispositif de la tutelle est ici réglé, entraînant entre autres la suppression des anciennes appellations de communes urbaines et de communes rurales

La région

C'est une collectivité territoriale décentralisée qui regroupe plusieurs départements. La constitution du 18 janvier 1996 a transformé les 10 provinces qui existaient en régions. L'article 61 (2) de la même Constitution prévoit la possibilité pour le Président de la République de modifier les dénominations et les délimitations géographiques des Régions énumérées et même d'en créer d'autres.

Tout comme les communes, les régions s'occupent de la gestion et de l'utilisation du domaine privé de l'Etat, du domaine public et du domaine national, conformément à la législation domaniale en vigueur. Elles bénéficient également de transferts de compétences dans les domaines de l'action économique, du développement sanitaire et social et du développement éducatif, sportif et culturel (v. articles 9 et suivants de la loi n° 2004/019 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux régions).

Les communes

La commune est la collectivité territoriale décentralisée de base créée par décret du Président de la République qui en fixe la dénomination, le ressort territorial et le chef-lieu (v. article 2 de la loi n° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes). Elle a une mission générale de développement local et d'amélioration du cadre et des conditions de vie de ses habitants. La commune est chargée, dans son ressort territorial, de la gestion, de l'utilisation du domaine privé de l'Etat, du domaine public et du domaine national. L'Etat a transféré plusieurs compétences aux communes.

Le nombre des Communes au Cameroun a atteint 360 le 24 avril 2007 par suite de la signature par le président de la République du décret portant création de nouvelles communes.

Tableau 115 : Répartition des communes, de communes d'arrondissement et des communautés urbaines par Régions en 2017

Régions	Chefs-lieux	Départements	Arrondissements/ Communes	Communautés Urbaines
Adamaoua	N'Gaoundéré	5	21	1
Centre	Yaoundé*	10	70	1
Est	Bertoua	4	33	1
Extrême-Nord	Maroua	6	47	1
Littoral	Douala	4	34	3
Nord	Garoua	4	21	1
Nord-Ouest	Bamenda	7	34	1
Ouest	Bafoussam	8	40	1
Sud	Ebolowa	4	29	2
Sud-Ouest	Buea	6	31	2
Ensemble		**58**	**360**	**14**

Source : MINAT

Tableau 116 : Répartition par région des maires élus en 2007, 2013 et en 2020

Régions	2007-2012		2013-2018	
	Total	Femes	Total	Femes
Adamaoua	17	0	21	0
Centre	69	4	70	8
Est	32	1	33	4
Extrême-Nord	45	0	47	0
Littoral	32	1	34	4
Nord	19	0	21	2
Nord-Ouest	32	0	34	2
Ouest	41	0	40	3
Sud	25	3	29	4
Sud-Ouest	27	1	31	4
Ensemble	**339**	**10**	**360**	**31**

Source : MINAT

La notion de commune recoupe à la fois les communes de villes (celles qui remplacent des communautés urbaines) et les communes stricto sensu.

La loi du 15 juillet 1987 spécifie que la communauté urbaine est une collectivité publique décentralisée. Aux termes de la loi de 2004, fixant les règles applicables aux communes, les organes de la communauté urbaine sont le conseil de communauté, organe délibérant et le délégué du gouvernement assurant les fonctions dévolues au maire dans les autres types de communes. Le conseil de la communauté urbaine est composé des maires des communes d'arrondissements et des représentants désignés au sein des communes d'arrondissements à raison de cinq (5) délégués par conseil municipal. Le délégué du gouvernement est assisté d'un ou de plusieurs adjoints nommés respectivement par décret du Président de la République et par arrêté du Premier ministre. La loi attribue à la communauté urbaine et aux communes d'arrondissements des compétences dans les domaines économique, social, culturel et sportif.

Le 17 janvier 2008, un décret présidentiel a porté de 2 à 14 le nombre de Communautés urbaines au Cameroun.

LE TRANSFERT DE L'EXERCICE DES COMPÉTENCES

Depuis 2010, date des premiers transferts de compétences aux communes, l'on dit que le processus de décentralisation est effectif au Cameroun. Près d'une décennie après, la décentralisation au Cameroun tarde à porter ses fruits. Les communes ont toujours du mal à faire face aux problèmes de développement local faute de ressources. Pourtant, des lois et des décrets ont vu le jour pour que les choses avancent. Le 10 septembre 2009 : la loi n°2009/011 portant régime financier des collectivités territoriales décentralisées destinée à améliorer la lisibilité et le rendement des impôts locaux est signé. La loi maintient le principe du développement harmonieux de toutes les collectivités sur la base de la solidarité nationale et de l'équilibre interrégional. Le 15 décembre 2009, la loi n°2009/019 portant fiscalité locale est promulguée . Le 26 janvier 2010 : signature par, le Premier ministre, de 9 (neuf) décrets fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'État aux communes. Le 1er juin 2010 : Décret n°2010/1373/PM fixant le plan comptable sectoriel des collectivités territoriales décentralisées, la nomenclature budgétaire des collectivités territoriales décentralisées.

À côté de ce florilège de lois, il convient également de noter l'élaboration, par le Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation, d'une ébauche de statut du personnel communal : Arrêté n°00136/A/MINATD/DCTD du 24 août 2009 rendant exécutoire les tableaux-types des emplois communaux. Ainsi que la définition de la stratégie urbaine du gouvernement, qui tend à mettre en évidence et à renforcer le rôle des collectivités territoriales décentralisées dans la gestion urbaine, principalement dans les domaines du foncier et de l'urbanisme.

Par ailleurs, la décentralisation au Cameroun est régie par plusieurs principes au rang desquels :

- Le principe de subsidiarité : il s'agit de désigner à l'échelon de la plus grande proximité ce qui peut être plus efficacement fait. Étant donné que la plupart des collectivités locales sont dotées de faibles ressources, ce principe doit s'appliquer avec pragmatisme.
- Le principe d'égalité : afin de rendre plus opérationnelle la décentralisation sur toute l'étendue du territoire, l'État transfère les mêmes compétences à toutes les collectivités locales de même catégorie.
- Le principe de progressivité : la répartition des compétences doit tenir compte de la capacité des collectivités locales à les exercer.

Toutefois, la grande préoccupation demeure dans l'application des dites lois et différents principes. D'où la nécessaire implication de différents acteurs et institutions nationales ou internationales afin de traduire dans les faits, de façon harmonieuse et homogène, le processus de décentralisation au Cameroun

RÉFORMES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

État de la gouvernance au Cameroun

A l'heure actuelle, le bilan de la gouvernance montre que malgré les efforts consentis, la manière dont les affaires publiques sont gérées au Cameroun ne parvient pas encore à favoriser suffisamment la réalisation de l'objectif à long terme du pays qui est celui d'être un pays émergent en 2035. Au contraire, l'état actuel de la gouvernance constitue un obstacle au développement du pays comme ça été bien démontré dans le rapport de la stratégie nationale de gouvernance de 2015. Ce dernier indique que la quasi-totalité des ménages au Cameroun considèrent la corruption comme un réel problème dans le pays et plus de la moitié d'entre eux situent ce fléau parmi les principales causes de la pauvreté.

Tableau 117 : Rang occupé par le Cameroun dans l'Indice de Perception de la Corruption

Année	Indice de Perception de la Corruption (IPC)	Classement
1998	1.4	85/85
1999	1.5	99/99
2000	2.0	84/90
2001	2.0	84/91
2002	2.2	89ex/102
2003	1.8	124ex/133
2004	2.0	129ex/145
2005	2.2	137ex/158
2006	2.3	138ex/160
2007	2.4	138ex/180
2008	2.3	141ex/180
2009	2.2	146ex/180
2010	2.2	146ex/178
2011	2.5	134ex/182
2012	2.6	144ex/176
2013	2.5	144/175
2014	2.7	136/174

Source: Transparency International

Tableau 118 : Indicateurs CPIA pour le Cameroun de 2009 à 2011 selon les secteurs

Résultats CPIA pour le Cameroun	2012	2013	2014
A – Gestion macroéconomique	4,60	4,83	4,92
Politique budgétaire	4,8	4,33	4,67
Politique de la dette	4,5	4,17	4,50
B – Politiques structurelles	3,8	4,17	4,39
Commerce extérieur et facilitation du transit	4,5	5,0	5,17
Secteur Financier	3,5	3,83	4,17
Environnement de la réglementation des affaires	3,5	3,67	3,83
C – Mesures d'inclusion/ d'équité sociale	3,2	3,76	3,83
Égalité de Genre	4,0	4,33	4,50
Égalité d'accès aux ressources publiques	3,3	4,0	4,2
Développer les ressources humaines	3,1	3,67	3,67
Protection sociale et du travail	2,6	2,63	2,63
Politiques de réglementation de l'environnement	3,6	4,17	4,17
D – Gouvernance : gestion et institutions du secteur public	3,2	3,15	2,96
Droits de propriété et Règles de Droit	3,2	3,75	3,38
Qualité de la Gestion budgétaire et financière	3,6	4,08	4,00
Efficacité dans la mobilisation des recettes publiques	3.5	3.5	
Qualité de l'Administration Publique	2,00	1,75	1,63
Transparence, Responsabilité et Corruption du Secteur public	3,00	3,00	2,83

Source : SNG, 2015

De même, les institutions internationales n'ont pas une meilleure perception de la gouvernance au Cameroun. Il faut cependant rappeler que le Cameroun en 2020 a amélioré sa note pour ce qui est de l'état de sa gouvernance et de sa gestion des institutions du secteur public, passant de 2,6 en 2016 à 3,3 sur 6 avec un classement de 16e par l'institution CPIA de la Banque Mondiale qui note chaque année tous les pays du monde en fonction de la qualité de leurs politiques et institutions nationales.

Cadre institutionnel et juridique

Le cadre institutionnel de la gouvernance au Cameroun est ancré en l'Etat qui conçoit la stratégie globale dans une approche participative ; supervise la mise en œuvre de cette stratégie et appuie les acteurs concernés. Le dispositif institutionnel est composé de quatre (04) instances, à savoir :

- Le comité de pilotage présidé par le Premier ministre, chef du Gouvernement;
- La Coordination nationale rattachée au Premier ministre, et constitue le bras séculier du Comité de pilotage. Elle a pour mission de veiller à l'élaboration des programmes, des actions et à la mise en œuvre effective de la stratégie pour la promotion et l'amélioration de la gouvernance;
- Les agences de réalisation qui sont les départements ministériels, le secteur privé, les organisations de la société civile dans leurs domaines de compétences respectifs;
- Les comités consultatifs sectoriels qui regroupent les agences de réalisation suivant les thématiques de leurs missions.

Chaque administration inscrit dans son programme support une action spécifique dite « action gouvernance ». Cette action devra être pilotée, mise en œuvre et suivie dans chaque ministère par les structures compétentes ; sa coordination est assurée par un coordonnateur d'action désigné conformément aux prescriptions du budget programme.

Stratégie

La stratégie de la gouvernance est déclinée par la vision35 ainsi qu'il suit : « Une gouvernance saine, inclusive, transparente et efficace, pour l'émergence ».
Elle réaffirme la volonté de l'Etat de promouvoir :

- la cohérence, la cohésion, la coordination et la rationalisation de l'action gouvernementale ;
- la célérité dans le traitement des dossiers, le respect des échéances et la continuité du service public ;
- la durabilité qui se réfère à l'évaluation des politiques publiques et à la prise en compte de l'intérêt des générations futures (SNG, 2015).

Dans la SND30, il est prévu un pilier qui se focalise sur la gouvernance, la décentralisation et la gestion stratégique de l'Etat qui constituent le socle sur lequel reposent la transformation structurelle de l'économie camerounaise, le développement du capital humain ainsi que l'amélioration de la situation de l'emploi. Ce pilier aborde ainsi : (i) la décentralisation et le développement local ; (ii) le renforcement de l'état de droit et la sécurité des personnes et des biens ; (iii) l'amélioration du service public de l'Etat ; (iv) la gouvernance économique et financière ; (v) l'aménagement du territoire. Pour relever la gouvernance économique, les autorités vont prendre des mesures vigoureuses. Ces mesures portent sur : (i) la modernisation de la gestion des finances publiques ; (ii) l'amélioration de la gestion de la dette ; (iii) la rationalisation de la gestion des établissements et entreprises publics ; (iv) l'amélioration du climat des affaires ; (v) le renforcement de la coopération et du partenariat au développement ; (vi) la contribution de la diaspora au développement ; (vii) la régulation et la surveillance de l'espace économique national.

Diagnostic

Face à cette situation, le Cameroun a mis en place des structures telles que le SENAT, Elections Cameroon (ELECAM), le Programme national de gouvernance (PNG), la Commission nationale anti-corruption (CONAC), l'Agence nationale d'investigation financière (ANIF), le Programme de modernisation de l'administration camerounaise par la Gestion axée sur les résultats (PROMAGAR), le Tribunal criminel spécial (TCS), le Cameroon business forum (CBF), etc. (SNG, 2015).

Encadré 27 : Le Programme National de Gouvernance (PNG)

Un Programme national de gouvernance (PNG) est un instrument normatif qui oriente et définit la stratégie de l'État en matière de développement économique et social. Il vise à définir un cadre d'action, et d'interaction, entre l'État, le secteur privé, et la société civile. C'est un plan générique d'action publique qui définit l'ensemble des mesures à adopter, sur les plans administratif, économique, social, pour promouvoir l'efficacité étatique. La phase de conception et d'élaboration du programme, menée avec le concours du Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD), fut initiée le 11 août 1998 par le Premier ministre, chef de Gouvernement et Président du Comité de pilotage. Le document de stratégie globale de mise en œuvre qui en résulta fut adopté par le Comité de pilotage, le 31 août 1999. Il fut approuvé par le chef de l'État le 29 juin 2000.

Selon le rapport 2015 sur la stratégie nationale de gouvernance, l'analyse de la gouvernance par composante a permis de mettre en exergue les problèmes centraux suivants :

Une régulation indéterminée du cadre institutionnel et juridique à savoir : (i) l'immobilisme parlementaire qui se manifeste par un rôle régulateur peu effectif ; et (ii) la concentration rétive de la régulation au sommet de l'exécutif. Les conséquences qui en découlent sont : la non-effectivité de certaines institutions prévues par la constitution et la production non systématique des textes, législatifs ou règlementaires.

La fragilité de l'appareil judiciaire : Il résulte de: (i) la domination de l'exécutif sur le système judiciaire ; (ii) l'inadéquation des capacités ; (iii) l'inadéquation des structures et des moyens. Les conséquences qui en résultent sont : (1) l'inefficacité qui se manifeste par les dénis et les lenteurs, la réparation inappropriée ou tardive ; (2) et l'application pas toujours fiable de la loi ou des procédures.

La fiabilité insuffisante du système électoral : Trois causes sont sous-jacentes à ce problème à savoir : (i) la régulation judiciaire incertaine ; (ii) la faible garantie d'équité du jeu électoral ; (iii) la faible assurance de la qualité du dispositif opérationnel. Les conséquences qui en découlent sont (1) le faible consensus sur le système et (2) les manipulations et pratiques frauduleuses.

Tableau 119 : Évolution de la population en âge de voter, des inscrits et du taux de participation selon la nature du scrutin

Désignation	Années Electorales	Population en âge de voter	Inscrits	Taux d'inscription (%)	Taux de participation (%)
Élections présidentielles	1992	5 290 358	4 195 587	79,31	71,8
	1997	6 103 261	4 210 136	68,98	81,35
	2004	7 779 523	4 657 748	59,87	82,23
	2011	9 007 513	7 521 651	83.53	65,82
Élections législatives	1997	6 103 261	4 138 623	67,81	63,34
	2002	7 347 206	4 940 203	67,24	75,67
	2007	9 101 182	5 067 836	55,68	65,37
	2013	9 500 484	4 000 000	42.10	76,79
Élections municipales	1996	5 931 255	4 092 839	69,00	66,77
	2002	7 347 206	4 914 952	66,90	63,99
	2007	9 101 182	5 067 836	55,68	65,37

Source : ELECAM

Le faible développement des droits de l'homme, causé par : (i) la faible appropriation des droits humains (bénéficiaires et acteurs) ;(ii) la faible action des structures étatiques chargées des droits humains ; (iv) la faible intervention des organisations de la société civile. Les conséquences qui en découlent sont : (1) le faible exercice des droits économiques et socio-culturels (DESC) ;
(2) la Faible protection civile et (3) la faible protection sociale.
La gouvernance économique peu efficiente : Ce problème est causé par (i) l'accompagnement inefficient du secteur public au secteur privé ; et (ii) l'environnement opérationnel peu favorable aux activités économiques. La conséquence de cette situation est la suivante : (1) la compétitivité pays est faible ; (2) les activités économiques formelles et investissement interne sont réduits ; (3) la morosité du climat des affaires.
Le dispositif d'ordre et de sécurité inadéquat, il résulte de : (i) le dispositif de maintien de l'ordre civil inadapté ; et (ii) la couverture sécuritaire insuffisante. Les conséquences sont : (1) le désordre civil ou urbain ; (2) l'accroissement de l'insécurité ; (3) la recrudescence du grand banditisme.

La lenteur du processus de décentralisation (gouvernance locale) et qui résulte de : (i) la faiblesse des ressources et moyens transférés aux CTD ; (ii) l'accompagnement inefficient ; (iii) la configuration et capacités inadaptées des CTD. Comme conséquences, il en résulte : (1) le faible exercice des compétences transférées ; (2) le faible développement des CTD ; (2) la faible application de la budgétisation.

Encadré 28 : Programme national de développement participatif (PNDP)

Le PNDP placé sous la tutelle du Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) a pour objectif de mettre en œuvre un mécanisme de financement décentralisé pour un développement décentralisé participatif en milieu rural. Prévu pour renforcer l'offre en services sociaux de base des communes ainsi que l'amélioration de la gouvernance locale, le PNDP intervient en cohérence avec le DSCE, mais aussi avec les stratégies sectorielles. Le PNDP est un programme d'envergure nationale préparé avec l'appui de la Banque mondiale. Il est prévu pour une durée totale de 12 ans, en trois phases de 4 ans.

La faible implication des acteurs civils à la gestion des affaires publiques (démocratie participative) qui découle de : (i) le difficile accès à l'information ; (ii) la faible capacité d'intervention des acteurs civils ; (iii) la faible institutionnalisation de la participation. Les conséquences de ce problème sont : (1) la faiblesse des processus participatifs ; (2) le monolithisme des choix publics.

Tableau 120 : Situation des associations au Cameroun (partis politiques, ONG, associations religieuses)

Type d'Association	Nombre
Partis politiques légalisés 2013	291
Organisations non gouvernementales agréées par le MINATD	20
Organisations non gouvernementales unipersonnelles agréées par le MINATD	11
Associations religieuses légalement reconnues	47
Associations étrangères autorisées	293
Congrégations religieuses catholiques légalement reconnues	80
Syndicats professionnels des Fonctionnaires	08
Associations déclarées auprès des préfets	Env. 65 000

Source : MINATD

Le faible arrimage des politiques publiques au système PPBS qui découle de : (i) les stratégies sectorielles, thématiques ou ministérielles non achevées ; (ii) la programmation budgétaire non arrimée aux priorités du développement ; (iii) système d'information des politiques publiques faible. Les conséquences sont les suivantes : (1) la faible visibilité des politiques et programmes publiques ; (2) la difficile mise en œuvre du DSCE ; (3) la persistance du budget des moyens.

Tableau 121 : Nombre de partis politiques légalisés conformément à la loi n°90/056 du 19 décembre 1990 relatives aux partis politiques

Année de création	Nombre de partis suivant le sexe du responsable		Ensemble
	Féminin	**Masculin**	
2012	0	8	8
2013	0	10	10
2014	1	5	6
2015	/	/	/
2016	/	/	/
Total	1	23	24

Source : MINAT

La gestion inefficiente des services publics (performance et qualité du service public), il résulte de : (i) le système de gestion des ressources humaines inefficace ; (ii) la gestion budgétaire déficiente ; (iii) le management global faible. Les conséquences sont : (1) le faible niveau de réalisation des programmes ; (2) la mauvaise qualité des prestations ; (3) la prévarication et le détournement des ressources publiques.

INDICATEURS D'ÉVALUATIONS

Indicateurs Evaluation de la politique et des institutions nationales (CPIA) pour le Cameroun

La Banque mondiale a publié l'édition 2020 de son évaluation de la politique et des institutions nationales (CPIA) pour l'Afrique subsaharienne et a montré que la note globale de la région reste inchangée (3,1 sur 6), tandis que la qualité des politiques et des institutions dans la région s'est affaiblie. Cet outil de diagnostic annuel de l'institution est destiné à mesurer la qualité des structures politiques et institutionnelles publiques, et leur capacité à soutenir une croissance durable et à réduire la pauvreté. Il attribue à chaque pays des notes allant de 1 (faible) à 6 (élevé) sur 16 indicateurs regroupés en quatre catégories : la gestion économique, les politiques structurelles, les politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité, et la gestion et les institutions du secteur public. Pour cette édition 2020, 39 pays d'Afrique subsaharienne sont éligibles à l'assistance de l'IDA. La note globale de la CPIA pour le Cameroun est passée de 3,2 en 2017 à 3,3 en 2019-2020. Ce qui est bien au-dessus de la moyenne régionale, « reflétant des avancées dans un ensemble de domaines ». L'augmentation de la note globale de ce pays démontre quelques progrès enregistrés (SNG, 2015).

Par ailleurs l'indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique, ou Ibrahim index of african gouvernance (IIAG), se présente comme la compilation la plus complète de données sur la gouvernance en Afrique. La fondation compile 88 indicateurs provenant de 23 institutions différentes qui sont agrégées en indices composites correspondant à 4 catégories qui sont la sécurité et l'état de droit, la participation et droits de l'homme, le développement économique durable et le développement humain. Chacune de ces catégories est divisée en sous-domaines. Les indicateurs d'impacts (à long terme) et d'effets (à moyen terme) de cette stratégie sont précisés dans le tableau ci-dessous (SNG, 2015).

Tableau 122 : niveaux de référence et des cibles des indicateurs d'impact et d'effet

Indicateurs d'impact concernant l'objectif global	Baseline	Cibles (2030)
Assurer une gouvernance saine, inclusive, transparente et efficace pour l'émergence		
1. Produit intérieur brut par habitant (en $ US)	$1 382 (2013)	>$2,000
2. Taux de pauvreté (INS)	40% (2007)	<28,7%
3. Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique	45 ; 36e/52 (2014)	65
4. Indice de perception de la corruption (Transparency international)	27 ; 136e /174 (2014)	40
5. Part des IDE dans le PIB (CNUCED)	20% (2012)	40%
6. World economic forum index	3,66;116e/144 (2014)	4,25
7. Indice sexo-spécifique de développement humain (PNUD)	0,622 (2013)	0,850
INDICATEURS D'EFFET CONCERNANT LES OBJECTIFS STRATEGIQUES	BASELINE (2014)	**CIBLES (2020)**
Raffermir l'état de droit		
8. Taux de criminalité (SED, DGSN)	16/10 000hab (2014)	<10/10 000hab
9. Pourcentage des ménages victimes de la corruption	14% (2007)	0%
10. Taux d'investissement global (% du PIB)	17,9%(2008)	33,2%
11. Taux de participation aux élections présidentielles	65,8% (2011)	100%
12. Pourcentage de propositions de loi faites par les parlementaires	NR	
Développer la participation citoyenne pour une dynamique inclusive		
13. Taux de participation aux élections communales (ELECAM)	75,4% (2013)	100%
14. Nombre de plates formes Etat-Acteurs de la société civile fonctionnelles créées dans le cadre de la gestion des affaires publiques	AD9	
15. Nombre moyen annuel de consultations publiques sur la gestion des **affaires communales**	AD	
Assurer l'imputabilité des agents et la performance des structures		
16. Appréciation des ménages sur le fonctionnement et l'intégrité des **Services Publics (INS)**	<37% (2007)	>60%
17. Qualité de l'administration publique (CPIA)	2,96 (2014)	4,5
18. Indicateur de qualité de la gestion du budget et des finances **publiques (EPIN, PEFA)**	3,5 (2007)	5
Assainir le climat des affaires		
19. Indice Doing Business	50,3/148e/189 (2014)	60

Source : SNG, 2015

Lutte contre la corruption

Dans le cadre des programmes de réformes économiques et financières, de nombreuses structures ont été mises sur pied pour la lutte contre la corruption et les détournements des deniers publics. L'enjeu étant de relever l'image et l'attractivité du pays. Malgré tout, on observe une insuffisante efficacité du dispositif de Lutte contre la corruption et les détournements des deniers publics pour deux raisons reliées à ce problème à savoir : (i) la faiblesse des dispositifs de contrôle de finance publique ; (ii) la répression insuffisante de la corruption et de détournements de deniers publics. Les conséquences qui en découlent sont : (1) la persistance de la corruption ; (2) l'aggravation des atteintes à la fortune publique ; (3) la faible récupération des fonds détournés ; (4) la faible part du budget de l'Etat contrôlé.
Il est donc question :

- de renforcer l'efficacité du dispositif de contrôle des finances publiques par : les contrôles des finances publiques (parlementaire, administratifs et financiers, juridictionnel), le contrôle supérieur des finances publiques, les moyens des structures chargées du contrôle des finances publiques, renforcer la prévention des atteintes à la fortune publique.
- d'intensifier la répression de la corruption et des atteintes à la fortune publique. Cela se fera en :
  - renforçant la coordination des organes de Lutte contre la corruption et les détournements des deniers publics ;
  - appliquant systématiquement la chaine dénonciation, investigation, jugement, sanctions ; renforçant les moyens logistiques et techniques des organes de lutte contre la corruption et les détournements des deniers publics ;
  - développant la « Class action » en matière de corruption et de détournement de deniers publics ;
  - introduisant la « open contracting » dans le suivi de la gestion des marchés publics ;
  - réprimant systématiquement l'enrichissement illicite (application de l'article 66 de la constitution).

Transparence et redevabilité

Transparence

La transparence renvoie à une parfaite accessibilité de l'information dans les domaines qui concernent l'opinion publique. Elle est assurée à travers des médias et l'accès à l'information. Au Cameroun, on assiste à une forte éclosion des médias (à caractères public et privé, tant nationaux qu'internationaux) qui assurent la communication des informations.

L'existence d'une vision et des documents de stratégie, DSCE-SND30, constitue le point fort de la politique de la transparence, dont les faiblesses essentielles sont : la mise en application non complète de la chaîne PPBS, la faible budgétisation des stratégies. La maîtrise insuffisante des exercices de planification constitue la principale menace dont l'enjeu consiste à assurer l'efficacité des politiques publiques. Le défi principal étant l'arrimage des politiques publiques au système PPBS et les problèmes diagnostiqués sont : (i) les stratégies sectorielles, thématiques ou ministérielles non achevées ; (ii) la programmation budgétaire non arrimée aux priorités du développement ; (iii) système d'information des politiques publiques faible. Les conséquences notables font état de la faible visibilité des politiques et programmes publics ; la difficile mise en œuvre du DSCE.

La redevabilité

Elle recouvre le fait de définir des buts et des objectifs clairs, d'assumer la responsabilité de les atteindre et d'accepter d'être éventuellement sanctionné en cas de non-respect des engagements pris. C'est aussi le moyen par lequel des individus ou des organisations rendent compte de leurs actes à une (ou des) autorité(s) reconnue(s) et sont tenus pour responsables de ceux-ci. Les ordonnateurs ont une responsabilité accrue, dans le cadre de la budgétisation par programmes assortis d'indicateurs de performance. Les programmes permettront de mesurer l'efficacité et les finalités des dépenses publiques grâce aux indicateurs de performance.

Ainsi, les élus et les responsables des institutions publiques camerounaises doivent rendre compte de leurs actions aux citoyens desquels ils détiennent leur autorité. La redevabilité du Président de la République et celle du Parlement s'exercent en démocratie représentative à l'occasion des élections qui permettent au peuple d'exercer un contrôle politique. Mais à côté du contrôle politique, il existe un contrôle de régularité du pouvoir exécutif et de l'administration publique. Au sein du contrôle de régularité, le contrôle des finances publiques revêt une importance toute particulière, compte tenu de son enjeu que sont les deniers publics.

LE PROGRAMME NATIONAL DE GOUVERNANCE

Les programmes d'ajustement structurels ont accru les défaillances de l'administration publique qui est désormais marquée, entre autres, par l'accentuation de la corruption, l'inefficacité des politiques publiques et l'inertie administrative. C'est dès le 31 décembre 1995 que le Président de la République, dans son message à la nation, annonça la mise en place d'un programme national de gouvernance. Ce programme devait doter l'Etat du Cameroun des moyens de faire face aux défis de la mondialisation. C'est donc une réforme qui consistait à implanter un environnement de bonne gouvernance fondé sur l'affermissement de l'État de droit, l'amélioration de l'efficience institutionnelle, la bonne gestion des ressources publiques et l'amélioration de la participation des populations aux affaires de la Nation, facteurs indispensables à l'amorce d'un développement humain durable au Cameroun.
Cinq axes prioritaires devaient guider les actions du PNG à savoir :

- la mise en place d'une administration publique au service des usagers ;
- la consolidation de l'état de droit par l'instauration d'un environnement juridique et judiciaire garantissant la sécurité des personnes, des biens et des investissements ;
- la promotion d'une culture de responsabilité et l'obligation de rendre compte dans la gestion économique, financière et sociale;
- le renforcement de la transparence dans la gestion des affaires publiques ;
- la mise en œuvre de la décentralisation pour une participation effective des populations dans la gestion des affaires locales.

L'évaluation de la mise en œuvre du PNG a permis de monter des avancées dans plusieurs secteurs ciblés, notamment dans :

- la réforme de l'administration publique avec le nouveau statut de la fonction publique, l'amorce de déconcentration de la gestion des effectifs, la formalisation des procédures ;
- la décentralisation avec la promulgation de la loi d'orientation générale et lois sur les communes et les régions ;
- la réforme de la justice et de l'administration pénitentiaire avec l'audit du système judiciaire, le nouveau code de procédure pénale, la loi sur l'organisation de la chambre des comptes, l'ouverture de nouvelles juridictions, le rattachement de l'administration pénitentiaire au Ministre de la Justice;
- l'amélioration de la gestion financière et macro-économique avec l'amorce de la libéralisation de l'économie, la réforme du cadre juridique et institutionnel des marchés publics, l'assainissement et l'informatisation du circuit de la dépense publique ;
- l'amélioration du partenariat entre l'Etat, le secteur privé et la société civile par la création des cadres et des structures de concertation notamment le Comité interministériel élargi au secteur privé (CIESP) ; le Conseil du Partenariat Industriel (CPI).

Toutefois, le PNG n'a pas eu beaucoup d'impact sur l'état de droit et l'efficience institutionnelle en raison des insuffisances ci-après : la faiblesse du dispositif de pilotage et de suivi évaluation ; l'implication insuffisante des ministères sectoriels ; l'insuffisante appropriation des enjeux par les citoyens.

AMENAGEMENT URBAIN

Organisation de l'espace par les villes

Revue des politiques d'aménagement

Cadre juridique et institutionnel

Trois périodes peuvent être considérées pour suivre l'évolution de la politique de développement urbain au Cameroun. La période 1960-1976 a été celle de la gestation de la politique urbaine, avec la mise en place des premiers instruments de gestion d'une politique de l'urbanisme et de l'habitat : Plans Directeur d'Urbanisme de Douala (Dorian, 1959) et de Yaoundé (Salomon, 1964), Code de la Construction et de l'Habitation et Code de l'Urbanisme (1968), ordonnance de 1973 qui a régi l'urbanisme jusqu'en 2004, ordonnances de 1974 sur le régime foncier, le régime domanial et l'expropriation, loi 74/023 sur l'organisation communale. Ces derniers textes font suite à la mutation du Cameroun en un État unitaire en 1972 et expriment le souci d'harmoniser les différents systèmes fonciers existants. En effet, de 1960 à 1972, le Cameroun étant une République Fédérale, le niveau de compétences et de ressources des communes est adossé sur le système en vigueur dans chaque état fédéré.

Sur le plan institutionnel, les questions de développement urbain étaient prises en charge par quelques services éparpillés dans plusieurs ministères différents (l'urbanisme et l'habitat au Ministère de l'Équipement, le cadastre et les domaines étant ballotés entre ce ministère et celui des Finances). La politique de l'énergie et de l'eau relève alors du Ministère des Mines, de l'Eau et de l'Énergie (MINMEE) créé en 1972, qui aura sous sa tutelle la Société Nationale des Eaux du Cameroun (SNEC) et la Société Nationale d'Électricité (SONEL).

La seconde période va de 1976 à 1996. Avec les recommandations de la Conférence de Vancouver (1976) sur les établissements humains (Habitat I) et les résultats du 1er RGPH, l'État engage des efforts pour promouvoir l'habitat social visant le plus grand nombre. La Mission d'Aménagement et d'Équipement des Terrains Urbains et Ruraux (MAETUR) et le Crédit Foncier du Cameroun (CFC) sont créés en 1977 pour concourir avec la Société Immobilière du Cameroun (SIC existante depuis 1952) à l'atteinte de cet objectif. La création du triptyque SIC, MAETUR, CFC a contribué à la construction d'environ 75% du parc de logements publics. Les questions liées à l'urbain ont été progressivement mises en exergue à travers la création d'un ministère spécialisé (Le Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat (MINUH) créé en 1979 pour coordonner les interventions de l'ensemble des acteurs) dans lequel les différentes mutations qui s'y sont opérées à ce jour ont placé le volet « habitat » au premier rang des défis à relever.

De nouveaux instruments de planification urbaine sont conçus pour répondre à la croissance géographique de la plupart des centres urbains : règles relatives à la délimitation des périmètres urbains et celles relatives à la création de lotissements (1979), Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) et Plans d'Urbanisme Directeurs (PUD). Les SDAU de Yaoundé et de Douala sont produits respectivement en 1983 et 1984. Des PUD sont produits pour les villes de Dschang (1980), Garoua, Maroua, Ngaoundéré (1982), et Bamenda (1985), Bertoua, Bafoussam, Kumba. Cette génération des plans d'urbanisme a été le véritable début de la planification urbaine au sens propre et plusieurs opérations ont été mises en œuvre en se référant à ces documents. Les documents étaient réalisés, soit par une Cellule d'urbanisme mise en place à la Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat, soit par des bureaux d'études internationaux.

Mais, à partir de 1986, la crise économique marque comme un coup d'arrêt à l'efficacité de ce schéma organisationnel. Elle conduit à une contraction des financements de l'État avec, entre autres, l'arrêt des grands investissements urbains au moment où la proportion des citadins dépasse les 37% de la population totale (37,8% au 2ème RGPH en 1987). La Mission de Promotion des Matériaux Locaux (MIPROMALO) est créée en 1990. Cet organisme dépendant du Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, a pour objectif de contribuer à la réduction des coûts de construction par l'utilisation de matériaux locaux.

La troisième période court depuis 1996. En 1996, la conférence Habitat II, tenue à Istanbul sous le thème "Des établissements humains plus viables dans un monde en voie d'urbanisation", apporte une nouvelle donne. Après avoir évalué les résultats des politiques antérieures depuis la conférence de Vancouver, Habitat II a fixé de nouveaux principes de gestion des villes en mettant l'accent sur la gouvernance urbaine, et particulièrement le renforcement du partenariat avec les autres acteurs urbains que sont le secteur privé et la société civile.

Comme suite à cette conférence, le Ministère de la Ville (MINVIL) est créé le 7 Décembre 1997 (chargé de la planification urbaine, des infrastructures des transports urbains et des questions sociales dans les villes d'au moins 100 000 Habitants et les chefs-lieux de provinces), en plus du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat (pour la gestion foncière et le développement des villes de moins de 100 000 Habitants).

Une politique plus dynamique incluant, entre autres, l'instauration d'une nouvelle phase dans la politique de l'habitat social, avec au besoin la participation du secteur privé est inaugurée. C'est dans ce cadre que le gouvernement adopte en 1999 une stratégie urbaine ayant pour principaux objectifs de : (i) susciter une dynamique régulatrice des interventions en milieu urbain en vue d'encourager et d'encadrer les initiatives des différents acteurs dans un esprit de partenariat, (ii) maîtriser la croissance urbaine et promouvoir une occupation rationnelle des sols, (iii) assurer la protection civile des populations et, (iv) impulser et appuyer les actions de promotion et de protection de l'environnement urbain.

En prolongement de la stratégie urbaine, un processus est engagé en 2002 par le Ministère de la Ville pour permettre de disposer d'un document de stratégies pour les villes de sa compétence. Le processus a continué, à partir de 2004, après la réorganisation gouvernementale par le MINDUH pour l'ensemble du sous-secteur urbain. Le processus s'est arrêté en 2006 sans document validé.

En 2004, les lois sur la décentralisation transfèrent de nombreuses compétences aux collectivités territoriales décentralisées. Le Programme National de Gouvernance (PNG) préconise également la pleine participation des citoyens à la gestion des affaires publiques. La réorganisation gouvernementale de 2004 scinde les missions autrefois dévolues au MINUH et au MINVIL, entre le Ministère du Développement Urbain et de l'Habitat (MINDUH), et celui des Domaines et des Affaires Foncières (MINDAF) qui traite du Cadastre, des Domaines et du Patrimoine de l'État.

Le premier socle légal de la pratique de l'urbanisme au Cameroun est la Loi n°66/10/COR du 18 novembre 1966, complétée en 1968 par un ensemble de dispositifs relatifs à l'urbanisme, dont particulièrement ceux concernant l'élaboration des plans d'urbanisme, la création des lotissements et l'instruction des actes d'urbanisme tels que : le permis de construire, l'autorisation de lotir, l'institution des zones à urbaniser en priorité, etc.

Après l'avènement de l'État unitaire en 1972, il a fallu harmoniser les législations. L'Ordonnance n°73/20 du 29 mai 1973 fut alors prise pour réglementer l'urbanisme en République Unie du Cameroun, avec pour principale innovation l'institution d'une commission consultative sur l'habitat. Cette Ordonnance abrogeait alors toutes les dispositions antérieures contraires, dont notamment la loi 66/10 et son décret d'application n°68/74. Enfin, ladite Ordonnance était caractérisée par sa grande imprécision sur les autres textes d'application de la loi de 1966, créant ainsi un vide juridique qui a fait le lit des désordres urbains observés actuellement dans le pays. Compte tenu de cette situation, la principale avancée en matière de planification urbaine a été l'adoption de la Loi n°2004/003 du 21 avril 2004 régissant l'urbanisme au Cameroun et ses cinq décrets d'application signés en 2008, qui sont venus combler un vide juridique de plus de trente ans. Le but visé par ces textes est de créer des conditions de maîtrise de l'urbanisation. Cette loi s'applique aux établissements humains d'au moins 2000 habitants. Selon l'échelle du territoire concerné, la loi 2004 crée quatre types de documents de planification urbaine : le Plan Directeur d'Urbanisme (PDU), le Plan d'Occupation des Sols (POS), le Plan Sommaire d'Urbanisme (PSU) et le Plan de Secteur (PS).

L'adoption de ces textes a permis la relance de la planification urbaine. Les premiers PDU et POS élaborés concernent généralement les villes de plus de 100 000 habitants et plus particulièrement les Communautés Urbaines, les chefs-lieux de régions ou de département à fort potentiel de développement, qui constituent les centres autour desquels se construit l'armature urbaine du Cameroun. Les pouvoirs publics recourent aux PSU pour planifier les villes de moins de 100 000 habitants, afin de doter ces localités de cadres légaux de développement. Ces documents simplifiés, réalisables à moindre coût et dans des délais raisonnables par une expertise nationale, tracent les grandes mailles de la voirie urbaine (secondaire/primaire), localisent les sites réservés aux habitations, aux grands équipements, cernent les grandes zones d'aménagement et d'activités et proposent un règlement d'urbanisme simplifié. Ainsi, depuis 2008, 110 documents de planification urbaine ont été élaborés ou sont en cours d'élaboration dans 70 villes (sur les 312 que compte le Cameroun), soit un taux de couverture en documents d'urbanisme opposables aux tiers en milieu urbain de 22,4% en 2015 (MINHDU).

À côté de ces documents de planification urbaine mis en place par la loi 2004 régissant l'urbanisme, il a été développé d'autres outils de planification urbaine tels que les Stratégies de Développement des Villes (SDV) et les Plans Communaux de Développement (PCD).

Les SDV sont des plans stratégiques de développement des aires métropolitaines des plus grandes agglomérations, à mi-chemin entre les plans régionaux et départementaux d'aménagement du territoire et les Plans Directeurs d'Urbanisme. Ils s'appliquent avant tout à replacer les villes dans un contexte de développement régional, voire national ou international, en fonction des grands potentiels dont elles disposent. Ils concernent aujourd'hui les aires de Douala (comprenant Limbe, Kribi, Edéa, etc.) et de Yaoundé (comprenant Soa, Mbankomo, Mfou, Nkolafamba) qui constituent les grands bassins d'emploi du Cameroun. Ils pourront s'appliquer, dans un futur proche, aux pôles de développement régional qui sont déjà érigés en communautés urbaines, ainsi que les villes à vocation transfrontalière ou d'autres encore, dont la planification ne relève pas du seul intérêt local ou national.

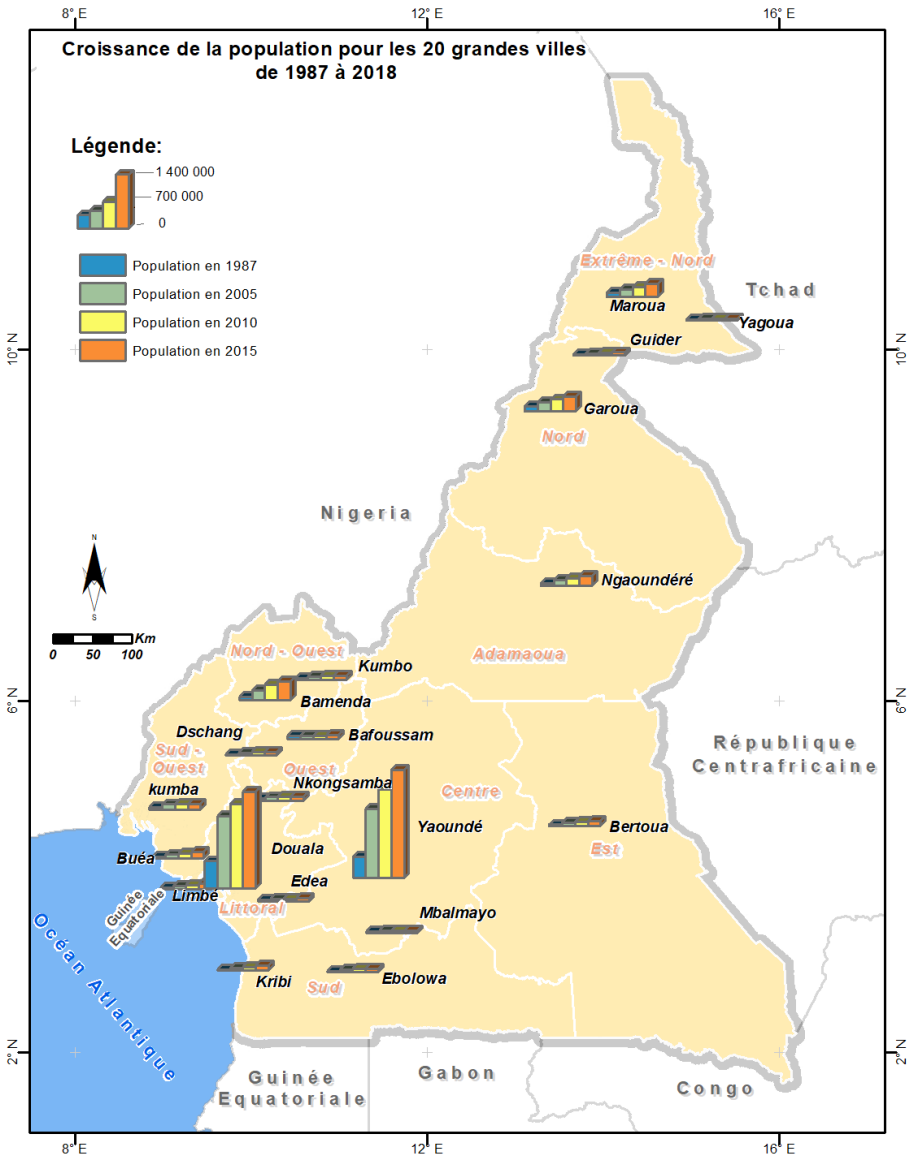
Les PCD élaborés à travers le Programme National de Développement Participatif (PNDP), sont des documents faisant l'état des besoins des communes, de leurs potentialités ainsi que des stratégies de développement envisagées, traduites par la suite dans un plan d'action opérationnel. À ce jour, sur les 360 communes existant au Cameroun, 300 disposent d'un PCD, soit un taux de couverture en PCD de 83,3% en 2015. Cet outil a aussi pour but de lever des financements pour l'exécution des projets identifiés.

On peut également citer un certain nombre d'études stratégiques et politiques sectorielles lancées par le gouvernement, telles que l'élaboration de la stratégie du secteur des infrastructures, de la stratégie du sous-secteur urbain, et de l'élaboration en cours d'une stratégie nationale d'amélioration des bidonvilles et d'une politique urbaine nationale, avec l'appui d'ONU-Habitat.

Cette planification s'accompagne d'études opérationnelles d'aménagement urbain telles que celles concernant l'aménagement d'un centre d'affaires à Douala (Sawa Beach), l'aménagement de la vallée de la Mingoa dans le centre-ville de Yaoundé, l'aménagement des villes nouvelles de Nkozoa, Kribi, Olembé, Soa, etc.

Croissance urbaine

Avec sa définition de la ville[17] , le Cameroun comptait en 2005 (3ème RGPH) 312 villes (dont 66 de moins de 2000 Habitants). Avec des populations évaluées respectivement à 1817524 et 1907479 habitants, les villes de Yaoundé et Douala abritaient à elles seules 21,3% de la population totale et 43,7% de la population urbaine (ces deux villes représentaient 35,3% de la population urbaine en 1976 et 36,8% en 1987).



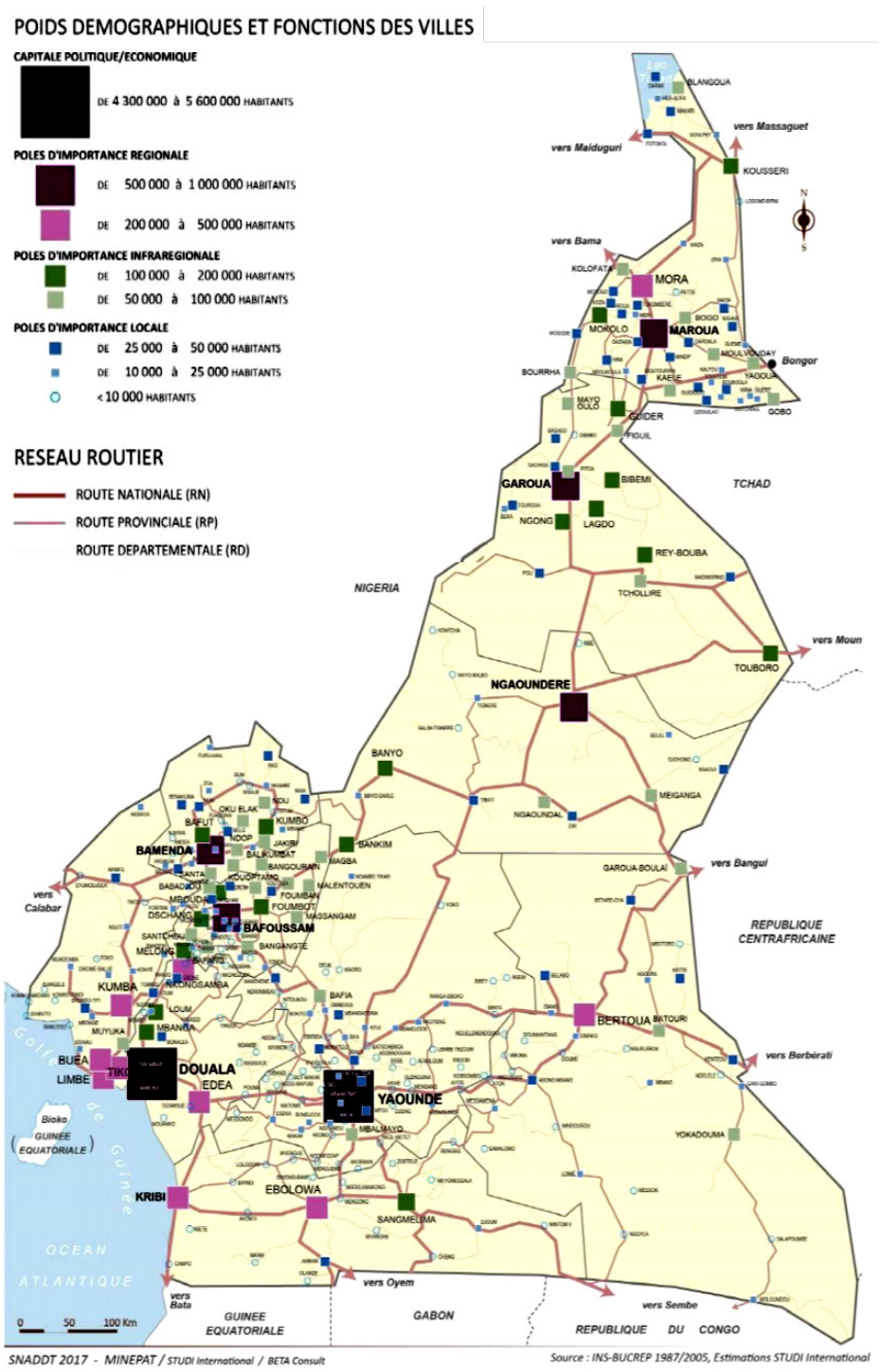
Source : INS, EC-ECAM4 2016

Carte 110 : Croissance de la population urbaine par région dans les 20 principales villes du Cameroun de 1987 à 2015

La Carte 110, montre la croissance de la population urbaine par région et plus précisément dans les 20 principales villes du Cameroun de 1987 à 2015, en passant par 2005 et 2010. On constate que la population des 20 villes a au moins doublée entre 1987 et 2015 d'une part, et que les villes de Yaoundé et Douala à elles deux abritent le plus grand effectif de la population urbaine du Cameroun. Il est important de relever que certaines capitales régionales à l'instar de Maroua, Garoua, Ngaoundéré et Bamenda ont un poids démographique remarquable. À côté de celles-ci, les villes secondaires Kumba, Nkongsamba et Limbé ont plus d'habitants que certains chefs-lieux de région (Bafoussam, Ebolowa et Bertoua).

En ce qui concerne le rapport de la population urbaine à la population totale, le taux d'urbanisation au Cameroun connaît une augmentation forte et régulière. En janvier 2010, les villes abritaient 10 091 172 des 19 406 100 habitants. Le taux d'urbanisation est passé de 28,5% en 1976 à 37,8% en 1987, 48,8% en 2005 et 52% en 2010. En 34 ans (1976-2010), l'effectif de la population urbaine a été multiplié par 4,6.

[17]La définition de la ville : Depuis le premier Recensement général de la Population et de l'Habitat de 1976, « tout chef-lieu d'unité administrative ayant au moins 5000 habitants et doté d'équipements à caractère urbain est considéré comme ville » au Cameroun.



Source : SNADDT

Carte 111 : Poids démographique et fonctions des villes (SNADT)

Les conditions et les processus de la croissance urbaine sont également très différents d'une région à une autre. Ceci se traduit spatialement par une disparité régionale au niveau de la répartition de la population. La partie ouest (régions Ouest et Nord-Ouest) se caractérise par une urbanisation extensive qui se fait par mitage des zones rurales autour des agglomérations. Les zones nord, est et sud présentent, en général, un processus d'urbanisation basé sur une prolifération de petits centres secondaires souvent administratifs. Les deux métropoles, Yaoundé et Douala, présentent un périurbain important.

Certains axes routiers, notamment l'axe Bafoussam-Douala, connait une urbanisation linéaire qui provoque une conurbation sur pr ès de 100km. Ce clivage géographique des formes d'urbanisation risque d'être accentué par la pression démographique, ainsi que l'inégale répartition de la richesse économique entre les régions.

Les flux migratoires impactent fortement la répartition de la population à l'échelle du territoire et peuvent contribuer à renforcer cette répartition déséquilibrée de la population. Il peut s'agir de flux externes à partir des pays voisins et de flux internes entre régions dus principalement à l'exode rural. Ce sont essentiellement les difficultés de la vie rurale qui se traduisent par une faiblesse de revenus, l'insuffisance et l'inadéquation des services offerts qui donnent aux villes cette forte attraction.

ARMATURE URBAINE

Le Cameroun se singularise par son système urbain où trois générations de villes se sont succédées. La première, est celle des villes précoloniales qui, à l'exception de Foumban, la capitale du royaume Bamoun à l'ouest du Cameroun, sont toutes localisées dans la partie septentrionale du pays. Ce sont les cités emmuraillées kotokos (Kousséri,) et les cités fondées lors de la conquête peule, au début du XIXe siècle (Garoua, Ngaoundéré, Maroua, Founban).

Les villes créées par la colonisation forment le gros du contingent. 58,8% (soit 174) de l'ensemble des villes camerounaises. Elles s'inscrivaient dans le cadre de l'économie de traite (arachide, café, cacao…) et du rythme de la pénétration européenne, dans l'Hinterland, caractérisée par la construction de voies de communication et la prise en main du pays. La colonisation installa son emprise par un « semis de postes de commandement » répartis selon un maillage régulier, où l'unité de mesure des distances était l'étape par portage (20 à 30 km). Ces centres administratifs étaient hiérarchisés suivant trois niveaux :

- Capitale du territoire ;
- Chefs-lieux de « cercles » (ou départements) ;
- Chefs-lieux de « subdivisions » (ou arrondissements).

Les réalisations de l'État postcolonial sont de la même veine. Hormis quelques rares villes, comme Mbandjock, Waza ou Belabo, créées pour une activité particulière (industrie ou tourisme), les autres ont vu le jour à la faveur des décrets présidentiels qui ont transformé des centres ruraux en chefs-lieux administratifs, leur conférant ainsi le statut de villes.

Le Cameroun dispose d'un réseau urbain comprenant près de 150 agglomérations de plus de 10000 habitants.

Les catégories de villes qui ont le plus progressé sont celles correspondant à 20-50 000 habitants (de 32 en 2005 à 53 en 2015) et 100-200 000 habitants (de 4 en 2005 à 11 en 2015).

Tableau 123 : Hiérarchie du réseau urbain (catégorie de taille, statut et rôle des agglomérations - 2015)

Catégorie de taille	Statut	Rôle
Moins de 10 000 (6% Pop. Urb.)	**Centre local** (Chef-lieu d'Arrondissement)	Encadrement du développement local
10 000 – 50 000 (20% Pop. Urb.)	**Petite ville** (Chef-lieu d'Arrondissement et de Département)	
50 000 – 100 000 (9% Pop. Urb.)	**Agglomération secondaire / Ville moyenne** (Chef-lieu de Département et de Région)	Encadrement du développement régional
100 000 – 500 000 (23% Pop. Urb.)	**Agglomération principale / Grande ville** (Chef-lieu de Région et chef-lieu de Département dans les zones très urbanisées)	Armature urbaine nationale
De 2,5 à 3 Mo (42% Pop. Urb.)	**Métropole** (Capitales Politique et Economique)	Commandement et rayonnement international

Source : SNADDT, Rapport de diagnostic version définitive : Villes et armature urbaine Décembre 2016

Contrairement à la plupart des États d'Afrique marqués par la macrocéphalie de leur capitale, le système urbain camerounais se structure autour de deux métropoles Yaoundé et Douala, consacrant de fait un bicéphalisme urbain. Toutefois, leur localisation dans la partie méridionale du pays crée un déséquilibre dans la distribution spatiale des villes entre le Nord et le Sud.

Les deux métropoles abritent près de la moitié (46%) de la population urbaine du Cameroun. Douala et Yaoundé se hissent au sommet de la hiérarchie urbaine. Le rythme de croissance de ces deux métropoles est deux fois plus élevé que la moyenne de leurs régions. Depuis l'indépendance du Cameroun en 1960, la population de Douala a été multipliée par 11, celle de Yaoundé par 10. Cette accélération démographique, dont la migration constitue la cause majeure, fait d'elles les principaux pôles d'attraction des migrations intérieures et extérieures.

La capitale du Cameroun est une agglomération tentaculaire de plus de 150 km² dans un département de 366 km². Le Mfoundi a été créé pour gérer son expansion. Le rayonnement de Yaoundé se fait sentir sur tout le pays, mais sa zone d'influence directe s'étend quasiment sur tout le plateau sud-camerounais. Yaoundé concentre près de 3 millions d'habitants (2015) soit 85,3 % de la population urbaine de la Région du Centre et 22,4 % de la population urbaine totale du Cameroun.

La bicéphalie du système urbain n'obère cependant pas le fonctionnement de quelques villes intermédiaires, chefs-lieux de régions pour la plupart. Du reste, elle connaît une relative diminution grâce aux peuplements régionaux qui prennent de plus en plus d'importance. En 2015, 15 agglomérations dont 12 organisées en communautés urbaines, ont une population comprise entre 100 000 et 500 000 habitants. Il s'agit pour celles organisées en communautés urbaines des villes de Kribi, Nkongsamba, Limbe, Kumba, et des capitales régionales que sont Bertoua, Ngaoundéré, Garoua, Maroua, Bafoussam, Bamenda. A ces précédentes villes, il faut ajouter Buea qui, tout en étant capitale régionale du Sud-Ouest, n'est pas organisée en communauté urbaine mais aussi Kumbo, Kousseri Baleng et Tiko. Avec les deux métropoles, Yaoundé et Douala, ces 15 villes totalisent près de 70% de la population urbaine camerounaise.

Même si elles n'ont pas les moyens de maintenir durablement une population importante, le rayonnement des villes chefs-lieux de régions est indéniable quant à leur aire d'influence. Les plus en vue, Ngaoundéré, Garoua, Maroua, Bafoussam, Bamenda abritent chacune une population dont la taille varie aujourd'hui entre 200 000 et 500 000 habitants. La ville de Bamenda dépasse légèrement le seuil de 500 000 habitants.

L'armature urbaine régionale, correspondant principalement aux moyennes et petites villes, regroupe 75 villes de taille variant de 10 000 à 100 000 habitants et totalisant 20% de la population urbaine. Dotées généralement d'une fonction de commandement (chef-lieu de département ou d'arrondissement), ces agglomérations secondaires doivent être suffisamment pourvues en équipements et en activités économiques pour constituer des moteurs de croissance à l'échelle départementale et locale. Elles ont vocation d'encadrement du développement local en assurant un niveau de services permettant le rayonnement sur leur Hinterland, souvent constitué de zones rurales. En effet, la structuration du réseau urbain est très différente d'une région à l'autre.

Tableau 124 : Répartition régionale des catégories de taille des villes et de la population urbaine (2015)

Région	Catégorie de taille				% Population urbaine/région
	10000 à 50000	50000 à 100000	100000 à 500000	2.5 à 3 M	
Adamaoua	6	1	1	0	4.0
Centre	15	1	0	1	26.3
Est	9	0	1	0	3.5
Extrême Nord	24	3	2	0	9.6
Littoral	5	2	1	1	23.5
Nord	13	1	1	0	6.5
Nord-Ouest	19	1	2	0	8.5
Ouest	15	5	2	0	8.5
Sud	1	2	1	0	3.1
Sud-Ouest	7	1	4	0	6.5
Cameroun	114	17	15	2	100

Source : SNADDT, Rapport de diagnostic version définitive : Villes et armature urbaine Décembre 2016.

En effet, La structuration du réseau urbain est très différente d'une région à l'autre.

La région du Centre est marquée par la quasi-absence de villes intermédiaires entre la métropole Yaoundé et les villes dont la population ne dépasse pas 50000 habitants. De facto, Yaoundé crée le vide autour d'elle et la dynamique urbaine, telle qu'elle se présente, ne permet pas l'émergence de pôles d'appui, parmi les multiples petites villes qui entourent la capitale, favorisant une hiérarchie plus équilibrée du réseau urbain.

La région du Littoral, présente une hiérarchie du réseau urbain plus « serrée », marquée par un réseau urbain constitué principalement de grands centres urbains, mais réduit en nombre d'agglomérations.

La région de l'Extrême-Nord présente le réseau urbain le plus équilibré en termes de nombre et de taille de villes. C'est également le cas des **régions du Nord et de l'Ouest.**

Cette dernière se démarque par un nombre de petites villes beaucoup plus important dû à la nature de l'urbanisation dans cette région qui se fait par mitage des territoires agricoles, d'où le développement et la croissance des petits centres relais.

La région du Nord-Ouest, bien que située dans la continuité directe de la région Ouest, connaît une hiérarchisation du réseau urbain différente, caractérisée par deux grands centres urbains, Bamenda et Kumbo, et plusieurs petits centres n'excédant pas les 50 000 habitants. La concentration de la population urbaine dans ces deux villes en particulier s'explique par le caractère montagneux de la région avec un réseau de desserte articulé principalement autour de la Ring-Road qui met Bamenda dans la position d'une ville de transit obligé vers le reste du pays. Cette configuration spatiale et fonctionnelle favorise la concentration de la population dans cette ville qui se classe juste après les deux Métropoles, Douala et Yaoundé.

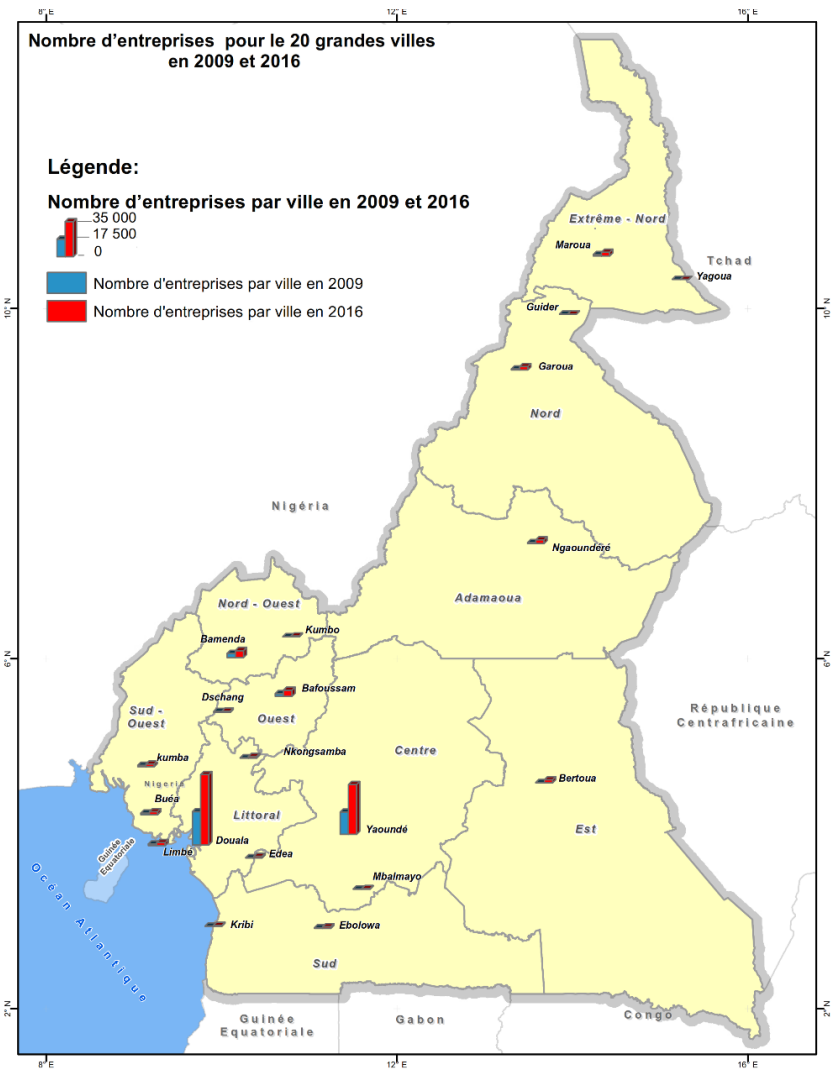
La région du Sud-Ouest, marquée également par un relief très accidenté, voit sa population se concentrer dans quatre grands centres urbains, Buéa, Limbé, Tiko et Kumba très proches. Les trois premières villes sont situées dans le même Département du Fako et constituent actuellement une véritable conurbation.

L'Adamaoua et la région de l'Est se rapprochent du point de vue hiérarchisation du réseau urbain avec un nombre réduit d'agglomération et une part de population urbaine égale.

La région du Sud se caractérise particulièrement par la faiblesse du nombre d'agglomérations, notamment celles de plus 10000 habitants. Son réseau urbain s'articule principalement autour de trois villes : Kribi, Ebolowa et Sangmélima qui fonctionnent indépendamment les unes des autres et sont polarisées par Yaoundé et Douala.

FONCTIONS URBAINES

Généralement, on entend par fonction urbaine l'activité dominante d'une ville. Il est important de relever qu'une ville peut remplir plusieurs fonctions qui, parfois, se complètent ou alors perdre sa fonction initiale pour en acquérir une ou plusieurs autres.



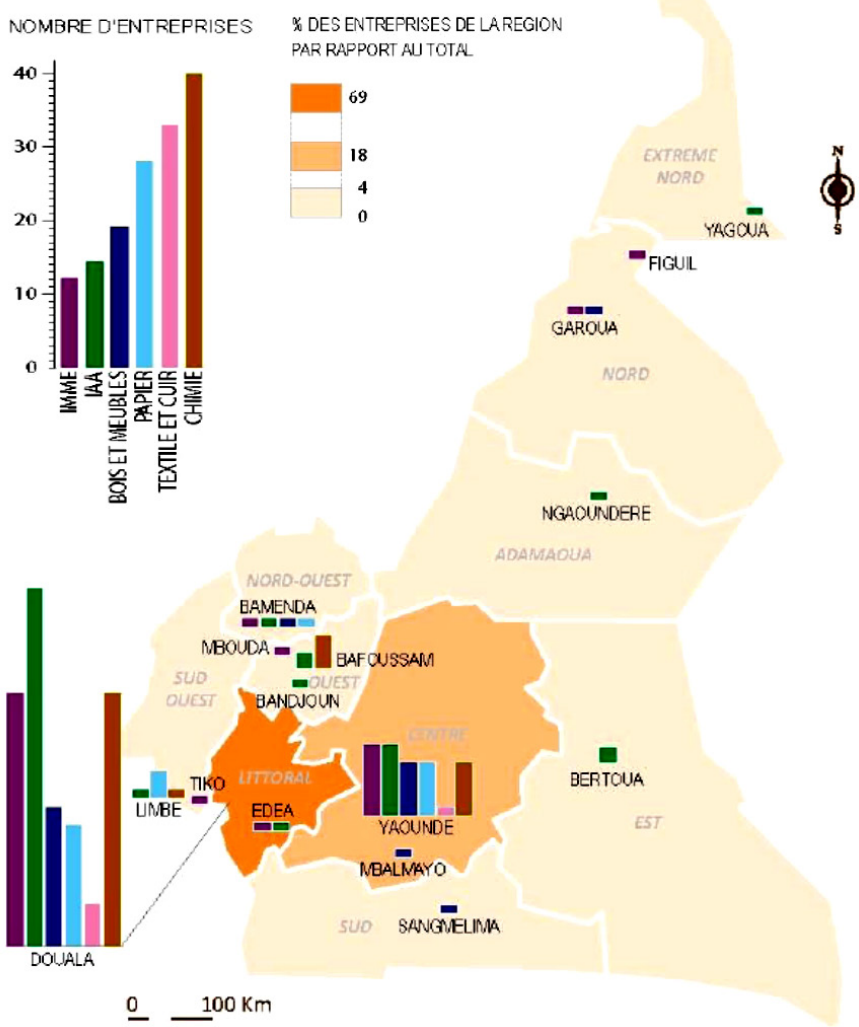
Source : INS, EC-ECAM4 2016

Carte 112 : Évolution du nombre d'entreprises dans 20 principales villes du Cameroun entre 2009 et 2016

La carte ci-dessus présente en pourcentage l'évolution du nombre d'entreprises dans 20 principales villes du Cameroun entre 2009 et 2016. Dans l'ensemble, il en ressort que le nombre d'entreprises par ville a augmenté entre ces deux dates, mais il est important de relever une très forte concentration des entreprises dans les villes de Douala et Yaoundé respectivement, suivies par les villes de Bamenda, Bafoussam, Maroua, Garoua, Ngaoundéré, Bertoua, Kumba, Buéa et Limbé. Pour les 09 villes restantes, le nombre d'entreprises est très faible.

L'analyse des fonctions des villes du Cameroun s'est faite sous deux angles : celui des entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 250 millions de CFA, d'une part, et des activités économiques stratégiques, d'autre part.

Pour ce qui est de la répartition par ville des entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 250 millions de CFA, il ressort que la ville de Douala concentrait 69% des entreprises de la région par rapport au total en 2013. La ville de Yaoundé, quant à elle, abritait 18% du total des entreprises de la Région du Centre, et toutes les autres principales villes du pays abritaient moins de 4% du total des entreprises de leur région respective en 2013. En termes de nombre d'entreprises dans la ville, Douala est largement supérieur à toutes les autres villes du pays, suivie de Yaoundé. Les villes de Limbé, Bafoussam, Bamenda, Edéa, Garoua et Bertoua, bien que loin des données de Douala et Yaoundé, se distinguent aussi des autres villes du Cameroun.



Source : SNADDT

Carte 113 : Répartition par ville des entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 250 millions de CFA (SNADT)

Du point de vue des activités économiques stratégiques des villes, au Cameroun, on distingue cinq (05) types d'industries manufacturières, à savoir l'industrie agro-alimentaire (IAA) ; l'industrie du textile, l'industrie du cuir et de la chaussure (TCC) ; l'industrie du bois, l'industrie du papier et de l'ameublement (BPA) ; l'industrie métallurgique, l'industrie mécanique et électrique (IMME) ; et enfin l'industrie chimique et le raffinage du pétrole (CRP). À l'exception des villes de Douala et Yaoundé où l'on retrouve les cinq (05) types d'industries manufacturières, il y a Kribi, Bafoussam et Bamenda qui ont chacun quatre (04) types d'industrie sur les cinq (05). Il faut préciser que toutes les villes principales du pays ont des entreprises dans le domaine de l'IAA, ce qui témoigne de l'importance du secteur alimentaire dans toutes les villes du pays.



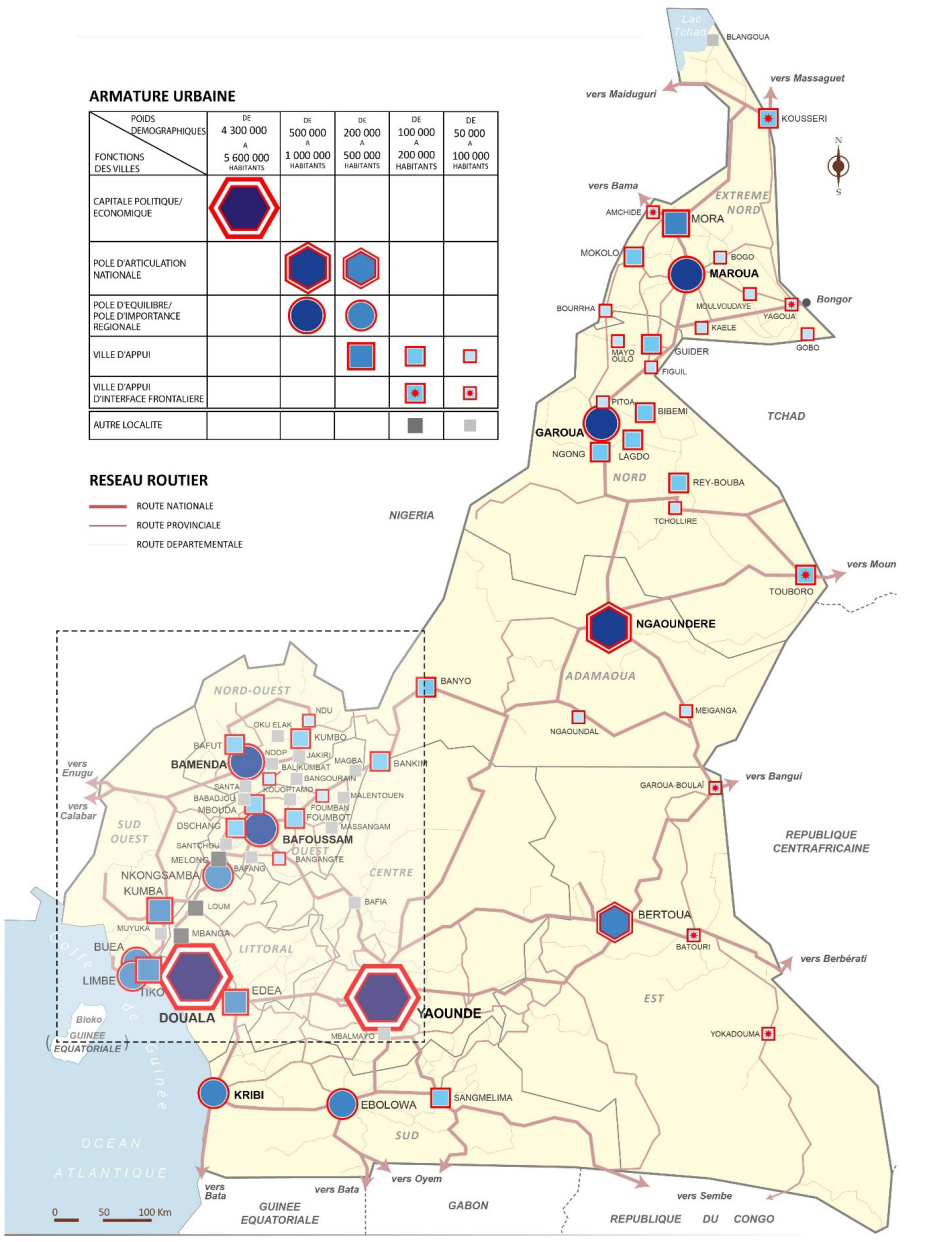
Source : SNADDT

Carte 114 : Activités économiques stratégiques des villes (SNADT)

Par contre, les activités économiques des villes secondaires du Cameroun sont organisées autour du secteur primaire où on retrouve Agriculture et élevage (AE), Pêche (P), Foret et Bois (FR), et Mines (M) ; dans le secteur secondaire, on a l'Industrie Agro-Alimentaire (IAA) ; et dans le secteur tertiaire on retrouve le Commerce de gros et de détail (C) et le Carrefour-Relais/Transport et entreposage. On constate que chaque ville secondaire sur l'ensemble du territoire national a au moins deux (02) activités économiques.

Le réseau routier structurant du Cameroun est hiérarchisé en Complexe intégrateur d'ordre 1 qu'on retrouve entre les villes de Douala, Edéa, Yaoundé et Bafoussam; en Complexe intégrateur d'ordre 2 qui relie les 10 chefs-lieux de région et aussi les villes de Kousseri, Mora, Guider, Tchéboa, Ngaoundal, Tibati, Banyo, Abong-Mbang, Garoua-Boulaï, Kumbo, Limbé, Kribi et Sangmélima; enfin en Interconnexion nationale ou internationale qui permettent d'assurer les échanges avec les pays voisins.

L'étude de l'armature urbaine du Cameroun permet de distinguer cinq (05) principales fonctions des villes. La première est celle de Capitale politique/économique assurée respectivement par les villes de Yaoundé et Douala. Ces dernières ont des poids démographiques situés entre 4 300 000 et 5 600 000 habitants. La deuxième fonction est celle de Pôle d'articulation nationale, que joue la ville de Ngaoundéré. Comme certaines villes du Pôle d'équilibre/Pôle d'importance régionale (Maroua, Garoua, Bamenda et Bafoussam), la ville de Ngaoundéré a un poids démographique compris entre 500 000 et 1 000 000 habitants. Les autres villes du Pôle d'équilibre/Pôle d'importance régionale que sont Nkongsamba, Limbé, Buéa, Bertoua, Kribi et Ebolowa, ont des poids démographiques allant de 200 000 à 500 000 habitants, tout comme certaines villes d'appui (Mora, Kumba, Tiko, Edéa). La différence entre le reste des villes d'appui et les villes d'appui d'interface frontalière est leur position géographique (à proximité de la frontière) et leurs poids démographiques qui oscillent entre 100 000 et 200 000 habitants d'une part, et entre 50 000 et 100 000 habitants d'autre part.



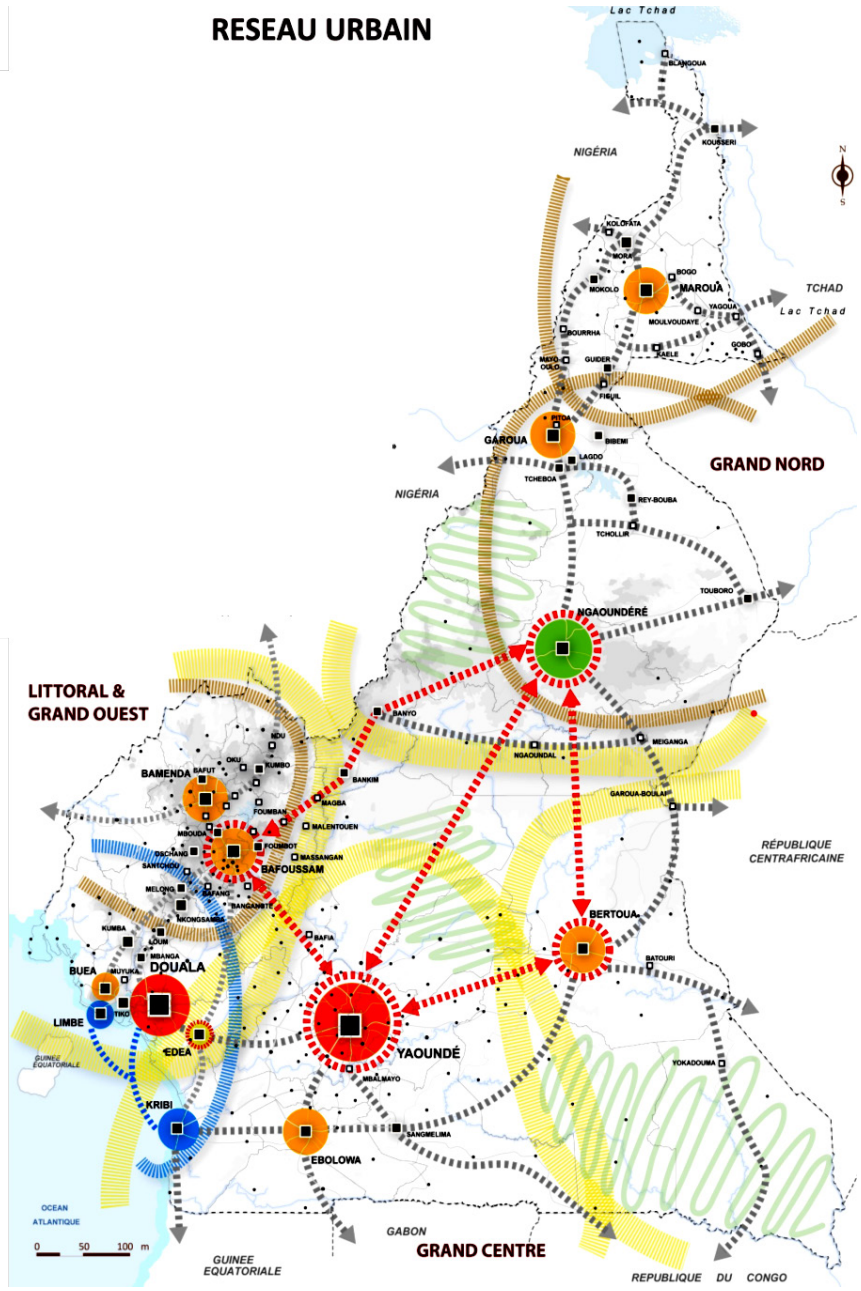
Source : SNADDT

Carte 115 : Armature urbaine (SNADDT)

ANALYSE DU SECTEUR URBAIN

Le secteur urbain du Cameroun repose sur cinq (05) pôles urbains majeurs constituant le réseau urbain du pays. Dans le pôle à rayonnement national, on a, d'une part, la ville de Yaoundé qui, en sa qualité de capitale nationale, organise les échanges avec la sous-région, et d'autre part, Douala, étant la principale ville porte d'entrée du Cameroun, elle est la capitale économique du pays. Parce qu'abritant le port sec du pays grâce au terminus du chemin de fer (le trans-camerounais), la ville de Ngaoundéré est le seul pôle d'articulation national. Elle assure le transit des marchandises et de la logistique vers les pays voisins que sont le Tchad, la RCA et le Nigéria. Les sept (07) autres villes chef-lieu de région que sont Bafoussam, Bamenda, Buéa, Ebolowa, Bertoua, Garoua et Maroua sont des pôles d'équilibre régional. En appui à Douala, en qualité de ville porte d'entrée, on a la ville de Limbé qui dispose d'un port agroalimentaire et d'un terminal pétrolier ; et récemment, la ville de Kribi avec son port en eau profonde. Le cinquième et dernier pôle est celui de la logistique intermodale. La ville d'Edéa qui dispose en son sein d'un terminal pétrolier intermodal/industrie en est le principal exemple.

En fonction du poids démographique des villes, de leur rôle et de leur statut administratif, on a le pôle d'importance national aussi appelé Métropole (plus de 4,5 Millions d'habitants). Le pôle d'importance régional 1 est constitué des capitales régionales de 500 000 à 1 Million d'habitants, alors que le pôle d'importance régional 2 est constitué des capitales régionales et de grandes villes de 200 000 à 500 000 habitants. Le pôle d'importance Infrarégional 1 est, quant à lui, constitué de villes d'appui de 100 000 à 200 000 habitants, tandis que le pôle d'importance Infrarégional 2 que sont les villes d'appui de 50 000 à 100 000 habitants. Enfin, on a le pôle d'importance locale constitué des petites villes d'encadrement du développement local ayant moins de 50 000 habitants. Tous ces pôles participent à la dynamique urbaine du Cameroun par des liaisons nationales et transnationales. Pa ailleurs, le quadripôle formé par les villes Bafoussam-Yaoundé-Bertoua-Ngaoundéré constitue le carré central de l'articulation macro-territoriale.





Source : SNADDT

Carte 116 : Fonctions et zone d'influence des villes (SNADT)

EFFETS DES VILLES SUR L'ESPACE ENVIRONNANT

La ville exerce une influence sur sa région en concentrant l'essentiel des services indispensables, bien qu'elle ne puisse pas évoluer sans recevoir les biens des campagnes environnantes. Chaque ville exerce une influence sur une zone plus ou moins vaste constituée du pôle urbain, de la ville, de la banlieue et de la couronne périurbaine, cet ensemble est aussi appelé l'aire urbaine. Au Cameroun, les aires d'influence des principales villes du pays sont étroitement liées à leurs fonctions respectives. Ainsi, on a des villes comme Yaoundé, Douala, Bafoussam, Bertoua et Ngaoundéré, qui ont un rayonnement à l'échelle macro territoriale, bien entendu Yaoundé et Douala ont une influence plus importante que les trois autres villes. Les villes de Maroua, Garoua, Bamenda et Ebolowa ont un rayonnement régional en rapport avec le transfrontalier des relations d'échanges qu'elles entretiennent avec les pays voisins, entre autres. Douala, Limbé et Kribi ont, quant à elles, un rayonnement régional en rapport avec la façade maritime du fait de leur ouverture à la mer.

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT URBAIN DU SECTEUR DE L'HABITAT

Depuis son indépendance le 1er janvier 1960, plusieurs centres urbains ont été créés au Cameroun. Le nombre de villes, d'au moins 5 000 habitants, a rapidement augmenté, passant de « 195 en 1976 à 208 en 1987 puis à 312 en 2005. La proportion de la population urbaine y est passée de 28,5% en 1976 à 37% en 1987 pour atteindre 48,8% en 2005 » (RGPH de 2005 cité par Djatcheu, 2018) et sans doute largement au-dessus de 50% aujourd'hui. L'augmentation de la population s'accompagne de l'accroissement de la demande de logements de 10% chaque année, soit 100 000 logements par an pour chacune des seules villes de Yaoundé et Douala (MINDUH, 2010 cités par Djatcheu, 2018). Or, l'offre étatique pour l'ensemble du Cameroun est annuellement estimée à environ à 10 000 logements, chiffre difficilement vérifiable (Djatcheu, 2018). Les politiques publiques du pays en matière d'urbanisme et d'habitat ont longtemps été animées par le triptyque : SIC, MAETUR et le Crédit foncier. Cette politique foncière a été élaborée dans le but de faciliter l'accès à un logement dans un cadre décent à un plus grand nombre de citoyens. Portés par le Ministère en charge des questions urbaines et de l'habitat, ces programmes, financièrement soutenus par l'État, n'ont pas eu l'impact social attendu.

La **Société Immobilière du Cameroun** (SIC) est une Société Anonyme (société d'économie mixte) créée en 1952. Son capital est détenu par l'État du Cameroun, les collectivités publiques décentralisées, les sociétés à capitaux publics d'une part, les personnes morales ou publiques de droit privé, d'autre part. C'est l'une des plus anciennes sociétés d'État au Cameroun. Elle est placée sous la tutelle du Ministère et de l'Habitat du Développement Urbain.

La SIC est régie par des lois et règlements en vigueur au Cameroun sur les sociétés anonymes et sur les entreprises du secteur public et parapublic, ainsi que par les dispositions de l'acte uniforme OHADA, relatif au droit des sociétés commerciales et de groupement d'intérêt économique. La SIC a pour objet la mise en œuvre de la politique de logement définie par les pouvoirs publics. Les projets de la SIC sont réalisés à travers le pays dans des villes gérées par deux agences régionales : l'Agence Régionale de Yaoundé (ARY) et l'Agence Régionale de Douala (ARD). Les produits de la SIC sont divers, des maisons individuelles et appartements en immeubles collectifs du social au haut standing ; d'une (1) à six (6) pièces. En six décennies d'existence, la SIC a réalisé 11250 logements dont 80% destinés à la location des fonctionnaires.

Malgré les multiples problèmes rencontrés, parmi lesquels les coûts des matériaux de construction et le financement, la grande majorité (plus de 90%) des logements urbains est par conséquent le fait de l'autopromotion/auto-construction ou du secteur privé.

La SIC, a perdu depuis longtemps son leadership industriel dans le domaine de l'habitat social. Sa capacité d'autofinancement est quasi-nulle et ses capacités de préparation des projets sociaux sont extrêmement réduites. Ainsi incapable d'influencer les déterminants des prix du marché immobilier, elle subit ou s'accommode plutôt des prix spéculatifs en réalisant des produits de standard moyen à des prix de logement de haut standing. La cible sociale est systématiquement éliminée dès lors que le logement le moins cher est produit à 25 millions FCFA l'unité.

Un plan stratégique SIC 2025 est en cours d'élaboration, il s'agit d'un outil stratégique d'orientation, de cadrage et de planification des activités de la SIC au cours des dix prochaines années avec la définition d'un plan d'actions prioritaires et une opérationnalisation avec quantification des couts des projets et mise en place d'un calendrier pratique et des indicateurs de suivi pour l'évaluation.

L'objectif principal est de se doter d'un instrument de pilotage de son action à moyen et à long terme, en cohérence avec les directives de la SND30 et du Programme spécifié de Modernisation Urbaine.

La Mission d'Aménagement et d'Équipement des Terrains Urbains et Ruraux « MAETUR », a été créée par décret N°77/193 du 23/06/77 et transformée par Décret N° 2019/208 du 25/04/2019 en société à capital public. Elle est dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Les métiers de la MAETUR sont : Opérateur foncier ; Aménagement et Equipement des terrains pour son compte et pour les tiers ; Expertise et évaluation foncières et immobilières ; Restructuration et rénovation des quartiers, Commercialisation des parcelles, Equipement des terrains par la batterie d'engins, Contrôle de la conformité des projets avec les documents de planification. Ces métiers peuvent être exercés pour son propre compte ou pour le compte de tiers (État, Collectivités, Collectivités Territoriales Décentralisées, personnes morales ou physiques de droit privé).

La MAETUR a produit plus de 50 000 parcelles et aménagé des espaces abritant près de deux millions de citadins dans 15 villes du Cameroun. Elle a signé depuis 2010 une convention avec l'État consacrant son rôle de Maître d'Ouvrage Délégué de l'État dans l'aménagement des terrains pour la mise en œuvre du programme gouvernemental 10 000 logements/50 000 parcelles. En matière de restructuration urbaine, elle a agi sur près de 2000 ha dans les villes de Douala, Yaoundé, Garoua, et Bafoussam. Elle est engagée dans la résolution de la problématique de cohabitation entre les grandes villes et les cours d'eau qui les irriguent, à travers le projet de corridor fluviale de la DIBAMBA, premier corridor du genre dans la sous-région Afrique-Centrale.

La MAETUR porte à son actif la capitalisation d'une expertise en matière d'aménagement foncier. Elle a affirmé sa fonction de bureau d'études de référence de l'État dans ledit domaine. Toutefois, dans le cadre de l'opérationnalisation de ses études, tel que les études de restructuration des quartiers précaires, la MAETUR mène des réflexions pour le compte de l'Etat pour la mise en œuvre de travaux d'aménagement afin que tous les habitants de ces quartiers puissent voir leur cadre de vie passer de précaire à décent.

La transformation de la MAETUR en société à capital public vient confirmer les missions assignées à l'entreprise et lui confère un capital, ce qui constitue un atout pour les partenariats avec les tiers.

Le défi actuel de l'entreprise est de capitaliser ses 40 années d'expérience pour passer d'une production de survie à une production qui répond aux besoins réels des populations. Pour cela, elle doit rechercher des financements innovants à même de soutenir de vastes programmes de production visant la création de villes nouvelles.

LES BIDONVILLES : ETAT DES LIEUX ET POLITIQUES D'AMÉLIORATION DE LEURS CONDITIONS

L'urbanisation rapide et mal maîtrisée a conduit au Cameroun, à la prolifération des taudis, bidonvilles, quartiers et habitats informels, dont la proportion est actuellement estimée entre 60% et 70%, aggravant ainsi la pauvreté et la vulnérabilité des populations, aux risques naturels ou d'origine humaine. L'enquête sur le cadre de vie (CAVIE) menée en 2002 mettait en évidence la très forte représentation des quartiers précaires dans les deux plus grandes villes du pays : près de 71,6 % à Douala et 62,4 % à Yaoundé. Cette situation étant encore magnifiée dans la très grande majorité des autres villes du pays. La pauvreté qui résulte de la sous intégration croissante de ces populations se manifeste par le sous-emploi, le manque d'accès aux réseaux et aux services de base, les conditions de précarité, d'insalubrité insoutenables et une insécurité de plus en plus généralisée. Cette situation fait peser des menaces sur la sécurité et sur le lien social, qu'il s'agisse des individus, de villes ou du pays entier. Leur croissance est fortement liée à l'exode rural, la croissance démographique, conjugués aux difficultés, voire l'incapacité pour les autorités publiques de planifier et de maîtriser l'urbanisation, notamment au niveau de l'offre en logements accessibles aux plus défavorisés.

La concentration des populations les plus pauvres et les plus vulnérables dans les quartiers précaires, dans des zones le plus souvent impropres à l'occupation et particulièrement exposées aux risques et catastrophes naturels, justifie l'intervention de la puissance publique. L'enjeu majeur est celui de l'intégration de ces quartiers et de leurs habitants, vivant dans des conditions difficiles, au reste de la ville. Les objectifs de cette intégration sont nombreux : assurer l'accessibilité de tous aux services essentiels et à un logement décent, lutter contre les phénomènes de ségrégation et de fragmentation socio-spatiale, maîtriser les risques, diminuer les vulnérabilités, et encourager le développement économique et social des quartiers.

L'arrivée des néo-citadins en ville impose de nombreux besoins en logements, en infrastructures, en équipements de base et en services urbains divers. En l'absence d'une politique d'accueil des nouveaux arrivés en ville, ceux-ci se dirigent vers les zones dont le coût du foncier est peu élevé ou même nul. La population migrante éprouve donc d'énormes difficultés pour s'insérer économiquement et socialement dans la ville, leur nouveau cadre de vie. On assiste alors à une occupation des espaces non aedificandi avec des habitations construites en matériaux provisoires et une multiplication des activités informelles pour la survie, donnant naissance à des quartiers sous-structurés et précaires. Ces zones urbaines dépourvues d'équipements et de réseaux divers, sont le plus souvent localisées en périphérie urbaine ou en zones péricentrales, dans les zones marécageuses ou en flancs de colline, bref dans des espaces dangereux et sujets à de catastrophes naturelles ou artificielles (zone industrielle).

La crise économique des années 80 a eu un impact significatif sur la planification et le développement dans les centres urbains du Cameroun. Les finances publiques ayant diminué, les processus de planification et de développement urbain engagés dans les années 70 ont cessé. Les plans de développement au niveau des villes et les projets d'amélioration des quartiers spontanés dans les grandes villes telles que Douala, ont été arrêtés. On a alors assisté à la multiplication des bidonvilles dans presque tous les centres urbains du pays.

Les bidonvilles sont devenus aujourd'hui une des caractéristiques dominantes et régulières des centres urbains du Cameroun. Si plus de la moitié des Camerounais vit aujourd'hui dans des villes (53%, soit environ 13 millions sur les 23 millions estimés), environ 60% d'entre eux vivent dans des bidonvilles et autres quartiers précaires. Avec un taux d'urbanisation de l'ordre de 54%, le défi posé par la gestion et la prévention des bidonvilles est critique.

À l'évidence, plusieurs facteurs sont à l'origine de ce phénomène, mais le problème de base dans la quasi-totalité des villes réside dans l'absence d'une bonne stratégie d'aménagement urbain et d'amélioration des quartiers d'habitat précaire. Le défi majeur auquel l'État est confronté est la capacité ou l'incapacité d'offrir des espaces constructibles, des logements et des services appropriés à une population en majorité pauvre et vulnérabilisée, en lutte pour la survie en ville. Ces défis nous permettent de mettre en relief les enjeux, les contraintes des bidonvilles au Cameroun.

Les enjeux de l'amélioration des bidonvilles sont entre autres, l'amélioration des conditions de vie des citoyens, la maîtrise de l'occupation du sol en milieu urbain, la lutte contre l'insécurité urbaine, les déviances, la délinquance etc., l'amélioration de l'accès aux services d'eau, d'assainissement et d'électricité, le développement socio-économique des villes, l'embellissement urbain et le développement du tourisme.

Les contraintes à l'amélioration de la précarité urbaine sont fonction de la mise en place des plans d'urbanisation dans la plupart des villes, de l'engagement d'une multitude d'actions de restructuration et de rénovation urbaines, de l'harmonisation des droits fonciers superposés, de la problématique des titres de propriété foncière et du respect de la réglementation urbaine.

En matière de résorption de l'habitat anarchique, quelques opérations ont été entreprises depuis les premières heures de l'accession du Cameroun à la souveraineté nationale, mais sans efficacité de résultats.

- Après l'indépendance et jusque dans les années 70, les opérations de destruction - opérations bulldozer-, suivi de recasement dans des lotissements créés à cet effet, ont été menées. C'est ainsi que sont nés plusieurs quartiers de Yaoundé. À cet "urbanisme du bulldozer" succédera un urbanisme par projets encouragé par des organisations internationales comme la Banque mondiale, dans une logique qui privilégie les opérations de réhabilitation ou de restauration. Les résultats sont tout aussi mitigés.
- À l'orée de la décennie 80, une opération d'envergure a été menée pour la restructuration du quartier Nylon à Douala. Considéré à l'époque comme le plus grand projet à l'échelle de l'Afrique centrale, cette opération portait sur l'assainissement foncier et infrastructurel de 700 ha pour une population de 200 000 habitants. Ce projet financé par la Banque Mondiale et la Suisse a dû s'arrêter en 1987 car les Suisses, principaux bailleurs de fonds se sont retirés et l'État camerounais ne pouvait plus payer sa contrepartie.
- Le projet FOURMI (Fonds aux organisations urbaines et aux micro-initiatives) programme de développement urbain financé par l'Union Européenne dans le cadre d'une convention signée en mai 1995 avec le gouvernement camerounais, pour une période de trois ans. Présent dans cinq villes du pays : Douala, Yaoundé, Bamenda, Bafoussam et Bafang, ce programme a permis à travers les organisations de la société civile, la construction d'infrastructures urbaines (ponts, bornes fontaines, etc.), de réseaux d'assainissement et de cases sociales.
- Le projet PACCDU (Programme d'Appui aux Capacités Décentralisées de Développement Urbain) financé par l'Union Européenne dans le cadre du 8ème FED et mis en place entre 2001 et 2006 dans les localités de Maroua, Foumban, Bamenda, Bafoussam et Ngaoundéré. Ce programme a permis de renforcer les capacités de programmation et de gestion urbaine dans les cinq villes concernées à travers la préparation des schémas d'aménagement urbain, les formations spécifiques dispensées et la réalisation d'importants programmes d'investissement municipaux. Par ailleurs, la participation des populations au développement local urbain a été renforcée à travers leur implication, que ce soit dans le choix des projets d'investissements municipaux prioritaires ou dans la définition et la réalisation de microprojets au niveau des quartiers.
- Le projet d'infrastructures de Douala exécuté de 2003 à 2009, sous financement de la Banque Mondiale et dont une composante portait sur l'amélioration de l'accès aux services de base dans certains quartiers précaires.
- Depuis 2009, une étude de restructuration des quartiers Mokolo et Briqueterie à Yaoundé (financements d'un montant de 249 millions de francs CFA transférés en 2012 et 100 millions de francs CFA transférés en 2014 et non utilisés).
- Le Projet de Développement des secteurs Urbains et de l'approvisionnement en Eau (PDUE) a expérimenté diverses approches de restructuration et de régulation foncière dans certains quartiers précaires et sous-structurés des villes de Yaoundé, Douala, Bafoussam, Bamenda, Mbalmayo et Maroua.
- Enfin au titre de ces projets, il y a lieu de citer le Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles (PPAB) mis en place depuis 2010 qui est l'élément déclencheur de la stratégie d'amélioration des bidonvilles élaboré par le MINHDU.
- Le Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles (PPAB) fut une initiative du Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains (ONU-HABITAT), en partenariat avec le secrétariat Afrique, Caraïbes, Pacifique (ACP) et financé par la Commission Européenne (CE), en direction des 79 pays de la zone. Le PPAB visait à renforcer la capacité de tous les acteurs urbains pertinents, y compris les agences gouvernementales nationales et locales, la société civile et les habitants des bidonvilles eux-mêmes, à travailler ensemble pour améliorer les conditions de vie dans les bidonvilles et la durabilité des villes concernées, par le biais de l'analyse situationnelle des bidonvilles, l'analyse des politiques, le développement de stratégies d'amélioration des bidonvilles à l'échelle de la ville et de mobilisation des ressources et la mise en œuvre participative de projets pilotes.

Au Cameroun, le PPAB s'est déployé dans trois communes ayant fait l'objet de la phase 1 : Yaoundé VI, Kribi et Bamenda III. Dans chacune de ces villes, le PPAB a été mis en œuvre dans un quartier précaire identifié avec l'aide des autorités municipales : Nkolbikok à Yaoundé VI, Afan Mabe à Kribi II et Sisia Quarter à Bamenda III.

Le choix de ces trois localités, correspondant à la structure de l'armature urbaine du Cameroun, a permis d'engranger différents types d'expériences et de leçons qui ont servi de socle à l'approche d'amélioration des bidonvilles au Cameroun. Les interventions dans lesdites localités ont permis de faire des constats, de tirer des leçons, mais surtout d'identifier un ensemble de défis relatifs à la question de l'amélioration des quartiers précaires au Cameroun. L'objectif ayant été de disposer d'une méthodologie repliable en matière de traitement des "quartiers sous-structurés".

S'appuyant sur l'expérience du PPAB au niveau national le Gouvernement, à travers le Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain, avait initié une étude sur la « Stratégie d'Amélioration des Bidonvilles au Cameroun – Phases 2 et 3 ».

L'élaboration des TDR de cette étude s'était appuyée sur une démarche développée et présentée par le Coordonnateur du PPAB, sous le thème « Éléments de stratégie de résorption des zones d'habitat précaire » dans le cadre du Premier Forum Urbain National (FUN1) tenu à Yaoundé en octobre 2014.

Encadré 29 : Stratégie d'Amélioration des Bidonvilles

L'élaboration d'une stratégie d'amélioration des bidonvilles a commencé en 2015 avec l'établissement d'un état des lieux. La problématique des bidonvilles au Cameroun appelle un certain nombre d'orientations à la fois thématiques et stratégiques, entre autres : le développement urbain participatif, le développement urbain inclusif et le développement urbain pluri-acteurs.

Concernant **le développement urbain participatif**, il s'agit de procéder à la construction d'une synergie d'action, de ressources et de compétences en vue d'une vision à la fois concertée et partagée. À ce niveau, les communautés à la base doivent être strictement associées à tous les niveaux de conception, d'exécution et d'implémentation des projets urbains. Le contexte de la décentralisation l'exige, par ailleurs.

Le **développement urbain inclusif** est une réponse à toutes les formes de marginalisation et d'exclusion urbaine (ségrégation sociale) dont sont généralement victimes les couches vulnérables, les femmes, les jeunes désœuvrés et les nouveaux migrants. Ainsi, les bidonvilles doivent être des lieux de création de richesses, de services et d'infrastructures qui permettent aux populations d'être connectées à l'espace urbain. Il s'agit en effet de la construction d'une **citoyenneté urbaine inclusive**. S'agissant du **développement urbain pluri-acteurs**, l'objectif est de jeter les bases d'une dynamique d'interaction et d'interdépendance (sorte de plate-forme) entre différents acteurs (institutionnels ou non, publics ou privés et communautaires) qui interviennent dans la chaîne de développement urbain. Cette dynamique est utile à plus d'un titre : elle contribue fortement à mieux atteler et agréger les visions, les approches et les expériences d'ici et d'ailleurs. La chaîne d'interrelation se construit entre État/Communes, société civile/Communes, État/Partenaires au développement, etc. Au regard de la complexité et des défis qui se posent, seule une **dynamique collective**, impliquant plusieurs acteurs et institutions, est à même d'impulser une politique de développement urbain adéquat et d'amélioration des bidonvilles au Cameroun.

Aussi, en vue d'élaborer une politique d'amélioration des bidonvilles, neuf (9) directives ont été proposées. Ces directives se présentent comme suit :

- **Directive 1** : Constituer des réserves foncières domaniales et communales en vue de l'habitat à coût abordable et promouvoir la bonne gestion foncière ;
- **Directive 2** : Renforcer les capacités des CTD en matière d'interventions dans les quartiers d'habitat précaire ;
- **Directive 3** : Mettre en place un cadre institutionnel cohérent des interventions dans les quartiers d'habitat précaire ;
- **Directive 4** : Encadrer le processus de développement urbain au travers de la promotion de la participation, des interventions intégrées et de l'aménagement concerté ;
- **Directive 5** : Promouvoir la bonne gouvernance urbaine par la vulgarisation des normes des lots domaniaux/communaux pour les ménages à faible revenu et le renforcement de la mise en œuvre de la réglementation en matière d'urbanisme ;
- **Directive 6** : Accroître l'offre en logements convenables et en parcelles constructibles ;
- **Directive 7** : Assurer l'accès aux infrastructures, équipements et services urbains de base ;
- **Directive 8** : Promouvoir le développement urbain des zones de bidonvilles par l'accroissement significatif du volume de financement, les mécanismes innovants de financement et les incitations des acteurs publics et privés à plus d'investissement dans les quartiers d'habitat précaire ;
- **Directive 9** : Délimiter un périmètre de souveraineté urbaine et en établir une carte et un plan de réduction de la précarité correspondant, avant toute intervention dans les zones de bidonville.

Ces neuf (9) directives vont dorénavant sous-tendre la politique d'amélioration des bidonvilles.

LES 10 VILLES RETENUES POUR LA STRATÉGIE

10 villes dites « villes témoins » ou « villes pilotes » ont été choisies pour l'implémentation de la stratégie nationale d'amélioration des bidonvilles. Ces villes ont été sélectionnées parmi la vingtaine regroupant 70% de la population urbaine camerounaise.
Par ailleurs, le choix de ces villes s'est fait de manière judicieuse, dans la mesure où, elles devaient répondre, en plus de certains critères, aux exigences suivantes :

- avoir été retenu par la première phase de l'étude sur les bidonvilles ;
- disposer des données secondaires en matière de bidonvilles (RGPH, ECAM) ;
- posséder des indicateurs appréciables pour l'évaluation de la stratégie.

En plus des éléments ci-dessus, d'autres critères ont été pris en compte pour choisir ces dix villes. L'approche intégrée a tenu compte des paramètres démographiques et économiques.
Les populations des bidonvilles sont issues, pour la plupart, d'une migration et d'une explosion démographique mal maitrisée et non assumée. En conséquence, non seulement les bidonvilles regroupent en majorité les populations migrantes, mais ils sont surtout des lieux de recasement des individus qui n'ont pas été inclus dans la ville officielle pour des raisons d'accès à l'emploi, à la terre, à l'habitat, à la société, etc. Ces migrants, sont astreints à se retrouver aux frontières de la ville pour se façonner un nouvel environnement qui est, dans ce sens, le reflet de leur condition sociale et économique de précarité et de fragilité. De cette façon, les habitants des bidonvilles s'identifient particulièrement par leur vulnérabilité socioéconomique.

Douala, capitale économique du Cameroun, réunit tous les critères qui ont été définis plus haut. Son poids démographique et son fort potentiel économique et touristique font de la ville un véritable lieu de convoitise pour toutes les populations camerounaises. Cette forte attraction conjuguée à l'insuffisance de la planification cause un énorme déficit en logement. On peut ainsi remarquer que 85% de la population n'a pas accès à un logement décent.

Yaoundé, capitale politique du Cameroun, cumule le plus grand effectif de la population urbaine du pays. Elle met en évidence la très forte représentation des quartiers précaires (62%). L'urgence de restructurer les bidonvilles dans cette ville n'est plus à démontrer.

Bafoussam est doublement le chef-lieu de la région de l'Ouest et le chef-lieu du département de la Mifi. Véritable plaque tournante du commerce dans la région, la ville attire plusieurs populations des autres régions. Bafoussam est un carrefour qui dessert les villes touristiques que sont Dschang, Foumban et Bamenda. La présence des bidonvilles n'est pas du tout favorable à un développement harmonieux des autres villes.

Kribi, située dans la région du Sud et chef-lieu du département de l'Océan. C'est une ville touristique et qui bénéficie d'un complexe industrialo-portuaire qui attire la convoitise de plusieurs Camerounais et étrangers. Plus de 97% de la population à Kribi n'a pas accès à un logement décent, taux le plus élevé du Cameroun.

Kumba, chef-lieu du Département de la Mémé dans la Région du Sud-ouest. La ville est située à 140 km de Douala, la capitale économique du Cameroun. Une route de 75 km permet de relier Kumba à Buea, le chef-lieu de la Région du Sud-ouest. Elle constitue un corridor pour les migrants de l'hinterland. En raison de l'étalement urbain, l'occupation anarchique des sols, ainsi que des emprises des voies sont remarquables à Kumba

Maroua est Chef-lieu de la Région de l'Extrême-Nord et du Département du Diamaré. C'est une communauté urbaine (CUM) avec trois Communes d'Arrondissements : Maroua 1er, 2ème et 3ème. Ville touristique et universitaire, Maroua connait depuis une vingtaine d'années une forte croissance démographique et une grande attraction des touristes et des étudiants. Les récents problèmes sécuritaires que connaît la ville sont dus à l'existence des bidonvilles qui sont des lieux de développement de toute sorte de tension. En effet, la ville s'est développée sans tenir compte des prescriptions du plan directeur des années 1980. C'est au gré des potentialités foncières et de la spéculation que de nombreux lotissements se sont créés et que des occupations spontanées se sont produites. La fièvre de construire s'est traduite par des dysfonctionnements et des incohérences qui hypothèquent aujourd'hui un meilleur fonctionnement de l'espace urbain, sans parler du gaspillage foncier que plusieurs études ont relevé. Une stratégie d'amélioration des bidonvilles de Maroua est plus qu'une nécessité de nos jours.

Ngaoundéré, ville universitaire et de transit entre le Sud et le Nord Cameroun. La position de cette ville et les observations préliminaires qui font état d'une omniprésence de bidonvilles n'arrangent pas du tout l'image du pays. Cette ville devrait avoir une attention particulière des pouvoirs publics notamment à travers l'élaboration d'une stratégie de résorption de ses bidonvilles.

Bamenda, quatrième ville du Cameroun, Bamenda est une nouvelle ville universitaire. Son fort potentiel économique fait d'elle un lieu d'attraction de populations de toutes les régions du Cameroun et même des pays voisins. La forte croissance démographique de la ville entraine, depuis certaines années, un développement rapide de zones d'habitat précaire et la prolifération d'infrastructures privées dans le domaine de l'éducation et de la santé. Il est donc urgent, voire primordial, de réfléchir à une stratégie d'amélioration de ses bidonvilles.

Bertoua, chef-lieu de la Région de l'Est et du Département du Lom et Djerem, est une communauté urbaine avec deux Communes Arrondissements : Bertoua 1er et 2eme. La population de Bertoua a quadruplé entre 1987 et 2015 passant de 35797 à 138754 habitants. Lors des dix dernières années la ville a accueilli plus de 50 000 habitants, soit autant que la période 1987-2005. La ville se caractérise par un tissu urbain difficile à lire faute de planification et de système de développement urbain organisé. Les zones périphériques enregistrent le développement d'une occupation anarchique suivant un schéma linéaire le long de la voirie tertiaire et se distinguent par l'absence d'équipements de première importance. Un effort est nécessaire pour réorganiser le tissu urbain actuel et les extensions futures de la ville. Cette situation a été entérinée dans le diagnostic du plan directeur d'urbanisme (PDU) de la ville élaborée en 2012.

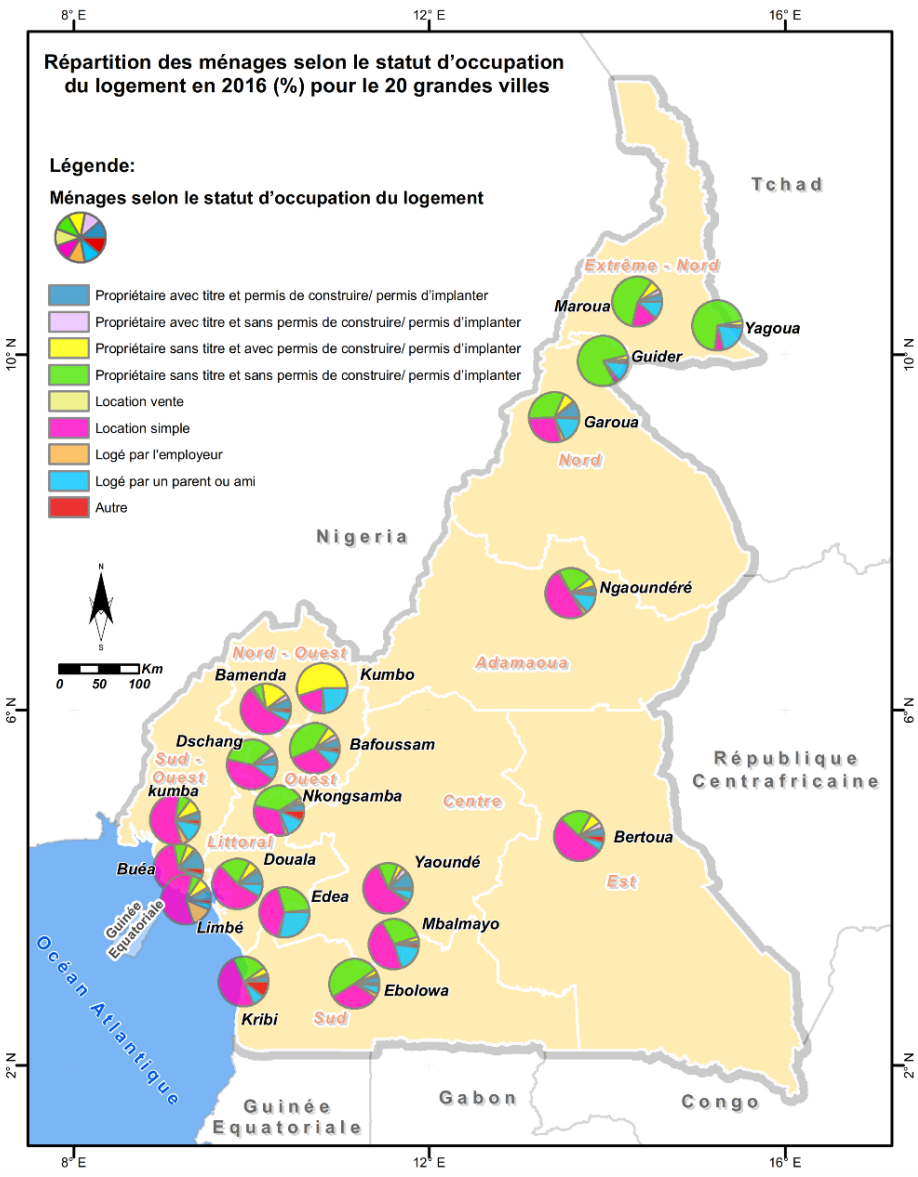
Nkongsamba, ancienne ville industrielle, est aujourd'hui dominée par des constructions traditionnelles en matériaux provisoires, si l'on excepte le quartier administratif, BARESSOUMTOU AVIATION, la Cité verte, EKOL-MBENG, POOLA et quelques enclaves périphériques ou le long de l'axe routier bitumé. Ainsi, dans le domaine de l'immobilier, le niveau d'investissement reste très faible. À travers certains indicateurs, tels que le type d'habitat, le type de construction, la taille des parcelles ou du logement, on peut appréhender les problèmes d'habitat et de logement. On estime à plus de 90% le pourcentage de la population vivant dans les bidonvilles.

LES CONDITIONS D'HABITAT DANS LES 20 PRINCIPALES VILLES DU CAMEROUN

Depuis quelques années, les villes camerounaises connaissent une croissance démographique, économique et spatiale inédite dans l'histoire du pays. Cette dynamique urbaine parce que non maîtrisée conduit au surpeuplement des villes. Ce dernier créé des besoins de plus en plus importants d'habitations. Pour parer rapidement à cette situation, la majeure partie des citadins camerounais réalise et/ou investit dans des constructions rudimentaires qu'on qualifie à juste titre de précaire. Djatcheu (2018), présente la précarité de l'habitat au Cameroun sous cinq prismes principaux : physique, juridique, humain, psychologique et architectural. Sur le plan physique, l'auteur parle de la « nature du milieu occupé » qui renvoie au site sur lequel le bâtiment est implanté, qui correspond généralement à un espace non aedificandi. Pour ce qui est des aspects juridiques, elle renvoie à l'« occupation du sol en marge de la légalité », c'est-à-dire bâtir en violant les principes et règles de l'urbanisme. Les aspects humains de la précarité de l'habitat se retrouvent dans la « pauvreté relative des habitants » ou encore l'« insalubrité générale de leur milieu de vie » et la « promiscuité ».

L'approche psychologique de l'habitat précaire se traduit par l'« incertitude qui anime les habitants quant au droit d'occupation du sol ». Enfin, l'habitat précaire sur le plan architectural se caractérise par l'« entassement » et aussi la « fragilité des maisons ».

S'appuyant sur des enquêtes réalisées dans les 20 principales villes du Cameroun en 2016, cette section présente tour à tour la répartition des ménages selon le statut d'occupation du logement, le mode d'évacuation des ordures ménagères, le mode d'évacuation des eaux usées, le principal mode d'approvisionnement en eau de boisson, la principale source d'éclairage du logement, la principale voie d'accès au logement, et enfin le rapport superficie du logement/taille du ménage.

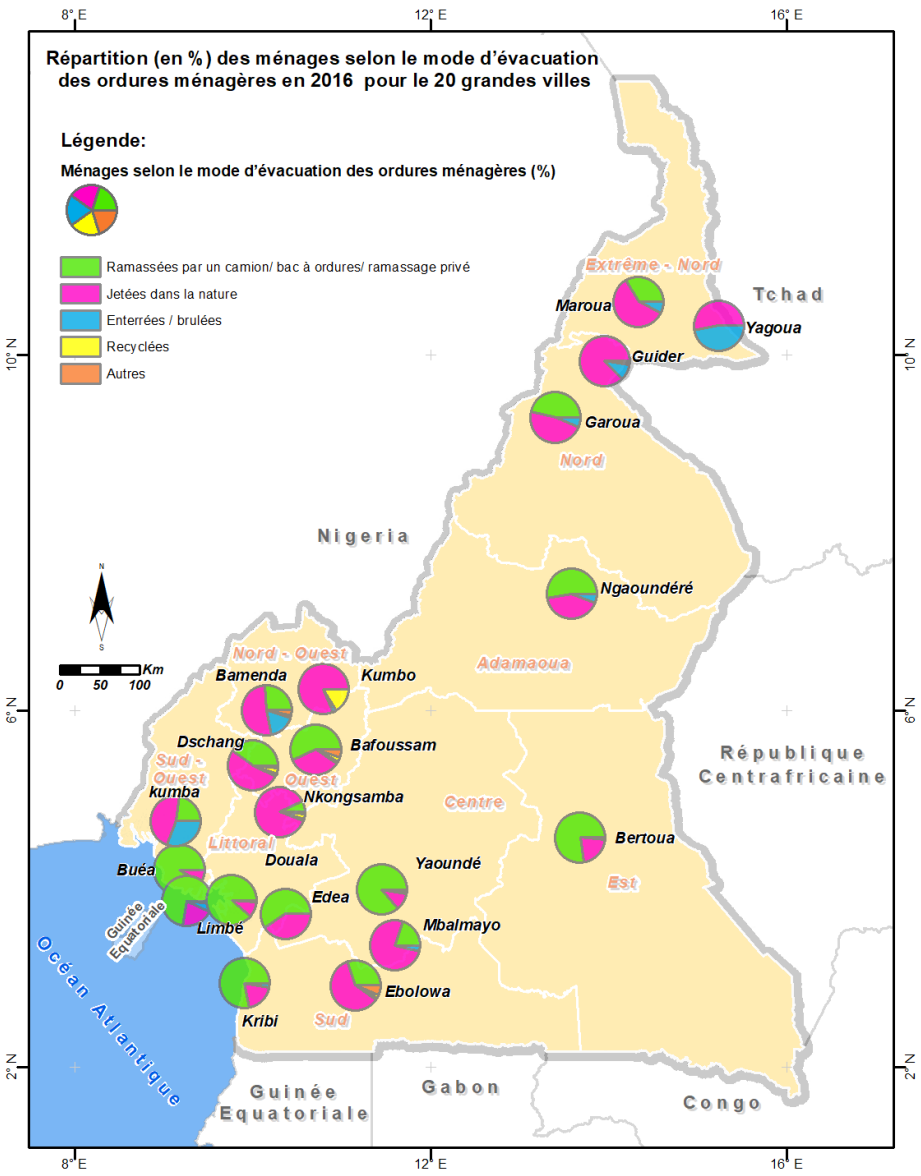


Source : INS, EC-ECAM4 2016

Carte 117 : Répartition des ménages selon le statut d'occupation du logement en 2016 dans 20 principales villes du Cameroun

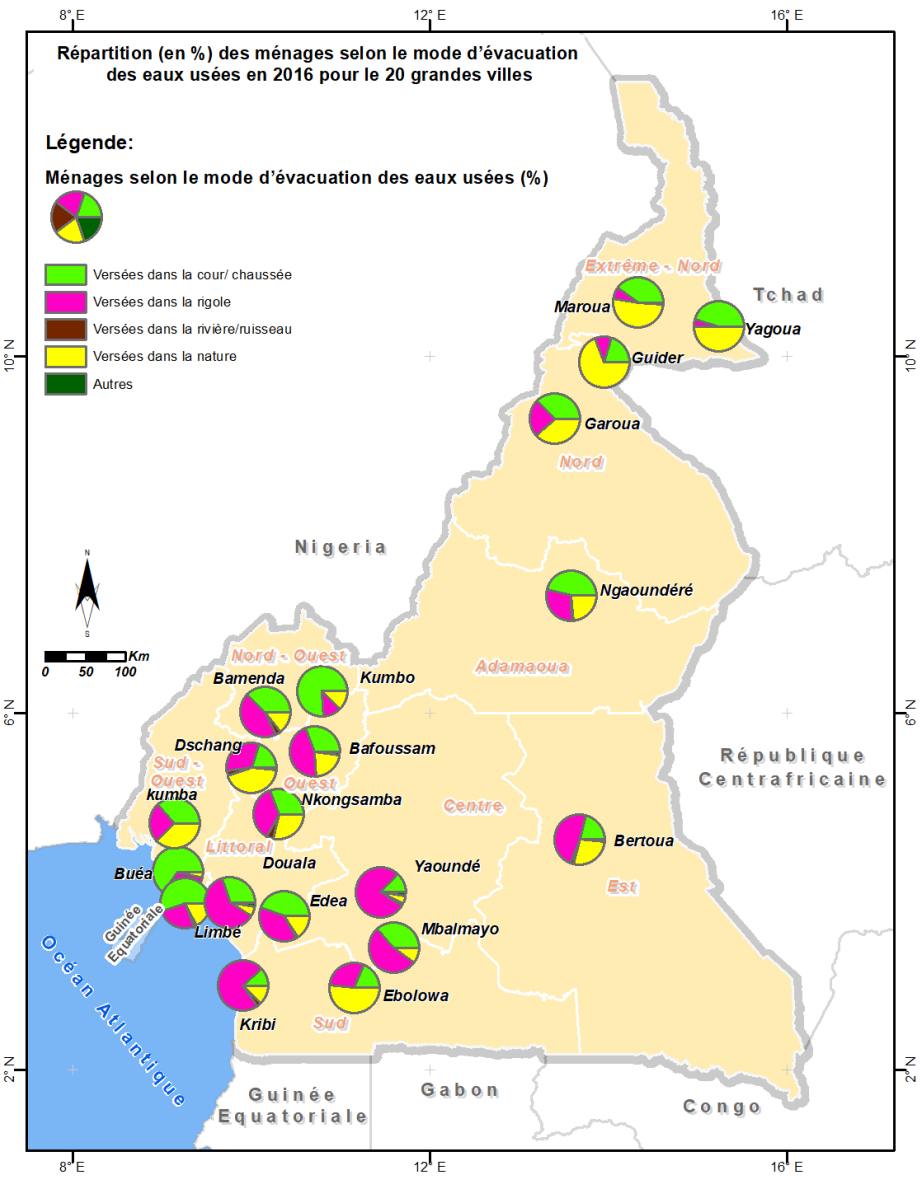
La Carte 117 présente en pourcentage, la répartition des ménages selon le statut d'occupation du logement en 2016 dans les 20 principales villes du Cameroun. D'emblée, le constat est alarmant puisqu'on constate que l'obtention du titre foncier et des permis de construire et/ou d'implanter n'est pas encore rentrée dans les habitudes de la majorité des citadins camerounais. En effet, on constate qu'au Sud du pays et à Ngaoundéré les ménages dans les villes sont majoritairement en location simple à l'exception de la ville de Kumbo où les ménages sont pour la plupart propriétaires sans titre et sans permis de construire et/ou permis d'implanter tout comme dans les villes de Guider, Maroua et Yagoua situées au Nord du Cameroun.

La Carte 118, de répartition des ménages selon le mode d'évacuation des ordures ménagères en 2016 dans les 20 principales villes du Cameroun montre que dans les villes du pays, les ordures ménagères sont soit jetées dans la nature (comme c'est le cas pour la majorité des ménages des villes de : Ebolowa, Mbalmayo, Nkongsamba, Dschang, Bamenda, Kumba, Kumbo, Guider, Yagoua et Maroua) ; soit ramassées par un camion ou des privés ou déposées dans des bacs à ordures (Buéa, Limbé, Douala, Edéa, Kribi, Yaoundé, Bafoussam, Bertoua, Ngaoundéré et Garoua). Aussi, à Kumba, Bamenda, Ngaoundéré, Garoua, Guider, Maroua et Yagoua, une portion des ménages enterre et/ou brule leurs ordures. Il est important de le relever afin d'encourager la pratique, que c'est seulement quelques ménages des villes de Kumbo et Dschang un peu moins, qui recyclent les ordures.



Source : INS, EC-ECAM4 2016

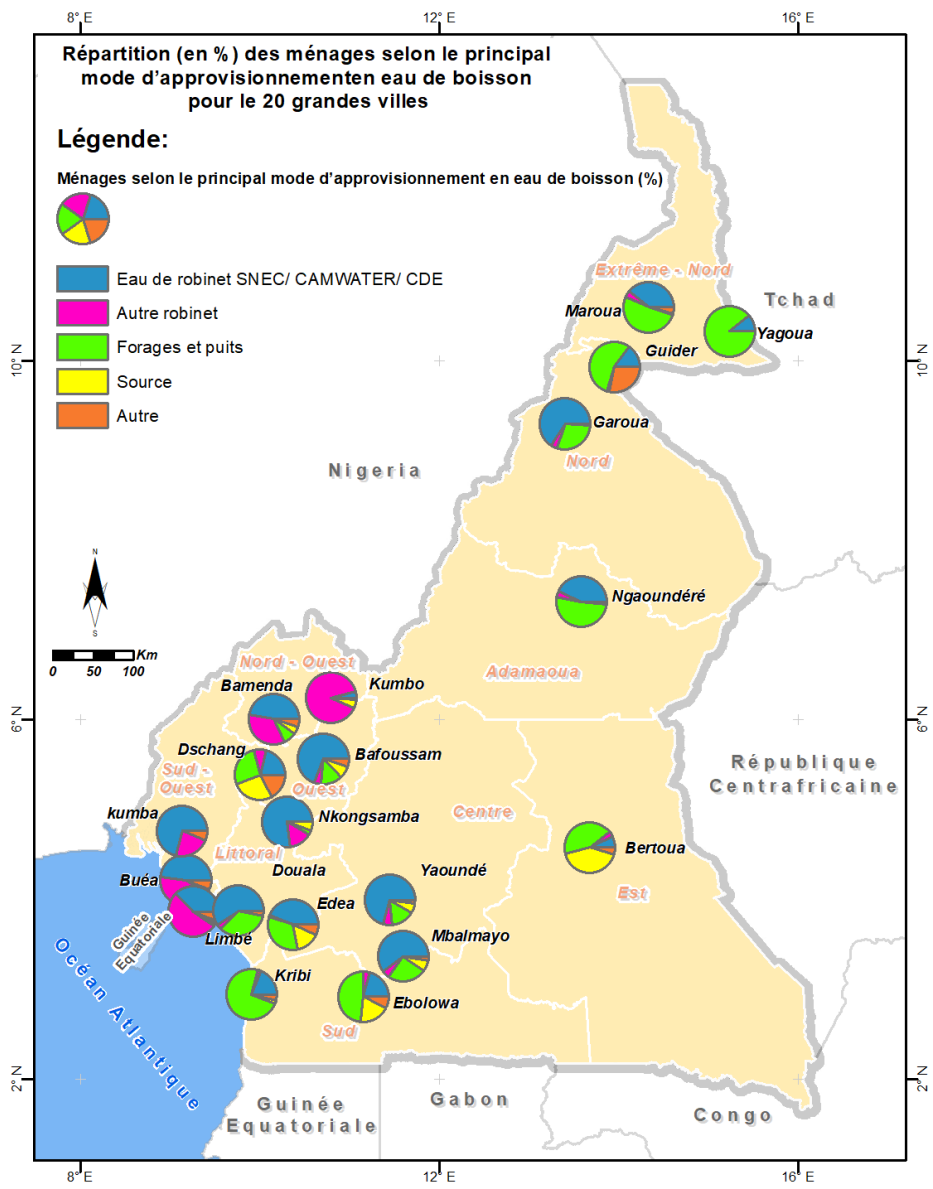
Carte 118 : Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des ordures ménagères en 2016 dans 20 principales villes du Cameroun



Source : INS, EC-ECAM4 2016

Carte 119 : Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées en 2016 dans 20 principales villes du Cameroun

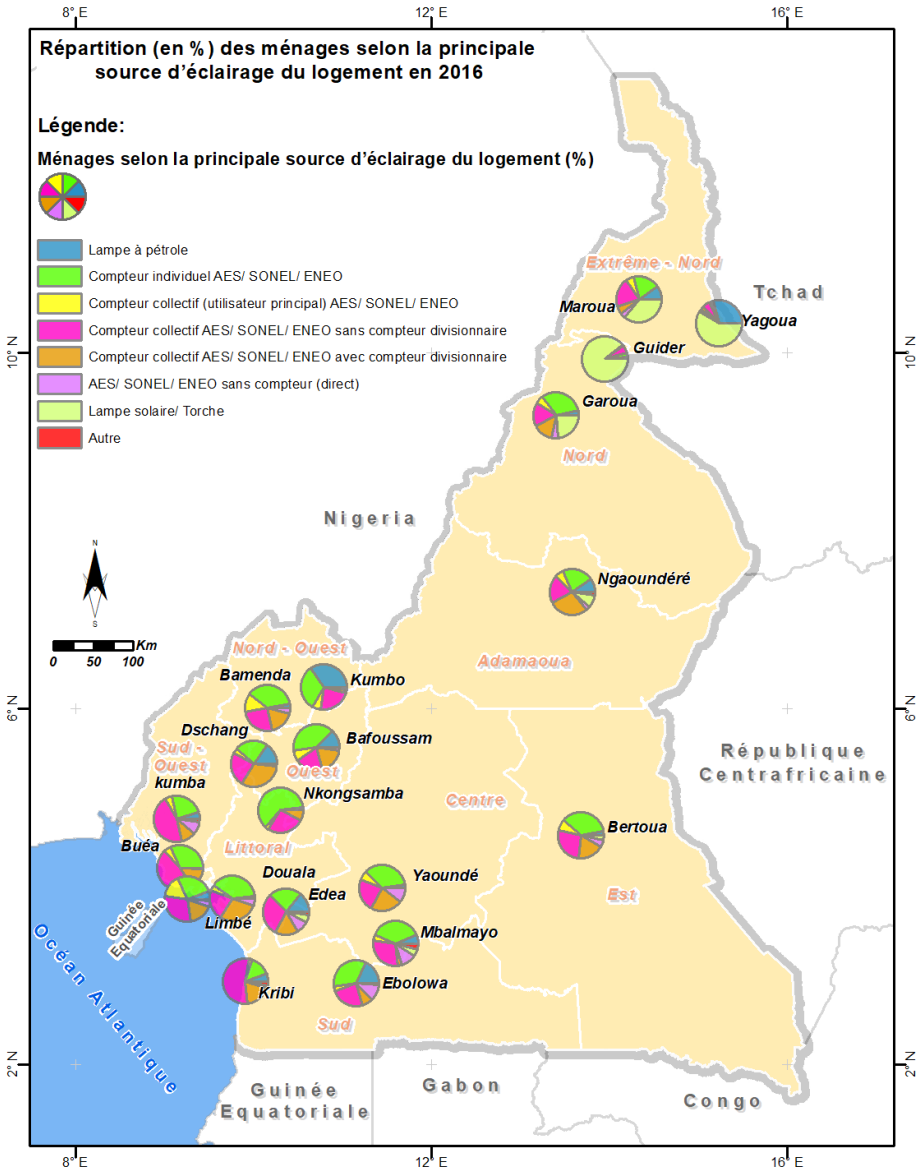
La Carte 119, de répartition des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées en 2016 dans les 20 principales villes du Cameroun, montre que dans l'ensemble de ces villes, les modes d'évacuation des eaux usées sont assez variés. On retiendra néanmoins que dans les grandes villes du pays, le plus souvent, les eaux usées sont versées dans la rigole, versées dans la cour et/ou sur la chaussée, versées dans la nature et enfin versées dans la rivière/ruisseau respectivement.



Source : INS, EC-ECAM4 2016

Carte 120 : Répartition des ménages selon le principal mode d'approvisionnement en eau de boisson en 2016 dans 20 principales villes du Cameroun

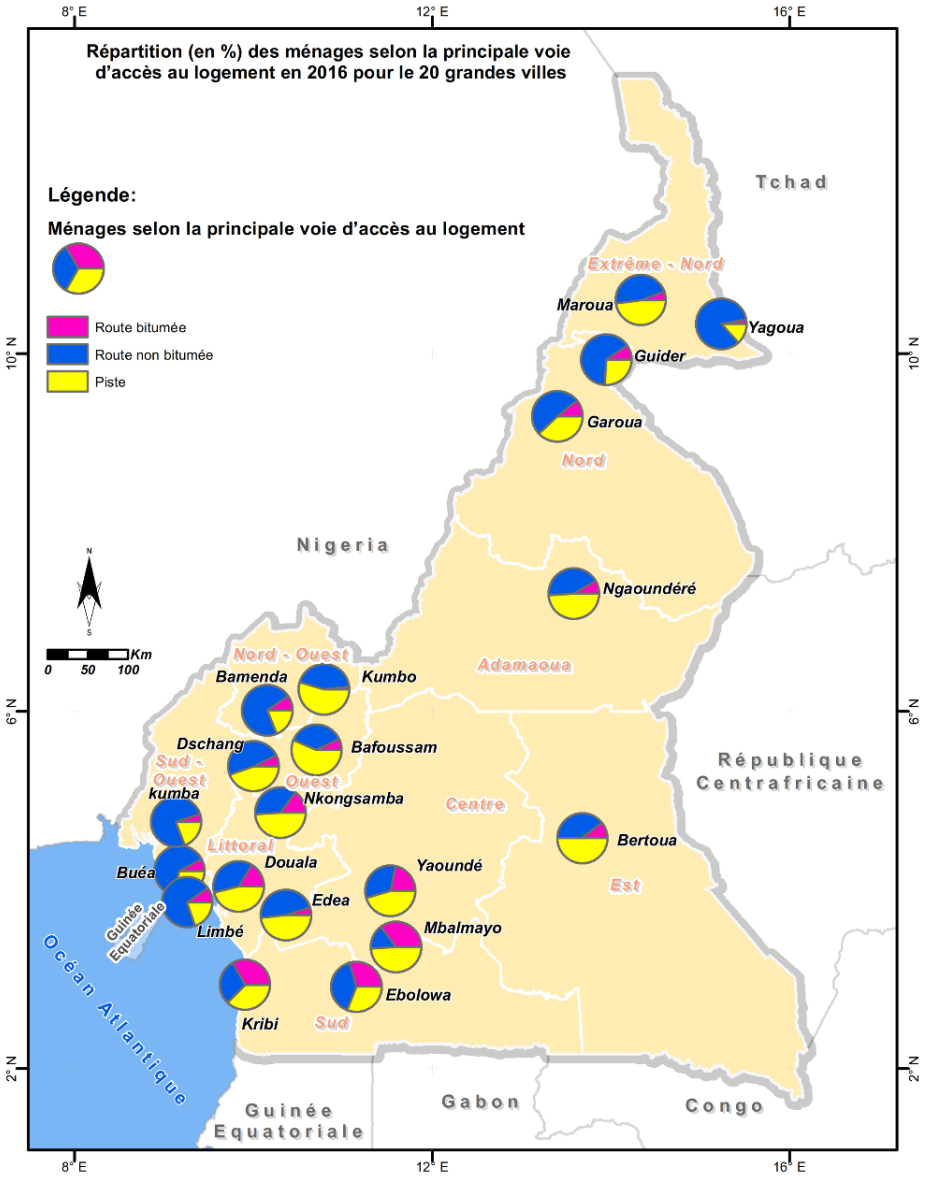
La Carte 120 présente en pourcentage, la répartition des ménages selon le principal mode d'approvisionnement en eau de boisson en 2016 dans 20 principales villes du Cameroun. Le constat qui se dégage est que la grande partie des ménages des villes de Yagoua, Maroua, Guider, Ngaoundéré, Ebolowa, Kribi et Bertoua s'approvisionnent en eau de boisson principalement à partir des forages et des puits. Par ailleurs, les ménages des villes de Limbé et Kumbo, obtiennent leurs eaux de boissons grâce autres robinets. Dans les 11 villes restantes, la plupart des ménages accèdent à l'eau de robinet des sociétés nationales publiques en charge de la distribution de cette importante ressource (SNEC/CAMWATER/CDE).



Source : INS, EC-ECAM4 2016

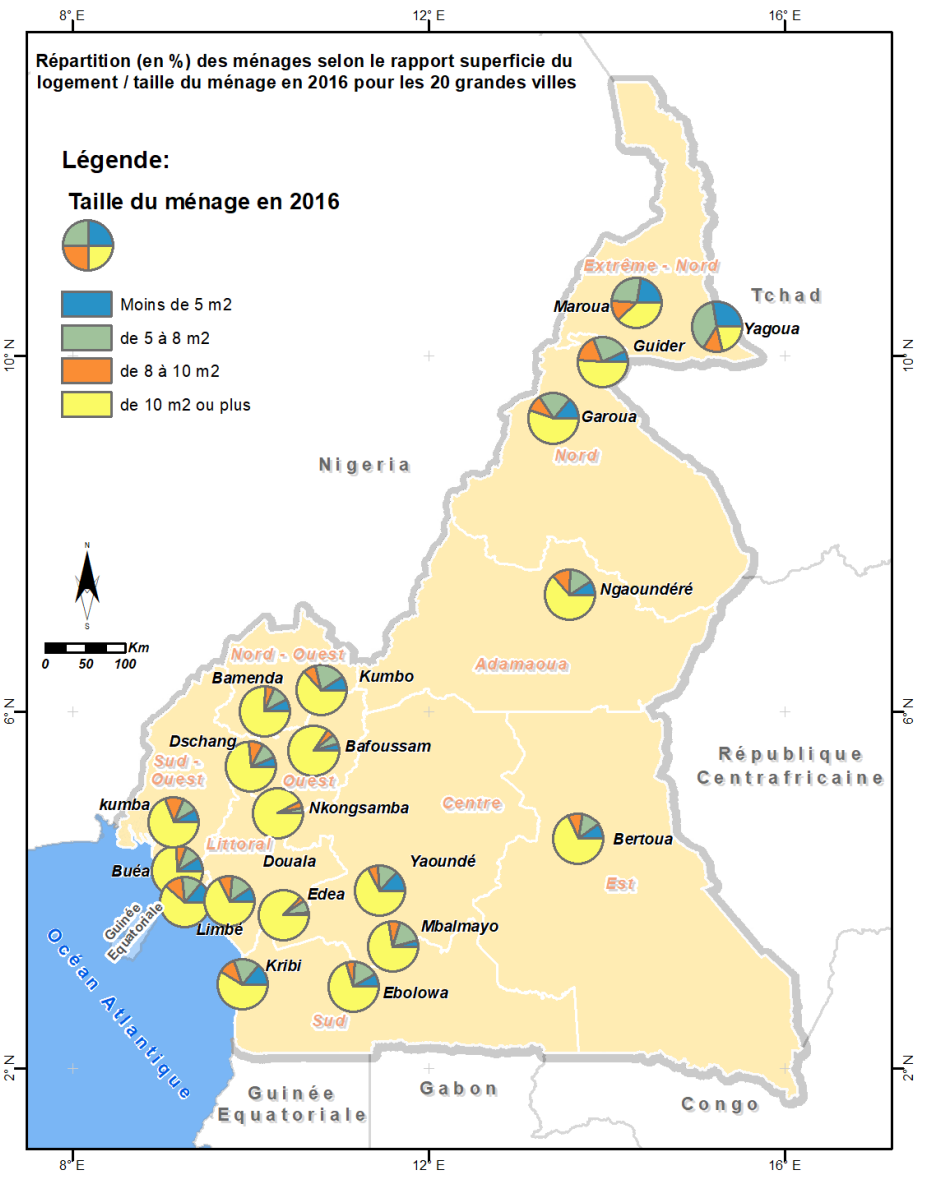
Carte 121 : Répartition des ménages selon la principale source d'éclairage du logement en 2016 dans 20 principales villes du Cameroun

La Carte 121, de répartition des ménages selon la principale source d'éclairage du logement en 2016 dans les 20 principales villes du Cameroun, montre que le distributeur national d'énergie électrique agréé (AES-SONEL/ENEO) est le principal éclaireur de la majeure partie des ménages urbains au Cameroun. À l'exception des villes de Kribi, Buéa et Kumba où les ménages sont connectés au réseau via de compteurs collectifs sans compteurs divisionnaires d'une part, et des villes de Maroua, Yagoua et Guider où la plupart des ménages sont éclairés grâce aux lampes solaires et/ou des torches, la grande majorité des ménages des autres villes du pays sont connectées au réseau par le biais de compteur individuel.



Source : INS, EC-ECAM4 2016

Carte 122 : Répartition des ménages selon la principale voie d'accès au logement en 2016 dans 20 principales villes du Cameroun



Source : INS, EC-ECAM4 2016

Carte 123 : Répartition des ménages selon le rapport superficie du logement/ taille du ménage en 2016 dans les 20 principales villes

La Carte 122 présente en pourcentage, la répartition des ménages selon la principale voie d'accès au logement en 2016 dans les 20 principales villes du Cameroun. Il en ressort qu'il y a encore beaucoup à faire dans le domaine du bitumage de la voirie urbaine en général. En effet, dans la quasi-totalité des grandes villes du Cameroun, la principale voie d'accès au logement est un chemin non bitumé, respectivement une route non bitumée et une piste. À Kumba, Kumbo, Bafoussam, Maroua et Yagoua par exemple, il existe très peu de route bitumée menant au domicile des citadins

La Carte 123 montre la répartition des ménages selon le rapport superficie du logement/taille du ménage en 2016 dans 20 principales villes du Cameroun. À l'exception des villes de Maroua et Yagoua, dans toutes les autres grandes villes du pays, les logements ont une taille de 10 m² ou plus. Ce constat permet de réaliser que les logements sont assez spacieux en milieu urbain au Cameroun. Cet état des choses s'expliquerait par une assez-bonne disponibilité des parcelles d'habitations en ville du fait d'une gestion foncière communautaire, et surtout par les habitudes sociales des peuples d'Afrique au Sud du Sahara.

Le système urbain du Cameroun est construit autour de deux grands centres urbains que sont Douala et Yaoundé, contrairement à la plupart des pays d'Afrique. Cet état des choses illustre à merveille le bicéphalisme urbain du pays puisqu'il a au sommet de sa hiérarchie urbaine deux métropoles (Simeu Kamdem, 2006). D'où l'intérêt à s'intéresser, dans les paragraphes qui suivent, aux problématiques respectives de leur développement.

PROBLÉMATIQUE DU DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE DE YAOUNDÉ

Yaoundé, de la « Yaunde station » à la capitale administrative du Cameroun

Partie de Kribi en 1888, une première colonie allemande opère la reconnaissance du site de l'actuelle région de Yaoundé et mentionne sur une carte le nom Epsum (Essomba), elle est loin d'imaginer qu'elle amorce ainsi l'histoire de la future capitale du Kamerun. Se voyant freinés par l'opposition des Eton et bloqués par la résistance des Voutés, les Allemands y implantent une station militaire en 1889. Ils la baptisent Sono Station, du nom d'Essono Ela, notable Ewondo qui leur a offert l'hospitalité. En exigeant un fortin pour abriter leur station, les Allemands engagent l'aventure de Yaoundé, que les Bétis appellent Ongolo-Ewondo, la clôture des Ewondo. Puis, suivant la désignation de leurs porteurs venant de la côte, qui identifient la station par Ya-Ewondo, « chez les Ewondo », les Allemands adoptent l'appellation « Yaunde ». De la base militaire, la station devient rapidement administrative, avec comme premier administrateur le botaniste Zenker. C'est au terme d'une compétition serrée avec Kribi, Douala et Buéa, que Yaoundé accède au rang de capitale du Kamerun en 1914. Cette nouvelle fonction administrative marque le début d'une dynamique spatiale et démographique de la localité. En effet, de moins de 100 habitants pour 2ha à la fin du XIXème siècle, Yaoundé en compte près d'un million et demi en 2006. Le moteur historique de cette croissance démographique est lié aux migrations massives, qui viennent de tout le pays (Bopda, 2006).

Yaoundé, un site naturel contraignant pour l'extension spatiale de la ville

La ville de Yaoundé se situe dans une région dont le climat est de type subéquatorial, tempéré par l'altitude qui modère les écarts de températures. Actuellement, ce climat évolue vers une situation de température en hausse et de déficit pluviométrique, conséquences des changements climatiques. Yaoundé se caractérise aussi par son relief formé de hauts plateaux étagés entre 700 et 800 mètres d'altitude, couronnés de massifs montagneux aux formes arrondies (culminant entre 1000 et 1200 mètres d'altitude). Cela crée un paysage très contrasté de puys et de vallons éminemment favorables à la mise en valeur de sites remarquables.

Depuis l'origine et plus encore aujourd'hui, le site de Yaoundé, très vallonné, présente des contraintes naturelles et des limites à l'extension urbaine. Le site collinaire induit des risques importants : l'érosion, les mouvements de terrain et les inondations posent le problème plus global de la gestion du milieu. La fréquence des accidents et l'ampleur accélérée des risques sont encore accrus par l'urbanisation anarchique. De plus, les critères d'altitude et de pente restreignent la constructibilité ainsi que la présence de roches affleurant sur les sommets. Ce sont autant de facteurs qui rendent l'urbanisation onéreuse.

Les défis actuels d'urbanisation de Yaoundé

La ville n'a cessé de voir sa population augmenter et son territoire conquérir progressivement les multiples collines entourant l'actuel centre administratif. En 2002, on estime la population de Yaoundé à près de 1 400 000 habitants et la superficie urbaine à 14 800 hectares. Alors qu'elle n'occupait que la moitié nord du bassin versant du Mfoundi en 1982, elle occupe désormais l'ensemble du bassin versant. Comme la barrière de hauts reliefs à l'Ouest et les vallées du Foulou et de l'Anga'a forment des obstacles à l'extension urbaine, la ville s'est développée vers l'Est jusqu'à déborder les limites actuelles de la Communauté Urbaine de Yaoundé (CUY). Désormais, l'urbanisation incontrôlée se développe vers le Nord et le Sud en suivant les axes routiers.

Ce territoire a un site naturel difficile pour l'urbanisation mais qui présente dans le même temps d'intéressantes potentialités en termes d'amélioration du cadre de vie des habitants. Dans l'hypothèse où les préoccupations environnementales prennent de l'ampleur dans les politiques locales, l'accent pourra être mis sur la création d'espaces verts, outil aujourd'hui essentiel au bon développement des grands espaces urbains, surtout que le site de Yaoundé possède une disposition naturelle à l'embellissement végétal. Les préoccupations sur l'environnement ont nettement évolué pour devenir une composante récurrente du discours public, sans que cela ne soit pourtant suivi d'effets décisifs sur le terrain. Pourtant les problèmes environnementaux sont de plus en plus nombreux et préoccupants.

Problématique environnementale du développement de la ville Yaoundé

Depuis la catastrophe du lac Nyos en 1986, la prise en compte des risques majeurs est entrée véritablement dans l'outillage sécuritaire de l'État (création du plan ORSEC). Mais, depuis la catastrophe de Nsam en 1998 qui a montré la vulnérabilité de la ville, l'urbanisation est au cœur de la controverse. Une prise de conscience est intervenue mais n'a pas encore été suivie d'effets. Sur le plan de la sécurité urbaine liée à l'environnement, il est non seulement important de considérer la fréquence des risques d'inondations, d'éboulements de terrains et d'effritement des crêtes mais également :

- L'absence de surveillance des pollutions urbaines de l'air et de l'eau ;
- La contamination des nappes souterraines et des sols impropres à la culture ;
- La gestion difficile des déchets spéciaux (industriels, hospitaliers, ménagers) ;
- Les nuisances acoustiques et olfactives (exemple Abattoir d'Étoudi) ;
- La faiblesse de la couverture vétérinaire et la divagation d'animaux ;
- La carence des systèmes d'assainissement et des stations d'épuration ;
- L'insuffisance des systèmes de collecte, transports, stockage et recyclage des déchets ménagers.

Problématique sociale du développement de la ville de Yaoundé

Une grande partie de la superficie et de la population de la ville Yaoundé et les quartiers d'habitat précaire sont l'un des plus importants dysfonctionnements qui la caractérisent. Cette pénurie de logements décents dans la ville est la conséquence de :

- L'insuffisance des grands programmes publics de construction de logements sociaux tels que celui d'Olembé ;
- La rareté des logements sociaux ou inabordables pour la plupart des habitants ;
- La complexité des droits fonciers caractérisés par la dualité du droit moderne et du droit traditionnel ;
- La pauvreté généralisée qui caractérise la plupart des citadins contraints à accepter des emplois indécents et de vivre sur des espaces insalubres.

Par ailleurs, la ville de Yaoundé n'est pas gérée comme une entreprise, puisqu'elle ne produit pas les ressources que nécessite son développement. C'est pourquoi, elle dépend entièrement du gouvernement de la République pour ses investissements et même son fonctionnement. Dans ce contexte, les gouvernements locaux (Mairie de la ville et des communes d'arrondissement) sont étrangers aux réalisations sur leur territoire de compétences, les projets étant programmés par le sommet de l'État, en l'occurrence les ministères qui n'ont pas toujours une bonne connaissance des affaires locales. Or, la ville qui se développe doit autofinancer les investissements requis par son évolution. Les interventions des pouvoirs centraux doivent s'effectuer en complémentarités des investissements générés localement et non comme une nécessité absolue. Ainsi, les gestionnaires de la ville de Yaoundé ont la responsabilité d'appliquer une politique incitative qui attire les investisseurs et les opérateurs économiques. La ville ne pourra se développer qu'en fonction de sa capacité à générer les ressources qui lui permettent de répondre aux aspirations de ses populations.

Problématique politique du développement de la ville de Yaoundé

L'évolution du contexte international favorise le Cameroun et Yaoundé aujourd'hui plus qu'en 1982. L'entrée du pays, à la fois dans le Commonwealth et la Francophonie, illustre une activité diplomatique intense doublée de celle des congrès internationaux fréquents à Yaoundé.

Comme capitale politique et administrative, Yaoundé concentre les directions et sièges sociaux de nombreuses entreprises. À l'image du réseau bancaire, le tertiaire supérieur, à travers les services aux entreprises et aux administrations, l'hébergement et l'enseignement supérieur, est très développé. Cette concentration est un atout supplémentaire pour Yaoundé.

Toutefois, il est à noter qu'actuellement, la faiblesse de l'offre et de l'armature touristique est un frein au potentiel de développement économique de Yaoundé.

Dimension spatiale de la problématique urbaine de Yaoundé

En 20 ans, la superficie de Yaoundé a quadruplé pour occuper aujourd'hui environ 15 900 hectares, y compris les bas-fonds et les crêtes. La ville s'est densifiée dans le bassin versant du Mfoundi. Les contraintes physiques de l'urbanisation restent le vallonnement du site et les barrières de hauts reliefs de l'Ouest. Avec la poursuite de l'urbanisation du site central, les phénomènes ci-dessous cités se sont accélérés :

- La saturation des espaces centraux disponibles ;
- L'occupation des crêtes en s'appuyant sur le réseau des voies existantes, en détruisant la couverture végétale d'où des risques de glissement de terrains ;
- La colonisation des versants et des terres exondées, malgré le risque d'éboulement ;
- Les conquêtes des bas-fonds inondables et insalubres ;
- Le remblaiement des bas-fonds et une tentative de maîtrise de l'eau avec approfondissement du lit des cours d'eau, le rétrécissement du lit majeur et la construction de digues de fortune.



Source : INS, EC-ECAM4 2016

Carte 124 : Développement durable : Renouvellement urbain 2020 (PDU de Yaoundé)

Après s'être développée vers l'est jusqu'à déborder les limites de la CUY, l'urbanisation s'étend désormais vers le Nord (du fait de la création de l'Université de Yaoundé 2 à Soa) et le Sud (à la faveur de l'existence de l'Aéroport international de Yaoundé à Nsimalen) en suivant les axes routiers. Elle reste tributaire des grands axes de circulation qui se nouent toujours au centre.

Actuellement, le défi est donc de refaire la ville de Yaoundé en tenant compte du passé, de la tradition, et en luttant contre la prolifération anarchique des constructions sur les espaces périphériques de la ville. Aussi, il faudra ouvrir les espaces disponibles à l'urbanisation, en mettant sur le marché des terrains pour lesquels le coût d'équipement sera le plus faible pour accueillir décemment de nouvelles populations.

Par ailleurs, il faudra tenir compte de l'Hinterland de la ville en s'appuyant et en renforçant les villes proches de la communauté urbaine de Yaoundé, telles que Mbankomo, Soa, Mfou, Nkolafamba, Obala, Okola, qui doivent participer et bénéficier du rayonnement de Yaoundé.

PROBLÉMATIQUE DU DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE DE DOUALA

Douala, une ville historique singulière du Cameroun

Par son site, sa position géographique, son cosmopolitisme, la ville de Douala, au Cameroun, est singulière. En effet, cette ville portuaire a été, et est toujours, la principale porte d'entrée et de sortie du pays. Les Portugais, qui sont les premiers européens à visiter l'espace occupé par les Duala, donnent au fleuve Wouri, le nom de Rio dos Cameroes, qui par altération devient Cameroons, puis Kamerun et enfin Cameroun. C'est dans cette ville que les premiers missionnaires de la Baptist Missionary Society (Joseph Merrick, Jackson Fuller, Alfred Saker) s'installent et développent une importante activité pastorale. C'est ici également que les Allemands signent le premier traité de protectorat le 12 juillet 1884 avec les chefs Duala. C'est ce document qui donne le coup d'envoi de la colonisation et de la constitution progressive de l'entité territoriale camerounaise. Plus tard, le gouverneur allemand Von Puttkamer, par un décret signé le 1er janvier 1901, fait de Douala, la première capitale du Cameroun (Tchumtchoua, 2011). C'est sous le protectorat allemand que la ville de Douala se construit, passant de la dimension d'une escale à celle d'un port. La période française a le plus souvent reconduit les plans d'urbanisation mis en place par les Allemands (Gouellain, 1975).

Douala, une ville sur les berges du fleuve Wouri

De l'analyse du Rapport final du « Plan Directeur d'Urbanisme de Douala à l'horizon 2025 » il ressort que les zones urbanisables, existantes ou partiellement engagées, sont estimées aujourd'hui à environ 25 700 ha. La ville se développe dans les limites suivantes :

- Sur la rive gauche du Wouri : (1) une zone d'environ 12 400 ha où s'est implantée et développée la ville initiale sur des terrains assez favorables à l'urbanisation. Elle se prolonge au nord par une zone de 25 km² (Bonamoussadi) ; (2) une zone d'environ 7 200 ha à l'est et au nord des zones précédentes où se développent des lotissements encore faiblement occupés, sur des terrains moins propices à l'urbanisation. (3) une zone encore inoccupée, d'environ 26 km², aux contraintes topographiques importantes, située au nord de la Nsapé et jusqu'à la limite administrative avec le Département du Nkamla et la Dibamba : terrains en cours d'occupation, aux contraintes topographiques importantes ;
- Sur la rive droite du Wouri, une zone d'environ 25,5 km², (Bonaberi) située entre le Bomono et le Mungo, déjà occupée par la ville actuelle et 9,3 km² en cours d'urbanisation.

Les défis actuels de l'urbanisation de Douala

Avec une population estimée à 1,9 million en 2005 d'habitants (3ème RGPH) et à 2,768 millions en 2015, Douala reste la première ville du pays, mais avec une faible avance sur Yaoundé. Toutefois, elle concentre 10% de la population du Cameroun et environ 20% de la population urbaine du pays. Elle constitue également la plus grande ville de la zone CEMAC et la 21ième en Afrique.

La surface actuellement urbanisée est majoritairement occupée par l'habitat (64%), dont 24% par de l'habitat implanté souvent anarchiquement. Depuis 1960, 16 300 ha ont été urbanisés, soit en moyenne 326 ha l'an. Au total, l'occupation de l'espace urbain de Douala présente les caractéristiques suivantes :

- Extension très rapide du périmètre urbain avec tendance à se ralentir ces dernières années ;
- Part importante de l'occupation anarchique, qui provoque souvent une occupation des ouvrages de drainage et leur inaccessibilité aux engins d'entretien ;
- Insuffisance des équipements urbains de base dans les quartiers récents ;
- Enclavement des parcelles et promiscuité dans les quartiers populaires, faiblesse des voiries tertiaires ne permettant pas de desservir toutes les parcelles ;
- Sous occupation des extensions récentes ;
- Saturation des zones industrielles et implantation de plus en plus anarchiques d'activités sur des terrains souvent inappropriés.

Du fait de l'occupation rapide et anarchique des zones inondables, la dynamique urbaine de Douala inquiète. En sa qualité de ville côtière, elle constitue un type urbain unique et distinct, tant par son histoire, sa culture, son urbanisme, son architecture que ses fonctions. Tous ces facteurs combinés font de Douala un espace à plusieurs enjeux notamment : politiques, économiques, sociaux, culturels et stratégiques. Le gouvernement de la République du Cameroun et les administrations locales de la ville de Douala sont résolument tournés vers la maîtrise de sa dynamique territoriale. Pour y parvenir, il est important de comprendre que les questions de territoire ne reposent pas uniquement sur la dynamique spatiale, mais aussi sur un espace de vie et de qualité de vie qui constituent des problématiques tant au niveau social, environnemental qu'économique.

Problématique sociale du développement de la ville de Douala

L'urbanisation rapide de nos territoires et le développement des organisations urbaines avec une intense complexité, deviennent des réalités incontestables dans le débat du devenir de la ville de demain. La ville, étant au centre de la dynamique des sociétés modernes, elle est donc le reflet du niveau de développement du pays. Selon le Rapport final du « Plan Directeur d'Urbanisme de Douala à l'horizon 2025 », la ville a environ 1800km de voies, dont seulement 26% revêtus. La Socatur assure, à peine 0,5% des déplacements en ville ; les taxis, et motos taxis, 40%. Les équipements publics sont insuffisants, et sont relayés par le secteur privé sur les secteurs de base que sont l'éducation et la santé. Les équipements de santé sont aujourd'hui localisés essentiellement au centre-ville et sont majoritairement privés. Le taux de scolarisation est élevé au primaire comme au secondaire (84%), mais là aussi, le privé est majoritaire. Ainsi, la grande problématique ici est que la croissance économique de la ville de Douala, se traduisant par l'amélioration des conditions de vie des citoyens, n'a pas su suivre le rythme accéléré de son urbanisation.

Problématique environnementale du développement de la ville de Douala

En accord avec le Rapport final du « Plan Directeur d'Urbanisme de Douala à l'horizon 2025 », on soutient que l'environnement de Douala est fragile et soumis à diverses sources de pollution. La collecte des ordures ménagères est assurée par Hysacam, mais l'extension des zones de collecte se heurte à l'absence de voies carrossables dans les quartiers défavorisés généralement mal desservis. Cette situation contribue à la dégradation de « l'image de la ville ». Mais aussi l'occupation des bas-fonds et des berges du fleuve Wouri ajoutent à la problématique de l'insalubrité celle de la gestion de l'eau. À Douala, comme dans la quasi-totalité des villes du Cameroun, l'absence ou la présence en abondance de l'eau pose problème. Cette dernière est l'une des principales causes des inondations récurrentes que subissent les habitants de la plupart des quartiers de la ville de Douala. L'absence de cette ressource se manifeste par les problèmes d'accès à l'eau potable pour la plus grande partie de la population notamment celle vivant dans les quartiers d'habitat précaire. L'importance de s'intéresser à la problématique des difficultés engendrées par la ressource en eau, s'illustre par ces propos de de Vaux (1997) : « Beaucoup de conflits, en ce siècle, ont eu le pétrole comme enjeu. Au siècle prochain on fera la guerre pour l'eau ».

Problématique économique du développement de la ville de Douala

Selon le Rapport final du « Plan Directeur d'Urbanisme de Douala à l'horizon 2025 », l'économie urbaine de Douala reste profondément liée à sa fonction de « porte d'entrée du Cameroun ». Le transport joue donc un rôle central dans le fonctionnement et le développement des activités de la ville. Certes, le secteur formel compte 26% des emplois à Douala, contre 10% au niveau national, mais la période de crise a correspondu à la montée en puissance du secteur informel, qui occupe aujourd'hui 3 travailleurs sur 4, dont une grande partie dans le commerce de détail. La ville continue d'assumer son rôle de capitale économique du Cameroun au travers des activités industrielles ou de transformation des intrants, mais également des produits agricoles d'exportation produits dans l'arrière-pays (75% des industries du pays y sont installées ainsi que 60% des PME, 35% des unités de production, 65% des grandes entreprises, 55% des moyennes entreprises, 62% du chiffre d'affaires national et 45% des emplois offerts par les entreprises). Par ailleurs, la plupart des banques, des sociétés d'assurances et des maisons de commerce ont leur siège social à Douala.

Toutefois, en raison de sa position historiquement dominante dans l'économie du Cameroun, la ville de Douala a subi très directement les effets négatifs de la fin de l'ère de croissance du milieu des années 80, conjuguée à celle de l'ajustement structurel de la décennie 90, de la restructuration des entreprises publiques et des licenciements massifs. Les contraintes de son développement portuaire, les dysfonctionnements des infrastructures et des services de transport au niveau national, ou encore les arbitrages concernant l'installation de la bourse régionale à la fois à Douala et à Libreville. Tous ces indicateurs montrent que la ville est, aujourd'hui, à un tournant décisif de son développement économique et doit développer de nouveaux services si elle veut tenir son rang dans la compétitivité nationale, sous-régionale et surtout globale puisque Douala fait désormais partie intégrante des réseaux d'échange, de mondialisation et de globalisation.

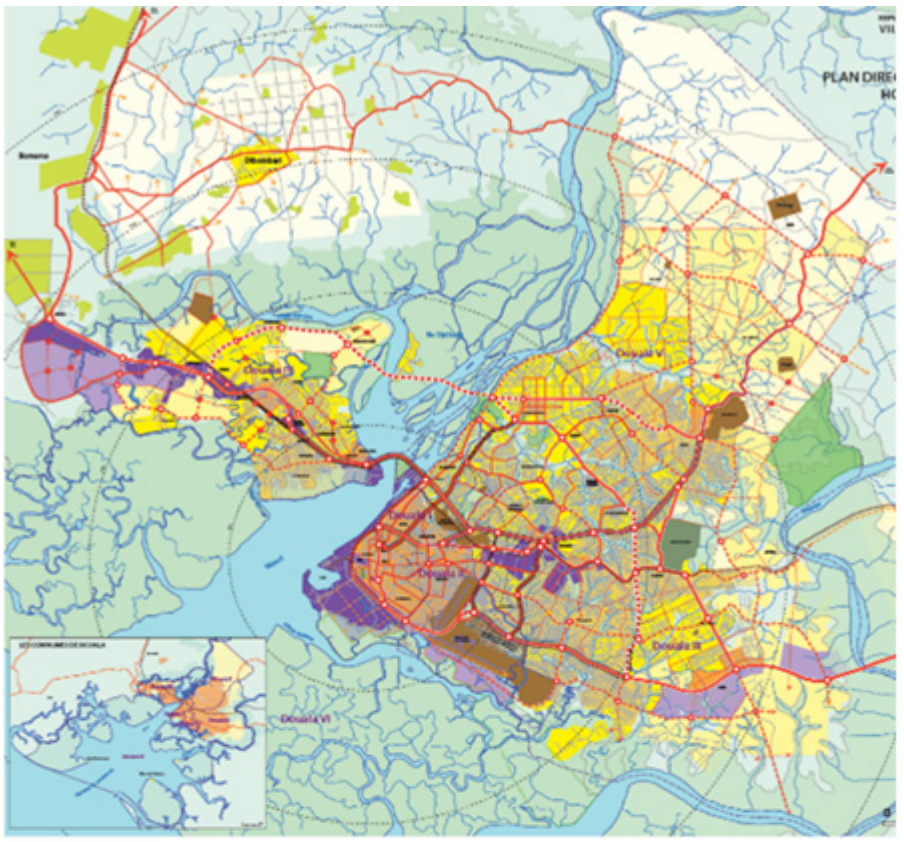
Dimension spatiale de la problématique urbaine de Douala

La cohabitation des activités informelles avec celles du secteur formel sur l'espace urbain de Douala laisse d'importantes marques sur la structure actuelle de la ville.

L'un des premiers documents de planification urbaine, ayant orienté la dynamique spatiale de Douala, est le plan Dorian adopté en 1959. Conçu suivant un modèle fonctionnaliste, les grandes lignes de ce plan ont été reconduites par le SDAU de 1983. Il est vrai que ce dernier n'a jamais été validé, mais il n'en demeure pas moins qu'il a longtemps servi de boussole aux différents projets de développement de la ville de Douala.

Rappelons que le plan Dorian avait été conçu à une période où la ville comptait moins d'un million de citadins. Il est donc évident que ce plan n'est plus adapté à la réalité actuelle de la ville de Douala, qui comptait déjà environs 2,768 millions d'habitants en 2015. De plus, les quartiers planifiés des années 1990 – 2000 s'étendent aujourd'hui bien au-delà des limites définies par le Plan Dorian et en deçà desquelles se logeait la ville des années 1970-1980. Il faut aussi préciser que l'extension spatiale de la ville se fait dans sa grande majorité de façon anarchique, d'où la prolifération de quartiers spontanés.

S'inscrivant dans la continuité des précédents documents de planification, le Plan Directeur d'Urbanisme de 2012, traite des ségrégations spatiales et organise l'occupation des périphéries actuelles de la ville, qui constitueront la ville de Douala de demain. Dans une vision de développement à long terme, ce plan intègre, la reconfiguration fonctionnelle de la région urbaine de Douala avec l'émergence des pôles de Kribi et de Limbé. Il est vrai qu'une telle entreprise pose clairement la problématique de la délimitation de la zone et du niveau d'influence du centre urbain historique de Douala.



Source : SNADDT

Carte 125 : Ville de Douala : Horizon 2025 (PDU)

L'explosion démographique et la très rapide extension spatiale de Douala sont les principaux facteurs de mutation. Si la gestion de l'expansion spatiale et l'accueil des nouvelles populations chacun en ce qui le concerne est un enjeu important, l'adaptation du système urbain à cette nouvelle taille de ville l'est aussi sinon plus. Il est donc urgent d'intervenir sur l'actuelle ville de Douala, dans une logique de renouvellement de ses tissus et d'adaptation des infrastructures à sa nouvelle taille. Ce changement prendra du temps car elle nécessite des actions lourdes sur les infrastructures de transports, les services urbains et l'appareil économique. Mais des actions immédiates sont aussi possibles pour apporter des améliorations concrètes dans la vie quotidienne des habitants de la ville de Douala et préparer les transformations futures.

Enfin, dans la perspective d'assurer une urbanisation de qualité et maitrisée, le Gouvernement , dans la nouvelle Stratégie Nationale de Développement 2020-2030, entend mettre sur pied un programme de modernisation urbaine (Urban Renewal Program) afin de développer des villes connectées, inclusives et résilientes, faciliter l'accès à la propriété foncière et immobilière, promouvoir des programmes de logements sociaux sur l'ensemble du territoire, et veiller au respect des outils de planification urbaine (plan d'urbanisation, plan d'occupation des sols, plan de secteurs, etc.).

GRANDS PROJETS D'INVESTISSEMENT PUBLIC

Dans l'objectif d'atteindre le stade de « Pays Emergent » à l'horizon 2035, le Cameroun met en œuvre depuis 2010 sa politique nationale de développement, soutenue par la mise en œuvre des grands projets d'Investissement dans les sous-secteurs des infrastructures routières et ferroviaires, des infrastructures portuaires et aéroportuaires, des infrastructures hydrauliques et de production d'énergie, des aménagements agropastoraux, des infrastructures industrielles et minières, des aménagements urbains et sociaux et des autres infrastructures comme les TIC, le tourisme.

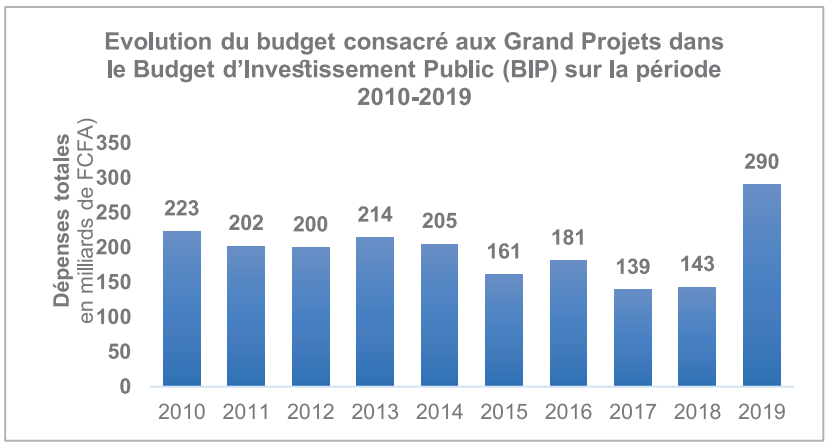
Les grands projets, une priorité du Gouvernement et un véritable outil de développement

Les projets prioritaires doivent permettre de relancer et de soutenir la croissance et contribuer à la réalisation de la Vision de développement à l'horizon 2035 impulsée par le Président de la République. Est considéré comme un grand projet, celui dont « le coût d'investissement total représente au moins 1% du montant total des dépenses budgétaires annuelles du pays ». Le grand projet est considéré au Cameroun d'abord comme une action majeure ou un ensemble intégré d'actions majeures de développement auxquels sont assignés des objectifs à moyen et long termes dans le cadre de la mise en œuvre de la Vision 2035 ; ensuite comme un objet physique et complexe de grande envergure (autoroute, barrage, voie ferrée, etc.), conçu puis réalisé pour atteindre des objectifs ou des cibles sectorielles spécifiques et ; enfin comme une action de développement dont la réalisation appelle des ressources importantes, en vue d'atteindre des objectifs macro-économiques et/ou sociaux d'amélioration des conditions de vie des populations à l'échelle du pays entier.

Ainsi défini, un grand projet est cohérent avec la Stratégie Nationale, les Stratégies Sectorielles, et les Programmes Sectoriels ; il a un effet multiplicateur/d'entrainement. En effet, il a un effet multiplicateur sur l'économie par la diversification, la création, et le développement des activités de production, et donc du développement de cette production même. La force de l'impact d'un grand projet et son périmètre d'action lui permettent d'optimiser l'opérationnalité d'un ou de plusieurs autres projets au sein dudit périmètre. Dès son exécution ou sa mise en service, il fait naître d'autres projets connexes, directement ou indirectement. Il a un potentiel de création et d'induction d'emplois directs pendant sa réalisation, et d'emplois indirects en phase opérationnelle. Le grand projet, par ses effets directs et ceux indirects, amène des changements significatifs et durables sur la qualité de la vie des populations en même temps qu'il produit des changements significatifs, durables et croissants sur les indicateurs macroéconomiques pendant sa durée de vie. Enfin, le grand projet implique l'innovation technologique en ce sens que pour sa réalisation, une technologie de grande échelle et une expertise technique de haut niveau sont requises.

Au Cameroun, les grands projets s'insèrent dans des programmes d'investissement et un plan global de développement socioéconomique ; ils obéissent également à des finalités économiques (structuration et accélération de la croissance) et sociales (amélioration des conditions de vie des populations). Ils sont donc des projets d'un intérêt économique national, et permettent la création de nouveaux instruments de production et/ou de transformation (grandes exploitations agropastorales, unité de transformation, etc.), la construction d'ouvrages nouveaux permettant le développement et la diversification de la production (centrales hydroélectriques), ainsi que sur la construction de nouvelles infrastructures de transport (ports, autoroutes, etc.). Les bénéfices que génèrent les grands projets sont nombreux et variés. On peut citer, entre autres, leur rentabilité financière à travers les revenus (directs et indirects/induits) qu'ils sont appelés à générer ,une fois fonctionnels ; la création d'emplois directs ou induits ; leur effet sur la balance commerciale, d'une part par le gain en devises (étrangères) du fait de l'accroissement des exportations (production agricole, pastorale, minière, etc. ; produits de la transformation locale, etc.) grâce à la levée des contraintes (accès à l'énergie électrique, facilités de transport, etc.) et, d'autre part, par la réduction des importations grâce à la production locale de biens et équipements jusque-là importés ; l'amélioration de la compétitivité des entreprises nationales grâce par exemple à la réduction des coûts de facteurs (transport, eau, énergie, télécommunication, etc.) pour les entreprises locales, surtout les petites ; le soutien direct à la production grâce à leur contribution à la diversification de l'économie.

Parce que véritable outil de développement, dans les dépenses d'investissement public, le gouvernement accorde la priorité aux grands projets (construction/réhabilitation des infrastructures). Ainsi, les dépenses liées aux grands projets ont été continues depuis 2010, et le volume des ressources internes consacrées à ces projets entre 2010 et 2019 se situe autour de 2000 milliards de FCFA soit en moyenne 195 milliards par an sur la période avec un maximum de 290 milliards de FCFA en 2019 comme le montre le graphique ci-après.



Source : Budget d'Investissement Public 2010 à 2019

Figure 142 : Evolution du budget consacré aux Grand Projets dans le Budget d'Investissement Public (BIP) sur la période 2010-2019

Réalisation des grands projets

Les grands projets sont inscrits dans deux (02) portefeuilles : celui de première génération qui couvre la période 2010-2020, et celui de seconde génération qui couvre la période 2020-2035.

Dans le portefeuille de première génération, les quatorze (14) grands projets concernés sont achevés, et les projets du portefeuille de seconde génération sont en cours d'exécution ou en préparation.

La distribution spatiale de ces grands projets donne l'avantage à la partie méridionale du pays. L'unique projet dans la partie septentrionale est localisé dans la région de l'Adamaoua et concerne le projet de barrage hydroélectrique de Bini Warak (75 Mw).

Dans la partie méridionale, la plus forte concentration se trouve dans la région du Littoral (10 projets), suivie des régions du Sud (06), du Centre et du Sud-Ouest (05 projets chacune) et enfin des régions du Nord-Ouest et de l'Est (02 projets chacune). Dans la partie méridionale, seule la région de l'Ouest n'a aucun grand projet.

Les grands projets déjà achevés

Le Gouvernement a déjà réalisé un ensemble d'infrastructures majeures que sont :

1. Le Barrage et la Centrale Hydroélectrique de Memve'ele (capacité installée : 211 Mw), avec une ligne de transport électrique Nyabisan-Ebolowa-Yaoundé en cours de construction ;



Source : https://www.investiraucameroun.com/electricite/1704-12503-apres-2-annees-d-attente-le-barrage-de-memve-ele-211-mw-injecte-80-premiers-megawatts-dans-le-reseau-electrique-camerounais

Photo 24 : Une vue du barrage de Memve'ele

2. Le Barrage de Mekin (capacité installée 15 Mw), avec une ligne de transport électrique Ndjom-Yekombo-Mbalmayo en cours de mise à niveau ;



Source : https://www.investiraucameroun.com/electricite/2405-12704-le-gouvernement-annonce-la-mise-sous-tension-du-barrage-de-mekin-15-mw-dans-le-sud-cameroun

Photo 25 : Une vue du barrage de Mekin

3. Le barrage réservoir de Lom Pangar (capacité de retenue d'eau de 6 milliards de m³), avec une usine de pied de 30 Mw en cours de construction ;



Source : https://www.businessincameroon.com/construction/1801-11198-cameroon-launches-the-construction-of-a-xaf9-bln-bridge-to-facilitate-mobility-around-the-lom-pangar-dam

Photo 26 : Une vue du barrage de Lom Pangar

4. La centrale à gaz de Kribi (capacité de production de 216 Mw) ;
5. Le deuxième pont sur le Wouri (pont routier à six voies et un pont ferroviaire à deux voies) ;



Source : https://cameroon-report.com/economie/infrastructures/cameroun-2e-pont-wouri-1747-milliards-de-f-cfa-achever-travaux/

Photo 27 : Une vue du 2ème pont sur le Wouri

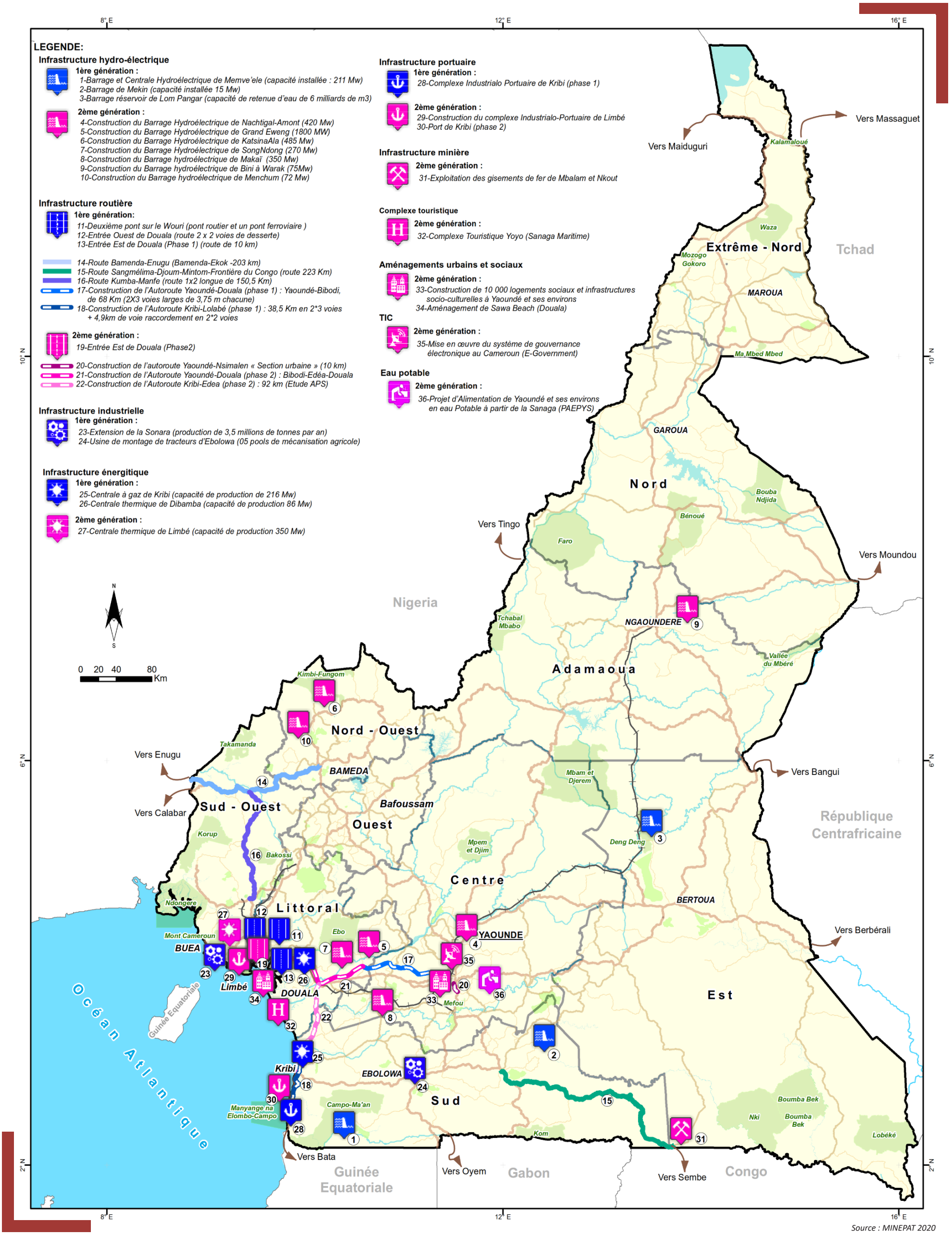
6. Le Complexe Industrialo-Portuaire de Kribi (phase 1) doté de quatre terminaux capables d'accueillir des navires de 100 000 tonnes, et des quais d'accostage pouvant accueillir des navires de 15 mètres de tirant d'eau ;
7. L'Entrée Ouest de Douala, une route de 2 x 2 voies de desserte en sens unique, soit au total une chaussée de 6 voies de circulation de 13 Km allant de Bonassama à Bekoko ;
8. L'Entrée Est de Douala (Phase 1), une route de 10 km à partir du carrefour des fleurs comportant le rechargement en enrobés de la chaussée existante, le passage à 6 voies d'une partie du tracé, et la réalisation de l'éclairage public et de la signalisation) ;
9. La centrale thermique de Dibamba (capacité de production 86 Mw), avec un bâtiment d'usine de 8 groupes diesel de 10,76 MW chacun, des alternateurs associés de 13,5 MVA, une station de stockage de combustibles de 6 millions qui peut garantir une autonomie de 2 semaines, un poste élévateur et la ligne 90 KV associée ;
10. La route Bamenda-Enugu, longue de 443 km dont Bamenda-Ekok, 203 km et 240 km en terres nigérianes ;
11. La route Sangmélima-Djoum-Mintom-Frontière du Congo, une route de 1 x 2 longue de 223 Km ;
12. La route Kumba-Mamfe, une route de 1 x 2 longue de 150,5 Km ;
13. L'extension de la Sonara (d'une capacité de production de 3,5 millions de tonnes par an) ;
14. Usine de montage de tracteurs d'Ebolowa, avec 05 pools de mécanisation agricole.



Source:https://www.jeuneafrique.com/cdn-cgi/image/q=80,f=auto,metadata=none,h=296,w=592/https://www.jeuneafrique.com/medias/2018/07/13/24608hr_-592x296.jpg



Source:https://ecomatin.net/wp-content/uploads/2021/11/WhatsApp-Image-2021-11-02-at-13.39.19-780x470.jpeg



Source : MINEPAT 2020

Carte 126 : Carte des grands projets d'investissement de première et de deuxième génération

Etat de mise en œuvre des grands projets

Les avancées enregistrées dans la mise en œuvre des grands projets en cours de réalisation sont présentées ci-dessous :

Le Complexe Industrialo-portuaire de Kribi

Le port est effectivement entré en exploitation avec la signature du contrat de concession d'une durée de vingt ans entre le gouvernement et le consortium composé de Bolloré Africa Logistics, CMA CGM et China Harbour Enginering Company. Plusieurs bateaux et porte-conteneurs y ont déjà été reçus. Le trafic a débuté en mars 2018, avec un trafic équivalent à 150 000 EVP (Equivalent Vingt Pieds) dont 15% correspondent à un trafic domestique (import/export) et 85% de trafic de transbordement. Des aménagements complémentaires sont en cours pour permettre d'optimiser l'exploitation de ce port (réception définitive de la ligne d'alimentation électrique 30 Kv dont les travaux sont achevés, alimentation en eau potable, achèvement prochain des travaux de l'autoroute Kribi-Lolabé, qui sont déjà exécutés à 85%. Les travaux d'optimisation de cette infrastructure vont se poursuivre avec le prolongement de la digue de protection de 675 m, l'extension du terminal à conteneur de 700 m, et l'aménagement d'une zone d'entreposage de 3 ha. Un accord de financement, à cet effet, d'un montant de 488 milliards F.CFA a été signé avec Exim Bank of China.

L'aménagement hydroélectrique de Lom Pangar

Les travaux de construction du barrage de retenue sont achevés depuis 2016 et la mise en eau définitive s'est déroulée le 26 novembre de la même année. La régulation du débit de la Sanaga pendant l'étiage a permis à ce barrage d'augmenter de 120 Mw de production, les centrales situées en aval. A la faveur de ce barrage, la construction de nouvelles centrales permettra au Cameroun d'exploiter le plein potentiel du bassin de la Sanaga. Par ailleurs, la retenue de 6 milliards de m³ d'eau a favorisé le développement de l'activité de pêche au bénéfice des populations riveraines et étrangères, attirées par cette opportunité. L'usine de pied d'une capacité de production de 30 Mw est envisagée pour couvrir les besoins énergétiques de la région de l'Est-Cameroun. Les travaux, démarrés le 15 mars 2019, devraient s'achever en 2022. Les travaux sur les lignes de transport de 90 Kv Lom Pangar-Bertoua, Abong-Bang-Bertoua et Bertoua-Batouri ont démarré et comprendront la construction des postes de transformation de Bertoua, Batouri et Abong-Mbang.

Le barrage hydroélectrique de Memve'ele

D'une capacité de production de 211 Mw, ce barrage est achevé depuis juin 2017 et permet déjà d'injecter 65 Mw dans le Réseau Interconnecté Sud (RIS). Injection qui sera portée à 100 Mw en 2020. La ligne d'évacuation d'énergie Nyabizan-Ebolowa est déjà opérationnelle. Les travaux sont en cours notamment la construction des ouvrages d'évacuation d'énergie sur la ligne Ebolowa-Yaoundé, le montage des pylônes et les câbles déroulés jusqu'à Mbalmayo. Le taux d'exécution étant de 85%, la fin des travaux est prévue en août 2020.

Le barrage de Mekin

La réception provisoire des travaux de ce barrage, d'une capacité de 15 Mw, a eu lieu en novembre 2016, en attendant l'achèvement des travaux du Projet de Renforcement et d'Extension des Réseaux Electriques de Transport et de Distribution (PRERETD) au poste d'interconnexion de Mbalmayo, et la réhabilitation de la petite section Mekin-Mbalmayo du réseau ENEO.

La construction de l'autoroute Yaoundé-Douala

Il s'agit de la construction de 190 Km d'autoroute de Douala à Yaoundé, et de 60 Km de voies de rétablissement afin de fluidifier le trafic entre ces deux villes, de développer et intensifier les échanges avec les pays de la sous-région. C'est une autoroute à trois voies larges chacune de 3,75m. Dans sa première phase qui porte sur la construction de 60 Km d'autoroute et de 25 Km de voie de rétablissement, les travaux sont réalisés à 93%. Les travaux devaient s'achever en fin 2020. La deuxième phase de ce projet, prévue en partenariat public-privé, est en cours d'exécution. En effet, l'étude d'avant-projet sommaire est achevée et un dossier d'appel public international à manifestation d'intérêt a été élaboré en vue de sa publication.

Le barrage hydroélectrique de Bini à Warak

Barrage d'une capacité de 75 Mw, il est situé dans la région de l'Adamaoua. Après la signature de la convention de financement en avril 2017, et l'ensemble des études détaillées validées, les travaux préparatoires (routes d'accès aux sites, bases-vie -bureaux et logements, dépôts de carburant) achevés, l'ouvrage a démarré en fin 2018 et devrait être livré en 2023.

Le barrage hydroélectrique de Nachtigal-Amont

Avec l'installation d'une centrale hydroélectrique sur le fleuve Sanaga à Nachtigal, le gouvernement voulait accroître de 420 Mw, l'offre d'énergie au Cameroun. Les travaux de construction ont débuté au premier semestre 2019 et devront s'achever en novembre 2022. Nachtigal Hydro Power Company (NHPC). La société de projet, a été créée le 07 juillet 2016 et le constructeur sélectionné depuis fin octobre de cette même année. La lettre d'intention confirmant l'achèvement des négociations des 4 principaux contrats (accord d'engagement de chaque partie (État, ENEO, SONATREL et NHPC) dans le projet sur les termes de l'achat ; raccordement au réseau de transport et ; approvisionnement en électricité) a été signée le 06 juin 2017, et en fin 2018, le closing financier pour un montant de 718 milliards de FCFA a été atteint avec les actionnaires suivants : Electricité de France-EDF International (40%) ; la Société Financière Internationale-SFI (30%) ; Africa50 (15%) et l'Etat du Cameroun (15%).

Le Projet d'Alimentation en Eau Potable de la ville de Yaoundé et ses environs à partir du fleuve Sanaga (PAEPYS)

Ce projet qui s'inscrit dans la stratégie du gouvernement pour accroître l'accès des populations à l'eau potable, est globalement exécuté à 48,2%. Il permettra d'alimenter en eau potable les populations des villes de Batchenga, Obala, Yaoundé et tous les riverains situés sur l'axe du projet long de 64 Km. Le PAEPYS apportera une production additionnelle estimée à plus de 400 000 m³/j d'eau potable pour ces populations, contre 215 000 m³/j actuellement. La construction de la base vie du chantier est achevée et le site de construction de la station de prise d'eau à Nachtigal au bord du fleuve est déjà terrassé et prêt à l'emploi. Les matériels et équipements électriques (transformateurs, parafoudres, disjoncteurs, sectionneurs) sont pré-réceptionnés (de la Chine) et en cours d'acheminement au port de Douala. Une partie des indemnisations a été payée. Les décrets d'indemnisation pour le reliquat sont en attente de signature.

La Construction de l'autoroute Yaoundé-Nsimalen

La construction de cette autoroute comprend deux (02) sections : la section « rase campagne » d'un linéaire de 10,6 Km, et la section « urbaine » reliant le carrefour Ahala à l'avenue Jean Paul II (Tsinga) en passant par Nsam. Sur la section rase campagne, le taux d'exécution physique des travaux est de 90% ; et sur la section « urbaine », les études d'Avant-Projet-Sommaire (APS) se poursuivent ;

Le deuxième pont sur le Wouri

D'un coût de 120 milliards FCFA, les travaux ont démarré en novembre 2013 et le pont est opérationnel depuis décembre 2018. Les travaux complémentaires qui visent à optimiser le projet de base sont en cours, leur taux d'exécution est de 95% et sont évalués à 33,882 milliards FCFA dont la phase de conception (451,772 millions FCFA) et celle de réalisation (33,430 milliards FCFA).

L'aménagement des entrées Est et Ouest de Douala

Afin d'assainir et désengorger les entrées et sorties de la capitale économique et fluidifier l'intensité du trafic, notamment aux heures de pointe qui surplombe complètement le dimensionnement des voies tant à l'entrée Est (venant d'Edéa) qu'à l'entrée Ouest (venant de Buea ou de Nkongsamba), le gouvernement a entrepris d'aménager les entrées Est et Ouest de cette ville et la construction d'un nouveau pont sur le Wouri. Les travaux de base sont achevés, et les travaux complémentaires pour faciliter l'accès à la ville et au stade de Japoma sont en cours, et devront prolonger les aménagements du côté Est jusqu'au pont sur la Dibamba. La fin de ces travaux complémentaires est prévue en 2021 ;

Le programme gouvernemental des logements sociaux

Afin de promouvoir l'habitat social en faveur des classes moyennes tout en résorbant le déficit en logement auquel font face les grandes villes, le gouvernement a lancé le projet de construction de 10 000 logements sociaux dans les villes de Yaoundé et Douala. Les travaux sont achevés aux camps SIC d'Olembe, de Nkozoa et de Biteng, où 1 300 logements ont été construits. A Douala, 1 200 logements ont déjà été construits. Les travaux de construction de 5 000 logements sociaux à Yaoundé (Olembé) et à Douala (Mbanga-Bakoko) sont en cours d'achèvement.

Le Plan d'Urgence Triennal pour l'Accélération de la Croissance (PLANUT)

Programme spécifique visant à rattraper l'écart de croissance de 0,5 point constaté sur la période 2010-2012, le PLANUT concerne sept volets qui sont l'agriculture et l'élevage, l'urbanisme et l'habitat, l'eau, la santé, l'énergie, les routes, et la sécurité dont la mise en œuvre est la suivante :

- L'ensemble des projets prévus pour le volet élevage sont achevés et mis en service sur tous les sites. Ces projets sont la construction, l'équipement et l'installation d'entrepôts frigorifiques à Ngaoundéré, Yaoundé, Ebolowa et Kribi ; l'acquisition de huit camions frigorifiques pour améliorer le transport des viandes ;
- Pour le volet « agriculture », les études techniques préalables à la construction des marchés de ravitaillement de Mamfé, Foumbot, Obala, Ngong, Dibombari et Gazawa sont réceptionnées. Pour l'appui aux agro-industries (PAMOL, CDC, SODECOTON, SEMRY, etc.), la création des agropoles et la production des semences, les contrats sont attribués et les projets sont en cours d'exécution ; »
- Pour le volet « aménagement du territoire, l'ensemble des 120 000 hectares à aménager ont été identifiés dans les régions septentrionales concernées. Les marchés d'aménagement de 13 000 hectares de périmètres hydro-agricoles dans la région de l'Extrême-Nord ont déjà été attribués et les travaux engagés. Les études techniques se poursuivent pour ce qui est de la construction des barrages de retenue d'eau ;
- Pour le volet « aménagement urbain », les travaux de réhabilitation légère des voiries secondaires sont achevés dans les villes de Yaoundé et Douala. Pour ce qui est des travaux lourds, les études techniques sont achevées et l'ensemble des travaux et leur mise en œuvre est estimé à près de 60% ;
- Pour le volet « habitat », le programme de construction de 800 logements et équipements sociaux associés a pris corps sur l'ensemble des sites. A ce jour, les travaux sont achevés à Ebolowa, et évalués à plus de 60% sur les autres sites ;
- Pour le volet « eau », les travaux portent sur la construction de 19 adductions d'eau potable et 900 forages sur l'ensemble des 10 régions. L'ensemble des 19 adductions d'eau potable ont été réceptionnées ainsi que 600 forages. Les travaux sur les forages restant sont évalués à plus de 61%. Par ailleurs, les travaux de construction de 3 000 forages supplémentaires dans les régions septentrionales et de 30 adductions d'eau additionnelles, à raison de 03 par région ont également été engagés, avec un taux de réalisation moyen estimé à 50% ;
- Pour le volet « santé », la composante « réhabilitation de l'infrastructure et relèvement des plateaux techniques » et la mise à niveau des hôpitaux généraux de Yaoundé et de Douala, ainsi que du Centre Hospitalier Universitaire de Yaoundé sont exécutés à plus de 90%, alors que pour la composante « construction et équipement de 08 Centres Hospitaliers Régionaux (CHR) », les travaux de construction sont en cours sur tous les sites et le niveau de réalisation moyen estimé à 25% ;
- Pour le volet « sécuritaire », il était envisagé la construction de quarante un postes (41) de gendarmerie, trente (30) postes frontières et douze (12) hôtels de police. Vingt-sept (27) postes de gendarmerie ont été construits et réceptionnés, et quatorze (14) autres postes sont en cours d'exécution. De même, douze (12) postes frontières de police et deux (02) hôtels de police sont déjà réceptionnés. Dix-huit (18) hôtels de police et dix (10) postes frontières sont en cours d'exécution ;
- Pour le volet « routier », huit contrats de travaux sont en cours d'exécution sur les tronçons de la tranche ferme, soit 410 Km sur 677 Km. Le niveau moyen de réalisation est estimé à 25%. La procédure d'attribution des marchés est en cours pour les tronçons restant ainsi que pour les 10 autres axes routiers de la tranche conditionnelle.

LES GRANDS PROJETS, POUR UNE CROISSANCE ET UN DÉVELOPPEMENT SUR LE MOYEN TERME

Les grands projets ont contribué à la croissance et au développement sur le moyen terme. En effet, leur mise en œuvre dans le cadre du DSCE a permis d'atteindre les objectifs sectoriels tels que présentés par le tableau ci-dessous.

Tableau 125 : Objectifs et réalisation du DSCE

Objectifs	Cible	Réalisation
Routes	3.500 km	2.250 km
Logements sociaux	10.000	2.500
Eau potable	1.350.000m^3/jour	731.000m^3/jour
Fibre optique	20.000 km	18.000 km
Chemin de fer	1.000 km	0km
Energie	3.000 Mw	1.650 Mw
Ports		Port en Eau Profonde de Kribi

Source : Evolution des Grands Projets d'Investissement/Annexe à la Loi de finances 2020/octobre 2019

De manière générale, on peut dire que les grands projets d'investissement public sont en bonne voie, car aujourd'hui le bilan est positif et prometteur.

Dans le domaine des infrastructures routières et portuaires, depuis 2010, la façade maritime du Cameroun est dotée d'une seconde place portuaire à Kribi avec l'un des meilleurs tirants d'eau du Golfe de Guinée. La seconde phase du développement de ce complexe industrialo-portuaire se poursuivra dans les prochains mois. Les financements y afférents ont d'ailleurs déjà été mobilisés. 2 250 Km de routes ont été bitumés (nationales, départementale, et urbaines) et un deuxième pont sur le Wouri a été réalisé pour fluidifier le transit dans la capitale économique du Cameroun.

Dans le domaine des infrastructures de production d'énergie, environ 750 Mw de nouvelles capacités de production d'énergie électrique ont été installés. Il est dès à présent question de régler les problèmes des réseaux de transport et de distribution dont la vétusté ne permet pas d'amener toute cette énergie productible vers les ménages et les industries. Avec la réalisation du barrage de retenue de Lom Pangar depuis fin 2015, les délestages en période de basse pluviométrie ont pu être significativement réduits. Les populations, surtout urbaines, ont pu noter non seulement la réduction de ces délestages, mais aussi l'amélioration de la qualité de l'énergie qui leur est fournie. Le gouvernement est en train de réhabiliter l'ensemble du réseau de transport Haute Tension à partir des postes de production jusqu'aux principales villes du pays. Les réseaux de distribution Moyenne et Basse Tension sont également en train de connaître un renouvellement général dans les grandes villes. Par ailleurs, la réalisation de grands projets hydroélectriques a notamment permis le développement florissant d'activités socioéconomiques connexes telles la pêche, l'élevage et le petit commerce général.

Dans le domaine des infrastructures de télécommunication, le gouvernement a fait poser 6 500 Km de câble de fibre optique tout au long du périmètre du Cameroun et 2 400 Km posés dans l'hinterland pour favoriser l'expansion de l'économie numérique.

A travers ces réalisations d'intérêt économique national et sous régional, le Gouvernement a considérablement réduit les coûts des facteurs et mis à la disposition du secteur privé l'énergie nécessaire au développement de leurs activités pour générer la croissance et créer des emplois.

Les infrastructures de transport réalisées permettent d'offrir de meilleures voies de communication aux populations et aux entreprises. Plus de zones rurales ont été désenclavées et reliées aux zones urbaines facilitant ainsi l'écoulement des produits agricoles. Sur certains axes le temps de parcours est passé d'une journée de voyage à pratiquement deux (02) heures. Les populations peuvent désormais écouler leurs marchandises et leurs productions agricoles sur un marché plus vaste grâce à plusieurs routes qui desservent aussi le pays.

Au de-là des projets en cours d'exécution qui sont, entre autres, le projet d'aménagement hydroélectrique de Memve'ele (211MW), le projet de construction d'un aménagement hydroélectrique de 75 MW à Warak sur la BINI avec ligne de transport, les projets en cours de préparation sont donnés par le tableau ci-dessous.

Tableau 126 : Prise en compte des grands projets en cours de préparation dans le projet de Loi de Finances 2020

Intitulé du projet	Coût du projet	Total (2020)
Projet de construction de l'autoroute Yaoundé-Douala (PHASE 2) : Bibodi – Edéa (Pk 60 – Pk 141) et Section Edéa – Douala (Pk141 - Pk196)	822 000	
Projet de construction de l'autoroute Edéa-kribi (Phase 2)	482 000	100
Chemin de fer Edéa-Kribi (Etudes de faisabilité)	418 000	100
Chemin de fer Edéa-Kribi Douala-Limbé (Etudes de faisabilité)	228 000	100
Chemin de fer Edéa-Kribi Douala-Ngaoundéré (Etudes de faisabilité)	5 454 000	100
Projet de valorisation économique et touristique du Lac municipal et d'aménagement de la vallée de la Mingoa à Yaoundé	/	1 220
TOTAL	/	**1 720**

Source : Annexe à la Loi de Finances 2020/Evolution des Grands Projets d'Investissement

Perspectives de développement des grands projets

Afin de continuer et consolider la marche volontariste entreprise par le Cameroun pour structurer méthodiquement et progressivement son développement à l'horizon 2035, le Gouvernement envisage à partir de 2020, la mise en œuvre des grands projets dits de deuxième génération (GP2G). Il s'agit là de la 2ème phase de l'opérationnalisation de la Vision du développement à long terme du Cameroun, phase qui couvre la période 2020-2030.

Les objectifs de cette 2ème phase (2020-2030) seront de poursuivre les efforts entrepris par le gouvernement afin de réduire les gaps sectoriels enregistrés par la mise en œuvre du DSCE ; d'optimiser l'opérationnalité des grands projets de 1ère génération (2010-2020) et de constituer un levier aux secteurs productifs et renforcer les activités économiques, pour faire entrer le Cameroun dans le cercle de pays à revenu intermédiaire.

Les concertations en vue de définir un portefeuille réaliste de ces grands projets de deuxième génération sont entreprises par le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire et les administrations sectorielles. La préparation de ce portefeuille prend en compte les recommandations y relatives, surtout celles en direction des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, émises à l'issue du Grand Dialogue National tenu à Yaoundé en Septembre-Octobre 2019.

La mise en œuvre des grands projets de 1ère génération a rencontré de nombreuses difficultés, tant dans sa préparation que dans son exécution.

Afin de pallier ces problèmes, le gouvernement se propose de conduire les projets de 2ème génération de manière plus efficace en adoptant les bonnes pratiques. En effet, il s'agira de :

1- Limiter la réalisation des projets par contrats EPC (Clé en main) dont les inconvénients majeurs, entre autres, sont le fait que le constructeur puisse sacrifier la qualité des études afin de maximiser ses profits dans la réalisation de l'ouvrage, la minoration de la qualité des matériaux, la sous-traitance presque exclusivement étrangère, le faible transfert de technologie. Le gouvernement procèdera à l'ensemble des études sur fonds propres et/ou en régie avant de rechercher un partenaire d'exécution ;

2- Faire aboutir la réforme foncière notamment en ce qui concerne la procédure administrative. Le gouvernement privilégiera la relocalisation des populations affectées et envisagera l'octroi de dividendes dans le projet concerné pour valoriser les pertes symboliques et culturelles des personnes expropriées ;

3- Consacrer le maximum des efforts à la conduite d'un nombre réaliste de grands projets prioritaires ;

4- Systématiser l'approche du bouclage du financement avant le lancement des travaux (Closing financier) et mettre en place des mécanismes spécifiques de traitement des dépenses liées aux grands projets ;

5- Reformer la structure organique du Conseil d'Appui à la Réalisation des contrats de Partenariat (CARPA) pour renforcer la promotion des PPP ;

6- Concevoir le grand projet et les projets connexes sous forme d'un écosystème dynamique et global (production, tourisme, amélioration des conditions de vie, etc.) de manière à optimiser les effets et les impacts attendus ;

7- Concentrer les équipes de projet (Unité Opérationnelle) pour mutualiser les ressources humaines ainsi que les coûts de fonctionnement ; et opérer les gains d'expérience et de technologie. Il en est de même pour les sociétés de gestion lorsque les ouvrages sont réalisés ;

8- Assurer une implication plus soutenue des écoles de formation (même pour les stages), à l'instar de l'ENSTP, les Ecoles Nationales Supérieures Polytechniques de Yaoundé et de Douala, SUP ' TIC, etc. ;

9- Etablir la distinction fonctionnelle entre les rôles d'orientation (Chef d'Etat et PM), d'opérations (Maîtres d'Ouvrage) ; et de coordination et de budgétisation ;

10- Promouvoir les financements innovants peu générateurs d'endettement en explorant d'autres niches de financement à l'instar du Crowd funding ;

11- Intégrer le remboursement de la dette contractée (total ou partiel) par le projet dans le montage financier.



Source: https://lerail.com/storage/Press%20Files/03/39/80/33980-gleise-1555348_1920-1.jpg



COOPERATION, INVESTISSEMENT ET ECHANGES

INTRODUCTION

Durant près de deux décennies (1988-2006), la coopération internationale entre le Cameroun et ses partenaires a été largement influencée par la gestion de la crise de l'endettement. En effet, après une période de dépendance du Cameroun vis-à-vis de l'aide extérieure (soit 5% de son PIB), le pays a atteint le point d'achèvement de l'Initiative Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE) en 2006, ce qui devait marquer la fin de la pression des institutions de Bretton Woods et un nouveau départ pour le partenariat. Ainsi, le Cameroun a vu le stock de sa dette publique extérieure allégée à l'issue de l'achèvement de cette initiative, passant de près de 4000 milliards de FCFA, à environ 1500 milliards de F CFA au deuxième trimestre 2006. La valeur actualisée nette de la dette sur le PIB est passée de 43,5% à 29%, le service de la dette sur les recettes fiscales est passé de 19,5% à 7,6%, le seuil étant 25%. L'évolution positive des indicateurs susmentionnés a permis au Cameroun de retrouver sa crédibilité financière au niveau international. Cependant, sa perception au niveau international liée au problème de gouvernance maintient une forme de réticence des partenaires qui hésitent parfois à intervenir au Cameroun. Un renouvellement du partenariat a été impulsé par la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide souscrite par le Cameroun et par tous les partenaires extérieurs en mars 2005. Le Cameroun s'est engagé ainsi dans la voie de l'appropriation et de la réforme, avec un ensemble de mesures engagées depuis 2007 (DSPD, 2012). Dès 2017, le Cameroun a mis en œuvre un programme de réformes dans le cadre de la stratégie régionale de la CEMAC pour laquelle le Cameroun continue de jouer un rôle majeur dans sa mise en œuvre) avec le soutien du FMI et des principaux partenaires au développement. Ainsi, les ajustements budgétaires et extérieurs s'opèrent à des rythmes soutenus, mais les déficits budgétaires et du compte courant ont diminué en 2017 (FMI, 2018). L'ensemble de ces réformes devraient améliorer l'image du Cameroun et attirer les investisseurs étrangers.

Le Cameroun a opté pour l'ouverture diplomatique et la coopération économique et technique. Sa politique extérieure est guidée par les principes de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États ; la coexistence pacifique et le recours à la justice plutôt qu'à la force en cas de différend ; la volonté permanente de poursuivre l'insertion internationale et l'intégration sous régionale et régionale impulsée par sa position géostratégique entre l'Afrique occidentale et l'Afrique centrale mais entravée par « la faible capitalisation des opportunités offertes par l'intégration régionale » (RPD, 2019).

COOPERATION INTERNATIONALE

Partenaires au développement

ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC DE LA POLITIQUE DE PARTENARIAT AU DÉVELOPPEMENT

La politique de partenariat au développement est spécifiée par le Document de Stratégie de Partenariat au Développement (DSPD) dont l'objectif est de définir toutes les actions à mener à court, moyen et long terme. Cela permet au Cameroun d'exploiter de manière optimale toutes les opportunités de mobilisation de ressources extérieures tant financières que techniques et/ou technologiques, que lui offrent ses relations avec la Communauté Internationale.

Principales forces du partenariat au développement

Le Cameroun jouit de plusieurs atouts qui facilitent la mobilisation des financements extérieurs à travers les quatre canaux que sont l'Aide publique au développement, la coopération décentralisée, le commerce international et les investissements directs étrangers (IDE).

L'Aide publique au développement : La mise en œuvre effective des principes de la Déclaration de Paris et le faible niveau d'endettement du Cameroun sont des facteurs clés qui favorisent sa mobilisation.

La coopération décentralisée présente deux atouts importants que sont l'existence d'un cadre juridique la régissant et d'un regroupement de toutes les Collectivités Territoriales Décentralisées du Cameroun au sein d'une association.

Tableau 127 : Apports cumulés d'APD de 2009 à 2011

N°	Bailleurs/ pays	Apports cumulés en milliards de FCFA	Apports cumulés en pourcentage
1er	Chine	704,758	34,03%
2ème	France (AFD et SCAC)	359,14	17,34%
3ème	Association Internationale Pour le Développement (AID-BM)	310,924	15,02%
4ème	Banque Africaine de Développement (BAD, FAD, FAT)	228,19	11,02%
5ème	Fonds Monétaire International (FMI)	75	3,62%
6ème	Espagne	74,07	3,58%
7ème	Banque Islamique de Développement	54,778	2,65%
8ème	Fonds Européen de Développement (FED)	49,84	2,41%
9ème	Japon	45,01	2,17%
10ème	Belgique	30,551	1,48%
11ème	Fonds de l'OPEP pour le Développement International	28,578	1,38%
12ème	Banque Européenne d'Investissement (BEI)	26,8	1,29%
13ème	Allemagne (GIZ et KFW)	19,68	0,95%
14ème	Inde	18,88	0,91%
15ème	Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA)	16,213	0,78%
16ème	Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique	14,14	0,68%
17ème	Fonds Koweitien pour le Développement Economique Arabe	9,04	0,44%
18ème	Fonds Saoudien pour le Développement	5,13	0,25%
	Total	2070,722	100,00%

Source : MINEPAT, Document de Stratégie de Partenariat au Développement du Cameroun, 2012

Cette association est un réseau de 374 communes et communautés urbaines représentant 20 millions d'habitants, soudées autour des idéaux de promotion de la décentralisation et du développement local.

Le commerce international bénéficie du poids démographique et économique du Cameroun au sein de la CEMAC ; du dynamisme des acteurs des secteurs agricole, industriel et commercial ; de la progression de l'intégration régionale ; de la prépondérance des exportations vers les pays à monnaie forte ; de la diversification des sources énergétiques en cours pour compenser la baisse tendancielle de la production pétrolière.

Les Investissements Directs Etrangers sont attirés par plusieurs facteurs internes au Cameroun parmi lesquels l'amélioration du climat des affaires ainsi que la gestion des finances publiques ; la lutte contre la corruption et l'adhésion à l'ITIE en 2005 ; la position géographique privilégiée du pays qui permet la desserte obligée de l'hinterland tchadien et centrafricain et qui lui donne la possibilité de se positionner comme un hub régional pour de nombreuses activités industrielles et de services ; le dynamisme de la diaspora camerounaise à travers le monde et dans la sous-région ; l'existence d'importantes ressources naturelles et potentialités agropastorales et minières.

Les obstacles au partenariat au développement

D'importantes difficultés et contraintes entravent l'efficacité de l'Aide Publique au Développement, de la Coopération Décentralisée, du Commerce International et de l'Intégration Régionale, des Investissements Directs Etrangers. D'autres difficultés relatives à la promotion de l'image de marque du Cameroun et à la mobilisation des financements innovants et internes sont à relever.

La mobilisation de l'APD est entravée par des insuffisances inhérentes au cadre institutionnel régissant les interventions relatives à l'APD, la faiblesse des flux d'aide en direction du Cameroun, la concentration des ressources de l'aide sur un nombre limité de secteurs, la faible capacité d'absorption des ressources extérieures mobilisées, la non harmonisation des politiques et instruments de livraison de l'APD.

Les contraintes qui entravent la mobilisation des ressources à travers l'APD relèvent à la fois de l'environnement international et des orientations des politiques économiques des donateurs ainsi que des facteurs spécifiques à la gouvernance au Cameroun.

La Coopération Décentralisée quant à elle fait face à une faible coordination au niveau des acteurs gouvernementaux (l'inexistence d'un cadre de concertation sur la Coopération Décentralisée entre le MINATD, le MINREX et le MINEPAT d'une part, et encore moins entre les exécutifs communaux et les ministères d'autre part) ; une insuffisance de la pratique de gouvernance locale et des compétences aptes à articuler des stratégies de mobilisation de ressources et à assurer la conduite de projets complexes.

Le Commerce International dépend majoritairement des exportations du pétrole brut et des produits primaires à faible valeur ajoutée. On relève aussi une faible diversification des exportations qui restent concentrées autour de quelques produits de base. Les exportations souffrent des contraintes liées au commerce illicite et à la contrebande, à la fluctuation des cours de matières premières qui sont déterminés sur le marché international ; à la non compétitivité des produits camerounais due au coût élevé des facteurs, ainsi qu'à la faible modernisation de l'appareil de production, à l'inefficience de l'environnement institutionnel ; à l'environnement des affaires qui reste peu favorable.

Les Investissements Directs Etrangers au Cameroun sont limités du fait des insuffisances caractérisant l'environnement économique en général.

CADRE JURIDIQUE ET STRATÉGIE DU PARTENARIAT AU DÉVELOPPEMENT

Cadre juridique et institutionnel des CTD en matière de mobilisation des ressources

L'article 2 du Décret N° 2011/111 du 26 avril 2011 du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, définit la Coopération Décentralisée comme « une relation de partenariat entre deux ou plusieurs collectivités territoriales ou leurs regroupements, en vue de réaliser des objectifs communs ». Cet article précise que la coopération décentralisée peut s'opérer entre les collectivités territoriales camerounaises ou leurs regroupements d'une part, ou entre celles-ci et les collectivités étrangères d'autre part. Plus récemment, la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées définit désormais le cadre juridique général de la décentralisation territoriale, le statut des élus locaux, les règles d'organisation et de fonctionnement des CTD, le régime financier des CTD.

Du point de vue institutionnel, le Ministère de la décentralisation et du développement local (MINDDEVEL) à travers :

- La Direction de Coopération Décentralisée et des Partenariats est chargée de mettre en place un cadre de définition des normes devant régir la solidarité interrégionale et un appui technique pour la négociation, l'élaboration des conventions de coopération décentralisée et intercommunale.

- La Division des Etudes, de la Planification et des Statistiques est chargée de la recherche et de l'exploitation de toutes les opportunités de coopération avec les communes ; de mettre en place un cadre pour faciliter aux maires les lourdeurs administratives dans leurs initiatives de jumelage.

Les collectivités locales considérées comme agent de coopération décentralisée (article 131 alinéa 1 de la loi de 2004 fixant les règles applicables aux Communes) peuvent adhérer à des organisations internationales de villes ou Régions jumelées ou à d'autres organisations internationales de villes ou de Régions.

Stratégie de gouvernance en matière de gestion du partenariat

La stratégie de gouvernance en matière de gestion du partenariat s'articule autour de trois axes :

Axe1. Le renforcement du cadre juridique et institutionnel qui passe par l'amélioration de la coordination et la concertation entre les acteurs en charge de la gestion des partenariats, l'appui à la mise en œuvre des réformes envisagées dans le sens de l'amélioration de l'environnement des affaires, et l'élaboration d'une politique nationale d'aide au développement.

Axe2. Le renforcement des capacités des acteurs en matière de transferts de technologies, d'élaboration des plans sectoriels et thématiques, de développement des capacités humaines.

Axe3. La promotion de l'image de marque du Cameroun à travers le renforcement de la construction de l'image de marque et du rayonnement international du Cameroun, des mécanismes de coordination entre les acteurs en charge de la promotion de l'image de marque du Cameroun, ainsi que la mise en place d'un système de partage des informations en la matière, la dotation des missions diplomatiques du Cameroun accréditées auprès des pays cibles, en ressources appropriées pour la promotion de l'image de marque.

LES PRINCIPAUX PARTENAIRES AU DÉVELOPPEMENT

Coopération Cameroun-Union Européenne

Les orientations générales de la coopération Cameroun-Union européenne sont conformes aux dispositions des articles 2 et 4 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE, signé à Cotonou le 23 juin 2000 et révisé et signé à Luxembourg le 25 juin 2005 et successivement révisé et signé à Ouagadougou le 22 juin 2010. Le gouvernement de la République du Cameroun et la Commission européenne déterminent tous les cinq ans des orientations générales de la coopération. Ce fut le cas le 28 octobre 2014 pour la définition de la stratégie de coopération pour la période 2014 – 2020 à travers un programme indicatif national concernant l'aide de l'Union européenne en faveur de la République du Cameroun. La coopération Cameroun-Union Européenne est encadrée par le gouvernement du Cameroun à travers un dialogue politique structuré qui se tient deux fois par ans.

Le but stratégique de la coopération au développement entre l'UE et le Cameroun s'ensuit de la stratégie nationale de développement et des objectifs de l'Accord de Cotonou, avec focus sur l'amélioration de la gouvernance, la lutte contre la pauvreté et un développement socio-économique durable. Elle vient en appui aux stratégies régionales de l'UE pour la région du Sahel et du Golfe de Guinée. Les objectifs stratégiques de la relation de l'UE avec le Cameroun sont :

- Promouvoir et soutenir les efforts du gouvernement en faveur des droits de l'homme, de la bonne gouvernance publique, de l'amélioration de l'environnement des affaires, de la gestion durable des ressources naturelles, de la lutte contre la corruption, de l'égalité de genre et des droits des minorités ;
- Faire progresser la cohérence des politiques nationales telles que décrites dans DSCE au service d'une gestion moderne, transparente et efficace des finances publiques ;
- Soutenir l'essor du secteur agricole, le développement des zones rurales, semi-urbaines et périurbaines les plus vulnérables et pauvres, à travers un appui aux objectifs du DSCE en matière de développement rural intégré ;
- Mettre en œuvre l'Accord d'étape vers un Accord de Partenariat Economique (APE) et mener à bien les actions et les procédures pour son remplacement par l'Accord de Partenariat Economique Régional UE-Afrique centrale actuellement en négociation ; et encourager l'alignement de l'aide sur la politique de développement du Cameroun transcrite dans le DSCE et sur les stratégies sectorielles.

Le présent Programme Indicatif National du 11ème Fonds Européen de Développement (FED) constitue la réponse de l'UE aux défis du Cameroun. Il se décline autour de deux secteurs de concentration : la gouvernance et le développement rural.

Tableau 128 : Répartition de l'allocation indicative (11ème FED) de 282 millions d'euros

Secteur de concentration	Montants indicatifs (millions d'euros)	% du PIN
Gouvernance	84	30
Développement rural	178	63
Mesures d'appui	20	7
Total	282	100

Source: Programme Indicatif National (2014-2020) du 11è Fonds Européen de Développement (FED), signé le 28 octobre 2014

Programme de la FAO au Cameroun

Le Cameroun est membre de la FAO depuis 1960 et l'ouverture de la Représentation date de 1978. Au fil des ans, l'aide de la FAO a été axée sur la mise en œuvre au niveau national du Programme spécial pour la sécurité alimentaire et le renforcement des capacités nationales pour la formulation des politiques et des projets relatifs à l'alimentation et l'agriculture.

Aujourd'hui, une des caractéristiques majeures de cette coopération est le renforcement de la résilience qui englobe des mesures visant à faire face aux catastrophes naturelles, à l'afflux de réfugiés de pays voisins, à la crise sociopolitique dans les régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest et aux incursions de la secte Boko Haram.

Le Cadre de Programmation Pays (CPP) de la FAO au Cameroun s'inscrit sur les périodicités du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD) actuel (pilier N°4 : « *Résilience, relèvement précoce et sécurité alimentaire : renforcer les capacités de résilience des populations cibles pour faire face à l'insécurité alimentaire, aux chocs environnementaux, sociaux et économiques* ») et de la Stratégie de Croissance et Emploi du Cameroun (DSCE 2010-2020). Les cinq objectifs stratégiques de la FAO pour la prochaine décennie consistent en la contribution à l'éradication de la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition ; l'accroissement et l'amélioration de la fourniture des biens et services de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche de manière durable ; la réduction de la pauvreté rurale ; l'accompagnement en vue de favoriser l'adoption de systèmes agricoles et alimentaires plus intégrateurs et efficaces et le renforcement de la résilience des moyens d'existence face aux menaces et aux crises.

Le Cadre de Programmation Pays offre à la FAO l'opportunité d'optimiser ses interventions au Cameroun, s'assurant que celles-ci appuient les priorités nationales en matière de développement rural durable. Ces interventions sont complémentaires et en parfaite synergie avec les interventions des autres partenaires. Elles sont complétées dans le même esprit et, permettent de mobiliser les ressources.

LA COOPÉRATION BILATÉRALE : L'EXEMPLE DE LA COOPÉRATION CAMEROUN-BRÉSIL

Le Cameroun et le Brésil entretiennent des relations diplomatiques depuis plus de 50 ans. L'accord de coopération commerciale signée le 5 juin 1965 marque le début de cette coopération qui va se renforcer en 1972 avec les accords de coopération économique, technique et de coopération culturelle. Les deux pays ont ouvert des missions diplomatiques en 1983 pour le Brésil et en 1984 pour le Cameroun et plusieurs accords ont été signés afin de renforcer la coopération économique, scientifique et technique ; le commerce, la science et les techniques constituant les domaines prioritaires.

Tableau 129 : Accords de partenariat entre le Cameroun et le Brésil

N°	Accords	Date
1	Accord commercial	05/06/1965
2	Accord de coopération économique et technique	14/11/ 1972
3	Accord culturel	14/11/ 1972
4	Accord relatif à l'exemption de visas pour les détenteurs de passeports diplomatiques ou de service	2005
5	Accord subsidiaire à l'Accord de base de coopération technique en matière de promotion de la cacaoculture au Cameroun	2005
6	Protocole d'Entente en matière de santé	2005
7	Protocole d'Application de l'Accord culturel relatif à l'enseignement supérieur	2005
8	Protocole de partenariat scientifique entre l'IRAD et l'Empresa Brasiliera de Pesquisa e Agropecuaria (Embrapa)	2005
9	Accord complémentaire à l'Accord de coopération technique en vue de la mise en œuvre du projet « Appui au programme de prévention et contrôle du paludisme »	2007
10	Protocole pour la protection et la promotion des droits de l'Homme et de l'inclusion sociale	2010
11	Mémorandum d'entente dans le domaine du tourisme	04/08/2010
12	Protocole d'entente dans le domaine du sport	04/08/2010
13	Programme exécutif culturel	04/08/2010
14	Mémorandum d'entente dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage	04/09/2010
15	Accord relatif à l'exercice d'activités rémunérées du personnel diplomatique, consulaire, technique et administratif	2010
16	Accord en matière de pêche et d'aquaculture	2010
17	Accord en matière de sport	2010
18	Mémorandum sur la sécurité alimentaire	2010
19	Programme exécutif culturel	2010

Source : NGUEFACK TSAFACK Charly Delmas,

LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU CAMEROUN EN AFRIQUE CENTRALE

La politique étrangère du Cameroun en Afrique centrale s'articule autour des relations bilatérales et les relations multilatérales.

Les relations bilatérales avec les pays de l'Afrique centrale notamment ceux de la CEMAC

- Avec le Congo, les relations sont anciennes. Elles sont liées à leur histoire coloniale commune et à la proximité géographique et aux ressemblances culturelles. C'est en 1981 que le premier ambassadeur plénipotentiaire extraordinaire camerounais est accrédité à Brazzaville. Celui du Congo est affecté à Yaoundé en 1982. Les Grandes commissions mixtes Cameroun-Congo en tant que cadre de concertation et de collaboration permettent aux deux pays d'évaluer l'ampleur de la coopération. Ces deux pays ont mis en place des commissions ad hoc pour régler les problèmes liés à leur coopération sectorielle. On distingue au total six commissions ad hoc chargées de gérer les relations frontalières, commerciales, consulaires, la coopération en matière de transport, de tourisme et la coopération rurale. Outre les échanges commerciaux, le Cameroun et le Congo collaborent dans le domaine agro-forestier et en matière de développement rural. Il existe entre les deux pays des échanges réguliers d'informations pour développer la production des cultures comme, le café, le cacao, l'hévéa, le palmier à huile et l'eucalyptus.
- Avec le Gabon, le Cameroun établit les relations diplomatiques en 1960. Le Cameroun est alors représenté au Gabon par un ambassadeur non résident jusqu'en 1973. Plusieurs protocoles de coopération vont être signés. C'est le cas des protocoles d'accord de coopération en matière de personnel et de coopération industrielle en matière de cimenterie signés en 1965. Le Gabon entretient des relations commerciales denses avec le Cameroun.
- Les relations du Cameroun avec la République centrafricaine (RCA) datent des indépendances des deux pays en 1960 et sont marquées par la signature de plusieurs accords. En avril 1963, un protocole d'accord en matière d'étude sur les voies de communication est signé. S'en suivront, entre autres, les signatures des protocoles d'accord technique en matière de personnel le 10 mai 1968 à Yaoundé, l'Accord sur les transports aériens signé le 28 octobre 1971 à Yaoundé. Afin de faciliter l'accès des marchandises centrafricaines à la mer, le Cameroun a signé le 7 septembre 1985, la convention portant création d'une zone d'entreposage longue durée sous douane au port de Douala. Cette convention a été négociée sous les auspices de l'UDEAC entre le Cameroun, la RCA et le Tchad. Elle vise à améliorer les conditions d'accès à la mer de ces deux Etats enclavés à travers des facilités portuaires.
- Le Cameroun et le Tchad ont établi les relations bilatérales depuis 1960.Le protocole créant une commission mixte entre les deux pays est signé en 1970. C'est un cadre de concertation où les délégations des représentants des deux pays peuvent échanger les vues sur les aspects variés de la coopération entre leurs pays. Les assises de la 23è session de cette commission ont eu lieu en août 2019 à Yaoundé. Plusieurs protocoles d'accord ont été signés entre les deux pays parmi lesquels la création et l'exploitation des différentes industries textiles et du ciment signé le 3 avril 1963 à Fort Lamy ; l'Accord de coopération en matière économique et douanière signé le 20 août 1970 à Moundou ; la Convention portant création de la mission d'aménagement du fleuve Logone signée le 26 avril 1973. Dans le domaine maritime, il existe entre les deux pays une coopération en matière d'accès à la mer.
- le Cameroun entretient des relations diplomatiques avec la Guinée Equatoriale depuis 1968. Une ambassade camerounaise est ouverte à Malabo. En octobre 1969, le Cameroun et la Guinée équatoriale signent un Accord de coopération technique et Culturelle, des accords commerciaux et un traité de bon voisinage. D'autres accords ont été signés par la suite notamment le protocole d'accord en matière de télécommunication signé à Yaoundé le 24 avril 1973 ; l'Accord de coopération en matière de marine marchande signé le 12 mai 1973 ; l'Accord relatif à l'établissement des services aériens signé le 14 janvier1974 ; le Traité d'amitié et de bon voisinage signé le 26 janvier 1980 ; l'Accord de coopération économique et technique signé le 6 novembre 1980 ; le Protocole d'accord de pêche signé le 26 novembre 1981.Une commission mixte a été instituée pour évaluer et faciliter le développement de la coopération entre les deux pays frères.

Les relations multilatérales dans le cadre des organisations sous régionales

- Dans la réalisation de la construction d'une Communauté Economique et d'une sécurité régionale en Afrique centrale, les activités diplomatiques de la république du Cameroun se déroulent dans l'espace CEMAC et dans l'espace CEEAC. On note en plus des relations multilatérales visant à faciliter la gestion concertée des ressources naturelles (CBLT, COMIFAC, CICOS, ABN).

- **La CEMAC** créée le 16 mars 1994 en remplacement de l'UDEAC regroupe 6 pays à savoir : le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, le Gabon, la Guinée-Equatoriale et le Tchad. Elle a pour principal objectif l'intégration des économies de la sous-région. Plus spécifiquement il s'agit de la mise sur pied d'un marché commun, de la stabilisation de la monnaie commune qu'est le franc CFA, la coordination des programmes de développement, l'harmonisation des politiques sectorielles, la répartition équitable des projets communautaires, la mise en place d'un dispositif sécuritaire afin de lutter contre la criminalité transnationale. Le Cameroun joue un rôle important dans le fonctionnement de cet espace sous régional grâce aux différents atouts dont il dispose : sa position stratégique (ouvert sur le golfe de Guinée et limitrophe aux cinq autres pays), son poids démographique qui représente 50% de la population de la CEMAC, son poids économique car produit 50% du PIB de la sous-région et dispose des grandes entreprises à dimensions sous régionales, sa diversité naturelle, son potentiel énergétique, des ressources humaines compétentes formées dans les universités camerounaises et étrangères.

- **La CEEAC** créée en octobre 1983 et son secrétariat général mis en place en janvier 1985, compte actuellement 11 Etats membres à savoir l'Angola, le Burundi, le Cameroun, le Centrafrique, le Congo, la Guinée Equatoriale, la RD Congo, le Rwanda, Sao Tome et Principe, le Tchad. Elle a pour but de promouvoir de renforcer une coopération harmonieuse et un développement équilibré et auto-entretenu dans les domaines de l'activité économique et sociale, de renforcer les étroites relations pacifiques entre les Etats membres.

- **La CBLT** (Commission du bassin du Lac Tchad) a été créée le 22 mai 1964 par la Convention de Fort-Lamy. Son siège est à Ndjamena au Tchad., la commission du bassin du lac Tchad est une structure permanente de concertation destinée à coordonner les différentes actions concernant le lac Tchad. Il s'agit du principal acteur chargé de la gestion durable et équitable du lac Tchad et des autres ressources en eaux partagées du bassin; la préservation des écosystèmes du bassin conventionnel du lac Tchad; la promotion de l'intégration ; la préservation de la paix et de la sécurité transfrontalières dans le bassin du lac Tchad. Elle réunit les représentants des États riverains du lac : le Cameroun, le Niger, le Nigéria et le Tchad. La République centrafricaine et la Lybie ont été intégrées comme membre respectivement en 1996 et en 2008. Le Soudan, l'Égypte, la République du Congo et la RD Congo sont des membres observateurs.

- **La COMIFAC** a pour base légale la Déclaration de Yaoundé de 1999 qui reconnaît que la protection des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo fait partie intégrante du processus de développement et réaffirme l'engagement des signataires (Cameroun, République du Congo, Gabon, Guinée Équatoriale, République Centrafricaine, Tchad) à travailler en collaboration pour promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo.

- **La CICOS** (Commission internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha) institution spécialisée de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) a été créée en 2000 et intègre la République Démocratique du Congo (RDC) qui contrôle près de 62% du bassin. La mission de la Commission est d'assister chacun des Etats concernés à garantir de la façon la plus efficace l'usage des voies de navigation par l'entretien et l'aménagement

- **L'Autorité du Bassin du Niger** (ABN) : l'Acte de Niamey relatif à la Navigation et la Coopération économique entre les Etats du bassin du Niger a été signé le 26 octobre 1963. Il a été remplacé par l'Accord de Niamey relatif à la Commission du Fleuve Niger et à la Navigation et aux transports sur le Fleuve Niger signé le 25 novembre 1964. La Commission du Fleuve Niger fut remplacée par l'Autorité du Bassin du Niger le 21 novembre 1980.

  Les Etats membres sont : le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, le Niger, le Nigeria et le Tchad.

Organismes d'intégration régionale et Organismes de bassin

Les corridors camerounais et le désenclavement des Etats sans littoral d'Afrique centrale

Le cadre réglementaire et juridique

L'activité de transport entre le port de Douala au Cameroun et N'Djamena au Tchad, Bangui en RCA est régie par un ensemble de textes et règlements qui relèvent des institutions nationales et internationales[18] . Nées de la volonté politique des pays de la CEMAC, désireux de renforcer leurs liens de solidarité et de fraternité par le développement harmonieux et concerté de leur système de transport, les corridors de transit et leur légalisation sont issues de la convention en matière de transport routiers entre le Cameroun et le Tchad signée le 13 avril 1999 et la convention en matière de transport routiers entre le Cameroun et la République Centrafricaine signée le 22 décembre 1999. Ces deux conventions se réfèrent à la Convention de la CNUCED du 8 juillet 1965 relative au commerce de transit des Etats sans littoral ainsi qu'aux Actes de l'UDEAC portant adoption de la Convention réglementant les transports terrestres en UDEAC du 19 décembre 1984, de la Convention Inter-Etats de Transport routier de Marchandises Diverses du 5 juillet 1996 qui visent à favoriser l'interconnexion terrestre entre ces pays. Ces deux conventions qui portent sur le transport routier transportant un fret en transit visent à :

- Fournir un accès à la mer aux pays enclavés de la sous-région (R.C.A et Tchad) ;
- Définir les itinéraires de transport des marchandises en transit ;
- Formaliser l'application de quotas de fret au départ de Douala entre transporteurs camerounais et des pays enclavés selon les clés suivantes :
  - Avec la Centrafrique : 60 % pour les transporteurs centrafricains et 40 % pour les transporteurs camerounais.
  - Avec le Tchad : 65 % pour les transporteurs tchadiens et 35% pour les transporteurs camerounais.
- Instituer une vignette spéciale pour les véhicules de transport international et un sauf Conduit international en sus de la lettre de voiture obligatoire pour chaque trajet effectué par un véhicule en transit;
- Déterminer des points uniques de contrôle qui doivent rassembler toutes les administrations qui doivent vérifier le transit des marchandises le long des itinéraires. L'objectif de ces points de contrôle était de limiter le nombre de points d'arrêt pour les véhicules.

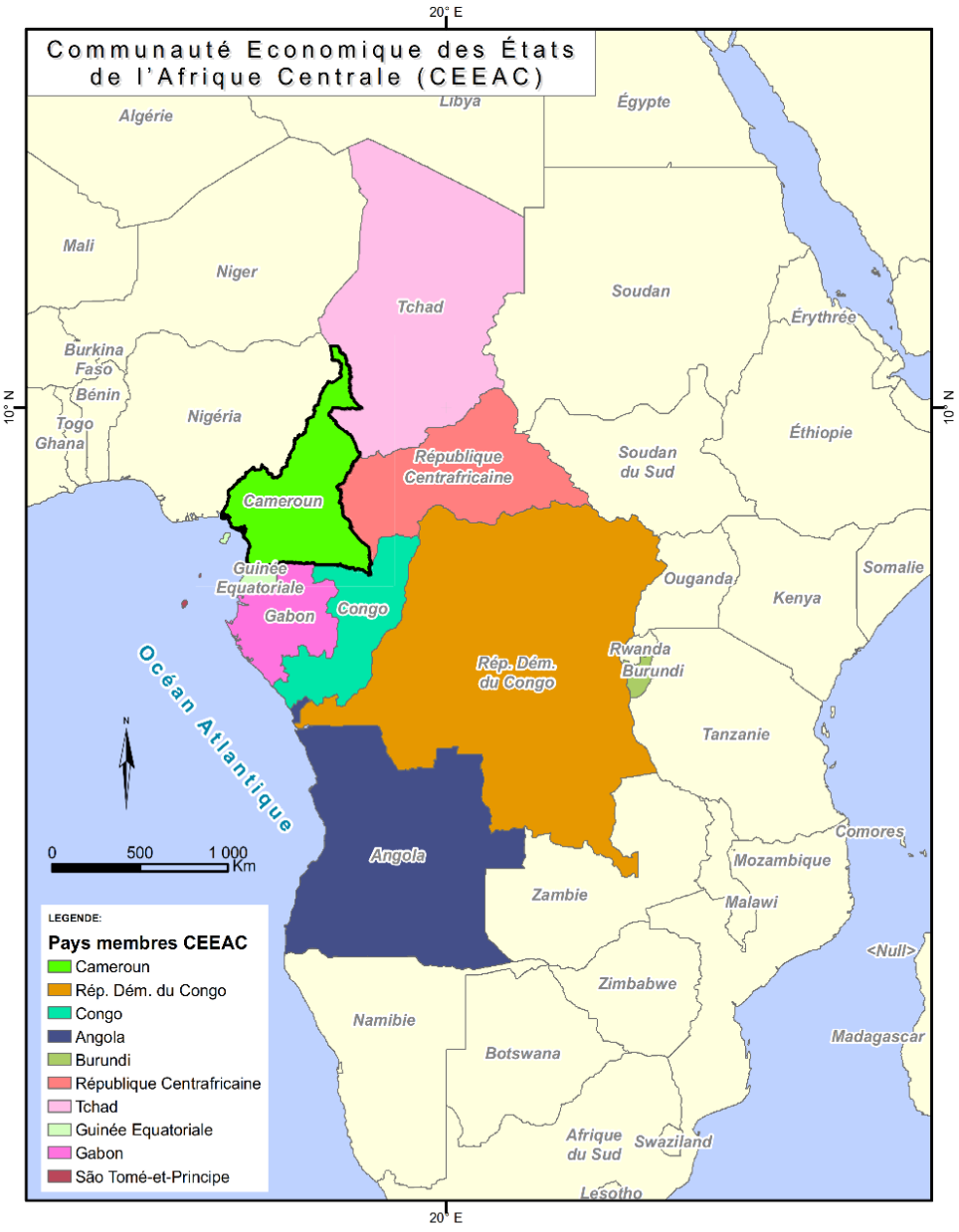
Les principaux corridors

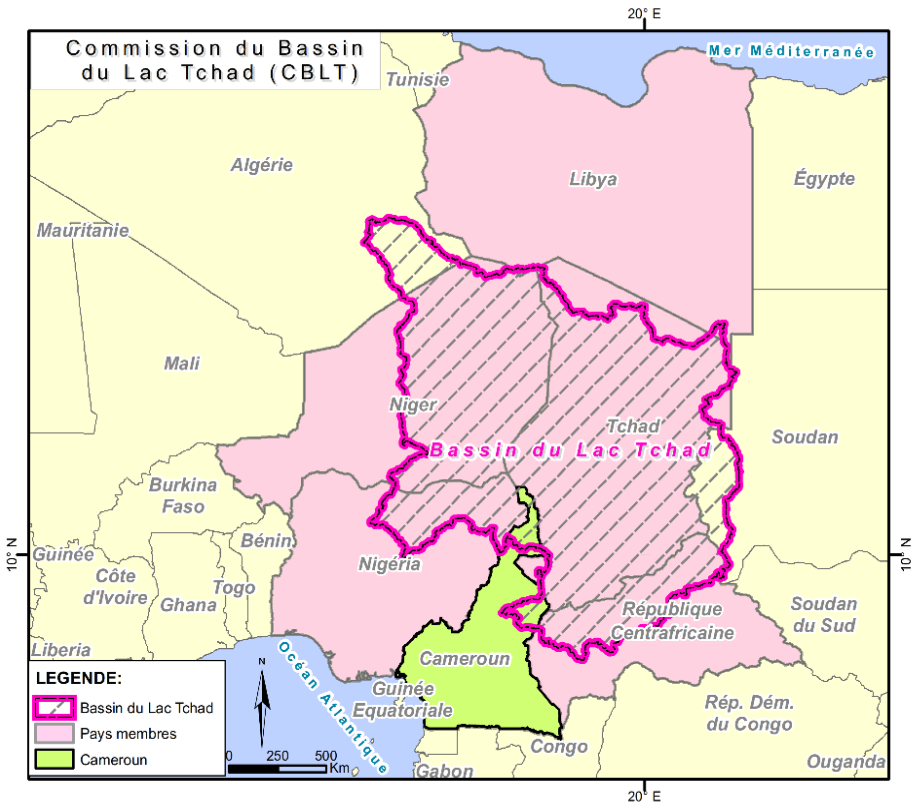
Le projet d'interconnexion des douanes de l'espace CEMAC a identifié plusieurs corridors de transit entre les Etats membres. Chaque corridor peut avoir plusieurs itinéraires (routier ou fluvial). Le Cameroun dessert ainsi à travers les corridors Cameroun-Tchad et Cameroun-RCA respectivement le Tchad et la République centrafricaine enclavés. Plusieurs itinéraires sont empruntés par les transporteurs routiers.

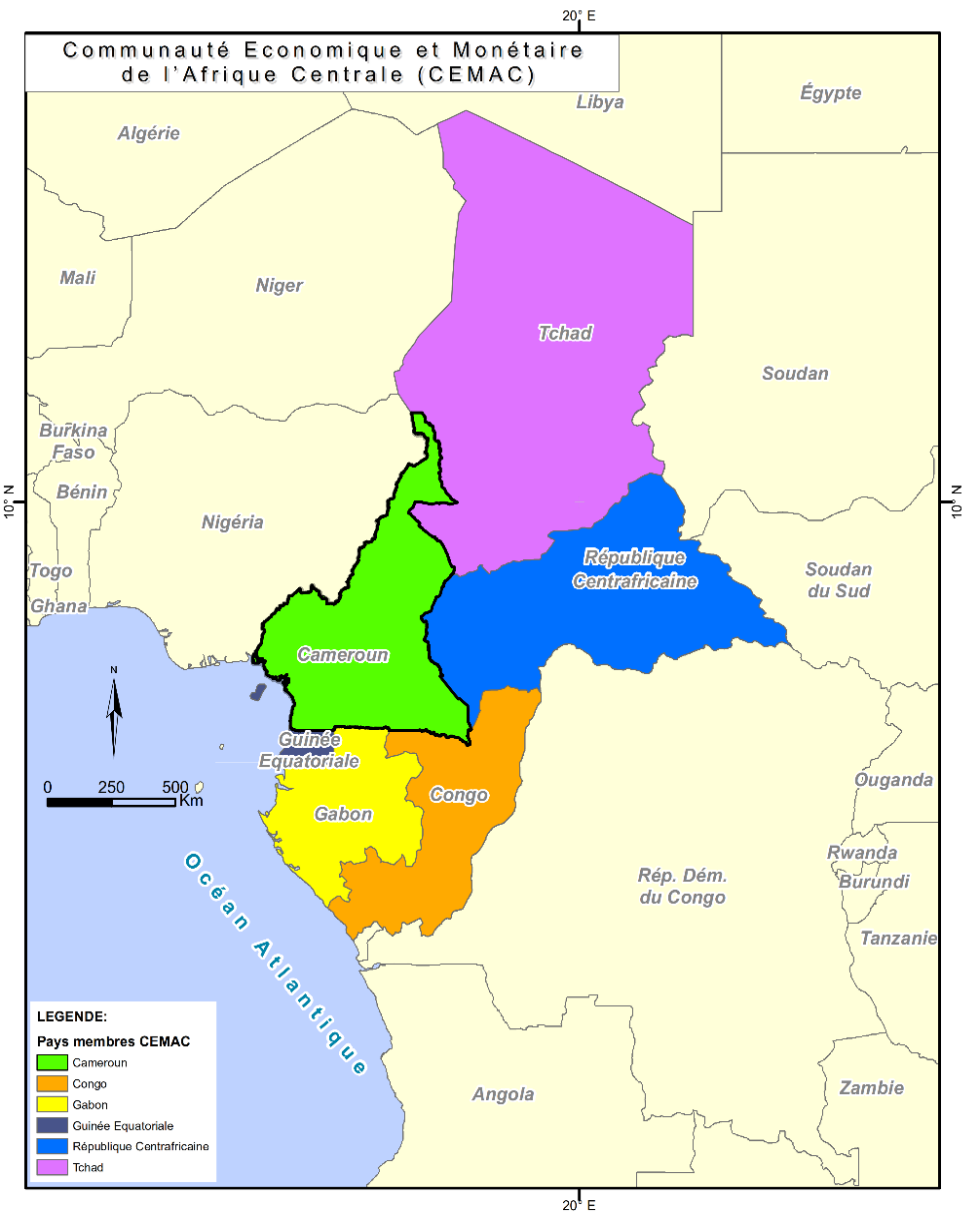
[18]La convention de la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED) du 08 juillet 1965 relative au commerce de transit des Etats sans littoral ; Les actes de l'Union Douanière des Etats de l'Afrique Centrale (UDEAC) relatifs à l'adoption de la convention réglementant les transports terrestres en UDEAC entériné le 19 décembre 1984 et de la convention Inter-Etats de transport routier de marchandises diverses signée le 05juillet 1996 (Acte 4/96-UDEAC-611-CE-3). Ce cadre a donné lieu à la Convention inter-États des transports routiers de marchandises diverses (CIETRMD).

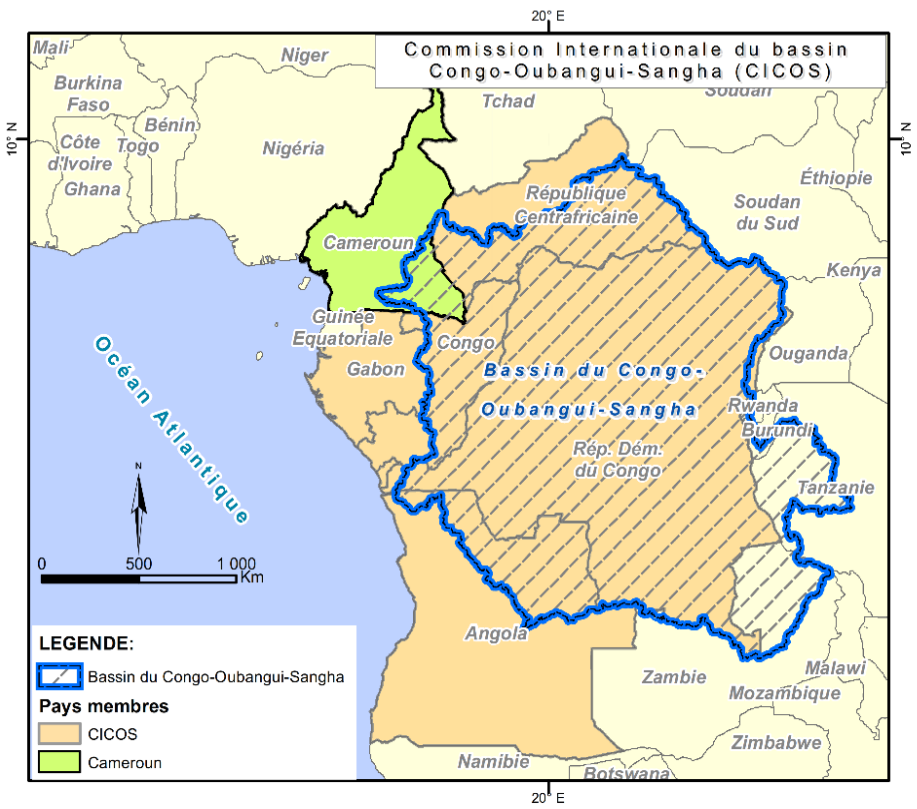
La Convention Bilatérale en matière de transport routier du 13 avril 1999 signée entre la République du Cameroun et la République du Tchad. La Convention Bilatérale en matière de transport routier du 22 décembre 1999 signée entre la République du Cameroun et la République Centrafricaine











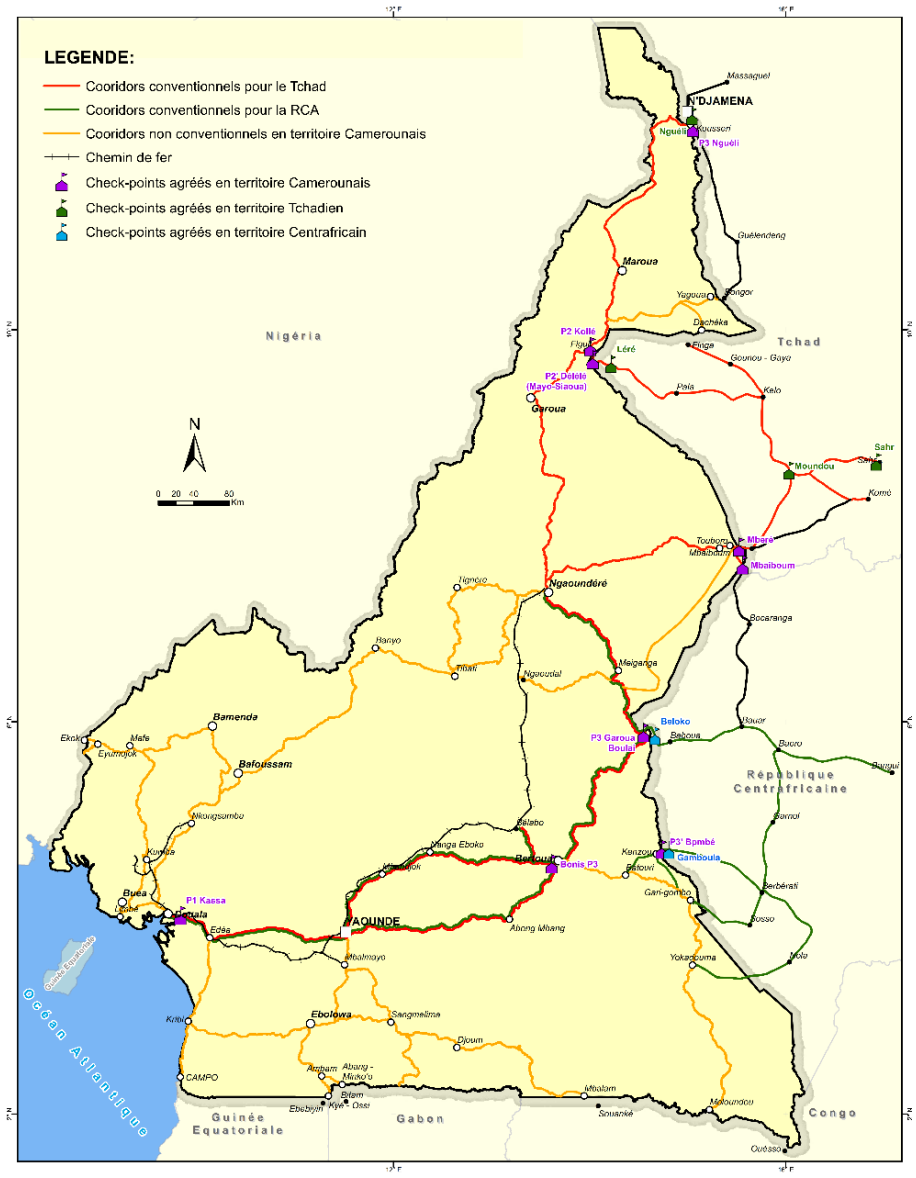
Source: ABN, CBLT, CICOS, CEEAC, CEMAC, ST2i Consulting

Carte 127 : Carte des organisations d'intégration régionale

Le corridor Cameroun-Tchad

Le corridor Cameroun Tchad est régi par la Convention Bilatérale en matière de transport routier du 13 avril 1999 signée entre la République du Cameroun et la République du Tchad. Cette convention précise son champ d'application et donne des précisions sur les types de véhicules devant opérer dans le système de transport de marchandises en transit en provenance et à destination du Tchad. En outre, il donne et précise les itinéraires tant sur le territoire camerounais que tchadien. Il comprend trois itinéraires qui sont :

- Douala-Ngaoundéré-Kousséri-N'Djamena (N'guéli) (Tchad);
- Douala -Yassa - Ngaoundéré -Touboro-Sarh (Tchad);
- Douala - Figuil - Moundou (Tchad).



Source : BGFT

Carte 128 : Itinéraires de transit sur les corridors Douala-N'Djamena et Douala-Bangui

Le corridor Cameroun-RCA

Le corridor Cameroun – RCA est régi par la Convention Bilatérale en matière de transport routier du 22 décembre 1999 signée entre la République du Cameroun et la République Centrafricaine. Cette convention précise son champ d'application, les types de véhicules devant opérer dans le transport de marchandises en transit à destination de la république Centrafricaine. Les itinéraires de transit en territoire camerounais, sur le territoire camerounais et sur le territoire centrafricain.

- Douala-Yaoundé-Nanga/Eboko-Bertoua-Garoua/Boulai ;
- Douala-Yaoundé-Abong/Mbang-Bertoua-Batouri-Kentzou ;
- Douala-Yaoundé-Bertoua-Batouri-Yokadouma-Ngoka, puis frontière centrafricaine.

La combinaison rail/route donne lieu à des tronçons presqu'identiques après Belabo:

- Douala-Belabo-Bertoua-Garoua Boulai ;
- Douala- Belabo-Bertoua-Batouri-Kentzou ; ou
- Douala-Ngaoundéré-Meiganga-Garoua/Boulai, puis frontière avec la Centrafrique.



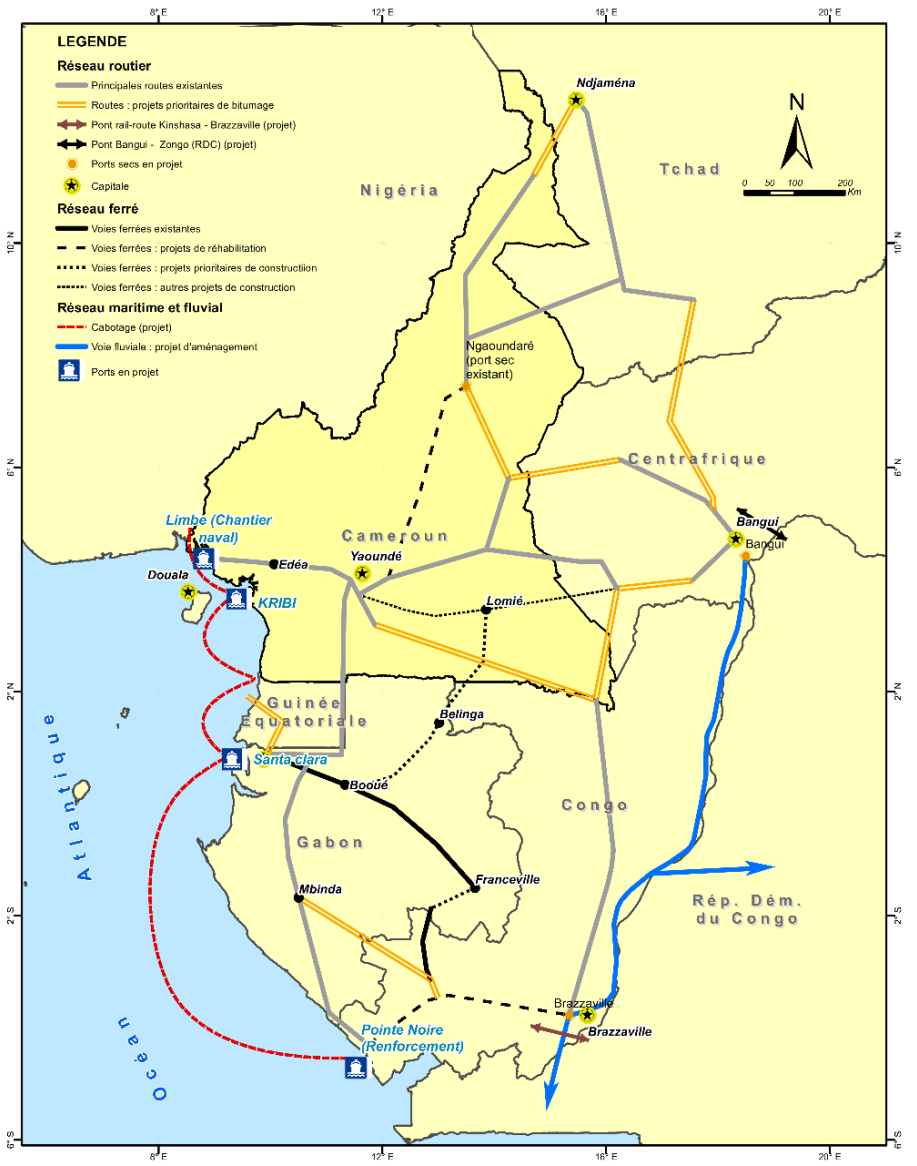
Source : Camrail

Carte 129 : Le Transcamerounais

Plusieurs investissements[19] financés avec l'appui des partenaires au développement notamment la Banque Africaine de Développement / Fonds Africain de Développement, l'Agence Française de Développement ont permis d'améliorer l'efficacité de la chaîne logistique de transports incluant les infrastructures routières, le chemin de fer et l'accessibilité le long des corridors Douala-N'Djaména et Douala-Bangui.

Plus spécifiquement au Cameroun, il s'est agi d'améliorer la sécurité routière sur les 240 km de la route entre Douala et Yaoundé; l'aménagement et le bitumage des sections de routes Garoua Boulai-N'Gaoundéré (253 km), de la voie de contournement de Kousséri (6 km) ainsi que 12 km de voirie dont 7 km à Meiganga et 5 km à Garoua Boulaï; le traitement sur 275 km des points critiques du tronçon Ngaoundéré-Garoua; la réhabilitation des 93 km du tronçon Garoua-Figuil ; le renouvellement de 125 km de voies ferrées entre Batchenga et Ka'a ainsi que l'acquisition de six voitures. En République Centrafricaine, on note l'aménagement et le bitumage de 154km de tronçons de routes entre Bouar et Garoua Boulaï ; l'entretien routier de la section de route Bangui-Bouar-et l'étude de la réhabilitation du tronçon Bouar-Baoro. Au Tchad, on relève la construction d'un pont à 2 voies d'une longueur de 230 ml sur le Logone à la frontière entre le Cameroun et le Tchad ; l'élargissement à 2x2 voies de 6 km de route entre Ngueli et Walia ; le renforcement des 0,5 km de route entre le carrefour de Walia et le nouveau pont de N'Djaména ; l'entretien sous contrat GENIS des 592 km entre N'Djaména et Touboro. On note par ailleurs la construction d'un pont sur le Logone entre Yagoua et Bongor. A cela, il faut ajouter l'interconnexion des systèmes douaniers SYDONIA et leur mise à niveau dans les trois pays (Cameroun, Tchad, RCA).

[19]*Fonds africain de développement, projet : programme de facilitation des transports sur les corridors Douala-Bangui et Douala-Ndjamena*



Source : Programme Economique Régional de la CEMAC

Carte 130 : Réseau routier intégrateur et prioritaire de la CEMAC

LE RÉGIME SPÉCIFIQUE DE TRANSIT PAR VOIE DE PIPELINE EN TERRITOIRE CAMEROUNAIS

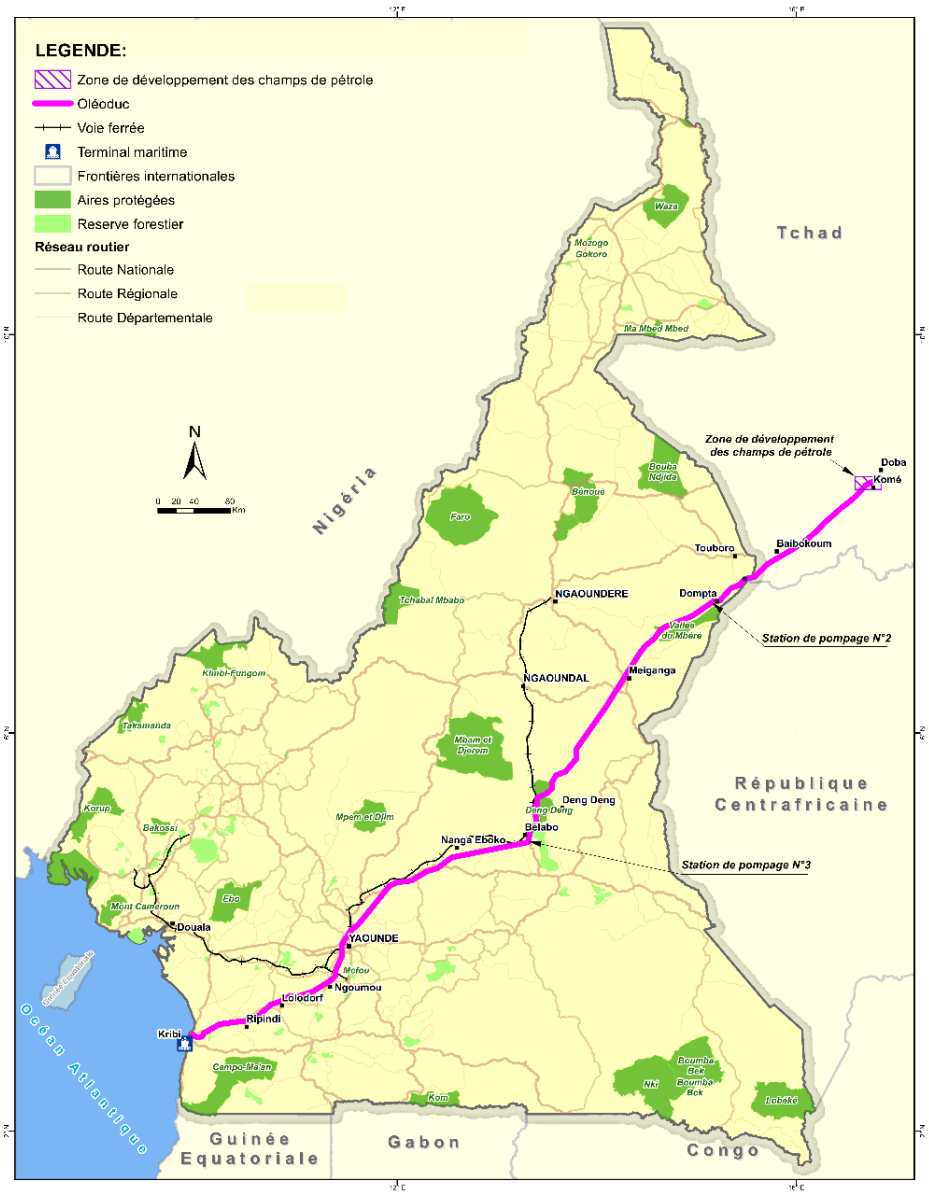
Le projet de pipeline Tchad-Cameroun, mené par le Consortium Exxon-Petronas-Chevron a coûté 3,72 milliards de dollars. Il comporte l'exploitation de 300 puits dans trois champs pétrolifères au Tchad et le transport du pétrole à travers un oléoduc souterrain s'étendant sur 1070 Km, dont 891 sur le territoire du Cameroun. En effet suite à l'accord-cadre signé le 31 janvier 1995 entre la République du Tchad, la République du Cameroun et le consortium et l´Accord du 8 février 1996 qui suggère une coopération et une concertation étroites pour la construction et l'exploitation du Système de Transport destiné à l'évacuation des hydrocarbures tchadiens, le tracé du pipeline est précisé comme passant par la région de Touboro et aboutit à la côte Atlantique en passant par ou à proximité de Meiganga, Belabo, Nanga-Eboko, Obala, Yaoundé, Ngoumou, Akono, Lolodorf et Bipindi[20] .

Une commission chargée de la surveillance de l'application des dispositions de l'Accord bilatéral a été prévue. Elle comprend cinq représentants de chacun des deux Etats et a tenu sa session inaugurale le 24 février 2005 à Yaoundé. Cette commission constitue la première instance de règlement des différends et la voie diplomatique ne lui succède que lorsque le différend n'a pas pu connaître une issue favorable.

Au total, pour l'année 2017 par exemple, 35796569 barils de pétrole ont transité par le Cameroun. Ce qui a généré un droit de transit de 26,88 milliards de FCFA.

LES GRANDS PROJETS DANS LA ZONE CEMAC

Le programme économique régionale et la vision à l'horizon 2025 de la CEMAC s'appuie sur trois principaux piliers que sont l'Energie (électricité, produits, raffinés de pétrole, engrais) ; les Mines et métallurgie (produits métalliques pour BTP, autres produits métalliques); les produits forestiers, agricoles et d'élevage (produits agricoles tropicaux transformés, produits d'élevage, ameublement et bois d'œuvre, produits d'aquaculture). En résumé, la CEMAC sera à l'horizon 2025, une triple puissance : une puissance énergétique, une puissance métallurgique et une puissance verte [21].



Source: Esso Exploration and Production Chad Inc

Carte 131 : Le tracé définitif du pipeline

La production d'électricité est le secteur phare du pilier énergétique.

La valorisation du potentiel de la CEMAC permettra d'atteindre une production de 25 000 MW en 2025, assurant l'autosuffisance de la CEMAC, et l'exportation de l'excédent, essentiellement vers le Nigéria et toute l'Afrique de l'Ouest.

Dans ce cadre, une cinquantaine de centrales de production d'électricité verra le jour, grâce en amont, à d'importants investissements dans l'aménagement des barrages hydroélectriques et un important investissement dans l'infrastructure de transport d'électricité, à travers trois lignes de transport à haute tension ce qui permettra d'approvisionner les pays de l'hinterland (Tchad, RCA, Nord du Nigéria).

Le gaz et les énergies renouvelables permettront dans le court terme de produire une électricité suffisante, le temps que les barrages hydroélectriques soient réalisés et entrent en exploitation.

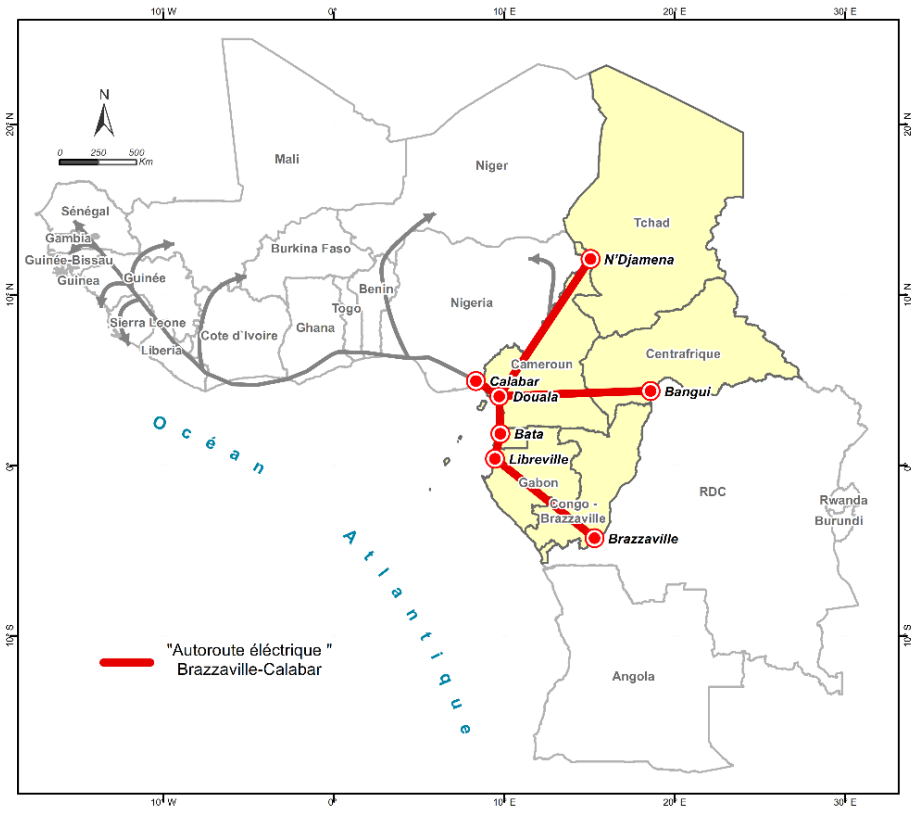
Tableau 130 : Projets répertoriés d'électricité thermique (centrales gaz) dans la zone CEMAC

FILIERES	PROJETS	PUISSANCE (MW)	LOCALISATION	ECHEANCE
Electricité	Centrale gaz de Kribi	150	Cameroun	2010
Electricité	Centrale gaz de Pointe Noire	450	Congo	2010
Electricité	Centrale gaz de Limbé	400	Cameroun	2020

Source : CEMAC

[20]BITSE EKOMO Christophe Bertrand, La côte atlantique du Cameroun et les Etats sans littoral d'Afrique centrale : évolution et défis de la question d'accès à la mer, Ocean and Law of the sea, Division for ocean affairs and the law of the sea office of legal affairs, the United Nations New York, 2008

[21]Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale, Programme Economique Régional de la CEMAC : CEMAC 2025 : Vers une économie régionale intégrée et émergente, Volume 2 : Volume de référence, Octobre 2009



Source : Programme Economique Régional de la CEMAC

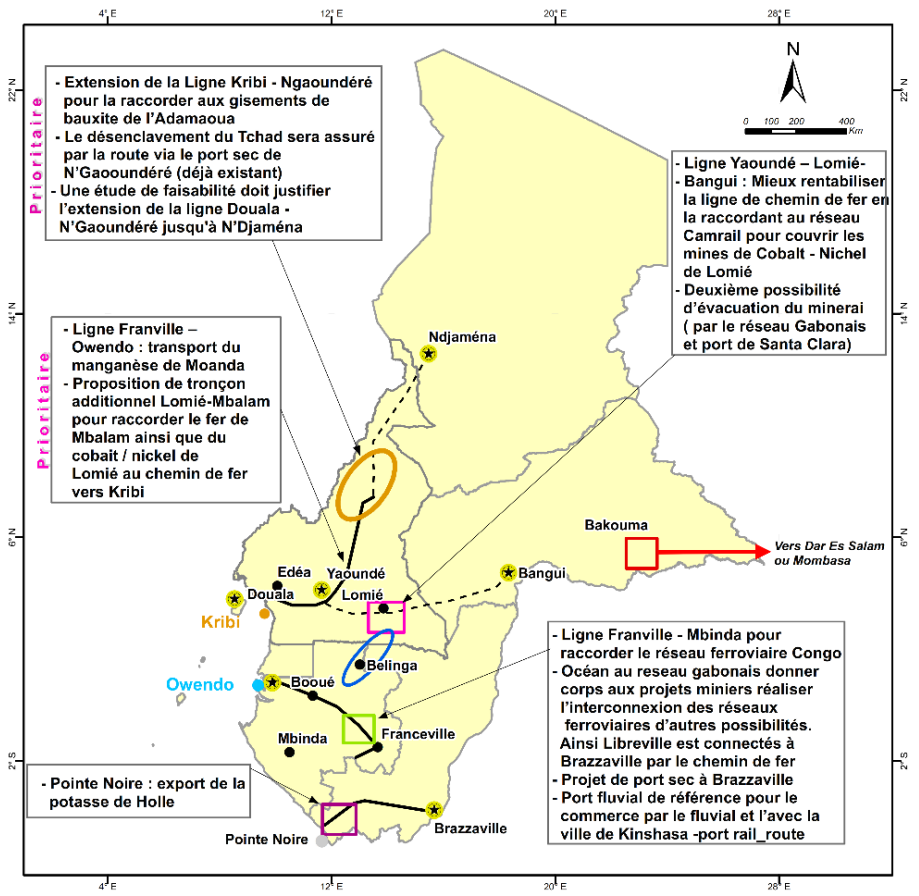
Carte 132 : Les Grands projets d'hydroélectricité dans la zone CEMAC

FILIERES	PROJETS	PUISSANCE (MW)	LOCALISATION	ECHEANCE
Electricité	Projet Biomasse	750	CEMAC	2010-2015
Electricité	Projet solaire Thermique	500	CEMAC	2020

Source : CEMAC

La CEMAC puissance métallurgique

La CEMAC puissance métallurgique se construira avec les grands groupes Miniers prêts à s'engager dans un partenariat pour une valorisation locale de la matière première.



Source : Programme Economique Régional de la CEMAC

Carte 133 : Grands projets dans les mines et la métallurgie dans la zone CEMAC

Tableau 131 : Grands projets d'hydroélectricité dans la zone CEMAC

FILIERES	PROJETS	PUISSANCE (MW)	LOCALISATION	ECHEANCE
Electricité	Barrage hydroélectrique Boali 2 et Boali 3 Extension	20	Centrafrique	2010
Electricité	Barrage hydroélectrique de Imboulou	120	Congo	2010
Electricité	Barrage hydroélectrique de Natchigal	300	Cameroun	2015
Electricité	Barrage de retenue de Lom Pangar	130	Cameroun	2015
Electricité	Barrage hydroélectrique de Lancreno	64	Centrafrique	2015
Electricité	Barrage hydroélectrique de Dimoli	180	Centrafrique	2015
Electricité	Aménagements hydroélectriques divers	75	Centrafrique	2015
Electricité	Barrage hydroélectrique du Grand Poubara	160	Gabon	2015
Electricité	Barrage hydroélectrique de Djibloho	120	Guinée Equatoriale	2015
Electricité	Barrage hydroélectrique de Songmbengue	1 000	Cameroun	2017
Electricité	Barrage hydroélectrique Song Ndong	280	Cameroun	2020
Electricité	Barrage hydroélectrique de Meme'ele	200	Cameroun	2020
Electricité	Barrage hydroélectrique de Kikot	500	Cameroun	2020
Electricité	Barrage hydroélectrique de Warak	75	Cameroun	2020
Electricité	Barrage hydroélectrique de Chollet	600	Congo	2020
Electricité	Barrage hydroélectrique de Liouesso	13	Congo	2020
Electricité	Barrage hydroélectrique de Sounda	1 000	Congo	2020
Electricité	Barrage hydroélectrique de Mourala	50	Congo	2020
Electricité	Barrage hydroélectrique de loufoulakari	60	Congo	2020
Electricité	Barrage hydroélectrique de Djoué II	13	Congo	2020
Electricité	Projets Hydroélectricité additionnels	11 531	CEMAC	2025

Source : CEMAC

Tableau 132 : Grands projets dans les mines et la métallurgie dans la zone CEMAC

FILIERES	PROJETS	LOCALISATION	ECHEANCE
Mines et métallurgie	Extension de l'unité de production d'aluminium d'Edéa (400 000 tonnes)	Cameroun	2015
Mines et métallurgie	Usine métallurgique de Moanda (manganèse métal, silico-manganèse)	Gabon, Cameroun	2015
Mines et métallurgie	PME et MPE de commerce et de services de matériaux de construction, de cuisine	CEMAC	2015
Mines et métallurgie	Pôle de transformation de l'aluminium (profilés, bacs alu, armatures, ustensiles de cuisine)	Cameroun	2016
Mines et métallurgie	Usine de production d'aluminium (port de KRIBI)	Cameroun	2018
Mines et métallurgie	Usine sidérurgique (production de minerai directement réduit, acier et alliages de fer)	Gabon, Cameroun	2020
Mines et métallurgie	Pôle de transformation fer (matériaux de construction BTP)	Gabon, Cameroun	2020

Source : CEMAC

La CEMAC « Puissance verte »

La CEMAC « Puissance verte » se fera grâce à un aménagement durable et une pleine valorisation du potentiel économique des espaces forestiers et agricoles.

Au niveau des filières de l'économie verte (économie forestière, agriculture et industries agroalimentaires, élevage et pêche), le potentiel diversifié sera pleinement valorisé, dans une optique de gestion durable des ressources et de préservation de l'environnement, ainsi que d'une reconnaissance internationale de la forêt du bassin du Congo comme puits majeur de carbone, accompagné d'une juste rémunération de ce rôle.

Tableau 133 : Grands projets dans l'agro-industrie, l'élevage, la pêche et l'aquaculture

FILIERES	PROJETS	LOCALISATION	ECHEANCE
Elevage et Pêche	Pôles de développement filières d'élevage intensif (aviculture, élevage porcin)	Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale	2015
Economie forestière	Plateformes nationales de transformation du bois et de valorisation des PFNL	CEMAC	2017
Agriculture et Agro-industries	Pôles de produits agricoles tropicaux de plantation	Cameroun, Centrafrique, Congo	2020

Représentations diplomatiques et consulaires

Diplomatie et coopération régionale

Le Cameroun est l'un des rares pays de la planète à faire partie en même temps de la Francophonie, du Commonwealth et de l'Organisation de la Conférence Islamique. Depuis 1982, sous l'impulsion et l'orientation du président de la République, Paul BIYA, chef de la diplomatie, le Cameroun a élargi le cercle de ses partenaires à travers le monde par l'établissement de nouvelles relations diplomatiques et le renforcement de sa présence grâce à la création ou à la réouverture de plusieurs missions consulaires. Le Cameroun compte à ce jour, 37 consulats (25 consulats honoraires, 6 consulats d'État et 6 consulats généraux) répertoriés à travers les cinq continents [22].

Le Cameroun est membre des Organisations internationales suivantes : l'Organisation des Nations Unies (ONU) ; l'Union Africaine (UA) ; la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) ; la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) ; l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) ; le Commonwealth ; l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI).

Au plan multilatéral, le Cameroun entretien de fructueuses relations de coopération avec les Institutions ci-après : l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ; le Fonds Monétaire International (FMI) ; la Banque Mondiale (BM) ; l'Agence Multilatérale de Garantie des Investissements ; l'Union Européenne (UE).

PROMOTION DE L'IMAGE DU CAMEROUN ET ATTRACTIVITE DES INVESTISSEURS

Promotion de l'image du Cameroun

Politique étrangères et « soft power »

La politique étrangère du Cameroun est fortement influencée et soutenue par son modèle politique, économique et culturel qui font du Cameroun un pays respecté tant au niveau sous régional, continental que mondial. Le modèle politique construit sur les valeurs démocratiques fait du Cameroun un havre de paix dans une sous-région secouée par de nombreux soubresauts sociopolitiques. Le respect des libertés humaines constitue un gage de paix et de sécurité. Le modèle culturel qui se caractérise par la diversité ethnolinguistique, religieuse et par le bilinguisme favorisant la cohésion sociale, est une référence en Afrique et dans le monde. Le sport contribue énormément à la promotion de l'image du Cameroun et au renforcement de son influence sur la scène internationale. Le modèle économique libéral pratiqué au Cameroun et les efforts visant à améliorer l'environnement des affaires participent à la multiplication des accords économiques avec les différentes entités étatiques et autres organisations internationales

Le cadre juridique des incitations en faveur des investissements directs étrangers

Le cadre juridique des incitations en faveur des investissements privés au Cameroun est régi par la loi N°2017/015 du 12 juillet 2017 modifiant et complétant la loi N°2013/004 du 18 avril 2013. Cette loi fixe les incitations à l'investissement privé en République du Cameroun, applicable aux personnes physiques ou morales camerounaises ou étrangères, résidentes ou non-résidentes, au titre de l'exercice de leurs activités ou de leur participation au capital des sociétés camerounaises, en vue d'encourager l'investissement privé et d'accroître la production nationale. Les incitations sont accordées à l'investisseur pendant les phases d'installation et d'exploitation

Attractivité des investisseurs

Implantation des investisseurs privés étrangers : cadre juridique

Dès son accession à l'indépendance, le Cameroun s'est doté d'un code d'investissement régi par la loi du 6 avril 1964 et modifiée par la loi du 10 juin 1966. En 1984, un nouveau code des investissements est adopté pour favoriser le développement des PME. Le Code des Investissements applicable aujourd'hui à l'activité économique au Cameroun a été institué par l'Ordonnance du 08 novembre 1990, modifiée par l'Ordonnance du 24 janvier 1994. Ce code comporte le régime de base, le régime des Petites et Moyennes Entreprises, le régime des entreprises stratégiques et le régime de réinvestissement pour les entreprises existantes et en fonctionnement adaptés à la réforme douanière survenue dans l'UDEAC devenue CEMAC. Le Régime de la Zone Franche Industrielle complète le Code des Investissements et concerne uniquement les entreprises tournées vers l'exportation. Sur le plan législatif et réglementaire, le régime de zone franche industrielle est organisé par l'Ordonnance du 29 janvier 1990, ratifiée par la loi du 10 août 1990. L'arrêté du 28 décembre 1990 détermine les modalités d'application.

L'environnement des affaires au Cameroun

Environnement de l'investissement

Selon l'indice Doing-Business, le Cameroun est passé de 173/183 pays en 2011 à 166/190 pays en 2019, il se classe au 39e rang africain, ce qui montre une légère amélioration en matière d'environnement des affaires au Cameroun. Il s'agit d'une évaluation de l'environnement des affaires en s'appuyant sur 10 référents classiques : création d'entreprises, obtention d'un permis de construire, raccordement à l'électricité, transfert de propriété, obtention de prêts, protection des investisseurs minoritaires, paiement des taxes et impôts, commerce transfrontalier, exécution des contrats, règlement de l'insolvabilité.

Encadré 30 : Environnement de l'investissement

Les avantages fiscaux des zones et points francs industriels, des codes miniers, gazier et pétrolier et avantages liés aux régimes du réinvestissement, du secteur boursier, et des Centres de Gestion Agréés (CGA).

Dans le souci de promouvoir et soutenir l'investissement, la législation fiscale en vigueur au Cameroun a aménagé un certain nombre de régimes incitatifs.

Les incitations de portée générale

Le régime du réinvestissement

Ce régime vise essentiellement à encourager les entreprises qui réinvestissent leurs bénéfices dans le renouvellement de leur outil de production. Seuls sont concernées les entreprises opérant dans les secteurs industriel, agricole, forestier, touristique, minier ou des NTIC.

Le régime fiscal du secteur boursier

Ce régime vise à encourager les entreprises à aller sur le marché financier afin de favoriser la modernisation et la transparence des entreprises ; la mobilisation d'une épargne pour le financement long de l'économie.

Les régimes du code des investissements et des zones franches

Ces régimes réservent un traitement fiscal préférentiel aux entreprises agréées qui réalisent des investissements productifs au Cameroun.

Les avantages consacrés ici sont l'exonération des droits d'enregistrement et de mutation ; la réduction de 50% de l'Impôt sur les Sociétés (IS), de l'IRPP et de l'IRCM ; le report sur les résultats des 05 exercices suivants, du déficit résultant de l'imputation des amortissements normalement comptabilisés pendant les trois (03) premiers exercices ; la réduction d'un montant non reportable égal à 0,5% de la valeur FOB des produits manufacturés.

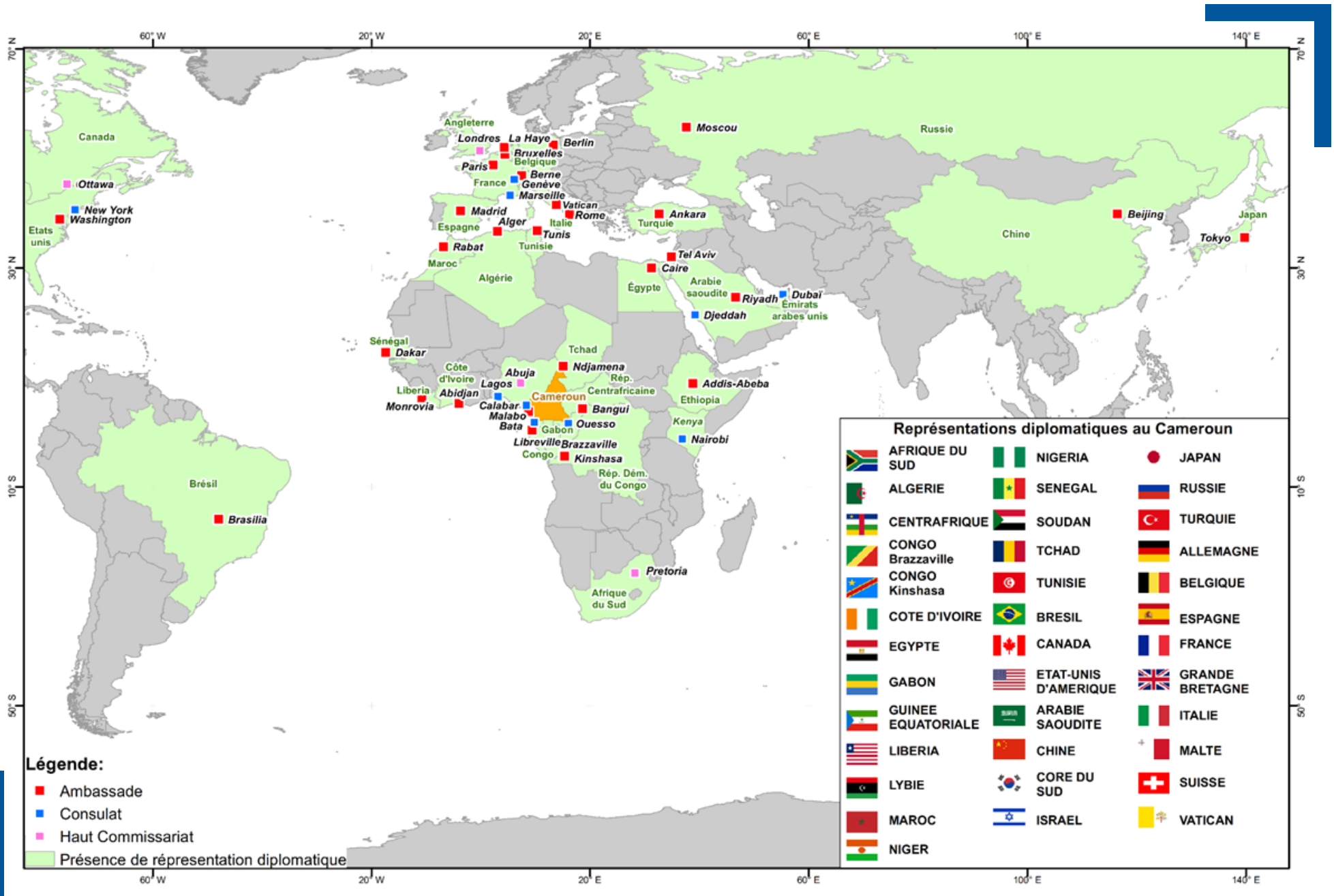
Les incitations sectorielles

Les régimes des codes sectoriels :

Ces différents régimes s'inscrivent dans le cadre de la promotion des activités du secteur extractif. Il s'agit plus précisément des avantages visés dans les différents codes dudit secteur de l'économie extractive, que sont **le régime du code minier ; le régime du code pétrolier ; le régime du code gazier.**

Les avantages accordés aux adhérents des CGA en matière fiscale : un abattement de 50% du bénéfice imposable ; la tenue de leur comptabilité par un professionnel agrée du CGA ; une assistance technique permanente d'un Inspecteur des Impôts dans le suivi de leurs obligations fiscales.

[22] *https://www.prc.cm/fr/le-cameroun/89-diplomatie*



Source : MINREX, Année 2019, ST2i Consulting

Carte 134 : Représentations diplomatiques, ambassades, consulats, délégations et hautes représentations du Cameroun à l'étranger

CAMEROON	
Ease of doing business rank (1-190)	166
Starting a business (rank)	92
Score for starting a business (0-100)	86.26
Procedures (number)	5.5
Time (days)	13.5
Cost (% of income per capita)	24.8
Minimum capital (% of income per capita)	12.1
Dealing with construction permits (rank)	132
Score for dealing with construction permits (0-100)	62.04
Procedures (number)	15
Time (days)	135
Cost (% of warehouse value)	13.4
Building quality control index (0-15)	13.0
Getting electricity (rank)	129
Score for getting electricity (0-100)	61.04
Procedures (number)	4
Time (days)	64
Cost (% of income per capita)	1 552.7
Reliability of supply and transparency of tariffs index (0-8)	0
Registering property (rank)	176
Score for registering property (0-100)	37.93
Procedures (number)	5
Time (days)	81
Cost (% of property value)	18.7
Quality of land administration index (0-30)	7.0

La note moyenne de la « facilité de faire des affaires » au Cameroun est de 47,78%, soit une évolution de 0,83 point par rapport à l'année précédente grâce aux reformes apportées.

En scrutant les différents indicateurs retenus, on constate que des efforts considérables ont été faits dans plusieurs domaines notamment les procédures de création des entreprises (86,26/100) et dans une certaine mesure celles relatives à l'obtention d'un permis de construire (62,04/100) et au raccordement à l'électricité (61,04/100).

En matière de gouvernance, selon les indicateurs de gouvernance dans le monde, la perception de la qualité de la réglementation et l'efficacité de l'administration au Cameroun s'est améliorée au cours des vingt dernières années, pour s'approcher de la moyenne de l'Afrique subsaharienne. Le Cameroun a pris des mesures pour s'attaquer à la corruption et s'est doté d'institutions clés de lutte contre la corruption :

- La constitution de 1996 prévoit l'obligation, pour les mandataires élus et nommés, de déclarer leurs biens et patrimoine (article 66); obligation qui a été transposée en loi en 2006.
- En 2016, un nouveau code pénal a été adopté, qui internalise certaines des infractions visées par la convention de Mérida.
- Après l'entrée en vigueur, en 2006, de la convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC), le Cameroun a créé l'Agence nationale d'investigation financière (ANIF) la cellule de renseignement financier du pays et la Commission nationale anti-corruption (CONAC) pour compléter les institutions existantes.
- La direction générale des douanes a également pris des mesures en instaurant : un code de conduite, une ligne téléphonique pour dénoncer les cas de corruption et un comité indépendant de promotion de l'éthique et de la gouvernance.

Tableau 134 : Classement Doing business du Cameroun relativement à quelques indicateurs en 2018 et 2019

Indicateurs	RANG 2018	RANG 2019	SCORE 2018	SCORE 2019
Global	163	166	47.23	47,78
Création d'entreprise	122	92	82.39	86.26
Obtention d'un permis de construire	140	132	59.74	62.04
Raccordement à l'électricité	**121**	129	60.35	61.04
Transfert de propriété	176	176	37.33	37.93
Obtention de prêts	**68**	73	**60.00**	60.00
Protection des investisseurs minoritaires	138	140	41.67	41.67
Paiement des taxes et impôts	183	182	36.34	36.34
Commerce transfrontalier	186	186	15.99	15.99
Exécution des contrats	162	166	41.76	39.91
Règlement de l'insolvabilité	125	127	36.73	36.63

Source. Banque Mondiale, 2019

Modernisation du cadastre et au climat des affaires

Il s'agit de renforcer la gouvernance dans la gestion foncière et domaniale à travers la modernisation du cadastre dans les villes, chefs-lieux de régions du pays et la révision du cadre législatif, réglementaire et institutionnel lié au foncier.
Grâce à la BAD, Le Projet d'appui à la modernisation du cadastre et au climat des affaires (PAMMOCCA) participe à

- l'amélioration du plateau technique des services du cadastre ;
- la dématérialisation de la gestion des titres fonciers ;
- la densification du réseau de géodésie ;
- la mise à niveau du personnel des administrations en charge de la gestion foncière et domaniale ;
- la formation de cadres diplômés spécialisés en gestion foncière et domaniale dans les grandes écoles (ENAM, Ecole de travaux publics) ;
- le renforcement de l'Agence de promotion des investissements (API) et sa dotation d'un accès aux bases de données des réserves foncières agricoles, industrielles et commerciales ;
- la sensibilisation des différents acteurs sur le droit foncier.

Les mesures fiscales incitatives de droit commun

Il s'agit des mesures d'allègement des charges fiscales bénéfiques à toutes les entreprises sous certaines conditions. Les mesures fiscales incitatives de droit commun associent les mesures communes aux investissements nationaux et étrangers, et les mesures propres au groupe de sociétés.

Les mesures fiscales communes à l'implantation des investisseurs nationaux et étrangers sont celles qui visent non seulement à attirer les investissements directs étrangers, mais aussi à encourager les investisseurs nationaux. Ces mesures sont de façon globale les allègements visant la réduction de la charge fiscale (les exonérations liées à la création d'entreprises, les avantages liés à l'exploitation de l'entreprise) et l'allègement du coût de discipline fiscale.

Amélioration du climat des affaires

Pour faire du secteur privé le principal moteur du développement économique, **la SND30** a mis l'accent sur l'amélioration du climat des affaires en proposant plusieurs mesures pouvant avoir un impact positif direct sur l'investissement et l'entrepreneuriat. Il s'agira notamment de: lutter contre toutes les entraves administratives, fiscalo-douanières et judiciaires au développement des activités économiques ; améliorer le dispositif des incitations à l'investissement privé pour renforcer l'attractivité économique ; et d'alléger les coûts et les procédures liées à la disponibilité foncière.

Ces mesures tendent à améliorer la mobilisation de l'épargne nationale pour le financement du secteur privé ; de lever les principaux obstacles qui pèsent sur l'éclosion des partenariats public-privé ; de promouvoir l'utilisation des produits locaux, notamment par le biais de la commande publique et le label « Made in Cameroon » au niveau de la production et la distribution des biens et services en accordant des facilités spécifiques aux producteurs locaux ; d'implémenter les réformes du secteur bancaire en vue d'alléger les procédures et conditionnalités et faciliter l'obtention des crédits ; et enfin, la poursuite de l'assainissement du climat des affaires et l'amélioration de la compétitivité de l'économie à travers la mise à niveau de la zone industrielle de Douala. L'efficacité des cadres de concertation entre l'Etat et le secteur privé sera renforcée par le suivi de l'effectivité de la mise en œuvre de leurs recommandations.

Les mesures fiscales particulières de soutien à l'investissement privé

Les incitations fiscales et douanières de la Loi du 18 avril 2013 fixant les incitations à l'investissement privé en République du Cameroun sont de deux ordres :

- Les avantages fiscaux et douaniers liés à l'implantation des entreprises nouvelles sont accordés selon que les investisseurs se trouvent en phase d'installation ou en phase d'exploitation. Les mesures incitatives spécifiques aux secteurs prioritaires et aux entreprises existantes.

- Les avantages fiscaux des zones et points francs industriels : le régime de la Zone Franche vise à promouvoir de nouveaux investissements, à faciliter le développement des exportations et la création de nouveaux emplois au Cameroun. Le Régime de la Zone Franche[23] Industrielle est organisé par l'Ordonnance du 29 janvier 1990, ratifiée par la loi du 10 août 1990. Et par l'arrêté du 28 décembre 1990.
  - Avantages fiscaux et douaniers : exonération totale de tout impôt et taxes sur une période de 10 ans à partir du début des activités ; imposition à un taux global de 15% sur les bénéfices à partir de la 11è année ; exonération à perpétuité de tous impôts et taxes de douane.
  - Avantages commerciaux : exonération de toutes licences, autorisation ou limitation de quotas à l'export comme à l'import, absence de contrôle des prix et marges bénéficiaires ;
  - Avantages en matière de transaction financière : possibilité d'ouvrir des comptes en devises étrangères ; absence de restriction sur les opérations de vente, d'achat de devises étrangères, droit de transfert vers l'étranger des bénéfices réalisés. Toutefois, 25% doivent être réinvestis au Cameroun.
  - Concessions liées au travail : non-assujettissement au barème des salaires qui peuvent être arrêtés selon la productivité ; droit à la négociation libre des contrats du travail ; droit d'acquisition automatique des permis de travail pour les travailleurs expatriés (25% des salaires doivent cependant être payés aux nationaux).
  - Autres avantages : possibilité d'exploiter un réseau privé d'électricité et de télécommunication dans la zone franche industrielle.

Les mesures propres aux investisseurs étrangers et Groupes de sociétés

Sur le plan juridique, l'article 173 de l'Acte uniforme OHADA sur le droit des sociétés commerciales et des GIE définit le groupe de sociétés comme l'ensemble formé par des sociétés unies entre elles par des liens divers qui permettent à l'une de contrôler les autres. Il s'agit des sociétés juridiquement indépendantes les unes des autres contrairement aux établissements stables[24] . Les mesures propres aux investisseurs étrangers et groupes de sociétés se décomposent en imposition des IDE sous forme d'établissement stable et en régime des sociétés mères et filiales.

- L'imposition des IDE sous forme d'établissement stable : ce sont des avantages fiscaux destinés à promouvoir les IDE sous forme d'établissement stable par la limitation des doubles impositions des revenus auxquelles ils sont confrontés (ceci à travers les méthodes d'exonération[25] et d'imputation) et, par les incitations fiscales introduites par les avenants à la convention fiscale internationale France-Cameroun.
- Le régime des sociétés mères et filiales porte sur la déduction des dividendes perçus des filiales et l'imputation de l'IRCM en cas de redistribution.

Les mesures incitatives liées aux activités extractives et opérations spécifiques

Il s'agit plus précisément des avantages visés dans les différents codes dudit secteur de l'économie extractive, que sont :

- le régime du code minier qui accorde des avantages à toute entreprise ou société de recherche ou d'exploitation minière qui exerce ses activités en conformité avec les dispositions du code minier ;
- le régime du code pétrolier qui confère des mesures fiscales incitatives aux entreprises pétrolières pour leurs activités de recherche, d'exploration et de production ;
- le régime du code gazier qui reconnaît aux opérateurs des activités du secteur d'importants avantages fiscaux dans leur phase d'installation et dans leur phase d'exploitation.

Les avantages octroyés par ces régimes sont essentiellement :

- l'exonération de patente durant les deux premières années ;
- la réduction progressive du taux de l'Impôt sur les sociétés des entreprises concernées ;
- la réduction d'impôt sur le revenu ;
- la consécration d'un amortissement accéléré pour les immobilisations ;
- l'exonération de TVA pour les matériels acquis sur le marché local ;
- enregistrement sur les actes et conventions ;
- l'exonération de TVA sur les activités de recherche et de production en matière pétrolière ;
- l'exonération des dividendes versés aux associés des sociétés pétrolières.

Les régimes des marchés publics, des contrats de partenariat, du réinvestissement, du secteur boursier et des Centre de Gestion Agréé (CGA)[26]

Les avantages fiscaux liés aux régimes des marchés publics et des contrats de partenariat public-privé[27]

- Les avantages fiscaux liés au régime des marchés publics : Les marchés publics sont conclus toutes taxes comprises. Ils sont soumis aux impôts, droits et taxes prévus par la législation en vigueur à la date de leur conclusion, notamment la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et les droits d'enregistrement. En aucun cas, les marchés entièrement financés sur ressources propres de l'Etat ne feront l'objet d'une exonération de droits et taxes ou d'une prise en charge desdits droits et taxes par l'Etat.
- Les avantages fiscaux liés au régime des contrats de partenariat public-privé : le contenu des mesures fiscales incitatives relatives aux contrats de partenariat varie selon que l'on se situe en phase de conception et de réalisation ou en phase d'exploitation. En phase de conception et de réalisation : la prise en charge par le budget de la personne publique contractante de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) relative aux importations et aux achats locaux de matériels ; l'enregistrement gratis des conventions et actes passées par le cocontractant de la personne publique dans la phase de la réalisation du projet d'investissement. En phase d'exploitation, le cocontractant de la personne publique bénéficie d'une décote de cinq points en principal sur le taux d'impôt sur les sociétés durant les cinq premières années d'exploitation, les conventions et actes passés par le cocontractant sont enregistrés gratis durant les cinq premières années d'exploitation, le déficit fiscal au terme d'un exercice peut être reporté successivement jusqu'au cinquième exercice qui suit celui de sa réalisation. Des avantages douaniers sont accordés uniquement en phase de construction et d'installation.

Les avantages fiscaux liés aux régimes du réinvestissement, du secteur boursier, et des Centres de Gestion Agréés (CGA) :

- Les avantages fiscaux du régime de réinvestissements[28] : En application de ce régime, les personnes physiques ou morales qui réinvestissent leurs bénéfices au Cameroun peuvent bénéficier d'une réduction de l'impôt sur les sociétés ou de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Le montant du réinvestissement ne peut être inférieur à vingt-cinq (25) millions de francs CFA.

[23]Article 1 (a) de l'Ordonnance N° 90/001 du 29 janvier 1990 créant le régime de la Zone Franche au Cameroun.
[24]La fiscalité des investissements et l'optimisation fiscale cas du Cameroun (Télécharger le fichier original) par Elvice DJOMENI KOLOKO, Université de Douala - Master II professionnel en fiscalité appliquée 2008
[25]Article 5 du CGI « Les bénéfices passibles de l'impôt sur les sociétés sont déterminés en tenant compte uniquement des bénéfices obtenus dans les entreprises exploitées ou sur les opérations réalisées au Cameroun, sous réserve des dispositions des conventions internationales ».

[26]ATONFO WOUASSE Vans Frank Kelly, 2013, L'attractivité fiscale et l'implantation des investisseurs privés étrangers au Cameroun, Master II Professionnel en Fiscalité Appliquée, Faculté des sciences politiques et juridiques, Université de Douala
[27] La loi n°2008/009 du 16 juillet 2008 fixant le régime fiscal, financier et comptable applicable aux contrats de partenariat
[28]Articles 105 à 107 du CGI

- Les avantages accordés aux adhérents des CGA en matière fiscale sont un abattement de 50% du bénéfice imposable ; la tenue de leur comptabilité par un professionnel agrée du CGA ; une assistance technique permanente d'un Inspecteur des Impôts dans le suivi de leurs obligations fiscales.
- Les avantages liés au régime fiscal du secteur boursier visent à encourager les entreprises à aller sur le marché financier afin de favoriser la modernisation et la transparence des entreprises ; la mobilisation d'une épargne pour le financement long de l'économie. Les avantages fiscaux accordés sont:

- Pour les entreprises du marché des actions (art 108), réduction différenciée du taux de l'IS de 35 % à :
  - 20% pendant trois ans pour les entreprises qui procèdent aux augmentations de capital représentant au moins 20% du capital ;
  - 25% pendant trois ans pour les entreprises qui procèdent aux cessions de titres à hauteur de 20% du capital social ;
  - 28% pendant trois ans pour les entreprises qui procèdent aux augmentations et cessions d'actions inférieures au seuil de 20% du capital social.
- la réduction à 30% du taux de l'IS pour les entreprises qui interviennent sur le marché obligataire et pour celles qui sont réputées faire appel public à l'épargne (article 109 et 109 bis);
- l'exonération des droits d'enregistrement sur les conventions et actes portant cession de titres cotés en bourse (article 112);
- l'exonération de l'IRCM sur les plus-values nettes réalisées sur le marché boursier;
- le cumul possible du régime boursier avec les autres régimes tels que le réinvestissement, les projets structurants, le partenariat public/privé.

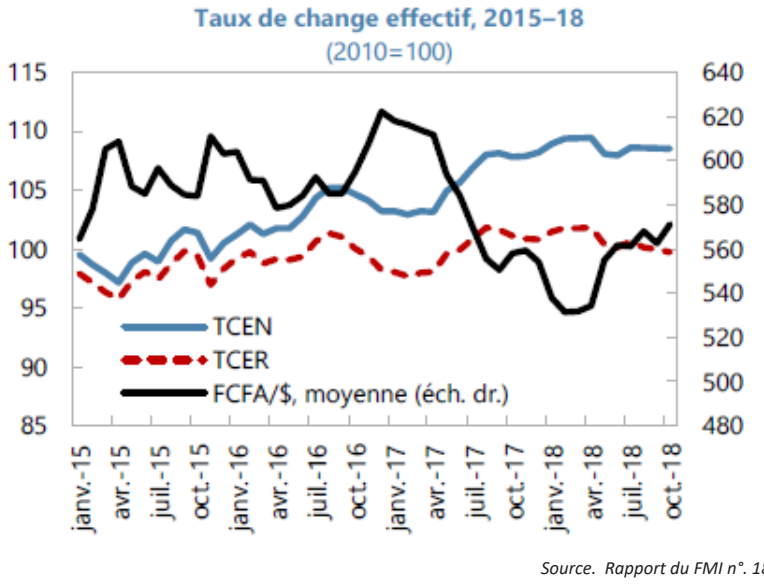
Compétitivité et développement du secteur privé

A travers le PACOM[29] , les PME bénéficient d'un appui pour développer le secteur productif industriel et agro-industriel. Cela passe par la mise à niveau des entreprises ciblées et l'amélioration de leur capacité concurrentielle ; le renforcement de leur système de management de la qualité, de l'environnement, de la sécurité et des conditions de travail ; l'appui et le développement de leur système de normalisation ; l'amélioration du climat des affaires par le renforcement du dialogue et de la communication entre le public et le privé, ainsi que par l'alignement de l'environnement des entreprises aux standards des économies performantes. A termes, il s'agit de mettre en œuvre les deux composantes de la stratégie commerciale souhaitée par l'Etat du Cameroun que sont la valorisation des avantages comparatifs des filières compétitives sur les marchés d'exportation (régionaux et internationaux) ; le développement des entreprises nationales sur le marché intérieur notamment sur l'axe de la sous-traitance.

Taux de change et compétitivité des entreprises

Le Cameroun est membre de l'Union monétaire d'Afrique centrale et membre de la zone franc. La monnaie commune (le FCFA) est émise par la Banque centrale des Etats de l'Afrique centrale (BEAC). Elle est adossée à l'euro, sur la base d'un taux de change fixe, ce qui procure au pays une stabilité monétaire.

Selon la vision 2035, « l'appropriation d'une monnaie continentale dans quelques années, aussi hypothétique soit-elle, doit être incorporée comme une hypothèse. En tout état de cause, elle confirme le choix clair et définitif des autorités camerounaises de privilégier les monnaies transnationales à une monnaie nationale.»



Source. Rapport du FMI n°. 18/378

Figure 143 : Taux de change effectifs restés globalement inchangés 2015-2018

Une stratégie globale de renforcement de la compétitivité a été élaborée par le gouvernement du Cameroun et elle s'articule autour de cinq piliers :

1) La consolidation des bases de compétitivité, tout particulièrement les infrastructures économiques (capital humain et infrastructures physiques) ainsi que le développement et la diversification des capacités productives nationales (agriculture et filières de croissance) ;
2) Le renforcement du secteur privé et la mise à niveau des entreprises qui constitue le maillon essentiel de la stratégie de compétitivité ;
3) Le renforcement des capacités commerciales et la facilitation du cadre des échanges ;
4) L'amélioration de l'efficience de l'action publique et de l'efficacité du cadre de promotion de la compétitivité ;
5) Le renforcement de l'interface secteur public-secteur privé-société civile au service de la croissance et pour libérer l'initiative privée.

Accès aux services financiers

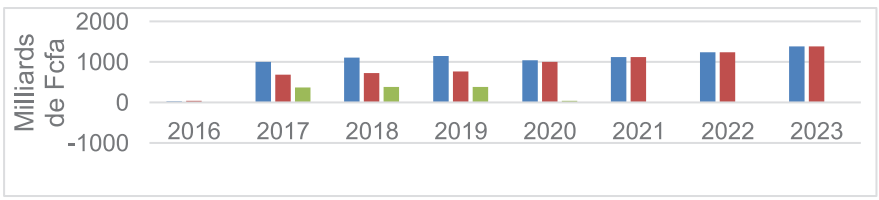
L'accès aux services financiers définit l'inclusion financière des populations et constitue un atout pour l'augmentation de la productivité. Selon le MINFI[30] , 49% des 15 ans et plus sont formellement servis par les banques et autres institutions financières, 36% utilisent encore des mécanismes non formels pour gérer leurs finances et le crédit formel est de 3% seulement. L'émergence des services de banque mobile (Mobile Money) proposés par les sociétés de téléphonie mobile participent à la croissance du taux d'inclusion financière : « 29% des personnes âgées de 15 ans et plus sont enregistrées comme utilisateurs de Mobile Money avec un taux de pénétration de 76% de la téléphonie mobile ; ce qui montre qu'il y a de l'opportunité pour accroître l'inclusion digitale (Epargne et transfert)[31]. » . On relève aussi que 7% des 15 ans et plus ont accès aux produits des Microfinances qui couvrent aussi bien les milieux urbains que les milieux ruraux. La souscription à l'assurance est quant à elle de 10%.

Tableau 135 : Cameroun : indicateurs de solidité financière, 2014–17

	2009	2010	2011	2014	2015	2016	2017
Adéquation des fonds propres							
Fonds propres réglementaires /actifs pondérés des risques	10	7	5,2	11,4	10,1	9	10,3
Qualité et composition des actifs							
Prêts en situation d'arriéré/total des prêts	48,9	48,8	50,4	12,3	12,5	14,1	13
Liquidité							
Actifs liquides/total des actifs	40,4	38,8	36,2	23	23,1	23,2	24,2
Actifs liquides/dépôts	49,2	47	44	27,7	24,3	18	21,1

Source : Rapport du FMI N°18/378, janvier 2019

On note que des efforts ont été faits dans le renforcement du cadre de stabilité financière.



Source : Rapport du FMI N°18/378, janvier 2019

Figure 144 : Cameroun : besoins de financement extérieurs, 2015–23 (milliards de FCFA

[29] Programme d'appui à l'amélioration de la compétitivité de l'économie camerounaise)
[30] Enquête FinsCope 2018
[31] Rapport enquête Finscope

BIBLIOGRAPHIE

- Abwa, D., « La Iamidat de Ngaoundéré de 1915 à 1945 », thèse de Master's Degree en histoire, Université de Yaoundé 1980.
- Abwa, D., *André-Marie Mbida. Premier ministre camerounais (1917-1980)*, L'Harmattan, Paris, 1993.
- Adams Daniel OYONO, 2009 ; Evaluation des performances professionnelles et maitrise des Â« positions Â» et de la Â« discipline Â» dans la gestion des établissements scolaires d'enseignement secondaire au Cameroun, Université Senghor d'Alexandrie - Master 2 Pro en gestion des systèmes éducatifs.
- Aéronautique du Cameroun (AAC) pour le trafic aérien. Institut National de la Statistique : Annuaires Statistiques 2015 et 2018
- Ahmadou Ahidjo, *Contribution à la construction nationale*, Présence africaine, Paris, 1964.
- Ako Ako A, Eyong GET et Nkeng GE. 2009. Water Resources Management and Integrated Water Resources Management (IWRM) in Cameroon. Water Resources Management 24(5), 888. doi.org/10.1007/s11269-009-9476-4
- Alexandre, M. et Binet, J., *Le groupe Fang Beti*, P.U.F., Paris, 1958.
- Alker M. 2008. The Lake Chad Basin Aquifer System: a case study for the research project 'Transboundary groundwater management in Africa'. German Development Institute.
- AMCOW. 2011. Water Supply and Sanitation in Cameroon. Water and Sanitation Program.
- Annuaire statistique de l'emploi et de formation professionnelle, édition 2014.
- Annuaire statistique du Cameroun, édition 2014
- Annuaire statistique du Cameroun, édition 2015
- Annuaire statistique du Cameroun, édition 2017
- Annuaire statistique du MINEFOP, 2009/2010
- Annuaire statistique du Ministère de l'Enseignement supérieur ,2017
- BAD, 2018. Projet de développement des chaines de valeurs de l'élevage et de la pisciculture (PD-CVEP), Rapport d'évaluation, République du Cameroun, Août 2018.
- Banque Mondiale, *Cameroun : Plan d'Action National Energie pour la Réduction de la Pauvreté*, Energy Sector Management Assistance Program, juin 2007, 178p.
- Beaujeu Garnier, J., *La géographie urbaine*, Armand Colin, Paris, 1995.
- Beauvilain, A., Dongmo, J. L. et *al., Atlas aérien des villes et Campagnes du Cameroun*, 1983.
- Bernard Tinker P., Ingram J. S.I. et Struwe S., 1996. "Effect of slash-and-burn agriculture and deforestation on climate change". Agriculture, Ecosystems and Environment. Volume 58, p. 13-22.
- Bouba Hamman et Mamoudou Ousman, 2008, « Les Monjokay du Nord-Cameroun : de la migration à l'acculturation », *in* Tourneux Henry et Woïn Noé (eds), *Migrations et mobilité dans le bassin du lac Tchad,* Editions de l'IRD, Collection « Colloques et Séminaires », Marseille pp. 587-599
- Boulaud A.L., 2014. Agriculture familiale au Cameroun, Analyse comparée entre forêt et savane, Mémoire de fin d'études d'Ingénieur Agronome, CIRAD, UPR, SupAgro, Montpellier, Cofortips.
- Boulnois, J., *La migration des Sao au Tchad*, Bulletin de l'IFAN, Vol. 5, Paris, 1986.
- Bourges et al., 2014. Document de stratégie de développement du secteur rural : Etat des lieux et diagnostic du secteur rural au Cameroun, Janvier 2014, GIZ, MINEPAT.
- Buisson, E. M., « La préhistoire au Cameroun », *in Bulletin de la Société préhistorique française*, 1935, pp.182-183.
- Buisson, E. M., « Matériaux pour servir à la préhistoire du Cameroun », *in Bulletin de la Société préhistorique française*, 1933, N° 6.
- Cameroun Note sur le secteur des transports ; Banque Africaine de Développement 2015,
- CEMAC, *CEMAC 2025 :*
- Chapelle, J., *Le peuple tchadien : ses racines, sa vie quotidienne et ses combats*, L'Harmattan, Paris, 1986.
- Comifac, 2015. Situation de base et opportunités de cofinancement, Commission des forêts d'Afrique Centrale.
- Cornevin, R., *Histoire des peuples d'Afrique*, Berger Levrault, Paris, 1961.
- Detoubert, *Archéologie tchadienne : les Sao du Cameroun et du Tchad*, Hermann, Paris, 1962.
- Deux enquête sur l'emploi et le secteur informel au Cameroun (EESI 2), Phase 1, rapport principal, Octobre2011
- Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation (2013-2021), Mai 2013, DRAFT FINAL
- Doumenge Charles, Garcia Yuste Juan-Enrique, Gartlan Steve, Langrand Olivier, Ndinga Assitou, « Conservation de la biodiversité forestière en Afrique centrale atlantique : le réseau d'aires protégées est-il adéquat ? », In Bois Et Forêts Des Tropiques, 2001, N° 268 (2).
- Dounias E. et Froment A., 2006. "Lorsque les chasseurs-cueilleurs deviennent sédentaires : les conséquences pour le régime alimentaire et la santé". Unasylva. Volume 57 : les forêts et la santé humaine.
- Dugast, J., *Inventaire ethnique du Sud Cameroun*, Mémoire IFAN, série population, 1949.
- ECIA Programme National de Développement des Infrastructures Sportives (PNDIS) synthèse d'étape, Mai 2014
- *Encyclopédie de la République unie du Cameroun*, Eddy Ness, Douala, 1981.
- Eno Belinga S-M., 1972. L'altération des roches basaltiques et le processus de bauxitisation dans l'Adamaoua, Thèse de doct. d'Etat, Université de Paris VI, 590 p.
- Essomba, J.-M., (dir.), *L'archéologie au Cameroun, Acte du premier colloque international de Yaoundé*, du 6 au 9 janvier 1986, Karthala, Paris.
- Essomba, J.-M., *Bibliographie critique de l'archéologie camerounaise*, Travaux complémentaires à la thèse de 3e cycle, Paris, Sorbonne, 1975.
- Essomba, J.-M., *Histoire ancienne des abords du Lac Tchad et ses problèmes*, thèse de Doctorat 3e cycle, Paris, 1975.
- FAO, 2011. Situation de la sécurité alimentaire et des marchés au Cameroun 2011. Analyse globale de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité, CFSA.
- Fongang G., 2012. Les organisations des producteurs en Afrique de l'Ouest et du Centre : Attentes fortes, dures réalités, le cas du Cameroun, Septembre 2012, IRAM, Rapport Pays, FARM.
- Fourneau, J., « Le néolithique au Cameroun, les haches de pierres polies de Bafia et leur signification dans les sociétés indigènes actuelles », *in Journal de la Société des Africanistes*, 1.5, 1935.
- Franqueville, A., *Yaoundé. Construire une capitale*, ORSTOM, Paris, 1984.
- Gagsou Golvang-Bayo, 2007, « Les Mousgoum », *Cahiers d'Histoire*, n° 09, mai-juin 2007, pp. 7-49
- Gauthier J.- G., « L'étonnante sculpture Sâo », *in Archeologia*, N° 103, février 1977, pp.60-71.
- Gauthier J.- G., « La civilisation Sâo : recherches archéologiques en pays Fali (Nord-Cameroun) », *in Archeologia*, N° 49, août 1972, pp.45-56.
- Gautier, J.- G., « Recherche archéologique dans la région de la Bénoué », *in Actes du Colloque international d'archéologie africaine*, Fort-Lamy, 1966.

- George P. et Verger F., 2013. Dictionnaire de la géographie. Paris, Presses universitaires de France.
- Global Water Patnership Cameroun, 2009
- Gondolo, A., « Ngaoundéré. Évolution d'une cité peul », thèse de Doctorat en géographie, Université de Rouen, 1978.
- Gouellain, R., *Douala. Ville et histoire*, Institut d'Ethnologie, Paris, 1975.
- Griaule, M., *Les Sao légendaires*, Gallimard, Paris, 1943.
- GWP (Global Water Partnership). 2013. The Lake Chad Basin Aquifer System. Transboundary Groundwater Fact Sheet, compiled by F Bontemps.
- Hansen M. C., Potapov P. V., Moore R., Hancher M., Turubanova S., Tyukavina A., Thau D., Stehman S., Goetz S. & Loveland T. (2013) High-resolution global maps of 21st-century forest cover change. *Science*, 342 (6160) : 850-853.
- Hansen, J., M. Sato, G. Russell, and P. Kharecha, 2013: Climate sensitivity, sea level, and atmospheric carbon dioxide. *Phil. Trans. Roy. Soc. A*, 371, 20120294, doi:10.1098/rsta.2012.0294.
- Harris, J. R. and Todarom, P., « Migration, Unemployment and Development : a two Sector analysis », *American Economic Review*, 60, 1970, pp. 126-142.
- HELIO International/Cameroun (E. Ngnikam et E. Totale), *Systèmes énergétiques : Vulnérabilité-Adaptation-Résilience*, 2009, 45p.
- *Histoire du Tchad racontée à nos enfants*, Les éditions du Jaguar, Saint-Étienne, 2012.
- INS, 2014. ECAM 4 : Pauvreté et activités du monde rural.
- INS, 2014. ECAM 4 : Profil de pauvreté monétaire.
- INS, 2014. ECAM 4. Pauvreté et conditions de vie au Cameroun en 2014.
- INS, 2014. ECAM 4. Premiers résultats, Version Finale.
- INS, 2016. Statistiques du volet Agriculture 2016.
- INS, 2017. Statistiques du secteur Elevage 2017.
- INS, 2018. Les comptes nationaux du Cameroun, 3e édition.
- Institut National de Cartographie (données de base sur les limites administratives, carte routière…)
- Institut Nationale de Statistiques (INS). Recensement général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de2005.
- IRAD, 2008. Rapport national sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, 82 p.
- Jauze, J. B., « Contribution à l'archéologie camerounaise », *in Bulletin de la Société d'études camerounaises*, N° 8, décembre 1944.
- La Base de Données des Indicateurs Urbains Mondiaux de 2015, indique que 38% de la population urbaine du Cameroun vit dans des bidonvilles.
- La CAMeroon RAILIways (CAMRAIL) site web
- Laburthe-Tolra, Ph., *Yaoundé d'après Zenker (1895)*, Imprimerie Darantière, Dijon, 1970.
- Laclavère G., 1979. Atlas de la République Unie du Cameroun. 1979 Editions Jeune Afrique Maison Marne, Tours. 72 p.
- Lange, D., « Préliminaires pour une histoire des Sao », *in The Journal of African History*, Vol. 30, N° 2, University Press, Cambridge, 1989.
- Le Ministère des Transports EPSR Cameroun 2018 ; Annuaire TRANSTAT 2015 et 2018
- Le Ministère des Travaux Publics à travers la Direction des routes et le site web; rapport final actualisation du tableau de distance ; Cadre juridique du transport multimodal 2018.
- Le Port Autonome de Douala (PAD) et l'Autorité Portuaire National (APN rapport sur l'état du secteur maritime 2017 ;
- Lebeuf, A. et J. P., « Datations au C14 de sites Sao (Cameroun et Tchad), *in Notes africaines*, N° 128, octobre 1970, pp.105-106.
- Lebeuf, A. et J. P., *Les arts des Sao : Cameroun, Tchad, Nigéria*, Chêne, Paris, 1977.
- Lebeuf, J. P. et A. M. D. et *al*., *Le gisement Sao de Mdaga, Tchad : fouilles 1960-1966*, Société d'Ethnographie, Paris.
- Lebeuf, J. P. et Griaule, M., « Les fouilles dans la région du Tchad », *in Journal de la Société des Africanistes*, Volume 18, N° 1, 1948, p.1.
- Lebeuf, J. P. et Masson Detourbet, A., *La civilisation du Tchad*, Payot, Paris, 1950.
- Lebeuf, J. P., « Les souverains du Logone-Birni (Nord-Cameroun) », *in Études camerounaises, Revue trimestrielle*, N° 47-48, mars-juin 1955, pp. 3-8.
- Lebeuf, J. P., « Signification de la céramique Sao (Tchad) », *in Comptes rendus des séances de l'année… Académie des inscriptions et belles-lettres*, 104e année, N° 1, 1960, pp.394-405.
- Lebeuf, J. P., *Archéologie tchadienne*, Hermann, Paris, 1961.
- Lebeuf, J. P., *Carte archéologique des abords du Lac Tchad*, C.N.R.S., Paris, 1969.
- Lebeuf, J. P., *Supplément à la carte archéologique des abords du Lac Tchad*, CNRS, Paris, 1981.
- *Le Musée de la maison*, Paris, Phaidon, 2004.
- Les Aéroports Du Cameroun (ADC) et l'Autorité
- Lettre de politique sectorielle de l'assainissement liquide, Avril 2011
- Lewis, W. A., 1954, « Economic development with unlimited supplies of labor », *The Manchester School of Economic and Social Studies*, 22, pp.139-191.
- Mafany GT et Fantong WY. 2006. Groundwater quality in Cameroon and its vulnerability to pollution. In: Groundwater quality in Africa, ed. Y Xu and B Usher, Taylor and Francis/Balkema, Rotterdam, pp 47-55
- Mainet, G., *Douala. Croissance et servitudes*, L'Harmattan, Paris, 1985.
- Merlin, P., *Les villes nouvelles*, PUF, Paris, 1969.
- MINADER Infos, 2020. Magazine trimestriel d'informations du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, N°001, Août 2020.
- MINADER, 2010. Appui à la révision de la stratégie de développement du secteur rural du Cameroun, Sous-secteur Agriculture et développement rural, Rapport final Octobre 2010, André Lachapelle.
- MINADER, 2018. DESA, Bilans alimentaires 2011-2015 du Cameroun, 2018.
- MINEPAT, 2009, Cameroun Vision 2035, Février 2009.
- MINEPAT, 2014. Plan d'urgence pour l'accélération de la croissance économique, Février 2014.
- MINEPIA Magazine, 2015. Bulletins trimestriels d'informations N° 09, 10, 11 et 12 ; Trimestres Janvier-Mars, Avril-Juin, Juillet-Septembre et Octobre-Décembre 2015.
- MINEPAT, 2016. Elaboration du Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire du Cameroun (SNADDT), Rapport de diagnostic, version finale, Secteurs Economiques et dynamiques spatiales, Juillet 2016, groupement STUDI International et Beta consult.
- MINEPAT, 2018. Agropoles Cameroun, Magazine d'informations N°004, Février 2018, Agriculture de seconde génération : Les premiers résultats.
- MINEPAT, 2018. Perspectives économiques à court et moyen termes, 2013-2018.
- MINEPAT, 2019. Revue des politiques de développement 2010-2018 ; Travaux de planification de la 2e phase de la vision 2035, Rapport intermédiaire.
- MINEPDEDD, 2017. Atlas des Mangroves du Cameroun MINEPDED-RCM Juin, 2017, https://www.cbd.int/doc/c/7ded/af6d/1475deac74f6891a6781dc62/soiws-2018-01-atlas-fr.pdf

- MINEPDEDD, 2018. Stratégie nationale de réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts, gestion durable des forêts, conservation des forêts et augmentation des stocks de carbone, 78 p.
- MINEPIA Magazine, 2015. Trimestriel d'informations du Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales, N°9 Janvier-Mars 2015 ; N°10 Avril-Juin 2015 ; N°11 Juillet-Septembre 2015 ; N°12 Octobre-Décembre 2015.
- MINEPIA, 2011. Document de stratégie du sous-secteur de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales, Division des études, des statistiques et de la coopération, Décembre 2011.
- MINEPIA, 2013. Document de politique du MINEPIA, Mars 2013, DIASO, Yaoundé
- MINEPIA, 2013. Enquête pastorale annuelle 2012. Rapport principal, Décembre 2013.
- MINEPIA, 2014, 2015, 2017. EPIA STAT N° 002, 003, 004, 005. Annuaire Statistique du Sous-Secteur Elevage, Pêches et Industries Animales, Sept 2014 (N°002) ; Dec 2015 (N°003) ; Déc 2016 (N°004) Nov 2017 (N°005); Division des études, de la planification, de la coopération et des statistiques.
- MINEPIA, Délégation Régionale de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales du Centre, Rapports annuels d'activités, 2017 et 2018.
- Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), *Stratégie de développement des infrastructures du Cameroun, état des lieux et diagnostic*, novembre 2014, 142p.
- Ministère des Sports et de l'Éducation Physique, Annuaire statistiques, juin 2017
- Mohammadou, E., « Nouvelles perspectives de recherche sur l'histoire du Cameroun central au tournant du 18e siècle (c.1700-1850) : l'invasion Baare Tchamba », *In Ngaoundéré-Anthropos*, Vol. IV, 1999.
- Mohammadou, E., *Tradition historique des peuples du Cameroun central, Vol. 1, Mbéré et Mboum, Tikar*, ILCAA, Tokyo, 1990.
- Mohammadou, E., *Traditions d'origine des peuples du centre et de l'ouest du Cameroun*, Société camerounaise d'histoire, Yaoundé, 1972.
- Molua EL et Lambi CM. 2006. Climate, Hydrology and Water Resources in Cameroon.
- Morin S., 1979. Relief et hydrographie : Atlas République Unie du Cameroun édition Jeune Afrique.
- Muller J.-P., Gavaud M., 1979. Les sols. In : Laclavère G. (ed.) Atlas de la République Unie du Cameroun. Paris : Jeune Afrique, 25.
- Mveng, E., *L'histoire du Cameroun*, Présence africaine, Paris, 1963.
- Mveng, E., *L'histoire du Cameroun*, Tome II, CEPER, Yaoundé, 1985.
- Nembondé, P., « Études archéologiques des implantations humaines de la rive droite du Chari (République du Tchad) », mémoire de DEA, Université de N'Djamena, 2007.
- Ngoh, V. J., *Le Cameroun de 1884 à nos jours (2018). Histoire d'un peuple*, Éditions revue et mise à jour de : *Le Cameroun de 1884 à 1985 : cent ans d'histoire*, Design House, Limbé, 2019.
- Ngoufo R. et Tsalefac M., 2006. « Logiques d'acteurs et échelles de risques dans l'exploitation forestière au Cameroun », Les Cahiers d'Outre-Mer, volume 233, p. 115-132.
- NGUEFACK TSAFACK Charly Delmas, La coopération bilatérale Cameroun-Brésil : une relation de partenariat stratégique, Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC), https://www.academia.edu/
- Njeuma, M. Z., *Fulani Hegemony at Yola (Old Adamawa) 1809-1902*, CEPER, Yaoundé, 1978.
- Njomgang, H. et Puepi, B., « Les Kotoko, ces descendants des Sao », *in Le Cameroun. Arts, histoire et tradition*, Éditions L'Harmattan, Paris, 2004.
- Nke Ndih J.; Laurent promoteur P-J., 2005. Impacts des produits commercialisés, des cultures de rente et des activités industrielles dans le milieu et la vie quotidienne des populations Pygmées Bakola/Bagyéli (Cameroun). Mémoire du département des sciences de la population et du développement, UCL.ESPO/SPED.
- Nkili, R., « Maroua la ville et sa région des origines à 1919 », thèse de Doctorat de 3e cycle en histoire, Université de Paris IV, 1976.
- Olivry J.C. 1986. Fleuves et Rivières du Cameroun. MESCES ORSTOM, Collection (Monographies Hydrologiques ORSTOM D N° 9, 733 p., Paris.
- Olson D. M., Dinerstein E., Abell R., Allnutt T., Carpenter C., McClenachan L., D'Amico J., Hurley P., Kassem K., Strand H., Taye M. et Thieme M., The Global 200 : A representation approach to conserving the earth's distinctive ecoregions, Washington DC, Conservation Science Program, World Wildlife Fund-US, 2000 (consulté le 28/02/2020)
- Oum Eloma ; A. Thonon et P. Chevalier promoteurs 2003. Analyse économique comparée de la gestion forestière publique des différentes stratégies de production ligneuse au Cameroun, thèse du département de biologie appliquée et des productions agricoles, UCL. AGRO/BAPA.
- PNUD, 2017, Evaluation des résultats des activités de développement : Cameroun, 92 pages.
- PNUD, 2019, Rapport National sur le Développement Humain 2019 : Croissance Inclusive, Inégalités et Exclusions, 282 pages
- Politique de la suspicion (Patrick Dieudonné Belinga Ondoa
- Rapport d'Analyse des Données de la Carte Scolaire du MINESC, 2009/2010
- Rapport d'Analyse des Données de la Carte Scolaire, novembre 2017
- Rapport d'analyse des données statistiques du MINESEC du Cameroun, 2014-2015
- Rapport d'analyse des données statistiques scolaires du Cameroun ,2016/2017
- Rapport d'analyse du secteur de l'éducation de base, Août 2012
- Rapport national du Cameroun Habitat 3
- Rapport stratégie nationale de développement des sous-secteurs urbain au Cameroun, 2011.
- République du Cameroun, Annexe à la Loi de Finance 2020, Evolution des grands projets d'investissement, Octobre 2019, 26p.
- République du Cameroun, Budget d'Investissement Public 2010 à 2019.
- République du Cameroun, Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi, Cadre de référence de l'action gouvernementale pour la période 2010-2020, août 2009, 174p.
- République du Cameroun, Elaboration du Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire du Cameroun, Les principes de base et les orientations fondamentales de l'aménagement du territoire à l'horizon 2035, Bloc B – Déclinaisons sectorielles et de durabilité environnementale, version définitive, juillet 2018, 41p.
- République du Cameroun, Ministère de l'Eau et de l'Energie, *Plan Directeur d'Electrification Rurale du Cameroun (PDER)*, Rapport Final, avril 2016, 277p.
- République du Cameroun, Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), Comment améliorer la maturation des projets au Cameroun ?, élaboration d'un manuel de référence des normes de maturation des projets d'investissement public au Cameroun, avril 2017, 42p.

- République du Cameroun, Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Cameroun Vision 2035, Document de travail, février 2009, 76p.
- Sanou S M., Temgoua E., Guetiya W R., Arienzo A., Losito F., Fokam J., Onohiol J F., Djeunang B., Zambou N F., Russo G., Antonini G, Panà A et Colizzi V., 2015. Water supply, sanitation and health risks in Douala 5 municipality, Cameroon. Igiene e sanita pubblica, 71(1), 21-37.
- Seignobos, Christian et Jamin Fabien, 2003, *La case obus : histoire et reconstitution*, Marseille, Editions Parenthèses
- SNADDT-Cameroun 2016
- SONEL, Atlas du potentiel hydroélectrique du Cameroun, 1983, 87p.
- Stratégie de développement du secteur des infrastructures au Cameroun, 2014
- Stratégie MINDUH, 2012.
- Stratégie nationale d'assainissement liquide, 2011
- Stratégie nationale de l'assainissement total piloté par la communauté, 2017
- Strumpel, K., *Die Geschichte Adamawas nach mündlichen uberlie feruhgen (Mitteilunger der Géographischen Gesellschaft in Hamburg)*, Band XXVI, Hamburg, 1912.
- Suchel J.-B., 1988. Les climats du Cameroun. Thèse de doctorat d'Etat, Tome 3, Université de Bordeaux 3, 1175 p.
- Tassou, A., « Évolution historique des villes du Nord-Cameroun (XX^{e} - XX^{e} siècles). Des cités traditionnelles aux villes modernes. Les cas de Maroua, Garoua, Ngaoundéré, Mokolo, Guider, Ngaoundéré et Meiganga », thèse de Doctorat/*Ph. D*. d'histoire, Université de Ngaoundéré, 2005.
- Tassou, A., « Les villes du Nord-Cameroun (XIX^{e} - XX^{e} siècles) : villes musulmanes ou villes administratives. Les cas de Maroua, Garoua, Ngaoundéré, Mokolo, Guider, Ngaoundéré et Meiganga », Projet de thèse de Doctorat en histoire, Université de Ngaoundéré, 1999.
- Tassou, A., *Urbanisation et décentralisation au Cameroun (1900-2012). Essai d'analyse historique de la gestion urbaine*, L'Harmattan, Paris.
- Tchawa P., Relief et hydrographie, in Cameroun, Atlas JA, p. 58
- Tchawa Paul , « Le Cameroun : une « Afrique en miniature » ? », Les Cahiers d'Outre-Mer [En ligne], 259 | Juillet-Septembre 2012, mis en ligne le 01 juillet 2015, URL : http://journals.openedition.org/com/6640 ; DOI : https://doi.org/10.4000/com.6640
- Tchotsoua M., 2011. *Enjeux environnementaux de la dynamique des territoires et implications pour le développement au Cameroun*, Editions Universitaires Européennes, Sarrebruck, Allemagne, 270 pages.
- Tchotsoua M., Gonne B., 2010. Des crises socio-économiques aux crises environnementales en zone soudano-sahélienne du Cameroun. Editions du CIRAD, Montpellier (France).
- Timnou, J. P., *Migration, urbanisation et développement au Cameroun*, Les Cahiers de l'IFORD, N^{o} 4, Yaoundé, 1993.
- UICN-PC, 2013. Comment aborder la REDD+ au Cameroun : Contexte, enjeux et options pour une stratégie nationale. Yaoundé, Cameroun : UICN. 103p
- United Nations. 1988. Groundwater in North and West Africa: Cameroon. United Nations Department of Technical
- Cooperation for Development and Economic Commission for Africa, Natural Resources/Water Series No. 18, ST/TCD/5.
- Vassolo S. 2012. Groundwater Need Assessment - Lake Chad Basin. Bundesanstalt für Geowissenschaften und Rohstoffe (BGR)
- *Vers une économie régionale intégrée et émergente*, Programme Economique Régional 2010-2015, Vol. 1 : Rapport final, octobre 2009, 166p.
- Wilcox B. A. et Ellis B., 2006. "Les forêts et les maladies infectieuses émergentes chez l'homme". Unasylva. Volume 57 : les forêts et la santé humaine, p. 11-18.
- Wirmvem, M J, Ohba, T, Nche, L A, Kamtchueng, B T, Kongnso, W E, Mimba, M E, Bafon, T G, Yaguchi, M, Takem, G E, Fantong, W Y, et Ako, A. 2017. Effect of diffuse recharge and wastewater on groundwater contamination in Douala, Cameroon. Environmental Earth Sciences, 76(9), 354.
- World Data on Éducation. 6th edition, 2006/2007
- World Wildlife Fund, « WildFinder: Online database of species distributions » [archive], janvier 2006, données et carte consultables dans the Atlas of Global Conservation [archive].
- www.irad.cameroun.org
- Yevalla, G-M S, Blaise B, Emmanuel M, Seth R E, Beka É T et Tabod T C. 2020. Constructing a 3D geological model from geophysical data for groundwater modelling and management in the Kribi-Campo sedimentary sub-basin, Cameroon. Water Practice and Technology. doi.org/10.2166/wpt.2020.004
- Zogning Appolinaire, Ngouanet Chrétien, Nghonda Jean-Pierre, " Recherche scientifique et technique : gestion des risques et catastrophes naturels au Cameroun ", pp-457-466, In Incertitude et environnement : la fin des certitudes scientifiques. Editions Edisud, Editors: Allard P., Fox D., Picon B

WEBOGRAPHIE

- https://www.agenceecofin.com/mines/2804-76122-potentiel-minier-sous-exploite-3e-partie-le-cas-du-cameroun
- https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/26265/fr.html/ressources-minieres-de-nouveaux-gisements-decouverts
- http://earthwise.bgs.ac.uk/index.php/Hydrog%C3%A9ologie_du_Cameroun
- http://earthwise.bgs.ac.uk/index.php/Hydrog%C3%A9ologie_du_Cameroun#Cadre_g.C3.A9ographique
- http://www.campack-cm.com/minresi/index.php/l-agence-nationale-de-radioprotection-anrp
- http://www.cndtcameroun.cm/index.php/fr/organe-deliberant
- https://www.forestcarbonpartnership.org/system/files/documents/FCPF_August2015_Cameroon_0.pdf
- http://www.impm-cm.org/default.asp
- https://www.auf.org/les_membres/nos-membres/mission-de-promotion-des-materiaux-locaux/
- https://www.irgm-cameroun.org/
- https://www.mediaterre.org/actu,20210212110910,6.html

- https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/26265/fr.html/ressources-minieres-de-nouveaux-gisements-decouverts
- https://www.agenceecofin.com/mines/2804-76122-potentiel-minier-sous-exploite-3e-partie-le-cas-du-cameroun
- https://www.mediaterre.org/actu,20210212110910,6.html
- https://www.forestcarbonpartnership.org/system/files/documents/FCPF_August2015_Cameroon_0.pdf

LISTE DES PERSONNES IMPLIQUEES DANS LE PROCESSUS D'ELABORATION DE L'ATLAS.

Equipe du maitre d'ouvrage

1) PILOTAGE ET ORIENTATION	
M. ALAMINE OUSMANE MEY	MINEPAT
M. TASONG Paul,	MINDEL/MINEPAT

2) GROUPE TECHNIQUE D'ENCADREMENT	
M. TCHOFFO Jean	SG/MINEPAT
M OUM ELOMA Janvier	DGPAT/MINEPAT
M. ZOUTENE DOUFENE	DIADR
M YEPMOU Jean-Jacques	DATZF/MINEPAT
M. AGHOUKENG Gérard	DI/MINEPAT
M. DEBOK NGHEMNING Guy	SDFT/DATZFMINEPAT
M. MVE EBANG Francis Rostand	SDEH/DATZF/MINEPAT
M. NSEGBE Patrick	CC/DATZF/ MINEPAT, Membre
M DJOUBEYROU Roland	CESA/MINEPAT
M. SAIDOU HAMADOU	CPE /DPPS/MINEPAT
M. MANGA Jean Marie	CCISPAT/DI/MINEPAT

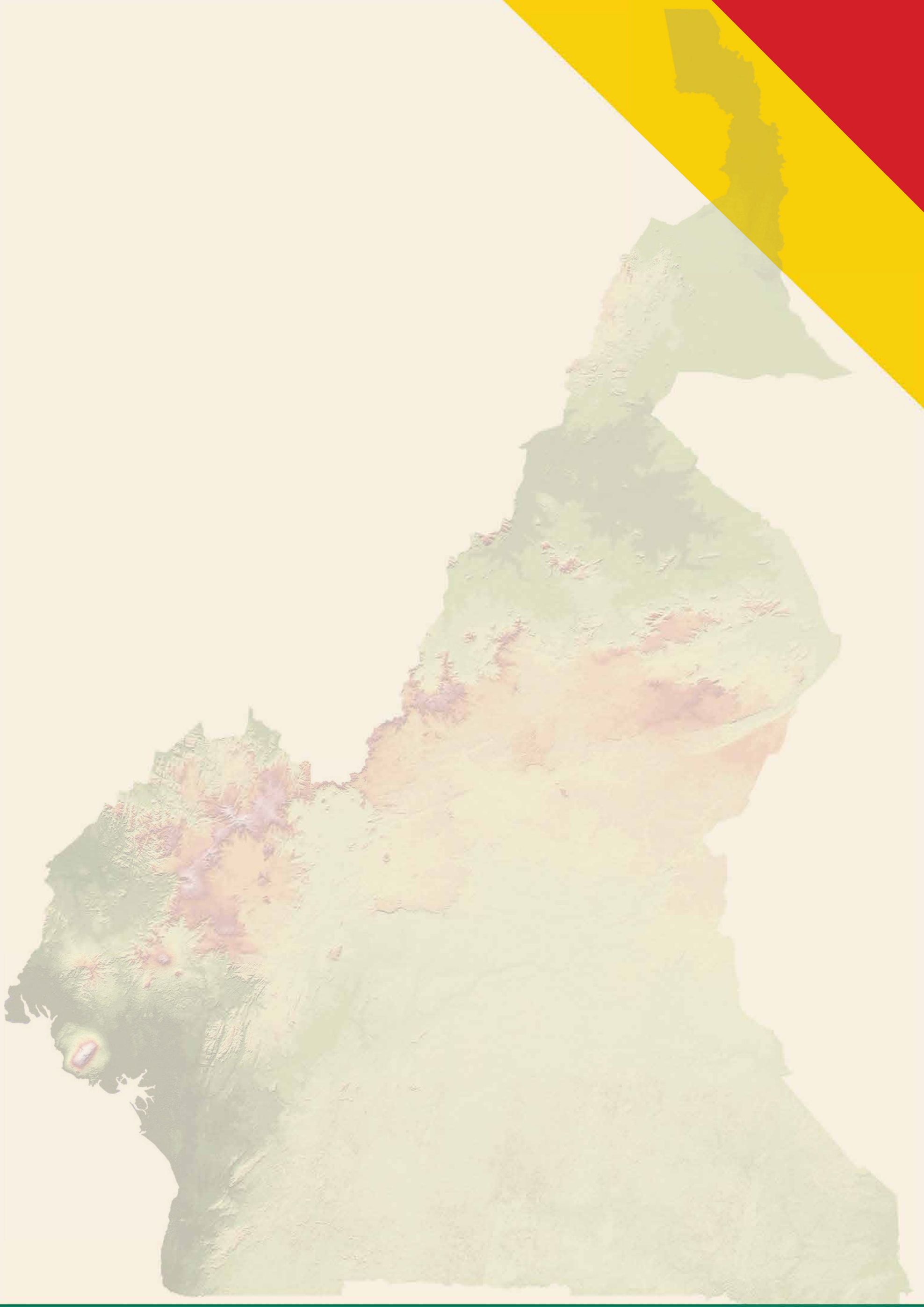
3) COMMISSION DE SUIVI ET DE RECETTES TECHNIQUES	
Mme PEK Madeleine Judith	Représentante du MINDEF, Membre
Mme NKONGHOATAW Dorcas NKONGHO	Représentante du MINMIDT, Membre
Mme KAMGAING née POUOMOGNE Josiane	Représentante du MINHDU, Membre
Dr KANA Collins	Représentant de l'Institut National de Cartographie, Membre
M. ESSONO Jules Paulin	Représentant du MINFOF, Membre
M. NDOUWE BAYAOLA Didier	Représentant de la DAG/MINEPAT, Membre
M. DOMCHE Hugues Merleau,	Représentant du MINTP, Membre
Mme. DILI Albertine	Représentant du MINEPDED, Membre
M. BODO Emmanuel,	Représentant du MINADER, Membre
Dr KANKEU,	Représentant de l'IRGM, Membre
Mme KEMSE ABAKAR	Représentant du MINMAP (Observateur), Invité
Mme TCHOUABE Marie Virginie	Représentant du MINMAP (Observateur), Invité
Mme BIDJOGO Pauline Francine	Représentante du Comité Ad Hoc de Suivi Technique, Membre

4) ATELIER	
Mme MIMPFOUNDI Charlotte	MINESUP
Mme NDINDA Renée	MINCOMMERCE
M.DEMANOU Fabrice	MINAT
M.TCHONANG Claude	MINEDUB
M.AKONO Barnabé	MINAS
M.BESSALA Raphaël II	MINPOSTEL
Dr HEUMEU TCHAWA Hugues	MINAC
Dr MAHAMAT ABBA Ousman	MINAC
M.WAMBO MBATKAM	MINAC
M.ZOMOU NGOUNE Marcel	MINPMEESA
M. MBOLO Théophile Gautier	MINPMEESA
M. DAMBO Simon Patrick	MINEPDED
M.TAZOH Emmanuel CHINJE	MINJEC
M.NOAH Albert	MINESEC
M.OVE EYENGA Barthelemy	MINREX
M.EBOLO Martin Dieudonné	MINREX
M.TUEKAM,	MINRESI
Mme NGOSSO Rufine	MINPROFF
M.ONDOUA Martin Alexis	MINEPIA
M.KILIAN FRU ASONGWE	MINEPIA
M.DASSIE Rodrigue Martial,	MINTOUL
Mme TIWA née KIAMPI Carine	MINEE
M.EBO'O NSE'E	MINDCAF
M.BIDIAS A EKAMOU	MINDCAF
Mme ONGOLO Lidwine	MINDDEVEL
M.BEYE FOUMA Tanguy	MINDDEVEL
Mme NGATSAGA Françoise	MINSANTE
Mme FOMO Marie Antoinette	INS
M.BOGMIS MARCEL	BUCREP
M.BAKEDEK Ulrich Thomas	BUCREP
M.EFON ETINZOH Hervé	BUCREP
M.MBOULANA BASSEGA François	ADC SA
M.AFANA BELINGA Cyrille	CCAA
M.DAISSALA WAIGRAO	CAMTEL
M.NGOUANET Chrétien	INC
Dr TAKEM MBI B.M	INC
FERNAND Isseri	INC
M.ZEH AKONO Marius Patrick	PNDP
M.ANOUNE BADEBOGA Engelbert	PNDP
M.MBOUNA Duclaire	WRI
MBA ABESSOLO Chamberlin	AER
GUIENTSING OLAGA Serge	ARSEL
M ZE ZE André Félix	ANTIC
NDI NGUELE JEAN THIERRY	ANTIC
Dr KANKEU Bonifau	IRGM
KENGNE FIDEL	FAO
Dr TCHATAT Mathurin	IRAD
ESSAGA OHANDJA	MAETUR
M ONANA Paul Claude	SODECAO

5) EQUIPE DE CONSOLIDATION DES DONNEES ET SECRETARIAT	
M. DJOUMESSI ATEUFACK Polge Lilian,	IA/DATZF/MINEPAT
M. OUM Samuel Sylvain	IA/DATZF/MINEPAT
Mme NDZIE Thérèse épse MINSE	IA/DATZF/MINEPAT
M. KOY KOY Eric	IA/DATZF/MINEPAT
M. YANKAM NDJOKEP Darry Lans	IA/DATZF/MINEPAT
M. ABEY NTUI	Cadre/DATZF/MINEPAT
M. AMBANI OKONOU Guy Denis	Cadre/DATZF/MINEPAT
Mme NGUEMBOU Josiane	Cadre/ DATZF/MINEPAT
Mme MIEMANANG Happi Madeleine	Cadre /DATZF/MINEPAT

Equipe du Consultant

EQUIPE DE REALISATION DE L'ATLAS	
M. BEN JALLOUL Mourad	Chef de mission
M. BOUASSIDA Lassaad	Expert Télédétection
M. SKHAB Sami	Expert SIG
M. BEN HASSINE Hatem	Expert SIG et nouvelles technologies
Mme WAHADI Soumaya	Cartographe
Mme BOUGARECH Imen	Cartographe
Mme SOUMRI Hedia	Cartographe
M. HMANI Alaa	Expert Base de données
M. HASSEN Said	Expert Geoportail
M. FARHANI Zied	Infographiste
M. MASMOUDI Walid	Logisticien
M. LAMINE Ridha	Conseiller scientifique
M. MOUSSA Aboubakar	Geographe (Expert Aménagement du territoire)
Dr. LIEUGOMG Médard	Géographe (Expert Economiste)
Dr. DWATANG ZIEBA Félix	Géographe (Expert Economiste)
Dr. Michel TCHOTSOUA	Géographe (Expert Environnementaliste)
Dr. NJOMAHA Charles	Géographe (Expert Agro-économiste)
Dr. Mama Ntoupka	Géographe (Expert Forestier)
Dr. TASSOU Andre	Expert Historien
Dr. PETNGA NYAMEN Simon Pierre	Géographe (Expert Urbaniste)
Dr. BOUBA Hamman	Expert Patrimoine
M. FOMENA KAMMALC Stevin	Statisticien
M.TCHATCHOUANG Roger	Démographe
M. NOUCK NSEGBE Thomas Merlin	Expert junior SIG
Faysal BEN HAMIDA	Traducteur
Ghaylen NAJJAR	Traducteur



EDITION 2022